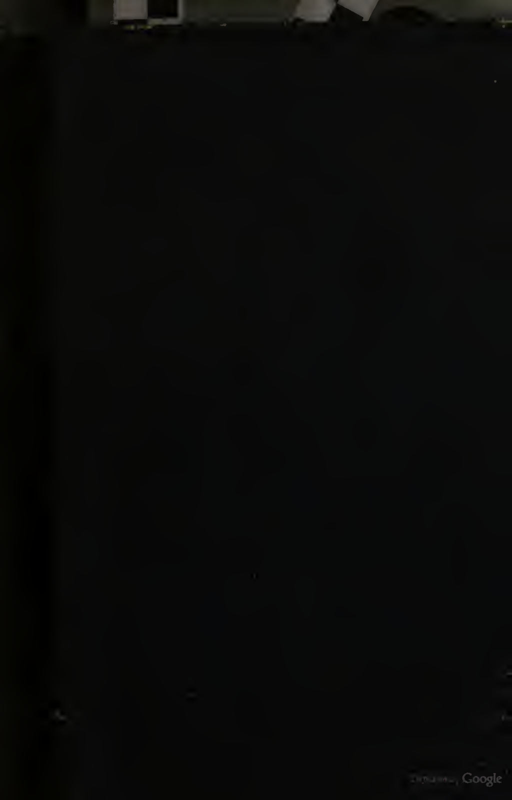
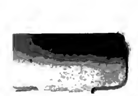




HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

TOME TROISIÈME

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET C[e]
RUE SAINT-BENOÎT, 7

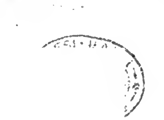


HISTOIRE DES VILLES DE FRANCE

Publiée par Furne, Perrotin, Fournier.

Le Mans.	La Flèche.	Tours.
Blois.	Vendôme.	Orléans.
Poitiers.	Niort.	La Rochelle.
Rochefort.	Angoulême.	Saintes.

E. Bretière sc. (COLLÈGE HÉRALDIQUE.) Ernest Meyer impr.




NAPOLI

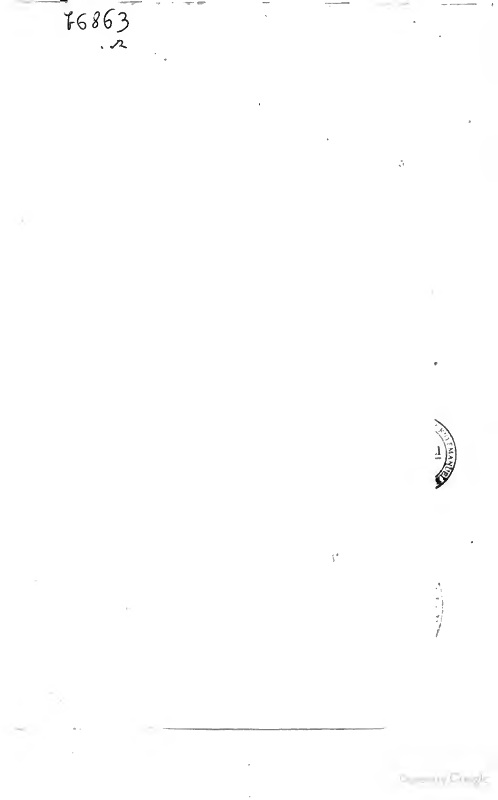


Arras.	Boulogne.	Saint-Omer.
Calais.	Lille.	Cambray.
Valenciennes.	Dunkerque.	Douai.
Mézières.	Sedan.	Troyes.

H. BRETIÈRE, SC. (COLLÈGE HÉRALDIQUE.) ERNEST MEYER, IMPR.








NAPOLI



HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION GÉNÉRALE POUR CHAQUE

PROVINCE

PAR

M. ARISTIDE GUILBERT

ET UNE SOCIÉTÉ

DE MEMBRES DE L'INSTITUT, DE SAVANTS, DE MAGISTRATS, D'ADMINISTRATEURS
ET D'OFFICIERS-GÉNÉRAUX DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

PARIS

FURNE ET Cie — PERROTIN — H. FOURNIER

M DCCC XLV



CHAMPAGNE.

CHAMPAGNE PROPREMENT DITE. — PERTHOIS. — RETHÉLOIS. — BRIE CHAMPENOISE. — BASSIGNY. — VALLAGE. — SÉNONAIS. — RÉMOIS.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. – HISTOIRE GÉNÉRALE.

La Champagne, *Campania*, située à notre frontière de l'est, avait pour limites, au nord, le pays de Liége et le Luxembourg, au levant la Lorraine, au midi la Bourgogne, au couchant la Picardie et l'Ile-de-France. Elle touchait donc, d'un côté, au cœur du royaume, de l'autre à la terre étrangère, et c'est dans ce double rapport qu'il faut chercher l'explication de sa haute importance historique et de son esprit profondément national. En effet, ses points de contact avec la province de Paris, dont elle était en quelque sorte la prolongation morale jusqu'à la frontière, la pénétrèrent de bonne heure du sentiment de la nationalité française, tandis que par sa position géographique à l'égard de l'Allemagne et des Pays-Bas, elle ne pouvait manquer de devenir la route et le champ de bataille de toutes les invasions qui, de ces contrées, devaient être si souvent dirigées contre la France. On dirait aussi que la nature l'avait disposée pour la résistance et

pour la guerre. Quelle ligne de défense plus forte que ces montagnes et cette forêt des Ardennes, qui opposaient à l'ennemi un rempart presque inexpugnable? Quel champ plus favorable au développement et aux manœuvres des armées que les vastes plaines auxquelles la Champagne doit son nom? Voilà pourquoi elle a été, entre la race germanique et la race française, ce que la Belgique elle-même est entre la France et l'Europe. Par une sorte d'instinct, l'invasion s'est presque toujours portée vers cette province, sûre qu'elle lui offrirait les moyens de frapper les coups les plus prompts et les plus sûrs; et nous savons nous-mêmes, par une triste et récente expérience, qu'en cela elle ne s'est pas trompée. Chaque fois que les armées étrangères, après avoir franchi ou tourné la ligne des Ardennes, ont pénétré dans la Champagne, le cœur même de la France a été atteint.

D'après nos anciens géographes, la grande province dont nous allons esquisser l'histoire avait de cinquante-quatre à soixante lieues d'étendue, du midi au nord, et de quarante à quarante-six lieues, de l'est à l'ouest. Herbin porte la superficie générale de la Champagne à neuf cent soixante lieues carrées; M. Moreau de Jonnès l'estime à mille cinq cent cinquante-deux lieues. Elle renfermait dans ses limites huit subdivisions provinciales, partagées elles-mêmes, pour la plupart, en d'autres petites contrées : c'étaient le Rethélois, comprenant les pays de Portien, d'Argonne, et la principauté de Sédan; le Rémois; la Brie champenoise, divisée en haute et basse Brie, et Brie-Pouilleuse ou pays de Gallevèse; la Champagne proprement dite; le Perthois; le Bassigny, dans lequel le Montseaugeonnois était confondu; le Vallage et le Sénonais. Une multitude de rivières sillonent cette province dans tous les sens. Six seulement sont navigables : la Seine, l'Aube, l'Yonne, la Marne, la Meuse, l'Aisne, et, sur ces six cours d'eau, quatre surgissent du sol même de la Champagne. L'Aisne, *Axona*, naît dans l'Argonne, sur les limites du Barrois; l'Aube, *Alba*, la Marne, *Materna*, et la Meuse, *Mosa*, ont leurs sources dans le rayon géographique de Langres. La Seine, suivant la direction du nord-est, baigne Bar, Troyes, la capitale de la Champagne, et Nogent; l'Aube, Bar, Arcis et Anglure; l'Yonne, Joigny, Sens et Montereau. La Marne, qui traverse la Champagne du sud au nord et de l'est à l'ouest, passe à Chaumont, Joinville, Saint-Dizier, Vitry-le-Français, Châlons, Épernai, Château-Thierry, La Ferté et Meaux; la Meuse, à Sédan, Méziers et Givet; l'Aisne, enfin, à Sainte-Menehould, Ithétel et Château-Portien. Remarquons encore combien les nombreuses coupures pratiquées dans le sol par ces rivières présentent d'obstacles naturels à l'invasion et d'avantages pour la défense du pays.

Les excellents vins de la Champagne ont peut-être contribué, autant que ses souvenirs historiques, à répandre son nom parmi les peuples du monde. Cependant toutes ses terres ne sont pas également fertiles et propres à la culture des vignes. Dans la partie centrale de cette province se déroulent des plaines immenses, tandis qu'à ses extrémités le sol se couvre de montagnes et de collines. Rien de plus opposé à la physionomie générale du pays, par exemple, que la région montueuse et boisée, en partie bornée aujourd'hui par le grand-duché du Bas-Rhin et le royaume de Hollande. L'Ardenne s'étend au delà de la frontière, depuis les sources du Boër jusqu'à celles de l'Aisne : située entre les plaines de la Champagne, de la Belgique et du Luxembourg, elle y forme un plateau appuyé sur des rochers abruptement

taillés comme des murs, et dont la surface, vue à vol d'oiseau, paraît d'abord presque unie ou légèrement ondulée. Des eaux stagnantes forment sur ces terres élevées des *fagnes* ou *fanges*, espèces de déserts marécageux. Mais si la surface de l'Ardenne n'est point hérissée de crêtes décharnées, comme le prétend Malte-Brun, elle offre, dans ce qu'on pourrait appeler sa partie inférieure, les accidents les plus sauvages: en suivant le cours de la Meuse, de la Semois, de l'Ourthe, de la Warge, de la Roër, on voit qu'elle est déchirée par une multitude de vallées et de gorges souvent très-resserrées et parmi lesquelles il en est de si profondes qu'elles présentent des escarpements dont la hauteur verticale dépasse deux cents mètres. Le point culminant des Ardennes françaises, la Bergerie, située au sud-est de Fumay, s'élève de quatre cent quatre-vingt-douze mètres au-dessus du niveau de la mer. Le sol peut se diviser en deux masses principales: le terrain ardoisé, remarquable par ses roches quartzeuzes et schisteuses, et dont les forêts et les ardoises font la richesse; et le terrain argileux et calcaire auquel on donne le nom de jurassique et de crétacé, et qui recèle dans ses couches inférieures d'inépuisables dépôts de minerais de fer. Les charmes, les hêtres, les chênes, les bouleaux, les coudriers, abondent dans la zone schisteuse; mais on y rencontre rarement le pin, le sapin et les autres arbres résineux. On cultive le blé, le seigle, l'avoine et la pomme de terre sur les terrains jurassiques et, çà et là, de maigres pâturages apparaissent dans les vallées ou à côté des landes, que les bruyères, les fougères et les genêts revêtent de leur sombre verdure.

Le plateau de Langres, dans le département de la Haute-Marne, a plus de quatre cents mètres de hauteur. Comme les Ardennes, il se rattache à la grande chaîne des Vosges par son origine et sa nature topographiques. En général, les montagnes de ce pays, dont Langres et Chaumont occupent les points dominants, prennent à leur sommet une forme arrondie. Le sol, sauf les nombreuses exceptions qui appartiennent aux terrains keupériens, liassiques et jurassiques, y présente tous les caractères du terrain secondaire inférieur; il est riche en bois, en bons pâturages, en blés, vins et fruits. Au contraire, le plateau de la Marne proprement dite, composé presque entièrement d'un tuf de craie ou de grève, que recouvre à peine une légère couche de terre, est peu favorable à la culture; excepté, toutefois, les fertiles districts qui dépendent de l'ancienne Brie champenoise, du Rémois et du Perthois. C'est là, entre Vitry et Sézanne, que se trouve la *Champagne pouilleuse*, où les villages sont si rares et dont les plaines nues sont d'un aspect si triste. Le sol des parties de la Champagne proprement dite, de la Brie et du Sénonais, comprises dans les départements de l'Aube, de Seine-et-Marne, de l'Yonne et de l'Aisne, est en grande partie formé de terrains jurassiques ou crétacés. Du reste, il existe quelques sources minérales à Provins, Attencourt, Semoise et Hermonville; mais les plus célèbres et les plus estimées sont celles de Bourbonne-les-Bains.

Au temps de la plus grande activité de l'esprit de conquête et d'émigration parmi les Gallo-Kimris, le territoire de la Champagne comptait déjà deux nations fameuses par l'intrépidité et l'audace qu'elles avaient déployées dans leurs expéditions en Europe et en Asie. C'étaient les *Lingones*, qui avaient pour capitale *Audomatunum*, devenue plus tard la ville de Langres, et les *Senones*, dont la

cité, *Agendicum*, a, par la suite, fait place à Sens. Le territoire des Lingons comprenait une partie considérable de la Champagne et s'étendait même sur quelques portions de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de la Lorraine. Le pays des Sénonais, beaucoup moins étendu, était entouré par les Lingons, les Rémois, les Parises, les Carnutes, les Bituriges, les Éduens. D'autres nations, les *Tricasses* et les *Remi*, fondateurs de Troyes (*Treca*) et de Reims (*Durocortorum Remorum*), et une partie des *Meldæ* et des *Catalauni* habitaient aussi cette province. Les Rémois, les Catalauniens étaient Belges; tous les autres peuples appartenaient à la Gaule celtique. Nous ne suivrons point les Sénonais dans leurs expéditions sur les bords de l'Oder et de l'Elbe, et à travers la Grèce et l'Asie-Mineure, où ils partagèrent les succès et les défaites des autres nations émigrantes de race gallo-kimrique. Nous n'essaierons point de démêler la part bien confuse des Lingons dans ces lointaines entreprises. Les faits ne commencent à se dessiner nettement qu'à l'époque où les habitants des plaines de la Champagne envahissent l'Italie. Nous voyons les Lingons réunis aux Boïens (*Boïi*) franchir les Alpes, pousser jusqu'au Pô, traverser ce fleuve, et chasser devant eux les peuples de l'Etrurie et de l'Ombrie[1]. Bientot les Sénonais les suivent au-delà des Alpes et étendent encore le cercle de la conquête (587-520 avant Jésus-Christ). L'Italie, déjà moins romaine que celtique, se couvre d'établissements gaulois. Rome effrayée, venant à l'appui des vaincus, non par générosité, mais par politique, déclare la guerre à ses plus hardis concurrents. On sait comment, sous les ordres de leur *Brenn* ou chef, les Sénonais détruisirent l'armée de la République à la bataille de l'Allia, et prirent et saccagèrent Rome l'an 591 avant Jésus-Christ. Celle-ci racheta à prix d'argent son existence, sa liberté et son avenir, pour les tourner avec un nouvel et puissant effort contre les Gaulois d'Italie. Environ deux cents ans après, les Sénonais sont vaincus aux bords du lac Vadimon et les Lingons succombent avec eux; enfin, deux autres siècles conduisent les aigles de Rome au plein cœur de la Gaule, et la Champagne est réduite au nombre des provinces tributaires de la République.

Lorsque les Helvétiens furent défaits par César, l'an 58 avant Jésus-Christ, ils se retirèrent sur le territoire des Lingons. Ce peuple n'osa les soutenir, et les fugitifs furent réduits à subir la loi du vainqueur. Il ne paraît pas non plus que les Sénonais, les Tricasses, les Catalauniens, les Rémois et les Meldes aient opposé aucune résistance à l'invasion romaine. Pourtant Langres, Reims et Sens étaient déjà des cités considérables. Les Sénonais sortirent les premiers de cet état de torpeur : ils prirent la résolution énergique de tuer leur roi Cavarinus, créature de César, et ce chef eût en effet péri sous leurs coups s'il n'était parvenu à s'échapper. César, au moment de tirer une vengeance éclatante de la révolte des Sénonais, feignit de leur pardonner; mais, dès qu'il se sentit assez fort, il fit battre de verges et décapiter le chef de ce peuple. Les Sénonais furent la seule nation de la Champagne qui s'associa aux derniers combats de la nationalité gallo-kimrique contre la tyrannie romaine : quoiqu'ils eussent éprouvé des

1. « Pennino deinde Boii Lingonesque transgressi, quum jam inter Padum atque Alpes omnia tenerentur, Pado ratibus trajecto, non Etruscos modo, sed etiam Umbros, agro pellunt : intra Apenninum tamen sese tenuère. » — Tite-Live, liv. v, ch. 35.

pertes cruelles à la bataille de Metiosedum, près de Paris, où ils furent vaincus par Labienus, ils fournirent encore un contingent de deux mille hommes à l'armée de Vercingétorix. Reims était devenu le quartier général et Langres l'alliée fidèle des Romains. La première de ces villes fut élevée au rang de capitale de la seconde Belgique, quand l'empereur Auguste imposa une nouvelle division à la Gaule.

Les Romains s'appliquèrent à fortifier ou à embellir les cités de la Champagne, que des routes magnifiques relièrent entre elles. Deux voies, dont on voit encore quelques traces, conduisaient, l'une à Langres, l'autre à Reims. Ils formèrent des établissements jusque dans les montagnes des Ardennes (*Silva Arduenna*), où ils faisaient construire leurs machines de guerre et forger leurs boucliers et leurs épées. Rien ne troubla ce repos profond, si ce n'est la révolte de Vindex, à laquelle les Sénonais s'associèrent encore courageusement, et celle de Civilis, dont Julius Sabinus, l'homme le plus considérable parmi les Lingons, voulut profiter pour se faire empereur, sous le prétexte qu'il descendait d'un fils naturel de César. Sabinus échoua, et nous n'aurions point parlé de cette absurde tentative, si elle ne nous rappelait l'admirable dévouement d'Eponine, sa femme. Les deux époux, après avoir vécu oubliés pendant neuf ans au fond d'une grotte, située dans les environs de Langres, furent découverts et mis à mort par l'ordre de Vespasien.

Ce fut près de Châlons-sur-Marne, dans les champs Catalauniens, qu'en 270 les armées des empereurs Aurélien et Tetricus se trouvèrent en présence. Malgré l'abdication volontaire de ce dernier, la bataille s'engagea entre ses légions et celles du César romain. Aurélien remporta une victoire sanglante, qui le rendit maître de la Gaule, de la Bretagne et de l'Ibérie. Vers le même temps, le christianisme, dont l'introduction en Champagne datait du siècle même où vivaient les apôtres, s'il faut en croire la tradition, fit de rapides progrès dans cette province. Les premières invasions des Franks se portèrent sur le territoire des Lingons et des Tricasses (276 à 284). Constance Chlore défit les Alamans dans les environs de Langres; et après l'une de ses expéditions victorieuses en Germanie, il établit une partie de ses nombreux captifs sur ce plateau (292-301). Constantin-le-Grand, Julien et Jovinus obtinrent de nouveaux succès sur les peuples germaniques dans les plaines de la Champagne (311-365). Dévasté déjà par les Vandales, les Suèves et les Alains (367-420), le pays fut encore envahi par Attila. Alors la civilisation italique, qui s'en allait, et la barbarie septentrionale qui s'approchait, déployèrent l'une contre l'autre des forces si nombreuses, que ce fut moins une lutte d'armée à armée qu'un combat de peuples à peuples. Obligé par Aëtius de lever le siége d'Orléans, le redoutable conquérant s'était replié sur la Champagne, où il avait établi son camp, près de la Seine, au nord-ouest de Troyes. La lutte engagée entre les Huns et l'armée gallo-romaine d'Aëtius, à une petite distance de la ville de Méry (*Mauriacum*), se termina dans les champs catalauniques, par la défaite des Huns. D'après Jornandès, plus de cent soixante-cinq mille hommes succombèrent des deux côtés, le dernier jour de cette bataille gigantesque (451).

Vers 456, Mérovée parvint à s'emparer de Reims et de Châlons. Chlodwig resta maître de la Champagne après la défaite de Syagrius (486). La plus grande partie de cette province fut ensuite comprise dans le royaume d'Austrasie; elle échut à

Thierri Ier, lors du partage de la monarchie franque entre les quatre fils de Chlodwig. Celui des fils de Chlother Ier qui eut l'Austrasie, Sighebert, posséda aussi la Champagne (562). Plus tard, nous la voyons successivement réunie aux royaumes de Neustrie, d'Orléans et de Bourgogne. De même que pour les autres provinces des quatre royaumes franks, le gouvernement du pays était confié à des ducs amovibles. Grégoire de Tours et Flodoard en nomment plusieurs, entre autres Lupus et Quintro ou Winstrio. Lupus, investi du commandement dès l'année 570, conserva une fidélité inébranlable à Childebert, fils et successeur de Sighebert, qu'il contribua puissamment à maintenir sur son trône ébranlé par Ursion et Berthefroy, créatures de Frédégonde. Winstrio, qui gouverna la Champagne après Lupus, perdit, contre les généraux de cette reine, la mémorable bataille de Droisy (593). A Winstrio succédèrent Jean, fils de Lupus, Wimard, serviteur dévoué du maire du palais Ébroïn, et enfin les deux fils de Pépin d'Héristal, Dreux et Grimoald, morts, le premier en 708, le second en 714. Avec eux finit la liste des ducs amovibles de Champagne et la domination des comtes héréditaires ne s'établit, comme dans les autres provinces, que sur les ruines de la monarchie carlovingienne. On distingue deux races de ces comtes héréditaires : l'une de la maison de Vermandois, l'autre de la maison de Blois. Héribert II, comte de Vermandois, est considéré comme le fondateur de la première ; il ne prit cependant que le titre de comte de Troyes (*cames Tricassinus*), et mourut en 943, laissant ce domaine à Robert, son troisième fils, lequel eut pour successeur son frère Héribert III (968). Celui-ci se qualifia comte de Troyes et de Meaux ; il eut d'Ogive d'Angleterre, fille d'Édouard et veuve de Charles-le-Simple, un fils appelé Étienne, qui lui succéda l'an 993, et dans lequel s'éteignit la maison de Vermandois (1030). Grosley, dans ses éphémérides, donne à tous les membres de cette famille, depuis Héribert, fondateur de la dynastie, le nom de *comtes propriétaires de Champagne.*

Eudes II, comte de Blois, le plus proche parent d'Étienne, car il était arrière petit-fils de Leudgarde, sœur de Robert Ier et d'Héribert III, recueillit l'héritage des comtes de Champagne. Il règne une singulière confusion dans la généalogie de ces nouveaux seigneurs, dont plusieurs étant en même temps comtes de Blois, portent le nom de Thibault, qui leur est commun, avec un chiffre différent pour chacun des deux fiefs. Ainsi, par exemple, Thibault-le-Grand, quatrième du nom comme comte de Blois, ne se trouve que le deuxième comme comte de Champagne. La succession des uns n'en continue pas moins, elle est toujours distincte de celle des autres. Les deux apanages sont souvent possédés par un seul titulaire, puis partagés entre ses enfants, jusqu'au moment où le fils de l'un d'eux les réunit sous sa seule autorité, pour les séparer une seconde, une troisième fois. Le plus célèbre de ces comtes, celui dont l'histoire s'est plu surtout à nous léguer le souvenir, est Thibault IV, dit *le Posthume*, ou *aux chansons*. On sait qu'il s'était ligué avec les seigneurs mécontents, pendant la minorité de saint Louis, mais que la reine Blanche, *aussi habile que chaste*, suivant l'expression de Bossuet, mit à profit la passion qu'elle lui avait inspirée pour le ramener à son parti et l'engager à défendre les intérêts du roi. L'amour fit de Thibault le meilleur poëte de son temps. La fortune ne favorisa malheureusement ni son génie ni son courage, ou plutôt cet amour l'entraîna aux plus déplorables fautes politiques. Devenu roi de

Navarre en 1234, à la mort de Sanche VII, son oncle, décédé sans enfants, il eut la faiblesse, cette même année, de vendre à saint Louis, par l'entremise et sur la sollicitation de la reine Blanche, la seigneurie des comtés de Blois, Chartres et Sancerre. Son expédition en Palestine ne répondit ni à ses espérances ni à l'attente du monde chrétien. L'un de ses fils, Henri III, quatorzième comte de Champagne, qui avait succédé à son frère Thibault V, ne laissa point d'héritier mâle; de manière qu'en 1284, Jeanne, sa fille unique, ayant épousé Philippe-le-Bel, le comté passa définitivement dans la maison de France.

Louis-le-Hutin, fils aîné de Philippe-le-Bel, prit le titre de comte de Champagne, après la mort de la reine Jeanne, la femme la plus accomplie peut-être de son siècle, « belle, éloquente, généreuse et libérale, » dit Mézerai, et dans la personne de qui s'éteignit cette vieille et noble race, alliée aux familles les plus illustres de l'Europe : les rois de France, d'Angleterre, de Navarre, de Chypre et de Jérusalem, les ducs de Lorraine, de Bourgogne et de Normandie, les comtes d'Artois, d'Auvergne, de Namur et de Flandre (1305). Louis-le-Hutin eut une fille à laquelle il donna le nom de sa mère, et qui, exclue du trône par la loi salique, ne put même retenir ce domaine particulier, sur lequel évidemment elle avait des droits non moins positifs que sur la Navarre. En 1325, Charles-le-Bel fit ratifier par Philippe d'Évreux, mari de sa nièce, un traité conclu à Paris entre son frère Philippe-le-Long et Eudes, duc de Bourgogne, dans lequel celui-ci, oncle maternel de Jeanne, renonçait, en son nom, aux droits qu'elle pouvait faire valoir sur la Navarre ainsi que sur la Champagne. Mais à l'avénement de Philippe-de-Valois (1328), Jeanne revendiqua tout ce qu'elle avait été contrainte de céder, et, par un traité nouveau, en date du 15 mars 1335, elle rentra dans la jouissance de la Navarre, moyennant la renonciation formelle à toutes ses prétentions tant sur le royaume de France que sur le comté de Champagne. Enfin, en 1361, la Champagne et la Brie furent solennellement réunies à la couronne par le roi Jean.

Ces provinces venaient d'être ravagées par les Anglais, ayant à leur tête Robert Knolles et Eustache d'Auberticourt; mais l'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, avait mis le premier en déroute, au moment même où cette ville allait tomber entre ses mains, et, joignant les troupes qu'il commandait à celles d'un aventurier Lorrain, nommé Broquard de Fénestrange, il avait ensuite défait et pris Eustache, près de Nogent-sur-Seine (1358-1359). Pendant la captivité du roi Jean, Édouard d'Angleterre, débarqué à Calais, fondit sur la Champagne, où il rencontra presque partout une résistance sérieuse. Aux malheurs de cette invasion succédèrent, après le traité de Brétigny, les déprédations affreuses des *Tard-venus* et des *Malandrins*, dont le pays ne fut délivré que plus tard par le connétable Du Guesclin. Ce fut alors que Charles V, transigeant avec le roi de Navarre, assura pour jamais à la France la possession de la Champagne sur laquelle l'étranger ne conserva plus aucune prétention (1368). Cette province n'en fut toutefois que plus exposée aux attaques du dehors. Tandis qu'un de ses côtés seulement fait frontière aujourd'hui, elle était alors entourée sur presque tous les points de contrées hostiles, car la Bourgogne, la Flandre, l'Alsace, la Lorraine, n'étaient pas encore françaises. Et si l'on réfléchit que l'incorporation de la Bourgogne aux états de la monarchie ne date que de Louis XI, celle de l'Alsace et de la Flandre, de Louis XIV, celle de la Lorraine,

de Louis XV, on se formera une idée de la position inquiète et militante dans laquelle la Champagne se trouva continuellement placée à l'égard des provinces voisines, depuis le XIVe jusqu'au XVIe siècle.

De 1368 à 1380, nouvelles expéditions des Anglais sous les ordres du duc de Lancaster et du duc de Buckingham. La province appartient bientôt presque tout entière à l'Angleterre, et Salisbury, par le gain de la bataille de Crevan, achève d'en consolider la conquête (1423-1429). Jeanne-d'Arc se présente alors et la prise de Rheims réveille le courage des vaincus. C'est en vain que le duc de Bedford garantit au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, la Champagne et la Brie avec le comté de Bar-sur-Seine; en vain que le roi d'Angleterre Henri VI, couronné roi de France à Paris, confirme ces différentes donations, et que Philippe s'épuise en efforts pour regagner les villes perdues : le mouvement national, bien loin de s'arrêter, prend une nouvelle force et emporte tout devant lui. Barbazan obtient sur les Anglais et les Bourguignons la mémorable victoire de la Croisette ; nommé gouverneur de Champagne, il se signale chaque jour par des succès décisifs; le duc de Bourgogne se réconcilie avec Charles VII, et les insulaires sont enfin expulsés de la province (1437). Cette même année où le traité d'Arras ôte son plus puissant allié à l'Angleterre, les écorcheurs enrôlés au service de Philippe-le-Bon par Toulongeon, maréchal de Bourgogne, saccagent la Champagne et y commettent d'effroyables excès. La peste et la famine viennent encore aggraver ces calamités.

En 1468, pendant les conférences de Péronne, Charles-le-Téméraire, afin d'affaiblir Louis XI, voulut le forcer à donner la Champagne en apanage au duc de Berry. Le roi feignit d'accéder à toutes les conditions qu'on lui imposait; mais la conservation de cette province intéressait beaucoup trop sa prévoyance inquiète et jalouse pour qu'il consentît jamais à y renoncer. Il fit secrètement circonvenir le duc, qui accepta la Guienne en échange. Sous François Ier, la Champagne devint le théâtre de nouveaux combats : Charles-Quint y porta de rudes coups à son adversaire dans les campagnes de 1515 et 1544. La guerre s'étant rallumée sous Henri II, ses troupes, commandées par le duc de Nevers, chassèrent les impériaux qui avaient pénétré dans les Ardennes. Le roi se rendit de sa personne en Champagne, et y fonda la ville de Rocroy pour faciliter ses approvisionnements, tandis que Charles-Quint, désirant avoir deux postes choisis d'observation, faisait bâtir Philippeville et Charlemont, l'une dans le Hainaut, l'autre dans la Flandre (1553).

Les premiers symptômes du calvinisme s'étaient manifestés dans la province vers la même époque. Exaltés par l'intrépide conduite de Caracciolle, évêque de Troyes, qui avait abjuré le catholicisme en présence du comte d'Eu, les protestants se raidirent contre les persécutions. Nous passerons sous silence les perfidies, les meurtres, les péripéties horribles dont toute cette période est remplie. Il y eut, en 1562, un soulèvement général des calvinistes occasionné par le massacre de leurs frères à Vassy, qui fut comme le prélude de la Saint-Barthelemy. Deux ans après (1574), le prince de Condé et le roi de Navarre ayant rassemblé des troupes en Champagne, le pays fut désolé par les reîtres que leur avait amenés le prince Casimir. Les ligueurs réussirent cependant à s'emparer des principales villes, où ils se maintinrent assez longtemps contre Henri IV. La victoire d'Ivry, la soumission de la capitale et des autres grandes provinces, telles que la Picardie, la Provence

et la Bretagne, purent seules les décider à remettre leurs places fortes sous la main du successeur des Valois.

Henri IV donna le gouvernement de la Champagne au duc de Nevers, en récompense de ses services. Ce puissant seigneur tenait les forteresses de Mézières et de Sainte-Ménehould ; le comté de Réthel avait passé de la maison de Clèves dans celle de Gonzague (1565), dont il était alors le plus illustre représentant. Depuis son érection en principauté par Henri II, Joinville appartenait aux Guises, qui étaient aussi seigneurs de Château-Regnault (*Castrum Reginaldi*). Vingt villages ou communautés des Ardennes dépendaient de cette petite ville. En 1575, le duc de Guise déclarait « pouvoir se dire et nommer *roi* ou *empereur* desdites terres, y ayant autorité d'y porter couronne d'or ou d'acier, et ne reconnaissant tenir icelles que de Dieu et non d'hommes ou supérieurs quelconques. » D'un autre côté, par son mariage avec Charlotte de la Mark, en 1591, Henri de la Tour-d'Auvergne était devenu duc de Bouillon et prince de Sédan; et, à bien plus forte raison que le duc de Guise, il eût pu s'intituler *roi* ou *empereur* de ses terres. Au commencement du XVII[e] siècle, il convola en secondes noces avec Élisabeth de Nassau, fille de Guillaume I[er], prince d'Orange. C'est de cette dernière union que naquit à Sédan, en 1611, Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, le plus grand capitaine de son temps.

On se doute bien que le repos de la Champagne dut être plus d'une fois troublé par l'ambition inquiète des chefs de ses grandes maisons seigneuriales. Les secrètes intelligences du prince de Joinville avec la cour d'Espagne le firent arrêter après la mort du maréchal de Biron, et Henri IV ne lui fit grâce qu'à la prière de la duchesse de Guise et de Rosny. Mais les ducs de Bouillon furent surtout mêlés à toutes les conspirations de ces temps d'agitation civile. Henri de la Tour-d'Auvergne, comme chef du parti protestant, vécut dans une opposition constante au gouvernement de Henri IV. La sévérité de ses mœurs et de ses goûts contrastait avec les désordres de la cour de France. Au moyen de Sédan, la ville sainte, la place de refuge du parti calviniste, il communiquait avec ses alliés les protestants d'Allemagne et en tirait au besoin des troupes. Il entretint aussi des relations avec la cour de Madrid, qui firent prendre à Henri IV la résolution de lui enlever Sédan et Bouillon. Au mois de février 1606, le roi se dirigea vers les Ardennes avec une petite armée et cinquante pièces de canon; le duc conjura le danger en allant faire sa soumission à Henri IV, à qui il remit la garde de Sédan pour quatre ans. Trois ans après, les projets de ce grand prince contre la maison d'Autriche allaient le ramener en Champagne, lorsqu'il fut assassiné par Ravaillac. Il avait fait d'immenses préparatifs de guerre. Trente mille hommes d'infanterie, six mille Suisses, six mille chevaux, et un train considérable d'artillerie étaient réunis sur la frontière de la province. La régente réduisit cette armée à huit mille fantassins et à quinze cents chevaux avec lesquels on fit une vaine démonstration contre Juliers.

Sous Louis XIII, Henri de la Tour-d'Auvergne est encore l'âme de tous les complots formés contre la cour. En 1614, il pousse les princes à la révolte, tandis que le duc de Nevers, leur allié, se retire dans son gouvernement de Champagne et leur livre Mézières. L'année suivante, six cents reîtres traversent le pays et

vont rejoindre le prince de Condé dans le Berry. Henri de la Tour-d'Auvergne mourut en 1626. Son fils et son successeur, Frédéric-Maurice de la Tour-d'Auvergne, ne fut ni moins remuant ni moins ambitieux. Son alliance avec le comte de Soissons attira en Champagne une armée dont Louis XIII prit lui-même le commandement. Le roi s'étant éloigné, le maréchal de Châtillon soutint contre les impériaux un combat dans lequel ses troupes, saisies d'une terreur panique, furent mises dans la plus complète déroute. Le comte de Soissons périt dans cette rencontre (1640). Plus tard, Frédéric-Maurice se jeta dans le parti du duc d'Orléans et conspira avec Cinq-Mars. Cette dernière faute lui fut fatale. Le traité des mécontents avec l'Espagne ayant été découvert, on arrêta le duc de Bouillon, qui, pour sauver sa tête, abandonna définitivement au roi sa principauté de Sédan (1642). Pendant la première année de la régence d'Anne d'Autriche, la ville de Rocroy, dans le Rhételois, fut témoin de la défaite des vieilles bandes espagnoles par un général de vingt et un ans, le duc d'Enghien, défaite dont n'a jamais pu se relever l'infanterie espagnole, autrefois si célèbre et si redoutée (1643). Les événements de la Fronde jetèrent bien encore quelque émotion en Champagne, mais ces levains de discorde furent étouffés aussitôt après la déroute du vicomte de Turenne sous les murs de Rhétel.

L'histoire n'a aucun fait à enregistrer sur la Champagne pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. La fin du XVIIIe y fut marquée par de grands événements. En 1791, la famille royale ayant résolu de se retirer à Montmédy, la reine, Marie-Antoinette, décida Louis XVI à prendre la route de Châlons-sur-Marne, Clermont et Varennes. Aucun obstacle ne s'opposa à la fuite du roi, de la reine, de leurs enfants et de madame Élisabeth jusqu'à Sainte-Ménehould, dernière ville de la province du côté de l'Allemagne; mais le fils d'un maître de poste de cette ville, nommé Drouet, ayant reconnu Louis XVI, courut en toute hâte en donner avis à Varennes, où la famille royale fut arrêtée. La nouvelle division territoriale de la France avait créé en Champagne plusieurs grands centres d'administration. En 1792, le département des Ardennes prit parti pour Lafayette, lorsque après le 10 août le général se fut publiquement prononcé pour le maintien de la royauté. Ce département députa Dubois de Crancé et Baudin à la convention nationale; celui de la Marne, Prieur, Thuriot et le maître de poste Drouet; celui de la Haute-Marne, Chaudron-Rousseau, et Vaudclaincourt, évêque de Langres; celui de l'Aube, Duval et Rabaut-Saint-Étienne. Cependant, maîtres déjà de Longwy et de Verdun, le roi de Prusse et le duc de Brunswick s'étaient avancés dans la Champagne, où ils opéraient conjointement avec une armée d'Autrichiens commandée par Clairfayt et un corps d'émigrés sous les ordres du prince de Ligne. L'ennemi n'étant plus qu'à quarante lieues de Paris, le danger était imminent et tout semblait perdu. Le comité de défense générale proposait à l'assemblée législative de se réfugier à Saumur, quand la canonnade de Valmy releva tous les courages; les Prussiens commencèrent un mouvement de retraite, et la France eut le temps de revenir de sa surprise. Dumouriez venait de la sauver dans les défilés de l'Argonne (septembre 1792).

Ces sortes de miracles ne s'accomplissent pas deux fois, ou plutôt les circonstances n'étaient pas les mêmes, lorsque Napoléon, se livrant à sa fortune, en-

treprit cette étonnante campagne de 1814, pendant laquelle avec des généraux mécontents, des troupes harassées, il tint tête à toute l'Europe, remportant presque à chaque pas une victoire, et laissant douter qu'il eût succombé dans la lutte, si d'une part ses efforts eussent été mieux secondés par les chefs militaires, si, de l'autre, il avait eu lui-même plus de foi dans l'enthousiasme des paysans et n'avait pas craint de leur donner des armes. Dans la nuit du 31 décembre 1813 au 1er janvier 1814, les deux armées de Bohême et de Silésie, s'élevant ensemble à un effectif de plus de trois cent cinquante mille hommes et commandées, la première par le prince de Schwartzenberg, la seconde par le maréchal Blücher, avaient franchi séparément la frontière. A la fin de janvier, elles communiquaient entre elles par le plateau de Langres, et les deux généraux, combinant leurs mouvements, se proposaient de marcher sur la capitale, Schwartzenberg par les vallées de la Seine, Blücher par celles de la Marne et de l'Aisne. Napoléon n'avait guère à leur opposer que soixante-douze mille hommes. Aussi, dès l'ouverture de la campagne, avait-il choisi Châlons-sur-Marne pour son quartier général. Placé entre les deux bassins, il pouvait passer rapidement de l'un à l'autre, empêcher la jonction des deux corps, concentrer ses troupes sur un seul point, et se porter successivement contre l'avant-garde de l'invasion. Nous n'en dirons pas davantage. On sait que tous les noms des plus glorieux faits d'armes de l'empereur pendant cette guerre mémorable, Saint-Dizier, Brienne, Montmirail, Châlons, Champaubert, Vauchamps, Montereau, Arcis-sur-Aube, La Fère, appartiennent à la nomenclature géographique de la Champagne.

La chute de Napoléon et la catastrophe de Waterloo eurent un retentissement douloureux dans les départements formés de cette province. La paix, en cicatrisant les blessures des Champenois, ne put effacer de leur cœur le souvenir de l'humiliation nationale. Leur généreux patriotisme avait disputé vivement la possession de Mézières aux Prussiens, et ils n'avaient voulu remettre la ville de Langres, ainsi que plusieurs autres places, qu'aux généraux même de Louis XVIII.

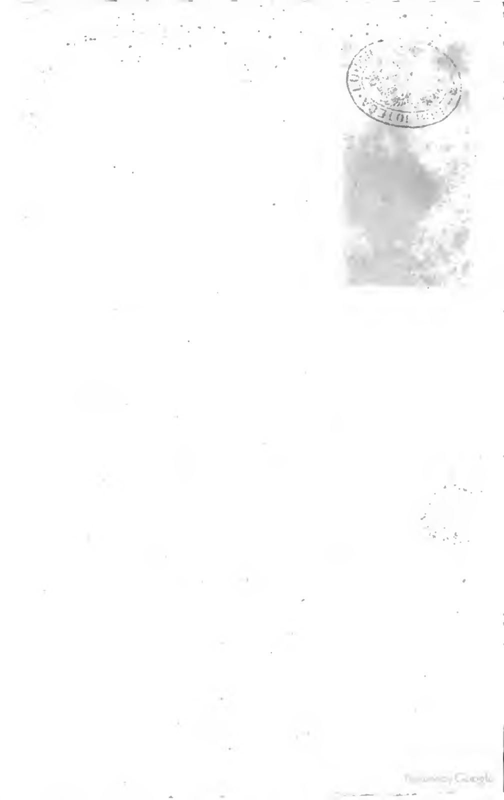
Le talent, le génie, le courage, ne pouvaient manquer à un peuple dont la vie tout entière se rattache si intimement à l'existence même de notre nation. Dans la nature du Champenois, la naïveté, la bonté, la gaieté, s'allient à un esprit qui a donné à la France un grand nombre d'hommes éminents dans tous les genres : Hastings, un des chefs les plus fameux des Normands; le comte Thibaut IV, poëte contemporain de Guillaume de Lorris; le sire de Joinville et le maréchal de Villehardouin, les premiers chroniqueurs de notre langue française; la reine Jeanne, fille du comte de Champagne Henri III, et femme de Philippe-le-Bel, à laquelle on doit l'institution du collége de Navarre; Gerson, l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*; et Jeanne d'Arc, que la Champagne peut revendiquer avec raison, puisqu'elle était née près de Vaucouleurs, dans le hameau de Domrémy, dépendant l'un et l'autre de cette province. Pour les temps plus rapprochés de nous, nous pouvons citer encore Jean Passerat et Pierre Pithou, auteurs de la *Satire Ménippée*; le peintre Mignard, le graveur Nanteuil et les sculpteurs Girardon et Bouchardon; les savants Mabillon, Le Cointe, Ruinart et Claude Robert, à qui nous devons la *Gallia Christiana*; les historiens Camusat, Velly et Grosley; Jean de La Fontaine, l'un des trois plus grands génies poétiques de la France; le cardinal de

Retz et le ministre Colbert; le maréchal de Turenne; enfin, pour le XVIII[e] et le XIX[e] siècles, Diderot, Danton, Henrion de Pansey, Beurnonville, Royer-Collard, Macdonald.

Le nom de M. Henrion de Pansey nous rappelle la spirituelle explication qu'il donna à Napoléon au sujet d'un proverbe fameux. L'empereur lui disait un jour : « D'où vient donc, monsieur le président, l'origine du dicton populaire *quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent bêtes?* — Sire, repartit M. de Pansey, il y avait en Champagne des princes qui avaient besoin d'argent, comme ceux d'aujourd'hui; comme ceux d'aujourd'hui, ils avaient établi des droits à l'entrée des villes. La taxe était perçue sur chaque centaine de moutons; on l'éluda en ne les faisant entrer que par troupeaux de quatre-vingt dix-neuf. Le fisc était joué, sa caisse ne s'emplissait pas. Un jour qu'un berger se présentait, comme d'usage, à la porte d'une ville avec ses quatre-vingt dix-neuf moutons, le collecteur de l'impôt en ayant fait le compte et trouvé toujours le même nombre, perdit enfin patience; saisissant le berger avec humeur : *Quatre-vingt dix-neuf moutons et un Champenois*, s'écria-t-il, *font cent bêtes.* » Tel fut le récit de M. Henrion de Pansey. Il aurait pu ajouter que, si le mot du collecteur était spirituel, le moyen imaginé par les Champenois l'était encore davantage.

La Champagne formait un des principaux gouvernements militaires de la France. Elle avait neuf bailliages et siéges présidiaux ressortissant au parlement de Paris, sans parler des justices des pairies et grands fiefs de la province : Joinville, Rhétel-Mazarin, Château-Portien, de Piney-Luxembourg, d'Aumont, de Château-Vilain et de Praslin. Sous le rapport financier, la généralité de Champagne était divisée en treize élections, qui renfermaient deux mille cent quatre-vingt-dix-huit paroisses. Depuis la révolution, elle est inégalement partagée en cinq départements : les Ardennes, tirées en partie de la Champagne proprement dite et de la principauté de Sédan; la Marne, de la Champagne proprement dite, du Châlonnais et du Rémois; la Haute-Marne, du Perthois, du Vallage, du Bassigny; l'Aube, de la Basse-Champagne et d'une partie du Vallage; et le département de Seine-et-Marne, dans lequel la Brie se trouve enclavée. L'Aisne, l'Yonne, la Meuse et les Vosges contiennent, en outre, quelques fragments détachés de cette province. D'après Herbin, la Champagne comptait, vers la fin du XVIII[e] siècle, 1,197,120 habitants; on pense qu'elle en renferme aujourd'hui près de deux millions.[1]

1. Tite-Live, liv. V. — Polybe, liv. II. — *Commentaires* de César. — Grégoire de Tours. — Flodoard. — Pelletier, *Histoire des comtes de Champagne et de Brie.* — *Ephémérides troyennes* de Grosley. — Baugier, *Mémoires historiques de la province de Champagne.* — Nicolas Camusat, *Promptuarium sacrorum antiquitatum Tricassinæ diœcesis.* — F. de Montrol, *Résumé de l'histoire de Champagne.* — Géronval, *Lettres sur la Champagne.* — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois* et *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine.* — Walckenaer, *Géographie historique des Gaules.* — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXII. — Bazin, *Histoire de Louis XIII*, t. IV. — Buchez et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française.* — Expilly, *Dictionnaire des Gaules.* — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France.* — Herbin, *Statistique générale et particulière de la France.* — Malte-Brun, *Géographie universelle.* — Élie de Beaumont et Dufrénoy, *Explication de la carte géologique de la France*, t. I[er]. — Denaix, *Géographie prototype de la France.* — Moreau de Jonnès, *Statistique de la France.* — Hubert, *Statistique des Ardennes.* — Bourgeois-Jessaint, *Description topographique de la Marne.* — Druslé, *Tableau statistique de l'Aube.* — Michelin, *Statistique de Seine-et-Marne.*



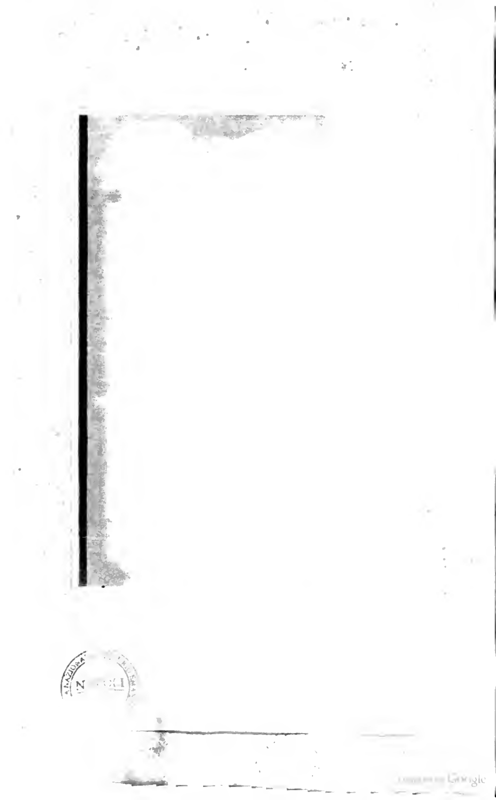
CATHÉDRALE DE TROYES

(Le Jubé)

es,
pe
ire
qui
ace
ité
int
irs
er,
au-
uit
les
en-
nt-
nt-
an-
ay,
les

e a
nte
, a
ce.
es;
u-
ses
s,
int
, à
ns.
m,
ine

yes
tri-



TROYES.

La ville de Troyes (*civitas Tricassium, Trecassina, Trecasis, Tricasas, Tricasses, Trecæ, Treca, Trecensis*), capitale de l'ancienne province de Champagne, occupe le centre d'un bassin qu'arrose la Seine divisée en canaux et que borde une ceinture de collines couvertes de vignes et de bois. Du haut de la tour de Saint-Pierre, qui domine le sol de cent quatre-vingt-douze pieds, on la voit se déployer dans l'espace de forme elliptique qu'enveloppent la rivière et les murailles. Les limites de la cité primitive et de la ville nouvelle qui s'y est ajoutée sont encore distinctes; cependant le caractère propre à chacune d'elles s'efface de jour en jour, leurs églises et leurs palais ont disparu pour la plupart. Voici encore, outre Saint-Pierre, Saint-Nizier, dont le clocher fait briller aux regards sa toiture peinte et vernissée, Saint-Jean-au-Marché dépouillé de sa couronne de plomb doré, Saint-Pantaléon, reconstruit pendant la renaissance, Saint-Urbain, Sainte-Madeleine; mais l'ancien palais des comtes, presque entièrement détruit, n'est plus qu'une prison, Notre-Dame-en-l'Isle est devenue un séminaire, Saint-Loup une bibliothèque publique, Saint-Frobert une habitation privée. Saint-Blaise, Saint-Quentin, l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires, Saint-Aventin, Saint-Denys, Saint-Nicolas au-Marché, Saint-Jean-du-Temple, la célèbre abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, Saint-Barthélemy, Saint-Jacques-au-beau-Portail, la Trinité, l'Oratoire, l'Abbaye de Saint-Loup, les Ursulines, et bien d'autres encore n'ont laissé que des souvenirs.

L'énumération seule des édifices que Troyes a conservés et de ceux qu'elle a perdus suffit pour faire comprendre que la capitale de la Champagne, importante encore aujourd'hui par son étendue, par sa population et par son commerce, a dû marquer, aux temps passés, parmi les villes les plus considérables de la France. Son origine remonte à une haute antiquité. Jules César ne parle pas des *Tricasses;* mais cette peuplade gauloise est mentionnée par Pline et par Ptolémée. Les érudits ne sont pas d'accord sur la question de savoir si le mot *Tricasses* ou *Trecasses* vient : de *tres arces*, trois châteaux, parce qu'il y avait, dit-on, jadis à Troyes, un nombre égal d'édifices de ce genre [1]; de *Tricasses*, mot celtique, qui, suivant Bullet, signifie très-fort, très-brave; ou enfin de *Tri-Casses*, trois fois rusés, à cause du caractère particulier de finesse et de prudence qui distingue les Troyens. Auguste, suivant Ptolémée, donna à Troyes le nom d'*Augustobona Tricassium*, qui se modifia à l'époque où les villes prirent le nom des peuples dont chacune d'elles était le chef-lieu.

Comprise d'abord dans la Celtique, puis dans la cinquième Lyonnaise, Troyes

1. C'est l'opinion que soutient Nicolas Camusat : *Promptuarium sacrarium antiquitatum Tricassinæ diœcesis.*

paraît avoir eu sous les empereurs une importance égale à celle de Sens, de Paris et d'Autun. Adrien y passa vers l'an 120 après Jésus-Christ; en 177, Antonin et Marc-Aurèle y bâtirent une tour pour défendre la porte occidentale; Aurélien y vint au milieu du IIIe siècle. Enfin, en 356, Julien, chassant les Allemands qui passèrent sous les murs de Troyes, se fit ouvrir les portes de cette ville et y entra avec son armée. Les Vandales, sous la conduite de Chrocus, s'avancèrent jusqu'à Troyes, et bientôt après Attila, quittant le siége d'Orléans qu'il avait été forcé de lever, se porta sur la Champagne. Troyes était menacée, la défense paraissait impossible contre l'armée formidable des Huns, et la ville était plongée dans une grande consternation. L'évêque Lupus crut qu'il fallait s'humilier pour échapper au danger; il députa au roi des Huns, pour le complimenter, le diacre Memorius, accompagné de sept clercs. Attila était alors campé près du village de *Brolium* (aujourd'hui Saint-Mesmin). Les envoyés de l'évêque furent bien accueillis; ils avaient obtenu des assurances favorables, lorsque les couleurs brillantes des évangiles qu'ils portaient effrayèrent le cheval d'un des chefs de l'armée; le maître fut renversé et tué, et Attila, prenant le diacre et ses acolytes pour des magiciens, les fit saisir et mettre à mort. Un jeune clerc seulement parvint à se sauver.

Troyes cependant ne fut point attaquée. Après la bataille de Mery-sur-Seine, livrée en septembre 451, Attila revint sous les murs de Troyes, dont la sûreté et l'existence même se trouvèrent de nouveau compromises. Lupus, cette fois, se présenta en personne au *Fléau de Dieu*, et le trouva sensible à ses prières. Les Huns traversèrent la ville sans y commettre de désordres, et l'évêque, selon le désir d'Attila, accompagna ce prince jusqu'aux bords du Rhin et revint comblé d'honneurs.

Nous avons, pour suivre le fil des événements politiques arrivés à Troyes pendant les premiers siècles de notre ère, négligé les faits qui se rapportent à l'introduction du christianisme dans la capitale de la Champagne. C'est à saint Potentien et à saint Sérotin que l'on attribue généralement l'honneur d'y avoir apporté la foi évangélique et d'y avoir élevé une église. Mais la date et les détails de la première prédication chrétienne à Troyes sont peu connus; on sait seulement qu'un certain Montanus, comte de Troyes, s'opposa aux efforts des apôtres et que ceux-ci obtinrent le martyre, comme saint Savinien, archevêque de Sens, près duquel ils s'étaient retirés. Au temps de l'empereur Aurélien, 275 ans environ après Jésus-Christ, Patroclus, Savinianus, Claudius, Justus, Jocundinus, la vierge Julia et quelques autres, reçurent aussi la mort, pour la glorification de leur foi, dans la ville convertie par Potentien. Troyes était alors enfermée dans l'île de la Seine, que l'on nomme aujourd'hui *la Cité*; à l'époque où vivait le poëte Prudence, elle n'avait encore que deux églises, la cathédrale, dédiée à saint Pierre, et le prieuré de Saint-Quentin. Saint-Aventin fut construit en dehors de l'enceinte au VIe siècle.

Lorsque la Gaule chrétienne eut succombé sous les Barbares venus de la Germanie, comme la Gaule druidique avait succombé sous les Romains, les hordes envahissantes occupèrent les provinces de l'empire à titre de conquêtes. Cependant, en 486, Troyes, Reims et plusieurs autres villes de la Champagne obéissaient encore à un gouverneur romain, à Syagrius, fils d'Égidius, qui prenait le

titre de roi. Chlodwig, roi des Franks, jaloux de se débarrasser d'un voisin incommode, et animé contre Syagrius d'une haine de famille, vint l'attaquer dans son petit État; le Romain fut vaincu près de Soissons, et les Franks se trouvèrent maîtres des derniers débris de la Gaule impériale. Chlodwig, au moment de son mariage avec Chlotilde, fille de Chilpéric, roi des Burgondes, passa à Troyes, qui était alors soumise à sa puissance, et de là se rendit à Villery, où eut lieu, dit-on, la première entrevue des deux époux. A la mort de Chlodwig, Troyes, avec la plus grande partie de la Champagne, fit partie du royaume de Metz ou d'Austrasie, qui échut à Théodoric ou Thierry, l'aîné des fils du dernier roi. Plus tard elle passa entre les mains de Chlotaire Ier, puis de Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne, que ses frères voulurent un instant dépouiller par la force des armes. Trois armées se trouvèrent réunies dans les plaines de la Champagne; toutefois, avant qu'on en vînt aux mains, des négociations furent ouvertes, et Chilpéric, Sighebert et Gontran convinrent d'une paix, la jurèrent à Troyes sur le tombeau de saint Loup, et se séparèrent avec de grandes démonstrations d'amitié.

Il y eut de nouvelles discordes lors de la mort de Sighebert, et, pendant de longues années, la capitale de la Champagne fut tiraillée entre des princes jaloux et cruels qui se disputaient incessamment l'héritage de Chlodwig. En 576, on voit paraître pour la première fois un duc de Champagne du nom de Lupus. Ce seigneur et ceux qui lui succédèrent, à titre de gouverneurs héréditaires, prirent une part active dans les dissensions de la monarchie franque, et l'histoire de la ville de Troyes, jusqu'à l'extinction de la race mérovingienne, n'est plus qu'une liste de malheurs. A la fin du VIIe siècle Troyes eut pour évêque Waïmer, duc de Champagne, qui fut un des séides du maire Ébroïn, assiégea saint Léger dans Autun, le prit et lui creva les yeux, et participa, selon quelques contemporains, à l'assassinat de l'infortuné Dagobert II. En 714, Savaric, évêque d'Auxerre, ravagea, à la tête d'une armée, le diocèse de Troyes, et périt d'un coup de foudre pendant qu'il marchait sur Lyon. En 720, les Sarrasins, maîtres de l'Espagne, passèrent les Pyrénées, envahirent les provinces méridionales de la Gaule, et pénétrèrent jusque dans la Champagne. Troyes tomba en leur pouvoir, fut livrée au pillage, et son territoire eut beaucoup à souffrir. Cependant les infidèles, battus sous les murs de Sens, dont ils avaient cru la conquête facile, se retirèrent en désordre et regagnèrent leurs cantonnements du Languedoc et de l'Aquitaine.

La ville de Troyes paraît avoir accueilli avec une sorte d'enthousiasme l'avénement de la seconde race. Pépin-le-Bref, quand il la traversa une première et une seconde fois pour aller attaquer Waïfre, duc d'Aquitaine, fut comblé par les habitants de témoignages de fidélité (761-766). En 841, la Champagne fut le théâtre de la guerre entre l'empereur Lothaire, et ses frères, Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve. Ces deux derniers princes se trouvèrent réunis à Troyes après les fêtes de Pâques pour concerter la résistance. On combattit le 24 juin à Fontenay. Lothaire fut vaincu, mais toute la noblesse champenoise succomba dans la bataille. Deux ans après, Pépin, roi d'Aquitaine, tenta vainement d'enlever Troyes à Charles-le-Chauve; Louis-le-Germanique devenu hostile à son jeune frère ne fut pas plus heureux, et Charles, assuré du dévouement des

Troyens à sa cause, vint, en 859, passer quelques jours dans leur ville, où il fut reçu comme le roi légitime par le comte Alcdran. En 878, Louis-le-Bègue traita à Troyes avec le pape Jean VIII.

Au IXe siècle les Normands pénètrent dans l'intérieur de la France. Le plus terrible chef de ces barbares, Hastings, est un Champenois, presque un enfant de la ville de Troyes. En 882, les hommes du Nord entrent en Champagne et dévastent le territoire aux environs de Reims; en 889, ils sont aux portes de Troyes, et trois ans après ils mettent le feu à la ville. La cathédrale et l'abbaye de Saint-Loup deviennent la proie des flammes; les habitants, qui avaient pris la fuite à l'approche de l'ennemi, ne trouvent plus à la place de leurs maisons et de leurs temples qu'un amas de cendres et de ruines. Ils se hâtent de rétablir la ville et de la fermer de murailles; mais, en 905, les Normands l'assiégent et la dévastent encore une fois. Enfin, Anségise, évêque de Troyes, voulant délivrer la Champagne du fléau qui l'accable, anime son peuple à la défense, rassemble des soldats, s'unit aux comtes de Sens et de Dijon et à l'évêque de Langres, et met l'ennemi en déroute près de Chaumont en Bassigny.

Le premier des comtes héréditaires de la Champagne paraît avoir été Heribert II, comte de Vermandois, quelquefois appelé comte de Troyes. Son fils Robert s'empara de cette ville sur l'évêque Anségise, qui avait usurpé l'autorité temporelle, et qui, revenu avec une armée de Saxons, fut battu et obligé de se soumettre (953-958). Robert choisit Troyes pour sa résidence, y répara les dommages que les guerres avaient causés, y fit divers embellissements, et laissa en mourant (968) une mémoire aimée et respectée. Après lui, Heribert son frère, que Marlot décore du titre de *Petit roi de Troyes*, et Étienne, possédèrent successivement la Champagne, qui passa, en 1030, dans la maison des comtes de Blois et de Chartres. Nous nous abstiendrons de rappeler dans leur ordre les noms des seigneurs auxquels la Champagne fut soumise depuis cette sorte de révolution. Leur histoire est celle de la province tout entière. Mentionnons seulement les plus illustres, Thibault-le-Vieux ou le Tricheur; Thibault-le-Grand, aussi renommé pour sa piété que pour sa valeur; Henri-le-Large ou le Libéral, qui partagea la Seine en divers canaux pour l'avantage du commerce et de l'industrie de sa capitale, et fonda l'église de Saint-Étienne de Troyes; enfin, Thibault-le-Posthume ou le *Chansonnier*. Au temps de Henri II, successeur de Henri-le-Libéral, un terrible incendie désola la ville de Troyes. Un grand nombre de personnes perdirent la vie; beaucoup d'habitations, la cathédrale, l'église de Saint-Étienne, l'Hôtel-Dieu, les étuves aux hommes furent consumés par les flammes (1188). Le comte employa ses revenus à réparer le mal et à reconstruire les édifices publics et les maisons particulières.

Thibault-le-Chansonnier est un des princes les plus populaires du moyen âge. Ses luttes avec le roi et les seigneurs, son amour pour la mère de saint Louis, ses vers, ses pieuses libéralités, une sorte de tristesse mélancolique, répandue sur toute sa vie, en ont fait comme le héros d'un roman que l'on aime à entendre et à conter. Sa jeunesse se passe sous la tutelle d'une femme; à peine en âge de faire acte de chevalier, il va combattre avec Louis VIII les hérétiques Albigeois; le roi meurt, et Thibault est accusé de l'avoir fait empoisonner. Blanche de Castille

lui ferme les portes de Reims; le comte de Champagne organise contre la régente une ligue formidable avec Hugues, comte de la Marche, et Pierre de Dreux, comte de Bretagne, surnommé Mauclerc; deux fois Blanche le ramène à son parti, et les confédérés, pour se venger du noble transfuge, tournent leurs armes contre lui. La Champagne est dévastée, et, pendant l'absence du comte, les troupes de Pierre Mauclerc se réunissent sous les murs de Troyes. Simon de Joinville, aidé par les habitants, défend vigoureusement la capitale de Thibault, et l'intervention de Louis IX, qui accourt à la tête d'une armée pour le soutenir, force l'ennemi à la retraite.

La couronne de Navarre, que le comte de Champagne obtint en 1234, le dédommagea de ses revers et l'aida à supporter ceux que la fortune lui réservait encore. Son administration semble avoir été bienveillante et protectrice, et c'est moins à lui qu'à l'esprit du temps qu'il faut attribuer l'exécution de cent quatre-vingt-trois Albigeois brûlés vifs, en 1239, dans la plaine de Vertus. On doit d'ailleurs à Thibault-le-Chansonnier l'organisation municipale de plusieurs villes de la Champagne. Dans une charte du mois de septembre 1230, le comte déclare francs de tailles ses hommes et femmes de la *communité* de Troyes, moyennant un impôt personnel sur les meubles et les immeubles. Il leur accorde la prévôté et la justice dont il était en possession, à condition qu'ils lui paieront annuellement une rente de trois cents livres de *provénisiens* (monnaie de Provins). Il se réserve seulement la justice du rapt et du larcin, celle du champion vaincu, celle de la fausse mesure, la justice et la garde de ses chevaliers, de ses églises, de ses vassaux et de ses juifs. Enfin il établit dans la ville de Troyes une municipalité composée d'un maire et de douze échevins, qui sont chargés de veiller à la garde des franchises des citoyens et de maintenir les droits du seigneur, de lever certains impôts et de rendre la justice dans tous les cas non réservés.

La concession des priviléges, qui furent presqu'en même temps octroyés aux villes de Bar-sur-Seine, de Villemaur, de Saint-Florentin, de Provins et de Bray-sur-Seine, avait pour but, à ce qu'il paraît, de remplir l'épargne du comte, qui s'attribua partout la nomination des magistrats municipaux. C'était néanmoins un bienfait, et Thibault ne tarda pas à s'en repentir. Lorsqu'en 1242 il renouvela la charte de 1230, il en effaça les mots de maire et de commune, et supprima les droits qu'il avait primitivement octroyés à l'échevinage. Nous ne savons pas quelle influence la versatilité du comte eut sur l'organisation municipale de Troyes.

Cette ville était alors le chef-lieu d'un bailliage, puisqu'on trouve, dès 1224, le nom d'un bailli de Troyes et de Meaux; ses foires et ses marchés, renommés dans toute l'Europe, formaient, avec ceux de Provins et de Bar-sur-Aube, la source la plus importante du revenu des comtes. Les produits du sol champenois et de l'industrie indigène s'y débitaient en abondance, et s'échangeaient contre les denrées et l'or de la Flandre, de l'Allemagne, de l'Italie, du nord et du midi de la France. La draperie, la pelleterie, occupaient une grande place parmi les marchandises qu'on recherchait le plus à ces foires; elles avaient lieu, celle de Saint-Jean, ou la *foire chaude*, le mardi après la quinzaine de la Saint-Jean, et celle de Saint-Remi, ou la *foire froide*, le lendemain de la Toussaint. Des bâtiments particuliers, dont la destination rappelait les *halles de Provins, d'Ypres et de*

Douay, étaient réservés aux objets que certaines villes commerçantes apportaient à Troyes. On se servait du poids de Troyes et de Provins, et les actes et les transactions du commerce étaient rédigés suivant un *style* spécial que l'on peut étudier dans les manuscrits du XIIIe et du XIVe siècles. Les comtes de Champagne ne négligèrent aucun moyen d'assurer la prospérité des foires de la province, pour lesquelles ils obtinrent des priviléges spéciaux des rois de France. Les juifs, les marchands et les changeurs étrangers furent mis à l'abri de toute attaque, ou dédommagés des déprédations exercées contre eux par les malfaiteurs.

Mais reprenons la suite des événements qui forment l'histoire de Troyes. Thibault VII, fils de Thibault-le-Chansonnier, succéda, en 1253, au comté de Champagne et au royaume de Navarre; il fonda plusieurs maisons religieuses, tant à Troyes qne dans d'autres localités dépendant de ses domaines, tandis qu'un enfant de cette cité, Jacques Pantaléon, montait sur le trône de saint Pierre et prenait le nom d'Urbain IV. Après Thibault VII, son frère Henri III gouverna la Champagne pendant quelques années seulement (1270-1274); il fut remplacé par Jeanne, dont le mariage avec le roi Philippe-le-Bel porta le comté dans la maison de France. La réunion de la Champagne à la couronne fut confirmée à plusieurs reprises, en 1317, 1337 et 1404.

Philippe-le-Bel, maître de Troyes, y convoqua une assemblée judiciaire, qui devait remplacer les anciennes assises des comtes, et jouer en Champagne le même rôle à peu près que l'échiquier en Normandie et le parlement dans le comté de Toulouse (1288). Elle reçut le nom de *grands jours de Troyes*. L'article 51 de l'ordonnance donnée par Philippe, en 1312, porte que cette assemblée sera tenue deux fois l'année. Il fut décidé, en outre, qu'on y enverrait quatre membres du parlement nommés par le roi, ou en son absence par les présidents. Louis-le-Hutin ratifia l'ordonnance de son prédécesseur relative aux grands jours de Troyes (1315), et Philippe-le-Long s'appliqua, en 1319, à donner une nouvelle force à cette institution judiciaire.

Troyes fut un instant menacée par le duc de Bar, descendant de Renaud II et d'Agnès de Champagne, lequel prétendait avoir des droits aux domaines de la comtesssc Jeanne et pénétra dans le pays à main armée (1292). L'entreprise échoua; mais, peu d'années après, la capitale de la Champagne fut désolée par le débordement des eaux de la Seine, qui rompirent les ponts, emportèrent les moulins, pénétrèrent dans les rues et causèrent les plus tristes ravages. Un semblable malheur était déjà arrivé en 1180; la famine de 1304 fit en outre périr un grand nombre d'habitants. Ainsi commençaient l'amoindrissement et la dépopulation de Troyes et de tout le comté. Malgré les efforts des rois de France pour s'attacher leurs nouveaux sujets, ceux-ci éprouvèrent d'abord, sons cette domination nouvelle, un malaise qui se traduisit dans quelques endroits par des révoltes, dans d'autres par l'inertie. Les foires, la richesse du pays, reçurent, sous Louis-le-Hutin, une atteinte funeste. Le roi, en guerre avec le comte de Flandres, chassa de ses états tous les Flamands, leur interdit le droit de trafiquer aux foires de Champagne, prononça la peine de confiscation et l'amende contre ceux qui achèteraient leurs draps, et de plus mit sur les marchandises des droits qu'il afferma à un courtier obligé d'en rendre compte. Depuis ce moment, les commer-

çants étrangers s'éloignèrent de la Champagne. Les Italiens, les Provençaux se rendirent en Flandres, et, pour ne point passer par la France, ils y allèrent par la voie de mer ou par la route d'Allemagne. En vain Charles-le-Bel abolit-il l'ordonnance de Louis-le-Hutin; en vain Philippe de Valois fit-il, en 1346 et 1349, des efforts sérieux pour le rétablissement des foires; le mal ne pouvait plus se réparer, et en 1352 les marchands de Provins abandonnèrent au chapitre de Saint-Urbain les halles qu'ils en avaient prises à cens.

Le mariage de Charles IV avec Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII, eut lieu en 1322 à Troyes, dans le palais seigneurial. Les habitants, éblouis par l'éclat des fêtes, oublièrent un instant la ruine de leur commerce et de leur industrie. Au moins ils jouissaient d'un calme qui pouvait leur permettre de réparer leurs pertes. Mais après la bataille de Poitiers commence une série de troubles et de guerres qui laissent en Champagne une horrible trace. Le roi de Navarre, Charles d'Évreux, voulant faire valoir ses droits à la couronne de France et au comté de Champagne, sort, à la demande des états-généraux, de la prison où le roi Jean l'a fait enfermer, et se met en lutte ouverte contre le régent. Les soldats qu'il a rassemblés se répandent dans les provinces de Champagne et de Brie et y portent la désolation. Laissons parler Froissart: « Pardevers Pons-sur-Saine, vers Prouvins, vers Troyes, vers Aucerre et vers Tonnerre, estoit le pays si entrepris de forts guerroyeurs et pilleurs que nul n'osoit yssir des cités et des bonnes villes. Entre Châlons en Champagne et Troyes, dedans le chatel de Beaufort, qui est de l'héritage au duc de Lancastre, se tenoit messire Pierre d'Audelée et en avoit fait très belle et très bonne garnison; ceux couroient tout le pays d'environ eux. D'autre part, à Pons-sur-Saine et aucune fois au fort de Nogent, se tenoit un très appert chevalier hainuyer, qui s'appeloit messire Eustache d'Aubrécicourt, et avoit bien dessous lui cinq cents combattants; si couroient tout le pays environ eux. D'autre côté, en Champagne, avoit un écuyer d'Allemaigne, qui s'appeloit Albrest, fort homme d'armes malement. Ces trois capitaines tenoient en la marche de Champagne et sur la rivière de Marne plus de soixante châteaux et fortes maisons, et mettoient, quand ils vouloient, sur les champs plus de deux mille combattants et avoient mis tout le pays en leur subjection, et rançonnoient et roboient à leur volonté sans mercy; et par espécial cil Albrest et sa route y firent trop de vilains faits. »

Ajoutons à cette liste le nom du capitaine anglais Robert Knolles, qui, à la tête d'une troupe nombreuse, passa du Vermandois en Champagne, brûlant et dévastant tout sur son chemin, et emmenant les hommes et les bestiaux. Il était parvenu jusqu'à Troyes; heureusement cette ville fut secourue par son évêque, Henri de Poitiers, qui défit et mit en fuite les Anglais. Ce ne fut pas le seul service que les Champenois rendirent alors à la couronne. Tandis que les paysans révoltés, les *Jacques*, parcouraient en bandes armées plusieurs provinces, Paris manifestait les dispositions les plus hostiles contre le régent. La position du dauphin Charles devenait de plus en plus critique. Ce fut alors qu'il alla chercher un appui dans la fidélité des *gens d'église, des nobles et des bonnes villes de Champaigne;* il convoqua à Provins (9 avril 1358), puis à Vertus, des États qui raffermirent le parti de la vieille royauté et décidèrent la défaite des rebelles. Bientôt

le roi Jean revint de sa prison d'Angleterre, et la ville de Troyes fut une de celles qui fournirent et entretinrent à leurs frais des otages pour la rançon de ce prince; elle donna de plus quarante écus d'or.

Cependant les Troyens songeaient sérieusement à se mettre en état de défense. Leur évêque les avait, il est vrai, délivrés, en 1359, d'Eustache d'Aubréeicourt, et eux-mêmes avaient massacré dans leur ville Jean de Ségur, capitaine de la garnison anglaise de Nogent; mais les menaces des Anglais étaient incessantes; et les grandes compagnies s'engraissaient toujours de pillage; il fallait de bonnes murailles et de fortes tours pour être à l'abri des coups de main. On travailla donc activement à la fortification de la ville : le chapitre de la cathédrale, en 1368, prêta aux habitants, pour cet objet, la somme de cinquante livres, dont cinq chanoines se rendirent caution. Bientôt on eut l'occasion de voir combien ces précautions étaient utiles. En 1370, les troupes de Robert Knolles, obligées de lever le siége de Reims, ravagèrent les environs de Troyes, et passèrent l'Yonne à Joigny, en se dirigeant sur Paris. Deux ans après, le duc de Lancastre, à la tête de plus de trente mille hommes, fit une descente à Calais, et arriva, le 13 septembre 1373, dans le diocèse de Troyes. Charles V envoya dans la capitale de la Champagne le duc de Bourgogne, son frère, avec plusieurs seigneurs renommés; les Anglais les défièrent, mais ils n'osèrent point les attaquer. Le duc de Lancastre, vigoureusement poursuivi par Philippe-le-Hardi, quitta enfin le pays et s'enfuit sur les rives de la Dordogne, où son armée fut presque entièrement détruite. En 1380, les Anglais revinrent. Le duc de Buckingham, traversa la Picardie et arriva près de Troyes, dont il dévasta les campagnes. C'était encore le duc de Bourgogne qui défendait la ville avec l'élite de la noblesse; le roi, craignant l'issue d'une bataille donnée au centre du royaume, lui fit défendre de combattre. Aussi, quand deux hérauts anglais vinrent présenter la bataille à Philippe-le-Hardi, celui-ci les renvoya sans réponse. Il était en ce moment hors des murs, occupé à passer ses troupes en revue. Les Anglais s'approchèrent en ordre et attaquèrent vivement les Français; ceux-ci, ne pouvant soutenir le choc, se retirèrent dans la ville, à la faveur des Génois qui défendaient les portes. Une bastide que le duc de Bourgogne avait fait construire fut emportée. Toutefois, le duc de Buckingham, désespérant de forcer son adversaire à combattre, prit, en définitive, le parti d'abandonner Troyes et de se porter vers Sens.

Les Troyens prirent une grande part aux guerres et aux troubles du règne de Charles VI. Lors de la sédition que l'excès des impôts fit éclater à Paris, à Rouen, à Amiens et dans d'autres grandes villes, ils se soulevèrent et commirent de graves attentats contre les officiers royaux. On sait comment Charles VI, vainqueur à Rosebecque, punit les rebelles à son retour de Flandres. Mais ce n'était là que le premier acte d'un drame qui devait durer encore de longues années. Le temps approchait où la lutte du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, contre les princes de la maison d'Orléans allait partager la France en deux camps ennemis. Un médecin champenois, Jean de Troyes, fut un des chefs de la faction populaire. Paris profita de ces discordes pour arracher à la royauté d'importantes concessions. Les deux partis des Bourguignons et des Armagnacs, tour à tour vainqueurs ou vain-

cus, cherchèrent des appuis dans les provinces. En 1415, après la bataille d'Azincourt, Jean-sans-Peur était déjà entré dans Troyes, lorsque le roi lui fit défendre de venir à Paris sans y être expressément mandé. Le duc ne tint aucun compte de cet ordre, et, l'année suivante, ayant gagné les Troyens par la promesse de les soulager et d'anéantir les impôts, les portes de la ville lui furent ouvertes; maître de Troyes, Jean y amena la reine Isabelle de Bavière, qu'il venait de délivrer de sa captivité, et ce fut à Troyes que se traitèrent toutes les grandes affaires de la monarchie jusqu'à la mort de l'infortuné Charles VI. Il paraît certain que Juvenal des Ursins, qui joua un rôle si considérable dans l'histoire du règne de ce prince, était Troyen, comme le médecin démagogue dont le nom est parvenu jusqu'à nous.

Par une déclaration de la régente, datée de l'an 1418, le parlement de Paris fut supprimé et transféré à Troyes, et Eustache Delaistre devint le président de la nouvelle cour. La situation presque désespérée des affaires avait amené des conférences pour la paix; pendant qu'on délibère, Jean-sans-Peur est assassiné sur le pont de Montereau par les gens du Dauphin (1419). Ce meurtre détermine la fatale alliance de la France et de l'Angleterre. Le 20 mai 1420, Henri V, accompagné des ducs de Clarence et de Glocester, ses frères, de plusieurs seigneurs et de seize cents hommes d'armes, arrive à Troyes, où se trouvaient Charles VI, Isabelle de Bavière et le successeur de Jean-sans-Peur, le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon. Il examine les articles projetés, et ce qui dans cette première rédaction ne lui *était pas agréable* est *réformé la plupart et corrigé à sa volonté.* Les clauses de ce traité, resté tristement célèbre sous le nom de *traité de Troyes*, et celles du contrat sont jurées par les officiers du nouveau parlement et publiées dans les carrefours de la ville; les habitants, assemblés dans la cathédrale au nombre de quinze cents, promettent (21 mai) d'obéir en tout au roi d'Angleterre Henri V, comme au régent du royaume, de se reconnaître et conduire comme ses sujets après la mort de Charles VI, de s'opposer à toute machination contre lui et de l'en avertir, enfin d'observer le traité et de ne pas souffrir qu'il y soit porté aucune atteinte. Le 2 juin, dimanche de la Trinité, Henri V et Catherine de France reçoivent la bénédiction nuptiale de Henri de Savoisy, archevêque de Sens, dans l'église de Saint-Jean. Outre les libéralités en monnaie, le roi d'Angleterre laisse à cette église sa couronne de cuivre doré et son manteau de brocard d'or.

Après le meurtre de Jean-sans-Peur, le dauphin Charles s'était retiré en Poitou, d'où il faisait la guerre contre les étrangers qui avaient usurpé sa couronne. Au moment même du mariage de Henri V et de Catherine, quelques-uns des partisans du prince français combattaient près de Troyes pour sa cause, qui était aussi celle de la France. Mais bientôt le nouveau régent se trouva maître de la Picardie, de Paris, et de plusieurs villes voisines de la capitale. Charles VI et Henri V moururent dans le cours de la même année (1422). Le duc de Bedfort, chargé de la régence pendant la minorité d'Henri VI, donna à Salisbury le gouvernement de la Champagne et de la Brie, et vint à Troyes épouser Anne, sœur du duc de Bourgogne.

Il ne nous appartient pas de raconter les phases diverses de la guerre qui s'était

engagée sur tous les points de la France entre le parti anglais et celui de Charles VII. Lorsque ce prince fut sollicité de se rendre à Reims pour s'y faire couronner, il prit la route de cette ville, passa à Auxerre, reçut l'hommage des habitants de Saint-Florentin, et arriva devant Troyes le 1er juillet 1429. La place fut sommée de se rendre; pour toute réponse on en ferma les portes et on se prépara à la défendre. L'armée royale manquait de vivres, et on était sur le point de renoncer au siége, lorsqu'on songea à consulter Jeanne d'Arc. « Sire, » dit-elle, « si vous voulez demeurer devant votre ville de Troyes, je vous réponds que dans deux jours elle sera soumise à votre obéissance de gré ou de force. » Le chancelier répondit qu'on se trouverait heureux si on pouvait l'avoir en six jours. « Comptez sur ce que je dis, reprit la Pucelle; les lâches seuls peuvent s'en méfier. » On résolut d'attendre. Jeanne disposa l'attaque et fit élever une plate-forme sur laquelle on plaça quelques pièces de campagne. Ces apprêts effrayèrent les Troyens; ils entrèrent en négociations, et, au bout de sept jours, l'évêque Jean Léguisé les ayant exhortés à rentrer sous l'obéissance du roi légitime, fut autorisé à offrir à Charles VII la soumission de la place. La garnison eut permission de se retirer, une amnistie générale fut accordée, et le roi, étant entré dans la ville, reçut le serment de fidélité des citoyens, et les rétablit dans tous leurs *droits, honneurs, franchises, libertés et priviléges*. Le 17 juillet il fut couronné à Reims. Le roi d'Angleterre, irrité de la reddition de Troyes, ordonna au prévôt de Paris de saisir et de vendre les biens de Jean Léguisé et ceux du maître de l'Hôtel-Dieu, qui s'était joint au prélat pour conseiller aux habitants de se rendre. Charles VII, de son côté, pour récompenser les services de l'évêque de Troyes, l'anoblit, lui, son père, ses frères, ses sœurs et toute leur postérité (1430).

Le duc de Bourgogne, auquel le roi d'Angleterre avait donné le comté de Champagne et de Brie, fit des efforts pour replacer cette province sous la domination des Anglais; mais Barbazan s'empara de plusieurs places dans lesquelles il tenait garnison. Philippe, en passant près de Troyes, en 1432, à la tête de six mille hommes, n'osa attaquer cette place, et la paix d'Arras, conclue en 1435, termina les actes d'hostilité que ses soldats exerçaient en Champagne. Au reste, cette province, délivrée des Bourguignons et des Anglais eux-mêmes avec lesquels une trêve fut conclue en 1444, n'était pas au bout de ses souffrances. Les troupes françaises, commandées par le dauphin, fils de Charles VII, commirent à deux reprises différentes de grands désordres dans les environs de Troyes. Plus tard, pendant la guerre de Louis XI et du duc de Bourgogne, le comte de Roucy, qui soutenait le parti de Charles-le-Téméraire, ravagea le comté de Joigny et une partie de la Champagne (1472), et le roi, pour remédier au mal, fut obligé de mettre dans Troyes une garnison qui y demeura jusqu'après Pâques 1474.

Le règne de Louis XI fut marqué par le rétablissement de la commune de Troyes. Sur la demande des habitants, qui ne paraissaient pas se souvenir de leurs anciennes libertés, le roi leur accorda, en 1470, une charte par laquelle il institua un gouvernement municipal composé d'un maire, de douze échevins et de trente-six conseillers parmi lesquels était choisi l'échevinage. Cette organisation fut peu de temps après modifiée, et, en 1482, le nombre des échevins fut réduit à huit et celui des conseillers à vingt-quatre.

Charles VIII et Louis XII firent, le premier au mois de mai 1473, le second en 1510, leur entrée solennelle dans Troyes. Charles VIII, accueilli par les habitants avec une extrême magnificence, au bruit des chansons et aux acclamations du peuple, affranchit la ville à perpétuité, par lettres-patentes du 18 mai, de toutes tailles et de tous autres impôts. Pendant le règne de François Ier, les officiers municipaux firent réparer les fortifications et les mirent en état de soutenir un long siége (1521). Le roi vint lui-même visiter la place, et quelque temps après, il établit à Troyes une foire qui devait durer depuis le 24 octobre jusqu'au 7 novembre inclusivement, pour récompenser les habitants de leur *bonne loyauté, grâce et fidélité*. Par malheur, le temps des foires était passé pour la Champagne, et, d'un autre côté, les ennemis qu'avait alors la France usaient, pour ruiner le pays, de moyens contre lesquels la force des remparts ne pouvait rien. Des incendiaires flamands, espagnols et allemands, au service de l'empereur Charles-Quint, portaient la flamme dans les villes et dans les campagnes, et Troyes fut une des victimes désignées à ces malfaiteurs. Le 25 mai 1524, un incendie violent se déclara dans la maison de l'*homme sauvage*, à l'entrée de la rue du Temple. Plus de vingt-deux rues, deux ou trois mille maisons, des magasins de grain, de vin, de marchandises, le château de la vicomté, les églises de Saint-Jean-du-Temple, de Saint-Pantaléon, de Saint-Nicolas, de Saint-Bernard, une partie de celle de Saint-Jean-au-Marché furent consumés. Malgré ce désastre, les divers corps de la ville contribuèrent, en 1526, à la rançon de François Ier, captif à Madrid, et le chapitre de Saint-Urbain paya pour sa part vingt écus d'or. Dans les années suivantes, on a fréquemment à noter de nouvelles impositions mises sur les bourgeois et sur le clergé. Outre l'argent donné au roi, les Troyens furent obligés, en 1542 et en 1543, de faire des dépenses considérables pour augmenter les fortifications de leur ville et pour les garnir d'un matériel de guerre imposant; Charles-Quint, qui menaçait toujours la Champagne, leur inspirait des craintes sérieuses. La milice bourgeoise, composée de quatre compagnies et de trois mille huit cent soixante-quinze hommes, formait la garnison; elle fut passée en revue par le duc d'Orléans, en 1544, et le prince se montra satisfait des évolutions des citoyens-soldats. Au reste, Charles-Quint, qui s'était avancé jusqu'à Vitry, ne crut pas devoir les attaquer, et la guerre entre la France et l'empire se termina par la paix de Crespy (1544).

Le passage de Henri II à Troyes, des orages, des débordements de la Seine, voilà les seuls événements que présente l'histoire locale jusqu'aux troubles causés par la réforme. Les idées nouvelles avaient pénétré dans la capitale de la Champagne, et l'apostasie de l'évêque Caraccioli y avait attiré un grand nombre de huguenots. Pendant la tenue du colloque de Poissy, trois prédicants viennent de Genève pour encourager les Troyens dans la foi nouvelle, et convertissent en temple une grange de la *corterie aux cheraux*. Bientôt d'autres prêches sont établis sur la paroisse de Saint-Remi et sur celle de Sainte-Madeleine. Des désordres éclatent à l'occasion des démonstrations des réformés, qui semblent impies aux catholiques. Au mois de novembre 1561, le comte d'Eu arrive à Troyes et fait défense à tout calviniste de prêcher dans la grange de la corterie; mais cette défense est éludée, et bientôt la cour, devenue favorable à la réforme, permet

aux huguenots le libre exercice de leur religion. Le peuple s'indigne. Plus de cent calvinistes ayant été, au sortir du prêche, jetés dans l'Yonne par les catholiques de Sens, les réformés de Troyes, en apprenant cette nouvelle, se saisissent de la ville, et n'ouvrent les portes que lorsqu'ils y sont contraints par l'arrivée du duc de Nevers, gouverneur de la province. On leur fait mettre bas les armes, on les emprisonne; mais les catholiques, trouvant qu'on les traite avec trop de douceur, se révoltent et exercent contre eux de grandes violences. Alors les huguenots consternés, emmenant leurs femmes, leurs enfants et une partie de leurs effets, se retirent à Bar-sur-Seine qu'ils prennent par force et qu'ils dévastent cruellement. La milice troyenne court à l'attaque de la ville, s'en empare, et massacre cent soixante huguenots, tant hommes que femmes. Un des prisonniers, condamné à être pendu, refuse de se convertir et blasphème; le peuple de Troyes, exaspéré contre ce malheureux, coupe la corde à laquelle il est attaché, lui brûle la plante des pieds, lui coupe le nez, lui arrache les yeux, le traîne à travers la ville et le jette enfin dans la Seine.

La ville de Bar-sur-Seine était retombée au pouvoir des réformés, et ils y avaient commis toutes sortes d'excès. Ces représailles valurent de nouvelles persécutions à ceux des habitants de Troyes qui étaient notés comme partisans de la réforme. En 1563 on pilla la maison de Jean de Mesgrigny, président du bailliage, et plusieurs prisonniers furent massacrés. Un instant l'édit de pacification du 29 mars parut réunir les deux partis; le roi Charles IX vint à Troyes et y passa vingt-quatre jours avec sa mère, Catherine de Médicis. Mais, en 1565, de nouveaux orages se formèrent; le prince de Condé et l'amiral de Coligny mirent sur pied une puissante armée et pénétrèrent en Champagne, se jetant sur les villes ouvertes, forçant les places de guerre, tandis que le duc de Guise, maître de Troyes, cherchait à conserver la province à l'autorité du roi. A la suite du traité de Longjumeau (23 mars 1568) les troupes allemandes qui soutenaient la cause des réformés et qui désolaient la Champagne, se retirèrent moyennant une somme d'un million vingt-six mille quatre cent vingt et une livre dix sous tournois, pour laquelle le duc Casimir exigea, outre la caution du duc de Lorraine, celle des habitants de Troyes. Charles IX remercia les officiers municipaux de l'avoir fournie, par une lettre du 29 avril 1568. Les huguenots troyens rentrèrent dans leur patrie; mais plusieurs y trouvèrent la mort: on les poursuivit jusque dans leurs maisons, et au mois de septembre suivant, la guerre redevint générale.

En 1569, un corps de douze mille hommes fut réuni à Troyes, sous les ordres de Sauser, afin de reprendre les villes de la Champagne occupées par les religionnaires. Cette armée eut avec les réformés des rencontres sanglantes, et les prisonniers qu'elle ramenait de ses expéditions furent à plusieurs reprises massacrés par la populace. La paix de Saint-Germain fut impuissante à rétablir le calme. Les deux partis pouvaient momentanément déposer les armes; mais les haines et les convictions gardaient leur vivacité. Les huguenots continuèrent de prêcher; les catholiques s'en irritèrent; et un jour qu'un certain nombre de réformés rentrait en ville, au retour d'un baptême, ils furent assaillis par le peuple, qui tua entre les bras de la nourrice l'enfant qu'on venait de baptiser. La

nouvelle de la Sainte-Barthélemy ne fit qu'accroître cette disposition sanguinaire des esprits. Le bruit se répandit que les huguenots avaient formé le projet de quitter la ville : on ferma les portes pour rendre leur fuite impossible, et les massacres recommencèrent; quelques réformés, après que la populace les eut assaillis et blessés, furent même enterrés vivants.

Une famine en 1573, le passage de Catherine de Médicis l'année suivante, et la présence sous les murs de Troyes de l'armée commandée par le roi de Navarre, le prince de Condé et le duc Casimir, tels sont les seuls faits qui méritent d'être signalés jusqu'au moment où le duc de Guise vint proposer à la capitale de la Champagne d'adhérer à la Sainte-Union (15 mai 1577), que le roi lui-même avait acceptée. Les habitants lui promirent trois cents fantassins et soixante chevaux. En 1584, le duc de Guise prit les armes et se rendit maître de plusieurs villes de la province; il avait l'intention de venir à Troyes à la tête d'une armée; on prit de grandes précautions et l'on établit une surveillance active pour prévenir l'exécution de ce projet. Néanmoins le duc et son frère furent reçus avec beaucoup d'honneurs lorsqu'ils visitèrent la ville en 1585.

Le roi avait rendu une ordonnance qui imposait aux offices et aux métiers le payement d'une contribution, sous les peines les plus graves. L'exécution de cette ordonnance causa dans Troyes un grand tumulte. Les drapiers et les tisserands se portent en armes à l'hôtellerie du Dauphin où sont logés les commissaires royaux; malgré les efforts de l'échevinage, ils entrent dans la maison, assomment à coups de bâton un des huissiers, se font désigner par un autre les gens employés dans les fermes, et massacrent ensuite le dénonciateur devant la maison d'un *maltôtier*. Le soir, les officiers municipaux viennent prêter main-forte aux commissaires royaux, et les font sortir; mais le lendemain les désordres et les pillages recommencent. Un tisserand, armé d'une fourche, se met à la tête des séditieux, et, sous le nom de capitaine *La Fourche*, dirige les dévastations. Enfin deux cents bourgeois armés dissipent cette multitude et arrêtent plusieurs ouvriers. Le capitaine La Fourche est pris avec sa femme et deux de ses compagnons; tous quatre sont pendus et exposés aux piliers des halles. La sédition apaisée, on députe deux échevins auprès du duc de Guise pour lui en faire connaître les circonstances. Ceci se passait vers le mois de juin de l'année 1586. Au mois de juillet suivant, cinq frères, du nom de Carré, tondeurs, excitèrent une nouvelle émeute parmi les gens de métiers de la ville de Troyes. La cherté des vivres en était la cause, ou au moins le prétexte. Plusieurs maisons furent pillées; mais Joachim de Dinteville, lieutenant du gouvernement de Champagne, étant accouru avec des troupes, une partie des rebelles prit la fuite; d'autres furent saisis, et condamnés au bannissement.

Les Guises faisaient de grands efforts pour engager Troyes dans leur parti. Le duc Henri y vint en 1587; le cardinal de Lorraine, après une certaine résistance, entra aussi dans la ville (1588), et, pendant son séjour, l'acte d'union qu'avaient apporté des députés de Paris, de Châlons et de Reims, fut signé à l'hôtel de ville dans une assemblée générale.

Lorsque les états généraux furent convoqués à Blois, Troyes députa à cette assemblée Yves-le-Tartier, doyen de Saint-Étienne, qui fut le secrétaire du

clergé; Philippe de Vert, avocat, et Jacques Angenoust, trésorier des salpêtres. Après la mort du duc et du cardinal de Guise, Mayenne visita la Champagne. Il arriva à Troyes le 24 janvier 1589 et y fut reçu comme un roi. Le duc fit jurer l'union par tous les corps constitués, ôta le gouvernement de la place à Joachim de Dinteville, et le donna à son neveu Charles de Lorraine, duc de Chevreuse. On commença à persécuter les royalistes, comme on avait naguère persécuté les huguenots. Enfin, Henri III, retrouvant une tardive énergie, enjoignit au duc d'Aumale, gouverneur de Paris, de sortir de cette ville, et déclara le duc de Mayenne, les bourgeois de Paris, ceux de Troyes et d'autres villes liguées, criminels de lèse-majesté, s'ils ne rentraient bientôt dans le devoir. Telle était la situation de la Champagne à l'avénement de Henri IV.

Les royalistes de cette province, dont plusieurs étaient réfugiés à Chalons, songèrent à faire rentrer Troyes sous l'obéissance du roi. Joachim de Dinteville, décidé par une lettre de Henri IV du 9 août 1590, entra dans la conspiration, qui fut dirigée par Eustache de Mesgrigny. Le dimanche 16 septembre, les troupes qu'on avait rassemblées, au nombre de plus de douze cents cavaliers et fantassins, s'approchèrent de Troyes, sous les ordres du comte de Grandpré. A quatre heures du matin, les murailles étant dégarnies de sentinelles, on monte à l'escalade, on s'empare du corps de garde de la rue Saint-Jacques, on abaisse le pont-levis, et l'on introduit dans la ville le gros de l'infanterie et de la cavalerie. Le cri *aux armes* se fait entendre; des bourgeois et des chanoines tombent sous les coups d'arquebuse des royalistes. Enfin, le peuple accourt en foule; les royalistes se retirent à la porte Saint-Jacques, reparaissent en bataille, et sont de nouveau forcés de fuir, sans avoir pu emmener le duc de Chevreuse, qu'on avait caché dans un endroit secret de la cathédrale. En même temps une autre division des troupes royales qui avait tenté l'escalade du côté de la porte Comporté, éprouvait une vive résistance, et quand on put se rejoindre et se compter, il se trouva qu'il y avait plus de cent blessés et de six à sept cents hommes tués.

Après l'abjuration de Henri IV, on pensa que le moment était venu de faire une nouvelle tentative pour rallier la capitale de la Champagne à la couronne. Par l'entremise de Paillot, sieur de Nuisement, alors premier échevin, un héraut porteur de lettres du roi put pénétrer dans la ville, et ces missives ayant été lues dans la chambre de l'échevinage autour de laquelle une foule de peuple était assemblée, on prit la résolution de se soumettre. La communauté députa vers le clergé, puis vers les officiers de justice qui étaient presque tous ligueurs et qui opposèrent une certaine resistance. Mais le cri de *vive le roi* fut répété par toute la ville. Le maréchal de Biron, qui était à peu de distance à Torvilliers, envoya des troupes pour prévenir une attaque du duc de Guise, et vint lui-même faire chanter le *Te Deum* dans la cathédrale; quant au duc de Chevreuse, il s'était retiré à Dienville où les troupes de son frère l'attendaient, tandis que les habitants faisaient un feu de joie sur la place du marché au blé (1594).

Il y a dans l'histoire de cette époque un grand nom qui appartient à la ville de Troyes et que nous ne devons pas oublier. Quand on voit parmi les portraits réunis au musée de Versailles la belle figure de Pierre Pithou, fine et résolue, encore jeune et déjà sévère, il semble qu'on reconnaisse les traits de l'homme

dont on a deviné le caractère en lisant la *Satire Ménippée* et le livre des *Libertés de l'église gallicane*. On aime à retrouver tout à la fois dans cette physionomie si expressive le courageux d'Aubray, député du tiers-état haranguant la noblesse, le clergé et la bourgeoisie assemblés à Paris[1], et le magistrat qui, par la puissance de la raison, décide le parlement à abandonner la Ligue devenue plus espagnole que française.

Henri IV fit, au mois de mai 1595, son entrée solennelle à Troyes. Il y reçut la nouvelle de la reprise de Vesoul, et partit ensuite pour la conquête de la Bourgogne. La paix se trouva pour quelque temps rétablie dans la Champagne; la suppression de la confrérie du cordon de Saint-François, quelques difficultés au sujet des élections municipales, le paiement de tailles onéreuses par la ville et le clergé, et l'énergique opposition des Troyens à l'établissement des jésuites, sont à peu près les seuls événements que présente l'histoire de Troyes depuis 1596 jusqu'à 1614. Cette année, le duc de Luxembourg-Piney, et, les années suivantes, les troupes du prince de Condé dévastent la Champagne, s'emparent de plusieurs places, et incommodent les Troyens; ceux-ci, en allant combattre eux-mêmes l'ennemi, et en prêtant leurs canons aux officiers royaux, ont une part glorieuse dans la réduction de Méry-sur-Seine et la délivrance de la province. En 1636, la ville faillit être surprise par les Impériaux qui étaient entrés en France; mais les troupes royales, arrivées à temps, chassèrent l'ennemi; les murailles furent réparées, et pendant le règne de Louis XIII les Troyens n'eurent pas à déplorer d'autres désastres que les dégâts et la mortalité causés par les inondations et par la peste. Seulement quelques troubles éclatèrent parmi le peuple à propos des *gabeleurs*, dont les exactions avaient excité la haine générale.

La crainte de voir les Croates se rendre maîtres de Troyes avait amené Louis XIII dans cette ville en 1636; c'était la troisième fois qu'il y venait : il l'avait déjà visitée en 1629 en allant rejoindre l'armée du Dauphiné, et en 1630 lorsqu'il voulut passer la revue des troupes réunies dans la Champagne. En 1649, les Troyens recevaient Louis XIV, au milieu des troubles de la Fronde. Le maire et deux échevins de Troyes, qui étaient allés le saluer à Bar-sur-Seine, furent, dit-on, arrêtés et retenus prisonniers pour avoir refusé l'étape à quelques gens de guerre. Néanmoins, ils parvinrent à convaincre le roi de la fidélité de leurs concitoyens; on les mit en liberté, et Louis XIV arriva à Troyes le 28 avril avec la reine-mère, le duc d'Anjou et le cardinal Mazarin. Peu de temps après, des troupes suédoises et allemandes, répandues dans la ville et dans les campagnes, y jetèrent la désolation et l'épouvante; le marquis de Praslin, lieutenant du roi, conduisit contre elles les habitants de Troyes, qui les forcèrent à la retraite. Mais à la guerre succéda la famine, et la cherté des vivres causa une sédition violente, que l'on eut beaucoup de peine à réprimer.

Louis XIV revint à Troyes en 1668. Cette visite royale et le passage par la ville des ambassadeurs suisses en 1663, du cardinal Chigi en 1664, et des pri-

1. *La harangue de monsieur d'Aubray pour le Tiers-État*, insérée dans la *Satire Ménippée*, est de Pierre Pithou.

sonniers ennemis en 1690, sont les principaux événements d'un règne qui remplit près d'un siècle; mentionnons aussi les incendies, les inondations, les froids rigoureux dont Troyes souffrit à diverses reprises, et particulièrement en 1681 et en 1709. En 1690, les habitants de Troyes ayant fait présent à Louis XIV d'une somme de cinquante mille livres, pour l'aider dans ses guerres, le roi leur rend l'hôtel des monnaies qui avait été transféré à Reims, et rétablit en leur faveur deux foires franches de huit jours (arrêt du 27 août 1690). Le canal de navigation de Troyes à Méry est achevé en 1700; un adjoint, ou second maire de Troyes, est institué en 1707. Le long règne de Louis XV n'est guère plus fécond en souvenirs locaux. D'abord les adjudicataires des bois de la forêt de Sugny en Bourgogne, pour l'approvisionnement de Paris, forment le projet de rendre la Seine flottable. L'exécution de cette idée aurait ruiné le commerce de la ville de Troyes, ses blanchisseries et les manufactures de toiles de l'Anjou et du Maine; l'échevinage s'y oppose vivement, on fait une enquête, et un arrêt du 1er mars 1724 autorise le flottage seulement pendant cinq mois de l'année, du 1er octobre au 1er mars, c'est-à-dire pendant le temps où il ne pouvait nuire aux blanchisseurs. Néanmoins, le procès se renouvelle bientôt; le prévôt des marchands et les échevins de Paris se joignent aux adversaires de la ville de Troyes. Un arrêt du 12 mars 1733 confirme celui de 1724, en ajoutant quinze jours au temps permis pour le flottage, et l'arrêt de 1733 est lui-même confirmé vingt-trois ans plus tard. — En 1735, les habitants de Troyes acquièrent leurs offices municipaux; ils reçoivent Marie Leeksinska, la femme de Louis XV (1725), Louis XV lui-même (1744), Marie-Josèphe de Saxe (1747), et cette princesse à son passage fait enlever les inscriptions composées en son honneur, parce que, dit-on, il y était question d'un prétendu songe où la future épouse du Dauphin avait rêvé qu'en pêchant elle avait pêché un dauphin. Enfin, en 1773, le collége des médecins et chirurgiens de Troyes fonde une école de chirurgie dans cette ville.

Nous arrivons aux années d'agitation et d'attente qui précédèrent la révolution. Louis XVI, pour faire face aux embarras de la situation, convoque à Versailles une assemblée de notables : Troyes, reconnue récemment par lettres royales pour la capitale de la province, est oubliée sur la liste des bonnes villes que la cour appelait à son aide. Mais sur les représentations de l'échevinage, le maire de Troyes est invité à prendre part aux délibérations des notables. Bientôt la lutte du parlement contre le pouvoir fait exiler cette cour souveraine à Troyes. « Le parlement séant dans cette ville, » dit M. Thiers dans son *Histoire de la révolution française*, « s'assemblait chaque jour et appelait les causes. Ni avocats ni procureurs ne paraissaient, et la justice était suspendue, comme il était arrivé si souvent dans le cours du XVIIIe siècle. Cependant les conseillers se lassaient de leur exil, et le ministre, M. de Brienne, était sans argent..... » On négocia avec quelques membres du parlement, et Brienne, moyennant certaines concessions, se croyant maître de la compagnie tout entière, rappela cette haute cour de justice à Paris le 10 septembre 1787. — Une assemblée provinciale de Champagne fut tenue à Châlons dans les mois de novembre et de décembre de la même année.

Il serait trop long de noter chacun des contre-coups que le mouvement révolutionnaire eut à Troyes. Des insurrections éclatent les 8, 27 et 29 août 1789 et sont imparfaitement réprimées. Le 9 septembre, le peuple s'apercevant qu'un farinier vend du riz avarié, s'empare du marchand et conduit sa marchandise à l'hôtel de ville. Troyes avait alors pour maire M. Huez, qui était en même temps le doyen des conseillers du présidial; ce magistrat fixe l'audience à deux heures pour juger l'affaire des grains, et se rend au palais malgré les clameurs malveillantes de la multitude. Le riz est reconnu avarié, et le maire ordonne qu'il sera brûlé. Cependant la foule n'est point satisfaite, elle s'en prend au maire de sa misère, et demande son renvoi. *A bas M. Huez! M. Truelle en place!* crie-t-elle. L'élu du peuple est installé, et alors c'est à la vie de M. Huez qu'on en veut. L'infortuné magistrat se réfugie dans la salle du conseil dont ses amis défendent l'entrée. Mais bientôt la porte est enfoncée; M. Huez est traîné par les furieux jusqu'aux degrés du palais; on lui jette la corde au cou, on le frappe d'un couteau, on lui emplit la bouche de foin, on lui crève les yeux, on le traîne mutilé par les rues; ensuite on le plonge dans la rivière, d'où son cadavre est enfin retiré et jeté dans le petit cimetière Saint-Jean. Les maisons de l'ancien maire, du lieutenant de la maréchaussée, du commandant militaire sont pillées et dévastées. Le soir, l'intervention de la milice urbaine met fin à ces désordres. Plus tard, les excès des montagnards, les exécutions rapides, le pillage des édifices religieux, signalent à Troyes la première période de la révolution; puis la réaction de thermidor s'y fait sentir, de nouvelles vengeances y sont exercées et la délation y frappe de nombreuses victimes. Quelques noms, ceux du représentant Rousselin et de l'avocat Thirion, se mêlent tristement au souvenir de ces mauvais jours.

Rien sous l'empire ne troubla d'abord le profond repos de la Champagne. Napoléon visita Troyes en 1805. Il y ordonna, par un décret, l'exécution des travaux qui devaient rendre la haute Seine navigable jusqu'à Châtillon. Deux cent mille francs, pris sur sa cassette, furent destinés aux premières dépenses de cette entreprise. En 1814, l'invasion étrangère ramena l'empereur dans ces lieux où il avait été accueilli avec tant d'enthousiasme au commencement de son règne. Le corps du général Schwartzemberg se dirigeait sur la Champagne et occupait Bar-sur-Aube tandis que Mortier se repliait sur Troyes. Napoléon, après la victoire de Brienne et le combat moins heureux de la Rothière (1er février), passa avec ses troupes sur la rive gauche de l'Aube, et entra dans Troyes. Il donna trois jours de repos à ses troupes, et partit le 6 février. Cependant Schwartzemberg, avec les souverains qui le suivaient, avait passé l'Aube, et s'était porté sur Troyes, dans le but d'aller à Paris en descendant le bassin de la Seine; Blücher devait arriver au même point par le bassin de la Marne. Napoléon franchit rapidement la distance qui le séparait de Blücher, défit, à Champaubert, l'armée de Silésie, forte de cent vingt mille hommes, remporta à Montmirail une seconde victoire, plus brillante encore que la première; le 12, l'ennemi fut encore mis en fuite à Château-Thierry. Les jours suivants, les Autrichiens, les Bavarois, plièrent devant le génie de l'empereur et la valeur de nos soldats. A Mormans, à Provins, à Valjouan, à Montereau,

à Méry-sur-Seine, l'ennemi fut culbuté et chassé, et le 23 février Napoléon reparut dans les plaines de Troyes.

Les alliés occupaient cette ville depuis près de trois semaines. Les portes étaient fermées et barricadées. L'empereur attaque avec ménagement, il craint de ruiner une des cités les plus commerçantes de la France. Un parlementaire vient lui annoncer que la place sera évacuée pendant la nuit; mais que si l'attaque continue, Troyes sera réduite en cendres avant que les Français aient pu s'en emparer. Napoléon consent à attendre jusqu'au point du jour; le matin il accorde un nouveau sursis. Enfin à midi les portes sont renversées à coups de canon, et les Français se précipitent dans les rues, tandis que les derniers pelotons ennemis sortaient en désordre, et défendaient avec peine l'empereur Alexandre, qui faillit rester prisonnier.

Pendant le séjour des ennemis à Troyes, quelques partisans de l'ancienne monarchie s'imaginèrent que le moment était venu de tenter un effort en faveur de la famille des Bourbons. Un ancien marquis, M. de Vidranges, le chevalier de Gouault, Richemont, de Montaigu, Mangin de Salabert, Gaulon, Delacour-Bureau et le médecin Picard, après s'être adressés au prince de Wurtemberg, se présentèrent devant l'empereur Alexandre, dont ils étaient parvenus à obtenir une audience. Le marquis porta la parole : « Sire, dit-il, organes de la plupart des *honnêtes gens* de Troyes, nous venons mettre aux genoux de votre majesté impériale l'hommage de notre humble respect, et la supplier d'agréer le vœu que nous formons *tous* pour le rétablissement de la maison royale de Bourbon sur le trône de France. » Alexandre, qui avait alors d'autres vues, trouva la démarche prématurée. Quant aux Troyens, en voyant qu'on voulait se servir des étrangers pour donner un souverain à la France, ils furent indignés, et quand l'empereur arriva, des cris de vengeance se mêlèrent aux acclamations du peuple. Un conseil de guerre fut réuni; M de Vidranges était parti, sous le prétexte d'aller annoncer au comte d'Artois, qui était en Suisse, la nouvelle de la tentative royaliste de Troyes; M. de Gouault fut arrêté, condamné à mort et passé par les armes. Un écriteau placé sur sa poitrine portait ces mots : *Traître à la patrie!*

Les dernières victoires avaient relevé la confiance de l'empereur et de son armée. Napoléon et ses soldats n'avaient jamais été plus grands. Les conférences pour la paix, ouvertes à Lusigny le 25 février, restèrent sans résultats; mais en même temps Blücher, suivant les rives de la Marne, s'avançait rapidement vers Paris. Napoléon se posta entre Soissons et Reims, battit l'ennemi à Craonne, fut vaincu à Laon, et fit reposer son armée à Reims. Schwartzemberg et les souverains alliés rentrèrent à Troyes. Napoléon fit un mouvement du côté de l'Aube, et livra, aux portes d'Arcis, une rude bataille qui le força d'abandonner à l'ennemi la route de la capitale de l'empire. Le 28, les troupes alliées se joignirent entre Troyes et Arcis, et descendirent les rives de la Marne. De Saint-Dizier, l'empereur se porta à la hâte vers Paris pour le défendre; le 29, il passa la nuit à Troyes; le 30, il était à Fromenteau, à cinq lieues de Paris; mais il était trop tard, cette grande ville avait capitulé. En 1815, comme en 1814, le séjour de l'ennemi dans la Champagne laissa de lugubres souvenirs. Troyes fut longtemps à réparer ses pertes, et peut-être s'en ressent-il encore aujourd'hui.

Sous l'ancienne monarchie, Troyes était le siége d'un présidial de deux bailliages, d'un tribunal consulaire et d'un hôtel des monnaies. La révolution en a fait le chef-lieu du département et du premier arrondissement de l'Aube; son évêché a été conservé. Elle a une société d'agriculture, des sciences, des arts et belles-lettres. La belle et grande cathédrale de Saint-Pierre est encore debout, tandis que les couvents des Dominicains, des Cordeliers, des Mathurins, des Capucins, des Chartreux; les cinq communautés de filles, des Ursulines, de la Congrégation, de la Visitation, des Carmélites; les deux prieurés de Saint-Blaise et de Saint-Quentin; et les quatre abbayes de Notre-Dame-aux-Nonains, de Saint-Loup, de Sainte-Merle et de Saint-Martin-ès-Aires, ont disparu depuis longtemps. Le plus ancien et le plus important de ces monastères était l'abbaye royale de Notre-Dame-aux-Nonnains : selon toutes les apparences, elle avait été fondée par saint Leucon, évêque de Troyes (670-675). Quelques édifices ont pourtant survécu au temps et aux révolutions. Nous citerons particulièrement l'hôtel de ville, commencé en 1624, terminé en 1670, et dont la façade fut exécutée sur les dessins du célèbre Mansard; et l'église de Sainte-Madeleine, dont le jubé, sculpté au XVIe siècle, est si élégant. L'église de Saint-Remi possède un beau christ en bronze de Girardon, et l'hôtel de ville, un médaillon en marbre de Louis XIV, fait par le même maître. Notons encore la halle aux vins, l'abattoir public, ces fameuses boucheries, où, dit-on, soit à cause de la fraîcheur de l'air, soit à cause de l'obscurité, les mouches ne pénètrent pas; le mail dont la ville est entourée; la bibliothèque, riche de cinquante mille volumes et de cinq mille manuscrits qui proviennent des anciens couvents et des collections du président Bouhier et du docteur Hennequin; le collége, qui a succédé à celui dont les Troyens ont toujours écarté les jésuites. Quant à la ville, elle est mal bâtie. La plupart de ses maisons sont construites en bois; les quartiers nouveaux ont seuls un peu de régularité. En 1631, le P. Bertault de l'Oratoire comparait, dans un poëme latin, les agréments de la capitale de la Champagne à ceux de Pouzzoles, de Tibur, de Baja, et des environs du lac Lucrin, et les préférait même aux campagnes de Latium et aux jardins d'Alcinoüs. Il y avait dans ces éloges un peu d'exagération poétique.

La population du département de l'Aube s'élève à 258,180 personnes, et celle de l'arrondissement à 92,589. Le nombre des habitants de Troyes a beaucoup varié, comme on le pense bien, depuis le XVe siècle. On prétend que cette ville a compté jusqu'à 50,000 habitants. Hesseln, vers 1771, lui en donnait de 13 à 14,000; elle en renfermait, à l'époque du dernier recensement général, 24,463. Quoique ses marchés forains, autrefois si renommés, n'existent plus, le mouvement des affaires n'en a pas moins une très-haute importance. Des recherches statistiques du plus grand intérêt ont été faites par la chambre du commerce de Troyes, au sujet du chemin de fer de la Bourgogne, qui doit relier cette ville à Paris et à Marseille. Il y a dans le chef-lieu du département de l'Aube dix-huit établissements de filature, dont la production annuelle est de 8,100,000 fr.; les articles de coton fabriqués soit à l'aiguille, soit à la navette, sont estimés à 24,300,000; la fabrique des bas, gants, mitaines, est portée à 3,000,000; enfin la valeur des autres industries, parmi lesquelles les huileries et les tanneries

figurent en première ligne, monte à 4,652,000 fr. D'un autre côté on estime le commerce de la ville en laines brutes, draperies du pays, grains de toute espèce, vins, rouennerie, soierie, articles de Paris, etc., à plus de 22,000,000 de fr., dont quatorze millions sont absorbés par les placements faits sur les seules villes de Lyon, Dijon, Châtillon, Grenoble, Montpellier, Toulon et Marseille. Pour nous résumer, la fabrication représente une somme de 42,052,600 fr., et le commerce en gros et demi-gros donne 22,109,400 fr. C'est donc un total de 62,161,000 fr. pour les affaires industrielles et commerciales de la place de Troyes.

Des hommes éminents dans tous les genres ont reçu le jour dans la ville de Troyes : le pape *Urbain IV; Pierre de Villiers*, confesseur de Charles V et successivement évêque de Nevers et de Troyes; l'oratorien *Comestor; Le Cointe*, auteur des Annales ecclésiastiques de France; le trouvère *Chrestien*, le poëte *Passerat*; *Guillaume* et *Henri Lebé*, imprimeurs et graveurs en caractères; le graveur *Thomassin*, qui compte Callot parmi ses élèves; le sculpteur *Girardon;* le peintre *Nicolas Mignard;* les jurisconsultes *Pierre* et *François Pithou* et les historiens *Camusat*, *Grosley*, *Courtalon-Delaistre* et *Lévesque de Laravallière;* le littérateur *Eustache Lenoble;* les *Colbert* de la branche de Saint-Fouange étaient aussi sortis de cette ville.[1]

NOGENT-SUR-SEINE.

PONT-SUR-SEINE. — VILLENAUXE. — SAINT-AUBIN. — ROMILLY-SUR-SEINE. —

Nogentum ou *Novigentum ad Sequanam*, ainsi nommé de *Novagus*, *novus pagus*, *nova gens*, peuple nouveau, parce qu'il y avait autrefois, sur l'emplacement actuel de la ville, une cité du nom de *Riehebourg*, dont les temps et la guerre avaient amené la destruction et qui fut rebâtie par une colonie de Champenois.

1. Camusat, *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis*. — *Mémoires pour servir de suite aux antiquités ecclésiastiques de Troyes*. — Grosley, *Éphémérides de Troyes*. — Courtalon-Delaistre, *Topographie historique de la ville de Troyes*. — Pelletier, *Histoire des comtes de Champagne*. — Baugier, *Mémoires historiques et critiques pour l'histoire de Troyes*. — *Mairie et échevinage de Troyes* (1676). — *Archives de la chambre du commerce de Troyes*. — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France*, t. VI. — *Annuaire administratif et statistique de l'Aube*, années 1811 et 1813. Cet excellent recueil est dirigé avec une rare supériorité par la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département. Quant à la partie militaire relative à la campagne de 1814, nous l'avons puisée principalement dans l'*Histoire des deux restaurations*, par M. Achille de Vaulabelle, ouvrage écrit avec un esprit de recherche, de conscience, d'élévation et de patriotisme qu'on ne saurait trop louer.

A quelle partie de la province cette colonie appartenait-elle? On ne le dit pas. Seulement on ajoute qu'elle céda à l'attrait d'un air salubre, de la remarquable beauté du pays, et des heureuses facilités qu'il présente pour le commerce. D'après une autre tradition, l'origine de Nogent serait, il est vrai, beaucoup moins ancienne. On raconte que dans un combat livré aux environs de Richebourg, entre les Anglais et les Français, les chefs de ceux-ci, prêts à succomber sous le nombre, s'écrièrent : *A nous, nos gens!* Ce cri rallia les fuyards : ils revinrent à la charge, secourus par les habitants des communes environnantes, qui aidèrent à repousser l'ennemi commun; et, en souvenir de cette action, le champ, théâtre de la défaite des Anglais, fut appelé *Nos gens*, d'où plus tard on a fait *Nogent*. Cette étymologie n'a rien d'invraisemblable. On ne connaît d'ailleurs aucun monument qui indique, d'une manière sûre et précise, non-seulement la racine du nom de cette ville, mais encore même la date approximative de sa fondation. Ses archives municipales ont été pillées à diverses époques; elles ne renfermaient plus qu'un petit nombre de documents, réunis avec peine, lorsqu'en 1814 ces précieux restes périrent dans l'incendie de l'hôtel de ville. Tout porte à croire cependant que l'établissement d'un peuple dans une ville sise sur le territoire où s'élève aujourd'hui Nogent, est bien antérieure aux conquêtes de César, s'il ne remonte pas même aux premières invasions romaines dans les Gaules, vers l'an 400 avant Jésus-Christ. L'existence d'une voie antique, désignée sous le nom de *chemin des Romains*, vient à l'appui de cette opinion.

Du temps de César, on trouvait dans le rayon géographique de Nogent une autre ville également très-ancienne, appelée *Ponta* ou *Pontes ad Sequanam*, par laquelle passaient les troupes du consul, allant de Reims et de Provins à Sens, Troyes et Langres, pour y prendre leurs quartiers d'hiver. On a découvert aux environs une quantité considérable de pierres tumulaires dans lesquelles on a voulu voir d'abord des autels destinés aux sacrifices des druides; mais les ossements qu'elles recouvraient nous font supposer que c'étaient des tombeaux romains. La ville avait acquis une grande importance, comme position militaire : on y construisit douze ponts, circonstance qui modifia le nom sous lequel on la désignait habituellement.

Nous lisons, en effet, dans les historiens, que le 17 avril, veille de Pâques de l'année 451, Attila se dirigeant sur Paris, vint *ad duodecim pontes*, où il coucha et franchit le lendemain la Seine, afin de continuer sa marche. Nogent, de son côté, n'était point restée en arrière du mouvement : dès le IXe siècle, c'était une cité déjà célèbre, ceinte de hautes murailles, et appartenant aux religieuses de l'abbaye de Saint-Denis, qui, en 859, à l'approche des Normands, y envoyèrent les reliques de leur église. A ces quelques détails, dont on peut garantir l'authenticité, se borne tout ce qu'on sait de positif sur ces deux villes, jusqu'au XIIe siècle.

En 1152, une partie du domaine de Nogent était possédée par Suger, abbé de Saint-Denis; l'autre partie forma le domaine d'Élisabeth de Bavière, et devint par la suite l'apanage des comtes de Champagne. Ponts était entré depuis longtemps dans cet apanage héréditaire; les comtes y avaient fait construire un château de plaisance où ils venaient ordinairement recevoir l'hommage de leurs vassaux. L'un d'eux, Étienne III, et sa femme Alix, détachèrent plusieurs biens

de ce domaine dont ils dotèrent le couvent du Paraclet. Le titre de cette donation est le premier des documents du moyen âge où il soit parlé de Pont-sur-Seine. Abailard, fuyant les persécutions des théologiens qui l'accusaient de sentiments hétérodoxes sur la Trinité, s'était retiré six ans auparavant en Champagne, dans une vallée de la paroisse de Quincey, baignée par l'Ordusson; là, il avait bâti une chapelle de simples joncs et de branches d'arbres. L'oratoire dédié à la SainteTrinité fut remplacé par un temple magnifique dont Abailard fit la consécration au *Paraclet*, l'Esprit-Saint, son suprême consolateur dans les jours de sa disgrâce. Les admirateurs de son génie l'ayant bientôt suivi dans sa retraite, il fut encore obligé par saint Bernard de quitter ce lieu de refuge; mais avant de s'éloigner, il y appela Héloïse, qui fut la première abbesse du Paraclet. En 1131, le pape Innocent II confirma l'établissement de ce monastère, dans lequel la fille de Milon, seigneur de Nogent, vint prendre le voile. Enfin, lorsque Abailard mourut au prieuré de Saint-Marcel en Bourgogne, le 21 avril 1142, son corps fut transféré au Paraclet, par les ordres d'Héloïse, qui lui érigea un tombeau où elle-même fut ensevelie en 1163.

Pour en revenir aux deux villes dont nous entreprenons de reconstituer l'histoire, la châtellenie de Nogent figura dans le douaire assigné par Thibault III, comte de Champagne, à sa femme Jeanne de Navarre, et la châtellenie de Pont dans celui de Marguerite de Bourbon, femme de Thibault IV. En 1328, ces seigneuries furent réunies à la couronne. Trente un ans après, pendant la captivité du roi Jean à Londres, Eustache d'Auberticourt, l'un des généraux du roi d'Angleterre, rencontra près de Nogent le chevalier lorrain Broquard de Fenestranges, qui avait pris les armes au service du dauphin régent, depuis Charles V. Broquard n'avait que cinq cents hommes à sa solde; mais l'évêque de Troyes, Henri de Poitiers, lui avait amené du renfort, et les Nogentais avaient également grossi ses troupes. On se battit de part et d'autre avec acharnement. Les Anglais lâchèrent pied à la fin, et Eustache d'Auberticourt fut fait prisonnier (23 juin 1359). Jean de Ségur, qui tenait pour eux à Nogent, rendit la place à l'évêque de Troyes, Henri de Poitiers; mais ayant eu l'impudence, lui qui avait si cruellement pressuré la Champagne, de venir à Troyes même réclamer en personne le prix du traité, il y fut massacré par les habitants. Les Malandrins commirent à Nogent, en 1361, des exactions inouïes. L'histoire ne donne aucun renseignement particulier sur ces brigandages; nous supposons toutefois qu'ils motivèrent la reconstruction de l'enceinte murée de la ville. Les Nogentais, en 1401, sollicitèrent de Charles VI l'autorisation de relever leurs murailles, et ils ne l'eurent pas plutôt obtenue qu'ils travaillèrent activement à se mettre à l'abri de nouvelles insultes. Nogent eut alors trois portes principales précédant autant de faubourgs, auxquels chacune d'elles donnait son nom : la *Porte de Troyes*, la *Porte Bréhereau*, et la *Porte des Ponts*. Il y avait, en outre, deux fausses portes, celle de *Richebourg*, pratiquée au bas du vieux château des comtes de Champagne, et celle de *la Poterne*, située au-dessous des moulins.

Dans le XIVe et le XVe siècles, les bords de la Seine de Nogent à Pont durent être le théâtre de bien des combats dont l'histoire n'a gardé aucun souvenir. Les chroniques contemporaines se taisent également sur la part que les compa-

gnies nogentaises des arbalétriers et des arquebusiers prirent aux événements militaires; nous savons seulement que l'une fut établie dans le XIe, l'autre dans le XIIe siècle, et qu'elles étaient toutes deux fort renommées. Au temps des guerres de religion, l'amiral de Coligny s'empara de Nogent et de Pont, les livra au pillage et s'y établit avec ses troupes (1567); mais le duc d'Anjou, par l'ordre de Charles IX, enleva aux chefs des huguenots cette double position sur la Seine.

Depuis leur réunion à la couronne, en 1328, Nogent et Pont ont eu une longue suite de seigneurs. Charles VI donne la première de ces villes au comte d'Évreux (1440), François Ier à Philippe de Savoie, dont les descendants y bâtissent un palais; en 1623 elle revient à Louis XIII, qui la cède à Claude le Boutillier, seigneur de Chavigny (1630); puis elle passe dans les mains du maréchal de Noailles, de M. Orry de Fulvy, du fermier général Bouret de Val-Roche, et de M. de Boulogne, contrôleur général des finances (1713-1761). Elle est érigée en comté en faveur de ce dernier, qu'un arrêt du conseil, du 27 mai 1771, autorise à établir une troisième foire annuelle dans le siége de sa seigneurie; son fils prend le titre de comte de Nogent et les lettres patentes du roi, en date du 2 octobre 1772, lui reconnaissent la propriété des offices municipaux de la ville. Quant à la seigneurie de Pont, nous voyons qu'au XVIIe siècle elle appartenait à la princesse de Conty, et fut achetée par M. Boutillier de Chavigny (1630). La femme de ce seigneur, Marie de Bragelonne, fit bâtir un magnifique château, dont l'architecte Lemuet traça le plan, et qui ne coûta pas moins de cinq millions. Le dernier membre de la famille de Chavigny auquel le domaine et le château appartinrent fut Claude, marquis de Pont, mort en 1676, et si fameux par sa force extraordinaire. C'était un jeu pour ce gentilhomme de terrasser un taureau en le saisissant par les cornes. Madame de Montpensier, après avoir tiré le canon de la Bastille sur les troupes de son cousin Louis XIV, se retira au château de Pont. Le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Bordeaux, fit plus tard l'acquisition de cette résidence, et la vendit au prince François-Xavier, oncle maternel de Louis XVI.

La construction, au XVe siècle, de l'église paroissiale, placée sous l'invocation de saint Laurent, le patron de Nogent; l'incendie de l'Hôtel-Dieu de cette ville, en 1676, et son rétablissement quatre ans après par Denis Bouchard, docteur en théologie; une maladie épidémique dont les suites n'eurent pas d'ailleurs une grande gravité (1633-1636), et l'inhumation de la dépouille mortelle de Voltaire, le 2 juin 1778, dans l'église de l'abbaye de Scellières, située près de Romilly-sur-Seine, tels sont les seuls événements, ou plutôt les seules circonstances dignes d'être notées dans le pays durant les trois siècles qui précèdent le grand mouvement social de 1789. Le contrecoup de la révolution ne s'y fit guère sentir que par l'érection de Nogent en chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Aube, l'exhumation des restes de Voltaire, le 10 mai 1790, conformément au décret de l'Assemblée constituante, et le séjour de madame Letizia Bonaparte, sous l'empire, au château de Pont; mais, en revanche, l'invasion étrangère a laissé dans cet arrondissement de cruels souvenirs.

Le 11 février 1814, une division autrichienne se présenta devant Nogent que

défendait un corps de mille à onze cents hommes, sous les ordres du général Bourmont. On avait barricadé les rues et crénelé les maisons. Les alliés perdirent le premier jour plus de deux mille hommes dans les tentatives répétées qu'ils firent pour forcer le passage, au-delà duquel ils entrevoyaient Paris. Le second jour, nouvelle attaque tout aussi acharnée, et pendant laquelle on se disputa le terrain pied à pied comme la veille. La garnison, composée presque entièrement de recrues, dut pourtant céder à des forces supérieures; elle ne se retira qu'après avoir protégé la retraite des habitants et fait sauter le pont Saint-Edme. L'ennemi se vengea lâchement d'une si glorieuse défense : cent quarante maisons, l'hôtel de ville, le palais de justice, les prisons, les casernes, et la salle de spectacle, furent livrés aux flammes. Dans une autre partie de l'arrondissement, le château de Pont, abandonné par madame Letizia Bonaparte, devint la proie de l'incendie et ne présenta plus qu'un amas de ruines. Villenauxe, ayant été prise le 8 mars par les alliés, subit huit jours de pillage. Nous n'avons pas parlé jusqu'à présent de cette ville, dont la fondation paraît remonter au XIe siècle. Elle était autrefois connue par son abbaye de Nesle, qui fut établie, à ce qu'on suppose, par Chlodwig, à la prière de la reine Chlotilde. Dans le XVIIe siècle, Villenauxe s'était défendue avec succès contre un corps de quatorze à quinze mille Lorrains (1652). Enfin, en 1814, un mois environ avant la catastrophe que nous venons de rapporter, Napoléon avait traversé Villenauxe avec dix mille hommes, qui allaient vaincre les Russes à Champeaubert.

Nogent-sur-Seine renferme 3,365 habitants, Pont environ 600, Villenauxe 2,713, et Saint-Albin 618. Romilly, connu par le voisinage de l'ancienne abbaye de Scellières, de l'Ordre des Citeaux, que Hugues de Romilly avait fondé en 1167, et qui, renversé une première fois par les huguenots, en 1567, fut définitivement détruit à l'époque de la révolution, compte un peu plus de 3,300 personnes. L'abbaye du Paraclet a disparu également, sauf sa maison abbatiale, dont on a fait une habitation bourgeoise. Sur l'emplacement de l'ancien domaine de Pont un nouveau château fut construit, de 1829 à 1830, par Casimir Perrier. La ville de ce nom, en général bien bâtie, se compose d'une rue longue à laquelle aboutissent plusieurs rues moins importantes. Nogent est divisée en deux parties par la Seine, dont les rives sont bordées par des quais magnifiques. L'église paroissiale, monument d'un assez beau caractère, fut bâtie dans le XVe siècle. De nombreuses promenades donnent un air de coquetterie à ce chef-lieu de sous-préfecture, qui fait un commerce très-actif d'exportation, d'entrepôt et de transit. L'arrondissement de Bar-sur-Aube compte 42,634 habitants. Le lieutenant-général *Patourneaux*, un des plus illustres capitaines de l'armée française pendant la révolution, y naquit à Romilly en 1776.[1]

1. Baugier, *Mémoires historiques de la Champagne.* — Courtalon-Delaistre, *Topographie historique du diocèse de Troyes.* — Fleury, *Histoire ecclésiastique.* — Expilly, *Dictionnaire des Gaules.* — Piganiol de La Force, *Description de la France.* — *Recueil des ordonnances des rois de France.* — *Trésor des Chartes.* — Vallet de Viriville, *Archives historiques de l'Aube.* — *Annuaire du département de l'Aube.* — Achille de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations.*

BAR-SUR-AUBE.

CLAIRVAUX.

Bar, autrefois capitale du Vallage, dans la Basse-Champagne, est une petite ville très-ancienne bâtie sur la rive droite de l'Aube, qui, en cet endroit, forme un canal de cinq cents pieds de long sur cent vingt pieds de large. Abritée par une haute montagne, dans un vallon fertile, que dominent de tous côtés de riantes collines couvertes de bois ou couronnées de vignes et de vergers, au milieu d'eaux limpides et abondantes, sa situation est, sans contredit, des plus heureuses, et, de loin, elle s'offre au regard du voyageur sous l'aspect le plus agréable et le plus séduisant. Ce n'est qu'après avoir franchi l'enceinte que le désenchantement commence. On s'engage dans un labyrinthe de rues obscures, mal pavées, tortueuses, étroitement resserrées entre une double ligne de maisons de bois presque décrépites. C'est à peine si quelques habitations d'une architecture plus moderne interrompent, çà et là, ce monotone et triste amas de constructions noircies ou minées par le temps. Il est vrai que la municipalité a, depuis 1835, arrêté un plan d'alignement plus régulier et plus praticable que celui de 1768, et dont l'exécution fera surgir du sol une ville toute nouvelle.

Le nom de Bar lui vient de sa position même au bord d'une vaste étendue d'eau. Certains étymologistes ont pensé que la cité primitive, d'origine gauloise, devait cette dénomination à la montagne au pied de laquelle on avait choisi son emplacement, et ils ont donné au mot celtique *Bart* la signification de *lieu fort;* mais Adrien de Valois a prouvé que *Bart* voulait au contraire dire *port*, explication plus naturelle d'ailleurs et qui a pour elle désormais l'autorité de la science. De *Bart* les Romains firent *Barrum*, et, selon leur habitude, ils y joignirent le nom du fleuve qui individualisait en quelque sorte à leurs yeux l'importance et la physionomie de leur conquête : *Barrum ad Albam* ou *Albulam*. On voit que nous négligeons ici la prétendue chronique locale, qui attribue la fondation de Bar-sur-Aube à un roi des Gaules nommé *Bardus*, le cinquième de sa dynastie. Il serait trop ridicule de discuter et de réfuter sérieusement une pareille fable.

Du temps de César, *Barrum ad Albulam*, que les Romains, suivant une tradition à laquelle il faut avoir égard, nommèrent d'abord *Segessera*, faisait partie du pays de Langres, réuni par le consul à la Gaule-Belgique. Labiénus établit une légion sur la montagne, et construisit sur le plateau même un château-fort, qu'il entoura de fossés profonds. Les habitants de la plaine, menacés par les incursions des barbares, cherchèrent, plus tard probablement, un refuge assuré sous les remparts de cette forteresse qui devint le noyau d'une cité nouvelle. En effet, si

le château élevé par le lieutenant de César était resté complétement isolé de tout autre édifice, les ruines qu'on a trouvées sur le plateau n'occuperaient point un espace si considérable. L'histoire nous apprend, en outre, que les Vandales détruisirent, dans les environs de Bar, un château situé au sommet de la montagne, lequel servait à tenir en respect les maraudeurs du pays. Les citadins y renfermaient leur blé avec ce qu'ils possédaient de plus précieux. De là le mot de *Fromence*, *Frumentum* (corrompu par la succession du temps en Florence, *Florentia*) sous lequel la forteresse de Labiénus fut désignée.

Au milieu du v[e] siècle, les Huns prirent Bar-sur-Aube qu'ils saccagèrent impitoya' lement, et Attila fit périr sainte Germaine, qui avait fondé le prieuré de ce nom sur la montagne. Le martyre de la sainte eut lieu derrière l'église Saint-Maclou, dans un champ frappé depuis cette époque de stérilité. Aux Vandales et aux Huns succédèrent les Franks. En 464, Wiormard, l'un des principaux chefs de la Gaule, était venu à Bar-sur-Aube, avec la plupart de ses égaux, recevoir Chilpéric, père de Chlodwig, qui venait de franchir la frontière (*apud castrum Barrum occurrit*). Chilpéric prit possession de Bar, qui dès lors appartint à la monarchie franque. Après la bataille de Tolbiac, Chlodwig ayant affermi son autorité dans toute l'étendue de son empire, Bar et Nogent, et la Champagne entière, furent spécialement compris dans le domaine royal. Cet état de choses ne cessa qu'à l'extinction de la race carlovingienne. Bar fut alors soumis aux comtes héréditaires de Champagne de la maison de Vermandois, et dans le partage qui fut fait des domaines d'Héribert entre ses enfants, Notcher, l'un d'eux, ayant hérité du Vallage, fit de cette ville la capitale d'un comté indépendant. Il la fortifia d'une enceinte de murailles hautes de vingt pieds sur six d'épaisseur, défendues par deux portes à pont-levis; il élargit et creusa davantage les fossés, où les eaux de l'Aube et de la d'Huis purent s'élever jusqu'à vingt pieds de hauteur.

Adélaïde, fille de Notcher, épousa Eudes comte de Crespy. De ce mariage naquit Simon, qui fut comte de Crespy et de Bar. L'un de ses successeurs, Raoul, donna sa fille Alix en mariage à Thibault, comte de Troyes. Le fils d'Alix et de Thibault, nommé Hugues ou Huon, vendit, en 1094, à son neveu Thibault-le-Grand, afin de subvenir aux frais de l'expédition qu'il projetait en Palestine, les comtés paternel et maternel de Troyes et de Bar. Arrivé dans la Terre Sainte il se fit chevalier du Temple; dans le même temps, Philippe, son frère puîné, fut élu évêque de Châlons-sur-Marne : de manière que le comté de Bar, acquis par Thibault-le-Grand, appartint désormais à la maison des comtes de Champagne jusqu'en 1361, époque à laquelle le roi Jean réunit cette province à la couronne.

Nous suspendrons ici le récit des faits relatifs à Bar-sur-Aube pour nous occuper d'un événement, secondaire en apparence, mais qui devait bientôt compter au premier rang dans les annales de la Champagne. En 1115, Bernard, moine de Citeaux, avait été envoyé par l'abbé Étienne, avec douze autres religieux de ses frères, dans le diocèse de Langres, dont les peuples sollicitaient l'établissement chez eux d'une de ces pieuses colonies que l'abbé avait accordées déjà aux habitants des diocèses d'Auxerre et de Châlon-sur-Saône. Bernard et ses compagnons

s'arrêtèrent à deux lieues environ de la ville de Bar, dans une gorge étroite et profondément encaissée, froide, humide, fangeuse, et toute couverte de bois épais qui interceptaient les rayons du soleil. « C'était auparavant une retraite de voleurs, dit l'abbé Fleury, et le lieu se nommait la *Vallée d'Absinthe*, soit à cause de cette herbe qui y croissait abondamment, soit à cause de la détresse de ceux qui tombaient entre les mains des voleurs. » Bernard obtint de Hugues, huitième comte de Champagne, la donation pleine et entière de cette vallée, que, par antiphrase sans doute, ou bien après en avoir commencé le défrichement, on appela *Clara Vallis*, *Vallée Claire*. Il fit en toute hâte déblayer une partie du terrain, abattre quelques arbres, et construire une petite chapelle avec plusieurs cellules. Telle fut l'origine de Clairvaux, de cette célèbre abbaye, l'un des quatre chefs d'ordre de la filiation de Cîteaux, qui ne devait pas tarder à rivaliser avec sa métropole, et dont les ramifications, après avoir embrassé la France, devaient s'étendre jusqu'en Espagne, en Savoie, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre et en Irlande, en Hongrie, en Suède et en Danemark[1].

Le fondateur de Clairvaux avait la conscience de son œuvre. Aussi nul obstacle ne le rebutait, nulle privation ne lui paraissait impossible. Détresse, pénurie, plaintes et reproches de ses religieux : il faisait face à tout, il trouvait réponse à tout. Son enthousiasme, son courage finirent cependant par persuader tous les cœurs, par exalter autour de lui toutes les âmes. Les moines de Clairvaux ne connurent plus ni souffrances ni besoins : le travail n'eut pour eux d'autre délassement que la prière. Un moine de Clément-Pré, afin d'attendrir son supérieur en lui montrant à quelle misère étaient réduits les disciples de saint Bernard, emporta, dit-on, en secret, le pain de la communauté qu'on lui avait servi dans la chambre des hôtes, et ce pain était un insipide et grossier mélange pétri d'orge, de millet et de vesce. La plupart de ces hommes avaient pourtant vécu dans les honneurs, dans les plaisirs et l'opulence. L'admiration qu'excitaient leurs vertus faisait affluer de toutes parts les visiteurs et les prosélytes. La foule en augmentant chaque jour, saint Bernard, pressé par ses religieux, consentit à construire de nouveaux bâtiments à l'entrée de la vallée, dans un site plus tempéré, près de l'Aube, et Thibault-le-Grand, comte de Champagne, qui s'était épris pour lui de l'amitié la plus vive au concile de Troyes, tenu en 1128, où il avait eu l'occasion d'apprécier son éloquence et son zèle, contribua largement aux dépenses (1135). Quoique l'abbaye n'occupât primitivement qu'un espace assez restreint, elle n'en avait pas moins ouvert ses portes, dix années auparavant, aux populations environnantes décimées par la famine.

Saint Bernard sortait quelquefois de sa retraite, appelé tantôt au sein des conciles, tantôt dans le conseil des rois et des papes; et chaque fois qu'il rentrait au monastère il avait la consolation d'y retrouver la règle austère de saint Benoît suivie dans toute sa rigueur. En 1145, c'est de la bouche de l'abbé de Clairvaux que part, dans les plaines de Vézelay, le premier cri qui va précipiter l'Europe

1. Les auteurs de la *Gallia christiana* portent à huit cents le nombre de monastères, tant d'hommes que de femmes, de la filiation particulière de Clairvaux. Plus de soixante-douze furent fondés par saint Bernard, qui presque toujours les consacra lui-même de ses mains.

sur l'Asie. Les savants les plus illustres, et à leur tête Abailard; Malachie et Étienne primats, l'un d'Irlande, l'autre de Danemark; un pape même, Eugène III, jadis simple moine de Clairvaux, viennent tour à tour s'éclairer des avis de saint Bernard, ou recevoir l'affectueuse hospitalité de ses religieux. Il n'y a pas jusqu'au jeune frère de Louis VII, le prince Henri, qui, subjugué par cette parole si forte et si entraînante, un jour que la curiosité l'avait conduit dans la vallée d'Absinthe, ne tombe aux pieds du saint qui l'a vaincu, et ne le supplie d'accepter son renoncement à toutes les pompes de la terre, pour l'initier aux sévères exercices du cloître. Le peuple ne s'approche plus, d'ailleurs, de cette glorieuse solitude, sanctifiée par le labeur et la prière, qu'avec un sentiment d'amour et de vénération. Clairvaux a prodigieusement grandi; ses établissements industriels et agricoles ont acquis un développement immense. Scieries de bois, fermes, forges, foulons, huileries, tanneries, filatures, usines, tout est réuni sur ses domaines. Chaque catégorie a son préfet ou officier de l'abbaye, dont le titre même indique les fonctions: *maître des forges*, *maître des fours*, *maître des eaux et forêts*, etc. « Mais, dit l'abbé Fleury, en cette vallée pleine d'hommes, dont chacun était occupé au travail qui lui était prescrit, on trouvait au milieu du jour le silence du milieu de la nuit, excepté le bruit du travail ou des louanges de Dieu quand les moines chantaient l'office. » Cette grande vie de saint Bernard s'éteignit à Clairvaux le 20 du mois d'août 1153.

Par une charte donnée en 1231, Thibault-le-Chansonnier, moyennant finance, acheva d'exempter de toute servitude les habitants de Bar, que le comte Milon avait, en 1198, exceptés à perpétuité du droit de main-morte. Dans cette charte, il leur accorda la faculté d'élire un capitaine *de noble lignée*, chargé de veiller au maintien du bon ordre; et, en même temps, il créa dans leur ville une des quatre foires franches de Champagne. Cette foire devint bientôt une des plus importantes du pays; les négociants étrangers y affluaient, et, pour leur commodité, l'on bâtit, sur la rive gauche de l'Aube, trois quartiers qui furent appelés *halles de Cambrai*, *d'Ypres et d'Orange*. Philippe-le-Bel confirma l'octroi de cette charte et de cette foire en l'année 1280. L'un de ses trois fils, Philippe-le-Long, aliéna le domaine de la ville en 1328; mais les bourgeois se rachetèrent du nouveau possesseur, Jacques de Croy, et rendirent leur ville au roi, sous l'expresse condition, enregistrée par la chambre des comptes, qu'elle ne pourrait plus désormais être séparée du domaine royal.

En 1322, Charles-le-Bel vint à Bar, espérant y rencontrer plusieurs barons allemands qui avaient l'intention de lui offrir la couronne impériale au nom du pape Jean XXII; mais Frédéric-le-Beau, frère de son compétiteur, Louis de Bavière, que le pape avait excommunié, l'attendait seul au rendez-vous, et Charles eut la loyauté de faire le sacrifice de son ambition. Pendant la captivité du roi Jean, les habitants de Bar se mirent en état de défense contre les Anglais. Ils forgèrent des chaînes de fer pour les tendre dans les rues, et remontèrent leurs canons de fonte sur leurs remparts. Le premier ennemi auquel ils eurent à faire, fut le chevalier lorrain Broquard de Fenestrange, lequel n'ayant point été payé de son expédition contre Eustache d'Aubercourt, tourna ses armes contre le dauphin, son agent, et, après avoir pillé et brûlé Bar-sur-Seine, se

dirigea presque aussitôt vers Bar-sur-Aube. La citadelle et les faubourgs, ainsi que la partie de la cité située sur la rive gauche, ne purent résister à la furie des assiégeants; Fénestrange les saccagea et les livra aux flammes. La ville basse lui échappa, parce que le pont avait été détruit; mais les Bar-sur-Aubois n'étant point secourus, se décidèrent à capituler, et le vainqueur, après avoir levé une grosse contribution, décampa presque aussitôt. Les habitants de la ville haute n'avaient cependant plus d'asile; ceux de la ville basse leur permirent d'élever sur la place publique quelques baraques de bois, devenues plus tard des maisons définitivement assises sur le sol, et dont les héritiers successifs ont conservé jusqu'à nos jours la jouissance. Alors aussi fut jeté sur l'Aube, à l'endroit où le lit de la rivière est le plus resserré, le pont qu'on y voit encore aujourd'hui, et pour y aboutir on construisit une porte fortifiée qui, depuis 1789, a été démolie comme toutes les autres portes de la cité. En 1360, Charles V, voulant indemniser les Bar-sur-Aubois de leurs sacrifices, leur accorda la propriété pleine et absolue des fossés et des remparts; au mois d'octobre 1375, dans des lettres datées de Senlis, il confirma, sur leur requête, le privilége par eux acheté en 1328, et reconnu ensuite par le roi Jean, de demeurer à perpétuité sous la dépendance immédiate de la couronne.

Lorsque les Anglais, que Montfort duc de Bretagne avait attirés en France, eurent envahi la province de Champagne, un corps de leur armée se porta sur Bar et incendia les villages de Courcelles et de Sainte-Germaine (1380).

Bar fut témoin, en 1440, du premier coup d'autorité que frappa Charles VII pour le rétablissement de l'ordre dans le royaume qu'avec tant de peine il avait reconquis sur les Anglais. Alexandre, bâtard de Bourbon, l'un des rebelles les plus coupables et les plus redoutés, eut l'audace d'y affronter la présence du roi. Charles VII ordonna qu'on l'appréhendât au corps et qu'on instruisît son procès à l'hôtel de ville. Le bâtard de Bourbon fut condamné, raconte Monstrelet, « à être rué et jeté dans un sac à la rivière, et tant que mort fût accomplie; et ainsi fut fait. » Ses amis ayant retiré le cadavre de l'eau, fondèrent au milieu du pont, à la place même d'où Alexandre avait été précipité, une petite chapelle dans laquelle on a dit une messe pour le repos de son âme jusque vers la fin du dernier siècle.

On a pu voir, dans le cours de ce récit, de quel vif esprit d'indépendance et de nationalité avaient toujours été animés les habitants de Bar-sur-Aube. Ils en donnèrent une nouvelle preuve en 1554, pendant le siége de Saint-Dizier par Charles-Quint. Ne doutant point que l'armée espagnole ne vînt bientôt investir leur ville, les Bar-sur-Aubois, afin de lui opposer une résistance plus efficace, renvoyèrent de leurs murs les enfants, les femmes et les vieillards. Cette partie de la population ne perdit point courage : elle chercha un refuge dans les bois, et s'y tint cachée durant plus de six semaines. En 1594, Henri IV confirma les lettres patentes par lesquelles Charles IX avait, au mois d'avril 1568, institué à Bar-sur-Aube un maire et juge-consul « qui devait être renouvelé par les bourgeois d'année en année ou de deux ans en deux ans, et régler la police de la ville conjointement avec les échevins. » Louis XIII, au mois d'août 1615, réitéra la confirmation de tous ces priviléges. A l'époque des démêlés incessants des princes du

sang avec la cour, le duc de Guise, l'un des plus chauds partisans du prince de Condé, intima l'ordre aux habitants de Bar-sur-Aube de fermer leurs portes à l'armée royale, les menaçant, en cas de refus, de brûler leurs maisons dès que les troupes du roi se seraient éloignées. Les Bar-sur-Aubois traitèrent cette sommation avec mépris; mais ils ne négligèrent aucun préparatif de guerre, afin de repousser, au besoin, les tentatives du duc de Guise. De 1636 à 1648, la peste sévit à Bar et dans tous les lieux environnants. Sur les réclamations du commerce, la foire de cette ville, dès les premières années de la contagion, fut supprimée par Louis XIII, qui la réunit à celle de Lyon. En 1682, Louis XIV fit transporter l'artillerie de Bar-sur-Aube dans la citadelle de Besançon. Postérieurement on abattit les murailles, et l'on combla les fossés. Louis XV, en novembre 1763, transféra à la communauté de ville la propriété des offices de receveurs et contrôleurs des octrois. Sept ans après, au mois d'août, il permit au maire et aux échevins d'accepter la donation de deux maisons contiguës à l'école publique, « pour être lesdites maisons employées et servir d'hôtel commun aux assemblées de ladite communauté. »

Bien avant l'époque à laquelle nous sommes parvenus, l'abbaye de Clairvaux avait atteint le point culminant de la puissance et de la splendeur. Sa juridiction embrassait près de cinquante bourgades ou villages, parmi lesquels ceux de Juvancourt, d'Outre-Aube et de Longchamp avaient été bâtis sur ses domaines. Elle levait, en outre, la dîme sur un nombre au moins égal de fermes et de censes, et percevait en plusieurs localités les droits de péage et de tonlieu. Les produits de ses ateliers s'écoulaient facilement dans les foires de Champagne; elle avait établi, en plus d'une contrée, de véritables entrepôts de commerce. Tout le monde a entendu parler de l'immense cuve de Clairvaux, qui contenait huit cents muids. L'abbé, crossé et mitré, jouissait de presque toutes les prérogatives attachées à l'épiscopat; son pouvoir était même plus étendu que celui des patriarches, puisqu'il avait sous son obéissance huit cents maisons de l'ordre répandues en Europe, qui lui constituaient comme les provinces d'un empire. La population de l'abbaye répondait, d'ailleurs, à sa prospérité. Saint Bernard, à sa mort, y avait laissé déjà sept cents moines ou convers, dont Mabillon rapporte avoir vu les stalles dans la nef de la grande église, subsistant encore au nombre de quatre cents; *quorum sedilia circiter quadringenta in navi superesse aliquando vidimus.* Tant de richesses avaient fini par amollir les moines, autrefois si rigides et si chastes; ils s'étaient montrés durs et avides envers les paysans. La première étincelle des réactions que devait provoquer contre eux leur despotisme, leur luxe et leur avarice, avait éclaté en 1509 dans le village de Champignolles. Mais l'expérience ne les avait point corrigés. En 1789, Clairvaux fut enveloppée dans la suppression dont l'assemblée constituante frappa toutes les communautés religieuses : c'est aujourd'hui une maison centrale.

Nous ne trouvons, depuis cette époque jusqu'à nos jours, aucun événement mémorable qui se rapporte à l'histoire particulière de Bar-sur-Aube, excepté le glorieux combat livré sous ses murs, à la fin de janvier 1814, par le maréchal Mortier, qui battit dans cette rencontre le corps d'armée des Autrichiens placé sous les ordres du prince de Schwartzemberg. Avant la révolution, comme le

constate un certificat en date du 31 juillet 1717, le maire et les échevins de Bar-sur-Aube étaient élus dans une assemblée générale convoquée le 1er du mois de mai par le bailli, entre les mains duquel ils prêtaient serment. Ce fut ensuite le roi lui-même qui, sur une liste de trois candidats à lui présentée par un corps de notables, nomma pour deux ans le maire, auquel ceux-ci adjoignaient directement un ou deux échevins qui restaient aussi en fonction pendant deux ans.

Bar-sur-Aube et l'arrondissement dont il est le chef-lieu sont en voie de progrès. La ville s'est beaucoup embellie; mais on n'y pourrait citer encore aucun monument remarquable, pas même la maison commune et le collége. L'église de Saint-Pierre, et celle de Saint-Maclou dans laquelle on voit les tombes du comte Notcher, du comte Simon et de sa femme Mathilde, ne sont dignes d'attention que par leur ancienneté même et leur vétusté. Le clocher de Saint-Maclou repose, dit-on, sur la porte d'entrée du château des comtes, qui a été démoli. Une jolie promenade règne sur le bord de la rivière. Le commerce de Bar-sur-Aube consiste en bois de chauffage, blés, vins, chanvres et laines. Il y a un marché considérable pour les grains, des fabriques de vinaigre, d'eaux-de-vie, de clous, de calicots et de toiles cirées. La ville renferme 4,133 habitants, l'arrondissement près de 43,000. C'est à Bar que naquit, en 1574, *Nicolas Bourbon*, poëte grec et latin, mort en 1644 chanoine de Langres et membre de l'Académie française, neveu de Nicolas Bourbon, qui fut l'un des meilleurs poëtes latins du XVIe siècle.[1]

VASSY. — JOINVILLE.

Vassiacum, *Vasseium*, qu'on écrivait autrefois Vuassy, Waissy, est aujourd'hui l'un des chefs-lieux administratifs de l'ancien Vallage, dont Joinville a été la capitale jusqu'à la fin du XVIe siècle; il est situé sur la rive droite de la Paise, qui a sa source près du village de ce nom. S'il faut en croire certains auteurs dont l'opinion nous semble offrir un degré suffisant de probabilité, l'emplacement de Vassy est le même que celui d'une ancienne cité des Vadicasses, que l'empereur Caracalla livra aux flammes vers l'an 211. Cette ville, d'ailleurs, n'a point d'histoire, à proprement parler; et son existence ne nous est révélée même, jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle, que dans quelques diplômes particuliers ou ordonnances des rois de France. Ainsi, par exemple, un acte scellé, qu'on trouve dans le Trésor des chartes, nous apprend qu'en 1308 la commune de Vassy élut des députés aux États-Généraux, et nous voyons dans des lettres patentes de Louis XII,

1. Adrien de Valois, *Notitia Galliarum* et *Gesta Francorum*. — *Le Gallia christiana*. — Mabillon, *Annales bénédictines*. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*. — *Les chroniques* de Monstrelet. — *Trésor des chartes*. — *Ordonnances des rois de France*. — Vallet de Viriville, *Archives historiques*. — *Annuaire de l'Aube*.

en date de l'année 1506, que les habitants jouissaient de privilèges et franchises qui leur furent confirmés par le roi.

Les annales de Joinville, sans être extrêmement riches, ont cependant un intérêt incontestable. L'origine de cette petite cité, sise sur la rive gauche de la Marne, à quatre lieues et demie de Vassy, est fort incertaine, et ses différentes étymologies ont partagé les savants. Nous mettons de côté toutes celles qui ne soutiendraient point la discussion : comme *Junonis villa*, *Janivilla*, ville de Junon, ville de Janus. Quant à *Jovis villa* ou *Jovinivilla*, et *Joannis villa*, corrompu en *Joanvilla*, l'une et l'autre méritent notre attention. Selon les partisans de la première, Flavius Jovinus, Rémois de naissance et général des empereurs Jovien et Valentinien dans les Gaules, le même à qui l'on attribue, non sans raison, la fondation de Joigny, fit construire, l'an 369, une tour sur le terrain même occupé par la ville actuelle; au pied de cette tour se forma bientôt une bourgade à laquelle le général romain imposa son nom : *ville de Jovin*, *Jovin-ville*, *Joinville*. D'après les partisans de la seconde étymologie, la ville, au contraire, n'aurait été bâtie que dans le XIe siècle; ils lui donnent pour fondateur l'un des plus puissants seigneurs de la Champagne, nommé Jean de Troyes, et ils s'appuient de l'autorité du célèbre cardinal de Lorraine, qui, né au château de Joinville, n'appelait jamais la cité que *Joannis villa*, ville de Jean.

Le premier sire de Joinville dont nous ayons connaissance, fut un chevalier nommé Étienne, seigneur *de Vallibus*, ou de Vaux, lequel épousa la sœur de Geoffroi II, comte de Joigny. C'est lui qui fit bâtir le château de Joinville. Un de ses descendants, Geoffroi III, dit *le Vieux* et *le Gros*, sire de Joinville, suivit Louis-le-Jeune dans la Terre-Sainte, en 1147; il avait de grandes qualités, qui lui valurent l'estime de Henri Ier, comte de Champagne, et le titre de sénéchal héréditaire de cette province (1158). Geoffroi IV, surnommé *Trouillart* ou *Valet*, fils de Geoffroi-le-Vieux, alla combattre aussi les infidèles sous la bannière de Richard-Cœur-de-Lion (1184-1196). Simon Ier fit la guerre à Blanche, comtesse de Champagne; elle lui avait refusé l'investiture de la sénéchaussée héréditaire jusqu'à la majorité de son fils Thibault. Simon, renonçant à son hommage, se rangea du parti de Thibault, duc de Lorraine; et la comtesse Blanche n'obtint sa soumission qu'à la condition de lui céder la sénéchaussée, à lui et à ses héritiers, et de faire ratifier cette cession par son fils lorsqu'il aurait atteint l'âge de majorité. Le sire de Joinville prit ensuite la croix, comme ses ayeux (1218). De retour dans ses domaines, il défendit le comte Thibault de Champagne, attaqué par les barons de France, et se jeta dans la ville de Troyes; son nom intimida tellement les confédérés, qu'ils renoncèrent à faire le siége de la place (1247).

Mais le titre le plus glorieux de Simon est d'être le père de Jean Ier, sire de Joinville, si célèbre par sa *Vie de saint Louis*, dont il fut l'ami et le compagnon d'armes pendant vingt-deux ans. Raconter toutes les circonstances de cette amitié qui les honora l'un et l'autre, ce serait faire l'histoire du règne de saint Louis et de sa première expédition dans la Terre-Sainte, où Jean Ier l'accompagna. Il faut lire dans les mémoires du noble et naïf historien comment il se prépara à ce grand et périlleux voyage de la Palestine. On était à Pâques fleuries. « Toute cele

semaine, dit-il, fûmes en festes et en quarolles (banquets) que mon frère le sire de Vauquelour et les autres riches homes qui là estoient, donnèrent à manger chascun l'un après l'autre, le lundi, le mardi, le mercredi. » Le sire de Joinville alla ensuite en pèlerinage à Blécourt et à Saint-Urban, après avoir pris congé de sa famille. Tandis qu'il se rendait dans ces saints lieux, nous dit-il encore, ses regards ne se retournèrent point vers le château, tant il craignait que le cœur ne lui faillît d'attendrissement : « je ne voz onques retourner mes yex vers Joinville, pource que le cuer ne me attendrisist du beau chastel que je lessoie et de mes deux enfans. »

Quand il revint dans ses domaines après une absence de cinq ans, Jean trouva son peuple entièrement ruiné par les exactions de toute espèce auxquelles on l'avait assujetti. Cette leçon ne fut point perdue pour lui, car il refusa de suivre Louis IX dans sa seconde expédition en Palestine. Jean mourut à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, et fut enseveli dans l'église de Saint-Laurent, attenante au château (1319). Après son retour de la Terre-Sainte, il avait accordé, en 1258, une charte d'affranchissement aux habitants de Joinville.

Son fils Ancel ou Anceau, investi comme lui de la sénéchaussée de Champagne, parvint en outre, en 1338, à la dignité de maréchal de France. Des lettres-patentes de Charles-le-Bel l'avaient autorisé, en 1324, à percevoir un droit de jurée sur les habitants de Joinville, et il s'était dessaisi, dix ans après, entre les mains de Philippe de Valois, du fief de Vaucouleurs, en échange de ceux de Pessesse et de Charmont, que, depuis la réunion du comté de Champagne, la couronne avait sous sa mouvance. Henri, fils d'Ancel, lui succéda en 1351, et resta entre les mains des Anglais à la bataille de Poitiers (1356). Il laissa une fille nommée Marguerite, qui avait épousé en troisièmes noces Ferri, seigneur de Guise, fils puîné du duc Jean de Lorraine. Guise perdit la vie dans la même bataille où son beau-père fut fait prisonnier (1415), et son fils Antoine mit, en 1440, la sirerie de Joinville sous la suzeraineté du roi Charles VII.

Claude de Lorraine, arrière-petit-fils d'Antoine, affranchit, en 1524, les Joinvillais de diverses servitudes, entre autres celle de formariage, qui n'était pas la moins odieuse. L'héritage qu'il avait recueilli de son père René II, se composait de la sirerie de Joinville, des comtés d'Aumale et de Guise, et de la seigneurie de Mayenne. Il eut le malheur de ne pouvoir éloigner les troupes de Charles-Quint, qui brûla Joinville en 1544. Son fils fut ce François de Lorraine, grand homme d'état, grand homme de guerre, dont le nom seul rappelle le génie, le courage et les services. On a beaucoup reproché à sa mémoire, sur le témoignage de Théodore de Bèze et des autres écrivains protestants, le déplorable événement connu sous le nom de massacre de Vassy· mais François s'est toujours énergiquement défendu d'y avoir pris part. Voici le fait : en 1560, le 1er de mars, le duc, venant de Joinville avec la duchesse sa femme et le cardinal son frère, qui l'accompagnaient à Paris, passa par la ville de Vassy, où depuis six mois les prédicateurs protestants avaient établi une église réformée. Sur trois mille habitants, le tiers environ s'était converti aux nouvelles doctrines. Soit par curiosité, soit par bravade, deux hommes de la suite du duc de Guise

entrèrent dans la grange où se faisait le prêche, et, de ce contact entre des esprits profondément aigris et depuis longtemps hostiles, il résulta des désordres qui dégénérèrent bientôt en lutte ouverte. Deux cents cavaliers, soixante hommes d'armes de la compagnie du duc et ses archers se trouvaient réunis dans la ville; les forces n'étaient donc pas égales : les calvinistes n'avaient d'ailleurs que des pierres pour se défendre. Ceux-ci ayant jeté dehors les deux intrus qui troublaient le prêche, les Lorrains se portèrent à l'assaut de la grange, dont ils n'eurent pas de peine à s'emparer. Sous les coups d'arquebuse et de pistolet des catholiques, soixante personnes tombèrent mortes, deux cents grièvement blessées. Le massacre, commencé dans la grange, se poursuivit dans la rue et jusque sur les toits; il dura une heure entière. Ce fut le premier coup de feu et comme le signal de ces longues et terribles guerres de religion dont nous avons été appelé si souvent à raconter les conséquences déplorables.

François de Guise ne survécut pas longtemps au massacre de Vassy. Il fut blessé, comme on sait, par Poltrot, d'un coup de pistolet, au siége d'Orléans, et mourut six jours après (24 février 1563), en demandant la grâce de son assassin. Les obsèques du duc eurent lieu à Paris, dans la cathédrale de Notre-Dame; elles furent magnifiques. Ensuite on emmena son corps à Troyes, où le cortége funèbre arriva le 25 mars, sur les deux heures de l'après-midi. Le clergé de la ville, suivi des membres de la municipalité et du bailliage, des citoyens les plus notables et de la milice bourgeoise, alla le recevoir au faubourg Saint-Martin jusqu'à l'église Saint-Antoine. Puis le cercueil fut déposé dans la cathédrale, sur un riche catafalque; on y célébra un service pompeux, le lendemain 26; et enfin, le clergé ayant reconduit les dépouilles mortelles du duc jusqu'à la Trinité-Saint-Jacques, les notables jusqu'au Pont-Hubert, elles prirent la route de Joinville où on les descendit dans le caveau de ses ancêtres.

Henri de Lorraine, *le balafré*, premier du nom, fils aîné de François, hérita du génie et de l'ambition de son père, pendant la vie duquel il porta le titre de prince de Joinville, cette baronnie ayant été érigée en principauté l'an 1552, par le roi de France, Henri II, qui avait beaucoup d'estime et d'affection pour François de Lorraine. Charles, fils de Henri, fut, avec Mayenne, un des chefs de la ligue : il se réconcilia avec Henri IV en 1594. Son fils et successeur, Henri, deuxième du nom, célèbre par son expédition de Naples de 1647, mourut sans postérité le 2 juin 1664. Louis-Joseph, son neveu, épousa, en 1667, Élisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, seconde fille de Gaston de France. Il en eut un fils, François-Joseph, décédé sans enfants comme son grand-oncle Henri (1675). Marie de Lorraine, plus communément appelée mademoiselle de Guise, dont il était petit-neveu, devint alors princesse de Joinville. Elle ne se maria point, et l'héritage de la maison de Lorraine fut recueilli par la fille de Gaston, en sa qualité de petite-fille de Henriette-Catherine de Joyeuse, mère de Marie. Le titre de prince de Joinville passa dans la seconde maison d'Orléans. En 1790, le duc d'Orléans vendit le château des anciens seigneurs de la ville, sous l'expresse condition qu'on le démolirait. Cette clause fut fidèlement remplie par les acquéreurs : on ne trouve aujourd'hui aucunes traces de ce vieux manoir, dont l'aspect était si imposant. Pendant les jours de la terreur, l'esprit de profanation viola

les tombeaux et dispersa les restes de Jean de Joinville et des ducs de Guise. Mais le peuple se souleva, et les magistrats municipaux furent contraints de faire inhumer ces dépouilles dans le cimetière communal.

Le cours de la narration nous a tenu pendant longtemps éloigné de Vassy; nous reprenons son histoire sur laquelle nous n'avons, du reste, que très-peu de chose à dire. Charles IX, en 1565, autorisa les marchands de cette ville à élire un juge et deux conseils pour rendre la justice sur toutes les affaires de commerce. En 1571, il exempta, pendant un an, de toutes tailles et impositions, les manants et habitants de Vassy et de ses faubourgs; exception renouvelée par lui en 1572, et dont il étendit la jouissance à six ans. La garnison catholique de Saint-Dizier se porta, en 1591, sur Vassy, qu'elle mit à sac et brûla. En moins d'un siècle la ville était sortie de ses ruines: l'édit de Nantes, en forçant la majorité de ses habitants à fuir du royaume, vint arrêter l'essor de sa prospérité. Louis XV voulut, par quelques concessions fiscales ou de droit civil, améliorer la condition des familles catholiques demeurées dans ses murs : cet exemple fut suivi par Louis XVI, dont une ordonnance, datée de Versailles le 4 de juin 1776, dispensa les habitants de Vassy « de l'obligation de fournir un homme vivant et mourant sous le nom duquel seraient payées la finance et les droits casuels des offices municipaux réunis à leur communauté. »

Vassy, chef-lieu de sous-préfecture, et Joinville, chef-lieu de canton, sont, l'une et l'autre, bien bâties et dans une situation agréable. Elles font à peu près le même commerce, consistant en tiretaines, toiles, droguets, bonneteries de laine, calicots, poteries de terre. Toutes deux ont des forges, et Vassy expédie beaucoup de fer, de bois et de charbon. La population de cette dernière ville est de 2,690 habitants; Joinville en a un peu moins de 3,200 : l'arrondissement renferme près de 69,000 âmes.

Le savant *Isaac Jaquelot*, ministre protestant, auteur de plusieurs ouvrages de théologie, naquit à Vassy en 1747. Quant à Joinville, nous citerons parmi les hommes célèbres auxquels elle a donné le jour, *Jean*, l'historien de saint Louis, et le cardinal de Lorraine, frère de François duc de Guise.[1]

BRIENNE-LE-CHATEAU.

Brienne, petite ville du Vallage, à laquelle se rattachent de grands souvenirs, s'élève dans une plaine dont le sol crayeux est recouvert par une légère couche de terre végétale et que l'Aube, en coulant dans un lit presque toujours profon-

1. *Mémoires du sire de Joinville*, 1re partie. — MM. Poujoulat et Michaud, *Notice sur Joinville*, insérée dans la *nouvelle collection des Mémoires, pour servir à l'histoire de France*, t. I. — Simonde de Sismondi, *Histoire des Français*. — Courtalon-Delaistre, *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, t. III. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*.

dément encaissé, divise en deux parties inégales. A l'endroit occupé par la ville, les eaux vives, claires et poissonneuses de la rivière, forment un coude très-prononcé. L'ancien château domine encore l'agglomération d'habitations avec laquelle son existence s'est confondue depuis longtemps; il est bâti sur un des nombreux monticules qui bordent le cours sinueux de l'Aube.

Quelques savants ont cherché l'étymologie de Brienne (*Brienna*, *Brena ad castrum*, *castrum Breonense*, *Breona*), dans le mot celtique *Brenn*, titre commun aux chefs gaulois. Ils prétendent même que le Brenn auquel les Romains ont donné le nom de *Brennus*, et dont le souvenir se rattache à la plus glorieuse expédition des Sénonais en Italie, fut le fondateur de cette ville; voilà pourquoi, disent-ils, le peuple, au lieu de se conformer à la prononciation ordinaire de Brienne, dit encore aujourd'hui *Brenne*. On a cru trouver aussi dans les *Branovii* des Commentaires de César les habitants du *Pagus Brionensis*. Ce fut ce même peuple, ajoute-t-on, qui, emmené captif par les Allemands vers le milieu du Ve siècle, fut délivré par l'intervention de saint Loup, évêque de Troyes. Hincmar parle de quelques troubles survenus dans le pays (*tumultus Brionensis*), et il est question dans les capitulaires de Charles-le-Chauve des deux Brienne (*in duobus Brionisis*).

La ville se compose en effet de deux parties : *Brienne-le-Château* et *Brienne-la-Vieille*. Cette dernière occupe la rive droite de l'Aube. Est-ce la plus ancienne des deux bourgades? Quoique son nom nous porte à le croire, nous n'osons l'affirmer.

Le premier événement militaire relatif à Brienne, dont l'histoire nous ait transmis le souvenir, se rapporte à l'année 858; le 12 octobre, les armées de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique, depuis trois jours en présence, allaient enfin se livrer bataille, lorsque le roi frank abandonna ses soldats, dont il se méfiait, et s'enfuit en Bourgogne. Toutes ses troupes passèrent aussitôt dans le camp de Louis-le-Germanique. Vers le milieu du Xe siècle, deux aventuriers, Gothbert, et Angilbert, son frère, bâtirent le château de Brienne; cette forteresse fut assiégée, prise et détruite par Louis-d'Outre-Mer, en 951. Relevée de ses ruines, elle devint un fief des comtes de Champagne et le siége d'un comté. Selon quelques auteurs, Angilbert aurait même été le premier comte de Brienne, et il aurait eu pour successeurs son fils Angilbert II et son petit-fils Érard Ier; c'est à celui-ci qu'on fait remonter plus communément l'origine de cette illustre famille. Érard, qui vivait dans le XIe siècle, eut pour fils Gauthier, deuxième du nom.

Bientôt les seigneurs de Brienne, comme si leur fief héréditaire eût été un théâtre trop étroit pour leur génie et leur ambition, vont guerroyer en Italie ou dans la Palestine. Le comte Gauthier III épouse Marie Albéric, fille de Tancrède, qui lui transmet ses droits à la Sicile. Suivi seulement de soixante chevaliers champenois, il fait la conquête de ce royaume et du duché de Pouille; mais surpris dans sa tente, couvert de blessures, et fait prisonnier par ses ennemis, il préfère succomber à toutes les horreurs de la faim plutôt que de consentir à l'abandon de ses états (1200-1205). Son frère, Jean de Brienne, après avoir pris une part glorieuse à l'expédition de Sicile, reçoit le royaume de Jérusalem de la main

de Marie de Montferrat, et se fait sacrer à Tyr Dans sa vieillesse, nommé empereur de Constantinople par les barons français, il livre plusieurs batailles aux Grecs et aux Bulgares, disperse leurs armées et s'empare de leurs flottes (1200-1238). C'est lui que les poëtes du XIII[e] siècle comparaient à Hector, à Roland et à Judas Machabée. Gauthier IV, dit *le Grand*, fils de Gauthier III et neveu de Jean, réunit à son titre de comte de Brienne, celui de comte de Joppé Il soutient la gloire de son nom et de sa race à la sanglante bataille de Gaza, où il tombe au pouvoir des Karismiens : ces barbares le mettent en croix sous les murs même de Joppé, pour intimider les habitants et les forcer à rendre la place. Gauthier, conservant toute son énergie au milieu des tortures qu'on lui inflige, exhorte les chrétiens à persévérer dans leur résistance, et il périt sous les coups des infidèles, de la mort des martyrs et des héros (1251). Enfin, Gauthier VI, arrière petit-fils de Gauthier-le-Grand, prend le titre de duc d'Athènes, sans toutefois pouvoir réduire ce duché par la force des armes; il se fait ensuite reconnaître seigneur de Florence, d'où il est expulsé à cause de sa tyrannie, repasse les monts, est nommé par le roi Jean connétable de France, et tombe mortellement blessé à la bataille de Poitiers en 1356.

Aucun fait important ne s'était passé à Brienne pendant que ses comtes guerroyaient dans la terre sainte. En 1451, Charles VII réduisit le château par famine, et en ordonna la démolition. Cette fois encore la forteresse fut rebâtie par ses seigneurs; du moins voyons-nous qu'elle soutint plusieurs siéges au temps des guerres de religion.

Depuis la mort du connétable Gauthier de Brienne, en 1356, le comté était passé, par sa sœur Isabeau de Bavière et par Marguerite fille d'Isabeau, dans les maisons de Luxembourg-Saint-Paul et de Luxembourg-Brienne. Louise de Béon-Luxembourg ayant épousé Henri-Auguste de Loménie, celui-ci acheta des Piney le titre de comte de Brienne et le transmit à ses descendants. Nous ne ferons point l'histoire des hommes d'état qui ont porté le nom de Loménie-Brienne. Le cardinal Étienne-Charles, si fameux dans l'histoire de la révolution, céda son droit d'aînesse à son frère, le lieutenant-général Athanase-Louis-Marie ; tous deux furent comtes de Brienne, tous deux ministres, l'un des finances, l'autre de la guerre. Le premier s'empoisonna en 1793, le second fut guillotiné l'année suivante. Un autre comte du même nom, Pierre-François-Marcel de Loménie, périt aussi sur l'échafaud vers ce temps. Ainsi finit une famille d'où, pendant plusieurs siècles, étaient sortis une longue suite de rois, de capitaines, de héros et d'hommes d'état.

Mais revenons à l'histoire de Brienne. Quoique nous lui ayons donné jusqu'à présent le titre de ville, ce n'était encore, en 1784, qu'une simple bourgade, que le chef-lieu d'un archidiaconé. Le vieux château avait disparu, et le comte Louis-Marie-Athanase en avait élevé un autre d'une rare magnificence. C'était dans l'ordre des choses : après la forteresse, la maison de plaisance. Brienne était encore redevable aux Loménie d'une des douze écoles militaires de l'ancienne France. En 1625, Louise de Béon-Luxembourg y avait fondé un couvent de Minimes, auquel on réunit plus tard l'Hôtel-Dieu. Dans le siècle suivant (1730-1735), les religieux du monastère ouvrirent un collége pour la jeunesse du pays;

grâce à la protection de la famille de Brienne, cette institution acquit une haute importance et fut érigée en école militaire (1776). On construisit de nouveaux bâtiments pour recevoir cette école, dans l'enclos même des Minimes. La population de Brienne, où l'on ne comptait pas plus de trois cents feux, d'après Courtalon-Delaistre, s'accrut dès lors rapidement.

Dans les premières années qui suivirent l'établissement de l'école militaire, on y vit arriver un enfant d'une île éloignée (23 avril 1779). Son accent était celui de la Corse, dans laquelle il était né, et il avait environ dix ans : ses camarades, saisissant mal son nom, qu'il prononçait à l'italienne, l'appelèrent *Napoillonè*. Du reste, on y fit peu d'attention. Rien n'annonçait cette immense destinée qui devait dominer le monde. Le jeune Napoléon Buonaparte eut pour professeur de mathématiques le père Patrault, et pour répétiteur Charles Pichegru. Ce dernier, homme de dix-huit à vingt ans, à qui l'avenir réservait aussi un grand rôle, ne paraissait pas avoir encore le sentiment de sa vocation : un moment il avait songé à prendre l'habit de l'ordre des Minimes, et l'on avait eu bien de la peine à l'en détourner. Assez médiocre sur le reste, l'enfant confié aux soins de ces habiles professeurs devint un excellent mathématicien; c'est à cette science exacte qu'il allait bientôt tout réduire : morale, religion, politique, guerre, administration, gouvernement. Quelque profondes que fussent en lui les affections du cœur, il n'inspirait point une bien vive amitié à ses condisciples. On assure, au contraire, qu'une expérience de quelques années leur avait appris à redouter la précoce énergie de son caractère; et l'on ajoute, d'après une tradition locale, que Napoléon usant de son ascendant sur cette brillante jeunesse, imagina, un rude jour d'hiver, de l'enrégimenter sous ses ordres, pour simuler le siége d'une place avec des tranchées et des boules de neige (1783-1784). De ses nombreux camarades, un seul, Bourienne, se lia intimement avec lui; encore ne l'aima-t-il et ne le servit-il jamais bien sincèrement, quoiqu'il lui dût sa fortune.

En 1784, Napoléon Buonaparte sortit avec honneur du concours des élèves, et l'inspecteur général des écoles militaires du royaume, M. de Keralio, décida qu'il irait achever son éducation à Paris. Voilà donc cet obscur jeune homme qui se dirige vers la grande ville, dont il doit faire un jour la capitale d'un nouvel empire d'Occident (17 octobre 1784). Son équipage est fort modeste. Il se rend à Nogent-sur-Seine, où il prend le coche, espèce de voiture d'eau, qui, en deux jours, transportait alors à Paris les voyageurs et les marchandises de la Champagne.

Plusieurs années avant le départ du jeune Buonaparte, Pichegru avait renoncé à ses fonctions de professeur et s'était engagé, comme simple soldat, dans un régiment d'artillerie. On sait quelle fut sa fortune, sa gloire, sa trahison et sa fin. Il conserva toujours un vif souvenir de son élève corse. Quand il troqua l'incomparable honneur qu'il s'était acquis, comme le second capitaine de son siècle, contre la perspective des hautes dignités, des titres et de la dotation princière dont le leurraient les royalistes, il refusa constamment de faire des ouvertures, au nom des princes, au général en chef de l'armée d'Italie. « N'y perdez pas votre temps, » disait-il à ses complices; « je l'ai connu dans son enfance; ce doit être un caractère inflexible; il a pris un parti, il n'en changera pas. » La

retraite du père Patrault suivit de près celle de Pichegru : protégé par le cardinal de Brienne, il fut sécularisé, devint son vicaire général et géra ses nombreux bénéfices[1]. Le personnel des élèves s'était aussi presque entièrement renouvelé : en 1788, par exemple, Bourienne avait quitté le collége pour aller étudier le droit et les langues étrangères à Leipsig. Enfin, le temps approchait où tous ces changements dans les personnes devaient être suivis d'un plus grand changement dans les choses. La révolution amena la suppression du couvent des Minimes et de l'école militaire de Brienne. En 1792, on en vendit les bâtiments aux enchères et ils furent aussitôt démolis. De ce théâtre des premières années de l'empereur, il ne restait donc plus que Brienne-le-Château, lorsqu'une destruction complète la frappa elle-même en 1814.

Depuis que Napoléon était sorti de l'école de Brienne, en 1784, le monde, remué par sa main puissante, n'était plus reconnaissable; il l'avait parcouru en conquérant et comme illuminé de son génie; et partout, selon l'expression d'un grand poëte, il avait laissé l'empreinte poudreuse de ses pieds sur la tête des rois. Aussi, favorisés à leur tour par la victoire ou plutôt par la trahison, poursuivaient-ils jusque dans sa dernière retraite ce sanglier de la France, qui avait si profondément renversé ou miné tous les trônes.

Vers la fin du mois de janvier 1814, un corps russe de deux mille chevaux, culbuté par la cavalerie des généraux Milhaud, Grouchy et Lefebvre-Desnouettes, s'était replié sur Brienne. Le feld-maréchal Blücher occupait cette ville, dont il avait confié la défense aux généraux Sacken et Alsufief. Une partie de ses troupes se déployait sur les hauteurs, et lui-même s'était installé avec son état-major dans l'ancien château des Loménie. Le 29 janvier, l'empereur se dirige de Mézières vers les points occupés, pour en chasser l'ennemi. Plusieurs bataillons de grenadiers, gravissant des terrains défoncés par la neige et la pluie, cernent le château et s'en emparent avec une telle rapidité que Blücher et son état-major sont un moment entourés par nos soldats et se tirent avec grande peine de leurs mains. Le maréchal Ney, qui attaque la ville, éprouve plus de résistance; les Russes, les Français, s'en disputent la possession avec un incroyable acharnement; et les rues, les places, les avenues, les vergers, se couvrent de blessés et de morts. Les maisons, dont chaque étage soutient un siége, étaient construites en bois. Le feu se déclare à la fois sur plusieurs points, et c'est à la lueur des flammes qu'on se bat jusqu'à onze heures du soir. Cependant les Français voient l'armée prussienne se retirer peu à peu devant eux, et se porter vers la Rothière. Napoléon retourne cette nuit encore à son quartier général de Mézières; mais le lendemain, dès le point du jour, il revient à Brienne et occupe le château. Son affliction fut profonde de voir toute cette ville détruite, noircie, fumante et désolée : le présent lui faisait faire de tristes retours vers son passé, surtout vers les tranquilles années de sa jeunesse. Il prodigua les secours aux habitants, promit de

1. « Lors de la révolution, le père Patrault, d'une opinion politique bien opposée à son archevêque (M. le cardinal de Brienne était archevêque de Sens), n'en fit pas moins les plus grands efforts pour le sauver et s'entremit à ce sujet avec Danton, qui était du voisinage; mais ce fut inutilement, et l'on croit qu'il rendit au cardinal le service, à la manière des Romains, de lui procurer le poison dont il se donna la mort pour éviter l'échafaud. » *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. I, p. 44.

reconstruire leurs maisons, et résolut, pour se rapprocher d'eux, d'acheter l'ancienne demeure des Loménie, et d'y établir une résidence impériale. Le 1er février, il livra la bataille de la Rothière, revint au château et y passa une seconde nuit. Quand il le quitta le lendemain, à quatre heures du matin, ce fut pour toujours. Cette fois la route de Brienne à Paris devait le conduire, en définitive, à Sainte-Hélène.

Napoléon, exilé sur ce rocher, n'oublia point Brienne. Il lui légua un million, par son testament daté de Sainte-Hélène, le 15 avril 1821; cette pieuse volonté ne fut point remplie. Mais le temps a réparé les malheurs de la campagne de 1814. Brienne renfermait environ 900 habitants au temps où elle était un simple archidiaconé; chef-lieu de canton, elle en compte aujourd'hui près de 3,000. Le château, composé d'un vaste corps de bâtiment et de deux pavillons, subsiste toujours; c'est un des édifices les plus remarquables du département de l'Aube.[1]

ARCIS-SUR-AUBE.

Arcis, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aube, faisait autrefois partie de l'élection et du bailliage de Troyes, du ressort du parlement de Paris et de l'intendance de Châlons. Il est situé à dix-sept kilomètres nord-est de Troyes, sur la rive gauche de l'Aube, au point où cette rivière commence à devenir navigable. L'existence d'Arcis remonte à une époque très ancienne. Laugier prétend qu'elle est mentionnée dans les itinéraires de Ptolémée et d'Antonin; Danville la place sous la dénomination antique de *Gessoriacum*. Ce qui est certain, c'est que le nom d'*Arciaca*, *Arciacum*, qui désigne Arcis-sur-Aube, se trouve dans les chroniqueurs dès les premiers temps de la monarchie. Saint Baussenge (*Balsemius*), apôtre d'Arcis, fut martyrisé en 407 par les Vandales, dans le lieu appelé la *Dorée*, près de la *fontaine de bouillonnement*, à peu de distance de la ville. On raconte qu'en 456, sainte Geneviève étant allée en Champagne pour trouver des grains et faire cesser la famine que le passage d'Attila avait causée dans la capitale, chargea de blé onze bateaux à Arcis et à Troyes, et les fit descendre jusqu'à Paris par l'Aube et par la Seine.

Pendant les guerres de Sigebert et de Chilpéric contre Gontran, le premier de ces princes prit position à Arcis avec ses troupes, et le second à Ponts-sur-

1. *Annales Bertiniani*. — Hincmar. — Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*. — Sismondi. — Courtalon-Delaistre, *Topographie historique du diocèse de Troyes*, t. III. — Piganiol de la Force. — *Annuaire de l'Aube*, année 1840. — Michaud, *Histoire des Croisades*. — Las Cases, *Memorial de Sainte-Hélène*, t. I. — Fain, *Manuscrit de 1814*. — Le Bas, *Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France*. — *Testament de Napoléon*.



Seine (*duodecim pontes*). On n'en vint pas aux mains, et grâce à l'intervention des grands, les trois frères se promirent même paix et alliance. Mais la querelle se renouvela bientôt, envenimée encore par la haine des deux reines Frédégonde et Brunehaut. En 599, celle-ci, vaincue par sa rivale et chassée par les Austrasiens, fut obligée de s'enfuir, et parvint, seule et inconnue, dans les environs d'Arcis-sur-Aube (*in arciacensi campania*). C'est là qu'elle rencontra un pauvre homme qui consentit à lui servir de guide, et qui la mena en Bourgogne auprès de son petit-fils Thierry.

Il est question à différentes reprises de la ville et du canton d'Arcis-sur-Aube dans les documents de l'époque carlovingienne. En 842, Lothaire se rend à Troyes, et va joindre son frère Louis-le-Germanique, en passant *per Albensem pagum et Tullum civitatem*. L'éditeur du *Recueil des historiens de France* croit que les mots *albensis pagus* peuvent signifier le canton de l'Aube, ou, avec quelques changements de lettres, celui d'Arcis. En 853, Charles-le-Chauve envoyant ses commissaires dans les provinces, désigne l'évêque Wénilon, Eudes et Donat, pour faire des visites dans les pays de Troyes, de Sens, et *in tribus arcisinis et in duobus brionisis*. Suivant les géographes, les noms de ces trois cantons *Arcisini*, viennent d'*Arciaca ad Albam* (Arcis-sur-Aube), d'*Arcica* ou *Arcisa* (Arc-sur-Aujon), d'*Arcica ad Tilam* (Arc-sur-Tille); enfin, une lettre de Charles-le-Chauve, datée de l'an 872, dans laquelle sont énumérées les possessions de l'abbaye du Moutier-la-Celle, mentionne le *pagus arciacensis*.

En 960, Manassès, évêque de Troyes, fonda à Arcis, en l'honneur de saint Baussenge, dont on avait retrouvé les restes, un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, qu'il soumit à l'abbaye de Marmoutiers. La seigneurie d'Arcis avait anciennement le titre de comté. Dans le xe siècle, elle était entre les mains d'un seigneur appelé Hilduin, qui prenait le titre de *Comes arciacensis campaniæ*. Au XIIIe siècle, Arcis sur-Aube faisait partie des domaines des comtes de Champagne; elle avait en même temps des seigneurs particuliers. En 1270, Thibault VII, comte de Champagne, ratifia une charte par laquelle Jean, *Dominus Arceiarum*, chevalier, déclarait avoir vendu une terre à Pierre, évêque de Troyes, à la réserve des droits de régale, l'évêché vacant. Arcis rentra avec le reste de la Champagne sous la domination des rois de France. En février 1545, François Ier autorisa les habitants à fortifier leur ville. Au XVIe siècle, les protestants et les catholiques se la disputèrent, et le prince de Condé parvint à s'en rendre maître. La campagne qui environne la ville jusqu'à Châlons était alors, dit Fauchet, fort diffamée, à cause des voleurs qui s'y pouvaient aisément cacher, sans être aperçus des paysans jusqu'à ce qu'ils fussent enveloppés.

Le 25 décembre 1719, un coup de fusil, tiré dans une cheminée, occasionna un incendie qui consuma une partie de la ville d'Arcis. Soixante maisons furent détruites. Louis XV donna cent mille francs pour réparer les pertes que les habitants avaient souffertes. Mais un nouvel incendie, arrivé le 25 avril 1727, ruina en moins d'une heure deux cent vingt-huit maisons, l'église des Cordeliers et l'église paroissiale, construite en 1503 et placée sous l'invocation de saint Étienne. L'échevinage de Troyes envoya généreusement des secours aux incendiés d'Arcis qui mouraient de faim. M. Grassin, riche seigneur du pays, consa-

cra une partie de sa fortune au rétablissement de la ville. Aussi les habitants voulurent perpétuer la mémoire de cette bonne action par une inscription gravée sur une colonne. Piron composa ce beau quatrain, qui est connu de tout le monde :

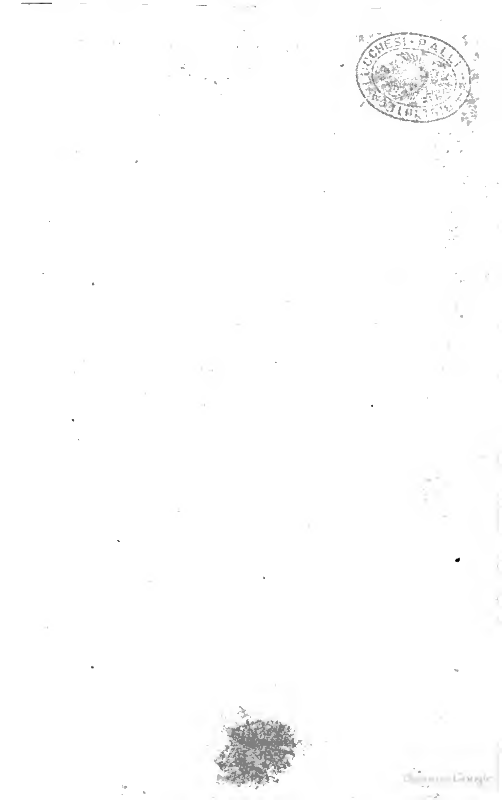
Une flamme cruelle a dévoré ces lieux ;
Grassin les rétablit par sa munificence.
Que ce marbre à jamais serve à tracer aux yeux
Le malheur, le bienfait et la reconnaissance.

Le dernier événement de l'histoire d'Arcis-sur-Aube, dans les temps antérieurs à la révolution, avait donc été une catastrophe; la première page de son histoire moderne fut une bataille qui amena la destruction presque totale de la ville. On était au 20 mars 1814. Les alliés, après s'être avancés jusqu'à une petite distance de Paris, avaient commencé à opérer un mouvement de retraite. L'armée française suivait la rive droite de l'Aube. Elle arrive de bonne heure près d'Arcis, sans avoir l'intention d'y entrer; mais l'avant-garde ayant aperçu un gros de troupes ennemies qui se pressaient d'arriver dans la ville, Napoléon ordonne une reconnaissance. Les premiers détachements qui se jettent sur les alliés, après avoir franchi le pont de l'Aube et traversé Arcis, rencontrent une vive résistance; on les fait soutenir, mais les forces de l'ennemi s'accroissent dans la proportion de huit contre un. Napoléon reconnaît qu'il est engagé avec l'armée entière de Schwartzemberg. Ses troupes commencent à plier sous les coups d'une formidable artillerie. Il accourt, traverse au galop le pont et la ville d'Arcis; sa présence sur le champ de bataille relève l'ardeur de nos soldats. Napoléon met lui-même l'épée à la main, combat à la tête de son escorte, et plusieurs fois enveloppé dans les charges de cavalerie, il ne doit son salut qu'à son courage et au dévouement de ceux qui l'entourent. Un obus tombe à quelques pas de lui, et la vue du péril fait reculer les soldats les plus rapprochés; l'empereur lance résolument son cheval sur l'obus, et attend le coup. Le projectile éclate, Napoléon disparaît un instant dans un nuage de poussière et de fumée. Mais ce n'est pas là qu'il doit périr. Bientôt il se relève, abandonne son cheval qui vient d'être tué, en reprend un autre et va affronter de nouveaux périls.

Les soldats français, renfermés dans Arcis par l'armée ennemie qui se développe par degrés et forme un demi-cercle, se rallient dans les faubourgs, en crénèlent les maisons et s'y maintiennent à la faveur de la nuit. Mais on ne peut espérer une longue résistance; la petite ville d'Arcis brûle de tous les côtés, et est en partie détruite. Le 21 au matin, l'armée commence à évacuer la place. On ne combat plus pour remporter la victoire, mais pour arrêter l'ennemi et permettre aux troupes françaises de se retirer en bon ordre; les ducs de Tarente et de Reggio restent les derniers sur la rive gauche de l'Aube. Napoléon, forcé de laisser libre la route de Paris, se porte vers la Haute-Meuse et la Lorraine.

Après tant de désastres et grâce à l'industrieuse activité de ses habitants, les rues d'Arcis se sont relevées plus régulières que les anciennes. La population de la ville est de 3,000 âmes; celle de l'arrondissement de 36,443. On fait à Arcis un commerce assez considérable de grains, et particulièrement de seigle, d'orge et





NOTRE DAME DE L'EPINE

(Près Châlons sur Marne)

Publié par Fur[illegible] Perrotin

[illegible]



d'avoine. Des bateaux placés sous le pont reçoivent ces denrées que l'on précipite du haut du parapet, et qui les transportent jusqu'à Nantes par l'Aube, la Seine et la Loire. Les fabriques de bonneterie de la ville sont fort estimées; elle a aussi avec Paris des relations importantes pour les chargements en vin, en bois, charbon et boissellerie. Arcis a vu naître le bienheureux *Manassès* et *Pierre d'Arcis*, tous deux évêques de Troyes; divers autres prélats; le savant *Desguerrois*, qui a écrit sur les antiquités de la Champagne, et dans ces derniers temps, en 1759, *G.-J. Danton*, qui contribua puissamment au triomphe de la Montagne sur les Girondins, et qui, vaincu lui-même, périt sur l'échafaud avec Camille Desmoulins et Fabre-d'Églantine, le 5 avril 1794.[1]

CHALONS-SUR-MARNE.

L'origine de Châlons est incertaine, son fondateur inconnu. L'on ne trouve dans les commentaires de César aucune désignation précise pour cette ville, pas plus que pour le pays d'alentour. César ne parle presque point de la Marne; mais comme d'ailleurs il ne dit pas un mot de Rouen, l'on augure de son silence que Châlons existait alors aussi bien que cette dernière ville. Pline et Ptolomée ne font également aucune mention de Châlons-sur-Marne. Adrien de Valois propose de donner au mot *Vadicassium*, qu'on trouve dans ces deux auteurs, la même signification que *Cathalauni*. Cette opinion ne souffre pas l'examen. On pourrait conjecturer qu'au temps de César, Châlons et Reims ne faisaient, dans l'ancienne acception la plus étendue de ce mot, qu'une seule et même cité (Durocortore). En effet, sous l'empereur Auguste, qui avait partagé la Gaule en dix-sept provinces, Châlons dépendait de Reims, métropole de la seconde Belgique; et l'an de J.-C. 122, l'empereur Adrien ayant fait une nouvelle division de la Gaule, maintint le pays Châlonnais dans cette même province, dont Reims resta la capitale. Si Châlons n'était point encore, à cette époque, une cité proprement dite, on ne saurait nier du moins qu'il n'y eût un vaste territoire, auquel s'appliquait le nom donné depuis à la ville; ou plutôt, affirmons-le hardiment, c'était déjà une véritable cité, c'est-à-dire le chef-lieu d'un diocèse considérable.

Selon Vopiscus, les légions romaines essuyèrent sous l'empire d'Aurélien, vers l'an 273, une grande défaite auprès de la ville de Châlons. Ce fait est attesté par Zozime et par Eutrope. Ammien Marcellin, qui suivit en qualité de secrétaire,

1. *Recueil des Historiens de France*, t. VII, p. 60 et 617, et t. VIII, p. 612. — Grégoire de Tours, — Frédégaire. — Aimoin. — *Annales de saint Bertin*. — Courtalon. — Delaistre, *Topographie historique*. — *Manuscrit de* 1814 du baron Fain.

l'an 353, l'empereur Julien dans les Gaules, cite Reims et Châlons comme des villes de premier ordre de la seconde Belgique. *Secunda Belgica, quâ Ambiani sunt, urbs inter alias eminens et Cathalauni et Remi.* Un auteur célèbre du IVe siècle, Eumène, parlant en présence de la cour impériale qui se trouvait à Trèves, fait aussi allusion à une déroute des légions romaines vaincues auprès de Châlons (*clades Cathalaunica*), ce qui confirme le récit de Vopiscus. Enfin l'itinéraire d'Antonin place cette ville à vingt-sept milles de Reims, et la nomme tantôt *Duro-Cathalauni*, tantôt *Durocotorum Cathalonorum*. L'étymologie de *Cathalauni, Cathalaunum* est assez difficile à établir. Marlot et Fauchet font dériver ces mots du latin *Cathuarii*, les Cattes, peuple de race germanique, dont il est question dans certaines éditions des commentaires de César, et que l'empereur Auguste transplanta dans les Gaules. D'après cette version ce seraient les Cattes qui auraient bâti sur l'emplacement actuel une ville à laquelle ils donnèrent leur nom : *Duro-Cathuacorum, Civitas Cathaellanarum, urbs Cathuacorum*; d'où, par corruption, *Cathalaunum*, *Cathalauni*.

Sous le règne de Constantin, la *Champagne* de Châlons, *ager Cathalaunensis, Campia Cathalaunica*, était gouvernée par un officier particulier, que l'empereur revêtit du titre de comte vers l'an 344. Ce titre devint héréditaire, et le gouverneur du pays établit sa résidence à Châlons. Le nom du gouverneur de la ville était Lampade, lorsque saint Memmie vint y prêcher la foi chrétienne.

Cette mission de saint Memmie dans le pays Châlonnais ne repose du reste que sur la légende; car M. de Tillemont a prouvé que pas un disciple des apôtres ne mit les pieds dans les Gaules avant l'an 250 de notre ère. Le cardinal Baronius n'en affirme pas moins, dans son commentaire du martyrologe romain, que Memmie fut sacré évêque par saint Pierre lui-même, qui l'envoya à Châlons. Une affirmation pareille pourrait faire douter de l'existence et de la mission de saint Memmie, si l'on n'avait d'ailleurs des monuments qui en témoignent d'une manière irrécusable, et si l'on ne savait positivement que Châlons fut une des premières villes de la Gaule où le christianisme parvint à s'introduire. Voici donc ce que raconte la légende. Saint Memmie, à une époque très-reculée, mais dont nous ne pouvons indiquer la date précise, se rendit à Châlons, où sa parole ne tarda point à convertir la majeure partie des habitants. Dès qu'il se sentit assez fort pour ne plus garder de ménagements, il dépouilla les païens d'un de leurs plus beaux temples, celui d'Apollon, bâti sur le mont Lavinien, au-delà de la porte des Monts, et il le dédia à Saint-Pierre. On voyait près de la basilique une chapelle placée sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste, dans laquelle étaient les fonts où l'on administrait le sacrement du baptême aux nouveaux chrétiens.

L'église et la chapelle devinrent en peu de temps le centre d'un bourg assez considérable attenant à la métropole, et qui, sans cesser d'être une de ses dépendances, jouit bientôt de certains priviléges particuliers. Châlons était alors divisé en cinq bans ou quartiers, dont chacun avait sa porte. A l'orient s'élevait la porte des Monts, aboutissant à l'église Saint-Pierre, *porta Montium vel Lavinia;* à l'occident la porte des Vallées ou de Jupiter, *porta Vallium vel Jovis*, ainsi nommée parce qu'elle conduisait à une colline (aujourd'hui le mont Saint-Michel) sur laquelle était un temple consacré au père des dieux; au nord la porte de Cérès,

porta Cereris, dont elle avoisinait le temple, et dont l'entablement supportait une statue de cette déesse; au midi la porte de Mars, *porta Martis*, décorée aussi d'une statue, celle du dieu de la guerre [1]. En deçà de la porte de Jupiter, on entrait dans un faubourg entouré par deux ruisseaux, le Maud et le Nau, *Mauda et Nauda*, lequel, à cause de sa position, avait été nommé la Grande-Ile, *Major Insula;* venait ensuite le faubourg du Marché, *Macelli suburbium*, situé entre ces deux ruisseaux. On appelait Château du Marché, *Castrum Macellarium*, la première tour que baignait le Nau; et le Maud avait donné son nom à une autre tour, près de laquelle il coulait : *Maudevilla vel Castrum Villanum*, château de la Ville, parce qu'en effet le Maud communiquait avec la cité. Enfin, au confluent du Maud et du Nau se trouvait une troisième tour qui protégeait l'entrée du port de la grande Ile, *majoris insulæ portus*. Il y avait également une tour des Monts, de Mars, de Cérès, près de chacune de ces portes.

Saint Memmie passe pour avoir été le premier évêque de Châlons. Ce siége était de la création de l'empereur Constantin, qui, en nommant des officiers qualifiés ducs ou comtes au gouvernement des villes frontières, établit dans chacune de ces villes un évêché suffragant d'une métropole, appelée depuis archevêché. Or, cette création est du IVe siècle, environ vers l'an 324, et saint Memmie, en prenant même la date la plus rapprochée de nous, n'évangélisait dans la capitale du pays Châlonnais qu'au milieu du IIIe (l'an 250). Nous ne pouvons donc prendre au sérieux la liste des prétendus évêques de Châlons, jusqu'à l'année 324; il serait même beaucoup plus raisonnable de ne la commencer qu'à saint Alpin, en 409, que d'accepter comme authentiques les saint Provincte, les saint Sanctissime, les saint Didier, etc., successeurs tout aussi chimériques de saint Memmie au siége épiscopal de Châlons que les premiers successeurs de saint Pierre à la papauté [2].

Après cet exposé succinct des origines de la métropole châlonnaise, nous glisserons avec rapidité sur les premiers faits historiques qui trouvent naturellement leur place dans ses annales : tels que la déroute des légions de Tétricus par son compétiteur à l'empire, Aurélien (273); l'édit de l'empereur Probus pour replanter les vignes dans la campagne de Reims et de Châlons (284); la victoire remportée sur un corps d'Allamans, auprès de cette dernière ville, par Jovin, général champenois au service de Valentinien (394); le triomphe de saint Alpin sur la férocité d'Attila, qui, arrivé presque aux portes de la cité épiscopale, touché soudain de l'éloquence, du courage et de la douceur du magnanime évêque, consentit à rebrousser chemin avec ses hordes terribles (450); enfin la gigantesque bataille des champs Catalauniques [3], où vinrent se briser toute la puissance et le

1. Postérieurement les noms de ces portes furent changés comme il suit : porte Murée, porte Marne, porte Saint-Jacques, porte Sainte-Croix.

2. La légende de Châlons fait mourir saint Memmie l'an 126.

3. A deux lieues et demie N.-N.-E. de Châlons, suivant les uns, ou, suivant les autres, à quatre lieues N. de cette ville. Les premiers placent le champ de bataille entre les villages de la Chèpe et de Cuperly, les seconds entre le bourg de Suippe et la rivière de Vesle, vaste territoire où l'on découvre encore quelques vestiges de retranchements appelés dans le pays *Camp d'Attila*. Nous ferons remarquer, en passant, que plusieurs savants dérivent aussi Châlons de *campi longi*, champs longs (*Chanlons*, *Châlons*), à cause des immenses plaines qui l'entourent; et c'est pourquoi, disent-ils, on l'écrit avec une *s*, indicative du pluriel, tandis que Chalon-sur-Saône, *Cabilo*, *Cabilonum*, étant au singulier, ne prend point cette lettre.

génie du roi des Huns, contre les efforts réunis des Franks, des Wisigoths, des Burgondes et des Romains, commandés par Mérovée, Théodoric, Gundicaire et Aétius (451).

C'est à saint Alpin que certains auteurs attribuent la fondation de Saint-Étienne, mais il nous paraît plus vraisemblable de la rapporter à l'époque où Chlodwig, débarrassé de tous ses rivaux, demanda à saint Remi la consécration de ses conquêtes. Les habitants de Châlons, dociles aux conseils de Florent, leur dixième évêque, envoyèrent, même avant Tolbiac, leur soumission au fier Sicambre; Florent, qui avait rempli des fonctions importantes à la cérémonie de son baptême, en reçut des faveurs signalées et des présents d'une munificence toute royale. Vers la fin du ve siècle, probablement en 497 ou 498, ce prélat, voyant l'ancienne cathédrale trop étroite pour contenir l'affluence des populations devenues chrétiennes, jeta les assises de la basilique actuelle sur les bords de la Marne, en un lieu où s'élevait une chapelle dédiée à saint Vincent. En abandonnant Saint-Pierre, dont il transféra tous les privilèges à Saint-Étienne, sauf quelques biens ou immunités, Florent y établit une communauté de religieux régularisés plus tard sous la règle de saint Benoît. Ses successeurs, saint Élaphe et saint Lumier, grands propriétaires du Limousin, vendirent leurs terres afin de subvenir aux frais de construction; mais l'édifice ne fut terminé que vers l'an 625, sous l'épiscopat de Félix.

Nous grouperons ici, par ordre de date, plusieurs faits ou événements isolés, et qui, faute d'enchaînement historique, constituent bien moins les annales d'une ville que des archives locales. En 533, Thierry, roi d'Austrasie, fils de Chlodwig, assemble un concile à Châlons, où sont augmentées et perfectionnées les lois des Ripuaires. Trente ans après, Chilpéric Ier, roi de Soissons, se saisit de la cité châlonnaise, tandis que son frère Sigebert est occupé contre les Huns au-delà du Rhin; il fortifie la place, et en agrandit l'enceinte, jusqu'au retour de Sigebert, qui le force à se retirer (563). Puis c'est Childebert, neveu de Clotaire II, qui, à l'âge de douze ans, vient chercher son oncle, pour le détrôner, au milieu de la plaine de Châlons; mais, au moment de livrer bataille, les deux armées s'arrêtent, les chefs se réunissent tous sous les drapeaux de Clotaire, qui se défait par le fer de son neveu, ainsi que de la reine Brunehaut (596). Un concile, composé des barons et des évêques, s'ouvre à Châlons en 813, convoqué par Charlemagne : on y décide plusieurs cas de discipline ecclésiastique et civile, entre autres *que chaque pays nourrira désormais ses pauvres et leur procurera du travail*. En 842, Charles-le-Chauve et Louis de Germanie, ligués contre Lothaire, marchent à sa rencontre vers les frontières de Champagne. Leurs troupes, grossies par les Aquitains, que l'impératrice Judith, mère de Charles, leur avait amenés non loin de Châlons, joignent l'armée de Lothaire, près de Fontenay en Bourgogne. La noblesse de Champagne périt presque tout entière dans cette journée, où tombent, de part et d'autre, plus de cent mille combattants. Dès lors est admise dans la province la *noblesse utérine*, reconnue par les coutumes de Châlons, de Vitry, de Meaux et de Chaumont, en vertu de laquelle une mère noble transmettait des fiefs à des fils nés d'un père roturier. En 845, au synode de Beauvais, Loup, évêque de Châlons, prête serment de féauté à Charles-le-Chauve, en qua-

lité d'évêque; il lui rend en même temps hommage-lige comme comte de sa ville, c'est-à-dire comme l'un des grands vassaux de la couronne. Son successeur, Enchaurand, s'entremet avec Hincmar, archevêque de Reims, pour réconcilier Charles-le-Chauve et Louis de Germanie, que les barons, fatigués des courses des Normands, voulaieut élever sur le pavois. Mais la négociation échoue, et le concile de Metz est fermé sans avoir produit aucun résultat (859). Ce même Enchaurand, ami dévoué de Charles-le-Chauve, en obtint le droit de battre monnaie (865), et le transmit à ses successeurs, qui en jouirent jusqu'à Philippe-le-Long. La monnaie de Châlons, dont les espèces avaient seules cours autrefois dans les foires de Champagne, ne fut établie cependant et ne commença de fonctionner que sous l'épiscopat de Willebert. Celui-ci était dévoué, comme Enchaurand, à Charles-le-Chauve; il l'accompagna en Italie, et y mourut de chagrin lorsque ce prince eut été empoisonné par le médecin juif Sédécias (877). Après la déposition de Charles-le-Gros, Bovon II, évêque de Châlons, s'unit à Hervé son métropolitain pour soutenir les droits de Charles-le-Simple encore enfant; d'un commun accord ils arrachent le jeune prince du concile séditieux de Soissons, et l'emmènent à Reims, où, pendant sept mois, leur constante fidélité déjoue toutes les entreprises des rebelles (920-921).

Charles-le-Simple étant mort, Bovon se déclara pour Héribert, comte de Vermandois, contre Raoul, usurpateur de la couronne. Les troupes de Raoul, ayant à leur tête le roi d'Arles, Bozon, se dirigèrent aussitôt vers la Marne. Châlons fut pris et livré aux flammes, l'évêque chassé de son diocèse, puis réintégré par le vainqueur (931-933). Bovon employa les dernières années de son épiscopat à soulager le peuple des pertes qu'il avait essuyées, des impôts qui l'accablaient; et comme les Hongrois ravageaient la Champagne, il fit réparer les fortifications et reconstruire une grosse tour dont les ouvrages crénelés défendaient les approches de la place. Châlons n'en fut pas moins saccagé de nouveau, en 947, par Robert, comte de Vermandois, irrité contre l'évêque Guibuin, successeur de Bovon, lequel avait contribué à la déposition de Hugues, fils de Robert, promu dès l'âge de cinq ans à l'archevêché de Reims. Guibuin fut un des meilleurs évêques de Châlons, comme l'atteste l'inscription gravée sur la pierre de sa tombe : *Hic jacet Gibuinus bonus episcopus* (998)[1]. L'un de ses successeurs, Roger, premier du nom, parvint à restituer à l'abbaye de Saint-Pierre la plupart des biens ou priviléges qu'elle avait tenus autrefois, comme cathédrale, de la concession des évêques, de l'oblation des fidèles et de la libéralité des rois de France. Non content d'y rappeler les moines bénédictins, il y fonda des classes de professeurs chargés d'enseigner les sciences que l'on cultivait à cette époque, la théologie, la dialectique, etc. (1009).

En 1034, lors de la conjuration du jeune prince Robert, ligué, avec sa mère Constance, contre son frère, le roi Henri I[er], Roger, évêque de Châlons, avertit l'un des chefs de la révolte, le comte Eudes de Champagne, d'avoir à se bien

1. Le premier évêque de Châlons qu'on trouve rangé parmi les comtes et pairs du royaume est Guibuin (963). Le catalogue de l'évêché qualifie pourtant Scarius, vingt-sixième évêque, de pair de France, *par Franciæ* (786-794).



garder de toute incursion sur ses terres. Cette injonction était appuyée sans doute par un déploiement de puissance assez respectable, puisque le comte prit l'engagement dans une charte authentique de ne bâtir en aucun temps, lui ou ses successeurs, aucun château-fort ou simple château, à une distance moindre de Châlons que huit lieues en circuit. Les deux prélats qui suivirent portèrent le même nom. Roger II, s'il faut en croire le nouveau rituel du diocèse, alla demander au grand duc de Russie Iaroslaw, la main de sa fille pour Henri I[er], qui l'épousa l'an 1044; Roger III fut grand aumônier de France et chancelier du roi Philippe I[er]. Il fit transporter à Saint-Étienne les reliques de saint Memmie, malgré les réclamations des moines de l'abbaye de Saint-Menge; sommé de comparaître au concile de Rome pour y excuser sa conduite, il ne daigna pas même se rendre à une menace de déposition fulminée contre lui par Grégoire VII. Les soins du temporel devaient absorber les comtes-évêques de Châlons, puisque l'un d'eux, Philippe, fils de Thibault, comte de Champagne, pria l'évêque d'Arras de venir conférer les ordres dans sa ville épiscopale; se plaignant que les affaires dont il était accablé ne lui permissent point de s'acquitter lui-même de cette fonction (1097). Le droit de battre monnaie n'était pas la seule de leurs prérogatives. En 1113, Louis-le-Gros écrit à l'évêque Hugues pour le remercier des secours en hommes qu'il lui a envoyés de la ville de Châlons; ce qui n'est point un droit que le roi de France peut exiger, dit-il, mais une pure grâce dont il se reconnaît redevable envers l'évêque.

En 1107, Châlons reçut la visite de Paschal II, lorsque ce pape alla conférer à Troyes avec les députés de l'empereur Henri V sur la question des investitures. La solution de cette difficulté si épineuse entre l'Empire et le Saint-Siége exerça l'esprit ferme, lucide et judicieux de l'un des plus illustres prélats de Châlons, Guillaume, seigneur de Champeaux, qu'Abailard eut pour professeur de dialectique, le même que saint Bernard qualifiait de docte et saint évêque, et que les actes des conciles appellent colonne des docteurs. Guillaume de Champeaux avait voué une vive amitié à saint Bernard; il lui donna la bénédiction d'abbé de Clairvaux, et contribua à la fondation de Trois-Fontaines, première fille de cette abbaye, située auprès de Saint-Dizier, dans le diocèse de Châlons. Son cœur était plein de droiture et de charité. Dans la dernière de ses chartes concernant le chapitre de Saint-Étienne, il censure l'usage où ont été ses prédécesseurs de toucher au trésor de leur église, et il règle que désormais à la mort de chaque chanoine, les revenus de sa prébende, depuis le jour du décès jusqu'à celui de l'anniversaire exclusivement, appartiendront à l'hospice adjacent au cloître de la cathédrale, et seront employés au soulagement des pauvres.

Guillaume n'eut point la satisfaction de terminer la querelle des investitures; un arrangement à ce sujet n'eut lieu qu'en 1123, à la diète de Worms : Ebal de Roucy l'avait alors remplacé. L'empereur, cependant, irrité que Louis-le-Gros eût approuvé les prétentions du pape, se préparait à une formidable agression contre la France. Louis convoqua le ban et l'arrière-ban du royaume, « jusqu'aux prêtres et aux moines, » dit Mézeray; et, selon Anquetil, les Châlonnais et les Rémois lui fournirent, à eux seuls, un corps de soixante mille hommes.

Haribert, successeur d'Ébal de Roucy, assista avec saint Bernard au concile

de Troyes de 1127, où fut écrite la règle des Templiers, institués dix ans auparavant, et qui, dès lors, prirent l'habit blanc. A sa mort (1131) le siége de Châlons fut offert à l'abbé de Clairvaux, dont l'influence fit nommer Geoffroy, abbé de Saint-Médard de Soissons. En 1134, Geoffroy Ier donna aux Templiers la foulonnerie des draps de Châlons, circonstance très-minime sans doute, mais qui nous fournit un détail précieux sur le commerce et l'industrie de cette ville au XIIe siècle.

La réverbération des flammes qui dévoraient l'église et les maisons de Vitry-en-Perthois éclaira les murs de Châlons, sous l'épiscopat de Gui II de Montaigu (1143). Quatre ans après, le destructeur impitoyable de Vitry se trouvait à Châlons avec le pape Eugène III et les ambassadeurs de l'empereur Conrad. Saint Bernard y prêchait la croisade devant une affluence immense de barons français et allemands, du haut d'une chaire de pierre dressée au milieu de la promenade du Jard, où l'on avait déployé l'oriflamme [1]. Louis-le-Jeune, avant son départ, renonça, en faveur de l'évêque Barthélemy, à l'ancien droit qu'avait le roi de France, comme seigneur temporel, de se saisir des meubles de l'évêché au décès de chaque prélat. Le pape profita de son séjour à Châlons pour faire la consécration de la cathédrale, dont une partie de la nef avait péri dans un incendie, en 1137, et qui avait été restaurée au commencement du règne de Louis-le-Jeune. La cérémonie eut lieu le 28 octobre : dix-huit cardinaux et onze évêques y figurèrent. Barthélemy rejoignit ensuite le roi dans la terre sainte, où il mourut (1151).

Dans le courant de l'année 1164, les religieux de l'abbaye de Saint-Pierre, jaloux de la réputation naissante de quelques écoles qui leur faisaient concurrence dans la ville, s'adressèrent au pape Alexandre III pour qu'il en ordonnât la suppression. Le saint père répondit par une bulle adressée à l'archevêque même de Reims, où il le réprimandait d'avoir encouragé la démarche des moines de Saint-Pierre; lui prescrivant en outre de veiller assidûment à ce que nul n'empêchât, sous un prétexte quelconque, aucun homme lettré et de probité d'enseigner à Châlons, tant dans la cité que dans les faubourgs; car c'était une simonie que de trafiquer des trésors de l'intelligence, acquis par un pur effet de la grâce divine : *non enim venali debet exponi, quod munere gratiæ cœlestis acquiritur.* Du reste, le pape Alexandre aimait beaucoup le clergé du diocèse de Châlons. On a de lui plusieurs lettres où il se montre très-soucieux de ses devoirs et de ses intérêts. Dans l'une, il recommande à l'évêque Guy III de Joinville la répression d'un certain usurier de Châlons; dans une autre, il s'indigne que les clercs et les prêtres du diocèse exigent un salaire pour les baptêmes et les sépultures : action détestable devant Dieu et horrible aux yeux des hommes, dont il leur enjoint de ne plus se rendre coupables. Le temporel, toutefois, ne le trouve point indifférent. Il écrit à l'évêque de poursuivre le chevalier de Pringy, qui pillait et maltraitait les vassaux de Saint-Memmie, et il l'exhorte à l'excommunier, si le chevalier n'obéit point.

C'était le temps de la plus grande puissance de l'église châlonnaise; elle ne

1. Cette chaire fut enlevée du Jard par l'intendant M. de Miromesnil, en 1680.

cessait d'élargir le cercle déjà si grand de ses attributions. En 1074, la collégiale de Saint-Sauveur et de Saint-Nicolas est fondée par l'évêque Roger III. En 1167, il y a une maison de Templiers à Châlons, et un hôpital des *Billettes*, frères de la charité de la Sainte-Vierge. Les ordres mendiants ne sont pas oubliés non plus; la ville nourrit des *moines mariés*, lesquels vont quêtant par les rues, une sonnette au cou. Les frères de la Pénitence, en 1266, les ermites de l'ordre de Saint-Augustin, en 1292, obtiennent de l'abbé de Saint-Pierre et de ses religieux la permission de bâtir un couvent dans l'enceinte de la paroisse de Saint-Alpin. Le chapitre de l'église de Saint-Etienne, toujours en lutte, dispute à la comtesse de Champagne, l'an 1180, le droit de gîte prétendu par elle sur la métairie de Saint-Amand, et l'évêque ose défendre ses prérogatives contre le Saint-Siége lui-même, comme il arriva, par exemple, lorsque après avoir consacré l'abbaye de Cheminon, le légat Mathieu d'Albane voulut la soumettre à un cens de quinze écus, monnaie de Châlons, envers l'église de Saint-Jean-de-Latran (1110). D'énergiques oppositions éclatent bien, de temps à autre, dans les rangs de la noblesse, au sein du peuple. Tantôt c'est un aventurier, Roger Tokel, qui attaque le trésorier de la cathédrale, l'injurie et le frappe, tandis que d'autres bandits mettent à sac l'abbaye de Saint-Sauveur; tantôt le maréchal des comtes de Champagne, Airard, seigneur d'Aulnay, qui pille Saint-Amand et s'y maintient par la violence. Aucune de ces révoltes n'a de résultat décisif: l'autorité ecclésiastique reste toujours debout, armée de toutes pièces, et les plus fiers et les plus obstinés, ou à leur défaut leur famille, s'humilient, à la fin, sous le coup d'une excommunication prononcée par l'évêque.

Comme on le voit, depuis Chlodwig, l'histoire de Châlons n'est à peu près que la biographie de ses évêques. De Guy de Joinville, qui mourut en Palestine, où il avait accompagné Philippe-Auguste, avec son neveu Geoffroy IV, sire de Joinville (1190), jusqu'à la réunion du comté de Châlons à la couronne par le roi Jean (1380), nous ne trouvons, sous dix-sept prélats, aucun fait se rattachant à l'épiscopat d'une manière spéciale, qui nous semble digne d'attention. La puissance de l'évêque n'a sans doute souffert encore aucun dommage bien sensible; mais les attributions se modifient insensiblement, les mœurs changent. Les quatre grands bailliages institués en 1190, et auxquels sont soumis les cas royaux, dominent toutes les justices seigneuriales. Les annales de Châlons sortent alors du cercle qu'elles ont parcouru jusqu'ici. L'horizon n'est plus le même, mais il se restreint encore davantage.

Les Châlonnais combattirent à Bovines (1214); ils y soutinrent le principal choc de la journée, avec les communes champenoises et la cavalerie soissonnaise commandées par Pierre de Rains. A la Croisette, où le chevalier de Barbasan écrasa l'armée anglaise et bourguignonne (1331), ils battirent un corps anglais de huit mille hommes qui se dirigeait sur Châlons, croyant la surprendre. Deux années auparavant, Charles VII, accompagné de Jeanne d'Arc, avait reçu dans ses murs les députés de Reims qui lui apportaient les clefs de leur ville. L'évêque et tout le peuple étaient allés à la rencontre du roi et de la Pucelle : « Jeanne retrouva à Châlons, dit M. Henri Martin, quelques-uns de ses compatriotes, accourus de leur village pour la voir passer dans sa gloire. »



En 1589, dans des lettres patentes datées de Tours, Henri III voulant récompenser la fidélité des habitants, reconnut Châlons pour la principale cité de la Champagne ; de là les savantes dissertations qui furent écrites pour revendiquer exclusivement cet honneur au profit de la ville de Troyes. Les Châlonnais détestaient la Ligue : ils enlevèrent, cette même année, le fort de Pringy au commandant de Vitry-le-Français qui l'avait occupé en son nom. Bientôt Henri IV, confiant dans l'esprit dont ils étaient animés, transféra chez eux le parlement de Paris. Le clergé, la noblesse et les bourgeois, rivalisant de zèle, dénoncèrent aux magistrats une ancienne bulle du pape, dans laquelle Henri de Bourbon était déclaré déchu de tous ses droits à la couronne de France ; bulle dont le doyen de la cathédrale avait trouvé un exemplaire cacheté sous la porte de sa maison. Le parlement, d'abord, la fit brûler sur la place publique par la main du bourreau (6 juin 1591) ; puis il condamna, dans un arrêt mémorable, « l'assemblée des États convoqués à Paris pour l'élection d'un roi, avec défense à tous Français d'y assister » (novembre 1593).

Ici s'arrête l'histoire politique de Châlons sous l'ancien régime. Nous ne mentionnerons que pour mémoire le passage et le séjour de Louis XIV, qui, le 8 mars 1680, assista, dans la cathédrale de Saint-Étienne, aux cérémonies du mariage de son fils unique, le Grand-Dauphin, avec la princesse Marie-Anne-Victoire de Bavière. Le mariage de Philippe d'Orléans, second fils de Louis XIII, avec Charlotte-Élisabeth de Bavière, fut également célébré dans cette ville, en la chapelle inférieure de Saint-Nicolas, l'an 1671.

Nous avons dit que l'érection de l'évêché de Châlons datait du IVe siècle. Le peuple concourut, dans les commencements, à la nomination de son chef apostolique ; l'exercice de ce droit ne cessa, vraisemblablement, que dès les premières usurpations de la féodalité ; il obéit alors à quatre seigneurs, savoir : l'évêque, le chapitre, l'abbaye de Saint-Pierre, l'abbaye de Toussaints. L'évêque jouissait des droits régaliens : le roi ne s'était réservé, dans tout son diocèse, que *le fief et le ressort* : et la charte de concession portait que ni lui ni l'évêque ne pouvaient y créer de commune, ni permettre d'en établir. Comme *Per* et *Ber*, pair de France et baron de la couronne, l'évêque signait aux principaux actes du roi ; le comte de Champagne lui rendait hommage pour certains fiefs : il était donc son vassal. Le comte n'avait que sept pairs, et l'évêque en avait douze ; six ecclésiastiques, six laïques. L'un et l'autre s'étaient donné quatre officiers : un maréchal, un sénéchal, un bouteiller, un chambellan. Leurs officiers de justice civile et criminelle étaient un bailli et un prévôt. Le siége du bailli s'appelait *la Loge*, dès le XIIe siècle. La cour du prévôt se composait d'un garde, de sept conseillers ou échevins, d'un procureur fiscal et d'un greffier. Tous prêtaient serment entre les mains du prélat, à qui appartenait d'ailleurs la présidence de toutes les assemblées du corps-de-ville. L'évêque avait en sa possession les clefs et les chaînes de la ville. Il affranchissait les habitants moyennant redevance, en leur faisant baiser son anneau. Il avait un vidame qui était son chancelier et le premier pair de sa cour. Louis de France, duc d'Orléans, aïeul de Louis XII, acheta cette charge de Jean III, fils de Jean de Conflans ; et Philippe, son fils puîné, fut vidame de Châlons.

Quoique les Châlonnais n'eussent point de commune, ils étaient régis cependant par une loi municipale ou coutume rédigée dans le XI[e] siècle. Ils ressortissaient au grand bailliage de Vermandois, et l'on y jugeait leurs causes suivant *les us dou fiè de Châlons*. Les juifs avaient un quartier dans cette ville, dont leur industrie faisait fleurir le commerce : ils y étaient, comme partout, soumis à un code commun et uniforme.

Les Châlonnais ne pouvaient s'assembler en corps-de-ville sans la permission de l'évêque. Ils essayèrent, dans le XV[e] siècle, de s'en passer, puis renoncèrent à leurs prétentions. L'ordonnance de Moulins fit sortir les échevins du conseil municipal. Après différentes vicissitudes, une ordonnance rendue par Louis XIII, le 27 août 1616, décida qu'à l'avenir il ne pourrait être élu aucun officier municipal qui ne fût né dans la ville, et que le lieutenant serait nommé et choisi par et parmi les gens du conseil, où deux notables bourgeois de chaque paroisse seraient appelés en cas d'affaire grave. En 1617, nouvelle ordonnance tendant à empêcher les charges municipales de se concentrer dans les mêmes familles; enfin, en juillet 1772, arrêt du conseil portant permission à la ville de Châlons d'acquérir ses offices municipaux. Le ressort judiciaire n'avait pas subi de moindres variations. En décembre 1543, François I[er] avait créé à Châlons un siége particulier du bailliage de Vermandois; il le supprima, au mois de janvier 1551, et le remplaça par un bailliage et un siége présidial. Henri III, en 1589, transféra la juridiction de Vitry au présidial de Châlons. Louis XIII, en 1637, abolit de nouveau le siége particulier de Vermandois dans cette ville, et y reconstitua le siége présidial de 1551, auquel il attribua le Barrois, les baronnies de Baye et de Rameru, et autres lieux distraits du bailliage de Sens.

Charles VI, par lettres-patentes datées du mois d'août 1389, avait accordé à Châlons le privilége d'une foire annuelle. Cette foire nécessita bientôt la création d'une juridiction consulaire : ce fut Charles IX qui l'institua au mois de décembre 1564, sur le modèle de celle qu'il avait ordonnée pour Paris en novembre 1563.

Il serait trop long d'énumérer toutes les ordonnances, tous les arrêts ou édits, enregistrés au parlement de Paris, concernant les corps de métier, les marchands et artisans de Châlons. Cette sollicitude prouve que, malgré les excellents débouchés ouverts au commerce des habitants par la foire annuelle et l'heureuse situation de la ville, on craignit de bonne heure que leur activité ne finît par se ralentir et par s'éteindre. La révocation de l'édit de Nantes, les guerres désastreuses de cette époque, l'augmentation du prix des laines et l'importation des étoffes indiennes; l'établissement surtout dans la métropole châlonnaise d'un nombre infini de siéges judiciaires qui dérobaient à l'industrie toute l'estime et la considération publiques, pour les reporter exclusivement sur les membres de la magistrature, contribuent essentiellement à la décadence graduelle du commerce. La population, dont le chiffre dépassait, assure-t-on, 60,000 âmes, descendit à un chiffre plus bas des deux tiers : bientôt il ne resta plus qu'un souvenir de ces belles manufactures de draps verts, et de draps dits *espagnolettes*, qui pendant quatre siècles avaient joui de tant de faveur à l'étranger. Toutefois, en 1790, l'assemblée constituante n'ayant égard qu'à la position géo-

graphique, installa l'administration centrale du département de la Marne dans la ville de Châlons. Pendant la campagne de 1792, ce chef-lieu devint le dépôt de l'armée, le point vers lequel accouraient, au rendez-vous donné par la France, tous les volontaires enrôlés dans les différents districts; Napoléon, en 1814, dès l'ouverture de la campagne, y établit aussi son quartier général.

La Marne baigne Châlons à l'ouest. Un pont de pierre à trois arches très-hardies relie, de ce côté, les deux rives du fleuve, qui se sépare en deux branches dont chacune traverse la ville de forme presque ronde, et située entre deux prairies. Il ne reste plus aucun vestige de ses anciens remparts; mais des murs assez bas, percés de six portes, lui forment une enceinte à laquelle on arrive par six grandes routes[1]. Hors des murs règne la vaste promenade du Jard, ornée de pelouses et ombragée par près de deux mille ormes magnifiques. L'intérieur est d'un aspect agréable; on y trouve quelques beaux quartiers, des rues assez larges, de jolies maisons. Parmi les monuments que les Châlonnais montrent avec orgueil, nous citerons seulement la cathédrale de Saint-Étienne, édifice imposant d'environ cent dix mètres de long sur trente-six de large et soixante de haut. En 1668, la foudre détruisit le sanctuaire et la flèche du chœur. L'évêque, Félix de Vialard, ayant fait un appel à la munificence de Louis XIV, on commença des travaux de réparation qui ne furent achevés qu'en 1680. Les deux flèches taillées à jour, de trente-six mètres de hauteur, sont de cette époque.

Châlons compte parmi ses enfants plusieurs personnages célèbres. Nous citerons le docteur *Martin Akakia*, l'un des médecins de François Ier; *Imar*, cardinal-évêque de Tusculanum, et *Étienne*, cardinal-évêque de Preneste, l'un et l'autre de la nomination d'Innocent II; le pape *Honoré IV*, autrefois chanoine de Saint-Étienne; l'astronome *La Caille*, le traducteur *Perrot d'Ablancourt;* l'architecte *David Blondel;* et le lieutenant-général *Sainte-Suzanne.*

La population du département de la Marne est de 356,632 habitants; le chef-lieu en renferme 13,163, l'arrondissement 51,068. Châlons fait aujourd'hui un assez grand commerce de vins de Champagne mousseux, de grains, d'avoines, d'huiles de navette, d'osiers, de chanvres et de laines; des filatures de coton, des tanneries, des chamoiseries et des fabriques d'espagnolettes entretiennent l'aisance dans la classe ouvrière. La ville est le siége d'un évêché; elle a un tribunal de première instance et de commerce, une chambre consultative des manufactures, une société d'agriculture, sciences et arts, une école royale des arts et métiers, un collége communal, un jardin de botanique, un cabinet d'histoire naturelle, une bibliothèque publique et une société littéraire, fondée en 1750.[2]

1. Châlons avait autrefois treize portes et treize ponts.

2. *Les Commentaires de César.* — Ammien Marcellin, *Histoire des Empereurs.* — Vopiscus, *Vie d'Aurélien.* — Eutrope, *Abrégé de l'histoire romaine.* — Zozime, *Histoire romaine.* — *Itinéraire d'Antonin.* — Grégoire de Tours. — Adrien de Vallois, *Notitia Galliarum.* — Dom Marlot, *Metropolis remensis historia.* — Scipion Dupleix, *Mémoires des Gaules.* — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles.* — *Trésor des Chartes.* — *Ordonnances des rois de France.* — Mézeray, *Histoire de France.* — Anquetil, *Histoire de Reims.* — Buirette de Verrières, *Annales historiques de la ville et comté-pairie de Châlons-sur-Marne.* — *Annuaire de la Marne, pour l'année 1820.* — *Biographie universelle.*

MEAUX.

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE. — REBAIS. — FAREMOUTIER. — JOUARRE. — JUILLY. — MONTCEAUX.

On ne possède aucune donnée historique sur l'origine de cette ville ; il paraît constant que les Meldes, chez qui César avait fait construire quarante barques pour passer dans la Grande-Bretagne, n'étaient point ceux des bords de la Marne ; d'Anville les place près de l'Escaut, entre Gand et Bruges. On pourrait toutefois supposer que les Meldes de la Belgique et ceux qui fondèrent Meaux appartenaient à la même famille, sans chercher à déterminer cependant à laquelle des deux branches il faudrait attribuer l'antériorité. Nous aurions peut-être ainsi la raison de la communauté étymologique des noms de *Bruges* et de *Brie*, qui l'un et l'autre sont plus récents que celui des Meldes.

Au temps de Strabon, c'est-à-dire au commencement du premier siècle de notre ère, il y avait un peuple de Meldes auprès des *Parisii*, et leur cité devait dès lors avoir quelque importance. Une inscription tracée en grands et beaux caractères sur une pierre longue de plusieurs mètres, mais fort brisée, fut trouvée, il y a quelques années, au nord de Meaux, dans l'emplacement de la ville gallo-romaine. Voici ce que l'on en peut lire encore :

. . . . . ORIX , ORGETORI . . . . .
. . . . AVG. THEATRVM. CIVI. . . .
. . . M.D.S.P.D. EFFECERVN. . . . .
. . . . . . AVRICVS FIL. . . . . . .

La présence de noms tout à fait celtiques dans cette inscription, aussi bien que la belle forme des lettres, concourt à classer ce monument épigraphique parmi les plus anciens de la Gaule. Malheureusement il ne nous fait pas connaître le nom de la cité, et nous en sommes encore réduit à celui de *Iatinum* que, seul entre tous les anciens auteurs, Ptolémée donne à la ville des Meldes. Pline l'Ancien avait aussi mentionné les *Meldi Liberi*. Quoi qu'il en soit, la dénomination primitive de la ville disparut bientôt et fut remplacée par une forme altérée du nom du peuple. Sur trois tiers de sol d'or frappés au temps des rois Mérovingiens par les officiers monétaires Betto, Martin et Gudumundus, le mot *Meldus* paraît accompagné du titre de *Civitas*. Or ce mot, devenu synonyme de résidence épiscopale au moyen âge, indique un état important à une époque bien antérieure à l'invasion des Francs.

Grégoire de Tours nous apprend que vers la fin du VIe siècle Guerpin et Gondebaud furent successivement comtes de Meaux. Gondebaud avait supplanté Guerpin, qui l'assassina et fut à son tour mis à mort par la famille de son compétiteur. Après la mort de Clovis, en 511, Meaux échut en partage à Childebert, roi de Paris; en 561, cette ville était comprise dans le royaume d'Austrasie, soumis alors à Sigebert Ier; et lorsque ce prince fut assassiné par ordre de Frédégonde (575), on retint ses deux filles, Ingonde et Clotswinde, prisonnières à Meaux. Childebert, le fils de Sigebert, habitait Meaux quand son oncle Chilpéric tomba aussi à Chelles (584) sous les coups des assassins. Plus tard enfin le traité de paix conclu à Andelot entre Gontran, roi de Bourgogne, et Childebert, assura la possession de Meaux à ce dernier.

Voilà tout ce que nous savons de l'histoire politique de Meaux sous la dynastie mérovingienne. Un sujet tout à fait caractéristique et bien digne d'être étudié, c'est l'immense mouvement religieux qui se fit sentir à cette même époque dans le diocèse. Pendant le cours du VIIe siècle on vit très-rapidement s'élever les monastères de Faremoutier, de Rebais, de Jouarre, de Saint-Faron, d'où partirent les missionnaires qui allèrent catéchiser l'Angleterre et l'Allemagne. D'autres moines, sortis de Rebais et de Saint-Faron, fondèrent les abbayes de Pruim, de Montivilliers, de Jumièges, d'Orbais.

Les rapports continuels qui existaient, dans les premiers siècles de l'Église, entre les chrétiens de l'Asie et de la Gaule sont assez connus, mais on n'a pas de notre temps fait attention aux liens religieux par lesquels la Grande-Bretagne était unie à la Brie : l'irlandais Colomban et l'écossais Fiacre (*Ifars ?*) vinrent fonder près de Meaux, l'un un monastère, l'autre une chapelle devenue célèbre comme lieu de pèlerinage; Sedred et Æthilburg, seconde et troisième abbesses de Faremoutier, étaient, l'une fille, l'autre belle-fille d'Annas, roi d'Estanglie, tandis qu'Erkongate, religieuse du même monastère, était fille d'Ercomberht, roi de Kent et sœur du célèbre Ecgberht. Nous voyons aussi que Hroswitha, femme du roi Annas, quitte la cour de son mari pour venir s'enfermer à Chelles. Wine, évêque de Winchester, avait été fait prêtre en France, et l'Irlandais saint Killen habita le monastère de Saint-Faron; on voit que l'émigration anglaise sur le continent a commencé de bonne heure. Sainte Théodechilde, première abbesse de Jouarre, dont le frère, saint Agilbert, alla prêcher en Irlande, était, suivant quelques auteurs ecclésiastiques, fille de Betto, et ce dernier personnage est peut-être le même qui signait la monnaie d'or frappée à Meaux, dont nous avons parlé précédemment. Le tombeau de sainte Théodéchilde existe encore dans la chapelle souterraine, située dans le cimetière de Jouarre. C'est un monument de pierre de liais, très-bien sculpté, et orné de six lignes d'inscription. Quoiqu'on n'y trouve aucune date, on ne peut refuser d'admettre que ce tombeau appartient bien réellement à la fin du VIIe siècle, et les œuvres d'art de cette époque sont si rares que nous avons cru important de mentionner ce précieux échantillon du style mérovingien.

Faron était un personnage puissant qui exerçait une charge dans la maison de Dagobert[1]. Il était marié, mais se sentant attiré vers l'état ecclésiastique, il se

1. Mabillon cite une charte de ce roi que Faron souscrivit avec le titre de référendaire.

sépara de sa femme et entra dans les ordres; très-peu de temps après il fut nommé évêque par le clergé. C'est à ce prélat que l'on doit la fondation du monastère de Sainte-Croix ou de Saint-Faron. Cette célèbre abbaye de Bénédictins était située sur la rive gauche de l'ancien lit de la Marne et au nord de Meaux. Suivant les annales bénédictines, Oger le Danois et Benoît, son compagnon d'armes, s'y retirèrent. La tradition est tellement affirmative à cet égard, et elle s'appuie sur le crédit de tant d'auteurs des deux derniers siècles, qu'il devient nécessaire de lui donner une place ici.

Il existait dans l'église de Saint-Faron un mausolée adossé au mur du chœur, et composé d'une grande tombe d'environ trois pieds de hauteur sur laquelle étaient couchées deux figures d'hommes vêtues de l'habit religieux et longues de sept pieds. Au temps de Mabillon on ne doutait pas que ce monument ne fût un ouvrage du commencement du IXe siècle. On faisait de l'une des figures accessoires, tenant un sceptre fleuri, un Charlemagne accompagné de sa femme Hildegarde. Un autre personnage, supportant un phylactère, passait pour représenter Oger au moment où il offrit sa sœur Auda en mariage au célèbre Roland. Telle est l'origine que la science des Bénédictins, s'appuyant sur la tradition locale, donnait à ce tombeau; mais il nous est impossible d'admettre qu'il fût antérieur à la fin du XIe ou même au XIIe siècle. C'était au moyen âge une coutume générale, dans les monastères, de se forger des titres mérovingiens ou carlovingiens, et à Saint-Faron, le roman était d'autant plus facile à accréditer qu'il s'appuyait sur un fait réel. En effet, sous le règne de Philippe Ier, un seigneur de Charmantray, près Meaux, nommé Oger, embrassa la vie monastique et fut imité par ses deux fils et sa sœur; il vint se renfermer à l'abbaye de Saint-Faron, à laquelle il fit donation de tous ses biens. Ces faits sont constatés par une charte. Que l'on ait élevé un tombeau magnifique à ce bienfaiteur du couvent, rien de plus naturel; le nom d'Oger aura suffi plus tard pour amener l'histoire fabuleuse du paladin de Charlemagne.

Au commencement du IXe siècle une fille de ce grand empereur était abbesse de Faremoutier, ce qui valut à cette abbaye plusieurs donations de Louis-le-Débonnaire, de Lothaire et de Charles-le-Chauve; ce dernier déclare, par une charte de 842, prendre l'abbaye sous sa garde et sa protection.

Le 17 juin 845, les archevêques de Sens, de Reims et de Bourges assemblèrent un concile à Meaux. Parmi les plaintes formulées dans les canons de ce concile, on remarque le reproche que les évêques adressent au roi, de laisser piller les villes par les gens de sa suite et de loger des femmes et des personnes mariées dans les maisons épiscopales. Dans la préface placée en tête des actes de cette assemblée, les évêques citent les incursions des Normands parmi les principales causes des malheurs de ce temps. Une vingtaine d'années plus tard, la Brie eut encore à souffrir d'une attaque de ces Barbares. En 862, pendant que Charles-le-Chauve convoquait ses gens de guerre à Senlis, dans l'intention de faire garder les bords de l'Oise, de la Marne et de la Seine, les pirates scandinaves, cantonnés à Saint-Maur près Paris, mirent à flot leurs petites barques et remontèrent la Marne. Il faisait nuit quand ils entrèrent à l'improviste dans Meaux. Aussitôt l'incendie dissipa l'obscurité. Des habitants furent égorgés dans leurs demeures

et dans les rues étroites. Le lendemain, les Normands attaquent le monastère de Saint-Faron et essayent d'y mettre le feu; mais les chevaux des païens s'arrêtent court, refusent d'entrer dans l'enceinte qui renfermait les reliques du saint évêque, et les flammes environnent l'église sans la consumer. Ce qui ne contribua pas peu, disons-le, à sauver Saint-Faron, ce fut l'intervention de Charles-le-Chauve. Les Normands ayant appris que ce prince leur coupait la retraite, au moyen d'un barrage établi sur la Marne en face de Tril-le-Bardou, s'éloignèrent rapidement de l'abbaye. Arrivés en ce lieu, ils trouvèrent le passage fermé et les rives occupées par des hommes de guerre; ils n'étaient vraisemblablement pas assez nombreux pour forcer l'obstacle, aussi leur fallut-il capituler. Ils proposèrent donc de rendre les prises qu'ils avaient faites depuis leur entrée dans la Marne, de quitter la Seine avec tous les autres Normands pour retourner en mer, et même de se joindre aux soldats du roi pour forcer les autres bandes de pirates à évacuer le royaume. Charles-le-Chauve accepta, et ils lui donnèrent des otages pour garantie de leurs engagements.

Louis-le-Bègue étant mort en 869, son fils Louis convoqua à Meaux les grands vassaux de la couronne pour se faire solennellement reconnaître, mais un parti de mécontents proposa le trône au roi de Germanie, et en définitive Louis fut appelé à régner conjointement avec son frère Carloman.

En 887, les Normands reparurent sous les murs de Meaux, et ils continuèrent de bloquer la ville, quoique, le 24 juin 888, une partie des leurs eussent été battus par le roi Eudes près de la forêt de Montfaucon. La ville avait d'abord été défendue par le comte Teutberht, frère d'Anscheric, évêque de Paris, mais ce chef venait de mourir tandis que les maladies et la famine faisaient périr les soldats. Les habitants voyant qu'ils ne pouvaient plus opposer de résistance, résolurent de capituler. Les Normands leur accordèrent la vie sauve à la condition qu'ils quitteraient tous la ville, sans exception, puis ils pillèrent et incendièrent la cité déserte, et lorsque les Meldois voulurent passer la Marne pour se retirer loin de ce théâtre de ruine, ils furent traînés en esclavage au mépris de la capitulation; Sigmond leur évêque fut emmené comme les autres et l'on ne sait ce qu'il devint. En 891, les Normands poussent encore leurs courses jusqu'à Meaux, mais nous n'avons aucun détail sur cette nouvelle invasion.

Vers la fin du xe siècle, le pays des Meldes se ressentait encore du passage des hommes du Nord. Voici un fragment du récit que fait le moine Richer de Reims d'un voyage à Meaux qu'il entreprit quinze jours avant la capture de Charles de Lorraine et de l'archevêque Arnoul, par Hugues Capet, c'est-à-dire vers le 15 mars 991. « Je partis, après avoir reçu de mon abbé pour tout secours un palefroi. J'arrivai donc dépourvu d'argent, de hardes et des autres choses nécessaires, au monastère d'Orbais, lieu célèbre par la charité de ses habitants. Là, ranimé par l'accueil bienveillant de l'abbé D. dont la munificence vint à mon aide, je me remis en route le lendemain pour aller jusqu'à Meaux. Mais une fois engagé avec mes deux compagnons dans les sinuosités des bois, les accidents ne nous manquèrent pas. D'abord les embranchements du chemin nous égarèrent et allongèrent notre route de six lieues; ensuite, lorsque nous eûmes dépassé Château-Thierry, notre palefroi, qui jusque là s'était comporté comme un Bucéphale, commença à deve-

nir plus paresseux qu'un âne.... Je laissai là le domestique avec les bagages, et, après lui avoir dicté la réponse qu'il aurait à faire aux passants, je lui recommandai de résister au sommeil qui le menaçait, et je repris avec le cavalier de Chartres le chemin de Meaux. Il faisait à peine clair lorsque j'arrivai au pont de la ville. J'examinai avec attention le passage; mais je fus exposé à de nouveaux accidents, le pont présentait de si grandes et de si nombreuses ouvertures qu'il n'y eut guère que les gens ayant des relations journalières avec les citoyens qui le franchirent ce jour-là. Mon intrépide compagnon, ne manquant pas de prévoyance en voyage, chercha une barque de tous côtés, et, n'en ayant découvert aucune, revint pour affronter les périls du pont. Grâce au ciel, les chevaux passèrent sains et saufs. Le cavalier couvrit de son bouclier les endroits où ce pont s'entr'ouvrait sous les pieds des chevaux; plusieurs fois il rapprocha les planches disjointes; tantôt courbé, tantôt debout; tantôt avançant et tantôt reculant sur ses pas, il parvint, moi l'accompagnant, à passer avec nos montures. La nuit était sombre et couvrait la terre de ses ténèbres lorsque j'entrai dans la basilique de Saint-Faron. Les religieux se préparaient encore à cette heure à faire une collation de charité; c'était pour eux un jour solennel. Ils me reçurent comme un frère, m'adressèrent des paroles de bienveillance et m'offrirent un bon repas. »

Malheureusement pour nous, Richer n'entra pas dans Meaux dont il n'eût pas manqué de nous faire une pittoresque description; le lendemain il quitta l'abbaye; il avait hâte d'arriver à Chartres où il se rendait pour étudier un manuscrit des Aphorismes d'Hippocrate. Élève du célèbre Gerbert, Richer, comme tout le clergé instruit, ne partageait pas le préjugé populaire sur la fin prochaine du monde, annoncée pour l'an 1000. A quoi lui aurait-il servi d'apprendre l'art de prolonger la vie, à la veille de la destruction universelle de l'humanité?

Nous sommes arrivés à l'époque à laquelle la possession des richesses et l'organisation féodale éloignent le clergé de l'esprit d'égalité religieuse et de communauté patriarcale des temps primitifs. Un écrivain ecclésiastique nous fait un triste tableau de l'état où était l'église de Meaux pendant le XIe siècle. « Les monastères dont Dieu s'était servi pour ranimer dans le clergé séculier les premières semences de la religion, tombèrent bientôt eux-mêmes dans le relâchement le plus effroyable et dans l'abandon ouvert de toutes les règles, je ne dis pas seulement du christianisme et de l'état monastique, mais de l'honneur même et de la bienséance. » Ni la sainteté de l'évêque Gilbert, ni la science de Gautier *Saveyr*, ne purent apporter de remède à un mal dont ils ne comprirent pas, sans doute, la véritable cause. L'évêque Gautier (1045-1082) d'ailleurs, homme de cour et grand seigneur, n'était pas disposé à ralentir le mouvement féodal. Ce prélat fit au contraire acte de souveraineté temporelle en battant monnaie, usage que ses successeurs suivirent jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Une circonstance dut vraisemblablement contribuer à augmenter la réputation de savant dont jouit Gautier Ier; nous voulons parler du voyage, fort extraordinaire pour l'époque, qu'il fit en 1047, lorsque Henri Ier l'envoya à Kief chercher Anne, fille de Iaroslaw, duc de Russie. Du reste, nous avons un échantillon de la littérature de ce temps dans les œuvres de Fulcoius, sous-diacre de Meaux; outre la vie de plusieurs saints, on y trouve des épitaphes, des épîtres et même des épigrammes,

et dans ces morceaux, dont plusieurs sont remarquables, on voit percer, à travers la forme léonine, une certaine tradition antique qui décèle la lecture des bons auteurs latins.

Herbert, fils d'Herbert II, comte de Vermandois et d'Hildebrante, fille de Robert-le-Fort, avait été seigneur de Meaux jusqu'à sa mort, arrivée en 993. Étienne, son fils, étant mort sans enfants, en 1019, Eudes II, comte de Blois, profita d'une parenté, assez éloignée déjà, qui le liait à la famille de Vermandois, pour s'emparer de la comté de Meaux qu'il réunit à la comté de Champagne. Pendant la guerre de Thibault IV contre le roi Louis-le-Gros, ce prince, accompagné de Robert II de Flandres, attaqua un jour le comte aux portes mêmes de Meaux, où il le contraignit de se réfugier à la hâte. Thibault échappa, mais le comte de Flandres, qui le poursuivait, tomba dans la Marne et s'y noya.

Le siége épiscopal de Meaux fut occupé vers la fin du XIIe siècle par le cardinal Pierre, homme distingué auquel le pape Alexandre III confia plusieurs importantes missions. Il l'envoya en qualité de légat, en 1173, contre les Vaudois; en 1177, pour rétablir la paix entre Henri II, roi d'Angleterre, et Richard, son fils; et enfin, en 1178, pour prendre part à la prédication organisée contre les Albigeois et par laquelle on préludait à la déplorable croisade de 1210. En 1179, l'évêque de Meaux Simon alla à Rome assister au troisième concile de Latran. La même année vit s'accomplir un acte de la plus haute importance. Le comte de Champagne, Henri Ier, surnommé le *libéral*, établit la commune de Meaux, du consentement de Marie, sa femme, et de son fils Henri. La charte comprend dans la commune Tril-le-Bardou et Charmentray, sauf les droits de l'évêque, et Chambry, Congy, Nanteuil, sans conditions. Ce code, aussi bon qu'on pouvait le faire à cette époque, soustrayait les Meldois à la judicature épiscopale et au bon plaisir des prévôts civils. Dom Toussaint Duplessis assure que cette *nouveauté* ne plut pas à bien des gens. L'évêque de Chartres, revêtu par le pape de l'autorité nécessaire, excommunia le comte de Champagne; mais l'évêque de Meaux eut le bon esprit de comprendre que la liberté fait la base du christianisme; il ne tint pas compte de la sentence. La charte de commune fut plusieurs fois confirmée. Les effets de cette institution se font encore sentir aujourd'hui, et l'on peut remarquer que les habitants des trois derniers villages désignés dans la charte de 1179 jouissent d'une aisance bien rare ailleurs.

L'expulsion générale des juifs, ordonnée par Philippe-Auguste, en 1182, s'accomplit à Meaux comme dans les autres villes; mais on sait que les embarras financiers dans lesquels se trouva le roi le décidèrent seize ans plus tard à rappeler les enfants d'Israël. Ils revinrent certainement dans la Brie, car le censier de 1248 taxe leur cimetière à vingt-neuf deniers, et la maison du juif Robert, au faubourg de Châge, à huit deniers: un acte de 1252 mentionne une maison située dans la Juiverie; il existe encore un quartier de la ville qui porte ce nom. Enguerrand III de Coucy, qui devint plus tard (1162) vicomte de Meaux, avait établi une colonie de juifs dans sa terre de Condé-sur-Marne.

Outre un synode tenu, en 962, sur la Marne, *in pago Meldensi*, deux conciles, où l'on ne s'occupa que de la déposition de quelques évêques, avaient été réunis à Meaux, en 1080 et en 1985, sous la présidence du légat du pape. En 1204, la



cour de Rome fit convoquer un autre concile à Meaux par son légat à l'occasion du jugement de la cour des pairs, qui ordonnait la confiscation de tous les domaines du roi Jean-sans-Terre au profit de Philippe-Auguste. La réunion prochaine de cette assemblée alarma Anseau, évêque de Meaux; craignant que le légat ne favorisât le roi d'Angleterre, il en appela au pape et partit même pour Rome, afin de soutenir personnellement son appel. Cette patriotique intervention porta ses fruits; Innocent III excommunia Jean et voulut même le dépouiller de son royaume d'Angleterre.

Ceux d'entre nos lecteurs auxquels la topographie de Meaux est familière, ont dû remarquer que dans notre récit nous avons mentionné deux faits, l'arrivée de Richer à Saint-Faron et la mort de Robert de Flandres, qu'il est impossible de concilier avec la disposition actuelle des lieux. Ceci mérite une explication. Meaux était alors situé sur la rive gauche de la Marne, tandis qu'aujourd'hui la ville borde la rive droite de cette rivière. Jusqu'au XIIIe siècle la Marne suivait son cours naturel vers le nord au pied de la chaîne de rochers que domine Crégy; puis, parvenue à ce point, et toujours contrainte par la montagne, elle revenait au sud et longeait la ville vers le faubourg Saint-Remi. Une charte de 1235, du comte Thibault VI, nous apprend que le chapitre de Meaux se plaignait de ce que la forteresse et ses fossés, principalement ceux de Cornillon, faisaient tort à leurs censives et à leurs moulins, par suite de la division des eaux. La Marne avait été détournée et conduite au pied du château, qu'elle rendait presque imprenable, en traversant de l'est à l'ouest une portion de terrain assez basse et certainement habitée antérieurement, comme le prouvent les constructions dont les plongeurs ont reconnu l'existence au fond du lit de la rivière.

Ce château des comtes de Champagne domine toute la ville de Meaux; reconstruit presque en totalité à diverses époques, il sert actuellement de prison. Mais on voit encore sur la muraille de l'est quelques ogives en applique, soutenues par des colonnettes ornées de chapiteaux à crochets. Cette décoration du XIIIe siècle est absolument semblable à celle qui distingue les constructions souterraines de Provins. La Marne, en se précipitant dans son nouveau lit, abandonna son ancien cours. Les eaux qui descendent de la montagne de Crégy se sont divisées en deux ruisseaux, lesquels vont rejoindre la rivière. En un mot la ville, qui était avant le XIIIe siècle située dans un grand segment limité par une courbe de la Marne, se trouve actuellement au nord de cette rivière et par conséquent en dehors de la Brie. Ce déplacement explique comment, lorsque, en 1622, on érigea le siége de Paris en archevêché, on put lui donner pour suffragant l'évêché de Meaux, qui, par sa position, avait cessé d'appartenir à la province de Sens.

La guerre acharnée des papes contre les empereurs de la maison de Hohenstauffen eut du retentissement jusque dans la Brie. En 1240, Jacques, évêque de Palestrine et légat du saint-siége, assembla à Meaux un concile dans le but de promulguer la sentence d'excommunication dont Grégoire IX venait de frapper Frédéric II. On ignore si l'évêque de Meaux, Pierre de Cuisy, fut du nombre des prélats qui tentèrent de se rendre à Rome pour y seconder le pape, et qui furent forcés par la flotte impériale de renoncer à cette entreprise.

La reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, morte en 1305, choisit pour exécuteur testamentaire l'évêque Simon Festu, à qui la tradition, consacrée par divers écrivains, attribue l'emploi d'une somme considérable à la construction de la cathédrale de Meaux. Cet édifice, commencé au XIe siècle, sous Gautier Saveyr, n'a pas dû être fort avancé à cette époque, car on n'en voit aucune indication dans l'édifice actuel, dont les parties les plus anciennes ne remontent pas au delà du XIIe siècle. Il est évident qu'au XIVe on poussa fort activement les travaux de construction et que les portions les plus importantes de la cathédrale appartiennent par leur style et leur arrangement à cette époque élégante. Ce qui semble confirmer la tradition, c'est que l'on voit au grand portail les figures de Jeanne et de Philippe agenouillés et accompagnés de leurs deux patrons; puis, au-dessous, dans une scène du Jugement dernier, la reine, suivie du roi, que des anges introduisent au séjour de félicité. La reconnaissance des Meldois absolvait le petit-fils de saint Louis des condamnations de Boniface VIII.

Dans le temps même où les rois et les prélats dotaient les couvents et les églises, un simple bourgeois de Meaux conçut l'idée de fonder un établissement d'utilité pratique. Jean Rose institua, en 1356, un hôpital pour vingt-cinq aveugles et dix pauvres enfants, et contenant en outre douze lits pour les voyageurs malheureux. Diverses donations vinrent dans la suite augmenter la prospérité de cette maison, qui était desservie par des religieux de l'ordre de Saint-Augustin.

Après la sanglante bataille de Poitiers, le dauphin Charles, pressé de toutes parts, se réfugia à Meaux, en 1357, avec la duchesse de Normandie, sa femme, Isabelle, fille du roi, la duchesse d'Orléans et plus de trois cents dames et nobles demoiselles les avaient suivis, fuyant la *Jacquerie de Beauvoysin*. D'un autre côté les habitants de Paris, attachés au parti des Anglais, voulurent s'emparer de Meaux, et, appelés par le maire Jacques Soulas, ils vinrent en grand nombre, sous le commandement d'un épicier nommé Pierre Gilles, pour se rendre maîtres de la ville. Le Dauphin était parti depuis quelques jours pour aller à Sens d'où il devait se porter contre l'armée anglaise; mais il avait laissé à Meaux le comte de Foix, le captal de Buch et le sire de Hangest, qui se retirèrent avec les dames dans le Grand Marché, lieu défendu de tous côtés par la rivière et formant comme une forteresse. Là ils eurent deux assauts à soutenir, l'un de la part des Parisiens réunis aux bourgeois de Meaux, l'autre des *jacquiers*, dont le nombre dépassait neuf mille. Ceux-ci, ayant pénétré librement dans la ville, se présentent à la porte du pont qui conduit au marché; mais le comte de Foix et le captal de Buch les repoussent vigoureusement, les précipitent dans la Marne ou les passent au fil de l'épée, « et en occirent tant qu'ils en estoient tous ennuyez, » dit Froissart; c'est à peine si deux mille d'entre eux parviennent à s'échapper. Les bourgeois n'eurent pas un meilleur succès; la noblesse les défit, les poursuivit dans les rues; le château et les maisons des chanoines furent incendiés : la cathédrale échappa à ce désastre. On décapita Jacques Soulas et plusieurs habitants, d'autres furent pendus.

Le roi Jean venait souvent chasser à Germigny, près Meaux, résidence qui appartenait à l'évêché; ce fut là qu'en 1363 il donna le duché de Bourgogne au qua-

trième de ses fils, Philippe *le Hardi*. Tel fut le commencement de cette puissante famille, si funeste à la France.

En 1374, Robert de Juilly, seigneur de Claye et grand prieur de France, fut élu grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ce chevalier, dont tous les historiens altèrent le nom, était originaire des environs de Meaux; il mourut en 1376 à Rhodes, où l'on voit encore son tombeau dont les Turcs ont fait une fontaine. D'autres personnages de la Brie occupèrent un rang distingué dans les ordres militaires : Renaud et Nicolas de Girême furent chevaliers de Rhodes et grands prieurs de France en 1393 et en 1460; un de leurs parents, Robert de Girême, fut évêque de Meaux, et, sous son épiscopat, un membre de la même famille prit part à la défense de cette ville.

Les habitants refusaient de reconnaître l'autorité d'Henri V, roi d'Angleterre; ils faisaient même des sorties, allant menacer, jusque sous les murs de Paris, le prince anglais, qui résolut de se venger. Il s'avança donc vers Meaux à la tête d'une armée considérable, et le 5 octobre 1420 il établit son quartier général au château de Rutel; le lendemain il vint camper à Saint-Faron; le duc d'Exeter, le comte de la Marche et le comte de Warwick prirent position à Châge, aux Cordeliers et à l'extrémité du faubourg Saint-Nicolas, c'est-à-dire au nord et à l'est de la ville. La place était défendue par le bâtard de Wauru, commandant en chef, le grand bailli Louis Gast, le gouverneur Perron de Luppel, Sinador de Girême, Guichard de Chissé, Philippe Mallet, Jean d'Aunay, Bernard de Meurville et Jean de l'Espinasse, à la tête d'environ mille combattants d'élite, sans compter les bourgeois, qui tous avaient pris les armes. Parmi eux se trouvait un religieux de Saint-Denis, Philippe de Rouhaut de Gamaches, d'une illustre famille de Picardie, et dont le frère, Guillaume de Gamaches, défendait en ce moment la ville de Compiègne contre l'ennemi de la France. Les habitants de Meaux soutinrent le siége pendant cinq mois, sans laisser prendre aux Anglais le moindre avantage; à la fin, cependant, ils manquèrent de vivres. Au commencement de mars, le sire d'Offemont tenta d'introduire dans la place quelques provisions. Comme il montait à l'échelle pour franchir les murailles, à la faveur de la nuit, un soldat qui le précédait laissa tomber sur sa tête un sac de harengs qui le précipita dans le fossé; au cri que poussèrent ses compagnons, dans leur surprise, les sentinelles anglaises arrivèrent, et le sire d'Offemont fut fait prisonnier. Les assiégés, n'espérant plus de secours, abandonnèrent enfin la ville et se retranchèrent dans le marché. Là, ils se défendirent encore pendant deux mois, puis finirent par se rendre à discrétion. Louis Gast fut conduit à Paris et eut la tête tranchée aux halles. Sept ou huit cents personnes moururent dans les prisons, de faim ou de misère. L'évêque de Meaux fut emmené à Londres; quant à Philippe de Gamaches, qui avait été élu abbé de Saint-Faron, il devint le prix de la ville de Compiègne, qui d'ailleurs ne pouvait plus tenir contre les forces anglaises. Le bâtard de Wauru fut pendu, et nous devons reproduire ici le trait d'étrange cruauté dont le *Journal de Charles VI* accuse ce capitaine.

On rapporte qu'ayant un jour capturé un jeune paysan des environs de Meaux, et n'en obtenant pas assez promptement la somme d'argent qu'il exigeait, il le fit pendre à un arbre. La femme du paysan étant venue, trop tard, apporter sa

rançon, fut attachée demi-nue au même arbre, dont les branches supportaient une centaine de cadavres. L'infortunée était enceinte; elle accoucha dans cette horrible situation, sans que personne osât la secourir, et les loups vinrent la dévorer ainsi que l'enfant qu'elle mettait au monde. Cette histoire, dans laquelle nous entrevoyons le commentaire exagéré d'un de ces traits barbares, malheureusement très-communs au moyen âge, eut une immense célébrité. Quoi qu'il en soit, le bâtard était coupable, aux yeux du roi d'Angleterre, d'avoir défendu la ville; il fut accroché à l'arbre, ainsi que son cousin Denis de Wauru.

Meaux demeura dix-sept ans au pouvoir des Anglais; ils firent élire un évêque à leur dévotion, Paquier de Vaux, qui devint plus tard chancelier d'Henri VI. Pendant l'occupation étrangère, la ville, ruinée par le siége, eut beaucoup à souffrir; les mœurs s'étaient tellement corrompues que, suivant dom Toussaint Duplessis, « à peine une honnête fille osait-elle mettre le pied dans le cloître des chanoines. » Enfin le 11 août 1438, le connétable de Richemont prit la ville d'assaut. Jean Talbot accourut de Normandie pour secourir ses compatriotes, et six cents Anglais parvinrent à se maintenir dans le marché jusqu'au 14 septembre, qu'ils capitulèrent. L'année suivante, ils se rendirent encore maîtres de la ville; mais le connétable les en chassa une seconde fois, le 6 septembre. Au siége de 1420, les Anglais s'étaient servis, pour attaquer Meaux, de grosses bombardes de fer forgé, à l'aide desquelles on lançait des boulets de pierre. Le connétable de Richemont fit usage de machines de la même espèce, avec lesquelles il battit deux tours en brèche. Quelques unes de ces pièces, conservées à Meaux pendant quatre siècles, ont été apportées récemment au Musée d'artillerie. A la suite des Anglais, vinrent les Bourguignons, qui ravagèrent le pays et incendièrent les archives de l'abbaye de Jouarre, après avoir dispersé les religieuses. Pendant la dernière moitié du xve siècle, l'histoire de Meaux ne se compose que du récit, très-peu intéressant, des luttes du clergé régulier contre l'autorité épiscopale, et des vaines réformes que celui-ci tentait d'opérer dans l'organisation des couvents. Ces conflits incessants peuvent être comparés aux craquements précurseurs d'un édifice prêt à s'écrouler. Il se préparait, en effet, un grand mouvement dans l'Église, et l'on va voir que Meaux y prit une part importante. Le diocèse de Meaux est le premier, en France, qui ait donné asile aux réformateurs. Ce fut sous l'épiscopat de Guillaume Briçonnet, prélat instruit et zélé, que quelques étrangers distingués dans les lettres vinrent apporter dans la Brie, avec le goût des études classiques et bibliques, les premiers germes de la doctrine que Zwingle et Luther propageaient en Allemagne. Le célèbre Guillaume Farel, Jacques Fabri, Arnaud et Gérard Roussel séduisirent, par leur érudition, l'évêque de Meaux; il leur donna des charges dans son église, et il n'en fallut pas davantage pour le faire accuser d'hérésie. Il est vrai que, tout en protestant contre les innovations des réformés, il voulait forcer les curés à la résidence, et qu'il gémissait de l'état religieux de son diocèse, où « il ne se trouvait pas quatorze prêtres en état d'enseigner. »

En 1521, Clément VII ayant accordé des indulgences à toute la chrétienté, à la condition d'un jeûne de trois jours, quelques Meldois déchirèrent les affiches placardées à cette occasion, et en exposèrent d'autres dans lesquelles ils décla-

raient que le pape était l'antechrist. On les saisit, et, un arrêt du parlement les condamna à être fouettés publiquement, à Paris, trois jours de suite, par la main du bourreau; après cette exécution on les renvoya à Meaux, où ils furent de nouveau fustigés puis marqués d'un fer chaud et chassés hors du royaume. L'un d'eux, Jean Le Clerc, se retira à Metz où, ayant brisé quelques images, il fut condamné à mort; il eut le poing coupé, le nez arraché, les bras, les cuisses et la poitrine tenaillés; enfin, il fut brûlé à petit feu. Ce fut le premier martyr protestant de France. Deux ecclésiastiques de Meaux, Mathieu Saulnier et Jacques Pauvant, accusés d'hérésie, furent conduits à Paris, et là le dernier fut brûlé en place de Grève.

A ces malheurs d'autres non moins terribles étaient venus se joindre. De 1522 à 1525, la peste ravagea Meaux et ses environs. Nous ne savons si ce fut pour conjurer le fléau que Guillaume Briçonnet fit brûler vifs Denys de Rieux et Philippe Papillon, chanoine de la cathédrale. Vingt ans après, Charles-Quint parut, à la tête de son armée, près des bords de l'Ourcq; pendant le mois de septembre 1544, quelques Impériaux s'avancèrent même jusqu'à La Ferté-sous-Jouarre. Les habitants de Meaux abandonnèrent leur ville, mais leur terreur ne fut pas de longue durée; quelques jours plus tard la paix était faite.

Comme on le pense bien, les rigueurs excessives de l'officialité n'avaient fait qu'enflammer le zèle des réformés; aussi, malgré les auto-da-fé, s'étaient-ils considérablement accrus. En 1546 on se saisit de quarante hommes et de dix-neuf femmes qui furent condamnés, par acte du parlement en date du 4 octobre, quatorze d'entre eux à mort, d'autres à faire amende honorable, en chemise et la torche au poing, quelques-uns au bannissement et au fouet. Les quatorze condamnés, en tête desquels figuraient Pierre Le Clerc et Étienne Mangin que l'on traîna sur une claie au lieu du supplice, furent brûlés au Grand-Marché, après avoir subi la question extraordinaire. Un enfant fut pendu par les aisselles et fouetté par le bourreau. La maison de Mangin fut rasée. L'arrêt du parlement parut encore trop doux, et les exécuteurs reçurent l'ordre de couper la langue à huit de ces protestants, sous prétexte qu'ils ne s'étaient point confessés. L'évêque Jean de Buz, qui avait accusé ces réformés d'idolâtrie, fit brûler sur le Pré-des-Mortiers, le 22 mars 1549, le nommé Mallé, convaincu de sorcellerie. Du reste, ce prélat, fort déréglé dans ses mœurs, mourut bientôt après d'une façon qu'on nous saura gré de ne pas rapporter.

Le frère de l'amiral Coligny et du cardinal de Châtillon, d'Andelot, colonel de l'infanterie française, était, en 1558, au château de Montceaux, près de Meaux, où la cour d'Henri II résidait alors. Interrogé par le roi au sujet de la religion catholique, il fit une réponse un peu brusque. Henri, transporté de colère, saisit une lance et voulut en frapper d'Andelot qui esquiva le coup, tandis que le Dauphin fut blessé. Le colonel fut envoyé en prison à Meaux, sous la conduite de Jean Babou de La Boudaisière. Charles IX ayant, au mois de janvier 1562, permis aux protestants le libre exercice de leur culte, le prince de Condé célébra la cène à Meaux avec Coligny, d'Andelot et le vicomte de Rohan; les huguenots construisirent un temple au faubourg Cornillon. Pendant plusieurs années on les vit détruire les chapelles, dépouiller les églises, chasser les prêtres catholiques;

mais, au milieu de leurs excès, ils ne versèrent pas de sang. Les catholiques s'en prenaient de préférence aux personnes. En 1563 un grand nombre de calvinistes assiégés dans le château de Signets s'étaient rendus à la condition qu'ils auraient la vie sauve; on ne leur tint point parole; amenés à Meaux, ils y furent étranglés ainsi que l'échevin Jean Cavilier.

Le coup de main que tentèrent les calvinistes en 1567 est devenu célèbre. Charles IX était au château de Montceaux, où il se préparait à tenir un chapitre général de l'ordre de Saint-Michel; le prince de Condé et l'amiral résolurent de s'emparer de sa personne; mais le maréchal de Montmorency amena à temps six mille Suisses, et le roi, après avoir passé une journée à Meaux, se retira vers Paris, marchant avec toute la cour au centre d'un carré que la cavalerie du prince harcela pendant la route sans pouvoir le rompre.

En 1572, Charlotte de Bourbon, fille de Louis II, duc de Montpensier, abbesse de Jouarre, abandonna son couvent, et, suivie de quelques religieuses, elle se retira chez l'électeur palatin; toutes abjurèrent la religion catholique. Charlotte de Bourbon s'étant rendue à Brielle y épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange et stathouder de Hollande.

On pourrait croire que la fuite de l'abbesse de Jouarre et de ses religieuses fut motivée par le soupçon de persécutions nouvelles contre les calvinistes; dans ce cas l'événement aurait justifié sa conduite: ce fut en effet quelques mois après que s'accomplirent les massacres de la Saint-Barthelémy. Meaux eut extrêmement à souffrir; des rues entières furent dépeuplées. Le lieutenant général du bailliage Cosset et son sergent Denys Rolland se mirent à la tête des meurtriers. Dès le 24 août, on remplit les prisons de calvinistes; le lendemain on fit main basse sur les femmes de quelques-uns d'entre eux qui avaient pu s'enfuir; elle furent violées et l'on en poignarda vingt-cinq. Jean Maciet, procureur au bailliage, fut mis en pièces dans la rue. Le 26, la populace se porte aux prisons; là on appelait par leur nom les calvinistes qui y étaient renfermés, et à mesure qu'ils sortaient, ils étaient assommés à coups de leviers ou passés au fil de l'épée. On en égorgea ainsi environ quatre-vingts, parmi lesquels se trouvaient Nicolas Ozanne, élu, et le greffier Nicolas Maciet, ainsi qu'un grand nombre de bourgeois. Quelques années plus tard de nouveaux troubles désolèrent la ville; les chanoines prêchèrent la ligue en février 1577. Cette innovation répondant au besoin de mouvement qui tourmentait les esprits fut accueillie favorablement, et puis c'était un prétexte pour les processions de pénitents et les exécutions, genre de spectacle très-recherché de tous. Scipion de Meaux, seigneur de la Ramée, fut saisi les armes à la main au moment où il enrôlait force gens pour s'emparer de la ville. Il fut décapité le 22 juin 1580 devant l'église cathédrale, « au même lieu et du même glaive choisis pour l'exécution de son père, dix-huit ans auparavant. »

En 1585, le duc de Guise et le cardinal son frère vinrent intriguer auprès des habitants de Meaux pour obtenir d'eux qu'ils embrassassent leur parti, ou du moins qu'ils s'engageassent à refuser une garnison royale; la ville, par une espèce de transaction, se maintint neutre assez longtemps. En 1587, Henri III y reçut le duc de Guise. A la nouvelle de la mort de ce dernier prince et du cardinal son

frère, les Meldois célébrèrent un service funèbre en leur honneur et se déclarèrent pour le duc de Mayenne, contre le roi. Ils reçurent alors pour gouverneur le sieur de Villarceaux. On apprit le 26 mai 1589, que les troupes royalistes commandées par La Noue, Longueville et autres venaient assiéger Meaux. D'abord elles s'emparèrent du faubourg Saint-Remi et de son église, d'où elles tirèrent force coups d'arquebuse contre la ville, mais on leur répondait du haut des tours. Le lendemain le Marché fut pris par les royalistes, qui, après avoir remonté la Marne depuis Mareuil, forcèrent la barricade élevée au bord de la rivière par le chevalier de Thury. Celui-ci fut contraint de se retirer vers la ville. Pendant qu'il tenait tête aux assiégeants, on tirait de tons côtés snr les remparts. La Neuville somma les habitants de se rendre. Le sieur de Villarceaux demanda trois jours pour en conférer avec ceux de Paris, délai qui lui fut refusé. Alors on tint conseil, et le chevalier de Thury menaça de faire jeter dans les fossés quiconque parlerait de capitulation. On résista donc, et quelques jours après, les troupes royales, craignant l'arrivée de Mayenne, levèrent le siége et s'éloignèrent.

La ville persévérant dans son engouement pour la Ligue, proclama, après la mort de Henri III, le cardinal de Bourbon et refusa l'entrée aux troupes du roi de Navarre. Le 1er août 1590, le duc de Mayenne prit la Ferté-sous-Jouarre après avoir tué une trentaine d'hommes qui défendaient le château et pendu le capitaine à une fenêtre, puis il vint établir à Meaux son quartier général; c'est en ce lieu qu'il fut rejoint, vers la fin du même mois, par le prince de Parme à qui la garnison, le clergé et le corps de ville rendirent des honneurs royaux. Au mois de septembre de la même année, le duc d'Aumale imposa aux gens de Meaux le sieur de Rentigny comme gouverneur; et ce fut quelques jours après que la garde wallonne du cardinal Caïetan pilla le faubourg Saint-Nicolas et brûla le prieuré de Sainte-Céline.

Pendant quatre années les ligueurs de Meaux livrèrent des combats continuels aux troupes royales cantonnées dans les châteaux des environs; les coups de main, les assauts, les engagements de troupes, se succédèrent sans relâche; enfin, le 12 décembre 1593, Vitry, qui commandait Meaux, étant allé trouver Henri à Mantes, convint de lui rendre la ville, et l'assemblée convoquée à l'hôtel de ville le jour de Noël, approuva cette résolution. On écrivit à Mayenne pour lui faire savoir que l'on abandonnait son parti. Le dnc déchira avec les dents, dit-on, les lettres des bourgeois de Meaux. Le dernier jour de décembre, les échevins, accompagnés d'une vingtaine de notables, allèrent trouver Henri IV à Dammartin. Le lendemain, 1er janvier 1594, le roi se présenta à cinq heures dn soir au faubourg Saint-Nicolas; trois cents habitants de Meaux allèrent à sa rencontre; Bertrand Grandin, président au siége présidial, lui adressa une harangue qu'Henri écouta attentivement et à laquelle il répondit: « Vous avez été ci-devant abusez par mes ennemis sous prétexte de religion; mais vous avez bien connu qu'il y a de l'ambition et qu'ils n'ont d'autre but que de mettre mon roiaume aux mains de l'étranger. Vous vous en êtes retirez des premiers, et pour cette cause je vous veux non seulement maintenir et conserver en vos priviléges anciens, mais je veux vous les augmenter. » Alors, s'avan-

çant vers la porte de Meaux, il la franchit avec son cortége, puis il alla, au bruit de l'artillerie et au milieu d'une foule immense, jusqu'à la cathédrale où le clergé l'attendait. Une belle porte, en forme d'arc de triomphe, avait été construite à l'entrée de la ville pour rappeler ce souvenir; elle a été détruite il y a une dizaine d'années, sous prétexte d'utilité publique.

Henri IV venait souvent au château de Montceaux, qu'il avait fait reconstruire pour Gabrielle d'Estrées, marquise de Montceaux et dame de Meaux; on voit encore dans le parc de cette résidence royale une allée en pente rapide que le roi fit parcourir à grands pas au duc de Mayenne le 31 décembre 1595. Malgré la saison, le duc, qui était fort gras, ne put supporter cet exercice, et il finit par avouer qu'il n'en pouvait plus « Mon cousin, » lui dit Henri IV, « je vous jure que voilà tout le mal que je vous ferai pour celui que vous m'avez fait lorsque vous étiez chef de la Ligue. » Le duc, rassuré par ces paroles, et considérant qu'il n'y avait pas grand avantage à lutter contre un capitaine qui marchait si bien, se rallia dès ce moment tout à fait au roi, qu'il servit depuis avec fidélité.

Lorsque l'avénement d'Henri IV eut donné une forte unité au gouvernement, les villes des environs de Paris disparurent du théâtre politique, et Meaux, plus que toute autre, peut-être. La Ligue y avait régné souverainement, la Fronde n'y produisit aucune sensation. Pendant la première moitié du XVIIe siècle, on semble n'avoir eu d'autres préoccupations que de fonder des maisons religieuses qui se multiplièrent, tant dans la ville qu'aux environs, d'une manière incroyable. La reine Anne d'Autriche vint faire un pèlerinage à Saint-Fiacre, petit village où les femmes vont demander à Dieu d'être fécondes, et c'est à l'accomplissement de ce devoir religieux qu'elle attribuait la naissance de Louis XIV.

En 1681, l'évêché de Meaux fut donné à Bossuet. Quoique l'éloquent prélat n'ait pas toujours fait sa résidence dans son diocèse, il est intéressant de savoir comment il l'administra. Bossuet commença par poursuivre l'abbesse de Faremoutier, qui lui refusait le droit de visite ecclésiastique; puis, après avoir eu gain de cause, il tourna son zèle contre les calvinistes. Ceux-ci, qui, comme on se le rappelle, avaient tenté leurs premiers établissements dans le diocèse de Meaux, venaient d'y tenir un synode très-important par sa durée et l'affluence de docteurs : cette assemblée devait être la dernière où il leur serait permis de discuter publiquement leurs intérêts. L'évêque de Meaux s'occupait à opérer force conversions; il fut puissamment secondé dans ses travaux apostoliques par le roi Louis XIV. Après la révocation de l'édit de Nantes, en octobre 1685, Bossuet, en moins de deux mois, obtint plus de neuf cents abjurations dans sa ville épiscopale. L'illustre orateur s'en prit ensuite aux doctrines des quiétistes. Sa lutte avec Fénelon est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en raconter les circonstances; puis vint le tour des jansénistes, puis celui de l'abbesse de Jouarre, qui prétendait rester complétement indépendante de la juridiction épiscopale. Henriette de Lorraine invoquait, en sa faveur, des précédents nombreux et anciens; mais Bossuet porta l'affaire devant le parlement, qui lui donna raison. Néanmoins, lorsqu'il se présenta devant l'abbaye, l'entrée lui fut refusée, et l'évêque, pour se faire ouvrir les portes, dut attendre un nouvel arrêt du parlement. Le 2 mars 1692, il vient, accompagné du lieutenant général de Meaux et

de tout son clergé, mettre le siége devant le monastère, dans lequel il pénètre après avoir fait forcer les portes à deux reprises. L'abbesse ne se rend pas toutefois, elle bat en retraite de cellule en cellule; enfin, elle quitte pour toujours son prieuré de Jouarre et se retire à Port-Royal. Bossuet fit encore un procès à l'abbé de Rebais, à propos de la juridiction, puis il força quelques chanoines, qui affectaient de revêtir de soutanes d'une teinte ambitieuse, à revenir à un appareil plus modeste; il remit aussi dans la droite voie les chanoines de Dammartin. On voit que tout grand écrivain qu'il était, l'évêque de Meaux ne négligeait aucun détail d'administration. Son goût prononcé pour toute espèce de polémique trouvait à s'exercer de bien des manières. Quand ce prélat mourut à Paris, en 1704, on apporta son corps à Meaux, et il fut enterré dans le chœur de la cathédrale où si souvent il avait fait entendre ce magnifique langage dont il a emporté le secret.

Lorsqu'en 1774 le chancelier Maupeou exila le parlement, ce fut à Rebais qu'une partie des membres de cette célèbre compagnie vint se retirer. En 1789 la ville de Meaux envoya aux états-généraux, comme député du clergé, Barbou et l'abbé de Rualhem; pour la noblesse, Daguesseau et Clermont-Tonnerre; pour le tiers, Houdet, lieutenant-criminel, Desécoutes et Ménager. Au mois de novembre de la même année, la municipalité de Meaux décerna à Nicolas Tronchon une médaille d'or en reconnaissance des secours en grains que ce généreux cultivateur avait procurés à la ville pendant un moment de disette. M. Tronchon fut nommé, en 1791, député à l'assemblée législative; il fit partie de la chambre des représentants de 1815 et de la chambre des députés en 1817 et en 1822. A l'assemblée nationale, en 1791, la ville de Meaux était représentée par Regnard-Claudin et Béjot. Houdet, qui fut élu maire, et Desécoutes, sont les seuls députés de Seine-et-Marne qui aient assisté à la mémorable réunion du Jeu de Paume. Louis XVI s'arrêta à Meaux avec sa famille et y passa la nuit du 24 juin lorsqu'on le ramena de Varennes à Paris.

Le 4 décembre 1792, un corps de gendarmerie vint de Paris à Meaux, demander la mort de tous ceux qui, à titre de suspects, étaient renfermés dans les prisons. La municipalité s'y opposa, mais elle ne put réussir complétement, et quatorze personnes furent massacrées. Dans la nuit du 27 janvier 1793 on arrêta huit habitants de Meaux, prévenus d'avoir pris part à ces meurtres, et quelques-uns furent condamnés à mort par le tribunal criminel établi à Melun. Ce fut dans l'abbaye de Saint-Faron que les électeurs se réunirent pour nommer un député à la Convention; leur choix tomba sur Bailly, de Juilly, qui dans le procès de Louis XVI vota pour l'appel au peuple, la réclusion et le bannissement, et enfin pour le sursis. Une lettre du procureur syndic de Meaux dont Barrère donna lecture à la convention le 17 septembre, nous apprend que 40,000 habitants du district s'étaient levés en masse pour aller battre le pays que des malveillants disaient être ravagé par les Bataves. Ceux-ci se rendaient paisiblement à Melun. Le comité de salut public saisit cette occasion pour présenter une loi contre ceux qui répandaient de fausses nouvelles, et Bourdon de l'Oise voulut même faire appliquer, par un effet rétroactif, le décret qui fut alors voté, aux conspirateurs de Meaux.

Jusqu'en 1795 cette ville contesta à Melun le rang de chef-lieu de Seine-et-Marne ; pour terminer le différend, les électeurs du département furent chargés de se choisir un chef-lieu, et Melun l'emporta de deux voix. Meaux est aujourd'hui le siége du troisième arrondissement de Seine-et-Marne, dans lequel on compte plus de 93,400 habitants. Sur ce nombre, 4,105 appartiennent à la ville de La Ferté-sous-Jouarre, et 2,604 au bourg de Jouarre. Rebais et Faremoutier, qui ne contiennent guère chacun plus de 1,000 âmes, font partie de l'arrondissement de Coulommiers [1].

Napoléon avait traversé cette ville lorsqu'il se rendait en Allemagne en 1812, il y repassa à son retour de Moscou. Les ressorts de sa voiture se cassèrent à Saint-Jean, à trois lieues avant Meaux, et il fut obligé de continuer sa route dans un mauvais cabriolet, le seul que le maître de poste de Saint-Jean eût à sa disposition.

Le 24 février 1814, Blücher ayant jeté trois ponts de bateaux sur l'Aube, y fit passer toutes ses forces et se dirigea vers Meaux, que défendaient le duc de Raguse et le maréchal Mortier. Blücher ordonna aux généraux Sacken et Langeron de se diriger sur la ville, qui fut attaquée le 27 février dans la soirée. Le combat eut lieu au moulin de Cornillon, sur la route qui mène à Coulommiers. L'artillerie ennemie, placée sur la hauteur, tirait sur la ville et pouvait la foudroyer ; on mit le feu au pont construit sur le canal, au pied du moulin qui fut pris et repris trois fois. Enfin les Français ayant placé leurs canons sur la montagne de Blamont, de l'autre côté de la rivière, dirigèrent un feu soutenu sur l'ennemi, qui fut forcé de se retirer. Le lendemain les Russes en grand nombre attaquèrent le faubourg Saint-Nicolas ; mais un corps de troupes qui arrivait de la bataille de Montmirail les battit complétement sur la route de May et de Lizy, et les rejeta dans les marais et les bois de Crouy. Quelque temps après, l'armée russe, profitant d'un moment où Meaux était dépourvu de troupes, revint par la route de La Ferté-Milon, prit la ville et fit sauter le magasin à poudre ; les Russes pillèrent plusieurs maisons et séjournèrent dans le pays jusqu'à la capitulation de Paris. Ils étaient là pour faire les honneurs de la ville au comte d'Artois lorsqu'il vint y passer deux jours avant de faire son entrée dans la capitale.

Après la bataille de Waterloo, les généraux Vandamme et Excelmans, qui opéraient leur retraite, traversèrent Meaux en bon ordre ; quelques jours après, un régiment de hussards prussiens occupa les faubourgs. Les portes étaient fermées par de fortes palissades ; la garde nationale, occupait plusieurs postes. Un adjoint et le commandant de la garde nationale, qui s'étaient portés au-devant des ennemis comme parlementaires, furent retenus prisonniers, maltraités, attachés à la queue des chevaux, et traînés au quartier général de l'ennemi, à Marché-morel. De généreux citoyens se dévouèrent alors pour sauver leurs compatriotes et la ville qui courait le risque d'être brûlée. MM. de Pinteville, ancien maire, Lhoste, président du tribunal civil, Boudet, procureur du roi, Pourcelt, conseil-

1. Grégoire de Tours. — *Vita sancti Faronis.* — *Annales de Saint-Bertin.* — Suger, *Vie de Louis-le-Gros* — Dom Toussaint Du Plessis, *Histoire ecclésiastique de Meaux.* — Chronique de Richer, moine de Reims. — Manuscrit de 1630, de la bibliothèque du séminaire de Meaux. — Manuscrit de Pierre Janvier. — Manuscrit de M. Veillet-Deveaux. — Chronique de Froissart. — Prud'homme, *Journal de la Révolution.* — *Moniteur.*

ler municipal, offrirent de se charger de cette dangereuse mission, et ils partirent accompagnés de M. René de Longpérier, commandant de la garde nationale à cheval. Ils arrivèrent fort à propos pour sauver la vie des deux prisonniers, qu'ils ne purent cependant pas faire rendre. Après des menaces de mort et de knout on leur permit de se retirer. Le 15 juillet un corps d'armée bavarois vint s'établir à Meaux sous les ordres du général Zoller; celui-ci frappa la ville d'une contribution de deux millions, somme qu'il était impossible d'acquitter et pour garantie de laquelle on s'empara de six notables, MM. Dassy, Griotteray, Buffaut, Veillet-Deveaux, Boullangez et Beaudinot. Ces citoyens furent emmenés à Melun, au milieu de troupes qui poussaient contre eux des cris de mort. Le général Paultre de Lamotte écrivit alors à l'empereur de Russie pour lui demander la grâce de la ville et de ses otages. Alexandre avait, dit-on, le caractère chevaleresque; peut-être trouva-t-il piquant d'accorder une faveur au brave officier-général qui avait chargé en tête d'une division de cuirassiers à la bataille de la Moskowa; quoi qu'il en soit, sa réponse fut prompte : Il ordonna de rendre les otages à la liberté, et dispensa Meaux de la contribution de guerre.

Le général Lafayette, un des trois commissaires envoyés par le gouvernement provisoire auprès des généraux étrangers, apprit, en passant par Meaux, qu'il y avait encore deux prisonniers au quartier général de Marchémorel; il intervint en leur faveur: quelques jours après Blücher les renvoya dans leurs familles. La ville n'a pas oublié ce service; elle choisit plusieurs fois pour son député l'illustre général, et quelque temps avant sa mort elle fit frapper une médaille en son honneur.

Meaux est actuellement dans un état très-florissant; il doit cette prospérité à l'agriculture et au commerce des deux principaux produits du sol, les grains et les laines, dont l'écoulement sur Paris est facilité par le canal de l'Ourcq. La ville renferme de nombreux moulins et une filature. La population fixe est d'environ 9,000 âmes, outre une garnison de cavalerie logée dans de beaux quartiers. A l'exception de quelques ruines d'églises gothiques, il ne subsiste, en fait d'anciens monuments, que la cathédrale et le chapitre; mais depuis quelques années, on a vu s'élever un magnifique hôpital-général, le plus complet, peut-être, que l'on connaisse, un marché, un théâtre, un temple protestant. Ajoutons à cela la restauration entière de l'église Saint-Nicolas, le percement de trois puits artésiens, la distribution du gaz, et l'on aura le tableau des améliorations qui contribuent à donner à ce chef-lieu d'arrondissement un aspect en rapport avec sa richesse industrielle, à laquelle une nouvelle activité va être donnée par l'établissement d'un chemin de fer.

Les personnages éminents nés à Meaux ou dans l'arrondissement ne sont pas nombreux; on peut cependant nommer *Jehan de Brie* (1379), né à Villers-les-Rigaux, auteur d'un traité sur les bêtes à laine; *Pierre d'Orgemont* (1389), né à Lagny, qui fut chancelier de France; *Denis Du Moulins*, patriarche d'Antioche, né à Meaux, en 1442; deux filles de Charles VII, nées à Meaux; *Antoine de Navarre*, père de Henri IV, né à La Ferté-sous-Jouarre; *Nicolas de La Trousse*, grand prévôt de France sous Henri II, né à Meaux; *Chéron*, peintre en émail, né à Meaux; sa fille *Sophie*, peintre estimée, fut reçue *académicienne* à Paris en

1702; *Sauvé de La Noue* (1710), comédien et auteur dramatique, né à Meaux; *Antoinette Poisson*, marquise de Pompadour, née à la Ferté-sous-Jouarre; le poëte *de Nesle*, né à Meaux, mort en 1767; le mathématicien *Le Camus*, né à Crécy, mort en 1768, membre de l'Académie des sciences; *Rochard*, médecin et naturaliste, compagnon de voyage du bailli de Suffren; le général *Plicque*, né à Villenoy: le général *Courtier*, né à Charmentran.

COULOMMIERS.

S'il est impossible de préciser l'époque à laquelle une ville a pu couvrir en partie l'emplacement de Coulommiers, on ne saurait nier du moins que sa fondation date de très-loin. Selon toute apparence, un centre de population assez considérable existait déjà sur les bords du Morin, lorsque deux colonies gauloises sorties de la Celtique s'établirent, l'une au-delà du Rhin, l'autre en Italie. Quel était alors le nom de Coulommiers? on l'ignore. La seule certitude acquise à la science historique, c'est que les habitants de la bourgade riveraine du Morin, *Muciæ littorosi Galli, Galli incolæ vallecularum Mucræ*, ne s'associèrent pas tous à cette émigration. Ceux qui restèrent eurent l'idée de creuser le brasset (*Brachiolum Turris*) auquel on a successivement donné le nom de brasset brencur, brasset des religieuses et brasset de la ville. Cet écoulement des eaux de la rivière dans un fossé contigu forma une île (*amnica insula*), au milieu de laquelle s'élevait une tour ronde, à ce qu'on présume, mais dont on ne connaît ni l'origine, ni la destination. Au nord du brasset était la bourgade, communiquant avec la tour dans l'île par un pont construit à la même époque.

Les vicissitudes de la guerre conduisirent probablement Jules-César à Coulommiers. On le conjecture avec d'autant plus de raison, que sur la colline du Sud règnent deux chaussées, ou voies militaires, la première aboutissant de Meaux à Châlons-sur-Marne, la seconde de Sens à Soissons, sans lesquelles il eût été bien difficile au consul de réaliser ses plans de conquête. Ce serait donc César qui, de cette colline où il s'était arrêté, apercevant des essaims de pigeons volant sur la toiture de la tour, l'aurait appelée *Columbarium* ou *Columbaria:* d'où plus tard *castrum Columbarium*, désignation qui de la tour fut étendue à la bourgade. Quelques savants objectent que le mot *columbarium* chez les Romains s'appliquait à tout édifice où l'on renfermait les cendres des morts. Cette difficulté n'en est pas une: César, par analogie, aura pu nommer la tour de l'île *Columbarium*.

Sous Auguste, un péage fut placé à la jonction des deux voies militaires: on y bâtit une tour et des casernes; ensuite on construisit deux autres forts, celui de Pontmolin et celui de Pommeuse, afin de faciliter la rentrée de l'impôt sur les ponts que venait de créer l'empereur. L'an 156, Antonin fit réparer les ponts et les routes de la ville; il la ceignit de murailles et en défendit l'entrée par quatre portes. Au ve siècle, les Franks s'étant emparés de Coulommiers, détruisirent la

tour et les remparts. Chlodwig releva les murs et jeta dans l'île les fondements d'un château qui reçut le nom d'*Hôtel des Salles.*

Qu'on nous permette, avant de toucher aux événements, de compléter ici cet aperçu topographique. Le monastère ou prieuré de Sainte-Foi fut fondé l'an 1080, par Étienne, comte de Champagne. Ses dépendances se composèrent de quatre portions de territoire bien distinctes : 1° *le Pourpris* ou île, appartenant autrefois au vieux château, et dans lequel furent plantés les jardins du monastère; 2° *l'Osche modice* (moyenne), constituant toute une île de maisons du quartier Sainte-Foi; 3° *la petite Osche*, ayant pour limite au sud le brasset breneur; 4° *la grande Osche*, espace immense, occupé presque entièrement par le prieuré et par l'église. On se servait alors du mot *osche* pour désigner un jardin, comme par la suite on employa le mot *jard*. La consécration du monastère ayant attiré une foule de pèlerins à Coulommiers, les habitants élevèrent des maisons sur les terrains abandonnés, qui bientôt se couvrirent de cabarets et d'hôtelleries. En 1215, Philippe-Auguste, tuteur du comte de Champagne Thibault IV, fit commencer la troisième enceinte de la ville. On démolit, à quelques exceptions près, tous les édifices du monastère; deux tours furent bâties, l'une à la naissance des remparts, l'autre sur le bord de la rivière, et l'on pratiqua un nouveau brasset en fouillant profondément les fossés. La construction de l'église Saint-Denis, sur la place de l'ancien marché, ne commença que dans l'année 1220; Philippe-Auguste établit à la même époque le marché neuf, près de l'ancienne porte du vieux château, pour y être tenu le mercredi de chaque semaine. Ceux qui le fréquentèrent durant un an, furent affranchis, un jour par mois, du droit de tonlieu.

Dans le XVIe siècle, le 28 février 1589, René Hector, abbé de Saint-Jacques de Provins et prieur de Sainte-Foi, fonda le collége de la ville. Vers le commencement du siècle suivant, Catherine de Gonzague et de Clèves, veuve de Henri d'Orléans, posa la première pierre du Château-neuf sur le bord de la rivière, jusqu'à Pontmolin (1613); cet édifice fut achevé par son fils Henri II, duc de Longueville. Les sommes qu'on y avait dépensées montaient à plus de six millions. Il était si vaste et si magnifique, il jouissait d'une si grande renommée, qu'Anne d'Autriche, accompagnée du cardinal de Richelieu, vint le visiter le 21 septembre 1631; et Louis XIII y fit aussi une excursion, le 22 octobre de la même année. Les bâtiments furent démolis de 1737 à 1738, par le duc de Chevreuse, seigneur de Coulommiers. Le parterre qui se développait derrière le château est disposé aujourd'hui en jardin anglais : on y voit des eaux abondantes, de fraîches pelouses et de superbes allées de tilleuls.

Le premier fait politique un peu marquant que nous ayons à signaler dans les annales columériennes, est le passage de Charles VII, en 1429, à son retour du sacre de Reims. Le 23 du mois de juin 1430, au petit jour, la ville fut surprise par Philippe de Ternant, commandant la garnison anglaise de Meaux. Le gouverneur, Denis de Chailly, s'épouvanta, sauta des murs et s'enfuit au bruit que faisaient sur le rempart les assaillants qui avaient escaladé la porte des Maquereaux. Coulommiers regorgeait en ce moment de richesses; aucun parti n'avait pu s'en saisir pendant tout le cours de cette guerre. Les Anglais, violant leurs promesses, s'y livrèrent à beaucoup de désordres; ils furent expulsés le 1er no-

vembre suivant, fête de la Toussaint. Trois ans après, Pothon de Xaintrailles se rendait à Coulommiers, chargé sans doute par Charles VII d'examiner en détail les ressources de la place. Les armes à feu devaient être encore très-rares et très-chères, puisque la commune acheta pour son propre compte, cette année, six douzaines de traits à arbalète. En 1445, on voyait braqués sur les remparts des canons et des coulevrines; mais les boulets n'étaient point en fer, on se servait de boulets de pierre. Les Anglais, cependant, continuaient toujours d'escarmoucher et de marauder aux environs de la ville; ils dirigèrent contre elle, en 1436, deux tentatives qui ne réussirent point. En 1442, malgré les avanies et les pertes de tout genre que leur avait fait essuyer la licence des troupes vivant chez eux à discrétion, les Columériens payèrent mille six livres de France pour acquitter la rançon de Charles d'Orléans, captif en Angleterre.

Dès les premières années du XVIe siècle, les doctrines de Calvin s'étaient propagées en Champagne. Un prêche fut établi près de Coulommiers, dans le château de Chalendos, appartenant à M. Lhuillier, zélé partisan du réformateur. Les religionnaires citadins s'y donnèrent rendez-vous, entraînant avec eux tous les campagnards des environs; mais comme ils étaient en minorité parmi les habitants de la ville, ils ne purent effectuer l'engagement qu'ils avaient pris de s'en emparer (1562). Le parlement, à la requête de Denis Maupin, curé de Coulommiers, défendit, en 1565, l'exercice en cette ville et ses faubourgs de la religion *prétendue réformée*. Charles IX y fit son entrée, le 24 avril de l'année suivante, et s'y arrêta quelques jours afin de juger lui-même si la place était en état de se défendre. De 1589 à 1595, les Columériens, pressés par les troupes de la Ligue et celles de Henri IV, fournirent tour à tour aux unes et aux autres des vivres, des chevaux, des munitions. Ils se rachetèrent, en 1592, moyennant trois mille écus, du pillage dont les menaçait l'armée du duc de Parme, alors campée à Lizy. Deux ans plus tard, Henri IV venant de poursuivre le duc de Mayenne, du côté de La Ferté-sous-Jouarre, coucha à Coulommiers. Marie de Gonzague, princesse de Mantoue, était dans cette ville, en 1629, chez sa tante Catherine de Gonzague, duchesse douairière de Longueville, lorsque Gaston d'Orléans, qui feignait de ressentir pour elle la plus violente passion, quitta brusquement Louis XIII qu'il accompagnait en Italie, et afin d'aggraver encore le mécontentement de son frère, courut en toute hâte auprès de sa maîtresse, après avoir eu soin toutefois d'avertir la reine-mère de cette démarche. Marie de Médicis dépêcha aussitôt le commandant de ses gardes, Cussac, qui ramena la tante et la nièce prisonnières au château de Vincennes. En 1652, pendant les guerres de la Fronde, les troupes que le duc de Lorraine avait conduites au prince de Condé dévastèrent, dans leur retraite, les environs de Coulommiers; les habitants n'échappèrent à une ruine complète qu'en se réfugiant avec leurs effets les plus précieux dans le château neuf. L'empereur de Russie Alexandre passant par cette ville, en 1814, logea rue et cour de Patras, dans la maison de Mme Colin de Saint-Marc.

La seigneurie de Coulommiers dépendait autrefois du comté de Champagne : après avoir appartenu successivement aux rois de France, aux rois de Navarre, aux plus illustres familles du royaume, et avoir été réunie douze fois à la couronne, elle était enfin devenue, par acquisition, la propriété du marquis de

Montesquiou, lorsqu'en 1791 l'assemblée constituante prononça la suppression des fiefs, droits et honneurs féodaux. Thibault-le-Chansonnier avait, en 1231, accordé aux habitants une charte par laquelle il les exemptait de toutes tailles et impositions, et leur confiait en même temps la levée du droit de jurée qui lui était dû. En vertu de cette charte, confirmée par le même Thibault au mois de janvier 1242, un maire et douze prud'hommes géraient les affaires de la ville. Les habitants de la cité et des faubourgs formaient une garde bourgeoise, divisée en quatre compagnies, ayant chacune un capitaine, un lieutenant, un enseigne et un drapeau différent : *Compagnies de la porte de Meaux*, *de la porte de l'Aitre*, *de la porte d'Osches*, *des faubourgs de Provins et de Paris*.

Coulommiers, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de Seine-et-Marne, avait, sous l'ancien régime, un bailliage, une élection et une maîtrise particulière des eaux et forêts. La ville est d'un abord agréable, d'un aspect pittoresque; située dans un fond, mais entourée de collines couronnées de vignes et d'arbres fruitiers, entre lesquelles serpente le Morin; précédée en outre d'une imposante avenue de hauts peupliers, et assainie par les vents d'est et d'ouest qui soufflent dans ce beau et riche bassin. Elle fait un grand commerce en papeterie, fruits, vins, farines, laines et cuirs; ses fromages et ses melons sont très-estimés. La population de l'arrondissement dépasse 54,000 âmes; la ville en renferme 3,462.

Les armoiries de Coulommiers étaient *d'azur au colombier d'argent, ayant deux serpents croisés et rampants au-dessous avec des pigeons voltigeant près la couverture*, avec cette légende : *Prudentes ut serpentes; simplices ut columbæ*, prudents comme les serpents, simples comme les colombes.

Nous nommerons, parmi les hommes célèbres auxquels cette ville a donné le jour : *Simon Foison*, président à mortier du parlement de Paris, qui fut bailli de Coulommiers pour Jeanne, reine de France et de Navarre; *Hubert Charpentier*, le fondateur de l'établissement des prêtres du Calvaire sur le mont Valérien; le conventionnel *Michel-Martial Cordier*, à qui l'on doit un essai historique manuscrit, sur la ville de Coulommiers; le général *Beaurepaire*, qui préféra se brûler la cervelle plutôt que de signer la capitulation de Verdun; et le savant bibliophile *Antoine-Alexandre Barbier*, auteur du *Dictionnaire des anonymes*.

CHATEAU-THIERRY.

L'origine de la petite ville de Château-Thierry n'est pas de celles qui arrêtent longtemps l'historien; elle a eu pour fondateur l'aïeul de Karl-le-Grand, et pour berceau une vieille forteresse dont les restes imposants subsistent encore de nos jours. Déjà séduit par l'aspect riant, par la fertilité du pays, Karl-Martel avait

1. Adrien de Valois. — Dom Toussaint Du Plessis, *Histoire du diocèse de Meaux*. — Bazin, *Histoire de Louis XIII*. — Michelin, *Statistique de Seine-et-Marne*. — *Biographie universelle*.



fait bâtir une villa sur une partie de la montagne à laquelle la tradition a conservé longtemps le nom de Mont-Martel. Plus tard, vers l'année 730, l'importance de cette position stratégique dominant une vaste plaine, la proximité de la Marne et le voisinage des grandes voies romaines qu'avait restaurées la reine Brunehilde, inspirèrent à Karl-Martel l'idée de construire, sur le sommet de la colline, un château qui servirait de résidence à son royal pupille Théodoric IV. Mais à peine installé dans le château, le jeune prince y mourut (737). La demeure qu'il avait habitée conserva sa mémoire; dans les manuscrits et les chartes des IXe et Xe siècles, on lit le nom de *Castrum* ou *Castellum Theoderici*, Château-Thierry. Cependant ce poste militaire situé sur la frontière de la Neustrie, au centre des possessions des premiers rois franks, acquérait chaque jour plus d'importance; une agrégation de cabanes se forma bientôt autour de la résidence royale, tandis que des maisons, des métairies, s'établissaient en amphithéâtre sur la montagne.

Quoique la déchéance de la race mérovingienne eût fait perdre au château ses hôtes illustres, la ville n'en continua pas moins de s'accroître (750). Elle devint la capitale de la Brie Galvèse (*Gallo-Helvetia*, *Galliam-Vescens*, *Gallia-Vetus*). Sous la seconde race, la villa royale de Château-Thierry fut presque aussi souvent visitée par les princes franks que celles de Kiersi ou de Verberie-sur-Oise. L'année même où Charles-le-Chauve avait ouvert l'ère de la féodalité en proclamant le principe de l'hérédité des bénéfices (877), Héribert, comte de Vermandois, arracha à Louis-le-Bègue une donation des comtés de Soissons, de Senlis et de Château-Thierry. Héribert fut bientôt forcé de défendre ses nouveaux domaines contre les irruptions des Normands qui dévastaient l'Ile-de-France et la Brie. Une bande d'aventuriers poussa ses excursions jusque sous les murs de la ville naissante; mais ils ne purent s'emparer de la forteresse, dans laquelle le comte s'était retiré et d'où il sortait souvent pour fondre sur les pillards. Avec Héribert II, s'ouvrit pour la ville une nouvelle ère de vicissitudes politiques. Lorsqu'en 927 ce seigneur se saisit de la personne de Charles-le-Simple, il le fit conduire à Château-Thierry et l'y retint prisonnier pendant quatre ans. Ramené une seconde fois dans cette forteresse, le malheureux prince y reprend ses fers pour ne les plus quitter. Un incendie dévore la tour où il est gardé; on l'entraîne à Reims, et de là à Péronne.

Lorsque la mort eut mis fin à la captivité de Charles, l'usurpateur Raoul vint mettre le siége devant Château-Thierry. La ville fut prise sans peine, mais la forteresse se défendit vigoureusement. Raoul avait dans son camp plusieurs évêques de France et de Bourgogne; ces prélats tinrent dans la ville même un synode, auquel présidèrent Artaud, archevêque de Reims, et Tendola, évêque de Tours. Hildegaine, dit Frodoard, y fut sacré évêque de Beauvais. Après six semaines de résistance, Walon, qui commandait pour Héribert dans Château-Thierry, remit la place à la reine Emma, femme du roi Raoul. Héribert ressaisit la forteresse en 933, la perdit ensuite et la reprit encore en 937; enfin, l'année suivante un traité de paix lui en assura la possession. A la mort du comte de Vermandois, son vaste héritage se fractionne entre ses fils; mais on ignore le nom du nouveau seigneur de Château-Thierry. Nous voyons seulement qu'en

945, Richard, comte de Troyes, donne ce fief à un certain Thierry, lequel s'applique à relever les murs du château, presque entièrement démantelé. La domination de Thierry et celle de ses fils fut une ère de calme et de prospérité. En 1060, un seigneur de cette race, nommé Hugues, ajouta aux fortifications, relevées par ses ancêtres, une enceinte et un fossé qui achevèrent de clore la citadelle et en firent une forteresse presque inexpugnable.

Vers la fin du XIe siècle, Château-Thierry était passé dans le domaine des comtes de Champagne. Thibault-le-Grand attacha son nom à des travaux importants dont on ressent encore les avantages aujourd'hui. C'est lui qui fit reculer le lit de la Marne, enceindre la cité de remparts et construire un fort qu'on appela *le fort Saint-Jacques*. Sur sa demande, Gosselin, évêque de Soissons, établit à Château-Thierry, en 1133, dans l'église de Sainte-Marie, des religieux de Prémontré. C'est également à Thibault-le-Grand qu'on attribue la fondation de Saint-Martin, l'une des deux églises paroissiales de la ville. Dans la guerre qui éclata entre lui et Louis-le-Jeune, les environs de Château-Thierry furent dévastés par l'armée royale, ainsi que par les bandes de Robert, comte de Dreux, frère du roi; mais la ville et la forteresse furent respectés. Sous les successeurs des comtes de Champagne, jusqu'à Thibault VI, qui, brouillé avec la cour, vécut habituellement à Château-Thierry, et gratifia les habitants, en 1231, d'une charte de commune, nous ne trouvons aucun fait saillant à enregistrer dans l'histoire de cette ville, si ce n'est le séjour qu'y fit la reine Alix, mère de Philippe-Auguste (1181); les fêtes du mariage de Marie de Champagne, fille du duc Henri-le-Large, avec le célèbre Baudouin, comte de Flandres (1204); et la fondation de l'hôpital de la Barre (1210), transformé quelques années après en abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux. Thibault-le-Jeune, fils de Thibault VI, établit une léproserie à Château-Thierry; Blanche d'Artois, veuve de Henri-le-Gros, usufruitière du comté, de la ville et du château, y fonda un collége, et institua la basoche, dont un privilége, celui de prélever sur les meuniers de la banlieue un gâteau avec divers comestibles, la veille de l'Épiphanie, s'est conservé jusqu'à nos jours.

En 1284, le mariage de Jeanne de Navarre avec Philippe-le-Bel, fit entrer Château-Thierry dans le domaine de la couronne. C'est à la reine Jeanne qu'on attribue, non sans raison, la fameuse charte de 1301, datée de Courtray, portant confirmation par le roi, son mari, des franchises et libertés octroyées précédemment à la ville par le comte Thibault VI. Ce titre est trop précieux pour que nous négligions d'en signaler au moins les principales dispositions. Le roi remet aux habitants les droits de jurée, de formariage, servage et redevances, sauf les droits des autres seigneurs; ceux qui viendront demeurer dans la ville jouiront des mêmes exceptions. Les droits de fouage leur sont remis. Les nobles et gens d'église seront, comme les autres, exempts du droit de tonlieu. Le prévôt ne pourra prendre des raisins dans les vignes entre Azy et Bonneuil. Les habitants de Château-Thierry, d'Essones et d'Azy pourront chasser le lièvre hors des bois, sans filets ni panneaux, et ne devront pas d'amende dans le cas où leurs chiens entreraient dans les bois. Si le roi bâtit des fours et des moulins à Château-Thierry, les habitants ne seront pas pour cela contraints d'en faire usage. Outre

les douze jurés qu'ils avaient, ils éliront chaque année quatre échevins qui prêteront serment, imposeront la commune et rendront leurs comptes, tous les ans, au bailli devant douze notables. Le bailli connaîtra des différends qui surviendront entre le prévôt et les échevins. Nul ne pourra être emprisonné pour dettes, s'il possède assez de biens pour y satisfaire, sauf les priviléges des foires de Champagne. Les habitants ne pourront être forcés de plaider hors de la châtellenie, excepté dans les causes qui concernent le roi. Leurs chevaux et leurs armes ne pourront être saisis pour dette ou cautionnement. Le roi promet que la châtellenie ne sera jamais mise hors de sa main, ni hors de celle de ses successeurs comtes de Champagne. Les serfs qui voudraient demeurer dans la ville seront libres après prescription. Les aubains et les bâtards jouiront des mêmes priviléges que les autres personnes : cependant les bâtards ne pourront disposer de leurs immeubles par testament. Les habitants auront la faculté de prendre la tonsure cléricale. Le roi se réserve sur eux le droit d'ost et de chevauchée. Ils lui paieront une rente annuelle de neuf cents *livres* de terre, douze deniers par feu, et divers droits, tels que deux deniers sur chaque muid de vin, et six deniers sur chaque pièce de drap de couleur fabriquée en la ville, etc.; le tout montant à cent quarante-sept livres dix sols, outre cent soixante livres de cens.

Après la funeste bataille de Courtray, le roi de France Philippe-le-Bel convoqua les grands du royaume à Château-Thierry (1302). Philippe-le-Long y vint aussi et y négocia les arrangements de la succession de son frère Louis-le-Hutin (1326). Vers 1330, Philippe de Valois donna cette ville en apanage à Jeanne d'Évreux, veuve de Charles-le-Bel ; et, en 1345, il maria Blanche, héritière de Jeanne, à son fils Philippe, duc d'Orléans. La nouvelle duchesse sut si bien gagner l'affection des habitants, qu'en 1371, pendant la guerre contre les Anglais, Robert Knolles essaya vainement d'emporter le château de vive force. Vingt-neuf ans plus tard, Charles VI érigea la ville en pairie, pour la donner à son frère, Louis d'Orléans. En 1421, le brave La Hire ne put empêcher qu'elle ne tombât, par surprise, au pouvoir du sire de Châtillon, partisan du duc de Bourgogne. Charles VII la reprit en 1429. Par le traité de Péronne, Louis XI en assura la possession au duc de Berry, son frère ; après la mort de ce prince, il la céda au connétable de Saint-Pól, en échange de l'île de Ré et de quelques autres terres (1473) ; puis, lorsque le connétable eut été décapité en place de Grève, il la donna au bâtard de Bourgogne, Antoine, fils naturel de Philippe-le-Bon et de Jeanne de Presles (1478). La châtellenie fut alors comprise, avec Vassy et Châtillon, dans le comté de Sainte-Ménehould. A la mort d'Antoine, Louis XII, redevenu maître de la ville, fit rédiger les coutumes de chaque bailliage. Château-Thierry, qui relevait de celui de Vitry en Perthois, envoya au chef-lieu des députés pour concourir à la rédaction de ces lois locales.

La construction d'un nouveau pont sur la Marne et l'établissement d'une foire qu'alimentaient surtout la vente des cuirs et la fabrication des étoffes de diverses espèces, marquèrent le règne de François I[er]. En 1526, ce prince donna Château-Thierry au jeune Robert de La Marche, depuis maréchal de Fleuranges. La ville passa dès lors dans le domaine de la maison de Bouillon, qui, après de nombreuses vicissitudes, la posséda encore au moment où éclata la révolution française.

Charles-Quint entra par capitulation à Château-Thierry, en 1544, et, au mépris de la foi jurée, pilla les magasins et les couvents La paix conclue à Crespy vint rendre aux habitants quelques années de calme; leur cité fut érigée en présidial par Henri II (1551). Charles IX la constitua en duché-pairie, en 1566, et elle devint l'apanage de François d'Alençon. En 1575, les reîtres, que le prince de Condé amenait d'Allemagne, furent rencontrés sous les murs de Château-Thierry par les ducs de Guise et de Mayenne qui les taillèrent en pièces; c'est dans ce combat qu'Henri de Guise reçut la blessure, à laquelle il dut le surnom de *Balafré*. Il faut rapporter à la même époque une peste et un tremblement de terre qui désolèrent la ville. Le duc d'Alençon y mourut en 1584. Lorsque, par la mort du dernier Valois, la couronne échut à Henri de Navarre, ce prince confia la défense de Château-Thierry à Lanoue, qui défit les ligueurs dans plusieurs escarmouches. Henri IV eut le tort de remplacer Lanoue par le sieur de Pinard, vicomte de Comblisy, qu'on soupçonnait d'être vendu au duc de Parme, et qui, en effet, livra la ville à Mayenne lorsqu'il vint l'assiéger en 1591. Le duc y laissa une forte garnison sous les ordres de M. de Saint-Chamans. En 1593, celui-ci remit Château-Thierry à Henri IV, qui le maintint dans son poste, rendit aux habitants les priviléges dont ils avaient été dépouillés, et rétablit ou réunit dans ses murs le bailliage, le siége présidial, l'élection, la prévôté, le grenier à sel, d'autres juridictions ordinaires et extraordinaires, et tous les officiers tant de judicature que de finance (1594).

Pendant la minorité de Louis XIII, les princes, si puissants en Champagne, par l'alliance du duc de Bouillon, s'emparèrent de Château-Thierry, après l'avoir battu en brèche (1614). Le traité de Loudun fit rentrer la ville sous l'autorité royale (1616). Louis XIII la donna en apanage, à titre de duché, à François d'Orléans comte de Saint-Pol, avec la faculté de nommer aux offices judiciaires. Ce seigneur combla les maisons religieuses de ses bienfaits. A sa mort (1631), le roi reprit possession du duché; il vint souvent habiter le château avec Anne d'Autriche et Richelieu, et y rendit plusieurs ordonnances. En 1650, lorsque la guerre étrangère et la guerre civile désolaient à la fois les bords de la Marne, Château-Thierry fut préservé de l'attaque dont le menaçait l'archiduc Léopold, par l'énergie du prieur du monastère de Coincy. Cet homme intrépide, nommé Jacques Bataille, arma ses moines, leur inspira son courage, et, résistant à un parti de douze cents hommes, qui étaient venus l'assiéger dans son abbaye, leur tua beaucoup de monde et contraignit le reste à se retirer. La ville fut moins heureuse en 1652 : Charles de Lorraine réussit à y pénétrer; ses soldats exercèrent les plus grandes cruautés sur les habitants. L'histoire a conservé le souvenir du dévouement patriotique d'un échevin, nommé Étienne de Barny, qui refusa de livrer aux ennemis la caisse de la maison commune et le trésor de l'église Saint-Crépin; nu, enchaîné, traîné par les rues, attaché ensuite à une colonne, meurtri de coups, il succomba héroïquement à son martyr. Cependant l'un des chefs des mécontents, Frédéric Maurice de la Tour, duc de Bouillon, négociait avec la cour : il abandonna sa principauté de Sedan à Louis XIV, et reçut en échange les terres d'Albret et de Château-Thierry, pour les tenir en pairie avec le titre de duc, transmissible à ses descendants (1652). Des lettres-

patentes du roi, datées de Saumur 1652, et enregistrées en 1665, confirmèrent cet échange.

La domination des ducs de Bouillon ne fut signalée par aucun événement digne de remarque. Vers 1700, on rasa les fortifications du château. Le dernier hôte illustre que reçurent ces vieilles murailles fut Marie Anne de Mancini, duchesse de Bouillon, laquelle impliquée avec le maréchal de Luxembourg dans la fameuse affaire des poisons, et fière de son innocence, répondit, comme on sait, avec tant de hauteur et de sarcasme au président La Reynie. Bannie dans ses terres, elle vint passer son exil à Château-Thierry : La Fontaine, dont elle était la bienfaitrice, l'y visita souvent. Ce fut à cette époque qu'une aventure scandaleuse amena la suppression de l'abbaye de Labarre, renversée de fond en comble en 1745. Quoique la ville eût beaucoup souffert des invasions et des impôts, le commerce des vins et des bois, qu'elle transportait à Paris par eau, lui avait rendu quelque prospérité. Les habitants en profitèrent pour construire un nouveau pont (1768). Une émeute de paysans, qui au nombre de quatre mille envahirent la cité dans le dessein de piller les marchés et d'enlever les grains (1775), est le dernier fait intéressant que nous ayons à mentionner avant la révolution. Lorsque les états-généraux se réunirent, Charles-Henri-Godefroï de Bouillon venait de faire casser le testament de son père qui le déshéritait; le dernier de tous ces nobles possesseurs, il porta le titre de duc de Château-Thierry. Le mardi 24 mars 1789, les trois ordres du bailliage, réunis dans l'église des Cordeliers, nommèrent leurs représentants. Les cahiers, que les députés emportèrent à Versailles, exprimaient, entre autres vœux, le rétablissement périodique des états-généraux, le vote par tête, la promesse d'une constitution arrêtée entre les trois pouvoirs de la nation, la garantie de la liberté individuelle, la liberté de la presse, la promulgation d'un code national, l'uniformité des poids et mesures, la répartition uniforme de l'impôt, et la suppression des jurandes et des maîtrises. L'effervescence des passions politiques se manifesta à Château-Thierry par quelques excès révolutionnaires. Louis XVI, arrêté dans sa fuite, y passa avec toute sa famille en retournant à Paris. Quelques mois après, Lafayette visitait les fortifications de la cité, érigée en chef-lieu de district, et y enrôlait des volontaires. Bientôt la Convention nationale envoya dans le département de l'Aisne deux commissaires extraordinaires, Lejeune et Lequinio; ils se rendirent à Château-Thierry et y provoquèrent la formation d'un club pour solliciter des représentants du peuple l'autorisation de supprimer l'ancien nom de la ville, et de le remplacer par celui de *Château-Égalité.*

Sous l'empire, Château-Thierry reçut plusieurs fois Napoléon dans ses murs, ainsi que les personnages les plus considérables de cette époque. L'empereur lui concéda gratuitement, à la mort du dernier descendant des Bouillon, les bâtiments, l'emplacement et le parc du vieux château. Lorsque les alliés envahirent la France, la position stratégique de Château-Thierry en fit l'un des centres les plus importants des opérations militaires de la campagne de 1814. Les corps de Blucher, de Sacken et du général York, aux prises avec le duc de Tarente, manœuvrèrent autour de la place et s'en rendirent maîtres (9 février 1814). Après la victoire de Napoléon à Montmirail l'armée des coalisés battit en retraite

sur Château-Thierry et s'y concentra. Vaincue de nouveau, elle évacua la ville où elle avait commis de grands excès. Un corps de bourgeois de Château-Thierry, organisé en bandes de partisans, fit beaucoup de mal à l'ennemi; d'un autre côté, les paysans en armes ne lui faisaient aucun quartier; plus de deux mille hommes refugiés dans les bois y furent poursuivis et massacrés.

Tandis que Napoléon triomphait à Vauxchamps du général Blucher, le général Vincent, laissé avec mille hommes de garnison dans Château-Thierry, y organisait la garde nationale, dirigeait des excursions dans les environs et balayait devant lui quelques troupes éparses. Le 21 février Blucher lance une proclamation par laquelle il menace de mettre à feu et à sang les communes qui s'armeront pour soutenir les troupes françaises. Ce manifeste sauvage n'intimide point la brave population de l'arrondissement; elle continue à s'insurger, et les alliés, par représailles, incendient les maisons et n'épargnent ni les vieillards ni les femmes. Cependant Mortier, arrivé le 24 à Château-Thierry, dégarnit la ville et se replie vers la Ferté-sous-Jouarre et vers Meaux. Un parti de cosaques se présente à la tête du pont, il y reçoit la fusillade des habitants, au moment où une compagnie prussienne pénètre dans la ville par la barrière de Brasles. Château-Thierry est encore une fois mis au pillage. Mais telles sont les vicissitudes de cette guerre, que le 8 mars l'apparition de l'empereur avec un corps de la garde jette l'épouvante au milieu des ennemis, qui s'enfuient en désordre. Une garnison française occupe de nouveau la cité qu'elle évacue le 22; l'ennemi y rentre et s'y porte encore à toutes sortes de violences. Beaucoup d'habitants, suivant l'armée française dans son mouvement rétrograde, abandonnèrent leurs foyers. L'arrondissement et son chef-lieu furent accablés sous le poids des réquisitions. Le retour de la paix n'allégea point d'abord ces souffrances. La cherté excessive du blé, en 1817, occasionna dans les environs de la ville des troubles assez sérieux; et une multitude d'ouvriers, de paysans, s'y porta à quelques violences et en pilla les magasins. Un détachement de la garde royale, dirigé sur Château-Thierry, fit feu sur les rassemblements; la cavalerie se répandit dans la campagne, dissipa les insurgés, fouilla les maisons et opéra un désarmement complet. Plus de deux cents personnes, qui avaient été incarcérées, furent graciées par le roi.

Les anciennes armoiries de Château-Thierry étaient d'*azur à un château composé de cinq tours d'argent, pavillonnées et girouettées de même, posées en face, accompagnées de trois fleurs de lys d'or, posées deux en chef et une en pointe.* L'écu était entouré autrefois de deux branches de houx, et surmonté de la devise : *Nul ne s'y frotte*, emblème des ducs de la maison de Bouillon.

Château-Thierry compte environ 5,000 âmes, et l'arrondissement, le cinquième de l'Aisne, 63,465 habitants. Cette petite ville a produit plusieurs hommes illustres. Nous ne citerons que l'habile mathématicien *Lomet*, qu'un biographe appelle le *Sterne de la science*; *Pesselier*, économiste et auteur dramatique du XVIII[e] siècle; *Pintrel*, traducteur de Sénèque-le-Philosophe; mais elle est fière surtout d'avoir donné, non-seulement à la France, mais au monde, un de ses plus grands poëtes : *Jean de La Fontaine*, qui naquit dans ses murs, le 8 juillet 1621, d'un maître des eaux et forêts. On sait que le roi Louis XVIII

fit élever à cet illustre fabuliste, dans sa ville natale, une statue en marbre, due au ciseau du sculpteur Laitié et dont l'inauguration eut lieu le 6 novembre 1824. Ce fut une fête de famille pour les habitants de Château-Thierry. [1]

PROVINS.

La ville de Provins est située en partie dans une vallée fertile qu'arrosent deux affluents de la Seine, le Dartain et la Voulzie, et en partie sur le versant et le sommet d'une des collines qui forment la ceinture du vallon. Des restes de murailles et de forts, une tour massive à huit pans, tapissée de lierre, un dôme, quelques églises et un petit nombre de maisons sculptées sont les derniers vestiges qui témoignent d'une puissance depuis longtemps détruite. Provins, cette ancienne capitale de la Brie champenoise, est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de sous-préfecture du département de Seine-et-Marne.

L'origine de cette ville a été pendant longtemps l'objet de vives discussions. Plusieurs écrivains provinois l'ont rapportée à l'époque romaine et ont cru retrouver dans Provins l'*Agendicum Senonum* mentionné par Jules-César et par les géographes antiques. Il est maintenant reconnu que la ville de Sens, et non celle de Provins, occupe la place où se trouvait jadis *Agendicum*, et que les fortifications de Provins, dont la construction avait été attribuée au vainqueur des Gaules, ne sont point romaines. Forcés de renoncer à leurs prétentions, les érudits provinois ont voulu rattacher au moins l'existence de leur cité aux derniers souvenirs de l'empire et aux premières traditions de la monarchie franque; mais jusqu'au IXe siècle de l'ère chrétienne, toutes les données historiques qui se rapportent à Provins sont ou trop vagues ou d'une authenticité trop douteuse pour mériter une sérieuse attention.

Au temps de Charlemagne, les renseignements deviennent plus précis. On sait par les Capitulaires qu'en 802, des commissaires royaux ou *missi dominici* furent envoyés dans le *pagus* dont Provins était le chef-lieu. En 833, les fils de Louis le Débonnaire emprisonnèrent dans cette ville leur frère Charles pour l'exclure de la succession paternelle. Plus tard, Charles, devenu roi et empereur, délégua,

1. Extrait de diverses pièces manuscrites de la Bibliothèque Royale. — Joinville, *Histoire de saint Louis*. — Frodoard, *Chronique* — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Lamartinière. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique*. — *L'Art de vérifier les dates*. — Larcher, *Mémoires sur la Champagne*. — Le P. Labbe, *Conciles*. — *Recueil des historiens de France* — *Recueil des ordonnances des rois de France*. — De Thou, *Histoire universelle*. — Devisme, *Manuel historique du département de l'Aisne*. — Pocquet, *Histoire de Château-Thierry*.

comme son aïeul des *missi dominici* à Provins (864), et y fit frapper des monnaies dont quelques échantillons précieux sont parvenus jusqu'à nous[1].

Tombé au pouvoir de Thibault-le-Tricheur et des comtes de Champagne ses successeurs, Provins se développa sous l'influence de l'enthousiasme chrétien. Saint Thibault y prit naissance; sainte Lucence y fit éclater ses vertus virginales; le peuple y construisit des églises en l'honneur de saint Ayoul (*Aygulfus*), abbé de Lérins, et de saint Quiriace, évêque de Jérusalem. Les comtes de Champagne, et particulièrement Thibault III, Thibault IV (Thibault Ier et Thibault II suivant d'autres supputations) et Henri le Libéral augmentèrent le nombre des établissements religieux, enrichirent les églises de leurs dons et fondèrent des hôpitaux pour les malades et pour les pèlerins. Dès le xe siècle, Provins, que Thibault III érigea en vicomté, paraît avoir eu une enceinte de murailles. On le trouve désigné dans les chartes et dans les chroniques sous le titre de *castrum* ou *oppidum*, et il est certain qu'on le considérait comme un lieu sûr et à l'abri des coups de main. Les papes Innocent II (1131) et Eugène III (1147) s'y arrêtèrent; Abailard vint y chercher un asile contre la persécution et y donna des leçons de philosophie (1122).

Le commerce prit à Provins, surtout depuis le XIIe siècle, un développement considérable, et la population s'y éleva à plus de 60,000 habitants. Des juifs en grand nombre s'y établirent et y firent la banque. D'habiles ouvriers s'y étant appliqués au tissage des laines, les draps sortis des fabriques provinoises acquirent une réputation européenne. Une monnaie frappée dans la ville même par les comtes de Champagne, avait un cours très-facile. Deux foires tenues au mois de mai et au mois de septembre, attiraient de nombreux marchands; il en venait du midi de la France, de l'Italie, de la Flandre et de l'Allemagne. L'ordre du Temple y fondait en même temps une de ses colonies; les guerriers provinois couraient aux croisades avec les comtes de Champagne, et Milon de Bréban ou de Provins brilla au premier rang parmi les chevaliers qui firent, en 1204, la conquête de Constantinople. Enfin un poëte, Guyot de Provins, lança contre les vices du XIIe siècle, une satire sanglante qui est restée un des documents les plus curieux de cette époque.

La prospérité de Provins s'accrut encore sous Thibault-le-Chansonnier. Menacée mais non pas attaquée par les ennemis de ce prince, cette ville échappa aux malheurs de la guerre; il n'en fut pas ainsi de ses environs, qui furent cruellement ravagés. Thibault se plaisait particulièrement dans la capitale de la Brie et aimait à y séjourner. On dit qu'il avait fait peindre sur les murs de son palais les vers de ses chansons amoureuses. Suivant une tradition populaire, Thibault rapporta de la Palestine et planta à Provins cette belle et bienfaisante rose rouge qui a le charme des fleurs et la vertu des simples. Il y favorisa l'établissement d'un couvent de Cordeliers, et, inspiré par une vision divine (1248), y fonda une abbaye de Cordelières où son cœur fut déposé en 1252. Sous ce prince, un concile fut tenu dans la cité provinoise (1251); l'archevêque de Sens, Gilles Cornu,

1. On a prétendu que Thibault-le-Tricheur avait fait enfermer dans la tour de Provins le roi Louis d'Outre-mer; mais cette assertion est contredite par tous les témoignages vraiment historiques.

en eut la présidence; on y renouvela les statuts adoptés par le concile tenu à Paris en 1248.

C'est à Thibault-le-Chansonnier, devenu roi de Navarre, en 1234, que la ville de Provins doit sa première organisation communale. Dès l'an 1190, Henri-le-Libéral, comte de Champagne, avait déclaré le commun de Provins libre de toute taille, moyennant une redevance annuelle de six cents livres. Thibault-le-Chansonnier, par une charte du mois de septembre 1230, qui porte le titre de *Littere franchisie de Pruvino*, et dont les dispositions se retrouvent dans les chartes octroyées par le même prince à plusieurs villes de Champagne, renouvela l'affranchissement de la taille en faveur des Provinois, et changea la redevance de six cents livres en un impôt sur les personnes et sur les meubles. Il accorda aux bourgeois de Provins la justice et la prévôté dont il était auparavant en possession, et se réserva seulement l'examen de quelques cas graves; enfin, il établit un échevinage de treize membres nommés par le comte, et autorisés à choisir chaque année, parmi eux, un maire, administrateur des affaires de la ville. La nature et la répartition de la taille destinée à indemniser le seigneur de ses concessions fut plusieurs fois modifiée par Thibault-le-Chansonnier et par ses successeurs. Henri-le-Gros ayant, en 1273, remplacé l'impôt personnel par des taxes qui pesaient principalement sur la population industrielle, un violent mécontentement éclata dans Provins, et les magistrats municipaux, trop attachés aux intérêts du comte, furent en butte aux haines populaires.

L'agitation et les désordres augmentèrent vers la fin de ce siècle, lorsque la comtesse Jeanne fut placée, pendant sa minorité, sous la protection du roi de France Philippe-le-Hardi. Guillaume Pentecoste, maire de Provins, pour satisfaire les riches qui réclamaient contre les taxes, ordonne que la retraite des ouvriers, au lieu d'être sonnée au temps ordinaire, s'effectuera désormais une heure plus tard; mais au moment du couvre-feu, les ouvriers, n'entendant pas la cloche, sortent des ateliers, s'assemblent au nombre de quatre ou cinq mille, massacrent le maire, tuent plusieurs de ses domestiques, pillent son palais et dévastent les maisons des échevins. Ceci se passait en 1280, le mercredi avant la Chandeleur. Philippe-le-Hardi, irrité, veut faire un exemple; Jean de Brienne et Edmond de Lancastre sont chargés de punir les révoltés. On leur ouvre les portes de la ville, elle est déclarée déchue de ses priviléges; la mairie est suspendue, les habitants sont désarmés, et de nombreuses exécutions compriment l'élan populaire. Enfin, grâce à de puissantes sollicitations, Edmond de Lancastre accorda aux Provinois une amnistie (juillet 1281), qui fut bientôt confirmée par le roi. Les priviléges, les sceaux et la juridiction furent rendus aux bourgeois, mais l'autorité municipale resta faible.

L'assassinat du maire Guillaume Pentecoste divise en deux parties bien tranchées l'histoire de la ville de Provins. Jusqu'en 1280 s'étend une période de prospérité et d'accroissement; à la révolte des ouvriers commence une décadence rapide. Provins, par le mariage de Jeanne avec un fils de France, se trouve privé de la protection immédiate de ses seigneurs féodaux. Dès le commencement du XIVe siècle, les marchands étrangers désertent ses foires et ses marchés; les ouvriers, sans travail et sans pain, se mettent en révolte ou vont chercher ailleurs de

meilleures conditions d'existence. Les couvents, réduits à la misère, implorent vainement la piété publique. Les Templiers de Provins et des environs subissent l'arrêt de proscription dont Philippe-le-Bel frappa leur ordre; la famine et la maladie sévissent sur la population. Cependant la bourgeoisie de Provins fait acte de vie politique en adhérant à la cause du roi dans sa querelle avec le pape Boniface VIII (1303). Philippe-le-Long réorganise, en 1329, la commune provinoise d'une manière assez libérale; mais, un peu plus tard, à une époque qu'il est impossible de déterminer, cette commune est en partie détruite. Des procureurs de ville remplacent les maires. On lit dans un acte de 1356 : « Au temps que maire y avoit à Provins. »

Charles, régent du royaume pendant la captivité de son père, Jean II, convoqua à Provins, pour le 9 avril 1358, les états de Champagne, et assista à l'ouverture de cette assemblée avec le duc d'Orléans, le comte d'Étampes et plusieurs autres seigneurs. Le dauphin reçut de vifs témoignages de sympathie; mais les plus puissants personnages de la Champagne ne s'étant pas présentés, l'assemblée fut transportée à Vertus. Cette manifestation valut aux Provinois la haine des adversaires de la royauté. Les Anglais et les Navarrais ravagèrent la Brie, incendièrent les couvents des environs de Provins, et le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, se rendit maître de la ville en 1378. Le duc de Berry la remit bientôt en possession du roi de France; mais, pendant les sanglantes querelles des maisons d'Orléans et de Bourgogne, elle tomba au pouvoir d'un capitaine lorrain nommé Cablot ou Charlot de Ducilly, qui commit toute sorte d'exactions et de cruautés. Les Provinois avaient alors perdu leur concitoyen et leur protecteur Jean Desmarets, avocat général, que les oncles de l'insensé Charles VI sacrifièrent à leurs haines personnelles, et qui fut exécuté aux Halles, en 1382, avec douze bourgeois de Paris. Provins, longtemps livré à l'influence bourguignonne, finit par se rallier au parti du Dauphin, et s'étant *rendu Français*, reçut, en 1429, les officiers de Charles VII.

En 1430, les Anglais s'emparent de Provins et le laissent ressaisir presque aussitôt par les troupes royales. En 1432, ils mettent de nouveau le siége devant la place, et la prennent d'assaut dans la nuit du 2 au 3 octobre. Le commandant anglais, Thomas Guérard, fait exécuter quelques travaux de fortifications pour mettre sa conquête en état de défense; néanmoins elle lui est enlevée en 1433.

Tant de désastres avaient amené la dispersion des habitants de Provins. Charles VI essaya vainement de relever le commerce de cette ville; l'établissement des foires de Lyon porta le dernier coup aux foires de Champagne. Henri II créa, il est vrai, un siége présidial à Provins (1551); Charles IX y rétablit la mairie (1564); un collége y fut institué pour l'enseignement des humanités. Mais la guerre civile survint avant que ces nouvelles institutions eussent pu réparer les maux occasionnés par la guerre étrangère. Provins, au milieu des luttes des factions religieuses, se distingua par sa modération. La ville était remplie de protestants qui essayèrent d'en prendre le gouvernement et d'y faire entrer des troupes de leur parti. Lorsque la réaction catholique se fit sentir, ils furent expulsés, mais pas une goutte de sang ne fut versée. Les habitants dévoués au parti des Guises se soumirent au duc de Longueville le 2 avril 1590, ouvrirent leurs portes au duc de

Mayenne au mois d'octobre de la même année et rentrèrent sous l'obéissance de Henri IV, qui vint assiéger la place au mois d'août 1592. En vertu d'une attache mise aux lettres de Charles IX, le procureur de ville reprit le titre de maire; et, à la fin du XVI[e] siècle, il se forma à Provins une société de beaux-esprits, de jurisconsultes, de philosophes, de savants, qui fit imprimer plusieurs ouvrages, et qui compta parmi ses membres l'orientaliste-astronome *Christophe Lauret*.

Jusqu'à l'époque de la révolution, les événements sont presque tous intérieurs. La Fronde n'atteint pas directement Provins. Michel Prévost découvre aux abords de cette ville une source d'eaux minérales, en 1651; le collége est confié aux Pères de l'Oratoire (1670); l'antique dôme de l'église de Saint-Quiriace est incendié (1662); un couvent de Cordeliers et un couvent de Cordelières s'accusent l'un et l'autre de graves désordres; l'affaire à laquelle se trouve mêlé l'archevêque de Sens, de Gondrin, reçoit une effrayante publicité; et enfin un arrêt du parlement (1669) retire aux Cordeliers la direction des Cordelières.

Provins resta pendant la révolution aussi calme, aussi modéré qu'il l'avait été aux temps de la Ligue et de la Fronde, et son député à la convention, Christophe Opoix, refusa de voter la mort de Louis XVI. Lors de la division de la France en départements, Provins fit partie de celui de Seine-et-Marne et fut désigné comme le chef-lieu d'un district. Un décret de l'Assemblée nationale du 28 février 1792 y conserva trois paroisses : Sainte-Croix, Saint-Ayoul et Saint-Quiriace. Ce sont les seules qui soient aujourd'hui affectées au culte; des autres il ne reste guère que des ruines. Pour dernière épreuve, Provins, en 1814 et en 1815, devait voir deux fois passer dans ses murs les troupes des souverains coalisés. Sa population est aujourd'hui de 5,804 habitants, et celle de l'arrondissement de 52,829. Le commerce le plus important de ce chef-lieu de sous-préfecture est celui des grains. La Voulzie et le Durtain font tourner de nombreux moulins, et la farine est transportée à Paris par la Seine. On fabrique encore des conserves de roses, dites de Provins; mais la culture de la rose rouge est très-négligée. La ville de Provins n'attend et ne regrette rien. Contente des richesses de son sol, des produits de son commerce, du bien-être que donne le travail patient et sans ambition, elle oublie qu'elle a été grande et puissante, et n'en est pas moins heureuse.

Mais l'histoire se souvient. Elle a conservé les noms de beaucoup de personnages éminents que Provins a vu naître. Nous ne citerons que les principaux : *saint Thibault*, le patron des *carbonari; Guyot*, l'auteur d'une *Bible* satirique au XII[e] siècle; le comte *Thibault-le-Jeune; Robert*, médecin de saint Louis; l'avocat-général *Jean Desmarets;* l'astronome *Christophe Lauret*, et, dans ces derniers temps, le conventionnel *Opoix*, l'académicien *Pierre Lebrun* et l'infortuné poëte *Hégésippe Moreau*[1].

1. Collections manuscrites de M. Rivot et de M. Ythier, à la bibliothèque communale de Provins. — Opoix, *Histoire et description de Provins*. — Diverses dissertations sur *Agendicum*, par MM. Doé, Achaintre, Pâques, Guérard, Corrard de Bréban, etc. — M. Félix Bourquelot, de Provins, à qui nous devons cette notice sur sa ville natale, l'a puisée dans son *Histoire de Provins* (2 vol. in-8°, Paris, 1839-1840), le meilleur ouvrage, sans contredit, qui ait paru sur l'histoire locale de la Champagne depuis les excellents travaux de Dom Toussaint Du Plessis et de Jean Grosley.

SÉZANNE.

La ville de Sézanne, *Sezania*, *Sezana*, que plusieurs savants appellent aussi Sedane, *Sedania*, était, avant la révolution, un des nombreux comtés de la province de Champagne. Nous n'examinerons pas si elle existait déjà au temps de César dans la riche plaine et sur la petite rivière d'Auges, où on la voit assise aujourd'hui, ni si l'empereur Auguste, eu donnant une nouvelle division à la Gaule, la comprit dans la Celtique comme les autres villes placées en deçà de la Marne. Il nous paraît difficile d'admettre que l'existence de Sézanne puisse remonter à ces âges reculés. Non-seulement elle ne joue aucun rôle dans l'histoire de la Gaule sous la domination romaine, mais il n'en est point question pendant près de cinq cents ans, après l'établissement de la monarchie française. Vers la fin du XIe et le commencement du XIIe siècle, le prieuré de Saint-Julien, de l'ordre de Cluny, fut fondé par Bacdolphe, jeune seigneur de la baronnie de Broyes, et par la comtesse Alix, veuve d'Étienne Henri, comte de Champagne (1081-1114). A la prière d'Alix, Philippe, évêque de Troyes, se rendit à Sézanne pour y consacrer l'église paroissiale de Saint-Denis, laquelle était originairement une dépendance du prieuré de Saint-Julien et en portait le nom (1114). Dans le même siècle, Henri Ier, comte de Champagne, établit la collégiale royale de Saint-Nicholas (1164), dont le chapitre, composé d'abord de cinquante chanoines, fut bientôt réduit à trente-quatre (1176) et descendit ensuite à douze. Constance, fille de Philippe Ier, roi de France, et de la reine Berthe, avait, en outre, fondé l'abbaye des religieuses bénédictines de Notre-Dame-de-Bricol-aux-Nounains, à une lieue et demie de Sézanne, près de la forêt de Traconne (1104). Ce monastère exerçait les droits de haute, moyenne et basse justice, et possédait un four banal dans la ville.

Lorsque Thibault III, comte de Champagne, épousa Blanche, fille de dom Sanche, surnommé *le Sage*, roi de Navarre, il lui assigna Sézanne pour douaire, avec six autres châtellenies. S'il faut en croire la tradition locale, ce fut cette princesse qui construisit près de la ville la magnifique résidence dont il existait encore quelques vestiges à Lachy, dans le XVIIIe siècle. En 1229, Thibault IV, alors en guerre avec les ducs de Bretagne et de Bourgogne et les comtes de Bar et de la Marche, fit détruire presque entièrement Sézanne, dans la crainte que ses ennemis n'y formassent quelque établissement militaire; on démantela les fortifications et on démolit les maisons, qui déjà constituaient une ville d'une assez grande étendue. Le château et quelques-unes de ses dépendances furent seuls épargnés.

Pendant les guerres qui aboutirent à l'expulsion des Anglais de la France,

Sézanne fut assiégée, en 1423, par les troupes du comte de Salisbury. Défendue par Guillaume Marin, elle opposa une longue résistance aux assiégeants; enfin ce brave officier fut tué en s'efforçant de repousser le dernier assaut qui fit tomber la place au pouvoir de l'ennemi. Sous Charles IX, les huguenots prennent Sézanne en 1566; les maisons, les églises, les couvents sont livrés aux flammes et au pillage. Cette ville n'en tient pas moins bravement pour Henri IV, qui la visite et se livre au plaisir de la chasse dans les belles forêts du pays. En 1615, Sézanne recueille dans ses murs les troupes royales et le maréchal de Boisdauphin, vivement poursuivis par les princes. L'année suivante, le sieur de Pontis s'y retire presque dans les mêmes circonstances, après avoir repoussé plusieurs fois avec deux cents hommes de pied un corps d'environ six cents chevaux.

Par une singulière fatalité, Sézanne ne sortit de ces terribles épreuves que pour être consumée par les flammes. Le 20 mai 1632, jour de l'Ascension, un incendie se déclara et envahit bientôt la ville et trois de ses faubourgs; outre les églises, les couvents et les édifices publics, douze cents maisons furent réduites en cendres. Le sieur de Névelot d'Oches, trésorier de la généralité de Châlons, chargé de constater les pertes au moyen d'une enquête, ne les évalua pas à moins de quatre millions de livres. Louis XIII se rappela alors les preuves de fidélité et de dévouement que les Sézannais lui avaient données pendant les troubles civils; il s'intéressa à leur malheur, et, pour assurer la prompte reconstruction de la ville, il leur permit de se pourvoir de bois dans ses forêts et les exempta d'impôts pendant plusieurs années. Les populations du bailliage reçurent aussi l'ordre de venir en aide aux incendiés, en s'associant par corvées au charroi des arbres et au déblaiement du sol. On eut soin de fermer la nouvelle enceinte de portes et de murailles épaisses, revêtues de remparts et de fossés profonds, ce qui n'empêcha ni le grenier à sel d'être pillé, ni les habitants d'être mis à contribution, en 1652, par les troupes des ducs de Lorraine et de Wirtemberg, lorsqu'elles traversèrent la Brie pour assister au siége d'Étampes ou pour rentrer dans leur pays.

Plusieurs fondations religieuses ou civiles avaient marqué la fin du XVIe et le commencement du XVIIe siècle. Une des plus utiles fut le collége établi en 1581, et dont le régent ou le principal était nommé par la ville. En 1614, les Sezannais consacrèrent une partie des deniers municipaux à la création du couvent des Récollets. L'honneur d'avoir doté Sézanne d'un Hôtel-Dieu revient aussi aux habitants. Sous Louis XIII, l'abbesse du monastère de Bricol-aux-Nonnains, effrayée des insultes et des attaques auxquelles sa maison avait été exposée pendant les troubles civils, en sollicita la translation dans les murs de la ville; le roi y consentit, et la maison des Bénédictins, installée près de la porte de la Juiverie, prit le nom de *Notre-Dame-des-Bois* de Sézanne.

L'histoire de la transmission seigneuriale de ce comté peut se résumer en quelques mots. Après avoir été donnée par Thibault IV à sa femme Marguerite, en 1232, à titre de douaire, Sézanne fut réunie à la couronne avec le comté de Champagne, en 1284. Quelques princes de la branche d'Orléans, le duc d'Alençon, fils de Henri II, les ducs d'Angoulême et les comtes d'Alais possédèrent ensuite cette ville en apanage. Vendue et engagée, pour la première fois, en 1581,

elle passa successivement dans les mains du maréchal de Fabert (1658), de la marquise de Beuveron, sa fille, de Henri Guénégaud, marquis de Plancy (1700), du duc de Caderousse (1720), et du duc d'Ancezune, son fils et son héritier.

Il y avait à Sézanne un bailliage qui jouissait de plusieurs droits importants, et dont le ressort s'étendait sur plus de cent quatre-vingts villes, bourgs ou villages. Il était régi par la coutume de Meaux, et avait pour chef un bailli d'épée qui était ordinairement capitaine et gouverneur de la ville. Le corps de ville se composait d'un maire, de quatre échevins et de quelques autres officiers municipaux. La compagnie des arquebusiers, dont le roi, vainqueur au tir de l'oiseau, avait le privilége de vendre et de consommer le vin de son cru sans payer aucun droit, précédait toujours la milice bourgeoise dans les assemblées et les cérémonies publiques. Les fabriques de gros drap et de serge de la ville, autrefois très-nombreuses et très-actives, avaient déjà perdu, avant la révolution, une grande partie de leur ancienne importance. Sézanne fait le commerce des vins, grains et bois; chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Épernay, elle contient plus de 4,500 habitants. Elle a donné le jour à *Jacques Champy* et à *Jean Robe*, auxquels on doit d'excellentes notes et un savant commentaire sur la coutume de Meaux. Plusieurs hommes distingués, tels que *Cassien Huguier*, auteur d'un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique; Antoine Boullet* et *Protais Henriet*, prédicateurs fameux; et *Charles Oudart*, connu par son *Traité de la quadrature du cercle*, sont sortis du couvent des Récollets et de l'ancien collége de Sézanne [1].

VITRY-EN-PERTHOIS. — VITRY-LE-FRANÇAIS.

Vitry-le-Français est une jolie petite ville de la Champagne située sur les bords de la Marne, au milieu d'une plaine fertile. D'après les anciens cartulaires, Jules-César s'étant emparé de Carkonne, capitale du Perthois, cinquante ans environ avant notre ère, bâtit une forteresse sur les bords de la rivière de Saulx, vers la pointe d'une montagne, en face de la cité conquise. La garde en fut confiée à une colonie militaire prise dans l'élite de la légion victorieuse, *legio victrix*. Telle est, à ce qu'on pense, l'étymologie du nom de Vitry. Les soldats romains construisirent, au pied de la forteresse, une ville à l'image de Rome, dont le capitole et le forum se trouvent rappelés dans les vieilles chartes. Peu à peu le voisinage, la nécessité surtout rapprochèrent Carkonne et Vitry; la religion, le sang furent mêlés, jusqu'au moment où saint Memmie vint prêcher le chris-

1. Baugier, *Mémoires historiques sur la Champagne.* — Nicolas Gilles, *Chroniques de France.* — Champy, *Coutume de Meaux.* — Mézerai, *Histoire de France.* — Brulley de Marnay, *Mémoires historiques sur la ville de Sézanne.* Ces excellents mémoires font partie du t. II des *Nouvelles recherches sur la France.*

tianisme dans le Perthois. Alors une chapelle consacrée à la Sainte-Croix s'éleva sur les débris des autels du paganisme.

En 279, les juifs, jusqu'alors relégués hors des murs, obtinrent des habitants l'autorisation de s'établir dans la ville où ils fondèrent le quartier de la *Juiverie*. Attila ayant détruit Perthes en 451, Vitry devint la capitale de la province du Perthois. Après la défaite de Syagrius, Chlodwig confia le gouvernement de cette ville à son fils naturel Munderic (496). Celui-ci fut dépossédé par Thierry, son frère, roi d'Austrasie, lequel ne pouvant emporter la place d'assaut, attira le malheureux prince dans une embûche, où il périt, et se saisit ensuite de tout son domaine (531). A Thierry succéda Sigebert; mais le jour même de son couronnement dans la capitale du Perthois, le nouveau roi fut assassiné par deux émissaires de Frédegonde (575). Pépin, père de Charlemagne, reçut solennellement dans cette ville, en 753, le pape Étienne III fuyant les persécutions d'Astolphe, roi des Lombards. Vers le milieu du IXe siècle, Vitry s'agrandit considérablement. La population, à l'étroit dans la vieille enceinte, se répandit jusque sur la montagne, où s'éleva un nouveau quartier appelé la *Ville-Haute*. On y construisit aussi une chapelle sous l'invocation de sainte Geneviève, ainsi qu'un pricuré claustral de l'ordre de Saint-Benoît. En 941, Louis d'Outremer vint dans le Perthois pour y lever des troupes; Vitry lui ferma ses portes, et Valter, gouverneur du château, livra la place à Héribert, comte de Vermandois. Une invasion de Bulgares dans la Lorraine suspendit le siége que Louis avait entrepris contre Valter. Plus tard, le fils d'Héribert réussit à s'emparer de la ville (964), et les comtes de Champagne y maintinrent leur domination jusqu'à l'extinction de leur race. En 1142, pendant la guerre de Louis-le-Jeune contre Thibault, Vitry fut ruiné de fond en comble et la population passée au fil de l'épée. Les enfants, les femmes, les vieillards s'étaient réfugiés dans l'église comme dans un asile inviolable : le roi y fit mettre le feu, et, tandis que les victimes tentaient de s'échapper par les fenêtres, des soldats, à coups de lance, les repoussaient dans les flammes. On sait les reproches éloquents fulminés par saint Bernard contre l'auteur de cet acte de vengeance. Blanche, femme de Thibault, prodigua ses consolations à ceux qui avaient survécu et fit sortir la ville de ses ruines; c'est à cette princesse qu'on attribue généralement la charte d'affranchissement de Vitry. Cinquante ans après sa mort, la ville fut réunie au domaine de la couronne.

Sous le règne de Philippe-le-Long (1321), les habitants de Vitry exercèrent contre les juifs, accusés d'avoir voulu empoisonner les fleuves du royaume, des persécutions dont le récit fait frémir. Soixante-sept de ces malheureux étaient déjà tombés sous leurs coups; quarante avaient été jetés dans un cachot. Tandis qu'on délibère sur le genre de supplice qu'on leur infligera, le plus jeune des prisonniers, assisté du plus vieux, coupe la gorge à tous les autres; le vieillard reçoit ensuite la mort de la main du jeune homme. Au moment de se frapper lui-même le dernier survivant sent se réveiller dans son cœur l'amour de la vie : il essaie de s'échapper au moyen d'une corde faite avec les vêtements de ses compagnons. La corde rompt, il tombe et se casse une jambe; on s'empare de lui, et quelques heures après il est brûlé vif, au milieu des cadavres des prisonniers. Si l'on en

croit la tradition, une femme juive, condamnée au bûcher avec ses fils, s'écria : « Malheur à toi, ville cruelle et maudite! Ces flammes qui semblent s'éteindre se rallumeront à plusieurs reprises et te consumeront un jour tout entière. » L'événement justifia cette prophétique inspiration : cinquante ans après, Vitry fut dévoré par un incendie terrible, et, plus tard, cette ville ayant refusé de se soumettre aux Anglais, Jean de Luxembourg, comte de Brienne, vint y mettre le feu (1420). Ce désastre ne fut réparé qu'au bout de dix ans. Dans le même siècle, en 1481, Durand rédigea le droit coutumier qui régissait, outre le Perthois, neuf prévôtés, savoir : Château-Thierry, Sainte-Menehould, Châtillon-sur-Marne, Fismes, Épernay, Prouvray, Passavant, Vertus, Larzicourt, et plus de cinquante villages.

La prospérité de Vitry était grande alors, et son orgueil éclatait dans ses armoiries, où l'on voyait un paon couronné regardant sa queue, avec cette légende : *Honni soit qui mal y pense*. Toute cette splendeur fut détruite par Charles-Quint : lorsqu'il attaqua la ville, en 1544, il éleva des batteries sur les montagnes qui la dominaient et la foudroya impitoyablement. Vitry-en-Perthois, réduit en un monceau de décombres, disparut du territoire français et n'appartint plus désormais qu'à l'histoire.

François Ier, au lieu de réparer les murs, les fit abattre pour en transporter les débris au village de Maucourt, sis à peu de distance, sur les bords de la Marne, au milieu d'une vaste plaine. C'est là qu'il fonda la nouvelle cité : tout en lui conservant son vieux nom, il y ajouta le sien, et, au lieu du paon, il grava dans ses armoiries une salamandre s'échappant des flammes, avec ces mots : *Nutrisco et extinguo*. Jérôme, célèbre architecte boulonnais, avait tracé le plan de la ville; le comte de Nanteuil, bailli de Vitry-en-Perthois, en surveilla l'exécution. Le roi, afin de contraindre les habitants à quitter leur ancienne demeure, fit raser les maisons au fur et à mesure qu'ils les reconstruisaient, joignant d'ailleurs à l'offre d'un asile dans la nouvelle cité la dispense de loger les gens de guerre. Plusieurs édifices s'élevèrent cependant au milieu de ces ruines et ne tardèrent point à former un élégant village qui porte encore aujourd'hui le nom de Vitry-le-Brûlé. Quelques briques scellées au flanc de la montagne et que l'on présume être les débris de la citadelle, quelques pierres en forme de sanctuaire où l'on vient en pélerinage invoquer sainte Geneviève, sont les seuls vestiges que le temps ait épargnés.

En 1590, Henri IV assiégea Vitry-le-Français. Le gouverneur, Jean de Matigny, l'un des chefs de la Ligue, lui opposa la résistance la plus énergique; mais il tomba mortellement frappé d'un coup de lance; la citadelle fut alors emportée d'assaut. Le lendemain, Saint-Pol, lieutenant de la Ligue, reprit la ville, et les habitants ne se décidèrent à ouvrir leurs portes au roi qu'au prix de vingt mille écus. Après l'abjuration d'Henri IV, les protestants cherchèrent un refuge à Vitry-le-Français contre les persécutions dont ils se croyaient menacés; ils payèrent chèrement cet asile par les servitudes humiliantes auxquelles ils furent assujettis. Ce fut à peine si l'esprit d'hostilité des deux religions s'éteignit dans le sentiment du danger commun, lors de l'affreuse peste de 1631. Le fléau sévit avec tant de fureur, que les habitants épouvantés s'enfuirent de la ville.

Depuis cette époque jusqu'au XIXe siècle, nous ne rencontrons dans l'histoire de Vitry-le-Français aucun fait un peu important, si ce n'est le passage de Louis XIV, quand ce prince traversa la Champagne pour se rendre à Gand dont il projetait le siége. Le 2 février 1814, Vitry fut pris par les alliés L'empereur de Russie, le roi de Prusse et le général Schwartzemberg se trouvèrent un moment réunis dans ses murs sous la protection d'une faible escorte, et faillirent tomber au pouvoir de Napoléon lorsqu'il reprit la ville. En 1815, Vitry, assiégé une seconde fois par les troupes de la coalition, résista courageusement et ne se rendit qu'après la déchéance de l'empereur.

Quatre grandes rues, où s'enchevêtrent des rues plus petites, mais toujours droites, partent des quatre portes de Vitry et viennent se croiser sur une vaste place, au milieu de laquelle s'élève une fontaine en bronze. Plus loin, l'église de Notre-Dame déploie son beau portail et ses tours énormes, que la renaissance a marqués de son style. L'église des Récollets sert aujourd'hui d'arsenal; la mairie et le palais de justice se trouvent dans les cloîtres du couvent. Le canal qui joint la Marne au Rhin, les routes de Paris, de Metz, de Bar et de Nancy, dont la ville est traversée, en font un centre d'activité et de richesse. Le commerce consiste en grains, bois de chauffage, vins, huiles, étoffes de coton et de laine. La population s'élève à 6,887 habitants, celle de l'arrondissement à 51,396. Vitry-le-Brûlé, autrefois Vitry-en-Perthois, situé dans l'arrondissement de Vitry-le-Français, compte un peu plus de 800 âmes.

Les noms de quelques hommes distingués de Vitry méritent de trouver ici leur place : l'évêque de Meaux, *Philippe*, né en 1333, le premier traducteur des *Métamorphoses d'Ovide;* le mathématicien *Abraham Moivre*, mort en 1754; le célèbre mécanicien *Gambey*, membre de l'Institut; et *Jacobé de Trigny*, général dans les armées révolutionnaires en 1793. Un des hommes les plus éminemment distingués de notre temps, M. *Royer-Collard*, est né dans les environs de Vitry-le-Français.[1]

SAINT-DIZIER.

On fait remonter au IIIe siècle la fondation de Saint-Dizier, et on l'attribue à des habitants de Langres, qui, après le sac de cette cité par Chrocus, roi des Vandales, vinrent demander aux forêts profondes dont le pays était couvert un asile contre la fureur des Barbares (264). Dans sa fuite cette petite colonie avait em-

1. Grégoire de Tours. — Frodoart, *Chron. ad. an.* 952. — Saint Bernard, *Epist.* 221. — Salligny. — Beaugier, *Mémoires sur la Champagne*. — Berault-Bercastel. — Velly, *Histoire de France*. — *Livre des antiquités de France*. — *Cartulaires* recueillis par François Ier. — *Manuscrit* de M. de Ballidart. — M. de Torcy, *Fragments sur Vitry-en-Perthois*. Ce dernier ouvrage est fort rare.

porté des reliques de saint Dizier; elle éleva un tombeau ou plutôt une chapelle sur les bords de la Marne pour recevoir ces précieux restes, et bientôt quelques habitations s'élevèrent autour du sanctuaire et en reçurent le nom (*Fanum sancti Disiderii*). Lorsque, deux siècles après, Attila fit irruption dans la Champagne, des Gallo-Romains, et notamment des habitants de Perthes, fuyant devant les bandes dévastatrices du roi des Huns, se retirèrent aussi dans les bois : accueillis par la petite colonie de Saint-Dizier, ils en grossirent la population déjà assez considérable. Nous ignorons ce que devint cette ville pendant plusieurs siècles. Au moyen âge elle se révèle à nous par une charte que ses habitants obtinrent de Guillaume II de Dampierre, leur seigneur châtelain[1]. L'acte dont nous voulons parler porte la date de l'année 1228; il a principalement pour objet de déterminer la part que le seigneur châtelain et les bourgeois de Saint-Dizier devaient prendre respectivement à l'entretien des fortifications de la ville. D'autres dispositions de la charte de 1228 ont rapport aux étrangers, auxquels le seigneur promet sa protection et la jouissance de plusieurs immunités. Guillaume possédait Ypres, du chef de sa femme, Marguerite de Flandres; il soumit Saint-Dizier aux coutumes de cette ville étrangère. Treize échevins administraient la justice et veillaient à l'exécution des règlements de police. Le bailli commandait la milice urbaine et la garnison du château. Nous voyons par une pièce déposée aux archives de Bar-le-Duc que les soldats de Saint-Dizier faisaient des incursions dans le Barrois. Les chevaliers des deux pays s'envoyaient des défis si fréquemment que Guy de Dampierre, vicomte de Troyes, crut devoir soumettre leurs rencontres à certaines règles et leur assigner des champs-clos.

La propriété de la ville de Saint-Dizier, après avoir appartenu à la famille de Dampierre-Bourbon pendant plus de quatre siècles, se trouva partagée au commencement du XVe (1401). La maison de Vergy en posséda les deux tiers par héritage, la couronne de France l'autre tiers par acquisition; mais Jean de Vergy ayant vendu ses droits à Antoine de Lorraine, baron de Joinville, le roi de France Charles VII en exigea la cession de ce seigneur et se trouva seul maître des trois parts. La réunion de la ville au domaine de la couronne amena quelques modifications dans son organisation municipale : elle conserva ses échevins, mais l'administration de la justice fut confiée au bailli, qui jusque-là n'avait été qu'un chef militaire.

Les rois de France, après la réunion de Saint-Dizier à la couronne, ne paraissent pas s'être beaucoup plus préoccupés de l'entretien de ses fortifications que les derniers seigneurs de la ville : elles tombaient en ruines lorsque Charles-Quint, en 1544, envahit la Champagne à la tête d'une armée formidable. Dans la prévision d'une attaque prochaine, les habitants s'étaient hâtés de relever leurs remparts, sous la direction de Jérôme Marin, ingénieur bolonais, *Hieronymus Marinus, Bononiensis architectus*, selon l'expression de Paul Jove. François Ier, qui leur avait laissé ce soin, leur envoya pourtant un secours de deux mille hommes.

1. Hilderent de Dampierre, qui vivait dans le XIe siècle, est le premier seigneur de Saint-Dizier dont l'histoire ait gardé le souvenir. Cette famille s'éteignit dans la personne d'Édouard de Dampierre, bailli de Chaumont, mort sans postérité en 1401.

A peine ces troupes, commandées par le comte de Sancerre et par le capitaine Lalande, eurent-elles le temps de s'introduire dans la ville : le 8 juillet elle était déjà investie par l'armée impériale, que les annalistes contemporains portent à cent mille hommes. Une foule de capitaines illustres, sous les ordres de Gonzague, dirigèrent les opérations du siége.

Au bout de trois jours, les murailles, battues par une nombreuse artillerie, présentèrent une brèche praticable. Les Espagnols, les Allemands, les Italiens, les Belges, s'y précipitèrent tour à tour : c'étaient des assauts qui commençaient le matin et qui se prolongeaient jusqu'à la nuit ; le jeune prince Renaud d'Orange, atteint à l'épaule par un boulet, tomba mortellement blessé dans une de ces attaques ; d'autres capitaines de l'armée impériale eurent le même sort. Du côté des assiégés, Lalande périt aussi frappé par un boulet. Après la mort de ce capitaine, tous les efforts des ennemis échouèrent encore, pendant un mois, contre le courage des habitants ; Charles-Quint ne dut même la prise de Saint-Dizier qu'à une ruse à laquelle le comte de Sancerre se laissa prendre. L'empereur lui fit parvenir une lettre qui, habilement contrefaite et revêtue du sceau de la maison de Lorraine, paraissait écrite par le duc de Guise sous la dictée du roi. Ce sceau était véritable, Charles-Quint l'ayant transporté d'une pièce authentique sur la lettre supposée. La fausse missive intimait au comte de Sancerre l'ordre de rendre la place ; ce seigneur promit de la livrer à l'empereur si elle n'était pas prochainement secourue. A l'expiration d'un délai de huit jours il en sortit en effet, suivi de sa brave garnison et avec tous les honneurs de la guerre. L'héroïque défense de Saint-Dizier ne contribua pas peu à sauver le royaume du péril d'une si terrible invasion ; aussi le parlement la fit-il célébrer à Paris, où l'on chanta un *Te Deum* en action de grâces dans l'église de Notre-Dame. Lorsque la paix de Crespy eut rendu cette ville à la France, le roi fit relever ses fortifications.

Depuis la réunion de Saint-Dizier au domaine de la couronne, Louis XI en avait gratifié Guillaume, petit-fils de Jean de Vergy ; mais celui-ci, après sept années de jouissance, s'était vu retirer la concession royale. Plus tard, la ville fut donnée en douaire à Marie-Stuart, qui prit quelquefois le titre de Dame de Saint-Dizier. Pendant les guerres de religion, les Guises l'occupèrent, de 1585 à 1594 ; Claude de Lorraine la remit à Henri IV, qui la visita en 1603.

Près de deux siècles de repos suivirent ces événements. En 1775, un violent incendie dévora plus de deux cents maisons à Saint-Dizier ; l'église de Notre-Dame, fondée au XIIᵉ siècle par Guy II de Dampierre, et tous les édifices publics furent enveloppés dans cette destruction. M. de Juigné, évêque de Châlons, donna aux incendiés d'éclatants témoignages de sa générosité, et les habitants de Vitry-le-Français leur envoyèrent des secours considérables en pain et en vêtements. Bientôt Saint-Dizier sortit de ses ruines plus régulièrement bâti et avec une physionomie toute nouvelle ; des temps passés, il n'a conservé que des souvenirs. Les opérations militaires des souverains coalisés contre Napoléon devaient d'ailleurs ajouter une dernière page à cette histoire. Ce fut à quelque distance de Saint-Dizier que le général Duhesme, par un glorieux combat livré le 27 janvier, ouvrit la campagne de 1814. Le 23 mars suivant, Napoléon entrait dans la ville ; il y reçut la nouvelle de la rupture des conférences du congrès de Châtillon ; enfin,

après avoir fatalement hésité cinq jours, il en partit le 28 pour courir au secours de Paris. L'empereur avait trop tardé, lui qui connaissait si bien le prix du temps; quand il arriva à Fontainebleau la capitale de la France était au pouvoir des alliés.

Les fortifications de Saint-Dizier ont complétement disparu; il reste quelques traces de son ancien château. Sur l'emplacement occupé autrefois par l'une des tours les plus considérables de la ville, s'élève aujourd'hui la belle promenade du *Fort-Carré*. La population de Saint-Dizier égale presque celle de Langres et surpasse celles de Chaumont et de Vassy, les trois chefs-lieux de la Haute-Marne; on y compte plus de 6,400 habitants, qui font avec Paris un commerce considérable en fer et en bois de construction. Le pays abonde en forêts et en minerai, les deux principaux éléments de la richesse métallurgique. Près de la ville sont les belles forges de Clos-Mortier et de Marneval, l'une établie sous Charles IX, l'autre sous Henri IV. Le port est situé dans le faubourg de La Noue, à l'endroit où la Marne devient navigable. Il y a un tribunal de commerce à Saint-Dizier. Ses armes étaient: *une tour crénelée, posée sur une nef*, avec cette devise: *regnum sustinent*.

Quelques hommes distingués ont reçu le jour à Saint-Dizier. Nous citerons *Dom Gabriel Bugnot*, de la congrégation de Saint-Maur, le continuateur de l'*Argenis*, de Barclay; *Pierre Navier*, auteur d'un traité estimé sur les contre-poisons; et le maître des forges *Pierre Grignon*, correspondant de l'Institut. [1]

SENS.

AGENDICUM.

Les Sénonais, bien avant la conquête de Jules-César, étaient un des peuples les plus puissants et les plus anciens de la Gaule, *antiquissimi Gallorum Senones*. Ils avaient participé aux expéditions de Sigovèse et de Bellovèse, en Allemagne et en Italie (an de Rome 165); ils s'étaient établis, les uns en Bohême et non loin de l'Océan entre l'Elbe et le Wéser, les autres le long de la mer Adriatique. Deux de leurs *brenn* (chefs), avaient, l'un, taillé en pièces les légions de la république au bord de l'Allia et assiégé ses derniers défenseurs dans le Capitole; l'autre, épouvanté la Grèce de sa bravoure et de son audace avant de tomber vaincu par les éléments dans les montagnes de Delphes (ans de Rome 364 et 379). Nous ne rapporterons point ici la longue liste des rois fabuleux que certains auteurs, entre autres Claude Champier, donnent à la nation sénonaise, dynastie composée de soixante-

1. *Mémoires sur la Champagne.* — *Histoire* de Paul Jove. — Cayet, *Chronique Novennaire*. — De Bury, *Histoire de Henri IV*. — *Histoire* de De Thou. — Hesseln, *Dictionnaire historique*. — Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations*.

sept souverains, commençant à Samothès, quatrième fils de Japhet et petit-fils de Noé, pour se terminer à Mérovée, successeur de Waramund. Il est assurément fort regrettable pour les Bellovèse, les Sigovèse, ainsi que pour les deux Brennus et Vercingétorix, chefs glorieux et parfaitement authentiques, de figurer dans une aussi étrange dynastie. Nous ne nous arrêterons pas davantage à l'étymologie du substantif *Senones*, sur laquelle aucun savant n'est tombé d'accord, soit qu'il dérive du grec Κοσίνονες, Κοσίνος, nouveau, soit qu'il ait pour racine le mot celtique *sen*, impliquant l'âge, la dignité et l'excellence, soit enfin qu'il signifie hôte, *xenones*, du grec ξένοι ou ξεῖνοι, qualification sous laquelle ils furent désignés par les Romains pour leur avoir demandé de vivre au milieu d'eux. Nous n'examinerons pas non plus si l'*Agendicum* des commentaires de César est véritablement le même que la capitale des Sénonais, et si, avant lui, cette ville s'était appelée *Aleuse*, ou *Allobria*, ou *Orbandelle :* ce dernier nom dû, à ce qu'on prétend, aux trois chaînes d'or qui lui formaient une sorte de ceinture murée. On a disputé longtemps et beaucoup sur toutes ces questions; on a même épilogué de la manière la plus subtile sur le mot *Agendicum*, qui a été décomposé comme il suit : *agenda dicere*, dire les choses à faire; *agendicum castellum* ou *cum quo erant rationes agendi in bello*, château dans lequel se trouvaient les moyens de faire la guerre, comme si l'origine d'une cité gauloise pouvait s'expliquer par des termes pris dans une langue étrangère. Adrien de Valois, Ptolémée et la *Table théodosienne* écrivent tour à tour le même nom d'une manière toute différente. Quelle conséquence tirer de ces contradictions? Le mieux, ce nous semble, est d'adopter le sentiment de Scaliger, qui reconnaît dans *Agendicum* la ville actuelle de Sens.

La métropole sénonaise, du reste, tenait encore le premier rang parmi les cités gauloises quand Jules-César entreprit de la soumettre à la république; *Senones quæ est civitas imprimis firma, et magnæ inter Gallos auctoritatis*, dit-il au cinquième livre de ses *Commentaires*. L'abbé Lebeuf pense qu'elle s'élevait, à cette époque, dans l'île d'Yonne. En effet, Sens a été, pendant plusieurs siècles consécutifs, complétement environnée d'eau. Cette rivière la baignait au couchant, tandis que celle de Vanne, coulant à l'est et au nord, y formait déjà ces nombreux canaux qui, de nos jours, circulent dans les rues de la ville et y alimentent des fabriques et des usines.

Les Sénonais opposèrent une longue résistance à César; il finit par leur imposer un roi de son choix, Cavarinus; mais ils se soulevèrent contre celui-ci et égorgèrent la garnison romaine. Surpris par l'extrême rapidité du consul, les Sénonais n'eurent bientôt d'autre ressource que de négocier avec lui. Plus tard, avec les cités de Besançon, Bourges, Saintes, Rhodez, Chartres, ils fournirent à l'armée de Vercingétorix un contingent de soixante-douze mille hommes, et furent enveloppés dans la défaite commune. Labienus, le lieutenant du consul, vint assiéger et prit Agendicum. César l'y suivit bientôt pour achever la pacification du pays. De même qu'après la capitulation de la ville il avait fait trancher la tête au chef Accon qui l'avait défendue contre lui, il ordonna cette fois que les mains fussent coupées à tous ceux qui avaient pris les armes. Drapès, le dernier d'entre eux dont les troupes eussent tenu la campagne contre

les Romains, ayant été fait prisonnier, refusa tout aliment, pour échapper par la mort à la honte et aux angoisses de la captivité. Depuis la révolution de 1789, la municipalité sénonaise a donné à l'ancienne place du Cloître le nom de *Place Drapès.*

Sens, à l'époque de la division de la Gaule en dix-sept provinces par l'empereur Valens, devint la métropole de la quatrième Lyonnaise. Les Romains relevèrent ses murailles, bâties par les Gaulois et fondées sur d'énormes blocs de pierres; ils en revêtirent la maçonnerie primitive d'un parement de petits pavés, coupé de distance en distance par des cordons de briques, comme on le voit aujourd'hui. Six voies romaines conduisaient de Sens à Auxerre, Orléans, Paris, Meaux, Troyes, Alise; il reste des traces assez considérables de la seconde de ces routes dans la forêt d'Orléans et près de Beaune. Parmi les autres vestiges qui rappellent encore l'époque romaine, nous citerons *le Clos des Arènes*, la naumachie appelée *la Bellenave*, l'aqueduc de *Saint-Philibert;* enfin des débris de murs antiques, des bains, des pavés en mosaïques et des médailles, se rencontrent très-fréquemment sous le sol, à un demi-quart de lieue de Sens. Sur la rive gauche de la Vanne, et près de son confluent avec l'Yonne, est *la Motte de César*, ou *la Motte du Ciar:* on désigne ainsi une masse informe de ruines, dans laquelle le maréchal de Vauban a cru reconnaître un ouvrage des Gaulois. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sur l'emplacement de *la Motte du Ciar*, il a existé autrefois une forteresse. Construite originairement par les Celtes, elle fut restaurée par les Romains; plus tard, les comtes de Sens en firent aussi un poste militaire à l'aide duquel ils se rendirent maîtres de la navigation sur les deux rivières, et maintinrent tout le pays sous leur obéissance.

Nous ne saurions guère préciser en quel temps Savinien et Potentien apportèrent la parole de l'Évangile à Sens, et y reçurent le martyre. Leur dépouille mortelle fut inhumée dans la crypte de Saint-Sauveur, où ils avaient péri en enseignant la nouvelle religion; ce sanctuaire, qui a pris le nom de Saint-Savinien, est considéré comme l'église la plus ancienne de Sens. En 356, cette ville fut bravement défendue par Julien contre les attaques des Allamans et des Franks. Après trente jours de siége, les Barbares furent contraints de se retirer. La défaite de Siagrius, en 486, livra Sens à Chlodwig. Soumise bientôt à Gontran, puis à Childebert, elle passa ensuite à Thierri II. Les guerres de Thierri et de son frère, Théodebert, contre le roi de Neustrie, Clotaire II, furent funestes aux Sénonais. Les deux armées s'étant rencontrées dans ce pays, à Dormelles, sur les bords de l'Orvanne, une terrible bataille s'engagea. Il s'y fit un si grand carnage, que le lit de la petite rivière se trouva rempli de cadavres: arrêtées par cette digue sanglante, les eaux furent refoulées vers leur source (600-602). Dormelles n'était située qu'à quelques lieues de Sens. Après la mort de Thierri, Clotaire voulut prendre sa revanche en faisant assiéger la capitale du Sénonais par Blidebodes, un de ses généraux. La ville se défendit pendant longtemps avec une courageuse énergie; toutefois elle aurait peut-être succombé, sans la miraculeuse intervention de Loup, son saint évêque. Au bruit d'une cloche qu'il agite lui-même, et dont le son, alors peu connu, les saisit d'épouvante, les assiégeants prennent la fuite et se dispersent dans les campagnes. Ceci se passait vers

l'an 615. Quelques années après, Sens ouvrit ses portes à Clotaire, devenu le seul héritier de la monarchie franque. Dans le siècle suivant, la cité sénonaise, assiégée par un ennemi encore plus redoutable, dut une seconde fois son salut à l'intervention d'un de ses chefs spirituels. Attirés en France par Eudes, duc d'Aquitaine, les Sarrasins s'étaient avancés jusque sous les murs de Sens, dont ils avaient brûlé les faubourgs. La consternation était grande parmi les habitants, qui songeaient à se rendre, lorsque l'archevêque Ebbon releva leurs esprits abattus en offrant de les conduire lui-même au combat. Le camp des infidèles, attaqué à l'improviste, est enlevé; les Sarrasins se sauvent en désordre devant les chrétiens, qui les poursuivent et en font un grand carnage (731-738). La ville de Sens fut encore assez heureuse pour échapper à la fureur des Normands, en 886, sous le pontificat d'Euvrard. Ces pirates l'assiégèrent pendant six mois, et firent pleuvoir sur elle une pluie effroyable de pierres et de flèches sans pouvoir triompher de la résistance des Sénonais.

Nous avons donné la qualification d'archevêque à Ebbon : ce fut vers la fin du XIIe siècle que les chefs de l'Église de Sens prirent ce titre ; Géric, le prédécesseur d'Ebbon, paraît l'avoir porté le premier. Un grand éclat était réservé à ce siège épiscopal, qui compta parmi ses suffragants non-seulement les évêques de Troyes, d'Auxerre, de Meaux, de Nevers, d'Orléans, de Chartres, mais l'évêque même de Paris jusqu'au XVII[e] siècle. L'archevêque de Sens portait huit crosses dans ses armes, et le chapitre métropolitain résumait dans le mot CAMPONT, qu'il avait pris pour devise, les initiales des sept évêchés placés sous la dépendance spirituelle de l'église sénonaise. L'archevêque prenait le titre de vicomte de Sens, de primat des Gaules et de Germanie. Nous ne connaissons, du reste, aucune pièce de monnaie frappée à son effigie, quoique cette ville ait eu un hôtel monétaire dès le VI[e] siècle et l'ait conservé sous les comtes de Champagne et les rois de la troisième race.

Pendant les six siècles que nous venons de résumer, l'histoire ecclésiastique de Sens est tout entière dans ses établissements religieux. Les chapelles isolées de Notre-Dame, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Étienne, bâties par saint Savinien, au milieu de la ville, après avoir longtemps reçu les fidèles dans leurs cryptes ou leurs sanctuaires, tombèrent de vétusté : fort rapprochées toutes trois, la seconde étant au centre, la première à droite et la troisième à gauche, elles finirent par ne former qu'une seule église, la cathédrale de la cité. Celle-ci, prit d'abord la dénomination de Notre-Dame, et plus tard celle de Saint-Étienne. Les constructions en pierre et en bois dont elle se composait, deux fois relevées et rétablies par les archevêques Wenilon et Atalde (841 et 907), puis brûlées avec leurs archives sous l'épiscopat d'Archambauld (968 ou 969), firent place à une nouvelle basilique fondée par saint Anastase, vers 972. Sevin, le successeur de ce prélat, en fit la dédicace le 13 octobre 999, avec ses trois suffragants d'Auxerre, de Nevers et de Troyes. Nous ne raconterons point tous les désastres et toutes les réparations par lesquels la cathédrale de Saint-Étienne passa ensuite jusqu'au XVI[e] siècle : parmi ses restaurateurs, après l'incendie de 1184, dans lequel elle périt en grande partie, fut le roi Philippe-Auguste. La gloire d'achever cette œuvre tant de fois détruite par le temps ou par les

éléments était réservée à l'archevêque Étienne Tristan de Sallazar (1506-1519).

Parmi les établissements religieux qui se groupèrent autour de la basilique, deux surtout acquirent une haute importance, l'abbaye de Sainte-Colombe-lès-Sens et le monastère de Saint-Pierre-le-Vif, ainsi appelé par corruption du latin *vicus*, bourg : l'une devait son origine à Théodechilde, fille de Chlodwig (600), l'autre au roi frank Clotaire II (620). Deux princes, Richard Ier, duc de Bourgogne, et son fils Raoul, qui porta la couronne de France, furent inhumés dans l'abbaye de Sainte-Colombe, dont le pape Alexandre III consacra l'église en 1164, et où Thomas Becket trouva un asile pendant son séjour à Sens. Autour du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, un bourg, compris lui-même dans le vaste faubourg de Saint-Savinien, s'était graduellement formé : on y tenait une des foires les plus considérables de la ville. La veille de leur intronisation, les archevêques de Sens passaient la nuit sur le tombeau des martyrs, dans l'église de Saint-Pierre-le-Vif. Plusieurs savants, les religieux Odoran, Clavius, Geoffroi de Courlon et l'abbé Arnaud, illustrèrent cette maison du XIe au XIIe siècle (986-1123). Ce fut l'abbé Arnaud qui, pendant la guerre de Louis-le-Gros contre le roi d'Angleterre et le comte de Chartres, entoura de fortifications le bourg dans lequel l'abbaye était enclavée. Un moine du même monastère se distingua par des travaux moins brillants mais plus utiles : il retrouva ou perfectionna le mécanisme des *pendules* et *montres à eau*, connues des anciens sous le nom de clepsydres. Grâce à lui, la ville de Sens fut dotée d'une nouvelle industrie, qui devint très-célèbre et dont elle tira de grandes richesses.

Revenons à l'histoire civile et militaire du Sénonais. A Sens, comme dans la plupart des autres villes, les comtes héréditaires ont eu pour prédécesseurs des comtes amovibles; il en est cinq dont l'histoire nous a conservé les noms : Manérius, Donat, Gilbert, Garnier et Richard. Manérius ou Mainer était un des fils naturels de Louis-le-Débonnaire, par lequel il fut investi de ce fief en 817. Le comté revint à la couronne après sa mort, et, en 837, Charles-le-Chauve étendit son autorité sur tout le *pagus senonensis*. Donat fut ensuite comte de Sens en 845, et Gilbert en 884, sous Carloman et Charles-le-Gros. A Gilbert succéda, en 895, Garnier ou Warner, lequel s'étant déclaré pour le duc de France, Eudes, contre Charles-le-Simple, fut assiégé dans sa ville comtale par Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne et grand-oncle de Charles. Le duc Richard s'empara de Sens, dépouilla le comte de son fief, déposa, puis rétablit l'archevêque Walter, et confia le gouvernement du pays à un officier qualifié du simple titre de vicomte. Peut-être se borna-t-il, du reste, à le réduire complétement sous sa dépendance; car nous trouvons, en 926, un vicomte de Sens du nom de Garnier, lequel périt dans une terrible bataille livrée en Bourgogne contre une armée de Normands. Richard-le-Justicier, qui mourut dans cette ville, fut inhumé, comme nous l'avons dit, dans l'abbaye de Sainte-Colombe. Son fils Raoul devint roi de France en 923, et le comté de Sens, qu'il avait ajouté au domaine royal, demeura réuni à la couronne jusqu'à l'année de sa mort (936). Dans l'intervalle, le commandement de la ville était échu à Richard, fils de Garnier; ce seigneur ayant pris part, l'an 931, à la révolte de Gislebert, comte de Bourgogne, perdit dans cette guerre ses hommes et son pouvoir.

En 941, Sens et tout le pays sénonais étaient gouvernés par un vicomte nommé Frotmond, sous la suzeraineté de Hugues-le-Grand, à qui ce riche domaine avait été concédé par Louis-d'Outre-Mer, au préjudice de Hugues-le-Noir, frère de Raoul. Les comtes de Reims et de Vermandois, Rainald et Héribert, jaloux de l'ascendant que le duc de France avait pris sur le jeune roi, résolurent de lui enlever le comté de Sens. Ils séduisirent l'archevêque Gerlann, qui devait leur livrer la ville; mais Frotmond était sur ses gardes : il chassa l'archevêque, et le complot échoua. Hugues, en récompense de ce service, promut Frotmond à la dignité de comte, *comes Senonum*. En 945, Rainald, comte de Reims, s'empara de Sens; mais Frotmond, qui était absent, revint à marches forcées et ressaisit la ville par une surprise habilement ménagée. Il mourut en 951 : son fils, Rainard Ier, dit le Vieux, lui succéda dans la dignité de comte, laquelle lui fut confirmée par le duc Hugues, et devint dès lors héréditaire dans sa famille.

En 965, une armée de Saxons, que l'évêque de Troyes, Anségise, avait amenée en France, s'achemina vers le Sénonais pour s'y procurer des vivres et se dédommager d'un échec qu'elle venait d'essuyer devant les murs de la capitale de la Champagne. Le comte Rainard et l'archevêque de Sens, Archembaud, frère du comte Robert, marchèrent aussitôt à la rencontre de l'ennemi. L'engagement eut lieu à Villers (*Villare*). Les Saxons furent défaits; un de leurs chefs, le duc Helpon, périt dans cette bataille. Rainard ne fut pas moins heureux, par la suite, dans toutes les guerres qu'il eut à soutenir contre ses voisins et ses vassaux. Afin de repousser leurs agressions avec plus d'avantage, il fit construire plusieurs forteresses, entre autres une tour située au milieu de la ville de Sens. L'aîné de ses fils, Frotmond II, eut des démêlés très-vifs avec l'archidiacre Léothérie, élu canoniquement archevêque de Sens, et lui disputa longtemps le siége de cette ville, sur lequel il voulait placer Brunon, son troisième fils. De ses deux aînés, l'un, Rainard II, hérita du comté de Sens; l'autre, Frotmond, fut seigneur de Joigny. Rainard II continua les persécutions de son père contre Léothérie. Il faut lire dans la chronique de Saint-Pierre-le-Vif les singuliers outrages auxquels ce comte se portait envers l'archevêque de Sens. Léothérie, cependant, avait su intéresser le roi de France, Robert, à sa querelle. Rainard, attaqué dans sa capitale, n'eut bientôt d'autre ressource que la fuite, et se réfugia auprès d'Eudes II, comte de Champagne. Tous deux, ayant joint leurs forces, vinrent investir la ville de Sens, où ils n'entrèrent qu'après avoir brûlé deux de ses faubourgs. On conclut enfin la paix. Il fut décidé que le comte posséderait une moitié de la ville et du pays, sous la condition qu'à son décès cette part ferait retour au roi, l'archevêque devant jouir de l'autre moitié, qui demeurait acquise au domaine de Saint-Étienne. Un pareil état de choses ne présentait point de garanties bien solides. Après diverses vicissitudes, qu'il serait trop long de raconter, l'archevêque Gelduin, successeur de Léothérie, céda sa part du fief de Sens au comte de Champagne, Eudes II. Qu'était devenu cependant le comte Rainard? L'histoire n'en dit pas un mot, quoiqu'il ait vécu jusqu'en 1055. Les chroniques écrites par les moines en parlent toutes comme d'un fort méchant homme. Rainard avait eu le bon sens de protéger les juifs. Le clergé ne put lui pardonner cette protection, poussée, si l'on veut même, jusqu'à

la faveur. Rainard, affublé par eux du sobriquet de *roi des Juifs*, tourna gaiement l'injure en plaisanterie, et s'efforça de faire partager, autant que possible, sa tolérance aux peuples du Sénonais. A sa mort, Henri Ier, déjà maître d'une moitié du comté de Sens, réunit l'autre à la couronne, et en confia le gouvernement à un vicomte, comme avaient fait ses prédécesseurs.

Nous pourrions remplir des pages avec la liste des conciles et des synodes qui furent réunis à Sens, au milieu de ces agitations et de ces guerres, depuis l'année 601 jusqu'au XIIe siècle. Dans l'assemblée de 1201, on proscrivit les ouvrages d'Aristote, et l'on ordonna d'en brûler toutes les copies. Mais le concile le plus remarquable fut celui que l'archevêque Sanglier convoqua à Sens en 1140. Deux hommes illustres s'y trouvèrent en présence, Pierre Abaillard et saint Bernard, le redoutable abbé de Clairvaux : le premier, attaqué par le second, refusa de prendre la parole pour défendre ses doctrines; il en appela au pape du jugement du concile, qui n'en condamna pas moins ses livres au feu.

La ville de Sens, sous le gouvernement de ses seigneurs, avait-elle conservé, dans l'administration de ses affaires, quelques formes de l'ancien municipe romain? Nous n'en trouvons aucune trace antérieurement au XIIe siècle. Ce fut en l'année 1146 que les différents membres de la bourgeoisie sénonaise s'unirent par une association de défense mutuelle; Louis VII donna la sanction royale à cet acte d'affranchissement politique. Mais le clergé ne vit dans la création d'un pouvoir populaire qu'une atteinte portée à ses priviléges; par l'entremise d'Herbert, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, il se plaignit amèrement à Eugène III de l'abolition de ses justices. Le pape était alors à Dijon avec le roi de France; il lui transmit immédiatement les réclamations du clergé sénonais; et Louis VII, à la demande du pontife, prononça la dissolution de la nouvelle commune. L'irritation fut grande à Sens, surtout contre l'abbé Herbert. Ce prélat, après l'édit d'abolition, eut l'imprudence d'aller recevoir, dans la ville même, les félicitations de son ordre. Il en résulta une catastrophe des plus sanglantes : les bourgeois armés assiégèrent l'abbé dans son couvent de Saint-Pierre-le-Vif; bientôt les portes en sont enfoncées, malgré la courageuse résistance d'un jeune chevalier, neveu d'Herbert, et tous deux tombent sous les coups des assaillants. Louis VII voulut punir les meurtriers de l'abbé de Saint-Pierre. Il fit investir la ville par ses troupes; les principaux acteurs de l'émeute furent arrêtés; on en précipita plusieurs, sans forme de procès, du haut de la tour de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif; les autres, conduits à Paris, jugés et condamnés à mort, périrent par les mains du bourreau.

Ces rigueurs ne rendirent point la paix à la ville. Pendant près de quarante ans elle fut désolée par une guerre intestine; enfin Philippe-Auguste, en rétablissant la commune, mit un terme à ces désordres. Nous avons peu de détails sur l'organisation de la municipalité sénonaise. Louis XI, en 1474, la composa d'un maire, de quatre échevins, d'un procureur de ville et d'un greffier. Quand il s'agissait de procéder à l'élection de ces magistrats, on sonnait la cloche de la porte de la commune; les absents étaient condamnés à payer une amende de douze deniers. La garde des clefs de la ville était confiée, non au bailli, mais au maire et aux échevins.

Il ne paraît pas que Sens ait joué aucun rôle dans les guerres du XIVe et du XVe siècle. C'était cependant une des places les plus importantes de la Champagne; nous avons parlé de ses murailles si remarquables et dont on attribuait la construction à Julien-l'Apostat. Au temps de la captivité du roi Jean, le dauphin Charles, qui vécut plusieurs années dans l'hôtel sénonais des Tournelles, ordonna aux habitants d'entourer la place de nouveaux fossés; élargis encore sous le règne de Louis XIII, ces fossés subsistèrent jusqu'au XVIIIe siècle. Il y avait neuf portes, dont cinq étaient antérieures au XIVe siècle; la principale, celle d'Yonne, servait aux entrées solennelles des rois, des princes et des archevêques. Quant aux tourelles, elles étaient au nombre de vingt-six. Une artillerie nombreuse garnissait les murailles; lors de la visite de François Ier à Sens, en 1539, cinquante pièces de canon étaient braquées sur les fossés du mail.

Un épisode assez curieux, connu sous le nom de l'histoire du *jeu de tacquemain*, marqua le règne de Louis XI. Un soir du mois d'août 1472, le peuple voulut contraindre un apothicaire, pour le punir de s'être immiscé étourdiment dans une partie de main chaude, à prendre la place de l'artisan qui, le front courbé, recevait les coups d'un cercle joyeux d'hommes, de femmes et d'enfants; sur son refus, on le poursuit et on s'assemble en tumulte devant la maison de son beau-frère, Le Goux, secrétaire du roi. Les magistrats municipaux, ne pouvant dissiper cette foule, saisissent les plus mutins; mais le peuple force la prison, délivre les siens et les porte en triomphe à travers les rues. Le Goux, homme d'une humeur vindicative, profita de sa position à la cour pour représenter ces désordres comme une rébellion ouverte contre l'autorité royale. La ville s'était récemment montrée assez peu docile lorsqu'elle avait été appelée à dresser le rôle des impôts : Louis XI rapprochant ces diverses circonstances, et trompé d'ailleurs par son secrétaire, ordonna à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, de se rendre à Sens avec des troupes pour châtier les rebelles. Il ne s'agissait de rien moins que du pillage de la ville et du massacre de ses habitants. Quand le sire de Beaujeu s'approcha, toute la population consternée se porta au-devant de lui : les femmes et les enfants le reçurent à genoux, et en criant *miséricorde*. Le sire de Beaujeu, touché de ce spectacle, défendit à ses soldats, sous peine de mort et jusqu'à nouvel ordre, d'exercer aucune violence contre la personne ou contre les biens des habitants; il établit une enquête, et découvrit sans peine l'imposture. Pierre de Bourbon se montra dès lors plein d'humanité envers les Sénonais, qu'il quitta au bout de quinze jours, après leur avoir donné un exemple de modération bien rare à cette époque. L'affaire du jeu de tacquemain fit pourtant quelques victimes. Deux conseillers du parlement, envoyés à Sens avant l'arrivée du sire de Beaujeu, ordonnèrent l'arrestation du lieutenant-général, du procureur du roi, du prévôt de la ville et de douze personnes appartenant pour la plupart à la classe ouvrière. On instruisit leur procès; les trois magistrats furent mis en liberté; mais on pendit plusieurs ouvriers et d'autres moururent en prison.

La population de Sens, à l'époque où nous sommes parvenus, était encore considérable. On sait qu'en 1190 Philippe-Auguste avait créé quatre grands bailliages pour tout le royaume : ceux de Vermandois, de Mâcon, de Sens et de

Saint-Pierre-le-Moutier. François Ier, par son ordonnance de décembre 1543, divisa les grands bailliages en plusieurs siéges différents. Celui de Sens fut démembré comme les autres, et donna naissance aux bailliages particuliers de Troyes, de Langres, de Melun, de Montargis, d'Auxerre, de Chaumont, etc. Son ressort n'en conserva pas moins une très-grande étendue : on peut s'en faire une idée d'après l'importance qu'avait le barreau sénonais en 1563 : on n'y comptait pas moins de quatre-vingt-huit avocats et de cinquante-six procureurs. L'archevêque, en outre, avait alors pour suffragants les évêques de Chartres, de Nevers, de Meaux, d'Orléans, de Troyes, d'Auxerre et de Paris, ce qui assurait encore à la cité sa double suprématie ecclésiastique et politique; et ni la construction du canal de Briare, ni plusieurs incendies qui la désolèrent postérieurement, n'avaient porté de sérieuses atteintes à sa prospérité et à son commerce.

Sens fut toujours une ville éminemment catholique; c'est à peine si les protestants avaient osé y établir dans une grange, à l'entrée du faubourg Saint-Pregts, auprès de l'abreuvoir, un prêche dont Charles IX et l'archevêque Louis de Lorraine ordonnèrent la suppression en 1562. Plusieurs religionnaires furent, à cette occasion, attaqués et massacrés dans divers quartiers de la ville. Les Mémoires de Condé rapportent, il est vrai, la même circonstance d'une toute autre manière. S'il faut avoir foi dans ce témoignage, le maréchal de Saint-André, qui se trouvait alors dans son château de Vallery, près de Sens, voulant rivaliser de zèle avec le duc de Guise et le connétable de Montmorency, s'entendit avec l'archevêque pour persuader aux catholiques que les protestants avaient comploté de piller les églises. La populace, irritée, se porta envers les réformés à des excès épouvantables. On égorgea, pendant quatre jours, les enfants, les femmes, les vieillards, avec tous les raffinements d'une atroce barbarie. Le parlement envoya deux conseillers pour informer au sujet de ces meurtres : mais les assassins restèrent impunis.

En 1563, Charles IX vint à Sens : il y entra, le 14 de mars, par la porte d'Yonne, la même par laquelle le cardinal Duprat avait fait son entrée comme archevêque de cette ville, le 6 du mois d'août 1535. En 1566, Charles IX rendit une nouvelle visite aux Sénonais; il assista aux exercices des arquebusiers, confirma leurs priviléges, et affranchit le vainqueur *de toutes tailles et impôts pour une année.*

En 1567, l'abbaye de Sainte-Colombe fut pillée par les troupes du prince de Condé : le feu endommagea une partie des édifices, réparés plus tard par l'abbé Robert de la Mesnardière. Les calvinistes dévastèrent aussi le couvent de Saint-Remy et le ruinèrent de fond en comble. En ces temps d'exaltation, de guerre et de représailles, le catholicisme était chez les Sénonais une affaire de passion. Les prêtres et les moines exerçaient sur leur esprit la plus grande influence; ils applaudissaient avec enthousiasme à tous les châtiments prononcés contre les moindres infractions aux préceptes de l'Église : ainsi, par exemple, on voit, en 1522, un nommé Passagne attaché au pilori de Sens et fouetté par la main du bourreau pour avoir, en carême, mangé des pois au lard; puis, en 1540, c'est un gentilhomme du nom de Langlois qui périt dans les flammes, en expiation de quelques paroles légères sur la sainte Vierge, et dont le chanoine Jean de

Bardeville, son oncle, dans un fougueux transport du fanatisme, allume et alimente lui-même le bûcher. Les Sénonais furent des premiers à embrasser le parti de la Ligue. Dès 1579, une médaille fut frappée à Sens, en l'honneur de l'union catholique : les armoiries de la ville en ornaient un côté, de l'autre était gravé le symbole de la Sainte-Union. Le duc de Guise, obéissant aux ordres du roi qui lui défendaient de passer à Sens, fut, en 1585, reçu par le maire à la porte d'Yonne, où il déjeuna dans le corps-de-garde, tandis que son armée filait sur les ponts. Après la mort de Henri III, dont le meurtrier, Jacques Clément, natif du village de Serbonnes, aux environs de Sens, avait été élevé au couvent des Dominicains de cette ville, les Sénonais tournèrent toutes leurs espérances vers le duc de Mayenne. Dans une fête qu'ils lui donnèrent, le plancher de la salle où avait lieu le banquet vint tout à coup à s'écrouler, entraînant dans sa chute tous les convives et avec eux le duc, qui faillit perdre la vie.

Après la bataille d'Ivry, Henri IV, sachant combien il lui importait de se rendre maître de Sens, se porta rapidement vers cette place, qu'il fit battre aussitôt par neuf grosses pièces de canon du côté de la rue Champfeuillard, près de la porte Formeau (14 mars 1950). Deux brèches très-profondes furent pratiquées dans la muraille, ce qui, plus tard, fit remplacer l'ancien nom de Champfeuillard par celui de *rue de la Brèche*. Le gouverneur Chanvallon consentit à capituler; mais les habitants, résolus à subir les extrémités les plus terribles de la guerre plutôt que de recevoir chez eux un prince huguenot, contraignirent Chanvallon à se défendre. Ils avaient une artillerie nombreuse servie par les villageois des environs de Sens avec tant d'adresse et d'énergie qu'un jour Henri IV étonné demanda de quel régiment étaient d'aussi bons tireurs. « Ce sont des *sabotiers*, » lui répondit-on, voulant désigner par là des campagnards. Au même instant, un coup, parti de l'un des fauconneaux, faillit atteindre le roi. « Ventre-saint-gris ! » s'écria-t-il, « quels sabotiers ! » et quelques jours après il leva le siége pour marcher sur Paris. Sens ne lui ouvrit ses portes qu'an mois d'avril 1594. Soit qu'il eût conservé quelque ressentiment de la résistance des Sénonais, soit qu'il n'eût pas oublié leurs mauvaises dispositions à son égard, Henri IV dépouilla la commune de tous ses priviléges.

De cette époque jusqu'à nos jours, l'histoire de Sens ne se compose que de quelques faits appartenant à la chronique municipale et qu'il nous suffira d'indiquer sommairement, tels que les réjouissances publiques à l'occasion de l'assassinat du maréchal d'Ancre, pendant lesquelles on porta le Saint-Sacrement en procession dans les rues, avec la châsse de saint Savinien (1617); l'arrivée d'un ambassadeur ottoman, Méhémet-Effendi, lequel fut harangué par le maire, à la tête du corps-de-ville (17 août 1621); les deux passages de Louis XIV, à vingt-cinq ans d'intervalle l'un de l'autre (25 octobre 1658 et 29 mars 1683); le supplice de deux sacriléges, brûlés vifs pour avoir dérobé les vases sacrés de l'église paroissiale de Saint-Maurice (1737); les prédications du fameux père Bridaine, à la voix duquel toute la population, saisie du plus vif enthousiasme, rivalisa d'ardeur pour niveler la route conduisant à un terrain situé au-delà du grand fossé de la ville, où l'on devait planter une croix (1741); enfin les obsèques du dauphin, fils de Louis XV, à la mémoire duquel fut érigé dans la cathédrale, au

milieu du chœur, un monument de marbre, œuvre du célèbre Coustou, tombeau qui devait bientôt aussi recouvrir les dépouilles de la dauphine, Marie-Josèphe de Saxe.

Le démembrement de l'archevêché, sous le règne de Louis XIII, porta une rude atteinte aux intérêts de l'église sénonaise. Nous avons vu qu'en 1543 les bailliages de Troyes, de Langres, de Melun, de Montargis, d'Auxerre, de Chaumont, furent soustraits à la juridiction de Sens. En 1622, Louis XIII obtint du pape Grégoire XV l'érection du siége de Paris en archevêché, et Sens, pour constituer les suffragants de la nouvelle église, fut obligée de lui abandonner ses évêchés de Chartres, d'Orléans et de Meaux.

Au commencement de la révolution, le cardinal Loménie de Brienne, ancien archevêque de Toulouse et contrôleur général des finances, occupait le siége archiépiscopal de Sens. Il avait donné sa démission du ministère, laissant le trésor public dans le plus grand désordre, mais pourvu, quant à lui, de huit cent mille francs de bénéfices. C'est ce prélat qui fit raser l'église de Saint-Pierre-le-Vif, fondée par saint Savinien. Le 3 septembre 1792, les électeurs du département de l'Yonne se rassemblèrent dans l'église de Saint-Étienne, afin d'élire des députés à la convention nationale. Dès ce jour fut résolue la démolition du monument élevé à la mémoire du dauphin; mais, grâce au maire, M. Ménestrier, le marteau révolutionnaire n'abattit point ce magnifique mausolée, lorsque les tombeaux du cardinal Duprat, de Sallazar et des deux Duperron furent détruits en 1794. Cette même année, le cardinal de Brienne mourut à Sens. On prétend qu'il avait pris un poison très-subtil, enfermé dans le chaton d'une bague. En 1791, après la promulgation de la loi qui réglait la circonscription nouvelle des diocèses, M. de Brienne avait remplacé son titre d'archevêque de Sens par celui d'évêque du département de l'Yonne, et prêté serment à la constitution civile du clergé. Ce siége, supprimé en 1801, a été rétabli en 1817 avec son ancien titre d'archevêché. Quant à la ville de Sens, le décret de l'assemblée constituante, du 26 février 1790, en fit un chef-lieu de district, transformé plus tard en chef-lieu de sous-préfecture.

En 1814, le général Allix, enfermé dans la ville de Sens dont il avait fait murer toutes les issues, se défendit vaillamment contre des nuées de cosaques, dont quelques-uns s'efforcèrent même d'enfoncer les portes à coups de canon. Le 10 de février, le prince de Wurtemberg s'étant présenté devant la place, du côté du faubourg Notre-Dame, lui livra sans succès un troisième assaut. La résistance qu'il éprouvait l'eût probablement contraint à battre en retraite, si un traître n'avait introduit les Wurtembergeois dans la ville par une petite porte pratiquée dans le mur de la promenade du mail, et qui communiquait avec les bâtiments du collége.

Nous avons dit que la ville de Sens, baignée par les rivières de l'Yonne et de la Vanne, était sillonnée à l'intérieur par une multitude de petits ruisseaux. Pendant les pestes des XVIIe et XVIIIe siècles, on eut l'heureuse idée d'assainir les rues en y faisant couler ces eaux, dont on augmente ou diminue le volume à volonté. L'intérieur de Sens est généralement bien bâti. Parmi ceux de ses monuments les plus remarquables qui ont échappé à l'action des hommes et du

temps, on doit citer surtout la belle cathédrale gothique de Saint-Étienne. La ville est encore entourée d'une partie de ses vieilles murailles, fondées sur des pierres d'une dimension énorme; elle renferme une population de près de 10,000 âmes; l'arrondissement en contient un peu moins de 64,000. Sens avait autrefois des fabriques de velours, et faisait un commerce considérable de ses clepsydres ou pendules à eau, dont le perfectionnement, dû, comme nous l'avons dit, à un moine de Saint-Pierre-le-Vif, devint pour les ouvriers indigènes un secret d'une haute importance et qui est aujourd'hui perdu. Le commerce actuel consiste en grains, farines, vins, chanvres, laines, bois, charbon, briques, feuillettes, merrain, tuiles et cuirs; l'industrie se compose de filatures de coton, de fabriques de serges et de droguets, de brasseries et de tanneries.

Sens a donné le jour à plusieurs personnages célèbres; nous en nommerons quelques-uns : le moine *Odoran*, auteur d'une chronique sénonaise dont Mabillon et Pithou ont publié des extraits; *Gilles Charonnelles*, général de l'ordre des dominicains; *Nicolas Coeffeteau*, controversiste religieux; *Martin Porée*, évêque d'Arras, confesseur et prédicateur du duc de Bourgogne; *Charles-Henri Fenel*, qui a laissé des ouvrages manuscrits sur l'histoire ecclésiastique de Sens, et son neveu *Jean-Bazile-Pascal Fenel de Dargny*, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; l'historien *Pierre Berthault*; le généalogiste *Nicolas d'Hozier*; l'orientaliste *François Sevin*; le jurisconsulte *Loiseau*; l'antiquaire *Michel Pinart*; le ministre de la guerre *Leblanc*; *Antoine Fauvelet du Toc*, auteur d'une histoire des secrétaires d'état et d'une histoire de Henri, duc de Rohan; *Louis-Antoine Fauvelet de Bourrienne*, secrétaire de Bonaparte. Nommons aussi deux familles illustres parmi les bienfaiteurs de la ville : les *Couste* et les *Grassin*.[1]

TONNERRE.

Tonnerre, comme l'indique, du reste, suffisamment sa situation élevée sur les flancs d'une montagne, est une ville d'origine toute gauloise; mais on n'a sur son existence, dans les temps antérieurs à la conquête de Jules César et même pendant la domination romaine, aucun renseignement assez positif pour entrer à ce sujet dans le moindre détail. On sait seulement qu'à cette dernière époque elle était traversée par une grande voie publique, qui en faisait un point central de communication entre Sens, Alise et Langres; elle donnait son nom, comme chef-lieu d'un *pagus*, à un territoire considérable, et les Romains avaient construit, à

1. *Commentaires de César.* — Ammien Marcellin — *Gallia christiana.* — *Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury. — Lebeuf, *Recueil de divers écrits pour servir à l'histoire de France.* — *Art de vérifier les dates.* — *Ordonnances des rois de France.* — Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France.* — Hessein, *Dictionnaire universel.* — Theodore Tarbé, *Recherches historiques sur la ville de Sens et ses environs.* — Michaud, *Biographie universelle.*

une distance de trois lieues, un camp sur la rivière d'Armançon, près de la route militaire. Le nom sous lequel Tonnerre se trouve désigné dans Grégoire de Tours est *Castrum Tornodori;* les Capitulaires l'appellent *Pagus Tornotrensis;* enfin, Aldrevalde, moine de Fleuri, qui écrivait au IXe siècle, dit que le château de Tonnerre était en Bourgogne : *Castrum in Burgundiæ partibus, super fluvium Hermensionem*, et que toute la région d'alentour en tirait son nom : *à Tornodoro vicina regio Tornodorensis dicitur.*

On ignore en quelle année et par quel apôtre le christianisme fut introduit dans le Tonnerrois. Hilarius, patrice ou gouverneur de la province, reçut dans le château de Tonnerre, au commencement du ve siècle, la visite de saint Germain d'Auxerre et de saint Loup de Troyes. Bientôt, les maisons religieuses se multiplièrent dans le pays, quoiqu'il fût limitrophe des marches de Bourgogne, et exposé à de fréquentes invasions. Aussi le bourg et le château changèrent-ils plus d'une fois de maître, pendant les querelles incessantes des enfants de Chlodwig. Compris dans le royaume de Bourgogne, ils furent ensuite soumis à Clotaire II. Dès le VIIIe siècle, cependant, le *Pagus Tornotrensis*, sous le rapport ecclésiastique, constituait un des six archidiaconés du diocèse de Langres. Louis-le-Débonnaire donna le château à Betton, évêque de cette ville, par acte daté d'Aix-la-Chapelle, l'an 814. Ce diplôme, cité dans le *Gallia Christiana*, porte : *Castrum Tornotrense, caput videlicet comitatûs.* Le Tonnerrois était donc érigé en comté, au IXe siècle. Les deux premiers titulaires connus sont saint Guéry, mort archevêque de Sens en 708, et saint Ebbon, son neveu, qui, s'étant retiré du monde comme son oncle, remplit le même siége que lui, et décéda le 27 août 750. Une longue lacune règne, après eux, dans la succession des comtes de Tonnerre : elle ne finit qu'au milieu du Xe siècle. En 954, Hugues, duc de France, donna ce fief à un seigneur nommé Miles ou Milon, dans la famille duquel le comté resta jusqu'à Hugues-Renaud, qui, s'étant voué à l'église, en transmit, l'an 1065, la possession à son parent Guillaume Ier, comte de Nevers.

En 1174, Guy II, de la maison de Nevers, accorda une charte d'affranchissement à ses vassaux. Le servage pesait, avant lui, sur toute l'étendue du comté de Tonnerre; dans la ville même, il n'y avait qu'un très-petit nombre d'hommes libres. Outre les sujétions de la taille et de la main-morte, les Tonnerrois devaient le service militaire à leur seigneur; ils étaient, au civil, régis par des lois fort dures. Ainsi, tout héritage collatéral leur échappait; tout habitant qui avait quitté la ville perdait le bien de son père. Bref, le comte était l'administrateur unique, le dispensateur suprême du domaine public : il avait pour officiers de justice un sénéchal et un prévôt. Guy II substitua à la taille une dîme prélevée sur tous les fruits de la terre, plus un impôt de cinq sols par chaque faîtage de maison. Il établit pour les simples délits un taux uniforme d'amende, réservant son jugement et sa volonté quant à la punition des crimes, tels que le vol, le rapt, le viol et l'homicide. La condition des juifs fut également déterminée sur des bases plus stables, et il les imposa de vingt sols en sus des autres habitants. Cette charte, mise sous la protection des évêques de Langres, d'Auxerre et de Noyon, qui s'en étaient rendus garants, fut successivement confirmée par tous

les successeurs de Guy II, depuis Guillaume V, son fils, jusqu'à Marguerite de Bourgogne, et son mari Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile (1180-1284). La charte de Tonnerre fut limitée par Pierre de Courtenay, quant aux franchises commerciales; mais il l'étendit beaucoup sur plus d'un autre point. Eudes de Bourgogne et sa femme Mahaut renoncèrent à la petite dîme sur le croît du bétail; ils autorisèrent les bourgeois à élire six échevins, chargés de la défense et de la conservation des libertés municipales. Du temps de Mathilde, les affaires civiles ressortissaient au siége d'un bailli, dont la création remontait à l'an 1211; les crimes et délits étaient jugés par un prévôt institué la première année même du XII[e] siècle. Le sénéchal datait de 1170 ou 1171. En 1212, on trouve un garde-scel; en 1220, une école publique, dirigée par un nommé Richard, *magister scolæ Tornodorensis;* en 1361, un lieutenant-général de bailliage.

L'hôpital actuel de Tonnerre a été fondé en 1293, sous l'invocation de *Notre-Dame de Fontenille*, par Marguerite de Bourgogne, lorsque, après la mort de Charles d'Anjou, elle vint habiter la capitale de son fief. Le souvenir de ses bienfaits est encore gravé dans le cœur de tous les habitants. On voit dans l'église de Saint-Pierre, devant le maître-autel, son tombeau décoré d'une statue de marbre blanc, érigé en 1826 pour remplacer l'ancien monument de bronze qu'on lui avait élevé, et qui fut renversé pendant la tourmente révolutionnaire [1].

Du comte Jean III, petit-fils de Guillaume de Châlon, neveu de Marguerite de Bourgogne, jusqu'à François-Joseph de Clermont [2], qui vendit, en 1684, le comté de Tonnerre à Michel-François Le Tellier, marquis de Louvois, ministre de Louis XIV, et de ce dernier titulaire jusqu'à nos jours, l'histoire politique de la ville et du comté peut sans inconvénient se résumer en quelques lignes. En 1359, Édouard III d'Angleterre, venant de Reims, d'où il avait été repoussé, se présente devant Tonnerre : il s'empare de la cité basse; puis, ayant échoué dans toutes ses attaques contre le château où commandait Baudouin d'Hennequin, maître des arbalétriers, il met, avant de battre en retraite, le feu à la ville. L'incendie consume les maisons, les églises, et n'épargne que l'hôpital. En 1414, Louis II de Châlons appelle à son aide le duc d'Orléans contre le duc de Bourgogne, son suzerain. Les troupes de Jean-sans-Peur pénètrent aussitôt dans le Tonnerrois; la ville est saccagée, brûlée, et le château démoli. Ni ce château, ni la cité qui l'entourait, ni le bourg Saint-Michel, fondé par le comte Milon et Guy son fils, n'ont été rebâtis depuis cette catastrophe.

En 1472, le comte de Roucy, fils du connétable de Saint-Pol, frappe sur les bourgeois, au nom de Charles-le-Téméraire, une contribution de trois mille huit cents écus d'or. François I[er], étant à Tonnerre avec toute sa cour, accorde, en 1542, dans la grande salle de l'hôpital, une audience à l'ambassadeur de Charles-Quint, venu pour lui déclarer la guerre. La ville est de nouveau

1. On comptait quatre hôpitaux à Tonnerre, vers la fin du XII[e] siècle (1164). Sur ce nombre, il en était deux, l'*Hôtel-Dieu*, pour les pèlerins, et la *Maladrerie* ou *Léproserie*, qui avaient été établis par les habitants. Les deux autres étaient *Saint-Antoine*, le premier en date, et le *Saint-Esprit*, pour les vieillards. Tous les quatre ont été détruits.

2. Le comté de Tonnerre était passé dans cette famille par le mariage d'Anne de Husson, sœur de Claude de Husson, arrière-petit-fils de Marguerite de Châlon, avec le vicomte de Clermont en Viennois, chambellan de Louis XII.

la proie des flammes en 1556. A ce sinistre, œuvre de la malveillance, et dont on accuse la duchesse de Crussol, succèdent les dissensions civiles et les horreurs de la peste (1570). A peine sortie de ses ruines, la commune est forcée de payer cinq mille livres au prince de Condé pour se racheter du pillage (1568). Elle ne recule pas cependant devant les dépenses nécessaires à la fondation d'un collége, et assure un traitement au recteur et au principal (1571). Les habitants de Tonnerre, quoique zélés catholiques, demeurent d'ailleurs complétement étrangers à toutes les manœuvres de la Ligue : ils se contentent d'énumérer leurs griefs et d'exposer leurs doléances dans les cahiers destinés aux États de Blois. Leur comte, Charles-Henri de Clermont, qui jusqu'alors avait servi les intérêts des Guise, s'empresse de reconnaître le roi de Navarre pour roi de France, après la mort de Henri III. Dans le courant de cette année (1589), Desgriselles, capitaine ligueur, tente de surprendre la place : son entreprise manque, et il est tué avec douze hommes de sa compagnie. En 1631, le 30 du mois d'avril, Louis XIII, à son retour de Metz, s'arrête dans le château de Tonnerre : il y est reçu par ce même Charles-Henri de Clermont, dont le fils aîné, François, présente, le 22 juin 1674, les clefs de la ville à Louis XIV revenant victorieux de sa seconde expédition contre la Franche-Comté.

Sous l'ancien régime, Tonnerre était le siége d'une élection et d'un bailliage relevant du présidial de Sens : c'est aujourd'hui le quatrième chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Yonne. L'arrondissement a une population de 45,000 âmes; la ville en renferme à peu près 5,000. On fait dans le pays un assez grand commerce de grains, et les vins du cru sont très-estimés. L'industrie consiste en clouteries, tanneries, fabriques de faïence, forges et papeteries. Les carrières de marbre des environs de Tonnerre jouissent d'une juste célébrité; elles ont fourni les blocs de marbre blanc dans lesquels on a sculpté les statues et les colonnes de la chapelle de Versailles. La ville est assez bien bâtie; les maisons sont en général construites avec cette pierre de taille tendre qu'on emploie à Paris dans tous les ouvrages de sculpture. L'ancienne collégiale de Saint-Pierre et l'église de Notre-Dame offrent de remarquables beautés architecturales; l'hôpital de Marguerite de Bourgogne, échappé miraculeusement à trois furieux incendies, est encore debout. On montre aussi dans la vallée un vieux château qu'on prétend avoir été habité par cette princesse, et dont M. de Louvois est actuellement propriétaire. Le gnomon tracé en 1786 sur les murs de l'hôpital est, sans contredit, un des monuments les plus distingués de la science.

Le fameux chevalier d'Éon (*Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée*) est né à Tonnerre. Nous ne croyons point nous écarter de notre sujet en rappelant ici le nom de l'illustre *Nicolas Pithou*, natif, il est vrai, de la ville de Troyes, mais qui remplit les fonctions de bailli à Tonnerre, et auquel les habitants durent d'excellentes ordonnances de police, ainsi que les règlements les plus sages pour les corps de métiers. Nicolas Pithou a écrit un livre de recherches historiques sur le Tonnerrois.[1]

1. Grégoire de Tours. — *Les Capitulaires.* — Aldrevalde, moine de Fleuri, *Livre des miracles de saint Benoît.* — *Gallia christiana.* — *Art de vérifier les dates.* — *Annuaire de l'Yonne pour l'année 1839.*

JOIGNY.

Les Tables de Peutinger parlent d'une cité gallo-romaine, appelée *Bandritum*, dont elles indiquent la situation entre Sens et Auxerre; Lebeuf pense que Joigny occupe l'emplacement de cette ancienne ville. Généralement on attribue la fondation de Joigny au capitaine rémois Flavius Jovinus, le même qui, suivant quelques auteurs, bâtit aussi Joinville. Ammien Marcellin dit : *Joviniacum à Flavio Jovino, natione Gallo, viro consulari.* Or Ammien Marcellin se trouvait dans les Gaules l'an 353; l'existence de Joigny, dès le IVe siècle, ne saurait donc être contestée. Ajoutons qu'on a découvert, en 1820, les traces d'un vaste cimetière, à deux cents mètres au nord de Joigny, preuve manifeste qu'une agrégation considérable d'habitants s'était formée depuis longtemps dans le voisinage.

Vers 996 ou 999 au plus tard (on n'a point de date sûre), Rainard-le-Vieux, comte de Sens, fit construire un château-fort à Joigny, l'une des frontières de son comté. Le château s'éleva, partie sur les domaines de l'abbaye de Notre-Dame-du-Charnier, dont Rainard-le-Vieux était abbé commendataire, partie sur les terres appartenant à l'abbaye de Ferrières, qu'il usurpa : *Nec non et abbatiam sanctæ Mariæ virginis destruxit in quantum potuit, in cujus possessione castrum quod Joviniacum dicitur, firmavit.* Cette forteresse était située à peu près au milieu de la ville, sur le sommet d'un mamelon isolé; elle couvrait exactement le même terrain que le château neuf, bâti de 1570 à 1606 par le comte Louis de Sainte-Marthe et le cardinal de Gondi, et dont les bâtiments sont aujourd'hui presque entièrement démolis ou en ruines.

En 1015, deux petits-fils de Rainard-le-Vieux, Rainard, deuxième du nom, et Frotmond Ier étaient, l'un comte de Sens, l'autre sire de Joigny. Après une vie très-agitée, Frotmond mourut à Orléans, en 1016, laissant une fille et une veuve assez jeune encore. Beaucoup d'incertitude et de confusion règne ici dans les divers documents que nous avons sous les yeux; nous ne savons comment concilier les dates, les faits, les généalogies. La seule affirmation qui nous semble permise, c'est qu'à cette époque vivait dans le pays un chevalier nommé Étienne de Vaux, *de Vallibus*, dont il est question dans tous les historiens comme d'un homme d'honneur et d'importance. Les uns lui font épouser la femme, d'autres la fille de Frotmond, appelée Mantfride, de laquelle il eut un fils nommé Geoffroy, qui fut son successeur. Nous adoptons d'autant plus volontiers cette dernière opinion, que si l'héritier d'Étienne, Geoffroy, soldat illustre, *egregius miles*, comme nous l'apprennent les partisans de la première version, avait épousé lui-même la fille du sire de Joigny, il n'aurait pu, selon toutes les apparences, vivre encore en 1080 ou 1081, époque à laquelle fut fondé, par ses soins

et de son argent, dans sa ville seigneuriale, le prieuré de Notre-Dame pour des moines de l'ordre de Cluny, de la maison de la Charité-sur-Loire. Le nécrologe de ce prieuré, où fut enseveli Geoffroy, le qualifie premier comte de Joigny : *officium fiat pro Gaufrido primo comite hujus villæ;* et, parlant ailleurs de son fils, Rainard ou Renaud, il dit : *Rainaldus, comes secundus hujus villæ, filius Gaufridi*[1].

A quelle année cependant faut-il rapporter la création du comté de Joigny, et comment ce fief, placé d'abord sous la mouvance immédiate de la couronne, relevait-il alors des comtes de Champagne ? Nous ne saurions hasarder à ce sujet que des conjectures. Cette érection n'eut lieu, sans doute, que l'an 1055, après la mort du frère de Frotmond, Renaud II, décédé sans enfants, quand le comté de Sens eut été définitivement réuni à la couronne par le roi de France Henri Ier. Les intérêts des seigneurs de Joigny s'étaient trouvés plus d'une fois étroitement liés à ceux des comtes de Champagne : ceux-ci, plus anciens et plus puissants, durent les prendre sous leur protection; et le nouveau comté dépendit désormais de cette province pour ne plus cesser d'en faire partie. Le titulaire devint l'un des sept pairs du comte de Champagne, qui lui conféra plus tard la dignité de doyen et de premier pair, « s'asséyant en tête de ses collègues, près du comte, lorsqu'il « tenait ses états es grands jours, » prérogatives conservées même après la réunion de 1361, et confirmées successivement par Charles VI et Henri III.

L'un des descendants de Renaud, deuxième comte de Joigny, fut Jean II, qui, l'an 1300, de concert avec sa femme Agnès de Brienne, et moyennant quatre mille huit cent cinquante livres de finance, accorda aux habitants de Joigny une charte de commune, les déclarant affranchis, *hommes et femmes, nés et à naître, à perpétuité, de toutes tailles, servages et servitudes qu'ils pouvaient avoir sur eux.* La ville fut dès lors gouvernée par un maire et des échevins, et la perception des deniers publics confiée à des receveurs de leur nomination. Cette charte, en vertu de laquelle les bourgeois jouirent aussi du droit de chasse, fut, du consentement des rois de France, confirmée tour à tour, en 1326 par Charles de Valois, comte d'Alençon, mari de Jeanne, unique héritière de Jean II, et en 1368 par Miles de Noyers, fils de Jean, seigneur bourguignon, qui, dès l'année 1337, avait acquis par échange le comté de Joigny du mari de Jeanne, après la mort de celle-ci. Le droit de chasse subit, il est vrai, quelques modifications dans l'acte confirmatif de Charles de Valois; mais les privilèges de la commune reçurent une nouvelle extension dans la charte de Miles de Noyers, qui, fait prisonnier à la bataille d'Auray (1364), voulut ainsi reconnaître le don de quatre mille livres que les habitants de Joigny avaient payées pour sa rançon.

Dès qu'ils se trouvèrent en possession de leur charte d'affranchissement, les bourgeois songèrent à se défendre eux-mêmes en établissant une milice urbaine, commandée par huit capitaines, à chacun desquels les magistrats municipaux remirent la surveillance et la garde de l'un des huit quartiers de la ville. L'indépen-

1. Nous sommes sur tous ces points en désaccord complet avec l'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, qui nomme premier comte de Joigny Geoffroy Ier, de naissance inconnue, et qui fait épouser à Étienne de Vaux la sœur de Geoffroy II, dont la mère s'était mariée en secondes noces à Engibert, comte de Brienne.

dance de cette milice fut si complète que, très-souvent, elle et le comte combattirent dans des rangs opposés. Il lui fallut seulement, de toute rigueur, se soumettre aux diverses obligations du service militaire, tant que Joigny fut considérée comme place frontière, avant la réunion du duché de Bourgogne au domaine royal. De cette milice, désorganisée sous Louis XIV par la création des charges vénales, il ne restait, au commencement du XVIIIe siècle, qu'une compagnie dite des arquebusiers, dont une ordonnance, en 1717, approuva la réorganisation.

Les droits des comtes, cependant, n'avaient pas été sensiblement restreints par la concession de la charte de commune : ils continuèrent d'exercer sur leurs terres haute, moyenne et basse justice. Ils avaient, en outre, une juridiction des eaux et forêts, à laquelle Louis XIV porta la première atteinte en 1707 ; et ils prélevaient sur tous les vins de Bourgogne, passant sur ou sous le pont de la ville, un impôt dit l'*écu du pont*, dont le produit annuel montait souvent jusqu'à trois cent mille livres. Tous ces droits et revenus furent successivement diminués par les donations ou fondations pieuses des comtes : telles que la chartreuse de Valprofonde, l'hôpital, la maladrerie, les commanderies de Saint-Thomas et de la Madeleine, le couvent des capucins et un couvent de religieuses de la congrégation de Notre-Dame. On trouve en 1163 et 1175 deux vicomtes de Joigny, nommés, le premier Isnard, le second Hilduin, investis tous les deux de prérogatives importantes, pour lesquelles ils prêtaient serment de féauté au comte leur suzerain.

En 1409, le comté de Joigny passa dans la maison des La Trémoille, par le mariage de Marguerite, fille unique de Louis de Noyers [1], avec Gui de La Trémoille, seigneur d'Huchon et de Bourbon-Lancy. Gui avait offert le secours de son épée au duc de Bourgogne ; il était l'un des partisans les plus ardents du roi d'Angleterre. Les bourgeois, avec lesquels ce comte eut de fréquents démêlés, ayant séparé leur cause de la sienne, repoussèrent en 1429 une division anglaise qui revenait du siége d'Orléans. En 1530, pendant la minorité de Louis de Sainte-Maure, petit-fils de Charlotte de Châlon, fille de Charles de Châlon, neveu de Louis de La Trémoille, un violent incendie détruisit en partie la ville et les archives. Sully, en 1591, dirigea une attaque contre Joigny, dont les habitants, devenus ligueurs, contraignirent les troupes royales à battre en retraite, et soutinrent ensuite, en 1594, avant de se résoudre à capituler, un furieux assaut contre le duc de Biron, tandis que leur comte, René de Laval, se battait pour Henri IV.

A Charles de Sainte-Maure avait succédé Jean de Laval, son cousin (1576). Gui, fils de Jean, mourut des blessures qu'il avait reçues à la bataille d'Ivry (1590). Les deux sœurs de son père, Gabrielle et Anne, recueillirent la succession de leur neveu. En 1605, René de Laval, fils de Gabrielle, seul héritier du comté de Joigny par la mort de René de Chandio, son cousin, vendit ce domaine à Philippe-Emmanuel de Gondi. Le comté resta dans cette maison jusqu'en 1675, époque à laquelle Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, petite-fille de Philippe-Emmanuel, épousa François-Emmanuel de Blanchefort-Créqui. Le fils issu de ce mariage, Jean-François-Paul de Créqui, étant mort en 1703 sans laisser de postérité, sa mère institua Nicolas

1. Un seigneur de cette famille, Jean II, périt dans la mascarade imaginée par Charles VI, le 31 janvier 1393.

de Neuville, duc de Villeroi, son unique légataire. Le dernier titulaire du comté de Joigny a été un petit-neveu du maréchal de Villeroi : il est mort sur l'échafaud le 9 floréal an II (28 avril 1794).

A part la fin tragique de ce seigneur, Joigny ne ressentit que faiblement le contre-coup de la révolution ; sous le consulat et l'empire cette cité resta dans un calme profond. En 1815, le 19 mars, Napoléon parut un moment dans ses murs : il était accompagné seulement des colonels Germanowski et Duchamp, du chef d'escadron Raoul et de quelques lanciers polonais.

La ville de Joigny s'élève en amphithéâtre sur une colline baignée par l'Yonne. De la rive droite où elle est située à la rive gauche où sont les faubourgs, on communique par un beau pont de pierre à six arches. La fondation de la première enceinte doit se rapporter à l'année même de l'érection du comté (1055) : elle comprenait à l'est le prieuré de Notre-Dame, bâti plus tard par le comte Geoffroy, et finissait vers l'ouest à la porte au Poisson, qu'on a démolie en 1827. La seconde enceinte ne fut commencée qu'au milieu du XIIe siècle (1150). Le comte de Champagne guerroyait alors contre son suzerain Louis-le-Jeune. Les villageois et les paysans d'alentour s'étant réfugiés à Joigny pour échapper aux violences des troupes du roi, y construisirent un nouveau quartier, qui, partant à l'ouest de la porte au Poisson, aboutit à une autre porte qu'on appela de Saint-Jacques. Les murs régnant à droite et à gauche furent reliés à la première enceinte, de manière que la ville eut, dès cette époque, la configuration qu'elle a conservée jusqu'à nos jours. Des quais et des promenades ont remplacé les anciens fossés. Du côté de la ville, au-dessus du pont, on trouve une esplanade plantée de plusieurs belles allées d'arbres. L'accès de la cité proprement dite est assez difficile : on ne pénètre pas sans fatigue dans ces rues étroites et montueuses, dont quelques-unes même seraient impraticables si l'on n'avait eu la précaution d'y établir une rampe en fer le long des maisons. Les seuls monuments qu'on y remarque sont le quartier de cavalerie et les trois églises gothiques de Saint-Jean, Saint-André et Saint-Thibault, renfermées autrefois, la première, dans l'enceinte même du château ; la seconde, qu'on appelait alors Saint-Martin, dans celle du prieuré ; et la troisième, sise au couchant, dans les vignes, en dehors des murailles. La salle d'audience du tribunal mérite aussi de fixer l'attention.

Joigny, chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Yonne, était, avant 1789, le siége d'une élection créée en 1578 par Henri III. On y faisait déjà un assez bon commerce consistant en blés, vins, eaux-de-vie, bois et charbons ; commerce qu'alimentent aujourd'hui des fabriques de toiles et de gros draps, des vinaigreries, des tanneries, et, les mercredi et samedi de chaque semaine, un très-fort marché pour les grains. La population de l'arrondissement atteint presque le chiffre de 93,000 âmes ; celle de Joigny est de 5,800.[1]

1. *Tables de Peutinger.* — Ammien Marcellin, *Histoire des Empereurs.* — *Nécrologe du prieuré de Joigny.* — *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif.* — Lebeuf, *Recueil de divers écrits pour servir à l'histoire de France.* — *Gallia christiana.* — *Art de vérifier les dates.* — *Almanach de Sens de* 1783. — *Annuaire de l'Yonne pour l'année* 1837.

LANGRES.

Langres (*Andematunum, Andematunnum Lingonum, Civitas Lingonum, Lingones*) est assise sur la pointe d'un rocher qui s'avance dans la plaine comme un long promontoire. C'est une des villes de la France les plus élevées audessus du niveau de la mer; aussi, on a supposé que l'emplacement qu'elle occupe avait été habité dès les premiers âges du monde. Le bon abbé de Mangin dit fort gravement : « On est porté à croire qu'elle a pu être bâtie peu de temps « après le déluge et après que l'entreprise téméraire de la tour de Babylone eut « échoué. » Mais laissons pour ce qu'elles valent ces conjectures, ainsi que celles qui font remonter la fondation de Langres à *Longo*, sixième roi des Celtes, dix-huit siècles environ avant Jésus-Christ. D'après les premiers témoignages historiques, les *Lingones*, peuplade gauloise qu'il faut bien se garder de confondre à cette époque avec la ville de Langres, apparaissent avec les *Senones* sous le règne de Tarquin-l'Ancien. Selon Tite-Live, les Lingons ayant envahi l'Italie, chassèrent les Étruriens, et établirent plusieurs villes dans les pays conquis. Plus tard, leurs colonies pénétrètrent jusque dans la Pannonie, et concoururent, avec les soldats de Brennus, à la prise de Rome. A la suite de la bataille du lac de Vadimon, les Sénonais et les Lingons furent chassés de leurs possessions italiques; une partie de ces derniers rentra dans le pays des Boiens, avec lesquels elle se confondit.

Les Lingons, à l'époque où César franchit les Alpes, occupaient cette portion de la Gaule belgique qu'entouraient les territoires des Sénonais, des Séquaniens, des Leuques, des Médiomatriciens, des Rémois, et qui s'étendait, au midi, jusqu'à Alise. Ils reçurent l'armée des Helvétiens, après sa défaite, sans toutefois donner aucun secours aux vaincus, et bientôt même ils firent alliance avec les Romains. Plus tard, les Lingons et les Rémois, persistant dans leur fidélité à la république, refusèrent de répondre à l'appel de Vercingétorix. Sous Auguste, le pays de Langres fut compris dans la Gaule celtique, et les habitants élevèrent un temple à l'empereur. Ils refusèrent de prendre part à la révolte de Vindex, et se montrèrent également contraires à Galba; celui-ci, parvenu à l'empire, se vengea d'eux en les accablant d'impôts et en les privant d'une partie de leur territoire. De leur côté, les Lingons excitèrent contre le nouvel empereur les légions germaines qui passaient leurs quartiers d'hiver dans la Gaule. Après la mort de Galba, Othon, pour les attacher à sa cause, leur accorda le titre et les priviléges de citoyens romains. Ils accueillirent d'abord avec enthousiasme la tentative de Civilis pour rendre la Gaule à la liberté : Julius Sabinus, né à Langres et puissant parmi ses concitoyens, les excita à la révolte, se fit proclamer César, et, après avoir renversé les statues des empereurs, les tables d'airain et les monuments

de l'alliance des Romains avec les Lingons, il marcha brusquement contre les Séquanais, restés fidèles à la fortune de Rome. Vaincu dès les premières rencontres et épouvanté par l'approche des légions, Sabinus s'enfuit, gagna une ferme qu'il possédait près de Langres, y mit le feu pour faire croire à sa mort, et se cacha dans un souterrain où il vécut neuf ans, grâce au dévouement de sa femme Éponine. Tout le monde connait les détails de cette captivité pleine d'angoisses; tout le monde sait que Sabinus fut à la fin découvert et conduit à Vespasien, qui le fit exécuter sans pitié, malgré les prières d'Éponine. La déroute et la disparition de Sabinus ne découragèrent point les Lingons : avec les Bataves et les Sénonais, ils continuèrent la lutte; mais Cérialis n'eut pas de peine à les soumettre, et, pour obtenir leur pardon, ils fournirent un subside de soixante-dix mille hommes armés à Domitien, second fils de l'empereur. Ce contingent peut donner une idée de la puissance que les Lingons avaient conservée après le morcellement de leur territoire et les désastres que la guerre leur avait fait éprouver. Aussi, forcés d'obéir au peuple romain, dont ils avaient jadis accepté l'alliance, ils conservèrent dans leurs relations avec Rome une fierté à laquelle la maîtresse du monde n'était point habituée. Valentinien voulut les assujétir à payer tribut comme les autres peuples de la Gaule : « Que l'empereur sache bien, répondi-« rent-ils, que les Lingons aiment avant tout leur liberté; s'il veut les con-« traindre à faire quelque chose qui y soit contraire, il verra bientôt combien ils « sont prompts à prendre les armes. »

Cette confiance dans leur courage ne put soustraire les Lingons au joug des barbares du Nord. *Andematunum* changea son nom pour celui du peuple dont elle était le chef-lieu. Elle avait des temples, un théâtre, un capitole; de grandes voies la rattachaient aux autres cités de la Gaule; tout fut détruit. Il reste seulement aujourd'hui des débris informes, et un édifice, bâti en 240, en l'honneur des deux Gordiens. Ravagée par les Vandales, sous la conduite de Chrocus (260), prise et pillée par Attila, Langres perdit en grande partie l'importance et la splendeur dont elle s'était montrée si fière.

D'après les traditions locales, saint Bénigne, vers l'an 165, avait apporté le christianisme dans cette ville. Il convertit les trois jumeaux, Speusippe, Méleusippe et Éleusippe, qui furent à Langres les premiers martyrs de la foi. On les honore encore d'une façon toute particulière; mais pour les érudits il y a doute s'ils ont vécu et s'ils sont morts dans la Cappadoce ou dans la capitale des Lingons. Saint Sénateur, qui vivait au IIIe siècle, paraît avoir occupé le premier le siége épiscopal de Langres. Après lui vinrent saint Juste et saint Didier. Ce dernier fut immolé par les barbares, et probablement par les Vandales de Chrocus. Le chef avait menacé de passer les habitants de la ville au fil de l'épée; Didier court implorer sa clémence, et s'offre en victime pour ses concitoyens; mais ses prières ne sont point écoutées, et l'ordre de le décapiter est donné aux soldats. Le saint évêque fut inhumé dans l'église de la Madeleine, que lui-même avait fait bâtir.

Lors de la grande invasion des barbares, Langres passa sous la domination des Bourguignons. Bientôt Chlodwig chercha à s'emparer des possessions de ces peuples; ses desseins furent favorisés par l'évêque de Langres, Apruncule; mais le

roi Gondebaud chassa ce prélat de sa ville épiscopale. En 500, la réunion s'accomplit, et, pendant plusieurs siècles, Langres eut à souffrir de tous les partages et de toutes les agitations de la grande monarchie des Franks. En 830, l'évêque Albéric reçut à Langres l'empereur Louis-le-Débonnaire et son fils Lothaire; en présence de ces princes fut tenu un concile provincial auquel assistèrent Agobard, archevêque de Lyon, et plusieurs évêques et abbés; on y confirma les donations faites à l'abbaye de Bèze. Déjà Louis avait placé l'église de Langres sous sa protection spéciale, ainsi que les terres et les possessions du chapitre. Deux autres conciles eurent lieu, l'un à Langres, l'autre à l'abbaye des Saints-Jumeaux, près de cette ville (859), sous le règne de Charles-le-Chauve, auquel l'ancienne cité des Lingons était tombée en partage.

Le siége épiscopal de Langres avait alors et conserva longtemps une grande importance. Le pape Jean VIII vint visiter en 877 l'évêque Isaac, renommé pour sa piété, et se rendit ensuite à Pontières et à Troyes; ce fut l'évêque Geilon qui couronna et sacra empereur Gui de Spolète, après la déposition de Charles-le-Gros (887). Le comté de Langres avait été donné par Lothaire à l'évêque Achard. Il passa depuis dans la maison de Saulx, sans que l'évêque et le chapitre eussent perdu leur juridiction dans la ville. Au XIIe siècle, Gui de Saulx et le comte de Bar vendirent ce domaine au duc de Bourgogne, Hugues II; il fut de nouveau réuni à l'église de Langres par l'évêque Gauthier, oncle du duc Hugues III. Comme ses prédécesseurs, ce prélat jouissait de grands avantages dans sa cité épiscopale. Charles-le-Gros avait accordé à Geilon, en 886, les murailles de la ville pour l'indemniser des frais de réparation; il lui avait, en outre, confirmé le droit de battre monnaie, tant à Langres que dans le château de Dijon. Plus tard, les évêques de Langres furent ducs et pairs de France, et c'est en cette qualité qu'ils parurent, au XIIe siècle, dans les cérémonies du sacre; aussi avaient-ils le pas sur l'archevêque de Lyon, leur métropolitain. Leurs domaines étaient considérables; les villes de Chaumont et de Montbar relevaient d'eux, et l'on voit, en 1222, Robert, duc de Bourgogne, faire hommage de cette dernière cité à l'évêque Gui. En 1239, Thibault-le-Chansonnier, comte de Champagne, prêta foi et hommage à l'évêque Robert de Torotte pour Bar-sur-Seine; enfin, en 1246, Guy de Forez remplit les mêmes devoirs envers l'évêque Hugues pour la ville de Tonnerre.

Les premiers signes d'émancipation de la ville de Langres se trouvent dans une charte donnée par l'évêque Godefroy en 1153 ou 1154, et renouvelée par Gauthier en 1168, dans laquelle le prélat affranchit les habitants de toutes tailles et autres levées arbitraires. En 1166, le chapitre accorda à ses hommes la même liberté; en 1232, sur les plaintes qu'avaient fait naître les prévôts, baillis et collecteurs d'impôts, l'évêque Robert déclara qu'à l'avenir aucune contribution ne serait levée que de son consentement formel, pour des cas déterminés et par des prud'hommes jurés que les habitants éliraient. On voit, par d'autres actes, que les bourgeois gardaient les clefs des portes et veillaient à la sûreté de la ville; mais il ne paraît pas que Langres ait eu, dans les temps anciens, une administration municipale. En janvier 1445, Charles VII permit aux Langrois d'élire quatre d'entre eux pour gouverner la ville.

Pendant les luttes intérieures qui ensanglantèrent le règne de Charles VI, Langres embrassa le parti du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. En 1433, elle retomba entre les mains du roi de France; les habitants, en se soumettant à Charles VII, stipulèrent la conservation de leurs priviléges, et, après la publication du traité d'Arras, ils mirent fin solennellement à leurs anciennes inimitiés. Rassemblés devant le bailli, ils déclarèrent se pardonner les uns aux autres toutes *injures, villenies, malveillances et rancunes*; puis ils allèrent à l'église et jurèrent sur les reliques sacrées de demeurer désormais en paix et union. Le même serment fut prêté par l'évêque et par le clergé.

Au XVIe siècle, la ville de Langres voulut donner plus d'éclat aux charges de ses magistrats municipaux. On lit dans des lettres de Henri III, du mois d'octobre 1580 : « Par concession des rois, les bourgeois de Langres ont toujours eu « pouvoir d'élire par chacun an certains notables personnages pour administrer la « chose publique et vaquer aux affaires communes, qu'ils ont appelés *procureur* « et *eschevins;* mais comme ils ont appris que le nom de procureur n'estoit pas « de telle dignité que celui de maire, ils demandent au roy le changement de « nom. » Cette faveur fut accordée aux habitants. C'était le temps où toute la France était partagée par les passions politiques et par les passions religieuses : les Langrois, quoique zélés catholiques et placés au milieu d'un pays tout dévoué à la Ligue, restèrent fidèles, dans ces mauvais jours, à la cause de la royauté; ni les sollicitations, ni les promesses que leur fit le duc de Guise, ni les maux que leur valut leur résistance au parti dominant, ne purent les décider à entrer dans l'Union. Ils avaient, dit-on, écrit cette devise sur leurs murailles :

Langres soutient les lois de la querelle sainte,
De Henri de Valois contre la ligue feinte.

En apprenant la mort de Henri III, les habitants de Langres s'assemblèrent et s'engagèrent par serment à persévérer dans la religion catholique et romaine et à reconnaître Henri de Bourbon pour souverain. Les ligueurs voyant que la ville leur était formellement contraire, tentèrent de s'en emparer au moyen d'une surprise : dans la nuit du 20 août 1591, trois à quatre mille hommes, envoyés par le duc de Lorraine, se glissèrent jusqu'à la première bascule d'une des portes. Quelques-uns d'entre eux devaient placer un pétard sous la porte même, et la troupe devait s'introduire dans la place à la faveur du tumulte causé par l'explosion. On se croyait si sûr du succès que des habitants de Chaumont avaient amené des chariots pour enlever le butin. Mais les veilleurs, — un boulanger, suivant la tradition, — reconnurent l'approche de l'ennemi, et quelques coups d'arquebuse mirent en fuite les soldats du duc de Lorraine. Tous les ans une procession solennelle rappelait le souvenir de la délivrance de la ville, que l'on attribuait à l'intercession de saint Bernard.

L'homme qui prit le plus de part à tous ces événements et qui, on peut le dire, les domina constamment, fut Jean Roussat, lieutenant-général au bailliage de Langres, élu quatre fois maire de la ville. Cet administreur habile et énergique eut le mérite de maintenir les Langrois dans l'obéissance de Henri III et de Henri IV. Il eut avec ces princes une correspondance étendue que l'on a imprimée

en 1816. On conserve, en outre, dans les archives de Chaumont des lettres assez nombreuses, écrites par Roussat, en sa qualité de maire de la ville de Langres, à la municipalité de Chaumont, et se rapportant aux événements que les guerres de religion faisaient naître, à la délivrance des prisonniers, à des projets de trêve et de traité entre les Langrois et les Chaumontois, etc.

En 1614, les troupes suédoises ayant pénétré en France à titre d'alliées, sous la conduite du duc de Saxe-Weimar, se portèrent dans le Bassigny et y commirent d'horribles ravages; d'un autre côté, les Impériaux, qu'elles devaient combattre, incendièrent tous les villages des environs de Langres. Tels sont à peu près les seuls souvenirs que le XVIIe siècle, si fécond en événements militaires, ait laissés dans cette partie de la Champagne. Il paraît cependant que de 1670 à 1672 on ajouta quelques ouvrages de défense aux anciennes fortifications de Langres. Les fouilles firent découvrir, d'après Hesseln, « trente-six pièces consistant en statues, pyramides, piédestaux, vases, tombeaux, urnes et autres antiquités romaines; on trouva en outre quantité de médailles antiques d'or, d'argent et de bronze. » Toutes ces richesses archéologiques furent envoyées au ministre Colbert.

Il faut traverser deux siècles et arriver à notre époque pour trouver un fait de quelque importance dans l'histoire locale. En 1814, le maréchal Mortier occupait Langres avec dix mille hommes, lorsque l'armée autrichienne, conduite par Schwartzemberg, se dirigea vers cette ville. Les Français se retirèrent sur Bar-sur-Aube, et la défense de Langres fut abandonnée au courage des habitants et de cinquante soldats. Un garde national, sachant que l'on était bien décidé à se défendre, reçut à coups de fusil les parlementaires autrichiens qui étaient venus sommer la place d'ouvrir ses portes aux alliés; mais du haut des murailles des traîtres avertirent l'ennemi qu'elle avait été évacuée; alors les Autrichiens se présentèrent au nombre de 30,000, et il fallut capituler. Les cinquante soldats de Mortier n'eurent que le temps de se cacher dans les maisons prochaines; l'un d'eux se fit massacrer à son poste. Bientôt les souverains alliés arrivèrent à Langres, où leurs ministres traitèrent une partie des questions politiques qui furent résolues par le traité de Chaumont.

Langres, capitale de la petite province de Bassigny, était le siége d'un bailliage et d'un présidial; la révolution en fit d'abord le siége d'un district et plus tard une sous-préfecture. Sur la population totale de l'arrondissement, qu'on évalue à 101,393 habitants, 7,454 appartiennent au chef-lieu. Il y a dans cette ville un collége communal, un grand et un petit séminaires. La coutellerie de Langres est fort renommée. Les habitants, malgré de récents échecs, appellent encore leur cité : *Langres la Pucelle*. On y voit quelques antiquités romaines, particulièrement l'édifice élevé en l'honneur des deux Gordiens dont nous avons parlé plus haut, et quelques monuments du moyen âge; le plus remarquable est la cathédrale, dédiée à saint Mammès, et construite, dit-on, sur les ruines d'un temple païen. On y a longtemps vénéré les reliques des trois rois mages, Bidrac, Misac et Abdénago.

Parmi les hommes célèbres de Langres nous citerons : *Pierre du Châtel*, grand aumônier de France, mort en 1552; *Edme Mongin*, de l'Académie Française, connu principalement par ses sermons, né en 1668; *Barbier d'Aumont*,

auteur des *Sentiments de Cléanthe sur les entretiens d'Ariste et d'Eugène; Dessessarts*, comédien célèbre, qui fit ses débuts à la Comédie française en 1772; les peintres *Richard Tasel* et *Nicolas Robert*, morts, l'un en 1668, l'autre en 1684; et *Denis Diderot*, fils d'un coutelier de Langres, né en 1713.[1]

BOURBONNE-LES-BAINS.

La ville de Bourbonne-les-Bains est située au confluent de la Borne et de l'Arpance; elle doit son origine et sa célébrité aux eaux thermales qu'elle possède, et qui paraissent avoir été connues depuis une époque fort reculée. On a retrouvé, à près de quinze mètres au-dessous du sol actuel de Bourbonne, des vestiges d'ouvrages qui appartenaient à des établissements thermaux construits par les Romains; on a aussi découvert une inscription relative à ces bains antiques sur laquelle la sagacité des savants s'est beaucoup exercée, et, dans les environs, les restes d'une voie romaine qui aboutissait à la ville.

Le chroniqueur Aimoin dit que Thierry, roi de Bourgogne, marchant contre Théodebert, roi d'Austrasie, passa par le château de Bourbonne; cet édifice, que l'on commençait alors à élever sur les ruines d'un temple païen, est désigné dans Aimoin sous le nom de *Vernona castrum*. Un incendie le détruisit en 1717, le 1er mai : les débris échappés aux flammes servirent à bâtir un nouveau château dans lequel les seigneurs de Bourbonne fixèrent leur résidence. En 1783, il fut démoli, et l'on employa les matériaux à la construction des *bains civils*.

Divers priviléges furent successivement accordés aux bourgeois de Bourbonne : en 1313, par le fils aîné de Philippe-le-Bel, Louis, surnommé depuis le Hutin, qui se qualifiait alors comte palatin de Champagne; en 1315, par Villaume, dame de Trichâtel. La charte de Villaume fixait à vingt-cinq sous la taille qui était due; trois prud'hommes, nommés par elle et par les habitants, devaient faire la répartition de l'impôt, fixer le prix des denrées que les vassaux fourniraient au seigneur, et les journées de travail nécessaires pour la fortification du château. Cette constitution satisfaisait sans doute pleinement les Bourbonnais; car ils demandèrent, en 1318, à Philippe V, qui fit droit à leur requête, la révocation des priviléges de 1313.

Bourbonne, autrefois le siége d'une subdélégation et d'une prévôté, est aujourd'hui un chef-lieu de canton peuplé de 3,400 habitants. Depuis l'incendie de 1717, dans lequel s'abîmèrent plus de cinq cents maisons, la ville est sortie rapidement de ses ruines, grâce au concours des étrangers qu'attirent les qualités salutaires

1. *Ordonnances des rois de France*, t. XII. — De Mangin, *Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Langres.* — Mignerel, *Récit de l'Histoire de Langres.* — Licquel, *Antiquités de Langres.* — Pistollet de Saint-Ferjeux, *Recherches historiques et statistiques sur les principales communes de l'arrondissement de Langres.* — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France.*

de ses eaux. Les rues sont rapides et irrégulières ; l'église fort ancienne, l'hôtel-de-ville, et surtout l'hôpital militaire, dus à Louis XV, méritent d'être remarqués. Mais ce qui doit appeler surtout l'attention, ce sont les établissements thermaux dont le gouvernement fit l'acquisition en 1812, et qui ont pris une grande importance. Nous entrerons, à ce sujet, dans quelques détails.

La source-mère des bains de Bourbonne, située au pied de la colline qui supporte une partie de la cité, se divise en trois branches, dont chacune a son écoulement dans le ruisseau de Borne. La première alimente l'établissement civil ; la seconde, qui est la principale, le réservoir de la place des bains ; la troisième, les deux puits de l'hôpital militaire. La source des bains civils, qu'on appelle communément *le Puisard*, est extrêmement abondante et très-profonde ; on en tire toutes les eaux nécessaires au service général. Les buveurs se réunissent à la fontaine de la place Bourbon. A l'orient, on trouve l'hôpital militaire, où des bassins et des lits sont préparés pour les malades.

D'après les observations recueillies par la science, la température des eaux de Bourbonne est à peu près constante ; cependant, à la suite d'une perturbation atmosphérique, elles impriment au fluide du thermomètre un mouvement d'ascension plus rapide ; avant et pendant l'orage, on les voit bouillonner dans les bassins. Depuis le *Traité des admirables vertus des eaux de Bourbonne-les-Bains*, publié en 1570 par Jacob Hubert, et le livre de Jean Le Bon, sur le même sujet, imprimé vingt ans plus tard, il a paru un grand nombre d'ouvrages pleins de savantes recherches et de documents curieux sur ces sources thermales dont les propriétés conviennent à la plupart des affections chroniques. Chaque année, du 1er mai au 1er octobre, douze à quinze cents malades viennent leur demander la santé.[1]

CHAUMONT.

Chaumont est situé sur un plateau élevé entre la Marne et la Suize, à une demi-lieue du confluent de ces deux rivières. Il suffit de connaître la situation topographique de cette ville, qu'entoure une contrée de l'aspect le plus sévère et le plus triste, pour comprendre l'étymologie de son nom *Mons calvus*, Mont chauve. Au xe siècle, on ne voyait encore sur ce plateau qu'un bourg défendu par une forteresse ; les chroniques nous apprennent que Lothaire y passa en 951, après la prise de Dijon. Soumis à des comtes particuliers, Chaumont fut une des seigneuries de la maison de Choiseuil, et releva des évêques de Langres. Les comtes de Champagne, lorsque Chaumont fut réuni à leurs domaines, lui accordèrent des priviléges auxquels cette ville dut un rapide développement. Déjà,

1. Bernard Athanase, *Bourbonne et ses eaux thermales*. — Dufay, *Sur la chaleur des eaux de Bourbonne*. — Baudry, *Traité des eaux minérales de Bourbonne-les-Bains*. — Berger de Xivrey, *Lettre à M. Hase sur une inscription trouvée à Bourbonne-les-Bains*.

en 1182, le roi Philippe-Auguste y avait établi une commune, sur le modèle de celle que Louis VI avait concédée aux habitants de Mantes; les pairs, *pares communitatis*, occupaient la principale place dans cette organisation. En 1190, Thibault V, comte de Champagne, donna aux Chaumontois la coutume de Lorris, concession qui fut confirmée en 1228 par Thibault VI, en 1259 par Thibault VII, en 1292 par le roi Philippe IV, et en 1338, avec quelques modifications, par Philippe VI.

Les comtes de Champagne avaient fait du château de Chaumont, alors situé hors de la ville, une maison de plaisance dont ils aimaient beaucoup le séjour; la tour de *Hautefeuille*, qui s'y trouvait comprise, s'élevait de quatre-vingts pieds au-dessus du sol; il y avait des salles magnifiquement décorées, et une chapelle qu'on appelait la *chapelle du roi*. Aujourd'hui il ne reste plus de cet édifice qu'une tour carrée. Louis XII entoura la ville de murailles; François Ier et Henri II la fortifièrent de fossés et de bastions. Presque tous ces ouvrages ont été détruits; on ne voit plus qu'une porte du côté de Langres et quelques fragments de murs.

Au XVe siècle, l'administration intérieure de la ville de Chaumont, qui avait jadis une prévôté et un bailliage, fut profondément modifiée; on confia le pouvoir à quatre personnes, dont l'une, sous le nom de *procureur*, et les trois autres, sous la dénomination de *commis*, remplissaient les fonctions municipales, avec l'assistance et les conseils d'une assemblée de notables. Les quatre magistrats élus par les habitants exerçaient pendant une année. Cette constitution, qui date de l'an 1469, dura jusqu'au commencement du XVIIe siècle; les noms seulement des magistrats furent changés au XVIe.

Les Chaumontois prirent une part très-active aux affaires de la Ligue. Toutes les communes du bailliage qui tenaient pour les Guise formaient une espèce de république, dont Chaumont était le centre d'action: les officiers municipaux de cette ville faisaient assiéger et abattre les châteaux, établissaient des contributions, confisquaient les biens de leurs adversaires politiques ou religieux, et entretenaient une correspondance suivie avec les cités voisines. On a conservé le procès-verbal du serment que les députés de Chaumont prêtèrent à la sainte Union lorsqu'ils se rendirent à Paris en 1558, et diverses lettres écrites au sujet de quelques démêlés qui survinrent entre Langres et Chaumont. Du reste, le fameux Guillaume Rose, évêque de Senlis, avait puissamment contribué à entraîner les Chaumontois dans le parti des Guise. Né à Chaumont en 1542, il était devenu un des prédicateurs les plus fougueux de ces temps de troubles; aucun peut-être n'exerça, par la fanatique exaltation de son esprit et de son langage, une plus longue et plus funeste influence sur l'esprit des Parisiens.

Au mois de mai 1594, Henri IV rendit un édit portant l'abolition de ce qui s'était passé à Chaumont et la confirmation des anciens priviléges de cette ville. En 1604, il y établit une mairie, et ses lettres patentes furent confirmées en 1610 et 1611 par Louis XIII. En 1710, Louis XIV transféra à Langres la juridiction consulaire qui, en 1564, avait été concédée à Chaumont.

Sous l'ancienne monarchie Chaumont avait disputé à Langres le titre de capitale du Bassigny; la révolution parut lui donner gain de cause en l'érigeant en



CATHÉDRALE DE REIMS.

[illegible] ngres que [illegible] à sup- [illegible]; et, [illegible] levant [illegible] rirent [illegible] après [illegible] ngres,

[illegible] ent le [illegible] enga- [illegible] rs le [illegible] aires, [illegible] parais- [illegible] de France.

[illegible] habitants, l'arrondisse- [illegible] Chaumont était autrefois le [illegible] tume [illegible] erce, [illegible] sont [illegible] a des [illegible] s tan- [illegible] arges [illegible] saint [illegible] sous [illegible] ma- [illegible] alimente les fontaines [illegible] promenade [illegible] les hauteurs de la montagne sur [illegible] bâti.

[illegible] naissance à *Jean de Montmirel*, évêque de Vaison et réfé- [illegible] IV; à *Guillaume Rose*, évêque de Senlis; au père [illegible]; au [illegible]. Un auteur y fait naître [illegible] amiral *Decrès*, [illegible] de la [illegible] teau- [illegible]

REIMS

[illegible], municipe [illegible] métropole ecclésiastique [illegible] pre- mier rang parmi les plus [illegible] de la France. Elle ex[illegible] avant

[illegible] Mangin, *Histoire ecclésiastique* [illegible] — [illegible], *Dictionnaire* [illegible] — *Quel-* [illegible] à Chaumont en septembre 1830 [illegible] histoire de la [illegible].

CATHÉDRALE DE REIMS.



chef-lieu du département de la Haute-Marne, et en n'accordant à Langres que le titre de chef-lieu de district. Les Langrois eurent beaucoup de peine à supporter la suprématie d'une ville en réalité moins considérable que la leur; et, espérant reconquérir leurs droits par la force, ils se présentèrent en armes devant Chaumont, au nombre de deux ou trois cents. Les Chaumontois leur ouvrirent leurs portes et les reçurent dans leur ville; mais ils ne les laissèrent sortir qu'après les avoir désarmés. La troupe expéditionnaire revint un peu confuse à Langres, où *la campagne de Chaumont* est restée proverbiale.

Le 1er mars 1814, les souverains alliés, maîtres de Chaumont, y signèrent le traité d'alliance par lequel l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre et la Russie s'engageaient à réduire la France à ses anciennes limites : c'était précisément vers le temps où les rois coalisés prenaient cette décision, que leurs plénipotentiaires, réunis à Châtillon, s'y jouaient de la confiance de l'empereur Napoléon en paraissant discuter avec ses ministres les bases d'un traité plus favorable à la France.

Le département de la Haute-Marne renferme 257,567 habitants, l'arrondissement de Chaumont 87,394, et son chef-lieu 6,037. Chaumont était autrefois le siége d'un présidial et d'un bailliage fort étendu, que régissait une coutume particulière. Deux tribunaux, l'un de première instance, l'autre de commerce, un collége communal et une société d'agriculture, des sciences et arts, sont aujourd'hui les institutions les plus importantes de cette ville. Chaumont a des fabriques de draps, de bas de laine drapés, de droguets, et des filatures, des tanneries, des corroieries assez considérables. Ses rues sont bien bâties, larges et propres, mais généralement escarpées. L'église principale est dédiée à saint Jean. L'espèce d'arc de triomphe commencé sous Napoléon et terminé sous Louis XVIII, l'hôtel-de-ville et l'hôpital, méritent de fixer l'attention. Une machine hydraulique fait monter les eaux de la Suize et alimente les fontaines publiques. De très-belles promenades couronnent les hauteurs de la montagne sur laquelle Chaumont est bâti.

Cette ville a donné naissance à *Jean de Montmirel*, évêque de Vaison et référendaire secret du pape Sixte IV; à *Guillaume Rose*, évêque de Senlis; au père *Lemoine;* au sculpteur *Bouchardon*. Un auteur y fait naître aussi le vice-amiral *Denis Decrès;* mais cet ancien ministre de la marine impériale était de Château-Vilain, commune de l'arrondissement de Chaumont.[1]

REIMS.

Ville gauloise, municipe romain, métropole ecclésiastique, Reims est au premier rang parmi les plus nobles cités de la France. Elle existait longtemps avant

1. De Mangin, *Histoire ecclésiastique et civile*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — *Quelques heures à Chaumont en septembre 1828*. — Montrol, *Résumé de l'histoire de la Champagne*.

l'invasion romaine, sous le nom de *Durocortorum*, et plus tard elle prit le nom des *Remi*, peuple de la seconde Belgique, dont elle était la capitale. Nous ne rapporterons point ici les traditions mensongères qui lui donnent Rémus pour fondateur, et qui en font ainsi la sœur jumelle de Rome. Il n'a pas été difficile à la science moderne de détruire de pareilles fables; mais ces légendes offrent cela de remarquable, qu'elles sont mentionnées par Flodoard, et dans un historien de cette époque, les préoccupations étymologiques méritent d'être notées. Riche et civilisée autant que pouvait l'être une ville barbare, Reims avait un atelier monétaire; on connaît des pièces de bronze qui portent, l'une : REMO, avec trois têtes, emblèmes des trois Gaules, l'autre : REMOS ATISIOS, avec un lion entouré de divers symboles. Alliés aux Ambianais, aux Bellovaques, aux Atrébates, les Rémois jouissaient dans la Gaule d'une grande prépondérance politique et d'une autorité morale qu'ils devaient à leur courage et à leurs armes autant qu'à la sagesse de leurs institutions et à leur réputation d'équité. La conquête romaine ne les fit point déchoir, et en allant d'eux-mêmes au-devant de l'alliance de Rome, parce qu'ils désespéraient de la victoire, ils échappèrent aux dangers de la défaite. L'an 58 avant Jésus-Christ, César s'étant présenté devant Reims, les habitants lui députèrent Iccius et Antebroge pour lui offrir leur soumission et des otages. Cette offre fut acceptée : le vainqueur des Gaules reçut leur serment, et les admit à l'alliance de Rome; il leur demanda même des conseils, et régla, d'après leur avis, le plan de la guerre qu'il voulait porter chez les Belges. Les Gaulois du nord virent une trahison dans cette conduite; ils profitèrent de l'éloignement de César pour armer contre les Rémois : ceux-ci invoquèrent leur puissant allié; le général romain répondit à cet appel. Rémois et Romains marchèrent ensemble contre les Belges, qui furent vaincus; mais le chef de la république rémoise périt dans l'expédition. César, pour les dédommager des dangers auxquels les exposait la haine de leurs voisins, respecta la liberté des Rémois et leur constitution politique; aussi, par reconnaissance, ils le servirent utilement dans la guerre contre Pompée.

Pendant les règnes d'Auguste, de Tibère et de Néron, Reims fut paisible et florissante; mais, à la mort de ce dernier empereur, un chef batave, Civilis, entraîné par son courage et les prophéties de Velléda, tenta de secouer le joug de Rome. Les druides chantaient que les derniers jours de l'empire étaient arrivés, et que la domination de l'univers allait passer aux nations transalpines. Les vieux souvenirs de liberté se réveillèrent. Comme nous l'avons dit dans notre notice sur Langres, Sabinus, combinant ses efforts avec ceux de Civilis, s'était fait proclamer César; déjà les Langrois et les Séquanais en étaient venus aux mains, les premiers pour établir l'empire des Gaules, les autres pour défendre la puissance romaine. Les Rémois s'interposèrent dans la querelle; ils publièrent que chaque canton de la Gaule envoyât des députés, afin de décider en commun si on voulait l'indépendance ou la paix. Bientôt, les députés gaulois s'assemblèrent à Reims; le Trévire Tullius Valentinus, le plus ardent promoteur de la guerre, éclata en insultes contre le peuple romain. Le Rémois Julius Auspex parla des biens de la paix, de la sainteté des traités; et, comme le dit Tacite, « il parvint à les contenir, les plus sages, par la déférence et le devoir, les plus jeunes, par

le danger et la crainte. Ils louaient le courage de Valentinus, ils suivirent le conseil d'Auspex.» Vespasien, maître de l'empire, récompensa cette médiation pacifique qui l'avait sauvé des plus grands périls.

A dater de cette époque jusqu'au règne de Julien, tout se borne, dans l'histoire de Reims, au récit du passage des armées et des empereurs. Cette ville, sous la domination romaine, jouissait de tous les avantages de la civilisation la plus avancée; elle avait un amphithéâtre, un capitole, des palais. Sa forme était celle d'un ovale, traversé du nord au sud et de l'est à l'ouest par deux grandes rues qui se coupaient à angles droits, et à l'intersection des angles se trouvait la place d'Armes. Chacune des quatre rues principales se terminait par une porte triomphale : à l'orient, la porte de *Cérès;* à l'occident, la porte de *Vénus;* au midi, la porte *Collatice;* au nord, la porte de *Mars.*

Si l'on en croit Flodoard, la foi aurait été apportée dans cette ville par saint Sixte, que saint Pierre lui-même avait envoyé dans les Gaules. Les écrivains légendaires parlent encore, dès le Ier siècle, de cinquante martyrs, dont les chefs étaient saint Timothée, saint Maur et saint Apollinaire; mais ces traditions ont été justement rejetées par la saine critique historique, et ce n'est point mentir à la vérité que de placer vers le milieu du IVe siècle les premiers triomphes des apôtres du christianisme. A cette date, on voit figurer parmi les néophytes un enfant de cette ville, consul en 366, Jovin, soldat et négociateur, qui, après avoir aidé Julien à monter sur le trône de Constance, le suivit en Asie dans son expédition contre les Perses, comme maître de la cavalerie. Cet illustre capitaine rendit aux successeurs de Julien d'éminents services, en repoussant les Barbares que le flot des invasions rejetait sans cesse sur la Gaule. Déjà, en 357, Julien, pour les combattre et les vaincre, s'était rendu de sa personne à Reims. Quelques années plus tard, en 366, ils reparurent devant cette ville, et Valentinien y accourut, accompagné de Jovin, qui remporta un avantage décisif sur les bandes germaines. Valentinien, pendant son séjour à Reims, rendit sur la discipline ecclésiastique un décret que le pape saint Damase fit publier à Rome.

En 406, d'autres Barbares, les Vandales, arrivèrent sous les murs de la ville. Une partie des habitants s'enfuit à leur approche; les plus braves les attendirent sur les remparts; mais, après plusieurs assauts, la place fut emportée. Les Rémois se réfugièrent dans l'église de Notre-Dame, auprès de l'évêque saint Nicaise, qui n'avait point voulu les quitter, et, quand toute espérance de vaincre fut perdue, l'héroïque pasteur, après les avoir exhortés au repentir et à la mort, périt avec eux. Les Huns succédèrent aux Vandales, et, en 451, Reims fut de nouveau saccagée. Des temps meilleurs s'approchaient cependant; l'église s'était fortifiée au milieu de ses désastres mêmes, et les conquérants devaient bientôt s'humilier devant les vaincus. Maître de la Gaule-Belgique par la mort de Syagrius, Chlodwig eut des relations de politique et de bonne amitié avec l'évêque de Reims, saint Remi, qui joignait aux vertus d'un grand saint l'habileté d'un homme d'état. Le chef barbare, tout païen qu'il était encore, ménageait les évêques, parce qu'il reconnaissait leur ascendant moral, et Remi s'était fait le courtisan de Chlodwig pour l'attirer à la foi. La politique du prélat fut heureusement secondée par Chlothilde; quand le chef frank se rendit à Reims, après la victoire de Tolbiac, cette

princesse vint au-devant de lui pour le presser d'accomplir le vœu qu'il avait fait pendant la bataille. Saint Remi joignit ses prières à celles de Chlothilde. Chlodwig consulta les Franks; ils répondirent qu'ils renonçaient aux faux dieux. Alors saint Remi les fit jeûner pour les préparer au baptême, et les catéchisa dans la chapelle de Saint-Pierre, qui attenait à la cathédrale. La cérémonie du baptême eut lieu le 25 décembre 495. Les rues que parcourut le cortége étaient ornées de riches tentures, mais rien n'égalait la magnificence de la cathédrale. « Le peuple, dit Flodoard, se croyait transporté dans le séjour habité par les anges, » et Chlodwig lui-même, en entrant dans la basilique embaumée et rayonnante, demanda au saint évêque si c'était là ce royaume de Dieu dont il lui avait promis l'héritage. Le Sicambre fut plongé trois fois dans le baptistère, et il obéit à saint Remi, qui lui ordonnait de *courber la tête, d'adorer ce qu'il avait brûlé, de brûler ce qu'il avait adoré*. Les deux sœurs de Chlodwig et trois mille guerriers, avec leurs femmes et leurs enfants, entrèrent comme lui dans la piscine sainte.

Rien ne devait manquer à cette imposante cérémonie, pas même la sanction des miracles. Remi, après avoir béni les fonts baptismaux, attendait le saint chrême qu'un clerc était allé chercher; mais ce clerc fut retenu dans la foule, et, au même instant, une colombe plus blanche que la neige descendit du ciel, et déposa, dit-on, sur l'autel une fiole remplie d'un baume divin. Cette fiole, si célèbre sous le nom de *sainte ampoule*, était de verre ou de cristal, et remplie d'une liqueur tannée peu transparente à la vue. Conservée de siècle en siècle dans l'église de Saint-Remi, la sainte ampoule fut brisée le 5 octobre 1793, au pied de la statue de Louis XV, sur la place Royale, à Reims. Mais quelques habitants recueillirent des fragments du cristal dont elle était formée et du baume qu'elle contenait. Le 26 février 1819, l'authenticité de ces débris fut constatée en présence du procureur du roi; on les déposa dans le tombeau de saint Remi, et depuis ils en ont été tirés pour le sacre de Charles X.

Les rapports qui existaient entre Chlodwig et Remi, l'influence que ce saint évêque exerça sur les rois mérovingiens, sont des faits qui appartiennent à l'histoire générale, et qu'il suffit de rappeler en quelques mots. Nous n'insisterons pas davantage sur les nombreux miracles attribués au pieux évêque. Chlodwig l'honora dans sa famille elle-même, en mariant Arnould, parent de saint Remi, avec sa propre nièce Scariberge, qu'il dota du comté de Reims. En présence du nouveau pouvoir, des modifications furent nécessairement apportées dans le gouvernement de la ville, mais on ne sait rien de précis à cet égard; on a lieu de croire cependant que la magistrature urbaine, qui avait succédé à l'antique sénat rémois, conserva dans les affaires une large part d'action. Parmi les successeurs de saint Remi, les uns ne sont guère connus que de nom; d'autres, comme Gilles (Egidius), n'apparaissent dans l'histoire qu'avec un rôle odieux; ce prélat indigne intervient sans cesse au milieu des terribles débats de Frédegonde et de Brunehilde, comme un instigateur ou un instrument de crimes. Reims, annexée au royaume d'Austrasie, relevait du domaine de Sigebert. La possession de cette place importante tenta Chilpéric Ier, roi de Soissons, qui s'en empara en 563; mais Sigebert la reprit peu de temps après; ces actes d'hostilité ne firent qu'envenimer les haines, et l'évêque Gilles employa toutes les

ressources de son esprit pervers pour servir la politique de Frédégonde, dans l'intérêt de sa propre ambition, jusqu'au moment où, désespérant de dominer dans le royaume d'Austrasie, il résolut de le renverser. On sait quelles trames il ourdit contre Childebert II et comment ce prince le fit saisir, puis déposer par le concile de Metz et reléguer à Strasbourg (590).

Victime oubliée de tant de désastres, le peuple remois, à cette époque, n'a pas même une page dans les souvenirs de l'histoire. L'Église elle-même succombe à la décadence universelle; et à l'exception de Hincmar et de Rigobert, le siége épiscopal de saint Remi est occupé par des prélats indignes. Aux sanglantes querelles de Frédégonde et de Brunehilde succèdent les ambitieuses rivalités des maires du palais, et Reims a une large part dans les malheurs du temps. En 681, l'évêque Rieule se rend complice d'Ebroïn dans l'assassinat de Martin, frère de Pépin d'Héristal et roi d'Austrasie; ce prélat, pour rassurer le malheureux prince et l'engager plus sûrement dans le piége, jure, sur des châsses dont on a enlevé les reliques, qu'il n'a rien à redouter de la haine d'Ebroïn, et prélude ainsi à l'assassinat par le sacrilége et le parjure. Qui le croirait cependant? le nom de saint Rieule figure dans les litanies du diocèse de Reims, et l'abbaye d'Orbais, dont il était le fondateur, lui rendit, dans le cours du moyen âge, un culte public et solennel.

Les vertus de saint Rigobert furent la consolation de l'église de Reims. Ce prélat avait tenu Karl Martel sur les fonts baptismaux : quelque souvenir qu'il en eût gardé, il se conduisit avec une fière et noble indépendance quand ce prince, en 719, se présenta devant Reims pour enlever cette place à Rainfroi, maire du palais de Chilpéric II. Les habitants remirent à leur évêque le soin de décider du sort de la ville. Reims conservait encore alors son enceinte romaine, percée de quatre portes dont l'évêque gardait les clefs. « Seigneur Rigobert, » dit Karl en s'avançant au pied de la porte Basiliquaire, « seigneur Rigobert, faites-moi ouvrir cette porte, que j'aille faire une prière à Notre-Dame. » — « Cette porte, » répondit Rigobert, « ne vous sera point ouverte avant que la victoire n'ait décidé de votre droit. » Karl fut forcé de s'éloigner, mais il revint bientôt, et animé par le souvenir de l'affront qu'il avait reçu à la porte Basiliquaire, il fit démanteler la ville, relégua l'évêque en Gascogne, et le remplaça par Milon, un de ses courtisans. Le siége épiscopal de Reims resta vacant plusieurs années; mais, en 768, Carloman, à qui l'Austrasie était échue en partage, le donna à Tilpin ou Turpin, moine de Saint-Denis, que le pape éleva à la dignité d'archevêque. Turpin paya ce bienfait par une ingratitude profonde; et, à la mort de Carloman, il engagea les seigneurs de l'Austrasie et les habitants de Reims à se déclarer en faveur de Charlemagne. C'est ce Turpin, on le sait, qui joue un rôle si important et parfois si bizarre, dans les romans du cycle carlovingien; c'est à lui que le moyen âge attribuait la chronique célèbre où se trouve consigné le récit des prouesses fabuleuses accomplies en Espagne par Charlemagne et ses douze pairs.

L'entrevue du pape Étienne III avec Pépin, dont il nous est impossible de préciser la date, celle de Léon III avec Charlemagne en 804, le concile convoqué par l'archevêque Vulfar, le couronnement de Louis-le-Débonnaire et de sa femme

Ermengarde par le pape Étienne IV en 816, tels sont les événements qui signalent, dans les annales de Reims, la fin du VIIIe siècle et le commencement du IXe. Par une coïncidence qui mérite d'être remarquée, ce fut un archevêque de Reims, Ebbon, qui contribua à enlever à Louis cette fragile couronne que le chef de la chrétienté avait posée sur sa tête dans l'église de Saint-Remi. Ebbon, au début de son épiscopat, s'était signalé par les actes les plus louables; il avait raffermi la discipline ecclésiastique, embelli la ville, protégé les arts, rebâti les églises; mais bientôt son ambition politique le jeta dans la révolte, et après avoir ruiné la cause de Louis-le-Débonnaire, il assista à la dégradation de ce malheureux prince. Une révolution nouvelle ayant rendu la puissance à Louis, Ebbon fut dégradé à son tour par le concile de Metz (835). Il vivait dans l'exil à la cour de Louis de Germanie, quand il apprit qu'Hincmar venait d'être élu archevêque de Reims (845). A cette nouvelle, il en appela au Saint-Siége, en réclamant la dignité dont il avait été dépouillé; mais, après bien des négociations, Hincmar fut maintenu. Ce prélat illustre, qui occupa pendant trente-sept ans le siége archiépiscopal de Reims, se trouve mêlé à toutes les grandes choses de son temps, et tout en dirigeant les affaires, tout en gouvernant la royauté elle-même, il travailla à la splendeur de son église et à la prospérité de la ville dont il était le pasteur. Hincmar obtint de Charles-le-Chauve des priviléges pour les ouvriers; il traça des rues nouvelles, fonda un hôpital, et rendit aux écoles monastiques l'éclat dont elles avaient brillé sous Charlemagne (882).

Le successeur d'Hincmar, Foulques, intervint comme lui dans la politique active. En 893, il avait donné l'onction royale à Eudes, comte de Paris, dans l'église de Reims. A quelque temps de là, il se mit à la tête du parti qui appuyait Charles-le-Simple; sous prétexte de traiter d'affaires ecclésiastiques, il assembla un concile à Reims, fit proclamer ce prince roi de France, et le couronna. Eudes, pour se venger, vint mettre le siége devant Reims; mais Charles le contraignit à la retraite. Cette triste époque n'est signalée que par des guerres, d'impitoyables ravages, des désordres de toute espèce. L'évêque Seulfes vend son siége archiépiscopal au comte de Vermandois pour un de ses fils; ce fils, nommé Hugues, est élu archevêque de Reims à l'âge de vingt ans, et son élection est approuvée par le pape Jean X (922-930). Plus tard, Hugues trouve dans Artaud, moine de Saint-Remi, un compétiteur redoutable. Les deux rivaux appellent à leur aide les Normands et les Allemands; après huit années de lutte, Artaud s'établit en vainqueur dans la ville, tandis que Hugues, dépossédé, court les campagnes et les ravage comme un chef de brigands (948). Parmi les prélats successeurs d'Artaud, Adalberon, chancelier du royaume sous Lothaire, et Arnould, fils naturel de ce prince, en intervenant dans la politique, en se mêlant à la révolution qui porta Hugues Capet sur le trône, attirèrent de nouveaux malheurs sur le pays. En 990, Charles de Lorraine, rival de Hugues Capet, s'empara de Reims; mais ce triomphe dura peu. Dans la nuit du jeudi saint, 6 avril 991, Charles, qui se trouvait alors à Laon, tomba, par trahison, au pouvoir de Hugues Capet. L'archevêque Arnould fut pris en même temps. Un concile s'assembla pour le juger dans l'abbaye de Sainte-Barbe, auprès de Reims: il fut déposé; mais un autre concile le replaça, peu de temps après,

sur son siége archiépiscopal. En 1049, un troisième concile fut tenu à Reims par le pape Léon IX, qui s'était rendu de Rome dans cette ville pour y faire la dédicace de l'église de Saint-Remi, dont l'abbé Hérimar venait d'achever la construction. Une dispute, soulevée par une question de préséance, s'étant élevée entre l'archevêque de Reims et l'archevêque de Trèves au moment où l'assemblée ecclésiastique entrait en séance, le pape se tira d'embarras en faisant asseoir tous les prélats en cercle, et en se plaçant au milieu d'eux. Dix ans après le concile de Léon IX, en 1059, Henri Ier fit couronner à Reims, par l'archevêque Gervais, son fils Philippe Ier, et, à cette occasion, il confirma à l'archevêque le comté, les abbayes, les terres dont il jouissait, et lui conféra, en outre, la dignité de chancelier de France. Philippe, dans la formule du serment qu'il signa sur l'autel, promit de rendre « au peuple une exacte justice, selon les droits et les coutumes de chacun; » et bientôt le peuple de Reims réclama, pour sa part, l'exécution de ce serment.

Nous ne suivrons point en détail les événements qui signalèrent dans la seconde moitié du XIe siècle l'histoire de l'église de Reims. Il suffira de rappeler qu'à cette date saint Bruno, le célèbre fondateur de l'ordre des chartreux, était chanoine et écolâtre de la cathédrale de cette ville, et que de son école sortit Eudes ou Odon de Châtillon, qui fut depuis le pape Urbain II. Dans les premières années du siècle suivant, la vacance de l'archevêché de Reims faillit soulever en France les mêmes débats que la question des investitures soulevait alors en Allemagne. Raoul Le Verd et Gervais, fils de Hugues, comte de Rhétel, avaient été élus simultanément; l'un était soutenu par le pape, l'autre par le roi; la ville fut mise en interdit (1108). Le peuple vivement ému prit part dans la querelle. Deux partis se formèrent: on se battit avec acharnement, et les habitants de Reims, après ce premier essai de leur courage, songèrent à leurs droits. En 1109, ils préludèrent à la conquête de leurs franchises par de sanglantes émeutes contre les collecteurs de l'abbaye de Saint-Denis, et il fallut l'intervention du pape pour désarmer les bourgeois et les moines eux-mêmes, qui, sous la conduite de l'abbé Joran, avaient combattu comme des troupes aguerries.

En 1119, le pape Calixte II célébra dans la cathédrale de Reims un concile général, composé de deux cent vingt-quatre archevêques, évêques et abbés; on y traita des différends qui s'étaient élevés entre Henri Ier et Louis-le-Gros, à l'occasion de la Normandie usurpée par le roi d'Angleterre sur la couronne de France. Le pape y prononça en outre l'excommunication contre l'empereur d'Allemagne Henri V. Dix ans plus tard, ce dernier prince ayant pris les armes contre la France, s'avança dans la Champagne avec l'intention de s'emparer de Reims et de faire disparaître une ville dans laquelle l'anathème avait été lancé contre lui; les habitants, dans cette circonstance menaçante, fournirent au roi de France un contingent considérable, et l'empereur n'osa point conduire à sa fin la vengeance qu'il avait projetée. En 1148, un nouveau concile, composé de onze cents prélats, fut tenu dans la cathédrale de Reims par le pape Eugène III. Cette assemblée est célèbre par la condamnation de Gilbert de La Porée, dont les doctrines théologiques attaquaient le mystère de la Trinité. Un autre hérétique, nommé Éon, y fut condamné également; nous avons raconté son étrange histoire dans notre

esquisse historique sur Loudéac. Le concile fit enfermer ce fou dans une tour qui a subsisté jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, sous le nom de *tour d'Éon*.

Jusqu'ici c'est l'église qui domine, mais à l'époque à laquelle nous sommes parvenus, le peuple apparaît enfin, et les habitants de Reims figurent au premier rang dans la révolution communale du XII[e] siècle. Cette ville, après la conquête franque, avait conservé de nombreuses traditions du régime municipal romain. On y trouve, au IX[e] siècle, une magistrature urbaine, rendant la justice dans les causes qui n'entraînaient point la peine capitale, et, jusqu'en 1095, on y voit le peuple intervenir dans les élections canoniques. Lorsque Noyon, Beauvais et Laon eurent donné le signal de l'indépendance, « les Remois, » dit M. Augustin Thierry, » résolurent de reconstituer, par un effort commun, et de rendre à l'avenir inattaquables les garanties des libertés dont les débris s'étaient conservés chez eux pendant plusieurs siècles. »

Vers 1138, pendant la vacance du siége épiscopal, les bourgeois s'organisèrent en *compagnie* et obtinrent des lettres de Louis VII, qui leur octroya une commune sur le modèle de la commune de Laon. Cette concession, dans l'origine, ne concernait que la *Cité*, c'est-à-dire la partie de la ville enfermée dans la vieille enceinte romaine; mais les paroisses rurales attenantes à cette enceinte ne tardèrent pas à réclamer pour elles-mêmes les garanties octroyées à la *Cité*. Le chapitre, qui voyait d'un œil jaloux l'affranchissement des bourgeois, repoussa les réclamations formées par les habitants des quartiers extérieurs, et une lutte violente éclata bientôt entre le tiers-état et l'autorité ecclésiastique. Les membres du clergé de Reims adressèrent des plaintes au légat du Saint-Siége et au roi. Saint Bernard intervint dans la querelle et en appela au pape, en lui représentant que la dignité de l'Église était outragée. Le roi, dans une lettre sévère, admonesta les bourgeois; mais cette lettre fut impuissante à calmer l'irritation des esprits. Les habitants de la paroisse Saint-Remi, qui demandaient à être agrégés à la *Cité*, se portèrent en armes contre le palais archiépiscopal; l'archevêque, Sanson de Malvoisin, que l'émeute tenait comme assiégé, demanda des secours à Suger, abbé de Saint-Denis, et régent du royaume pendant l'absence de Louis VII. Suger envoya une petite armée; à l'approche de ces forces l'émeute se calma, mais sans que l'esprit de révolte fût vaincu, et la lutte continua sourdement jusqu'à l'époque où le propre frère du roi, Henri de France, passa du siége épiscopal de Beauvais sur le siége de Reims. Fort de l'appui de son frère, Henri se montra intraitable à l'égard de la commune. Les bourgeois coururent de nouveau aux armes; Louis VII arriva bientôt avec un corps de troupes et fit abattre cinquante maisons. Enfin, après de longs débats et de continuelles représailles, l'archevêque consentit à traiter avec les bourgeois, et s'engagea, moyennant une somme de quatre cent cinquante livres, à respecter les droits de la commune. En 1182, le successeur de Henri, l'archevêque Guillaume, prit le même engagement, et s'y montra fidèle; mais en 1211, sous l'épiscopat d'Aubry de Haut-Villiers, les contestations recommencèrent, et cette persistance des bourgeois à lutter contre la seigneurie ecclésiastique n'a rien qui étonne, quand on songe aux vexations cruelles qui les frappaient sans cesse, à l'autorité tyrannique des prélats qui, sans qu'il y eût ni délit ni procès, faisaient jeter les bourgeois dans les cachots de leur forteresse,

le redoutable château de Porte-Mars, et les torturaient souvent pour en tirer de grosses rançons. Les discussions qui éclatèrent à Beauvais en 1232, à l'occasion du droit de commune, et la part que l'archevêque, Henri de Braine, prit dans cette querelle comme métropolitain de l'évêque de Beauvais, excitèrent de nouveaux troubles. Henri de Braine, ayant voulu ajouter de nouvelles fortifications au château de Porte-Mars, les bourgeois en armes tombèrent sur les ouvriers, enlevèrent les matériaux et firent le siége de la forteresse. L'excommunication fut prononcée contre eux, par l'official d'abord, et bientôt par le pape. Les évêques suffragants du diocèse de Reims s'assemblèrent en concile provincial à Saint-Quentin, et déclarèrent que si l'archevêque invoquait le secours du roi, celui-ci était tenu de venir en aide au prélat *sans faire aucune enquête*. Cette décision fut signifiée au roi par l'archevêque en personne, et comme le roi, après deux entrevues et deux sommations, n'avait point donné de réponse décisive, un nouveau concile s'assembla à Senlis, et les terres du domaine royal furent mises en interdit. La conscience de Louis s'effraya de la sentence ecclésiastique; il condamna les bourgeois à réparer les dommages qu'ils avaient pu causer à l'archevêque, et le prélat fut rétabli dans tous ses priviléges; mais, en 1257, la commune essaya de nouveau de reconquérir ses franchises, et Louis IX dut intervenir une seconde fois. Pendant la dernière moitié du XIIIe siècle, et dans le siècle suivant, les mêmes débats se renouvellent encore; mais déjà la société s'est régularisée; au lieu de recourir aux armes, on plaide, tout se décide par des procès en parlement, et comme le dit M. Augustin Thierry, dans les pages éloquentes qu'il a consacrées à cette période de l'histoire de Reims, « à la fin du XIVe siècle, la commune de cette ville cesse de jouer un rôle politique. Elle ne fut point abolie, mais elle s'éteignit sans violence et sans éclat sous la pression de l'autorité royale. »

A dater de cette époque jusqu'en 1789, l'échevinage de Reims traverse trois phases distinctes : au commencement du XIVe siècle, la couronne envoie à Reims un capitaine, et le conseil de ville, jusqu'à l'invasion anglaise, est constitué comme une capitainerie royale; pendant l'invasion, c'est un parlement anglais avec une aristocratie inamovible et une bourgeoisie élective; pendant la Ligue, c'est un gouvernement absolu. Le conseil se composait d'un capitaine choisi par le roi, et de huit ou dix bourgeois élus par le peuple; il y avait, en outre, l'assemblée générale, composée des bourgeois notables, des nobles et du peuple, réunis sous la présidence du capitaine. En 1443, le nombre des conseillers fut fixé à vingt-quatre, dont seize étaient élus par le peuple; l'archevêque, le sénéchal du chapitre et les abbés de Saint-Remi, de Saint-Nicaise et de Saint-Denis, en faisaient partie de droit. Reprenons maintenant le récit des faits.

Le sacre de Philippe-Auguste par l'archevêque Guillaume, en 1179; un incendie qui, en 1210, détruisit une partie de la ville; une guerre soutenue, vers 1262, par les habitants de Reims contre les habitants de Verdun, guerre qui fut suspendue, en 1264, par une trêve, et terminée, deux ans plus tard, par un traité de paix; la construction d'une enceinte fortifiée en 1294, tels sont, à côté des débats soulevés par la commune, les événements les plus importants que présentent les annales de Reims dans le cours du XIIe et du XIIIe siècle. Tout atteste

qu'à cette date la ville était des plus importantes; elle avait une milice nombreuse commandée par des connétables; le commerce des toiles et des vins assurait à ses habitants de précieuses ressources, et déjà on voit apparaître dans une confrérie d'étudiants, désignés sous le nom de *Bons Enfants*, l'origine de l'université rémoise. Ces *bons enfants*, qui portaient pour vêtement une cape grise, vivaient sous la direction de l'écolâtre de Reims; ils étaient astreints à réciter chaque jour l'office de la Vierge, et à se donner la discipline toutes les nuits. C'était là, du reste, ce que leur règle offrait de plus remarquable.

La milice de Reims, qui avait dignement payé sa dette sur le champ de bataille de Bouvines, trouva, dans le XIVe siècle, de nombreuses occasions de se signaler. En 1312, cette milice eut à combattre une troupe de brigands, composée de bannis et de vagabonds, qui, sous les ordres de deux Rémois, exerçait dans le pays d'impitoyables ravages. Après plusieurs engagements, ces deux chefs furent pris et pendus. Quand les ennemis manquaient à leur courage, les Rémois se battaient entre eux, et leur ville offrit plus d'une fois le spectacle de ces guerres intestines où plusieurs familles armées, comme dans les républiques italiennes, les unes contre les autres, entraînaient toute la population dans leurs querelles.

En 1346, les milices de Reims, sous les ordres de leur archevêque, Jean de Vienne, expièrent dans les champs de Crécy la victoire de Bouvines; mais, en 1359, elles prirent une glorieuse revanche, et forcèrent l'armée anglaise à la retraite, après avoir soutenu contre elle et contre Édouard en personne un siége de trente-sept jours. L'arrière-garde ennemie fut taillée en pièces. Cette courageuse résistance sauva le royaume; et telle était l'ardeur des Rémois, qu'après avoir chassé l'ennemi loin de leurs murs, ils allèrent attaquer les Anglais dans les forteresses qu'ils occupaient aux environs, et *pour leur loyauté garder et principalement l'honneur du roi*, ils passaient au fil de l'épée les garnisons qui tombaient entre leurs mains. C'était peu cependant que l'invasion; des désordres et des maux de toute espèce désolaient le pays. Quelques années auparavant, Gilles de Rodemanche, seigneur de Chassepierre, avait fait aux Rémois une véritable guerre de brigand, et ses soldats étaient venus porter l'incendie jusque dans l'enceinte de la ville. Bientôt on souffrit de la peste et de la famine, et à l'époque du sacre du roi Jean, Reims était entièrement dépeuplée.

Sous le règne de Charles V, Reims fut paisible et florissante; la lutte que l'échevinage avait eu à soutenir pour le maintien de ses droits contre l'archevêque Jean de Craon s'était terminée à l'avantage des citoyens; mais Charles VI ne tarda point à compromettre de nouveau la fortune du royaume. Ce prince, qui avait été sacré à Reims en 1380, y revint de nouveau en 1397; et y fut rejoint par l'empereur Venceslas, dans le but de mettre un terme au grand schisme en consommant l'œuvre de la réunion. C'est là, jusqu'à l'époque où fut conclu le traité de Troyes (1430), le seul fait notable que nous ayons à mentionner. Égarés par les conseils du capitaine de ville, Guillaume de Châtillon, les Rémois adhérèrent à ce traité, et se placèrent ainsi sous le sceptre de l'Angleterre; mais la ville des sacres ne pouvait subir longtemps le joug flétrissant de l'étranger: Jeanne d'Arc écrivit aux villes de la Champagne pour les presser de reconnaître leur souverain légitime. Guillaume de Châtillon essaya vainement de retenir les

habitants de Reims dans la voie funeste où ils s'étaient engagés, en leur représentant que Jeanne était *la plus sotte chose que l'on eût jamais vue;* ils répondirent par le cri de *Vive le roi!* Charles VII se présenta bientôt devant la ville, et y fit son entrée le 16 juillet 1429. Jeanne lui offrit les clefs, et marcha devant lui en lui montrant la route, comme pour accomplir de tous points cette prédiction qu'elle avait tant de fois répétée, qu'elle saurait bien le conduire à l'église de Reims pour l'y faire sacrer. Charles, en effet, resta quatre jours dans la ville, et fut sacré par l'archevêque Renaud. On crut à un miracle, car le royaume était sauvé, et Jeanne avait rempli sa mission, *de par le roi du ciel, son droiturier Seigneur et souverain*, ainsi qu'elle disait dans sa lettre aux villes de la Champagne.

Charles VII, pendant toute la durée de son règne, témoigna aux habitants de Reims une extrême bienveillance; mais il n'en fut pas de même de son successeur. Louis XI, au moment de son sacre, leur avait promis une diminution de tailles; mais, au lieu de réduire l'impôt, il l'augmenta, et en exigea le paiement avec une rigueur extrême. Les citoyens s'armèrent pour résister; le roi punit comme il le savait faire, impitoyablement; et la ville eût peut-être subi les dernières rigueurs sans la généreuse médiation de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Quelques années plus tard, Louis, craignant que Reims, dont les fortifications étaient délabrées, ne tombât au pouvoir de ses ennemis, conçut le projet de la raser entièrement, et il fallut pour le détourner de ce dessein les vives instances du commissaire même qu'il avait envoyé dans la ville. Une peste en 1481, un incendie qui consuma la couverture de la cathédrale, les débats de l'échevinage et de l'évêché signalent seuls les dernières années du xve siècle; et, à part les cérémonies des sacres, nous ne trouvons rien dans la première moitié du siècle suivant qui mérite d'être rapporté. Pendant le règne de François Ier, Reims, par sa situation géographique, échappa aux ravages de la guerre; par la ferveur de son catholicisme, elle échappa aux séductions de l'hérésie; et en effet, la ville où se conservait la sainte ampoule, la ville qui devait à cette relique illustre une partie de sa gloire, ne pouvait donner la main aux ennemis des reliques et des images. Les archevêques, d'ailleurs, avaient pris soin de ranimer la ferveur par des fondations pieuses, de prévenir le schisme par de sages réformes. Charles de Lorraine, en 1547, fonda une université sur le modèle de celle de Paris; et, en donnant ainsi à la foi l'utile appui de la science, il contribua puissamment à maintenir son troupeau dans la vieille tradition catholique. Charles de Lorraine qu'on nommait le *Père des rois*, parce qu'il avait sacré Henri II, François II et Charles IX, fut nommé par le pape Paul IV légat du Saint-Siége dans toute l'étendue du royaume; et, en 1564, il fit accepter par un concile provincial les canons du concile de Trente, en réservant toutefois les libertés de l'église gallicane.

Les grands souvenirs que Charles de Lorraine avait laissés en mourant, l'avénement de son neveu Louis au siége archiépiscopal de Reims soutinrent dans cette ville le crédit de la maison des Guises: cependant, quand la Sainte Union fut proclamée, quand le duc de Guise, en 1585, se présenta devant Reims pour y pénétrer malgré la défense du roi, l'assemblée générale des habitants décida qu'*on ne donnerait point entrée dans ladite ville audit sieur de Guise.* Les roya-

listes furent longtemps en majorité ; mais l'assassinat de Blois mit tout en feu. Le chapitre de Reims déclara par un mandement que le *peuple français était quitte et absous du serment de fidélité à Henri de Valois* (1589). Dès ce moment le parti de la violence l'emporta. Le cardinal de Pellevé, que les historiens ont surnommé le *boute-feu de la Ligue*, fut nommé par le pape au siége de Reims, contrairement aux lois du concordat : cette circonstance ajouta encore à la confiance des ligueurs ; et les prêtres, comme partout, se montrèrent les plus ardents soutiens de la sainte Union. Mais la bourgeoisie ne tarda point à se lasser de toutes ces agitations ; et, en 1595, la ville rentra sous l'autorité du roi. L'année suivante, un imposteur, nommé La Ramée, se présenta à Reims en se faisant passer pour un fils de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche, et il annonça aux habitants qu'il venait se faire sacrer dans leur ville. Le présidial de Reims le fit arrêter ; on le condamna à être pendu ; et la sentence, confirmée par le parlement, fut exécutée à Paris.

Le séjour de Henri IV, en 1606, l'établissement des jésuites cette même année, le sacre de Louis XIII, nous conduisent jusqu'en 1650, époque de l'invasion des Espagnols dans la Champagne. Reims à cette date fut occupée par l'armée du maréchal du Plessis-Praslin ; et l'ennemi se présenta plusieurs fois devant ses faubourgs, mais sans réussir à les forcer. Praslin fit valoir à la cour la conduite des Rémois ; et, pour les récompenser, Louis XIV, par lettres-patentes de 1655, rétablit le conseil de ville dans ses anciennes attributions, en félicitant les habitants de leur patriotisme. L'année suivante ils en donnèrent de nouvelles preuves en combattant à leurs frais et de leurs personnes le gouverneur espagnol de Rocroi, Montalde, qui ravageait la Champagne.

Du règne de Louis XIV à la révolution française, Reims n'occupe dans l'histoire qu'un rang tout à fait secondaire. Les querelles politiques du XVII[e] siècle n'avaient eu dans les murs de cette ville qu'un faible écho ; il en fut de même des querelles religieuses du siècle suivant ; le fait le plus important que nous rencontrions dans les souvenirs du jansénisme est la persécution dirigée par l'archevêque de Reims Armand-Jules de Rohan contre Philippe et Godinot. Le 11 juin 1775, Louis XVI fut sacré à Reims ; et, dans cette circonstance solennelle, il laissa échapper un de ces mots tristes, que l'histoire recueille comme un présage quand les événements leur ont donné une signification : lorsqu'on plaça la couronne sur le front de Louis, il y porta la main en disant : *Elle me gêne* Henri III avait dit : *Elle me pique*. C'était là comme le premier acte du drame qui devait se dénouer sur la place de la Révolution. Les événements marchaient vite alors. Seize ans plus tard on brisait à Reims, nous l'avons déjà dit, sur le piédestal de la statue de Louis XV, la fiole sainte qui servait à l'onction des rois. Un Liégeois, nommé Couplet, Carra, Pierre de la Marne et Sillery se rendirent à Reims, en 1791, afin de préparer *le travail* de cette ville. MM. de la Condamine de Lescure, grand archidiacre, Gérard de Vachères, chanoine de la cathédrale, de Montlosier, maréchal des camps et armées du roi, et quelques ecclésiastiques périrent victimes de la terreur révolutionnaire. Mais la population voyait avec horreur ces terribles exécutions ; la plupart des personnes inscrites sur les listes de proscription s'échappèrent ou furent cachées par les habitants. La populace elle-même

protesta par des représailles et brûla, le 6 septembre, l'un des terroristes les plus exaltés. Lorsque le célèbre décret du 10 novembre 1793 eut substitué au culte catholique le culte de la raison, les adeptes de cette foi nouvelle, pour signaler leur prosélytisme, se revêtirent d'habits sacerdotaux, montèrent sur des ânes et firent une cavalcade dans l'intérieur de la cathédrale.

Menacée, mais de loin, par les Prussiens, pendant la campagne de Valmy, Reims, moins heureuse à la seconde invasion, vit deux fois l'étranger dans ses murs. Sous l'empire elle avait été paisible et prospère; elle eut largement sa part de malheurs dans les derniers revers. Après la bataille de Craonne, un Français, armé contre son pays, le comte de Saint-Priest, se présenta sous les murs de Reims, à la tête de quatorze mille Russes. La place n'avait pour toute défense qu'une enceinte en ruines, pour toute garnison que cent hommes de la garde, cinquante gendarmes et les cadres de trois bataillons. Les habitants secondèrent avec un grand courage cette poignée de braves, mais il fallut céder au nombre. Occupée par les Russes le 16 février 1814, reprise le 5 mars par le général Corbineau, puis occupée de nouveau par l'ennemi, Reims fut encore attaquée le 13 du même mois par Napoléon, qui en chassa Saint-Priest. Les Russes, dans cette dernière affaire, perdirent six mille hommes et vingt-deux pièces de canon. Ce fut là un des derniers et des plus brillants faits d'armes de cette mémorable campagne.

Déshéritée par la révolution de la cérémonie fameuse qui faisait sa splendeur, Reims vit se renouveler, sous le dernier des Bourbons de la branche aînée et pour la dernière fois peut-être, la solennité de l'onction royale. Il est peu de solennités dans le cours du moyen âge qui aient impressionné les peuples plus vivement que la solennité des sacres; et la persistance du cérémonial est à elle seule un fait remarquable. Voici à ce sujet quelques détails. Postérieurement au baptême de Chlodwig, le premier sacre sur lequel l'histoire nous ait transmis des souvenirs précis est celui de Philippe I[er], en 1059. C'était le jour de la Pentecôte; la messe fut célébrée dans la cathédrale de Notre-Dame, par l'archevêque Gervais, car les archevêques de Reims prétendaient qu'à eux seuls appartenait le droit de placer et de bénir la couronne sur le front des rois de France. Avant l'épître le prélat se tourna vers le prince; et, après lui avoir fait une exposition de la foi catholique, il lui demanda si cette foi était la sienne et s'il voulait la défendre. La réponse fut affirmative. On présenta ensuite à Philippe un écrit qu'il lut à haute voix et qu'il signa sur l'autel. C'était l'engagement de maintenir les droits de tous et de gouverner avec équité. Cette première formalité remplie, Gervais fit les onctions saintes au jeune prince, qui fut proclamé roi par les assistants : d'abord par l'archevêque, puis par les légats du pape, les évêques, les abbés, le clergé, les ducs, les comtes, la milice et le peuple. *« Il nous plaît, nous le voulons; qu'il soit notre roi! Laudamus, volumus, fiat! »* Telle était l'exclamation de la foule.

A dater de Philippe-Auguste, le cérémonial du sacre, qui, jusque-là, avait été réglé par la tradition, fut soumis, par édit royal, à des formes fixes et à une invariable étiquette. Quand le jour de la cérémonie était arrêté, le roi en informait par lettres closes les échevins ou le conseil de ville. Il était d'usage que le

prince se présentât aux portes de la cité, monté sur un cheval blanc; là les clefs lui étaient offertes par les magistrats municipaux; mais, à partir du règne de Charles VII, les magistrats municipaux furent remplacés par une jeune fille, très-probablement en mémoire de Jeanne d'Arc. Le roi se rendait directement à la cathédrale; il s'agenouillait à la porte, l'archevêque lui donnait l'évangile à baiser et le conduisait dans le chœur; on chantait le *Te Deum*, ce *cantique des rois*, et le monarque se retirait ensuite à l'archevêché. Le jour du sacre les évêques de Laon et de Beauvais allaient, en grande cérémonie, chercher le prince dans ses appartements. En même temps une autre députation se rendait à l'abbaye de Saint-Denis pour y prendre la sainte ampoule. Quatre personnes de haute noblesse étaient déléguées à cet effet; elles juraient sur l'évangile d'exposer leur vie, s'il en était besoin, pour la conservation de la précieuse relique, et, si on l'exigeait, elles restaient même comme otages à l'abbaye.

Le cortége royal se rendait ensuite en grande pompe à la cathédrale; là, l'archevêque requérait le roi de conserver au clergé et aux églises leur juridiction et leurs priviléges. Le roi le jurait: alors les évêques de Laon et de Beauvais le présentaient à la foule et demandaient aux assistants s'ils l'acceptaient pour souverain. Quand la foule avait donné son assentiment, le roi, la main sur les évangiles, prêtait devant l'archevêque, en latin et à haute voix, le serment du sacre, qui était de conserver la paix à l'église, de réprimer les violences, de faire respecter la justice, d'exterminer l'hérésie. Le roi, dans les derniers temps, prêtait encore trois autres serments, l'un en qualité de grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit, l'autre en qualité de grand-maître de l'ordre de Saint-Louis, et enfin, le troisième, comme chef de toute justice; à ce titre, il jurait de faire observer les édits sur les duels.

Pendant ce temps, on disposait sur l'autel le vêtement d'apparat, la camisole de satin rouge garnie d'or, la dalmatique, le manteau de velours blanc semé de fleurs de lys, et les insignes de la royauté, la couronne, le sceptre, l'épée, les éperons. Bientôt l'archevêque, s'approchant du roi, faisait les onctions saintes: il élevait ensuite la couronne au-dessus de la tête du monarque, et le conduisait à un trône élevé sur le jubé. Après l'avoir fait asseoir, il s'inclinait devant lui, le baisait, et criait par trois fois: *vivat rex in æternum*. Les douze pairs du royaume répétaient la même cérémonie. Le peuple entrait bientôt. Les oiseleurs lâchaient du haut du jubé les *oiseaux du sacre*, et le roi était reconduit en grande pompe à l'archevêché, où l'attendait un somptueux repas. Sa table était servie par les officiers de sa maison, et les autres tables par les membres de l'échevinage de Reims et les notables bourgeois, qui, tous, portaient l'habit noir avec une fleur de lys brodée d'or, le manteau et le rabat. Le lendemain du sacre le roi allait en cavalcade à Saint-Denis pour entendre la messe et toucher les écrouelles.

Au sacre de Charles X, le 29 mai 1825, le cérémonial de l'onction et du couronnement fut à peu de chose près conforme au cérémonial observé dans les anciens sacres, mais le serment fut modifié, et, dans la formule nouvelle, on pouvait retrouver la trace de la révolution. Le roi ne parlait plus des hérétiques, il disait encore *mon peuple;* mais des mots nouveaux, la *Charte constitutionnelle*,

démentaient cette tradition de l'ancienne monarchie. Le lundi 30 mai, le roi tint à la cathédrale un chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, où il nomma vingt-un cordons bleus; enfin, le 31 mai, il visita la ville et se montra aux habitants. Le Dauphin, le duc d'Orléans et le duc de Bourbon se tenaient à ses côtés pendant la marche du cortége, et derrière lui suivaient, en calèche découverte, madame la Dauphine, madame la duchesse de Berry et mademoiselle d'Orléans. Arrivé dans la rue Saint-Denis, le roi mit pied à terre et entra dans l'hôpital de Saint-Marcoul, où sont les malades atteints d'humeurs froides. Il en toucha plusieurs, en disant, suivant l'antique usage : *Dieu te guérisse, le roi te touche.* Charles X quitta Reims le 1er juin. La solennité du sacre coûta à la France plus de trois millions.

C'était sans doute un insigne honneur pour Reims que la royauté française fût ainsi consacrée dans ses murs, mais cet honneur la grevait d'une lourde charge; car les frais dn sacre, sous l'ancienne monarchie, étaient payés par la ville. Du reste, elle était assez riche pour subvenir à ces dépenses, assez importante pour donner pendant quelques jours l'hospitalité aux rois. Comme ville ecclésiastique, Reims, sous l'ancienne monarchie, était au premier rang. Le prélat qui en occupait le siége prenait le titre d'archevêque duc de Reims, premier pair de France, légat né du Saint-Siége, primat de la Gaule Belgique. Le chapitre métropolitain se composait de soixante-quatre chanoines, cinquante-un chapelains et quatre grands prêtres. Les archevêques de Reims jouissaient du droit de *commande* ou de protection sur la plupart des abbayes du diocèse; et c'était là une des principales sources de leur puissance. Au moyen âge ils avaient une milice régulière, des officiers qui portaient les mêmes titres que les officiers de la couronne, un sénéchal pour faire les honneurs de leur table, un maréchal pour commander leurs soldats, un panetier, un gruyer, un maître des eaux et forêts. Les agents de leur puissance spirituelle étaient au nombre de vingt-six, dont un geôlier et deux greffiers du *registre des excommuniés;* ils étaient métropolitains de onze diocèses, ils avaient juridiction temporelle et spirituelle sur onze abbayes, droit de patronage sur deux monastères; et les habitants de Saint-Quentin et de Saint-Valery étaient obligés de venir plaider à leur cour. Du XIe au XIVe siècle, ces puissants prélats battent monnaie comme les rois; la plus ancienne de ces monnaies date de l'épiscopat de Guy (1021-1033), la dernière, de l'épiscopat de Jean III (1355-1373). Outre le chapitre métropolitain, Reims avait encore les trois collégiales de Saint-Symphorien, de Saint-Timothée et de Sainte-Balsamie, treize cures, un séminaire fondé en 1564 par le cardinal de Lorraine, les abbayes de Saint-Denys, de Saint-Nicaise, de Saint-Remi, de Saint-Étienne-les-Dames, de Saint-Pierre-les-Dames et des Clarisses; deux commanderies, celle du Temple, qui datait de 1040, et celle de Saint-Antoine, qui était une espèce d'hôpital; six communautés d'hommes, les Dominicains et les Cordeliers établis en 1220, les Carmes en 1229, les Augustins en 1320, les Minimes en 1672, les Capucins en 1693; trois communautés de femmes, les religieuses du Longueau, les Carmélites amenées de Paris à Reims par la reine Anne d'Autriche; et une congrégation fondée en 1336. Les établissements de bienfaisance n'étaient pas moins nombreux; nous citerons l'Hôtel-Dieu, fondé en 860 par Hincmar, l'hô-

pital général et l'hôpital de Saint-Marcoul, qui se sont conservés jusqu'à nos jours.

De tous les monuments religieux de Reims, le plus ancien est l'église de Saint-Remi. Cette église, commencée en 1015, fut consacrée en 1049 par le pape Léon IX : c'est là que reposait saint Remi, et que se trouvaient les tombeaux de Carloman, de Louis d'Outre-Mer, de Gerberge, de Lothaire et de vingt-quatre archevêques. Au mois d'octobre 1793, le peuple de Reims mutila d'une abominable façon ces précieuses reliques; les tombeaux furent profanés; et les restes du saint qui avait sacré Chlodwig furent enterrés dans le cimetière, sous le cadavre d'un soldat mort à l'hôpital. Quant à la cathédrale, fondée dès les premiers temps du christianisme en l'honneur de saint Sixte, elle avait été détruite et plusieurs fois rebâtie sur des emplacements différents. Telle qu'on la voit encore de notre temps, elle est l'œuvre de Robert de Coucy, et elle fut commencée en 1212. Sa longueur est de quatre-vingt-treize pieds, sa hauteur de deux cent cinquante-six depuis le pavé jusqu'au sommet des tours; le portail est composé de trois arcades et décoré de six cents statues environ; l'intérieur est éclairé par quatre-vingts verrières et dix roses tant grandes que petites; et, au-dessous des verrières, règne une galerie composée de cent soixante-treize arcades à jour. Quoique la cathédrale de Reims, comme tous les monuments religieux du moyen âge, ait souffert des outrages révolutionnaires, elle peut encore aujourd'hui compter au premier rang parmi les édifices les plus imposants que nous ait légués la piété de nos aïeux. Deux autres églises, Saint-Nicaise et Saint-Pierre-les-Dames, toutes deux également remarquables au point de vue de l'art, ont été détruites pendant la révolution. Saint-Nicaise datait du XIIIe siècle, Saint-Pierre-aux-Dames du XVIe; et on les citait comme des modèles de hardiesse et d'élégance. Parmi les monuments qui attestent l'importance de Reims dans le passé, et sous l'empire d'une autre civilisation, nous rappellerons l'arc de triomphe de la Porte de Mars, élevé par les Rémois en l'honneur de César et d'Auguste, et le sarcophage romain désigné sous le nom de tombeau de Jovin. Il serait trop long d'indiquer ici en détail les nombreuses découvertes d'antiquités gallo-romaines qui ont été faites à différentes époques dans les murs de Reims; il suffira de mentionner le caveau orné de peintures, qui fut déblayé en 1738 à l'extrémité du *Barbâtre;* les débris de toute espèce déterrés sur l'emplacement du cirque, qu'on désignait sous le nom de *Mont d'Arène;* la statue de Jupiter Olympien et la statue de Mars, trouvées au commencement de ce siècle, l'une à la porte aux Ferrons, l'autre entre Saint-Brice et Champigny. Parmi les monuments ou les embellissements modernes de Reims, l'hôtel-de-ville, commencé en 1627, le palais épiscopal et la place Royale, méritent seuls d'être mentionnés.

Reims, avant 1789, était une subdélégation de l'intendance de Châlons. Elle fut constamment comprise dans la juridiction du bailliage de Vermandois; mais, en 1523, François Ier y établit un siége royal, et un présidial y fut créé par Henri II, en 1551. On y trouvait, en outre, une justice consulaire, une élection, une maîtrise des eaux et forêts, etc., et dix justices seigneuriales, dont la plus importante était le bailliage ducal de l'archevêché. Aujourd'hui, Reims est

le chef-lieu d'une sous-préfecture ; on y compte environ quatre mille trois cents maisons et 39,185 habitants ; l'arrondissement renferme près de 129,000 âmes.

Cette ville a une bibliothèque publique, un grand et un petit séminaire, un collége royal, une école de médecine et de chirurgie. Son principal commerce consiste en vins de Champagne, et l'on assure que ce commerce s'élève, pour l'arrondissement, à la somme annuelle de vingt-cinq millions. Les fabriques de casimirs, de flanelles, de couvertures de laine, de schalls façon cachemire, etc., ont une haute importance industrielle ; enfin, Reims a attaché son nom, comme tout le monde le sait, à la fabrication du pain d'épice, des biscuits, et à la préparation des fruits secs.

Parmi les noms de ses enfants, la capitale de l'ancien Rémois peut, à toutes les époques, citer des noms glorieux : *Jovin*, le consul romain, le compagnon d'armes de l'empereur Julien ; *Colbert*, le ministre du grand roi ; *Aurélien*, musicien habile du IXe siècle ; *Robert de Coucy*, l'architecte de la cathédrale ; le célèbre graveur *Robert Nanteuil ; de la Salle*, le fondateur des écoles chrétiennes ; le poëte *Coquillart*, que Marot appelle *l'honneur de la Champagne* ; *Bergier*, l'auteur des *Grands Chemins de l'empire ; Thierry Ruinart ; Lévêque de Pouilly ;* l'abbé *Pluche*, *Linguet*, *Marlot* ; le célèbre teinturier *Gobelin ; Le Batteux ; Tronçon du Coudray*, *Godinot*. Les noms de *MM. Geruzez*, *Paulin Pâris*, *Louis Pâris* et *Varin*, s'ajoutent, de nos jours, à la liste honorable des littérateurs et des érudits qu'ont vu naître la ville de Reims ou ses environs, et la continuent dignement.[1]

SAINTE-MENEHOULD. — VOUZIERS. — ÉPERNAY.

VALMY. — MONTMIRAIL. — CHAMPAUBERT. — VAUCHAMPS.

Sainte-Menehould, ville importante de l'ancien Rémois, autrefois capitale du pays et forêt d'Argonne, la première cité champenoise du côté de l'Allemagne, située à une distance presque égale de Verdun et de Châlons, s'élève entre deux rochers, sur un terrain marécageux traversé par la rivière d'Aisne, qui la baigne au nord et au couchant. Le sommet du plus haut de ces rochers a été occupé

1. *Commentaires de César.* — Tacite. — Grégoire de Tours. — Marlot, *Théâtre d'honneur.* — *Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury. — *Gallia christiana.* — Flodoard, *Historia ecclesiæ Remensis.* — M. Louis Pâris, *Chronique de Reims.* — Varin, *Archives de la ville de Reims* — Geruzez, *Description historique et statistique de la ville de Reims.* — Camus-Daras, *Tableau des principaux événements de l'histoire de Reims.* — *Description historique de Notre-Dame de Reims*, par Povillon-Pierrard. — Clausel de Coussergues, *Recherches sur les sacres.* — *Histoire du sacre de Charles X.* — Voyez aussi le *Sacre de sa majesté Charles X*, inséré dans l'*Annuaire du département de la Marne*, année 1826

jusqu'en 1719 par un château dont on attribue la fondation à Dreux ou Drogon VI, duc de Champagne et maire du palais de Childebert, roi d'Austrasie. Quelques habitations ne tardèrent point, comme d'habitude, à se grouper au pied de la forteresse; mais ce lieu ne fut connu, pendant plusieurs siècles, que sous la dénomination de *Castrum* ou *Castellum super Axonam* (Château-sur-Aisne). D'après une autre version, *Mahildis* (Mahaut, Mathilde), fille de Sigmar, comte de Perthes, lequel vivait l'an 450, aurait donné son nom à la ville nouvelle : l'existence de la cité serait donc bien antérieure à celle du château, puisque Dreux VI ne le construisit que vers l'an 639. Quoi qu'il en soit, en 1174, Henri Ier, comte propriétaire de Champagne, ayant fait transporter dans l'église Notre-Dame de Château-sur-Aisne les reliques de Mahildis, morte en odeur de sainteté, le nom de la ville changea en même temps que celui de l'église, et dès lors Château-sur-Aisne ne fut plus appelé que Sainte-Menehould ou Menehould (*San Manehildis*).

Le premier fait de quelque importance qui se rattache à l'histoire de Sainte-Menehould est l'emprisonnement supposé de Grippo ou Griffon, fils naturel de Karl-Martel, dans Château-sur-Aisne. Quoique Baugier n'hésite pas à croire que l'infortuné prince fut enfermé en cet endroit par Karloman et Pépin, ses frères, après la mort de leur père commun, ce fait nous paraît au moins douteux; aucun annaliste contemporain ne désigne d'une manière bien précise dans quel château des Ardennes on enferma Grippo.

Dès la première année du XIIe siècle, on trouve des sires particuliers de Sainte-Menehould. A Raoul succède Albert Ier, dont le fils Rodolphe hérite de la seigneurie de cette ville et du gouvernement du château (1183). Le fief étant sorti de cette famille passe à différentes reprises en d'autres mains; mais le commandement militaire est séparé du domaine seigneurial qui, en 1449, constitue une partie du domaine de Marie d'Anjou, veuve de Charles VII. En 1485, Antoine, bâtard de Bourgogne, occupe le château; en 1537, le commandement en est confié à François d'Anglure, tandis que le domaine de la ville appartient, par concession royale, à Honorat de Savoie, comte de Tende. Le comté de Sainte-Menehould est ensuite affecté au douaire de Marie Stuart, veuve de François II (1570); il entre bientôt dans la maison de Nevers. Louis XIII en fait l'acquisition; à sa mort, Anne d'Autriche le possède (1644); depuis sa réunion à la couronne par arrêt du conseil (1667), Louis XIV l'engage successivement à divers gentilshommes de sa cour; enfin, le dernier engagiste, M. le marquis de Puisieux, le remet au roi, qui en attribue l'administration aux fermiers royaux.

L'histoire de Sainte-Menehould se compose, depuis les premières années du XIe siècle jusqu'après le milieu du XVIIe, d'une suite de siéges interrompue seulement par quelques épisodes des guerres civiles et religieuses. En 1039, Goselon ou Joselon, duc de la Basse-Lorraine, se présente devant la place; mais il ne tarde point à se retirer, désespérant de vaincre la résistance des habitants. Théodore, évêque de Verdun, l'enlève, en 1089, à Manassés, comte de Perthes, dont les troupes, en garnison dans le château, faisaient de fréquentes excursions sur ses terres. Arnould, autre évêque de Verdun, allié à Simon II, duc de Lorraine, l'investit aussi, en 1181, afin de mettre un frein, comme son prédécesseur, aux déprédations du sire de Sainte-Menehould, Albert Pichot, parent du comte de

Chartres; mais le prélat, frappé d'un trait d'arbalète, tombe mort, et le duc décampe aussitôt. Les Anglais s'emparent de Sainte-Menehould en 1436; ils en sont chassés par le connétable de Richemont. En 1544, François Ier répare les fortifications du château, à l'approche de Charles-Quint qui avait franchi la frontière.

Le prince de Portien, général calviniste, livre à la ville, dans la nuit du 25 août 1562, un terrible assaut avec cinq cents hommes, qui avaient revêtu leur chemise par-dessus leur habit, afin de pouvoir se reconnaître. Les assaillants, repoussés avec la plus grande vigueur, se décident enfin, vers les huit heures du matin, à battre en retraite, laissant leurs échelles et leurs morts dans les fossés. En 1588, le capitaine Lamothe se jette dans la place, pendant l'absence et sur l'ordre du gouverneur, Duvalk de Mondreville, ardent ligueur, qui voulait la conserver à son parti; mais, un jour de fête, le lieutenant-général du bailliage, nommé de Renneville, monte au château, suivi de quelques bourgeois, y surprend et arrête Lamothe, dont le commandement lui est donné par Henri III, en récompense de son dévouement et de son courage. Baugier, dont nous suivons ici la version, est en désaccord avec l'auteur de la notice sur Sainte-Menehould, insérée dans les *Nouvelles Recherches sur la France*, lequel affirme que Mondreville était en personne dans le château, qu'il en fut chassé, et se réfugia dans une de ses terres, appelée Hans. Ce même Renneville, quoiqu'il n'eût d'autres soldats que les habitants, défendit, deux ans après, la place avec le plus grand avantage contre Chacles II, duc de Lorraine, alors attaché au parti de la Ligue. Le duc leva le siége au bout de trois semaines de tranchée ouverte (25 octobre 1590). Lors de l'expédition d'Henri IV contre le duc de Bouillon, Sainte-Menehould fut prise par un de ses généraux, le marquis de Praslin (27 décembre 1606). En 1614, les princes mécontents de la cour s'y étaient donné rendez-vous; ils y signèrent la paix avec Marie de Médicis le 16 du mois de mai 1624. Le prince de Condé, à la tête des troupes espagnoles, y entra par capitulation en 1652; Louis XIV la reprit en personne une année après; il y pénétra par la brèche, et afin de récompenser les habitants de leur vigoureuse résistance au prince de Condé, il le exempta de la taille pendant dix ans, et « honora la ville de ses livrées. » En 1712, les brèches faites aux murailles n'avaient pas encore été réparées, de manière que le général Growestein s'étant avancé jusqu'à Sainte-Menehould, put aisément en exiger des otages.

Un violent incendie dévora la ville en 1719 : l'ancien hôpital, dont on attribuait la fondation à deux Juifs expulsés de Châlons par saint Alpin, fut la proie des flammes. Il devint impossible d'arrêter les ravages du feu, parce qu'on manquait totalement de seaux, de pompes et d'échelles, et que d'ailleurs presque toutes les maisons étaient construites en bois. Une somme de trois cent mille livres fut destinée, par arrêts du conseil du roi (20 septembre 1720 et 2 octobre 1725), au rétablissement de la ville sur un plan plus régulier.

Ce fut le 21 juin 1791 que Louis XVI, traversant Sainte-Menehould avec sa famille, fut reconnu par Drouet, le fils du maître de poste de la ville. Celui-ci courut aussitôt à Varennes, où il attendit la voiture royale sur le pont par lequel elle devait passer : là, un fusil à la main, et assisté d'une autre personne, il ar-

rêta le roi, et, sous le prétexte de s'assurer si son passeport était bien en règle, le conduisit devant Sausse, le procureur de la commune. Sainte-Menehould joua un rôle important, en 1792, dans les combinaisons stratégiques de Dumouriez, lorsque, l'un des défilés de l'Argonne ayant été forcé par les Autrichiens, le général français fut dans la nécessité de lever immédiatement le camp de Grand-Pré. Il y concentra ses troupes, et fut bientôt rejoint par les corps des généraux Beurnonville, Chazot et Kellermann. Celui-ci prit position sur le coteau de Valmy, situé au centre du bassin formé en avant de Sainte-Menehould par des hauteurs circulaires qui ont plus de trois quarts de lieue. Là s'engagea la canonnade du 20 septembre 1792. Le brave général Kellermann prit une part glorieuse à cette mémorable journée, comme le rappelle l'obélisque qui a été érigé le 3 septembre 1821 à la hauteur d'Orbeval, en vue du village de Valmy et de la grande route de Châlons à Sainte-Menehould. Le cœur du maréchal duc de Valmy, conformément à ses dernières volontés, a été enfermé dans ce monument.

Sainte-Menehould était, sous l'ancien régime, le chef-lieu d'une élection et le siége d'un bailliage : elle avait eu jadis un hôtel des monnaies, qui, à l'époque de la réunion du duché de Bretagne à la couronne, fut transféré à Nantes. Cette ville a été érigée en chef-lieu de sous-préfecture. Elle est jolie : on y remarque la maison commune, bâtie depuis l'incendie de 1719 sur une grande place qui occupe le centre de la cité.

L'itinéraire d'Antonin désigne sous le nom de *Vongus* un lieu situé à mi-chemin entre Reims et Yvois. On a prétendu d'abord, non sans quelque fondement, que ce bourg avait été un municipe romain (*municipium Vonqum*), et qu'il fallait y voir le berceau de Vouziers. Plus tard, une inspection plus attentive des localités ayant fait reconnaître l'erreur de cette opinion, les savants sont en général tombés d'accord que l'emplacement de l'antique *Vongus* ne pouvait être que celui de Voncq ou d'Yoncq, deux villages des Ardennes en faveur desquels on arguë de l'étymologie. L'origine de Vouziers n'en passe pas moins pour très-ancienne ; au XIVe siècle, ce n'était encore, il est vrai, qu'un gros village, mais il portait le titre de vicomté : on l'appelait *Vourq*, et il s'étendait autour de deux fermes nommées *les Vouziers*. François Ier, par lettres-patentes de 1516, constatant qu'en ce lieu avaient existé de temps immémorial des marchés et des foires, y établit un marché aux grains, lequel, en attirant l'affluence des acheteurs et des marchands, finit par augmenter rapidement la population. La ville prit dès lors le nom de Vouziers. Il y avait déjà des fortifications, dont il est parlé dans quelque titre du XVIe siècle, et un château qui, avec une partie du bourg et du moulin, constituait un fief dépendant du *Temple* de Reims. Le fief du *Vieux-Pont* était un autre domaine seigneurial formé en grande partie du bois de Condé.

Vouziers n'a point d'histoire. Jusqu'ici, du moins, nous ne trouvons dans les auteurs où il est question du vieux bourg et de la cité actuelle aucun autre détail que le peu de faits qui précèdent. Le seul événement que nous puissions enregistrer est le combat livré dans ses environs le 15 septembre 1798; le prince de Ligne, commandant des émigrés, y périt en défendant contre le général français

Chazot son poste de la Croix-aux-Bois, l'un des cinq défilés de l'Argonne, enlevé le 13 par les Autrichiens.

C'est un des chefs-lieux de sous-préfecture du département des Ardennes. Vouziers, comprise autrefois dans le diocèse de Reims, ressortissait au parlement de Paris, à l'intendance de Châlons et l'élection de Réthel. Hesseln en parle comme d'une bourgade dont la population montait à sept ou huit cents habitants. Aujourd'hui cette ville, composée presque d'une seule rue, mais agréable et bien bâtie, s'élève sur la rive gauche de l'Aisne, en face de deux îles qu'on aperçoit à l'orient. La position topographique de Vouziers, favorable au commerce, s'accorde avec le caractère entreprenant et laborieux des habitants. Les travaux de la terre ne sont pourtant pas négligés : Vouziers a une société d'agriculture. L'église, quoique construite de plusieurs styles différents, mérite d'attirer l'attention par ses trois beaux portails en ogive sculptés.

Il est impossible de préciser la date de la fondation d'Épernay (*Sparnacum* ou *Sparnacus*, ou mieux *Aquæ-Perennes*, d'où l'on fit *Esperne*, Épernay), autre petite ville du Rémois : l'on peut affirmer seulement que, dès le milieu du vᵉ siècle, c'était un bourg considérable, ayant des seigneurs particuliers qui résidaient dans un château. L'un d'eux, nommé Euloge, implora l'assistance de saint Remi, afin de se faire pardonner certain crime dont il s'était rendu coupable envers Chlodwig, mais que l'histoire ne spécifie point. Le roi frank lui accorda sa grâce, et Euloge, dans sa reconnaissance, donna à saint Remi sa maison d'Épernay « qu'il aimait beaucoup. » Mais, dit naïvement Baugier, auquel nous empruntons ce récit, « le saint prélat ne voulut pas la recevoir sans récompense ; il luy fit présent à son tour de cinq mille livres, qui étaient alors une très-grande somme, qu'il tira du trésor de l'église de Reims. » La vérité, probablement, c'est que saint Remi désirait la possession de ce château pour l'unir au domaine de son église, et qu'Euloge ayant remis sa fortune et sa vie entre ses mains, n'osa point ensuite refuser de le lui vendre. Le château d'Épernay servit postérieurement de maison de plaisance aux archevêques de Reims, qui achevèrent de le fortifier. Le bourg se peupla bientôt de quelques familles de tanneurs, dont le ruisseau de Cubry, coulant dans les environs, favorisait l'industrie. Enfin, lorsqu'il eut pris rang de ville par le développement de son commerce, le voisinage de la Marne augmentant son importance comme position militaire, Robert, deuxième comte de Champagne, saisit la première occasion qui se présenta d'en dépouiller à son profit l'église de Reims, sous la condition toutefois de foi et hommage à l'archevêque.

Au temps où Épernay n'était encore qu'un simple village (*vicus*), Childebert, roi de Paris, l'avait emporté de vive force et en avait fait passer tous les habitants au fil de l'épée (533). Frédégonde l'avait pillé vers 593 ; Hincmar, archevêque de Reims, s'y était réfugié au ixᵉ siècle, pendant les courses des Normands, avec le trésor de la cathédrale et les reliques de saint Remi. En 1019, à la mort d'Étienne Iᵉʳ, quatrième et dernier comte de Champagne de la maison de Vermandois, Eudes II, de la maison de Blois, ayant hérité de ce comté, vint à Épernay où il fit réparer les fortifications du château, construites par l'arche-

vêque Foulques, successeur d'Hincmar, puis démolies par ordre de Charles-le-Chauve, relevées par Gervais, successeur de Foulques, et abattues de nouveau en 923.

Lorsque le comté de Champagne passa, en 1284, dans la maison de France par le mariage de Jeanne, fille de Henri-le-Gros, avec Philippe, fils aîné du roi Philippe-le-Hardi, ce jeune prince, alors âgé de seize ans, fit hommage de la terre d'Épernay à l'archevêque de Reims. Plus tard elle fut comprise dans l'apanage des ducs d'Orléans, pour ne faire retour à la couronne que l'an 1531, à la mort de Louise de Savoie, mère de François Ier. Cette même année cependant, le roi en donna l'usufruit au duc de Guise; un des Strozzi et après lui Marie Stuart, veuve de François II, succédèrent au duc dans la jouissance de cet usufruit. A la mort de Marie, Henri III réunit pour la seconde fois Épernay au domaine royal; mais il l'aliéna presque aussitôt. Le fief tomba ainsi, tour à tour, en diverses mains, jusqu'en 1643, époque à laquelle les villes d'Épernay, Château-Thierry, Évreux et autres lieux furent cédés au duc de Bouillon, en échange des principautés de Sédan et Raucourt. Le traité stipulait que le duc pourrait y faire rendre la justice en son nom après le décès des officiers nommés par le roi; mais cette clause ne reçut point d'exécution, et la justice royale continua d'avoir son cours dans le bailliage et la prévôté d'Épernay.

En 1542, François Ier avait incendié cette ville, afin que Charles-Quint ne s'emparât point des approvisionnements qu'il y avait amassés; il la fit bientôt rebâtir, et, en outre, dédommagea les habitants par la concession de plusieurs priviléges. Les calvinistes l'investirent en 1586 : ils y pénétrèrent après la plus vigoureuse défense; mais ils en furent chassés par le duc de Guise, dont les troupes, attaquées par les habitants eux-mêmes, abandonnèrent la place en 1588. Rosy, lieutenant-général de la Ligue, échoua d'abord dans une tentative dirigée contre Épernay; il la reprit enfin sur les royalistes en 1592; Henri IV l'assiégea en personne et l'obligea de capituler le 9 août. L'acharnement avait été terrible : le maréchal de Biron fut tué, dans une reconnaissance, au moment où le roi tenait une de ses mains posée sur son épaule. En 1635, Louis XIII l'enleva au comte de Soissons, qui s'en était emparé l'année précédente. De cette époque jusqu'à nos jours, nous n'avons d'autre particularité intéressante à noter dans l'histoire d'Épernay que le passage de Napoléon dans cette ville, le 27 mars 1814; c'est là qu'il apprit la défection du maire Lynch et l'entrée des Anglais à Bordeaux. Le 10 du mois de février, Napoléon avait battu à Champaubert l'avant-garde russe conduite par le général Alsufief; le 11, il avait remporté sur l'armée russe et prussienne la glorieuse victoire de Montmirail, et, le 24, mis en pleine déroute, à Vauxchamps, vingt mille Prussiens commandés par Blücher; tous ces lieux, dont le nom est impérissable, font partie de l'arrondissement d'Épernay.

Le décret de l'Assemblée nationale, sanctionné le 4 mars 1790, avait fait d'Épernay l'un des six districts du département de la Marne; depuis la loi du 28 pluviôse an VIII, c'est l'un des quatre chefs-lieux de sous-préfecture du même département. Sous l'ancien régime il y avait une élection, une prévôté et un bailliage. On arrive à la ville en débouchant d'une riche vallée, et l'on y traverse la Marne

sur un pont à six arches surbaissées, de l'aspect le plus hardi. A l'époque où écrivait Baugier une partie des fortifications tombait déjà en ruines, les fossés ne contenaient plus d'eau. Les coteaux d'Épernay sont couverts de vignobles et percés de vastes caves crayeuses où l'on conserve le vin du pays, le meilleur de la Champagne; on l'appelle *vin de rivière*, par opposition à celui de Reims, connu sous le nom de *vin de montagne*.

Le principal commerce d'Épernay est celui de ses vins, qu'elle expédie dans toutes les contrées de l'Europe, et son industrie la plus importante l'exploitation des carrières d'argile à poterie et de pierres meulières qu'on trouve dans les environs. Vouziers fait le commerce des vins, des grains, des huiles et des bestiaux; Sainte-Menehould celui des blés, avoines, seigles, bois et merrains, serges et étoffes de laine dites ras de Châlons. Des tanneries, des verreries, des faïenceries et des forges sont établies à l'entour de cette dernière ville.

On compte 5,876 habitants à Épernay; 2,200 à Vouziers; 4,000 environ à Sainte-Menehould. Des arrondissements dont ces villes sont les chefs-lieux, le premier renferme 80,000 âmes; le second 61,440; le troisième 36,215. Le chroniqueur *Flodoard* est né à Épernay, le cardinal de *Retz* à Montmirail. Parmi les hommes célèbres originaires de la ville et de l'arrondissement de Sainte-Menehould, nous citerons *Henri Duvalk*, comte de *Dampierre*, généralissime de l'empereur, et *Jean-Armand*, marquis de *Joyeuse*, maréchal de France, qui reçurent le jour, le premier à Hans, le second à Ville-sur-Tourbe; le savant jésuite *Jean Dé*, fondateur et recteur de l'académie de Strasbourg, et *Jean-Baptiste Drouet*, tous deux nés à Sainte-Menehould. Les électeurs de la Marne envoyèrent Drouet à la Convention nationale, et, plus tard, pendant les Cent-jours, à la chambre des représentants; le Directoire le choisit pour commissaire près le département de la Haute-Marne; et Bonaparte, n'étant encore que premier-consul, le nomma sous-préfet de sa ville natale. L'arrondissement de Vouziers a produit aussi quelques hommes distingués : *Renaudin d'Attigny*, poëte latin du XV[e] siècle; le jurisconsulte *Lambert*, né à Sainte-Vaubourg; les savants bénédictins *Dom Jean Mabillon* et *Jean Gelé*, et le jésuite *Jean-Baptiste Duchesne*, nés à Chêne-le-Populeux.[1]

SEDAN.

Il y a des villes dont la destinée est simple et dont l'histoire suit une pente uniforme depuis le premier jour de leur existence jusqu'au dernier. Les unes deviennent le siége de l'industrie, les autres ne sont que des places de guerre; dans

1. Dom Marlot, *Histoire de Reims*. — *Nouvelles Recherches sur la France*, t. II. — Piganiol, *Description de la France*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Hubert, *Géographie historique des Ardennes*. — M. Pâle, *Notice sur Vouziers*.

celles-ci le commerce fleurit, dans celles-là les sciences et les arts sont en honneur. L'histoire de Sedan est loin de présenter cette facile unité. Elle ressemble bien plutôt, sauf l'inégalité des proportions, à celle des grandes capitales où l'on voit se développer dans un majestueux ensemble, à côté de la puissance militaire, la culture des lettres et l'activité de l'industrie. Au reste, le passé de cette population s'explique naturellement par l'importance des positions qu'elle occupe encore aujourd'hui. Sedan est situé au milieu des forêts de la vallée de la Meuse, tout près de la frontière, et au pied d'un rocher taillé pour former une place d'armes, sur un sol où l'abondance du minerai de fer et de la houille appelle les établissements métallurgiques et au confluent de plusieurs cours d'eau couverts d'usines; aucune ville ne possède donc à un plus haut degré les instruments de la guerre ainsi que ceux du travail.

Dans cette héroïque et industrieuse vallée, les manufactures s'élèvent généralement à une certaine distance des forteresses et ne se laissent pas renfermer dans le même rayon. Mézières, sur son rocher, n'a d'espace que pour les remparts qui la couronnent et pour les canons qui la défendent. Charleville, au contraire, cité manufacturière et commerçante, est ouverte de tous les côtés. Deux foyers de population se formant à une demi-lieue l'un de l'autre, deux villes surgissant sur le même territoire, séparées bien que contiguës, n'est-ce pas le signe d'une incompatibilité profonde, et n'y a-t-il pas là comme deux races différentes aussi bien que deux éléments d'action?

Sedan est la seule ville des Ardennes qui réconcilie ces apparents contrastes : on dirait Charleville et Mézières réunis. Mais Charleville a une spécialité industrielle et se borne à fabriquer des armes ainsi que de la quincaillerie. L'industrie sedanaise a plus d'étendue et de variété. Sedan est aujourd'hui un centre manufacturier, de même qu'il a été un centre politique. A côté des fabriques de draps, qui font sa principale célébrité, se placent les filatures de laine, les hauts-fourneaux, les forges et les laminoirs des environs. La production et l'épargne y ont accumulé les capitaux, et les ouvriers y affluent comme au plus grand marché du travail qui existe entre Reims et Liége.

Toute ville prétend remonter à une haute antiquité et enveloppe son berceau de fables. Selon la chronique, Sedan aurait été fondé par Sedanus, trois siècles avant l'ère chrétienne; mais l'histoire place plus près de nous l'origine de cette cité. Sedan n'existait pas avant le XVe siècle : antérieurement à cette époque, ce n'était qu'une *arouerie*, un hameau, qui dépendait des abbés de Mouzon. Le territoire de Sedan, situé entre la France et l'Allemagne, entre l'archevêché de Reims et l'évêché de Liége, demeura longtemps abandonné aux vicissitudes d'une guerre de frontières. Au XIIIe siècle, Albéron, évêque de Liége, qui avait acheté de Godefroy la seigneurie de Bouillon, entreprit d'en reculer les limites et envahit les terres de la métropole de Reims. Les Liégeois, battus à Villers-Cernay, assiégèrent Douzy, qui était alors une place forte et qui n'est plus aujourd'hui qu'un village peuplé de tisserands. En 1260, un traité intervint, qui rendait indivis entre l'archevêque de Reims et l'évêque de Liége les villages de Sedan, de Douzy et les hameaux des environs.

En 1289, Gérard de Jausse, avoué ou défenseur de Sedan, ayant légué sa

charge à Guillaume de Jausse, son neveu, celui-ci s'affranchit de la suzeraineté des abbés de Mouzon. Sedan devint ainsi une seigneurie indépendante que Marie de Jausse, à la mort de Guillaume, porta en dot à Hugues de Barbançon, seigneur de Bossu. Mais cette usurpation devait être encore bien mal assise ; car Charles V, voulant mettre ses frontières de Champagne à l'abri des incursions des Allemands, donna au chapitre de Reims le bourg de Cormicy, situé à trois lieues de la ville, en échange de l'abbaye de Mouzon et de ses dépendances, qu'il réunit sans difficulté, y compris le territoire de Sedan, au domaine de la couronne. Quarante ans plus tard, on trouve Guillaume de Braquemont, chambellan de Charles VI, investi de cette seigneurie à la seule condition de foi et hommage. Son fils, Louis de Braquemont, n'ayant pas d'enfants, la vendit, en 1424, à Évrard III de la Marck, son beau-frère, chef de cette dynastie d'aventuriers qui devait y commander avec éclat pendant un siècle et demi.

La maison de la Marck compte parmi les plus vaillantes familles qui aient figuré dans les guerres du XV[e] et du XVI[e] siècles. Originaire de la Westphalie, ce n'est qu'en se greffant sur une souche française qu'elle a pu développer les qualités dont elle apportait le germe, une audace incomparable, une persévérance à toute épreuve, et une habileté administrative digne, assurément, d'un plus grand théâtre.

Le fondateur de Sedan, Évrard III était presque un cadet de famille. A la mort d'Évrard I[er], son fils aîné Adolphe, archevêque de Cologne, avait hérité du comté de la Marck et de la seigneurie de Clèves; le second fils, Évrard II, comte d'Aremberg du chef de sa mère, devenu par un mariage seigneur de Lumain et de Neufchâtel en Ardenne, avait ainsi un pied sur ce territoire tant convoité. Évrard III, en acquérant la seigneurie de Sedan, prépara la grandeur de sa race.

Ainsi que le fait remarquer l'historien de Sedan, M. Peyran, Évrard III ne devait pas être un homme ordinaire. Il comprit bien vite l'importance que pouvait acquérir cette obscure châtellenie, située sur les confins de la France et de l'Allemagne. La bravoure de la population, un banc de rochers escarpés, le voisinage du fleuve, tout l'invitait à y établir un poste militaire qui le rendrait également utile ou dangereux à ses seigneurs suzerains, le roi de France et l'évêque de Liége. Il jeta donc les fondements du château de Sedan, à l'abri duquel vint bientôt se fixer une nombreuse population.

L'adresse avec laquelle les la Marck se ménagèrent entre deux forces rivales et souvent ennemies, est démontrée par les honneurs ainsi que par les accroissements de puissance qui leur vinrent de l'un et de l'autre côté. En considération de leurs services, l'évêque de Liége les constitua défenseurs et hauts avoués de Bouillon; un d'eux, Fleuranges, qui a laissé des mémoires curieux, avant de gouverner Sedan sous le nom de Robert III, avait été élevé à la dignité de maréchal de France. Jean, successeur d'Évrard, entoura Sedan de murailles en 1454. L'enceinte de la ville embrassait alors, de l'est à l'ouest, l'espace compris entre la place de la Halle et la rue du Rivage ; le château formait la clôture au nord ; des marais, où dérivaient les eaux du fleuve, s'étendaient au sud.

Le règne de Robert I[er], héritier de Jean, fut l'âge héroïque de Sedan et de la

maison de la Marck. Robert était l'aîné de quatre frères dont le courage et l'union rappellent les figures beaucoup moins historiques des quatre fils d'Aymon, et dont l'un, Guillaume, baron de Lumain, surnommé le *sanglier des Ardennes*, remplit cette époque du bruit de ses cruautés autant que de ses exploits.

L'évêché de Liége devint le champ de bataille de cette autre guerre de trente ans, dans laquelle la maison de la Marck apparaît comme l'avant-garde de la France, tantôt luttant contre la maison de Bourgogne, tantôt attirant sur elle les forces de l'Empire, presque toujours sacrifiée ou désavouée, mais ne cédant jamais, et, après de longues vicissitudes, finissant par conserver une partie des domaines qu'elle avait conquis. Il serait hors de propos d'entrer dans le récit d'une querelle, dont Comines s'est fait l'historien et que Walter Scott a élevée à la hauteur de l'épopée; mais les incidents de cette guerre donnent une bien grande idée des ressources et de la puissance des la Marck. On les voit au début aider l'évêque de Liége Heinsberg à repousser les agressions de Philippe III, duc de Bourgogne. Lorsque celui-ci, s'étant rendu maître par une trahison de la personne de l'évêque, le contraint d'abdiquer en faveur de Louis de Bourbon, c'est encore le *sanglier des Ardennes* qui, venant au secours des bourgeois révoltés, chasse l'usurpateur de Liége. Il ne faut rien moins que les troupes combinées de Charles-le-Téméraire et de Louis XI pour étouffer la rébellion dans le sang. Mais quand l'inondation armée des Bourguignons s'est écoulée, les la Marck reviennent à la charge; et Guillaume, après avoir défait les soldats de Louis de Bourbon, le tue de sa main dans le combat. Le vainqueur fait élire son fils prince-évêque; toutefois une partie du chapitre porte ses suffrages sur Jean, comte de Hornes, qui triomphe, grâce à l'appui de l'Autriche, mais qui est obligé de céder à Guillaume, après un avantage obtenu par celui-ci en 1484, le château et le duché de Bouillon.

On sait de quelle manière l'évêque et l'empereur prirent leur revanche. Guillaume, attiré à Liége, où on lui promettait le spectacle d'un tournoi, fut enlevé et conduit à Maestricht; l'empereur le fit décapiter. Cette barbare exécution ne demeura pas impunie. Robert et Évrard, à qui le roi de France, Charles VIII, avait envoyé des troupes, mirent le pays de Liége à feu et à sang. « Le récit des cruautés qui se commirent, » dit M. Peyran, « dans une guerre de sept années, fait frémir. La culture des terres et toute espèce d'échange furent abandonnées; le feu détruisit les bourgs, les châteaux et jusqu'à de vastes forêts; les Ardennes furent dépeuplées et n'offrirent plus qu'une solitude couverte de ruines, de cendres et de tombeaux : dès lors, la civilisation de cette contrée a été évidemment retardée. » Le résultat de la guerre fut d'affranchir la principauté de Sedan de tout lien d'obéissance ou d'hommage à l'égard des évêques de Liége; ils acquirent encore, sous la garantie de la France, la propriété définitive du duché de Bouillon.

A l'avénement de Robert II, Sedan formait déjà un petit état qui comprenait Florenville, une partie de la seigneurie de Raucourt, Fleuranges, Jamets et Bouillon. Les habitants, qui allaient à la suite de leurs princes porter la guerre au dehors, n'en souffraient pas sur leur propre territoire. Un gouvernement intelligent et actif faisait régner l'ordre, défrichait le sol et encourageait les

premiers efforts de l'industrie. L'administration de ces terribles capitaines semble avoir eu au dedans le caractère le plus paternel. « Les coutumes qu'ils sanctionnaient, » dit encore M. Peyran, « et dont l'esprit se retrouve dans un recueil manuscrit d'ordonnances rendues depuis 1562, étaient empreintes d'un caractère de douceur, de raison et de justice, qui montre que, s'il y avait de la gloire, il n'y avait pas moins de bonheur à vivre sous leurs lois. »

Robert II, après avoir donné à la France les plus grandes preuves de dévouement, se laissa, vers la fin de sa vie, entraîner dans le parti allemand par son frère Évrard, qui était devenu évêque de Liége, et contribua même à l'élection de Charles-Quint. Rappelé au sentiment du devoir par l'invasion des troupes françaises, il lui déclara la guerre et, ce qui était une démarche inconvenante plutôt qu'un acte de courage, il lui envoya même un cartel. Au reste, l'inébranlable fidélité du fils présente un beau contraste avec l'inconstance du père. Fleuranges, laissé pour mort sur le champ de bataille de Navarre, fut fait prisonnier à Pavie, avec François Ier. Rendu à la liberté par le traité de Pavie, il servit la France, dans les négociations comme dans la guerre, avec une constance qui ne se démentit jamais. On attribue à Robert II cette devise ajoutée aux armes de Sedan, et qui n'exprime pas moins exactement sa légèreté politique que sa bravoure : « *N'a qui veut la Marck.* » Les armes de Sedan représentent *un sanglier sur un rocher adossé à un chêne;* tout est dans cette image : la position du lieu et les habitudes des hommes.

Sous Robert IV, Sedan fut érigée en souveraineté; par cette mesure, la population perdit en sécurité tout ce qu'elle gagnait en importance. Robert IV publia, sous forme d'ordonnance, le recueil des coutumes, fixant ainsi la législation locale. Il agrandit la ville, ajouta au château la tour de Jamets, et resserra le lit de la rivière, afin de ménager plus d'espace aux habitations; mais c'est de l'avénement de Henri-Robert (1555) que date, à Sedan, un mouvement intellectuel qui, en détournant les esprits des préoccupations exclusives de la guerre, donna l'impulsion aux réformes.

On ne saurait trop admirer la facilité avec laquelle cette race indomptable des la Marck s'accommode aux circonstances. Après avoir fourni de grands capitaines, elle produit un grand politique; et après les accroissements de la guerre viennent pour elle ceux de la paix. Le protestantisme avait pénétré en France; mais à peine avait-il fait quelques prosélytes qu'il s'était vu proscrit. Henri II établit l'inquisition en France par un édit enregistré dans un lit de justice. Cette ordonnance attribuait aux cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Châtillon, ainsi qu'à leurs délégués, « le pouvoir d'arrêter, d'emprisonner et de punir du dernier supplice toute personne, sans distinction de rang et de qualité, suspecte ou atteinte d'hérésie. »

Henri-Robert était déjà disposé à embrasser les doctrines nouvelles; son intérêt concourut avec le cri de sa conscience à faire cesser les hésitations qui le retenaient. Il comprit bien vite ce que pouvait gagner un état indépendant, placé aux portes de la France, à devenir l'asile des opinions persécutées et le refuge des familles mécontentes : il abjura donc le catholicisme, et donna le plus grand éclat à sa conversion. Le conseil de la ville, en approuvant la démarche du prince,

décida que les deux cultes seraient librement célébrés à Sedan et dans toute l'étendue de la souveraineté, sans que personne pût être inquiété ou recherché pour le fait de religion. La seule violence que l'on puisse reprocher à ce gouvernement, fut la réunion au domaine public des biens ecclésiastiques; encore la plus grande partie de ces richesses, au lieu de servir, comme en Angleterre, à récompenser les complaisances de quelques favoris, fut-elle consacrée à doter des établissements de charité et à donner gratuitement l'instruction primaire aux enfants de la classe indigente. Dès cette époque et grâce à la prévoyance d'un gouvernement qui soulageait les misères réelles, la mendicité se trouva interdite à Sedan.

Dès que la déclaration du prince et de son conseil fut connue, les réfugiés affluèrent à Sedan en si grand nombre, qu'il fallut agrandir la ville et tracer une nouvelle enceinte : on réunit le Mesnil à Sedan; le faubourg du rivage n'eut bientôt plus d'espace disponible; le faubourg de la Cassine s'éleva sur l'emplacement d'une vaste prairie, celui du Dijonval fut commencé; enfin, l'industrie manufacturière, importée par les réformés, établit des fabriques de faulx à Givonne et des fabriques de serges à Sedan.

L'éclat des lettres se joignit bientôt aux bienfaits de l'industrie. Ce fut surtout après le massacre de la Saint-Barthélemy que Sedan devint le rendez-vous de tous les hommes à qui l'indépendance de leur esprit et la supériorité de leurs lumières faisaient craindre la persécution. Henri-Robert accueillit les savants avec une bienveillance libérale, les admettant à sa table, leur donnant des pensions ou leur confiant des emplois qui devaient leur servir de ressource dans l'exil. Les salons du château étaient convertis en écoles de théologie, de philosophie et de jurisprudence. Duplessis-Mornay, qui devint plus tard le conseiller et l'ami de Henri IV, échauffait les esprits de sa parole, et les dirigeait par une sagesse éprouvée. De concert avec ces illustres proscrits, Henri-Robert traça un plan d'instruction supérieure et jeta les fondements de cette académie qui, cinquante ans après, était déjà célèbre en Europe, et qui comptait parmi ses membres les plus actifs Bayle et Jurieu.

Divers édits d'une grande sévérité attestent que le prince n'apporta pas moins de sollicitude à la réforme des mœurs qu'à celle des lois, et que l'influence religieuse se confondit quelque temps avec le gouvernement civil; mais de tous les changements accomplis par Henri-Robert, aucun n'a l'importance de ceux qu'il introduisit dans l'ordre judiciaire, auquel il donna, sous d'autres noms, l'organisation qui existe de nos jours. Les causes devaient être jugées, en première instance, par une cour composée du prévôt et de son lieutenant, des échevins, du receveur et du procureur de la ville. On appelait des arrêts de la cour prévôtale au bailliage, tribunal que formaient le bailli et les possesseurs de fiefs; enfin, le conseil du prince était un troisième et dernier degré de hiérarchie. En matière criminelle, les arrêts du bailliage étaient sans appel; mais les condamnés avaient leur recours en grâce auprès du prince. Cette organisation donne une haute idée d'un gouvernement qui pratiquait déjà, comme par instinct, au milieu du XVIe siècle, les principes que l'assemblée constituante ne devait appliquer à la France entière que deux siècles plus tard. Dans les états constitutionnels, le pou-

voir législatif surveille l'administration de la justice ; mais, dans les gouvernements absolus, il n'y a pas d'autres garanties contre les malversations ou la négligence du juge que l'équité personnelle et les lumières du souverain. Afin de préserver la loi elle-même des passions ou de l'incapacité de ses organes, Henri-Robert établit à Sedan *les hauts et grands jours*, institution qu'il empruntait aux coutumes de quelques provinces françaises. « A un certain jour de l'année, » dit M. Peyran, « qui était indiqué quelque temps à l'avance, tous ceux qui remplissaient des fonctions à la nomination du prince, tels que baillis, lieutenants, procureurs, substituts, gruyers, sergents de justice, notaires, greffiers, étaient convoqués dans le temple. Le prince en personne assistait à l'assemblée, et la présidait. Là, tous les sujets et bourgeois qui avaient à se plaindre de malversations, dénis de justice, actes arbitraires, fausse interprétation ou application des lois, se présentaient et faisaient publiquement, et en présence du magistrat qu'ils incriminaient, l'exposé de leurs griefs. Celui-ci, à son tour, se justifiait ; et, avant la dissolution de l'assemblée, ceux qui avaient porté quelque plainte en déposaient le résumé entre les mains du souverain, qui en délibérait en son conseil et redressait ou laissait subsister les actes qui lui étaient déférés. »

Les *grands jours* ne pouvaient pas être une pure cérémonie, avec un prince qui avait poussé l'amour de la justice jusqu'à proclamer, par un dédain inouï des préjugés de son siècle, l'égalité devant la loi. Les ordonnances de Henri-Robert statuent que « nul bourgeois ou sujet ne pourra être arrêté sans une information préalable ; l'accusateur et l'accusé devront être emprisonnés pendant vingt-quatre heures, et si, dans cet intervalle, le premier ne fait pas informer, les deux détenus doivent être relâchés, l'accusateur acquittant les dépens et supportant même des dommages-intérêts. La confiscation des biens est abolie, même pour les cas de lèse-majesté, lorsque les condamnés ont des enfants. Toute donation au profit des tuteurs, curateurs ou gardiens est annulée. Toute cession ou transport de dettes à une personne privilégiée ou puissante est réputé nul. Celui qui assaillit un pâtre est puni comme s'il eût assailli quelqu'un dans sa maison. » Pour couronner l'œuvre, Henri-Robert établit une police vigilante et organisa la garde bourgeoise, entretenant ainsi l'amour de l'ordre avec l'habitude des armes. Cette principauté frontière fut dotée, par un seul homme, d'institutions qui auraient pu faire la force et la grandeur d'un état puissant ; spectacle bien instructif à une époque où les plus affreux désordres déchiraient en même temps la France et l'Empire.

La veuve de Henri-Robert, Françoise de Bourbon, signala sa régence, pendant la minorité de Guillaume-Robert, par des mesures qui continuaient cette sage politique. Les villages annexés à la principauté administraient leurs intérêts par des assemblées populaires, où la différence des religions avait fini par exciter des démêlés tumultueux. Françoise de Bourbon retira l'administration au peuple, pour la remettre aux délégués que le peuple choisissait : chaque année, aux fêtes de la Pentecôte, les habitants se réunissaient pour nommer leurs échevins et leurs jurés. Les institutions municipales ainsi pratiquées, n'étaient-elles pas préférables aux priviléges dont les communes réclamaient l'onéreuse possession? La régente augmenta la dotation du collége des Douze-Apôtres, où la jeunesse

allait se former à l'étude des langues et des lettres, et elle en régla l'enseignement de manière à le rendre accessible aux croyances des deux cultes. Lorsque Françoise, en 1583, après onze années de gouvernement, remit à son fils la direction de la principauté, celui-ci trouva la liberté de conscience établie et acceptée par tout le monde, les revenus excédant les dépenses, l'agriculture en progrès, la fabrication des armes et des étoffes de laine se développant chaque jour. Françoise de Bourbon avait fondé à Sedan un hôtel des monnaies où l'on frappait des espèces d'or, d'argent et de cuivre; ces pièces portaient, d'un côté, les armes de la maison de la Marck, avec le nom du prince régnant, et de l'autre, une croix terminée par des fleurs de lis, avec cet exergue : « *Non est consilium adversus dominum.* »

Ce pouvoir qui lui avait été rendu si florissant, Guillaume-Robert ne le garda pas plus de cinq années. Les conférences de Joinville venaient d'unir l'Espagne et la maison de Lorraine, dans le but d'écarter de la succession au trône tout prince hérétique, et d'y placer le cardinal de Bourbon. Les ducs de Lorraine et de Guise, qui avaient une armée en Champagne, après avoir emporté Châlons, Toul, Verdun et Mézières, se jetèrent sur le territoire de Sedan, où leurs bandes fanatisées maltraitèrent le peuple, pillèrent les maisons, détruisirent les récoltes, enlevèrent les grains et les bestiaux. Les communes, qui ne purent pas payer en argent ou en nature les contributions qui leur étaient imposées, eurent à souffrir des cruautés inouies, et telles qu'on les eût à peine attendues de l'invasion étrangère.

Trop faible pour tenir la campagne, Guillaume avait renfermé ses troupes dans la forteresse de Jamets et dans la ville de Sedan, où tout citoyen en état de porter les armes était soldat; mais il faisait de fréquentes sorties, et, harcelant l'ennemi, parvenait très-souvent à le surprendre. Dans une rencontre aux environs de Givonne, Guise, complétement battu, ne s'échappa qu'en laissant son manteau pour trophée entre les mains d'un cavalier sedanois; et le bois où se livra cette brillante escarmouche en a gardé le nom de *Bois-Chevalier.*

Après trois campagnes infructueuses, l'armée de Guise, réduite par les combats et par les maladies, se replia sur la capitale. Guillaume-Robert, qui avait accepté une mission de Henri IV auprès des princes protestants de l'Allemagne, envahit bientôt la Loraine avec une armée; mais cette expédition, mal combinée et mal conduite, devait lui être doublement fatale. Son frère, Jean de la Marck, trouva dans les fatigues de la guerre une fin prématurée, et il mourut lui-même quelques mois plus tard à Genève, en 1688, emporté par une maladie inflammatoire, à l'âge de vingt-six ans : avec lui finit la maison de la Marck.

Charlotte de la Marck, sœur et héritière de Guillaume-Robert, était alors mineure. Mais le célèbre La Noüe, aussi brave soldat que bon politique, gouverna la principauté en qualité de lieutenant-général, et sut la mettre à l'abri des incursions des Lorrains et des Espagnols. Les drapeaux espagnols pris à la journée de Douzy ont été conservés à Sedan jusqu'à la révolution de 1789, et ont servi de trophée à la garde nationale pendant deux cents ans. Au reste, ce petit état eut, comme l'Angleterre, la bonne fortune de rencontrer chez les

femmes appelées au gouvernement un courage viril et une sagesse peu commune ; il suffit de nommer Françoise de Brézé, Françoise de Bourbon, Charlotte de la Marck et la mère de Turenne, Élizabeth de Nassau.

Guillaume-Robert, en léguant à Charlotte la souveraineté de Sedan, avait mis pour condition qu'elle épouserait un prince du même rang et de la même croyance. Ces conditions se trouvaient réunies au plus haut degré dans la personne de Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, capitaine habitué à vaincre et habile diplomate, que Henri IV lui fit épouser. Le mariage fut célébré sous les yeux du roi, le 11 octobre 1591, et Turenne prit le titre de duc de Bouillon et de prince de Sedan. La nuit même de ses noces, le duc surprit Stenay : « Ventre saint-gris, s'écria Henri IV à cette nouvelle, je serais bientôt maître de mon royaume, si les nouveaux mariés me faisaient de pareils présents de noces. »

Mais la reconnaissance ne tint pas longtemps contre l'ambition. Cette maison de la Tour, qui ne le cède à la maison de la Marck ni en intelligence ni en talents militaires, et qui a donné Turenne à la France, présente le plus affligeant spectacle, sous le rapport de la loyauté politique et de la fidélité au devoir; elle a, sans l'excuse de la barbarie, les mœurs des *condottieri* du moyen âge, et sa bonne épée n'est au service que de l'intérêt personnel. Le duc de Bouillon devait tout au roi. Henri IV l'avait fait prince de Sedan; il avait confirmé tacitement l'espèce d'usurpation qui, à la mort de Charlotte, retint la principauté dans les mains du duc de Bouillon, au préjudice des collatéraux de la famille; et en retour de la protection de Henri IV, ce prince s'était constitué dans un état perpétuel de trahison et de conspiration avec les ennemis de la France. Il avait d'abord refusé de joindre ses troupes à celles du roi qui assiégeaient Amiens; il s'était fait le chef de la ligue protestante de Châtellerault; il avait enfin imaginé, de concert avec le prince d'Orange, son beau-frère, un état fédératif, au milieu du royaume, formé du Limousin, du Périgord, du Quercy et de la Guienne, et s'était jeté dans une révolte ouverte, qui eût infailliblement amené sa ruine sans la clémence du roi. Après la mort de Henri de la Tour, en 1623, Élisabeth de Nassau envoie ses deux fils faire l'apprentissage de la guerre sous le prince d'Orange, au lieu de les attacher à l'armée française : l'aîné, Frédéric Maurice, devenu duc de Bouillon, conspire avec le comte de Soissons, appelle les Espagnols et gagne contre les troupes royales la bataille de la Marfée. Plus tard, il entre dans la conspiration de Cinq-Mars, et n'échappe à une fin ignominieuse que par le sacrifice tout aussi honteux de ses états. Enfin, Turenne lui-même n'avait-il pas débuté par une trahison, que rachetèrent du moins de longues années de fidélité et d'éclatants services?

La ville de Sedan souffrit moins qu'on n'aurait pu le craindre de cette humeur remuante de ses princes. Les levées de soldats se faisaient en dehors des limites de la principauté, et les impôts étaient assez modérés pour ménager les ressources des habitants. Henri de la Tour n'avait pas pu s'accommoder des franchises municipales; mais, en revanche, il avait institué, sous le nom de *Justice consulaire*, un tribunal composé du bailli et de quatre consuls, qui devait terminer sans frais les différends en matière commerciale et qui jugeait souveraine-

ment dans toutes les affaires où le capital en litige n'excédait pas une valeur de cent écus.

La régente, Marie de Médicis, avait exempté de tout droit, à l'entrée du royaume, les provenances de Sedan. Cette mesure, qui assimilait la principanté aux autres provinces de la monarchie, donna un grand essor à la quincaillerie et à l'industrie des tissus de laine. En même temps, l'imprimerie était introduite à Sedan; un imprimeur de cette ville, Jean Jannon, inventait le caractère connu d'abord sous le nom de *sedanoise*, aujourd'hui sous celui de *parisienne*, et une édition des classiques latins sortait de ses presses. Par une rare émulation de goûts bien divers, pendant que les salles du château réunissaient cette riche collection d'armures antiques qui a fait la base de celle du musée d'artillerie à Paris, le duc enrichissait la bibliothèque des manuscrits les plus précieux. L'académie de Sedan, où s'étaient fixés Tillène, Dumoulin, Bordellins et Cappel, et où des cours de théologie, de mathématiques, de philosophie et de droit se joignaient à l'étude des langues anciennes, attirait la jeunesse protestante de toutes les parties de la France et de l'Europe. Marie de Médicis avait assigné, en faveur de ces enseignements, sur le trésor public, une rente de quatre mille livres; les synodes votaient aussi des dotations, sur les fonds dont ils disposaient : celui de Gap, dix-huit cents livres, en 1603; celui de La Rochelle, en 1607, deux mille quatre cents livres; celui de Privas, en 1612, quatre mille livres; et celui de Castres, quatre mille livres, en 1626. On voit que l'université protestante de Sedan avait alors la même célébrité et remplissait les mêmes fonctions que celle de Genève de nos jours.

Il y a déjà deux siècles que l'histoire de Sedan ne se distingue guère plus de celle de la France. Ce fut en 1642 que le maréchal Fabert prit possession de la ville au nom du roi; toutefois la fusion des Sedanais avec la famille française ne se fit que par degrés. Ils conservèrent, pendant quelque temps, une sorte d'individualité locale, et formèrent un état sous un gouverneur héréditaire; mais cette charge fut supprimée en 1669. Fabert signala son administration par deux mesures d'une égale importance : il compléta les fortifications de la ville du côté du nord, et subvint à la dépense au moyen d'une augmentation des droits d'octroi; il attira et fixa dans les murs de Sedan la fabrication des draps fins, dont la Hollande et la Flandre se réservaient le monopole ainsi que le secret.

Depuis quelques années déjà, les maisons Étienne Béchet et Jean Poupart, établies à Sedan, avaient tenté de fabriquer les draps façon de Hollande et d'Espagne; leurs grossières imitations étaient encore bien loin d'approcher des modèles, lorsqu'une société de fabricants, encouragée par le gouvernement, et dans laquelle figuraient Nicolas Cadeau, Jean Binet et Jacques de Marseille, vint fonder, en 1646, sur un emplacement que le conseil leur concéda pour dix-huit cents livres, et avec des matériaux fournis par la commune, le bel établissement du Dijonval Mais le véritable importateur de cette industrie fut un Sedanais plein de dévouement et d'intelligence, et préparé, par des connaissances pratiques, à la grande tâche qu'il allait entreprendre. Abraham Chardron, envoyé dans les Pays-Bas, explora les manufactures, acheta les machines les plus perfectionnées, enrôla des ouvriers habiles, et ramena tout une colonie industrielle à Se-

dan. Le succès fut complet, et le Dijonval prospéra. Pour récompenser Nicolas Cadeau et ses associés, le gouvernement leur accorda, indépendamment de diverses prérogatives, le privilége exclusif de fabriquer des draps fins, à l'imitation de la Hollande [1]; mais cette maison y fit participer d'autres fabricants qui lui payaient une redevance annuelle; et lorsque Colbert, en 1666, rendit commune à tous les établissements de Sedan une faculté réservée jusque-là aux propriétaires du Dijonval, il donna la sanction de la liberté à un état de choses que le privilége lui-même n'avait pas pu empêcher.

La révocation de l'édit de Nantes, qui frappa si cruellement Sedan, fit perdre à la principauté environ quatre cents familles : elle réduisit deux mille ouvriers à mendier leur pain, amena la suppression de l'académie et de toute culture intellectuelle, et dépeupla les villages de Givonne et de Daigny, en exilant de ces intéressantes localités l'industrie ferronnière. Toutefois, elle paraît avoir pesé moins durement sur l'industrie des tissus; les fabricants et les ouvriers en draps étaient catholiques pour la plupart. Un demi siècle après cette mesure barbare, Boulainvilliers écrivait : « La manufacture de Sedan est sans contredit la plus considérable du royaume; elle est de deux cent soixante métiers pour les draps fins, dont la beauté et la perfection approchent tellement des draps d'Angleterre et de Hollande, qu'on a peine à les distinguer. » Lorsque le duc de Choiseul, en 1769, voulut, par des priviléges et par des distinctions honorifiques, ajouter à la puissance d'expansion dont la manufacture de Sedan était douée, il trouva des hommes et des capitaux qui répondirent à cet appel. Les maisons Poupart de Neuflize et Louis Labauche furent érigées en manufactures royales, et leurs chefs anoblis. Ces encouragements, qui avaient un caractère exclusif, portent le cachet de l'époque; mais les fabricants que nous venons de nommer méritaient de fixer l'attention du pouvoir par l'étendue de leurs relations commerciales et par l'activité qu'ils avaient imprimée à l'industrie : la maison Neuflize employait à elle seule quatre mille ouvriers.

L'édit de 1787, rendu à la requête de Turgot, avait relevé les protestants de quelques incapacités civiles; la révolution de 1789 les fit rentrer dans la plénitude de leurs droits : les temples se rouvrirent, l'industrie devint accessible et les lois égales pour tous. Les Sedanais se montrèrent dignes de ce grand acte de justice; ils avaient accueilli la révolution avec enthousiasme, ils surent régler et contenir chez eux la liberté. Certes, la population n'avait rien perdu de ses instincts belliqueux ni de son patriotisme; car on la vit répondre à l'appel de Lafayette, que la garde nationale de Sedan avait nommé pour son colonel, et former cette légion des

1. « La crainte de perdre une acquisition, dont les avantages étaient incalculables, décida les chefs de l'entreprise à procurer aux colons tout ce qui pouvait diminuer leurs regrets de s'être expatriés. Une chapelle fut construite au Dijonval, et un prêtre flamand appelé pour la célébration du culte. On ne leur imposa point les termes techniques reçus avant leur arrivée pour les opérations de leur métier; l'aunage auquel ils étaient habitués leur fut laissé, ainsi que leurs règlements sur la discipline des ateliers; ils fixèrent la durée du travail et celle du repos, et imposèrent cet usage ignoré jusqu'alors d'accueillir par un cri général le coup de cloche qui annonce à chaque heure la suspension du travail. Avec leurs coutumes, on adopta plusieurs de leurs termes : *noper*, *ploquer*, *spouler*, *cloque*, etc., n'ont point d'équivalents à Sedan, et rappelleront longtemps encore les auxiliaires industrieux recrutés par Abraham Chardron. »

(*Histoire de Sedan*, par J. Peyran, t. II.)

Ardennes qui se fit remarquer sur les champs de bataille; mais elle avait des habitudes d'ordre et de discipline, et elle ne s'était jamais prêtée ni aux abus du pouvoir ni aux excès populaires. Aussi, en apprenant la condamnation de Louis XVI, les magistrats municipaux protestèrent, au risque de payer de leur tête, danger commun dans une époque de troubles, cette noble et courageuse protestation. Quand il a fallu résister à l'invasion, les habitants de Sedan ont prouvé qu'ils n'avaient pas dégénéré de leurs valeureux ancêtres, et ils ont compris qu'en leur confiant la défense de ce poste avancé on leur avait remis, selon la parole de Henri IV, une des clefs de la France.

Le gouvernement constitutionnel, héritant en cela des préjugés de la monarchie absolue, semble avoir voulu retirer à Sedan toute importance politique : la ville la plus considérable du département n'en est pas même le chef-lieu, et un simple sous-préfet représente le pouvoir dans une principauté qui fut, pendant deux siècles, un état indépendant et souverain. En revanche, on n'a pas méconnu son importance militaire : le château, qui est une citadelle de premier ordre, a été réparé et agrandi; un hôpital militaire, placé au point le plus élevé, domine, à une hauteur de cent vingt-cinq pieds, le cours de la Meuse. Dans la ville s'élèvent trois casernes; le château renferme une manutention et un arsenal. La Meuse défendait Sedan, au sud, du côté de la France. Pour étendre et pour fortifier cette ligne de défense, on couvre d'une enceinte le village de Torcy, qui doit former ainsi un vaste camp retranché. L'industrie elle-même, resserrée jusqu'alors dans l'espace compris entre le château et le fleuve, ne peut que gagner à cette extension.

La ville de Sedan a une physionomie qui lui est propre. Bâtie avec une sorte de luxe et peuplée, pour ainsi dire, en hauteur, chacune de ses maisons, élevées de trois, quatre et cinq étages, comme celles de Lyon, est une manufacture. Les rues sont larges, bien percées et arrosées; des places publiques, de belles fontaines, des promenades, une salle de spectacle, une bibliothèque, tout annonce une ville où l'intelligence et la richesse sont au-dessus du niveau moyen. Les fabricants et l'état-major de la fabrique habitent l'intérieur; les ouvriers résident dans les faubourgs. De là vient que les marchands et revendeurs en détail, cette classe ailleurs si nombreuse, sont clairsemés à Sedan. Paris étant le grand marché où s'écoulent les produits de la fabrique, devient aussi le lieu d'où les manufacturiers tirent les objets qui servent à leur consommation personnelle.

Il est dans la nature humaine que les peuples se montrent plus reconnaissants envers les hommes qui reflètent sur eux un rayon de leur gloire qu'envers les hommes qui leur font du bien. L'exemple de Sedan ne déroge pas à cette règle générale. On voit sur la place de Turenne une belle statue en bronze de cet illustre guerrier; au centre du château, une pierre noire, avec cette inscription : « Ici naquit Turenne, » indique l'emplacement du pavillon où il vint au monde; enfin, les habitants de Bazeille montrent encore, dans le vieux château, la chambre où Turenne fut allaité. Cependant Évrard III, qui fonda Sedan, Henri-Robert, qui donna des institutions à la ville, Nicolas Cadeau, le créateur de son industrie, et Abraham Chardron, qui en fut le premier instrument, n'ont pas même obtenu l'honneur d'une mention sur quelque monument municipal; il a fallu pour les venger de cet indigne oubli l'impartialité de l'histoire, qui commence heureuse-

ment, de nos jours, à s'affranchir des préoccupations exclusives de la guerre et de la conquête.

Sous l'empire et sous la restauration, l'industrie de l'arrondissement a fait de notables progrès. La métallurgie et la manufacture de laine ont marché du même pas ; elles emploient aujourd'hui un nombre à peu près égal d'ouvriers. L'arrondissement renfermait, en 1848, selon M. Hubert, huit hauts-fourneaux, dix-neuf fours d'affinerie, sept fours à pudler et une multitude de petites usines destinées au travail de la savonnerie; on y fabriquait de la fonte moulée, des projectiles, des enclumes, des fléaux de balance, des boucles, des éperons, des clous, des ouvrages en tôle. Les maîtres de forges des Ardennes, par la substitution du bois torréfié au combustible ordinaire, et par l'emploi de l'air chaud, avaient obtenu de grandes économies dans la fabrication; mais la cherté de la houille les place dans des conditions désavantageuses pour lutter avec la concurrence étrangère, désavantage qui ne cessera que lorsque des voies de transport plus économiques les auront mis en communication avec les houillères de Charleroi.

La manufacture de draps a plus d'avenir; placée entre l'Allemagne, la Belgique et la France, elle peut faire sur divers marchés ses approvisionnements de laine. Trente à quarante filatures, établies sur les cours d'eau voisins, préparent la matière première pour le travail du tissage. Les fabricants ne se trouvent ni assez près de Paris pour que cette proximité amène le renchérissement de la main-d'œuvre, ni assez loin, pour que la distance rende plus difficile l'écoulement de leurs produits. La plupart d'entre eux ont des comptoirs dans la capitale et à l'étranger. Dans la draperie française, la fabrique de Sedan est la seule qui ait conservé et même accru ses débouchés au dehors. Le progrès paraîtra surtout remarquable depuis quatre ans : Sedan avait expédié, en 1841, pour les marchés étrangers, mille soixante-cinq pièces; l'exportation a été, en 1842, de douze cent trente-huit pièces; de treize cent quatre-vingt-douze, en 1843, et de deux mille trois cent vingt-neuf, en 1844; ce qui représente un accroissement de cent trente pour cent.

Néanmoins, l'activité industrielle de Sedan est demeurée relativement stationnaire : pendant que la production d'Elbeuf s'élevait de trente millions de francs à soixante-dix, celle de Sedan ne dépassait guère le chiffre de vingt millions. La manufacture, qui avait donné l'impulsion, se voyait devancée par l'élan des autres, et ne figurait plus au premier rang que par la perfection des produits. Nous ne parlons pas de la diminution dans le nombre des ouvriers; car s'il est vrai que la fabrique de Sedan, qui employait, en 1824, douze mille cinq cents ouvriers, n'en occupe aujourd'hui que neuf mille cinq cents, cela tient uniquement au progrès de la mécanique, qui a remplacé un certain nombre d'ouvriers par des machines. La tondeuse Collier, par exemple, qui exige deux hommes, tond douze pièces de drap par jour, tandis que les anciennes forces, manœuvrées par un seul homme, ne tondaient qu'une seule pièce à la journée; et la machine la plus récente, la tondeuse longitudinale, peut donner trente-six coupes, en sorte que deux hommes font l'ouvrage de dix-huit.

La manufacture de Sedan ne peut pas aspirer à la même popularité que les fabriques de draps communs; quand on vise à la qualité, on atteint difficilement

à la quantité ; et il n'y a que les tissus à bon marché qui entrent dans la consommation ordinaire. Les draps de Sedan sont recherchés pour la finesse, pour le moelleux et pour la solidité de leur tissu. Les draps qui se fabriquent dans le comté de Glocester ont peut-être plus d'apparence, mais le noir de Sedan reste le même, et ne s'use qu'avec l'étoffe ; aussi a-t-il fini par obtenir la préférence, malgré l'élévation comparative du prix, sur les marchés de la Belgique, de l'Italie et des États-Unis.

En dépit de cette vogue méritée, comme le nombre des personnes qui peuvent acheter une belle étoffe est partout assez peu considérable, la consommation et par conséquent la fabrication de la draperie fine ne fait que des progrès très-lents. Mais Sedan joint, depuis quelques années, à la production des draps celle des tissus de fantaisie, dits nouveautés, genre que M. Bonjean a naturalisé en France, et qui est devenu, pour nos tisserands des Ardennes, une ressource de plus. On aura une idée plus exacte des débouchés que cette branche de travail ouvre à l'industrie drapière, quand on saura que Sedan exporte, aujourd'hui, quinze cents pièces de nouveautés, contre cinquante qu'il exportait en 1841 ; et que la fabrication des tissus de fantaisie, qui était à celle du drap, en 1841, dans le rapport de seize à douze, avait atteint, en 1844, la proportion de vingt-cinq à treize ; d'où il résulte que l'accroissement d'environ dix mille pièces, qui se fait remarquer dans la production sedanaise, de 1841 à 1845, porte presque entièrement sur la nouveauté [1]. Mais là encore les progrès de Sedan restent bien en arrière de ceux d'Elbeuf et de Roubaix ; car ses tissus de fantaisie sont, comme ses draps, des étoffes d'une qualité admirable, des étoffes destinées aux riches, et qui ne vont pas à la masse des consommateurs.

La population de la ville de Sedan se compose de près de 14,000 habitants, celle de l'arrodissement de 66,000. Sur les neuf mille cinq cents ouvriers qu'occupe la fabrique de laine, on en compte cinq mille cinq cents *intrà muros* et quatre mille *extra muros;* dans ce nombre ne sont pas compris les deux mille ouvriers, belges pour la plupart, qui travaillent aux filatures des environs. Les ouvriers de Sedan, sans jouir d'un bien-être qui n'appartient aujourd'hui à aucune classe de travailleurs, sont cependant plus heureux que ceux des autres villes manufacturières ; quoique douze cents d'entre eux soient inscrits au bureau de bienfaisance, et que plus de deux cents soient, en moyenne, admis à l'hospice, ni leurs logements, ni les rues qu'ils fréquentent, ne présentent cet aspect repoussant de dégradation et de misère que l'on remarque à Lille et à Rouen.

Cette supériorité physique et morale ne tient pas, autant qu'on pourrait le croire, au niveau du salaire ; car le salaire est moins élevé à Sedan qu'à Rouen ou qu'à Lille et que dans nos principaux centres manufacturiers. Selon un document, qui émane des notables industriels, l'ouvrier d'apprêt gagnait, en 1844, deux francs vingt-cinq centimes en moyenne ; l'ouvrier tisseur, dans le drap uni, un franc cinquante centimes, et, dans la nouveauté, deux francs cinquante cen-

1. Voici les chiffres : 1841, draps, 12,363 pièces ; casimir, nouveautés, 16,656 pièces ; tot. 29,019. — 1842, draps, 12,211 pièces ; casimir, nouveautés, 21,374 pièces ; tot. 33,585. — 1843, draps, 12,644 pièces ; casimir, nouveautés, 17,575 pièces ; tot. 30,219. — 1844, draps, 13 960 pièces ; casimir, nouveautés, 25,628 pièces ; tot. 39,588.

times; les femmes obtenaient depuis soixante-quinze centimes jusqu'à quatre-vingt-dix centimes, et les enfants, de cinquante centimes à soixante-quinze centimes par jour. Toutefois les mêmes sommes n'auraient pas la même valeur dans toute autre fabrique; le bon marché des aliments, dans une ville où le pain de bonne qualité vaut communément onze à douze centimes le demi-kilogramme, et où les pommes de terre de première qualité se vendent quatre à cinq centimes le kilogramme, est un élément de calcul qu'il ne faut pas négliger.

La journée de travail est à Sedan d'une longueur meurtrière; quatorze à quinze heures effectives, été comme hiver. Mais si les fabricants demandent aux forces de l'homme tout ce qu'elles peuvent produire, en revanche, ils montrent pour le sort de leurs ouvriers une sollicitude active et éclairée.

La sobriété est une vertu fort ancienne à Sedan. Déjà, vers la fin du XVI[e] siècle, La Noüe avait obtenu de la régente, Charlotte de la Marck, des ordonnances qui interdisaient la fréquentation des cabarets à toutes personnes domiciliées dans la ville. Ce que La Noüe avait fait pour la bourgeoisie sedanaise, les manufacturiers de Sedan le font aujourd'hui pour leurs ouvriers. Les principaux fabricants et les plus honorables s'entendent entre eux, pour renvoyer de leurs ateliers ou pour n'y pas occuper les ouvriers qui s'enivrent; et ceux-ci, connaissant la sévérité des maîtres, évitent de contracter une habitude qui leur enlèverait toute chance d'obtenir de l'emploi. Il en résulte que les cabarets deviennent de plus en plus rares à Sedan, et que, loin de chômer le lundi, les ouvriers prolongent souvent le travail jusqu'à midi pendant la journée du dimanche.

Mais les fabricants ne se contentent pas de veiller à la moralité des ouvriers, ils s'occupent aussi de leur bien-être. « Il y a des villes, dit M. Villermé, où l'on rencontrerait à peine quelques vieillards dans les manufactures; on trouve qu'il est avantageux de payer plus cher des ouvriers plus jeunes. A Sedan, il n'en est pas ainsi dans plusieurs maisons et particulièrement chez MM. Bacot : j'y ai vu, avec surprise, de vastes et très-bons ateliers, bien chauffés, tenus avec beaucoup de soin, où il n'y avait guère que des vieillards et des vieilles femmes, occupés à éplucher de la laine ou bien à dévider des fils. Chacun d'eux, commodément assis, annonçait, par la propreté de toute sa personne et par son teint fleuri, une santé et une aisance que l'on trouverait bien rarement dans une réunion de vieilles gens qui ne gagnent pas plus de dix à dix-sept sous par jour. Ils étaient la plupart, il est vrai, plus ou moins secourus par leurs enfants. Il existe, chez le plus grand nombre des fabricants de la ville, un usage très-moral que l'on doit regretter de ne pas retrouver aussi fréquent, à beaucoup près, dans toutes nos cités manufacturières : c'est l'usage de conserver à l'ouvrier qui tombe malade son emploi ou son métier pour le temps où il pourra le reprendre. Quand la maladie n'est pas une simple indisposition, celui qui en est atteint ou sa famille présente un remplaçant, que le fabricant admet toujours, lors même qu'il est pris parmi les moins bons sujets de la fabrique. On m'en a montré qui tenaient ainsi la place d'un absent depuis plus de six mois. L'ouvrier malade continue à recevoir son salaire entier, et il paie lui-même son remplaçant, mais de manière à gagner quelque chose sur lui. On concevra maintenant qu'il y ait peu de manufactures dans lesquelles on trouve, proportion gardée, autant d'anciens ouvriers

que dans les premières maisons de Sedan. On n'y connaît point le nombre de ceux qu'on emploie sans interruption depuis dix ans, tant il est considérable, et j'en ai vu, dans quelques-unes, qui n'avaient pas cessé d'y travailler depuis plus de vingt ans, et même depuis cinquante ans de père en fils. Les ouvriers savent qu'une fois admis dans ces maisons il n'y a plus pour eux de chômage, ou qu'il y en a moins que partout ailleurs, et que l'on adoptera également leurs enfants ; ils savent encore que, s'ils tombent malades, ils retrouveront leur emploi lorsqu'ils seront guéris ; que, s'ils deviennent vieux ou infirmes, loin qu'on leur refuse tout travail, comme cela se fait dans tant d'endroits, on leur en donnera un proportionné à leurs forces ; enfin, qu'ils recevront des maîtres, quand l'âge avancé les rendra incapables de travailler, de généreux et permanents secours. Aussi, dans leur pensée, ce maître est-il très-fréquemment pour eux un protecteur sévère, il est vrai, mais juste ; et ils préfèrent être employés chez lui plutôt que dans les autres manufactures. Les fabricants de Sedan se montrent généreux envers leurs ouvriers, ceux-ci le sont à leur tour envers leurs camarades tombés dans le malheur, ou envers les veuves et les enfants en bas âge de ces camarades : des quêtes auxquelles ils donnent tous, sont faites, chaque semaine, en faveur de ces derniers, dans les manufactures. C'est ainsi qu'ils suppléent aux bienfaits des sociétés de secours mutuels qui n'existent pas à Sedan. »

Il n'y a rien à changer à ce tableau, qui est de la plus entière exactitude. Cependant, MM. Paul Bacot et fils, propriétaires du magnifique établissement du Dijonval, ont donné, depuis les observations de M. Villermé, un exemple qui, s'il était généralement suivi, compléterait l'organisation en quelque sorte providentielle de la fabrique de draps à Sedan. Nous voulons parler de la caisse de secours mutuels et de prévoyance, fondée en 1842 par ces habiles manufacturiers, pour les ouvriers du Dijonval, et qui a déjà commencé à rendre les services que l'on pouvait attendre de cette bienfaisante institution. Au moyen d'une retenue sur les salaires dans la proportion de un pour cent durant les cinq mois d'hiver, et de deux pour cent durant la belle saison, la caisse fournit aux malades et aux blessés, un secours en argent qui représente la moitié de leur salaire ; elle fait aussi les frais des soins médicaux, des médicaments et des bains. Une somme de vingt-cinq francs est accordée à la famille de l'ouvrier qui viendrait à mourir, pour subvenir aux dépenses de l'enterrement. Si l'ouvrier laisse des enfants et une veuve, l'allocation peut être portée à cent francs. Tout ouvrier qu'une blessure grave, reçue dans la manufacture, rendrait, à l'avenir, incapable de travailler, doit recevoir une pension mensuelle de dix à vingt francs ; après trente ans de service dans la manufacture, l'ouvrier auquel l'âge ou les infirmités ne permettraient pas de pourvoir entièrement à sa subsistance, a droit également à une pension dont la quotité est proportionnée à l'importance du fonds de réserve. Le fonds de réserve est formé par la contribution du manufacturier, qui verse à la caisse de secours une somme égale à la moitié de celle qui provient des cotisations fournies par les ouvriers. Une touchante solidarité s'établit ainsi entre les chefs et les employés de la manufacture, et les invalides du travail voient s'ouvrir devant eux une autre perspective que le dénuement et l'abandon.

Au demeurant, les ouvriers de Sedan jouissent d'une meilleure santé, sont

mieux vêtus, plus économes, plus sobres et plus heureux que la plupart de ceux qui peuplent les manufactures de la France, de la Belgique et de l'Angleterre. Les enfants, n'étant pas admis dans les fabriques avant l'âge de dix ans accomplis, fréquentent les écoles, et il en résulte tout ensemble que le crime devient plus rare dans l'arrondissement, et que l'instruction est plus étendue. On sait que les caisses d'épargne ne font pas fortune dans les villes de fabrique ; à Sedan, les ouvriers préfèrent acheter ou louer quelques parcelles de terre qu'ils cultivent le dimanche, et qui leur fournissent les légumes consommés par le ménage. Un habit noir et un jardin, voilà les objets de leur ambition. On observe en Angleterre des traits de mœurs semblables, particulièrement à Birmingham et dans les fabriques placées à quelque distance des grandes cités.

La prospérité industrielle de Sédan, déjà favorisée par l'ouverture du canal des Ardennes, qui rattache la navigation de la Meuse à celle de l'Aisne, de l'Oise et de la Seine, doit beaucoup gagner à l'établissement des chemins de fer. Le chemin de fer projeté entre Reims et Rocroy mettrait Sedan en communication avec le bassin houiller de Charleroy et donnerait à ses manufactures ce qui leur manque, le combustible à bas prix. Ce rail-way réduirait encore à une durée de six heures le trajet de Sedan à Paris, à cinq heures le trajet de Sedan à Bruxelles, et à dix heures le trajet de Sedan à Cologne. La manufacture de draps, qui exige des connaissances si variées et des relations si étendues, verrait alors son horizon s'étendre ; Sedan prendrait bien vite les accroissements qui lui ont été jusqu'à présent refusés, et la vallée de la Meuse deviendrait encore une fois une grande voie internationale.

Outre le maréchal de Turenne et quelques-uns des membres les plus illustres de la famille de la Marck, Sedan a vu naître l'alchimiste *Henri de Looz ;* le poëte *Navières ;* le ministre protestant *Drelincourt ;* le musicien *Hugot ;* l'orientaliste *Josué Levasseur ;* le maréchal *Macdonald.* M. *Cunin-Gridaine*, ministre du commerce, est né aussi dans cette ville. Deux villages de l'arrondissement, Angecourt et Givonne, ont produit, l'un, *Pierre Angecourt*, poëte du XII[e] siècle ; l'autre, *Daniel Goffin*, graveur distingué. [1]

MOUZON.

CARIGNAN.

Les plus anciens documents où il soit parlé de Mouzon, l'appellent *Mosomagus*, c'est-à-dire, d'après l'explication de Dom Bouquet, demeure, manoir, forteresse sur la Meuse : *quasi ad Mosam mansio*. Flodoard la nomme *Mosomus*, et saint

1. Peyran, *Histoire de Sedan*. — *L'Art de vérifier les dates*. — Hubert, *Géographie des Ardennes*. — Boulainvilliers, *Etat de la France*. — Villermé, *De l'état physique et moral des ouvriers*.

Remi, dans une de ses lettres, *Locus mosomagensis*. On ne saurait douter qu'elle ne fût déjà très-ancienne, lorsque Chlodwig la donna, dans le vᵉ siècle, au saint évêque qui lui avait administré le baptême. Les soldats de la garnison romaine portaient, avant cette époque, le nom de *Musmagienses (Musmagienses intrà Gallias, cum VI magistro equitum constituti)*.

En 862, Charles-le-Chauve convoqua, *in confinio mosomagensis et vonzensis comitatûs*, la diète où il fut question du mariage de Lothaire avec sa concubine Valdrude. Cette ville, dès le ixᵉ siècle, avait donc le titre de comté; elle jouissait même des priviléges du municipe : en effet, Labbe dit que le concile de 874, dans lequel on traita des mariages incestueux et des spoliations des biens de l'Église, s'assembla *apud Duziacum* (Douzy) *secus municipium mosomum*. Deux autres conciles ou synodes furent réunis dans cette ville, en 995 et en 1187. Carloman s'empara de Mouzon et dévasta tous les lieux environnants (871); les Normands, en 882, brûlèrent le château; il fut rebâti, en 884, par l'archevêque de Reims; les Hongrois incendièrent la ville en 889. L'archevêque Hervé la releva de ses ruines et l'entoura de fortes murailles. Louis d'Outre-mer l'assiégea en 947; les Lorrains l'occupèrent et en détruisirent le château une année après; l'archevêque de Reims Adalbéron parvint à y rétablir la domination de son église et reconstruisit l'enceinte vers 970.

Le pape Calixte et l'empereur Henri V eurent une entrevue à Mouzon en 1119. L'empereur Fréderic-Barberousse et Philippe-Auguste se virent, en 1187, entre cette ville et Ivois (*Epoissium, Epusum, Evosium*,) bourgade qui était située dans le Luxembourg français, sur le territoire de Sedan, pour y conférer sur leurs affaires. En 1198, le pape Innocent III accorda à Guillaume, archevêque de Reims, l'autorisation d'ériger un siége épiscopal à Mouzon. Dans le xiiiᵉ siècle (1248-1252), une querelle assez vive éclata entre l'archevêque de Reims et l'évêque de Liége; il en résulta d'abord une rencontre sanglante, dans laquelle les troupes liégeoises furent battues; ensuite, la prise momentanée de Mouzon, d'où l'archevêque les contraignit à s'échapper en désordre; enfin, un nouveau siége de cette ville, que l'ennemi abandonna presque aussitôt. En 1379, Charles V, avec le consentement du pape, échangea la ville de Vailly contre celles de Mouzon et de Beaumont que lui céda l'église de Reims; le roi donna des armoiries à sa nouvelle acquisition : elles furent *d'azur, au donjon maçonné d'argent flanqué de deux tours de même, surmontées d'une bannière aux cinq fleurs de lys d'or*. La même année, Charles V déclara, dans des lettres-patentes, que les habitants ne pourraient être tirés de leur ville pour fait de justice, et il en nomma le Dauphin gouverneur. Depuis cette époque jusqu'à Louis XI inclusivement, les Dauphins de France ont porté le titre de gouverneur de Mouzon. Charles VII, étant encore dauphin et régent du royaume, y établit un hôtel des monnaies (1418). Le cardinal d'Amboise s'y aboucha, en 1505 avec les députés de l'empereur Maximilien. En 1521, la place se rendit au comte de Nassau, général de Charles-Quint; mais lorsque les Impériaux eurent renoncé au siége de Mézières, le comte de Saint-Pol se mit en marche afin de la reprendre, et le bâtard de Nassau, qui en avait le commandement, ne se croyant pas assez fort pour s'y défendre, se retira sur Ivois après avoir vainement essayé d'incendier la ville.

François Ier visita deux fois Mouzon (1535-1545) et l'enferma dans une enceinte de murailles; d'un autre côté, les Espagnols fortifièrent Ivois, que Henri II leur avait enlevé en 1562, puis rendu cinq ans après. En 1591 Mouzon fut enlevé aux ligueurs par le vicomte de Turenne, l'un des capitaines de Henri IV. Ce prince y passa avec la reine, en 1606, au retour de son expédition contre Sedan, et entendit la messe dans l'église de l'abbaye. Louis XIII voulut lui donner un bailli, en 1634; mais, sur les représentations de l'abbé, l'ordonnance royale n'eut point de suite. Les Espagnols cependant étaient toujours maîtres d'Ivois, d'où ils faisaient des incursions fréquentes sur le territoire de Mouzon. Les habitants ne reculèrent pas devant un engagement avec des troupes réglées. Piccolomini vint les attaquer en personne; mais le maréchal de Châtillon l'obligea de battre en retraite. Enfin Louis XIII y établit son quartier général, pendant que ses troupes investissaient Ivois (1638). Louis XIV, en 1654 et 1657, traversa Mouzon se rendant, la première fois, au siége de Stenay, la seconde à celui de Montmédy. En 1661, il renouvela l'édit de Louis XIII portant création d'un bailli et supprima la justice ancienne. Les fortifications furent démolies en 1671, pour donner un nouvel essor à l'industrie. Le prince Charles de Lorraine s'empara de la place sans coup férir, en 1677, mais il en fut délogé presque aussitôt par le maréchal de Créqui. Ivois était tombé, en 1662, au pouvoir des Français, qui en avaient rasé les murailles et les maisons; cette ville, érigée en duché-pairie par Louis XIV, en faveur du comte de Soissons, de la maison de Savoie, reçut alors le nom de Carignan, sous lequel elle est connue aujourd'hui.

Mouzon, autrefois capitale d'un petit pays appelé le Mouzonnais, est située aux confins du Rethelois, dans un bel emplacement, sur la rive de la Marne, dont un bras la traverse, et au pied d'une montagne assez haute, au levant, qui séparait la France des terres du roi d'Espagne. Le monastère, rebâti par l'archevêque Hervé, avait des abbés commandataires. L'église de cette abbaye existe encore : on n'y voit plus, il est vrai, que deux tours, sur trois dont elle était ornée, et l'édifice a grand besoin de réparations. Tel qu'il est, ce monument n'en est pas moins regardé comme un chef-d'œuvre d'architecture; il sert aujourd'hui de paroisse. Mouzon avait aussi, sous l'ancien régime, un collége, fondé en 1653. Le dépôt de mendicité du département y avait été établi en 1810; il fut supprimé dans la première année du règne de Louis XVIII. La population de la ville est de 2,528 habitants. Son commerce est alimenté par des fabriques de drap, des distilleries, des filatures, des bonneteries, des tanneries, etc.; on y élève aussi des abeilles. Au nombre des personnages célèbres nés à Mouzon, on distingue : *saint Victor*, martyr; *Pierre Fulgence*, auteur d'une chronique manuscrite sur cette ville; le théologien *Bauny;* le savant médecin *Massuet;* le professeur *Dorizy*, jésuite; et le général *Hardy*, fils d'un tonnelier. Aucun homme éminent, que nous sachions, n'a reçu le jour à Carignan. Cette petite ville, où l'on trouve des filatures, des fouleries et des lamineries en tôle et une fabrique d'épingles, ne renferme pas plus de 1,700 habitants.[1]

1. *Notice de l'Empire.* — Flodoart, *Histoire de Reims.* — Saint-Remi, *Lettre à l'évêque Falcon.* — *Annales Bertiniani.* — *Gallia Christiana.* — *Mémoires manuscrits de Pierre Camart* — Jean Hubert, *Géographie historique des Ardennes.*

RETHEL.

CHATEAU-PORCIEN. — CHATEAU-REGNAULT.

L'opinion la plus accréditée sur l'origine de Rethel est que sa fondation est due à Jules César, qui campa sur le lieu même occupé par la ville actuelle, territoire appartenant alors aux Essuens (*Essui*), dont il est parlé au cinquième livre des *Commentaires*. Quelques généalogistes prétendent qu'après la première invasion des Franks dans les Gaules, Chlodion investit son deuxième fils Albérik du pays des Ardennes, de l'Alsace et du Luxembourg; et partant de là, ils établissent une succession de seigneurs particuliers pour le Rethelois, qui ne mérite pas même d'être discutée. Quoi qu'il en soit, on a la certitude que Rethel n'avait pas encore, au VIe siècle, une grande importance, lorsque Cyriaque et Quintienne, père et mère de saint Arnoud, évêque de Metz, se dessaisirent, en faveur de saint Remi, évêque de Reims, de tout ce qu'ils possédaient dans le bourg de ce nom (*in villâ Reiteste*), afin que, par ses prières, l'illustre prélat obtînt que le ciel leur accordât un fils. Saint Remi, dans son testament, légua Rethel à son église, ainsi que Château-Porcien (*Castrum Porcianum*), bien patrimonial dont la jouissance était pour lui de beaucoup antérieure à son épiscopat. Du reste, le nom sous lequel Rethel est désigné dans les chartes des Xe, XIe et XIIe siècles, est *Registeste* ou *Reiteste;* mais dans les chroniques on l'appelle *Castrum Retectum*, *Castrum Retextum*. Monstrelet dit *Reterst*, et Martin du Belley, *Réteil*[1].

Vers 970, l'archevêque de Reims, Adalbéron, donna Rethel, avec plusieurs autres domaines, à l'abbaye de Saint-Remi; les moines se choisirent, comme c'était la coutume, des *avoués* chargés de défendre le temporel du monastère; ceux-ci usurpèrent bientôt la propriété des terres confiées à leur garde, et se qualifièrent de comtes. Le plus ancien de ces titulaires est Manassès Ier, frère de Roger, comte de Château-Porcien. Tous deux participèrent, comme on sait, à la révolte d'Arnould, archevêque de Reims, contre le nouveau roi Hugues Capet, et introduisirent par trahison dans cette ville son compétiteur, le duc Charles de Lorraine. Le fils et successeur de Manassès Ier fut Manassès II, qui réunit à son domaine le comté de Porcien, de même que les bourgs de Sainte-Menehould et de Stenay (*Septiminium* ou *Setunia*), fiefs placés sous la mouvance de l'église de

1. Quelques auteurs prétendent, remarque M. Jean Hubert, « que *Rethel* vient de *rastrum* (rateau), et que la fertilité du sol a donné lieu à cette denomination; ils s'étayent même des armoiries des comtes de Rethel, où, en effet, se trouvent des rateaux. » (*Géographie historique des Ardennes.*)

Verdun. Il y avait fait construire deux châteaux, dont les garnisons désolaient le pays. L'évêque de Verdun, Thierry, marcha contre Sainte-Menehould, à la tête d'une nombreuse armée; cette place se soumit, et il se dirigea aussitôt vers Stenay, qu'il fit raser. *Adversus Castrum Sanctæ Manehildis sibi infestissimum armatam expeditionem movit; eamdem expeditionem in Castrum Septiminium convertit, illud obsedit, cepit et diruit.* Manassès, qui était alors extrêmement vieux, n'opposa aucune résistance au prélat. Hugues, son fils, ayant commencé la construction d'un château à Rethel, voulut y employer les vassaux d'un prieuré établi dans cette ville; il eut, à ce sujet, un démêlé très-vif avec les moines de Saint-Remi à qui ce prieuré appartenait, fut excommunié par l'archevêque de Reims, Renaud de Martigné, et vint enfin, accompagné de son fils aîné Manassès, solliciter son pardon dans l'église même de l'abbaye, devant les reliques du saint (1094).

A Hugues I[er] succédèrent Gervais et Withier, l'un son fils, l'autre son petit-fils, par Mathilde, sœur de Gervais et femme d'Eudes, châtelain de Vitri : Withier souleva contre lui, comme son grand-père, les plaintes des religieux de Saint-Remi, dont il était avoué; il encourut l'excommunication de l'archevêque, excommunication confirmée par le pape Honorius II l'an 1126, et, après avoir été contraint d'accepter un accommodement, se montra, depuis cette époque, très-libéral envers les couvents et les églises. Hugues II, petit-fils de Withier, prêta serment de fidélité à Philippe-Auguste, au mois de mars 1221, s'engageant, dans le cas où son suzerain Thibault, comte de Champagne, refuserait le service du roi, à joindre ses troupes à l'armée royale pour le réduire. C'est à Hugues II qu'on attribue la construction du château de Regnault (*Castrum Reginaldi*), qui, plus tard, devint « le chef-lieu d'une principauté de laquelle dépendaient vingt-sept villages ou communautés. » Il fonda aussi l'abbaye d'Eslan, dont l'église servit dans la suite de sépulture à la plupart des membres de sa famille. Ce fait se trouve consigné du moins dans l'histoire manuscrite des comtes de Rethel, par Pierre Camart. L'auteur ne nomme point, il est vrai, Hugues II, mais bien Hugues IV; mais, comme la date (1200 à 1228) est exactement la même, cette faible erreur ne doit présenter, selon nous, aucune difficulté. Hugues bâtit également l'hôtel-dieu de Rethel, et, « comme il estoit grandement amateur du soulagement des peuples, » dit Pierre Camart, « il osta plusieurs servages personnels qui se levoient sur les Rethelois et leur commerce, selon leurs desirs, en prestation d'argent, grains, volailles, plus tolérables. » Son fils et successeur, Hugues III, fut du petit nombre des premiers vassaux de Champagne qui, lors de la grande confédération de 1229, demeurèrent constamment attachés à leur suzerain, le comte Thibault IV.

Les trois frères de Hugues III, Jean, Gaucher et Manassès, furent, l'un après l'autre, comtes de Rethel. Hugues IV, fils de Manassès, eut une fille appelée Jeanne, que le roi de France, Philippe-le-Hardi, fiança, en 1277, à Louis, fils aîné de Robert III, comte de Flandre. Louis, accusé par Philippe-le-Long, dont il était l'homme lige, d'avoir entretenu les Flamands dans leur rébellion contre lui, et d'approvisionner ses châteaux-forts dans un but hostile au roi et au royaume, fut sommé de comparaître devant son tribunal pour avoir à s'expliquer

sur tous ces faits; mais il n'obéit point, et se retira dans les Flandres. Philippe-le-Long saisit alors le comté de Nevers, ainsi que celui de Rethel, qu'il tenait de sa femme : *quod sibi ratione conjugis contingebat*[1]. Louis se soumit à cette nouvelle; la paix ne fut toutefois conclue que le 5 mai 1320, et « il fut réglé, » dit l'auteur de *l'Art de vérifier les dates*, « que Louis, fils du comte Louis et de Jeanne, épouserait la fille du roi, nommée Marguerite, avec assurance de succéder au comté de Flandre, de même qu'à ceux de Rethel et de Nevers. » Louis II, fils de Louis de Flandre et de Marguerite, fut tué à la bataille de Crécy (26 août 1346). Son fils Louis III, ou *de Male* (lieu de sa naissance, proche Bruxelles), obtint de Philippe de Valois, pour sa mère et pour lui, la *pairie viagère* de Nevers et de Rethel, dans des lettres patentes de 1247, confirmées, le 10 avril 1350, par le roi Jean. Marguerite, fille de Louis de Male, épousa Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Tous deux donnèrent, en 1392, le comté de Rethel à leur second fils Antoine; celui-ci le céda, en 1405, à son frère Philippe, ainsi que le comté de Nevers. Philippe fit exempter son domaine, en 1405, par Charles VI, du droit d'aides à perpétuité, moyennant cinq mille livres de redevance annuelle, franchise que Charles VI étendit, en 1408, à l'impôt sur le sel. Philippe périt, du reste, à la funeste journée d'Azincourt (25 octobre 1415), comme son aïeul Louis II était déjà tombé, blessé à mort, sur le champ de bataille de Crécy. Monstrelet nous apprend que le Rethelois et la Bourgogne furent ravagés, du temps de Philippe (1411), par Clignet de Brabant. Les habitants embrassèrent, en 1431, le parti de Jean de Luxembourg, allié du roi d'Angleterre, lorsqu'il vint, en son nom, attaquer plusieurs forteresses de la Champagne, qui tenaient pour Charles VII. Les gens du roi firent, de leur côté, des courses dans le pays; mais, sur l'ordre du duc de Bourgogne, le comte d'Étampes leur courut sus, ajoute Monstrelet, « si « furent la plus grande partie des François détroussés par les Picards..... pour « lesquelles détrousses le roi ne son fils ne furent pas bien contents. » En 1444, Charles, fils de Philippe, enferma dans une enceinte la ville haute de Rethel, alors appelée le *Grand-Faubourg;* car il n'y avait encore que la ville basse qui fût close de murs, c'est-à-dire le château vers la tour du *Bourg-de-Chef.*

Jean, frère de Charles, eut une vie extrêmement agitée. Dépouillé par son tuteur Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, de tous les domaines qui lui étaient échus, il fut un moment surnommé Jean-sans-Terre; mais, Charles étant mort sans postérité, l'an 1464, il en hérita les comtés de Nevers et de Rethel, dont il fit aussitôt hommage au roi Louis XI. Charlotte, sa fille, avait été mariée, en 1486, à Jean d'Albret, sire d'Orval : la meilleure partie de la succession paternelle lui fut disputée par son neveu Engilbert de Clèves, fils d'Élisabeth, sa sœur aînée. Après bien des contestations, les deux parties transigèrent : il fut convenu que Marie, fille de Charlotte et de Jean, épouserait son cousin, Charles de Clèves, fils d'Engilbert, et qu'ils posséderaient en commun le comté de Rethel, tandis que celui de Nevers passerait à Engilbert. Charles de Clèves, prisonnier dans la

1. « Ludovicus homo ligius regis Franciæ.... Flammingos in rebellione nutriens, castra sua contra regem muniens, coram rege super præmissis responsurus, solenniter citatus, nondum comparuit, quin imo se et sua transtulit ad Flammingos, etc. » (Le continuateur de la *Chronique de Guillaume de Nangis.*)

tour du Louvre, y mourut, en 1521, le 27 du mois d'août. Survint alors un nouvel accommodement par lequel le comté de Nevers fut donné à son fils François, et celui de Rethel à Odet de Foix, vicomte de Lautrec, époux de Charlotte d'Albret, sœur de Marie (juillet 1525).

En 1521, après la prise de Mouzon et pendant le siége de Mézières, le comte de Rifourcet, noble allemand, avait quitté le camp des Impériaux pour aller à la maraude dans le Rethelois. François de Silly, lieutenant du duc d'Alençon, se trouvait en ce moment à Rethel. Il souleva les paysans, et le comte de Rifourcet, attaqué dans les bois, y perdit presque tous les gens de sa suite, dont cinq ou six seulement, échappés au massacre, l'accompagnèrent dans sa captivité.

Odet de Foix, nouveau seigneur de Rethel, fut maréchal de France, et fit, sous Charles XII et François Ier, les campagnes d'Italie. Son fils Henri mourut en 1540; il eut pour successeur Gui de Laval, qui avait épousé Claude, sa sœur. Aucun enfant n'était issu de ce mariage, de manière qu'à la mort de Claude, en 1549, François, fils de Marie d'Albret et de Charles de Clèves, créé duc de Nevers dix ans auparavant, réunit ce domaine au comté de Rethel. Il eut pour successeurs immédiats ses deux fils, François II et Jacques, et sa fille Henriette, laquelle épousa, en 1565, Louis de Gonzague, fils du duc de Mantoue. La Ligue compta un moment Louis de Gonzague parmi ses plus chauds défenseurs; mais il n'hésita point à s'en détacher, et reconnut Henri IV dès son avénement. Ce prince le députa, en 1593, auprès du pape Clément VIII, pour lui demander son absolution. Louis de Gonzague fut le premier duc et pair de Rethel (1581) : il mourut en 1595, et son fils, Charles II de Gonzague, qui fut, comme son père, l'un des hommes les plus éminents de son siècle, lui succéda dans le duché de Rethel et de Nevers, à la mort de Henriette de Clèves, sa mère (1601). Le nouveau duc fit exécuter des travaux importants au château de Rethel, travaux continués plus tard et achevés par le cardinal de Mazarin. Il acheta de Louis XIII la suppression du grenier à sel de cette ville, ainsi que de celui de Mézières; mais il remplaça cet impôt par une redevance annuelle appelée *rente ducale du teston*. En 1606, il avait suivi Henri IV dans son expédition contre Sedan; en 1617, les princes l'attirèrent dans leur parti contre le maréchal d'Ancre. Le duc de Guise envahit alors le Rethelois, avec l'armée qui avait accompagné Louis XIII sur les frontières d'Espagne, lors du mariage de ce jeune prince avec Anne d'Autriche. Rethel et Château-Porcien furent assiégés et pris après une résistance vigoureuse, qui avait duré, pour la première de ces places, dix jours, pour la seconde, vingt-six. Le duc Charles, depuis cette époque, n'entra plus dans aucune ligue contre la cour; il leva même des troupes à ses frais pour repousser l'agression du comte de Mansfeld.

En 1650, l'archiduc Léopold s'empara de Rethel; le 13 décembre de la même année, les Espagnols en furent chassés par le maréchal du Plessis-Praslin; le 15 eut lieu, à quelque distance de la ville, l'engagement auquel est resté le nom de combat de Rethel, et où Turenne, qui avait voulu secourir la garnison, faillit être fait prisonnier par les troupes du maréchal.

Le dernier duc de Rethelois, de la maison de Gonzague, fut Charles III, petit-fils de Charles II. En 1659, il vendit au cardinal de Mazarin toutes ses seigneuries

de France, afin d'aller finir ses jours en Italie dans ses duchés de Mantoue et de Montferrat. Le comté de Rethel, uni à la baronnie de Rozoi, avait été, comme nous l'avons déjà dit, érigé en duché-pairie, l'an 1581. Le cardinal fit confirmer cette érection, au mois de décembre 1663, en faveur du mari de sa nièce, Charles-Armand de la Porte de la Meilleraye, avec cette clause singulière que le nom de *Mazarini* serait substitué à celui de *Rethel*, et que ce domaine ne pourrait jamais être incorporé à la couronne, *à défault d'hoirs mâles*. Guy-Paul-Jules de la Porte, petit-fils de Charles-Armand, épousa Louise-Françoise de Rohan-Souhise; il en eut une fille, Charlotte-Antoinette, qui fit passer, par mariage, le duché dans la maison de Durford-Duras, laquelle en a joui jusqu'à la révolution de 1789.

Rethel ne se ressentit pas directement des événements militaires de la révolution; ses souvenirs politiques de la même époque ne présentent aucun intérêt. Dans les premières années de l'empire, cette ville fut visitée par l'impératrice Joséphine et le prince Eugène. Sans doute ses enfants ne restèrent point étrangers aux luttes de la France contre l'Europe coalisée; « ils aiment mieux la guerre que le travail, » disait l'abbé Expilly des Rethelois, vers 1770. Aujourd'hui cette ville, d'après M. Jean Hubert, « est le centre d'une fabrication considérable de tissus légers, tels que schals, flanelles, napolitaines, circassiennes, etc. » Outre six grands établissements de filature de laine, on y comptait, il y a quelques années, une vaste manufacture de machines, des tanneries et des brasseries. Une sous-préfecture, un tribunal de première instance et un collége compensent faiblement, pour Rethel, la perte de son titre de chef-lieu du Rethelois, d'un duché-pairie, d'un bailliage et d'une élection. Ses couvents des Capucins et des Minimes ont également disparu, et la ville, qui est bâtie sur les bords de l'Aisne, n'offre pas un seul monument remarquable. L'arrondissement de Rethel, le second des Ardennes, renferme 68,487 habitants, son chef-lieu 7,184. Château-Porcien compte 2,200 âmes; Château-Regnault, environ 700. Les célébrités du pays sont *François-Bidal*, maréchal de France, né à Asfeld-la-Ville, sous le nom de laquelle il est plus généralement connu; le professeur *Anot de Maisières*, de Saint-Germainmont; le théologien *Faubert*, les deux *Wilban*, peintres, et le conventionnel *Menesson*, sortis tous les quatre de Château-Porcien; le poëte latin *Brouet*, né à Château-Regnault; le peintre *Antoine Robert*, de Sery; *Jean Gerson*, l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, né dans le hameau de Gerson, dont il ne reste plus de trace; *Robert de Sorbon*, du village de Sorbon, le fondateur de la Sorbonne. Enfin Rethel a donné le jour à *Saint-Arnoul*, à *Béatrix*, reine de Sicile; au père *Camard*, général des Minimes, au mathématicien *Leseur*, au minime *Raulin*, orateur distingué, et au théologien *Copette*.[1]

1. *Chroniques* de Monstrelet, t. II. — *Chroniques de Saint-Denis*. — *Le Continuateur de Guillaume de Nangis*. — Bibliothèque royale, fonds Saint-Germain. — *L'Art de vérifier les dates*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Jean Hubert, *Géographie historique des Ardennes*.

MÉZIÈRES.

La fondation de Mézières (*Maceriæ*) est fixée par les auteurs à l'an 899, date pour le moins hypothétique, mais on ne saurait déterminer son origine d'une manière plus précise. Antérieurement à cette époque, ce n'était, à ce qu'on prétend, qu'un château appartenant à un comte de Castrice, nommé Guarin, lequel château passa, l'on ignore comment, avant la fin du xᵉ siècle, à Manassès, comte de Rethel. Le bourg de Castrice ou Castries, dont il est question dans un diplôme de Charles-le-Gros, s'élevait sur la montagne de Boizanval, située à l'orient de la ville actuelle de Mézières. Il était dominé par une forteresse que le feu du ciel consuma, ainsi que le bourg lui-même, en 847, et que le seigneur du lieu, Erlebalde, rebâtit sur une éminence voisine. Ce nouveau château fut celui de Mézières. Marlot, d'après Flodoard, entre dans quelques détails à ce sujet. L'archevêque Hervée, dit-il, s'embarqua sur la Meuse, afin de se faire remettre certain château de son diocèse, qu'on appelle Mézières, et qui était occupé par Erlebalde, comte de Castrice. Il raconte ensuite que cette forteresse, usurpée par Landbert, fut rendue, l'an 960, à l'archevêque de Reims, Artalde, en présence de Frédéric, duc de Lorraine. Sous le règne du roi Lothaire, Adalbéron, l'un des successeurs d'Artalde, la garnit de troupes, ainsi que Mouzon, suivant le conseil que lui avait donné son ami Gerbert, qui regardait cette mesure comme urgente et de la plus grande importance.

On s'accorde généralement à dire que la ville de Mézières n'était qu'une simple bourgade, au commencement du xiiiᵉ siècle, mais qu'après la bataille de Bouvines (1214), elle acquit peu à peu toute l'importance d'une cité, grâce à l'affluence et à l'industrie d'un grand nombre de Liégeois, qui, menacés par l'empereur Othon d'une vengeance terrible, s'il sortait vainqueur de sa lutte avec Philippe-Auguste, vinrent chercher un refuge au pied de la forteresse champenoise. Outre la permission de s'établir sur ses terres, le comte de Rethel, Hugues II, accorda aux émigrants diverses franchises, entre autres le droit d'échevinage ; priviléges précieux qui furent confirmés et augmentés par son fils et son épouse, dans une charte datée de l'année 1233. C'est à cette époque qu'on rapporte la construction de la première enceinte de Mézières, ainsi que l'institution des compagnies bourgeoises. Il paraît cependant que, dès la fin du xᵉ siècle, une ville assez considérable s'élevait déjà autour du château, puisque Dom Marlot, dont l'autorité est grave, qualifie en propres termes Mézières de cité remarquable, illustre, en racontant qu'il n'a pu découvrir de quelle manière elle passa du domaine des archevêques de Reims en la possession des comtes de Rethel : *at quonam modo tam insigne oppidum ab Ecclesiâ avulsum*

comitum Regitlescensium ditioni cesserit, non satis comperi. Le seul fait constant, ajoute-t-il, c'est que le comte Manassès résigna entre les mains de l'archevêque de Reims la propriété d'une chapelle bâtie et dotée par lui dans cette même ville, afin que le prélat y fondât treize prébendes destinées à autant de chanoines séculiers (1177). L'église collégiale, sise dans l'endroit le plus haut de la ville, existait encore au temps où écrivait Marlot, au milieu du XVIIe siècle.

Quoi qu'il en soit, la plus grande prospérité de Mézières data surtout de la dernière moitié du XVe siècle ; elle fut encore due à des Liégeois échappés au sac de leur ville par le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire (1468). Les nouveaux émigrants avaient conservé des relations d'intérêt avec la mère-patrie ; ils servirent d'intermédiaires dans l'échange des vins et autres denrées de France contre le cuivre et le plomb de leur pays. Le cercle de ces transactions s'élargissait chaque jour ; Mézières fut bientôt l'un des centres de commerce les plus actifs et les plus riches de toute la Champagne. Aussi, fallut-il, pour provoquer et consommer insensiblement sa décadence et sa ruine, plusieurs circonstances fatales, telles que la fondation de Charleville exemptée des impôts énormes perçus sur la Meuse, les guerres de la Ligue et surtout le fameux siége de 1521 par les généraux de Charles-Quint. Nous grouperons ici quelques faits secondaires, dont l'énoncé remplira l'intervalle qui nous sépare de ce siége fameux : d'abord l'incendie du château (1308) ; ensuite la fondation de l'hôpital et de l'église Notre-Dame (1412-1499), enfin la construction, au commencement du XVIe siècle, par François d'Aspremont, du château des Fées, plus connu sous le nom de Forteresse de Voierie, et au moyen duquel ce seigneur, ayant coupé toute communication avec Mézières par la Meuse, put rançonner impunément, pendant de longues années, les voyageurs et les marchands.

Mézières était devenue l'une des places fortes les plus importantes de la frontière de Champagne, et en quelque sorte la clef de cette province, lorsque la querelle particulière du duc de Bouillon avec Charles-Quint fit tout à coup éclater la guerre entre le roi de France et l'empereur. Le comte de Nassau et le comte Francisque de Sickingen, après avoir pris en passant la ville de Mouzon, se dirigèrent vers Mézières, à la tête de trente-cinq mille hommes. Bayard, *le bon chevalier sans peur et sans reproche*, que le roi y avait envoyé comme son lieutenant-général, s'y était jeté deux jours auparavant. Il fut bientôt renforcé, dit Martin du Bellay, par l'arrivée d'Anne de Montmorency, qui « amena avecques luy Claude, seigneur d'Annebault, le seigneur de Lucé, le seigneur de Villeclair et plusieurs autres. » La garnison se composait d'une compagnie de cent hommes d'armes du duc Antoine de Lorraine, d'une compagnie de gens de pied, égale en nombre, fournie par le seigneur d'Orval, gouverneur de Champagne, et de deux corps d'infanterie de mille hommes chacun, commandés, l'un, par l'écuyer Boucal, surnommé du Reffuge, l'autre, par le baron Montmoreau ; mais ceux-ci avaient si peu d'expérience de la guerre, que la vue seule des pièces de canon mises en batterie leur fit prendre l'épouvante, et ils s'enfuirent aussitôt, qui par la porte, qui par-dessus les murailles. Bayard releva le moral du reste de la garnison par la fermeté de son attitude, par la hardiesse et l'originalité de ses saillies, disant aux officiers et aux soldats qu'il était bien aise, quant à lui, qu'ils

pussent ainsi gagner plus d'honneur dans la défense du poste confié à leur courage, et leur communiquant enfin tant d'assurance et de bonne humeur, « qu'ilz « pensoient tous estre, » dit l'auteur de sa *très-joyeuse, plaisante et récréative histoire*, « en la meilleure et plus forte place du monde. »

Les Impériaux s'étaient divisés en deux corps d'attaque : Nassau, gardant avec lui vingt mille hommes, avait assis son camp au delà de la Meuse, vers la porte des Ardennes, et Sickingen (*le comte ou le seigneur Francisque*, comme l'appellent du Bellay et l'historien du bon chevalier) s'était établi avec quinze mille combattants en deçà de l'eau. Un héraut fut envoyé à Bayard chargé des paroles les plus courtoises pour l'engager à se rendre; mais il n'en rapporta qu'une réponse pleine à la fois de fermeté et de modestie. Les deux généraux dressèrent aussitôt leurs batteries et se mirent à foudroyer la ville sur laquelle, en moins de quatre jours, on tira plus de cinq mille coups de canon.

Les assiégeants étaient surtout incommodés par le feu de Sickingen qui, logé en deçà de la Meuse, sur une éminence, plongeait de haut dans la place et battait les murs plus à l'aise. Bayard faisait bien de temps à autre des sorties qui étaient presque toujours à son avantage; mais ses munitions s'épuisaient et les maladies avaient décimé la garnison. Alors il s'avisa d'une ruse excellente, pour se débarrasser de celui des deux généraux qui le serrait de plus près. Il dépêcha vers le duc de Bouillon, à Sedan même, un paysan chargé d'une lettre, dans laquelle il priait le duc de décider enfin le comte de Nassau à abandonner l'empereur, car douze mille Suisses et huit cents lances n'étaient plus, au moment où il écrivait, qu'à trois petites lieues de Mézières; ces troupes devaient, le lendemain, à la pointe du jour, assaillir le camp du seigneur Francisque, et il était probable que cette division de l'armée impériale serait complétement anéantie. Sickingen, entre les mains duquel le bon chevalier savait bien que tomberaient la lettre et le messager, repassa sur-le-champ la Meuse, ne doutant pas que le comte de Nassau n'eût en effet conclu un traité particulier avec le roi de France, et que son projet, en lui assignant le poste le plus rapproché de la ville, n'eût été de le faire massacrer, lui et sa division, par les Suisses. L'explication que Nassau demanda à son lieutenant faillit même dégénérer en une collision sanglante. Pendant ce temps, et au milieu du désordre occasionné par tout ce mouvement de troupes, un secours de mille hommes avec plusieurs charrois de munitions, sous la conduite du seigneur de Lorges, réussit à pénétrer dans la place. Désespérant alors de l'emporter d'assaut, et instruits que l'armée du roi s'avançait rapidement des bords de l'Aisne, les deux chefs, qui s'étaient réconciliés, *troussèrent leurs quilles* et levèrent le siége : il avait duré six semaines. L'enthousiasme de la garnison et des habitants était au comble, l'éloge de Bayard dans toutes les bouches. François I[er] se rendit dans son camp, « où le bon chevalier alla lui faire la révérence, » dit le chroniqueur; « le roy son maître lui fist recueil merveilleux, et ne se povoit saouller de le louer devant tout le monde. »

La mémoire de Bayard est toujours chère aux habitants de Mézières; on conserve précieusement, à la maison commune, un étendard qu'on prétend être le sien, et qui porte l'empreinte de son effigie; chaque année, le 27 septembre,

jour anniversaire de la délivrance de la ville, il est solennellement promené dans les rues, et la fête, commencée par un service religieux, se termine par un bal.

Vingt-quatre ans après la glorieuse défense du bon chevalier sans peur et sans reproche, François Ier, inspeclant les places frontières du royaume, visita Mézières, et y fit construire des fortifications. Il bâtit en même temps la petite cité de Villefranche, dont les murs furent bastionnés, afin de repousser plus sûrement les courses des Bourguignons. En 1570, le dimanche 26 de décembre, le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, célébra, dans l'église Notre-Dame, la messe de mariage du roi Charles IX avec Élisabeth, fille de l'empereur Maximilien. La grande rue qui conduit à l'église était toute tendue de tapisseries, et le pavé même recouvert de draps. A la cérémonie succéda un magnifique repas de noces, dans lequel figura, dit-on, le premier coq d'Inde importé en France; le soir, il y eut grand bal, le lendemain tournoi et carrousel, et les fêtes se prolongèrent encore pendant deux jours.

Sous Henri III, les habitants de Mézières, dont le zèle pour la religion catholique était si ardent et si profond, nous apprend dom Marlot, que jamais le souffle de l'hérésie ne put infecter leur ville, quoiqu'elle ne soit point éloignée de Sedan, jadis sentine et réceptacle de toute impureté; les habitants, disons-nous, se déclarèrent ouvertement pour la sainte Union. Ils élargirent le cadre de leur milice bourgeoise, et, plus d'une fois, eurent affaire aux troupes de Henri IV, principalement au siége du château d'Omont, dont ce prince s'était emparé en 1591, et qui, cette même année, fut repris par les Ligueurs. Il paraît que l'esprit de la ville avait changé dès les premières années du XVIIe siècle, ou bien que la faveur du maréchal d'Ancre avait réuni tous les cœurs dans un même sentiment de haine contre le favori, puisqu'en 1614, les princes, mécontents de la reine-mère, se donnèrent rendez-vous à Mézières. Le lieutenant du marquis de La Vieuville, qui, en son absence, commandait dans la place, refusa cependant de leur en ouvrir les portes, et le duc de Nevers fut obligé de faire venir de l'artillerie de Sedan pour lui arracher une capitulation.

En 1697, un incendie dévora le palais des Tournelles, bâti l'an 1566 par Louis de Gonzague, à qui appartenait Mézières, du chef de sa femme, Henriette de Clèves, sœur aînée et héritière de Jacques, duc de Rethel et de Nevers. En 1750, on fonda l'hôpital Saint-Pierre, et l'on commença de construire les bâtiments où est aujourd'hui la préfecture. Deux ans auparavant, Louis XV avait créé dans cette ville une école du génie militaire; Monge qui avait été l'un de ses professeurs la proposa, en 1794, à la Convention nationale pour modèle de l'école centrale des travaux publics. Les hommes les plus distingués, entre autres Carnot, sont sortis de l'école de Mézières, et c'est à ses savants professeurs, l'abbé Bossut, Ferry, Monge, Bezout, etc., que la science des projections est redevable du degré de perfection qu'elle avait acquis à la fin du XVIIIe siècle. Les idées de 1789 furent, d'ailleurs, accueillies avec faveur par les habitants de Mézières: ils coururent aux armes, ainsi que les paysans, en 1790, et se portèrent avec eux sur la frontière, à la nouvelle que l'ambassadeur d'Autriche avait demandé qu'on livrât passage aux troupes autrichiennes sur le territoire français, pour aller attaquer les Belges. L'administration du département des Ardennes se pro-

nonça, néanmoins, en 1792, dans un arrêté vigoureux, contre la suspension de Louis XVI. Le procureur général syndic Delhay, avocat de Rethel, incrimina, dans son réquisitoire, les auteurs du 10 août; il fut destitué par l'Assemblée législative, et, en 1794, le 7 mai, le tribunal révolutionnaire envoya à l'échafaud tous les signataires de l'arrêté départemental.

Quelques divergences dans les opinions politiques n'avaient nullement altéré les sentiments patriotiques des habitants de Mézières : assaillis en 1815, après la défaite de Waterloo, par une armée de Prussiens, de Hessois et de Würtembergeois, ils renouvelèrent, quoique avec moins de bonheur, les prodiges du siége de 1521. Des canonniers bourgeois, servant les pièces des remparts, empêchèrent longtemps l'ennemi de braquer les canons contre la ville et la citadelle. Il fallut quarante-deux jours de tranchée ouverte et de bombardement pour les contraindre à capituler. Ce succès coûta, dit-on, aux alliés environ cinq mille hommes sur vingt mille.

Dom Marlot et Adrien de Valois décrivent à peu près dans les mêmes termes la position topographique de Mézières. Le premier ajoute quelques mots relatifs à la citadelle sise au versant d'une colline, sur la rive droite de la Meuse, et il vante la situation pittoresque de la ville, la fertilité de la campagne qui l'entoure, l'abondance et l'excellence de ses fruits et de ses pâturages. La Meuse divise Mézières en quatre parties bien distinctes : la Cité proprement dite, le Pont-de-Pierre, le Pont-d'Arches et Saint-Julien. Les rues de tous ces quartiers sont étroites et tortueuses, mais assainies par de nombreuses fontaines publiques qui répandent partout la vie et le mouvement. On ne remarque d'autres monuments à Mézières que l'église Notre-Dame, l'hôtel de la Préfecture et l'Hôtel-Dieu. La salle de spectacle est petite, mais assez jolie; la promenade du quartier Saint-Julien, très-agréable, quoique peu fréquentée. Plusieurs inscriptions couvrent les murs de Notre-Dame : les deux plus curieuses se rapportent au siége de 1815, pendant lequel les alliés dirigèrent surtout de ce côté le feu de leurs batteries. On raconte même qu'une bombe s'arrêta sans éclater sur la voûte, au-dessus de l'autel; c'est ce que rappelle l'une des deux inscriptions : *Lector, leva oculos ad fornicem, et vide quasi quoddam divinæ manus indicium.* Mézières a été dotée, par le comte Jaubert, d'une bibliothèque, où l'on trouve à peine encore au-delà de trois mille cinq cents volumes, mais tous de première utilité et du meilleur choix. Chef-lieu du département des Ardennes et place de guerre de deuxième classe, cette ville renferme une population qui dépasse 3,700 âmes; elle est le siége d'une société d'agriculture, sciences, arts et commerce. La population de l'arrondissement s'élève à 73,376 habitants; celle du département, à 319,167. Le commerce de la ville reprend, depuis quelques années, beaucoup d'activité et d'extension; des fabriques de toiles et de serges l'alimentent, ainsi que des brasseries, tanneries, ferronneries, clouteries, etc.

Plusieurs hommes distingués, ou célèbres à divers titres, sont nés à Mézières. Nous citerons *Érembert*, abbé du monastère de Waussorts, qui, dit la chronique de cette abbaye, fut un homme très-instruit dans les belles-lettres et un ouvrier très-habile à manier l'or, l'argent et l'airain; *Anastase Cochelet*, dominicain controversiste et ligueur déterminé; le savant *Oudin*, contemporain et ami de Ba-

luze; *Jean Bienaise*, fameux médecin attaché à la personne de Louis XIV; l'ingénieur géographe *Pierre Lapie;* le professeur de géométrie descriptive *Jean-Pierre Hachette*; et le physicien *Félix Savart*, membre de l'Académie des sciences. Dans l'arrondissement de Mézières sont nés : l'historien bénédictin *Poncard*, au village de Vendresse; le curé *Jean Meslier*, à Mazerny; *Gilmer*, recteur de l'Université de Paris, et poëte et orateur du XVI[e] siècle, à Boulzicourt, sur la Vence; *Hubert Gobert*, jurisconsulte et théologien, à Monthermé; le général *Leclère*, à Thin. Fils d'un bûcheron, Leclère alla faire fortune en Amérique; il y devint grand *bastaneguy*, ou chef suprême de la peuplade des *Creks.*[1]

CHARLEVILLE. — ROCROI.

GIVET. — CHARLEMONT.

La ville d'Arches ou d'Archis, *Arcæ Remorum*, a été le berceau de Charleville, dont elle n'est plus aujourd'hui que le faubourg. Elle avait pris son nom d'un de ces nombreux palais ou châteaux que les rois de la seconde race possédaient sur leurs domaines, et dans lesquels ils avaient l'habitude de résider à certaines époques, soit pour y consommer les denrées du lieu, soit pour se livrer au plaisir favori de la chasse. C'est au palais d'Archis que Charles-le-Chauve et Lothaire, son neveu, conclurent leur traité d'alliance contre Louis-le-Germanique (859). Charles-le-Simple le donna, en 894, à l'église Saint-Lambert de Liége : dès lors il appartint aux évêques de cette ville. Les Normands le détruisirent au X[e] siècle; un comte, nommé Bertrand, le releva de ses ruines; mais, en 933, il fut renversé de nouveau par l'évêque de Liége, *Castellum evertit*, dit Flodoard, *eo quod suæ in ecclesiæ terrâ situm esset.* En 1293, Louis I[er], comte de Rethel, et Jeanne, sa femme, achetèrent le bourg d'Archis du chevalier Jacques de Montchambon. Leurs successeurs se qualifièrent princes d'Arches, et cette seigneurie particulière suivit dans ses diverses vicissitudes les transmissions du Rethelois.

Il nous faut maintenant, pour arriver à la fondation de Charleville, franchir plus de trois siècles, durant le cours desquels nous ne rencontrons aucun fait important relatif à la principauté d'Arches.

En 1606, à son retour de Rome, où il avait été envoyé en ambassade, Charles II de Gonzague, duc de Rethel et de Nevers, enferma dans une enceinte, flanquée

1. Flodoard, lib. IV. — Historiens de France, tomes IX et XI : *Chronique du monastère de Woussorts*, et *Recueil des Lettres de Gerbert.* — Adrien de Valois. — Dom Marlot, *Metropolis Remensis historiæ liber III, caput VII.* — *La très joyeuse, ploisante et récréative histoire du bon Chevalier sans paour et sans reprouche.* — *Les Mémoires* de Martin du Bellay, livre I[er]. — *L'Art de vérifier les dates.*— *Histoire de France* d'Henri Martin.— Bazin, *Histoire de Louis XIII.* — Jean Hubert, *Géographie historique des Ardennes.* — *Victoires et Conquêtes.* — *Le Moniteur universel.* — *La Biographie universelle.* — Notes communiquées par notre collaborateur M. Teulet, des Archives du royaume.

de dix bastillons en briques le lieu d'Arches, où se trouvait encore, dit la chronique, une ancienne résidence royale, ce qui prouverait que le vieux château n'avait pas été complétement démoli ou bien qu'on l'avait réparé. Charles de Gonzague fit commencer des constructions dans cette enceinte, et, en 1608, il appela la ville, de son nom, *Carolopolis*, Charleville. Les quartiers se formaient rapidement : le duc, afin de subvenir aux dépenses, avait imaginé de contraindre les cités de son domaine et de son gouvernement de Champagne à y bâtir chacune à leurs frais une maison; de là ces singulières inscriptions de Reims, Aï, Châlons, Épernay, Mézières, Attigny, Rethel et Château-Porcien, qu'on voit encore gravées sur les portes d'entrée de quelques pavillons. Les avantages offerts aux émigrants attirèrent bientôt à Charleville une grande affluence des habitants de toutes ces cités, ce qui porta surtout un coup sensible à la prospérité de Mézières. Le duc tranchait d'ailleurs du souverain; il avait un conseil qui rendait la justice en son nom; il prenait le titre de prince d'Arches et de Charleville, et faisait frapper de la monnaie à son coin et à son effigie. En 1609, il réunit à sa principauté la forêt de la Havatière avec les villages de Lumes et de Watrincourt; en 1611, il acheta du prince de Conti le Mont-Olympe, où les Romains avaient assis un château-fort et consacré un temple au dieu de la guerre. Depuis longtemps les projets d'indépendance de Charles de Gonzague avaient été pénétrés par Henri IV : la reine-régente n'osa cependant, en 1612, lui refuser les franchises qu'il demandait pour l'importation ou l'exportation, en France ou hors du royaume, des denrées et des marchandises de la cité naissante ; mais plus tard, afin de la tenir sans doute en respect, le plan qu'avait conçu le duc de fortifier le Mont-Olympe fut exécuté par l'ordre de Louis XIII lui-même. Charles de Gonzague, renonçant à ses espérances ambitieuses, employa le reste de ses jours à embellir Charleville : il y fonda un collége dont la direction fut confiée aux jésuites (1613) et plusieurs maisons religieuses.

L'année 1680 fut marquée par l'établissement d'une manufacture d'armes. En 1708, à Ferdinand-Charles de Gonzague, duc de Mantoue, mort sans postérité, succédèrent, dans les seigneuries d'Arches et de Charleville, Anne de Bavière, veuve de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, et Bénédictine-Henriette-Philippe de Bavière, veuve de Jean-Frédéric, duc de Brunswick-Lunebourg et Hanover. Louis XIV commença par s'emparer de l'héritage, tandis que les deux princesses s'en disputaient les débris ; il réunit la principauté à la couronne, et bientôt après un arrêt du parlement de Paris supprima la cour de justice de Charleville, à laquelle on substitua un bailliage connaissant de toutes les affaires civiles en premier ressort, sauf recours au parlement. Les deux seigneuries étaient échues cependant à Anne de Bavière : elles passèrent ainsi dans la maison de Condé, qui les a conservées jusqu'à la révolution. C'est aux princes de cette famille que la ville fut redevable de l'hôtel-dieu Saint-Louis et de ses écoles de la doctrine chrétienne.

En 1789, Charleville renonça à l'ancien privilége dont elle jouissait de ne payer aucun impôt ; elle envoya, une année après, Adrien-Pierre Cochelet à l'Assemblée nationale. En 1791, un décret de cette Assemblée autorisa les entrepreneurs de la manufacture d'armes « à extraire, en exemption de tous droits, de la mine de

Saint-Pancre et de Saponge, un million huit cent mille voitures de mine lave pour les forges de Berchwe, à la charge de rapporter desdites forges à Charleville six cents milliers pesant de fer. » La manufacture était en pleine activité en 1792; elle expédiait à Châlons des voitures chargées de ses produits : le peuple, craignant qu'elles ne fussent destinées à l'ennemi, les pilla et massacra l'officier d'artillerie qui les accompagnait. Ici s'arrête l'histoire de Charleville. Nous la terminerons en rappelant que ce fut sur le rapport de Baudin des Ardennes, qu'en 1796, le 23 messidor an IV (15 juillet), elle devint le siége de l'école centrale du département.

La construction de Charleville est très-régulière; de la place Ducale, située au centre et décorée d'une fontaine, on aperçoit les quatre extrémités de la ville, qui n'est séparée de Mézières que par une chaussée bordée de beaux arbres, et par la Meuse que l'on traverse sur un pont suspendu. Charleville a un tribunal de première instance et de commerce, un collége, une école normale et une bibliothèque publique. On y compte près de 8,900 habitants, qui font un commerce considérable en vins, eaux-de-vie, grains, charbon de terre, fer, ardoises, marbres, savons, etc.; des brasseries, des tanneries et des fonderies de cuivre constituent leur principale industrie. La liste des hommes éminents nés à Charleville est assez longue; qu'il nous suffise de nommer : *Pierre Carpentier*, bénédictin philologue; *Michel Le Conte*, prieur des Jéronimites, théologien ascétique; *Louis Dufour de Longuerue* ou *Longerue*, auteur d'une description de la France; *Adrien-Pierre Cochelet*, docteur en droit de la faculté de Reims, député à la Convention nationale; *Edmond-Louis-Alexis Dubois de Crancé*, membre de la Constituante et de la Convention; le baron *Hulot*, maréchal-de-camp; et *Jean Hubert*, qui a écrit une excellente géographie historique des Ardennes.

Rocroi (*Rupes regia*, ou *Raueroix* dont l'étymologie serait, par conséquent, toute différente), ville forte et chef-lieu de sous-préfecture du département des Ardennes, s'élève dans une vaste plaine entourée de tous côtés par des marais et par la forêt de ce nom. Le sol y est froid, la température très-rigoureuse, le commerce presque nul, quoique les magnifiques forges de Saint-Nicolas se trouvent sur son territoire, et qu'elle jouisse de quatre foires annuelles. Ce n'était, en 1449, qu'un misérable hameau, comme l'indiquent des lettres patentes de Charles VII, qui, en considération de la pauvreté de ses habitants, les exempta de toutes tailles, impositions et gabelles. François Ier le fortifia, et Henri II lui accorda le nom de ville; elle n'acquit que sous Louis XIII l'étendue qu'elle a aujourd'hui, lorsque ce prince, après avoir acheté la terre de Rocroi, en eut achevé les fortifications. En 1555, quoique à demi ouverte, elle soutint vaillamment un long siége contre les Impériaux. Les calvinistes s'en emparèrent en 1586, mais elle fut bientôt reprise par le duc de Guise.

Pendant la minorité de Louis XIV (1643), Don Francisco de Mello et le vieux comte de Fuentes, généraux de l'armée espagnole dans les Pays-Bas, se portèrent à l'improviste sur Rocroi qu'ils investirent le 13 du mois de mai. Le jeune duc d'Enghien accourut aussitôt d'Amiens à la rencontre de l'ennemi. Des deux côtés, on s'en tint d'abord à quelques escarmouches; le maréchal de L'Hôpital,



chargé de surveiller l'inexpérience du prince, opinait pour qu'on évitât un engagement; mais celui-ci, impatient de combattre, livra bataille le 19. Les deux premières charges furent terribles; la victoire flottait indécise. D'Enghien traverse impétueusement le champ de bataille à la tête de toute sa cavalerie : il tombe sur le corps de Mello qui avait enfoncé l'aile gauche des Français, le culbute, le disperse, et massacre les soldats occupés déjà du pillage. Restaient au centre les vieilles bandes espagnoles à peu près intactes; le comte de Fuentes, âgé de quatre-vingt-deux ans et enchaîné par la goutte, se faisait porter de rang en rang sur une chaise. Ces hommes de bronze déployèrent une constance héroïque ; deux fois ils balayèrent les escadrons français avec leur artillerie. Le duc se résolut alors à les démolir à coups de canon comme une citadelle. Fuentes fut tué; les chevaux, lancés au galop, pénétrèrent dans ces brèches vivantes, et la lutte dégénéra en boucherie. La perte des Espagnols se borna à huit mille morts et sept mille prisonniers; mais leur puissance militaire ne devait point se relever de cette défaite.

Dix ans après une victoire si glorieuse, le prince de Condé, conduisant ces mêmes Espagnols qu'il avait vaincus, enleva Rocroi à Louis XIV (3 septembre 1653), et cette place ne fut rendue au roi de France qu'à la paix des Pyrénées. En 1815, une poignée de gardes nationaux mobilisés la défendirent pendant un mois contre dix mille Prussiens, qui entrèrent aussi dans Givet au bout de quelques jours de résistance; mais ils ne purent emporter Charlemont, où commandait le comte Bourk. L'arrondissement de Rocroi renferme 49,838 habitants, sur lesquels 3,682 appartiennent à son chef-lieu de sous-préfecture.

Givet-Saint-Hilaire et Givet-Notre-Dame, situés à quarante kilomètres de Rocroi, ne forment, comme on sait, qu'une seule ville, dont les deux quartiers, séparés par la Meuse, communiquent par un pont commencé sous l'empire, en 1810, et achevé sous la restauration, en 1816. Charlemont, une des plus fortes citadelles du royaume, les protége l'un et l'autre, du haut de son rocher à pic, sur la rive gauche. Cette citadelle fut bâtie vers 1540 par Charles-Quint, dans cette partie du comté d'Agimont qu'il avait acheté du comte de Kœnigstein, et cédée à la France par le roi d'Espagne Charles II, en 1679.

La population de Givet est de 4,293 habitants. Son industrie consiste en fabriques de blanc de céruse, pipes, cuivres, colle forte, crayons, cire à cacheter, marbreries et tanneries; on exploite dans les environs des carrières de calcaire bleu. Givet a donné le jour au compositeur de musique *Méhul;* au graveur *Longueil;* aux deux frères *La Contamine*, maréchaux-de-camp, et au général *Lion;* Rocroi, à *Noël de Champagne*, qui fit des prodiges de valeur aux deux siéges de cette ville, et au général républicain *René Moreau*. Le théologien *René Billuart*, l'astronome *Lacaille*, le docteur en Sorbonne *Tissier*, et *Collet*, traducteur de l'Amadis des Gaules, sont nés dans l'arrondissement de Rocroi, le premier, à Revin, les trois autres, à Rumigny.[1]

1. Adrien de Valois. — Flodoard. — *Annales de Saint-Bertin.* — *Histoire manuscrite de Sedan*, Bibliothèque royale. — Piganiol. — *Le Moniteur universel.* — Jean Hubert.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MŒURS. — ANTIQUITÉS.

Nous ne reviendrons point sur ce que nous avons déjà dit, dans notre introduction, au sujet du sol de la Champagne ; cette province, peu favorisée par la nature, doit en grande partie sa richesse agricole à l'industrieuse activité de ses habitants. Là, les productions naturelles n'ont point la vigueur spontanée, exubérante, que leur communique ailleurs la fertilité innée des terres. La vigne même, dont l'exploitation est si répandue et si florissante dans la Champagne, n'est pas une culture indigène ; et ce n'est qu'à force d'essais, de travail, de soins, que les Champenois sont parvenus à l'acclimater chez eux. La grande plaine formant les deux tiers du département de la Marne, et qui s'étend entre Reims, Isles, Sainte-Menehould, Vitry, Sommepuis, La Fère, Sézanne, Vertus, Épernay, Aï, se compose presque partout d'un tuf de craie ou de grève, revêtu à peine à sa surface d'une légère couche de terre. Aussi voyez comme dans cet espace aride les villages, les habitations, les arbres, les buissons même, sont clair-semés : espèce de solitude, immense et triste comme les steppes de la Crimée, et qui était bien digne de servir de champ de bataille et de tombeau à l'armée d'Attila.

Le département de l'Aube peut se diviser en deux moitiés ou zones : dans l'une, celle du sud-est, les terres sont fortes et très-productives ; dans l'autre, celle du nord et du nord-ouest, on rencontre encore la craie à la superficie des plaines et des coteaux ; çà et là, elle s'y mêle incidemment à des couches de sable ou d'argile, et plus souvent encore elle les recouvre d'un lit crayeux.

De belles vallées se déploient entre les versants des montagnes de la Haute-Marne : les plus fertiles sont celles des arrondissements de Langres, de Chaumont, de Vassy ; la terre végétale y repose presque partout sur un massif de calcaire. Peu de parties de la France sont plus boisées que cette contrée de la Champagne. Dans le département de Seine-et-Marne, les arrondissements de Meaux et de Coulommiers se distinguent par des plaines d'une grande fertilité : une couche d'argile sablonneuse, qui retient l'eau et forme de nombreux étangs, y constitue le fonds supérieur des terres. Le sol de l'Yonne, mélangé d'argile, de pierre ou de craie, paie en général très-largement les peines du cultivateur. Les Ardennes se divisent en zones champenoise, axonienne, centrale, ardennaise, et chacune a un caractère particulier : dans la première, où la terre végétale se montre à peine, la roche fondamentale est de craie pure ; cependant, grâce au travail assidu des habitants, elle égale presque la seconde et la troisième pour la qualité et la quantité des

productions naturelles. Quant à la zone ardennaise, l'industrie agricole y est presque nulle.

Les terrains secs, légers, pierreux, et principalement composés d'un sable fin et d'un limon très-délié, sont favorables à la culture de la vigne; cette plante s'accommode, d'ailleurs, merveilleusement du climat de la Champagne. Dans le département de l'Aube, l'atmosphère, douce, humide, variable, diffère peu de celle de Paris; elle est, en général, assez tempérée, dans l'Yonne, la Marne et la Haute-Marne; seulement, sur les plateaux de Langres et de Chaumont, l'élévation du sol modifie les conditions de l'atmosphère: le froid y est plus intense, la chaleur moins élevée qu'à l'extrémité septentrionale du département. Dans la grande plaine de la Marne, appelée la *Champagne Pouilleuse*, on a observé que l'air est vif et sec, parce que rien n'y attire, rien n'y arrête l'humidité. La craie qui, en se mêlant avec l'eau des puits, la rend souvent lourde et malsaine, réagit aussi sur le climat. Comme il est dans sa nature d'absorber, de renvoyer tour à tour l'humidité, elle augmente en hiver le froid, en été la chaleur. La région élevée, montueuse, boisée des Ardennes, n'est point soumise aux mêmes influences météorologiques: la température y est généralement lourde et humide, bien que sujette à de fortes chaleurs et à de brusques variations.

A l'époque où Domitien fit arracher toutes les vignes de l'empire, cette plante était-elle cultivée en Champagne? quoique nous n'en ayons aucune preuve, tout nous porte à le croire. Les Sénonais et les Lingons, qui avaient appris l'art de faire du vin en Italie, durent l'introduire dans leur pays. Vers la fin du ve siècle, saint Remi possédait plusieurs vignes à Reims, comme on le voit par son testament; il en laissa une, plantée par ses soins, aux prêtres et aux diacres de son église. Les produits de cette culture, contrariée, étouffée par les guerres intérieures et les invasions des Barbares, ne jouirent que beaucoup plus tard de quelque réputation. Pendant longtemps, on leur préféra les vins bourguignons, dont les Rémois, au commencement du XVIe siècle, prohibaient encore l'usage, dans l'intérêt des vignobles de leur pays. Les vins fermes, liquoreux, colorés de la Marne, commencèrent à prendre faveur à la cour sous les successeurs de Louis XII, « et c'est une tradition, » dit M. de Gérusez, « que Charles V, François Ier, Henri VIII et Léon X, avaient chacun un commissionnaire résidant à Aï, pour s'assurer du meilleur vin. » Encouragés par cette faveur si marquée, les cultivateurs s'appliquèrent à perfectionner les produits de leurs vignobles; bientôt on estima, presque à l'égal des vins d'Aï, ceux qu'on recueillit à Hautvillers et à Cumières. Les crûs des montagnes de Reims, quoique plus légers et plus délicats, n'eurent pas d'abord la même popularité; ils ne commencèrent à être appréciés que sous le règne de Louis XIV. Aujourd'hui, les vins des arrondissements d'Épernay et de Tonnerre ne sont guère moins recherchés que les produits des vignobles rémois. Comme eux, ils ont contribué à porter, à populariser le nom de la Champagne chez les différents peuples de l'Europe, et jusque dans les parties les plus reculées du monde.

La production annuelle des vignobles des quatre principaux départements champenois est estimée à un million sept cent soixante-un mille quatre cent quarante-sept hectolitres; sur ce nombre total, 481,234 sont recueillis dans la

Marne; 508,438 dans la Haute-Marne; 692,225 dans l'Aube, et 79,550 dans les Ardennes. La valeur des seuls vins mousseux est annuellement de dix millions sept cent quarante-trois mille francs.

Les connaissances agricoles sont très-inégalement et très-imparfaitement répandues parmi les Champenois; les méthodes nouvelles n'ont pu prévaloir sur de vieilles habitudes; presque partout, on s'obstine à suivre les anciens procédés. Cela est surtout vrai de l'industrie vinicole, dont les charges pourraient être diminuées et les bénéfices considérablement augmentés, si les vignerons s'appliquaient davantage à simplifier et à améliorer la fabrication. Outre ses bois, ses prairies artificielles, ses melons renommés, ses fruits, ses excellents raisins et ses miels, la Champagne est riche en produits naturels : céréales de toute espèce, légumes, pommes de terre, graines oléagineuses, lins, chanvres, etc. Les bestiaux sont, pour la plupart, de médiocre ou de petite espèce; cependant on estime beaucoup les moutons de la Haute-Marne pour leur chair délicate, et ceux des Ardennes pour la beauté de leur laine. La valeur annuelle de la production agricole des quatre départements s'élève à deux cent cinquante-six millions neuf cent cinquante-six mille francs. Dans ce chiffre total, la Marne compte pour 78,476,000 fr.; les Ardennes, pour 72,268,000 fr.; l'Aube, pour 54,048,000 fr., et la Haute-Marne, pour 52,164,000 fr.

Les Champenois ont une remarquable aptitude pour les travaux de l'industrie et du commerce, auxquels ils se sont appliqués de bonne heure avec beaucoup de succès, et longtemps même avant qu'ils eussent songé à tirer par la culture un si riche parti de leurs terres. Chose vraiment remarquable et caractéristique, les quatre villes, qui, à différents titres, ont été les capitales de la Champagne : Reims, Troyes, Provins, Châlons, se sont élevées au premier rang parmi les cités industrielles de la France. C'est d'ailleurs dans le sein d'une famille de négociants champenois que naquit et se forma Colbert, ce puissant génie qui a développé et constitué si merveilleusement notre industrie manufacturière et notre richesse publique. Les fabriques de Provins et de Châlons sont bien déchues ou n'existent plus; mais celles de Troyes et celles de Reims surtout ont encore une haute importance. Une autre ville de la Champagne, Sedan, s'est élevée, plus récemment, à une grande prospérité industrielle. Le commerce des quatre départements, alimenté par leurs productions agricoles et manufacturières, est des plus actifs : bois, bestiaux, grains, huiles, vins, eaux-de-vie, comestibles, draps, casimirs, couvertures de laine, flanelles, laines peignées, coton filé, châles façon cachemire, bonneterie, toiles de coton, droguets, gants de peau, cuirs, bougie, savon, blanc d'Espagne, coutellerie, etc., il embrasse presque tous les objets de consommation. La Champagne a de nombreuses carrières de pierres de taille, de marbres, d'albâtre gypseux, de grès, de pierres meulières, d'ardoises, etc. La Haute-Marne et les Ardennes trouvent une source d'inépuisables richesses dans l'abondance du minerai de fer : la fabrication de ce précieux métal y occupe une multitude de fonderies, de forges, de martinets, de laminoirs, de platineries. Le seul département des Ardennes compte vingt-huit hauts-fourneaux, qui produisent annuellement deux cent treize mille quintaux métriques de fer.

La valeur de la production industrielle des quatre départements surpasse de

beaucoup celle de ses produits agricoles; elle est de deux cent quatre-vingt-huit millions deux cent soixante mille cent soixante-quatre francs, ce qui constitue une différence en plus d'environ trente-deux millions. Voici comment cette somme totale se répartit : Marne, 78,476,000 fr.; Ardennes, 72,268,000 fr.; Aube, 54,048,000 fr.; Haute-Marne, 52,164,000 fr.

Nous avons esquissé en quelques lignes, dans notre introduction, le caractère moral des Champenois : ils ont cet esprit actif, mais calme, raisonnable, calculateur, positif, qui ne se laisse ni troubler, ni séduire, ni emporter par une imagination trop excitée; leur bonhomie, c'est-à-dire la simplicité et l'égalité bienveillante de leur âme, tient aux mêmes dispositions. L'Ardennais, réfléchi jusqu'à la taciturnité et souvent brusque dans ses manières, se ressent du séjour des montagnes, auxquelles il doit aussi la vigueur de sa constitution, sa peau brune et son teint coloré. Rien, du reste, ne paraît beau à l'habitant de la Champagne comme les vastes plaines blanches, tristes et nues, au milieu desquelles il a été élevé. Cet amour du sol se retrouve chez les hommes de toutes les conditions. Le maréchal Drouet-d'Erlon en a donné un exemple remarquable : sentant sa fin prochaine, il se fit transporter à Reims pour avoir la consolation d'y mourir et de reposer dans sa ville natale.

Le Champenois parle la langue commune de la France; il n'a point de patois comme le Bourguignon. Quoi qu'en ait pu dire Grosley, une liste plus ou moins longue d'expressions locales inusitées, bizarres, ne prouve pas que les Troyens aient eu et conservent encore un langage à part. Quelques-uns des termes de ce vocabulaire ont, sans doute, une physionomie fort pittoresque; par exemple : *angouler*, avaler d'une bouchée; *baffrer*, manger gloutonnement; *faire bais*, présenter quelque objet et le retirer au moment où l'on va le prendre; *bassoter*, s'occuper chaudement de petites choses; *bobeyer*, conter avec embarras et sans suite; *bufflabal*, homme gras, court et ventru; *somme*, source ou tête, mot souvent employé pour désigner les noms de lieux, tels que Sommepuis, Sommevoir, Sommefontaine, Sommeval, etc. Dans les Ardennes, les gens de la campagne et même les habitants des villes entre eux, parlent un patois dans lequel le celtique, le wallon, le flamand et le français sont confondus. On y dit, par exemple : *apréto, allo, dispécho-vo*, pour : apprêtez, allez, dépêchez-vous; *li tauffe, li cheri, li poin, li birre*, pour : la table, les chaises, le pain, la bière.

Aucun trait d'un caractère bien tranché, bien original, ne distingue les mœurs des habitants des villes. La *fête des fous*, le convoi du carême-prenant, si célèbres autrefois à Châlons, la flagellation de l'alleluia, qui se reproduisait annuellement dans la cathédrale de Langres; la *diablerie de Chaumont*, procession bizarre en l'honneur de saint Jean, dans laquelle figuraient douze hommes habillés en diables, et qu'on venait voir des extrémités de la Champagne : tous ces usages, sortis du paganisme, ont entièrement disparu depuis le XVIe siècle. Il en est de même des anciennes superstitions de Provins, dont M. Bourquelot nous donne une peinture si curieuse. Mais parmi les paysans de la Haute-Marne, la croyance aux sorciers, aux loups-garous, aux revenants, subsiste toujours; si, au milieu de la nuit, on entend des rires bruyants, le miaulement d'un chat, le hennissement d'un cheval, c'est le diable qui fait danser la ronde aux mauvais esprits dans les

champs, ou qui s'est tapi le long des chemins. Il y a plus d'imagination et de poésie dans les croyances populaires des Ardennais. C'est à Château-Regnault, dit M. Hubert, que « se retrouve l'histoire des *quatre fils Aymon*, et la légende du bon chevalier Regnault, qui joua plus d'un tour à Charlemagne, et qui porta sur son dos des blocs énormes pour bâtir la cathédrale de Cologne. » Les Ardennais ont foi aux *rebouteurs* et aux *ciromanciens*, charlatans habiles, auxquels ils supposent une connaissance profonde de l'art de réduire les fractures et de guérir les maladies. Ils ne doutent point non plus de la puissance miraculeuse des termes cabalistiques, de la vertu surnaturelle de certaines plantes, des amulettes composés d'un morceau de toile, ou d'un ruban disposé d'une certaine manière, etc. Comme tous les montagnards, ils sont naïfs, crédules et superstitieux.

Les druides n'ont laissé presque aucune trace de leur séjour dans les forêts de la Marne, de la Haute-Marne et des Ardennes. C'est à peine si l'on y rencontre quelques monuments celtiques, comme la *haute-borne*, près de Vassy, et la *table de Maugis*, à Château-Regnault. On remarque toutefois quelques tombelles gauloises dans les environs de Sens, de Châlons, de Reims, de Provins et de Montereau. Le culte superstitieux des fontaines sacrées s'est perpétué jusqu'à notre temps en Champagne ; nous citerons celles d'Azon, à Saint-Clément-lès-Sens, de Divonne (*Dionna*) près d'Auxerre, de Sainte-Berthe, non loin d'Épernay, de Saint-Gengoul, dans les environs de Langres, etc. Quant aux antiquités romaines de la Champagne, nous avons déjà eu l'occasion de les décrire : les plus remarquables sont la Porte de Mars, le tombeau de Jovin à Reims, quelques parties des anciennes fortifications de Sens, la Motte de Ciar et les restes de chaussées qu'on découvre jusque dans les Ardennes. La cathédrale de Reims est le seul monument architectural d'un grand caractère que cette province ait conservé du moyen âge; le temps a amené la destruction de ses abbayes, de ses résidences royales et de ses forteresses les plus fameuses. Le tombeau d'Héloïse et d'Abailard, enlevé du Paraclet en 1790, et transféré à Paris en l'an VIII, par l'ordre du ministre de l'intérieur, décore aujourd'hui le cimetière du Père-Lachaise; c'est peut-être, de toutes les œuvres de l'art champenois, la mieux conservée et la plus intéressante.[1]

1. Flodoard, *Histoire de Reims*. — Bulrette de Verrières, *Annales de Châlons*. — De Mangin, *Histoire du diocèse de Langres*. — Tarbé, *Histoire de Sens*. — *Ephémérides* de Grosley. — Félix Bourquelot, *Histoire de Provins*. — Gérusez, *Description historique de Reims*. — Vallet de Viriville, *Archives historiques de l'Aube*. — Jean Hubert, *Géographie historique des Ardennes*. — Bourgeois-Jessaint, *Description topographique de la Marne* — Bruslé, *Tableau statistique de l'Aube*. — *Annuaires de la Marne*. — *Annuaire administratif de l'Aube*, *année* 1841. — *Annuaires de l'Yonne*. — Nous devons à l'obligeance de notre collaborateur, M. Moreau de l'Yonne, de l'Institut, les renseignements statistiques que nous avons donnés sur la valeur de la production agricole et industrielle des quatre principaux départements de la Champagne.





FLANDRE.

FLANDRE WALLONNE. — FLANDRE FLAMINGANTE. — HAINAUT. — CAMBRESIS.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

La Flandre, dont le nom est resté comme l'appellation générique d'une grande partie de la Gaule-Belgique, ne comprenait primitivement que la ville de Bruges et le territoire environnant jusqu'à la mer. Saint Ouen, qui le premier, au VIIe siècle, a fait mention de ce pays de Flandre, le nomme *Municipium Flandrense*, et le distingue de ceux de Tournai, de Gand, de Courtrai. Ce petit coin de terre devint le foyer d'une principauté qui en prit le nom, comme l'Ile-de-France donna le sien au royaume des descendants de Hugues Capet. Nous n'avons à nous occuper que de la portion de la Flandre qui se trouve aujourd'hui enclavée dans les limites de la France. Quatre peuples, ou plutôt quatre grandes tribus d'origine germanique, occupaient primitivement cette contrée, qu'ils avaient conquise sur les Celtes environ deux cents ans avant l'ère chrétienne : c'étaient les Nerviens (*Nervii*), les Atrébates (*Atrebates*), les Morins (*Morini*) et les Ménapiens (*Menapii*). Les Nerviens étaient établis dans le Hainaut et la partie du Cambrésis située à la droite de l'Escaut; les Atrébates possédaient l'autre fraction du Cambrésis et l'Ostrevant, c'est-à-dire le territoire compris entre l'Escaut et la Scarpe jusqu'au confluent de ces deux rivières; les Morins habitaient le pays resserré entre la Lys et la mer, et les Ménapiens, la contrée qui s'étendait de la Lys à la Scarpe, et qui, plus tard, a formé la châtellenie de Lille.

Lorsque les légions romaines, conduites par Jules César, arrivèrent dans cette région septentrionale de la Gaule-Belgique, ce n'était encore qu'une longue suite de forêts entrecoupées çà et là par des marécages et des terres incultes, une pauvre et sauvage contrée voilée par d'éternels brouillards, attristée par des vents glacés, et dont les eaux de la mer inondaient souvent les parties basses. La lutte des Romains contre les vieux Belges, qui, d'après les historiens du temps, avaient la taille gigantesque, l'œil bleu et farouche, la chevelure d'un rouge ardent, fut longue et pénible. La conquête de la Belgique ne coûta pas moins de neuf années de combats et de travaux à César : il ne lui avait fallu que deux ans pour s'emparer des autres provinces celtiques; mais ici ce n'étaient plus les Gaules qu'il avait à soumettre, c'était la Germanie elle-même. Or, Tacite disait : « Ni

Sarmates, ni Carthaginois, ni Espagnols, ni Gaulois, ni Parthes, ne nous ont causé plus d'alarmes que les Germains : c'est que le trône des Arsacides est moins inébranlable que la liberté germanique. »

Les Romains campèrent au nord des Gaules l'espace d'environ quatre siècles, sans que leur influence civilisatrice modifiât le caractère des vaincus. Les Germano-Belges ne voulurent point se courber sous le niveau de la domination impériale, et conservèrent leur sauvage indépendance. Errants dans les forêts et les retraites marécageuses, ils faisaient une guerre incessante aux envahisseurs; et lorsque les légions quittèrent ce pays où elles avaient séjourné si longtemps, on y retrouvait encore les dignes enfants de ces Belges, nommés par César les plus valeureux entre tous les Gaulois. Le séjour des Romains ne laissa guère de traces que sur le sol. César avait à peine rencontré quelques simulacres de villes dans la Gaule-Belgique; mais, depuis la conquête, les itinéraires dressés par les empereurs romains nous signalent plusieurs localités qui subsistent encore aujourd'hui. Ce sont : chez les Nerviens, Cambrai (*Cameracum*), Tournai (*Tornacum*), Bavai (*Bagaco Nerviorum*), Famars (*Fanum Martis*), Escautpont (*Pons-Scaldis*), Somain (*Hermoniacum*), Hargnies (*Locus Hornensis*); chez les Ménapiens, Cassel (*Castellum Menapiorum*), Werviek (*Viroviacum*), Estaires (*Minariacum*); puis des camps retranchés dont on aperçoit seulement les vestiges, des routes stratégiques, connues de nos jours sous le nom de *Chaussées Brunehaut*. Du reste, la majeure partie de la Gaule septentrionale ne perdit pas son aspect primitif; il est même probable que les Romains ne pénétrèrent jamais dans certaines portions du pays.

L'ère de la civilisation ne devait guère s'ouvrir pour la Belgique qu'à partir de la prédication du christianisme, qui y fut introduit sous les règnes de Dioclétien et de Maximien par des missionnaires de la Grèce et de Rome, Piat, Chrysole, Eucher; tous trois scellèrent de leur sang la religion nouvelle, le premier à Tournai, le second sur les bords de la Lys, le troisième à Comines. A ces apôtres en succédèrent d'autres, qui, comme eux, paraissent avoir porté le flambeau de la foi, plutôt dans les lieux occupés par les Romains, que parmi les Belges eux-mêmes; tandis que presque toutes les Gaules étaient déjà chrétiennes, ces peuples restèrent asservis aux superstitieuses croyances de leurs pères jusqu'au-delà du IV[e] siècle. Cependant, au V[e], l'œuvre apostolique tend à se régulariser, et pour la première fois, dans les deux Germanies et dans la première et la seconde Belgique, apparaissent des missionnaires officiellement députés de Rome, sous le nom d'évêques régionnaires. Saint Victricius, évêque de Rouen, se hasarde seul dans les forêts nerviennes et jusqu'au fond des terres marécageuses habitées par les Morins. Mais l'invasion des Franks ne tarde pas à faire disparaître ces traces primitives de la prédication épiscopale. L'an 445, Chlodion, chef des Franks saliens, passe le Rhin et la Meuse, soumettant, le long de sa route, les Tongres et les Texandriens; puis, traversant la forêt Hercinienne, il s'avance jusqu'à l'Escaut et, après avoir battu et chassé les Romains, se rend maître de la ville de Tournai et de celle de Cambrai, où il fait massacrer les chrétiens, qui, pour la plupart, étaient de race romaine. De là Chlodion marche vers le littoral de l'Océan, dompte les Morins et saccage Térouane, leur princi-

pale cité. Cette invasion est suivie de celle des Huns, qui, entraînés par Attila, ravagèrent presque toute la Belgique, vers 449. Au milieu de ces ruines, une puissance nouvelle s'élevait : plusieurs colonies franques, commandées par des chefs auxquels les chroniqueurs contemporains donnent le nom de *reguli*, petits rois, s'étaient établies dans les terres conquises sur les Romains. Hilderik, père de Chlodwig, fut l'un de ces chefs; il régnait sur presque tout le pays formant aujourd'hui la Flandre proprement dite. Deux autres rois franks, Hararik et Raghenaher, occupaient, l'un le territoire des Morins, l'autre le Cambresis. A la Flandre appartient donc la gloire d'avoir été le berceau de la monarchie française : ce fut, en effet, avec les Franks du royaume d'Hilderik, son père, que Chlodwig vainquit Syagrius et accomplit la conquête de la Gaule. Vingt-quatre ans après, il revenait dans la Belgique et s'y emparait, par le meurtre et la trahison, des États des rois Hararik et Raghenaher ses parents (486-511).

Contrariée sans cesse par ces guerres et ces révolutions, la régénération religieuse des Flamands se poursuivait avec lenteur : ils s'obstinaient à mêler les superstitions germaniques aux dogmes et aux cérémonies du christianisme. Vers l'an 604, un missionnaire, du nom d'Eligius (saint Éloi), descendit le premier des sources de l'Escaut jusqu'à son embouchure; par ses prédications, il contribua puissamment à dégager la foi de ces éléments étrangers. Dans le courant du VIIe siècle, bien qu'elle n'eût pas encore pénétré chez toutes les peuplades qui couvraient la Gaule-Belgique, la religion du Christ avait fait néanmoins de grands progrès. On vit alors s'élever de toutes parts des églises et des monastères. Saint Amand fonda les abbayes d'Elnon et de Marchiennes, tandis que saint Omer s'efforçait de détruire chez les Menapiens et les Morins les derniers vestiges du paganisme, et que, de concert avec saint Bertin, il élevait l'église de Térouane et fondait la fameuse abbaye de Sithin. Disons-le, toutefois, dans ces contrées où un instinct d'association s'était introduit, depuis longtemps, avec les peuples d'origine germanique, le christianisme n'eut point à opérer une révolution complète; il modifia seulement, et épura ce qui n'était chez les barbares qu'un besoin vague d'agglomération et d'assistance mutuelle, très-compatible avec le dogme et la morale de l'Évangile. Les *ghildes* de la vieille Germanie, sociétés auxquelles une même communauté d'intérêts affiliait les hommes de toutes les conditions, ne perdirent point cette énergie vitale que la féodalité, à sa naissance, devait bien amortir, mais qu'elle ne sut pas neutraliser. Déjà, au temps de Charlemagne, il était prescrit de réprimer les alliances des serfs flamands qui s'associaient pour s'émanciper; plus tard, ces mêmes serfs, transformés en bourgeois affranchis, firent trembler sur leurs trônes les ancêtres de Charles-Quint.

Les éléments qui constituèrent le comté de Flandre ne furent pas improvisés, comme on vient de le voir, au moment même où ce grand fief prit naissance; ainsi que toutes les institutions politiques, celle-là fut préparée de longue main. Mais que furent ces forestiers héroïques, ces sortes de demi-dieux qui précèdent les comtes, et sur lesquels on a débité tant de merveilles? Certes, tout n'est pas fabuleux dans leur histoire; il n'y a point de tradition qui ne renferme un peu de vérité. Selon nous, les Liedrick de Buc, les Estorède, les Burchard, les Liedrick d'Harlebecke, les Ingelram, qu'on aperçoit mêlés d'une manière assez

confuse aux événements politiques des VIIe et VIIIe siècles, étaient les préposés des rois franks dans ces pays couverts de forêts. S'il est vrai qu'ils aient transmis à leurs enfants les charges dont ils étaient investis, ce fut assurément sous le bon plaisir des rois et par tolérance, plutôt que par droit de propriété. C'étaient, en un mot, des bénéficiers et non des feudataires. Du reste, parmi tous ces personnages, il n'y a qu'Ingelram qui soit signalé d'une façon authentiquement historique. Il est nommé dans deux capitulaires de Charles-le-Chauve, des années 844 et 853, comme envoyé royal (*missus*) aux pays de Noyon, Vermandois, Artois, Courtraisis. Alors on voit s'établir au nord des Gaules une véritable organisation politique; alors se fonde et se consolide cette dynastie des comtes de Flandre qui commence aux rois chevelus de la race des Mérovée, pour se perdre sept cents ans plus tard dans l'immense monarchie de Charles-Quint.

Le rôle que les souverains flamands ont joué dans l'histoire est trop important pour que nous puissions nous dispenser d'en retracer au moins une esquisse. A Ingelram succéda son fils Bauduin, ou Baldwin, mot d'origine germanique signifiant *audacieux;* le même fut aussi appelé *Bras-de-Fer*, parce qu'un jour, dit la chronique, assailli sur l'Escaut par le diable qui voulait le noyer dans le fleuve, il le repoussa victorieusement. En 863, Bras-de-Fer enleva Judith, fille de Charles-le-Chauve, qui, forcé de consentir à leur union, institua son gendre marquis des Flamands. Bauduin (879), fils et successeur de Bras-de-Fer, fut surnommé *le Chauve*, en souvenir de son aïeul maternel : il opposa partout dans son gouvernement une résistance énergique aux invasions des hordes normandes; mais ses exploits furent ternis par le meurtre et le brigandage. Ce fut lui qui assassina Héribert, comte de Vermandois, et le vénérable Foulques, archevêque de Reims. Son fils Arnoul-le-Pieux expia dans des pratiques religieuses les actions violentes de sa vie; il associa de bonne heure au gouvernement son fils aîné Bauduin, qui depuis quelques années avait épousé Mathilde de Saxe et auquel on attribue les fortifications d'Ypres, Furnes, Bourbourg, Dixmude, Ardembourg, Rodembourg, Roulers, et autres villes, ainsi que l'établissement des marchés et foires de Bruges, Tourhout, Courtrai et Cassel. Bauduin mourut le 1er janvier 961, dans l'abbaye de Saint-Bertin, laissant un fils nommé Arnoul comme son grand-père. Celui-ci survécut à Bauduin jusqu'au 27 mars 974. Lothaire, roi des Franks, envahit aussitôt les domaines du jeune Arnoul, d'où il ne se retira qu'après y avoir amassé un butin considérable. Arnoul-le-Jeune commença par faire la guerre à Hugues Capet, qui venait de mettre la couronne des rois franks sur sa tête; le nouveau monarque se porta rapidement vers la Flandre et ravagea tout sur son passage; afin de l'éloigner, Arnoul se déclara son vassal; il mourut peu de temps après, et Bauduin, surnommé *Belle-Barbe*, lui succéda.

Le fils de Belle-Barbe est désigné dans l'histoire sous le nom de Bauduin-*le-Débonnaire* ou de Bauduin *de Lille*, ville dont il fut le fondateur. Fiancé de bonne heure à l'une des filles du roi de France Robert, cette alliance illustre exalta son orgueil, et il se révolta contre son père, dont il ne tarda pas cependant à implorer le pardon dans une assemblée solennelle convoquée à Audenarde. Devenu marquis des Flandres à la mort de Belle-Barbe (30 mai 1036), Bauduin se montra, dès cette époque, aussi sage qu'il avait été turbulent dans sa jeunesse.



Sa fermeté, sa prudence, étaient si bien connues, que la tutelle du jeune prince Philippe et l'administration du royaume lui furent confiées par le roi Henri Ier à son lit de mort. Bauduin de Mons, fils de Bauduin de Lille, réunit le Hainaut à la Flandre par son mariage avec Richilde, unique héritière du comte Rainier V; il en eut deux fils, entre lesquels il partagea ses domaines : l'aîné, Arnoul, qui eut la Flandre, et le cadet, Bauduin, qui fut investi du Hainaut. L'ambition de Richilde mit aux prises les deux frères : Arnoul, vaincu à Cassel et à Bavinchove, périt dans cette dernière bataille; son oncle, Robert-le-Frison, fut alors proclamé marquis des Flamands. Robert II lui succéda : il fut l'un des compagnons d'armes de Godefroi de Bouillon dans la Terre-Sainte, et le dernier des souverains de la Flandre qui prit le titre de marquis; ses successeurs ne se qualifièrent plus que de comtes.

Le fils de Robert, Bauduin, fut surnommé *à-la-Hache*, à cause de son amour pour la justice : en lui s'interrompit la ligne masculine de Bauduin-Bras-de-Fer; ce ne fut qu'en 1195 qu'on la vit reparaître en Flandre dans la personne de Bauduin IX, descendant par sa mère Marguerite de Robert-le-Frison, et comte de Hainaut du chef de son père Bauduin-le-Courageux. Bauduin IX fit réintégrer à la Flandre une partie de l'Artois qui avait été cédée à la France par son prédécesseur Philippe d'Alsace; plus tard, il eut la gloire d'être élevé sur le trône impérial de Constantinople, et de périr pour sa défense dans une sanglante bataille contre les Bulgares. L'aînée de ses filles, Jeanne, épousa Fernand, fils du roi de Portugal. C'est ce Fernand qui, après la bataille de Bouvines (27 juillet 1214), fut enfermé dans la tour du Louvre, où il demeura captif jusqu'en 1227, pendant la minorité du roi saint Louis. Jeanne n'avait eu d'enfants ni de Fernand, ni de son second mari Thomas de Savoie; elle mourut en 1244, et Marguerite, sa sœur, recueillit son héritage. L'avénement de Guy de Dampierre, fils de Marguerite (1280), ouvrit une ère de calamités pour la Flandre. Philippe-le-Bel, après avoir pénétré sur ses terres avec une puissante armée, le retint prisonnier, ainsi que ses deux fils Robert et Guillaume, et confisqua tous ses domaines. Les Flamands se soulevèrent à la voix du tisserand Koninck et du boucher Breydel; le roi de France, afin de les soumettre, envoya contre eux son cousin, Robert d'Artois, à la tête d'une brillante armée, qui fut anéantie dans la plaine de Groeningue, aux environs de Courtrai (11 juillet 1302), cruelle défaite dont Philippe prit sa revanche, deux ans après, à la bataille de Mons-en-Pevèle.

Quatorze mille Flamands perdirent la vie dans cette journée; mais les milices que le roi de France avait détruites furent aussitôt remplacées par d'autres : « En vérité, je crois qu'il pleut des Flamands! » s'écriait-il en voyant les forces toujours renaissantes de ce peuple. Le comte Guy de Dampierre finit ses jours dans le donjon de Compiègne; son fils, Robert de Béthune, n'obtint la liberté qu'au prix des sacrifices les plus humiliants. Par le traité conclu à Paris en 1320, il abandonna à la France les villes de Lille, Douai et Orchies. Robert de Béthune mourut, en 1322, laissant la Flandre à son petit-fils, Louis de Nevers ou de Crécy; ce prince, faible et inhabile, fut obligé d'appeler Philippe de Valois à son aide, pour réprimer une révolte de ses sujets : le roi de France défit les insurgés au pied du mont

Cassel. Les intérêts industriels des Flamands, qui ne pouvaient se passer de l'alliance anglaise, les poussèrent enfin à embrasser la cause d'Édouard III pendant la guerre de ce monarque contre Philippe de Valois. Le fameux tribun de Gand, Jacques van Artevelde, promoteur de l'alliance anglaise, acquit alors une autorité sans bornes sur les Flandres; elle lui fut arrachée dès qu'on le soupçonna de vouloir substituer dans le gouvernement du pays le prince de Galles au comte Louis de Nevers. Le fils de celui-ci, Louis de Male, donna sa fille en mariage à Philippe-le-Hardi, frère du roi de France Charles V, et le comté de Flandre passa de cette manière, après sa mort, dans la maison de Bourgogne (janvier 1383). L'aversion personnelle de Louis XI pour le sang de Charles-le-Téméraire lui fit perdre l'occasion de réunir la Flandre et la Belgique à la couronne, en fiançant Marie, fille de son rival, au Dauphin, depuis Charles VIII; il se contenta de confisquer la Bourgogne et de susciter à Marie des embarras, qui la décidèrent enfin à épouser Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric.

Sous les successeurs de Marie jusqu'après Charles-Quint, l'histoire de la Flandre, surtout de la Flandre wallonne, se confond tellement avec celle de la France, qu'il est impossible de l'en séparer. En 1635, le cardinal de Richelieu, profitant de toutes les circonstances qui pouvaient contribuer à l'abaissement de la maison d'Autriche, conclut avec les Hollandais un traité de partage des Pays-Bas, et envoya au secours de la Ligue protestante uue armée de quinze à vingt mille hommes. Cette armée échoua devant Louvain, et périt en grande partie dans ses quartiers, de maladies et de misère (1636). Plus heureux, sinon plus habile, Mazarin conquit, en 1642, plusieurs villes dans le Hainaut, l'Artois et le Luxembourg. À la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, Louis XIV envahit la Flandre afin de revendiquer les droits de sa femme Marie-Thérèse sur le Limbourg et le Brabant. Les traités d'Aix-la-Chapelle, de Nimègue et de Riswick, assurèrent au grand roi la possession de ses principales conquêtes dans les Pays-Bas et la Flandre; enfin, par le traité de Rastadt, les Pays-Bas espagnols furent rendus à la maison d'Autriche, et la France conserva définitivement une partie du Hainaut, la Flandre wallonne et l'Artois. Vers le milieu du XVIIIe siècle, les événements de la guerre conduisirent aussi en Flandre le successeur de Louis XIV: deux belles armées furent réunies dans cette province, en 1744, sous les ordres du duc de Noailles et du maréchal de Saxe. Louis XV revint en Flandre, l'année suivante, avec le Dauphin. Ses généraux, pendant ces deux campagnes, gagnèrent les glorieuses batailles de Fontenoy, de Raucoux, et prirent Menin, Ypres, Furnes, Tournai, Gand, Ostende, Audenarde, Bruges, Dendermorde, Berg-op-Zoom, etc.; toutes ces places furent rendues à la reine de Hongrie par le traité de paix d'Aix-la-Chapelle. La France faisait encore des conquêtes, mais elle ne savait plus les garder.

Au commencement de la révolution (1791), la guerre fut portée dans les Flandres, où les Autrichiens eurent presque toujours l'avantage jusqu'à la bataille de Jemmapes; ils prirent même, après la défection de Dumouriez, Landrecies, le Quesnoy, Condé et Valenciennes, que l'Empereur déclara incorporées à la Belgique. Lille, bombardée par le duc de Saxe-Teschen aux mois de septembre et d'octobre 1792, lui avait opposé la plus héroïque résistance. En 1793, les



Anglais et les Hollandais investirent Dunkerque : la victoire d'Hondschoote renversa les plans des coalisés; les Autrichiens furent chassés des places tombées entre leurs mains; Pichegru occupa les Flandres et le Brabant, et termina cette glorieuse campagne par la conquête en plein hiver de toutes les provinces bataves. Les idées révolutionnaires n'avaient cependant trouvé que peu de sympathies chez les Flamands; aussi leurs députés passèrent-ils presque inaperçus dans toutes nos assemblées législatives; mais le pays fournit aux armées d'excellents soldats et des officiers très-remarquables. En 1814, les alliés entrèrent sans coup férir dans toutes les villes ouvertes de la Flandre française, dont ils assiégèrent les places fortes. Les Anglais et les Prussiens formèrent, en 1815, des camps dans le Brabant et le Hainaut, tandis que Napoléon concentrait ses troupes dans la Flandre. Quelques districts et forteresses, détachés du Hainaut par le second traité de Paris, furent réunis au nouveau royaume des Pays-Bas.

L'ancienne Flandre française se divisait en Flandre maritime ou flamingante, et en Flandre wallonne; division basée sur la différence des langues, comme ces noms l'indiquent assez. La Flandre maritime était bornée, au nord, par la mer; à l'ouest, par le Calaisis; au sud, par la Flandre wallonne, et à l'est, par la Belgique; elle forme actuellement les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck. Tout l'intervalle situé entre la mer et la colline de Cassel, depuis la rivière d'Aa jusqu'au canal de Bergues à Dunkerque, et depuis ce canal jusqu'à l'Iper, qui comprenait une partie de la châtellenie de Bourbourg, de Bergues, de Furnes et le territoire de Dunkerque, est plat et bas, à l'exception d'une chaîne de dunes ou de monticules de sable qui s'étend depuis Nieuport jusqu'à Gravelines, et semble servir de digue à ce pays qui a été conquis sur la mer. Le reste de la contrée jusqu'à la Lys offre un aspect moins monotone; on y trouve des coteaux, des vallées; il existe même une chaîne de petites montagnes qui règne depuis Watten, sur la rivière d'Aa, jusques auprès d'Ypres, en Belgique, et qui se subdivise en plusieurs branches dans les cantons de Cassel et de Bailleul. La Flandre wallonne, bornée par la Flandre flamingante, l'Artois, le Cambrésis et le Hainaut, comprend les territoires de Lille, Douai, Orchies et Saint-Amand. C'est encore un pays de plaines d'une admirable fertilité, et qui, dans sa vaste étendue, ne présente d'inflexion remarquable que le coteau de Mons-en-Pevèle, dont la direction est du nord-ouest au sud-est, et quelques collines d'une hauteur peu considérable qui s'élèvent entre Douai et Valenciennes, et s'étendent jusque dans le Cambrésis. Cette province est couverte de bois assez considérables sur la limite du Hainaut, depuis Marchiennes jusqu'à Condé, et ce rideau de verdure rompt la monotonie de plaines immenses où la vue cherche en vain des sites pittoresques et animés. Le Hainaut, dont Valenciennes était en France la capitale, était limité, au nord, par ce qu'on appelait le Hainaut autrichien et le pays de Liége; au sud, par la Picardie et la Champagne; à l'est, par le Namurois et par la Thiérache liégeoise; au sud-ouest, par le Cambrésis, et à l'ouest, par l'Artois et la Flandre française. Il est traversé par la Sambre et par l'Escaut. La région qui s'étend vers la Flandre française est toute en plaines, terres labourables et prairies; elle est assez fertile; mais la partie comprise entre la Sambre et la Meuse, et qui forme l'arrondissement d'Avesnes, l'est beaucoup moins. Il n'est point dans le nord de la France de pays plus couvert de bois et plus accidenté de collines

Ces coteaux cependant ne sont pas très-élevés. Leur direction varie beaucoup : ceux qui sont le plus rapprochés de la Sambre se dirigent, comme cette rivière, du sud-ouest au nord-ouest; ceux qui avoisinent les deux rivières de la petite et de la Grande-Helpe ont leur direction du sud-est au nord-ouest.

Le Cambrésis, borné par la Flandre, le Hainaut, l'Artois et la Picardie, et qui, aujourd'hui, se compose de l'arrondissement de Cambrai, est baigné par l'Escaut et la Selle, bordé par la Sambre, l'Écaillon et la Sensée. On y rencontre en outre plusieurs torrents considérables, ce qui ne se voit guère dans les autres parties des Pays-Bas. Il n'y a point de montagnes, car on ne peut appeler de ce nom quelques ondulations de terrains. Néanmoins, c'est au sud du Cambrésis que se trouve le point le plus élevé du nord de la France, les hauteurs de Bonavis, situées à cent quarante-cinq mètres au-dessus du niveau de la mer. Le territoire du Cambrésis est couvert de bois assez nombreux, mais que des défrichements partiels font insensiblement disparaître.

Quand la Flandre maritime, la Flandre wallonne, le Hainaut et le Cambrésis furent irrévocablement acquis à la France, par le droit de conquête et par les traités, il fut créé un tribunal supérieur, sous le titre de *Conseil souverain*, qui siégea pendant quelque temps à Tournai et fut transféré, en 1686, à Douai, avec le titre de *Parlement de Flandre*. Sa juridiction s'étendait sur les trois provinces, à l'exception des villes de Dunkerque, Gravelines et Bourbourg, qui continuèrent de ressortir au parlement de Paris. Sous le rapport administratif, le territoire dont se compose aujourd'hui le département du Nord possédait deux généralités ou intendances : l'une siégeait à Lille, comprenant la Flandre maritime, la Flandre wallonne et même l'Artois; l'autre comprenait le Cambrésis et le Hainaut français, dont une partie est entrée depuis dans le département des Ardennes. Les intendants de Lille et de Valenciennes étaient chargés de l'administration générale et de la haute police; mais les états provinciaux avaient conservé une grande partie de l'administration. La Flandre maritime avait ses états qui siégeaient à Cassel; les états de la Flandre wallonne, embrassant les châtellenies de Lille, Douai et Orchies, se tenaient à Lille; ceux du Hainaut à Valenciennes. Quant aux anciennes circonscriptions religieuses du pays, elles ont souvent varié; mais, avant la révolution, le nord était soumis, pour le spirituel, à l'archevêché de Cambrai, aux évêchés d'Arras, de Saint-Omer, de Tournai, d'Ypres et de Liége. Aujourd'hui, le département du Nord forme seul un diocèse archiépiscopal, dont le métropolitain siége à Cambrai.

En 1790, la Flandre, le Hainaut et le Cambrésis renfermaient environ 808,000 âmes; d'après le dernier recensement, on y compte 1,085,278 habitants. Le département du Nord, qu'un célèbre agronome a appelé la Ferme-Modèle de la France, présente une superficie totale de 581,424 hectares, sur lesquels 440,52 hectares sont en culture. De tels chiffres disent assez combien est riche, fertile et populeuse cette contrée, si merveilleusement conquise et transformée par la civilisation.[1]

1. *Commentaires de César.* — Danville, *Géographie ancienne.* — *Notice de l'Empire.* — Baluze, *Capitularia regum francorum*, I, 775. — Edward Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre.* — Dieudonné, *Statistique du Département du Nord.*

LILLE.

BOUVINES.

Lille offre l'une des plus complètes et des plus belles manifestations du génie flamand. Primitivement assise sur un sol bas, marécageux et presque mouvant, elle s'est, avec une admirable persévérance, affermie et développée entre ses canaux comme Venise dans ses lagunes. L'antique reine des mers n'est plus, depuis des siècles, qu'une reine découronnée : Lille, au contraire, n'a rien perdu de sa puissance. Le temps, qui use tout, ne l'a point usée encore ; la guerre, dont elle a si souvent ressenti les cruelles atteintes, ne l'a jamais frappée au cœur ; et après les plus pénibles secousses, on a pu toujours répéter ce qu'un poëte disait d'elle il y a huit cents ans : « Lille, excellente cité, peuple ingénieux à s'enrichir, Lille aux splendides marchands, qui envoie ses étoffes brillantes dans les royaumes lointains, d'où lui revient la richesse qui fait son orgueil [1]. » La capitale de la Flandre française a même grandi dans la lutte, et cette force de vitalité qu'elle montra aux diverses époques de son histoire, elle la dut au caractère de ses habitants : courageux, tenaces, amis du foyer domestique, défenseurs opiniâtres de l'intérêt privé et de l'indépendance communale. A l'étroit aujourd'hui dans sa vaste ceinture de murailles, Lille déborde, et l'on voit les campagnes environnantes remplies de l'exubérance de sa population, se couvrir partout d'habitations nouvelles. Malheureusement, du milieu de cette multitude de manufactures, de ces innombrables moulins à vent, de cette forêt de cheminées à vapeur, de tous ces indices, enfin, de l'activité et de l'opulence actuelles, ne s'élèvent plus les imposants témoignages de la splendeur ancienne. Là plus d'orgueilleux beffroi, plus de tourelles aériennes, plus de palais, plus de somptueuses basiliques ; tout cela a été détruit ou démantelé par les bombes ; mais s'il reste à peine des ruines pour rappeler les souvenirs du passé, ces souvenirs n'en sont pas moins mémorables, et l'histoire, qui les a enregistrés, ne les laissera pas périr.

Lille n'est point une ville ancienne, et, en dépit de tous les efforts d'imagination de quelques chroniqueurs, on ne peut reculer son origine au delà du x[e] siècle. Vers l'année 1050 il n'y avait encore sur l'emplacement de cette grande cité qu'un donjon bâti au milieu d'une espèce d'îlot formé entre les bras chétifs de la Deûle, et qu'on appelait le *château de Buc*. Ce lieu, du reste, était déjà célèbre. Sous les Mérovingiens, un chef frank du nom de Liedrick l'avait, dit-on, habité ; les traditions, mêlant la fable à l'histoire, faisaient de Liedrick le héros des

1. Guillaume-le-Breton, *Philippide*, chant IX.

plus merveilleuses aventures, et de l'île de Buc le berceau mystique de la puissance flamande. A une époque plus récente, le château de Buc avait servi de boulevard inexpugnable au comte Bauduin, cinquième du nom, et à toute sa noblesse contre les agressions de l'empereur Henri III, qui avait envahi la Flandre avec une puissante armée. Enfin, il s'y était passé, vers le même temps, une de ces scènes bizarres dont les annales de la féodalité offrent tant d'exemples. Le duc de Normandie, Guillaume-le-Bâtard, avait conçu une passion violente pour l'aînée des filles du comte de Flandre, nommée Mathilde. Il la fit demander en mariage à son père : Mathilde eut l'imprudence de répondre devant l'envoyé du duc qu'elle ne voulait point d'un bâtard pour mari. Outré de colère en apprenant le propos sorti de la bouche de celle qu'il aimait, Guillaume monte à cheval, court jusqu'au château de Lille, suivi de quelques serviteurs, et pénètre seul, à l'improviste, dans l'appartement où se tient la comtesse avec ses filles. Saisir la jeune Mathilde par les tresses de sa longue chevelure, la traîner à travers la salle, la fouler sous ses pieds est pour lui l'affaire d'un moment; puis il sort, remonte sur son palefroi et regagne la Normandie. Une guerre à mort semblait inévitable entre le comte de Flandre et le brutal Normand. Il n'en fut rien, cependant; et, chose étrange, ce fut Mathilde elle-même qui apaisa son père. Par une de ces incroyables révolutions qui s'opèrent dans le cœur des femmes, elle s'était éprise du duc dès l'instant où elle avait été l'objet de ses violences. Elle le lui fit savoir, et bientôt le mariage se célébra dans la ville d'Eu en Normandie, au grand étonnement de chacun. Comme on demandait à Mathilde la raison d'un changement si subit : « Savez-vous, répondit la jeune duchesse, que celui-là est un fier baron qui ose venir battre une fille jusque dans la maison de son père? » Elle ne se trompait pas, car ce fier baron devait placer bientôt la couronne de reine sur sa tête et lui donner Londres et les vieux palais saxons en échange du triste manoir des bords de la Deûle.

Le comte Bauduin affectionnait pourtant cette résidence, et, bien que dans ses vastes domaines il en eût de plus belles et de plus riches, il se plaisait à y séjourner. C'est qu'il y était né et qu'il y avait passé son enfance. Après une existence très-agitée, remplie d'abord par une longue lutte contre l'empereur, puis par le gouvernement du royaume de France, dont il avait été nommé régent pendant la minorité de Philippe Ier, Bauduin revint au château de Lille, résolu de finir ses jours en paix et de s'occuper du salut de son âme. Ce fut alors qu'il eut la pensée, comme on le voit par un acte du temps, d'instituer près des murs de son donjon un collége de chanoines et d'y bâtir une église : — « Au nom de la sainte et indivisible Trinité, d'un seul et vrai Dieu, moi, Bauduin, comte, marquis des Flamands, tuteur de Philippe, roi des Français, et de son royaume; sachant, d'après le témoignage des livres divins, que le véritable héritage est dans le ciel, destiné à ceux qui, de bonne volonté, se livrent aux œuvres pieuses, je me suis appliqué à considérer attentivement en moi-même qu'avec l'observance des divins préceptes, rien n'était plus profitable à un serviteur de Dieu, et pour le salut de son âme et pour la santé de son corps, que d'édifier des églises en l'honneur de Dieu et des saints, là où on le peut faire raisonnablement et selon les lois. Aussi, considérant avec les yeux du cœur ces paroles de l'Écriture

annonçant qu'il sera beaucoup exigé de celui auquel on aura beaucoup donné; et cette autre maxime : que celui qui, sur la terre, bâtit la maison de Dieu, prépare sa propre demeure au ciel; acquiesçant au bon et salutaire avis de mon épouse Adèle et de mon fils Bauduin, ayant en outre fait élever dès les fondations une basilique en l'honneur de saint Pierre, prince des apôtres, j'ai institué un collége de chanoines chargés d'implorer jour et nuit la clémence de Dieu pour le salut de mon âme, de celles de mes prédécesseurs, de mon épouse, de mes enfants et de tous les fidèles chrétiens, etc. Fait à Lille, dans la basilique de Saint-Pierre, en présence de Philippe, roi des Français, la septième année de son règne (1066). »

Tel est l'acte auquel la ville de Lille doit sa naissance. Le comte Bauduin ne se doutait pas que de la réalisation de son pieux dessein résulteraient de si grandes conséquences. C'est là cependant ce qni eut lieu, et, comme le dit avec beaucoup d'à-propos nn historien moderne, la présence d'un petit-fils de Hugues Capet à cette solennité, qui était moins la dédicace d'une église que l'inauguration d'une ville, semblait d'avance faire de Lille une cité française et la promettre aux destinées futures d'un autre fils de cette même race.

Peu à peu, des habitations s'élevèrent près dn monastère et de l'église, une clôture les entoura, et alors se trouva constitué le triple symbole de la cité au moyen âge : la fortification, l'église, l'hôtel-de-ville; c'est-à-dire la défense, le culte commun, la juridiction municipale. La charte primitive qui donna une organisation régulière au magistrat de Lille n'est pas connue; on l'attribue généralement à Bauduin IX, qui régnait à la fin du XIIe siècle, et qui, avant de partir pour cette croisade fameuse, dont le trône impérial d'Orient devait être pour lui la récompense, octroya des franchises à plusieurs villes de la Flandre et du Hainaut. En 1235, Jeanne de Constantinople, fille et héritière de Bauduin, confirma les priviléges dont jouissaient déjà les citoyens lillois, leur donna une nouvelle extension et régla cette justice échevinale, qui, basée sur un système électif très-large, passait avec raison pour une des plus libérales qu'il y eût en ces temps-là. La communauté de Lille ne fut jamais obligée d'avoir recours, pour le maintien de ses libertés, à la *conjuration armée*, qui rend si dramatique l'histoire des communes de Laon, de Cambrai, de Saint-Quentin, de Soissons, etc. Cette garantie lui était superflue, car elle ne se trouvait en contact immédiat avec aucune puissance seigneuriale; le chapitre de Saint-Pierre qui, seul, avait une juridiction particulière dans l'enceinte de la ville, ne l'exerçait d'ailleurs que dans un ressort très-borné, et de manière à ne pas trop froisser les intérêts généraux de la cité.

Mais si Lille ne fut point en proie aux dissensions intestines et à ces terribles révolutions communales qui, durant le moyen âge, ensanglantèrent si souvent les villes voisines, elle eut néanmoins beaucoup à souffrir des vicissitudes politiques. Dès l'année 1070, la comtesse Richilde, qui s'y était réfugiée, s'y vit assiégée par Robert-le-Frison, son compétiteur : il la contraignit de s'enfuir avec ses deux fils et d'aller réclamer l'appui du roi de France.

Cependant, soixante ans plus tard, les habitants de Lille sont déjà assez nombreux et assez braves pour se rendre redoutables à la tyrannie. En 1127, Guil-

laume Cliton, fils du duc de Normandie, avait été élu à Arras pour succéder au comte Charles-le-Bon, assassiné dans l'église Saint-Donat, à Bruges. Guillaume, dès le début de son règne, chercha moins à se faire aimer qu'à se faire craindre : au lieu de traiter doucement ses nouveaux sujets, il se plut, au contraire, à exercer contre eux mille vexations. Au mois d'août, à la fête de Saint-Pierre, pendant la foire de Lille, Guillaume, se trouvant dans cette ville, voulut faire saisir sur le marché, par ses hommes d'armes normands, un serf qui lui déplaisait : les bourgeois s'indignèrent d'une telle prétention, prirent les armes d'un mouvement spontané, et, se portant au logis du comte, le forcèrent à fuir, ainsi que tous ses gens, dont plusieurs furent maltraités et jetés dans les marais des environs. Guillaume, furieux, revint bientôt investir Lille avec des forces considérables, et contraignit les citoyens à lui payer, à titre de composition, une somme de mille quatre cents marcs d'argent.

Au commencement du XIII[e] siècle, Fernand de Portugal, époux de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, ayant, pour de sérieux griefs, abandonné son suzerain le roi Philippe-Auguste, et s'étant allié au monarque anglais Jean-sans-Terre, la Flandre entière fut envahie par les armées françaises. Dans la lutte terrible qui s'ensuivit, Lille eut cruellement à souffrir. Prise par Philippe-Auguste, en 1212, reprise l'année suivante par Fernand, le roi des Français l'assiégea une troisième fois et la détruisit de fond en comble. Ce fut un des épisodes les plus atroces des guerres de ce temps-là. Qu'il nous soit permis de reproduire ici cette scène, que nous avons décrite ailleurs, d'après les documents les plus authentiques. C'était la nuit. Le roi, dans l'impétuosité de sa fureur, avait emporté la cité avant même que les bourgeois surpris se fussent mis sur leurs gardes. Il n'y avait encore personne aux remparts, que déjà Philippe se répandait à travers la ville, en tête de ses hommes d'armes, le fer d'une main, le feu de l'autre. Le sac et le pillage sont des moyens trop lents pour assouvir sa colère ; il lui faut l'incendie, et bientôt le feu se déroule de toutes parts. Le comte Fernand était dans Lille, malade d'une fièvre qui le tourmentait depuis le siége de Tournai. Porté sur une litière et enveloppé de tourbillons de flammes, il s'échappe à la faveur du tumulte et de la fumée. Les malheureux habitants ont à choisir entre deux morts : ou d'être brûlés vifs sous leurs toits enflammés, ou de périr au seuil sous le couteau des Français. Ce que le feu épargnait dans cette œuvre de ruine, les soldats le jetaient bas au moyen de béliers et de crocs de fer dont ils étaient munis ; car le roi avait juré l'anéantissement complet de la cité rebelle. L'historien-poëte Guillaume-le-Breton, qui avait assisté à toutes ces horreurs, en fait dans sa *Philippide* le sujet d'un chant sinistre : « Sous les décombres de leurs maisons », s'écrie-t-il plein d'admiration pour le conquérant, « périssent tous ceux à qui les infirmités de l'âge ou la faiblesse du corps refusent

1. Quidquid enim tota sibi flamma cremabile villa
Repperit, absumsit, reliquum instrumenta deorsum
Ferrea dejiciunt terræ strictique ligones
. . . .
Ne quid ibi maneat habitabile denuo Flandris.

Guillaume-le-Breton, *Philippide*, chant IX.

les moyens d'échapper au danger. Ceux qui peuvent se sauver, fuyant à pied ou à l'aide d'un cheval vigoureux, évitent la double fureur des flammes et de l'ennemi, et, le cœur plein d'épouvante, s'élancent à la suite de Fernand, à travers les broussailles et en rase campagne, hors de tous sentiers, se croyant toujours près des portes fatales, n'osant tourner la tête... La fortune cependant vint au secours des vaincus... La terre humide, toute couverte de joncs de marais et cachant ses entrailles fétides sous une plaine fangeuse et brûlante, exhalait des vapeurs à travers lesquelles l'œil ne pouvait plus guider les pas. Les nôtres donc ne poursuivirent les fuyards que tant qu'ils purent s'avancer à la lueur de l'incendie. Ils tuèrent toutefois un grand nombre d'hommes, et firent encore plus de prisonniers. Le roi, les faisant marquer du fer brûlant de la servitude, les vendit à tout acheteur pour être à jamais esclaves. Ainsi périt tout entière la ville de Lille, réservée pour une déplorable destruction. »

Le panégyriste de Philippe-Auguste ne se doutait pas que, peu de jours après, les Lillois échappés à la mort chercheraient, au milieu des débris fumants, les traces de leurs foyers domestiques; il ignorait que l'amour du sol natal ferait bientôt surgir de ce lieu de désolation une cité nouvelle, et que cette cité deviendrait un jour l'une des plus riches et des plus puissantes du royaume dévolu aux descendants de l'exterminateur. S'il avait pu le prévoir, quel beau texte pour un poëte! Cela eût bien valu l'éloge de l'incendie et l'apothéose du massacre.

Philippe-Auguste ne poursuivit point le comte Fernand, qui s'était réfugié à Gand; il resta dans Lille pour y achever son œuvre. Les habitations n'existaient plus, mais le vieux donjon des Liedrick et des Bauduin avait résisté aux flammes. Il le fit démolir, puis rentra en France, afin de se préparer à combattre la formidable coalition formée contre le royaume par l'empereur Othon, le roi d'Angleterre et les autres princes confédérés, au nombre desquels était le comte de Flandre. Deux ans s'étaient à peine écoulés que d'innombrables armées couvraient encore les environs de Lille, et que s'y accomplissait, près du village de Bouvines, un des plus grands événements de notre histoire nationale (27 juillet 1214). On connaît les péripéties de cette mémorable journée. La milice de Lille, comme celle des autres villes de Flandre, y combattit vaillamment la chevalerie française, dont le terrible et premier choc donna sur le corps d'armée du comte Fernand. La mêlée, de ce côté, dura trois heures, et pendant trois heures elle fut effroyable. Il s'y passa des scènes homériques. Les chefs flamands, pour encourager leurs soldats, les haranguaient tout en frappant d'estoc et de taille. Tour à tour ils parlaient des aïeux et de leurs exploits; ils rappelaient les femmes et les enfants laissés au foyer domestique; puis, évoquant les cruels souvenirs de l'incendie de Lille et de l'invasion française, ils appelaient la vengeance par des clameurs de mort. Un chevalier de la châtellenie de Lille, Eustache de Marquillies, auquel les historiens du temps donnent une stature gigantesque, se faisait surtout remarquer par son indomptable furie. Seul au milieu des rangs ennemis, il bondissait comme un lion, s'excitant lui-même en criant : *Tue! tue!* Et, en effet, la terre autour de lui se jonchа de cadavres jusqu'au moment où une épée française, plongée dans sa gorge, le renversa mort du haut de son destrier. Lille revit Philippe-Auguste

victorieux, tandis que le comte son seigneur, prisonnier et chargé de fers, s'acheminait vers la tour du Louvre, où il devait rester enfermé pendant treize ans.

La comtesse Jeanne, épouse de Fernand, gouverna la Flandre avec beaucoup de sagesse et d'habileté, durant la captivité de son mari. Elle répara les maux de la guerre, fonda de nombreux établissements de charité, et donna, de son propre mouvement, une grande extension à la plupart des franchises communales. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Lille fut dotée, par cette princesse, d'institutions fort libérales; elle lui dut, avec son existence politique, l'origine de sa prospérité matérielle. A la vérité, les Lillois parurent oublier un moment de tels bienfaits, lorsque, partageant le fol enthousiasme de quelques villes de Flandre et de Hainaut, ils accueillirent, comme leur légitime seigneur, le fameux imposteur Bertrand de Rains, qui se faisait passer pour le père de la comtesse Jeanne, miraculeusement échappé de la bataille d'Andrinople ou des prisons de Johannice, roi des Bulgares. Le faux Baudnin paya de sa vie le trouble qu'il avait répandu dans le pays. Après avoir été jugé à Lille, et avoir solennellement confessé son crime, il fut roué vif devant les halles, traîné sur une claie à travers la ville, puis accroché à un gibet où les oiseaux le mangèrent. On conserve encore, aux archives municipales de Lille, la charte originale, par laquelle la comtesse Jeanne pardonne aux habitants leur félonie, en voulant bien croire qu'elle n'était que le résultat de l'aveuglement et de l'erreur (25 août 1225).

Marguerite de Constantinople, qui succéda, en 1244, à sa sœur Jeanne, fit, comme elle, beaucoup de bien à la ville de Lille, dont la prospérité, d'ailleurs, s'était accrue rapidement à la faveur d'une longue paix. Lorsque Gui de Dampierre, fils et successeur de Marguerite, arriva au pouvoir, il ne vit pas, sans inquiétude, l'élévation de cette cité et de plusieurs autres. Les bourgeois y rivalisaient avec les grands et le clergé, et se montraient, avec raison, fiers de leurs franchises et de leur opulence. Le comte en prit ombrage, et chercha les moyens d'atténuer des priviléges qui lui paraissaient porter atteinte à son autorité souveraine; il ne réussit qu'à s'aliéner les Flamands, et à se préparer de longs malheurs, en rendant plus faciles les intrigues de Philippe-le-Bel. Le roi de France, profitant des dissensions qui régnaient en Flandre, déclara la guerre au comte, sous un frivole prétexte, et Lille devint l'objet de ses plus vives attaques, car il savait que la possession de cette ville le rendrait maître de tout le pays wallon. Pendant onze semaines, il en pressa le siége à la tête d'une armée formidable. D'énormes machines lançaient dans la cité des quartiers de rocs; les habitants déployèrent un courage inouï pour la défense de leur ville. Un jour, Robert de Bethune, fils du comte de Flandre, était à table avec ses chevaliers, lorsqu'une pierre, envoyée par la baliste du comte de Hainaut, qui s'était allié avec le roi de France contre son parent, vint tomber dans la salle et tua deux des convives assis près du prince. Plus déconcerté que Charles XII dans une circonstance analogue, Robert ne dit pas : « Qu'a de commun la bombe avec nos affaires? » il capitula ; mais les Lillois, réduits à toute extrémité, ne consentirent à ouvrir les portes de la ville qu'après que le roi eut juré de maintenir leurs priviléges (1297).

La domination de Philippe-le-Bel devint bientôt insupportable aux Flamands. Le pays s'insurgea ; Guy de Châtillon, qui gouvernait pour le roi, l'avait exaspéré

par ses tyrannies. Le sang français coula à flots dans Bruges et dans plusieurs autres villes; les étrangers furent chassés, et les fils du comte Guy reprirent le pouvoir, tandis que leur père était retenu prisonnier en France. Toutefois, Lille ne rentra sous leur obéissance qu'après cette mémorable bataille de Courtrai, dans laquelle les Français, vaincus par les Flamands, perdirent vingt mille hommes de pied et sept mille cavaliers, dont près de sept cents étaient seigneurs bannerets, onze cents nobles, et soixante-trois princes, ducs et comtes (10 juillet 1302). Le roi de France, en 1304, prit une sorte de revanche à Mons-en-Pevèle; la commune de Lille, dans cette journée, figura honorablement au centre de l'armée flamande avec les milices de Courtrai et d'Ypres. Après une lutte pleine de confusion qui s'était prolongée jusqu'au soir sans résultat décisif, les Flamands, harassés de fatigue, exténués par la faim, ayant perdu leurs tentes et leurs provisions, retournèrent vers Lille. Philippe-le-Bel, une fois son armée réorganisée, vint assiéger cette place, que sa situation et son importance exposaient plus que nulle autre aux horreurs de la guerre. Malgré des efforts héroïques, les Lillois, privés de secours et réduits aux dernières extrémités, furent obligés de se rendre. Un peu plus tard, la cession de Lille, de Douai et d'Orchies, c'est-à-dire de la Flandre wallonne, fut confirmée à la France par un traité signé à Athies (1312).

Il n'est pas étonnant que la possession de Lille fût, dès lors, si vivement ambitionnée; cette ville figurait au premier rang parmi les cités flamandes que le commerce et l'industrie rendirent si florissantes au moyen âge. La fertilité du sol, des ports nombreux et faciles, l'amour combiné du travail et du bien-être matériel, un instinct de négoce, enfin, que les bouleversements politiques n'affaiblirent jamais, telles étaient les sources fécondes de la richesse du pays. Au commencement du XIVe siècle, les relations commerciales de la Flandre avaient pris un développement prodigieux. Depuis les croisades, on connaissait les côtes d'Espagne, d'Italie, d'Afrique et d'Orient; et de ces contrées lointaines arrivaient déjà une infinité de produits livrés en échange, de grains, de bestiaux, et surtout de riches étoffes que l'on fabriquait à Bruges, à Gand, à Ypres et à Lille. Les marchands de Venise, de Gênes, de Florence, de Pise, connus sous le nom de Lombards, favorisaient ces transactions, en fréquentant les foires établies dans les principales villes de la Flandre. Les foires célèbres de Champagne et de Brie formaient aussi, pour les Flamands, un centre actif d'opérations et de trafic. Au nord, ils négociaient avec toute l'Allemagne. Les marchands de la Basse-Saxe et de la Prusse, appelés Osterlins, dont les rapports s'étendaient jusqu'en Russie, en Suède et en Norvége, trouvaient en Flandre une grande facilité d'échange, des capitaux abondants et des débouchés assurés vers les contrées méridionales; précieux avantage à une époque où la navigation, encore imparfaite, rendait les voyages de long cours si difficiles et si dangereux. La Flandre, marché commun et entrepôt général de l'Europe, possédait des comptoirs sur divers points des Iles Britanniques : à Londres, à Winchester, à Saint-Yves en Cornouailles, à Berwick en Écosse; et, tandis que l'Angleterre lui fournissait des laines en abondance, elle lui renvoyait des draps, des tapis et autres produits fabriqués, dont elle tirait d'importants bénéfices. A diverses reprises, les empereurs d'Allemagne,

les rois de France et d'Angleterre, avaient accordé des franchises et des immunités au commerce flamand; son action était, en outre, régularisée par des lois et des tarifs, établissant une juste réciprocité de garanties, et surtout par une association établie sur des bases larges et solides. A l'exemple de ce qui se voyait chez les villes maritimes teutoniques, connues sous le nom de villes hanséatiques, il existait, entre les cités flamandes et quelques villes des provinces voisines, une société de haut commerce, appelée la Hanse de Londres; c'était une sorte de ligue à laquelle devait s'affilier tout homme qui voulait profiter des avantages et de la protection réservés à chacun de ses membres. Entre autres dispositions de ce pacte fameux à qui la Flandre dut jadis sa grandeur commerciale, on trouve que, si un étranger refusait, comme débiteur, de payer un membre de la Hanse, ou s'il lui vendait de mauvaises marchandises, ou s'il lui faisait enfin un tort quelconque, les *frères de la Hanse* devraient à l'instant même cesser toutes relations avec lui; il était comme frappé d'interdit dans son négoce. La ville de Lille figurait à la tête de cette association avec les grands centres manufacturiers de Bruges, de Gand et d'Ypres; ses négociants y puisèrent la fortune, et, ce qui vaut mieux encore, l'exactitude et la probité dans les affaires; qualités qui ne se sont point affaiblies chez leurs descendants, et auxquelles on a, de tous temps, rendu hommage.

Durant la domination temporaire des Français, au XIVe siècle, Lille contribua à la rançon du roi Jean, par un don volontaire; plus tard, le roi récompensa les Lillois, en leur accordant des priviléges commerciaux, et en confirmant un droit dont ils étaient très-jaloux. C'était l'*Arsin*, coutume barbare, empruntée, sans doute, à la législation des peuplades germaniques qui avaient primitivement occupé le nord des Gaules. L'arsin consistait à brûler juridiquement, dans le ressort de la châtellenie, l'habitation de celui qui avait offensé un bourgeois de Lille. Plainte était portée, d'abord, au conseil des échevins. Le rewart, ou chef de ces derniers, allait sur les lieux où l'insulte avait été commise et procédait à une enquête. Le plaignant était-il convaincu d'avoir été l'agresseur ou d'avoir dénaturé les faits, on le condamnait à payer les frais de l'enquête, et on le punissait suivant la gravité du cas; si, au contraire, l'accusé était reconnu coupable, un ban, publié par la ville, ordonnait aux bourgeois de se tenir prêts pour la vengeance. Alors l'accusé était sommé de donner satisfaction de l'injure; s'il ne comparaissait pas dans le délai prescrit, la *ban-cloke* du beffroi appelait les citoyens aux armes. Les quartiers se rassemblaient sous leurs bannières respectives, les corps de métiers déployaient leurs emblèmes et l'on se rendait à l'hôtel-de-ville, où le rewart, les échevins, les jurés, revêtus de leurs costumes d'apparat, et précédés du grand gonfalon de la cité, armorié d'azur à la fleur de lys d'or, se mettaient à la tête du cortége. Au son lugubre du tocsin, la commune, silencieuse et en bon ordre, s'avançait vers le lieu de l'exécution, où elle devait remplir elle-même l'office de bourreau. Le rewart adressait à haute voix une dernière sommation; puis, saisissant une torche enflammée, il mettait le feu au logis; donnant ensuite un coup de hache aux arbres et aux clôtures d'alentour, il commandait au peuple d'achever la vengeance. En un instant, tout ce qui appartenait au coupable ne formait plus qu'un immense bûcher, à la lueur duquel la

procession reprenait le chemin de la cité. Le droit d'Arsin subsista longtemps à Lille, et ne fut abrogé que sous la domination des ducs de Bourgogne, à la supplication du clergé flamand.

Mais revenons aux événements politiques dont Lille fut le théâtre. En 1369, quand Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne et père du roi Charles V, épousa l'héritière de Flandre, Lille fut, ainsi que Douai et Orchies, restitué au comte Louis de Male. En recouvrant son ancienne nationalité, cette ville resta néanmoins attachée au parti français dont le comte s'était fait le principal adhérent, et qui se composait d'un grand nombre de nobles Flamands, connus dans l'histoire sous le nom de *Leliaerts* ou partisans des lys. Dès les temps les plus reculés, une profonde antipathie de race avait divisé les Flamands parlant la langue romane ou wallonne de ceux qui, d'origine tudesque, ne connaissaient que l'idiome de leurs pères. Cette antipathie s'était révélée dans des luttes nombreuses, et elle se manifesta de nouveau lors de la grande insurrection qui, à la fin du XIVe siècle, enleva pour un moment la Flandre flamingante au souverain légitime, et en remit le sceptre aux mains plus habiles, il faut le dire, du fameux Van Artevelde. Lille ne se jeta point dans cette révolution; comme la plupart des villes du pays wallon, elle demeura fidèle au comte. On connaît cette scène de carnage au milieu de laquelle Louis de Male, seul, la nuit, dans les rues de Bruges, poursuivi par les Gantois, se réfugia dans le sombre logis d'une vieille femme; on sait que s'échappant ensuite de la ville, il erra longtemps égaré dans la campagne, trouva enfin une jument de labour et des accoutrements de valet à l'aide desquels il parvint jusqu'à Lille. Les habitants se montrèrent pour lui pleins d'enthousiasme et lui offrirent un asile assuré. En 1382, les insurgés se présentèrent devant Lille. La *commune*, ayant en tête son rewart, ses échevins, ses jurés, sortit en armes et bannières déployées. Les rebelles se retirèrent et ne reparurent plus. La bataille de Roosebeke soumit bientôt après les Flamands à l'obéissance, et le duc de Bourgogne, devenu comte de Flandre après la mort de son beau-père, ouvrit, par son règne, une ère nouvelle dont Lille devait partager la gloire et les splendeurs.

Philippe-le-Bon affectionnait le séjour de Lille, et se plaisait à y faire éclater sa magnificence. C'est là, dans la collégiale de Saint-Pierre, qu'il tint le premier chapitre de l'ordre de la Toison-d'Or, dont il était le fondateur; c'est là, dans le palais de Rihours, que son père avait bâti et que lui-même venait d'embellir, qu'il reçut les cinquante envoyés de l'empereur d'Orient, chargés d'implorer son secours contre les Turcs; c'est là aussi et dans ce même palais qu'eut lieu le vœu du Faisan. L'histoire de la chevalerie n'offre rien de plus merveilleux que les fêtes données à Lille à l'occasion de ce vœu, qui semblait devoir faire revivre le temps héroïque des croisades. Le faste et les réjouissances publiques étaient d'ailleurs dans le goût des Flamands, et il n'est pas de peuple chez lequel on retrouve plus de cérémonies symboliques, plus de coutumes remplies d'originalité et de poésie.

Parmi tant d'institutions romanesques, on distinguait à Lille celle du *roi de l'Épinette*. Le Lillois investi de cette dignité était chargé d'assurer et d'ordonner les plaisirs dont ses concitoyens devaient jouir pendant l'année. Le dimanche qui précédait le jour des Cendres, le roi qui allait déposer le sceptre invitait à un banquet les principaux habitants et ceux qui avaient été autrefois honorés de la

royauté. Le mardi suivant avait lieu l'élection du nouveau roi. On le conduisait sur la place, où il était reconnu du peuple, et un héraut d'armes lui présentait une branche d'épine. Ramené chez lui en grande pompe, il réglait, le lendemain, l'ordre des joûtes par lesquelles il devait inaugurer sa pacifique et joyeuse domination. Le vendredi, le roi, suivi de femmes vêtues en Amazones, de chevaliers et d'un grand concours de peuple, se rendait au village de Templemars pour prier saint Georges de lui accorder un heureux règne. Puis les joûtes commençaient le dimanche suivant. Le roi de l'Épinette y présidait à cheval et armé, et revêtu d'un surtout de satin blanc. « Son palefroi, dit une chronique, étoit armé et houssé de même jusqu'à terre, ayant des houppes, sonnettes dorées, morillon doré, bien emplumassé; ses gros varlets le suivoient accoutrés aussi de jupons de soie verte. » Le roi restait simple spectateur du tournoi les premiers jours; mais pendant les quatre derniers, il entrait en lice pour combattre à tous venants. Le vainqueur recevait un épervier d'or des mains des dames, on le portait triomphalement à l'hôtel-de-ville, et, dans cette marche, les quatre plus belles demoiselles de la ville le tenaient par quatre rubans d'or. Les ducs de Bourgogne ajoutèrent souvent à l'éclat de ces fêtes par leur présence. La royauté de l'Épinette devint bientôt ruineuse; les plus riches bourgeois ne pouvaient suffire aux dépenses toujours croissantes qu'elle entraînait : l'un d'eux, nommé Oostende, préféra même la prison à l'honneur d'être roi. Jaloux de conserver cette institution, Philippe-le-Bon permit aux magistrats de lever un impôt sur diverses denrées, afin de pouvoir donner une liste civile aux rois de l'Épinette, et il alla même jusqu'à conférer la noblesse à tous ceux qui porteraient dignement le sceptre. Outre l'institution des rois de l'Épinette, il y avait encore à Lille des fêtes et des usages populaires qui se sont conservés jusqu'à nos jours et que nous retracerons en leur lieu.

Heureuse et prospère sous les ducs de Bourgogne, Lille, à diverses reprises, témoigna de son dévouement envers ces princes. En 1472, une disette régnait dans l'armée que Charles-le-Téméraire avait conduite en Normandie. Un citoyen de Lille, appelé Gantois, se chargea de nourrir à lui seul toute cette armée, et lui envoya, par une rare générosité, un immense convoi de biscuits. En 1474, la ville de Lille fit plusieurs levées d'archers habillés et armés à ses frais pour le service du duc Charles. Quand, après une série de revers qu'il ne pouvait imputer qu'à ses fautes, le téméraire Bourguignon eut trouvé la mort devant Nancy, sa jeune fille Marie, en butte aux astucieux projets de Louis XI, reçut pour époux, de la main séditieuse des Gantois, l'archiduc Maximilien d'Autriche. Ce prince, afin de soutenir vigoureusement les droits de sa femme contre le roi de France, eut besoin de recourir au patriotisme des Flamands et à celui des citoyens de Lille en particulier. Le 18 février 1480, il rendit un mandement qui appelait sous les drapeaux les habitants de Lille et de la châtellenie, de dix-huit à soixante-dix ans. Ils s'y rendirent armés et vêtus à leurs frais d'un *paletocq* blanc et sanguin, orné, devant et derrière, d'une croix de Saint-André. Tous ces *paletocquets*, comme on les appelait, étaient munis d'une lance de dix-huit pieds, et chaque archer portait douze flèches. A la mort de Marie de Bourgogne, des bruits de guerre s'étant répandus, et la sûreté du pays se trouvant de nouveau menacée, le magistrat résolut, le 10 juin 14 2, de lever des gens de guerre pour la défense de la ville. C'est

alors que fut instituée la confrérie de Sainte-Barbe, à la demande des compagnons canonniers, coulevriniers et arquebusiers de Lille, lesquels rendirent plus tard tant de services à la cité. Enfin, Lille et sa châtellenie fournirent encore des secours considérables en hommes et en argent à l'empereur Charles-Quint. Ce monarque, en retour, confirma leurs priviléges et octroya aux magistrats, par lettres-patentes du 16 décembre 1540, la faculté d'agrandir la ville du côté du midi, entre la porte des Malades ou de Paris jusqu'à la porte de la Barre. Cet agrandissement était devenu bien nécessaire; car, durant la longue et glorieuse domination de l'empereur, la population et le commerce de Lille avaient pris un accroissement considérable. La cité n'était pas seulement alors une sorte de ruche industrieuse, livrée aux soins exclusifs de l'intérêt matériel; le négoce n'y avait jamais étouffé l'amour des travaux intellectuels. A une époque que l'on peut appeler barbare, elle avait donné à la philosophie scolastique le célèbre Alain de Lille, surnommé par son siècle le *docteur universel*; aux lettres, Jacquemars Giélé, auteur d'une des branches de ce fameux *Roman du Renard*, si populaire au moyen âge, et Gautier de Châtillon, le noble et valeureux chantre des prouesses d'Alexandre. Lille avait eu aussi son *Puy d'amour*, lice toujours ouverte aux pacifiques tournois de l'imagination et du gai-savoir. La révolution morale qui s'opéra dans la société au XVIe siècle y fit rapidement sentir son influence civilisatrice. Le bien-être et le luxe qu'il amène à sa suite donnent toujours un grand essor aux plaisirs de l'esprit, au culte des belles choses, qui sont l'ornement de la bonne fortune; la renaissance des lettres et des arts vint leur offrir un nouvel aliment. Une des premières, Lille se plut à orner ses palais, ses monastères, ses églises de tout ce que l'école flamande produisit de plus splendide. Parmi tant de chefs-d'œuvre dispersés ou détruits, un monument à jamais regrettable est le tombeau du comte Louis de Male, élevé dans la vieille église collégiale de Saint-Pierre, et où la statuaire et la ciselure étalaient toutes leurs magnificences.

Pendant les troubles des Pays-Bas, à la fin du XVIe siècle, les Lillois, aigris par les vexations des troupes espagnoles, adhérèrent au célèbre traité d'union; mais, s'apercevant bientôt qu'au mépris d'une clause de ce même traité les confédérés cherchaient à détruire à la fois l'autorité royale et la religion catholique, ils se réunirent au parti modéré des *malcontents*. Cette ligue finit par se soumettre à Philippe II, sous la condition expresse que l'armée aux Pays-Bas ne serait plus composée d'Espagnols. Délivrée de ces étrangers, la Flandre wallonne ne tarda pas à se voir harcelée par les huguenots hollandais et français. Le brave Lanoue, chef de ces derniers, ravagea la contrée et menaça Lille avec des forces imposantes. Robert de Melun, baron de Roubaix, l'un des plus hardis chevaliers flamands, le mit en déroute et le fit prisonnier. Peu de temps après, un de ces partis nombreux, formé aux Pays-Bas contre le pouvoir espagnol, et auquel les Lillois n'avaient pas voulu s'allier, tenta, pour se venger, un audacieux coup de main contre la ville. Cette faction était celle des *hurlus*; espèce de guérillas, pillards redoutés, qui avaient moins en vue l'affranchissement de la patrie que le vol et le brigandage. Les hurlus occupaient déjà un des faubourgs. Jeanne Maillote, hôtesse du cabaret de *l'Arc*, saisit une vieille hallebarde, se met à la tête des archers de la confrérie de Saint-Sébastien, des femmes de son voisinage, et

court sus aux bandits ; tandis que les archers les accablent de leurs flèches, les femmes les aveuglent avec des poignées de cendres : Jeanne Maillote, toujours en avant et brandissant sa lance, anime sa troupe de la voix et du geste. Les hurlus se défendent avec acharnement ; mais, à la fin, ils fuient, après avoir mis le feu au faubourg, et emmenant plus de cent prisonniers, tant hommes que femmes, qu'ils avaient capturés dans le désordre de la mêlée. Malgré cette perte, Lille n'en fut pas moins délivrée par le courage d'une femme dont le nom, qui rappelle ceux des Jeanne d'Arc et des Jeanne Hachette, est encore aujourd'hui fort populaire dans le pays.

Sous le règne doux et paisible des archiducs, l'histoire de Lille ne présente d'autres faits saillants que quelques-unes de ces fêtes pompeuses dont nous avons déjà parlé. La joyeuse entrée de l'archiduc Albert et de l'infante Clara Eugenia, le 16 février 1600, pour la prestation des serments réciproques, fut une chose admirable ; l'opulence lilloise y déploya tout son faste, et nos chroniques manuscrites ne tarissent point sur la magnificence de cette journée. En confirmant alors les priviléges de la ville et en jurant de les observer, les souverains stipulèrent que la confiscation n'aurait plus jamais lieu à Lille ni dans la châtellenie.

Le moment était enfin arrivé où Lille allait devenir à jamais française. Lorsque Turenne et Condé, unis ou rivaux, avaient porté leurs armes jusqu'au sein de la Flandre, Lille n'avait ouvert ses portes ni à l'un ni à l'autre ; il fallut, dit un historien flamand, que Louis XIV en personne vînt lui en demander les clefs. A la mort de Philippe IV, son beau-père, le roi de France prétendit que les Pays-Bas espagnols devaient revenir à sa femme, Marie-Thérèse. En conséquence, il entra en Flandre au mois de mai 1667, à la tête d'une armée de trente-cinq mille hommes. Tournai et Douai tombèrent successivement en son pouvoir, et, le 10 août, il vint prendre position devant Lille. Le comte de Bruay défendait la place. Dès qu'il eut appris que Louis XIV en personne se trouvait au camp, il lui envoya courtoisement un message par lequel il lui offrait le choix parmi les plus beaux châteaux à une lieue aux environs de Lille, et mettait à la disposition du roi de France tout ce qui, dans la ville, serait nécessaire à l'entretien de sa maison. Il demandait également au monarque de lui indiquer l'endroit où il placerait son quartier, afin d'empêcher qu'on ne tirât de ce côté, ajoutant toutefois qu'il priait Sa Majesté de ne pas trouver mauvais s'il défendait la place avec la dernière vigueur pour le service du roi catholique son maître. Louis XIV fit remercier le comte de Bruay dans des termes gracieux, disant que son quartier serait dans tout le camp, et que plus la résistance serait opiniâtre, plus il y aurait de gloire à la vaincre.

La garnison ne se composait que de deux mille quatre cents hommes. Pour suppléer à sa faiblesse, les dix-huit compagnies bourgeoises prirent les armes. Les archers de Saint-Sébastien, les arbalétriers de Saint-Georges, les tireurs d'armes de Saint-Michel, enfin les canonniers de Sainte-Barbe, défendirent vaillamment la cité. Dès le commencement du siége, le gouverneur avait, pour encourager la bourgeoisie, fait dresser devant l'hôtel-de-ville un grand cheval de bois, auprès duquel se trouvait une botte de foin avec cette inscription :

C'est bien en vain, François, que vous pensez nous prendre,
Encore que tout secours nous manque au besoin :
Vous perdez vostre temps; plutost qu'on nous voye rendre,
Ce cheval mangera cette botte de foin.

On promena aussi le portrait en pied du jeune roi d'Espagne par toutes les rues, où des exhortations publiques furent adressées au peuple. Il n'était pas besoin de semblables moyens pour que les Lillois fissent leur devoir; mais, réduits aux plus faibles ressources, que pouvaient-ils contre la puissance et la gloire de Louis XIV? Après neuf jours de tranchée ouverte, on dut capituler. La ville demandait le maintien absolu de ses lois, coutumes, priviléges, franchises et libertés. Le roi, qui voulait conserver sa conquête, adhéra aux propositions principales des Lillois, et, introduit solennellement dans leurs murs le 28, il alla aussitôt, comme les anciens souverains, prêter et recevoir, en l'église de Saint-Pierre, le serment d'usage. Quand, à son entrée, il se trouva en face du comte de Bruay : « Monsieur, lui dit-il avec cette grâce et cette dignité qu'il mettait en toutes choses; monsieur, j'ay du déplaisir de vostre malheur, parce que vous estes un galant homme, qui avés fait vostre devoir pour le service de vostre maistre, et je vous en estime davantage. » On n'ignore pas que les victoires de Louis XIV ont été célébrées, en prose et en vers, par tous les beaux esprits du temps; mais ce qu'on sait moins, c'est que le quatrain suivant, tout mauvais qu'il est, eut pour auteur Jean La Fontaine :

Lille, cette cité qui vaut une province,
Par l'effort de Louis, nostre grandeur accroist.
Qu'en couste la conqueste aux armes de ce prince?
Dix jours? Qui le croiroit? Celui qui le connoist.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1668, confirmant les conquêtes de Louis XIV, réunit définitivement Lille et sa châtellenie au royaume de France. Ce fut alors que le maréchal de Vauban traça le projet d'un nouvel agrandissement, depuis la porte de la Barre jusqu'à celle de la Madeleine, renfermant tout le faubourg Saint-Pierre, le quartier de Saint-André et l'emplacement de la citadelle. L'espace compris dans cet agrandissement forme aujourd'hui le plus beau quartier de la ville. Les rues, percées au cordeau, en sont spacieuses et bordées d'édifices d'un aspect régulier et assez grandiose. La citadelle, construite à la même époque, est le chef-d'œuvre de Vauban; elle complète le système de défense de Lille et en fait une des places fortes les plus imposantes de l'Europe. Outre les travaux et les embellissements dont nous venons de parler, Louis XIV, en habile politique, se concilia l'affection des Lillois, par la protection qu'il accorda à leur commerce, la déférence qu'il se plut à montrer pour les libertés et les coutumes locales. En 1673, le monarque revint à Lille avec une partie de sa cour; il était alors à l'apogée de sa fortune. En présence de tant de gloire et de magnificence, la ville flamande se consola d'avoir changé de maître.

Un état de la France, dressé, par ordre de Louis XIV, en 1698, donne, sur la situation commerciale et industrielle de Lille, à cette époque, des détails assez

curieux. « Les ressources de cette ville sont grandes, » y est-il dit; « il y a plus de quatre mille marchands ou maîtres de toute sorte de métiers, et il y en a plusieurs parmi eux qui entretiennent jusqu'à douze cents ouvriers. On y fabrique toute sorte d'étoffes, ratines, serges, damas, velours, camelots, coutils, dentelles, tapisseries, savons. Les deux principales manufactures sont celles des *sergeteurs* et *bourgeteurs*, qui travaillent tous deux aux serges, à la différence que les derniers ont tiré leur nom de la ville de Bourges, d'où ils sont venus, et la jalousie qui est entre ces deux corps a produit autrefois une émulation très-profitable, mais elle a dégénéré en haine et en envie qui ruine les uns et les autres. Il y a quarante ans que ces ouvriers fabriquaient jusqu'à cinquante mille pièces d'étoffe, mais la misère inséparable de la guerre, la cherté des vivres et les impôts, les ont obligés de quitter; la moitié a passé dans les villes d'Allemagne, à Gand et à Bruges, où ils ont établi des manufactures. Cependant le peuple de Lille a augmenté, le nombre des domestiques a triplé, et de même de tous les métiers qui servent au luxe et à la dépense. »

Au début du XVIII[e] siècle, cette déplorable guerre de la succession d'Espagne qui agita l'Europe entière fit de la Flandre un nouveau champ de bataille. Après plusieurs succès, les alliés résolurent d'assiéger Lille. Le prince Eugène, appuyé par le corps d'armée du duc de Marlborough, investit la place le 12 août 1708, et, dans la nuit du 22 au 23, il ouvrit la tranchée. Le maréchal de Boufflers défendait la place, il tint jusqu'au 22 octobre, qu'il fut forcé de capituler; il se retira dans la citadelle où il résista encore jusqu'au 8 décembre.

Nous ne redirons point les effrayants épisodes de ce siége fameux dans les annales de la guerre. Lille peut-être n'eut jamais tant à souffrir, que pendant ces cent vingt jours d'un bombardement presque continuel. Il faut entendre le prince Eugène, lui-même, exprimer, avec une franchise et une grandeur d'âme qui l'honore, l'admiration que lui causèrent l'héroïque défense de Lille et la bravoure de Boufflers. Après avoir parlé des opérations stratégiques, le prince ajoute : « Le maréchal, qui avait épuisé tout ce que la valeur et la science lui inspiraient, demanda à capituler le 22 de septembre; je ne lui fis d'autres conditions, que de lui promettre de signer celles qu'il me proposerait. « C'est pour vous marquer, lui écrivis-je, monsieur le maréchal, ma parfaite estime pour votre personne, et je suis sûr qu'un galant homme comme vous n'en abusera pas. Je vous félicite de votre belle défense.. » Quand, enfermé dans la citadelle, depuis près de deux mois, Boufflers fut réduit à toute extrémité, le prince Eugène continue : « J'écrivis au brave Boufflers : « L'armée française s'est retirée, monsieur le maréchal, vers Tournay; l'électeur de Bavière vers Namur; les princes vers leur cour; ménagez votre personne et votre brave garnison. Je signerai encore tout ce que vous voudrez. » Il me répondit : « Rien ne presse encore; permettez-moi de me défendre le plus longtemps que je pourrai. Il me reste assez d'ouvrage pour mériter encore plus l'estime de l'homme que je respecte le plus. » Je fis donner l'assaut au second chemin couvert. Le roi de France s'en douta apparemment, car il écrivit au maréchal de se rendre. Malgré la répugnance que celui-ci y avait, il était prêt à le faire, lorsque, dans un billet que le duc de Bourgogne avait ajouté à la lettre du roi, il lut : « J'ai su d'un certain endroit que l'on veut vous faire prisonnier de

guerre. » Je ne sais où il avait trouvé cela, mais ce prince, estimable à la paix, ne pouvait jamais que dire et que faire des sottises à la guerre. Ce billet, cependant, fit quelque sensation, pour un moment. Généraux et soldats jurèrent de périr tous plutôt sur la brèche; Boufflers en pleura de joie, à ce qu'on m'a raconté; et prêt à prendre ce parti, il se ressouvint de mon billet, qui valait mieux que celui du duc de Bourgogne, et, après quatre mois de tranchée ouverte devant la ville et la citadelle, il m'envoya, le 8 de décembre, tous les articles qu'il voulait que je signasse; ce que je fis sans aucune restriction. J'allai bien vite, avec le prince d'Orange, lui rendre visite et véritablement hommage à son mérite. Je l'embrassai bien cordialement et acceptai un souper, à condition, lui dis-je, que ce sera un souper de citadelle affamée. On nous servit un rôti de chair de cheval.[1] » Éprouvés tant de fois par la guerre, les Lillois avaient fini par la trouver une chose presque naturelle, qui ne devait plus les détourner de leurs travaux et même de leurs plaisirs. Voltaire raconte que, durant le siége de 1708, on ne cessa, au milieu des bombes et des boulets, de jouer la comédie à Lille, et que le théâtre fut tellement fréquenté, que son directeur fit une recette de plus de cent mille livres.

Le traité de paix signé à Utrecht, en 1713, rendit Lille à la France. Des fêtes pompeuses signalèrent cet événement; le magistrat fit frapper une médaille commémorative, dédiée au grand roi, en l'honneur duquel il avait déjà érigé un superbe arc de triomphe du côté de la ville qui regarde la France. La paix ne fut plus troublée, jusqu'à la révolution. Lille, qui du haut ses remparts avait presque pu contempler les grandes batailles de Bouvines, Cassel, Mons-en-Pevèle et Groningue, n'entendit plus que le canon de Fontenay. Dans cette période de près d'un siècle, la prospérité de Lille s'accrut d'une manière remarquable Alors ses paisibles annales n'offrent plus que des faits d'un intérêt secondaire; telle que la visite d Louis XV, en 1744, ou la réception de tel autre grand personnage. Nous ne nous y arrêterons point; mais il est une chose que nous nous plairons à signaler, comme preuve du sentiment intellectuel et du goût pour les œuvres de l'esprit, que les Lillois manifestèrent toujours au milieu même de leurs préoccupations mercantiles.

Voltaire venait d'achever sa tragédie de *Mahomet*, et les hardiesses qu'elle renfermait n'avaient point encore permis qu'on la jouât à Paris. Madame Denis, nièce de l'auteur, femme d'un commissaire ordonnateur des guerres, tenait alors un assez grand état dans Lille, qui était du département de son mari. Cette ville possédait, en outre, la meilleure troupe d'acteurs qu'il y eût en province, et qui était dirigée par un sieur Lanoue, auteur et comédien tout à la fois. Voltaire y vint, en 1741, avec madame du Châtelet, et y fit représenter *Mahomet*. La pièce fut très-bien rendue. La célèbre Clairon (de Condé), y remplissait le rôle de Palmyre. La salle était remplie par l'élite de la population. Voltaire s'y trouvait dans la loge du gouverneur, ainsi que mesdames Denis et du Châtelet. Dans un entr'acte, on apporta une lettre du roi de Prusse, qui annonçait à son illustre ami la victoire de Molwitz. Voltaire la lut à l'assemblée; on applaudit : « Vous verrez, dit-il, que cette pièce de Molwitz fera réussir la mienne. » Cet

1. Carnot, *De la défense des places fortes.*

à-propos redoubla l'enthousiasme, et la pièce s'acheva au milieu des bravos et des cris d'admiration. Ce fut un des plus beaux triomphes de Voltaire avant celui que Paris lui réservait vingt-huit ans plus tard, lors de la reprise d'*Irène*, et à l'enivrement duquel le vieux philosophe devait succomber. La tragédie de *Mahomet* fut jouée plusieurs fois de suite à Lille. « On trouva à Lille, dit un avis d'éditeur qui nous paraît être un avis de Voltaire lui-même, que cette pièce était d'un goût si nouveau, et ce sujet si délicat parut traité avec tant de sagesse, que plusieurs prélats voulurent en avoir une représentation, par les mêmes acteurs, dans une maison particulière. Ils en jugèrent comme le public. » Les idées, on le voit, avaient fait alors de notables progrès dans toutes les classes de la société, et on était déjà bien loin du temps où un prédicateur lillois s'était vu contraint par le gouverneur de faire amende honorable pour avoir en chaire anathématisé les Français, et s'être permis des allusions malséantes contre la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV.

Cependant Lille conservait encore, à cette époque, dans ses mœurs et ses habitudes, cette originalité qui tient à la race et ne s'efface jamais complétement; ses habitants étaient plus Lillois que Flamands, et plus Flamands que Français. Les raffinements du luxe, l'élégance, l'urbanité, les belles manières enfin, qui, dans le monde parisien, commençaient à se refléter des hauteurs de l'Œil-de-Bœuf sur les financiers et les gens du haut négoce, étaient inconnus à Lille. La noblesse elle-même, assez nombreuse, mais en général de moyenne volée, la noblesse n'y avait pas dépouillé cette sorte de rusticité féodale et ces façons surannées qui avaient un peu égayé les cours dédaigneuses de Louis XIV et de Louis XV lors de leur passage en Flandre. Quant au bourgeois, si opulent qu'il pût être, c'était toujours l'homme des anciens temps, bon, simple, honnête, admirateur des belles choses, mais aimant par-dessus tout son comptoir, sa famille, l'aisance, la propreté du foyer domestique, et puis les paisibles voluptés de l'estaminet, rendez-vous d'affaires et de plaisir tout à la fois. « Ces réunions, écrivait un auteur il y a cinquante ans, produisent souvent des tableaux dignes de Teniers et de Metzu. Quelquefois c'est à côté d'un pot de bière et à travers les nuages de tabac que se soufflent au nez deux négociants, que se discute et se conclut une affaire qui fera mouvoir dix mille bras et circuler des millions. » En 1722, des goûts un peu plus relevés que ceux du cabaret se révèlent dans la haute classe de la société lilloise. Plusieurs notables bourgeois formèrent alors une compagnie, dit le règlement, « tant pour y exercer la musique, le jeu de la petite arc-balète et autres petits divertissements, pour, par ce moyen, éviter la fréquentation des cabarets, particulièrement les dimanches et fêtes. »

Un des caractères distinctifs de la population lilloise au dernier siècle était toujours cet amour des réjouissances publiques dont nous avons parlé, et qui tient une place si grande dans la vie sociale du peuple flamand. Si Lille avait alors perdu son roi de l'Épinette, elle avait conservé dans toute sa splendeur primitive la procession semi-religieuse et semi-profane que la comtesse Marguerite avait instituée en 1269, et dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une insignifiante transformation. Cette cérémonie avait lieu le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu. Toutes les châsses des saints dont les églises et les couvents de la ville possédaient

des reliques y étaient solennellement portées. Les corps de métiers y figuraient avec leurs emblèmes et leurs bannières, surmontés d'un flambeau historié. Les compagnies bourgeoises de canonniers, archers, arbalétriers et tireurs d'armes, précédées de leur musique, ouvraient la marche. Les valets ou les fous de chaque compagnie, ayant à leur tête le fou de la ville, personnage important investi de prérogatives et de priviléges, couraient en avant pour faire ranger la foule. Derrière les compagnies venaient des chars de triomphe représentant la cour des anges, le paradis, l'enfer, etc.; puis, à une assez longue distance, la procession religieuse chantant des psaumes.

C'était un événement grave que le retour de cette fête, dont le but était tout à la fois d'émerveiller, d'édifier et d'enrichir la cité, en attirant dans ses murs un grand concours de monde. La veille, une cavalcade, dirigée par le fou de la ville, jetant des dragées au peuple, parcourait les rues, les ponts, les remparts, afin de s'assurer si tout était en bon état de réparation et si la marche triomphale pouvait circuler sans encombre. Chacun des corps qui devaient y figurer y avait son représentant : on y voyait trois chanoines de Saint-Pierre, le secrétaire du chapitre, le prévôt de la ville, deux échevins, les greffiers, les sergents du magistrat et ceux du chapitre, suivis de leurs ouvriers assermentés. La cavalcade rentrait au cloître Saint-Pierre après la visite, et un grand souper lui était offert par le chapitre. « De mon temps, dit l'abbé d'Artigny dans ses Mémoires, le fou de la ville était un agent de change et un banquier fort à son aise, qui avait un fils chanoine de Saint-Pierre, qui est la principale église de Lille. Il était obligé de faire par lui-même les fonctions de sa charge. Le peuple ne croyait pas que la procession fût complète, si le fou n'y paraissait pas avec tous ses attributs. » Mais le temps approchait où, avec les vieilles institutions de la France féodale ou monarchique, les usages et les coutumes des siècles passés allaient disparaître dans les profondes modifications d'une grande réforme sociale.

Lille adopta les principes de la révolution avec une réserve et une sagesse qui la sauvèrent des excès de l'anarchie. Elle n'eut à déplorer que quelques collisions isolées et des extravagances antireligieuses que, du reste, le bon sens de la population ne toléra pas longtemps. Lorsque le proconsul Joseph Le Bon manifesta l'intention de visiter les Lillois, ceux-ci menacèrent de braquer contre lui ces canons dont ils s'étaient si bien servis contre les Autrichiens.

Nous venons de faire allusion à la défense de 1792. C'est un des plus glorieux épisodes de l'histoire de Lille; il couronne dignement le passé et montre encore une fois ce que peut l'amour du foyer domestique joint à l'amour de la patrie. L'Europe coalisée avait lancé ses armées contre la révolution, et, comme toujours, le nord de la France devait être le principal théâtre de la guerre, comme toujours, Lille allait supporter les premiers et les plus rudes coups de l'ennemi. Dès le 24 septembre, le capitaine-général Albert de Saxe-Cobourg, commandant l'armée autrichienne, forte de vingt-cinq mille hommes d'infanterie, de six à sept mille cavaliers et d'une artillerie formidable, avait pris position devant la place. Tandis que, les jours suivants, il cherchait, sous le feu des Lillois, à ouvrir la tranchée et à établir ses batteries, la ville, réduite à une très-faible garnison, se disposait à soutenir énergiquement le siége, résolue qu'elle était d'en souffrir

toutes les horreurs plutôt que de capituler. Le 29, dans la matinée, et alors que tout était prêt pour l'attaque, un officier supérieur autrichien se présente à la porte Saint-Maurice. Il est introduit et traverse les rues en voiture et les yeux bandés. Arrivé devant le conseil de guerre, il remet deux dépêches adressées par Albert de Saxe, l'une au général Ruault, commandant en chef, l'autre à la municipalité. Le prince sommait la ville et a citadelle de se rendre à l'empereur et roi. Dans ce moment solennel, la municipalité et le général commandant, pénétrés de la grandeur de leur devoir et inspirés par le plus noble patriotisme, écrivirent aussitôt ces réponses que l'histoire doit recueillir. — Le général Ruault. — « Monsieur le commandant général, la garnison que j'ai l'honneur de commander et moi, sommes résolus de nous ensevelir sous les ruines de cette place, plutôt que de la rendre à nos ennemis; et les citoyens, fidèles comme nous à leur serment de vivre libres ou de mourir, partagent nos sentiments et nous seconderont de tous leurs efforts. » Même énergie dans le langage de la municipalité de Lille à Albert de Saxe. « Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à notre poste. Nous ne sommes pas des parjures. Signé : *André,* maire, et *Rohart,* secrétaire greffier. » L'officier autrichien partit, porteur de ces deux réponses, et le peuple, qui connaissait les motifs et le résultat de sa mission, l'escorta avec ordre et dignité jusqu'à la porte, mais aux cris mille fois répétés de *vive la liberté! vive la nation!* Peu d'instants après, une effroyable détonation se faisait entendre, et une grêle de bombes et de boulets rouges tombait sur la ville.

Le bombardement continua presque sans interruption durant neuf jours et neuf nuits. Quatre cent cinquante maisons ou édifices publics furent réduits en cendres, sept à huit cents criblés par les boulets. Ces effroyables désastres n'ébranlèrent pas le courage et le sang-froid de la population, qui ne songea pas un seul instant à capituler. Les célèbres canonniers sédentaires, qui, dans les siéges précédents, avaient déjà rendu de grands services, restèrent constamment sur les remparts avec la garnison, et ne cessèrent de répondre au feu de l'ennemi par un feu non moins nourri et non moins meurtrier. Les Autrichiens, après avoir eu plusieurs de leurs batteries démontées et avoir essuyé des pertes considérables, désespérant d'ailleurs de réduire une ville si héroïquement défendue, levèrent enfin le siége et battirent en retraite vers Tournai. Cette défense mémorable, qui eut pour effet de retarder les progrès de l'invasion, excita par toute la France une juste admiration, et la Convention nationale décréta que *Lille avait bien mérité de la patrie!* Le nom de Lille fut, en outre, donné à l'une des principales rues de la capitale de la république française. Le temps n'a point affaibli ces sentiments de juste admiration. Un monument commémoratif du bombardement de 1792 s'élève aujourd'hui au milieu de la place de Lille : c'est une colonne cannelée, entourée à sa base des obusiers pris sur l'ennemi, et surmontée de la statue en bronze de la cité guerrière, montrant d'une main la place où elle est décidée à mourir plutôt que de se rendre, et tenant de l'autre un boute-feu allumé [1].

1. Cette œuvre remarquable est due au ciseau du statuaire Bra; le monument, dont tout le monde admire la belle ordonnance, est de l'architecte Benvignat. Ces deux artistes sont Flamands.

La révolution avait porté des coups funestes à la prospérité industrielle et commerciale de Lille; ce fut donc avec bonheur qu'elle vit le retour de la paix, et lorsque, peu de temps après la conclusion du traité d'Amiens, le premier consul vint, avec madame Bonaparte, passer trois jours dans ses murs, il y fut accueilli comme un libérateur dont la sagesse devait cicatriser tous les maux de la patrie. Lille n'était plus alors un des boulevards de la France, dont les limites s'étendaient jusqu'à Hambourg; mais le premier consul comprenait toute l'importance de cette ville, non-seulement comme place de guerre, mais aussi comme grand centre manufacturier. Il savait les pertes qu'elle avait essuyées, il promit de les réparer; il connaissait le patriotisme que Lille avait montré naguère, il voulut la récompenser et y plaça le siége de la préfecture du Nord, qui avait été primitivement établi à Douai. Ainsi, la capitale de la Flandre française conservait, dans la nouvelle organisation politique de la France, le rang que son importance lui assignait; elle devenait le chef-lieu de ce vaste et riche département, qui compte plus d'un million d'habitants voués à l'agriculture, à l'industrie, au négoce et aux actes permanents d'une civilisation avancée. Les gloires de l'empire ne laissèrent pas les Lillois insensibles; mais ils en eussent été plus touchés enrore si elles avaient été moins stériles, si elles avaient amené moins de désastres. En effet, pendant ces longues guerrres, l'agriculture et le commerce languirent privés de bras et de débouchés, et, deux fois, le pays eut à subir des invasions non moins douloureuses que celles qu'il avait essuyées aux premiers temps de ses annales. La restauration fut accueillie par elle avec d'autant plus de faveur qu'elle marqua la fin de ces désastres, et ouvrit à Lille une nouvelle ère de prospérité industrielle. Cette ville fut tour à tour visitée par Louis XVIII, le duc de Berry et Charles X. On sait qu'avant de se retirer en Belgique, le premier de ces princes revint à Lille en 1815. Il y passa la journée du 22 mars, et il en sortit le lendemain, accompagné par le duc d'Orléans et les maréchaux Berthier, Macdonald et Mortier.

Si l'on nous demande maintenant quel est, dans cette grande cité, l'esprit public, chose toujours assez muable et difficile à fixer, nous répondrons qu'en général, le Lillois, ami du travail, de l'ordre, éprouvé par de longues vicissitudes, froid et réservé par caractère, subit les événements sans les provoquer; qu'il s'en émeut peut-être, mais ne s'en trouble point. Dans ses relations particulières comme dans la gestion de ses affaires, il apporte les mêmes principes de prudence et de sagesse; aussi le voit-on rarement se lancer dans ces spéculations hasardeuses qui sont, pour la caisse du négociant, ce que les coups d'état sont pour les gouvernants. La vieille réputation de probité flamande s'est conservée intacte à Lille, et les rares désastres financiers qui y arrivent sont plutôt le fait du malheur que celui de l'impéritie ou de la mauvaise foi. Le Lillois est affable envers les étrangers, mais il ne les recherche pas, il les attend. Sa famille suffit, en général, à ses besoins de sociabilité. Généreux, quoique toujours circonspect, il ouvre plus facilement sa bourse que ses salons; quand il les a ouverts, c'est pour y donner une franche et généreuse hospitalité.

Nous avons dit en quoi consistait le commerce flamand au moyen âge. A l'an-

tique fabrication des fils retors et des toiles se sont jointes, pour Lille, dans les temps modernes, d'autres sources fécondes de prospérité. Il n'existe aucuns renseignements statistiques, même au ministère du commerce et de l'agriculture, comme nous avons pu nous en assurer après de longues et pénibles recherches, qui nous permette de constater par des chiffres la quantité et la valeur de la production de chacune des branches de cette vaste industrie. Nous devons signaler, toutefois, la filature du coton, celle du lin, à l'aide des nouvelles machines anglaises, le tissage des étoffes de fil, de laine, de coton et de soie, l'extraction et le raffinage du sucre, l'épuration des huiles de colza ou de pavots, appelées *œillettes* dans le pays. Entrepôt des denrées coloniales que reçoivent les ports de Dunkerque, Boulogne, Calais et même le Hâvre, Lille étend son commerce sur presque toutes les parties du globe, où elle exporte les inépuisables productions de son sol et les précieux articles sortis de ses fabriques. Au milieu de cette impulsion puissante donnée aux affaires se manifeste, plus que jamais, de nos jours, l'amour des arts, des sciences et des lettres. Lille possède dans son sein des hommes qui les cultivent avec succès. Il suffit, d'ailleurs, de jeter un coup d'œil sur les monuments et les institutions d'une cité pour en apprécier le caractère. A côté de ses manufactures, de ses magasins, de ses éléments de travail et d'opulence; à côté de ses magnifiques hospices et de ses nombreux établissements, déjà si dignes d'admiration, Lille montre avec orgueil ses académies, ses musées, ses écoles de beaux-arts, ses richesses littéraires. Là, ce sont des tableaux des Rubens, des Van-Dyck, des Jordaens, des Raphaël, des Murillo, des chefs-d'œuvre de toutes les écoles réunies dans les salons du vieux palais de Rihour; là, c'est une incomparable collection de dessins originaux des grands maîtres italiens, collection qui, à elle seule, forme tout un musée, au frontispice duquel se trouve inscrit le nom de son généreux fondateur, le chevalier Wicar. Plus loin, c'est une bibliothèque de trente mille volumes, riche en manuscrits, en éditions rares; enfin, dans un palais bâti tout exprès pour elles, ce sont les célèbres archives des comtes de Flandre, augmentées de celles de la maison de Bourgogne-Autriche. Cent mille chartes originales, depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à la conquête de la Flandre par Louis XIV; vingt mille lettres écrites ou signées par les rois de France, d'Angleterre, les empereurs d'Allemagne, les papes, les personnages les plus fameux des siècles passés, une innombrable quantité de documents de toute nature sur l'histoire des hommes et des choses, tel est l'appât que présente ce précieux dépôt aux hommes politiques et aux amis de la science.

Le patriotisme éclairé qui a sauvé ces trésors des ravages du temps et des révolutions, et qui les conserve aujourd'hui avec une si vive sollicitude, n'a pu malheureusement empêcher, nous l'avons dit à notre début, la destruction des édifices religieux ou civils qui faisaient naguère l'orgueil des citoyens lillois et l'admiration de l'étranger. L'art ancien n'offre plus de vestiges à Lille que dans les églises de Saint-Sauveur et de Saint-Maurice et dans quelques portions du palais de Rihour, monuments élevés au XV[e] siècle, sous le règne des premiers ducs de Bourgogne; tout cela n'est vraiment plus digne d'attirer l'attention; on ne se

douterait pas qu'on est si près de Tournai, de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, de Bruges, où tant de merveilles architecturales sont encore debout et intactes. Le palais de la Bourse, érigé par le roi d'Espagne, Philippe II, dans la première moitié du XVIIe siècle, est mieux conservé; grâce à une restauration intelligente, il présente un curieux spécimen de ce style espagnol, toujours un peu fantasque, mais presque toujours aussi original et gracieux. Plusieurs rangées de maisons, notamment aux environs de la place, bâties au temps de Charles-Quint ou de son fils, portent le même cachet que la Bourse et sont, comme elle, chargées d'ornements sculptés avec goût. Quand on a vu le bel arc de triomphe, dressé à la gloire de Louis XIV, et qui forme la porte des Malades ou de Paris; la citadelle, coup d'essai et chef-d'œuvre de Vauban; l'esplanade; les casernes, destinées à recevoir dix mille hommes; le grand corps de garde de la place et les fortifications qui entourent la ville, on a une idée de ce que l'architecture militaire a fait à Lille de plus remarquable. En fait de bâtiments modernes, on peut encore citer le théâtre, ouvrage de l'architecte Lequeux, élevé, en 1785, et presque entièrement reconstruit en 1842; le Pont-Neuf, bâti, en 1701, par Voland, à qui l'on doit aussi la porte de Paris; la salle des concerts, qui passe pour l'une des plus belles de France; l'hôtel de la préfecture, d'un style pur et régulier; l'hôpital général, vaste édifice, d'un aspect sévère et assez grandiose; le palais de justice et le palais des archives.

Le luxe des décorations est poussé très-loin à Lille, soit dans les lieux destinés au public, soit dans les habitations particulières; le goût s'y perfectionne chaque jour en toutes choses, et la civilisation matérielle y marche de pair, on peut le dire, avec la civilisation intellectuelle et morale. La physionomie générale de la ville est fort animée et ressemble à celle des quartiers les plus populeux de Paris; malheureusement, le paupérisme, cette plaie des grandes agglomérations industrielles, y afflige trop souvent les regards par ses allures abruties et par ses baillons. Un temps viendra, peut-être, où l'on trouvera les moyens de guérir un mal aussi déplorable; on s'en occupe déjà à Lille, où les plus louables efforts sont actuellement tentés dans ce but.

Lille n'a jamais produit de ces personnages fameux qui tiennent un haut rang dans l'histoire, et dont la renommée forme toute la gloire des cités qui les ont vus naître; elle n'avait pas besoin d'un tel genre d'illustration; quoi qu'il en soit, elle compte, à toutes les époques, parmi ses enfants, des hommes très-remarquables. Nous avons déjà cité *Alain* de Lille, le docteur universel et les célèbres trouvères *Jacquemars Grélée*, et *Gauthier* de Châtillon. Avant eux et au XIe siècle, un philosophe illustre, parmi les dialecticiens, professait à Lille, dans la naissante école de la collégiale de Saint-Pierre dont il était chanoine et écolâtre; c'était *Rambert*, disciple de Jean-le-Sophiste, chef de l'école appelée des *Nominaux*. Il discuta longtemps contre les *Réalistes*, l'importante question de l'illusion ou de la réalité de nos idées. A partir de la renaissance, Lille revendique : au XVIe siècle, *Guillaume Haneton*, savant jurisconsulte, *Walerand Hangouart*, théologien et aumônier de l'empereur Charles-Quint; les poëtes latins, *Jérôme du Mortier*, *Théodore Van de Wale* et *Jean Vincart*; *Jean Molan*, docteur et professeur de théologie à Louvain; *Jean Sylvius* ou *Du Bois*, célèbre médecin; *Pierre d'Oude-*

gherst, l'auteur des *Chroniques et annales de Flandre; Dominique Baudier*, professeur d'éloquence à l'université de Leyde. Au XVIIe siècle, le poëte sacré *Jacques Jardin; Mathias de Lobel*, médecin et botaniste du roi d'Angleterre, Jacques Ier; le peintre de fleurs *Monnoyer*. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, la famille des *Godefroi*, savants historiographes, au chef de laquelle, *Jean Godefroi*, Louis XIV avait confié la garde du précieux dépôt des archives de Flandre; la famille des *Lestiboudois*, botanistes renommés, chez qui la science est également héréditaire; le graveur *Masquelier*, les historiens *Montlinot* et *Tiroux*. Enfin de nos jours, Lille renferme dans son sein des hommes fort distingués à divers titres; nous citerons, entre autres, parmi les manufacturiers et économistes industriels, *MM. Scrive, Delesalle, Debuchy, Kolb-Bernard*, etc., etc.; parmi les savants, *MM. Kulhman*, à qui la chimie doit des découvertes fort importantes; *Macquart*, l'un des meilleurs enthomologistes de France; *J. Lefebvre*, agronome habile; enfin deux membres correspondants de l'Institut, *MM. Lestiboudois*, de l'Académie des Sciences, et *Le Glay*, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Lille est aujourd'hui le chef-lieu de la seizième division militaire. Parmi ses institutions publiques, nous nommerons le tribunal de première instance, la chambre et le tribunal de commerce, un conseil des prud'hommes, une bourse, une banque, un hôtel des monnaies, dont la marque distinctive est la lettre W; le collége communal, la caisse départementale, l'académie royale de musique, succursale de celle de Paris, l'école de beaux-arts; une caisse d'épargne, une société royale d'agriculture, sciences et arts; une association pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts dans le département, et qui compte plus de cinq cents membres; un cercle musical; une société hippique pour l'amélioration de la race chevaline et l'organisation des courses départementales. Lille renferme six paroisses, dont cinq avec titre de décanat; une église consistoriale de la confession d'Augsbourg, une maison pour le culte wesleyen, et une synagogue. Les établissements de bienfaisance y sont nombreux, et ils doivent l'être dans une ville qui compte trente-cinq mille indigents. Les principaux sont: l'hospice général, qui donne asile à quinze cent vingt personnes, et l'hôpital royal de Saint-Sauveur, qui contient trois cents lits. La ville est, en outre, pour la distribution des secours publics, divisée en six arrondissements qui ont chacun un bureau de charité. La moyenne du budget communal s'élève annuellement à un million, tant en recettes qu'en dépenses. Le dernier recensement porte la population du département à 1,085,298 âmes, celui de l'arrondissement de Lille à 328,005, et celui de la ville elle-même à 63,693, chiffre inférieur à celui des années précédentes, où il s'est élevé jusqu'à 72,000, mais qui s'explique par la migration des habitants, trop resserrés dans l'enceinte des fortifications, et forcés de s'établir dans les faubourgs, lesquels, aujourd'hui, forment des communes très-populeuses, telles que Wazemmes, qui compte 8,500 personnes, les Moulins, 3,120, la Madeleine, 927, Fives, 1,565. Un grand nombre de manufacturiers ont été, en outre, s'établir dans les villes ouvertes des environs, comme Roubaix et Tourcoing, qui doivent surtout leur prospérité actuelle au voisinage de Lille. Il a été longtemps question d'agrandir cette cité en élargissant la circonférence de son enceinte continue; pris et repris plusieurs fois,



ce projet est aujourd'hui agité de nouveau. L'opportunité en est effectivement d'autant plus grande, que les voies de fer vont unir Lille à Paris et au reste de la France, et augmenter sans doute beaucoup son importance commerciale par la rapidité des communications. [1]

ROUBAIX. — TOURCOING.

Quelques savants donnent pour étymologie à Roubaix le mot *Rubetum*, lieu planté de ronces, de buissons; de même qu'on fait dériver le Quesnoy de *quercus*, chênes, et Sailly de *salices*, saules, etc. Vers l'an 300 de Jésus-Christ, saint Chrysole prêcha l'évangile dans un bourg ou hameau appelé *Rubetum*, dont il n'est fait aucune mention dans l'Itinéraire d'Antonin. Sept siècles après, probablement au temps des croisades, le domaine de Roubaix fut inféodé à un certain Alard de Roubaix, le premier qui ait porté le nom et les armes de cette terre. Roubaix n'était encore, d'ailleurs, qu'un très-petit village : état d'infériorité qui, en se prolongeant, la mit tout à fait en dehors du mouvement communal des XII[e] et XIII[e] siècles. Dans le courant du XV[e], ce village fut entouré de murs par Pierre de Roubaix, surnommé d'Herzelles, du lieu où il était né, et beau-frère d'Antoine, sire de Croy et de Renty, chambellan du duc de Bourgogne. Pierre y fit, en outre, construire un château où il fixa sa résidence. Roubaix n'offrait même alors qu'un chétif assemblage de quelques maisons couvertes en chaume; il ne jouissait d'aucune franchise, tandis que Tourcoing, Lannoy et de simples échevinages, tels que Bouvines, avaient depuis longtemps leur coutume : on y voyait pourtant un hôpital, sous l'invocation de sainte Élisabeth, fondé, en 1488, par Isabeau de Luxembourg. Pierre de Roubaix, comme nous l'apprend son épitaphe, bâtit aussi de ses deniers la chapelle de Saint-George, ainsi que celle du Saint-Sépulcre. L'enceinte, le château et les autres édifices dus à sa munificence, étaient sans doute terminés vers 1449 ou 1450 au plus tard, puisque Roubaix est qualifié de ville, dans les chroniques, vers le milieu du XV[e] siècle. La nouvelle cité n'eut d'abord d'autre beffroi que celui du château, et il se passa bien des années sans qu'elle obtînt des priviléges. Les seigneurs de Roubaix, longtemps avant cette époque, n'en étaient pas moins les chefs titulaires d'une

1. Auberti Miræi, *Diplomatica Belgica*. — *Chroniques de Flandre*, manuscrits de la Bibliothèque royale, n[os] 10196 et 8380. — Wilelmi-Britonis, *Philippidos*. — J. Meyeri, *Annales rerum Flandicarum*. — Buzelini, *Gallo Flandria*. — Oudegherst, *Annales de Flandre*. — Jacques de Guyse, *Annales du Hainaut*. — Warnkoenig, *Flandrische staats und Rechtgeschichte*. — Edw. Le Glay, *Histoire des Comtes de Flandre*. — Brun-Lavainne, *les Sept Siéges de Lille*. — Carnot, *de la Défense des Places fortes*. — Voltaire, *OEuvres dramatiques et Correspondance*. — Dieudonné, *Statistique du Département du Nord*. — *État de la France*, par Boulainvilliers. — A. Le Glay, *Nouveau Programme d'Études sur l'Histoire et les Antiquités du département du Nord*. — A. Dinaux, *Trouvères de la Flandre*.

haute justice établie dans le village de ce nom, et dépendant de la cour féodale de Lille. En 1759, la terre de Roubaix fut érigée en marquisat par le roi d'Espagne Philippe II, en faveur de Robert de Melun, second fils du prince d'Espinoy.

Dans les premières années du XVIIe siècle, l'ancienne enceinte de Roubaix fut reculée à cause des agrandissements successifs de la ville. « Le gros du bourg, » dit un ancien document déposé aux Archives, « est de forme ronde, plus longue que large; il y a sept rues : la principale a sept cent soixante-dix toises. » La population s'accrut bientôt, et, malgré une épidémie survenue en 1637, atteignit le chiffre de huit mille âmes. En 1682, les baillis et échevins obtinrent du roi l'autorisation d'emprunter la somme de vingt mille florins, destinée au pavage des plus belles rues et des abords de Roubaix. Le violent incendie de 1684 arrêta tout à coup les habitants dans cette voie de prospérité. L'église paroissiale de Saint-Martin échappa seule aux flammes. Roubaix ne tarda pas pourtant à sortir de ses ruines; les baillis et échevins recommencèrent le pavage, en 1686, par celui de la grand' rue; et, en 1719, ils ordonnèrent que, dans six ans, toutes les maisons précédemment couvertes en chaume le fussent en tuiles. En 1766, ils divisèrent la ville en quatre sections, renfermant en tout quatorze rues, une place et un grand chemin. De 1775 à 1777, on pava plusieurs autres sentiers; Roubaix demeura ensuite stationnaire jusqu'en 1809 : à dater de cette époque, qui est marquée par l'ouverture de la place de la Mairie et l'établissement de la maison commune sur une partie de l'hôpital Sainte-Élisabeth, on perça de nouvelles rues, et l'enceinte prit au fur et à mesure plus de développement.

L'aisance dont jouissaient les habitants de Roubaix était due à l'industrie des *bourgeteurs* et *saietteurs*, le seul corps de métier qui eût exercé son industrie dans cette ville. Pierre de Roubaix obtint pour eux, en 1469, du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, un diplôme portant privilége « de drapper et faire draps de toutes laines. » Ces riches manufactures, où le travail avait été ralenti par les troubles religieux, en 1595, excitèrent bientôt la jalousie des fabricants de Lille; rivalité qui dégénéra en contestations, et éveilla la sollicitude de l'archiduc d'Autriche. Le 3 mars 1609 parut un arrêt du conseil, permettant à Roubaix « de faire bourats et futaines, » et déterminant trois endroits : Roubaix, Tourcoing et Watrelos, « où les ouvrages seraient *égardés*. » L'industrie des bourgeteurs et saïetteurs tirait de grands avantages d'un marché établi à Roubaix, sur lequel la ville avait le droit de tonlieu; elle se développa avec une rapidité vraiment extraordinaire et s'éleva à une haute importance. Aujourd'hui non-seulement elle efface les autres cités manufacturières pour les étoffes en laine rase, mais encore ses fabricants rivalisent avec ceux d'Elbeuf, de Louviers et de Sedan, pour la *draperie-nouveauté*, avec ceux de Laval pour les coutils, et ceux de toute la Flandre pour le linge de table. Ses magnifiques tapis, ses lainades, connues sous le nom d'*étoffes de Roubaix*, s'exportent jusqu'en Amérique. En 1839, cent soixante-trois fabricants entrepreneurs de tissage occupaient 27,369 ouvriers, la plupart disséminés dans les campagnes environnantes, et livraient à la consommation 260,679 pièces d'étoffes d'une valeur de 31,377,594 fr.

L'histoire de Roubaix, comme on le voit d'après cette esquisse, n'est nullement politique. Nous ne trouvons, au XVIe siècle, qu'un seul fait à signaler : le pillage

du château et de l'église par les calvinistes, qui massacrèrent le même jour le curé de Tourcoing (1568). Sous Louis XIV et Louis XV, les guerres de Flandre influèrent nécessairement sur la tranquillité des habitants d'une manière toujours fâcheuse, et les deux partis, profitant de leur faiblesse, leur imposèrent tour à tour des contributions et des corvées.

Roubaix, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Nord, est une ville propre et bien bâtie, traversée par le canal de la Marcq. La population s'élève à près de 24,700 âmes; les habitants sont actifs, laborieux, passionnés pour le luxe et les plaisirs; on peut leur appliquer ce mot de Boulainvilliers : *exacts à la messe et au sermon, sans préjudice au cabaret.* Les protestants possèdent un temple dans cette ville; leur religion, assez importante encore en 1710 pour que ses membres fussent ensevelis dans un cimetière particulier, ne compte plus maintenant que deux cents communiants. Roubaix a une école d'instruction primaire supérieure, fondée en 1833 par le conseil municipal; un hospice, autrefois appelé *maison des communs pauvres et orphelins;* et une maison d'éducation, dirigée par des dames carmélites, où sont instruites, aux frais de la ville et de la communauté, cinq cents jeunes filles appartenant à la classe du peuple ou de la bourgeoisie.

Roubaix a donné le jour à quelques hommes remarquables; entre autres maître *Jean Prus*, célèbre docteur en théologie du XVII[e] siècle; *Alard de Roubaix* et *François Alard*, son fils, tous deux conseillers au parlement de Flandre.

Tourcoing, chef-lieu de canton, dépendant, comme Roubaix, de l'arrondissement de Lille, est aussi une très-jolie ville enrichie par ses manufactures. Dès la fin du XII[e] siècle, il y avait dans cette localité des fabriques d'étoffes de laine et des filatures très-renommées (1172). L'industrie persévérante des habitants, qui s'est développée malgré trois incendies terribles, malgré les ravages de la guerre et les dissensions religieuses, lui a fait prendre peu à peu le rang distingué qu'elle occupe aujourd'hui parmi les cités manufacturières de la Flandre. Siége principal de la peignerie et de la filature de laine blanche, Tourcoing fournit au commerce, en abondance, des draps, des tapis, des moquettes veloutées, des lastings, des camelots et des molletons, sans compter des étoffes mêlées de laine et de poil de chèvre, et en général tout ce qui concerne le tissage du coton. La laine dont on y fait usage pour les draps et les tapis, ainsi qu'à Roubaix, est celle des *moutons flandrins*, justement appréciée par l'économiste anglais Young, dans son *Voyage en France.* On y trouve, en outre, des teintureries, des savonneries, des raffineries de sucre, des distilleries d'eaux-de-vie de grain; et ses produits industriels et manufacturiers alimentent non-seulement le commerce de toutes les villes voisines, mais encore celui d'Amiens et de Paris.

Le nom de Tourcoing dérive, d'après quelques savants, de sa position sur une colline : *Tour-Ken*, disent-ils, sont des mots celtiques, qui signifient *fort sur une hauteur.* Une pareille étymologie ne paraît guère admissible, surtout quand on réfléchit que l'existence de la ville ne remonte qu'au XII[e] siècle, et qu'il n'en est question, pour la première fois, que dans un diplôme de 1148. Les commencements de Tourcoing furent, d'ailleurs, obscurs et très-difficiles : les Flamands y

construisirent des fortifications, lorsque Louis XI disputa à Marie de Bourgogne l'héritage de Charles-le-Teméraire; elle fut prise néanmoins par les Français, pillée et ruinée de fond en comble, en 1477. Cette catastrophe se renouvela pendant les guerres de religion du XVI[e] siècle : les calvinistes révoltés en firent le sac et la livrèrent aux flammes (1556). En 1607 et 1711, deux nouveaux incendies la détruisirent presque entièrement; la plupart des maisons n'étaient, à cette époque, recouvertes qu'en chaume, ce qui explique la fréquence et la grandeur de ces désastres.

On sait qu'en 1794, les habiles combinaisons des généraux Jourdan et Moreau déjouèrent le plan des armées coalisées pour s'emparer de la Flandre. L'avant-garde du général Otto, chassée de Tourcoing, qu'elle avait occupée le 17 avril, ne put même se rallier à sa division, qui avait été contrainte de se replier derrière le village de Lecrs, et le duc d'York attaqué à Roubaix, mis en fuite et poursuivi jusqu'à Watrelos, ne dut son salut, comme il en est convenu lui-même, qu'à la vitesse de son cheval.

Tourcoing a un collége communal, une chambre des manufactures, un hôpital des malades et un hospice pour les vieillards. Les derniers recensements portent sa population à 22,366 habitants. Un préjugé assez ridicule se plaît à représenter les Tourquenois comme les béotiens du département du Nord: un chanteur de carrefour du XVIII[e] siècle, appelé *Brûle-Maison*, s'en est même occupé dans ses chansons patoises; mais ces plaisanteries, plus grossières que spirituelles, ne prouveront jamais rien contre l'activité, la prudence et la probité bien connues des négociants de cette ville. [1]

DOUAI.

ORCHIES. — MARCHIENNES.

Rien ne se prête davantage aux fantaisies de l'imagination que la science des étymologistes. L'histoire, qui n'a point, comme la poésie, ses licences, doit se défier des interprétations capricieuses et ne se présenter, elle, qu'avec ses preuves à la main, solidement appuyée sur des faits positifs et concluants. Si l'on n'a pas eu la prétention de donner à Douai une origine troyenne ou cimbrique, ainsi qu'on l'a fait pour Bavai et Cambrai, on a du moins voulu la rendre contemporaine de César, et l'on a soutenu que *Duacum* devait être la capitale des *Aduatiques*, l'un des peuples de la Gaule-Belgique qui se liguèrent contre le conquérant romain.

1. *Recherches pour servir à l'histoire de la ville de Roubaix*, par L.-E. Marissal, 1 vol. in-8, Roubaix, 1844. — *Etat de la France*, de Boulainvilliers. A l'époque où Boulainvilliers résumait dans cet ouvrage les Mémoires des intendants, on ne considérait encore Tourcoing et Roubaix que comme de gros bourgs; mais, suivant sa remarque, *ces gros bourgs valaient mieux que des villes* (t. III, p. 485). — *Statistique du département du Nord*, par M. Dieudonné.



C'est là une de ces assertions qui ne reposent sur aucun fondement, une de ces hypothèses puériles qu'une analogie de consonnances a pu faire naître, mais qu'elle ne saurait faire prévaloir. Et, en effet, le *Castrum Duacum* n'est cité nulle part avant le VII[e] siècle; il est à croire qu'à cette époque ce n'était encore qu'une forteresse destinée à protéger Lambre, résidence royale des Mérovingiens, comme aujourd'hui la forteresse de Scarpe protége Douai lui-même. En 611, un chef frank du nom d'Adroald, établi dans le fort ou *burg* de Douai, commandait à toute cette partie du vieux pays des Nerviens située entre la Scarpe et l'Escaut, et qui ne formait alors qu'une sauvage contrée, couverte de bois et de marécages. Adroald, homme pieux et récemment converti au christianisme, facilita la prédication de saint Amand dans ces tristes parages. Grâce à ses libéralités, l'apôtre des Belges fonda, sur les bords de la Scarpe, une abbaye qui ne tarda pas à devenir célèbre, et donna naissance à la ville actuelle de Marchiennes; c'est sans doute aussi sous la protection du châtelain de Douai que, peu de temps après, le même apôtre érigea, non loin de Marchiennes, le fameux monastère d'Elnon (depuis Saint-Amand), d'où sont sortis tant d'hommes illustres, et où les descendants de Charlemagne vinrent plus tard s'instruire dans la poésie et les belles-lettres.

Mais quel était l'emplacement primitif de cette ville? Était-elle située à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la *fonderie?* Il n'est pas facile de le décider. Quoi qu'il en soit, on trouve dans les titres du XI[e] siècle les noms de quelques châtelains de Douai. En 1195, le roi Philippe-Auguste remet au comte de Flandre ses serments au sujet des tours de Douai; en 1209, la *vieille tour* de Douai est mentionnée comme faisant partie du douaire d'Agnès, fille du châtelain de Bapeaume; elle est, en outre, investie de la châtellenie de la ville; enfin, l'office de châtelain fut occupé, en dernier lieu, par Philippe d'Inchy, qui le vendit, en 1464, aux échevins de Douai.

On le voit, ici comme presque partout au moyen âge, le donjon est le symbole primitif et le berceau de la cité; mais l'agglomération plus ou moins considérable d'habitants qui viennent se placer sous la protection d'une forteresse ne constitue la cité proprement dite que lorsqu'elle a reçu l'organisation politique. On ne saurait dire si les bourgeois de Douai en avaient une avant le XII[e] siècle. Dans tous les cas, elle devait être bien informe et se bornait sans doute à quelques coutumes ou usages empruntés aux municipalités voisines, et appropriés, par le seul consentement des bourgeois, aux besoins du temps. Les rois Philippe-Auguste, en 1213, et Louis VIII octroyèrent comme suzerains de la Flandre, aux habitants de Douai, la confirmation des *bonnes coutumes* en usage sous le règne de Philippe d'Alsace, mort en 1191. En 1228, une charte de la comtesse Jeanne régla enfin l'échevinage de Douai, ou plutôt le mode d'élection des échevins. D'après cet acte, les échevins dont les fonctions vont expirer élisent parmi les bourgeois quatre électeurs; ceux-ci nomment quatre échevins, lesquels, à leur tour, en choisissent quatre autres; ces quatre derniers en désignent encore quatre, ce qui porte le nombre à douze; enfin, ces douze procèdent au choix de quatre nouveaux échevins habitant la rive gauche de la Scarpe. Une charte, émanée du comte Louis de Male en 1373, modifia ce système primitif d'élection, et réduisit les échevins de seize à douze,

neuf de la rive droite et trois de la rive gauche de la Scarpe. Ils étaient élus par neuf bourgeois, dont quatre de la paroisse de Saint-Pierre et un de chacune des cinq autres paroisses, et ces neuf bourgeois étaient eux-mêmes choisis par les échevins sortants après treize mois d'exercice, réunis aux échevins de l'année précédente; en outre, six bourgeois, pris en dehors de l'échevinage, étaient chargés de surveiller les *ouvrages* et les *mises* de la commune : on les appelait les *six hommes*. Tel fut le mode d'administration municipale en vigueur à Douai jusqu'à la révolution de 1789. La commune de Douai, à l'exemple de ce qui se pratiquait depuis les premières croisades et peut-être même antérieurement, avait adopté des armoiries, qui consistaient en *un écu de gueules surmonté d'un D gothique d'or*. Après la bataille de Mons-en-Pevèle, où ils se signalèrent en 1304, les Douaisiens ajoutèrent à leur blason *une flèche d'or, qui, partant de l'angle dextre, venait frapper le cœur de l'écu, d'où découlaient six gouttes de sang*, en mémoire des six cents hommes qu'ils avaient perdus dans cette journée et dans celle de Pont-à-Vendin.

Au début du XIII[e] siècle, Douai était renommé déjà pour son opulence, la force de ses armes et l'illustration de ses citoyens. C'est Guillaume-le-Breton qui, dans sa *Philippide*, a dit :

Duacum
Dives et omnipotens et claro cive refertum.

Cette réputation, les Douaisiens l'avaient acquise depuis longtemps. Placés à l'entrée de cette Flandre, éternel sujet de discorde entre les rois, vaste et continuel champ de bataille, ils n'avaient eu que trop souvent l'occasion de se signaler à la guerre.

Dès le IX[e] siècle, ils avaient courageusement repoussé les irruptions de ces terribles Normands qui désolèrent si souvent la Gaule-Belgique. Le château-fort de Douai ne fut jamais pris alors, et offrit un sûr asile aux trésors des populations d'alentour; elles n'en avaient pas de plus précieux que les reliques des saints naguère martyrisés dans le pays. En 876, à l'approche des Barbares, qui, sous la conduite d'Hasting, s'étaient répandus le long des rives de la Scarpe et de l'Escaut, on transporta dans l'église de Sainte-Marie de Douai, pour les soustraire à la profanation, les corps de saint Amé de Merville, de sainte Rictudre et de saint Mauront, de l'abbaye de Marchiennes; de saint Audebert, de sainte Reine et de sainte Rainfrede, de l'abbaye de Denain; enfin, de saint Amand, de l'abbaye d'Elnon. Le corps de saint Amand, ce courageux apôtre qui, vivant, était parti du donjon de Douai pour conquérir la Belgique au christianisme, et qui, mort, y rentrait comme pour servir de palladium, était l'objet d'une profonde vénération; les peuples attachaient le plus grand prix à le conserver, et leur pieuse imagination se plaisait à l'entourer de miraculeux prestiges.

Au X[e] siècle, les Douaisiens résistèrent avec leurs seules ressources aux attaques combinées du roi des Français, du comte de Bourgogne et du comte de Vermandois. Vers 1071, ils osèrent prendre le parti de Richilde et d'Arnould-le-Malheureux, légitime comte de Flandre, contre Robert-le-Frison que la victoire favorisa, mais qui, sur l'injonction de son confesseur, se crut obligé, au retour de la croi-

sade, de céder à Bauduin, comte de Hainaut, la châtellenie de Douai. Robert II, qui avait blâmé une telle concession, usa de ruse pour rentrer en possession de ce domaine : il offrit à Bauduin de lui faire épouser Adélaïde de Savoie, nièce de sa femme, et y mit pour condition l'abandon de la châtellenie de Douai. Bauduin, enchanté, promit ce qu'on voulait; mais, quand il eut vu la princesse, il la trouva si laide et si difforme, dit un chroniqueur, qu'il aima mieux perdre Douai et ses dépendances que de l'épouser : du reste, Adélaïde de Savoie eut lieu de se consoler de cet affront, puisqu'elle devint reine de France. Quelques années plus tard, l'empereur Henri V vint au secours de Bauduin pour reprendre Douai : « L'empereur appareilla, » dit un historien du XIIIᵉ siècle, « et vint avec une très-grande armée, afin d'assiéger le châtel de Douai, qui étoit très-fort de murs et de fossés. Lors entra le comte de Flandre dedans Douai, en garnit les forteresses et les mit en bon état de défense, et engagea les habitants à combattre vigoureusement. Au troisième jour après, l'empereur fit un très-grand assaut; et le comte merveilleusement se défendit, si qu'il y eut plusieurs chevaliers occis de la partie de l'empereur, et ainsi laissèrent l'assaut...; car ils voyoient que rien ne profitoit et que ne prendroient le château. » En effet, Douai resta en la possession du comte de Flandre, et dut au courage de ses habitants de ne point subir les rigueurs d'une prise d'assaut, si terribles en ces temps de barbarie.

La publication de la première croisade produisit dans les provinces de l'ancienne Belgique un merveilleux enthousiasme. Douai participa, l'une des premières parmi les cités flamandes, à cette grande impulsion qui allait précipiter l'Europe contre l'Asie, et vit les futurs conquérants de Jérusalem préluder sur son territoire à leurs fabuleux exploits. Aux environs de cette ville, dans un lieu nommé Anchin, s'élevait un monastère fondé par deux nobles hommes, longtemps ennemis, et qui, au jour de leur réconciliation, avaient fait vœu de se dévouer entièrement au service de Dieu. C'est là que, convoqués par Aselme de Ribemont, seigneur d'Astrevant et bienfaiteur de l'abbaye d'Anchin, les chevaliers de la Flandre, du Hainaut, de l'Artois, du Cambrésis et des provinces voisines vinrent en foule s'enrôler dans la milice de la croix et essayer la solidité de leurs armes par des joûtes célèbres. Le procès-verbal du *Tournoi d'Anchin*, où sont relatés les noms de tous les seigneurs croisés, est l'une des pages les moins connues et cependant les plus curieuses de la chevalerie.

La bannière de Douai parut avec honneur dans les champs de Bouvines, et lorsque, en 1225, un traité fut conclu pour la rançon du comte Fernand, qui avait été fait prisonnier dans cette mémorable bataille, Douai devait, ainsi que Lille, être mise pour dix ans *dans la main* du roi de France; mais cette clause n'ayant point été ratifiée par les communes flamandes, le traité fut modifié l'année suivante, et Douai ne passa point alors sous une domination étrangère. Protégée par ses fortes murailles et la valeur de ses habitants, cette ville n'eut pas trop à souffrir des guerres dont la Flandre fut le théâtre durant le XIIIᵉ siècle. Mais il paraît que, ne pouvant guerroyer contre les ennemis du dehors, les Douaisiens guerroyaient entre eux. Une charte que nous avons sous les yeux, donnée en 1268 par la comtesse Marguerite, nous apprend qu'il y avait alors à Douai *guerres*

mortelles, haines et autres discordes entre les bourgeois et les fils de bourgeois. Cette charte donne commision aux échevins de choisir sept prud'hommes, pour faire l'office d'*apaiseurs*, tant pour le temps présent que pour l'avenir.

Robert de Béthune, comte de Flandre, qui était redevable à Philippe-le-Bel de dix mille livres de rente pour sa rançon, s'acquitta, le 11 juillet 1312, en cédant les villes de Lille, Douai et Orchies, qui ne furent réintégrées à la Flandre que cinquante-sept ans plus tard. En 1364, les échevins de Douai ayant condamné un homme à être pendu, le parlement de Paris fut, après l'exécution, saisi de l'affaire, cassa l'arrêt des échevins et déclara la ville déchue de tous ses priviléges; mais, quatre ans après, le roi Charles V, considérant que lesdits échevins n'avaient point agi par corruption, par haine ou *aultre mauvaistié quelconque*, rendit à la ville le plein exercice de ses droits et franchises. En 1420, les Turlupins tenaient des réunions dans l'un des faubourgs de la ville; l'évêque d'Arras, le fameux Martin Porée, fit instruire leur procès, et on en brûla six sur la place de Douai. Des deux théâtres dressés pour les spectateurs de cette exécution, l'un s'écroula et causa la mort de beaucoup de monde; c'était celui qui portait les gens d'église.

Dans le siècle suivant, les calvinistes tentèrent vainement de pénétrer à Douai; mais ils firent beaucoup de dégâts dans le pays : quantité d'églises furent par eux pillées et brûlées; des statues, des tableaux et autres objets d'art d'un grand prix ne trouvèrent point grâce devant les iconoclastes, qui allèrent jusqu'à profaner les tombeaux. Pour opposer une digue à ce torrent de la réforme, on institua alors de nouveaux évêchés dans les Pays-Bas, et la création d'une seconde université fut considérée comme une mesure très-propre à assurer les mêmes résultats. Une petite ville du Hainaut, Maubeuge, fut sur le point d'être choisie pour siége de cette naissante académie; on pensait avec raison, peut-être, que les villes les moins bruyantes et les moins populeuses sont plus favorables aux mœurs de la jeunesse et aux bonnes études que les cités riches, où le luxe déploie toutes les séductions. Les échevins de Douai mirent tant d'activité dans leurs sollicitations auprès de Philippe II, roi d'Espagne et comte de Flandre, que l'université, créée par la bulle du 6 janvier 1561, fut installée le 5 octobre 1562. Ce corps enseignant, pendant ses deux siècles d'existence, a joui d'une haute renommée, et a contribué à entretenir dans la ville de Douai le goût des études solides, et à lui donner une sorte de physionomie littéraire qu'elle a gardée même à une époque où le savoir et le bon goût avaient cessé d'être appréciés. Du reste, longtemps avant l'université, Douai avait eu sa *confrérie des clercs parisiens*, son *banc poétique du seigneur de Cuincy*, et les *conférences littéraires de Michel d'Esne*, qui, de page du roi d'Espagne, devint évêque de Tournai.

L'Université de Douai eut de bons et savants professeurs; mais de véritables célébrités enseignantes, elle n'en eut guère, et resta toujours, sous ce rapport, bien inférieure à l'université de Louvain. Il faut dire pourtant que, même dans le siècle dernier, les études y étaient assez graves et fortes, surtout en théologie et en jurisprudence. La médecine et les lettres étaient un peu négligées. Les écoliers, troupe turbulente et indisciplinée, songeaient plus, en général, à mener une vie joyeuse et à troubler le repos des bourgeois qu'à se faire un nom dans les

sciences. Toujours en lutte avec les officiers du guet, avec la maréchaussée et les magistrats, ce corps séditieux s'insurgeait souvent contre l'exécution des lois ou les arrêts de la justice; c'est ainsi qu'en 1769 on les vit, au nombre de plusieurs milliers, s'attrouper et causer de graves désordres, à l'occasion d'une taxe qu'on voulait leur imposer pour l'entretien de la bibliothèque de la ville. En 1780, ils arrachèrent des mains d'un corps de cavalerie un déserteur nommé Saint-Bomard, qu'on allait passer par les armes, lui coupèrent les cheveux et allèrent le cacher dans le couvent des récollets, où il fut impossible ensuite de le découvrir. On pourrait citer encore plusieurs faits semblables.

Un autre corps, plus illustre peut-être que l'université, siégeait aussi à Douai: c'était le parlement de Flandre. Établi d'abord à Tournai par Louis XIV, puis transféré à Cambrai, il vint enfin se fixer à Douai au mois de juin 1714. Cette haute cour de justice eut ses vicissitudes: le 13 août 1771, elle reçut la notification solennelle de sa suppression, avec ordre aux membres qui la composaient de se retirer dans les lieux qui furent assignés à chacun d'eux, et, deux mois après, un conseil supérieur se substitua au lieu et place du parlement, qui ne fut rétabli dans ses attributions et priviléges qu'à la fin de l'année 1774. De 1788 à 1790, ce grand corps judiciaire reçut les derniers coups et périt, avec la plupart des institutions de la vieille monarchie française.

Douai était, au moyen âge, beaucoup plus florissante qu'elle ne l'est aujourd'hui sous le rapport de l'industrie et du commerce. Une des principales rues, la rue des Foulons, rappelle encore le souvenir des *blancs-drapiers*, et de l'immense fabrication de draps qui faisait sa prospérité. Les rois d'Angleterre, Henri III et Édouard II, avaient accordé des priviléges et des immunités aux bourgeois et marchands de Douai qui allaient trafiquer dans la Grande-Bretagne. L'histoire nous apprend qu'en 1355 les Douaisiens offrirent au roi Jean, lors de son passage en Flandre, quatre pièces de *pannes* de leur fabrique. Ils s'entendaient aussi à confectionner, comme à Lille et à Cambrai, ces belles tapisseries en laine qui faisaient l'ornement des églises et des habitations seigneuriales. On voit encore à l'hôtel-de-ville de Douai et chez quelques riches habitants de ces anciennes tapisseries. Enfin, dans le XVIe siècle, la fabrication des *toilettes* qui, depuis l'an 1300, rendait si prospères les cités voisines de Cambrai et de Valenciennes, était mise en usage à Douai avec non moins de bonheur et de succès. Le commerce douaisien a progressivement décliné depuis l'époque de l'établissement de l'université; la révocation de l'édit de Nantes lui a été funeste, et il ne s'en est pas encore relevé malgré de notables efforts.

Avant la révolution, les établissements religieux étaient nombreux à Douai. On y comptait deux églises collégiales, Saint-Amé, fondé vers 674 à Merville, transféré à Douai deux siècles plus tard; Saint-Pierre, dont on fait remonter l'origine au commencement du XIe siècle. Les six paroisses étaient Saint-Pierre, Saint-Jacques, Saint-Nicolas, Notre-Dame, Saint-Amé et Saint-Albin. Ces paroisses furent réduites à trois par suite de la loi du 27 avril 1791. Le concordat maintint le même nombre et en régla la circonscription d'après celle des justices de paix. La ville était le siége d'un bailliage et d'une subdélégation; elle renfermait quinze monastères d'hommes, seize de filles, et une trentaine d'hospices, hôpi-

taux ou établissements charitables qui sont aujourd'hui fondus soit dans l'hôtel-Dieu, soit dans l'hospice général et ses annexes.

Sous le rapport militaire, la place de Douai est une des plus importantes du royaume. Quand Louis XIV s'en fut rendu maître, il y fit exécuter de grands travaux sous la direction de Vauban; on a laissé subsister une vingtaine de tours qui avaient été construites, depuis l'an 1405, sur divers points de l'enceinte de la place. Un arsenal, une fonderie de canons, à laquelle se rattache le nom de Bérenger père et fils, une école régimentaire d'artillerie, plusieurs belles casernes, une grande et belle citadelle, connue sous le nom de *fort de Scarpe*, tels sont les principaux établissements militaires disséminés sur une superficie de deux cent quarante-cinq hectares.

L'ancien parlement de Flandre a été remplacé, à Douai, par une cour royale, dont le ressort s'étend sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et qui compte parmi ses membres des magistrats fort distingués. Un chef-lieu d'académie et un collége royal rappellent encore, à Douai, l'université qu'elle a perdue. Un musée de tableaux, un très-beau cabinet d'histoire naturelle, bâti au milieu d'un vaste jardin botanique, une bibliothèque publique d'environ trente mille volumes, riche en éditions rares et en manuscrits, tels sont encore les établissements qui méritent de fixer l'attention.

Des monuments anciens, Douai ne possède plus guère que son hôtel-de-ville, surmonté d'un beffroi; mais c'est une œuvre fort remarquable, d'une belle conservation, et qui offre un précieux spécimen du style ogival à la fin du xv[e] siècle. Si l'hôtel-de-ville de Douai ne présente pas dans son ensemble et dans ses détails ce grandiose et ces magnificences d'ornementation qu'on rencontre dans les maisons communes de Bruxelles, de Gand et de Louvain, ce n'en est pas moins un édifice très-original, aux lignes larges et hardies, à l'aspect vraiment féodal, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Douai est bien bâti; les rues, en général, y sont percées très-régulièrement, les constructions particulières y sont faites avec goût; néanmoins la ville paraît triste, morne, silencieuse : on voudrait voir plus de mouvement et d'animation à travers ces belles rues et ces vastes places; Douai, enfin, n'est point assez peuplé. Son enceinte est plus grande que celle de Lille, et elle ne renferme que 17,501 habitants. L'arrondissement en contient 100,158. On peut juger du contraste qui doit exister dans la physionomie de Douai et celle de l'ancienne capitale de la Flandre. Quoi qu'il en soit, ce n'est plus de nos jours qu'un poëte douaisien pourrait dire :

Adieu, ville bourbeuse, adieu ville emmurée,
Forgerone importune, et prison des esprits!
Adieu, dis-je, Douai, où naissance je pris;
Vostre fascheux pavé mon esprit ne recrée.

Il ne faudrait pas juger sur cet échantillon de l'esprit et du sentiment littéraire des Douaisiens. Nous avons déjà parlé des institutions qui existaient chez eux au moyen âge, et qui dénotent un très-vif amour des choses intellectuelles, alors même que la barbarie dominait encore dans la vie des peuples. Dès la fin du

XIIe siècle, Douai avait eu ses trouvères, parmi lesquels on doit citer, en première ligne, Gandor, l'auteur de cette longue épopée des croisades qu'on nomme *le Chevalier au Cygne*, et des romans non moins merveilleux d'*Anséis de Carthage* et de *la Cour de Charlemagne*.

Plus tard, et à partir du XVe siècle jusqu'à nos jours, cette ville produisit, dans toutes les branches des connaissances humaines, beaucoup d'hommes remarquables. Pour ne nommer que ceux qui sont morts, nous citerons seulement, parmi les artistes : *de Bellegambe* et *Jean de Bologne*, statuaires; *Cardon*, *Delcambre* et *Tarlier*, musiciens; dans les lettres : *Jacques de Clercq*, *Gaguin*, le chanoine *Azon*, *Caoursin*, *Louis Dujardin*, *Paul Dumont*, *Jacques Lesaige*, *Jacques Loys*, *Laurent*, l'auteur du *Compère Mathieu;* dans la médecine : *Jean Dablaing*, *Pierre* et *Alexandre Delannoy*, *Jean Lestiboudois*, *Meller;* parmi les jurisconsultes et magistrats : *Bonnaire*, *de Calonne*, *Déprés*, *Six de Polinchove*, *Verninmen*, *Merlin*, né à Arleux, près Douai, mais que cette ville a toujours revendiqué comme un de ses enfants d'adoption; enfin, dans l'art militaire : *de Franqueville d'Abancourt*, ministre de la guerre en 1791; et *Durutte*, lieutenant-général.

Les populations paisibles et laborieuses de ces riches contrées attachent beaucoup d'importance aux fêtes et aux solennités périodiques; c'est encore là une forme de patriotisme, un reste d'amour de la cité dont il faut leur savoir gré. Le retour de la fête communale est, pour les habitants de la ville de Douai, un événement grave. Ces représentations bizarres et gigantesques qui, de temps immémorial, sont en possession d'exciter les joies populaires, sont moins déraisonnables qu'on ne le pense généralement; elles tiennent à des habitudes plus ou moins dénaturées. Elles cachent même quelquefois un sens moral très-vrai et très-piquant. Nous ne saurions mieux faire, pour donner une idée exacte des fêtes de Douai, que de reproduire ici la description qu'en a tracée un de nos amis : « La fête de Douai se célèbre, chaque année, le dimanche le plus voisin du 7 juillet. Ce qui la caractérise, c'est la promenade de *Gayant* et de sa famille. Gayant est un mannequin d'osier que surmonte une tête de bois, peinte et ciselée, dit la tradition, par Rubens. Une riche armure du XIIe siècle recouvre ce mannequin, haut de vingt-cinq à trente pieds, et, grâce à la cotte de mailles qui descend jusqu'à terre, on n'aperçoit pas les dix ou douze hommes qui font mouvoir ce colosse à l'aide de poulies et de cordes. La lance au poing, l'épée au côté, le casque en tête et l'écu au col, Gayant se promène lentement dans les rues de Douai; sa femme l'accompagne, un peu moins grande et n'ayant guère que vingt pieds. Près de ce couple bondissent trois enfants, hauts de douze à quinze pieds, et que le peuple salue des noms de *Jacot*, *Filliot* et *Binbin*. A côté caracole le *sot des canonniers*, imitation du sot seuris de Cambrai. Le cortége est précédé de tambours et de fifres qui jouent une marche appelée l'air de Gayant : c'est *le ranz des vaches* de la Flandre, et il est impossible à un Douaisien de l'entendre sans émotion. En 1745, le lendemain de la prise de Tournai, à laquelle avait concouru un sieur de Grenade qui commandait une compagnie composée presque tout entière de Douaisiens, le capitaine ne trouva plus près de lui un seul de ses soldats; mais il ne s'en étonna

point, car il était Flamand : « Soyez tranquilles, messieurs, dit-il aux officiers qu'alarmait cette désertion, c'est aujourd'hui Gayant; ils sont allés voir leur grand-père; ils reviendront tous demain. » En effet, le lendemain, tous avaient rejoint leurs drapeaux. En 1765, pareille chose arriva à Strasbourg, dans le régiment d'Auvergne, où se trouvait alors un grand nombre de Douaisiens. » Derrière Gayant vient la *Roue de Fortune :* sur un train de char se trouve une plate-forme mobile et inclinée, portant les mannequins costumés de divers personnages; une statue de la Fortune est fixée debout au centre de la plate-forme : autour d'elle dansent à la ronde, et en se tenant par la main, des figures représentant un collecteur, un paysan avec une poule, un procureur, un Espagnol, une fille et un militaire. Le mouvement de rotation imprimé à la machine par le cheval qui la tire, communique un second mouvement à la plate-forme, qui, obliquement posée, présente les personnages, tantôt en haut, tantôt en bas, pour indiquer l'inconstance et la mobilité des caprices de la fortune.

S'il faut s'en rapporter à la tradition, l'origine de cette fête devait être attribuée à un miracle de saint Maurand, qui descendit du ciel pour défendre seul la ville contre Gaspard de Coligny (1480); celui-ci, profitant du désordre et de la confiance où se trouvaient les bourgeois, tout entiers à la fête des Rois, faisait escalader les murailles par ses troupes, lorsque la lance de fer du saint renversa les assiégeants et donna aux Douaisiens le temps de courir aux armes.

Avant 1668, on célébrait aussi, le 1er janvier, tous les ans, à Douai, la *fête des Anes*, dont l'origine est totalement ignorée. Il paraît qu'elle avait été instituée pour attirer les étrangers dans cette ville, et établir avec eux des relations commerciales, après les avoir amusés. Le 31 décembre, après-midi, les acteurs de la fête parcouraient les rues de Douai sur des chariots ornés, et annonçaient au peuple le sujet de leurs exercices; le lendemain, ils se rendaient en costume devant la maison commune, y jouaient des farces, et remontaient sur leurs chars pour parcourir toute la cité. Douai jouissait encore d'un autre divertissement à peu près semblable, et qui avait lieu le 2 février de chaque année : un personnage, désigné sous le nom de *Prince de la Rhétorique*, dirigeait une troupe d'acteurs, ou plutôt d'auteurs, qui se chargeait d'exécuter tous les sujets qu'on leur désignait. Quatre pièces d'argenterie, pesant quatre marcs d'argent, étaient données à ceux que l'on jugeait dignes de cette distinction; les autres recevaient du vin. Les acteurs étaient presque toujours quelques-uns des innombrables écoliers de l'université.

Disons, en terminant, que les habitants de Douai sont connus par leur caractère aimable et hospitalier. Les lettres et les arts, qu'on cultive depuis longtemps dans cette ville avec succès, n'ont pas peu contribué, sans doute, à répandre sur plusieurs classes de la société une teinte d'élégante urbanité qu'on ne rencontre pas au même degré dans certaines cités voisines, et qui a quelquefois fait surnommer cet ancien sanctuaire de la justice et de la science l'*Athènes du nord*.

Deux villes peu considérables, d'ailleurs, existent dans l'arrondissement de Douai; ce sont Orchies, qui compte 3,490 habitants, et Marchiennes, qui n'en possède que 2,616. Quelques écrivains font remonter l'origine d'Orchies au



IIIe siècle, à l'époque où saint Piat, un des premiers apôtres de la Gaule-Belgique, vint prêcher l'évangile dans ces parages, mais aucun monument authentique ne légitime une pareille prétention à l'antiquité. Quoi qu'il en soit, au xe siècle, Orchies figure déjà dans l'histoire comme une localité d'une certaine importance. On y fabriquait des poteries en terre, des tuiles, des pannes et autres objets de même nature. Située sur un terrain riche et fertile, au centre des villes de Lille, Tournai, Valenciennes et Douai, Orchies se trouvait dans les meilleures conditions possibles de prospérité, et l'on ne doit attribuer, sans doute, le peu de développement qu'elle a pris, qu'aux vicissitudes éprouvées par elle durant tont le conrs du moyen âge. Lors de la conquête de la Flandre, par Philippe-le-Bel, en 1304, Orchies fut prise et saccagée par les Français. En 1340, Guillaume, comte de Hainaut, s'en rendit maître. En 1414, un incendie la détruisit et n'y laissa debout que quelques maisons. En 1423, un ouragan terrible y renversa grand nombre de bâtiments et entre autres la flèche du clocher. En 1474, une partie de la ville fut brûlée par les Flamands, et la garnison française de Tournai vint achever la destruction de ce que le fen avait épargné. Enfin, en 1556, un nouvel incendie ravagea toute la ville, au moment où l'empereur Charles-Quint, voulant favoriser les industrieux instincts des habitants d'Orchies, venait de leur accorder, entre autres priviléges, celui de fabriquer des tapis et des étoffes à fleurs dans le genre de Damas.

On conçoit que de tels malheurs et que les fréquentes émigrations qui en étaient la suite durent être funestes au commerce de cette ville, et y tarir toutes les sources de richesse. Fortifiée naguère, Orchies n'est plus entourée aujourd'hui que d'un simple fossé et de murailles tombant en ruine. La culture et les industries agricoles, telles que la fabrication des farines et des huiles, la brasserie des bières et la distillerie des eaux-de-vie de grains, sont presque les seuls éléments de fortune de la ville d'Orchies, dont le marché de céréales est en outre assez fréquenté.

Située sur la Scarpe, non loin de Douai et d'Orchies, Marchiennes doit son oririgine à l'abbaye du même nom, dont nous avons raconté la fondation par saint Amand, au viie siècle. En 851 et 885, Marchiennes fut ravagée par les Normands; en 1340, le comte de Hainaut pilla et brûla la ville et le monastère. En 1477, les Français leur infligèrent le même sort. En 1645, Marchiennes fut pris sur les Espagnols par les maréchaux de Gassion et de Rantzau. Enfin les Autrichiens l'occupèrent en 1793. Privée, par la révolution, de la riche abbaye qui contribuait à sa prospérité, cette ville languit jusqu'au moment où le retour de la paix vint lui rendre quelque vitalité. Depuis trente ans l'agriculture y a fait de notables progrès, et, sous ce rapport, elle se tronve dans les mêmes conditions qu'Orchies.[1]

1. Jacques de Guise, *Annales du Hainaut*. — Chartes reposant aux Archives de Flandre. — Tailliar, *de l'Affranchissement des Communes dans le nord de la France*. — Edw. Le Glay, *Histoire des Comtes de Flandre*. — Jacques Meyer, *Annales rerum Flandicarum*. — Buzelin, *Gallo-Flandria*. — J.-H. Berthoud, *des Fêtes publiques du département du Nord*. — Plouvain, *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai*, etc.

AVESNES.

Aux confins du Hainaut français, dans cette région verdoyante et accidentée, jadis couverte par le prolongement de la forêt des Ardennes, s'élève la ville d'Avesnes, bâtie sur le versant d'une colline assez escarpée, non loin des bords de l'Helpe, qui serpente dans la plaine, entre les bois et les prairies. Un baron du nom de Wiedrick-le-Fort, seigneur de Leuze et des lieux adjacents, avait obtenu du comte de Hainaut le don de cette terre. Au XIe siècle, un de ses descendants, Wiedrick-le-Barbu, y érigea une tour ; son fils, Théodrik ou Thierry, la convertit en un château-fort, que de nombreuses habitations de serfs entourèrent bientôt, et c'est ainsi qu'Avesnes prit naissance.

Gossuin d'Oisy, châtelain de Cambrai, neveu et successeur de Thierry, fit ceindre Avesnes de murailles, et son fils Watier, en quittant le nom d'Oisy pour prendre celui de l'héritage paternel en Hainaut, commença cette dynastie des sires d'Avesnes si célèbre au moyen âge. Jacques d'Avesnes, petit-fils de Watier, s'illustra entre tous par son courage héroïque et ses talents militaires. Ligué d'abord avec le comte de Flandre, l'archevêque de Cologne et le duc de la Basse-Lorraine, contre son suzerain, le comte de Hainaut, dont il avait à se plaindre, il remplit la province de la terreur de ses armes. Plus tard, il s'enrôla parmi ces hardis chevaliers qui, devançant en Asie Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion, allèrent grossir l'armée de Lusignan devant Saint-Jean-d'Acre. C'est lui qui, à la bataille d'Antipatride, criblé de coups, frappant encore du seul bras qui lui restait, criait expirant à Richard-Cœur-de-Lion : « Brave roi, viens venger ma mort ! » Watier, l'aîné des enfants de Jacques, fut mis en possession de ses terres, et donna, en février 1260, une charte d'affranchissement et de paix aux habitants d'Avesnes. Son frère Bouchard fut l'un des hommes les plus remarquables et les plus malheureux de son siècle. Destiné à l'église, il fréquenta les universités de Paris et d'Orléans, où il se distingua par son esprit et sa piété. Il reçut les Ordres sacrés, passa les années de sa jeunesse au sein de l'étude, puis, tout à coup, dépouillant son caractère de prêtre, qu'il avait d'ailleurs laissé ignorer jusque-là, il reparut à la cour de Flandre où il avait été élevé. Il s'y montra chevalier accompli, habile dans tous les exercices du corps, et, ce qui était plus rare alors, doué des plus brillantes qualités de l'esprit ; sa parole était remplie de charmes, ses façons pleines d'élégance et de dignité. Personne dans les tournois ne montrait plus de bravoure, dans le conseil plus de sagesse. Lorsque Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, partit pour cette croisade qui devait le faire empereur d'Orient, sa fille puînée, Marguerite, resta confiée à la tutelle de Bouchard d'Avesnes. Elle avait alors douze ans, et, malgré son jeune âge, elle s'éprit bientôt pour son tuteur d'une passion que

celui-ci avait peut-être provoquée, qu'il partagea et dont il fut la victime. Un mariage s'ensuivit. Pendant quelques années rien ne vint troubler le bonheur des époux, et leur union semblait bénie par la naissance de deux fils, lorsque, tout à coup, le bruit se répandit partout que Bouchard avait été revêtu du caractère indélébile et sacré que confère le sous-diaconat; son mariage était sacrilége; et son épouse, la fille de l'empereur Bauduin, ne passa plus que pour la concubine d'un prêtre apostat. La sœur aînée de Marguerite, Jeanne de Constantinople, qui régnait alors sur les comtés de Flandre et de Hainaut, voulut faire cesser le scandale en annulant le mariage. Les prières, les supplications pour amener la séparation de Bouchard et de Marguerite avaient été sans résultats. Le pape Innocent III et ses successeurs lancèrent plusieurs bulles d'excommunication qui, longtemps, n'eurent pas plus d'effet. A la fin cependant, frappés par les plus terribles anathèmes de l'église et de la réprobation des peuples, les deux époux, qu'une affection puissante avait jusqu'alors enhardis et soutenus, brisèrent le lien fatal qui les unissait. Bouchard alla tristement finir ses jours dans une de ses terres, et Marguerite, oubliant trop vite l'amour que lui avait voué le père de ses enfants, se remaria au sire Guillaume de Dampierre. Lorsque après la mort de Jeanne, Marguerite devint comtesse de Flandre et de Hainaut, les fils de Bouchard et ceux que lui avait donnés Dampierre, divisés par une haine mortelle, se firent une guerre dont le pays eut cruellement à souffrir. Le Hainaut prit parti pour les d'Avesnes, la Flandre pour les Dampierre, auxquels Marguerite portait une prédilection scandaleuse. Longtemps contestée, la légitimité des enfants de Bouchard fut solennellement proclamée par le pape, qui reconnut la bonne-foi de Marguerite. Le Hainaut leur fut dévolu après la mort de cette dernière, et la Flandre resta aux Dampierre. Ce fut alors qu'Avesnes, comme la plupart des villes du Hainaut, devint le théâtre d'une scène extraordinaire : Jean d'Avesnes, petit-fils de Bouchard et de Marguerite, se rappelant les outragas faits jadis à son grand-père et à son père, alla prendre le cadavre de celui-ci dans la collégiale de Leuze, et le fit mettre, revêtu de tous les insignes de la souveraineté, dans une châsse magnifique. Emportant avec lui cette noble dépouille, Jean parcourut le Hainaut, et voulut qu'on rendît à son père mort les hommages et les honneurs qu'on était habitué de rendre, de leur vivant, aux comtes et seigneurs du pays. A Avesnes, cette inauguration posthume fut des plus solennelles. Les échevins et les bourgeois, un cierge d'une main, et une épée nue de l'autre, allèrent au-devant du prince mort et du prince vivant, remplissant l'air de mille cris de joie, proclamant le père et le fils comtes de Hainaut, sires légitimes de la terre. La tache dont on avait prétendu souiller les fils de Bouchard d'Avesnes, et que les bulles des pontifes et les décisions des rois s'étaient naguère efforcées de laver, disparaissait enfin tout à fait derrière cette touchante manifestation de la piété filiale. La lignée de Bouchard, ou, si l'on veut, la maison d'Avesnes, donna bientôt des comtes à la Hollande et à la Zélande, une reine à l'Angleterre, une impératrice à l'Allemagne, à la France une princesse dont le sang s'est mêlé avec celui de nos souverains.

Au XIIIe siècle, la seigneurie d'Avesnes passa dans la maison de Châtillon, par le mariage de la fille unique de Watier III avec Hugues de Châtillon, comte de

Saint-Pol; plus tard, elle échut à un collatéral de cette maison, Jean de Blois ou de Bretagne. Avesnes devint ensuite la propriété d'Olivier de Bretagne, petit-fils de Charles-de-Blois, puis celle de Guillaume, frère d'Olivier. Il n'eut qu'une fille qui devint dame d'Avesnes, épousa le sire d'Albret, et fut la trisaïeule de Jeanne d'Albret, mère de Henri IV.

Mais pendant ces diverses transmissions, les comtes de Hainaut exerçaient toujours leur droit de suzeraineté sur Avesnes; cette ville eut souvent à en souffrir, quelquefois aussi à s'en louer. Le duc de Brabant, Jean IV, pendant ses démêlés avec Jacqueline de Bavière, fit occuper Avesnes; un peu plus tard Philippe-le-Bon, qui s'était mis en possession des domaines de Jacqueline, ordonna de construire un couvent de Cordeliers au bord de l'Helpe, dans la vaste et riante prairie qui s'étend jusque sous les murs de la ville. Un hospice pour les vieillards indigents existait déjà en cet endroit, et les habitations s'élevant bientôt autour du couvent et de l'hospice formèrent un quartier nouveau qui s'accrut peu à peu. « La ville était alors bien peuplée, » dit un historien; « l'industrie était parvenue à s'y créer des ressources. Les champs, les eaux, les forêts qui l'environnent y entretenaient l'abondance. On y remarquait plusieurs édifices publics, des chapelles proprement décorées, de belles fontaines, une maison de paix. Ses maisons, disposées en amphithéâtre sur la pente du rocher, s'élevant les unes au-dessus des autres, derrière des touffes légères de verdure, le château avec ses terrasses et ses donjons ornés de girouettes, dominant sur les alentours, des toits plus éloignés et fuyant vers l'horizon, entremêlés de cimes d'arbres et surmontés de quelques pointes de clochers; les murailles de la ville, couronnées d'un parapet et flanquées de tours crénelées; les hauteurs voisines, d'un vert richement nuancé, couvertes de chaumières, d'arbres à fruits et de troupeaux de bœufs, tout cet ensemble offrait aux regards du voyageur surpris un aspect pittoresque et vraiment enchanteur. »

Peu de temps après son avénement au trône, Louis XI vint à Avesnes et y reçut les députés des villes et des différents corps de l'État. Il avait amené une cour nombreuse où l'on remarquait, entre autres, le comte de Charolais, depuis Charles-le-Téméraire, le comte d'Étampes, Jacques de Bourbon et Adolphe de Clèves. Les obsèques du feu roi furent célébrées avec pompe dans l'église d'Avesnes; après cette cérémonie, Louis se revêtit de la pourpre royale, et inaugura son nouveau règne au milieu des cris d'allégresse d'un peuple qui devait être bientôt la victime de ses fureurs sanguinaires. Après la mort de Charles-le-Téméraire, les troupes françaises envahirent le Hainaut; la plupart des villes de cette province ouvrirent leurs portes au roi de France, mais Avesnes tint bon, malgré toutes les promesses et les séductions imaginables. Il s'ensuivit un siége terrible; les bourgeois se défendirent avec une héroïque opiniâtreté; à la fin, la ville fut prise d'assaut et livrée au sac le plus horrible. La population entière, sans distinction d'âge ni de sexe, fut massacrée, et les flammes détruisirent ce que le fer des soldats n'avait pu anéantir. Huit maisons seulement, outre le couvent des Franciscains et l'hospice des vieillards, restèrent debout, et, de tous les habitants d'Avesnes, il ne survécut que seize ou dix-sept personnes jugées riches, et qu'on n'avait épargnées que pour tirer d'elles de fortes rançons. Les remparts

d'Avesnes furent détruits, les fossés comblés, et cette malheureuse ville n'offrit plus qu'un monceau de ruines. Elle se releva pourtant, se repeupla peu à peu, après être restée pendant cinq ans entièrement déserte, et, au XVIe siècle, elle avait repris assez d'importance pour exciter la convoitise des bandes de pillards qui désolaient la contrée. Echue aux de Croy par le mariage de Charles de Croy, prince de Chimay, avec Louise d'Albret, Avesnes fut enlevée à cette maison et passa sous la domination de l'Autriche, puis sous celle de l'Espagne, à laquelle elle appartint jusqu'en 1637. Louis XIV la prit alors, et le traité des Pyrénées la céda définitivement à la France. En 1688, la seigneurie d'Avesnes était la propriété de Charles-Louis-Antoine, cardinal d'Alsace, à qui elle rapportait trois cent mille livres de revenu. N'ayant point d'héritiers directs, le cardinal l'abandonna au duc d'Orléans, à charge d'une rente de soixante mille livres seulement.

Avesnes n'eut point à souffrir des guerres de la révolution. Les armées autrichiennes qui, en 1793, avaient assiégé les villes de Landrecies, du Quesnoy et de Maubeuge, ne lui firent aucun mal. Elle ne fut pas aussi heureuse en 1815 : un corps de troupes prussiennes, faisant partie de la grande armée d'invasion, investit la place ; elle était dépourvue de garnison, et n'avait pour défenseurs qu'une compagnie de vétérans, quelques artilleurs de la ligne et les canonniers bourgeois. Le 21 juin, le feu s'ouvre, à quatre heures de l'après-midi, et continue jusqu'à onze heures du soir. A minuit il recommence, et, presque aussitôt, un bruit épouvantable annonce l'explosion du magasin à poudre. Rien ne saurait peindre l'effet de cette catastrophe ; partout ce ne sont que bâtiments renversés ; les remparts sont couverts de cadavres ; les hommes, les femmes, les enfants, s'échappent mutilés de leurs habitations en ruines. Un tel spectacle n'abat point le courage des assiégés ; ils restent inébranlables à leur poste, et les Prussiens, frappés de stupeur, n'osent escalader les murailles. Elles étaient renversées cependant, et toute résistance sérieuse devenait impossible. On capitula dans la matinée du 22, et l'ennemi entra le même jour dans Avesnes.

Avant la révolution, cette ville était le siége d'un bailliage royal, ressortissant au parlement de Douai. Aujourd'hui elle compte un peu plus de 3,000 âmes, et elle est le chef-lieu d'un arrondissement dont la population s'élève à 139,248 habitants. Elle a une église paroissiale, un collége communal, un hospice civil pour les malades et les vieillards, etc. Avesnes a donné le jour à l'historien jurisconsulte *Antoine-François-Joseph Dumées*, avocat au parlement de Douai et subdélégué de l'intendant du Hainaut, né en 1722, et à M. *Lebeau*, président actuel du tribunal, l'un des hommes qui s'occupent avec le plus de zèle et de succès de l'histoire ancienne du Hainaut.[1]

1. Jacques de Guise, *Annales Hannoniæ*. — Vinchant, *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*. — Le Beau, *Notices historiques*. — Arthur Dinaux, *Archives historiques*.

MAUBEUGE.

Maubeuge, en latin *Malbodium*, place forte située sur la Sambre, non loin des frontières de la Belgique, est la ville la plus considérable de l'arrondissement d'Avesnes. Elle doit son origine à deux monastères fondés, vers 657, par sainte Aldegonde; l'un de bénédictines, l'autre de prêtres réguliers chargés de desservir l'église des religieuses. Cette institution devint plus tard fort célèbre. Les ravages des Normands, au IXe siècle, ayant relâché tous les liens de la discipline ecclésiastique, une réformation complète des abbayes était devenue nécessaire. Brunon, archevêque de Cologne et frère de l'empereur Othon, fut chargé par lui de cette mission difficile. Entre autres œuvres, il organisa les maisons de chanoinesses, dont la plupart existaient encore avant la révolution. Pour ce qui concerne Maubeuge, il convertit, par acte du 10 avril 967, le monastère de Sainte-Aldegonde en un chapitre de filles nobles. Dans ce chapitre, on ne recevait que des personnes de la plus haute naissance, pouvant faire preuve de seize quartiers de noblesse paternelle et maternelle. Quand la charge d'abbesse était vacante, il fallait un ordre du souverain pour procéder à une élection nouvelle. Trois chanoinesses étaient désignées, et le monarque choisissait entre elles. L'abbesse de Maubeuge jouissait de priviléges très-étendus : elle était dame de la ville et de quelques villages qui dépendaient de la prévôté, et, au temps des comtes de Hainaut, elle avait le droit de battre monnaie.

Il serait difficile de préciser l'époque à laquelle Maubeuge obtint ses lois, franchises et coutumes; ce qu'il y a de certain, c'est que les habitants de cette ville avaient déjà une organisation communale au XIIIe siècle. En 1293, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, leur ayant demandé un subside de guerre, ils ne voulurent pas le payer, et allèrent même jusqu'à insulter ce prince, qui se trouvait alors parmi eux avec sa femme et ses enfants. Jean d'Avesnes, irrité, revint bientôt devant la ville à la tête d'une formidable armée; les bourgeois se soumirent. Le comte de Hainaut leur octroya son pardon, mais à des conditions bien dures. Les voici telles qu'on les trouve dans une charte du 22 décembre de cette même année 1293 : « Aucun habitant de Maubeuge ne pourra porter la main ni aller en procession avec la *fierte* (la châsse) de Sainte-Aldegonde, et ce, pour l'avoir portée le jour de la rébellion. Le comte bannit à toujours hors du pays trente et une personnes des plus coupables de la commune. Les échevins, consaux et commune de Maubeuge, ne pourront lever tailles ni assises dans leur ville sans le consentement du comte. Tout ouvrier, toute ouvrière de la ville paiera au comte à perpétuité une maille le samedi de chaque semaine. Chaque fois que les comte et comtesse de Hainaut viendront à Maubeuge, la ville sera tenue de livrer à ses

dépens cinquante *keutes* (pots) pour y mettre le vin et la bière qui leur seront nécessaires, ainsi que la vaisselle de cuisine, et on les rendra aux prud'hommes lors du départ. — Celui qui mettra la main sur les sergents du comte ou sur quelqu'un de sa maison *sera en la volonté* du comte. — Tout drapier paiera au comte à toujours, pour un grand drap, trois deniers; pour une *biffe* (sorte de drap), trois deniers; pour un petit drap, deux deniers, et un denier pour un demi-drap. » On voit par cette pièce que Maubeuge possédait des fabriques de drap au XIIIe siècle. Ce genre d'industrie y fut très-florissant, ainsi que le constate un autre document reposant aux Archives de Flandre, à Lille. C'est un projet de règlement présenté, vers l'an 1355, aux échevins de Maubeuge par les marchands d'Allemagne, de Portugal, d'Aragon et de Plaisance, pour la fabrication et le commerce de la draperie. Cependant cette industrie diminua peu à peu par la mauvaise foi de quelques fabricants, qui dénaturèrent leurs produits au point qu'on en défendit l'introduction dans plusieurs marchés considérables, entre autres à Anvers et à Francfort.

Le comte Guillaume de Hainaut fut le premier souverain qui constitua d'une manière bien positive la bourgeoisie de Maubeuge en augmentant ses franchises et ses priviléges. Les lettres octroyées à ce sujet, à la date du 2 novembre 1339, contiennent, parmi d'autres dispositions, ces deux articles significatifs : « 1° Le comte veut qu'il y ait bourgeoisie en la ville de Maubeuge, et que nul ne puisse être bourgeois que par l'accord du prévôt et de quatre échevins. 2° Tous ceux qui voudront demeurer en ladite ville seront de pareille franchise que les autres bourgeois après qu'ils auront été admis à la bourgeoisie, à moins qu'ils ne soient serfs, bâtards, aubains, ou attachés au comte ou à autrui par morte-main ou par meilleur catel. »

Peu de villes eurent plus à souffrir que Maubeuge des vicissitudes de la guerre. Louis XI la prit la brûla en l'année 1477; la maison commune et l'église de Notre-Dame-de-la-Croix échappèrent seules aux flammes. Les archives de la ville, qu'on avait transportées du greffe dans une chapelle pour qu'elles y fussent plus en sûreté, devinrent la proie de l'incendie. En 1543, le Dauphin, fils de François Ier, alors en guerre avec Charles-Quint, se rendit maître de Maubeuge, et y mit encore le feu. Dix ans plus tard, le 21 juillet 1553, le roi de France, Henri II, la brûla de nouveau. Prise ensuite par le cardinal de La Valette en 1637, par don Francisco de Mello, gouverneur des Pays-Bas, en 1641; par le duc d'Harcourt en 1649, par Louis XIV en 1655, le traité de Nimègue la céda définitivement à la France (1679). L'enceinte de Maubeuge était alors plus grande qu'aujourd'hui; mais ses fortifications, par suite des siéges nombreux qu'elle avait soutenus, étaient complétement délabrées.

Louis XIV, visitant ses conquêtes avec la reine, vint à Maubenge en 1680; il connaissait l'importance de cette position militaire, et chargea le maréchal de Vauban de la mettre sur un respectable pied de défense. L'illustre ingénieur garnit la place de sept bastions, d'autant de cavaliers revêtus de murs solides, entourés de fossés. Le terrain nécessaire à ces ouvrages fut pris sur la ville même, ce qui ne contribua pas peu à en diminuer la circonférence. Au mois de mai 1744, Louis XV fit aussi son entrée à Maubeuge; il était accompagné du duc de Chartres,

du comte de Clermont, du maréchal duc de Noailles, du dnc de Penthièvre, du duc d'Argenson, ministre de la guerre, et de plusieurs grands personnages. Le roi s'étant rendu à l'église collégiale de Sainte-Aldegonde, la princesse de Croy, abbesse de cette maison, reçut le monarque à la tête de ses chanoines et de ses chanoinesses. Après les cérémonies d'usage, Louis XV sortit de l'église suivi de tout son cortége; mais, arrivé au bout de la nef, il s'arrêta tout à coup, et se retournant vers les dames du chapitre, il les embrassa toutes les unes après les autres.

Maubeuge et son territoire devinrent, pendant la révolution, le théâtre d'un des plus beaux faits d'armes des armées républicaines. Les troupes autrichiennes, commandées par le prince de Cobourg, avaient bloqué et cerné la ville le 28 septembre 1793. Privés de secours, exténués par la famine et les combats journaliers qu'ils livraient aux ennemis, les défenseurs de Maubeuge commençaient à désespérer de son salut, lorsque Jourdan, qui venait d'être appelé an commandement de l'armée du Nord, s'avança vers la ville. Le prince de Cobourg, dans sa forte position de Wattignies, se flattait de n'en pouvoir être débusqué, et, témoin des mouvements de Jourdan, il disait à qui voulait l'entendre : « J'avoue que les Français sont de fiers républicains, mais je le deviens moi-même s'ils me chassent d'ici[1]. » Jourdan apprit le propos du prince, et s'empressa de le faire circuler dans les rangs de l'armée. Ce propos exalta nos soldats, et, au bivonac, ils ne cessaient de répéter en riant : « Cobourg deviendra républicain, nous aurons de l'agrément. » Et, en effet, le poste de Wattignies fut bientôt attaqué avec une vigueur sans égale. Les Autrichiens se défendirent obstinément; le terrain fut disputé pied à pied; enfin, après une lutte sanglante, Cobourg fut délogé du formidable poste qu'il occupait devant Maubeuge, et les divisions ennemies, campées aux environs, virent s'opérer le déblocus de la place, pendant qu'elles se repliaient par échelons sans pouvoir y porter remède, ayant entre elles et la ville Jourdan et son armée. Durant tout le siége, les habitants de Maubeuge avaient fait preuve d'un rare dévouement; plnsieurs furent tués, soit aux batteries, soit dans les sorties nombreuses qu'ils exécutaient de concert avec la garnison. On cite, entre autres, l'officier municipal Deleschaux, frappé mortellement à la sortie de Maubeuge, au moment où, avec nn détachement de garde nationale, il allait, sous le feu de l'ennemi, relever les blessés et porter des munitions aux tirailleurs. Par un décret du 10 prairial an II, la Convention ordonna que le nom de ce courageux citoyen serait inscrit sur une colonne placée dans le lieu de ses séances.

Appelée à jouer nn rôle important dans les fastes militaires de la France, la ville de Maubeuge se montra toujours digne d'nne telle position. Au mois de mars 1814, elle fut cernée et bloquée par un corps saxon sous les ordres du duc de Weimar. Quoique la garnison fût faible et les moyens de défense très-incomplets, les sommations réitérées de l'ennemi furent toujours repoussées. Le duc de Weimar, qui avait dressé ses batteries sur le camp de Falise, lança d'abord une grêle de bombes et de boulets sur la ville, et la cerna étroitement

1. Rapport du général en chef Jourdan au comité de salut public.

ensuite. Pendant le blocus, la garnison, les habitants et les canonniers de la garde nationale, qui servaient presque exclusivement les batteries de défense, donnèrent plus d'un exemple de leur courage et de leur résolution. Malgré leur infériorité numérique, ils ne cessèrent d'inquiéter l'ennemi par de nombreuses sorties et les coups de main les plus audacieux. Une fois, ils détruisirent tous ses ouvrages; une autre fois, ils tombèrent sur une forte escorte, conduisant vers Mons une colonne de quatre cents prisonniers français qu'ils délivrèrent, et qui, ramenés dans Maubeuge, contribuèrent à la défense et à la conservation de la ville. Le duc de Weimar, découragé, abandonna bientôt ses projets sur cette place.

L'année suivante, Maubeuge reçut le contre-coup de Waterloo, dont elle n'est séparée que par une distance de douze lieues. Dès le 20 juin 1815, le deuxième corps de l'armée prussienne, commandé par le prince Auguste, investissait Maubeuge. Pendant ce siége, le clocher de l'église paroissiale, ancien monument jusque-là respecté par les siècles et par la guerre, devint la proie des flammes, ainsi que les approvisionnements qu'il renfermait. Les maisons d'alentour furent également dévorées par l'incendie qu'une pluie de bombes et de boulets rouges avait allumé. Une très-faible garnison défendait Maubeuge; elle n'était composée que de retraités et de gardes nationaux mobilisés, qui chaque jour désertaient en grand nombre. L'ennemi s'empara des ouvrages extérieurs; une vive et nouvelle attaque fut dirigée contre le corps de la place. Dans cet état de choses, une plus longue résistance était inutile. Les chefs proposèrent une capitulation qui fut acceptée, et les troupes prussiennes prirent possession de Maubeuge, le 14 juillet, tandis que la garnison sortait avec tous les honneurs de la guerre. L'ennemi dépouilla les établissements militaires de la ville, et fit éprouver toutes sortes de vexations aux habitants. L'occupation prussienne dura jusqu'au 1er janvier 1816, époque à laquelle Maubeuge fut remise aux Russes. La discipline sévère de ces derniers rendit un peu de calme à la ville, si cruellement éprouvée par l'effet du siége et le séjour des Prussiens. Le corps d'armée russe, composé de trente-cinq mille hommes, sous les ordres du comte de Woronzow, était cantonné depuis Valenciennes jusqu'à Givet; le quartier général fut établi à Maubeuge et y resta jusqu'au 18 novembre 1818. Durant l'occupation plusieurs grands personnages visitèrent cette ville; on y vit successivement l'empereur Alexandre et ses frères les grands-ducs Constantin, Nicolas et Michel; le roi de Prusse, le prince Charles de Prusse, le prince de Mecklenbourg-Strelitz, le prince Frédéric de Hesse, et le prince royal des Pays-Bas.

Les pénibles souvenirs que ces ennemis de la France avaient laissés à Maubeuge furent effacés en 1831 par le spectacle des préparatifs militaires de la première expédition de Belgique. Le quartier général de l'armée du Nord fut établi dans cette ville où séjournèrent les ducs d'Orléans et de Nemours, ainsi que le maréchal Gérard, commandant en chef. Un peu plus tard, en janvier 1833, le roi Louis Philippe visita Maubeuge, et y passa la revue des troupes qui avaient participé au siége de la citadelle d'Anvers.

Maubeuge, avant la révolution avait plusieurs établissements de bienfaisance, qui sont confondus aujourd'hui dans l'hospice de Saint-Nicolas et dans celui de

Notre-Dame-des-Grâces, richement doté, au XVI[e] siècle, par le doyen Jean Gippus. Les anciennes maisons religieuses de cette ville ont également disparu. A leur tête figurait le noble et célèbre chapitre des chanoinesses de Saint-Aldegonde qui, après avoir donné naissance à la ville, contribua jusqu'à la fin du siècle dernier à son accroissement et à sa prospérité. Quant à l'administration communale de Maubeuge, elle était jadis confiée à un mayeur et à sept échevins, dont la nomination appartenait par moitié au souverain et à l'abbesse de Sainte-Aldegonde. Un arrêt du conseil d'État, en date du 29 août 1681, réduisit à quatre le nombre des officiers municipaux, et ordonna que les échevins exerceraient leurs fonctions durant quatre années, que tous les deux ans ils seraient renouvelés par moitié, et que l'abbesse pourvoirait à l'un des deux offices vacants lors de chaque nomination. La justice était exercée au nom du roi, par un prévôt. Dans le ressort du cloître de Sainte-Aldegonde, elle appartenait à l'abbesse, et elle était rendue en son nom par des officiers spéciaux.

Un des établissements les plus dignes de fixer l'attention à Maubeuge, était la manufacture royale d'armes, créée par lettres patentes du roi Louis XIV, le 15 avril 1704. Avant la révolution, elle employait quatre cent dix-huit ouvriers et fournissait les fusils d'infanterie, modèles de 1777, et les mousquetons et pistolets. Les armes rebutées, hors de service, y étaient montées à neuf, et vendues à des armateurs pour la traite des Nègres ou à la compagnie des Indes. Sous la république, le consulat et l'empire, la manufacture de Maubeuge prit un développement proportionné aux besoins de l'époque. Les ateliers occupèrent jusqu'à douze cents ouvriers, et on fabriqua jusqu'à trente-six mille armes dans une seule année. La paix diminua de beaucoup cette activité et, sous la restauration, on ne comptait plus à la manufacture d'armes que quatre à cinq cents ouvriers. Bientôt le gouvernement résolut de supprimer tout à fait cet établissement, et il ne différa l'exécution de cette mesure que sur les vives instances de la ville de Maubeuge. La suppression définitive eut lieu le 6 décembre 1835.

On comptait, en 1804, 4,784 habitants à Maubeuge; sa population s'élève aujourd'hui à 6,363. La ville ne possède d'autre industrie spéciale que la fabrication de la quincaillerie, des broches et autres articles nécessaires aux filatures; ces objets y sont travaillés avec beaucoup de perfection. Il y existe aussi des clouteries, et trois scieries de marbre. Grâce à la canalisation de la Sambre, le commerce de transit en charbons du bassin houiller de Charleroy, en ardoises de Fumay, en fonte, etc., est assez étendu à Maubeuge. Le territoire, tant intérieur qu'extérieur de la ville, comprend dix-huit cent soixante-dix-huit hectares, dont vingt-huit en propriétés bâties et cinquante-sept en fortifications. Maubeuge est une place de guerre de troisième classe.[1]

1. Jacques de Guise. — Vinchant. — Le Beau. — A. Dinaux. — Achille de Vaulabelle.

LANDRECIES. — LE QUESNOY.

Située sur la Sambre, près de la lisière sud de la forêt de Mormal, Landrecies, aujourd'hui place de guerre, n'était, au XIe siècle, qu'un simple village. Un seigneur de la maison d'Avesnes, Nicolas, y construisit un château en 1140, et accorda quelques priviléges aux habitants du lieu. Son petit-fils, Jacques d'Avesnes, modifia et accrut ces priviléges en 1191. La charte qu'il octroya à cette occasion présente des dispositions très-curieuses pour l'histoire des communes et pour celle du droit criminel ancien.

« La bourgeoisie, y est-il dit, sera accordée à tout homme qui la demandera, de quelque pays et condition qu'il soit, pourvu qu'il veuille se soumettre au jugement des échevins. — Le seigneur ne pourra former aucune demande contre un bourgeois, si ce n'est devant les échevins et les jurés; il ne pourra rien exiger des bourgeois avec violence, ni les appeler dans ses chevauchées, à l'occasion de quelque exaction, mais seulement pour des choses justes et légitimes. — Celui qui aura frappé quelqu'un, soit avec le poing, soit avec un bâton ou une verge, sans qu'il y ait eu perte de membre ou sang répandu, de manière que le frappé ne tombe point, paiera vingt sols d'amende, dont quinze au seigneur et cinq au battu, et, ensuite, on leur fera faire la paix entre eux et leurs amis; s'il y a perte de membre, celui qui aura frappé subira la même peine, savoir : œil pour œil, dent pour dent, mort pour mort. — Si une femme en injurie une autre et que la chose soit prouvée en justice par le témoignage de deux hommes, ou d'un homme et d'une femme, ou de deux femmes, elle donnera dix sols ou elle portera sur son cou deux pierres destinées à cet usage, et ce, depuis l'entrée de la ville jusqu'à la sortie. — Les bourgeois auront droit de se choisir, parmi eux, un prévôt tous les ans, et ce prévôt jurera de conserver les droits du seigneur, les priviléges et la liberté de la ville. — Tous seigneurs de Landrecies seront tenus de jurer l'observation de ces priviléges avant de recevoir le serment des bourgeois, etc. »

La ville et le château de Landrecies ont subi des siéges nombreux. Les Français s'en emparèrent en 1477, puis, l'ayant reprise en 1521, ils en rasèrent les fortifications. Rentrée sous la domination de l'Autriche, Landrecies fut de nouveau occupée, en 1543, par le roi François Ier, qui en releva les remparts. Cette même année, Charles-Quint, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, tenta de reprendre Landrecies. « La ville était médiocrement fortifiée, dit Carnot, mais elle était défendue par le fameux d'Essé, et comptait dans son enceinte trois mille fantassins aguerris et deux cents cavaliers d'élite, que l'exemple et l'intrépidité de La Lande, leur commandant, rendaient invincibles. En vain le monarque allemand fit-il foudroyer la place avec cinquante pièces de canon; en vain épuisa-t-il toutes les ressources de sa formidable puissance pour faire réussir ses attaques

multipliées; Landrecies fut l'écueil de sa fortune, et ce prince, qui prétendait envahir toute la France, vaincu devant une bicoque, fut obligé d'en abandonner la conquête après six mois d'inutiles efforts. Les troupes de la maison d'Autriche vinrent encore échouer plusieurs fois contre la petite ville de Landrecies: en 1712, le prince Eugène la tenait assiégée avec quatre-vingt-dix mille hommes, lorsque le maréchal de Villars gagna sur lui la bataille de Denain, qui obligea l'armée impériale à lever le siége. En 1793, troisième siége de Landrecies par les Autrichiens, qui, en une seule nuit, lancèrent jusqu'à cinq cents bombes sur la ville, et la dévastèrent presque entièrement. Les habitants se défendirent avec un courage inébranlable, et l'on vit les femmes elles-mêmes, bravant tous les périls, relever et panser les blessés et ensevelir les morts. Landrecies, dépourvue de vivres et de munitions, fut contrainte à capituler le 30 avril. Elle rentra au pouvoir des Français l'année suivante.

Cette ville qui, en 1800, ne comptait que 2,730 habitants, en a aujourd'hui 3,700. La canalisation de la Sambre jusqu'à La Fère, en mettant Landrecies en communication avec le centre de la France, a donné un heureux développement à son commerce, qui a surtout pour objet le houblon, le beurre et les fromages. On remarque à Landrecies une église construite depuis quelques années, des casernes, et un hospice pour les vieillards. C'est aux environs de cette ville que se trouve la belle et populeuse commune de Maroilles, célèbre jadis par son abbaye, dont la fondation remontait au VII[e] siècle, et fort renommée aujourd'hui par les produits caséeux de ses gras pâturages.

La ville du Quesnoy s'appelait autrefois Aimon-Quesnoy, et, s'il fallait en croire certains chroniqueurs, son fondateur ne serait rien moins que le père des quatre fils Aymon. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Quesnoy (*Quercetum*) est mentionné dans les titres du IX[e] et du X[e] siècle. Au XII[e], il devint une des habitations de plaisance des comtes de Hainaut. En 1150, Bauduin IV, dit l'Édifieur, entoura la ville de murailles et de larges fossés. Bientôt le château, avec les domaines et les revenus qui y étaient attachés, devint le douaire des comtesses de Hainaut qui s'y fixèrent durant leur veuvage. Sous les ducs de Bourgogne, les manufactures de draps et de serges du Quesnoy furent très-prospères. En 1444, Philippe-le-Bon visitant cette ville y établit deux foires et un marché qui se tient encore le lundi de chaque semaine. Quant à l'organisation municipale du Quesnoy, en supposant qu'elle en ait eu une écrite, on ne la connaît qu'imparfaitement. Domaine immédiat du souverain, elle était sans doute administrée directement par les officiers royaux, avec l'adjonction d'échevins ou jurés. Le Quesnoy subit toutes les vicissitudes qu'éprouvèrent les places fortes du Hainaut, aux diverses époques où les Français envahirent cette province; tombée au pouvoir de la France lors des conquêtes de Louis XIV, elle fut prise le 2 juillet 1712 par le prince Eugène, et reprise par le maréchal de Villars peu de jours après la bataille de Denain, le 4 octobre 1712. Des différents siéges que soutint le Quesnoy, les plus remarquables, sans contredit, furent ceux des guerres de la révolution. Les Autrichiens, après avoir bloqué cette place, l'assiégèrent en forme et y entrèrent le 9 septembre 1793. L'année suivante, les généraux Schérer et Marescot re-

prirent Le Quesnoy. C'est à ce dernier siége qu'on fit le premier essai des lignes télégraphiques pour la correspondance des armées; le gouvernement apprit la reddition de la ville une heure après la signature de la capitulation.

Avant la révolution le Quesnoy était un gouvernement de place, le chef-lieu d'une subdélégation de l'intendance de Valenciennes et le siége d'un bailliage. Aujourd'hui, chef-lieu de deux cantons ruraux, elle a un collége communal et un hospice civil pour les vieillards et les orphelins. L'église du Quesnoy, fondée avant l'an 1030, et détruite lors du siége de 1794, a été rebâtie en 1829, sur l'emplacement de l'ancienne; mais on n'y voit plus le magnifique mausolée de Marguerite de Bourgogne, veuve du duc Guillaume de Bavière, comte de Hainaut et tante de Philippe-le-Bon. La population s'élève à 3,281 habitants. C'est à deux lieues du Quesnoy, entre cette ville et Landrecies, dans le village de Poix, que naquit le célèbre *Talma*.[1]

BAVAI.

De toutes les villes du nord de la France, Bavai (*Bagacum*) est sans contredit la plus ancienne; elle existait avant la conquête des Gaules par Jules César, et son souvenir se mêle à celui des grands événements qui signalèrent les invasions romaines en Belgique. Principale bourgade du pays des Nerviens, que César eut tant de peine à soumettre, elle fut assiégée par ce dernier, après le sanglant combat livré sur les bords de la Sambre, et où soixante mille indigènes avaient péri en défendant l'indépendance de leur patrie. César, dont les troupes étaient considérablement affaiblies, ne put prendre alors Bavai; mais un renfort de trois légions nouvelles lui étant survenu, il investit de nouveau la ville barbare, la prit d'assaut et la livra au pillage de ses soldats.

Sous la domination romaine, Bavai devint plus florissante qu'elle n'avait jamais été. La civilisation, apportée par les conquérants, y fit de rapides progrès. Les magistrats, les officiers et cette foule de clients qui les entouraient, amis des arts, des lettres, et habitués au luxe et au faste de l'Italie, y élevèrent des temples, des palais, des aqueducs et des thermes. La cité était ceinte d'un mur flanqué de tours et percé de plusieurs portes. Les voies militaires, connues sous le nom de *Chaussées Brunehaut* et commencées au temps de l'empereur Auguste par Marc Agrippa, son lieutenant dans les Gaules, y étaient au nombre de huit : partant en ligne droite du centre de Bavai, elles se dirigaient, la première vers Maestricht et Cologne par Tongres; la seconde, à travers les Ardennes, vers Trèves; la troisième vers Reims; la quatrième vers Saint-Quentin et Soissons; la cinquième vers Cambrai, où elle se divisait en deux branches, l'une sur Amiens, l'autre sur Boulogne; la sixième vers Mardyck, par Werwick et Cassel; la septième vers Gand; la huitième vers Utrecht, par Enghien. De ces huit chaussées

1. Vinchant. — Le Beau. — Carnot. — Archives de Flandre, à Lille.

sept existent encore. Une pyramide septangulaire, élevée sur la place de Bavai, indique sur chacune de ses faces la direction des diverses routes : elle a remplacé une colonne romaine qui avait la même destination, et qui existait encore, dit-on, au XVIIe siècle. Les invasions des barbares, qui signalèrent les derniers temps de l'occupation romaine et qui se renouvelèrent dans les Ve, VIe et VIIe siècles, anéantirent l'opulence monumentale de Bavai. Il ne resta plus que des ruines, dans cette cité naguère habitée et embellie par les maîtres du monde. Une longue obscurité couvre alors les annales de Bavai, et quand la capitale du pays des Nerviens reparaît dans l'histoire, ce n'est plus qu'un simple bourg avec son triste donjon, ses murailles et ses fossés. Louis XI saccagea ce bourg en 1477; Henri II y fit mettre le feu en 1554; des fuyards, en déroute, échappés au fer des Espagnols, l'incendient en 1572 Prise par le duc d'Harcourt, en 1649; démantelée par Turenne, en 1654; brûlée de nouveau l'année suivante, par le mestre de camp Epance, Bavai n'était plus qu'un village désolé, quand le traité de Nimègue la livra à la France. Au commencement du dernier siècle, on n'y comptait que cent dix feux; aujourd'hui Bavai est une petite ville ouverte, contenant 1,635 habitants. Malgré les ravages des siècles, les vestiges de la civilisation romaine n'ont point entièrement disparu à Bavai; on y distingue encore les restes d'un cirque immense, de temples, d'aqueducs, de thermes, et l'on y a fait, à diverses reprises, des découvertes archéologiques d'un haut intérêt.

Bavai a produit quelques hommes de mérite, entre lesquels il faut citer le célèbre musicien *Ockergan*, mort trésorier de Saint-Martin-de-Tours, en 1545, et *Jean Lemaire*, poëte et prosateur renommé, qui devint historiographe de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas.[1]

VALENCIENNES.

Sur les bords de l'Escaut, à trois lieues de la frontière de Belgique, se trouve Valenciennes, placée au fond de la vallée comme une sentinelle cachée au fond d'un ravin. A qui cette ville doit-elle son origine? Quelle main puissante en a jeté les premiers fondements? Voilà ce qui est assez difficile à discerner au milieu des ténèbres de l'histoire, rendues plus obscures encore, s'il est possible, par les définitions des étymologistes et les prétentions fort patriotiques assurément, mais pour la plupart inadmissibles, des écrivains locaux. Rien ne prouve que Valenciennes existât avant l'invasion romaine, rien ne prouve qu'elle dût sa naissance à l'empereur Valentinien; mais il est un fait certain, c'est qu'après l'occupation définitive des Gaules par les Franks, il y avait sur l'emplacement actuel de Valenciennes, dans le territoire de Famars, un domaine royal ou *fisc* portant le nom latin de *Valencianæ :* les Mérovingiens y possédaient un palais,

1. Voir l'excellente *Histoire de Bavai*, par M. Lebeau.

et ils y séjournèrent à plusieurs reprises. Le 14 mars 693, Chlodwig III tint dans la maison royale de Valenciennes un plaid général où se trouvèrent grand nombre d'évêques, de comtes et de seigneurs. On y traita des affaires les plus importantes de l'État, on y rendit la justice à tous ceux qui la réclamaient, et le procès-verbal de cette assemblée est le premier titre authentique dans lequel il soit parlé de Valenciennes. Childebert III y résida le 3 mars 698, comme le prouve un diplôme souscrit en faveur de l'évêque et des habitants du Mans; en 727, Thierry de Chelles y expédia aussi un diplôme relatif à l'abbaye de Saint-Denis, et, vers la même époque, Charles Martel y réunit, selon la coutume des Franks, les grands, les magistrats et le peuple. On venait de découvrir le corps du martyr saint Saulve dans le fisc de Valenciennes : Charles fit don à Saint-Saulve de la moitié de ce fisc, ce qui prouve qu'il n'était pas d'une bien grande étendue; car le prieuré de Saint-Saulve, érigé depuis en abbaye, ne passa jamais pour être richement doté. Quant à l'habitation des princes franks, elle était encore si peu considérable à cette époque, que les leudes de Charles-Martel, au dire du très-ancien légendaire de Saint-Saulve, campèrent autour du logis royal. Des chartes datées de la *villa regia* de Valenciennes, et octroyées par les empereurs Charlemagne, Charles-le-Chauve et Lothaire, attestent leur présence en ce lieu, qui n'avait même pas alors le rang de *burg* ou de forteresse.

Ce fut sans doute au milieu des troubles sanglants causés dans la Gaule-Belgique par les irruptions des Normands au IXe siècle, que Valenciennes fut entourée de murailles. A cette époque, la circonscription du pays avait subi de notables changements. Le *pagus Fanomartensis* des Romains (pays de Famars), situé à la gauche de l'Escaut, avait pris le nom de Hainaut à cause d'une petite rivière, appelée la Haine, qui le traverse; il se trouvait compris dans la Lotharingie, ou royaume de Lothaire. Bientôt Valenciennes cessa d'être un fisc royal pour devenir un bourg, et eut ses gardiens ou comtes particuliers institués par le souverain. Sous les faibles successeurs de Charlemagne, les comtes ou délégués s'affranchirent de cette dépendance : ils finirent peu à peu par se rendre maîtres absolus dans leurs gouvernements, et ne conservèrent plus à l'égard de l'empereur ou du roi qu'une vassalité presque nominale. De ce nombre, aux IXe et Xe siècles, furent Gislebert, fils de Rainier-au-Long-Col, premier duc de Lotharingie; un autre Rainier, comte de Mons; Rainier et Lambert, ses fils, et plusieurs autres, qui tous se disputèrent la partie du royaume de Lorraine appelée le Hainaut. Cependant les empereurs d'Allemagne s'efforçaient de conserver intacte leur autorité. Othon Ier essaya de déposséder Rainier II en 957; Othon II exila ses deux fils, qui étaient rentrés dans le Hainaut à main armée; enfin, Valenciennes et Cambrai furent confiés à la garde d'un comte impérial appelé Arnoul. Le marquis des Flamands, Bauduin-Belle-Barbe, épousant la querelle des seigneurs lorrains, qui voulaient se rendre indépendants, ou plutôt profitant de leurs dissensions pour satisfaire sa convoitise, se jeta sur Valenciennes, s'en rendit maître et en chassa le châtelain Arnoul. Irrité de cet acte d'audace, l'empereur Henri somma Bauduin de comparaître devant lui, afin de se justifier dans l'assemblée des grands vassaux; le marquis des Flamands lui répondit que, vassal seulement du roi de France, il ne reconnaissait pas l'autorité de l'empereur. Alors Henri entra rapi-

dement dans le Hainaut, et vint investir Bauduin dans Valenciennes. D'autre part, Robert, roi des Franks, et Richard, duc de Normandie, prirent le parti de l'empereur; mais les efforts combinés de ces trois puissants personnages ne purent rien contre la valeur opiniâtre de Bauduin. Il avait solidement fortifié le bourg, et il le défendit avec tant de courage que, de guerre lasse, les princes alliés finirent par lever le siége et s'en aller. Bauduin ne pouvait rester longtemps dans cet état d'hostilité avec l'empire d'Allemagne. Il alla donc trouver Henri à Aix-la-Chapelle, et lui remit Valenciennes en échange des nombreux Flamands faits prisonniers dans les dernières guerres; de plus, il lui offrit son alliance, que l'empereur accepta et pour prix de laquelle il lui rendit Valenciennes à titre de bénéfice relevant de l'Empire (1007).

Ce fut vers cette époque qu'une maladie pestilentielle dépeupla le pays. En quelques jours, sept à huit mille habitants de Valenciennes, dit un vieil historien de la ville, avaient été *raffles* par la peste, lorsque la Vierge apparut à un ermite et lui commanda de dire de sa part au comte et aux bourgeois « qu'ils eussent à jeusner et se tenir en oraison le 7 de septembre, veille de sa nativité. Cette même nuict, au moment où la plupart des bourgeois veilloient et prioient sur les murailles, à la faveur d'une grande et céleste clarté qui, faisant jour à la nuict, tira le comte sur le rempart avec le magistrat et principaux de Valentiennes : on vit la mère de Dieu, revêtue de gloire et accompagnée d'un escadron d'anges et de bienheureux, environner la ville d'un certain filet. Là dessus, la glorieuse Vierge s'apparut derechef au bon ermite, et lui enjoignit d'avertir les habitants de continuer le lendemain, jour de sa fête, les mêmes prières, et, en outre, de faire une procession à l'entour de la ville, suivant la route que le filet ou cordon avoit marquée, ce qui fut exécuté avec non moins de dévotion que de succès, car la peste s'éteignit visiblement. En action de grâces et de recognoissance, l'on ordonna que de là en avant on continueroit chaque année la même procession. » Cet usage est encore en vigueur aujourd'hui, et chaque année, le 8 de septembre, la compagnie des *Royés* (confrères du Saint-Cordon) accompagne la statue de la Vierge portant le fil libérateur recueilli dans une *fierte* magnifique.

Cependant le comté de Hainaut était devenu héréditaire dans la famille des descendants de Rainier-au-Long-Col, par suite du mariage de Bauduin, petit-fils de Belle-Barbe, avec la princesse Richilde, fille et unique héritière de Rainier V, comte de Hainaut. Valenciennes, partie intégrante du comté, eut, comme la plupart des autres villes, des châtelains particuliers, mais elle ne forma plus un domaine à part. En l'année 1080, la comtesse Richilde et son fils Bauduin édifièrent dans cette cité l'église de Notre-Dame-la-Grande, au même lieu où il y avait précédemment une chapelle, que les vieux historiens du pays disent avoir été bâtie par l'empereur Charlemagne. Quelques années plus tard, Bauduin, dit de Jérusalem, prit, avec la chevalerie du Hainaut, une part glorieuse à la première croisade et trouva la mort en Asie. Jusqu'alors Valenciennes n'avait pas encore reçu la confirmation écrite des usages et coutumes dont ses habitants jouissaient sans doute depuis longtemp . Ce fut Bauduin, troisième de nom, qui la lui donna en 1114. « Le comte Bauduin, dit le chroniqueur Jacques de Guise, voyant la ville de Valenciennes estre bonne ville, renommée,

bien peuplée, et qui jouissoit de très-grande paix, quoiqu'elle n'eût pas de loy, mais usast seulement de coustumes; par le conseil de ses hommes, institua la loy qu'on appelle *Paix de Valenciennes*, pource qu'elle commence ainsi : *Pax Deo placens, bonis amica, inimica malis.* » Cette charte contient une foule de dispositions concernant la police et la sécurité publique, l'institution de quelques priviléges, et la reconnaissance formelle de libertés municipales préexistantes. On donna d'abord aux magistrats chargés de rendre la justice le nom de *jurés de paix*, et celui d'échevins aux administrateurs proprement dits. Plus tard, les attributions se confondirent. Le chef des magistrats municipaux s'appelait le prévôt; il était élu par les échevins comme ceux-ci l'étaient par les bourgeois; mais le comte se réservait la nomination. Le prévôt ainsi désigné devait accepter la magistrature sous peine de payer cent sous d'amende et d'avoir sa maison abattue. Ses pouvoirs étaient fort étendus. Il avait « toute justice, haute, moyenne et basse, souveraine et sans appel, et connaissait de tous crimes ou délits, sans que le souverain eût à y intervenir. » Dans ce même siècle fut établi l'hôtel des Monnaies de Valenciennes, dont les produits étaient si estimés qu'on les mit au nombre des mères-monnaies de France, d'Angleterre, de Venise et de Lorraine. Les comtes de Hainaut frappèrent monnaie dans cet établissement jusqu'à l'époque de sa suppression par Charles-Quint (1518). L'empereur en fit vendre les bâtiments, situés en face de l'église de Saint-Géry.

Les comtes de Hainaut, qui séjournaient habituellement à Valenciennes, tinrent d'abord leur cour dans la vieille résidence mérovingienne, qu'on appela par la suite *le Donjon*, puis dans le château-fort ou bourg, érigé vers le commencement du xe siècle; enfin, plus tard encore, dans le palais appelé la Salle-le-Comte, que Bauduin *l'Édifieur*, fils de Bauduin III, bâtit en 1170 sur les bords de l'Escaut. Bauduin fut victime de son goût pour les constructions; car, étant monté dans les combles de la salle avec plusieurs seigneurs pour leur faire admirer la belle ordonnance du nouvel édifice, l'échelle qui portait le comte et sa suite se rompit. Grand nombre de seigneurs furent blessés, et Bauduin plus grièvement que les autres; il eut les deux cuisses cassées et le corps brisé. Peu de temps après il mourut des suites de cet accident. Malgré un si funeste augure, la Salle-le-Comte s'acheva, et c'est dans ce palais que naquirent tour à tour Isabelle de Hainaut, épouse du roi Philippe-Auguste et grand'mère de saint Louis, ainsi que les empereurs de Constantinople Bauduin et Henri son frère. Nous ne redirons point l'histoire de ces illustres personnages, elle embrasse un trop vaste horizon; mais la gloire des héros de la croisade et des fondateurs de l'empire d'Orient se reflète sur la cité qui les a vus naître. Ce fut aussi dans ce palais que l'empereur Othon, le roi d'Angleterre et les autres princes ligués contre Philippe-Auguste firent le partage anticipé de la monarchie française, quelques jours avant la bataille de Bouvines, qui anéantit leurs folles espérances (1214). En partant pour la croisade, Bauduin, le futur empereur de Byzance, avait laissé deux jeunes filles; l'aînée, Jeanne, fut proclamée comtesse de Flandre et de Hainaut après la mort de son père, tué glorieusement dans une bataille contre les Bulgares.

L'existence de cette courageuse princesse fut traversée par bien des orages. Pendant la longue captivité de son époux Fernand, roi de Portugal, fait prison-

sonnier à Bouvines, tout le poids des affaires pesa sur Jeanne, et elle le supporta avec une énergie au-dessus de son âge. Elle régnait en paix depuis plusieurs années, lorsqu'un étrange événement vint tout à coup menacer son autorité : nous voulons parler de l'apparition du faux Bauduin, dont l'histoire se rattache aux annales de Valenciennes. Cette aventure a été diversement reproduite par les chroniqueurs; à notre avis, personne ne l'a mieux et plus véridiquement racontée que le Valenciennois d'Oultreman. « Vers l'an 1225, » dit-il, « le bruit commença courir par la France et les Pays-Bas que plusieurs cavaliers qui avoient accompagné l'empereur Baudouin en ses guerres du Levant, s'estoient glissés en ces païs et y vivoient cachés et incognus, les uns dans l'ordre de Saint-François, les autres dans des hermitages; voire quelques-uns, enchérissant là-dessus, contèrent à la sourdine que l'empereur même, couvert de quelque gaban d'hermite, vivottoit en certain hermitage de Hainaut. Au mesme temps un je ne sçay qui s'estoit habitué en un hermitage dans la forest de Glanchon, qui est près de Mortaigne, à quatre lieues de Valentiennes. Ce personnage alloit mendier à Mortaigne. Un gentilhomme l'ayant rencontré et s'estant imaginé que c'estoit un de ces chevaliers errants lui fit mille sots et impertinents interrogats, auxquels cest homme répondit à toute peine. « Mais, fit ce gentilhomme, seriez-vous pas peut-être l'empereur Baudouin? » Ceste demande si extravagante pensa terrasser mon pauvre hermite et luy fit changer de couleur à bon escient, et, quoy qu'il niast le tout fort et ferme, si eust-il beaucoup de mal de se dépestrer de cet importun et gaigner sa cabane tout confus. Néanmoins le bruit s'espand que l'empereur est retiré en la forest de Glanchon. Quelques gentilshommes, désireux de pescher en eau trouble, et desgoutés peut-être du gouvernement de la comtesse Jeanne, le vont trouver à la dérobée, et luy persuadent de dire haut et clair qu'il est l'empereur, qu'il a bonne mine et tire assez après Baudouin; ils luy font le bec et luy apprennent beaucoup de petits secrets que l'empereur Bauduin devoit sçavoir. Le misérable se laisse piper et commence à piper les autres. On l'amène premièrement à Mortaigne, de là à Tournay, puis à Valentiennes. Tout le monde y accourt, et la pluspart pleurent de joye de voir leur prince remis en ses estats après tant et tant d'infortunes.

« Il est receu à Lille, Tournay et ailleurs avec un applaudissement incroyable; mais sur tous les Gantois et les Brugelins firent d'étranges folies en ceste matière. La comtesse Jeanne fut grandement troublée de ces nouvelles, et jugea bien que ce fuseau ne se devoit pas démêler par force, mais par finesse. Elle estoit lors au Quesnoy, où le roy Louis VIII avoit envoyé pour traicter d'affaires Mathieu de Montmorency, Michel de Harnes et Thomas de Lampernesse. Elle dépesche quelques gentilshommes vers l'imposteur, pour le bien veigner de sa part, et le prier de luy faire l'honneur de se rendre au Quesnoy, afin qu'il y soit recognu d'elle et de sa cour. Le galand sentit la glue, et partant, il fit refus d'y aller, disant qu'il y avoit un boucon préparé. Cependant les villes luy ouvroient les portes, et la noblesse le suivoit à la foule. Le seigneur de Materen, gouverneur de Valenciennes, voyant la perplexité de sa maîtresse, prent quant à soy quelques-uns de ces frères mineurs, qui avoient servi dans les guerres du Levant, , les conduit à l'évesque de Senlis, de là au roy de France, donnant partout l'assurance, par la

déposition de ces frères, que l'empereur estoit mort en Valachie, et que ce Bauduin prétendu estoit un imposteur.»

Bréf, la chose devenait tellement sérieuse que Louis VIII, suzerain de la Flandre, s'en émut, et qu'il vint de sa personne à Péronne pour faire cesser cet incroyable scandale. Le faux Bauduin y fut mandé; il eut l'audace d'y venir. Aux plus simples questions que, devant tous les seigneurs assemblés, le fameux Guérin, évêque de Senlis, lui adressa, il ne sut que répondre et resta confondu. La nuit, il s'échappa, emportant l'argent et les bijoux que ses partisans lui avaient confiés. Le roi le fit rechercher, et on le découvrit enfin au village de Rougemont en Bourgogne. Là, on apprit qu'il s'appelait Bertrand, qu'il était natif de Rains, fils de Pierre Cordel et vassal de Clarembaud, seigneur de Capes; qu'il avait été, dans son jeune âge, jongleur ou ménétrier. Ramené en Flandre et remis à la comtesse Jeanne, il fut jugé dans les formes, et périt sur la roue après avoir confessé son crime.

Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, n'ayant point laissé de postérité, son héritage fut dévolu à sa sœur Marguerite. Cette dernière avait eu deux maris, Bouchard d'Avesnes et Guillaume de Dampierre. Cinq fils étaient nés de cette double union : deux de Bouchard, trois de Dampierre. Marguerite porta à ceux-ci, au préjudice des enfants de son premier époux, une prédilection qui amena les plus funestes dissentiments. Elle voulait que les Dampierre héritassent seuls de la Flandre et du Hainaut. Les d'Avesnes réclamèrent, et les peuples furent troublés par une scandaleuse querelle de famille qui dura longtemps et ne cessa que par l'intervention de saint Louis, lequel décida que les d'Avesnes posséderaient le Hainaut et les Dampierre le comté de Flandre.

Pour mieux assurer sa vengeance, Marguerite avait eu le projet de donner de son vivant le comté de Hainaut à un prince français, Charles d'Anjou, aimant mieux le voir aux mains d'un étranger qu'au pouvoir des fils de Bouchard. En 1254, cette implacable mère vint en Hainaut, suivie de Charles et d'une armée nombreuse. Les villes et les populations étaient dévouées aux d'Avesnes. Elle commença par promener le fer et le feu dans tous les lieux où sa volonté rencontrait des obstacles, à faire tomber les têtes qui ne voulaient pas se courber devant le prince étranger qu'elle prétendait imposer au pays. C'est alors que les Valenciennois donnèrent un exemple d'indépendance inouï peut-être dans les fastes du moyen âge, et qu'on serait tenté de révoquer en doute s'il n'était raconté par un contemporain, sujet lui-même de Marguerite. Le pays presque tout entier, cédant à une nécessité cruelle, avait subi le joug de la souveraine irritée; Valenciennes seule tint bon. A l'approche de Marguerite et de Charles, les remparts furent relevés; on construisit des tours, on détruisit les bâtiments fortifiés en dehors de l'enceinte, pour que l'ennemi ne pût s'y établir; enfin, on fit de grandes provisions de vivres dans le pays d'alentour. Ces préparatifs étaient à peine terminés qu'un héraut d'armes de la comtesse Marguerite arriva devant Valenciennes, porteur d'une lettre adressée par la princesse aux magistrats. Marguerite les engageait à reconnaître Charles d'Anjou comme leur seigneur légitime, et à lui ouvrir les portes de la ville, les prévenant que, dans tous les cas, elle entrerait de gré ou de force. Les magistrats ne se laissèrent pas intimider par cette me-

nace, et, après avoir tenu conseil, ils répondirent que si la comtesse de Flandre et de Hainaut se fût présentée comme il convenait à la souveraine du pays, elle eût été accueillie avec respect et empressement. mais que, puisqu'elle marchait à main armée contre des sujets soumis et ravageait un pays qu'elle aurait dû protéger, ils la considéraient comme traîtresse à la patrie, comme *tyranne* et *pilleresse*. En conséquence, ils étaient résolus à lui fermer leurs portes et à repousser de leur mieux son injuste agression.

Ce manifeste irrita vivement Marguerite et Charles d'Anjou, qui, avec toutes leurs forces, se portèrent immédiatement sur Valenciennes pour l'assiéger. En douze jours, cinq assauts furent livrés; les bourgeois se défendirent chaque fois avec tant de courage, que les assiégeants virent peu à peu leur nombre diminuer et leurs forces s'affaiblir. En effet, les machines élevées sur les remparts faisaient pleuvoir la mort parmi eux, tandis qu'au contraire les assiégés, plus fiers et plus audacieux de jour en jour, apparaissaient en troupes innombrables aux plates-formes des murailles. La comtesse et son auxiliaire, désespérant d'emporter une ville qui se défendait avec une si grande résolution, se contentèrent alors de la tenir investie, et ordonnèrent au reste de l'armée d'aller occuper le Quesnoy et les autres places du Hainaut. Ils espéraient qu'une fois en possession de toute la province, Valenciennes se rangerait plus facilement sous leur obéissance. Quand toutes les villes se furent soumises, Marguerite et Charles revinrent à Valenciennes. Les bourgeois se montrèrent plus obstinés que jamais, et le siége recommença avec une nouvelle fureur. Pendant trois jours, la place fut vivement assaillie par les portes de Cambrai et de Mons; il y périt beaucoup de monde de part et d'autre, mais l'avantage resta aux assiégés. Le plan d'attaque fut alors changé. Les ennemis dirigèrent leurs efforts du côté de la porte Cardon, où ils parvinrent à escalader les murailles à l'aide de cordes et d'échelles. C'était l'heure du dîner. Les bourgeois, au bruit de cette irruption, sortent en foule de leurs logis; se précipitant sur l'ennemi, ils le refoulent à la brèche, et, après un combat acharné, restent maîtres du terrain.

Le lendemain, Marguerite et Charles offrirent de négocier. Ils firent donc proposer au prévôt, aux échevins et aux principaux bourgeois de se rendre à la maison des Lépreux, hors de la porte de Mons, afin qu'on pût entrer en voie d'arrangement; mais les Valenciennois refusèrent d'accéder à cette demande, disant qu'ils ne considéraient plus Marguerite comme leur dame et maîtresse, mais comme une ennemie. La princesse écrivit de nouveau, le jour suivant, que si les gens de Valenciennes voulaient lui donner des otages, elle viendrait elle-même dans la ville pour traiter avec les magistrats. Cette proposition fut agréée; et quand la comtesse de Flandre et de Hainaut entra dans leurs murs, les bourgeois ne s'avancèrent point à sa rencontre, ainsi que le veut la coutume; les magistrats l'attendaient à la porte de la maison commune, n'ayant pas daigné aller plus loin. « Nous ne saurions comprendre, dit Marguerite en s'approchant d'eux, pour quelles raisons, vous qui avez charge de faire exécuter notre justice en notre ville de Valenciennes, vous vous tenez en rébellion contre nous, votre souveraine! Eh quoi! vous nous fermez ces portes qui sont les nôtres, vous tuez nos gens, vous nous causez mille maux et dommages, et tandis que le Hainaut

tout entier reconnoît notre autorité, que ses bonnes villes, ses prévôtés, ses châteaux, nous reçoivent en tout honneur et révérence, nous ne trouvons de rebelles que vous et le sire d'Enghien! Ceci nous paroît fort étrange. »

Le prévôt, maître Éloi Minave, lui répondit en présence et au nom de tous les bourgeois assemblés : « Madame, vous dites que vous veniez dans votre ville de Valenciennes et que nous vous avons fermé vos portes; vous ajoutez que vous êtes notre comtesse et souveraine légitime, que nous avons tué vos gens et causé mille dommages; finalement, vous prétendez que le Hainaut s'est soumis à vous de bonne volonté. Je répondrai d'abord que ni la cité de Valenciennes, ni ses portes, ni ses remparts, ne sont votre propriété. Nous reconnoissons bien être tenus de payer annuellement à notre comte une certaine somme d'argent, moyennant laquelle il est obligé par serment de protéger et de défendre notre ville; mais cette convention remplie, personne ne peut rien exiger de plus : vous l'avez juré vous-même sur les saints Évangiles de Dieu. Quant à votre seconde prétention, celle d'être notre comtesse et la souveraine naturelle du Hainaut, nous la reconnoîtrions juste s'il étoit vrai que les tyrans méritent le nom de légitimes souverains; mais les clercs et les hommes lettrés nous ont appris qu'il y a beaucoup de différence entre le légitime seigneur d'un pays et celui qui le tyrannise. Madame, nous avons rencontré chez vous tout ce qui constitue la tyrannie, et c'est pour cela que la ville de Valenciennes vous a fermé ses portes; c'est pour cela que nous avons mis et mettrons à mort vos gens, qui sont à nos yeux les instruments de l'oppression. Vous dites, enfin, que le pays tout entier vous a reçue avec joie : chaque bonne ville ayant ses coutumes et libertés, ce n'est pas à nous à suivre l'exemple des autres, mais à le leur donner; et puis, si les autres ont mal fait, nous n'entendons pas les imiter. Sachez que nous ne craignons ni vous ni votre Charles d'Anjou. Suffisamment pourvus de tout ce qu'il faut pour soutenir un siége, nous sommes résolus à mourir jusqu'au dernier plutôt que de laisser violer nos droits [1] ! » Quand le prévôt de la ville eut cessé de parler, il se tourna vers les assistants pour leur demander s'ils approuvaient son discours : « *Bien dit! bien dit!* » crièrent les bourgeois. « Madame, voici le moment de traiter, poursuivit Éloi Minave; faites connoître vos propositions devant toute l'assistance. » La comtesse voulait alors entrer dans la maison de ville pour s'expliquer : « Jamais! » dit le prévôt en l'arrêtant; « cette affaire ne sera traitée qu'en présence du peuple. » Marguerite avait auprès d'elle un docteur parisien qu'elle chargea de plaider sa cause. Après l'avoir entendu, maître Éloi Minave prit l'avis de ses concitoyens, et répondit qu'ils aimeraient mieux mourir que de consentir à ce que Jean d'Avesnes, leur seigneur légitime, fût si odieusement déshérité; tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était de permettre que Charles d'Anjou possédât le Hainaut jusqu'à la mort de Marguerite seulement. Il fallut bien que la comtesse et le prince français se contentassent d'un tel arrangement; ils souscrivirent à toutes les conditions imposées par les magistrats et le peuple, jurèrent le maintien des priviléges, et Charles s'établit à Valenciennes, où il ne resta pas longtemps; car

1. « ... Neque vos neque Karolum vestrum in nullo timescimus... et prius omnes moriemur antequam per violentiam quidquid immutatis... » (J. de Guise, *Annales Hannoniæ*.)

l'empereur, beau-frère de Jean d'Avesnes, ayantpris fait et cause pour celui-ci, s'avança vers Valenciennes. A son approche, Charles, qui n'avait avec lui que six mille hommes et qui ne pouvait compter sur les sympathies des bourgeois, prit sagement le parti de se retirer et de renoncer au gouvernement du Hainaut, dont Jean d'Avesnes fut bientôt investi.

Sous le fils de ce dernier, en 1290, les Valenciennois donnèrent une nouvelle preuve d'attachement à leurs libertés communales Jean, deuxième du nom, jaloux de la puissance que les habitants de Valenciennes avaient acquise par leur industrie, voulut porter atteinte à leurs priviléges. C'en fut assez pour les mettre en révolution. Ces fiers bourgeois se déclarèrent indépendants du comté de Hainaut, et se mirent sous la protection du comte de Flandre. Ce ne fut que cinq ans plus tard qu'ils firent leur paix avec Jean II.

Si les Valenciennois souffrirent quelquefois de l'humeur ambitieuse et tyrannique de leurs comtes, ils eurent aussi des seigneurs doux et bienveillants; de ce nombre fut Guillaume, fils de Jean d'Avesnes, que les contemporains et la postérité ont surnommé *le Bon*. Peu de temps après la mort de son père, il défit les Flamands, qui avaient envahi son comté de Hollande (1304), puis il vint à Valenciennes pour y prêter le serment obligatoire. Cette cérémonie se faisait avec un certain appareil. En arrivant dans la ville, le comte se rendait à l'église abbatiale de Saint-Jean, baisait la croix que l'abbé lui présentait, prêtait serment sur les saints Évangiles et recevait celui du magistrat sous la même forme. Plus tard, le seigneur prononçait son serment sur un échafaud dressé devant son hôtel et en présence du peuple assemblé. Quant au serment individuel de ceux qui voulaient être reçus bourgeois de Valenciennes, il se pratiquait, suivant une très-ancienne coutume, de la manière suivante : l'homme libre, aspirant à la bourgeoisie, et qui se trouvait dans les conditions nécessaires pour l'obtenir, était amené soit devant la maison de ville, soit devant le portail de l'église de Saint-Pierre, et là, les yeux levés sur le clocher de l'église Saint-Jean, il s'écriait : « Tel serment que le comte a fait de la paix à tenir, je le tiendrai, ainsi Dieu m'aide ! »

Guillaume de Hainaut séjourna, comme ses prédécesseurs, à Valenciennes. Ses nobles qualités lui avaient valu le titre de vicaire de l'Empire et l'alliance d'une princesse du sang royal de France; plus tard, il maria sa fille Philippe au roi d'Angleterre, Édouard III. Son règne fut long et paisible. Jusqu'à sa mort, arrivée en 1337, il ne cessa de donner de beaux exemples de son respect pour les priviléges du peuple, de sa libéralité, et de son amour pour la justice. En 1324, un incendie terrible dévora quantité de maisons à Valenciennes, et comme le feu avait commencé à l'hôtel des Monnaies, qui appartenait au comte, celui-ci voulut rembourser de ses propres deniers toutes les pertes éprouvées par les bourgeois. En 1336, il fit un acte non moins mémorable de justice. Le bailli d'un village de Hollande, près de Dordrecht, s'était emparé de la vache d'un pauvre paysan, et, quoi que celui-ci pût faire, il ne recouvrait point cette bête qui était toute sa fortune. Désespéré, il se mit en route pour Valenciennes, malgré la longueur du voyage, et vint se jeter aux pieds du comte, lui racontant son malheur et implorant la protection souveraine. Le comte manda aussitôt le bailli et, après l'avoir interrogé, le condamna à rendre la vache et à payer de plus cent écus d'or au

manant. « Es-tu content? dit-il à celui-ci après la sentence. — Oui, monseigneur, répondit le villageois en tremblant. — C'est bien, mais moi je ne suis pas satisfait, ni la justice non plus » Là-dessus, il ordonne au bailli de recommander son âme à Dieu, puis tirant sa propre épée il la remet au bourreau, qui aussitôt tranche la tête au coupable officier. En ce même temps, on restaurait la façade de la maison de ville de Valenciennes; on y tailla en pierre blanche la figure d'une vache, pour rappeler cet acte éclatant de justice; elle y resta jusqu'en 1611, époque à laquelle on rebâtit l'hôtel-de-ville. Plus de deux siècles après cet événement, la première chose que les Hollandais demandaient à voir en arrivant à Valenciennes, c'était *la vache* du bon comte Guillaume.

Vers le milieu du XIVe siècle, le comte de Hainaut ayant, à l'instigation du fameux tribun Van Artevelde et des Flamands, fait alliance avec le roi d'Angleterre, Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, envahit le Cambresis et le Hainaut avec une forte armée conduite par le duc d'Athènes, et Raoul, comte d'Eu, connétable de France (1340). Ce dernier somma inutilement les Valenciennois d'abandonner le parti de leur seigneur rebelle à la couronne de France. Ses troupes se vengèrent de la résistance qu'on leur opposait en ravageant les environs de Valenciennes et en incendiant les faubourgs de la ville. Il en résulta un combat dans lequel les bourgeois eurent l'avantage et mirent les Français en déroute. Quelque temps après, la guerre ayant été un instant suspendue, le comte de Hainaut mena ses alliés, le duc de Brabant et Van Artevelde, en la ville de Valenciennes, dont il leur fit les honneurs; ils y furent magnifiquement traités; Van Artevelde surtout était l'objet des attentions particulières des bourgeois, qui voyaient en lui le soutien de la liberté flamande : on éleva devant la maison de ville un échafaud sur lequel il monta pour haranguer le peuple. Valenciennes parvint à un haut degré de prospérité, durant le XIVe et le XVe siècles : les riches tapisseries et les étoffes de soie, de laine et de fil qu'on y fabriquait, étaient recherchées au loin. Ses négociants, associés à cette ligue de haut commerce qu'on appelait la Hanse de Londres et qui eut tant de célébrité au moyen âge, trafiquaient avec l'Europe entière. Enrichis par le travail, ils rivalisaient d'opulence avec les grands seigneurs. Grâce à des libertés et des priviléges dont on était d'autant plus fier qu'on avait eu plus de peine à les acquérir et à les défendre, le titre de bourgeois de Valenciennes était presque considéré comme un titre de noblesse. Les princes, qui souvent avaient recours à la bourse de ces généreux citoyens, ne dédaignaient pas de s'asseoir à leur table, et l'on vit un jour maître Jean Bernier, bourgeois de Valenciennes, réunir chez lui, dans un banquet magnifique, les rois de Bohême et de Navarre, les comtes de Hainaut, de Flandre, de Namur, de Gueldres, de Julliers, et une multitude de princes et princesses alliés de son seigneur (1333).

Les bornes nécessairement restreintes de notre esquisse historique ne nous permettent pas d'énumérer toutes les coutumes, franchises et immunités dont les Valenciennois jouissaient à cette époque; mais nous ne saurions passer sous silence le droit bizarre d'*abattis de maisons*. Si un bourgeois avait été, hors de la banlieue, battu, outragé ou injurié, il portait sa plainte au magistrat, requérant justice selon les lois de la ville. L'accusé était ajourné à comparaître dans

les sept jours. Le fait vérifié et avoué, la commune, en armes et en grand appareil, se rendait devant le logis du coupable. « On y alloit comme en guerre, dit un vieil historien, avec tentes et artillerie; car chaque métier avoit sa tente, que nos princes empruntoient souvent en leurs guerres; suivoient les chariots pour les targes des arbalétriers, autres pour les crocs et autres engins à tirer les bâtiments en bas, et pour tortis poissés (torches résineuses), afin de s'en servir en cas de nécessité. » Le prévôt donnait le premier coup, puis une troupe qu'on appelait les *francs-d'office*, et qui avaient charge d'empêcher et d'éteindre les incendies dans la ville, abattaient la maison et la ruinaient de fond en comble. Les tonneaux de beurre ou de vin étaient même défoncés. Au contraire de ce qui se pratiquait à Lille pour le droit d'arsin, qui avait quelque analogie avec celui-ci, il fallait que la maison fût abattue nonobstant toute soumission ou satisfaction. Les Valenciennois se montraient aussi fort jaloux de l'observation des formes de la loi de la ville sur les duels judiciaires; ils en donnèrent la preuve dans une circonstance bien dramatique.

En 1444, un certain Mahuot Cocquiel, bourgeois de Tournay, après avoir tué Philippe du Gardin, s'était retiré à Valenciennes et y avait obtenu la franchise, c'est-à-dire le droit de bourgeoisie. Quelque temps après, Jacotin Plouvier, parent du défunt, s'étant pris de querelle avec Mahuot, l'appela meurtrier et lui jeta son gage, offrant de justifier l'accusation par le combat. Le gage fut relevé et la justice saisie de l'affaire. On fit alors les dispositions pour le duel, et comme c'était une grave et importante cérémonie, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Hainaut, voulut y assister. Le mardi 20 mars 1445, la grande place de Valenciennes fut transformée en lice, autour de laquelle se tenait une multitude immense de peuple. A neuf heures on amena les champions, habillés de basane ou cuir noir tout d'une seule pièce, cousu étroitement depuis les pieds jusqu'au cou, tête nue et rasée, pieds nus et ongles coupés. Ils avaient avec eux les *bretons* ou maîtres d'escrime qu'on leur avait donnés depuis leur entrée en prison, et qui portaient leurs écus et bâtons. Ces écus étaient formés d'ais de saule, couverts de cuir de mouton et longs de trois pieds. Ils étaient armoriés d'argent à une croix de gueules. Quant aux bâtons, ils étaient de bois de néflier de trois pieds de long et aiguisés par les deux bouts. Jacotin Plouvier, appelant, entra le premier, fit plusieurs signes de croix, puis alla s'asseoir sur une chaise couverte de drap noir, à un bout de la lice, du côté de l'église Saint-Pierre. Mahuot vint après, et, s'agenouillant, se signa, baisa la terre et s'assit du côté du beffroi. Le prévôt de la ville entra alors dans le champ-clos, et les champions jurèrent, chacun de leur côté, sur les saints évangiles qu'ils avaient bonne querelle. Alors on graissa leurs habits, afin qu'ils eussent moins de prise l'un sur l'autre; on apporta des épices dans deux tasses d'argent pour les réconforter, et, dans deux autres tasses, des cendres dont on leur frotta les mains. Quand tout fut disposé de la sorte selon les usages et franchises de la ville, le prévôt jeta le gant qui avait été relevé pour gage de bataille et cria par trois fois : « Faites votre devoir! »

En ce moment commença une scène affreuse; après s'être frappés de leurs bâtons, les champions se prenant à bras le corps, se secouèrent violemment. Mahuot tomba et se releva soudain; Jacotin se rua sur lui, le terrassa de nouveau,



le tint fixé à terre, lui enfonça du sable dans les yeux, avec ses dents lui arracha les oreilles. « Il fut de la sorte près de trois quarts d'heure, » dit le chroniqueur à qui nous empruntons ces détails, « lui martelant les tempes, l'esgratignant et le mordant pour lui faire confesser le meurtre. » Philippe-le-Bon se tenait en la maison de Melchior du Gardin, prévôt de la ville, et regardait le combat à travers une jalousie. Il envoya demander au magistrat s'il n'y avait pas moyen de faire cesser cette horrible lutte; le magistrat répondit que cela ne se pouvait sans préjudice des priviléges de la cité, et qu'il fallait que *le camp fût outré* (c'était le terme consacré dans la jurisprudence de l'époque). Enfin, après avoir longtemps torturé son adversaire, qui poussait de sourds gémissements, Jacotin lui enfonça les doigts dans les yeux, les lui arracha, remplit les cavités de sable. Mahuot cria merci alors, mais se relevant, il chercha à se jeter sur Jacotin; ce que voyant celui-ci, il lui tourna et retourna les bras si rudement qu'il les rompit, puis bondissant à genoux sur son dos lui brisa l'épine dorsale, et derechef se mit à fouiller dans les yeux. Le malheureux, s'avouant vaincu et confessant le meurtre, eut encore la force de crier de manière à être entendu au loin : « Monseigneur de Bourgogne, pitié! pitié, je vous ai si bien servi dans votre guerre de Gand! » Le duc avait le cœur fendu, et, ému jusqu'aux larmes, il demanda de nouveau au magistrat si l'on ne pouvait sauver la vie à ce malheureux, ou du moins lui accorder la sépulture en terre sainte. Le prévôt le supplia très-humblement de permettre que la loi s'accomplît de point en point. Sur ces entrefaites, Jacotin avait à coups de bâton achevé sa vengeance; il prit le cadavre sanglant par une jambe et le traîna hors de la lice, après quoi il s'en alla en l'église de Notre-Dame-la-Grande, remercier Dieu qui avait fait triompher la justice. Par jugement du magistrat, le meurtrier fut, le jour même, tiré sur une claie vers la potence, puis, pour la forme, étranglé et pendu. Le duc de Bourgogne, justement indigné de l'exécution dont il venait d'être le témoin, et que malgré toute sa puissance il n'avait pu empêcher, jura d'abolir cette coutume barbare, et en effet on ne la vit plus dès lors pratiquée dans les Pays-Bas.

L'amour de la liberté et de l'indépendance communales n'excluait pas chez les Valenciennois le dévouement au seigneur souverain. Au mois de septembre de l'année 1455, ils fournirent au comte de Charolais, fils du duc Philippe, un grand nombre de gens de cheval et de pied destinés à la guerre dite du *bien public*. Cette milice se comporta vaillamment à la journée de Montlhéry. En 1472, le même comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne et se trouvant de nouveau en guerre contre le roi de France, réclama l'appui des bourgeois de Valenciennes, qui lui envoyèrent cent hommes parfaitement équipés avec paletots vermeils, croix blanches et écussons aux armes de la ville. L'année suivante, Charles vint dans cette cité pour y tenir un chapitre de l'ordre de la Toison-d'Or; les habitants lui firent une splendide réception. Après la mort du Téméraire, Louis XI envahit le Hainaut, et fit sommer trois fois Valenciennes de lui ouvrir ses portes. « A la troisième, » dit la chronique, « tandis que le héraut d'armes du roy exposoit sa commission, la populace et les enfants tirèrent son cheval de l'estable et luy deschiquetèrent toute la peau en forme de croix bourguignones, et ainsi le renvoyèrent avec grandes huées et mocqueries. » Malgré ce sanglant outrage,

Louis XI n'osa point attaquer Valenciennes. La duchesse Marie remercia les habitants de leur *grande et comme nompareille loyauté*. (Lettres du 1er mai 1478.) Dans le siècle suivant, en 1521, François Ier marcha sur Valenciennes avec une armée de soixante mille hommes; mais il ne l'attaqua point. Il s'éloigna après quelques démonstrations sur l'Escaut pour aller secourir Tournai, assiégée alors par les troupes impériales.

L'empereur Charles-Quint, durant sa longue et glorieuse domination, visita plusieurs fois Valenciennes qu'il semblait affectionner, et il y fut toujours accueilli avec un enthousiasme et une pompe extraordinaires. On y était fier de sa gloire et de ses triomphes, et on se rappelait avec orgueil que c'était à un Valenciennois, Charles de Lannoy, sire de Maingoval et vice-roi de Naples, que le roi de France avait, à Pavie, remis son épée. Jamais peut être Valenciennes ne fut plus florissante qu'à cette époque; le commerce et l'industrie y avaient pris un essor prodigieux. Les Valenciennois purent se livrer sans contrainte à leur goût pour les représentations fastueuses, et c'est alors qu'on vit chez eux les merveilleux spectacles du *roi de Plaisance*, et la mise en scène du mystère de *la Vie, Mort et Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. En 1547, aux fêtes de la Pentecôte, ce drame populaire fut représenté en vingt-cinq journées; « la foule y fut si grande pour l'abord des estrangers qui y vinrent de France, de Flandre et d'ailleurs, raconte la chronique, que la recepte monta jusqu'à la somme de quatre mille six cent et quatre-vingts livres, combien que les spectateurs ne payassent qu'un liart ou six deniers chacun. »

Mais d'autres drames devaient bientôt succéder à ces scènes pacifiques. La réforme, nonobstant l'inébranlable foi des populations flamandes, avait insensiblement pénétré parmi elles. Le commerce de Valenciennes qui étendait ses relations au loin, et plus encore les franchises si larges et si libérales dont jouissait sa bourgeoisie, attiraient une foule d'étrangers qui, imbus des maximes nouvelles, ne tardèrent pas à les répandre dans la ville. En 1540, un ministre protestant, nommé Pierre Brully, prêcha à Valenciennes sans qu'on y mît obstacle, et bientôt des prédications et des assemblées privées se formèrent. Le gouvernement espagnol des Pays-Bas s'en émut, et le marquis de Bergues, grand-bailli du Hainaut et gouverneur de Valenciennes, vint dans cette cité pour y réprimer le désordre naissant. Au mois d'octobre 1521, deux hommes du peuple, Simon Faveau et Philippe Mallart, récemment convertis au protestantisme, furent saisis dans une maison du faubourg au moment où, en présence de plusieurs de leurs coreligionnaires, ils cherchaient à chasser le diable du corps d'une jeune fille. Condamnés l'un et l'autre à être brûlés sur la place du Marché, ils y furent conduits, le lundi 27 août, de grand matin. Les huguenots s'étaient rendus en grand nombre au lieu du supplice : tout à coup, de grandes clameurs s'élèvent, la foule se précipite contre les barrières qui entourent le bûcher, arrache et disperse les fagots. Au milieu du tumulte, les condamnés sont en toute hâte ramenés à la prison; mais les religionnaires s'y portent en foule, brisent les portes et mettent les deux condamnés en liberté. Cette émeute, qu'on appela la journée des *Mau-brulez*, fut le prélude des troubles sanglants qui, pendant plusieurs années, désolèrent Valenciennes. Les huguenots, pour venger la mort de leurs frères, se livrèrent à de cruels

excès contre les catholiques. Toutes les églises furent dévastées, les objets du culte profanés, les statues brisées, les tableaux et les œuvres d'art détruits et dispersés. Une affreuse anarchie régnait dans Valenciennes, et ce fut par le canon que l'implacable Philippe II résolut de la faire cesser. Toutes les remontrances et sommations étant restées sans résultat, une forte armée vint, sous les ordres de Philippe de Sainte-Aldegonde, cerner la ville dans l'espoir qu'elle se rendrait à merci. Il n'en fut rien; et, après quatre mois d'une résistance opiniâtre, de sorties et d'attaques vigoureuses de part et d'autre, on commença, le 20 mars 1567, un siége régulier. Valenciennes fut canonnée pendant trente heures continuelles et sans relâche. On y tira trois mille coups de canon, qui causèrent un tel ravage que les assiégés, depuis longtemps exténués par la famine et réduits à toute extrémité, se rendirent à merci le 23 mars, dimanche des Rameaux. Il n'y eut ni massacre ni pillage; mais les bourgeois furent désarmés, le magistrat et les autres officiers de la ville destitués et cassés. Deux ministres huguenots, Péregrin de la Grange et Guy de Bray, principaux fauteurs des troubles, saisis à Rumegies, village près de Saint-Amand, où ils s'étaient réfugiés, furent exécutés. Mais ce n'étaient là que des mesures préliminaires, et bientôt une sentence dans les formes fut prononcée contre Valenciennes. Elle déclarait la ville déchue de tous ses droits, franchises, priviléges et libertés, et prononçait la confiscation de tous les biens appartenant aux bourgeois (30 juin 1580). Une citadelle fut en outre bâtie moitié aux frais du roi, moitié aux frais de la ville, pour dominer et contenir cette dernière.

A cette époque apparaît dans l'histoire des Pays-Bas la sombre figure du duc d'Albe, entourée d'une auréole sanglante. La présence de l'orgueilleux et cruel lieutenant de Philippe II au milieu de populations sûres et indépendantes, envenima les dissensions, loin de les calmer. Une garnison espagnole, établie dans le château de Valenciennes, menaçait à chaque instant la ville où des bandes de huguenots français et hollandais venaient de leur côté semer la terreur. Des escarmouches et des luttes continuelles, suivies de pillage et d'incendie, s'engageaient entre les catholiques et les calvinistes. Le 29 mai 1572, le duc d'Albe ordonna à Don Juan de Mendoce, colonel de cavalerie, de marcher sur Valenciennes, afin de renforcer la garnison; Don Juan pénétra dans le château avec quatre compagnies à cheval, et les Espagnols se jetèrent sur la ville, qui se trouvait presque tout entière au pouvoir des huguenots. Ils firent une pointe jusqu'au marché, tuant et brûlant tout sur leur passage; l'épouvante fut alors à son comble; les huguenots, incapables de résister, s'enfuirent. Il n'y avait qu'une seule porte de la ville ouverte (la porte Cardon); la presse des fuyards, rassemblés sur ce point avec une multitude de peuple, hommes, femmes et enfants, fut si grande, que quantité de monde y périt étouffé : on vit des mères jeter leurs enfants du haut des remparts dans les fossés de la ville et s'y jeter après eux; des cavaliers s'y précipitaient avec leurs chevaux, tandis qu'en bas, dans la rue, les Espagnols fusillaient et massacraient tout ce qui n'avait pu fuir. Maîtres de la place, ces derniers les livrèrent pendant douze à quinze jours au sac et au pillage.

Après le rappel du duc d'Albe, de nombreux partis se formèrent dans les Pays-Bas pour secouer le joug espagnol, et il s'ensuivit encore des réactions cruelles. Quoique la magistrature de Valenciennes eût été réorganisée, elle se trouvait

souvent dans l'impuissance de calmer les discordes que soulevait de part et d'autre le fanatisme religieux; ce funeste état de choses dura jusqu'au commencement du XVII[e] siècle. En 1599, le roi d'Espagne avait fait la cession solennelle des Pays-Bas à sa fille Clara Eugenia et à l'archidue Albert son époux; mais la guerre se poursuivit pendant quelques années entre l'archiduc et Maurice de Nassau. Enfin, une trêve de douze ans fut conclue entre les parties belligérantes (9 avril 1609), et on ne tarda pas à ressentir les bienfaisants résultats de cette pacification. Dès leur avénement, Albert et Isabelle s'étaient rendus à Valenciennes pour y prêter serment en qualité de seigneurs du Hainaut (19 février 1600). Cette ville se relevait déjà du triste état où quarante ans d'anarchie l'avaient plongée; elle reçut les princes avec un appareil aussi pompeux que sa situation financière pouvait le permettre, et l'on revit, dans cette circonstance, des arcs de triomphe, des mystères et des fêtes auxquelles on n'était plus habitué. Valenciennes jouit d'une paix profonde jusqu'à l'époque de sa réunion à la France, qui, toutefois, ne s'opéra pas sans une vive résistance, car la ville était plus attachée que jamais à la maison d'Espagne à laquelle elle devait le rétablissement de ses antiques libertés. Le 15 juin 1656, les maréchaux de France Turenne et La Ferté se présentèrent avec une armée nombreuse devant la ville, dont la position et l'importance avaient attiré depuis longtemps l'attention de Louis XIV. Ils en pressèrent le siége avec une grande vigueur; mais la défense, qui souvent prit le caractère de l'attaque, fut des plus obstinées. Les Valenciennois comptaient sur les secours que leur avait promis Don Juan, gouverneur des Pays-Bas. Après une longue attente, des forces considérables vinrent enfin à leur aide, sous les ordres du capitaine général des Pays-Bas et de Louis de Bourbon, prince de Condé, l'illustre rebelle : un combat des plus rudes, dans lequel l'armée française, malgré les efforts des deux maréchaux, perdit ses bagages et une partie de son artillerie, amena la levée du siége. Tandis que Turenne faisait une savante retraite sur le Quesnoy, le prince de Condé entrait dans Valenciennes, suivi du prince de Ligne, du marquis do Caracène, des ducs d'Aremberg et d'Arschot, généraux au service du roi d'Espagne, et se rendait à l'église de Notre-Dame-la-Grande, où un *Te Deum* solennel fut chanté. Au mois de mars 1677, Louis XIV en personne se présenta devant Valenciennes; il avait avec lui le maréchal de Shomberg et Vauban, chargés de diriger les opérations du siége. Commencé le 9 mars par une double attaque au delà de l'Escaut, du côté d'Anzin, il ne dura pas plus de huit jours. Cependant d'immenses travaux furent exécutés; les lignes de circonvalation présentaient un développement de sept à huit lieues. Un froid excessif se faisait sentir et les troupes en souffraient d'autant plus qu'elles étaient sans logements; le roi lui-même couchait dans un de ses carrosses. Enfin on disposa tout pour un assaut général, qui fut livré le 17 mars à neuf heures du matin; les préparatifs en furent si bien masqués que les assiégeants n'en soupçonnèrent rien : il suffit de moins de trois quarts d'heure pour que Valenciennes, l'une des villes les mieux fortifiées de tous les Pays-Bas, ayant trois mille hommes au moins de garnison, sans compter la milice (ou bicorgneurs) et les bourgeois armés en nombre infini, fût prise comme par enchantement. Louis XIV, placé sur une éminence, avait suivi les mouvements de ses troupes; il eut peine à croire à ce succès qui tenait, en effet, du miracle. Le

roi laissa intacts les franchises et les priviléges si chers aux Valenciennois. Quelques jours après, son historiographe, le fameux Pelisson, se promenait dans les rues de la ville, accompagné de plusieurs officiers chargés de lui donner des explications sur le siége si heureusement terminé : « elle est tristo et mal bâtie, » écrivait-il, « l'hôtel-de-ville est beau ; l'église, appelée Notre-Dame-la-Grande, est un superbe édifice ; les habitants nous haïssent, mais ils se radouciront et s'apprivoiseront, et les dames sont déjà assez contentes de la civilité française. » Vers le même temps un état officiel de la situation des villes conquises, dressé par ordre de Louis XIV, s'exprimait ainsi au sujet de Valenciennes : « La ville est bâtie sur une douce pente ; sa figure est ronde, et elle contient quatre à cinq mille maisons avec 25,000 habitants, entre lesquels il y a quinze cents maîtres de tous les métiers. L'air y est pur et bon, et le peuple n'y manque ni d'esprit ni de génie. Il y a deux manufactures assez considérables tant d'étoffes de laines, baracans, etc., et l'autre de toiles fines, qu'on nomme en France *baptistes*. Les étoffes et toiles qui se font à Valenciennes passent en France, en Espagne et jusque dans les Indes. » L'auteur oublie de mentionner la fabrication de dentelles dites de Valenciennes, dont on connaît la célébrité. Deux Valenciennois, Pierre Chauvin et Ignace Harent, passent pour avoir été, à la fin du XVIe siècle, les inventeurs de cette industrie toute spéciale, et qui, après avoir été fort prospère, est tombée peu à peu en désuétude. On fait aujourd'hui de louables efforts pour lui rendre son ancienne activité.

L'histoire de Valenciennes, depuis la réunion de cette ville à la France jusqu'à la révolution, n'offre aucun fait saillant ; mais, à la révolution, ses annales présentent encore de lugubres scènes à côté des plus beaux exemples de patriotisme. Dumouriez venait de passer à l'ennemi ; Dampierre avait recueilli les débris fidèles de l'armée du transfuge et cherchait à couvrir Valenciennes, que le duc d'York enveloppait d'un réseau de quatre-vingt mille hommes (juin 1793). Le général républicain, dès le commencement de la lutte, fut frappé d'un coup mortel sous les remparts mêmes de la ville ; son armée se replia entre Bouchain et Cambrai. Dès lors Valenciennes se vit entièrement cernée par l'ennemi ; deux députés de la convention, Briez et Cochon, s'y étaient enfermés. Le général Ferrand commandait la place, défendue par dix mille hommes, dont huit cents canonniers bourgeois, qui montrèrent le plus noble courage. Le 14 juin, le duc d'York fit sommer Valenciennes de lui ouvrir ses portes ; le général et la municipalité refusèrent de se rendre. Le bombardement commença ; le feu des assiégés répondit aussitôt, des batteries ennemies furent démontées, ce premier succès donna du courage. Cependant une grêle de feu continuait à tomber sur la ville que l'incendie dévorait sur tous les points ; les rues étaient jonchées de victimes. La populace effrayée demanda à capituler ; le général Ferrand répondit à ces cris par une proclamation : « Citoyens, leur dit-il, vous pouvez disposer de ma vie, mais jamais de mes devoirs. La loi me prescrit, sous peine de mort, de ne pas abandonner la défense de cette place. Voulez-vous qu'après avoir rempli jusqu'ici ma carrière avec honneur, j'aille trahir la nation et porter ma tête sur l'échafaud ! » L'ennemi redoubla ses attaques. Les malheureux habitants n'avaient plus l'espoir d'être secourus par l'armée du Nord ; tous les courages

étaient abattus. La ville, presque entièrement détruite, n'offrait plus d'asile aux défenseurs, aux blessés, aux malades; enfin, toute résistance était inutile. Le 26 juillet, une nouvelle sommation du duc d'York fut adressée à la municipalité et au général Ferrand. La capitulation fut décidée. Elle assurait à la garnison la sortie de la place avec tous les honneurs de la guerre, et aux bourgeois le respect de leurs personnes et de leurs propriétés. Le bombardement avait duré quarante-trois jours; trois cent mille boulets, bombes et obus, avaient réduit la ville en cendres.

La prise de Valenciennes fut le terme des succès de la coalition sur notre territoire, et les ennemis se virent, l'année suivante, obligés de l'évacuer en abandonnant leur éphémère conquête. A peine sortis de ce danger, les Valenciennois souffrirent cruellement des excès de la terreur révolutionnaire : le conventionnel Joseph Le Bon fit parmi eux de nombreuses victimes. En 1815, Valenciennes servit encore de boulevard à la France contre l'invasion étrangère. Elle répara à la hâte ses fortifications ruinées par le canon de 1793, et lorsque, après la défaite de Waterloo, les Hollandais tentèrent de s'emparer de cette ville, les braves canonniers bourgeois firent si bonne contenance que, malgré les efforts de l'ennemi, le drapeau français ne cessa point de flotter sur les remparts. Les alliés, qui n'avaient pu prendre Valenciennes par la force, y entrèrent, un peu plus tard, à la faveur de la paix, et n'en sortirent que le 25 novembre 1819.

Les guerres de la révolution et de l'empire produisirent à Valenciennes les résultats que les grandes commotions politiques amènent d'ordinaire à leur suite. Le commerce et l'industrie n'y furent plus, à beaucoup près, aussi florissants qu'autrefois; en pouvait-il être autrement, dans une ville où l'esprit public, alarmé par le continuel passage des troupes et le bruit du canon toujours retentissant à la frontière, devait moins se préoccuper des intérêts privés que du sort de la patrie? D'ailleurs, les bras armés pour la défense du pays ne manquaient-ils pas à la culture du sol et aux travaux de l'industrie? Valenciennes se montra favorable à la restauration, parce qu'elle espéra que la paix donnerait une vie nouvelle à ses manufactures; plus tard, elle accueillit avec empressement la révolution de 1830 comme un retour aux principes sociaux de la révolution de 1789. Depuis trente ans, cette ville est entrée franchement dans les voies du progrès et de la civilisation. Les affaires, longtemps frappées de stérilité, ont repris de l'activité, du développement, et cette heureuse impulsion, favorisée par le génie industrieux des Valenciennois, ne paraît pas prête à s'arrêter. Dans son étroite ceinture de murailles, Valenciennes présente une physionomie vive et animée; sans doute elle a perdu l'originalité que lui donnaient au moyen âge ces institutions, ces coutumes, ces mœurs dont nous avons essayé d'esquisser le tableau, mais il reste au cœur de cette population de 20,000 âmes une énergie et une force qui prouvent que les Valenciennois d'aujourd'hui n'ont pas dégénéré. Au point de vue intellectuel, il n'est point de ville, dans le nord de la France, qui soit supérieure à Valenciennes; il n'en est pas qui, à toutes les époques, ait montré plus de prédilection pour les lettres et les arts et qui les ait cultivés avec plus de succès. Les noms des *Saly*, des *Watteau*, des *Duchesnois*, des *Abel de Pujol*, des *Dorus*, des *Lemaire*, sont là pour l'attester. C'est Valenciennes qui a donné le jour à l'immortel *Froissart* (1339); c'est

dans ses murs qu'il a écrit ses plus belles pages; c'est dans ses murs aussi, disons-le avec regret, qu'il attend encore une statue. Au XV[e] siècle, Valenciennes a produit *Jean de La Fontaine*, poëte et historien tout à la fois, auquel on doit un curieux traité en vers sur la transmutation des métaux. Son neveu, *Louis de La Fontaine*, dit *Wicart*, né en 1522, composa l'histoire de sa ville natale et d'intéressants mémoires sur les troubles des Pays-Bas. Au XVII[e] siècle, *Henri d'Oultreman*, prévôt de Valenciennes, a également publié une histoire de cette ville, pleine de justesse, d'érudition et écrite d'un style inimitable. Au siècle dernier, nous citerons encore l'académicien *Paulmy d'Argenson*, et, de nos jours, M. *Onésime Le Roy*, auteur dramatique distingué, et M. *Arthur Dinaux*, savant antiquaire.

La ville de Valenciennes est assez bien bâtie, mais les rues en sont très-irrégulièrement percées : l'Escaut la traverse du nord au midi et la divise en deux parties inégales. Sous l'ancienne monarchie elle était le siége d'une intendance, d'une chambre consulaire, et elle avait une abbaye royale et de nombreux établissements ecclésiastiques. Depuis la révolution, elle est le chef-lieu d'un arrondissement dont la population s'élève à 142,900 habitants; elle a une société d'agriculture, sciences et arts, une académie des beaux-arts, d'où il est sorti de bons élèves, un musée riche en tableaux des grands maîtres et une bibliothèque publique contenant environ vingt mille volumes. On ne voit à Valenciennes d'autre monument que l'hôtel-de-ville, dont la reconstruction date de 1612 : on admirait autrefois la tour du beffroi, haute de cent soixante-dix pieds, laquelle avait été bâtie en 1237; elle s'est écroulée, comme on sait, en 1843. Les églises de Notre-Dame et de Saint-Nicolas, l'hospice de l'Hôtellerie, celui des orphelins, le collége, l'arsenal, les casernes et la salle de spectacle méritent quelque attention, mais ce ne sont point des bâtiments remarquables. La principale industrie des Valenciennois est connue et renommée; elle consiste en fabriques de dentelles et de batistes, toiles fines, linons, bonneteries, gazes, foulards; ils se livrent aussi au commerce des vins, eaux-de-vie, huiles, savons, bois de chauffage, ainsi qu'à l'exploitation de nombreuses tanneries, teintureries, poteries, raffineries de sel et de sucre, blanchisseries de toile, imprimeries d'indiennes et filatures de lin à la mécanique. La proximité de la grande houillère d'Anzin, située à un quart de lieue de Valenciennes, ajoute encore à l'activité industrielle de cette ville. Anzin existait déjà sous les rois de la seconde race : en 877 l'empereur Charles-le-Chauve la donna à l'abbaye d'Hasnon, à la prière d'Ermentrude, sa fille, qui en était abbesse. L'exploitation de la houillère n'est pas la seule occupation des habitants de la riche commune d'Anzin; elle a des verreries, des clouteries, des forges, fonderies et lamineries. Sa population, si active et si laborieuse, dépasse 4,000 âmes.[1]

1. *Ordonnance des rois de Fran e.* — Jacques de Guise, *Annales Hannoniæ.* — Philippe Mouskes, *Chronique rimés.* — Vinchant, *Histoire du Hainaut.* — J. Froissart, *Chroniques.* — D'Oultreman, *Histoire de Valenciennes.* — Simon le Boucq, *Histoire de Valenciennes..* — Arthur Dinaux, *OEuvres historiques diverses.* — Dieudonné, *Statistique du département du Nord.* — J. Meyer, *Annales Flandriæ.* — Chronique inédite de la Bibliothèque du roi, n° 8180. — N'oublions pas de remercier ici M. R. Didiez de Valenciennes pour les notes qu'il nous a si obligeamment communiquées et que nous avons également mises à profit.

SAINT-AMAND. — CONDÉ. — BOUCHAIN.

Saint-Amand, ville ouverte, sur la Scarpe, à une lieue et demie du confluent de cette rivière avec l'Escaut, doit son origine à Saint-Amand, l'un des premiers apôtres de la Belgique, qui y bâtit, vers le milieu du VIIe siècle, un monastère appelé d'abord Elnon, et qui prit ensuite le nom de son fondateur. Cette maison devint bientôt célèbre, et, au IXe siècle, ses écoles jouissaient d'une grande réputation. Carloman, fils de l'empereur Charles-le-Chauve, y avait été élevé, et devint le vingt-deuxième abbé d'Elnon ; ses deux jeunes frères, Pépin et Dreux, y moururent étant encore jeunes et y furent inhumés. En 880, l'abbaye d'Elnon fut prise et brûlée par les Normands ; mais le corps du saint échappa au désastre, car les religieux avaient eu le soin de le transporter, ainsi que les autres reliques du pays, dans l'église de Sainte-Marie, annexée au château-fort de Douai. La munificence des rois francks de la première et de la seconde race, les défrichements qu'opérèrent les religieux dans cette contrée, alors couverte de bois et de marécages ne tardèrent pas à attirer des serfs nombreux, qui, en s'établissant autour de l'abbaye, donnèrent bientôt naissance à une ville assez considérable. Un cartulaire du monastère de Saint-Amand, conservé aux archives de Flandre, à Lille, prouve que cette ville avait, dès le XIe siècle, des lois et des franchises communales, octroyées par l'abbé. Une coutume barbare s'y était introduite ; elle consistait à brûler la maison de tout habitant condamné à mort. Comme, à cette époque, les maisons étaient presque toutes en bois et en chaume, on n'était pas toujours maître d'arrêter l'incendie, et c'est ainsi qu'en 1424, six cents maisons y furent consumées, et que l'abbaye elle-même faillit disparaître dans ce sinistre. Cet usage barbare fut alors totalement aboli. La ville de Saint-Amand fut prise et saccagée, en 1340, par le comte de Hainaut, qui massacra tous les habitants, incendia l'abbaye, et emporta jusqu'aux cloches, pour se venger des bourgeois qui avaient dévasté Hasnon. En 1477, elle fut encore mise à feu et à sang par les Bourguignons. Le baron de Ligne s'en empara en 1521 au nom de l'empereur Charles-Quint ; enfin, prise et démantelée par les troupes de Louis XIII, en 1667, elle fut définitivement réunie à la France.

A une lieue environ de cette ville, au hameau de la Croisette, se trouvent les eaux et boues minérales de Saint-Amand. On prétend qu'elles furent connues des Romains et qu'ils les fréquentèrent. Les eaux et boues de Saint-Amand sont thermales ; elles ont une chaleur de 20° Réaumur. Pendant la révolution l'établissement où l'on prend ces eaux fut le théâtre d'une scène qui fit alors une grande sensation. Dumouriez y avait établi son quartier-général, après s'être retiré de la Belgique avec son armée. Le 2 avril 1793, à quatre heures du soir,

il y reçut le ministre de la guerre Beurnouville et les députés Camus, Lamarque, Quinette et Bancal, chargés d'exécuter le décret de la Convention, qui ordonnait au général de se présenter à la barre de cette assemblée pour y rendre compte de ses actes. Une conférence s'établit aussitôt entre Dumouriez et les délégués, devant l'état-major de l'armée, elle fut longue et pleine des plus vives récriminations, lorsque le général y mit fin et se condamna lui-même en faisant arrêter les quatre députés et en les livrant aux Autrichiens.

Saint-Amand, aujourd'hui chef-lieu de deux cantons de ce nom séparés par la Scarpe, renferme une population de 9,142 habitants et fait un commerce assez étendu de bonneterie. On remarque dans cette ville le clocher de l'ancienne abbaye, bâti en 1633 par Don Nicolas Dubois, soixante-seizième abbé de Saint-Amand. C'est un monument fort original construit tout entier en pierres blanches, qui n'appartient à aucun style d'architecture. Il est couvert de sculptures de la base au sommet et offre un ensemble tout à la fois bizarre et imposant.

Condé, située à l'extrême frontière du département du Nord, au confluent de la Haine et de l'Escaut, figure dans l'histoire dès le IXe siècle. Les hordes normandes, lorsqu'elles désolèrent toute la Gaule-Belgique, firent de ce lieu leur quartier d'hiver. Ils y séjournèrent à plusieurs reprises, notamment en 882 et 883. A leur première arrivée à Condé, ils avaient, dit-on, trouvé et détruit une abbaye de femmes. Peut-être existait-il quelque forteresse au confluent des deux rivières. Quoi qu'il en soit, en 1148, un château-fort fut bâti à Condé par un seigneur de la maison d'Avesnes, appelé Nicolas et surnommé Plukelle. Le château et les habitations qui s'élevaient aux environs furent plus tard entourés de murailles, qui ne tardèrent pas à être mises à de rudes épreuves. En 1174, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, ruina Condé par le fer et par le feu, après l'avoir enlevée d'assaut. Louis XI la fit, en 1478, investir par une armée de vingt mille hommes, à laquelle elle ouvrit ses portes; mais les Français abandonnèrent cette place à l'approche de l'archiduc Maximilien, non sans l'avoir pillée et brûlée. Il ne resta debout dans la ville que quatorze maisons et l'église où le peuple s'était réfugié. Après avoir joui d'une longue tranquillité, Condé se vit encore assiégée par les Français que commandait le duc d'Harcourt; ils la prirent le 25 août 1649. Le maréchal de Turenne assiégea de nouveau Condé, et y entra le 18 août 1655. Le prince de Condé, alors au service de l'Espagne, après avoir fait lever le siége de Valenciennes, la reprit l'année suivante. Enfin, Louis XIV en personne se rendit maître de Condé le dimanche 16 avril 1676, et le traité de Nimègue la céda définitivement à la France en 1678. A l'époque de la révolution, les Autrichiens investirent Condé le 9 avril 1793. La garnison et les habitants, après une défense longue et énergique, se virent réduits à toutes les horreurs de la famine. Cette situation, jointe à la mortalité qui faisait d'effrayants ravages, détermina le général Chancel, commandant de la place, à capituler. Le 13 juillet 1793, il en sortit à la tête de sa brave garnison, avec tous les honneurs de la guerre. Les canonniers bourgeois, qui, par leur courage et leur instruction, avaient puissamment contribué à la résistance de la ville, furent envoyés en Hongrie, où presque tous moururent; trois officiers et deux soldats seulement purent revoir leur patrie.

Après avoir successivement appartenu aux maisons d'Auvergne et de Châtillon-Saint-Pol, Condé était devenue la propriété des Bourbons-Montpensier; la branche aînée de cette illustre famille, qui en prit le nom, l'entoura d'un grand éclat historique. Condé, ville de 6,859 âmes, chef-lieu de canton et l'une des plus fortes places du royaume tant en raison de ses fortifications dues au chevalier de Ville qu'à cause de la facilité que l'on a de l'inonder en tous temps, se recommande à nous par un souvenir cher à tous les amis des arts. Mademoiselle *Claire-Josephe Leris*, connue sous le nom de *Clairon*, y naquit en 1723. Une rue de la ville s'appelle rue *Clairon*.

Le plus ancien monument dans lequel il soit fait mention de Bouchain est un diplôme de l'année 899, par lequel le roi Charles-le-Simple en confirme la possession aux religieux de Saint-Amand. Cette terre passa ensuite aux châtelains de Valenciennes, qui, en 1160, la cédèrent à Bauduin IV, comte de Hainaut. Bauduin fit entourer d'une muraille les habitations qui s'y élevaient, y bâtit un château, et dès lors Bouchain fut mise au nombre des villes et devint la capitale de la petite province qu'on appelait le comté d'Ostrevant. Bauduin V, en 1184, fortifia le château d'une manière formidable et exhaussa les murs de la ville. Dans les siècles suivants, Bouchain subit plusieurs siéges. Au mois de mai 1477, le roi Louis XI faillit périr sous les remparts de cette ville : un coup de fauconneau, parti de la place, l'eût immanquablement tué s'il n'eût été paré par Tanneguy du Châtel sur lequel le roi était appuyé, et qui mourut peu de temps après des suites de sa blessure. Le roi reconnaissant envoya cent marcs d'argent à Notre-Dame-de-la-Victoire de Senlis. Le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, prit Bouchain, le 12 mai 1676, après cinq jours de tranchée ouverte, et presque à la vue d'une armée de quarante mille hommes, commandée par le prince d'Orange. Elle resta à la France en vertu de l'article onze de la paix de Nimègue. Bouchain, place forte divisée par l'Escaut en ville haute et basse, ressemble plutôt à une citadelle qu'à une ville. Elle renferme à peine 1,200 habitants et ne possède d'autre monument que la tour d'Ostrevant, reste de l'ancien château, et qui sert aujourd'hui de magasin militaire pour le génie et l'artillerie.[1]

CAMBRAI.

L'origine de Cambrai et l'étymologie du mot *Cameracum* sont également entourés de nuages. Que Cambrai ait eu pour fondateur un chef kymri appelé Kambro, ce qui nous paraît chimérique; qu'il tire son nom des chambres ou sou-

1. Jacques de Guise. — *Annales Hannoniæ*. — Vinchant. — Dieudonné, *Statistique du département du Nord*. — Hesseln.

terrains (en basse latinité *cameræ*) sur lesquels il est bâti, conjecture plus raisonnable, toujours est-il que c'est une ville d'une antiquité fort respectable. *Cameracum* est cité pour la première fois dans l'*Itinéraire d'Antonin*, mais sans désignation et comme un lieu d'étape, situé entre Arras et Bavai. On ne saurait dire si Cambrai existait déjà, lorsque Jules César envahit le nord des Gaules, les *Commentaires* n'en font aucune mention, et ce n'est qu'à partir du IVe siècle qu'il figure dans l'histoire d'une manière authentique. Prise sur les Romains par les Alains et les Suèves, cette ville fut de nouveau saccagée, l'an 370, par le tyran Maxime ; les Goths s'en rendirent maîtres en 414, et les Romains la reconquirent une seconde fois. A l'époque des invasions franques, Cambrai avait acquis assez d'importance, comme point militaire pour attirer l'attention des nouveaux conquérants : Chlodion, après avoir passé le Rhin et la Meuse, et s'être avancé jusqu'aux sources de l'Escaut, s'en empara et s'y établit; un peu plus tard elle devint la capitale d'un de ces petits royaumes que Chlodwig abandonna d'abord aux princes de sa race.

Cambrai avait embrassé la foi nouvelle longtemps avant l'arrivée des hordes franques; elle ne tarda pas à avoir des évêques, qui par leurs vertus répandirent un grand éclat sur son Église naissante. Les indigènes et la population plus nombreuse des colons romains y professaient librement le christianisme, lorsque Chlodion vint avec ses farouches soldats détruire les autels et massacrer leurs défenseurs (447). La barbarie germaine, expulsée de ces contrées par la conquête des Romains et la parole évangélique, y régna de nouveau avec les Franks, jusqu'à ce que Chlodwig eût courbé lui-même son front sous l'eau du baptême. A cette époque, le merewig qui commandait à Cambrai se nommait Raghenaer; jaloux de la grandeur du glorieux Sicambre, il n'attendait qu'un signal pour secouer le joug. Chlodwig avait déjà fait plus d'un exemple; il résolut d'exterminer Raghenaer, qui d'ailleurs se rendait odieux à tous les Franks par les plus honteuses débauches. Le conquérant des Gaules employa dans cette circonstance un subterfuge bien digne du caractère astucieux et sauvage des Mérovingiens. Afin de se rendre plus favorables les leudes ou compagnons de Raghenaer, il les séduisit, en leur donnant, comme des objets d'une valeur inappréciable, des pièces de monnaie, des bracelets et des baudriers en métal imitant l'or ; puis, s'étant approché de Cambrai avec une troupe nombreuse, il y entra facilement, grâce à la trahison des leudes. Raghenaer, surpris, abandonné, se préparait à la fuite, lorsque ses soldats, le saisissant et lui liant les mains derrière le dos, l'amenèrent, ainsi que son frère Rikher, devant Chlodwig. « Pourquoi as-tu déshonoré notre race en te laissant enchaîner? lui dit le petit-fils de Mérovée : il valait mieux mourir ! » et levant sa hache, il la lui rabattit sur la tête et l'étendit à ses pieds. Alors il se tourna vers Rikher, « et toi, lui dit-il, que n'as-tu secouru ton frère pour l'empêcher d'être enchaîné? » sans attendre sa réponse, il le jeta aussi à terre d'un coup de sa francisque. Bientôt les leudes de Raghenaer s'aperçurent que l'or de leurs bracelets, de leurs anneaux, de leurs baudriers, était faux; ils osèrent s'en plaindre : « c'est l'or que mérite celui qui fausse sa foi envers son chef, » répondit Chlodwig; estimez-vous heureux que je vous laisse la vie (511). »

Cependant, depuis qu'il s'était rangé sous la bannière de la croix, le roi frank

avait appuyé de son autorité le rétablissement du culte détruit à Cambrai, et saint Vaast, un des prélats auxquels il devait sa conversion au christianisme, avait été chargé par saint Remi de cette importante mission. C'est à cette même époque, c'est-à-dire au commencement du VIe siècle, que l'on doit faire remonter l'origine de la première cathédrale de Cambrai, à laquelle les Mérovingiens et les Carlovingiens prodiguèrent leurs dons les plus riches. Chilpéric, Clotaire et Dagobert, qui firent dans cette ville de fréquents séjours, dotèrent son église de grands biens. Pépin, maire du palais, ne se montra pas moins libéral. Sous Charlemagne, Louis-le Débonnaire et Charles-le-Chauve, Cambrai eut aussi une large part des faveurs impériales; il y fut tenu plusieurs synodes, entre autres celui par lequel Louis-le-Débonnaire apporta de sages réformes dans l'administration des monastères, où de graves désordres s'étaient introduits. A l'époque de la déposition de Charles-le-Gros, le démembrement de l'empire fit passer cette ville et son territoire sous la domination d'Arnoul, roi de Germanie (899). Ils revinrent momentanément à Charles-le-Simple, mais ils furent rendus bientôt après à la suzeraineté définitive des rois germains qui y avaient, sous le nom de comtes, des délégués chargés de protéger l'Église; ces comtes furent plus d'une fois en lutte avec les évêques, auxquels fut enfin dévolue tout entière la seigneurie temporelle de Cambrai et du Cambresis, qui dès lors formèrent un État libre et indépendant. Ce petit empire sacerdotal, bien qu'enclavé entre les terres des princes puissants et envahisseurs, fut presque toujours respecté à cause de la suprématie spirituelle qu'il exerçait sur la majeure partie de la Flandre et du Hainaut. Les comtes de Flandre s'en considéraient même comme les gardiens naturels, et ne tardèrent pas à prendre le titre d'*Aroués* ou de défenseurs de son église.

Tel était l'état des choses au milieu du Xe siècle : peu d'années s'étaient écoulées depuis que les provinces belgiques avaient vu disparaître ces Normands qui, pendant plus de deux cents ans, leur avaient causé tant de maux; et Cambrai, saccagé à deux reprises différentes par les pirates du Nord, devait l'être d'une manière plus cruelle encore par d'autres barbares. Les Madgyares ou Hongrois, obéissant, les derniers à l'impulsion qui précipita sur l'Europe tant de hordes sauvages, apparurent tout à coup en Belgique. La Flandre et le Hainaut furent ravagés, mais le siége de la vieille cité épiscopale de Cambrai fut accompagné de tant d'horreurs et de maux, qu'il resta surtout gravé dans le souvenir des peuples. Ce fut au printemps de l'année 953 que fut signalée l'approche des Hongrois. Cambrai avait alors pour évêque le seigneur Fulbert, prélat dont l'esprit ferme et résolu ne se laissa point abattre par l'imminence du danger. Ce qu'en ce temps-là on nommait la ville était un assemblage de maisons de bois, de terre ou de pierres, grossièrement façonnées, recouvertes en chaume pour la plupart, et disséminées autour des églises et des monastères. L'Escaut coulait au bas de Cambrai, et dans le centre s'élevait le bourg ou château bâti très-solidement en pierre et flanqué de tours carrées; cette enceinte renfermait l'église cathédrale, le palais de l'évêque et l'abbaye de Saint-Aubert. Le bourg était un lieu qu'on avait cherché à rendre inexpugnable; Fulbert y fit transporter la châsse contenant le corps de saint Gaugeric ou Géri, l'un des premiers évêques de Cambrai.

Le 8 avril, les Barbares commencèrent enfin le siége. Après leur avoir opposé une résistance aussi obstinée qu'héroïque, l'évêque et ses vassaux abandonnèrent le faubourg et se retirèrent derrière les murailles et dans les tours qui protégeaient la cité proprement dite. Les Hongrois pillèrent les maisons du faubourg et y mirent le feu. Désespérant de prendre la cité, ils allèrent ensuite camper dans les prairies qui bordent la rive gauche de l'Escaut; mais la mort de leur chef, qui fut tué dans une sortie par les assiégés, les ramena bientôt sous les murs de Cambrai. De part et d'autre on se battit avec un acharnement et une fureur nouvelles. Les Hongrois voulurent incendier la cathédrale au moyen de traits enflammés; grâce au dévouement d'un clerc, nommé Sarrald, le feu fut éteint. Alors ils tournèrent toute leur fureur contre l'église Saint-Géri, placée en dehors du bourg. Les courageux efforts des chanoines et de leurs vassaux ne purent la sauver : les Hongrois l'assaillirent avec tant de rage qu'ils s'en rendirent maître. Tout fut égorgé sans pitié; l'histoire nous a conservé les noms des principaux clercs qui périrent en cette circonstance : c'étaient Auffrid, Anselme, Grinbert, Thierri et Gention. Bien d'autres encore subirent un douloureux martyre. Quand il ne resta plus personne à massacrer, les Barbares dépouillèrent le monastère et l'église de leurs reliquaires, de leurs trésors, de leurs ornements, après quoi ils mirent le feu aux lambris, et les flammes dévorèrent cet antique et vénérable monument. On vit alors la rue se joncher de ses débris fumants; on vit le plomb des toitures couler en longs ruisseaux sur la pente de la colline et inonder les rues et les fossés d'alentour. A la lueur de ce sinistre incendie, les Hongrois s'en allèrent, emmenant leurs captifs et emportant un immense butin.

A l'évêque Fulbert, homme pieux et bon, succéda un prélat qui ne lui ressemblait en aucune façon. Il s'appelait Bérengaire, appartenait à la famille de l'empereur Othon, et cette circonstance, malgré son indignité, l'avait élevé à l'épiscopat. Ses mœurs farouches et déréglées, son langage tudesque, qu'on ne parlait plus dans le pays depuis longtemps; enfin, ses habitudes étranges le faisaient considérer par son peuple comme un vrai barbare. On le haïssait instinctivement avant même que son arrogance et ses persécutions fussent venues justifier cette antipathie. Telles étaient les dispositions des esprits, lorsqu'en l'année 958, Cambrai fut le théâtre d'une scène que l'on doit regarder comme le premier signal de l'affranchissement des communes dans le nord de la France.

Un jour, Bérengaire se trouvait en Germanie, à la cour de l'empereur, son parent. Comme il tardait à revenir, les bourgeois, réunis par une seule et même pensée, dit un chroniqueur, se liguèrent contre lui, s'engageant, par serment, à lui fermer les portes de la ville à son retour. L'évêque, regagnant le Cambrésis, apprit, chemin faisant, la conjuration tramée contre sa personne. Sentant bien que seul il ne pourrait rien contre tout un pays en insurrection, il regagna l'Allemagne plein de dépit et de colère, et, s'adressant à l'empereur, lui exposa sa situation, et le supplia de lui donner des forces suffisantes pour mettre à la raison les bourgeois révoltés. L'empereur accueillit sa demande, et lui confia une assez forte armée. Afin de mieux assurer sa vengeance, Bérengaire réclama, en outre, l'appui du comte de Flandre, et des hommes d'armes flamands se joignirent aux hommes d'armes impériaux. A l'approche de forces si impo-

sautes et comme effrayés d'ailleurs de leur pensée d'indépendance, les Cambrésiens hésitèrent et firent annoncer à l'évêque qu'il pouvait revenir sans défiance. Bérengaire alors congédia les troupes et rentra dans la ville, escorté de ses seuls officiers. Les choses en restèrent là pendant quelque temps; mais l'évêque ne pouvait effacer de son esprit l'impression que lui avait causée l'audacieuse tentative des Cambrésiens. La vengeance couvait dans son cœur; elle fut terrible. Ayant fait venir clandestinement dans la ville des hommes d'armes qu'il avait soudoyés, il attaqua subitement et à l'improviste les bourgeois sans défense, les pourchassant, comme des bêtes fauves, à travers les rues et les places. Les soldats, enivrés par l'odeur du sang, poursuivirent leurs victimes jusque dans l'église de Saint-Géri, où les malheureux bourgeois avaient cru trouver un asile inviolable. Les forcenés les saisissaient jusque sur les marches des autels et les mutilaient horriblement. Aux uns, ils coupaient les pieds et les mains; ils crevaient les yeux aux autres, ou bien leur marquaient le front d'un fer rouge. Quand cette boucherie fut terminée, l'évêque furieux fit remplir un chariot des armes et des dépouilles prises sur les bourgeois, et l'envoya comme trophée de sa victoire aux compagnons de débauche réunis dans une de ses maisons de plaisance située non loin de Cambrai, et nommée le château de Béthencourt. Bérengaire reçut bientôt le châtiment de ses forfaits, et, s'il faut en croire la tradition, ce fut sa conscience elle-même qui devint son bourreau. Il était à Cologne : une nuit qu'il reposait à demi éveillé dans son lit, le bienheureux Géri, dont il avait si cruellement profané le temple, lui apparut, et, après lui avoir reproché ses crimes, le frappa vigoureusement de la crosse pastorale qu'il tenait à la main. Bérengaire, éperdu, se leva, criant, hurlant, appelant ses valets. Peu de jours après, il mourait des suites de cette terrible vision.

Cette scène, comme nous l'avons dit, est le plus lointain syptôme de la régénération qui doit s'accomplir dans les destinées du peuple, mais qui se fera longtemps attendre et ne sera que le prix d'une lutte acharnée et sanglante. Les évêques, seigneurs temporels de Cambrai, ayant d'entrer en guerre ouverte contre leurs vassaux, eurent de fréquents démêlés avec les comtes, châtelains ou protecteurs; nous ne nous arrêterons point à ces disputes de pouvoir à pouvoir, de juridiction à juridiction, résultat inévitable du désordre et de la barbarie qui régnaient dans les institutions. Nous avons hâte de voir enfin l'élément populaire aux prises avec l'élément aristocratique, et les bourgeois sortant victorieux de ce conflit conquérir la liberté communale, objet d'une si légitime poursuite.

L'exécution, ordonnée par Bérengaire, avait profondément irrité le peuple de Cambrai, et il aspirait après le moment où il lui serait enfin permis de secouer le joug; cette occasion ne se présenta qu'en l'année 1076. Les Cambrésiens profitant d'une absence de leur évêque, Gérard II, s'insurgèrent et établirent sous le nom de commune une association permanente et armée. « Cependant l'évêque étoit à Lobbes, raconte une chronique de Cambrai, il lui fut dit le mal que le peuple avoit fait, et aussitôt il quitta la route, et pour ce qu'il n'avoit gens pour se venger de ses bourgeois, il prit avec lui son bon ami Bauduin, le comte de Mons, et ainsi vinrent à la cité avec grande chevalerie Lors eurent les bourgeois leurs portes closes et maudèrent à l'évêque qu'ils ne laisseroient entrer que lui et sa

maison, et l'évêque répondit qu'il n'entreroit pas sans le comte et sa chevalerie, et les bourgeois le refusèrent. Quand l'évêque vit la folie de ses sujets, il lui prit grande pitié et il désiroit plus faire miséricorde que justice. Alors leur manda qu'il traiteroit des choses devant dites, en sa cour, en bonne manière, et ainsi les apaisa. Alors l'évêque fut laissé entrer, et les bourgeois rentrèrent en leurs maisons à grande joie et tout fut oublié de ce qui avoit été fait. Mais il advint, après un peu de temps, par aventure, sans le su et consentement de l'évêque et contre sa volonté, que grand nombre de chevaliers les assaillirent en leurs hôtels, en occirent aucuns et plusieurs blessèrent, dont furent les bourgeois très-ébahis et fuirent à l'église Saint-Géry ; enfin furent pris et menés devant l'évêque ; ainsi fut cette conjuration et la commune défaite, et jurèrent désormais féauté à l'évêque. »

A la faveur d'un schisme qui, vers l'an 1095, s'éleva entre Manassès et Gaucher, tous deux prétendants à l'évêché de Cambrai, la commune se reconstitua, mais elle ne tarda pas à être dissoute par l'empereur Henri V, qui vint en personne rétablir l'évêque son vassal dans l'autorité absolue que les bourgeois voulaient lui enlever. L'empereur arriva en 1107 à Cambrai avec de nombreux hommes d'armes allemands, esclavons, lorrains et saxons. Sa présence répandit la plus grande terreur ; les femmes, les jeunes filles, les enfants, pour échapper à la brutalité du soldat, se réfugièrent dans les églises et les clochers. Un ban, publié par ordre impérial, somma les habitants de comparaître devant le prince ; « ils y vinrent très-émus, dit la chronique, car ils craignoient de perdre la vie ou leurs membres. » L'empereur leur parla très-sévèrement et fit des menaces terribles. L'évêque Gaucher intercéda pour ses sujets : « Très-doux empereur, lui dit-il, ne détruisez pas nos bourgeois si cruellement et en si grande sévérité, car bien les pouvez corriger avec plus grande douceur ; » l'empereur s'apaisa un peu, mais faisant apporter la charte communale, il la déchira devant les bourgeois et exigea d'eux le serment de ne plus chercher à recouvrer leur liberté. Moins de vingt ans après, la commune fut rétablie, mais encore pour être abolie à deux reprises différentes, en 1138 et en 1180, sans que les Cambrésiens eussent renoncé à leurs généreux efforts. La commune de Cambrai était citée au loin comme un modèle d'organisation politique, et on lui enviait ce privilége par lequel il était statué que ni l'évêque ni l'empereur ne pouvaient asseoir une taxe ni lever tribut dans la ville, ni faire sortir la milice, si ce n'est pour le seul intérêt de la cité. Admirée dans le moyen âge, cette antique commune était gouvernée par des magistrats électifs au nombre de quatre-vingts qu'on appelait *Jurés*, et qui se partageaient les fonctions administratives et judiciaires.

Toutes les révolutions communales que nous n'avons pu qu'indiquer rapidement, furent accompagnées d'événements dont il faut aussi retracer l'esquisse ; nous avons parlé des siéges que Cambrai eut à souffrir dans les temps primitifs. Durant tout le cours du moyen âge, elle se vit souvent en butte à la convoitise des princes voisins, les comtes de Flandre et de Hainaut surtout, mais sans qu'il en résultât jamais de longs changements de domination. Quelques solennités publiques se mêlèrent à ces luttes. C'est par Cambrai qu'Isabeau de Bavière fit son entrée en France pour venir épouser Charles VI. Après la bataille de

Roosebeke, qu'il venait de gagner sur les Flamands insurgés, ce roi fit une entrée triomphale à Cambrai (1382); en reconnaissance de sa victoire, il enrichit l'église cathédrale et y déposa une partie des étendards qu'il avait conquis sur les Flamands. Le 4 avril de l'année 1384 fut célébré à Cambrai le double mariage de Guillaume, fils du comte de Hainaut, avec Marguerite de France, fille de Philippe-le-Hardi duc de Bourgogne, et celui de Jean, comte de Nevers, fils du même duc, avec Marguerite, fille de Guillaume de Hainaut; le roi Charles VI assista à cette solennité qui donna lieu aux fêtes les plus pompeuses : pendant huit jours ce ne fut que joûtes, tournois, réjouissances chevaleresques et populaires; on vit alors à Cambrai plus de trois mille chevaliers de tous les pays, et l'affluence des étrangers y fut si grande que la ville ne put les contenir, et qu'il fallut dresser six mille tentes dans les campagnes environnantes.

Au temps des guerres de Philippe de Valois contre Edouard d'Angleterre, une armée d'Anglais, de Brabançons, de Flamands et de Hainuiers, que l'historien Froissart évalue à quatre-vingt mille hommes, attaqua inutilement cette cité (1339). Pour récompenser les Cambrésiens de leur courageuse défense, le roi de France confirma et augmenta leurs privilèges. Louis XI occupa militairement Cambrai en 1477, et leva sur les habitants une contribution de quarante mille écus d'or. Le gouverneur qu'il y laissa, le seigneur du Lude, s'y fit détester par ses cruautés. Trois ans plus tard, Louis XI, poursuivi par la crainte de la mort, fit deux pèlerinages à Notre-Dame de Cambrai, et suivant l'historien Le Carpentier, « offrit, en expiation de ses crimes, à l'église de Notre-Dame une couronne de la valeur de douze écus d'or, et reconnoissant au pied du grand autel que la ville estoit vrayement impérialle, il renonça solennellement à toutes les prétentions qu'il pouvoit y avoir. » En 1508, l'empereur Maximilien, le pape Jules II, le roi de France Louis XII et leurs alliés, y conclurent cette fameuse Ligue dite *de Cambrai*, qui, sans anéantir la république de Venise, comme ces puissances l'espéraient, lui fit néanmoins beaucoup de mal. Ce fut aussi à Cambrai que fut négociée la paix entre Charles-Quint et François I[er]; on sait que Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi de France, et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, tante de Charles-Quint, négocièrent ce traité, connu dans l'histoire sous le nom de *Paix des Dames;* jamais ne se rencontra plus magnifique réunion de dignitaires ecclésiastiques et de nobles personnages qu'à cette occasion : l'on compta dans Cambrai, outre les deux princesses, huit cardinaux, dix archevêques, trente-trois évêques, quatre princes souverains, soixante-douze comtes et quatre cents seigneurs de toute qualité. Après la signature du traité, François I[er] vint avec sa brillante cour ajouter un nouvel éclat à ce congrès.

Cambrai souffrit encore des malheurs de la guerre pendant la seconde moitié du XVI[e] siècle. En 1553, le roi de France, Henri II, assiégea inutilement cette ville. Durant les troubles des Pays-Bas, Cambrai s'étant donnée au duc d'Anjou, frère de Henri III (1581), elle resta au pouvoir de la France jusqu'en 1595, époque à laquelle le comte de Fuentes, gouverneur des provinces espagnoles, la reprit, après un siége assez long, sur Balagny, bâtard de Montluc, qui en avait usurpé la souveraineté l'année précédente. Sous le règne de Louis XIII, Le

comte d'Harcourt investit aussi Cambrai, mais sans résultat (1649). Le maréchal de Turenne ne fut pas plus heureux en 1657. Ces fréquentes entreprises, ces rapides changements de domination, faisaient dire à un historien local, en 1664, « que Cambrai ne sçavoit et ne sçait encore à qui se donner, ou à l'Empire, ou à la France, ou à l'Espagne, ou à l'évêque. » Enfin elle fut prise par Louis XIV après neuf jours de tranchée ouverte, le 5 avril 1677, et réunie pour toujours à la France.

Cambrai ne perdit pas ses libertés communales en devenant une ville française. A l'époque de la réunion, sa municipalité était composée d'un prévôt, de deux conseillers et de quatre échevins, et elle avait des attributions administrtives et judiciaires assez étendues; mais cette commune, autrefois si redoutable, n'inspirait plus de crainte. Depuis le XVI[e] siècle, elle était dominée par une citadelle élevée par Charles-Quint. « La ville, dit un ancien et fort original historien de Cambrai; la ville ayant reçu ce prince à son tour comme cité impériale, il persuada faussement aux trop simples Cambrésiens, par le moyen de leur évesque, de la maison de Croy (qui les traitoit comme la torpille fait les poissons, les gelant, les roidissant, et les endormant par son haleine pour les manger), que le roy de France s'en vouloit saisir pour l'attribuer à sa couronne, partant qu'il estoit nécessaire d'y bastir une citadelle pour leur seureté, dont ils auroient la garde eux-mesmes. » Les pauvres bourgeois ayant donné leur consentement, la citadelle fut élevée sur le *Mont-des-Bœufs*, aux dépens de plus de huit cents maisons, avec les ruines et les matériaux de plusieurs châteaux environnants, et même de l'antique collégiale de Saint-Géri, dont nous avons raconté le siége par les Hongrois au X[e] siècle (1549).

Mais ce n'est pas seulement comme place de guerre, c'est surtout comme ville épiscopale que Cambrai mérite de fixer l'attention. Le chapitre de sa cathédrale fut appelé le séminaire des évêques; et en effet il en était sorti quatre papes, soixante-huit cardinaux et deux cents archevêques et évêques. Dans ce nombre que de personnages célèbres, depuis saint Vaast, saint Géri, saint Aubert, jusqu'au cardinaux Robert de Genève, Pierre d'Ailly et Guillaume de Croy, et depuis ces derniers jusqu'au vertueux archevêque Vanderburck, auquel Cambrai doit ses principaux établissements de bienfaisance, jusqu'à l'immortel auteur du *Télémaque*, la plus glorieuse illustration que les Cambrésiens puissent revendiquer. Saint-Simon a tracé un portrait admirable de Fénelon : « Retiré dans son diocèse, cet illustre prélat y vécut, dit-il, avec la piété et l'application d'un pasteur. Cambrai est un lieu de grand abord et de grand passage; rien d'égal à la politesse, au discernement, à l'agrément avec lequel il recevait tout le monde... Ses aumônes, ses visites épiscopales, réitérées plusieurs fois l'année, et qui lui firent connaître par lui-même, à fond, toutes les parties de son diocèse, la sagesse et la douceur de son gouvernement, ses prédications fréquentes dans la ville et dans les villages, la facilité de son accès, son humanité avec les petits, sa politesse avec les autres, ses grâces naturelles, rehaussant le prix de tout ce qu'il disait et qu'il faisait, le firent adorer de son peuple; et les prêtres, dont il se déclarait le père et le frère, et qu'il traitait tous ainsi, le portaient dans leurs cœurs..... Quoique sa table fût magnifique et délicate et que tout chez lui répondît à l'état d'un grand seigneur, il n'y avait rien néanmoins qui ne sentît l'odeur de l'épiscopat et de la règle la

plus exacte parmi la plus honnête et la plus douce liberté; lui-même était un un exemple toujours présent, mais auquel on ne pouvait atteindre; partout un vrai prélat, partout aussi un grand seigneur, partout, en outre, l'auteur de *Télémaque*. » On ne sait si, après un tel homme, on doit encore citer parmi les archevêques de Cambrai le trop fameux cardinal Dubois. Du reste, le favori du régent ne souilla jamais Cambrai de sa présence, il se contenta de jouir à Paris des immenses revenus que rapportait le duché de Cambrésis.

La cathédrale de Cambrai était un des monuments les plus remarquables du nord de la France. Après des destructions totales ou partielles aux IXe, XIe et XIIe siècles, elle fut rebâtie sur un plan tout nouveau et dans de plus vastes proportions, sous le pontificat de Nicolas de Chièvres; commencés en 1150, les travaux durèrent jusqu'en 1472. Cette œuvre des siècles avait tous les caractères de la grandeur architecturale. On admirait son magnifique vaisseau entouré d'une multitude de chapelles, rempli de mausolées, embelli par tout ce que l'art au moyen âge pouvait inspirer d'original et de somptueux; on admirait surtout cette flèche toute en pierre et percée à jours comme une dentelle qui, s'élançant d'un portique merveilleusement historié, allait perdre ses derniers détails dans les nuages.

Outre son église métropolitaine, Cambrai renfermait un grand nombre de monastères et d'établissements religieux parmi lesquels il faut citer les collégiales de Saint-Géri, de Saint-Aubert et de Sainte-Croix, les abbayes de Saint-Sépulcre, de Cantimpré et de Prémy, les hospices de Saint-Julien, de Saint-Jean, des Pèlerins de Saint-Jacques, de Saint-Jacques-le-Majeur. Ces antiques maisons étaient richement dotées, et la ville se trouvait bien de la richesse de son clergé; elle n'avait, pour ainsi dire, qu'une existence sacerdotale : aussi le commerce et l'industrie n'y furent-ils jamais en grand honneur. Cependant Cambrai s'attribuait et s'attribue encore la première fabrication des toiles connues sous le nom de batistes, et appelées autrefois toiles de Cambrai. On y faisait aussi d'autres étoffes, mais moins pour le commerce que pour les besoins locaux. Plus qu'aucune autre ville du nord de la France, en raison du caractère clérical et monastique qu'elle présentait, Cambrai fut soumise au nivellement opéré par la révolution. Quelques semaines suffirent pour anéantir cette superbe métropole, œuvre de plusieurs générations : les vieux évêques furent tirés de leurs tombes séculaires; Fénelon lui-même ne trouva pas grâce, et l'on profana ses cendres; elles furent recueillies plus tard et on leur éleva un mausolée dans la nouvelle église cathédrale. De tous les édifices religieux qu'elle possédait naguère, Cambrai ne conserva que l'église abbatiale de Saint-Aubert, qui forme une paroisse sous le vocable de Saint-Géri, et l'église du Saint-Sépulcre, aujourd'hui métropole du diocèse; ce monument n'offre rien de remarquable sous le rapport architectural, mais il renferme le mausolée de Fénelon que surmonte une statue couchée, due au ciseau de David; on y voit aussi les plus belles grisailles qui existent peut-être en France : ce sont huit toiles peintes sur place de 1756 à 1760, par Gheraert d'Anvers; elles représentent, d'après Rubens, les principaux événements de la vie du Christ. L'archevêché de Cambrai, réduit à un simple évêché par le concordat de 1802, a été reconstitué en 1842.

Pendant la révolution, Cambrai n'eut rien à souffrir des ennemis de la France; mais le régime de la terreur y fut cruellement représenté par Joseph Le Bon. L'empereur visita cette ville en 1811, et ce fut par Cambrai que Louis XVIII fit sa seconde entrée en France; il y arriva le 26 juin 1815. Deux jours après, le 28 juin, parut le fameux manifeste daté de Cambrai, et portant la signature du prince de Talleyrand, par lequel le roi faisait pressentir la proscription des régicides, tout en protestant de son respect pour la Charte de 1814.

Cambrai, ville de 17,000 âmes, est le chef-lieu d'un arrondissement où l'on compte 166,921 habitants. Elle est très-vaste, eu égard à sa population, mais irrégulièrement bâtie; la place d'Armes seule est très-belle. Comme ville de guerre, Cambrai a une haute importance. Outre ses fortifications remises en bon état depuis la paix, elle est dominée par une citadelle réputée imprenable. C'est celle qui fut bâtie par Charles-Quint, comme nous l'avons raconté. Cambrai a une société d'Émulation. Sa bibliothèque publique renferme trente mille volumes et une précieuse collection de manuscrits. Sous le rapport industriel et commercial, cette ville est en voie de prospérité. Plusieurs grands établissements s'y sont formés, dans les derniers temps, pour la filature, le tissage et l'apprêt des étoffes de lin, de coton et de laine. On y fait un trafic assez considérable de blés, de graines grasses, d'huiles, de savon, de sel, de charbon de terre, ainsi que des toiles et toilettes ou batistes que l'on fabrique dans les cent dix-sept communes du Cambrésis.

Cambrai revendique plusieurs hommes remarquables. Nous citerons, entre autres, au XII[e] siècle, *Balderic* ou *Baudri*, auteur de l'excellente chronique intitulée : *Chronicon cameracense et atrebatense;* aux XV[e] et XVI[e], les historiographes *Monstrelet* et *Buzelin;* aux XVII[e] et XVIII[e], *Le Carpentier* et le chanoine *Dupont*, tous les deux auteurs d'une histoire de Cambrai; de nos jours, deux romanciers, MM. *X. Saintine* et *S.-H. Berthoud;* M. *F. Delcroix*, poëte élégant et correct, et M. *E. Bouly*, qui a raconté les fastes cambrésiens avec autant de charme que d'érudition. N'oublions pas d'ajouter que c'est dans les environs de l'ancienne capitale du Cambrésis, dans le village de Saint-Aubert, que naquit *Frédégonde*, dans le V[e] siècle. [1]

LE CATEAU-CAMBRÉSIS.

A part Cambrai, il n'y a qu'une ville dans l'ancien Cambrésis, c'est le Cateau. Deux villages, Péronne et Vendelgies, existaient primitivement au lieu où elle se trouve aujourd'hui. Vendelgies, désigné dans un diplôme de Charles-le-Simple,

1. Gregorii Turonensis *Chronicon.* — Balderici *Chronicon cameracense et atrebatense.* — Le Carpentier, Dupont et E. Bouly, *Histoire de Cambrai.* — A. Le Glay, *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai.* — A. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France.* — Dieudonné, *Statistique du département du Nord.* — *Mémoires* de Saint-Simon.

de l'année 911, a laissé pendant longtemps son nom à l'un des faubourgs de la ville. Quant à Péronne, il occupait le terrain baigné par la Selle. Ce fut pour repousser les incursions auxquelles le pays était sans cesse exposé de la part des seigneurs de la Tiérache et du Vermandois, qu'au début du XIe siècle l'évêque de Cambrai, Erluin, éleva en ce lieu une forteresse. L'empereur Othon III autorisa cette fondation et accorda à la ville nouvelle diverses prérogatives telles que les droits de marché, tonlieu, hôtel des monnaies, justice, etc. (1001). Vingt ans plus tard eut lieu la fondation de l'abbaye de bénédictins de Saint-André, qui contribua beaucoup à augmenter l'importance et le lustre de cette petite cité. Dès le XIIIe siècle, les évêques de Cambrai, seigneurs temporels du Cambrésis, avaient au Cateau un palais qui fut restauré et agrandi par Nicolas de Fontaines, mort en 1272. Le célèbre cardinal Pierre D'Ailly affectionnait le séjour du Cateau. Il habitait cette résidence lorsqu'il répondit, par une lettre pleine de dignité, aux menaces de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui lui avait fait défense d'accepter l'évêché de Cambrai. Ce fut là encore qu'il se réfugia lorsqu'il sut que, dans Cambrai même, on avait ourdi une conspiration contre sa vie.

Le Cateau, cédé au comte de Flandre en 1108, rendu dix ans plus tard à l'évêque de Cambrai, pillé et brûlé en 1133 par un seigneur voisin, Gérard de Saint-Aubert, reconstruit et agrandi vers 1250, fut encore assiégé, pris et incendié presque totalement par les comtes de Dunois, de Clermont et de Nevers, en 1472. Les garnisons de Guise et de Saint-Quentin s'en rendirent maîtres en 1481; et, à deux époques différentes, en 1521 et en 1543, le roi François Ier s'établit dans ses murs. Douze ans plus tard, le 2 avril 1555, la ville fut brûlée, pillée et démolie par les Français, qui ne pouvaient lui pardonner l'accueil favorable qu'elle avait fait à l'empereur Charles-Quint.

Ce fut au Cateau-Cambrésis, au commencement du mois de janvier 1559, qu'on transporta le congrès, ouvert l'année précédente dans l'abbaye de Cercamp. Les principaux plénipotentiaires de la France étaient le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, le maréchal de Saint-André, tandis que le duc d'Albe, le prince d'Orange et l'évêque d'Arras représentaient le roi d'Espagne. Le 3 avril, la paix, dite du Cateau-Cambrésis, fut signée par les ambassadeurs de Henri II, de Philippe II et du duc de Savoie. Par ce fatal traité, la France abandonna presque toutes ses conquêtes; les seuls avantages qu'il lui assura furent la cession de quatre villes : Calais, Metz, Toul et Verdun.

En 1635, et durant les années suivantes, le Cateau souffrit beaucoup des suites de la guerre que la France déclara à l'Espagne. Louis XIII en fit abattre les remparts et démolir tous les édifices tant publics que particuliers. La ville, ainsi rasée, demeura déserte jusqu'en 1644; l'on permit alors aux anciens habitants de venir, moyennant contribution, s'y fixer au milieu des ruines. Après la levée du siége de Cambrai, en juillet 1649, l'armée française séjourna pendant un mois au Cateau, qui reçut la visite du cardinal Mazarin. Quand lés armes de Louis XIV eurent, en 1677, réuni Cambrai à la France, le Cateau eut la même destinée, mais il n'en prétendit pas moins ne reconnaître d'autre souverain immédiat que l'archevêque. Fénelon montra une bienveillance particulière pour les habitants du Cateau. Ce fut grâce au respect qu'inspirait ce prélat illustre

que le pays fut épargné par les armées des puissances coalisées. L'histoire du Cateau offre bien peu d'événements durant le cours du XVIII[e] siècle. Pendant les guerres de la révolution il fut pris par les Autrichiens, au mois d'octobre 1793, et l'empereur François II y tint son quartier général jusqu'au mois de mai 1794. Après le désastre de Waterloo, Louis XVIII y passa deux jours lorsqu'il rentra en France, le 24 juin 1815; sa première proclamation, contresignée par le duc de Feltre, est datée du Cateau. C'est dans cette ville que naquit le maréchal *Mortier*, duc de Trévise. Il en était parti simple soldat au commencement de la révolution. La statue de Mortier décore aujourd'hui la place publique du Cateau.

Cette ville, où l'on compte environ 7,000 habitants, est un chef-lieu de canton. Elle renferme la grande manufacture de la maison Paturle pour la filature des laines, la fabrique des mérinos, etc.; celle de la maison Fourment, où l'on confectionne les mérinos, alepines, mousselines-laines, soie et laine, thibets; et celle de la maison Bricout, pour la filature du coton, le tissage des calicots, perkales, etc. Ces trois établissements, qui contribuent à répandre le bien-être dans le pays, donnent au Cateau une grande importance industrielle.[1]

HAZEBROUCK. — BAILLEUL. — CASSEL.

Le territoire d'Hazebrouck, aujourd'hui si fertile, ne se composait autrefois que de marais, d'où la ville actuelle a tiré son nom, *brouck*, en langue celtique signifiant marécage. Les Romains y firent passer une voie qui allait de Thérouanne à Gand et qui, aujourd'hui, traverse encore Hazebrouck, où elle prend le nom de *rue Thérouanne*. Au VII[e] siècle, à l'arrivée de saint Éloi dans cette partie de la Gaule-Belgique, tout le pays était couvert par les eaux et par les bois. Nous ignorons comment la colonie d'Hazebrouck acquit l'importance d'une cité; nous lisons seulement dans une charte coutumière, écrite en flamand et conservée dans ses archives, qu'en 1336, les maisons y étaient construites en paillotis et avaient des toits de chaume. Certaines dispositions, contenues dans cette charte, témoignent toutefois de la civilisation avancée des habitants; ainsi, par exemple, le commerce, la police, les mœurs, y sont l'objet de règles très-sages. Une clause, entre autres, porte que nul homme n'habitera plus de six mois avec une femme sans l'épouser, sous peine de quarante-neuf sous parisis d'amende. Quant à l'histoire politique d'Hazebrouck, on n'en découvre aucune trace dans les chroniques où cependant il est plus d'une fois question de ses seigneurs, qualifiés plus tard de comtes, mais pour des intérêts extrêmement secondaires. Un seul fait nous paraît mériter quelque attention : en 1328, Robert de Flandre convoqua dans cette ville, pour y entendre son jugement et ordonnance, les députés de Bourbourg, Gravelines,

1. Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*. — Dumont, *Corps diplomatique*. — Demeunynck et Devaux, *Annuaire statistique du département du Nord*. — Expilly, *Dictionnaire géographique*.

Mardick, etc., dont les habitants révoltés contre lui venaient de se remettre sous son obéissance.

Du XIVe au XIXe siècle, pas un souvenir ne relie le passé au présent. Il faut arriver à notre temps pour trouver un fait de quelque intérêt. Charles X, voyageant en 1827 dans le département du Nord, se rendit d'Armentières à Hazebrouck, le 9 septembre; il visita le même jour Cassel, et repassa par cette dernière ville, le 14, en revenant de Dunkerque.

Hazebrouck, chef-lieu de sous-préfecture du département du Nord, tend à se développer chaque jour par l'industrie et le commerce; un canal, une route royale de première classe et une route départementale en font, pour ainsi dire, le centre et le marché de toutes les places environnantes; ces avantages s'augmenteront encore, lorsqu'un embranchement du chemin de fer du Nord lui ouvrira des communications avec Paris et la Belgique. La ville, bâtie sur un ruisseau qui se jette dans la Lys, est petite, mais propre et agréable; on y remarque l'église paroissiale, dont la flèche à jour, construite de 1493 à 1520, a deux cent quarante pieds de haut; l'hôtel-de-ville, commencé en 1807 et terminé en 1820, en remplacement de l'ancienne maison commune, autrefois château du comte d'Hazebrouck, fondé dans le XVIe siècle et qui périt dans un incendie en 1801; enfin le couvent des Augustins, occupé par le collége, l'hospice, la halle, le magasin des tabacs, et dont la haute et large façade est d'un aspect imposant, malgré de singuliers détails d'architecture.

Bailleul, qu'on écrivait autrefois *Baillœul* (en flamand *belle*), et dont on attribue la fondation à une colonie de seize mille habitants de Bavay, sortis de ses murs lorsque César en voulut faire le siége, est une des plus anciennes cités de la West-Flandre; elle était défendue par un château que les Normands démolirent en 882; Bauduin-le-Jeune la fortifia en 948 et Robert-le-Frison en 1072. Successivement brûlée ou saccagée jusqu'à six fois, du XIIIe au XVIe siècle, dans la longue période des dissensions civiles du pays, elle fut entièrement consumée par les flammes en 1582; ce sinistre n'était dû qu'à un accident imprévu, aussi les habitants ne perdirent-ils point courage et la ville sortit bientôt de ses ruines; mais comme si elle eût été prédestinée pour de pareilles catastrophes, les Français ne manquèrent point de l'incendier pendant la campagne de 1653; et en 1681, le feu ayant pris dans une brasserie, acquit, en moins de deux heures, tant d'intensité, qu'il dévora tous les édifices publics, sans que les secours les plus prompts pussent l'éteindre. La peste sévit, en outre, à Bailleul, en 1482, ainsi que dans les localités environnantes; elle y reparut au XVIIe siècle et fit trois mille six cents victimes en deux ans et demi (1646-1648).

Les documents abondent sur Bailleul, tant en ce qui touche ses seigneurs qu'en ce qui regarde la ville : nous choisissons, dans le nombre, les plus significatifs et les plus curieux. Ainsi, quant aux seigneurs, l'un d'entre eux, nommé Bauduin, part, en 1177, avec Philippe d'Alsace, pour la Palestine; un autre, Jakème, participe, en 1244, à un jugement des principaux feudataires de la Flandre, par lequel les terres d'Arlaux et de Crèvecœur sont adjugées à la comtesse Jeanne et à Thomas de Savoie, son mari : quant à la ville, tantôt c'est Louis de Nevers

qui confirme ses libertés et coutumes (1er octobre 1348); tantôt Philippe-le-Bon, dont une charte la déclare privilégiée pour la fabrication des draps (10 mars 1427); tantôt, enfin, l'archiduc d'Autriche, Philippe-le-Beau, qui, en juillet 1501, lui accorde une foire franche de trois jours, laquelle s'ouvrira, chaque année, le 9 du mois de septembre. Il existait, d'ailleurs, de temps immémorial, une *bourgeoisie* de Bailleul, dont les membres épars résidaient dans les différentes cités ou communes de Flandre, et en vertu de laquelle chacun d'eux avait le droit de récuser tout autre juge que le magistrat de cette ville.

Les derniers faits que nous ayons à signaler dans cette notice sont la destruction par les calvinistes de l'antique cloître et couvent de Saint-Antoine-lez-Bailleul (août et septembre 1578); les procédures, commencées en 1657 et terminées en 1660, contre les sorciers et les sorcières; et, plus récemment, le passage de quinze cents Cosaques, qui, sous les ordres du baron de Geismar, entrèrent en France par cette ville, d'où ils se dirigèrent sur Cassel (17 février 1814).

Bailleul s'élève sur une éminence : rues propres et bien percées, jolies maisons, d'un goût cependant et d'une construction moins français que germaniques, telle est la physionomie que présente la ville. Les deux églises paroissiales sont sous l'invocation de saint Waast et de saint Amand. Le *Mont-de-Lille*, dans le voisinage, est jonché de débris qu'on suppose avoir appartenu à un monument romain. Sous l'ancien régime, et depuis 1699, le bailliage royal et le présidial de Flandre siégeaient à Bailleul; on y trouve aujourd'hui un collége communal et deux hospices Le village de Flêtre, situé à six kilomètres de cette ville, a donné le jour au savant *Jacques Meyer*, auteur de deux ouvrages sur l'histoire de Flandre, le *Chronicon Flandriæ* et le *Rerum Flandicarum decus*, qui lui ont mérité le surnom de père de cette histoire; son neveu *Antoine Meyer*, auquel on doit quelques morceaux de poésie historique sur la province d'Artois, naquit aussi au village de Flêtre.

La fondation de Cassel (*Castellum Morinorum*) remonte au temps de l'empereur Auguste : ce furent les Romains, et non les habitants du pays, comme l'ont avancé quelques auteurs, qui bâtirent ce château sur la plus haute montagne du territoire des Morins et des Ménapiens. Le proconsul Carina le choisit pour siége de son gouvernement, et de là régla le tribut ainsi que la constitution imposés par le vainqueur aux peuples des Pays-Bas. En 396, la Flandre fut ravagée par des brigands qui avaient leur refuge dans les marais aux environs de Cassel. Un bourg ne tarda pas cependant à se former au pied de la forteresse; il obtint, vers 860, les priviléges de ville de l'un des forestiers de Flandre; et postérieurement, les comtes héréditaires, successeurs des forestiers, l'entourèrent de murailles. Pendant la guerre suscitée, en 1071, par Richilde, veuve de Bauduin VI, pour la tutelle du jeune comte Arnoul III, Cassel se soumit à Robert-le-Frison; c'est près de cette ville que fut livrée la mémorable bataille où périt Arnoul. Robert, en commémoration de cette victoire, ou plutôt, comme d'autres le racontent, en expiation de la mort de son neveu qu'il avait à se reprocher, et sur l'ordre du pape Grégoire VII, fonda, à Cassel même, le chapitre de Saint-Pierre, auquel il céda plusieurs domaines et droits féodaux ou rentes seigneuriales; donation confirmée,

en 1085, par le roi de France Philippe Ier, hormis *l'ost* et *le chevauchié* (*excepto equitatu equitum*).

Philippe-Auguste, en 1214, s'empara de Cassel. Quatorze ans après, elle s'associait à la révolte des communes de Bruges, d'Ypres, de Furnes et de Courtrai, contre Louis de Nevers. Philippe-le-Bel, l'allié de ce prince, marcha contre les rebelles avec une puissante armée. Tandis que le comte d'Alençon, frère du roi, s'avançait jusqu'au pied du Mont-Cassel, sur lequel les Flamands s'étaient rassemblés au nombre de seize mille, Philippe asseyait son camp à deux lieues de là. L'ost royal, divisé en dix *batailles* et cent soixante-dix *bannières*, présentait la plus magnifique réunion de la chevalerie de France. A la tête de cette fière noblesse on voyait Jean de Luxembourg, roi de Bohême; Philippe d'Évreux, roi de Navarre; les ducs de Bourbon, de Lorraine, de Bourgogne, de Bretagne; le Dauphin de Viennois; les comtes de Flandre, de Bar, de Hainaut, et le connétable Gauthier de Châtillon. Les bourguemestres Colin Zannekin, Zeyer Jansson, Winox de Fière et Lambrecht Boonen, commandaient les Flamands. Ceux-ci avaient tant de confiance dans le succès de leurs armes, qu'au-dessus de leur camp on voyait flotter une toile sur laquelle était peint un grand coq avec ces mots :

Quand ce coq ici chantera,
Le Roi trouvé ci entrera.

C'était jeter un défi à la face du roi de France et révoquer en doute la légitimité de ses droits à la couronne. Pendant trois jours, les deux armées s'observèrent; le quatrième, les Français se rapprochèrent d'une demi-lieue. Quelques détachements, dans l'espoir d'attirer les communes, dévastaient le pays sur lequel on voyait courir l'incendie; enfin, dans la nuit du 23 août 1328, les Flamands descendirent silencieusement de la montagne et attaquèrent à l'improviste l'armée royale. Ce coup d'audace leur réussit d'abord; ils pénétrèrent dans le camp ennemi, guidés par Zannekin, et y surprirent Philippe, qui n'eut que le temps de sauter sur un cheval et de s'enfuir au galop. Mais les Français ayant pu se reconnaître, grâce à une diversion des comtes de Bar et de Hainaut, les communes furent enfin accablées par le nombre, et laissèrent treize mille morts sur le champ de bataille. Philippe-le-Bel, à la suite de cette victoire, entra dans Cassel qu'il livra au pillage, et où ses troupes commirent d'effroyables excès de cruauté.

Jean, duc de Normandie, fils de Philippe-de-Valois, assiégea Cassel en 1347; il fut repoussé par la garnison, sous les ordres de Giles de Ryperghetrse, tisserand de Gand, qui lui tua ou blessa plus de treize cents hommes. Les habitants s'étant soulevés, en 1430, contre Philippe-le-Bon, et craignant sa vengeance, se rendirent au-devant de lui, tête et pieds nus, pour implorer sa miséricorde. Le duc frappa sur la ville une forte amende, lui retira ses anciens priviléges et lui en accorda de nouveaux. En 1677, le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, battit, près de Cassel, trente mille Espagnols ou Hollandais, commandés par le prince d'Orange. Le traité de Nimègue céda cette ville à la France, avec toute sa châtellenie (1678); elle lui appartenait depuis 1676.

Cassel, autrefois place importante de guerre, n'est plus aujourd'hui qu'une

ville ouverte et démantelée ; le plus remarquable de ses monuments est l'église paroissiale, construite en 1290. Il y avait, avant la révolution, une châtellenie ou cour de justice, composée d'un grand bailli et d'un haut-justicier; elle possède actuellement une justice de paix, un collége, et deux hospices. Le lieutenant-général *Vandamme*, le maréchal de camp baron *Gobrecht*, et le colonel de hussards baron de *Mersseman*, sont nés à Cassel.

L'arrondissement d'Hazebrouck compte 105,574 habitants, sur lesquels il en faut prendre 7,346 pour le chef-lieu, 9,823 pour Bailleul, et 4,495 pour Cassel. Des fabriques de toiles et de chapeaux, des moulins à huile, des amidonneries, des raffineries de sel, des fours à chaux, des teintureries, des brasseries, des tanneries; tels sont les principaux établissements industriels de ces trois villes. Bailleul a, de plus, des fabriques de dentelles et de tissus en coton, des briqueteries et des poteries de terre; Cassel, des fabriques de bas, dont elle écoule les produits, ainsi que les denrées indigènes, sur ses marchés hebdomadaires du jeudi.[1]

HONDSCHOOTTE. — GRAVELINES. — MARDICK.

La fondation d'Hondschootte remonte, suivant quelques historiens, au xe siècle. Un de ses seigneurs, nommé Moran, accompagna, dit-on, Godefroy de Bouillon dans la Terre-Sainte. C'était autrefois une *Bannière* de Flandre, laquelle fut transmise par alliance, vers l'an 1400, à la maison de Hornes. Philippe-le-Bon accorda, en 1430, au seigneur d'Hondschootte le privilége de haute, moyenne et basse justice. Les habitants obtinrent, en 1540, d'Isabelle-Claire, infante d'Espagne, une coutume que Philippe II modifia en 1586; enfin, la ville dépendit judiciairement de la châtellenie de Bergues-Saint-Winoc.

En 1383, lorsque Charles VI chassa les Anglais du comté de Flandre, Hondschootte fut dévorée par les flammes. Les Français la mirent à sac, en 1558, pendant le siége de Dunkerque. Deux nouveaux incendies la ruinèrent presque entièrement en 1576 et 1582. La peste se joignit à ce dernier désastre et causa tant de ravages que le cimetière fut trop étroit pour recevoir les morts. Les habitants d'Honschootte ne perdirent pas cependant courage; leur industrie répara ces pertes, et, en 1617, la population avait tellement augmenté, que l'évêque d'Ypres crut devoir diviser la ville en deux paroisses. La guerre, malheureusement, se ralluma entre la France et l'Espagne. Saccagée par les Français en 1657, Honschootte

1. *Chroniques de Saint-Denis.* — *Les Chroniques* de Jean Froissart. — *Histoire de Dunkerque*, par Pierre Faulconnier. — *Histoire de France*, par Henri Martin. — Sismondi, *Histoire des Français.* — *Dictionnaire universel de la France*, par Robert de Hesseln. — *Relation du voyage de S. M. Charles X dans le département du Nord en 1827*, par Ch. Du Rozoir. — *Annuaire du département du Nord*, par MM. Demeunynck et Devaux, année 1834.

fut brûlée, en 1708, par les Hollandais, qui s'y livrèrent à des actes de barbarie effroyables. Le traité d'Aix-la-Chapelle en assura la possession à la France; mais la population s'était dispersée et n'atteignit plus le chiffre auquel elle était parvenue. En 1749, la seigneurie d'Hondschootte appartenait encore à la maison de Hornes, dont un héritier la vendit à Jacques Coppens, écuyer de Louis XV. Personne n'ignore que ce fut sous les murs de cette ville qu'en 1793, le 8 de septembre, les Anglais, au nombre de dix-huit mille combattants, furent complétement défaits par le général républicain Houchard; l'ennemi perdit plus de six mille hommes. Le vainqueur porta néanmoins sa tête sur l'échafaud, pour n'avoir pas su profiter de la victoire.

Hondschootte, dont la population était, au XVIe siècle, de 22,000 âmes, n'a plus aujourd'hui que 3,833 habitants. Une fabrique de tissus, quelques blanchisseries de toiles, des brasseries, des moulins à blé ou à huile et des tanneries, forment les principales ressources industrielles de cette petite ville.

A la fin du VIIe siècle, Gravelines était un simple hameau portant le nom de paroisse Saint-Willebrod. Thierry d'Alsace l'agrandit considérablement et y bâtit une forteresse (1160). Philippe, son fils, fit percer, entre la mer et Saint-Willebrod, le *Grave-Linghe*, ou Canal du Comte, dans lequel s'écoulèrent les eaux de l'Aa. Ce canal donna son nom à la nouvelle ville (*Grave-Linghe*, *Graveninghe*, Gravelines), et y forma un port qui ne tarda point à devenir un des plus commerçants de la Flandre. La population prit un tel accroissement, qu'une deuxième cure fut créée au dehors de l'enceinte, vers le rivage de la mer (1190); mais, après le sac de la ville par l'évêque anglais Spenser, la nouvelle paroisse, devenue déserte, fut réunie à l'ancienne (1382). Une charte de 1235 nous apprend qu'il y avait dès lors un hôpital à Gravelines. Pendant deux siècles, la guerre ne troubla plus l'existence de cette ville; toutefois, Charles-Quint, en 1528, fortifia le château et, à sa demande, les états de la province relevèrent les principaux bastions de la place. Trente-deux ans après, les Français perdirent la célèbre bataille de Gravelines. Philippe II voulut réaliser le projet d'Yolande, dame de Dunkerque, et de son mari Henri de Bar, en creusant un canal de la ville à la mer pour recevoir les eaux de l'Aa, avec une écluse de chasse et un bassin. Ces travaux, longtemps suspendus, venaient enfin d'être terminés par Philippe IV (1638-1639), lorsque Gaston d'Orléans, avec l'assistance de l'amiral Tromp, s'empara de la ville et détruisit tous les ouvrages des rois d'Espagne (1644). La place capitula le 28 de juillet; l'archiduc Léopold la reprit en 1652; elle se rendit, en 1658, au maréchal de La Ferté au bout de vingt-trois jours de siége, et fut définitivement cédée à la France par le traité des Pyrénées (1659). Le maréchal de Vauban et le chevalier de Ville ajoutèrent successivement aux fortifications les cinq demi-lunes du fossé et les six bastions de l'enceinte, que les hommes de l'art regardent comme des ouvrages parfaits. En 1740, Louis XV dota Gravelines du canal actuellement existant, ainsi que de l'écluse dite *Cinquante-Six*.

Le seul monument de Gravelines, ville très-propre et assez agréable, est le mausolée de l'un de ses anciens gouverneurs, M. de Metz, dû au ciseau de Girardon. L'arsenal ou château, qui fut presque entièrement ruiné par un incendie

en 1654, est pourvu de casemates. Il y avait autrefois dans cette ville une municipalité composée d'un bailli, d'un mayeur, de cinq échevins, d'un pensionnaire, d'un greffier et d'un procureur-syndic. La population s'élève à 4,200 âmes: elle se livre aux travaux agricoles et à la pêche du hareng et de la morue. Des corroieries, des brasseries et des raffineries de sel, entretiennent l'activité des habitants, qui font aussi le commerce du cabotage. Chaque semaine, deux, trois et souvent quatre petits bâtiments, chargés d'œufs, de fruits et de légumes, partent de ce port pour se rendre en Angleterre.

Mardick est désignée dans la *Notice de l'Empire* sous le nom de *Marcis in littore Saxonico*. C'était, au temps de la conquête romaine, le plus profond et le plus large des trois ports que Jules César possédait sur cette côte de la Belgique; une voie militaire y conduisait et les gouverneurs entretenaient garnison dans la ville. En 943, elle fut prise, pillée et brûlée par les Normands. L'évêque Spenser la saccagea en 1382, ainsi que Dunkerque et Gravelines. Les habitants avaient trempé cependant dans la rébellion de presque toutes les cités environnantes contre leur souverain Louis de Male : aussi, en 1384, firent-ils leur soumission à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, devenu comte de Flandre. Quelques jours avant la bataille de Gravelines, un détachement de cavalerie française poussa jusqu'à Mardick et la dévasta (1558). Maîtres de cette place, les Espagnols y bâtirent un fort en 1622; son importance éveilla bientôt la jalousie de la France dont les troupes l'investirent et y entrèrent par capitulation, après cinq jours de tranchée ouverte (1645). L'année ne s'était pas écoulée, lorsqu'un traître, un gentilhomme franc-comtois, nommé le *sieur de Cité*, y introduisit les Espagnols. Le duc d'Orléans la leur enleva l'année suivante; le siége fut long et meurtrier : il coûta cher à la France, tant en hommes qu'en argent.

A l'époque de la Fronde, les Espagnols ressaisirent Mardick (1652); Turenne la reprit en 1657, pour le compte de Cromwell, qui s'empressa d'en réparer les fortifications, dont une partie avait été abattue par le maréchal d'Aumont; mais Don Juan, général espagnol, profitant d'une nuit obscure, se porta brusquement aux environs de la place, avec une poigné de soldats déterminés, et ruina tous les ouvrages extérieurs. Louis XIV visitant la Flandre, en 1658, vint coucher, le 26 mai et le 23 juin, à Mardick, où il tomba sérieusement malade de l'excès des chaleurs, joint à l'insalubrité de l'air. Le traité des Pyrénées lui en assura la possession définitive en 1659, et, quatre ans après, il en fit démolir les fortifications rendues inutiles par celles de Gravelines et de Dunkerque. Contraint, en 1713, de livrer cette dernière ville aux Anglais, Louis XIV voulut construire un nouveau port à Mardick; il y dépensa des sommes énormes; les Anglais ayant réclamé vivement, en obtinrent la destruction, en vertu du traité de la quadruple alliance (4 janvier 1717). Depuis cette époque, Mardick ne s'est point relevé de sa chute, et l'on y compte à peine aujourd'hui 350 habitants.[1]

1. La *Notice de l'Empire*. — *Histoire de Dunkerque*, par Pierre Faulconnier. — *Dictionnaire universel*, de Hesseln. — *Annuaire du Nord pour l'année* 1835.

DUNKERQUE.

BERGUES.

Dunkerque est le port le plus imporant des côtes septentrionales de la France. Son heureuse situation géographique sur les deux mers en a toujours fait ambitionner la possession par les principales puissances de l'Europe : jusqu'au XVIIe siècle, la France, la Hollande, l'Espagne, l'Angleterre, se sont disputé cette ville. Tour à tour ils l'ont assiégée, conquise et fortifiée avec l'intention ou l'espoir d'y former un établissement durable : les états étrangers jaloux d'occuper une si belle position mais désireux surtout de nous en exclure ; le gouvernement français sentant combien il importait à sa grandeur politique et au développement de sa marine militaire de posséder ce port et de le tourner comme un instrument d'agression contre ses ennemis. Au milieu des luttes et des combats dont il est l'objet ou le prix, Dunkerque ne s'appartenant jamais à lui-même et changeant jusqu'à trois fois de maître dans une seule journée, ne peut avoir un sentiment national bien arrêté : il a des répulsions et non des sympathies, il est Flamand par le caractère plutôt que par le cœur, et presque toujours il obéit à ses souverains sans les aimer. Mais sa réunion à la France, sous le règne de Louis XIV, lui révèle sa véritable destinée, ses tendances naturelles, sa mission guerrière et patriotique : Dunkerque devient tout à coup l'un des plus héroïques soutiens de la gloire, des sentiments et des intérêts de la nationalité française.

Dès lors nous rencontrons ses hardis corsaires dans tous les défilés de la Manche et sur toutes les routes de l'Océan : la lutte est leur état normal, la paix une exception à leur existence habituelle; encore profitent-ils de ces jours de repos pour se perfectionner dans la science de la navigation et dans l'art de construire les bâtiments de guerre. Au retour des hostilités, nous les voyons toujours prêts à déployer leurs voiles, à reprendre la mer, à s'aventurer avec la réserve, mais aussi avec la résolution des animaux chasseurs au milieu d'un monde d'ennemis, étonné, confondu de leur soudaine apparition et de leur incroyable audace. Aucune population maritime n'a déployé, en effet, plus d'habileté, plus d'énergie, plus de témérité dans cette guerre d'embuscades qui consiste à pouvoir frapper partout et à n'être saisissable nulle part, à déjouer la poursuite des forces supérieures de ses adversaires, ou bien à les braver ouvertement; à lutter de vitesse avec les plus fins voiliers, de courage contre les plus intrépides, de ruse avec les plus rusés; enfin, à multiplier les surprises, à fondre comme un oiseau de proie sur les navires et les convois de l'ennemi et à ne lui laisser ni sécurité ni repos. L'esprit calme, froid, patient, persévérant de la race flamande, combiné avec les qualités les


DUNKERQUE.



D[illegible]
Son [illegible]
amb[illegible]
XVII [illegible]
ville. [illegible]
l'esp[illegible]
une [illegible]
fran[illegible]
men[illegible]
insti[illegible]
dont [illegible]
chan[illegible]
senti[illegible]
Flan[illegible]
à se[illegible]
Loui[illegible]
guer[illegible]
sout[illegible]
D[illegible]
et su[illegible]
tion [illegible]
perf[illegible]
ment [illegible]
leurs [illegible]
résol[illegible]
fond[illegible]
mari[illegible]
dans [illegible]
saisis[illegible]
saire[illegible]
liers [illegible]
à mu[illegible]
les c[illegible]
froid. [illegible]

DUNKERQUE.



plus brillantes du marin, contribuera à rendre les Dunkerquois plus propres à ces entreprises, dans lesquelles les mécomptes, les désappointements, les défaites, les désastres, éprouvent si souvent le courage de l'homme. Aussi aux XVII[e] et XVIII[e] siècles deviendront-ils, avec les Malouins, les corsaires les plus fameux et les plus redoutables de la France. L'Angleterre, attaquée par eux dans son existence, ses richesses et son orgueil, apprendra surtout à les craindre. Les Dunkerquois, placés à l'extrémité du canal de la Manche, vis-à-vis de ses côtes, sur le chemin ou à l'issue de tous ses ports, lui feront une guerre incessante, acharnée, glorieuse. Toujours victorieux dans cette lutte inégale, tant qu'ils pourront prendre leur ennemi corps à corps, ils succomberont, non par leurs propres défaites, mais par les désastres mêmes de la France, et le gouvernement anglais, désespérant de les vaincre, s'appuiera sur l'alliance de l'Europe coalisée pour stipuler, à trois reprises différentes, dans les traités de paix qui nous seront imposés, le désarmement et la destruction du port de Dunkerque.

Lorsque Jules César vint dans les Gaules, les côtes de la mer sur lesquelles s'élève aujourd'hui Dunkerque étaient habitées par les Diabintes. Nous n'examinerons point si le nom de ce peuple venait, comme le prétend Faulconnier, du teuton *die-hap-inden*, mots dont la traduction littérale serait, en français, *naviguant dans un port en forme de hache;* nous ne rechercherons pas non plus si le port de Dunkerque ne confirme pas cette étymologie par sa courbure intérieure : nous laisserons Adrien Van Schrieck affirmer que rien ne ressemble plus à la forme d'une hache, les navires « y entrant non par une ligne droite ou par une ligne oblique, mais en déviant et au moyen d'un détour[1]. »

Les Diabintes s'unirent à leurs voisins, les Morins et les Ménapiens, pour repousser Cesar. Ces peuples confédérés, défaits par les Romains, se réfugièrent dans les bois et les marais dont cette contrée maritime était alors couverte. César, n'ayant pu les y forcer, dévasta le pays et ramena ses troupes dans le pays des Aulerciens. Ce ne fut qu'en l'année 54 avant Jésus-Christ qu'il subjugua les Diabintes et leurs puissants alliés. Il donna le gouvernement de sa nouvelle conquête à Corvinus. Ce lieutenant de César et ses successeurs administrèrent assez paisiblement la Flandre pendant les quinze années que durèrent les guerres civiles de Rome. L'un d'eux, Quintus Metellus Celer, résida même assez longtemps dans le voisinage de la côte où est aujourd'hui Dunkerque. Du reste, toute la plaine qui s'étend depuis ce port et le mont de Cassel jusqu'à Saint-Omer et à Calais était alors inondée par les flots de la mer, au-dessus de laquelle on voyait poindre çà et là, comme autant de petites îles, les sommets des collines les plus élevées. Peu à peu, cependant, l'industrieuse persévérance des peuples de la côte parvint à faire écouler les eaux, quoique le niveau des terres fût de beaucoup au-dessous de celui de la mer ; on rétablit l'équilibre en exhaussant le sol par degrés, en entourant chaque habitation de larges canaux, et surtout en fortifiant les dunes, dont la barrière, entrecoupée d'écluses, opposa enfin un obstacle invincible aux plus fortes marées.

1. « Et tali situ portus et locus est ubi recipiuntur naves, ut unci formam, per interiorem incurvationem repræsentet : non enim recte intrant naves, vel oblique, sed in appulsu inflectuntur. » — (*Antiquités des Bays-Bas.*)

L'an 396 de l'ère nouvelle, saint Victricius, évêque de Rouen, vint prêcher l'Évangile parmi les habitants de la côte : deux siècles et demi après, toute cette population maritime, composée en grande partie de pêcheurs, était convertie au christianisme. Saint Éloi, évêque de Noyon, l'ayant visitée à cette époque, bâtit dans les dunes une église qu'il dédia à saint Pierre, et qu'on appela Dunkerque (en flamand *Duyne kerke*, église des Dunes), nom donné bientôt par extension à un assez gros bourg dont les maisons se groupèrent non loin du temple chrétien. La commodité du nouveau port, formé par les embouchures de plusieurs cours d'eau douce, augmenta rapidement sa population. En 906, Dunkerque avait déjà pris assez d'importance pour que le comte de Flandre, Bauduin III, le fit entourer d'une muraille. Rassurés contre les attaques du dehors, les habitants, qui jusqu'alors n'avaient guère vécu que de la pêche, s'appliquèrent au commerce et embellirent leur ville. Bauduin III ne vint néanmoins y inspecter les travaux qu'il avait ordonnés qu'en 964 ; il en partit presque aussitôt, et mourut à Bergues de la petite vérole. En 1027, Dunkerque fut visitée par son petit-fils, Bauduin-Belle-Barbe, qui, s'en retournant, lui aussi, par Bergues, y substitua les religieux de l'ordre de Saint-Benoît aux chanoines de l'église Saint-Martin, dont la discipline s'était extrêmement relâchée.

Les Dunkerquois ne prirent aucune part aux troubles qui agitèrent la Flandre, de l'an 1127, date du meurtre de Charles-le-Bon, à l'an 1168. Leurs pêcheries, leur commerce acquirent, pendant cette période, un nouveau développement; ils avaient aussi appliqué leur industrie aux constructions navales, puisque le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, leur confia l'équipement de plusieurs vaisseaux destinés au transport de ses troupes en Palestine. Philippe fit également armer une flotte à Dunkerque, afin de donner la chasse à des pirates normands qui avaient arrêté en mer et traité outrageusement sa future épouse Méhaut, princesse de Portugal. Tous les forbans furent capturés et conduits dans le port, où le comte assista à leur châtiment. Voulant, à cette occasion, récompenser les habitants de leurs services, il confirma les priviléges qu'ils devaient à ses prédécesseurs et y ajouta l'exemption complète de tous droits et tonlieux sur ses terres (1186). A sa mort, arrivée en 1192, Dunkerque, dont il avait annexé la paroisse avec les dîmes à l'abbaye de Bergues[1], fut donné en douaire, ainsi que cette dernière ville, celle de Bourbourg et quelques autres plus importantes, à sa veuve, la comtesse Méhaut, par Marguerite d'Alsace, sœur et héritière de Philippe, qui épousa Bauduin, comte de Hainaut et de Namur. En 1204, les Dunkerquois eurent le malheur de se laisser entraîner par Méhaut dans le parti des *Ingerkins*, l'une des deux factions qui, depuis longtemps, déchiraient la Flandre. Ils furent battus par les *Blaumotins*, la faction contraire; et Bergues, où les *Ingerkins* eurent aussi le dessous, souffrit cruellement de ces divisions. En 1218, la comtesse Jeanne, fille de Bauduin, et son mari, Fernand de Portugal, confirmèrent les priviléges des Dunkerquois. Méhaut mourut cette année, et la ville fut réunie au comté de Flandre; mais, peu d'années après, le mari de Jeanne l'en sépara encore pour la céder à son cousin-germain, dom Laurens, qui l'avait accompagné dans les

1. L'abbé de Bergues devint aussi le patron de l'église de Dunkerque, et lorsque la cure était vacante, il choisissait un titulaire parmi trois candidats présentés par l'évêque d'Ypres.

Pays-Bas, où son assistance lui avait été très-utile; celui-ci en vendit, en 1232, la propriété viagère à l'évêque de Cambrai, Godefroi de Condé et de Fontaines.

A la mort du prélat (1238), son plus proche héritier, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, jaloux de garder Dunkerque, conclut un nouvel arrangement avec la comtesse Jeanne, veuve de Fernand, avant qu'elle convolât en secondes noces avec Thomas de Savoie. La ville resta dans la maison de Hainaut jusqu'en 1288; Bauduin d'Avesnes, héritier de Jean, la vendit alors au comte de Flandre Guy de Dampierre, moyennant une double rente viagère, l'une pour lui, l'autre pour sa femme. En 1305, Robert de Béthune, héritier de Guy de Dampierre, assura la succession de ses États à son petit-fils, Louis de Crécy, fils de Louis comte de Nevers, en considération de son mariage avec Marguerite, fille de Philippe-le-Long; mais en disposant du comté de Flandre, il en détacha plusieurs villes, entre autres Cassel et Dunkerque, pour en apanager son second fils, Robert, sous la condition de vassalité et de réversion en cas de mort sans hoirs mâles (1320). La coutume de Flandre excluait les enfants de la succession de leur aïeul du vivant des frères ou sœurs de leur père. Robert de Cassel, à la mort de son frère, Louis de Nevers, décédé avant Robert de Béthune, leur père commun, disputa la possession de la Flandre à son neveu, Louis de Crécy : l'affaire, évoquée au parlement de Paris, se termina par un arrêt favorable au jeune comte; mais Charles-le-Bel, afin de dédommager Robert, obtint pour lui l'aliénation de Dunkerque et de quelques autres lieux compris dans son apanage. Ce prince, un des hommes les plus heureusement doués de son siècle, mourut en 1331; Jeanne de Bretagne, sa veuve, prêta foi et hommage à Louis de Crécy pour Dunkerque. Cette seigneurie passa ensuite dans la maison de Bar, par le mariage de Yolande, fille de Robert, avec Henri, quatrième comte de Bar, son cousin. Des deux fils qui naquirent de cette union, un seul, Robert, survécut à son père, de manière qu'il fut à la fois duc de Bar et seigneur de Dunkerque. En 1396 mourut Yolande, et, en 1397, Henri, son héritier, fils du duc Robert; celui-ci donna la seigneurie de Dunkerque à son petit-fils Robert de Marle, en dédommagement du duché de Bar, à la succession duquel il appelait le seul enfant qui lui restait de son mariage avec Marie de France. Jeanne, fille et héritière de Robert de Marle, épousa Jean de Luxembourg, et fit passer dans la famille de son mari la seigneurie de Dunkerque (1415). Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et connétable de France, périt, comme on sait, en place de Grève, le 10 de décembre 1475. Louis XI restitua à ses trois enfants les biens de leur père qu'il avait confisqués; Pierre, l'aîné, fut seigneur de Dunkerque, de Bourbourg et de Bergues; il mourut en 1482. Marie, son unique héritière, épousa en secondes noces (1487) François de Bourbon, comte de Vendôme, âgé de dix-sept ans seulement : l'aîné des enfants issus de ce mariage fut Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme.

Les seigneurs de Dunkerque résidèrent rarement dans cette ville, et finirent par y devenir presque étrangers. C'était un événement autant qu'une solennité, lorsqu'à de longs intervalles ils visitaient leur seigneurie des bords de la mer : aussi la ville se mettait-elle en frais de décoration, de réjouissance et d'hospitalité pour les recevoir. Ce jour-là, le bailli, le bourguemestre, les échevins, les con-

seillers, dans leurs belles robes brunes bordées d'une bande de velours noir, allaient au-devant de leur seigneur, auquel ils offraient les clefs de la cité un genou en terre; les canonniers de la ville, endossant leurs habits rouges et bleus, le saluaient de salves d'artillerie qui se mêlaient aux sons d'un « concert agréable de voix et d'instruments. » Le soir, des flambeaux de cire blanche, disposés dans « des machines ornées de peinture » et des feux de joie, éclairaient les rues. En attendant le souper, on invitait le seigneur à assister à la comédie qu'on lui donnait dans les carrefours, en plein air. La ville lui offrait pour présents ordinaires quelques pièces de vin de Beaune. Si cette visite du seigneur de Dunkerque était une première prise de possession, il se rendait à la maison commune et y jurait de maintenir les lois, privilèges, franchises, libertés, keures, statuts, bonnes coutumes et usages de ses sujets; et réciproquement le peuple, assemblé sur la place, levait aussi la main au signal qui lui était donné pour engager sa foi à son prince. La seigneurie de Dunkerque, presque toujours complexe, se partageait entre deux personnes : l'une le seigneur foncier, l'autre le seigneur suzerain; celui-ci représenté par un prince des maisons de Bar, de Luxembourg ou de Vendôme; celui-là, par le comte de Flandre, le duc de Bourgogne, l'empereur ou le roi d'Espagne. L'accord n'était guère possible, comme on le pense bien, entre les deux têtes de la seigneurie; très-souvent le seigneur foncier fut l'allié de la France, tandis que le seigneur suzerain en était l'ennemi. Par une conséquence non moins singulière de ce partage, Henri IV, au XVI[e] siècle, deviendra, en sa double qualité d'héritier des Vendôme et de seigneur de Dunkerque, le vassal de Philippe II, roi d'Espagne, son plus constant et son plus redoutable adversaire.

Les droits du seigneur foncier de Dunkerque étaient fort étendus et surtout très-productifs; il nommait tout le personnel du « Magistrat, » c'est-à-dire tous les officiers judiciaires et municipaux de la ville : le bailli, le bourguemestre, les neuf échevins, le greffier et les neuf petits conseillers. Chaque année, il confiait à des commissaires qui se rendaient à Dunkerque vers la fête de la Saint-Jean ou kermesse de la ville, le soin de faire ces nominations importantes. Le seigneur avait haute, moyenne et basse justice, et exerçait, en outre, le droit de *rachat des têtes*, ou de faire grâce aux criminels, moyennant une composition en argent; les droits de lagan ou de naufrage, d'aubaine et d'épave, et les taxes prélevées sur l'entrée, le passage et le poids de toutes les marchandises ou denrées, constituaient les sources les plus riches de ses revenus.

Il existait une corporation municipale à Dunkerque dès le milieu du XIII[e] siècle : en effet, Godefroi de Fontaines, seigneur de la ville, y fit construire, en 1232, une maison commune; mais, dit Faulconnier, « il ne s'en est conservé aucune mémoire, et on ignore de quels officiers elle était formée. » Ce fut Robert de Cassel qui, en 1322, constitua « le Magistrat » de Dunkerque, et le composa d'un bailli, d'un bourguemestre, de neuf échevins, d'un greffier et de neuf conseillers, dont un, nommé le *conseiller-pensionnaire*, devait être licencié ès-lois. A ces vingt-un officiers furent adjoints, à différentes époques, deux nouveaux conseillers-pensionnaires. Les charges de bailli et de greffier étaient viagères: Louis XIV les rendit héréditaires, en 1692; tous les autres officiers, excepté les pensionnaires

qui étaient à vie, ne demeuraient en fonction que pendant une année. Les attributions municipales et judiciaires du « Magistrat » n'avaient rien de bien particulier : il connaissait de toutes les procédures civiles et criminelles en première instance, et était investi de la police de la ville; en raison de leurs charges, le bailli, le bourguemestre et les échevins, étaient marguilliers de l'église, maîtres supérieurs des pauvres, avoués des orphelins et gouverneurs des lépreux, de l'hôpital et des écoles. A côté de cette corporation communale que nous verrons peu à peu intervenir dans toutes les affaires politiques et s'associer aux expéditions maritimes des corsaires dunkerquois, il en existait trois autres, fondées aussi par Robert de Cassel : c'étaient les sociétés des arbalétriers, des tireurs de l'arc et des arquebusiers, connues sous les noms de confréries de Saint-George, de Saint-Sébastien et de Sainte-Barbe.

Les travaux publics exécutés du XIIe au XVe siècle témoignent de la croissante importance de la cité des Dunes. En 1232, Godefroy de Fontaines fit creuser et élargir le port au moyen de deux jetées. Robert de Cassel fortifia la ville et y éleva un château (1320-1323), qui, à la vérité, fut démoli quelques années après. En 1403, Robert, comte de Marle, chargea le bailli Justin Aveskerque de reconstruire les remparts : on les borda de vingt-huit tours, et on les perça de trois portes, auxquelles aboutissaient toutes les rues. Pour couvrir les dépenses, Robert établit une taxe sur la pêche. Vers le même temps s'élevaient le couvent de Sainte-Marie-l'Égyptienne (1438), l'hôpital Saint-Julien (1452) et la nouvelle église paroissiale (1440). Ce dernier monument fut construit près de la grande tour qui servait de fanal aux vaisseaux; car l'ancienne église, bâtie sur le terrain de la chapelle de Saint-Éloi et située hors de la ville, n'existait plus.

Dunkerque, cependant, souffrit beaucoup des guerres qui désolaient la Flandre. En 1299, Philippe-le-Bel le prit et le garda jusqu'en 1305; pendant cette courte occupation, il fit acte de souveraineté en confirmant les priviléges de la ville (1300). En 1325, Zannekin et Jeansson prirent et saccagèrent Dunkerque; le château et une partie des murailles furent renversés. Les chefs des communes voulaient par là tirer vengeance de la mort de six de leurs hommes les plus notables, que Robert de Cassel avait fait exécuter devant lui. Après la défaite des Flamands par Philippe-de-Valois, Dunkerque fut frappé d'une contribution de guerre, comme s'il eût participé à la révolte des villes rebelles (1328). En 1357, cette ville est de nouveau au pouvoir des Flamands révoltés, et devient le port par lequel Édouard III tire ses munitions d'Angleterre et approvisionne son armée. L'année suivante, le duc de Gloucester, frère de ce prince, et le comte de Flandre Louis de Male s'y réunissent et y conviennent du rétablissement de la paix entre les deux pays. La noblesse flamande, rassemblée à Dunkerque, en 1382, pour défendre le comte de Flandre, attaqué par les bourgeois de Gand, succomba dans une bataille qu'elle livra aux Gantois et à leurs alliés les Anglais. Le roi Richard leur avait envoyé, par Calais, dont il était maître, un gros corps de troupes, sous les ordres de Henri Spenser, évêque de Norwich. Spenser, aussitôt après la bataille, conduisit son armée victorieuse à Dunkerque, dont il s'empara, ainsi que de Bergues, de Bourbourg et de Nieuport; mais bientôt arriva une armée auxiliaire de Français, qui investit la place, força les Anglais à capi-

tuler, et y fit reconnaître l'autorité de Louis de Male. La ville fut pillée par ses libérateurs, après l'avoir été par l'ennemi (1382).

Les Anglais venaient d'apprendre le chemin de Dunkerque pour ne plus l'oublier. Des motifs tout personnels de vengeance et de représailles devaient bientôt les ramener sur cette plage. Pendant les premières années du xve siècle, les Dunkerquois, de concert avec les habitants de Nieuport et de l'Écluse, donnèrent la chasse aux pirates anglais, qui s'étaient répandus dans le canal de la Manche, et les détruisirent entièrement (1403). La guerre ayant recommencé en 1405, Jean Gaultier, l'un de leurs plus intrépides capitaines, assisté seulement de quatre hommes, attaqua un vaisseau ennemi d'une force supérieure, au moment où il entrait dans la Tamise, le prit et le conduisit dans le port de Dunkerque. L'esprit des entreprises maritimes, exalté par le succès, dégénéra même en piraterie. Un capitaine dunkerquois, Jean Léon, qui était devenu la terreur de la Manche, alla croiser jusque sur les côtes d'Espagne, où il se fit appeler *Godts-Vrient* (l'ami de Dieu), tandis qu'il s'y conduisait en ennemi de tout le monde. Cet homme périt dans un naufrage, en 1436 : il eût mieux fait d'employer son courage à la défense de son pays. Depuis le commencement des courses, les Anglais menaçaient la côte d'une descente; en 1405, ils s'approchèrent pour attaquer le port; mais ils le trouvèrent si bien gardé par Jean Wande Walle, qu'ils se retirèrent sans rien entreprendre. Trente-deux ans après, nouvelle descente de trois mille Anglais, dirigés par les ducs d'York et de Gloucester. Cette fois Dunkerque, Bourbourg et Poperingue sont pris et pillés; le pays d'alentour est dévasté, et l'ennemi se retire à Calais chargé de butin (1437).

Le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien transmit la suzeraineté de Dunkerque à la maison d'Autriche; l'autorité du feudataire de la ville en fut gravement compromise. Les Dunkerquois, par habitude et par caractère, préféraient le gouvernement des princes tudesques, héritiers de leurs anciens comtes, à la domination de la France. On en vit un curieux exemple en l'année 1489 : François de Bourbon, comte de Vendôme et seigneur de la ville, leur proposa de recevoir une garnison française; ils s'y refusèrent, protestant qu'ils ne voulaient admettre dans leurs murs ni les troupes du roi ni celles de l'empereur; mais à peine le sieur de Ravestein, le délégué du duc, se fut-il éloigné, qu'ils envoyèrent plusieurs barques vers l'escadre de Maximilien, alors en vue de la côte, pour lui demander une garnison allemande. On leur donna, en effet, un corps d'auxiliaires étrangers, qui commit toutes sortes de désordres dans la ville. En 1488, les Français, sous les ordres du comte de Vendôme et du sieur de Gordes, assiégèrent Dunkerque sans succès. L'année suivante, les Dunkerquois aidèrent Maximilien à reprendre Saint-Omer, dont ils franchirent les premiers les murs à la faveur de la nuit. Quelques intervalles de paix permirent à la comtesse douairière de Vendôme de visiter trois fois sa seigneurie des Dunes, et, selon l'usage, d'y renouveler le « Magistrat » (1520-1532). Charles-Quint vint aussi à Dunkerque, dont il releva les fortifications, et où il construisit un château (1520-1522). Ce prince supportait avec impatience le partage de la propriété de la ville; de là ses contestations avec la douairière de Vendôme sur l'exercice de ses droits seigneuriaux (1513) et la cession qu'il se fit faire, par l'intervention de Fran-

çois I[er], de Dunkerque, Bergues et Bourbourg (1529). La comtesse douairière, tout en se prêtant à cet arrangement et en acceptant, par voie d'échange, le duché de Valois et plusieurs autres terres, s'était réservé la faculté du rachat; elle put donc rentrer, en 1532, dans la possession de ses domaines des Pays-Bas.

En 1555 et 1557, nous trouvons Philippe II à Dunkerque; peut-être voulait-il s'assurer si cette place était dans un bon état de défense. Depuis la prise de Calais par le duc de Guise, on s'attendait d'un jour à l'autre à la voir attaquée. Ce fut en 1558 que les Français, après la prise de Mardick, mirent le siége devant Dunkerque; le maréchal de Termes, qui les commandait, pénétra dans la place par une large brèche: elle fut impitoyablement pillée et on y fit un immense butin; Bergues eut le même sort. Mais de Termes, en se repliant sur la frontière, rencontra le comte d'Egmont, à la tête d'une armée de dix-huit à vingt mille hommes, dans les dunes non loin de Gravelines Une escadre anglaise, favorisée par le hasard et par la disposition du terrain, prit nos troupes en flanc, tandis qu'elles étaient attaquées de front par des forces supérieures : la défaite des Français fut complète (13 juillet 1558). Parmi les prisonniers, beaucoup, traînés en spectacle dans les bourgs et les villages de la Flandre, y périrent misérablement. Les femmes, dit Faulconnier, en assommèrent quelques-uns à coups de pierres et de bâtons, en hachèrent d'autres à coups de cognées et en déchirèrent plusieurs avec les dents et les ongles, humant le sang de ces malheureux avec autant d'avidité que si c'eût été un excellent breuvage.

Les Dunkerquois s'appliquèrent à reconstruire les maisons et les édifices de la ville, qui avaient été renversés comme si un ouragan eût passé sur les dunes. Ils s'empressèrent surtout de relever l'église paroissiale. Vers le même temps où ils étaient absorbés par ces soins douloureux, le « Magistrat » infligeait un châtiment exemplaire à un de ses membres qui pendant le siége avait lâchement abandonné ses concitoyens au plus fort du danger : l'échevin Denys Nayman fut condamné à payer une forte somme d'argent pour réparer la brèche des remparts, et, comme une marque éternelle de son infamie, l'on suspendit une lanterne, allumée toutes les nuits, au coin de sa maison. Philippe II, venant en aide aux Dunkerquois, leur accorda, outre une indemnité de douze mille florins et la confirmation de l'exemption du droit de tonlieu, une raffinerie de sel et la faculté de lever une taxe sur les cabarets (1574-1595). Après la paix de Cateau-Cambrésis, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut rétabli dans sa seigneurie de Dunkerque : il en fit hommage au roi d'Espagne, et à sa mort la laissa à son fils Henri IV. L'un et l'autre ne négligèrent point de constater leur autorité par le renouvellement ordinaire du personnel du « Magistrat » (1559-1599). Du reste, les droits des divers seigneurs de la ville étaient soigneusement représentés sur la façade de la maison commune : lors de la restauration de ce monument, en 1562, on y mit trois écussons aux armes de l'empereur, du roi d'Espagne et du roi de Navarre.

Les Dunkerquois, comme toute leur histoire nous l'apprend, étaient de zélés catholiques. Ils repoussèrent la réforme religieuse, qui fit de si rapides progrès dans les Pays-Bas et devait bientôt y accomplir une révolution. En 1562, le « Magistrat » condamna Philippe Vasseur et Michel Marcotte à être brûlés vifs, pour avoir « débité par les maisons leurs opinions nouvelles; » cette même année,

deux autres protestants, Pierre Annot et Daniel Galant périrent aussi dans les flammes. Les habitants de Dunkerque n'étaient donc nullement disposés à s'associer à la révolte des Flamands contre Philippe II (1566). Ne comprenant guère la liberté et la confondant sans doute avec ce goût de l'indépendance, qu'ils satisfaisaient pleinement par la vie aventureuse des mers, ils étaient contents de leur position. Nous ne voyons pas qu'ils aient jamais cherché à se soustraire à la domination de leur seigneur, ni à le dépouiller de la prérogative de nommer les membres du « Magistrat. » Cependant les troubles des Pays-Bas devaient exercer une grande influence sur les destinées de la ville de Dunkerque. Leur premier effet fut de la livrer durant quelques années aux ennemis de Philippe II. En 1575, les députés des États-Généraux la remirent au prince d'Orange, avec Nieuport et Gravelines, en otage de l'alliance des provinces flamandes avec la Hollande et la Zélande, contre les Espagnols. Le duc d'Alençon s'empara de Dunkerque, où il se retira l'année suivante; mais le mauvais état de ses affaires ne lui permit pas de s'y maintenir longtemps. En 1583 le duc de Parme reprit cette ville, et en la rendant à l'Espagne prépara le rôle immense qu'elle était appelée à jouer dans la guerre de Philippe II contre les Provinces-Unies.

Avant de raconter la part héroïque des corsaires dunkerquois dans cette lutte inouïe, examinons quelle était la situation maritime du port. La plupart de ses habitants se livraient aux travaux de la pêche; celle du hareng employait jusqu'à cinq cents busses, espèces de bâtiments de cinquante à soixante tonneaux. Le poisson, desséché et salé dans la ville avec beaucoup d'art, était fort estimé dans tous les pays de l'Europe : on préférait le *hareng sauret* de Dunkerque à celui des ports de la Hollande, de la France et de l'Angleterre. Les Dunkerquois tiraient annuellement de cette pêche un bénéfice de quatre cent mille ducats (1546-1550). C'était d'ailleurs une pépinière de marins aussi exercés que résolus, et toujours prêts à échanger leurs filets contre la pique ou la hache du corsaire. Quelque puissance étrangère s'avisait-elle de troubler ces braves gens dans l'exercice de leur industrie, ils savaient bien se défendre eux-mêmes; de 1537 à 1550, les pêcheurs de Dunkerque s'unirent plusieurs fois à ceux d'Ostende et de Nieuport pour armer des bâtiments de guerre qui exercèrent de vigoureuses représailles contre les Français. Le « Magistrat » encourageait ces armements et s'y associait au besoin. Pendant que nous sommes sur ce sujet, n'oublions pas un usage fort ancien et qui fait connaître l'esprit religieux de ce peuple. Chaque pêcheur, parmi ses filets, en avait un appelé *le filet saint*, et dont le poisson était vendu au profit de l'église paroissiale. Les produits du filet saint formaient un revenu considérable : en 1559, après le sac de la ville, on l'appliqua à la reconstruction de l'église.

Le commerce n'était pas dans un état moins florissant que la pêche; s'il souffrit d'abord de la guerre des Pays-Bas, il ne tarda pas à y trouver de grands avantages. Les démêlés de la Zélande avec Anvers éloignaient les vaisseaux marchands de ce port; ils aimaient mieux aborder à Dunkerque et à Ostende, qui leur offraient plus de sécurité. Les navires français et anglais avaient pris insensiblement la même route pour approvisionner l'armée du duc d'Albe. D'un autre côté, les exportations s'étaient considérablement accrues; les négociants dun-

kerquois envoyaient leurs bâtiments jusque dans la Baltique; ils faisaient des échanges fort avantageux avec la Russie. Enfin, les travaux de la pêche et les expéditions du commerce avaient donné une grande extension à la raffinerie du sel; elle était devenue une des branches les plus productives de l'industrie locale.

Telle était la disposition morale des esprits et la situation matérielle du port, lorsque le duc de Parme reprit Dunkerque. Cet homme extraordinaire, qui réunissait le génie d'un grand capitaine à l'habileté consommée de l'homme d'état, s'appliqua à développer encore plus la prospérité maritime de Dunkerque pour la tourner contre les ennemis de l'Espagne. Il y établit une amirauté et assura des avantages aux navires qui s'y rendraient pour trafiquer avec ses marchands. Il invita les « capitaines, mariniers et matelots » des côtes de la West-Flandre à s'établir à Dunkerque et y prendre du service sur les bâtiments du roi d'Espagne. Une foule de marins, de Hollandais surtout, répondirent à l'appel du duc de Parme. Il en profita pour armer quelques frégates légères qui, en rentrant journellement dans ce port avec des prises, excitèrent l'émulation des Dunkerquois. Parmi les plus riches, beaucoup armèrent en course: le « Magistrat, » le gouverneur, le trésorier eurent leurs bâtiments de guerre; les pêcheurs eux-mêmes sollicitèrent l'autorisation de prendre part aux armements. Le port n'avait jamais eu un aspect si assuré, si animé, si formidable: c'était un mouvement continuel, un intérêt sans cesse renaissant, une attente toujours nouvelle et pleine à la fois de confiance, de doute et d'inquiétudes; c'étaient des navires armés en guerre de toute grandeur, se mêlant aux bâtiments du commerce, aux escadrilles des principaux armateurs, aux galères et aux flottes mêmes du roi d'Espagne. Ceux-ci sortaient avec un air de défi et de menace; ceux-là, en masquant leurs forces et en cachant leurs canons sous leurs sabords, comme un homme qui dissimule ses armes sous son manteau. Chaque jour avait son spectacle ou sa chronique, son butin ou ses pertes, ses triomphes ou ses désastres. Les marins qui sortaient du port pour aller en course, n'y revenaient pas toujours. Il y avait presque autant de péril à faire le négoce pour son compte, qu'à armer pour détruire le commerce de l'ennemi.

Les entreprises des corsaires étaient quelquefois appuyées par une flotte espagnole, dont l'amiral appartenait ordinairement au port de Dunkerque. Des galères que Spinola avait amenées d'Espagne s'associèrent aussi aux expéditions des capres dunkerquois. Lorsque ces deux forces étaient combinées, elles ne se bornaient pas à balayer la mer; elles ravageaient ou rançonnaient les côtes de la Hollande. Quoiqu'elles fussent protégées par la marine militaire des Provinces-Unies, les busses hollandaises souffrirent cruellement pendant toute la durée de la guerre; il leur arriva plus d'une fois d'être, avec leur escorte, presque entièrement anéanties, ou contraintes de rester inactives dans les ports de la Hollande (1585-1594). En une seule année, elles payèrent pour plus de trois cent mille florins de rançon aux capres dunkerquois (1595). Les mêmes coups poursuivirent, accablèrent les bâtiments ou les convois du commerce hollandais; de là, des rencontres aussi fréquentes que terribles entre les corsaires et les escadres des deux nations. Parmi les amiraux ou les capitaines dunkerquois qui s'illustrèrent dans les combats de 1585 à 1606, nous citerons les de Wacken, les Vande Walle, les

Charles Dauwère, les Michel Jacobsen, les Daniel Koster; ce dernier, après avoir soutenu avec un seul bâtiment une lutte désespérée contre une flotte hollandaise et perdu tous ses officiers et presque tout son équipage, se fit sauter en mettant le feu aux poudres (1596).

Une immense catastrophe, dans laquelle Dunkerque se trouva indirectement intéressée, marqua la première période de la guerre. Une grande partie des bâtiments et des troupes de l'Armada, que Philippe II destinait à l'invasion et à la conquête de l'Angleterre, furent réunis dans le port ou sur la côte; et le duc de Parme était sur le point de s'embarquer pour rejoindre la grande flotte espagnole, lorsqu'il apprit qu'une tempête l'avait entièrement détruite ou dispersée. Ce fut un des plus habiles pilotes de Dunkerque, Michel Jacobs, qui ramena en Espagne les débris de l'Armada.

Une trêve, conclue en 1606 entre la cour de Madrid et la Hollande, suspendit les hostilités. En 1621, la guerre éclata de nouveau sur terre et sur mer; elle se fit de part et d'autre avec la même ardeur et le même acharnement. Il serait trop long d'en rapporter toutes les circonstances : les amiraux dunkerquois, Mathieu Rombout, Jacques Colaert, Jose Piétons et Jean Jacobsen, commandèrent les escadres qui sortirent du port, de 1621 à 1642 : avec des forces souvent inférieures à celles de la Hollande, ils n'hésitèrent jamais à les combattre et les vainquirent presque toujours. Jean Jacobsen finit comme Daniel Coster. En 1622, montant le *Saint-Vincent* et suivi de deux autres navires, il rencontre neuf vaisseaux hollandais, sous les ordres du vice-amiral Harman Kleuter, en coule deux à fond, met les autres dans un pitoyable état, perd la plupart de ses matelots et, resté presque sans défense, fait sauter en l'air son bâtiment à moitié fracassé ou submergé par le canon et par les vagues, au moment où cinquante hommes viennent de sauter à son bord pour le forcer à se rendre. L'amiral Jacques Colaert, qui mourut le 30 juillet 1637, avait pris à l'ennemi vingt-sept vaisseaux de guerre, cent neuf navires de commerce et plus de quinze cents pièces de canon. Les corsaires dunkerquois, de leur côté, déployaient une audace égale à celle de ces illustres capitaines. Lorsque l'Angleterre s'allia aux Provinces-Unies, ils enlevèrent des vaisseaux marchands jusque dans la Tamise et dans les ports de la Hollande, où ils s'introduisaient par ruse, sous pavillon hollandais ou anglais. En 1639, les armateurs de Dunkerque eurent jusqu'à soixante bâtiments en mer. On a calculé que, dans l'espace de trois années, ils prirent pour douze millions de navires et de marchandises aux Provinces-Unies (1628-1630). Le port, les quais et les magasins regorgeaient de butin. Mais ces richesses recélaient quelquefois les principes d'une maladie contagieuse; c'est ainsi que la peste fut apportée à Dunkerque en 1603, 1625 et 1633.

Depuis le commencement de la guerre, les Hollandais avaient fait des efforts incroyables pour bloquer le port; ils avaient beaucoup incommodé les Dunkerquois, sans pouvoir cependant arrêter leurs courses. L'hiver, les corsaires se glissaient à travers les brouillards; l'été, ils profitaient des vents, si terribles sur cette côte et contre lesquels les croiseurs hollandais ne pouvaient tenir. Les Dunkerquois avaient, d'ailleurs, fait construire des navires très-légers et d'une extrême vitesse, qui passaient inaperçus à la faveur de la marée et de la nuit.

Quelquefois la tempête les favorisant, dispersait la flotte ennemie ou la brisait contre les rochers; d'autres fois, les forces réunies du port ou les escadres du roi d'Espagne rompaient cette ligne et forçaient les croiseurs à se retirer. Les Hollandais employèrent ainsi, sans succès, depuis trente jusqu'à cent bâtiments de guerre, au blocus de Dunkerque. Ce moyen n'étant pas assez efficace, les États-Généraux cherchèrent à se venger, en introduisant dans le port une machine infernale dont la combustion n'incendia que six navires (1688); en coulant à fond à l'entrée du chenal quelques flûtes chargées de pierres que les habitants, avec l'aide de la marée, écartèrent sans peine (1597); en débarquant trois mille hommes près de la place, qui tentèrent de l'enlever et furent repoussés (1590); en voulant enfin s'en rendre maîtres, au moyen d'une trahison dont les deux auteurs furent découverts et punis (1596).

Le peuple hollandais, irrité du peu de succès du blocus, s'en prenait aux croiseurs, aux membres de l'amirauté, au gouvernement même du pays. Alors, pour apaiser cette fureur populaire, on pendait vingt ou trente prisonniers dunkerquois; une partie des équipages de Daniel Koster, de Walden et de Jean Jacobsen, furent traités de cette manière (1596-1622). Les Dunkerquois, usant de représailles, pendaient aussi leurs plus notables prisonniers. Souvent, après un combat, les vainqueurs de l'un ou de l'autre parti jetaient les vaincus à la mer; c'est ce qu'ils appelaient, par une ironie cruelle, *laver les pieds des prisonniers.* Cet usage était passé pour ainsi dans le droit public des deux nations; l'archiduc Albert et les Provinces-Unies en ordonnèrent à plusieurs reprises la rigoureuse application sur les bâtiments de l'État (1594-1628).

Vers la fin de la domination espagnole, Dunkerque était dans la situation la plus florissante; on avait, au milieu de la guerre, relevé on augmenté ses fortifications; sa riche bourgeoisie s'était complu à décorer magnifiquement l'église paroissiale, à doter des établissements religieux. Les jésuites, envoyés à Dunkerque par le gouverneur des Pays-Bas et par l'évêque d'Ypres, y avaient fondé un collége auprès duquel s'était bientôt élevée une église. Le commerce, affranchi de ses anciennes charges par l'archiduc Albert, parvint à une haute prospérité. La guerre avait presque anéanti la pêche du hareng; la paix lui donna une activité toute nouvelle. Un Anglais, John Clerk, apprit aux Dunkerquois, par son exemple, à diriger leur industrie vers la pêche de la baleine (1614). L'affluence des étrangers et l'accroissement de la population étaient telles, qu'on agrandit l'enceinte de la basse-ville : presque tous les armateurs s'étaient considérablement enrichis par la course. Le roi d'Espagne, Philippe IV, avait une si haute idée de leurs ressources, qu'afin d'attirer le roi de Danemark dans son alliance, il lui offrit de faire armer et entretenir soixante frégates, pour son service, par les seuls corsaires dunkerquois (1645). Ce n'était pas s'exagérer les forces dont ils pouvaient disposer : on avait, en effet, vu l'un d'eux, le capitaine Vande Walie, équiper à ses frais et conduire en Espagne douze vaisseaux de guerre pour obtenir du roi l'ordre de Saint-Jacques.

Louis XIII, seigneur foncier de Dunkerque, comme le représentant des droits des ducs de Vendôme, avait songé à réunir cette ville à la couronne par la force des armes. Il avait recherché l'alliance des Provinces-Unies pour accomplir plus

facilement cette conquête. Le projet du roi, qui contrariait la politique du prince d'Orange, ne se réalisa pas; mais il fut repris avec succès sous le règne de Louis XIV. En 1646, le prince de Condé, ayant sous ses ordres les maréchaux de Gassion et de Rantzau, assiégea Dunkerque par terre, tandis que l'amiral hollandais Tromp cernait le port du côté de la mer. La vieille ville, environnée d'une épaisse muraille, flanquée de grosses tours, opposa une vive résistance aux Français; cependant son gouverneur, de Lede, désespérant d'être secouru, capitula le 11 octobre. On donna le commandement de la place au comte d'Estrades, qui, abandonné à ses propres ressources, fut contraint, six ans après, de la livrer aux Espagnols (1652). Une armée franco-anglaise, sous les ordres du maréchal de Turenne, mit le siége devant Dunkerque en 1658; la fameuse bataille des Dunes où furent défaits les Espagnols, le fit tomber au pouvoir des assiégeants (25 juin). Louis XIV en personne en prit possession et y fit chanter un *Te Deum*. Toutefois il ne devait pas encore garder Dunkerque, ayant promis aux Anglais de leur donner la première ville dont il s'emparerait avec leur assistance. En une seule journée, cette place appartint donc successivement à trois des principales puissances de l'Europe. Les habitants, qui avaient stipulé, dans la capitulation de 1646, « que la seule foi catholique, apostolique et romaine serait maintenue dans leur cité, et qu'on n'y introduirait point la liberté de conscience, » furent contraints de se soumettre à des protestants. Les Anglais conservèrent cette importante position jusqu'après la restauration de Charles II. Louis XIV, sachant dans quelle pénurie se trouvait habituellement le trésor de ce prince, lui fit alors proposer par le comte d'Estrades de céder Dunkerque à la France moyennant une forte somme d'argent; les ministres des deux souverains convinrent de cinq millions de livres, et ce marché fut aussitôt ratifié par le roi d'Angleterre (1662).

On porta divers jugements en Europe sur la vente de Dunkerque : quant au parlement anglais, interprète du sentiment national, il manifesta l'indignation la plus vive contre cet acte de Charles II, « regardé, dit David Hume, comme une des plus grandes taches de son règne. » Le comte d'Estrades s'empressa d'aller recevoir les clefs de la ville, au nom du roi de France. Louis XIV s'y rendit en personne le 2 du mois de décembre. La réception que lui fit le « Magistrat » fut magnifique, et lui-même déploya dans cette entrée une pompe extraordinaire. Un des premiers soins de sa politique avait été de confirmer les priviléges des habitants, en y ajoutant de nouvelles immunités commerciales. Le lendemain de son arrivée, il visita la rade, le port, les fortifications; et, le jour même de son départ, le corps de ville prêta serment de fidélité entre les mains de M. de Saint-Pouange, intendant de la province de Picardie, à laquelle Dunkerque venait d'être annexé. Ne perdant pas un seul instant de vue sa nouvelle acquisition, dont la jalousie de ses ennemis lui eût, du reste, fait sentir toute l'importance, lors même qu'il n'en eût pas été averti par cet instinct des grandes choses qui était son génie, Louis XIV s'appliqua, par des travaux considérables et une constante sollicitude, non-seulement à faire de Dunkerque un des meilleurs ports et l'une des plus fortes places de son royaume, mais encore à se concilier l'affection des habitants. Le comte d'Estrades fut encore envoyé près des Provinces-Unies pour calmer les inquiétudes que leur avait inspirées la franchise récemment accordée au port

de Dunkerque; ce diplomate obtint des États-Généraux la garantie de la vente et de la place en échange de la ratification du traité d'alliance de 1662.

Rassuré du côté de la Hollande, le roi ne songea plus qu'à l'exécution de ses projets. Comme les Dunkerquois étaient toujours de zélés catholiques, il commença par donner au marquis de Montpezat, commandant de la ville en l'absence du comte d'Estrades, l'ordre de s'opposer de tout son pouvoir à l'établissement de la religion réformée dans le gouvernement de Dunkerque, et d'en faire sortir les calvinistes (1664). Cette même année, il soulagea, par un abandon de neuf années des arrérages des rentes dus au fisc royal, ceux des habitants qui avaient le plus souffert des guerres précédentes. En 1665, il abolit le droit d'octroi perçu sur les marchandises à l'entrée et à la sortie du port. Dunkerque, par les sacrifices mêmes qu'il s'imposait pour assurer à la France un port militaire entre les deux mers, semblait prendre chaque jour un nouvel intérêt à ses yeux. En 1669 et en 1671, il s'y rendit accompagné de toute sa cour; prévoyant une guerre avec la Hollande, il voulait presser l'exécution des travaux. Déjà on avait fondé un arsenal, réparé le château et construit un canal depuis la ville jusqu'à l'Aa; restait l'amélioration de la rade. Elle était excellente et pouvait contenir alors cinq cents grands vaisseaux; mais elle se trouvait en partie ensablée depuis que la jetée de l'ouest avait été démolie. Le roi y fit travailler toute une armée. Trente mille hommes, campant aux environs de la place, divisés en trois corps de dix mille chacun, se relayaient alternativement. Louis XIV montait à cheval deux fois par jour et venait les encourager de sa présence.

Dunkerque, à cette époque, avait d'ailleurs retrouvé son ancienne prospérité commerciale; un paquebot du port transportait d'Angleterre en France les lettres, les passagers, les marchandises; et le « Magistrat » et un grand nombre de particuliers possédaient des fonds considérables dans la compagnie des Indes. La cité flamande des Dunes avait disparu et fait place à une ville toute française, sinon par les mœurs, les coutumes, le langage, du moins par les intérêts, les idées, les sentiments. Louis XIV, afin de hâter cette œuvre d'assimilation, avait, dès 1664, prescrit au « Magistrat » de faire toutes les procédures en français.

Lorsqu'en 1673, la république de Hollande eut attiré presque tous les princes de l'Europe dans sa ligue contre la France, Dunkerque fut un moment choisi pour siége du congrès, où l'on espérait négocier un arrangement. Le roi crut d'abord être agréable aux Dunkerquois, en publiant la liberté de la pêche entre ses sujets et ceux des États-Généraux de Hollande qui l'en avaient instamment sollicité; mais les armateurs de la ville obtinrent la révocation de cet édit, bien plutôt préjudiciable qu'utile à leur fortune, et, après avoir équipé quelques frégates, ils ne tardèrent point à ramener dans le port plusieurs prises d'une valeur inestimable. Le traité de Nimègue suspendit les courses des corsaires; ils avaient fait une nouvelle moisson de gloire et recueilli un riche butin (1678) : le gain général fut alors évalué à cinq millions, dont il fallait ôter six cent mille livres pour frais d'armement. Une année auparavant, après la bataille de Cassel et de Saint-Omer, Louis XIV s'arrêtant pendant trois jours à Dunkerque, y avait surveillé les réparations du port, tellement envahi par le retour des sables, qu'à peine les bateaux pêcheurs y pouvaient naviguer. Il renouvela sa visite en 1680,

tant il avait à cœur de terminer une tâche si laborieusement entreprise, et profita de la paix pour achever le Risban, perfectionner l'arsenal et creuser le bassin à flot (1683-1687). Vauban, dont le génie et les conseils dominèrent tous ces travaux, avait été envoyé à Dunkerque au commencement de 1678. On coupa, sous sa direction, le grand banc de sable pour former le canal, on travailla activement aux jetées et aux fascinages; et comme l'écluse de Bergues était surtout nécessaire au nettoiement du port, le maréchal en ordonna le rétablissement.

La ligue d'Augsbourg ramena bientôt les hostilités. Dans cette guerre, les armateurs dunkerquois servirent encore puissamment la politique de Louis XIV : leurs corsaires, sortirent en foule du port et se répandirent sur les côtes de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Espagne. Les Anglais, qui croyaient n'avoir rien à craindre, derrière les murailles de bois de leurs gros vaisseaux, se trouvèrent en quelque sorte sans défense contre ces ennemis insaisissables; ils reconnurent alors que leur instinct national ne s'était point trompé, quand ils avaient si énergiquement combattu le traité qui livra le port des Dunes à Louis XIV. Depuis le commencement des courses de la marine dunkerquoise, il n'y avait pour eux ni sécurité, ni navigation, ni commerce dans cette mer de la Manche, à laquelle ils ont si orgueilleusement donné le nom de Canal britannique. C'est au milieu de ses expéditions que se forma Jean Bart, sorti, comme on sait, d'une famille de simples pêcheurs, et qui devait être la personnification la plus complète, la plus glorieuse et la plus populaire du génie de ses compatriotes. Confondu un instant avec d'obscurs marins, ses amis ou ses rivaux, il s'élance, presque sans transition, au premier rang. Fait prisonnier, en 1689, avec le chevalier de Forbin, dans une rencontre inégale contre les Anglais, il s'échappe ainsi que lui; tous deux parviennent à gagner la France, et Louis XIV s'honore en les faisant l'un et l'autre capitaines de vaisseau. La lutte continuant cependant, Jean Bart ne se signale plus que par des victoires; aucun obstacle ne l'arrêtera. Trente-deux vaisseaux de guerre, anglais ou hollandais, bloquent le port de Dunkerque; il en sort le boute-feu à la main; il sème l'épouvante parmi les Hollandais; il ruine leur pêche et capture leurs navires. Plus tard, il sauve la France, menacée d'une affreuse disette, en allant chercher à Vleckeren un vaste convoi de blé dont il ramène une partie dans sa ville natale, point de départ ordinaire de ses expéditions.

Les Anglais voulant mettre fin aux courses continuelles des Dunkerquois tentèrent de s'emparer du port, le 12 septembre 1694. L'amiral sir Cloudesley Showel, chargé de cette expédition, avait sous ses ordres soixante navires, tant vaisseaux de guerre ou frégates que galiotes à bombes, bâtiments de charge et barques à machines. Une flotte hollandaise vint ensuite bloquer Dunkerque, mais elle ne put empêcher Jean Bart de sortir avec trois frégates. Cet intrépide marin tira une vengeance éclatante de l'entremise de sir Cloudesley Showel, en faisant une descente près de Norwich, où il brûla cinq cents maisons. Chargé d'un énorme butin, il rentra sans obstacle dans la rade. Au mois d'août 1695, nouvelle tentative de la part des Anglais. L'amiral Berkeley, avec une flotte de quatre-vingts voiles, que joignirent bientôt quatre vaisseaux de guerre hollandais, bombarda le port et lança dans la rade plusieurs brûlots; mais tous les efforts de l'ennemi

furent déjoués par l'intrépidité froide et calme des officiers de marine, qui se portaient dans des chaloupes à la rencontre des machines incendiaires et les faisaient échouer sur la côte. Jean Bart commandait au fort de *Bonne-Espérance*, situé à l'est. Ses rivaux de gloire, dans cette défense héroïque, furent MM. Derlingue, de La Bruyère, de Saint-Claire, de Saint-Pôl, de Château-Renaut, de Luynes et de Montgon.

Les prises des corsaires dunkerquois, dans la guerre qui fut terminée par le traité de Ryswick (1697), s'élevèrent à vingt-deux millions cent soixante-sept mille livres. Ils se livraient à la course avec tant d'ardeur, que leur attention ne put même en être détournée par les impôts exorbitants dont Louis XIV les frappait, sous différentes formes, par la réunion des charges de la ville au domaine royal et les atteintes réitérées à la franchise du port. Ce fut pourtant durant cette période qu'on acheva la basse-ville (1691), et que le « Magistrat » fonda l'hôpital général ou maison des pauvres (1694). La paix de Ryswick ne profita pas, du reste, aux Dunkerquois. Habitués aux chances aventureuses de la course, ils ne purent rentrer sans périls dans les voies régulières du commerce, et le négociant perdit tout ce qu'avait gagné l'armateur. Quant à Jean Bart, créé déjà chevalier de Saint-Louis, gratifié de lettres de noblesse et d'une pension de deux mille livres, il reçut pour nouvelle récompense le titre de chef d'escadre du Nord, et appareilla de Dunkerque pour conduire à Dantzic le prince de Conti, qui briguait la couronne vacante de Pologne.

Jean Bart mourut dans sa ville natale, en 1702, des fatigues que lui avait causées l'équipement de son escadre à l'ouverture de la guerre de la succession d'Espagne. Les courses recommencèrent et furent presque toujours heureuses; le gouvernement permit aux armateurs d'équiper en corsaires les vaisseaux de l'État. Les seules prises en rançon rapportèrent trente millions cinq cent mille livres (1712-1713). Ceux qui se distinguèrent le plus dans cette lutte furent M. de Saint-Pol, capitaine de vaisseau; le lieutenant Bart, digne fils de Jean; le comte de la Luzerne et le chevalier de Forbin. Après la défaite de Ramillies (1706), le maréchal de Villeroy se retira sur Dunkerque. Louis XIV, en 1712, forcé de s'humilier devant les circonstances, et par un douloureux sacrifice, consentit à donner la garde de cette place à l'Angleterre, pour la détacher de la coalition. Mais la politique et la vengeance du cabinet de Saint-James n'étaient pas encore satisfaites; par le traité d'Utrecht, il exigea la démolition du port, des écluses et des fortifications, et stipula qu'ils ne pourraient jamais être rétablis. Des commissaires anglais, en 1713 et 1714, surveillèrent l'exécution de ce traité désastreux. Les travaux exécutés à Mardick les retinrent encore à Dunkerque en 1715; le commissaire Abercombrie continua même d'y résider après leur entière destruction (1718). N'oublions pas non plus de dire que les premières années du XVIIIe siècle virent, le prince Édouard, fils de Jacques II, d'Angleterre, s'embarquer deux fois à Dunkerque pour aller tenter la fortune en Écosse (1708-1715) et que le czar Pierre-le-Grand visita les glorieuses ruines du port en 1717.

Au commencement de la guerre de 1741, Louis XV releva les fortifications de Dunkerque. Les corsaires, bravant l'escadre anglaise qui croisait sur la côte, reprirent leurs courses avec autant d'audace et de bonheur que dans les luttes

précédentes. Le total des prises s'éleva à douze millions. A la paix d'Aix-la-Chapelle, Louis XV, par une déplorable faiblesse, que n'expliquaient point les victoires remportées par ses armées et la situation générale des affaires, ratifia de nouveau les clauses du traité d'Utrecht relatives à la destruction de Dunkerque (1748). La guerre de 1753, si funeste à la France, ne fut pas sans gloire pour les corsaires dunkerquois; ils prirent leur revanche sur les Anglais dont les bâtiments captifs encombrèrent le port. Au plus fort de ces expéditions particulières, le capitaine Thurot sortit de la rade de Dunkerque, le 15 octobre 1759, avec six frégates ou corvettes de l'État : réduit à trois vaisseaux après une tempête, il ne craignit point de débarquer en Irlande, surprit la ville de Carrickfergus, et contraignit le gouverneur à lui rendre le château. Thurot succomba au milieu de l'étonnement et de l'admiration qu'avait fait naître une entreprise si audacieuse. Lors de la conclusion du fatal traité de Paris, en 1763, les Anglais, avec la persistance haineuse dont ils avaient déjà donné tant de preuves, imposèrent encore une fois au gouvernement français le désarmement de Dunkerque; le commissaire du cabinet de Saint-James revint y exercer sa surveillance, et y resta jusqu'en 1778. La guerre d'Amérique fournit à plusieurs armateurs, et principalement au capitaine Roger, l'occasion de se signaler par quelques expéditions dont le résultat tourna presque toujours à leur avantage. Pendant la révolution, la marine dunkerquoise, représentée par le capitaine Blanckman, si redouté de l'Angleterre, jeta un dernier éclat; le courage et la constance des habitants se déployèrent surtout dans le siége mémorable de 1793, où le jeune Hoche fit ses premières armes contre le duc d'York. La ville fut sauvée par la victoire d'Hondschoote. Sous l'empire, les encouragements plutôt que les circonstances manquèrent aux Dunkerquois; car Napoléon, malgré toute sa puissance, préoccupé d'autres soins et d'autres intérêts, ne songea jamais à relever les anciens ouvrages de Louis XIV.

Dunkerque a été longtemps le siége d'une préfecture maritime. Ce port, où l'on construisait autrefois des frégates, et qui pouvait contenir, comme nous l'avons déjà dit, cinq cents grands vaisseaux, a perdu presque toute son ancienne importance militaire; le peu de profondeur des passes, par lesquelles son embouchure est séparée de la haute mer, jointe à la fréquence des bancs dans ces parages, n'en permettent plus l'accès qu'aux petites corvettes, aux bricks et aux bâtiments de moindre dimension. Toutefois, en temps de guerre, les bâtiments à vapeur y trouveraient non-seulement une station excellente qui décuplerait les forces des corsaires, mais ils pourraient encore se porter de là sur tous les points du littoral anglais. Les établissements maritimes consistent en un bassin à flot, terminé à la fin de 1836, et fermé par une écluse, et en un chantier de construction. « Considéré sous le point de vue de la défense du territoire, » lit-on dans un rapport fait à la chambre des députés, en 1841, par M. Dufaure, « Dunkerque est à l'angle de deux de nos frontières; il est d'un côté baigné par la Manche et de l'autre éloigné de trois lieues seulement de la frontière belge; mais il a une protection puissante dans les inondations dont on pourrait facilement l'environner, dans la place de Bergues et les ouvrages défensifs qui les relient entre eux, et enfin dans le peu de chances qu'il y a pour qu'un ennemi entreprenne de le sou-

mettre à un siége de longue durée. » Depuis 1816, la chambre des députés a consacré plus de quatre millions aux travaux et aux fortifications de la place et du port. En 1827, le roi Charles X assista en personne à l'inauguration du bassin et de l'écluse de chasse, qui avaient été exécutés sous la direction de l'ingénieur Cordier.

Dunkerque, située sur le bord de la mer, à la jonction des canaux de Bergues, de Furnes et de Bourbourg, se divise naturellement en trois parties : le port, la basse-ville et la citadelle. Les maisons y sont en général peu élevées, mais alignées régulièrement, les rues larges, bien percées et bien pavées. On n'y compte qu'un très-petit nombre d'édifices remarquables : l'église de Saint-Éloi, le Phare ou Tour-du-Port dite *Leughenaer*, la maison commune et le collége. Avant la révolution, cette ville renfermait neuf couvents d'hommes ou de femmes. Le bailliage de Dunkerque, démembré de celui de Bergues-Saint-Winoc, ressortissait au conseil d'Artois. Cette ville est aujourd'hui l'un des six chefs-lieux de sous-préfecture du département du Nord : elle a une société d'agriculture, une bibliothèque publique, un hôpital civil et un hôpital militaire. La pêche de la morue et de la baleine, le grand et le petit cabotage, le commerce sur les vins, les eaux-de-vie et les denrées coloniales, constituent sa principale industrie. La population de l'arrondissement est de 102,468 habitants, celle de la ville de 24,530; Bergues en contient 5,968.

Outre les grands hommes de mer que nous avons nommés, Dunkerque a donné le jour à plusieurs notabilités tant dans la guerre, l'administration, la diplomatie et la magistrature, que dans les lettres, les sciences et les arts; entre autres : *Guillaume Martins*, savant jurisconsulte; *Nicolas Vanden Helle*, recteur de l'université de Louvain; *Cornil Schepper*, ambassadeur et ami de Charles-Quint; *Pierre Faulconnier*, grand bailli héréditaire de Dunkerque, auteur d'un travail historique très-consciencieux sur cette ville; *Louis Gamba*, consul de France à Tiflis, à qui l'on doit un récit de voyage dans la Russie méridionale; *Denys Montfort*, naturaliste; *Perse*, inventeur des moulins à eau mus par le flux et le reflux; *Michel Deswaen*, poëte flamand; le graveur *Léonard;* le sculpteur *Elshoecht;* les peintres *Jean de Reyn Ellias*, *Corbéaon*, et *Descamps;* les compositeurs de musique *Woets* et *Dourlen;* enfin les généraux *de Saint-Laurent*, *Bisson*, *Thévenet* et *Guilleminot;* le vice-amiral *Roussin*, et les contre-amiraux *Lhermite* et *Vanstabel*. Au-dessus de tous ces noms plane la mémoire de *Jean Bart*, de ce héros si populaire dans notre France et auquel sa ville vient d'ériger solennellement une statue en bronze.[1]

1. Les *Commentaires de César*. — Pierre Faulconnier, *Description historique de Dunkerque*. — Boismeslé, *Histoire générale de la Marine*. — *Mémoires* de Torcy. — *Biographie des Marins célèbres*, par Hennequin. — Sainte-Croix, *Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre*. — Hume's *History of England*. — *État de la France*, par le comte de Boulainvilliers. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — *Annual register*. — *The Universal magazine*, tom. XVII, année 1755. — *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par Charles Lacretelle. — Buchez, *Histoire parlementaire de la Révolution française*. — *Rapport sur le Matériel de la Marine*, par M. Tupinier. — M. Dufaure, *Rapport fait à la chambre au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les Travaux extraordinaires*. — *Annuaire du département du Nord de l'année* 1835, par MM. Demeunynck et Devaux. — Archives du ministère de la Marine.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MŒURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

Quand on parcourt les plaines fertiles de la Flandre toutes couvertes de riches moissons, et où l'agriculture est poussée à un si haut degré de perfectionnement, on se demande quelles sont les causes de cette prospérité presque sans égale. Selon nous, on doit l'attribuer principalement aux qualités physiques du sol, tout en tenant compte des efforts de l'industrie, développée et stimulée par les étonnants progrès de la civilisation flamande. Le savant La Métrie, dans sa division de l'ancienne France agricole en quatorze bassins, parle ainsi des provinces qui forment aujourd'hui le département du Nord : « Tout ce pays est de nouvelle formation, dit-il, et s'est créé par les dépôts des rivières retenues par les eaux de la mer. En effet, le terrain y est bas, gras et de couleur brune ; on le voit presque partout composé de débris de végétaux et entremêlé de coquillages maritimes ; un sol aussi excellent donne les plus brillantes récoltes. » Le célèbre agronome Arthur Young présente également le nord de la France comme la contrée la plus fertile de cette magnifique plaine calcaire qui s'étend depuis Dunkerque jusqu'à Carentan et renferme, à son avis, les plus belles terres du continent. « Les plaines fertiles, profondes et unies de la Flandre et de l'Artois sont, » dit-il, « un sol aussi beau qu'il est possible d'en trouver pour récompenser l'industrie des hommes. »

Sur une superficie d'un peu plus de 567,863 hectares que présente le département du Nord, les terres arables en occupent 229,797, les cultures diverses 118,460, les pâturages 118,443 et les bois et les forêts 59,084. Comme on le voit, ce pays est très-peu boisé, moitié moins même que la plupart des autres départements de la France ; mais les cultures diverses y sont très-étendues et y égalent les pâturages en développement, ce qui est sans exemple ailleurs. Les terres arables, en continuant ce parallèle, s'y trouvent au-dessous de la moyenne ordinaire par département ; toutefois, ce n'est là qu'une infériorité apparente, le travail ayant largement suppléé à l'espace. En effet, grâce aux méthodes perfectionnées de l'agriculture flamande, ces terres produisent trois fois autant de blé, trois fois autant d'avoine et deux fois autant de pommes de terre que le département moyen. Voici quelles sont les quantités en hectolitres des principales productions : froment, 2,417,944 ; méteil, 295,114 ; seigle, 222,789 ; orge, 424,630 ; avoine, 1,685,000 ; total, 5,043,000 hectolitres. Les cultures diverses les plus considérables donnent en quintaux métriques : pommes de terre, 2,164,000 ; légumes secs, 260,623 ; colza, 403,494 ; betteraves, 5,145,600 ; etc. Cette masse de produits, inconnus à l'ancienne France, caractérise l'agriculture du Nord et lui assure une immense supériorité sur les départements qui suivent encore les

errements de la vieille routine. Dans les autres branches de l'économie rurale, même différence à l'avantage de ce pays ; les animaux domestiques y sont deux fois plus nombreux que dans le département moyen, quoique les pâturages y soient d'un tiers moins étendus.

Si on évalue en argent ces diverses productions, on arrive à des résultats vraiment surprenants : cultures, 121,180,495 fr. ; pâturages, 18,478,427 fr. ; bois, 2,614,632 fr. L'exploitation, ou le commerce des animaux domestiques rapporte, en outre, 44,959,907 fr. ; c'est, en total, un revenu annuel brut de 187,273,560 fr. Mais ces valeurs étant établies sur le prix de première main, dans chaque commune, sont fort inférieures aux prix des marchés, et par conséquent de beaucoup au-dessous de la réalité. Enfin, en y ajoutant les volailles, œufs, miel, cire et tant d'autres objets de détail, dont l'appréciation échappe aux calculs de la statistique, on trouvera que la valeur totale de la production agricole du département du Nord ne s'élève pas à moins de 200 millions de francs. C'est un résultat prodigieux et presque incroyable. Si chacun de nos quatre-vingt-six départements enfantait une pareille richesse, la production brute de nos campagnes dépasserait dix-sept milliards.

Il nous est impossible de traduire en chiffres les produits de l'industrie manufacturière et commerciale de l'ancienne Flandre : ses fabriques ou manufactures de draps, étoffes de laine, toiles blanches et écrues, linge de table, batistes, linons, dentelles, fils de coton et de lin ; ses huileries hydrauliques, ses distilleries d'eaux-de-vie et de grains, ses brasseries, ses raffineries de sucre et de sel ; ses corderies, tanneries, corroieries, verreries, tuileries, etc., entretiennent la vie et répandent le bien-être dans les villes du département, si nombreuses et si rapprochées, et dont quarante-deux comptent plus de trois mille âmes. Quant au commerce, on peut juger de son importance par la nature, l'étendue, la variété et la richesse des objets ou des articles auxquels s'applique l'agriculture et l'industrie des populations flamandes.

Le département du Nord n'abonde pas seulement en mines de fer, carrières de marbre, de grès, en pierres de taille, marne, argile à potier, tourbières : il possède aussi un bassin houiller d'une rare fécondité. Dès le XI[e] siècle, on exploitait des mines de houille dans la partie du Hainaut qui se trouve aujourd'hui en Belgique. Les riches bassins houillers de Charleroi et de Mons fournirent pendant longtemps leurs charbons, non-seulement au Hainaut français, mais encore à la Flandre française, au Cambrésis, à l'Artois, à la Picardie et aux provinces centrales de la France. L'exemple d'un commerce si avantageux et les probabilités de l'existence de semblables mines dans les parties du Hainaut contiguës au territoire de la Belgique et des Ardennes, donnèrent lieu à de fréquentes recherches ; mais la profondeur des veines et les difficultés inouïes qu'opposait l'abondance des eaux souterraines rebutèrent et éloignèrent successivement les entrepreneurs les plus hardis dont plusieurs furent ruinés. Cependant ces recherches infructueuses ne découragèrent point un officier de dragons, M. le vicomte Jacques Desandrouin, qui déjà faisait exploiter une houillère près de Charleroi ; elles parurent, au contraire, stimuler son zèle. En 1716, il fit creuser une fosse dans le village de Fresnes, sous la direction d'un habile ingénieur, nommé Jacques

Mathieu, qui découvrit le charbon à la sonde. Par lettres patentes du 4 août 1771, une concession fut accordée au vicomte Desandrouin et à sa compagnie, sous le nom du sieur de Desaubois. Après vingt-deux ans de travaux inouïs, et qui avaient coûté des sommes immenses, la compagnie Desandrouin parvint, le 24 juin 1734, à se rendre maîtresse des eaux souterraines et à extraire d'excellent charbon. Dès lors, sous le nom de société des mines d'Anzin, elle augmenta rapidement ses puits d'extraction et s'éleva bientôt à un brillant état de prospérité. Dans les dernières années qui précédèrent la révolution, cette vaste exploitation occupait 4,000 ouvriers, et produisait vingt-cinq à trente millions de myriagrammes de charbon. Les bénéfices nets de l'année 1788 s'élevèrent à 1,400,000 fr.

Les orages de la révolution et la présence des armées ennemies portèrent des atteintes sensibles à l'entreprise, qui ne produisit plus qu'un quart environ de ce qu'elle produisait naguère; elle se releva peu à peu cependant et recouvra son ancienne vitalité. La compagnie d'Anzin compte sept concessions différentes, savoir : Anzin, Fresnes, Vieux-Condé, Raismes et Valenciennes, Saint-Saulve, Denain et Odomez; ces diverses concessions présentent une superficie de plus de 296 kilomètres; elles donnent trois à quatre millions d'hectolitres de charbons, et occupent près de 200 employés et 4,500 ouvriers. On y comptait en 1838 trente-cinq puits d'extraction, trois avaleresses, cinq puits d'aérage, douze machines d'épuisement et trente-quatre machines d'extraction.

Deux races d'hommes occupent le nord de la France et se partagent la Flandre : l'une d'origine tudesque, l'autre française de langage et de caractère. La Lys séparait autrefois le domaine des deux langues; mais aujourd'hui l'idiome flamand se retire et perd graduellement du terrain. La marche progressive de la langue française, qui s'avance vers Hazebrouck et Bailleul, est démontrée par un fait remarquable : dans les villages dont les noms tudesques sont terminés en *kerque* et en *ghem*, la langue nationale domine aujourd'hui. Il faut attribuer les causes de cette progression à l'influence de la littérature française, plus répandue et plus pénétrante que la littérature flamande; aux nombreuses relations commerciales établies avec les pays voisins; aux efforts des instituteurs dans les villes et dans les campagnes; enfin, à la présence d'un personnel nombreux d'administrateurs d'origine française. La différence des deux peuples, sous le rapport moral, n'est plus aussi tranchée qu'elle l'était autrefois. Cependant on remarque que le Tudesque est toujours plus flegmatique, plus soupçonneux que le Wallon ou Français. Le caractère, les usages et les coutumes se ressemblent, du reste, beaucoup. Partout, c'est une grande aptitude pour les travaux agricoles, jointe à un remarquable instinct de négoce. Naturellement froid et peu communicatif, le Flamand se défie toujours un peu des étrangers, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas de la même province que lui. Ami du travail, il ne l'est pas moins des plaisirs, surtout de ceux de la table. Le peuple des villes et des campagnes est même trop porté à de funestes excès : la consommation qu'il fait de la bière et du genièvre est incroyable. Du reste, si les mœurs ont une teinte de rudesse qui tient au sol, à l'atmosphère, elles ne sont pas néanmoins dépourvues d'originalité.

Un des caractères particuliers de la civilisation flamande est l'amour des fêtes

publiques. Chaque commune de la Flandre célèbre tous les ans une fête appelée dans le pays wallon *Ducasse* (par corruption de *dédicasse*), et *Kermesse*, ou première messe de l'église, chez les Tudesques. Outre les banquets et les danses en plein air, on se livre dans ces fêtes champêtres à des jeux qui dénotent les goûts belliqueux des Flamands : le tir à la cible, à l'arc, à l'arbalète, sont les divertissements favoris des artisans. Dans les villes et dans les villages existent encore des confréries d'archers et d'arbalétriers connues sous le nom de *serments*, et qui se rendent aux Kermesses drapeau déployé, tambour battant, et précédés d'une espèce de bouffon appelé *sot-seuris*. Les fêtes communales, qui conservent leur caractère dans les communes rurales, présentent dans les villes un aspect bien différent. Là, ce sont des représentations gigantesques et bizarres comme à Douai, des marches triomphales et féeriques comme à Lille, Valenciennes et Cambrai. Dans la partie septentrionale du département se voient encore les combats de coqs, les concours ou assauts de pinsons. Les diverses époques de la vie de l'homme sont signalées chez les Flamands par des singularités et des croyances populaires. A la naissance, ce sont des conjectures, des horoscopes tirés des circonstances les plus minutieuses. Les précautions et les soins dont on entoure l'enfant se ressentent de ces idées grossières; et si la religion n'était là pour écarter la superstition, nos villageois et le peuple de nos cités se laisseraient facilement aller à toutes les pratiques de la divination et de la sorcellerie. Le mariage et la mort sont aussi l'objet de mille usages plus ou moins bizarres.

Au moyen âge ce pays réalisait la grande division littéraire que présentait la France; il avait ses troubadours et ses trouvères, ses poëtes d'origine romane et ses bardes d'origine tudesque. On sait quel éclat ont jeté les *chansons de gestes* ou poëmes épiques, les chants d'amour, les fabliaux, les complaintes qui retentirent dans la Flandre wallonne depuis le temps poétique de Philippe d'Alsace jusqu'à l'époque non moins inspiratrice des troubles de Flandre et du grand combat de Roosebeke; mais, d'une autre part, la poésie flamande ne resta pas silencieuse devant sa voisine et sa rivale : elle eut aussi ses *Romans du Renard*, ses chants de guerre et d'amour, ses rondes populaires, ses mystères dramatiques. Le *Jeu d'Esmorée* n'est pas moins célèbre que le jeu de *Robinet Marion ;* seulement chaque lyre a des sons qui lui appartiennent. Les bardes tudesques, qui ont quelque parenté avec ceux de l'Écosse et de la Scandinavie, sont plus graves, plus portés à la rêverie, plus sévères même dans les caprices de leur imagination. Les autres retiennent quelque chose de la légèreté française; ils sont narquois comme des Picards, naïfs comme des Champenois. Un genre de poésie tout à fait spécial, selon nous, au moyen âge, c'est la poésie historique, ou, si on l'aime mieux, l'histoire versifiée. Cette forme singulière se trouve consacrée dans l'idiome flamand aussi bien que dans le dialecte wallon; si ce dernier a eu son Philippe Mouskes, l'autre se glorifie de son Van Heelu.

Plus tard, les chroniqueurs en prose et en langue vulgaire s'emparèrent des événements, et leur langage plus libre, plus dégagé, mieux assorti aux mœurs et aux besoins de l'époque, raconta l'histoire avec le charme qui se révèle chez les Joinville et les Villehardouin. Si ce n'est pas toujours en Flandre que le Valenciennois Froissart a écrit ses immortels récits, c'est là qu'il a puisé ses premières



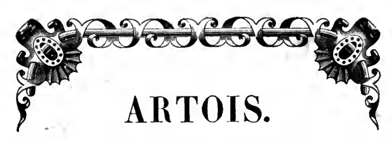
inspirations, et c'est à la Flandre qu'il a consacré ses plus belles pages. On peut en dire autant de ses continuateurs, Enguerrand de Monstrelet, Jacques du Clercq, Jean Molinet, Mathieu de Coussy et Philippe de Comines. Avant eux on avait préludé dans tous les grands monastères par la composition de ces légendes, de ces *mémoriaux*, où la vie politique et sociale du pays est retracée souvent avec une fidélité si minutieuse.

En résumé, les enseignements de l'histoire nous montrent les Flamands comme un peuple doué d'une grande force de vitalité, attaché à ses croyances, à la cité, à la patrie, et chez lequel le sentiment national semble s'être accru en raison directe des efforts que l'on a faits pour le priver de sa nationalité. Aucun peuple n'a soutenu des luttes plus acharnées dans l'intérêt de ce grand principe, depuis les invasions romaines et barbares jusqu'aux guerres de la révolution. Probe et intègre dans les transactions, affable et hospitalier malgré sa froideur native, charitable et libéral nonobstant son désir d'accumuler, le Flamand n'épargne rien, ni son sang, ni sa fortune, lorsqu'il s'agit de travailler au bien-être de son pays ou d'accroître sa gloire et sa puissance. Voilà pourquoi ce peuple a tenu jadis un rang si distingué parmi les nations de l'Europe, et comment la Flandre est encore aujourd'hui la plus riche et la plus prospère des provinces françaises.

L'archéologie du nord de la France présente un champ fertile aux explorations. On voit encore dans le pays quelques-uns des monuments celtiques connus sous les noms de dolmen, menhir et peulven; telles sont les *Pierres Jumelles*, près de Cambrai; la *Pierre Croûte*, à Bellignies-sous-Bavai; le *Tombeau de Chawatte* ou la *Cuisine des Sorciers*, entre les communes de l'Écluse et de Hamel, arrondissement de Douai; le *Mont de Vanoiten*, près de Comines; le *Mont des Tombes*, à Sainghin en Mélantois; les *Pierres Martines*, à Solre-le-Château; les *Pierres de Dessous-bise*, à Sars-Poteries; la *Pierre* du hameau des Vallées, commune de Prisches. Mais les vestiges de l'occupation romaine sont fort nombreux; on les retrouve tous les jours et partout, dit M. A. Le Glay. L'antique Bavai et le temple de Mars (*Fanum Martis*), aujourd'hui *Famars*, près de Valenciennes, ont donné particulièrement lieu à des découvertes archéologiques d'un haut intérêt. Enfin, il existe, sur plusieurs points du département du Nord, de vastes souterrains dont on ne connaît pas l'origine; ces catacombes auraient-elles servi d'asile et de temple aux Romains ou aux indigènes convertis au christianisme, lorsqu'ils n'avaient pas encore le libre exercice de leur culte? ou bien faut-il croire avec quelques historiens qu'elles ne remontent qu'au IXᵉ siècle, époque de l'invasion des Normands? C'est là une question que la science n'a pas encore résolue. Quant aux monuments du moyen âge, il en reste bien peu dans cette contrée, si souvent dévastée par la guerre, et l'on n'a guère à citer aujourd'hui que le vieux beffroi de Bergues et l'hôtel-de-ville de Douai.[1]

1. La Métrie, *Journal de Physique*. — Arthur Young, *Voyage en France*. — Dieudonné, *Statistique du département du Nord*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — A. Le Glay, *Programme des recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du nord de la France*. — H. Berthoud, *Chroniques et traditions surnaturelles de la Flandre*. — *Statistique de la France*. — *Annuaires du département du Nord*.





ARTOIS.

ARTOIS PROPREMENT DIT. — TERNOIS.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

L'Artois (*Artesia*, *Atrebatensis comitatus*) occupe la zone du milieu de l'extrémité septentrionale de la France. Cette province, qui forme aujourd'hui la presque totalité du département du Pas-de-Calais et une partie de celui de la Somme, a pour limites, au nord, la Flandre wallonne et la Flandre maritime ; à l'est, le Hainaut et le Cambrésis ; au sud, le Vermandois, le Santerre, l'Amiénois et le Ponthieu oriental ; à l'ouest, le Ponthieu, le Boulonais et le Calaisis. Boulainvilliers prétend qu'elle n'a pas plus de quatre-vingt-dix lieues de circuit ; Expilly lui en donne vingt-deux de long sur onze de large, ce qui revient approximativement à cent quatre-vingt-dix lieues carrées ; enfin, la statistique de la France, publiée par le ministre des travaux publics, estime sa superficie quatre cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-cinq hectares, dont quinze mille cinq cents seulement pour le département de la Somme, et quatre cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-cinq pour celui du Pas-de-Calais. L'Artois comprend plusieurs enclaves ou contrées particulières, savoir : deux *grands pays*, qui sont l'Artois propre et le Ternois ; et six *petits pays*, appelés pays de l'Angle, de Brédenarde, de l'Alleu, de Gohelle, de l'Escrebieu et de l'Aronaise. Remarquons que sur ces six dernières dépendances il en est deux, le pays d'Alleu et celui de Gohelle, que certains géographes classent, le premier dans la Flandre wallonne, le second dans l'Ile-de-France. C'est là sans doute une des causes de la diversité des opinions que nous avons rencontrées au sujet de l'étendue de cette province.

Le sol de l'Artois, de même formation évidemment que celui de la Flandre, est généralement plat et uni, et va s'abaissant encore du côté de la grande province du Nord. Cette pente est très-marquée : à l'endroit où elle commence, commencent aussi les Pays-Bas. Malgré le climat, plutôt froid que tempéré, et les variations habituelles de l'atmosphère, circonstance qu'explique fort bien le voisinage de la Manche, la terre y est extrêmement fertile en grains, mais elle produit peu de fruits. Point de forêts considérables, à peine quelques bouquets de bois ; en revanche, de vastes plaines couvertes de houblon et de lin.

Parmi les nombreux cours d'eau qui arrosent la province et y entretiennent

la fécondité, il en est sept qu'on a rendus navigables au moyen de plusieurs canaux ou écluses : ce sont la Scarpe, la Lys, la Meldc, la Canche, l'Aa, la Deule et la Laquette. Les principaux canaux, tels que ceux de la Haute-Deule, de l'Aa, de la Lys à l'Aa et de la Lave à la Lys, font communiquer ces rivières entre elles ou avec d'autres plus petites, et relient non-seulement les villes les plus importantes de l'Artois, mais encore l'Artois lui-même, aux marchés les plus fréquentés de la Picardie et de la Flandre. Tous ces canaux de navigation ou d'irrigation, ces rivières, ces ruisseaux, en portant la végétation sur tous les points, entretiennent aussi partout une constante humidité. On divise le pays en partie haute et en partie basse : la première comprend les arrondissements d'Arras et de Saint-Pôl, presque tout celui de Béthune et une faible portion de celui de Saint-Omer; la seconde est renfermée dans le cours de l'Aa, de la Lys et de la Lianne. Ces rivières ne circulant qu'avec lenteur, y forment, en automne et pendant l'hiver, des plages d'eau qu'on n'en voit disparaître qu'au printemps. L'engrais qu'elles amènent et déposent augmente la masse d'humus dont le terrain est recouvert. Cela constitue une terre franche, de couleur noire, grise ou jaune.

On rencontre, du reste, dans la partie basse comme dans la partie haute, des terres argileuses, des bancs de sable et de silex, des tourbières et des marécages, dont le nombre a diminué cependant depuis qu'on y a creusé de nouveaux canaux. La partie haute présente quelques mamelons et collines sur ses plaines plus élevées. La base ordinaire du sol est de terre calcaire ou de pierres crétacées qu'on découvre à plus ou moins de profondeur. Viennent ensuite de la terre clytreuse blanche ou grise, de la glaise, de l'argile, de la terre vive mêlée de silex, qu'à sa couleur rouge on prendrait pour des débris de fer oxidé, et enfin de la terre franche, en couche plus forte, surtout dans les vallées où le détritus des feuilles d'arbres et de végétaux, et les substances charriées par les pluies, contribuent puissamment à la renouveler.

Lorsque César vint dans les Gaules, l'Artois était occupé par deux peuples : les Morins, dont les possessions embrassaient en outre un côté de la Belgique, et les Atrébates, qui n'avaient d'établissement que sur son territoire. Dom Devienne distingue toutefois trois sortes d'Atrébates, dont les uns, les *Ostrebantes*, s'étendaient de Douai jusqu'à Valenciennes; les autres, appelés *Adaretenses*, dominaient depuis Arras jusqu'à Bapaume; et les troisièmes, qui étaient les Atrébates ou Austrebates proprement dits, habitaient depuis Arras jusqu'à la Lys. Leur capitale fut successivement nommée par les Romains *Origiacum*, *Nemetocena*, *Nemetacum* et enfin *Atrebatum*, quand il fut d'usage, aux III[e] et IV[e] siècles, de désigner les villes sous le nom des peuples dont elles étaient le chef-lieu. César vainquit les Atrébates, réunis aux Morins et aux Belges, dans deux batailles rangées; il prit ensuite Arras, et, après avoir soumis le pays, en fit roi Comius, celui-là même qui l'avait énergiquement défendu contre ses armes. Les Romains gardèrent l'Artois jusqu'au V[e] siècle. A cette époque, les Vandales et les Francks l'envahirent et le ravagèrent tour à tour. Childéric, successeur de Chlodion, établit Ragnacaire roi des Atrébates (451). Bientôt après Chlodwig, ayant arraché tout ce territoire aux Romains, l'incorpora définitivement à la monarchie franque. En 511, il dépendait du royaume de Soissons, dont Chlotaire avait hérité à la mort

de Chlodwig. Suivant quelques auteurs, Ragnacaire avait laissé un fils : ses descendants, ajoutent-ils, gouvernèrent héréditairement l'Artois sous le titre de comtes; mais c'étaient, au contraire, de simples officiers dont l'autorité ne grandit qu'au déclin de la race carlovingienne. En 863, Judith, fille de Charles-le-Chauve, apporta l'Artois en dot à son mari, Bauduin Bras-de-Fer, comte de Flandre. Cette province demeura aux héritiers de Bauduin jusqu'au mariage d'Isabelle de Hainaut, nièce de Philippe d'Alsace, avec le roi de France Philippe-Auguste (1180). Saint Louis, le 7 du mois de juin 1237, l'érigea en comté, dont il investit Robert, son frère puîné. L'Artois est appelé dans cette charte *Terre d'Atrébatie*. Mathilde, petite-fille de Robert, épousa en 1291 Othon IV, comte de Bourgogne. L'Artois ensuite rentra par mariage, d'abord dans la maison de France, puis dans celle de Flandre, et enfin il passa dans celle de Bourgogne, dont l'héritière unique, Marie, fille de Charles-le-Téméraire, le transmit à la maison d'Autriche. En 1598 Philippe II, roi d'Espagne, détacha l'Artois et la Flandre de ses États, pour en apanager l'infante Isabelle-Claire-Eugénie. A la mort d'Isabelle, l'Artois retourna à son neveu, Philippe IV (1634). Louis XIV, en 1645, le conquit sur ce prince; et les traités des Pyrénées, de Nimègue et d'Utrecht lui en garantirent définitivement la possession.

L'Artois était, sous l'ancien régime, un pays d'états ; il avait conservé tous ses priviléges en tombant des mains du roi d'Espagne à celles du roi de France. Les habitants ne connaissaient ni douanes, ni aides, ni gabelles. Les états exerçaient un contrôle nominal sur la levée des deniers royaux. Depuis 1757, ce comté était devenu l'apanage destiné au second frère du roi. La province renfermait deux villes épiscopales, Arras et Saint-Omer; elle se divisait en huit districts qualifiés de bailliages, et une gouvernance, celle d'Arras; elle ne formait avec la Picardie qu'un seul et même gouvernement général militaire, et, quant à l'administration des finances, elle relevait de l'intendance de Flandre. La population de l'Artois montait, d'après Herbin, à 319,200 habitants. En faisant aujourd'hui abstraction des arrondissements de Montreuil et de Boulogne, qui sont enclavés dans le département du Pas-de-Calais et qui appartiennent à l'ancienne Picardie, on trouve que les quatre arrondissements représentant l'Artois, offrent un total de 492,163 personnes; mais il faudrait ajouter à ce chiffre tous les groupes d'habitants de race artésienne, qui se trouvent compris dans les arrondissements de Montreuil et de Boulogne ou disséminés sur la lisière du département de la Somme [1].

1. Les *Commentaires de César*. — Hennebert, *Histoire générale de la province d'Artois*. — Boulainvilliers, *État de la France*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Hesseln, *Dictionnaire universel de la France*. — Herbin, *Statistique de la France*. — *Almanach départemental du Pas-de-Calais, pour l'an XI de la République* Ce petit livre, plein de renseignements curieux, est aujourd'hui une véritable rareté bibliographique.

ARRAS.

On peut facilement découvrir l'origine du nom d'*Artois* dans celui de l'ancienne cité gauloise des *Atrebates*, *Attebates* ou *Arteuates*; il est moins aisé de faire dériver de la même source le nom de la ville d'*Arras*. Toutefois, en admettant la forme plurielle d'*Atrebates* dont le singulier aurait été *Atrevas* ou *Arteuas*, la difficulté peut disparaître, et l'on n'a plus besoin, comme ont fait plusieurs antiquaires, de recourir à l'*Aderies* et au *pagus Adertisus* des anciens titres, ou à l'*Origiacum* de Ptolémée, qui se rapportent plus naturellement aux deux villes d'Aires et d'Orchies.

La ville d'Arras existait-elle au temps de la conquête des Gaules par les Romains? nous ne le pensons pas. Les *Atrebates*, que Tite-Live n'a pas désignés parmi les peuples qui suivirent Brennus dans les grandes invasions de l'Asie-Mineure, de la Grèce et de l'Italie, paraissent pour la première fois dans les *Commentaires de César* à l'occasion de l'agression du Germain Arioviste, qui devait devenir le prétexte de la marche de César. Arioviste n'arrêta pas le vol des aigles romaines : il fut vaincu, repassa le Rhin et laissa le nord des Gaules en proie aux légions cisalpines. Les Atrebates répondirent une seconde fois à l'appel de leurs plus généreux compatriotes, en fournissant à la confédération senonaise quinze mille guerriers; mais les Romains bravèrent ce nouvel effort du patriotisme gaulois, et la victoire leur demeura dans la sanglante bataille donnée sur les bords de la Sambre. La place de sûreté des *Atrebates* se nommait alors *Nemetacum* ou *Nemetocenna*. Elle n'était pas éloignée de la ville d'Arras; des restes de retranchements, des levées de terre semblent même aujourd'hui la faire reconnaître dans le village d'*Etruñ*, situé à la distance d'une lieue. Quoi qu'il en soit, c'est à *Nemetacum* que César prit ses quartiers d'hiver après la deuxième pacification. Rassuré sur les dispositions des vaincus, le général romain distingua, parmi leurs anciens chefs, l'Atrebate Comius, qu'il investit d'une sorte de magistrature suprême sur les Morins. Mais les bienfaits de César, quelque grands qu'ils fussent, ne devaient pas éteindre l'amour du pays dans le cœur de Comius, et, sur ce point, nous différons de sentiment avec le fougueux chanoine Hennebert, un des historiens de la province d'Artois. Comius arriva donc bientôt dans le camp de Vercingétorix avec un secours de quatre mille Atrebates et de cinq mille Morins. Après la prise d'Alesia, il soutint longtemps le courage des vaincus; il passa même de l'autre côté du Rhin pour leur chercher de nouveaux auxiliaires; mais surpris, à son retour, par un des lieutenants de César, il ne se garantit de la servitude que par une dernière fuite. Telle est la part des Atrebates dans les récits


LE · VITTORIO EMANUELE III
APOLI

ARRAS

On peut facilement [illegible] l'origine [illegible]
[illegible]
de la Grande de [illegible]
de César à [illegible]
le [illegible]
[illegible]
ce [illegible] de la province d'Artois. [illegible]
des historiens de la province d'Artois. [illegible] dans le camp de
Vercingetorix avec [illegible] quatre mille [illegible] et [illegible].
Après la prise d'Alesia, il [illegible] longtemps [illegible] des vainqueurs, il passa
même [illegible] du Rhin pour [illegible] chercher de nouveaux [illegible]; mais
s[illegible], par un des [illegible] de César, [illegible] de la
[illegible] une dernière fuite [illegible]

HÔTEL DE VILLE D'ARRAS.

Publié par Furne, Pagnerre, Perrotin



que le général vainqueur nous a laissés de la résistance des Gaulois à la domination romaine.

Nous ne suivrons pas les anciens peuples de l'Artois au milieu des insurrections dont l'histoire authentique a trop souvent dédaigné de faire mention. Ces révoltes sont placées aux règnes d'Auguste, de Tibère, de Néron, de Commode et du tyran Maximien. Disons seulement que la ville d'Arras est pour la première fois distinguée de la cité ou territoire des *Atrebates*, par saint Jérôme, au IVe siècle de notre ère. Ce grand homme, dans sa lettre à Agerucie, la met au premier rang des villes gauloises que les Barbares avaient dévastées; puis, dans le second livre de sa Réplique à Jovinien : « Vous ne portez, lui dit-il, que des vêtements de lin et de soie; vous voulez, pour couvrir votre corps, des étoffes d'Arras. » Il est donc permis d'assurer que la ville, construite après la conquête de Jules César, ne tarda pas à devenir le centre d'une industrie puissante, dont elle tira longtemps le plus grand lustre et le plus solide avantage. Les tapis d'Arras étaient recherchés à Rome, même avant la fondation de Constantinople, et l'empereur Galien, en apprenant une nouvelle insurrection gauloise, s'était écrié : *La république est-elle en danger de périr si la laine des Atrebates vient à lui manquer ?* Après sa défaite dans les champs Catalauniques, Attila retourna dans les Belgiques; il pilla Térouenne, Amiens, Boulogne; il ruina de fond en comble la cité déjà florissante d'Arras (451), qu'on ne voit pas figurer dans les événements qui assurèrent à Clovis l'empire de la Gaule. Seulement un pieux évêque, compagnon de l'apostolat de saint Remy, Vaast, obtint du nouveau conquérant la permission de fonder, sur les ruines encore fumantes d'Arras, un oratoire que, plus tard, en 686, Thierry III et sa femme, la reine Dode, convertirent en un monastère, protégé par d'épaisses murailles et par une forteresse nommée *Castrum Nobiliacum*. Grâce à ces remparts, le monastère de Saint-Vaast servit d'asile aux peuples de l'ancien territoire des Atrebates quand débordèrent en France les Normands, cet autre fléau de la vengeance divine.

Ici, rappelons en peu de mots les origines chrétiennes de la ville d'Arras. Un prêtre grec, nommé Diogènes, passe pour y avoir porté la loi de l'Évangile. Il y construisit le premier autel, et il y reçut le martyre de la main des mêmes Vandales qui venaient d'immoler saint Nicaise de Reims. On rattache au sacerdoce de Diogènes l'histoire de la *sainte manne*. Saint Jérôme, dans une de ses lettres, avait parlé, comme d'un prodige entièrement étranger à la prédication évangélique, d'une sorte de pluie de laine tombée chez les Atrebates, vers l'année 370. Les légendaires n'eurent garde de négliger un fait de cette importance. Ils pensèrent, ou du moins ils dirent que saint Diogènes, frappé de la fertilité dont le territoire d'Arras avait tout à coup été doué, s'était empressé de recueillir lui-même un petit boisseau de cette *manne* céleste, et que les incendies qui avaient deux fois dévoré l'église d'Arras n'avaient pas eu de prise sur lui. Toutefois, le culte de la sainte Manne d'Arras ne date que de la fin du XIIIe siècle. La *châsse* dite *des Anges* ayant alors été brisée dans le tumulte d'une procession, l'évêque, Guillaume d'Issy, en recueillit les débris et les remplaça par un coffret de vermeil d'un travail excellent. On mit dans le coffret le voile blanc de la sainte Vierge, la ceinture dont elle se servait avant la salutation angélique, et la manne

de saint Diogènes. La fête de la Translation des trois reliques fut instituée ; elle est encore aujourd'hui célébrée dans Arras, le premier dimanche après Pâques. Telle était la confiance générale pour les propriétés miraculeuses de la sainte Manne, qu'en 1343, plusieurs dévots citoyens, habitants de la place du *Petit-Marché*, l'enlevèrent furtivement de la cathédrale, pour la déposer dans la pyramide du *Saint-Cierge*, dont nous parlerons bientôt. Il fallut un arrêt du parlement de Paris pour contraindre les honnêtes voleurs à restituer leur proie à messieurs du chapitre. Elle était dans la cathédrale, au milieu du xv[e] siècle, quand un légat du pape vint à Arras pour en faire la visite, et c'est alors qu'il crut devoir en constater la parfaite intégrité.

L'autel de saint Diogènes, renversé par les Huns, fut renouvelé par saint Vaast, que saint Remy, dit-on, avait sacré évêque des Atrebates. On a raconté de saint Vaast un grand nombre de miracles, entre autres celui d'un ours terrible mis en fuite devant les portes de la ville. Cette légende doit avoir eu quelque part à la forme du fameux lutrin de l'abbaye, dont nous devrons dire quelques mots. Quoi qu'il en soit, Vaast mourut en 540, et, moins d'un siècle après sa mort, on voit le siége épiscopal des Atrebates transporté dans la cité de Cambray. Ce fut là qu'il demeura, jusqu'à la fin du xi[e] siècle.

Maintenant, pour revenir à l'histoire profane, nous trouvons quelquefois dans Flodoart le nom de certains comtes d'Arras : mais il faut bien distinguer ces grands officiers, nommés *comtes* ou *palaisins*, sous les rois de la deuxième race, des grands vassaux de la troisième, possesseurs de terres désignées comme autant de *comtés*. Les premiers comtes envoyés dans Arras, au temps de Pépin et de Charlemagne, étaient de simples gouverneurs de la ville ; peu après ils se rendirent indépendants du roi de France dont ils avaient commencé par être les bénéficiaires. Un de ces personnages a laissé dans les plus anciennes de nos épopées ou *chansons de gestes* françaises, un souvenir imposant et grandiose : c'est Fromont de Lens, surnommé le *Poestis*, ou le Puissant, qu'on nous représente comme l'adversaire des comtes de Metz, comme le redoutable vassal de Pépin, enfin comme l'allié des Sarrasins qu'il attira dans le midi de la France. Fromont possédait Arras, la *forte cité;* il hérita plus tard de Bordeaux ; il laissa des enfants et des neveux maîtres de plusieurs grandes et fortes villes. Mais, pour nous en tenir aux récits trop courts des chroniqueurs monastiques, nous voyons, en 863, Baudouin Bras-de-Fer livrer bataille à Charles-le-Chauve et remporter une grande victoire sous les murs d'Arras. L'empereur, contraint de renoncer à son agression, remplaça par le titre de comte celui de *forestier de Flandres*, que Baudouin avait hérité de ses ancêtres. Arras devint la ville principale de la province, et c'est dans ses murs que mourut et fut enterré le comte Baudouin Bras-de-Fer, vers 879.

Peu de temps après sa mort apparaissent les Normands sous les murs de la ville redevenue puissante. Ils renversent les maisons, ils rasent l'église cathédrale, fondée par saint Vaast, et, pendant dix ans, la terreur qu'ils répandent et qu'ils entretiennent ne permet pas aux anciens habitants de songer à relever leurs décombres (890). Ils aiment mieux suivre dans Beauvais les châsses de leurs saints, trésor des monastères, garantie assurée des futurs pèlerinages. Enfin, les Normands sont adoptés par les Français. Les provinces du Nord respirent,

Arras sort de ses ruines, et les reliques de saint Vaast sont ramenées dans les nouvelles murailles. Les récits miraculeux ne manquèrent pas, on le devine, à cette translation triomphale : elle eut lieu le 15 juillet 893. Puis l'abbaye ayant acquis, en peu de temps, un renom mérité d'opulence, les seigneurs laïques s'en disputèrent la propriété. En 899, Charles-le-Simple, devenu maître de la ville, disposa des revenus de Saint-Vaast en faveur d'un certain Aumart, abbé de Saint-Médard de Soissons, lequel affecta dès lors le titre de *comte d'Arras.* Dans les premières années du xe siècle, on voit les suzerains de la Flandre reconquérir le patronage de l'abbaye; puis de nouvelles agressions du roi Lothaire couronnées par la prise de la ville. Lothaire ne conserva pas longtemps sa proie, car le chef de la troisième race, Hugues, se vit contraint d'assiéger Arras à son tour, afin de punir le comte Arnould d'être resté fidèle à la cause des Carlovingiens. Hugues entra dans Arras, en 989; il y reçut la soumission du comte, et consentit à lui rendre les clefs de la ville. A partir de là, Arras, sous les auspices des comtes de Flandre, jouit d'un repos de plus d'un siècle. Pendant cette heureuse période, les fortifications grandissent, les maisons s'élèvent, les églises se construisent, les manufactures reprennent leur ancienne activité. On admire une ville puissante, fière de ses maisons religieuses, de ses riches bourgeois, de sa noblesse populaire. C'est le temps des communes et de l'essor donné aux sentiments qui doivent animer toute association digne d'être et de rester libre.

On raconte que, vers l'année 1015, la comtesse de Flandre, Ogine de Luxembourg, femme de Baudouin IV, étant devenue pour la première fois enceinte, à l'âge de cinquante ans, le comte craignit qu'on ne mît en doute sa grossesse. En conséquence, dès qu'elle ressentit les premières douleurs de l'enfantement, on dressa sur la grande place d'Arras une tente magnifique de cent pieds carrés, destinée à recevoir les grandes dames de la province. La comtesse Ogine, en leur présence, mit au monde un enfant mâle, qui succéda plus tard à son père sous le nom illustré de Baudouin de Lille. La mémoire de cet événement fut perpétuée par une pyramide en pierre de quarante-cinq pieds d'élévation : on l'avait dressée au point central de la tente. Mais, comme elle n'était pas faite dans les règles de l'art grec, on n'hésita pas à la démolir, en 1701, en renouvelant d'anciennes casernes.

La principale église d'Arras, construite après le passage des Normands, fut consumée par le feu du ciel vers ce temps-là. On en rétablit une autre, et sans doute elle était achevée, quand les citoyens, jaloux de la prééminence diocésaine de Cambrai, redemandèrent au pape Urbain II leur ancien évêché. Arras, en effet, représentait bien la métropole des Atrebates : saint Vaast, l'apôtre des Belgiques, en avait consacré le siége, et si les dévastations des Barbares avaient été fatales à la vieille ville, la protection et le séjour des comtes de Flandre rendaient depuis longtemps à la nouvelle toutes ses prérogatives. Urbain II comprit la force de ces raisons : il fit préparer l'élection du nouveau pontife, et Lambert, un vertueux chantre de Lille, fut choisi par le peuple et sacré par le pape lui-même, comme évêque d'Arras. Cet événement est de l'année 1093. Le diocèse resta soumis à la métropole de Reims jusqu'en 1560, qu'il en fut démembré pour être attribué au nouvel archevêché de Cambrai.

Arras formait dès ce temps-là deux enceintes. La *cité* devait relever de l'évêque et du roi de France ; la *ville* appartenait à l'abbé de Saint-Vaast et au comte de Flandre, représentés, celui-ci par un châtelain, celui-là par un *avoué*. De ces Avoués descendait la noble famille de Bethune, illustrée par un preux chevalier, ingénieux poëte, messire Quesnes ou Conon de Bethune, et par un grand ministre, le duc de Sully. Souvent il y avait entre l'abbé et le chapitre, entre l'avoué et le châtelain, des discussions fort animées, relativement aux limites véritables des deux autorités. Vers 1100, douze prudhommes furent nommés pour constater les droits respectifs, d'une façon authentique. En même temps, on sépara la *ville* et la *cité* par un fort et par un pont-levis, auquel on substitua plus tard une lourde porte. Mais, il faut le répéter, parce que les historiens modernes de l'Artois ne l'ont pas assez dit, sous la domination des premiers comtes de Flandre et sous celle des comtes d'Artois, la *cité* ne reconnaissait que le roi de France pour juge suprême de ses démêlés intestins, et l'on sent qu'un pareil droit, toujours incontesté, n'a pas été d'une faible importance dans tous les cas si nombreux de guerre avec les souverains du Hainaut, du Brabant, de l'Artois et de la Flandre.

C'est à peu près dans le temps qu'on formait ces enceintes que le fameux *cierge* qui brûlait sans se consumer fut apporté miraculeusement du ciel par la sainte Vierge, si toutefois on peut souscrire à la croyance de trente générations. La ville était désolée par une maladie pestilentielle connue sous le nom de *mal des ardents*. Un jour, deux jongleurs, un de Brabant, l'autre de l'Artois, et tous deux ennemis déclarés, reçoivent en même temps une visite miraculeuse : la sainte Vierge leur ordonne de se rendre le lendemain dans l'église d'Arras, de s'y réconcilier l'un avec l'autre et de prévenir l'évêque que, la nuit suivante, ils lui apporteront un remède infaillible contre le mal des ardents. Les deux jongleurs, après se l'être fait répéter, obéirent ; et la Vierge, de son côté, fidèle à sa promesse, remit entre leurs mains un cierge dont il suffisait de répandre quelques gouttes brûlantes dans un vase d'eau pour obtenir la divine panacée. Autour de l'évêque étaient alors réunis plus de cent cinquante malades ; tous recouvrèrent la santé, à l'exception d'un seul, qui persista à se railler des jongleurs et du remède. Maintenant, que les jongleurs aient appartenu à la tribu fort nombreuse en tout temps des empiriques, ou qu'ils fussent doués, comme l'évêque et comme les malades, d'une foi simple et robuste, on ne peut guère en tout cas contester le fond de cette légende. Trente ans s'étaient passés à peine quand saint Bernard venait prier devant le cierge miraculeux ; en 1200, on construisait sur la place du Petit-Marché une pyramide élégante et gracieuse destinée à conserver le don de la sainte Vierge ; à la même époque, un ingénieux et célèbre trouvère, Jean Bodel, regrettait de quitter la ville sans avoir été prier au pied de la pyramide. Plus tard, Mahaut, comtesse d'Artois, consacrait une châsse, en forme de longue gaîne d'argent, pour y enfermer la très-sainte *candele ;* enfin, en 1421, on érigeait auprès de la pyramide une chapelle splendide qui, renversée en 1640, était rebâtie en 1646. Il y eut, du XIIe à la fin du XVIIIe siècle, une *Confrérie des Ardents*, placée sous les auspices des jongleurs et ménestrels de la ville, et destinée à perpétuer la mémoire du fameux remède. Le mercredi veille de la Fête-Dieu, et les quatre jours suivants, à la nuit tombante, on allumait la sainte

chandelle, qu'on montrait alors au peuple. Elle brûlait pendant une messe célébrée dans la Chapelle-des-Ardents; chaque soir on la replaçait avec respect dans la pyramide; puis, le dernier jour, on la portait en procession à la cathédrale, où on l'allumait encore. Cette procession, très-pompeuse, très-bruyante et tout à fait dans le goût des fêtes flamandes, fut pourtant supprimée vers 1780.

L'historien Hennebert a longuement discuté, non même sans critique, la tradition du miraculeux cierge; il ne la juge pas plus incroyable que cent autres apparitions de Notre Dame; il remarque que le nombre des témoins oculaires avait été plus que suffisant; enfin, ajoute-t-il, « supposons que le cierge ait brûlé seulement deux heures par an, quoiqu'il en brûle trois, depuis l'année 1105 jusqu'en 1785; nous comptons douze cent cinquante-sept heures ou cinquante-sept jours. Or il serait ridicule de penser que le cierge fût assez grand pour durer ce long espace de temps. Si on y trouve encore les dix-sept pouces de cire qu'on y avait reconnus dans l'origine, la critique est forcée de se taire ou de convenir que cette cire n'est point naturelle; car, si elle l'était, il s'en consommerait au moins un pouce par heure, ce qui donnerait un résultat de treize cent soixante pouces. Or il n'est pas à supposer que telle fut la grandeur du cierge offert par les deux joueurs d'instruments. » Ce raisonnement me semble d'une grande force; il est vrai que Hennebert nous avait appris quelques lignes auparavant que le cierge « n'avait point de mèche; qu'avant d'y mettre le feu on le nettoyait un peu de sa fumée, on l'inclinait, et on *lui présentait* une bougie torse de trois petites, dont chacune, ayant cinq fils de coton, était couverte de cire. Mais, ajoute-t-il, ce *procédé* était incapable d'augmenter le volume du cierge. » Je pencherais à croire qu'il était également incapable de le diminuer. Au reste, le peuple voyait, en certaines années, le cierge prendre une sorte d'accroissement; et c'était alors un présage d'année plantureuse et favorisée.

Il va sans dire maintenant que la chapelle des Ardents et la confrérie des Jongleurs, la pyramide et le saint-cierge furent anéantis en 1792 : cependant on garde encore aujourd'hui dans le trésor de la cathédrale l'étui d'argent et quelques fragments de l'ancienne cire. Cette tradition, d'ailleurs, ou, si l'on veut, cette légende, dont l'origine semblait respectable, et dont tant de générations avaient accepté la sincérité, était touchante en elle-même. Deux jongleurs qui oublient leurs jalousies à la voix de la sainte Vierge, mère de toute pureté, qui présentent un baume dont la foule des malades réclame l'application, mériteraient de vivre encore dans la mémoire des citoyens d'une ville autrefois si pieuse, si passionnée pour la musique et la poésie.

Arras, en 1111, reçut, dans le monastère de Saint-Vaast, la dépouille mortelle de l'héroïque comte de Flandre, Robert de Jérusalem, tué, près de Meaux, dans une bataille livrée par Louis-le-Gros au comte de Dammartin. Le roi de France se rendit aussitôt dans la ville pour y faire proclamer le fils de Robert, connu sous le nom de *Baudouin-à-la-Hache*. Il y revint encore, en 1126, pour y soutenir les droits de Guillaume Cliton à l'héritage de Charles-le-Bon, successeur de *Baudouin-à-la-Hache*. Après Guillaume vint Thierry d'Alsace, puis Philippe, son fils, dont l'administration fut marquée par les démêlés de l'abbaye de Saint-Vaast et du monastère de Berclau, relativement à la possession d'une pré-

cieuse relique. Il faut se rappeler que le grand saint de ce temps-là était Jacques-le-Mineur, et que le pèlerinage de Compostelle en Galice était devenu un devoir pour tous les barons de France. Or, on pensait, dans Arras, que le Mérovingien Childebert Ier, au retour de son expédition d'Espagne, avait gratifié l'oratoire de Saint-Vaast de la tête du fameux apôtre de l'Espagne, et cette relique y était restée jusqu'à ce que l'abbé Leduin, fondateur du prieuré de Berclau, l'eût transportée dans cette nouvelle maison religieuse à l'insu de ses moines de Saint-Vaast et des habitants d'Arras. Cent quarante ans après, ceux-ci, désolés du concours de peuples qui se rendaient à Berclau pour y honorer la tête qu'on leur avait prise, convinrent avec l'évêque André de tout risquer pour la reprendre. Un beau matin, on vit sortir d'Arras André avec son clergé, l'abbé Martin avec ses moines : ils arrivent à Berclau, cherchent partout, brisent inutilement le maître-autel, et se voient contraints de revenir les mains vides; une deuxième irruption est plus heureuse : la tête est saisie entre les mains d'un moine qui allait la dérober pour son propre compte. Les clercs d'Arras crient victoire; ils se disposent à ramener leur trophée, quand les gens du pays, rassemblés de leur côté, arrêtent les plus avancés et menacent de tuer le premier moine qui fera mine d'emporter la sainte relique. L'abbé, l'évêque, auraient tout abandonné dans ce moment critique, sans l'intervention d'un officier du comte de Flandre qui vint leur prêter main-forte. Mais tout n'était pas dit. L'évêque avait commencé par faire déposer la tête dans l'église de Saint-Michel : et quand l'abbé Martin tenta, le lendemain, de la remettre dans son moutier de Saint-Vaast, Philippe, le comte de Flandre, arrive à son tour : « Que personne, dit-il, n'ait la hardiesse de toucher à ce chef; on l'a trouvé sur mes terres, il est à moi ! » Qu'on juge de la surprise et de l'effroi du bon abbé Martin ! Il donne des raisons, il descend aux prières; enfin, quand il voit que tout est inutile, il fait un appel à ses moines, qui pénètrent dans l'église, y prennent la relique et l'emportent vers l'abbaye en psalmodiant à voix haute; ils n'avaient pas fait la moitié du chemin, quand les hommes armés du comte reparurent et se firent rendre la sainte tête, qui fut sur-le-champ transportée à Aire. On était au 13 juin 1166, c'est-à-dire au moment de consacrer l'église de Saint-Pierre, nouvellement bâtie. Or, cette circonstance ranima les espérances de l'abbé de Saint-Vaast; et comme la collégiale d'Aire relevait de sa crosse, il défendit à l'évêque de Térouanne de dédier l'église, tandis que Philippe, de son côté, jurait que si on tardait à le faire il porterait si loin la tête de saint Jacques, qu'on n'en entendrait plus jamais parler. On le savait homme à tenir sa promesse; c'est pourquoi l'abbé leva ses défenses, et l'église de Saint-Pierre d'Aire fut dédiée.

Cette curieuse querelle partagea toute la chrétienté, pour ainsi dire. Martin se plaignit au pape; Philippe offrit à Martin des biens considérables s'il voulait mettre un terme à ses réclamations. Le roi de France, l'archevêque de Reims, épuisèrent pendant six ans la voie des prières et des menaces, sans réduire l'opiniâtreté du comte de Flandre. Enfin, un moyen parut satisfaire tout le monde : sur le maître-autel de Saint-Pierre, on scia le bienheureux chef en deux parties égales. Le comte choisit le devant et laissa le derrière à l'abbé de Saint-Vaast, qui fut obligé de s'en contenter. Philippe mit ensuite dans une châsse magnifique

le côté qui lui appartenait : il en garda les clefs sur sa poitrine ; et comme on rencontrait encore des gens disposés à douter de l'authenticité de la relique, il fit le voyage de Compostelle pour en savoir au juste la vérité. Alors il apprit avec une grande joie que l'Espagne prétendait seulement à la possession du corps de saint Jacques, la tête étant depuis longtemps la propriété de la France. De pareils récits peignent mieux, à notre avis, les mœurs et les habitudes du XII[e] siècle que ne le feraient des descriptions accumulées de défaites et de victoires.

Ce Philippe d'Alsace conduisait mieux les pèlerinages que l'administration publique. Il alla trois fois en Palestine, et s'y étant lié d'amitié avec le jeune roi Philippe-Auguste, il convint de lui faire épouser sa nièce Isabelle de Hainaut, en lui cédant les droits qu'il avait sur Arras, puis Bapaume, Hesdin, Saint-Omer, Lens, Aire, en un mot tout le territoire qui depuis forma le comté d'Artois ; il ne s'en réservait que l'usufruit durant sa vie. Le mariage ne tarda pas à se conclure, et Philippe d'Alsace étant mort devant les murs de Ptolémaïs, en 1190, le prince Louis se mit en possession des terres qui formaient la dot de la princesse de Hainaut, sa mère. Le premier soin du roi de France fut de confirmer et d'étendre les anciennes franchises de la cité d'Arras. Dans la charte que nous avons conservée, et qui ne fait que répéter les usages consacrés par le temps, nous voyons que l'administration est confiée à vingt-quatre prud'hommes librement choisis par tous les citoyens, et sans doute élus à vie. Voici comme on procédait à cette élection importante : l'assemblée des bourgeois, c'est-à-dire de tous ceux qui avaient maison et profession non servile dans Arras, choisissait quatre personnages, et ceux-ci nommaient sans contrôle les vingt autres prud'hommes ; puis, tous les quatorze mois, la commune désignait la moitié de ces prud'hommes pour remplir les douze siéges d'échevins ayant voix délibérative dans le conseil d'administration ; tandis que les autres n'avaient d'autre droit que celui d'être consultés et de remplir les mandats que leur confiait l'échevinage. Les échevins étaient en possession de la justice criminelle, et le roi n'intervenait que par un juge royal chargé de requérir la mise en cause et le jugement des personnes soupçonnées de quelque crime. Il y avait pourtant appel des arrêts de l'échevinage au prévôt du roi ; on avait même placé ce magistrat dans la ville de Beauquesne, afin qu'il fût mieux à l'abri de toute captation de la part des juges ou des bourgeois d'Arras.

En dehors de l'échevinage, il y avait l'ordre des notaires, pris en général parmi les clercs à simple tonsure ; ils validaient les actes de donation de vente et de legs entre vifs. La liberté individuelle était elle-même garantie : pour saisir un criminel recueilli dans le logis d'un bourgeois, le juge royal devait être accompagné d'un échevin. Si quelqu'un du fisc avait à faire une visite domiciliaire, il devait préalablement soumettre aux échevins la justice de sa réclamation, et s'il ne satisfaisait pas le magistrat, celui-ci pouvait refuser son intervention, et par conséquent interdire la visite. Pour les droits du fisc, ils se bornaient à prélever le soixantième ou le centième du prix des marchandises débitées par des étrangers ; c'est là ce qu'on appelait le *tonlieu*. Cette redevance était, il est vrai, considérable, par l'activité des transactions commerciales dans la ville. D'abord l'abbé de Saint-Vaast la prélevait tout entière ; mais il lui fallut en céder la moitié au

comte d'Artois en 1254; et quelque temps après, l'échevinage prit le reste au compte de la ville, à la condition d'une indemnité de huit cents livres de rente à l'abbaye. Le roi pouvait encore, mais seulement en cas de guerre, demander une taxe spéciale dont il appartenait aux échevins de débattre l'utilité, de fixer la valeur et la distribution. Si vous ajoutez les décimes ecclésiastiques en nature, et les faibles droits des Garde-notes du roi, vous aurez tout le système des impositions de la ville d'Arras au XIIIe siècle.

Philippe-Auguste ne se contenta pas de cette précieuse charte de confirmation : dans une lettre de l'an 1203, il renonce à tous les droits de régale qui provenaient des vacances épiscopales; il réserve au prélat futur le soin de pourvoir aux bénéfices vacants; il laisse au chapitre le droit d'élire l'évêque et ne réserve que celui d'exiger le serment de fidélité de clerc qu'ils auront choisi. Il dispense l'église d'Arras de fournir son contingent, quand les rois de France assembleront une armée; enfin, il ne garde que le droit de *giste*, auquel l'évêque d'Arras sera tenu une fois l'an, s'il plaît au roi de France d'aller dans sa ville épiscopale. Avouons-le, quand nos cités françaises peuvent tirer de leurs archives de semblables monuments de franchise, les conquêtes de ces derniers temps se trouvent réduites à une expression moins imposante. « Ce n'est pas la servitude, mais bien la liberté qui chez nous est ancienne, » disait avec raison madame de Staël.

Louis VIII, en mourant, avait manifesté l'intention de laisser en apanage, à son deuxième fils Robert, la terre d'Atrebatie, réunie par son père à la couronne. Cette clause testamentaire fut exécutée par le pieux Louis IX, dès que Robert eut atteint sa majorité. Dans l'assemblée de Compiègne, du mois de juin 1237, il investit son frère, le comte Robert, de la terre d'Artois, et Dom de Vienne remarque avec raison qu'il ne l'érigea pas en comté, mais qu'on s'accoutuma à dire le comté d'Artois, parce que le grand vassal auquel elle appartenait, était lui-même revêtu du titre de comte. Il en fut ainsi de tous les duchés et de tous les comtés des premiers temps. Robert portait, comme fils de France, l'écu d'azur aux fleurs de lis d'or; pour se distinguer du roi de France, son frère aîné, il ajouta à ces insignes, un lambel à trois pendants, et telles furent les armes demeurées, jusqu'au temps de la révolution de 1790, à la province d'Artois. Pour la cité d'Arras en particulier, ses armes parlantes étaient *d'azur, à la fasce d'argent chargée de trois rats de sable.*

Le comté d'Artois ne fut érigé en pairie de France qu'après la bataille de Furnes, gagnée, comme on sait par le comte Robert II. Philippe-le-Bel statua que le présent d'hommage, désormais dû à la couronne de France, serait, de la part du nouveau comte, un épervier : de là le nom de *fief de l'épervier*, donné particulièrement à cette comté-pairie.

Arras, en 1311, prit ardemment le parti de Robert, comte de Beaumont, petit-fils de Robert II, contre Mahaut d'Artois, sa tante, héritière directe. Les bourgeois reçurent dans leurs murs l'ambitieux Robert, et ce fut avec répugnance qu'ils se soumirent, en 1315, au jugement des pairs de France qui le déboutait de toutes prétentions sur l'Artois. On sait que la demoiselle Divion, qui plus tard fabriqua pour Robert des lettres dont la supposition fut reconnue, avait été longtemps concubine de l'évêque d'Arras, nommé Thierry d'Irechon, et que ce fut

pour se venger de ce que la comtesse Mahaut n'avait pas voulu reconnaître un legs de cet évêque, qu'elle alla mettre son savoir-faire à la disposition de la comtesse de Beaumont, femme de Robert : telle fut la véritable cause des malheurs politiques de la France durant plus d'un siècle. Robert, condamné par le parlement, pour avoir fabriqué à double reprise des lettres fausses et pour avoir attenté à la vie du roi, se réfugia en Angleterre et convainquit aisément Edouard de la facilité de conquérir la France. En 1338, au commencement des hostilités, il y eut une sorte de congrès à Arras, dans lequel l'archevêque de Rouen, les évêques de Langres et de Beauvais, proposèrent en vain plusieurs voies d'accommodement entre les deux couronnes. C'est une consolation pour la philosophie de voir les ministres de la religion apparaître dans presque toutes les circonstances décisives, pour conjurer la guerre et pour arrêter l'effusion du sang; par malheur, leurs efforts ont été rarement couronnés du succès qu'ils s'en promettaient.

Vers 1350, les bourgeois d'Arras, cédant de mauvaise grâce aux instances des capitaines envoyés par le roi, travaillèrent aux fortifications de la cité. Deux ans plus tard, ils se soulevèrent contre les gentilshommes du pays, qui prétendaient, en raison de leur service militaire, être exempts d'un impôt temporaire. Vingt hommes d'armes furent tués, les autres n'osèrent pas rester dans l'enceinte de la ville. Mais bientôt le maréchal d'Andrenehan prit sa revanche; il demanda, d'une manière suppliante, la permission d'entrer dans Arras avec quelques gens d'armes, et, quand on lui en eut ouvert les portes, il fit arrêter une centaine de bourgeois et condamna vingt d'entre eux à perdre la tête. Le maréchal laissa dans la cité une garnison qui contint les mécontents, sans trop satisfaire même les plus modérés. Aussi, dès ce temps-là, voit-on le parti anglais prendre des forces dans toutes les villes d'Artois et de Flandre.

Nous touchons à une importante révolution dans le système des impôts. L'occasion en fut un grand malheur public, la captivité du roi Jean, en 1356. Alors le Dauphin envoya des commissaires dans toutes les provinces, et ceux qui se présentèrent dans la ville d'Arras demandèrent que les gens des trois états, c'est-à-dire les clercs, les guerriers et les bourgeois, délibérassent ensemble et concourussent aux subsides nécessaires à la délivrance du roi. Les états d'Artois furent ainsi convoqués, pour la première fois, et pour le premier impôt; ils calculèrent les moyens et les facultés de chaque classe, et ils offrirent quatorze mille livres, à titre de *composition*, c'est-à-dire comme un équivalent des droits que le roi de France prélevait sur le vin et sur quelques autres denrées ou marchandises. La composition étant offerte pour un an, l'exemption de ces droits eut la même durée; mais, pour la renouveler, l'année suivante, les états s'assemblèrent : ainsi, par la suite, jusqu'au milieu du règne de Charles VII, époque à laquelle la composition fut transformée en aide permanente et consolidée. Il va sans dire, que cette aide de quatorze mille livres pour toute la province n'avait pas attendu le règne de Charles VII pour paraître insuffisante; on y ajouta quelques cents, puis quelques mille, puis quelques dixaines de mille livres, toujours votées comme autant d'additions exceptionnelles et temporaires; mais les commissaires du roi ne manquaient pas chaque année, dans les états, de distinguer la composition permanente de quatorze mille livres de tous les autres octrois de

subsides. Enfin, en 1569, on donna plus de régularité à la théorie de l'impôt, en établissant les *centièmes*, qui sont devenus, par le progrès des choses de cette nature, des cinquantièmes, des vingtièmes, des dixièmes, des cinquièmes et quelque chose de mieux encore. Mais jusqu'à la révolution de 1790, l'intendant de la province, en demandant aux états d'Artois leur gracieuse coopération aux charges publiques, nommait d'abord la *composition* de quatorze mille livres, comme la base constituante de tous les subsides que le pouvoir royal se croyait autorisé à réclamer. Quant aux officiers chargés de prélever cette composition dans la province, ils furent toujours désignés par les états, et les élus, trésoriers ou fermiers du roi, n'eurent jamais d'autre attribution que de juger du contentieux relatif à la remise des subsides dans le trésor royal. Telles étaient les anciennes libertés du comté d'Artois, du Fief de l'Épervier ; libertés respectées par Charles-Quint en 1551, quand il se contenta de l'imposition extraordinaire de cent mille livres, au lieu de deux cent mille qu'il avait sollicitée ; en 1554 et 1558, quand, ayant demandé le centième denier de la valeur de tous les immeubles, les états d'Artois répondirent « que ladite demande leur semblait tant dure et onéreuse qu'ils ne pourraient y condescendre. » Il n'y a dans l'Artois, disait encore Bultel au XVIIIe siècle, « ni gabelle, ni papier marqué, ni contrôle, ni petit scel, ni autres exercices des cinq grosses fermes générales du royaume. »

On assembla fréquemment les états d'Artois pour leur soumettre des questions de haute politique indépendantes de l'octroi des subsides. Ainsi le comte de Charolais les convoqua dans Arras en 1418 pour les exciter à favoriser les alliances anglaises d'Isabeau de Bavière. Devenu, en 1426, duc de Bourgogne, il demanda leurs conseils sur l'opportunité du mariage du duc de Glocester avec Jacqueline de Bavière. C'est alors que les états, en se séparant, écrivirent une lettre au pape pour l'engager à s'y opposer. Ils souscrivirent : « Viri humillimi et devoti prelati, cæterique viri *ecclesiastici*, — *Nobiles* et *communitates villarum*, tres status comitatus Artesiæ repræsentantes. »

En 1373, fut posée la première pierre de la superbe tour de la cathédrale. L'ancien édifice menaçait ruine depuis longtemps, et ne semblait pas digne de la grandeur et de l'opulence de la ville d'Arras. On y consacra les revenus de la première année de tous les bénéfices du diocèse. Charles V fit remise d'une somme de cent cinquante livres que la ville lui octroyait chaque année sur le *tonlieu*. Enfin on promena la *sainte manne* dans toute la province, et la quête produisit des sommes considérables.

J'ai parlé de l'échevinage d'Arras tel que la charte de Philippe-Auguste l'avait reconnu. Quand la province eut un comte, il fallut que le pouvoir municipal transigeât avec ce nouveau souverain. Le comte voulait exercer une sorte de contrôle sur le choix des prud'hommes et des échevins, et ce contrôle était souvent très-désagréable à la commune. De là des réclamations auprès du roi de France que le comte ne manquait pas de trouver exorbitantes. En 1280, il y eut une taille mal assise, mal distribuée, mal perçue. Le roi, prié de juger le méfait, renvoya la cause aux gens de la comtesse. Cinq des échevins furent condamnés à la prison : sur l'appel au parlement de Paris, les condamnés furent acquittés. Mahaut, dans sa colère, fit abattre plusieurs maisons de bourgeois ; on n'en murmura que

davantage ; enfin les vingt-quatre prud'hommes abdiquèrent entre les mains de la comtesse, qui pourvut à la nomination régulière de leurs successeurs. Ces débats eurent un grand retentissement dans toute la province, et nous gardons encore à la Bibliothèque du Roi de nombreuses pièces satiriques sur le scandale de la *taille mal assise.* Arras était alors le centre de la république des lettres. *Adam de la Halle*, *Baude Fastoul*, *Jehan Bretel*, *Adenès*, *Gilebert de Berneville*, et vingt autres, faisaient des chansons, des poëmes et des romans que l'on répétait dans toute la France : ils présidaient à des jeux annuels dans lesquels on distribuait des prix et des couronnes recherchées avec plus d'ardeur qu'on ne fait aujourd'hui les lauriers académiques. Le plus illustre de tous ces beaux esprits, Adam de la Halle, se vit obligé de quitter la ville pour des vers dont on l'accusait d'être auteur, et qu'un autre peut-être avait composés. Chassé de sa patrie, Adam réclama le patronage de Charles d'Anjou, qu'il suivit à Naples. Il y mourut vers 1285 ; et bientôt après sa mort un trouvère rapporta dans Arras son dernier ouvrage : c'était le *Jeu de Robin et Marion*, la plus ancienne et la plus jolie peut-être de toutes nos pastorales françaises. Elle fut longtemps représentée dans la ville d'Arras aux jours anniversaires de la mort d'Adam de la Halle. Longtemps aussi la ville se fit un honneur d'avoir donné le jour à cet ingénieux poëte, qu'elle a fini par oublier ; la rue dans laquelle il demeurait, la porte voisine de cette rue, avaient pris dès lors le nom de la *rue* et de la *porte Maître-Adam*. La rue existe encore, mais nul ne sait plus dans Arras quel était ce *maître Adam* ; et quant à la *porte*, elle fut détruite au commencement du XVII[e] siècle.

Les querelles de l'échevinage recommencèrent en 1330. La coutume voulait que les échevins, qui devaient être élus tous les quatorze mois, fussent nommés le jour même où finissait le pouvoir des autres; si le soleil suivant se levait avant l'élection, les anciens gardaient leurs fonctions pendant quatorze nouveaux mois. Cet usage était sans inconvénient tant que l'élection fut exclusivement dévolue à la commune; il en fut autrement dès que les comtes d'Artois eurent obtenu la faculté de contrôler les listes et de rejeter quelques noms. Le bailli du comte, chargé de convoquer la commune, avait-il intérêt au maintien des anciens échevins, il envoyait ses lettres fort tard, il faisait naître quelque incident, il s'efforçait de gagner le soleil suivant, sans avoir achevé les élections. Enfin, en 1379, les deux partis, las de tant de luttes intestines, s'en rapportèrent au concordat proposé par le parlement de Paris. Il fut décidé qu'à l'avenir le comte d'Artois nommerait quatre échevins, et les échevins sortants quatre ; que ces huit en éliraient quatre autres, et que ces douze choisiraient vingt-quatre prud'hommes chargés de veiller au maintien de l'ordre et au jugement des causes de simple police. Les échevins présentaient l'état annuel des deniers en présence des officiers du souverain, et le bailli d'Arras n'exerçait la justice que dans les limites du château de Bellemotte, résidence du comte.

Marguerite de France, comtesse d'Artois, transmit en mourant, le 13 avril 1382, la souveraineté de la province à son fils, Louis de Mâle, déjà comte de Flandres. Depuis 1369, la fille de Louis de Mâle, Marguerite, était mariée à Philippe de France. Ce prince, fondateur de la grande maison de Bourgogne, réunit en 1385 les trois grands fiefs de Bourgogne, de Flandre et d'Artois. Après avoir

été proclamé à Bruges héritier de Louis de Mâle, il se présenta devant Arras. Les échevins lui envoyèrent des députés pour le prévenir qu'avant d'entrer dans la ville il devait jurer, la main droite levée vers la maison commune, de maintenir les habitants dans leurs priviléges et franchises. Philippe accepta ces conditions, et, pendant que le mayeur de la ville lisait la formule, il étendit sa main gauche sur le livre des coutumes à l'endroit du crucifix, et prononça à haute voix le serment exigé de lui par de simples bourgeois. Philippe aimait le séjour et les habitants d'Arras; il favorisait leurs belles manufactures de tapisserie. Son fils, le comte de Nevers, ayant été fait prisonnier après la funeste bataille de Nicopolis, et le sultan Bajazet l'ayant alors traité avec une sorte de courtoisie, le duc de Bourgogne lui fit présent d'une magnifique tapisserie d'Arras que l'on dit encore aujourd'hui l'un des ornements du sérail de Constantinople : elle représentait les batailles d'Alexandre. On voyait autrefois de ces admirables tapis dans la cathédrale d'Arras, dans les châteaux de Moulle et de Bomy. On attribuait l'éclat et la supériorité de leurs couleurs à l'usage de la garance, plante qui croît surtout dans le territoire d'Arras, et aux eaux du Crinchon, qui coule dans l'intérieur de la ville.

Le serment fait en 1385 par Philippe-le-Bon, fut également prêté, en 1404, par sa veuve Marguerite, et, en 1405, par son fils Jean-sans-Peur. Ce dernier, le jour de son entrée dans Arras, alla dîner à la *Cour-le-Comte*, où le mayeur et les échevins lui présentèrent, durant le repas, deux pots, deux bassins, une coupe et une aiguière, le tout en vermeil. Puis, ils offrirent à la duchesse cent écus, en la priant de les convertir en telle vaisselle qu'il lui plairait. Le chancelier de Bourgogne eut aussi son présent de quatre gobelets de vermeil.

La maison de Bourgogne, longtemps gardienne jalouse des franchises d'Arras, était pour ainsi dire idolâtrée dans cette ville. Quand Jean-sans-Peur eut assassiné le duc d'Orléans, en 1408, le plus ardent de ses apologistes dans le concile de Constance fut l'évêque d'Arras, le célèbre Martin-Porée, éloquent prédicateur, subtil théologien et grand persécuteur d'hérétiques. Vers 1420, Martin poursuivit le jugement de seize malheureux qui tentaient de soulever les populations contre l'autorité de l'Église. Il y en eut neuf de condamnés à la prison perpétuelle; sept de brûlés, le plus obstiné fut même exécuté devant l'hôtel de l'évêque. Les neufs premiers portaient une tunique traversée de croix jaunes, tandis que les sept qui furent brûlés étaient coiffés de mitres chargées de figures diaboliques. On retrouve le même cérémonial dans les procédés de la cruelle inquisition d'Espagne.

Martin-Porée doit être responsable de tous les crimes du tribunal de l'inquisition dans Arras, puisqu'il revêtit les Dominicains, établis dans cette ville depuis le XIIIe siècle, du droit qu'ils n'avaient pas encore exercé de rechercher, d'accuser et de condamner les hérétiques en dernier ressort. Les malheureux dont nous venons de parler étaient de la secte des Vaudois; leurs prédications troublaient l'ordre, sans doute, et ceux qui, de nos jours, réclament la peine de mort contre les adversaires du pouvoir politique, ne sont guère, à notre avis, plus excusables que les prêtres du XVe siècle qui, premiers magistrats d'une société purement catholique, demandaient des bûchers contre les adversaires du catholi-

cisme. Durant toute la période du moyen âge, le royaume de Dieu était de ce monde, et il ne faut pas l'oublier quand nous jugeons sévèrement nos pères. Vers 1450, le duc Philippe-le-Bon, grand ami de l'inquisition dominicaine, établit dans Arras une chambre ardente pour la recherche plus immédiate des Vaudois. Le chef de cet odieux tribunal fut Pierre Lesbroussart. On s'empara d'abord d'une femme qui dénonça plusieurs de ses prétendus complices; et comme on leurrait tous ces malheureux de l'espérance du pardon s'ils avouaient des crimes énormes, ils dirent que pour aller en *Vaudrie* (c'était leur sabbat), ils mettaient entre leurs jambes un bâton, qu'ils l'humectaient d'un certain onguent, et qu'alors ils étaient transportés au delà des bois, des campagnes et des villes; qu'arrivés dans l'assemblée, ils faisaient hommage au diable façonné en bouc à queue de singe; qu'ils crachaient sur la croix, puis habitaient charnellement entre eux avec le bouc d'enfer. Quant à l'onguent, ils le formaient avec une hostie consacrée qu'ils rapportaient de la sainte-table et qu'ils faisaient séjourner dans un vase rempli de crapauds, de sang d'enfant et d'os de pendus. C'était dans le bois de Moflaine et autour des Hautes-Fontaines, lieux voisins d'Arras, que se tenaient les assemblées de vauderie. On devine, après ces déplorables aveux, que toute la population d'Arras assista avec joie au supplice de ces malheureux; on désigne cinq femmes et un homme, il est même à présumer qu'il y en eut de brûlés un plus grand nombre. La chambre ardente fit une nouvelle exécution l'année suivante; mais du moins, ce crime ne demeura pas impuni. Le supplice de Payen de Beaufort fut aussitôt dénoncé par les parents de ce gentilhomme au parlement de Paris, qui mit trente années à méditer le jugement définitif qu'il en devait rendre. Enfin, le 20 mai 1491, il décida que la sentence de Payen de Beaufort et de ses complices avait été iniquement rendue, qu'elle devait être lacérée, que les condamnés exécutés devaient être remis en leur honneur, fame et renommée; que les juges (morts presque tous) étaient tenus à la restitution des biens des condamnés; que des messes seraient dites aux frais des juges et pour l'âme des défunts dans l'église cathédrale d'Arras; qu'un échafaud serait dressé à l'endroit où Payen de Beaufort avait été brûlé; qu'on y ferait un beau sermon; qu'on élèverait dans un lieu prochain une croix de pierre haute de quinze pieds, et qu'enfin il serait sévèrement défendu aux évêques d'Arras, à ses officiers, inquisiteurs de la foi et tous autres juges ecclésiastiques et séculiers, «de user, dores en avant, *de gênes, questions, tortures inhumaines et cruelles, comme du chapelet, mettre le feu aux plantes des pieds, faire avaler huile et vinaigre, battre le ventre des criminels ou accusés,* ni autres semblables et *non accoutumées* questions, sous peine d'en être punis selon l'exigence des cas.» Cet arrêt mit fin aux actes de l'inquisition d'Arras, qui, depuis, eut le bon esprit de ne plus faire parler d'elle. Et quand le jour de la réhabilitation de la famille Beaufort fut arrivé, l'*abbé de Liesse*, qui remplaçait depuis plus d'un siècle le *roi des Ménestrels* dans la ville, donna des représentations de *moralités joyeuses*. Celui qui joua le mieux reçut en récompense une fleur de lys d'argent, et le suivant une paire d'oies grasses. La journée se termina par un superbe feu de joie.

En 1414, les états d'Artois, rassemblés à Arras sur la demande de Jean-sans-Peur, accordèrent au duc le bénéfice d'une taille pareille à celle que les états-

généraux de France venaient d'octroyer au roi Charles VI. On s'attendait à voir bientôt paraître l'armée française; les religieux de Saint-Éloi obtinrent la faveur d'entourer de murs leur maison, à la condition pour chaque nouvel abbé de présenter au comte d'Artois « une lance blanche ferrée et accommodée comme il convient. » Arras voyait sans inquiétude des dispositions guerrières si malsonnantes avec le respect de ses vieilles franchises. Bientôt les assemblées de l'échevinage furent suspendues : Jean de Luxembourg, lieutenant du duc de Bourgogne dans la province d'Artois, investit de tous les pouvoirs un gouverneur militaire et un capitaine. Les citoyens furent prévenus de choisir, entre la nécessité de sortir immédiatement de la ville, et celle de pourvoir de vivres pour quatre mois chacune de leurs maisons. On abattit plusieurs bâtiments, plusieurs églises, plusieurs couvents et plusieurs faubourgs. Enfin l'armée française, commandée par le roi, le dauphin et les ducs de Bourbon et d'Orléans, parut sous les murs d'Arras, bannière blanche déployée. Le siége dura sept semaines, et fut fertile en beaux et glorieux faits d'armes. C'est alors qu'on employa pour la première fois les canons à main ou arquebuses de siége. Dans toutes leurs sorties, les bourgeois montraient une résolution merveilleuse, et le conseil du roi, las de livrer inutilement des assauts meurtriers, consentit à écouter les propositions des Bourguignons. La paix fut conclue sous les murailles de la ville : Jean-sans-Peur promit de rompre toute espèce de relations avec les Anglais, d'abandonner à la justice du parlement les assassins du duc d'Orléans, et de remettre les clefs d'Arras entre les mains du roi. Ainsi la ville ouvrit ses portes à l'armée française le 4 septembre 1414. Aussitôt les étendards royaux furent arborés dans la ville, et les magistrats, dont le pouvoir était depuis longtemps suspendu, furent renommés au nom du roi, mais toutefois sous le bon plaisir du parti bourguignon, qui continua de dominer dans l'échevinage.

L'année suivante fut marquée par la cruelle journée d'Azincourt : un grand nombre des gentilshommes tués dans le combat furent transportés à Arras et inhumés, les uns dans la cathédrale, les autres dans l'église de Saint-Nicolas. Puis on vit les députés de France et d'Angleterre signer dans cette ville un traité de paix funeste, puisqu'il fut dicté contre le Dauphin, auteur ou complice du récent assassinat de Jean-sans-Peur sur le pont de Montereau. Le 10 août 1420, Charles VI abattit la monnaie particulière du comté d'Artois et la remplaça par un Hôtel royal des Monnaies, dont le siége fut établi à Arras En 1421, la ville reçut le serment accoutumé du nouveau duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, quand il y fit son entrée pompeuse. Dans les documents qui nous restent de ce temps-là, on voit qu'Arras était alors beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui. On y comptait des quartiers abandonnés aux prostituées; des corporations de ménétriers et de jongleurs, dont l'origine se perdait dans le XIIe siècle, et qui avaient pour chef électif un Abbé de Liesse, dont l'hôtel avait quelque chose de la décoration de la cour des princes. C'était aussi le temps des grands festins, des beaux sermons contre la coiffure élevée des femmes, des tournois brillants auxquels venaient concourir tous les jeunes hommes d'armes de l'Artois, de la Picardie et de la Champagne. Les citoyens d'Arras, comme ceux de Lille et de Valenciennes, se piquèrent toujours de rivaliser dans les joutes, behours et tables-

rondes, avec tous les gentilshommes de France. Ainsi les bourgeois opulents réunis à quelques beaux noms chevaleresqnes de la province font les frais d'un tournoi commencé le 17 mai 1428. Indépendamment des festins, des bals et de toutes les fêtes données pendant les huit jours qu'il dura, les hérauts criaient au loin que quiconque serait admis à prendre part aux joutes, recevrait une pièce d'or de la part des magnifiques chefs du tournoi. Le 20 juin 1430, il y eut sur la grande place d'Arras, un combat singulier entre Maillotin de Bours et Hector de Flory. Philippe-le-Bon était le juge de ces deux champions qui s'accusaient mutuellement du plus honorable des crimes, celui de désirer le triomphe du roi de Bourges. Il paraît qu'ils n'en étaient coupables ni l'un ni l'autre, car ils finirent par s'embrasser sous les auspices du duc de Bourgogne. Enfin Arras fournit dans la même temps cinq jouteurs aux tournois de l'Épinette de la ville de Lille. Ces jouteurs, parmi lesquels on remarquait le noble comte de Saint-Pol, partirent vêtus de casaques blanches sur lesquelles on voyait la figure d'un rat, partie honorable des armoiries de la ville.

C'est dans Arras, ville entièrement dévouée à la maison de Bourgogne, que devait être signée la réconciliation du duc Philippe-le-Bon avec le prince auquel Jeanne-d'Arc venait de rendre la couronne. Tous les souverains de l'Europe envoyèrent alors dans la ville leurs ambassadeurs : le pape, le concile de Bâle, les cités de Flandres, de Brabant, de Hollande; les rois d'Angleterre, de Hongrie, de Bohême, l'Empereur, enfin le roi et les grands vassaux de France. Les échevins firent préparer dix mille logements de distinction. Il faut lire dans les écrivains du temps l'entrée du légat et des ambassadeurs du concile, le 8 juillet 1435; les honneurs que lui rendent le gouverneur de la ville, l'abbé de Saint-Vaast, l'évêque d'Arras; les processions par le grand et le petit marché; la décoration de l'hôtellerie du Grand-Léopard; enfin les indulgences qui tombèrent sur toutes les têtes et de la main du légat et de celle du cardinal de Chypre. Au mois d'août commencèrent les conférences. Elles s'ouvrirent par une sorte d'humiliantes excuses que firent les députés de Charles VII au duc de Bourgogne pour l'assassinat de Jean-sans-Peur. Les députés anglais ayant bientôt refusé de souscrire aux conditions qu'on leur proposait, le traité ne concerna plus que les Français et les Bourguignons. Il porta sur les regrets de la mort de Jean-sans-Peur, sur la promesse de rechercher et faire punir les assassins, et d'ériger une chapelle expiatoire à Montereau; sur la cession d'une partie de la Picardie et de la Champagne au duc de Bourgogne, etc., etc. Les conventions furent signées le 21 septembre, et l'on devine les transports de la bourgeoisie d'Arras en apprenant quelles en étaient les bases. On alluma des feux de joie sur les places publiques, et bien qu'on fût alors au mercredi des Quatre-temps, on vit couler dans toutes les rues d'abondantes fontaines de vin.

Cependant Charles, successeur de Philippe-le-Bon, expirait sous les murs de Nancy. L'amour des gens d'Arras pour la maison de Bourgogne était resté à l'épreuve de toutes les folies du Téméraire, et ne se démentit pas après sa mort. Mais Louis XI ne croyait pas aux dévouements désintéressés : à la première nouvelle de la bataille de Nancy, son armée était entrée en Picardie; elle avait brûlé Bapaume, et le célèbre Comines, rallié depuis plusieurs années à la cause du

roi, avait reçu l'ordre de se rendre à Arras pour persuader aux habitants d'arborer la bannière de France. Son éloquence fut vaine : les prud'hommes n'y opposèrent que les droits évidents de la demoiselle de Bourgogne. D'autres conférences furent bientôt établies entre les députés de Marie et ceux de Louis; la première condition en était la remise des clefs d'Arras. Il fallut y souscrire; et le 4 mars 1477, Louis XI entra dans la ville qu'il s'obligeait à remettre à la princesse Marie, dès qu'elle aurait satisfait à l'hommage. Il y eut pourtant quelque peu de sang répandu : mais Louis XI n'y parut faire aucune attention et se montra suffisamment content du silence de l'échevinage Il alla même plus loin : car il confirma les anciennes franchises et permit aux bourgeois de porter à la demoiselle de Bourgogne les tailles précédemment consenties. Cependant rien ne pouvait triompher de la juste défiance des Artésiens. On connaissait trop bien le roi et sa résolution implacable de ravir l'héritage de Marie. Quand il eut délivré la ville de sa présence, le Magistrat députa vingt bourgeois notables vers la jeune duchesse, pour lui rendre compte de la situation d'Arras et des loyales dispositions de ses habitants. Malheureusement le gouverneur d'Artois, informé de leur départ, les atteignit près d'Hesdin, et les ramena dans la ville d'Aire où les attendait un repas splendide. Nos bourgeois se mettent à table; ils font honneur aux mets, et surtout aux vins; ils avaient même oublié leurs défiances quand tout à coup les portes de la salle s'ouvrent; c'est le terrible prévôt du roi, Olivier-le-Daim, qui leur ordonne de le suivre sur la place publique d'Aire : en moins d'une heure le bourreau eut fait tomber quatorze têtes, les autres durent leur salut à l'appât d'une énorme rançon. Au nombre des victimes se trouvaient Clerembaut de Coronel et Oudard de Bussy, conseiller au parlement de Paris. Quand Louis XI apprit l'exploit d'Olivier-le-Daim, il ne retint pas les bruyants éclats de sa joie; il embrassa son *compère;* il voulut que la tête d'Oudard de Bussy fût exposée sur la grande place d'Arras, revêtue d'un chaperon d'écarlate, insigne de sa dignité, et avec ces mots : « Veez-ci la tête de maître Oudard de Bussy, conseiller du roi, en sa cour du parlement de Paris. »

Le lendemain de cette affreux spectacle, les gens de la ville se réunissent en tumulte : la *bancloque* est mise en mouvement, les cris de *vive Bourgogne!* sont mille fois répétés, et la bannière royale est partout déchirée et foulée aux pieds. Louis XI revint dans la cité, et de nombreuses exécutions ne tardèrent pas à signaler sa présence; le siége de la ville est entrepris et poussé avec vigueur; une pièce de canon, nommée par Jean Molines le *Chien d'Orléans*, fait d'horribles brèches dans les murailles; mais rien ne peut vaincre la haine des Arrageois contre le meurtrier de leurs frères, l'usurpateur de l'héritage de leur noble orpheline. Sur les remparts ils pendent au gibet les bannières à la croix blanche de France : ils dressent des mannequins ridicules qui ne rappellent que trop bien les traits, la taille et le costume de Louis XI; ils écrivent au-dessous : *Veez-ci le roi bochu.* Enfin sur une porte ils tracent le fameux dystique :

Quand les souris prendront les chats
Le roi sera seigneur d'Arras.

Malheureusement cela n'empêchait pas les canons royaux de renverser les murs et

d'ouvrir un passage. Le roi, dont le visage semblait respirer la miséricorde, fit son entrée par la brèche, alla prier au couvent de Saint-Vaast, et de là, gagnant le Petit marché, quand il fut arrivé devant la pyramide du saint Cierge : « Bonnes gens, » dit-il en se tournant vers la foule silencieuse, « vous m'avez été rudes, mais je vous serai bon seigneur. » On vit bientôt ce qu'il entendait par là. Les jours suivants les informations et les supplices commencèrent. Malheur à tous ceux dont on avait signalé l'adresse ou le courage dans les deux siéges précédents! le roi ne pardonnait qu'à la couardise. Plusieurs historiens assurent qu'il faisait promettre la vie aux victimes désignées, à la condition du simple cri de *vive le roi!* et que ces braves bourgeois moururent tous en répondant : *Vive la duchesse Marie!* Louis XI fit ensuite bâtir deux nouvelles forteresses : l'une à l'extrémité de la grande place, l'autre dans la cité. Les bourgeois furent désarmés; on emporta les chaînes dont ils faisaient des barricades; enfin, le rempart qui protégeait la *ville* du comte contre la *cité* du roi fut entièrement rasé.

Libre maintenant aux historiens modernes de vanter la mansuétude de Louis XI dans cette circonstance, de rappeler le don fait à la cathédrale d'une statue de la Vierge en argent massif pesant trois cent cinquante livres, et d'opposer à la confirmation des anciennes franchises accordée aux habitants l'avis que ceux-ci donnèrent à leurs amis de Douai d'une surprise méditée par les Français contre leur ville; il est certain que le mauvais succès de l'entreprise de Douai retomba sur le peuple d'Arras. Le roi, pour en tirer vengeance, conçut même un projet qui rappelle assez bien les decrets de la Convention nationale : il fit crier dans Arras l'ordre à tous les habitants, hommes, femmes, enfants, prêtres, prud'hommes, de sortir pour jamais de la ville et de la cité. Paris, Tours et Rouen, furent désignés pour leur servir de retraite; et, dans le même temps, on faisait arriver de ces trois villes un nombre égal d'individus, auxquels on cédait en toute propriété les maisons, les meubles et tous les biens des bourgeois dépouillés. La fureur était ici, comme on voit, compagne du délire. Louis ne s'en tint pas là : il voulut effacer de toutes les mémoires le glorieux nom d'Arras; il défendit, sous peine de la hart, de jamais le prononcer, et il le remplaça par le nom cruellement ironique de *Franchise*, attendu, disait-il, « les grandes franchises et libertés qu'il prétendoit octroyer aux nouveaux arrivés. » Mais c'est en vain qu'il avait levé des recrues étrangères pour remplacer une généreuse bourgeoisie : les intrus se prêtaient de mauvaise grâce à des vengeances dont on voulait leur laisser le profit. Ils revenaient dans leurs premiers foyers, et Louis XI, que rien ne pouvait éclairer, faisait avec la même maladresse un second appel aux gens d'Orléans, de Reims, de Soissons, d'Harfleur et de Joigny. Quand ceux-ci arrivaient à Franchise, un commissaire les recevait, leur donnait des maisons et des biens dans la proportion de leur précédent état de fortune. Des ordonnances favorisaient ceux qui voudraient reprendre les manufactures de draps et de tapisseries, ancien honneur de la ville : tous ces mouvements furent inutiles, et Franchise demeura stigmatisée de la déplorable livrée de la servitude. Ne nous arrêtons pas à rappeler les termes de tous les priviléges que le roi pensait lui accorder; il suffit de dire que ce vain et ridicule projet date des cinq dernières années de la vie d'un des plus méchants princes qui aient gouverné le monde depuis les Tibère, les Commode et les Hélio-

gabale. A peine eut-il fermé les yeux qu'on oublia le nom de Franchise, comme plus tard, dans Lyon, celui de Commune-Affranchie; mais le souvenir de Louis XI demeura l'objet de l'exécration de tous les citoyens d'Arras pendant plus de deux siècles. Il ne fallut rien moins que Joseph Le Bon et la grande révolution française pour faire pâlir la légende du *Roi bossu* et de son grand et féal ami Olivier-le-Diable. Le petit roi Charles VIII, en arrivant au trône, anéantit tous les effets de la vengeance de son père. Les anciens habitants d'Arras rentrèrent dans leurs foyers, et huit jours seulement furent accordés aux citoyens *postiches* de Franchise pour retourner d'où ils étaient venus. Les anciennes coutumes municipales de la ville furent substituées aux priviléges qu'on avait inutilement essayé de faire aimer; mais ce retour ne pouvait ramener aux Français l'affection des Artésiens. A dix ans de là, en 1492, un ouvrier, nommé Jean Le Maire et surnommé Grisard, inspiré de la haine commune à tous ses compatriotes, fit rentrer Arras sous la domination de l'empereur Maximilien, héritier de Marie de Bourgogne. Seul, il combina le stratagème qui ouvrit les portes aux Allemands; mais combien les bourgeois n'eurent-ils pas à regretter ceux qu'ils venaient de chasser avec tant d'allégresse! L'espace nous manque pour rappeler tous les excès auxquels se livrèrent les lansquenets dans cette ville qui leur était abandonnée. Le pillage, les meurtres et les sacriléges ne cessèrent qu'avec le traité de Senlis, en 1493. Alors les comtés de Bourgogne, de Charolais et d'Artois furent cédés au roi des Romains, sauf l'hommage à la couronne de France.

Maximilien commença par redresser les fortifications abattues par Louis XI; puis son fils, Philippe, prêta solennellement hommage de la riche succession de la maison de Bourgogne entre les mains de Guy de Rochefort, chancelier de France. La cérémonie eut lieu dans le palais épiscopal d'Arras, le 6 juillet 1499. Huit jours auparavant, il avait, en entrant dans la ville, juré d'en conserver les anciennes franchises. Quand l'archiduc fut à portée du chancelier, il dit à haute voix : « Monsieur, Dieu vous doint le bonjour! » Rochefort, sans répondre un mot, porta légèrement la main à son bonnet, puis s'assit; et, le héraut de France ayant trois fois crié : « Silence! » l'archiduc, la tête découverte, dit : « Monsieur, je suis ici venu devers vous pour l'hommage que je dois à monsieur le roi, touchant mes pairies et comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais. » Le chancelier dit : « N'avez-vous sur vous bague, ceinture ou baston? — Non, » répondit l'archiduc en ouvrant sa robe; puis il se baissa pour s'agenouiller, mais le chancelier le prévint en disant : « Il suffit de votre bon vouloir. Monsieur, vous devenez homme du roi votre souverain seigneur, et lui faites foi et hommage lige pour raison de vos pairies et comtés qui sont mouvants du roi, et promettez de le servir jusqu'à la mort, envers et contre tous, sans nulle réserve. » Et l'archiduc répondit : « Par ma foi! ainsi le promets, et ainsi le ferai. » L'archiduc, alors, tendit la joue, et le chancelier le baisa; puis, quittant le siége et ôtant son bonnet : « Monseigneur, dit-il, jusqu'à présent, j'ai représenté le roi de France; maintenant, je suis Guy de Rochefort, votre serviteur, et prêt à vous servir auprès du roi, mon souverain seigneur. »

Une clause du traité de Senlis renvoyait au parlement de Paris la connaissance des appels des tribunaux du comté d'Artois : elle semblait porter atteinte aux

droits de l'archiduc ; il ordonna donc, en 1504, que tous ces appels seraient adressés au conseil souverain de Malines; mais un arrêt du parlement de France vint bientôt à la traverse de ses prétentions, et, l'année suivante, il se vit contraint de renouveler son adhésion formelle à l'article du traité de Senlis qu'il avait essayé d'anéantir. En 1522, le roi François I[er] fit annoncer par le parlement que les habitants de l'Artois étaient déchargés de tout serment de fidélité envers Charles-Quint, coupable de ne pas s'être soumis à l'hommage lige. Les gens d'Arras n'eurent aucun souci de ces vaines démonstrations, qui aboutirent à la funeste bataille de Pavie. La captivité du roi amena le traité de Madrid, dont une des clauses fut l'abandon absolu de l'héritage du duc de Bourgogne, fait par la France à l'Empereur. Cet abandon fut confirmé par le traité de Cambrai, qui demeura la base du droit commun pendant toute la durée de la domination impériale ou espagnole.

Charles-Quint hérita de l'affection des gens d'Arras pour l'ancienne maison de Bourgogne. Quand il fit son entrée, il prononça d'une voix ferme et bienveillante le serment de garder les vieilles franchises. Il assista aux jeux des archers, aux processions, aux fêtes musicales de la ville. Enfin, reprenant l'ancienne ordonnance de Maximilien, il choisit le conseil souverain de Malines pour entendre l'appel des causes jugées par les différentes juridictions d'Arras. Celles-ci étaient au nombre de six, savoir : la gouvernance, le ban de l'évêque, des chanoines, de l'abbé de Saint-Vaast, les justices de la Ville et de la Cité.

Mais le XVI[e] siècle devait offrir un enchaînement de désordres et de séditions populaires. En 1532, c'est une émeute de femmes qui forcent l'entrée des greniers publics, épouvantent les soldats, obtiennent des moines et des échevins une diminution dans les prix du blé, et demeurent enfin maîtresses du champ de bataille. Quand l'association des Gueux posa les fondements de la république des Pays-Bas, Arras, d'abord ardente ennemie de la religion nouvelle, se rapprocha peu à peu des adversaires du gouvernement espagnol et se serait montrée au premier rang des Orangistes, sans l'énergique résistance du parti catholique. Le premier effet de ces nouveaux mouvements fut de paralyser l'influence salutaire de l'échevinage. Des assemblées populaires contrôlaient les arrêtés du magistrat et les faisaient réformer dès qu'ils semblaient contraires à *leur* bien public. En 1577, les factieux détruisirent la liberté des votes, puis ils choisirent les prud'hommes au gré de la plus vile canaille. Malgré cette origine fâcheuse, l'échevinage présentait encore au désordre une barrière imposante : on lui adjoignit un conseil de quinze tribuns ennemis déclarés du gouvernement établi. Alors les états d'Artois, dont les séances se tenaient de toute ancienneté dans une salle de l'abbaye de Saint-Vaast, voyant la liberté des membres compromise par la turbulence de ces tribuns, interrompirent leurs travaux et se transportèrent à Béthune pour mettre leurs délibérations à l'abri des insultes de la multitude. Cependant au milieu de tous ces désordres, chose admirable, il n'y eut point de sang répandu ; seulement des soufflets, des coups de pied, de poing et de bâton, infligés sous le moindre prétexte aux magistrats les plus graves et même aux moines, abbés, prêtres et prélats. Tout finit par le supplice des principaux factieux. Les échevins, emprisonnés cinq jours, furent à peine relâchés par l'effort d'une

réaction catholique, qu'ils firent arrêter sept des tribuns, à la tête desquels était un savant jurisconsulte nommé Gosson. Leur procès fut instruit en moins de quarante-huit heures, et tous ceux qui n'avaient pas pris la fuite eurent la tête tranchée sur la grande place de la ville. On s'étonne, en cette circonstance, de la sévérité des catholiques, du silence du peuple et de la pusillanimité des protestants. On s'étonne encore plus des éloges que les historiens donnent au parti vainqueur, en racontant la mort de tous ces bourgeois, turbulents, sans doute, mais purs, après tout, du sang de leurs compatriotes.

Arras demeura sous la domination espagnole et très-satisfaite d'y être, pendant plus d'un siècle et demi. En 1597, notre grand roi Henri IV conçut, après la reprise d'Amiens, l'espérance d'entrer également dans la ville du saint Cierge, et les historiens de France ont à peine fait mention du mauvais succès de son entreprise. Ils semblent même lui faire un titre d'honneur de la hardiesse qu'il aurait montrée en repoussant Alexandre Farnèse jusque sous les remparts de la ville. Pour dire la vérité, les poudres qu'il avait préparées furent éventées à temps, et les soldats qui devaient en soutenir l'effet se virent obligés de rebrousser chemin devant le corps des bourgeois armés devant les portes. Les pétards furent conservés par les vainqueurs comme autant de glorieux trophées : un peintre, Thomas Thieullier, fut chargé par l'échevinage de représenter dans un beau tableau la vaine entreprise des Français, et ce tableau existe encore aujourd'hui dans le musée de la ville; enfin une procession solennelle fut ordonnée en mémoire de la retraite de Henri IV et de ses Français.

C'est en 1640 que le maréchal de La Meilleraye, aidé des deux maréchaux de Châtillon et de Chaulnes, pénétra dans les murs d'Arras après une défense héroïque et prolongée. Le siége d'Arras est un des plus beaux faits d'armes du XVIIe siècle, si fécond en grandes actions du même genre. L'espace nous manquant pour en décrire toutes les circonstances, nous aimons mieux renvoyer aux historiens de la province et avant tous les autres à M. Achmet d'Héricourt, le savant auteur des Siéges d'Arras. Cet événement rendit pour toujours à la France la noble métropole de la province d'Artois. Aux termes de la capitulation, la tolérance religieuse devait continuer à ne pas être *tolérée*, et cet article, religieusement exécuté, prouve que l'on a reproché bien à tort à la révocation de l'édit de Nantes d'avoir eu plus tard une influence fâcheuse sur le commerce et l'industrie d'Arras. Le roi devait être supplié d'envoyer constamment dans la ville un gouverneur catholique. Il était expressément défendu de faire jamais sortir la sainte Manne, le saint Cierge, la demi-tête de saint Jacques, ni aucune autre relique. Les gens attachés à titres divers au gouvernement espagnol pouvaient séjourner deux ans encore dans la ville, et même obtenir d'y rester toujours, en prêtant serment de fidélité au roi de France. Les bourgeois et autres habitants étaient exempts à jamais de la gabelle de sel; et pour les autres impositions, ils devaient être traités comme les autres Français, mais seulement après la convocation et avec le consentement des états de la province.

Parmi les officiers qui avaient, pendant le siége, montré le plus de bravoure et de capacité, on avait remarqué M. de Saint-Preuil; le cardinal de Richelieu lui donna le gouvernement de la ville. C'était un homme d'action, mais d'ailleurs

incapable de maîtriser ses passions brutales et de concourir au but que le roi se proposait de détacher les bourgeois d'Arras de leurs prédilections espagnoles. Bientôt tout l'Artois retentit de plaintes contre Saint-Preuil. On citait les relations criminelles qu'il entretenait avec une religieuse du monastère de la Thieulloye ; on parlait d'un meunier qu'il avait fait mourir sur de faux soupçons, afin de vivre plus commodément en adultère. Saint-Preuil fut arrêté le 24 septembre 1641, jugé par une commission extraordinaire, condamné à la peine de mort, et exécuté le 9 novembre suivant sur la place d'Amiens.

La ville d'Arras fut encore, en 1654, le champ d'honneur où vinrent se mesurer les deux plus grands capitaines de ce temps-là, Turenne et Condé. Le mauvais succès de l'entreprise fut précisément cette page que le génie de l'histoire déchirait en pleurant dans la vie du grand Condé, mais déchirait en le recommandant encore à l'admiration des gens de guerre, sinon à l'estime des bons citoyens. En 1667, Louis XIV vint avec la reine à Arras; nous ne voyons pas qu'il ait prêté le vieux serment de maintenir les franchises de la ville ; il est donc permis de le regarder comme le destructeur de cet ancien et honorable usage respecté par tous les anciens souverains de l'Artois, y compris Louis XI. Louis XIV montra d'ailleurs beaucoup de dévotion pour la sainte Larme et le saint Cierge : il savait que les habitants d'Arras aimaient à voir le souverain tenir compte de leurs dévotions particulières. C'est à la suite du voyage de Louis XIV que Vauban construisit la nouvelle citadelle dont on a beaucoup vanté et beaucoup contesté l'importance ; mais enfin, plus la ville devenait imprenable, plus diminuait l'autorité de ses échevins, de ses prud'hommes et des états de la province. Aussi l'Artois, en général, et la ville d'Arras en particulier, donnèrent des signes frappants de décadence sous la domination française. On en accusa l'accroissement des impôts, l'intolérance religieuse, les obstacles apportés au développement des manufacture et au commerce des grains, etc. On n'a pas cité la cause la plus forte, la destruction des vieilles libertés municipales et provinciales. Un auteur de la fin du XVIII[e] siècle assure que la population de l'Artois diminua des dix onzièmes à partir de l'expulsion des Espagnols. Il y a, nous l'espérons, beaucoup d'exagération dans ce calcul, mais on en doit conclure qu'il faut étudier l'histoire d'Arras et qu'il ne suffit pas de voir aujourd'hui cette ville pour se faire une idée de son ancienne splendeur.

C'est ici que nous nous arrêterons dans le récit des événements dont Arras fut autrefois le théâtre. A d'autres nous laissons le triste soin de rappeler les violences révolutionnaires et les cruelles expiations infligées à cette noble ville, patrie de Robespierre et de Joseph Lebon. Hâtons-nous de regretter seulement la destruction de quelques beaux monuments d'art, opérée de sang-froid par les barbares de la fin du siècle dernier. Telle était la grande cathédrale, ouvrage du XIV[e] siècle. Dans un temps où le mérite de l'architecture chrétienne était sottement méconnu, on remarquait la grande disposition de l'édifice, on admirait la structure de ses piliers et l'élégance de ses croisées; sur la muraille du chœur, une inscription ancienne rappelait l'exemption des droits de régale accordée par Philippe-Auguste, en 1203 Là, comme nous l'avons dit, était déposée la sainte Manne dans un vase d'or enrichi de pierreries. Le chapitre administrateur des

revenus de la cathédrale se composait de quarante chanoines, qui exerçaient toute justice dans leur cloître. Leur revenu dépendait du prix-courant des grains, chacun d'eux ayant droit à cent soixante boisseaux ou razières *raisonnables* et à cent quarante livres d'argent pour le bois, les chapons et quatre porcs, disent les titres.

La république française fit encore abattre la chapelle des Ardents et la Pyramide de la Sainte-Candelle, qui décorait le milieu de la place du Petit-Marché. On comptait autrefois dans Arras onze paroisses; savoir la Cathédrale ou Notre-Dame, la Magdelaine, Saint-Géry, Saint-Nicolas-des-Fossés, Saint-Jean, Saint-Maurice, Sainte-Croix, Saint-Hubert, Saint-Étienne, Saint-Nicaise et Saint-Nicolas-en-Latte; il n'y en a plus aujourd'hui que deux : celle de Saint-Vaast, devenue cathédrale, et celle de Saint-Nicolas, dont l'église est de construction récente.

Les monastères détruits sont ceux de Saint-Vaast, des Capucins, des Filles-de-Sainte-Agnès, des Carmes, des Ursulines et des Religieuses de la Paix. Depuis 1738, la ville possédait encore une Académie ou société littéraire, fondée sous les auspices du prince d'Isenghien, maréchal de France; elle se proposait de travailler à la conservation de la bonne langue française et à l'histoire de la province. On cite parmi les premiers membres de cette association littéraire : Grandval, Hardouin et quelques autres hommes studieux, bien éloignés de l'ancienne réputation des trouvères d'Arras, tels que Jean Bodel, Adam de la Halle, le roi Adenès, Jean et Jacques Bretel, Carasaus, Gautier d'Arras, Gilbert de Berneville, Grevillers, Baude Fastoul, et tant d'autres gracieux poëtes dont nous nous plaisons à rappeler les noms, pour faire monter le rouge au visage des modernes citoyens d'Arras, devenus très-peu soucieux des délassements littéraires, si chers à l'esprit vif et délicat de leurs ancêtres. Que sont devenus les anciens *puis* du XII[e] siècle et du XIII[e]? que sont devenues les fêtes joyeuses et les représentations satyriques qui firent la gloire et le malheur d'Adam de la Halle? Tout s'en est évanoui, jusqu'au souvenir; tout s'est écroulé avec la noble cathédrale, avec le saint Cierge, avec les franchises municipales, avec les états d'Artois, avec les exemptions de droits de gabelle et de papier timbré.

Arras est située sur la rive droite de la Scarpe, au milieu d'une vaste plaine. La petite rivière le Crinchon, avant de se réunir à la Scarpe, la coupe en deux parties; à droite est *la ville*, à gauche *la cité*. Les murailles, qui les séparaient mieux encore que le ruisseau, n'existent plus. Au milieu de la ville est l'église de Saint-Vaast, cathédrale. C'est un grand monument d'architecture presque entièrement moderne, c'est-à-dire plus imposante que gracieuse. La grande nef est vaste, ce qui lui donne l'avantage, plus estimé dans le XVIII[e] siècle qu'il ne l'est aujourd'hui, d'être fort claire. On y vient encore admirer les stalles des chanoines, le pavement et le jubé. C'est dans l'ancienne église que le corps du roi Thierry, fondateur de l'abbaye, et de la reine Dode, son épouse, avaient été inhumés. Le lutrin arrêtait encore, autrefois, l'attention des étrangers. « C'est, » dit Piganiol, « un arbre d'airain que deux ours de même matière soutiennent. Ils sont tout droits et se soutiennent sur leurs pattes de derrière, et ils sont accompagnés de deux petits ours qui semblent grimper le long de l'arbre en différentes attitudes. » Dans l'ancien réfectoire de l'abbaye, on avait peint à fresque, aux frais du car-

dinal de Bouillon, abbé de Saint-Vaast, la cérémonie de l'année sainte, faite à Rome en 1700. On ne l'a sans doute pas plus épargné que le célèbre carillon dont les accords étaient si variés et si justes, au sentiment des oreilles du siècle dernier.

Les anciennes défenses ont en grande partie cédé aux fortifications du maréchal de Vauban, qui passent pour les premières que ce grand ingénieur ait exécutées. Elles forment une enceinte défendue par des fossés, des bastions, des lunettes et des demi-lunes. Une esplanade sépare de la ville la citadelle, qui présente un pentagone oblong, d'un caractère imposant et formidable. L'aspect général de la ville nouvelle est d'une grande régularité. Les rues sont spacieuses, et, comme dans tout l'Artois, les maisons se recommandent par une curieuse propreté. La grande place, ancien verger de l'abbaye de Saint-Vaast, est une des plus grandes du royaume; elle est, comme la Petite-Place, assez voisine, entourée d'une galerie supportée par une belle suite de colonnes de grès. L'hôtel de la préfecture, construit par M. de Conzié, évêque d'Arras, en 1780, pour y recevoir les députés des états de la province, est un édifice platement régulier comme tous les chefs-d'œuvre de cette époque. Il faut en dire autant de la salle de spectacle, qui ne mérite aucune attention : nous aimons mieux arrêter nos regards sur quelques vieilles portes conservées, sur quelques monuments échappés, *quoique gothiques*, à la passion destructive des deux derniers siècles, tels que l'admirable hôtel de ville, bâti sur la Grande-Place, vers 1510, et le beffroi qui domine cet édifice. L'architecte du beffroy fut Jacques Caron, comme l'atteste une inscription tracée dans l'intérieur du corps de garde. Ajoutons que la bibliothèque de la ville, formée des débris des anciennes maisons religieuses, compte aujourd'hui plus de trente mille volumes imprimés; que l'hôtel de ville possède de précieuses archives, consultées jadis avec profit par le chanoine Hennebert, par le judicieux dom de Vienne, et, dernièrement encore, par M. d'Héricourt et par M. Edwart Leglay, l'élégant historien *des Comtes de Flandres;* que dans un musée de peinture, assez nouvellement formé, on peut espérer de retrouver un grand nombre de toiles et de tableaux, ouvrages d'artistes artésiens; que la ville a gardé son évêché, suffragant aujourd'hui de l'archevêché de Paris; qu'elle possède une école secondaire de médecine, un collége royal, un temple protestant, un tribunal de première instance, une société royale pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts; enfin qu'elle est le siége d'une préfecture, et qu'elle est, à ce titre, désignée dans le langage moderne comme le chef-lieu du département du Pas-de-Calais.

Le Pas-de-Calais renferme 685,021 habitants; son premier arrondissement, dont Arras est aussi le siége, 167,598, et la ville elle-même, 20,451. Les principaux articles du commerce d'Arras sont les huiles de colza, les grains et les farines, les graines grasses, les vins et eaux-de-vie, les laines, les cuirs, les fils et les dentelles; l'industrie y est représentée par des filatures de fil et de coton, des fabriques de pipes de terre, de dentelles et de fil à dentelles, des bonneteries, des savonneries, des raffineries de sel et de sucre, des huileries, des poteries, des clouteries, des lavoirs de laine, des brasseries, des corroieries et des tanneries. Parmi les personnages célèbres, à divers titres, auxquels cette ville a donné le jour, qu'il nous suffise de nommer : *Jean-Grégoire Bauvin*, ancien

professeur à l'école royale militaire, un des collaborateurs de Marmontel à l'*Observateur littéraire*, recueil publié en 1746; *Camp*, avocat, auteur de notes historiques sur l'origine et l'ancien usage de la garance en Artois; l'*abbé Delys*, qui a laissé plusieurs ouvrages manuscrits sur l'histoire, l'agriculture et l'économie rurale, et qui a publié plusieurs opuscules sur l'astronomie et la physique; *P.-G.-M. Enlart de Grandval*, dont on relit quelques articles de littérature et de philologie dans les feuilles périodiques de l'époque; *Alexandre-Xavier Harduin*, auquel on doit trois mémoires sur l'histoire de la ville d'Arras; *Ch.-H. Taillandier*, bénédictin, éditeur du neuvième volume de l'Histoire littéraire de la France, et collaborateur de dom Morice, historien de la Bretagne; *Gilbert-Joseph Vallé*, théologien et professeur de philosophie, qui a écrit une lettre sur la nature de la matière et du mouvement (Paris, 1747), et une réfutation du système des monades (Paris, 1754); enfin, dans les temps plus rapprochés de nous, *Maximilien-Isidore Robespierre*, avocat, membre de l'Assemblée constituante et premier député de Paris à la Convention nationale; *Augustin-Bon-Joseph Robespierre*, frère de Maximilien, plus connu sous le nom de *Robespierre-le-Jeune*, nommé aussi député de Paris à la Convention; *Joseph Lebon*, qui après avoir, comme maire d'Arras, réprouvé les massacres de septembre, revint exercer dans cette ville les fonctions de proconsul, et l'effraya par ses sanglantes proscriptions; et *Ambroise-Marie-François-Joseph Palissot de Beauvois*, dont les nombreux écrits sur l'histoire naturelle font autorité dans la science.[1]

BAPAUME.

La ville de Bapaume figure parmi celles qui furent données en dot par Charles-le-Chauve, à sa fille Judith, femme de Bauduin-Bras-de-Fer (862). Deux siècles après, une légende de l'abbaye d'Aronaise, nous apprend que le château-fort de Bapaume fut pris sur un vieux seigneur pratiquant l'hospitalité et craignant Dieu, par un certain Bérenger que ses crimes et son audace avaient rendu la terreur de tout le pays. Bérenger égorgea le vieillard, et garda pour l'outrager sa fille chérie, dont l'innocence égalait la beauté. Un ménestrel, échappé seul au massacre, alla donner l'alarme aux seigneurs des environs; ceux-ci accoururent en toute hâte et délivrèrent la captive; mais Bérenger demeura maître de la for-

1. Buttel, *Notice de l'état ancien et moderne de la province d'Artois*, *Paris*, 1748. — *Almanachs historiques d'Artois*, 1755 et années suivantes. — Cauwet, *Mémoires sur différents points de l'Histoire d'Artois*. — Harduin, *Mémoires sur l'Artois et sur la ville d'Arras pendant le* XV*e siècle*. — P. Payen, *Histoire des troubles d'Arras en 1578*. — *Chronique de la ville d'Arras, jusqu'en 1765*. — Diverses relations des siéges d'Arras, d'après les registres de la Société littéraire de la ville. — Achmet d'Héricourt, *Histoire des siéges d'Arras*, 1845. — Dom Clément, *Histoire du comté d'Artois*, 1786. — Hennebert, *Histoire de la province d'Artois*, 1787. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — Arthur Dinaux, *Les Trouvères artésiens*, 1843.



teresse jusqu'à sa mort. Il fut enterré près de l'endroit où trois pauvres ermites jetèrent, vers 1090, les premiers fondements de la célèbre abbaye d'Arronaise, dans laquelle les comtes de Flandre mirent des hommes d'armes sous l'autorité d'un chapelain.

Ce fut à Bapaume, en l'église de Saint-Nicolas, que Roger, évêque de Laon, célébra le mariage d'Isabelle de Hainaut avec Philippe-Auguste, roi de France (1180). Le fils aîné du roi, Louis, depuis Louis VIII, hérita de Bapaume après la mort de sa mère. Néanmoins, Philippe d'Alsace, oncle d'Isabelle, en garda la jouissance, puisqu'on le voit, en 1196, accorder aux bourgeois de cette ville le droit de nommer, tous les quatorze mois, un mayeur, des échevins et des jurés; privilége qui leur fut confirmé tour à tour par Louis de France (1207), et par les comtes d'Artois (1248 et 1268).

Après la bataille de Bouvines (1214), la ville de Bapaume reçut les prisonniers de Philippe-Auguste; plus tard, elle fit partie du douaire de la reine Blanche. Elle avait déjà, dès cette époque, une certaine importance, mais elle n'était encore protégée par aucun ouvrage de maçonnerie; Eudes, duc de Bourgogne, auquel appartenait le comté d'Artois, du chef de sa femme Jeanne II, la fit entourer d'un mur d'enceinte (1335). Ces murailles furent assez fortes pour qu'en 1359 Enguerrand de Hesdin et Oudard de Renti pussent s'y enfermer avec leurs hommes d'armes, et surveiller de là tout le territoire envahi par les Anglais. Après l'assassinat du duc d'Orléans, ses meurtriers, le duc de Bourgogne lui-même, ne se croyant plus en sûreté à Paris, se réfugièrent à Bapaume. On raconte que Jean-sans-Peur accomplit ce trajet en un jour : arrivé à une heure après-midi, il voulut qu'on sonnât l'angélus, ou, comme on disait alors *le pardon*, et peu après il donna à la ville une cloche, à condition que l'angélus y serait sonné toujours à la même heure.

Les Armagnacs, cependant, entrèrent bientôt en campagne, ayant à leur tête Charles VI en personne. Les Bourguignons se défendirent avec vigueur dans Bapaume; mais, comme on était au temps des plus grandes chaleurs, l'eau manqua bientôt, quoiqu'on eût percé plus de cinquante puits : la place fut donc forcée de se rendre, et les hommes d'armes obtinrent de sortir saufs corps et biens (juillet 1414). Par le traité conclu à Arras, cette même année, Bapaume fut remise au duc de Bourgogne. Après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI s'en empara et y fit mettre le feu (1477); mais elle ne tarda point à se relever de ses ruines. Plus tard, Charles-Quint la fortifia, afin de l'opposer à Péronne; il y établit deux compagnies militaires : c'étaient des archers et des arbalétriers, ayant pour patrons, les premiers saint Sébastien, les seconds saint George. Charles-Quint leur avait accordé de magnifiques priviléges : celui qui abattait l'oiseau dans les exercices, était exempt pendant un an des droits qu'il eût dû payer pour sa consommation; celui qui l'abattait deux fois de suite en était récompensé par une exemption perpétuelle, et portait le titre d'*Empereur*. Ces précautions n'empêchèrent point le duc de Guise de s'emparer de Bapaume, en 1521. La place fut rendue à Charles-Quint par le traité de Cambrai (1529). Le gouverneur Hugues de Fleury, craignant d'y être forcé, en 1543, se retira dans le château, à l'approche de l'armée française, et le duc de Vendôme, n'osant

l'attaquer, se replia vers le Cambrésis. Le connétable Anne de Montmorency vint ensuite échouer contre cette ville; le maréchal de la Meilleraie, plus heureux, la réduisit en 1641, après neuf jours de siége; la garnison espagnole ne capitula qu'à la dernière extrémité. Bapaume fut définitivement cédée à la France par le traité des Pyrénées (1659), et dès lors son histoire n'offre plus aucun intérêt. Un décret impérial du 17 novembre 1804 lui ôta son titre de place de guerre. L'ancienne muraille existe encore, mais seulement pour assurer la perception des droits d'octroi.

Les armes de Bapaume étaient *de gueules à trois mains, dextre d'argent, deux en chef et une en pointe.* Cette ville possédait, avant la Révolution, trois couvents, un collége dirigé par des prêtres séculiers, plusieurs écoles pour les pauvres, et une école d'artillerie, fondée en 1766 pour soixante élèves, au nombre desquels fut le chevalier de Florian. Elle est située dans un pays sec et aride, à une distance de douze kilomètres du ruisseau de Miraumont, le cours d'eau le plus voisin. Sa population ne s'élève qu'à 3,122 habitants. Ses fabriques de linons et ses filatures de lin occupaient autrefois beaucoup de monde; mais ces industries ont presque entièrement disparu. Ses seuls monuments sont l'église de Saint-Nicolas, le beffroi, la maison commune et l'hospice civil de Sainte-Anne. *Antonin Lévesque*, connu par plusieurs ouvrages ascétiques, et *Mathieu Réginaldi*, évêque de Thérouanne, confesseur de Charles VII et auteur d'une Vie des papes, sont tous les deux nés à Bapaume.[1]

LENS. — LILLERS.

L'origine de Lens est fort obscure : les uns prétendent que le proconsul Publius Lentulus en a jeté les fondements; d'autres, au nombre desquels se trouve l'abbé Velly, assurent que ce lieu fut témoin de la défaite des Franks par Aétius. Il paraît, du reste, qu'au IX[e] siècle Lens était un rendez-vous de chasse des fils de Charles-le-Chauve. Un fait certain, c'est qu'il y existait des fortifications avant le XI[e] siècle, puisqu'une charte de 1070, souscrite par le comte de Boulogne, Eustache II, nous apprend que l'église de Saint-Laurent s'élevait *extra munitionem*, hors de l'enceinte. Isabelle de Hainaut apporta Lens en dot à Philippe-Auguste; cette ville fut réunie à la France, en 1192, par le traité de Péronne, et, en 1224, Louis VIII l'assigna pour douaire à sa femme Blanche de Castille : l'établissement du bailliage royal de Lens datait de cette époque. En 1209, Louis VIII, n'étant encore que fils de France, avait donné aux habitants de cette ville une charte de commune.

1. Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus.* — Hennebert, *Histoire de l'Artois*, — *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie.* — Harbaville, *Mémorial du Pas-de-Calais.* — *Annuaire statistique du Pas-de-Calais*, par Leducq et Alexandre.



Après la défaite de l'armée française dans les plaines de Courtrai, la garnison de Lens, sous les ordres de Libert de Beauffremont, d'Hubert de Beaujeu et du sire de Vaucouleurs, tenta une sortie contre les troupes flamandes. L'engagement eut lieu près du village de Pont-à-Vendin; les Français furent vaincus, et le sire de Vaucouleurs y reçut une blessure mortelle. Les Flamands, toutefois, n'osèrent attaquer Lens que l'année suivante; ils s'en emparèrent et y commirent d'affreux désordres. A la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI entra dans la ville de vive force (1477). L'archiduc Maximilien ayant réclamé contre cette violation du traité de Soleure, des conférences furent entamées à ce sujet et n'aboutirent qu'à une trêve. En 1486, le gouverneur de Douai dirigea contre Lens une attaque qui réussit; mais la place ne demeura pas longtemps au pouvoir des Bourguignons. Le château fut démoli par d'Esquerdes, commandant des troupes auxiliaires que Louis XI avait envoyées aux Flamands pour les aider dans la guerre que leur faisait l'archiduc. Après différentes vicissitudes militaires, dans lesquelles un certain Robinet Ruffin, natif d'Arras, se distingua contre les troupes françaises, la ville de Lens fut rendue à Maximilien, par le traité de Senlis (1493).

Pendant la longue lutte des Français et des Espagnols dans le nord du royaume, Lens passa successivement au pouvoir des deux partis. L'amiral de Coligny la prit et la saccagea en 1557. Reprise, peu de temps après, par les Espagnols, elle fut de nouveau pillée par les soldats du duc d'Alençon en 1582; mais le marquis de Roubaix, gouverneur de l'Artois, les obligea à l'évacuer si promptement, qu'ils ne purent emporter leur butin. Les Français y entrèrent encore en 1590, et les Espagnols en 1593; elle se rendit au maréchal de Brézé en 1642. Le comte de Rantzau l'assiégea pour le roi de France en 1645, et s'en fit ouvrir les portes dès le premier jour de la tranchée; trois ans plus tard, elle retomba au pouvoir des Espagnols, qui en furent encore une fois dépossédés par le maréchal de Gassion (1648). Le maréchal périt dans ce siége : il avait ordonné à un soldat d'arracher un pieu de la palissade; celui-ci hésitait; alors Gassion s'avança pour l'enlever lui-même, et fut frappé à la tête.

Cette même année, l'archiduc d'Autriche reprit Lens. Le prince de Condé, arrivé trop tard au secours de la place, résolut de livrer bataille; mais, comme les Espagnols, au nombre de dix-huit mille hommes, et protégés par trente-huit pièces de canon, occupaient une position inexpugnable, il se dirigea vers la ville de Béthune pour y chercher un lieu plus favorable à l'assiette de son camp. Le général espagnol Beck, à la tête de sa cavalerie, se précipita aussitôt sur la réserve française, avec tant d'impétuosité qu'il la mit en une déroute complète. De son côté, l'archiduc s'ébranla, et l'engagement devint général. Condé, s'apercevant que sa première ligne faiblissait, fit avancer la seconde; puis il marcha lui-même contre l'aile gauche de l'ennemi, où il éprouva une grande résistance; mais l'aile droite n'accueillit point le maréchal de Grammont avec la même vigueur, et bientôt la plus complète victoire récompensa les efforts des Français. Huit mille morts, cinq mille prisonniers, la prise des canons, de plusieurs étendards et de tous les bagages de l'armée ennemie, tel fut le résultat de cette glorieuse journée. Le prince entra dans la ville, qui fut ensuite cédée à la France par le traité des

Pyrénées. Pendant la désastreuse campagne de 1710, les alliés occupèrent quelque temps son territoire ; mais, comme cette place n'avait déjà plus aucune importance, il cessa d'en être question dans les traités. La garde continua cependant d'en être confiée à un gouverneur honoraire, et les murailles et les portes, quoique en mauvais état, ont été conservées jusqu'à nos jours.

Lens a un collége communal et un hospice richement doté ; sa population est de 2,673 habitants, qui font le commerce des grains, du lin et du chanvre, et exploitent quelques distilleries d'eau-de-vie de grains et de pommes de terre. Une plaine immense, aujourd'hui presque entièrement cultivée, entoure la ville ; on n'y voyait autrefois qu'un seul tilleul, à l'ombre duquel la tradition rapporte que le prince de Condé se reposa après sa victoire ; on y a érigé en son honneur, sous la Restauration, un petit monument en pierre. Les armoiries de Lens sont *de gueules au château d'argent cantonné de deux fleurs de lys de même.* Parmi les hommes célèbres auxquels cette ville a donné le jour, nous citerons *Michel de Marnes*, poëte et guerrier ; il combattit à Bouvines, près de Philippe-Auguste, et on lui attribue une traduction encore manuscrite de l'histoire de Charlemagne par Turpin.

Lillers n'est connu par aucun monument antérieur à la fin du VIIe siècle. C'était alors un hameau appelé *Busnette*, nom tiré d'une forêt voisine, le *Saltus Busneti.* L'évêque de Thérouanne le mit, vers 696, sous la protection de deux saints personnages irlandais, Lugle et Luglien, lesquels, allant à Rome en pèlerinage, avaient été assassinés dans le voisinage par un seigneur du pays nommé Bavon. Le hameau acquit bientôt une grande importance ; autour de l'église qui renfermait le tombeau des martyrs se formèrent des groupes de maisons, que la crainte des Normands fit enfermer dans une enceinte fortifiée.

A la fin du IXe siècle, Winemar était seigneur de Lillers : il tenait ce domaine en fief de Bauduin-le-Chauve, comte de Flandre. Ce Winemar mourut misérablement, pour avoir servi, dit Flodoard, la vengeance de son suzerain contre Foulques, archevêque de Reims, qu'il assassina. Ses successeurs se signalèrent au contraire par leur piété, et l'un d'eux, appelé aussi Winemar, fonda à Lillers une collégiale pour dix chanoines (1043).

Lillers, comme toutes les autres cités de l'Artois, fut donnée en dot à Isabelle de Hainaut ; mais, après la mort de Philippe d'Alsace, Robert, son successeur, revendiqua le comté, et s'empara, entre autres places, de Lillers, dont la possession lui fut garantie par le traité de Péronne (1192). Les Flamands, vainqueurs à Courtrai, brûlèrent la ville de Lillers en 1303, et les Français la mirent à sac en 1479. L'empereur Maximilien en releva les fortifications, ce qui n'empêcha point les Français d'y entrer encore une fois en 1537, et sans éprouver de résistance. Le commandant de la garnison qu'ils y laissèrent, Martin du Bellay, l'incendia en se retirant, de peur que les Impériaux ne vinssent s'y loger (mai 1537). Lillers commençait à sortir de ses ruines, lorsque le duc de Vendôme la brûla de nouveau en 1543. Les maréchaux de Chaulnes et de Châtillon reçurent, en 1630, l'ordre de s'en emparer ; mais, comme les Espagnols y avaient jeté six cents hommes de troupes italiennes et wallones, ils n'osèrent tenter l'entreprise. Le duc de Guise

s'en rendit maître en 1645; et la paix de 1659 la fit passer définitivement sous le sceptre du roi de France.

Les armoiries de Lillers étaient de *gueules à trois chevrons d'or*. On ne connaît aucune charte royale qui ait établi de commune en cette ville; on n'a retrouvé, non plus aucun privilége qui lui ait été accordé par les comtes d'Artois. Les officiers de justice étaient le bailli du seigneur, son châtelain, ses hommes de fief et quelques bourgeois; les appels ressortissaient à la gouvernance d'Arras. La coûtume, rédigée en 1507, avait été publiée en 1534. Il y avait à Lillers, avant 1789, une collégiale, deux couvents, deux paroisses et un hôpital. On y compte 4,879 habitants. Cette ville a, de temps immémorial, possédé de nombreuses fontaines jaillissantes connues sous le nom de *puits artésiens;* les toiles constituent son principal commerce, et l'on récolte en abondance dans son territoire le sénevé ou graine de moutarde. *Ægidius de Bailleul*, écrivain ascétique, est né à Lillers.[1]

AIRE. — THÉROUANNE. — SAINT-VENANT.

Vers 630, Lideric, forestier de Flandre, fit construire, sur une éminence, un château-fort pour défendre le cours de la Lys; il s'y forma bientôt un bourg qui prit le nom d'*Ariacum;* quelques années après, une autre forteresse fut bâtie sur la Laquette; de nouveaux habitants vinrent y chercher un refuge, et dès la fin du VIIe siècle, la ville était déjà assez importante pour qu'Antoine, fils de Lideric, la fit entourer de murailles. Pépin-le-Bref, séduit par la beauté du site, agrandit le château de Lideric; il y fit élever plusieurs de ses enfants; Giselle, ou sainte Isbergue, sa fille, n'eut même jamais d'autre demeure : elle y mourut religieuse, en 806, après avoir converti le château en monastère.

Les Normands brûlèrent le couvent et la ville en 881; elle ne sortit de ses ruines qu'un siècle plus tard : Bauduin IV, comte de Flandre, y bâtit, en 1023, un château flanqué de quatre grosses tours, et Bauduin V, en 1054, fonda sur les ruines du monastère de Sainte-Isbergue la collégiale de Saint-Pierre. En 1188, Philippe d'Alsace confirma, dans une charte intitulée *Loi d'amitié*, les priviléges précédemment obtenus par les habitants, *pour écarter les injustices des hommes pervers.* Le roi Jean leur permit ensuite le port d'armes, telles qu'épées, boucliers, couteaux et bâtons, pour la sûreté de leurs biens et de leurs personnes, mais seulement quand ils étaient en voyage. Deux incendies arrêtèrent la prospérité de la

1. *Essai historique sur la ville de Lens*, par Michaud. — *Dissertation sur la position géographique du Vicus Helena*, par M. Vincent. — Flodoard, *Histoire de Reims*. — Hennebert, *Histoire de l'Artois*. — Dinaux, *Trouvères artésiens*. — Foppens, *Bibliotheca Belgica*. — *Remontrances faites au roi par les maire et échevins de la ville de Lillers, concernant l'exercice de la justice, police, dans la ville, faubourgs et banlieue de Lillers*. — *Annuaire statistique du département du Pas-de-Calais*, par Leducq et Alexandre.

ville (1352 et 1371). Les bourgeois, prenant prétexte du dernier de ces désastres, se firent accorder par Marguerite de Flandre, comtesse d'Artois, une nouvelle charte qui, du reste, n'ajouta rien à leurs anciennes franchises (1374).

Le traité de Péronne (1192) assura à Robert, comte de Flandre, la possession de la ville d'Aire, dont il s'était emparé l'année d'auparavant. Louis de France, fils de Philippe-Auguste, la lui enleva peu de temps après, pendant les cérémonies du mariage de l'infant de Portugal, dom Ferrand, avec la fille aînée de Baudouin, empereur de Constantinople. Dom Ferrand, s'étant allié à l'empereur Otton, voulut reprendre Aire, qu'il avait cédée, ainsi que Saint-Omer, à Philippe-Auguste ; mais cette tentative n'eut aucun succès : Oudard de Renty et ses Flamands échouèrent aussi contre cette place en 1347. Louis XI, après la mort de Charles-le-Téméraire, y entra par composition au bout d'un siége de huit jours (1482). Charles-Quint augmenta ses fortifications, en 1519; et les Français essayèrent vainement de s'y introduire, en 1551, à l'aide de plusieurs soldats qu'ils avaient cachés dans des voitures de foin. Le maréchal de la Meilleraie l'investit et la prit, en 1641. Cette même année, les Espagnols en formèrent le siége, tandis que le maréchal allait se saisir du passage de Thérouanne, et parvinrent à en chasser les Français après un siége opiniâtre. Le maréchal d'Humières s'en rendit maître, en 1676 : la défense de la garnison fut si faible que la prise de cette place, surnommée jusqu'alors *la meurtrière*, coûta deux cents hommes à peine au vainqueur. Par le traité de Nimègue (1678), Aire fut définitivement réunie à la France; néanmoins, en 1710, le comte de Guébriant fut contraint de la remettre aux troupes alliées : la paix d'Utrecht la restitua à Louis XIV (1713).

La ville d'Aire, chef-lieu de canton de l'arrondissemont de Saint-Omer, doit l'attention dont elle est encore l'objet à sa belle collégiale, édifiée en grande partie vers la fin du XVIII[e] siècle, à son beffroi haut de quarante-cinq mètres, et à ses établissements militaires, entre autres au fort de Saint-François, longtemps appelé *tête de Flandre*, et qui communique avec la ville par une chaussée et par la Lys. La population est de 8,717 habitants.

Thérouanne, capitale de la Morinie, fut fondée par le préteur Licinius Tarvannus ou Tarvanicus. Quelques auteurs prétendent, il est vrai, que Licinius ne fit que l'agrandir et l'enfermer dans une enceinte flanquée de deux grosses tours. Quoi qu'il en soit, comprise dans la seconde Belgique, Thérouanne devint florissante sous l'administration romaine : six grandes voies y aboutissaient. L'énormité des impôts et les concussions des gouverneurs poussèrent les habitants de la Morinie à la révolte; mais Anuolinus, lieutenant de Néron, les fit rentrer dans le devoir (63 ans après J.-C.). Les premiers apôtres de Thérouanne furent deux nobles romains, appelés Fuscien et Victoric. Saint Antimon passe toutefois pour son premier évêque régulier. Ce fut lui qui, sur le temple renversé du dieu Mars, éleva la cathédrale de Saint-Martin (510). Si l'on en croit les chroniques du pays, Childéric avait une prédilection marquée pour cette ville. Chararic en fut roi, peu de temps après, selon le témoignage de Grégoire de Tours : Chlodwig l'y assiégea, l'y prit avec son fils Sighebert, les fit raser tous les deux, et ensuite décapiter.

Thérouanne fut ruinée tour à tour par les Huns et par les Normands. Ceux-ci

revinrent en 884, au moment où les habitants, repeuplant leur cité déserte, y construisaient quelques fortifications, et la ravagèrent avec tant de fureur qu'en 909 l'évêque Étienne ne put même y trouver un asile. Vers 936, Arnoul-le-Grand, comte de Flandre, rétablit son enceinte et la réunit à son domaine; mais elle ne fut complétement restaurée que vers 998, par Robert Ier, roi de France. Elle reprit bientôt toute son importance, car, au XIIe siècle, lorsque saint Bernard la visita, elle s'étendait sur les deux rives de la Lys. Les réparations et l'agrandissement de la cathédrale datent aussi de cette époque.

Vainqueurs à Courtray, les Flamands investirent Thérouanne en 1303. La place n'était alors défendue que par des fossés profonds, des remparts et des tours en terre. Après un assaut de douze heures, la garnison se retira derrière la Lys, par la porte d'Aire qui était libre, et les Flamands, pénétrant dans la ville par les autres portes, y mirent tout à feu et à sang. En 1339, le comte de Beaumont, plus connu sous le nom de Robert d'Artois, sollicita vainement les habitants de Thérouanne de le reconnaître comme leur seigneur. Les Anglais s'en emparèrent après la bataille de Crécy, et la livrèrent aux Flamands. L'évêque, Louis de Luxembourg, s'attacha, lors de la défaite d'Azincourt, au parti anglo-bourguignon : le nom de ce prélat figure parmi ceux des juges qui condamnèrent Jeanne-d'Arc.

En 1479, Thérouanne fut assiégée par l'archiduc Maximilien : une sanglante bataille eut lieu à Enguinegatte, non loin de la ville, entre lui et le maréchal d'Esquerdes; et l'archiduc, quoique resté maître du terrain, se vit contraint de lever le siége. Toutefois, en 1486, Salezar, gouverneur de Douai, réussit à pénétrer dans la place, à la faveur d'une nuit obscure; Maximilien se hâta de l'approvisionner, mais le maréchal d'Esquerdes s'en ressaisit par surprise aussi, cette même année.

A l'époque de la ligue conclue entre le pape, l'Empereur et les rois d'Angleterre et d'Aragon, contre le roi de France, les Anglais entreprirent le siége de Thérouanne (1513). Maximilien accourut du fond de la Souabe pour y assister; il servit dans l'armée anglaise comme volontaire, et reçut de Henri VIII une paie de cent écus par jour. Une diversion tentée par les Français du côté d'Enguinegatte, eut le plus funeste résultat : Bayard et le duc de Longueville y furent faits prisonniers. Thérouanne, après une défense héroïque de neuf semaines, fut forcée de se rendre; les gouverneurs, Téligny et Créqui de Pontdormi, avaient stipulé que « mal ne seroit faict aux habitants de la ville, ni icelle démolie; » mais les alliés n'observèrent point cette capitulation; ils comblèrent les fossés et abattirent les murailles. François Ier les releva et fit de Thérouanne la principale de ses forteresses opposées aux Pays-Bas. Les Impériaux dirigèrent contre elle, en 1537, une tentative qui échoua, grâce à la promptitude avec laquelle la place fut ravitaillée. François Ier appelait Acqs en Provence et Thérouanne « les deux oreillers sur lesquels le roi de France pouvoit dormir en paix. » Cependant les Impériaux, quand ils investirent cette dernière ville, en 1553, la trouvèrent presque dépourvue de tout. Les Flamands s'étaient joints à eux, dans un sentiment commun de haine contre les Français; la résistance des assiégés fut longue et énergique; François de Montmorency qui les commandait fut enfin réduit à deman-

der une capitulation : tandis qu'on en discutait les articles, les Impériaux et les Flamands se précipitèrent dans la ville et y commirent d'épouvantables désordres.

Charles-Quint fit raser Thérouanne jusqu'à ses fondements; une tradition rapporte même qu'on y sema du sel. Le territoire qu'elle occupait fut rendu à la France par le traité de Cateau-Cambrésis; mais le roi prit l'engagement de n'y construire aucune cité ni aucun fort. Les villes voisines se partagèrent ses dépouilles, et l'on forma de son évêché ceux de Boulogne, d'Ypres et de Saint-Omer. Malgré le traité de Cateau-Cambrésis, Thérouanne fut pourtant rebâtie; mais elle n'avait pas encore épuisé toutes ses infortunes : les Français la ravagèrent en 1628, et massacrèrent une partie de ses habitants. Un siècle plus tard, environ, la plupart de ses maisons furent renversées par une tempête (28 avril 1718), et un incendie la détruisit complétement, le 14 avril 1799. Relevée encore une fois, Thérouanne était, en 1801, l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Saint-Omer, lorsque ce canton fut incorporé à ceux d'Aire et de Lumbres. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un pauvre village peuplé de 635 habitants. Les armoiries de Thérouanne étaient *de pourpre à la bordure de vair et à l'écusson d'or sur le tout.*

Saint-Venant portait primitivement le nom de *Papinghem*, qu'Hennebert fait dériver du teuton et qu'il traduit par *habitation de Pépin*. Le lieu où devait s'élever cette ville était encore désert, au VIII[e] siècle; en 752, un seigneur appartenant à une puissante famille du Hainaut, s'y retira pour y vivre en ermite. Venant (c'était son nom) acquit en peu de temps une grande célébrité; Isbergue, fille de Pépin, professait pour lui la plus haute estime. Un prince anglo-saxon, attribuant aux conseils de Venant le refus que cette princesse faisait de sa main, se rendit à Papinghem, assassina le pieux solitaire et jeta son corps dans la Lys. Des pêcheurs, l'ayant retiré de l'eau, l'inhumèrent à l'endroit où plus tard fut la place publique. Des miracles s'accomplirent sur son tombeau; les pèlerins y accoururent en foule; on l'enferma dans une chapelle autour de laquelle se groupèrent des maisons, et la nouvelle bourgade fut appelée Saint-Venant.

Lors de la première invasion des Normands, des forts ayant été construits sur toutes les rivières, Saint-Venant, qui se trouvait sur la Lys, fut du nombre des lieux fortifiés. Le bourg n'eut ainsi rien à souffrir de ces barbares, et sa population s'accrut en raison de la sécurité dont on y jouissait; mais il excita bientôt la convoitise des princes du voisinage. Héribert II, comte de Vermandais, assisté de Robert de France, s'en empara en 918; à peine Robert s'était-il éloigné, que le comte de Flandre, jaloux de cette acquisition du comte de Vermandois, traversa la Lys et fit avancer ses machines de guerre contre Saint-Venant pour tenter l'assaut. Les troupes d'Héribert, n'espérant aucun secours, lui abandonnèrent la place, qui resta depuis dans le domaine des souverains de la Flandre.

En 1383, les Anglais assiégèrent Saint-Venant; ils y entrèrent sans difficulté, car la ville n'était, à cette époque, protégée que par des fossés et des palissades. Le gouverneur, Du Hamel, et les habitants se réfugièrent dans l'église, fortifiée selon l'usage du temps; les Anglais les y attaquèrent, firent Du Hamel prisonnier et promenèrent partout le fer et la flamme. Le château seul fut respecté.

François Ier, en 1537, ayant assis son camp à Pernes, résolut de s'assurer de Saint-Venant, afin de se garantir de toute surprise. L'accès de la place était alors défendu par de redoutables fortifications et une inondation générale, car on avait ouvert toutes les écluses; sans compter une garnison nombreuse et aguerrie, et une artillerie formidable. Les Français forcèrent toutefois les retranchements, poursuivirent les Impériaux l'épée dans les reins et pénétrèrent avec eux dans la ville. L'ennemi les en chassa, trois jours après; à cette nouvelle, Martin du Bellay, à la tête de mille hommes d'infanterie, marcha sur Saint-Venant, dont les fortifications avaient été en partie détruites et qui ne put lui opposer de résistance; il n'osa pourtant y demeurer et se replia sur Lillers. En 1645, Saint-Venant tomba au pouvoir de Gassion; la place fut reprise, le 10 mai 1649, par Carlo Campi, gouverneur d'Armentières pour le roi d'Espagne. Turenne l'investit en 1657, la prit, et la paix des Pyrénées la donna à la France. Le maréchal de Villars y établit, en 1709, un camp dont il existe encore quelques traces. Elle fut assiégée, en 1710, par le prince Eugène et le duc de Marlborough; au bout de treize jours de tranchée ouverte, le gouverneur capitula et sortit avec armes et bagages. Enfin le traité d'Utrecht rendit cette ville au roi de France (1713).

Saint-Venant avait autrefois le titre de comté et de bailliage; c'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Béthune : sa population atteint le chiffre de 2,467 habitants. Le commerce et l'industrie sont à peu près nuls dans cette ville; son établissement le plus considérable est un hospice d'aliénés. On remarque dans l'église des fonts baptismaux en marbre noir de Tournai; ce monument date du XIe siècle; il a appartenu à la cathédrale de Thérouanne. Thérouanne a vu naître plusieurs personnages recommandables; nous citerons entre autres : *Grimbold*, l'un des moines de Saint-Bertin qui, sur les instances d'Alfred, allèrent en Angleterre y apprendre la science; *Jean*, évêque de la ville, auteur d'une histoire de Robert-le-Frison, comte de Flandre; *Gautier*, chanoine, qui a composé la vie de Charles-le-Bon. *Baldéric*, auquel on doit la chronique de Cambray et d'Arras, fut chantre de la cathédrale de Thérouanne; enfin, *Antoine Sanderus*, dont les travaux ont répandu tant de jour sur l'histoire de Flandre, fut écolâtre et pénitencier de la même ville. Aire a des fabriques de chapeaux, d'étoffes de laine et de fil, et de carreaux en faïence très-recherchés, des savonneries, des amidonneries, des tanneries, des distilleries de genièvre et des raffineries de sel; on y fait le commerce des grains et des graines grasses, des huiles, des vins, des eaux-de-vie, du charbon et du fer. [1]

1. Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*. — *Notre-Dame panetière, notice historique airienne*, par M. Jules Rouyer. — Nous ne connaissons d'histoire proprement dite de la ville d'Aire que le *Petit narré de la fondation et des fondateurs d'Aire, avec ses autres princes souveraine et bienfaiteurs jusqu'à présent* (1699), manuscrit copié d'après l'original de M. Campion, natif de celle ville, et conservé dans les archives du département du Pas-de-Calais. — Piers, *Histoire de Thérouanne*. — L. Collet, *Notice historique de Saint-Omer, suivie de celle de Thérouanne et de Tournehem*. — Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*. — *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*. — Harbaville, *Mémorial du Pas de-Calais*. — *Annuaire statistique du Pas-de-Calais*, par Leducq et Alexandre.

SAINT-OMER.

La ville de Saint-Omer, située sur l'Aa, dans un pays marécageux, a été fondée vers l'an 637, selon la plupart des chroniqueurs, par le pieux Omer, évêque de Thérouanne. Un temple de Minerve s'élevait encore, à cette époque, sur le mont Sithin, à côté d'un château appartenant à Adroald, seigneur de toutes les terres avoisinantes; le saint évêque de Thérouanne convertit le chef barbare à la foi chrétienne; le temple de Minerve fut abattu et l'on brûla la statue de la déesse. Bientôt, un troupeau de fidèles, conduit par Omer, vint augmenter le nombre des habitants de la petite bourgade qui s'étendait au pied du château d'Adroald. L'église de Saint-Martin, démolie dans le cours du XVIIe siècle, fut la première paroisse de la ville nouvelle; immédiatement après, on jeta les fondements de la cathédrale, qui fut placée sous l'invocation de la Vierge.

Omer avait demandé quelques missionnaires à l'abbaye de Luxeuil, pour les associer à son apostolat; on lui envoya Mommolin, Bertin et Bertram. Mommolin bâtit à une lieue de Sithin, sur une petite montagne entourée par l'Aa et par des marais, un couvent qui se trouva bientôt trop étroit pour loger ses religieux; alors Omer chargea Bertin de construire un autre monastère, en lui laissant le choix de l'emplacement. Celui-ci fonda dans l'île de Sithin la célèbre abbaye qui a pris son nom, après être demeurée d'abord pendant quatre cents ans sous l'invocation de saint Pierre. La charte de fondation, dont l'original se trouvait encore, en 1789, dans les archives de l'abbaye, est datée de l'an 678. Le monastère de Saint-Bertin, consacré à l'ordre de Saint-Benoît, a joui, pendant plus de douze siècles, d'une immense réputation. Le profond savoir de ses religieux, qui y réunirent une riche bibliothèque, l'importance de ses revenus, l'étendue de ses cloîtres, la magnifique architecture de son église, lui valurent le nom de *monastère des monastères*.

Omer mourut en 665 ou 667; on l'inhuma dans l'église de Thérouanne; mais plus tard, ses cendres furent transportées dans la ville à laquelle il donna son nom, et les fidèles lui élevèrent un tombeau dans l'église de Notre-Dame. Au IXe siècle, les Normands vinrent piller plus d'une fois la ville de Saint-Omer. En 861, ils brûlèrent l'église de Saint-Bertin et la chapelle de Saint-Martin, bâtie en 700 par l'abbé Rigobert. Saint-Omer fut enclavé dans la Flandre, lors de l'érection de ce comté en faveur de Bauduin Ier, gendre de Charles-le-Chauve (863). Bauduin fit de cette ville une de ses résidences habituelles. En 880 eut lieu une nouvelle invasion des Normands. Le monastère de Saint-Bertin, qui venait d'être rebâti, fut de nouveau livré aux flammes; ce fut après ce désastre que Foulques, dix-huitième abbé de Saint-Bertin, songea à fortifier la ville (881).

On construisit, sous sa direction, une enceinte qui s'étendit depuis le château d'Adroald jusqu'aux Ursulines et à la croix de pierre élevée au haut de la rue Saint-Bertin, puis se continua jusqu'à l'emplacement des fossés de la cité actuelle, du côté de la porte neuve de Boulogne. Bauduin II augmenta, en 902, les fortifications de Saint-Omer et enferma dans l'enceinte le monastère de Saint-Bertin.

Aux invasions des Normands succédèrent d'autres calamités. En 1014, sous le règne de Bauduin IV, les moines de Saint-Bertin étant tombés dans le relâchement, la colère de Dieu s'alluma, dit la chronique, et les plus horribles malheurs fondirent sur les coupables. Le feu consuma leur monastère, et, de là, s'étendant sur la ville, détruisit deux mille maisons. A peine le monastère sortait de ses ruines, que les religieux recommencèrent leur vie déréglée. La peste éclata à Saint-Omer et n'épargna point les religieux; ils reconnurent enfin leurs fautes, et la règle de Saint-Bertin n'eut pas plutôt repris toute sa sévérité que la peste s'éloigna des bords de l'Aa. Vers la fin de ce siècle, il se tint à Saint-Omer un concile dans lequel on fit des règlements sur la *trêve de Dieu* (1099). Les seigneurs de cette ville étaient, dès cette époque, riches et puissants. Depuis le commencement du XI[e] siècle, ils en possédaient la châtellenie. Après s'être alliée aux Créqui, aux Croy, aux Lannoy, la famille des comtes de Saint-Omer s'éteignit, dans les premières années du XVII[e] siècle, en la personne de Jean IV de Saint-Omer, dont l'unique héritière avait épousé un Montmorency.

Pendant le XI[e] et le XII[e] siècles, Saint-Omer eut beaucoup à souffrir des troubles de la Flandre. En 1070, Philippe I[er], roi de France, appelé par Richilde, veuve de Bauduin VI, entra dans cette ville à la faveur de la nuit, et y mit tout à feu et à sang. En 1126, après la mort de Charles-le-Bon, comte de Flandre, Arnould de Danemark s'empara de Saint-Omer; mais il fut bientôt expulsé par Guillaume Cliton, son heureux compétiteur. Le règne de ce dernier prince occupe une place importante dans les annales audomaroises. Guillaume Cliton, qui avait pris Saint-Omer en affection, y résida presque continuellement, et octroya aux habitants une charte communale (1127). A la vérité, une commune existait déjà à Saint-Omer, mais les priviléges de la ville étaient très-bornés; Guillaume Cliton les augmenta considérablement; ainsi, par la charte de 1127, le comte remettait aux échevins le jugement des différends qui pourraient survenir entre lui et la commune, en réservant seulement sa juridiction pour certains délits exceptionnels. L'évêque de Thérouanne était adjoint aux échevins, dans les affaires qui concernaient la religion ou la morale; de ce nombre étaient les sévices exercés contre les ecclésiastiques, les incendies des églises, les attentats à la pudeur, etc. Les Audomarois obtinrent, en outre, de Louis-le-Gros et des seigneurs les plus considérables du comté, le privilége de ne pouvoir être traduits hors de leur commune pour cause de guerre.

En 1137, saint Bernard étant venu prêcher la croisade à Saint-Omer, Thierry d'Alsace partit pour la Terre-Sainte. A son retour il fit bâtir la maison commune, et mit cet édifice, nommé d'abord *Gildhalle*, à la disposition des marchands de la ville, pour qu'ils y exerçassent leur commerce. Quelque temps après, le feu prit encore à l'abbaye de Saint-Bertin; il gagna la ville et en détruisit plus de la moitié. Les églises de Saint-Martin, de Saint-Denis et de Saint-

Jean furent brûlées (1152) : on regarda cet accident comme un effet de la colère divine qui punissait les religieux de Saint-Bertin du peu de zèle qu'ils apportaient à l'observation de la discipline. Le voisinage des moines, comme on le voit, ne porta pas toujours bonheur à la ville. En 1165, pendant les grandes querelles épiscopales qui agitaient l'Angleterre, Thomas Becket, le fameux archevêque de Cantorbery, vint chercher un refuge à Saint-Omer. Thierry d'Alsace parvint à faire lever l'arrêt de proscription rendu contre ce prélat, et obtint du roi Henri qu'il fût remis en possession de son archevêché.

Saint-Omer fut une des villes de l'Artois qui constituèrent la dot d'Isabelle de Hainaut lors de son mariage avec Philippe de France, depuis Philippe-Auguste ; mais, après la mort de Philippe d'Alsace, oncle d'Isabelle, le comte de Flandre ne voulut pas reconnaître les droits de son mari, et lui enleva Saint-Omer. Le traité conclu à Péronne, en 1192, donna gain de cause au comte de Flandre. Philippe-Auguste n'en saisit pas moins la première occasion pour rentrer à Saint-Omer; toutefois, il n'en demeura paisible possesseur qu'après la bataille de Bouvines (1214).

Au commencement du XIIIe siècle, il survint entre l'abbaye de Saint-Bertin et la commune de Saint-Omer des contestations qui nous révèlent une particularité assez curieuse : c'est qu'au XIIIe siècle, cette ville recevait encore les eaux de la mer. Il s'agissait, en effet, d'un canal *ayant flux et reflux*, par lequel y arrivaient les vaisseaux de l'Océan. L'origine de cette voie d'eau remontait à 1114, époque à laquelle le comte Bauduin VII avait fait commencer les travaux de la canalisation de l'Aa. La rivière, qui ne portait auparavant que de petits batelets, avait été rendue navigable depuis Saint-Omer jusqu'à la mer. Or, les moines de Saint-Bertin revendiquaient la jouissance du canal et voulaient nonobstant en laisser tous les frais d'entretien à la charge de la commune. Le comte concilia les deux parties, en ordonnant que les bénéfices aussi bien que les frais résultant de l'exploitation de la rivière canalisée fussent mis en commun.

Les bourgeois de Saint-Omer, avant la fin de ce même siècle, virent encore augmenter le nombre de leurs immunités. En 1271, le comte Robert les autorisa à lever un impôt sur les marchandises à leur entrée dans la ville. C'est le premier exemple d'un octroi établi dans la province d'Artois. Saint-Omer possédait, en outre, un privilége singulier et probablement d'origine germanique. Lorsqu'un homme coupable de meurtre réussissait, pendant un an, à se soustraire à la justice et concluait, dans l'intervalle, un arrangement avec les parents du défunt, il était admis à faire amende honorable auprès des magistrats, et son crime lui était remis. La cérémonie de l'amende honorable avait conservé le nom teutonique de *zoening;* elle était remarquable par sa bizarrerie. Au jour indiqué, le coupable se rendait, avec ses amis, dans une église. Pour tout vêtement, il portait une couverture qui lui ceignait les reins. Dans la main droite, il tenait une épée nue, la pointe tournée en bas, avec des ciseaux attachés à la poignée; dans la main gauche, il avait une verge. Il adressait d'abord son humble confession aux magistrats assemblés, puis il leur présentait successivement les ciseaux, la verge et l'épée : les ciseaux pour être rasé comme un fol, perclus de raison, ou un homme furieux ; la verge pour être battu comme un enfant encore débile de sens et d'âge ;

enfin l'épée pour recevoir la punition due à sa méchante action. Il se recommandait néanmoins à la miséricorde des magistrats et se mettait à leur dévotion. On le condamnait à une amende proportionnée à ses moyens, et la cérémonie se terminait par une messe. Cette coutume judiciaire a subsisté, pendant plusieurs siècles, à Saint-Omer.

En 1302, après la bataille de Courtray, les Flamands vinrent mettre le siége devant Saint-Omer. Philippe-le-Bel avait eu le temps d'y jeter un corps de troupes. Une bataille se donna, le jeudi-saint de l'an 1303, en avant de la ville. Les Flamands furent complétement défaits; ils laissèrent une douzaine de mille hommes sur le carreau. Quelque temps après, ils attaquèrent de nouveau Saint-Omer, et battirent d'abord l'armée française, qui était venue à leur rencontre sous le commandement du connétable Gauthier de Châtillon. Le tocsin ayant sonné l'alarme, les bourgeois de la ville se réunirent aux Français et marchèrent à l'ennemi. Vivement attaqués, les Flamands battirent en retraite et perdirent un grand nombre des leurs au pont d'Arques, qu'ils regagnaient en désordre. L'année suivante, ils revinrent encore à la charge. Dans l'intervalle, la garnison de Saint-Omer avait reçu un renfort de troupes lombardes à la solde du roi de France : elle se trouvait portée à trente mille hommes, dont cinq mille cavaliers. Les Flamands s'emparèrent des faubourgs et donnèrent un assaut à la place; mais toutes leurs tentatives demeurèrent sans résultat. Au bout de quelques jours, les assiégés les défirent complétement dans une sortie nocturne. Les Français incendièrent les faubourgs, pour empêcher l'ennemi de reprendre ses positions.

Il y eut, quelques années plus tard, dans Saint-Omer, une grande sédition populaire (1306). Les habitants brisèrent les portes, abattirent les tours et renversèrent les murailles du château; ils maltraitèrent même la noblesse. La cause de cette révolte était une augmentation de droits sur la *cervoise*. La comtesse d'Artois, Mahaut, entrant dans la ville avec une armée, contraignit les habitants de rétablir ce qu'ils avaient ruiné, et leur imposa une amende de cent mille écus parisis.

Saint-Omer joua un rôle important dans les longues guerres qui eurent lieu, pendant le XIVe et le XVe siècles, entre la France et l'Angleterre. En 1339, Édouard III, ayant inutilement sommé les magistats de cette ville de le reconnaître comme leur légitime souverain, vint l'assiéger avec une armée composée d'Anglais et de Flamands. Les Audomarois, secourus par le duc de Bourgogne, obligèrent les assiégeants à se retirer, après leur avoir tué quatre mille hommes. Lorsque Calais eut été pris, les habitants de cette malheureuse ville se réfugièrent à Saint-Omer. L'abbaye de Saint-Bertin, qui possédait un grand nombre de métiers à tisser le drap, employa dans ses ateliers une partie de cette population, privée de toute ressource et de tout asile. A quelque temps de là, une nouvelle tentative des Anglais contre la place fut encore repoussée. Aimery de Pavie, qui les commandait, étant tombé entre les mains du gouverneur, Geoffroy de Charny, fut écartelé sur la grand' place de Saint-Omer. A la bataille de Poitiers (1356), ce fut un Audomarois, nommé Denis de Morbecque, qui fit prisonnier le roi Jean : ce Denis de Morbecque s'était mis au service de l'Angleterre,

après avoir été banni de son pays pour divers méfaits. Les habitants de Saint-Omer, en revanche, contribuèrent généreusement à la rançon du roi.

En 1396, le roi Charles VI, accompagné de quatre cents chevaliers, passa à Saint-Omer, se rendant à Ardres, où l'attendait le roi d'Angleterre, Richard II, à qui il avait accordé la main de sa fille Isabelle. Vers 1406, et à un intervalle de quelques années, les Anglais vinrent deux fois piller les faubourgs du Haut-Pont et de Lyzel. En 1417, des lettres patentes de Charles VI autorisèrent les notables commerçants de Saint-Omer à établir un bureau de banque dans leur ville (8 mars 1418) : le roi alloua des *provisions* au *changeur*. Sous Philippe-le-Bon, Charles d'Orléans, après sa longue captivité en Angleterre, vint se marier, à Saint-Omer, avec mademoiselle de Clèves, nièce du duc de Bourgogne. Enfin, au mois d'avril 1461, Philippe-le-Bon tint à Saint-Omer le dixième chapitre de la Toison-d'Or. Cette solennité fut très-brillante : le duc Charles d'Orléans y députa son grand-chancelier, et le roi d'Aragon son premier ministre.

Six ans après, le 16 août, une sédition terrible éclatait à Saint-Omer, occasionnée par un impôt que le duc de Bourgogne avait établi sur la *cervoise* consommée dans la ville et les faubourgs : elle fut comme une reproduction de l'insurrection de 1306. Le peuple se souleva et s'empara des clefs des faubourgs de Haut-Pont et de Lyzel. Quoique les révoltés eussent déposé les armes le 29 août, le duc de Bourgogne condamna la ville à payer une forte amende et fit trancher la tête aux deux principaux chefs de la révolte, Jacques Talmarkère et Jean-le-Pannetier.

Après la mort de Charles-le-Téméraire (1477), Louis XI envahit l'Artois. Une partie de son armée, sous la conduite de Philippe de Crevecœur, seigneur d'Esquerdes, investit Saint-Omer. Philippe, fils d'Antoine, comte de Bourgogne, y commandait. Louis XI le menaça de faire égorger son père, qui était tombé au pouvoir des Français à la bataille de Nancy, s'il ne rendait la place. Le comte de Bourgogne fit répondre au roi qu'il le croyait incapable d'une pareille atrocité, mais qu'il était bien décidé, quoi qu'il arrivât, à ne consulter que son devoir, sûr d'être approuvé par son père lui-même. Cette fermeté héroïque déconcerta le rusé monarque ; loin de réaliser sa menace, il donna de grands éloges à la stoïque abnégation du jeune commandant. Le siége fut levé. Dix ans plus tard, les Français furent plus heureux dans leurs tentatives contre Saint-Omer. Le maréchal d'Esquerdes, dont les forces étaient insuffisantes pour entamer un siége régulier, se rendit maître de la place au moyen d'une surprise. Profitant d'une nuit obscure, huit cents fantassins y pénétrèrent par un aqueduc. Les habitants s'éveillèrent en sursaut aux cris de : *Ville gagnée! Vive la France!* que faisaient entendre les vainqueurs rangés en bataille sur la grand' place. Quelques bourgeois essayèrent vainement de se défendre. Parmi ceux-ci, on cite Dufresnoi et Robert de Mineville, qui se précipitèrent dans les fossés plutôt que de se rendre. Maître de la ville, d'Esquerdes se hâta de réparer les fortifications.

Cependant Saint-Omer ne devait pas demeurer longtemps au pouvoir des Français ; leurs exactions et leurs galanteries les avaient rendus odieux aux habitants. Le 11 février 1489, vers quatre heures du matin, les remparts furent escaladés par un corps de troupes allemandes et bourguignones, d'intelligence avec

quatre bourgeois de la ville et le sire de Conquebonne, qui tenait les clefs du quartier situé entre la porte Boulenisienne et une tour construite par le seigneur de Bèvre. La garnison, avertie, courut aux armes; mais, après une lutte acharnée, elle fut contrainte de se retirer dans le château. Trois jours après, le maréchal d'Esquerdes arriva devant Saint-Omer avec quatre mille fantassins et deux mille cavaliers; mais il était trop tard : les Bourguignons repoussèrent toutes ses attaques; les Anglais de Calais et de Guines s'empressèrent aussi de leur fournir des secours. Prenant alors l'offensive, ils pressèrent vivement le siége du château; d'Esquerdes, désespérant de le conserver, le fit évacuer pendant la nuit.

Le 31 juillet 1549, la ville de Saint-Omer reçut la visite de l'empereur Charles-Quint et de son fils Philippe, que les états de la province avaient proclamé comte héréditaire d'Artois. Pendant les longues guerres de François Ier et de Henri II contre ces deux princes, Saint-Omer ne fut point sérieusement attaqué par les Français : la paix de Cateau-Cambrésis (1558) lui procura toutefois de très-grands avantages. Thérouanne avait été complétement rasée par les troupes de Charles-Quint; le roi de France et le roi d'Espagne s'en partagèrent le territoire. Ce partage nécessita l'érection d'un évêché à Saint-Omer (1560). Guillaume de Poitiers, prédicateur distingué, qui avait joué un rôle à l'époque de la seconde convocation du concile de Trente, fut le premier évêque nommé par Philippe II au siége de Saint-Omer; ce prélat étant mort avant d'avoir été sacré, Gérard d'Hamericourt, abbé de Saint-Bertin, lui succéda en 1562.

Pendant les troubles des Pays-Bas, sous Philippe II, Saint-Omer se trouva fréquemment en proie à des dissensions intestines. Néanmoins les Audomarois demeurèrent constamment attachés à la domination espagnole, et leur fidélité au culte catholique alla même jusqu'à l'intolérance. Dans une assemblée, tenue le 7 octobre 1577, les bourgeois protestèrent contre la liberté de conscience, que plusieurs provinces voisines avaient admise, et ils jurèrent de ne jamais la reconnaître. Dans la même année, deux partis se formèrent à Saint-Omer : l'un qui reconnaissait le pouvoir de Don Juan d'Autriche et se nommait la faction des *Joannistes*, l'autre qui tenait pour le prince d'Orange et portait le nom de son chef *Sinoguet*. Les Sinoguets, recrutés principalement parmi le peuple, eurent d'abord l'avantage, mais les bourgeois notables, soutenus par le gouverneur de la ville, rappelèrent les magistrats municipaux qui avaient été exilés à Arras, et les principaux Sinoguets se virent obligés, à leur tour, de quitter Saint-Omer. Les Audomarois montrèrent beaucoup d'empressement à adhérer au traité de Mons (12 septembre 1579) conclu entre les députés des provinces wallonnes et Alexandre Farnèse. En 1594, le duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, tenta inutilement de surprendre Saint-Omer; quelque temps après, le cardinal Albert, successeur d'Alexandre Farnèse, y passa (8 avril 1596) en allant assiéger Ardres. Les Audomarois lui fournirent des vivres, des munitions de guerre et des pionniers, pendant toute la durée du siége.

Saint-Omer ressentit le contre-coup des guerres de Louis XIII contre l'Espagne. L'année même où la paix fut rompue, une maladie pestilentielle enleva quinze mille personnes dans la ville et la banlieue (1635). Trois ans après, le 25 mai 1638, vingt-cinq mille hommes, commandés par le maréchal de Châtillon,

vinrent assiéger Saint-Omer. Le siége dura deux mois, pendant lesquels les Français s'emparèrent de tous les points fortifiés dans les environs; mais, au commencement de juillet, les Espagnols, sous les ordres du prince Thomas et de Piccolomini, vinrent au secours de la place et reprirent la plupart des positions occupées par les assiégeants. Le maréchal de Châtillon fut obligé de lever le siége, le 16 juillet. Parmi les hommes qui rendirent le plus de services aux Audomarois, on cite le frère Ange de Jésus, carme déchaussé, qui dirigea presque constamment la défense et déploya toutes les qualités d'un savant ingénieur et d'un vaillant homme de guerre. En 1677, Louis XIV fit mettre le siége devant la place. Monsieur, frère du roi, arriva devant Saint-Omer, le 4 mars et en pressa l'attaque. Les fortifications étaient en très-mauvais état. La cour d'Espagne abandonna aux officiers municipaux tous les soins de la défense; ils furent obligés de contracter des emprunts onéreux et de loger un grand nombre de gens de guerre chez les habitants. Le 5 mars, les assiégés s'emparèrent du château d'Arques, et, quelques jours après, du fort aux Vaches. Cependant le prince d'Orange ayant rassemblé une armée de trente mille hommes, Espagnols et Hollandais, pour secourir la ville, le duc d'Orléans se porta à sa rencontre avec la plus grande partie de ses forces. Les deux armées se trouvèrent en présence et se livrèrent, le 10 août, au pied du Mont-Cassel, une bataille très-meurtrière. On évalua leurs pertes respectives à quatre ou cinq mille hommes. La victoire, vivement disputée, se fixa à la fin du côté des Français, et le prince d'Orange reprit le chemin de la Hollande. Cette affaire décida du sort de Saint-Omer, qui se rendit le 22 avril. Le prince de Robecq, commandant de la place, obtint une capitulation honorable. Dix jours plus tard, les Audomarois reçurent la visite de Louis XIV. Les commencements de la domination française furent, au reste, marqués par d'importantes améliorations. L'ancien canal, qui conduisait à Calais, fut abandonné; on en creusa un nouveau, et l'on acheva les casernes d'infanterie et de cavalerie, commencées en 1675, au moyen d'un impôt volontaire.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, Saint-Omer ne fut attaqué ni par le prince Eugène, ni par le duc de Marlborough. L'ennemi, cependant, après la prise de Béthune sachant que la ville manquait de vivres, manifesta l'intention de l'assiéger. Jeanne Robins, native de Saint-Omer, réussit par un stratagème à ravitailler la place, au moyen des barques de Dunkerque dont elle avait l'entreprise, et les alliés renoncèrent à leur projet (1710). A peu près vers la même époque, la garnison de Saint-Omer s'étant mise en révolte ouverte contre ses chefs et les magistrats, parce que l'épuisement du trésor retardait le paiement de sa solde, le digne archevêque de Cambrai, Fenélon, vendit ses meubles, puisa dans la bourse de ses amis, et envoya au gouverneur une somme suffisante pour apaiser les exigences des sous-officiers et des soldats.

Le 19 novembre 1770 la grand' place de Saint-Omer fut le théâtre de l'exécution du malheureux Montbailly, victime d'une déplorable erreur judiciaire. On connaît tous les détails de ce procès, qui ont été popularisés par Voltaire. Montbailly, accusé du meurtre de sa mère, eut le poing coupé et périt sur la roue dans d'affreux tourments. L'exécution de sa femme, que les juges avaient enveloppée dans la même sentence, fut ajournée pour cause de grossesse. Dans l'intervalle, un

avocat de Saint-Omer, Muchembled, obtint la révision de la procédure. On reconnut que la mère de Montbailly était morte par suite d'une suffocation et d'une chute, et non par un assassinat. La mémoire du condamné fut réhabilitée, et l'on fit à sa femme une réception solennelle.

Le 5 mai 1782, vingt jours après la publication dans les *Transactions philosophiques* de Londres du Mémoire relatif à la découverte du paratonnerre par Franklin, un Audomarois, M. de Vissery de Boisvallé, fit placer un conducteur électrique sur son habitation. Mal lui en prit; car les habitants du voisinage, voyant dans cet appareil une flèche incendiaire, allèrent en réclamer la destruction auprès des magistrats. Ceux-ci firent droit à leurs plaintes, et ordonnèrent la destruction de la flèche. M. de Vissery se pourvut en appel contre la sentence échevinale; il confia sa cause à un avocat d'Arras, Maximilien de Robespierre. Le jeune avocat vint sur les lieux prendre les renseignements nécessaires, et obtint, le 31 mars 1783, un arrêt favorable à son client. Permission fut accordée à M. de Vissery de rétablir son paratonnerre; mais, lorsqu'il voulut relever la prétendue flèche incendiaire, les habitants du quartier soulevèrent contre lui une véritable émeute. Nouvelle ordonnance des magistrats proscrivant le paratonnerre, nouvelle opposition de M. de Vissery. Cette fois, tous les habitants se coalisèrent contre le novateur; une compagnie se forma même pour abattre le conducteur électrique à coups d'arquebuse. M. de Vissery céda enfin de guerre lasse, et, le 23 juin 1783, le paratonnerre fut solennellement abattu.

En 1792, lorsque la république eut été proclamée, la ville de Saint-Omer prit le nom de *Morin-la-Montagne*. L'église du Saint-Sépulcre fut alors transformée en temple de la Raison; mais on ne renonça que fort tard aux cérémonies du culte catholique, puisque, le 12 mai 1793, l'évêque Porion fit encore la procession de la Fête-Dieu. Les Audomarois, pendant la révolution, se signalèrent par un noble patriotisme. La compagnie de Saint-Sébastien, formée dans leur ville, se distingua à la défense de Lille. Un grand nombre de jeunes gens de Morin-la-Montagne s'enrôlèrent volontairement sous les drapeaux de la république, et contribuèrent à la défense du territoire. A l'époque du camp de Boulogne, Saint-Omer vit s'opérer de grands mouvements de troupes. Les habitants reçurent deux fois la visite de Napoléon, le 28 août 1805 et le 23 mai 1810. Sous la restauration, la réaction royaliste de 1815 et de 1816 y donna lieu à des démonstrations très-bruyantes; elles ne furent heureusement accompagnées d'aucune effusion de sang. A la même époque, des troupes anglaises, en vertu du traité d'occupation, vinrent prendre leurs cantonnements dans les environs et y formèrent le camp d'Helfaut. De 1815 à 1840, une foule de grands personnages, parmi lesquels nous citerons le prince Nicolas de Russie, aujourd'hui empereur, le duc d'Angoulême, la duchesse de Berry, le roi Charles X et le duc d'Orléans, passèrent tour à tour où séjournèrent à Saint-Omer.

Nous compléterons cet aperçu historique par quelques détails sur les principaux monuments de la ville. Sous la république, l'abbaye de Saint-Bertin fut livrée au marteau des démolisseurs. Le 16 août 1791, les religieux, au nombre d'environ cinquante, furent obligés d'abandonner le monastère; la plupart se réfugièrent à l'abbaye d'Arrouaise. On transforma d'abord le cloître en hôpital.

Le 3 octobre 1792, on brisa les cloches, ensuite on détruisit les sculptures, les boiseries et les statues, puis on se mit à démolir les bâtiments. A la fin de 1794, il n'existait plus que les murailles de l'église, un des plus élégants édifices gothiques du Pas-de-Calais. Elle fut aliénée, en 1799; on ne réserva que la tour, comme utile à la défense de la place. La démolition alla bon train; mais, les acquéreurs n'ayant pas fidèlement rempli toutes les obligations de leur contrat, l'État se remit, deux ans plus tard, en possession des ruines qu'ils avaient faites. En 1811, la ville acheta au gouvernement ces débris avec le terrain qu'ils recouvraient pour la somme de huit mille deux cent quarante-quatre francs. La destruction n'avait point été entièrement achevée; plusieurs nefs se trouvaient encore debout: pendant quelques années, on les respecta. Enfin, en 1830 et en 1831, on détruisit, pour cause d'utilité publique, ce qui restait à détruire : *Etiamque periere ruinæ.* La tour seule existe encore; elle fait l'admiration des artistes et des archéologues qui visitent le Pas-de-Calais. Ainsi disparut cette fameuse abbaye où le dernier des Mérovingiens, Childéric III, était mort, et qui avait été successivement visitée par Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Philippe-le-Bel, Léon X, Charles-Quint et Louis XIV. L'hôtel-de-ville a été abattu aussi, depuis 1830, et on l'a remplacé par un vaste édifice en style moderne.

Des trois monuments gothiques que l'on admirait à Saint-Omer, un seul, la cathédrale, subsiste encore; elle a été construite, au XIV[e] siècle, sur l'emplacement de la première église bâtie par saint Omer. L'ancien hôtel épiscopal a été transformé en palais de justice; ce vieil édifice offre un assemblage de constructions de diverses époques. L'aspect de la ville est agréable; les rues sont larges et bien percées; on y trouve d'élégantes promenades. Les fortifications, quoique irrégulières, ont une belle apparence; elles présentent un développement équivalent à neuf fronts. A l'est et au nord, la place est encore défendue par des marais impraticables. Saint-Omer a deux faubourgs ou plutôt un faubourg divisé en deux parties : le *Haulpont* et le *Lyzel;* l'un et l'autre se distinguent par une physionomie particulière; leurs habitants parlent le flamand, et ils ont conservé le costume ainsi que les mœurs rustiques et pieuses de leurs pères; ils se livrent principalement à la culture des légumes, qu'ils vendent à Saint-Omer, à Dunkerque et jusqu'à Lille. Il existe dans ces deux faubourgs plus de trois cents canaux portant chacun un nom différent et qui arrosent une multitude de jardins. Les environs de la ville sont très-marécageux. Dans les vastes étangs du *Clairmarais*, on remarquait autrefois une douzaine d'îles flottantes; la plupart ont disparu, par suite du desséchement d'une portion de l'étang; il en reste cependant quelques-unes encore, dont le terrain est extrêmement fertile.

Saint-Omer, chef-lieu de l'un des six arrondissements du Pas-de-Calais, est le siége de la cour d'assises et d'un tribunal de commerce. Avant la révolution, cette ville ressortissait de l'intendance d'Artois; elle était pourvue d'une maîtrise des eaux-et-forêts, d'un bailliage, d'un échevinage, etc., et, sous les comtes de Flandre, elle avait eu une cour des amants ou siége des Vierskains. Outre un arsenal, plusieurs casernes, deux hôpitaux militaires et quatre hôpitaux civils, elle possède encore aujourd'hui une bibliothèque publique formée surtout des débris de celle de Saint-Bertin; un collége communal, fondé en 1566 par l'évêque

Gérard d'Héméricourt; des écoles de dessin, d'architecture et de musique; enfin une société d'agriculture, une société pour le perfectionnement des méthodes d'enseignement primaire et une société des *antiquaires de la Morinie* qui, depuis 1832, époque de son établissement, a publié cinq volumes de mémoires. Parmi les anciennes maisons d'éducation de Saint-Omer, nous citerons le séminaire diocésain, et le célèbre collége des jésuites anglais, où les familles catholiques de la Grande-Bretagne étaient, depuis trois siècles, dans l'usage d'envoyer leurs enfants. S'il faut en croire les historiens de l'Angleterre, les jésuites audomarois trempèrent dans presque toutes les conspirations qui eurent pour but de détruire dans ce pays la religion protestante et d'y relever, sur ses ruines, l'ancienne Église catholique. Le fameux agitateur irlandais, Daniel O'Connel, rappelait dernièrement à ses compatriotes, dans un discours public, qu'il a reçu sa première éducation chez les jésuites de Saint-Omer.

Les principaux objets de l'industrie audomaroise sont, à l'intérieur, les étoffes de laine, les cuirs tannés, les savons, les amidons, les ouvrages en fonte, les sels raffinés, les poteries de terre commune, les huiles, les sucres bruts, les farines, la verrerie noire, les papiers et la manufacture des tabacs. La population de Saint-Omer est de 18,455 âmes, et celle de l'arrondissement de 109,144. Les anciennes armoiries de cette ville consistaient en une *double croix à traverses inégales, dans un champ de gueules*. Une foule d'hommes distingués ont vu le jour à Saint-Omer ou dans l'arrondissement. Nous citerons : *Suger*, le célèbre abbé de Saint-Denis, conseiller du roi Louis VII, né à Saint-Omer en 1081 ou 1082, mort en 1152; *Malbrancq*, savant jésuite, né à la fin du XVI[e] siècle; *Martin du Cygne*, savant religieux de la compagnie de Jésus, né en 1619; *Anselme Duquesnoy*, sculpteur, né en 1647; *Arnould de Vuez*, peintre distingué, né aux environs de Saint-Omer, le 10 mars 1642; le grammairien *D'Arçaq*; *Grosier*, journaliste, collaborateur de Fréron à l'*Année littéraire*; *Louis de Givenchy*, historien et antiquaire; *Hermant*, archéologue et numismate distingué; *Jean-Marie Lepaige*, connu sous le nom de comte Dorsenne, un des officiers-généraux les plus distingués de l'empire, né à Ardres; M. *Joseph Liouville*, professeur d'analyse et de mécanique à l'école polytechnique; le compositeur *Pierre-Alexandre de Monsigny*, né à Fauquembergue, *Parent-Réal*, membre du conseil des *Cinq-Cents*, né à Ardres; *Hector Piers*, historien et archéologue; M. *Quenson*, magistrat et archéologue; *Mathieu-Joseph-Guillaume de Saint-Amour*, membre du conseil des Cinq-Cents, ancien maire de la ville d'Ardres, sa ville natale; M. *Jules de Saint-Amour*, fils du précédent; *Albert-Louis-Valentin Taviel*, général de division: M. *Walez*, professeur de dessin à l'école d'artillerie et à l'école de peinture de Douai; et M. *Hippolyte Carnot*, membre de la chambre des députés et l'un de nos publicistes les plus éminents. [1]

1. Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus.* — Hennebert, *Histoire de l'Artois.* — Derheims, *Histoire civile, politique, militaire, religieuse, morale et physique de la ville de Saint-Omer.* — Eudes, *Recherches sur la ville de Saint-Omer.* — Harbaville, *Mémorial historique.* — Peuchet et Chanlaire, *Statistique du Pas-de-Calais.*

SAINT-POL.—HESDIN.

AZINCOURT.

Saint-Pol-en-Ternois est situé à huit lieues d'Arras, dans une riante vallée qu'arrose la Ternoise. On n'y compte que 3,374 habitants, et cependant c'est une des villes de l'Artois dont l'histoire est le plus curieuse. Son château est si ancien, que plusieurs historiens ont prétendu qu'il existait déjà lorsque César vint conquérir les Gaules; une voie militaire, prolongement de la grande voie de Cambrai à Arras, qui traversait son territoire et s'y partageait pour se diriger sur Boulogne et sur Thérouane, a, sans doute, donné lieu à cette tradition. Quoi qu'il en soit, on sait que ce château existait avant les expéditions des Normands. Il échappa aux ravages de ces barbares et l'on crut que c'était par l'intervention de saint Paul, patron de l'église. Dès lors, la ville quitta son nom de Tervane (*Terra vana*), pour prendre celui de son saint protecteur.

Le Ternois fut érigé en comté, en 918, en faveur d'Adolphe, petit-fils de Baudouin-Bras-de-Fer, et père d'Arnoul, comte de Flandre. Un des successeurs de ce prince fit ceindre la ville de murailles, vers 970. Du comté de Saint-Pol dépendaient douze fiefs, dont les pairs étaient obligés de résider quarante jours par année à Saint-Pol, pendant le séjour qu'y faisait le comte; si la comtesse s'y trouvait avec son mari, les pairs devaient se faire accompagner par leurs épouses. Le jour de leur arrivée, ils prenaient place à la table de leur suzerain; ils y étaient encore admis le quarantième jour, et le comte les congédiait en leur enjoignant de revenir l'année suivante. Pendant leur séjour, que le comte abrégeait lorsqu'il le jugeait convenable, ils vivaient à leurs frais; mais ils avaient droit de chasse dans ses forêts et pouvaient y faire couper leur provision de bois Ils partageaient du reste ce dernier privilége avec les bourgeois de la ville de Saint-Pol, auxquels Hugues VIII de Châtillon avait concédé, par une charte de 1227, le droit de prendre dans ses forêts le bois dont ils pouvaient avoir besoin. Du reste, point de charte de commune, aucun droit de municipe concédé aux habitants.

Quant à la ville de Saint-Pol, elle fut plusieurs fois assiégée par les comtes de Flandre, de 1117 à 1120. Charles-le-Bon s'en rendit maître, cette dernière année, la livra aux flammes, et en fit démolir les murailles et combler les fossés; « on y voit, dit l'auteur que nous avons déjà cité, un montgibel de flammes et un déluge de sang; les murailles sont culbutées de hault en bas; les fossés sont raclés et mis à l'esgal des autres terres; bref, ce qui estoit de chasteau et de ville, le tout est effacé. » Hugues II de Campd'aveine, le même qui se distingua aux siéges d'Antioche et de Jérusalem, possédait alors le comté de Saint-Pol; il demanda la paix et l'obtint, mais à la condition de rentrer dans la mouvance de Flandre.

Le comté resta dans la famille de Campd'aveine jusqu'en 1205, époque à laquelle Élisabeth le porta par alliance dans celle de Châtillon-sur-Marne. Une

autre alliance le fit passer, en 1354, dans la maison de Luxembourg. C'est à cette maison qu'appartenait ce Walerand, comte de Saint-Pol, qui épousa la fille du roi d'Angleterre, et se rendit si célèbre par son attachement à la famille des ducs de Bourgogne. Lors des troubles qui signalèrent la fin du règne de Charles VI, Walerand, nommé gouverneur de Paris (29 octobre 1410), organisa, l'année suivante, les fameuses milices bourgeoises, à la tête desquelles se signalèrent les Goin, les Saint-Joir et les Thisbert.

Un des descendants de ce dernier, Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, se rendit également célèbre sous le règne de Louis XI. Il n'entre pas dans notre cadre de raconter son histoire; nous ne dirons pas comment mourut en place de Grève cet homme, en qui, selon l'expression du P. Daniel, tout était grand : l'esprit, le courage, l'habileté dans la guerre, la naissance, les honneurs, la richesse et l'ambition. La postérité ne pardonnera jamais à Charles-le-Téméraire d'avoir livré le comte de Saint-Pol à son ennemi le roi de France.

Pour en revenir à la ville, elle avait pris un grand accroissement; des maladreries avaient été fondées par ses comtes; la collégiale de Saint-Sauveur avait vu augmenter ses immunités; ses archers de Saint-Sébastien, organisés en 1469, formaient une milice permanente. Plusieurs entrevues eurent lieu à Saint-Pol : d'abord entre Louis XI et Philippe-le-Bon, puis entre Charles-le-Téméraire et Édouard d'Angleterre. Les Français s'emparèrent de cette place, en 1537, et ils résolurent de tout mettre en œuvre pour la rendre imprenable; mais les travaux qu'on y exécutait avançaient lentement : François I[er] n'eut pas la patience d'en attendre l'achèvement, et, se flattant que Charles-Quint n'aurait point de long-temps les forces nécessaires pour attaquer Saint-Pol, il se retira après y avoir laissé une forte garnison, des vivres, de l'artillerie et des munitions. Mais il venait à peine de s'éloigner, que l'armée impériale, forte de trente-cinq mille hommes, se présenta devant la ville. Les assiégeants ouvrirent une large brèche, et la place fut emportée d'assaut après cinq jours de siége; quatre mille cinq cents hommes y périrent, dit-on, les armes à la main : non-seulement la garnison, mais tous les habitants furent passés au fil de l'épée; et l'ennemi ne pouvant espérer de conserver la ville, y mit le feu et rasa le château. Ce désastre amena la suspension du pouvoir municipal à Saint Pol pendant neuf ans; ce fut seulement en 1546 que Charles-Quint put le reconstituer. Les compagnies d'archers et de canonniers furent alors réorganisées.

Saint-Pol retomba au pouvoir des Français, en 1553, mais les troupes impériales ne tardèrent pas à le reprendre. L'armée française, commandée par le comte d'Alençon, le brûla en 1581; l'église paroissiale, la collégiale et les deux églises des religieuses franciscaines (sœurs noires et sœurs grises) furent seules épargnées. Les Espagnols reprirent Saint-Pol en 1593, et, pendant treize mois, ils firent souffrir aux habitants toutes sortes d'avanies. Enfin, en 1649, Turenne le reprit, et cette place fut, comme celle d'Hesdin, définitivement cédée à la France par le traité des Pyrénées (1659). Quant aux remparts, ils ne furent détruits qu'après 1709; quelques pans de murs et deux tours couvertes de lierre dominent encore le profond fossé qui bordait le front nord.

Dès lors, l'histoire de cette ville n'offre plus rien d'intéressant : on n'y comptait,

en 1789, que trois couvents, dont un de Carmes, fondé par la famille de Horn. Saint-Pol est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement du département du Pas-de-Calais, contenant 81,143 âmes; il en renferme lui-même 3,189. Une des principales industries des habitants est la culture du tabac, qui est d'une qualité supérieure. On remarque dans les environs, à Frévent, une belle filature de lin, fondée par M. le baron de Fourment, ancien sous-préfet de Réthel; elle occupe actuellement plus de quatre cents ouvriers.

Parmi les hommes célèbres nés dans l'arrondissement de Saint-Pol, nous devons citer *Philippe de Belvalet*, auteur d'un commentaire en vers lyriques sur les psaumes de David (1565); *Philippe de Caverel*, abbé de Saint-Vaast, auteur d'une chronique manuscrite de cette abbaye, et fondateur du collége de Saint-Vaast, à Douai; *De Locre* et *Turpin*, l'un et l'autre historiens de la ville; *Lamiot*, lazariste missionnaire, mort à Macao, le 5 juin 1831; l'ingénieur *Bacler d'Albe*, et le conventionnel *Philippe-François-Joseph Le Bas*, né à Frévent, en 1766.

C'est dans cet arrondissement que sont situées les plaines où fut donnée la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415, à quelques lieues au nord de Saint-Pol et de Hesdin. On sait que, comme à Crécy et à Poitiers, le défaut de toute discipline et les mauvaises dispositions prises par les chefs de notre armée, furent causes de la défaite des Français Quand les Anglais se furent retirés, on inhuma, ou plutôt on entassa cinq mille huit cents hommes, dans trois fosses que l'abbé de Ruisseauville, Bauduin d'Hernicourt et le bailli d'Aire, avaient fait creuser. Ce champ, qui comptait environ deux mille cinq cents verges de circuit, fut clos de haies et béni par un délégué de l'évêque de Thérouanne. Pendant l'occupation de 1816, M. Woodford, colonel du régiment anglais cantonné à Saint-Pol, se rendit à Azincourt et fit fouiller une des fosses; il y trouva un grand nombre de pièces d'or à l'effigie des rois Jean, Charles V et Charles VI, des casques, des cuirasses, des lances, des épées, etc., qui furent transportés à Londres pour y former le musée d'Azincourt; mais sur les réclamations énergiques de M. Gengault, sous-préfet de l'arrondissement, et de M. de Contes de Bucamps, maire d'Azincourt, les fouilles furent interrompues. Quant aux ossements, ils furent recueillis avec respect et inhumés dans le cimetière de la commune, par les soins de la famille de Tramecourt, qui déjà, en 1734, avait fait élever à la mémoire des Français une chapelle qu'on avait détruite pendant la révolution. On compte aujourd'hui à Azincourt 411 habitants.

Il est hors de doute qu'une *mansio* ou un *vicus* existait déjà, sous la domination romaine, au point de jonction des deux grandes voies qui allaient de *Samarobriva* (Amiens), la première à *Gesoracum* (Boulogne) et la seconde à *Tervaeum* (Thérouanne). On prétend que l'impératrice Hélène se retira dans ce lieu, lorsqu'elle eut été répudiée par Constance Chlore, et qu'elle y bâtit un château (293). De là l'origine de Hesdin, et l'étymologie du nom de cette ville: elle s'appelait *Helena* au commencement du IVe siècle. Nous passons sous silence deux autres étymologies, tout aussi raisonnables que celle-là.

En 407, Hesdin fut pillée par les Vandales; son territoire fit d'abord partie du Ternois, puis en fut séparé avant le VIe siècle, pour former la dot de la fille d'un

comte de Boulogne, mariée au fils du comte de Ponthieu. Dès lors Hesdin devint la capitale du comté de ce nom, lequel fut réuni plus tard au domaine des comtes de Flandre (1176). Philippe-Auguste, en 1191, accorda des priviléges aux habitants de Hesdin, et Louis VIII leur en confirma la jouissance, en 1215. Après la mort de Charles-le-Téméraire, cette ville tomba au pouvoir du maréchal d'Esquerdes, qui s'y établit au nom du roi de France. Ce fut dans ses murs qu'eut lieu le supplice des députés envoyés à Marie de Bourgogne par les bourgeois d'Arras. Louis XI ne manqua pas de la garder; toutefois, en 1499, l'archiduc d'Au'riche, Philippe, ayant prêté hommage à Louis XII, pour ses pairies et comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, Hesdin lui fut rendue.

François I[er] s'empara de cette place, en 1537; Henri II la perdit, en 1551; elle fut ensuite reprise par les Français, et enfin Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, général de l'Empereur, parvint à la faire capituler, en 1553. Charles-Quint ordonna de la détruire complétement : un village se forma sur ses ruines, mais il fut encore brûlé par les Français, en 1595 et 1638. Bientôt, cependant, l'Empereur sentit la nécessité d'avoir sur ce point une place capable d'arrêter les courses des garnisons françaises de Doulens et d'Abbeville, et il donna l'ordre à ses troupes de fortifier le village de Mesnil, situé dans un marais sur la Couche, à une lieue de l'ancien Hesdin. Telle est l'origine de la ville actuelle, qui fut construite par Philibert-Emmanuel; ce n'était d'abord qu'une petite forteresse de quatre bastions; mais elle fut agrandie en 1607 et 1611. Louis XIII y entra par la brèche en 1630 : le siége avait duré quarante jours; La Meilleraie, qui commandait les troupes françaises, reçut le bâton de maréchal. Depuis cette époque, Hesdin est restée à la France. (1659)

Cette ville, autrefois siége d'un bailliage, est aujourd'hui une place de guerre de troisième classe. De jolies maisons en briques décorent ses rues propres et bien percées. L'hôtel de ville est remarquable par les gracieux détails de son architecture. La population s'élève à 3,456 habitants qui font le commerce de la bonneterie en coton, de la poterie, des faïences, des huiles, et qui exploitent des tanneries et des raffineries de sel. L'abbé *Prévost* est né à Hesdin. [1]

BÉTHUNE.

Quelques savants font dériver le nom de Béthune de *Bei Thunen*, mots teutons qui signifient un lieu bordé ou entouré de vergers et de forêts; mais, en admettant que cette étymologie soit exacte, il est peu de villes auxquelles, au

1. Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus.* — *Histoire chronographique des comté, ville et pays de Saint-Paul-en-Ternois*, par Ferry de Locre. — *Comitum Tervanensium seu Ternensium, a primo ad postremum annales historici*, etc., collectore R. P. Thoma Turpin, Paulinate. — *Le vieil et le nouvel Hesdin*, par Moudelot. — *Almanach historique et géographique d'Artois*, année 1755 et suivantes. — *Annuaire du Pas-de-Calais*, années 1808 et 1814. — *Le Puits Artésien.* — *Archives de la Picardie et de l'Artois*, par Roger.

moyen âge, on n'aurait pu en faire l'application avec autant de vérité. Quoi qu'il en soit, les Flamands en formèrent la dénomination *Bethunen*, et on écrivit, dans les chartes latines, *Bithunia, Bithuna, Bethona, Bethonia.* Dès le milieu du xᵉ siècle, il y avait, sinon une ville, du moins un fief, du nom de Béthune : en l'année 940, nous voyons Herman, possesseur de ce fief, fonder l'église de Saint-Wast, à l'ombre de laquelle se formera plus tard le faubourg de Caterive, et que Charles-Quint fit reconstruire, en 1533, dans l'intérieur de la ville. Vers 970, un château-fort protégeait les habitants de Béthune ; Robert Iᵉʳ, dit *Faisseux*, qui était seigneur de ce domaine, y établit un collége de chanoines en 999, et Robert II y acheva, en 1037, l'église de Saint-Barthélemy.

A peine Béthune venait de s'élever au rang des villes de l'Artois, qu'elle fut entièrement détruite par les flammes (1137). Un autre incendie ravagea ses murs en 1176. Cependant elle dut être presque aussitôt rebâtie, puisqu'en 1197 elle soutint un siége contre les Français, et les repoussa vigoureusement. La plus ancienne charte de Béthune porte la date du 10 octobre 1210; elle est de Guillaume II, dit le Roux, et confirme les droits et les priviléges des *échevins et bourgeois.* Une autre charte de Daniel, fils de Guillaume, règle la juridiction de l'échevinage (1222); celle d'Eudes, duc de Bourgogne et mari de Jeanne de France, en détermina la composition (1334) Le corps municipal était formé de dix échevins, d'un prévôt, de deux mayeurs, d'un procureur-syndic, d'un greffier et d'un argentier. Les échevins étaient élus chaque année par les bourgeois, comme le prévôt, les mayeurs et le procureur-syndic; mais lorsque cette magistrature se renouvelait par moitié à des époques déterminées, les cinq membres restants en élisaient cinq nouveaux : le greffier et l'argentier étaient aussi au choix des échevins Les habitants de Béthune avaient eu soin de faire stipuler, dans la charte de 1334 : « que la confiscation des biens d'un condamné ne préjudicierait point aux droits de ses héritiers, bourgeois de la ville. » D'autres priviléges leur furent accordés par Philippe de Valois, en 1346; une charte de ce prince porte que la ville « ne pourra être imposée ni pour fait de guerre ni autrement. »

Les seigneurs de Béthune avaient *grands pooirs*, et s'intitulaient, comme les rois de France, *par la grâce de Dieu.* Ils battaient monnaie à leur effigie. Le titre d'*avoués de saint Wast d'Arras*, lequel était héréditaire dans leur famille, témoignait d'ailleurs assez de leur puissance. Les descendants de Robert Iᵉʳ conservèrent la seigneurie de Béthune jusqu'à Robert VII (1248). Elle passa ensuite par alliance sous la domination de Guy de Dampierre, comte de Flandre; sous celle de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne; et sous celle de Maximilien d'Autriche, qui tous les transmirent à leurs héritiers. Quelques rois de France par conquête, les comtes de Namur par acquisition, et le comte de Charolais par investissement, furent aussi intermédiairement seigneurs de Béthune. La guerre devait, en définitive, donner cette ville à Louis XIV.

Béthune était une des places fortes les plus importantes de l'Artois. Comme son château, selon une ancienne chronique, était *bellis et vetustate deficiens*, Daniel, seigneur du fief, l'avait fait reconstruire en 1216. Par les soins de Robert VII, en 1230, on entoura la ville de fossés et de murailles flanqués de sept grosses tours. L'une de ces dernières resta debout jusqu'au temps où la main de Vauban la fit

crouler, et le château dominait encore la place au commencement du XVIII[e] siècle. Ainsi préparée pour la lutte, Béthune ne tarda pas à voir l'ennemi se présenter sous ses murs. Charles de Valois, en 1299, la força à lui ouvrir ses portes; Philippe-le-Bel, trois ans plus tard, y mit une garnison. Les Flamands, pendant trois semaines, l'assiégèrent en 1347, sans pouvoir la réduire. Depuis le commencement de ce siècle, les environs de Béthune avaient été constamment exposés aux ravages des Turlupins, espèce d'aventuriers, des Flamands, ou des troupes du roi de France. Ce fut aussi dans ces plaines qu'à la *journée des fromages* le maréchal d'Esquerdes défit le corps d'armée à l'aide duquel Philippe de Clèves espérait se rendre maître de la place (1487). Par le traité d'Arras, Louis XII rendit la seigneurie de Béthune à Maximilien d'Autriche, qui la laissa aux princes de sa maison. En 1645, cette ville, après six jours de siége, se rendit à Gaston, duc d'Orléans. Les Espagnols, dans l'espoir de la ressaisir, y introduisirent sans succès, l'année suivante, une centaine d'hommes déguisés en femmes. Louis XIV fit élever plusieurs ouvrages par Vauban pour couvrir le corps de la place, qui, grâce à ces fortifications, put opposer une longue résistance au prince Eugène lorsqu'il l'assiégea avec une armée hollandaise, en 1710 : le siége se prolongea du 15 juillet au 29 août, et la garnison obtint une capitulation honorable. Enfin le traité d'Utrecht, en 1713, rendit Béthune à la France.

Charles-Quint avait porté une première atteinte aux franchises communales en se réservant la nomination des échevins (1541); Louis XIV la délégua à un commissaire royal. Dès lors ces magistrats, sous l'administration desquels Béthune s'était élevée à une haute prospérité industrielle, n'exercèrent plus qu'une autorité nominale. Depuis les incendies du XII[e] siècle la ville, brûlée deux fois (1447-1547), avait complétement changé d'aspect. La peste l'avait, en outre, cruellement ravagée, en 1188 et 1558; et c'est à la première apparition de ce fléau que la tradition rapporte l'origine de la *confrérie des charitables*. Béthune avait autrefois des fabriques de draps et de soie, et ses fromages jouissaient d'une grande réputation, puisqu'au XV[e] siècle la victoire remportée par le maréchal d'Esquerdes fut appelée la *journée des fromages*, par allusion à l'un des produits les plus importants de la ville. Ses industrieux habitants ont aujourd'hui des raffineries de sel et de sucre, des distilleries, des fabriques de draps, d'huile, de savon, et font le commerce des grains, vins, et eaux-de-vie. Béthune, de chef-lieu de bailliage qu'elle était avant la révolution, est devenue le siége d'un arrondissement qui renferme 134,282 habitants, parmi lesquels nous comprenons la population de la ville, composée d'environ 7,000 âmes. La halle échevinale, reconstruite plusieurs fois, notamment en 1137 et 1447, lui sert encore d'hôtel de ville. Les anciennes églises et les communautés religieuses ont disparu; il ne reste que Saint-Waast. Le collége des jésuites a fait place à un collége communal. C'est dans cette ville que naquit, en 1298, *Buridan*, le fameux recteur de l'université de Paris, et *Averlan*, auteur de la *Diablerie*, en rimes et en personnages, publiée en 1508.[1]

1. Malbranq, *De Morinis et Morinorum rebus*. — Hennebert, *Histoire d'Artois*. — Roger, *Archives de la Picardie et de l'Artois*. — Lequien, *Notice sur Béthune*.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MŒURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

Nous avons dit que, malgré les variations de la température, le sol de l'Artois produisait beaucoup de grains, mais qu'il ne donnait que peu de fruits, et que les pâturages y étaient assez rares. Nous devons ajouter que les plantes potagères croissent en général partout où on les soigne avec intelligence; que certains cantons sont réputés même pour l'excellence de leur jardinage, et qu'enfin l'on y récolte tous les fruits, à la venue desquels ne s'opposent ni la nature de la terre ni l'inconstance du climat. Il suffit d'énumérer les végétaux cultivés avec succès dans l'Artois pour comprendre la fertilité du pays : ce sont les blés de toute espèce, le seigle, l'escourgeon, l'orge, l'avoine, la paumelle, le sarrasin, les vesces, les lentilles, le sainfoin, le trèfle, la luzerne, les pois de diverses sortes, les patates, les carottes, les navets, le rubataya ou navet de Suède, introduit dans la province dès la fin du siècle dernier, le houblon, le turneps, le chanvre, le lin et les autres plantes oléagineuses, telles que l'œillette et le colza, dont le rapport très-abondant constitue l'une des branches les plus importantes du commerce. L'agriculture a fait, d'ailleurs, des progrès notables; l'étendue des terrains incultes se trouve sensiblement diminuée, depuis 1807, par suite des desséchements et des plantations qu'on a régulièrement effectués tous les ans. A cette époque, on ne comptait déjà plus dans le département du Pas-de-Calais que quatre mille quatre cent trente-huit hectares de terres en friche ou de sables, sur six cent mille quatre cent dix-huit hectares, qui n'étaient occupés ni par des maisons ni par les chemins, les rivières ou les canaux.

L'amélioratiun du sol, à l'aide des procédés agronomiques, a, de tout temps, éveillé la sollicitude des Artésiens. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, l'académie d'Arras proposa successivement trois prix pour la solution de ces trois questions : « Toutes les terres de l'Artois sont-elles propres à être ensemencées? — Est-il utile, en Artois, de diviser les fermes? — Quelle est la meilleure méthode à employer pour faire des pâturages propres à multiplier les bestiaux, en Artois? » Les gens de la campagne portent dans les exploitations rurales une vigilance extraordinaire et une infatigable activité. On cite surtout les petits cultivateurs des arrondissements de Béthune et de Saint-Omer, qui, dans la saison la plus rude, passent leur journée entière au milieu des champs, y battant les grains ou retournant la terre, soit avec la bêche, soit avec la fourche; en été, ils arrachent les mauvaises herbes des jachères, et vont étendre une couche de cendre sur les *arêtes*, que le froid ou les pluies ou les vents leur semblent avoir maltraitées [1]. Ceux de l'arrondissement de Saint-Pol usent de moins de précautions; ils se contentent, en été, après la moisson, de battre leurs grains, et en hiver ils

1. On appelle de ce nom toute espèce de plantation encore sur pied, faite au printemps ou avant l'hiver.

se tiennent presque toujours tranquilles chez eux : aussi ne font-ils jamais que de médiocres récoltes. Pour être juste, il faut dire que cette apathie n'est plus la même aujourd'hui qu'elle était autrefois, et que l'exemple et de nouveaux besoins ont excité chez eux une louable émulation. On distingue deux sortes de cultivateurs, les propriétaires et les fermiers. La première classe se divise elle-même en fermiers et ménagers ; la seconde classe comprend tous les locataires dont l'industrie s'exerce dans les domaines qu'on leur a confiés à bail, sans passer par aucun intermédiaire.

Les soins qu'on a donnés à l'espèce ovine dans l'Artois, lui ont fait atteindre un haut degré de perfectionnement : du croisement des brebis et des béliers anglais, à laine longue, importés depuis 1778, avec les mérinos acclimatés en 1792, est résultée une espèce vigoureuse dont la toison rivalise de finesse avec celle des béliers de Rambouillet. Les chèvres sont assez peu multipliées : on ne les connaissait encore, en 1808, que dans l'arrondissement d'Arras, où l'on en comptait à peine au delà de cent soixante. Dans tous les cantons, surtout dans l'arrondissement de Saint-Pol, on nourrit des troupeaux de cochons ; les Artésiens vivent principalement de la chair salée de cet animal. Quant à la race chevaline, toutes les tentatives pratiquées dans un mauvais système par les anciens états d'Artois n'ont abouti qu'à former des étalons trop faibles et trop menus, et il reste aujourd'hui même beaucoup à faire de ce côté. Le pays, déboisé sur presque toute sa surface, n'est par conséquent pas giboyeux ; mais les rivières foisonnent de tanches, d'anguilles, de carpes, de brochets et de canches très-renommées. Parmi les bêtes sauvages ou nuisibles, le renard, le putois, le blaireau, la belette, la loutre, la fouine, se montrent souvent fort incommodes ; le loup n'apparaît plus qu'à des intervalles éloignés.

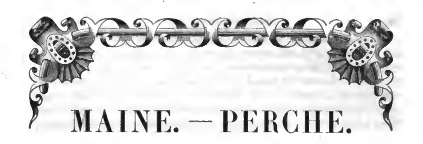
La minéralogie de l'Artois n'est pas riche : on y exploite pourtant des mines de houille et de fer, des carrières d'argile à pipe, de grès, de tuf, de pierre calcaire, et de pierre à fusil. On y trouve également des quartz, des tufs blancs, des cristaux de roche, des géodes que des cristaux améthystes tapissent à l'intérieur, et des marbres de diverses espèces, dont le grain est aussi net et aussi brillant que celui des marbres les plus recherchés de l'Europe, entre autres celui qu'on a découvert, en 1760, à Wandosne, près Hesdin, et qui soutient la comparaison avec la *brèche violette* d'Italie. Le commerce d'importation roule particulièrement sur les draps fins et les cuirs bruts, les vins, les eaux-de-vie, le genièvre, le sel, les épices et autres denrées coloniales, et les fruits confits. Le pays exporte des bestiaux et du bétail, des cuirs, des laines, du blé, des huiles d'œillette et de colza, du poisson frais ou salé, des marbres, de la tourbe, de la houille, du chanvre et du lin, des toiles, des linons, des dentelles et des batistes, des serges, des flanelles, de gros draps et des velours de coton. Outre les articles que nous venons de nommer, les habitants se sont créé d'autres ressources industrielles, par des raffineries de sucre et de sel, des distilleries, des verreries, des amidonneries, des fabriques de savon, de papier et de faïence, des vanneries, des tanneries, des moulins à poudre et des forges. Personne n'ignore que c'est dans l'Artois qu'ont été forés, pour la première fois, il y a cent ans, ces puits aussi simples qu'ingénieux, connus sous le nom de *puits artésiens*.

Les habitants de l'Artois sont généralement d'un caractère doux, fidèle et laborieux, lents dans leurs décisions mais fermes, bons soldats, zélés protestants ou fervents catholiques, peu ambitieux, et néanmoins remplis pour leurs droits de citoyens du même attachement qu'ils avaient jadis pour leurs priviléges. Ils ont beaucoup de simplicité, jointe à beaucoup de discernement et de raison : leur accès est difficile, ils ne séduisent point de prime-abord; mais une fois qu'on a gagné leur confiance, on finit par goûter profondément leur manière d'être unie, calme et sincère. Le patois, qu'on parle dans les campagnes et même dans les villes, ressemble au patois de Picardie. Les anciennes mœurs s'effacent de plus en plus : on remarque pourtant encore quelques coutumes originales dans le pays d'alleu qui a moins de communication avec les cités environnantes. Les habitants y sont passionnés pour le tir de l'arbalète et le jeu de boule, les combats de coqs et d'oiseaux chanteurs, et surtout pour l'horticulture : l'œillet est la fleur qu'ils aiment et cultivent de préférence à toutes les autres. A certaines époques, des juges choisis dans les communes voisines décernent un prix à l'horticulteur qui a présenté le plus bel œillet. Du reste, les fêtes des fleuristes, comme celles des oiseleurs, des amateurs de coqs, des arbalétriers et des joueurs de boule, s'ouvrent par une messe solennelle, et se terminent par un festin et par un bal. L'usage le plus singulier de l'Artois, observé dans la commune de Pas, y est demeuré en vigueur jusqu'en 1707. Chaque année, le peuple y élisait un *roi des guétifs*, chargé d'intervenir dans les querelles des ménages. Le premier du mois de janvier, et le jour de la Saint-Martin, patron de la commune, ce *roi des guétifs*, suivi d'un cortége imposant de *francs-hommes*, visitait les échevins qui lui allouaient, sur les revenus de la ville, une somme destinée à ses divertissements pendant ces deux journées; puis il se rendait, monté sur un âne, à la maison du mari qu'un de ses *francs-hommes* lui avait désigné comme laissant usurper à sa femme toute l'autorité conjugale. Il arrachait une paille du toit : « à ce signal, les *francs-hommes* s'élançaient sur la couverture et la jetaient bas dans l'instant. »

Quoique l'Artois soit une des contrées de la Gaule où les Romains ont le plus fréquemment séjourné, cependant on n'y découvre aujourd'hui que de faibles vestiges de leur puissance. Une des grandes voies militaires construites par Agrippa traversait cette province; on y voit, en outre, plusieurs petites voies, connues sous le nom de *Chaussées-Brunehaut*. Près du village d'Estrenn ou d'Estrein, gisent les restes d'un camp romain, où le maréchal de Villars établit ses troupes en 1711; à cette époque il était si bien conservé, qu'on ne lui eût pas donné plus de quinze ans d'existence. Les autres antiquités de l'Artois consistent en quelques vases, figures, patères, sympules, jattes rondes et polies, médailles, statuettes, sarcophages, trouvés soit dans les marais d'Ecoust-Saint-Quentin, soit dans la sablière de Barale à six lieues d'Arras.[1]

1. Hennebert. — Harbaville, *Mémorial historique et archéologique.* — *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie.* — Hesseln. — Peuchet et Chanlaire, *Statistique du Pas-de-Calais.* — Herbin. — *Almanach départemental du Pas-de-Calais, pour l'an XI de la république.*





MAINE. — PERCHE.

SONNOIS. — FERTOIS. — BRULONNAIS. — CHARNIE. — CHAMPAGNE.
CORBONNOIS. — BELLESMOIS. — RESSORT DE NOGENT-LE-ROTROU. — TERRES-FRANÇAISES.
— THYMERAIS. —

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

L'ancienne province du Maine (*Cenomanensis ager*) était bornée au nord par la Normandie, à l'est par le Perche, le Dunois et le Vendômois, au sud par la Touraine et l'Anjou, à l'ouest par la Bretagne; elle se composait à peu près de la réunion des territoires qui comprennent aujourd'hui les départements de la Sarthe et de la Mayenne. Nous disons à peu près, car quelques parcelles de cette province n'ont été comprises ni dans la Mayenne ni dans la Sarthe, et se rencontrent éparses çà et là dans les départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire; en revanche, la Sarthe et la Mayenne ont reçu dans leur circonscription des territoires qui autrefois faisaient partie de l'Anjou. Le Maine était une agrégation de petites contrées dont chacune avait son nom propre : c'étaient le Sonnois, capitale Mamers; le Fertois, dont la Ferté-Bernard est la ville principale; le Brulonnais, chef-lieu Brulon; la Charnie, la Champagne, etc. La province elle-même se divisait en Haut et Bas-Maine : le Haut-Maine, c'est surtout le département de la Sarthe; le Bas-Maine, le département de la Mayenne.

Réuni au Perche, le Maine formait un des grands gouvernements militaires de la France. La première de ces provinces, beaucoup plus étendue que la seconde, se composait de quatre parties; à savoir : le Grand-Perche ou le Haut-Perche, comprenant le Corbonnois, le Bellesmois et le ressort de Nogent-le-Rotrou; le Perche-Gouet, ou le Bas-Perche; les Terres-Françaises et le Thymerais. Le Perche avait pour limites : au nord, la Normandie; au levant, l'Ile-de-France et l'Orléanais; au midi, l'Orléanais et le Maine; au couchant, le Maine et la Normandie. Nous n'en dirons pas davantage sur ce pays, nous réservant d'en donner la description géographique et l'histoire générale dans notre notice sur Mortagne, qui en était la capitale et qui aujourd'hui se trouve enclavée dans le département de l'Orne, tandis que Nogent-le-Rotrou, siége de l'ancien ressort de ce nom, est devenue un des chefs-lieux d'arrondissement d'Eure-et-Loir.

[1] On évalue la superficie du Maine à cinq cent huit lieues carrées, ou à un peu plus d'un million trois mille hectares. Quatre principales rivières, navigables dans presque toute l'étendue de leur parcours, la sillonnent en sens divers : la Sarthe, qui la divise du nord-est au sud-ouest, et la Mayenne, le Loir et l'Huine qui vont, ainsi que la Sarthe, se jeter dans la Loire. Le Maine est en outre arrosé par un grand nombre d'autres rivières moins considérables, dont les eaux s'y perdent ou bien y ont à la fois leur source et leur embouchure. On comprend que, dans un pays où les cours d'eaux sont si multipliés, le climat soit généralement sain, mais aussi très-froid et très-humide; quoique dans le Bas-Maine on respire un air moins vif et plus pur que dans le Haut-Maine, le ciel y est ordinairement brumeux, le printemps tardif et de courte durée. Le sol de la province, varié à l'infini, se montre d'une rare fertilité dans le voisinage des rivières. Dans la partie basse, boisée, parsemée de collines et sillonnée de vallées profondes, il repose sur une base de calcaire, de schiste et de sable, auxquels se mêle une argile compacte et très-rebelle à la culture; dans la partie haute, les terres sont limoneuses, grasses, calcaires, argileuses, ou présentent un mélange de marne, de sable, de schiste et de granit. C'est dans cette région qu'on trouve encore aujourd'hui, particulièrement entre la Sarthe, l'Huine, le Loir et la Braye, de vastes landes à l'aspect désolé, à la surface unie et couverte d'une épaisse couche de sable, mais heureusement accidentée par les vignobles du Loir et les forêts de Vibraye et de Bercé; à proprement parler, la province n'offre aucune chaîne de montagnes. Dans le Haut-Maine cependant règne, au nord-ouest, une suite de hauteurs qui se ramifient et se prolongent vers le Bas-Maine, où elles forment les éminences de Cœvron, de Rochard et de Montaigu. Des naturalistes du Mans y ont découvert, en 1804, de grandes richesses minéralogiques, du cristal de roche, du jaspe, du granit à gros cristaux, du kaolin, de l'ophite, des roches granitiques et du feldspath rouge ressemblant au granit oriental.

Comme province, le Maine possédait tous les éléments d'une organisation complète. Il avait son évêché, son comté, sa coutume, son administration religieuse, son gouvernement politique, ses lois civiles; toutes choses qui lui appartenaient en propre : c'étaient le comté du Maine, le diocèse du Maine, la coutume du Maine [1]. Tout cela sans doute ne s'était pas constitué du même coup, le même jour, et ne se maintint pas entier, complet, sans interruption, depuis Chlodwig jusqu'en 1789. Il y eut, soit dans les limites du territoire, soit dans la circonscription religieuse, soit dans les bornes de la juridiction civile, de nombreuses variations. Quoique le Maine fût de lui-même un comté, on le voit dans un temps gouverné par les comtes d'Anjou dans la main desquels il était accidentellement tombé. Le Sonnois, cette contrée qui possédait Mamers, Beaumont et Fresnay, passa plus d'une fois des comtes du Maine aux comtes de Perche, suivant les vicissitudes des guerres sanglantes et cruelles que se livraient ces grands vassaux; et cependant le Sonnois est bien et dûment classé dans la province du Maine, à laquelle il appartient.

1. La coutume du Maine, sanctionnée par les trois états de la province, le 9 octobre 1508, avait cinq cent neuf articles

Soumis tour à tour, depuis deux mille ans, à des maîtres très-divers, le territoire désigné sous le nom de province du Maine avait retenu quelque chose de chacun d'eux. Religieusement et administrativement, le diocèse et le comté dépendaient du siége métropolitain et de la généralité de Tours ; c'était un reste de la domination des Romains, qui avaient divisé la Gaule en dix-sept provinces, dont l'une d'elles, la troisième Lyonnaise, comprenait le Maine et avait Tours pour chef-lieu. Judiciairement, le Maine possédait, avant la révolution, un siége présidial établi au Mans, où étaient portés les appels de toutes les sentences rendues par les baillis et sénéchaux de la province; mais jusqu'en 1551 il n'y avait eu au Mans qu'une sénéchaussée. Tout, ainsi, dans les institutions de la province est successif, accidentel et divers. Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver aucun ordre logique. Quand on connaît la circonscription religieuse, on ne sait pas pour cela la circonscription administrative; en effet, le diocèse du Mans embrassait le Passais qui n'était pas du ressort civil, il s'étendait aussi sur une partie du Vendômois qui n'obéissait point non plus au comte du Maine; enfin, le duché de Beaumont, pour être porté, en 1543, dans le ressort judiciaire de La Flèche (alors Anjou), ne cessa pas d'avoir le comte du Maine pour gouverneur.

Le Maine a reçu son nom de l'une des peuplades celtiques qui, avant l'ère chrétienne, habitèrent son territoire. Ces peuplades, de la nation des Aulerces, se divisaient en trois branches principales : les Aulerces Arviens, les Aulerces Diablintes et les Aulerces Cénomans. Les Arviens, qui avaient pour capitale une ville appelée *Vagoritum*, occupaient surtout le territoire où l'on voit aujourd'hui Brulon, Sablé, Laval. Les Diablintes, dont la ville principale était *Noiodunum*, habitaient le pays que couvrent Evron, Jarvon, Mayenne, Passais et Ernée. Enfin, les Cénomans avaient pour chef-lieu *Suindinum* et possédaient le Haut-Maine. Des trois grandes villes fondées par les Aulerces, Arviens, Diablintes et Cénomans, il n'en reste qu'une. Celle des Diablintes, Noiodunum, subsista jusqu'à l'invasion des Normands, qui la saccagèrent et en massacrèrent les habitants, à l'exception d'un petit nombre qui se réfugièrent dans le château de Laval; quant à la ville des Arviens (Vagoritum), on en a bien retrouvé l'emplacement sur les bords de l'Erve à trois ou quatre lieues de Sablé ; mais on sait si peu de cette ville, qu'on ignore quand et comment elle a cessé d'exister. La ville des Cénomans, aussi ancienne que les deux autres, est la seule qui reste encore debout (*Suindinum* ou *Cenomanorum civitas*); elle a donné son nom à la province.

L'an 50 avant J.-C., l'Armorique, dont faisait partie le territoire du Maine, se soumet aux armées romaines conduites par Crassus, lieutenant de César. Les Romains y établissent leur gouvernement avec ses formes ordinaires; chacune des villes principales est une *civitas* qui possède son sénat, sa curie, sa milice et son comte (*comes*) : telles sont Vagoritum, Noiodunum, et Suindinum. Situé sur la rive droite de la Loire, géographiquement incorporé aux contrées que l'on trouve sans cesse appelées dans l'histoire *les pays entre Loire et Seine*, le territoire des Aulerces subit dans tous les temps le sort des provinces armoricaines (*Tractus Armoricanus*), c'est-à-dire des provinces qui forment les côtes maritimes de l'ouest, la Bretagne et la Normandie; et quand il ne partage pas leur fortune, il en ressent toujours le contre-coup.

Ici les questions historiques abondent. Le Maine fut autrefois couvert de monuments druidiques : où sont-ils aujourd'hui ? quel emplacement occupèrent ceux qui ne se voient plus ? — Lorsque Vercingétorix engagea contre les Romains la lutte dans laquelle il succomba, quel fut le contingent d'hommes et d'argent fourni par les Aulerces, ses plus énergiques soutiens ? — César conquit l'Armorique ; mais parut-il en personne dans les contrées dont le Maine se compose ? Toutes questions bien dignes assurément d'exercer la science des érudits, mais qu'à tort ou à raison on est résolu de ne point traiter ici. Ce qui mérite seulement d'être noté, c'est que le Maine est un des pays où les souvenirs de la vieille indépendance gauloise ont vécu le plus longtemps, et où se sont conservées, le plus profondes et le plus vivaces, les haines de la conquête.

Il y a un moment où le Maine, comme le reste des provinces armoricaines, n'est soumis ni à l'empire romain dont il a secoué le joug, ni aux Franks dont il n'a pas encore accepté la conquête. Cet état dure un siècle pour l'Armorique, qui ne se range qu'en 510, au temps de Chlodwig, sous l'empire des Franks, et seulement un demi-siècle pour le territoire du Maine, qui, dès l'année 460, avait accepté le gouvernement de Régnomer, prince du sang de Mérovée. Dans le moment où les vieilles populations celtiques sont comme indécises entre deux dominations, dont l'une vient de tomber et l'autre n'est pas encore affermie, on les voit également flottantes entre les différents dieux qui sollicitent leur adoration, entre l'ancien culte de leurs druides et le paganisme romain, lorsqu'au milieu de ces doutes et de ces perplexités leur apparaît tout à coup une vive lumière, celle de la Croix, qui va devenir le grand lien d'humanité entre les vaincus et leurs farouches conquérants.

L'histoire religieuse est, durant neuf cents ans à peu près, toute l'histoire du Maine. C'est l'histoire de ses évêques, qui ont fourni à l'Église des saints illustres, tels que saint Julien ; des hommes d'État, tels que Gervais, devenu chancelier de France sous Philippe I[er] ; de grands philosophes et d'illustres théologiens, tels qu'Arnaud et Hildebert. C'est l'histoire de ses pieux solitaires, de saint Calet, de saint Avit, de saint Ulphace, de saint Rigomer du Bois, de saint Léonard, de saint Cenery, et de cent autres qui, dans l'ardeur de leur foi religieuse, fuyant le monde et ses vanités pour se dévouer tout entiers aux extases de la vie contemplative, vinrent chercher dans les forêts du Maine les asiles les plus retirés, les uns situés sur les bords fertiles et riants du Loir, de l'Huine et de la Braye, les autres sur les rives escarpées de la Sarthe et de la Mayenne, où l'on retrouve partout des villes ou des villages qui portent les noms de ces saints anachorètes.

On peut juger du charme qu'avait le siége épiscopal du Maine pour les prélats qui l'occupaient, par le souvenir que conserva de lui ce Gervais dont on parlait tout à l'heure, et qui, devenu archevêque de Reims, ne se consola jamais d'avoir quitté son cher pays du Maine ; et « d'autant, dit la chronique, que le Maine et le Perche, lieux de sa naissance et de sa première résidence, étoient tous couverts de forêts et de buissons (admirable pays pour la chasse, *patriam venationi aptissimam*, dit Marlot) ; qu'il donnoit ses heures perdues et le loisir de sa récréation aux exercices de la chasse, à laquelle il se plaisoit beaucoup, il se trouva bien estonné quand il se vit dans les plaines de la Champagne ; et d'autant que,

dans ce pays découvert, il ne voyoit plus de chevreuils, de biches et autres bêtes rousses; que la mémoire de sa patrie et de cet innocent divertissement lui sembloit fort douce, il fit faire la représentation d'un cerf, qui se voit encore dedans une des cours du palais archiépiscopal avec cette inscription à l'entour :

« Dum Cenomanorum saltus lustrare solebat
Gervasius, cervos tunc sufficienter habebat :
Hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære. »

Quand on lit les mémoires de ce temps, on admire la foi naïve avec laquelle le chroniqueur vous raconte les prodiges opérés par les saints : le Maine est véritablement le sol classique des miracles. La Légende dorée, le Cartulaire pontifical, toutes les histoires du temps, racontent sans sourciller ces merveilles. Et d'abord les débuts de saint Julien, qui, le jour de son arrivée au Mans, rend la vue à un aveugle, ressuscite deux enfants morts, et fait jaillir une fontaine du sommet de la colline sur laquelle la ville est bâtie, grand bienfait pour les pauvres habitants du lieu jusque-là réduits, pour trouver un peu d'eau, à descendre jusqu'au fond du vallon. Rien n'est ensuite plus fréquent, dans les histoires, que le miracle de quelque saint qui, par la vertu de ses prières, fait tomber le feu du ciel sur un temple consacré à Vénus ou à Jupiter. Le saint a tout pouvoir : il n'est pas jusqu'à son squelette qui ne soit doué de la même vertu, et l'on ne saurait en remuer la poussière sans que l'air ne s'embaume des plus doux parfums, sans que les aveugles ne voient, que les sourds n'entendent, et que les boiteux ne marchent droit. En somme, l'évêque est tout pour le peuple. A cette époque, c'est l'évêque qui, par délégation du pouvoir souverain, nomme les comtes ou gouverneurs de la province. Il jouit du privilége royal de battre monnaie. Il n'arrive pas un événement auquel il ne soit mêlé, pas un grand malheur dont on ne s'adresse à lui pour avoir le remède. Ce remède, il le donne souvent; s'il n'accomplit pas les prodiges qu'on lui attribue, on le croit; et c'est encore un secours, que l'idée qu'on a de cette toute-puissance.

Les peuples du Maine, qui avaient comme ceux du reste de la France senti les bienfaits de la puissance de Charlemagne, en comprirent encore mieux tout le prix, le jour où elle cessa de les protéger. En 842, ils subirent l'invasion des Danois et des Normands, et cette même année mourut Louis-le-Débonnaire, impuissant à porter une couronne faite au front de Charlemagne. « Les Normands, dit Montesquieu, ravageaient le royaume; ils venaient sur des espèces de radeaux ou de petits bâtiments, entraient par l'embouchure des rivières, et dévastaient le pays des deux côtés. Les villes d'Orléans et de Paris arrêtaient ces brigands, et ils ne pouvaient avancer ni sur la Seine ni sur la Loire. » Orléans et Paris les arrêtaient en effet, mais avant d'arriver à Orléans par la Loire, ils rencontraient, non loin d'Angers, l'embouchure de la Maine qui se compose des eaux réunies de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir, et par ces différents canaux ils pénétraient dans l'intérieur des terres, où ils commettaient d'affreux ravages. Le Mans tombait tout d'abord sous leurs coups. Un de leurs chefs, parent de Rollon, devenu depuis duc de Normandie, s'étant emparé de cette ville, ils massacrent les prêtres, violent les religieuses, et passent tout au fil de

l'épée. Telle est la terreur inspirée par les Normands qu'à leur approche les religieux fuient leurs monastères, les religieuses leurs abbayes; tous viennent chercher un abri dans la ville; et comme ces barbares ne respectent pas même les tombeaux, on extrait de l'Abbaye-du-Pré, située hors des murs, les corps des saints évêques qu'on y avait déposés, entre autres ceux de saint Julien, de saint Pavin, de saint Liboire, et on les transporte dans l'intérieur de la cathédrale.

Charles-le-Chauve donne à Robert-le-Fort toutes les provinces situées *entre Loire et Seine*, pour les défendre contre les incursions des Normands, qui étaient alors le grand et perpétuel événement (863). Robert les possède avec le titre de *duc de France :* préserver ces contrées de l'invasion, c'était sauver la France entière, dont elles étaient comme le cœur. Robert-le-Fort meurt à la tâche, en 866, à quelques lieues de Sablé. Eudes, son fils, Robert, frère d'Eudes, Hugues-le-Grand, son petit-fils, et enfin Hugues-Capet, son arrière-petit-fils, depuis roi, sont successivement ducs de France, et se consacrent à la même œuvre. Ainsi, c'est d'un duc du Maine et des autres pays compris entre la Seine et la Loire, qu'est sortie la race qui, pendant plus de huit cents ans, a régné sur la France. Si c'était un hasard d'hérédité cela ne vaudrait seulement pas une mention; mais on voit que le dernier de ces ducs devint roi précisément parce que le duché qu'il possédait était la plus importante partie du royaume.

Les premiers comtes héréditaires du Maine sont Hugues Ier, filleul de Hugues-le-Grand, père de Hugues-Capet; Herbert, dit *Eveille-chien*, Hugues II, Herbert II et Gautier (955-1062); jusqu'à celui-ci la succession se transmet de père en fils régulièrement et sans trouble. Mais l'établissement de Rollon en Normandie avait créé pour le Maine un voisinage dangereux. Un de ses descendants, Guillaume-le-Bâtard, prétextant un droit de son fils Robert, qui avait été fiancé à la fille du précédent comte du Maine, Herbert II, vient porter la guerre au sein de la province et la soumet à son autorité. Ceci arrivait en 1062; de 1062 à 1203, c'est-à-dire pendant environ cent cinquante ans, depuis Guillaume-le-Conquérant jusqu'à Philippe-Auguste, le Maine est quatre fois pris et occupé par les Anglo-Normands. Nous sommes en ce moment à la première invasion: elle ne réussit qu'au prix de grands efforts, devenus bientôt stériles. Peu de temps après avoir conquis le Maine, Guillaume conquérait l'Angleterre (1066). Les Manceaux profitèrent à la hâte de son absence pour se soustraire à son pouvoir, mais il revint en personne et les replaça sous le joug par la supériorité de ses armes. Trois fois, dans l'espace de quelques années, ils se révoltent contre le roi normand, qui, trois fois, les subjugue de nouveau. C'est à propos de ces jours malheureux qu'Hildebert dit, dans une lettre mémorable : « Dans l'espace de trois années notre ville a subi six maîtres... qui, les uns et les autres, se sont arrogé, par le fer et la flamme, une courte puissance. » Les luttes acharnées que les Manceaux soutinrent contre Guillaume ont fait dire à plusieurs historiens que la conquête du Maine lui donna plus de peine que celle de l'Angleterre, dont la seule bataille d'Hastings le rendit maître.

On se fait difficilement une idée des dévastations et des excès de tout genre, dont ces guerres continuelles, ces prises et reprises de possession des mêmes territoires par des conquérants successifs, étaient l'occasion pour le pauvre peu-

ple. Un certain comte de Bellesme, Robert II de Talvas, qui n'est autre que ce Robert-le-Diable si fameux dans l'histoire du moyen âge, grand partisan des ducs de Normandie, voulant se mettre en position de ravager tout à son aise le territoire du Maine, fit bâtir sur la frontière de cette province huit forts, desquels il pouvait, avec ses hommes de guerre, s'élancer sur le pays, et où, en cas d'insuccès, il trouvait aussitôt un refuge assuré. Ces forts étaient ceux de Blèves, Perrai, Lemont de la Nue, Sonne, Saint-Remy du Plain, Orticuse, Allières, et La Motte-Gautier de Clinchamp. Il avait aussi réparé les fortifications de Mamers et ouvert de grandes tranchées ou lignes de communication, dont il reste encore quelques vestiges. Cette circonvallation commence au fort du Péray, continue à Marolles, Morhoudoul, Sonne, et finit à Saint-Remy du Plain. C'est ce qu'on appelle encore *les fossés de Robert-le-Diable*. Telle fut cependant l'énergie des habitants du Maine, impatients du joug anglo-normand, qu'en 1100, c'est-à-dire trente-huit ans après l'invasion de Guillaume-le-Conquérant, le pays était retombé au pouvoir d'Hélie de La Flèche, représentant héréditaire des comtes du Maine, lequel toutefois dut moins sa fortune à sa naissance qu'à sa valeur et à la lutte héroïque qu'il soutint pendant dix années contre Guillaume-le-Roux, successeur du Conquérant.

Le 5 mars 1133, le jour de la vigile de Pâques, en l'église de Saint-Julien du Mans, est baptisé solennellement un petit enfant destiné à faire grand bruit dans le monde, et à susciter au sein de sa terre natale de cruels déchirements. Cet enfant était Henri, fils de Geoffroi Plantagenet comte d'Anjou, et de Mathilde fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, et veuve de l'empereur Henri V. Pendant quarante ans, de 1060 à 1100, le Maine lutte héroïquement pour se délivrer d'un joug auquel il est rendu par la naissance d'un enfant. A la mort de son père Geoffroi Plantagenet, arrivée en 1150, cet enfant est comte du Maine; quatre ans après, le comte du Maine était Henri II, roi d'Angleterre, ou plutôt le roi d'Angleterre était en possession d'un comté français.

On sait comment, en 1189, la conférence tenue à La Ferté-Bernard, entre Henri II et Philippe-Auguste, ayant été subitement et violemment rompue, celui-ci, avec l'impétuosité propre à son caractère, fit irruption sur le Maine, alors appartenant à Henri, et chassa du Mans le monarque anglais, qui, forcé de fuir et frappé de terreur, passa le Loir à la nage, auprès de la Chartre, pour gagner Tours; on sait aussi qu'à la suite d'autres humiliantes défaites, Henri étant mort à Chinon, Philippe-Auguste, qu'une amitié chevaleresque unissait à Richard-Cœur-de-Lion, le fils et le successeur de Henri, restitua à celui-ci les villes du Mans, de Troo, de Montoire et de Château-du-Loir. Mais bientôt une autre circonstance vint offrir à sa politique l'occasion de reprendre ce qui avait échappé à sa générosité; et lorsque Jean-sans-Terre, héritier de Richard, eut fait périr avec autant de lâcheté que de barbarie son neveu Arthur, dont tout le crime était de se croire des droits au comté du Maine et de les défendre, Philippe-Auguste, s'emparant de ce crime odieux, le déféra à la cour des pairs du royaume, qui condamna Jean, dont toutes les possessions continentales, y compris le Maine, furent confisquées au profit de la France.

La confiscation de la Normandie et du Maine prononcée par Philippe-Auguste

contre Jean-sans-Terre, eut non-seulement pour effet d'enlever cette dernière province aux Anglais, mais encore de la ramener à la couronne de France; car le Maine ne fit point alors retour aux héritiers de ses comtes originaires, mais bien au roi de France qui n'eut plus entre ce pays et lui aucun intermédiaire. Malheureusement le régime des grands vassaux n'était pas encore arrivé à son terme, et bientôt le petit-fils de Philippe-Auguste, saint Louis, en 1246, donne les comtés du Maine et d'Anjou à son frère Charles, comte de Provence, tige de la première maison d'Anjou. A partir de ce moment et pendant deux siècles et demi, le Maine, soit comme fief unique, soit comme annexe de l'Anjou, est possédé tour à tour, tantôt par un prince du sang royal, qui l'a reçu du roi ou bien hérité de celui à qui le roi l'a donné, ou bien l'a obtenu comme dot de sa femme; tantôt par le roi lui-même, auquel il fait retour par héritage, et qui en dispose de nouveau. C'est ainsi qu'en 1290 on le voit apporté en dot par la première Marguerite d'Anjou à Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel, ce Charles de Valois dont on a justement dit qu'il avait été fils, frère, oncle, neveu, père de roi, *et point roi*. C'est ainsi que, plus tard, en 1356, Jean-le-Bon, successeur de Philippe de Valois, le donne à son second fils Louis Ier, auteur de la seconde maison d'Anjou, où il demeure près d'un siècle et demi, et dont il ne sort que par le testament de Charles, dernier comte d'Anjou, qui le lègue à Louis XI en 1481. Rentré dans les mains de Louis XI, il y reste. Plus tard, il est vrai, le comté du Maine est encore donné à des princes du sang royal, fils ou frères ou petits-fils des rois de France; mais alors c'est seulement à titre d'apanage, leur vie durant, et avec retour à la couronne à la mort du titulaire. Le comte de Provence, depuis Louis XVIII, fut le dernier prince apanagiste du Maine. Ainsi, les régimes divers auxquels cette province a été soumise sous l'ancienne monarchie, se peuvent résumer ainsi : de Chlodwig à Hugues Capet, des comtes nommés par le roi, révocables et viagers; de Hugues Capet à Louis XI, des comtes héréditaires et grands vassaux de la couronne; de Louis XI à 1789, des princes apanagistes à défaut du roi lui-même.

Nous avons tout à l'heure franchi les XIVe et XVe siècles sans rien dire du retour des Anglais dans le Maine; leur présence à cette époque dans ces contrées fut cependant un fléau dont on doit faire mention. Ce fut plutôt une troisième guerre qu'un nouvel établissement. Le bruit seul de leur approche causa une grande terreur. Dès que les habitants du Mans apprennent la funeste bataille de Poitiers, après laquelle on annonçait la marche des vainqueurs sur le Maine, ils ouvrent les portes de leur ville, et pour rendre plus difficile l'accès de l'ennemi, ils rasent les églises et les monastères des environs, en un mot tous les édifices sous lesquels il aurait pu s'abriter. Mais, en 1369, ils n'en sont pas quittes pour la peur. Le traité de Brétigny était rompu, la guerre avait recommencé en Guienne entre les Français et les Anglais. D'un autre côté, le duc de Lancastre, à la tête d'un corps d'armée débarqué à Calais, après s'être avancé jusqu'aux portes de Paris, avait pénétré dans la Touraine et dans le Maine, où il s'était établi. Charles V rappela auprès de lui Bertrand du Guesclin, alors en Espagne au service de Henri de Transtamarre, et bientôt le héros breton put se mesurer dans le Maine contre les ennemis de la France. Peu de temps après

(10 novembre 1370), combat de Pontvallain, à sept lieues du Mans, entre Mayet et La Flèche, où trois mille Anglais sont taillés en pièces par Bertrand du Guesclin, soutenu d'Olivier de Clisson, qui n'avait que treize cents hommes. Du Guesclin va mettre ensuite le siége devant le château de Waas, ou s'était retirée l'armée vaincue, et il s'en empare en vingt-quatre heures. Dans ces deux exploits, qui portèrent aux Anglais un coup fatal, Du Guesclin fut aidé, non-seulement par ses Bretons, mais encore par bon nombre de Manceaux, entre autres par Jean de Bueil, Olivier de Maulny, Jean de Beaumont et Brehemont de Laval. De même que la Bretagne, le Maine a donné à la France un Du Guesclin : Ambroise de Loré, qui s'illustra dans cent combats livrés aux Anglais, vers l'an 1417, époque à laquelle, pour la quatrième et dernière fois, ils reparaissent dans cette province.

« Il avoit alors, » dit Juvénal des Ursins, « vers le pays du Maine fort et aspre guerre. » La bataille de Baugé, que le maréchal de Lafayette gagna, en 1421, contre les Anglais, commandés par les comtes de Kent et de Clarence, fut un éclair de gloire entre Azincourt et Verneuil. Poursuivis par les vainqueurs, les Anglais s'enfuient vers le Mans où ils traversent la Sarthe, et gagnent Alençon et Chartres sans qu'on puisse les atteindre. En 1424 a lieu le combat du Bourneuf (village situé près la forêt de Concise), où le général anglais, de la Poole, est fait prisonnier avec plusieurs de ses capitaines, par Ambroise de Loré, Gui de Laval et le baron de Coulonches. C'est la même année que fut livrée la funeste bataille de Verneuil, à la suite de laquelle le comte de Salisbury s'avança vers le Maine pour en faire la conquête. Le général anglais met le siége devant le Mans qui, après vingt jours de défense énergique, se rend, frappé de terreur par l'artillerie qui foudroie ses murs et dont, selon Polydore Virgile, on faisait usage pour la première fois dans le siége d'une place. Il y avait cependant près d'un siècle (en 1346, à Crécy), que les Anglais avaient employé des canons contre nous. Quelque temps après, Salisbury prend Mayenne, puis La Ferté-Bernard, mais seulement après un siége de quatre mois; et successivement presque toutes les places fortes du pays tombent entre ses mains. Quoique vaincus partout, les Manceaux ne se rendent pas, et partout la guerre continue. Un jour d'heureuse fortune, et au moyen d'une surprise nocturne, le Mans est repris par les Français, ayant à leur tête les seigneurs de Vignolle, de Lavardin, de Tucé, de Malidor; les Anglais sont chassés de la ville, à la grande joie des habitants. Triste et éphémère succès ! vingt-quatre heures après, le fameux Talbot rentre dans la place avec le comte de Suffolk qui, pour punir les habitants de ce qu'il appelle une trahison, fait trancher la tête à tous ceux qu'il suppose y avoir pris part.

En 1443, les Anglais sortirent du Maine : Henri VI, roi d'Angleterre, en épousant Marguerite, fille du bon roi René, comte du Maine et d'Anjou, avait renoncé à ces deux provinces. Ce mariage, et l'abandon qui en fut la suite, soulevèrent, en Angleterre, parmi le peuple et la noblesse, une irritation que Shakspeare nous a peinte dans son drame de *Henry VI* : « Je pleure de douleur, » s'écrie Warwick, « en voyant ce pays perdu pour nous sans retour; car s'il restait quelque espoir de le recouvrer, mon épée verserait du sang, mes yeux ne verseraient point de larmes. » Warwick avait raison : ces deux provinces étaient perdues sans retour pour les Anglais; Henri VI n'exécuta point le traité par lequel il s'était obligé à

restituer le Maine et l'Anjou; mais fort de cet engagement, le roi de France les reprit (1448-1449).

Nous voici arrivés à l'une des plus tristes époques de notre histoire : c'est, disent tous les historiens, dans la forêt du Mans que la folie de Charles VI se déclara subitement. On a demandé quelle était cette forêt; il est évident que c'est celle qui, à cette époque, commençait à la sortie du Mans et était traversée par la route qui mène d'abord à la Suse, puis à Malicorne; c'est ce que démontre clairement M. Pesche dans son Dictionnaire de la Sarthe. Résolu de venger l'attentat de Pierre de Craon sur le connétable de Clisson, Charles VI, à la tête d'une armée, marchait contre le duc de Bretagne auprès duquel Pierre de Craon avait trouvé un refuge. Le rendez-vous général des troupes avait été donné au Mans, d'où l'armée prit la route de Bretagne. Laissons parler les anciens historiens : « C'estoit vers le midi, pendant les chaleurs de la canicule, par un jour asprement chaud. A peine le roy estoit-il entré dans la forest du Mans, qu'un homme ou plutôt un spectre, qui avoit les pieds et la teste nüe, et estoit vêtu d'un bureau blanc, s'eslançant d'entre deux arbres, saisit brusquement les resnes du cheval sur lequel il estoit monté, et l'arrestant tout court, luy dit d'une voix tremblante : *Roy, n'avance pas plus outre; mais retourne, car tu es trahi.* Plusieurs historiens racontent cet accident diversement; mais tous demeurent d'accord que ce pauvre prince demeura tellement surpris et épouvanté de cette vision, qu'il tomba en une foiblesse, qui se tourna en une frénésie, par un second malheur ou rencontre qui arriva de cette sorte. Les chaleurs excessives de la saison et l'incommodité de la poussière ayant obligé les seigneurs de la cour et les officiers de l'armée à marcher à troupes séparées, le roy demeura tout seul avec les pages de sa maison, dont l'un portoit son armet et l'autre sa lance; celui-cy, soit qu'il fust assoupy du sommeil, soit par sa négligence, laissa tomber ses armes sur celles de son compagnon qui, en s'entrechoquant, firent un cliquetis et rendirent un éclair en même tems; de sorte que ce pauvre prince, qui estoit desjà indisposé de sa personne, et troublé par la vision qu'il avoit euë, perdit le jugement de l'épouvante qu'il en conçut, et, croyant qu'il y auroit quelque conspiration contre sa personne, mist l'épée à la main, et, sans connoistre son frère, son oncle, et ses plus proches officiers, frappoit inconsidérément sur tous ceux qui vouloient approcher de lui, jusqu'à ce qu'étant tombé en défaillance, il fut saisi et emporté au Mans... » Il était fou furieux [1]. Du reste, le Maine peut, à juste titre, répudier le triste privilége d'avoir vu éclore la démence de ce roi, qui, avant d'arriver au Mans, était certainement bien fou; car c'était une vraie folie, au milieu des affreux embarras de la monarchie, de faire d'une querelle privée une guerre nationale.

On trouve dans des lettres-patentes, accordées en 1481, par Louis XI au Mans, la raison pour laquelle la province du Maine souffrit plus qu'aucune autre de toutes les invasions et de toutes les guerres. Louis XI motive les priviléges qu'il octroie aux habitants sur ce que, depuis l'an 1417, dit-il, jusqu'en 1450 (pendant trente-trois ans), *ils ont toujours été en frontière de guerre.* Cet état de choses était, du reste,

1. Nous empruntons ce récit à l'*Histoire des évêques du Mans*, de Lecorvaisier, p. 614.

bien antérieur, et la conséquence en quelque sorte fatale de la situation géographique de la province, placée sur la limite de ces pays *entre Loire et Seine;* éternel théâtre de nos luttes intérieures et nationales. Quand les Romains, maîtres de presque toute la Gaule, viennent attaquer l'Armorique, c'est sur le territoire du Maine, frontière de guerre, que se livrent les premiers et les derniers combats, à la suite desquels toutes les provinces armoricaines sont soumises à l'empire. Plus tard, le Maine est encore frontière de guerre, lorsque, l'Armorique luttant contre la domination des Franks, Dagobert, en 633, marche contre Judicaël, prince de Bretagne, et que les deux armées se rencontrent à Saint-Pierre-d'Erve, sur le territoire manceau; frontière de guerre, quand les Normands, que ne contient plus le bras puissant de Charlemagne, débordent sur nos côtes, pénètrent par la Loire à Nantes, à Angers, d'où ils s'étendent dans l'intérieur des terres jusque dans le Maine où ils rencontrent l'armée de Charles-le-Chauve accourue pour les repousser; frontière de guerre, quand le duc de Normandie, en 1066, devient roi d'Angleterre, et qu'ainsi le Maine se trouve en contact immédiat, pour quatre siècles, avec le plus redoutable ennemi de la France; frontière de guerre pendant les diverses occupations des Anglais aux XIe, XIIe, XIVe et XVe siècles, pendant toutes les luttes qu'engagent contre le roi de France ou contre ses vassaux Guillaume-le-Conquérant, Guillaume-le-Roux, Henri II, Jean-sans-Terre, Édouard III et Henri V; frontière de guerre, quand les Anglais, dépouillés de la Normandie, voulant la reprendre, tentent d'y rentrer par le Maine, car, selon l'expression de Shakspeare, le Maine c'est pour eux la *clef de la Normandie;* frontière de guerre encore lorsque, par leur ancien droit, redevenus maîtres de la Normandie, ils veulent aussi ressaisir le Maine, qui seul peut leur assurer une possession tranquille; frontière de guerre, enfin, chaque fois qu'un roi de France vent, comme Charles VI, réprimer la révolte ou la trahison d'un duc de Bretagne.

Ainsi, après avoir été frontière de guerre au regard des provinces armoricaines du temps des Romains et des Franks, frontière de Normandie vis-à-vis du roi d'Angleterre et du roi de France, le Maine a été, dans ces derniers temps, frontière de la Vendée, c'est-à-dire le point où les idées de la vieille France vinrent se heurter et périr contre la révolution de 1789. En un mot, de ce côté de la France le Maine a toujours été ce que fut, ce qu'est encore en Europe la Belgique, le point de rencontre de tous les conflits qui se résolvent par la fortune des armes. Il y aurait dans la seule situation de cette province, placée en contact perpétuel avec la Bretagne, la Normandie et l'Ile-de-France, de quoi expliquer bien des mystères du caractère manceau, breton par l'indépendance, normand par le sentiment et l'amour du droit, français par l'esprit national.

De 1559 à 1589, encore trente ans de combats dans le Maine, et cette fois ce n'est pas la guerre étrangère qui désole le pays, c'est la guerre civile, et la guerre civile sous sa forme la plus terrible, la forme religieuse. Les premières doctrines du calvinisme y furent apportées d'abord par Henri Salvert, venu de Tours au Mans, en 1559, et ensuite par un prédicateur de La Rochelle, Merlin, disciple de Théodore de Bèze. Gervais-le-Barbier, formé à l'école de Salvert, continua l'œuvre commencée par celui-ci; et en très-peu de temps le protestantisme compta dans le Maine une multitude de partisans, dont un grand nombre parmi

les plus hautes classes de la société. Dès l'année 1560, un *consistoire de l'église réformée* est établi au Mans, et seize ministres sont institués. Merlin porte bientôt la réforme dans les villes environnantes, et notamment à Mamers qui devient le foyer ardent de l'école nouvelle. En 1561, les calvinistes de Laval s'adressent à Merlin pour avoir un ministre. Bellesme était aussi en rapport avec les protestants du Mans, qui était évidemment le point central du mouvement réformateur. Dans les premiers temps, on ne voit apparaître aucune violence : mais l'édit royal de juillet 1561 ayant interdit toute « assemblée publique et particulière, et prescrit exclusivement la pratique et les usages de l'Église romaine, » une collision ne pouvait manquer d'éclater, à moins que les réformés ne renonçassent à leur croyance, à leur culte, à leur droit. Les calvinistes s'emparèrent du Mans, le 13 avril 1562; ils abandonnèrent la ville, le 11 juillet de la même année, au nombre de huit cents hommes armés et de cinq à six cents qui ne l'étaient pas; les catholiques y rentrèrent aussitôt et s'y livrèrent « aux représailles de la plus terrible vengeance. » La province resta d'ailleurs dans une paix profonde, à l'époque de la Saint-Barthélemy (1572); elle avait eu cette sanglante fête dix ans plus tôt. Nous n'entrerons point dans le récit de tous les événements dont le Maine fut alors le théâtre. Il nous suffira de dire que la résistance à une réforme légitime dans son principe et dans son but, et qui ne devint criminelle que le jour où ses auteurs ne respectèrent pas dans autrui la liberté qu'ils s'étaient efforcés d'obtenir pour eux-mêmes; cette résistance, disons-nous, engendra la suite la plus déplorable de réactions et de violences.

On est convenu d'appeler « les temps heureux » de la province du Maine, l'époque qui suivit les guerres de religion, jusqu'à la révolution française de 1789. C'est le temps, il est vrai, où le comté fut gouverné par les premiers apanagistes sous la couronne de France. Pendant ces deux siècles point de grande catastrophe, point de guerre étrangère ou civile arrivée dans le Maine, dont l'histoire fasse mention. Mais quand on étudie avec soin l'histoire de ce pays pendant ces deux siècles *si prospères*, on est étonné de trouver qu'ils ont été, pour les populations, deux siècles de souffrances cruelles et obscures, provenant, soit des mauvaises lois et du mauvais gouvernement qui en est la conséquence, soit de l'ignorance générale, soit d'impôts excessifs mal levés et plus mal employés, soit de règlements absurdes touchant le commerce et l'industrie. M. Cauvin, qui, en 1842, a publié un livre fort curieux intitulé *De l'Administration municipale dans la province du Maine*, révèle sur la vie du peuple, au temps dont nous parlons, une infinité de détails qui montrent bien quelles étaient les misères de cette époque. Citons seulement un exemple : en 1672, arrêt du parlement qui enjoint au messager faisant le service entre le Mans et Tours *de ne pas mettre plus de deux jours pour aller, et plus de deux pour revenir*. Il y a vingt lieues de Tours au Mans. Nous voyons un siècle plus tard, en 1760, un grand progrès s'accomplir. Pour faire le trajet du Mans à Paris (cinquantes lieues), le *fourgon* qui porte les voyageurs, et qui *seul* a le droit et *le privilége* de faire ce service, ne met que quatre jours et demi, en été, et cinq jours et demi, en hiver, pour aller, autant pour revenir. Qui le croirait? C'est seulement de 1733 que datent la plupart des grandes routes ouvertes dans le

Maine. Dans un an ou deux, nous ferons en cinq heures ce trajet parcouru en cinq jours.

Si le caractère des peuples et leur conduite passée peuvent être un indice de ce qu'ils accompliront dans l'avenir, personne assurément ne dut, en 1789, penser que la province du Maine, si agitée dans tous les temps, si impatiente de tous les jougs, si prompte à toutes les entreprises de liberté et à tous les mouvements de patriotisme, demeurerait indifférente et passive devant la grande révolution qui allait changer la face du monde. Les cahiers des états du Maine, tant du tiers que de la noblesse et du clergé, constatent combien fut sincère et généreuse dans cette province la demande des réformes, sollicitées presque à l'unanimité, non-seulement par ceux qui souffraient des abus, mais encore par ceux qui en avaient le bénéfice. Un seul fait prouvera l'état d'exaltation auquel était arrivée l'opinion publique dans le Maine. La sénéchaussée du Mans avait envoyé vingt députés aux États-Généraux. Lorsque la question du vote des trois ordres en commun fut débattue dans cette assemblée, les députés de la noblesse du Maine, ne se croyant pas autorisés à accepter une pareille dérogation aux anciennes pratiques de la monarchie, déléguèrent deux de leurs membres, MM. de Montesson et le vidame de Vassé, à l'effet de se rendre auprès de leurs commettants, et de demander à ceux-ci des pouvoirs plus explicites. A la seule annonce d'une pareille démarche, qui dénotait de la part des députés du Maine quelque hésitation à s'associer au mouvement révolutionnaire, la population de cette province s'émeut; des rassemblements se forment, et, un peu avant d'arriver au Mans, les deux mandataires de la noblesse trouvent sur leur route une véritable sédition; leur chaise de poste est arrêtée et brisée; leurs personnes elles-mêmes sont assaillies, et ils n'échappent qu'à grand'peine à l'irritation populaire.

Mais bientôt de nouvelles violences, plus funestes dans leurs effets, trouvent l'occasion d'éclater. Dans le moment où un grand peuple s'ébranlait pour renouveler de fond en comble son état social et politique, une disette fatale menaçait le pays; aussi de toutes les accusations auxquelles on put être en butte, à cette époque, la plus absurde et la plus dangereuse était certainement celle d'avoir accaparé les grains pour affamer le peuple. Le gouverneur du Maine, M. de Tessé, encourut cette imputation; elle faillit lui coûter la vie. Atteints du même soupçon et moins heureux que lui, M. de Montesson et son beau-père, M. Cureau, furent tous les deux massacrés à Ballon dans une émeute.

Depuis la prise de la Bastille (14 juillet 1789), et pendant les premières années de la révolution, le Maine, comme les autres provinces, n'a plus de vie qu'à Paris, qui est le cratère du volcan dont la France entière est le foyer. Nous parlons de province du Maine, mais déjà il n'y en a plus. L'Assemblée constituante l'a divisée en deux départements, Sarthe et Mayenne. L'histoire du Maine finit ici; celle des départements, ou plutôt celle de l'unité française commence; et c'est l'époque où les annales de la province deviennent le plus fécondes en grands événements et en terribles drames. Quelle grande histoire, en effet, que celle de cette contrée qui tout d'abord envoie à la Convention l'abbé Sieyès, Levasseur, Letourneur, Philippeaux; qui, incorporée aux provinces de l'Ouest, est aussitôt et fatalement enveloppée dans le mouvement vendéen, soit

pour s'y associer, soit pour le combattre, et en quelque sorte coupée en deux parties, dont l'une adopte avec enthousiasme les nouvelles couleurs de la nation française, dont l'autre s'attache avec un fanatisme pieux à la défense du vieux drapeau de saint Louis; qui voit ses principales villes, occupées tour à tour par les *blancs* et les *bleus*, tantôt par Larochejaquelin et Stofflet, tantôt par Westermann et Marceau; un jour par l'armée vendéenne qui frappe ceux-ci comme des scélérats, le lendemain par l'armée révolutionnaire qui massacre ceux-là comme des traîtres : témoin ainsi, en un seul jour, de tout ce que la guerre civile dans ses emportements, dans ses fureurs, dans ses vertus et dans ses crimes, peut offrir en spectacle de plus solennel à la fois et de plus douloureux! Et quand la tourmente révolutionnaire est passée; quand la France, seule contre tous, a conquis le droit d'être un pays libre; lorsqu'est tombé le colosse qui, en la défendant, l'avait asservie, et que, sur les débris de tant de pouvoirs, s'est établi un régime constitutionnel, on voit encore cette même contrée, fidèle à ses vieilles traditions de patriotisme et d'indépendance, adopter pour ses mandataires les hommes les plus engagés dans la cause des libertés publiques: Lafayette, Benjamin Constant, Dupin aîné, Charles Comte, Cormenin et Garnier-Pagès.

Au moment où la révolution éclata, la partie du Maine qui forme la Mayenne était plus peuplée que celle dont la Sarthe se compose, comparativement à l'étendue du territoire. La première avait 1,245 habitants par lieue carrée; la seconde, 1,100. Aujourd'hui, c'est l'inverse : la Sarthe a 1,560 habitants par lieue carrée, et la Mayenne seulement 1,400. A l'époque du dernier recensement la population était répartie comme il suit dans les deux départements: Sarthe, 470,535 habitants; Mayenne, 361,392 : total 831,927. De ce chiffre il faut déduire 170,410 habitants pour les parties de la Sarthe, et 74,741 pour les parties de la Mayenne qui n'appartiennent point au Maine; ce qui réduit la population actuelle de cette ancienne province à 586,776 habitants, dont 300,125 appartiennent à la Sarthe et 286,651 à la Mayenne.[1]

1. Expilly, *Dictionnaire des Gaules*. — A.-R. Le Paige, *Dictionnaire topographique, historique, généalogique et bibliographique de la province et du diocèse du Maine*. — J.-R. Pesche, *Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe*. — P. Renouard, *Essais historiques et littéroires sur la ci-devant province du Maine*. — Bourdigné, *Histoire agrégative des Annales et Chroniques d'Anjou et du Maine*. — Le Courvaisier de Courteilles, *Histoire des Évêques du Mans*. La bibliothèque du Mans possède un précieux manuscrit du IXe siècle qui contient la vie des premiers évêques du Mans. A ce manuscrit en est joint un autre qui continue la vie des évêques jusqu'au XIIIe siècle, époque à laquelle finit le pontificat. — Peuchet et Chanlaire, *Description topographique et statistique des départements de la Sarthe et de la Mayenne*. — *Annuaires de la Mayenne et de la Sarthe*. — *Statistique de la France*, publiée par le ministre du commerce et des travaux publics.

LE MANS.

Le Mans (*Subdinum* ou *Suindinum*), ville principale des Aulerces Cénomans, date, suivant tous les témoignages de l'histoire, de la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, ou tout au moins du commencement du IIIe. S'il fallait s'en rapporter à quelques érudits, on devrait lui assigner une bien plus antique origine; son nom lui viendrait tout simplement d'un certain roi des Celtes, nommé Lemanu, qui vivait plus de mille ans avant Jésus-Christ, et qui, dans le temps où il fondait le Mans, donnait son nom au fameux lac qui l'a conservé (le lac Léman). Mais il convient d'écarter ces hypothèses qu'aucune autorité ne confirme; cette antiquité fabuleuse et fragile ne vaut certainement pas les quinze siècles incontestés d'existence dont l'ancienne capitale du Maine peut déjà se prévaloir. Le Mans, dit Renouard, dont les anciens murs étaient partiellement bâtis en briques rouges, était du nombre des quatre villes dont fait mention cet ancien distique :

> Bourges, Autun, le Mans, avec Limouges,
> Furent jadis les quatre villes rouges,

et la plus importante des quatre villes rouges, par son étendue, sa puissance et sa population, si l'on en croit ces vers latins transmis par la tradition :

> Prævalida *ex rubris* quatuor una fuit,
> Urbs inter quondàm numerata potentes,
> Urbs generosa viris, urbs spatiosa loco.

On les appelait les villes rouges par opposition à celles qui, comme Angers, étaient couvertes en ardoise, et qu'on appelait les villes noires.

Bâtie sur un promontoire qui domine les riches vallées de l'Huisne et de la Sarthe, non loin du lieu où ces deux rivières unissent leurs ondes, la capitale des Aulerces Cénomans fut, dans l'origine, circonscrite dans de très-étroites limites par la muraille de défense dont l'entourèrent les Romains. Cette première enceinte contenait l'espace occupé aujourd'hui par les rues de la Sarthe, du Chanoine, du Chapelain, de la Verrerie, de Saint-Flaceau et de la place Saint-Pierre, quartier de la ville qui est désigné, dans toutes les anciennes chroniques, sous le nom de *vetus Roma*. Richelet, dans son ouvrage remarquable intitulé *Le Mans ancien et moderne*, donne, sur la muraille romaine de Suindinum, des détails propres à intéresser les érudits : et M. de Caumont, qui dans son *Cours d'Antiquités monumentales* reproduit la description de Richelet, y ajoute un plan de la cité, et le dessin de ses anciens murs. Mais la ville du Mans vit successivement s'élargir les limites de l'enceinte romaine : d'abord vers l'an 1060 ou 1062, Guillaume-le-Bâtard y fit des travaux de défense qui en étendirent l'espace; puis, quinze ou vingt ans plus tard, du temps qu'Hélie de La Flèche était maître du

Maine, dont il avait expulsé les Anglo-Normands, le Mans fut entouré d'une enceinte plus large; enfin Phillppe-Auguste éleva la nouvelle muraille qui a subsisté pendant des siècles, et qui s'est conservée jusqu'au temps où, étouffant dans ses limites et rompant ses digues, la ville a débordé et couvert peu à peu de maisons et de jardins ces murs devenus inutiles, dont on retrouve à peine aujourd'hui quelques débris. Outre les murs de défense qui l'entouraient, la cité du Mans eut pendant longtemps près d'elle un grand ouvrage de fortification dont elle a gardé un profond souvenir : c'étaient des forts et une citadelle que Guillaume-le-Conquérant, rentré au Mans en vainqueur, fit élever autour de ses murs pour la dominer. Ces forts, appelés *Mont-Barbet* et *Motte-Barbet*, dont des rues encore existantes ont perpétué la mémoire, et cette citadelle qu'on appelait *la Ribandelle*, du nom d'une femme anglaise qui passait pour en avoir dirigé la construction [1], furent démolis par les citoyens chaque fois que, recouvrant leur indépendance, ils avisèrent aux meilleurs moyens de la conserver, et relevés, au contraire, par tous les gouvernements qui, établis dans la cité et maîtres du pouvoir, aspiraient à la tyrannie.

L'histoire, en nous révélant pour la première fois le nom de la ville des Cénomans, nous fait connaître en même temps son antique importance. Dès que les Romains règnent sur cette partie de l'Armorique, elle est aussitôt une cité romaine (*civitas*), où réside le chef civil et militaire (*comes*). Quand saint Julien, l'un des premiers apôtres du christianisme dans les Gaules, vint, au milieu du IIIe siècle, s'établir dans le pays des Aulerces, il avait à choisir entre *Vagitorum*, *Noiodunum* et *Suindinum*. Ce fut *Suindinum*, la ville du Mans, qu'il adopta et dont il fit dès-lors le centre religieux et chrétien de toutes ces contrées, ce qu'elle est toujours demeurée depuis. Il est bien digne de remarque que la circonspection du diocèse du Mans, telle qu'elle existe de nos jours, est presque identiquement la même que celle du temps de saint Julien, qui du reste n'avait fait lui-même que se conformer à la circonscription administrative établie par les Romains, pour cette partie de la provice désignée sous le nom de troisième Lyonnaise, dont Tours était le chef lieu. Il y a de vieilles traditions dont la puissance est à la fois grande et mystérieuse. Tout le monde, sans s'en douter, en subit l'empire. Après deux mille ans, l'organisation des provinces et des départements français porte encore la trace de cet ordre administratif. Et, non-seulement le diocèse du Mans continue à relever du siége métropolitain de Tours, mais encore le Mans, dans la hiérarchie militaire, appartient à la division dont Tours est le chef-lieu. Cela est-il et a-t-il toujours été ainsi, parce que la nature des choses l'a voulu et le veut encore? peut-être; — peut-être aussi, par la seule raison que tous ont admis ce qui, une première fois, avait été établi avant eux. L'homme, que l'on dit si novateur, est encore bien plus routinier.

Saint Julien eut pour successeur saint Thurible, son disciple. Le siége épiscopal du Mans fut ensuite occupé par saint Pavace, saint Liboine, saint Victur, et par le fils de celui-ci, saint Victeurs, dont Grégoire de Tours a exalté les vertus.

1. Cette Anglaise était veuve d'un Normand, nommé Orbrindel, dont par corruption on a fait Ribandelle.

Les Franks, à cette époque (453), s'étaient déjà répandus dans le Maine; sept ans après, un prince du sang de Mérovée, Regnomer, gouvernait l'ancienne capitale des Cénomans avec toute l'autorité d'un roi (460); mais ce prince donnant ombrage à Chlodwig, celui-ci le fit assassiner par ses sicaires en 510. La ville du Mans fut dès lors comprise dans les États du roi frank; elle passa plus tard sous la domination de Childebert, l'un de ses fils, et retourna encore une fois sous un seul sceptre, lorsque Clotaire I[er] eut hérité de toutes les possessions des rois ses frères. En 560, le chef de la monarchie franque visita le Mans, se dirigeant vers la Bretagne pour aller châtier la rébellion de son fils Chramne. Pendant les siècles suivants, cette ville se trouva sur le chemin de plusieurs autres princes. Charles Martel, en 733, y reçut l'hommage de Roger et de Guérin, gouverneurs du Maine pour Hémon et Hatton, fils d'Eudes, duc d'Aquitaine. Charlemagne y passa en 778, lors de son expédition contre les Sarrasins d'Espagne; en 793, il accorda de grands privilèges à la cathédrale. Louis-le-Débonnaire séjourna au Mans en 818 et 832, et, cette dernière année, logea pendant les fêtes de Noël chez l'évêque saint Aldric, son confesseur. En 840, Lothaire en personne, dit-on, s'empara de cette place. De 840 à 874, le Mans vit aussi trois fois Charles-le-Chauve dans ses murs, qu'il ne put préserver de l'invasion des Normands. Ces Barbares qui, en 857, avaient assiégé la ville, à deux reprises différentes, l'attaquèrent de nouveau, en 873, sous la conduite d'Hastings, et en 903 sous les ordres de Ragenolt ou Riolt, parent de Rollon. Ragenolt emporta la place d'assaut et s'y maintint jusqu'à l'an 937, époque à laquelle il en fut expulsé par Louis-d'Outre-mer.

Geoffroi dit *Martel*, comte d'Anjou, à la mort d'Herbert II, comte du Maine, pénétra de vive force dans la ville du Mans, d'où il chassa ses enfants et sa veuve (1051). Gautier de Meulan, qui avait épousé l'une des filles d'Herbert *Eveille-chien*, et Guillaume-le-Bâtard, dont le fils aîné, Robert, était fiancé à Marguerite, fille d'Herbert II, s'emparèrent ensuite tour à tour de la capitale du Maine, pour faire valoir leurs droits sur cette province (1062-1063). Il serait trop long de suivre dans ses développements toutes les phases de cette histoire militaire: disons seulement qu'en 1066 les Manceaux expulsèrent de leurs murs la garnison normande; que Geoffroy de Mayenne en 1071 prit la citadelle et occupa la ville; qu'en 1076 Guillaume-le-Conquérant y rentra pour la quatrième fois en maître; que dans les années 1087 et 1088, le Mans passa alternativement sous l'obéissance de Robert-Courte Heuse, d'Hélie de la Flèche et de Geoffroi de Mayenne; qu'en 1096, le même Hélie de la Flèche, conjointement avec Foulques-Rechin, duc d'Anjou, força cette place à lui ouvrir ses portes; et qu'enfin elle resta au premier de ces princes par l'abandon qu'en firent les Normands, à la mort de Guillaume-le-Roux (1100).

Plus tard encore la capitale du Maine est occupée par les rois anglo-normands, Henri II et Jean-sans-Terre, auxquels Philippe-Auguste l'enlève, la rend et la reprend pour la conserver, lui et ses successeurs, durant deux siècles, jusqu'à ce qu'au plus fort de la quatrième invasion des Anglais, elle tombe au pouvoir du comte de Salisbury et du comte de Suffolk, le 10 août 1424. L'histoire a consigné dans ses annales la vertu héroïque des bourgeois du Mans qui, à peine

soumis au joug étranger, travaillent ardemment à s'y soustraire, au péril de leur fortune et de leur vie; elle dit comment ces patriotiques citoyens appellent à eux et, par un stratagème habile, font entrer dans leurs murs une troupe de Français qui tenait la campagne dans le Maine, sous la conduite d'Amboise de Loré et de Lahire; comment les Anglais, surpris la nuit, sont expulsés de la ville. Mais l'histoire qui raconte ces premiers succès en dit aussi le lamentable dénouement; obligés de se retirer devant les Français et les Manceaux, Suffolk et ses Anglais se jettent dans la citadelle. Cette forteresse, qui était destinée à protéger la ville, devient l'instrument de sa ruine; le lendemain, Talbot arriva au secours de Suffolk; le Mans est bientôt repris, et le général anglais, pour punir les Manceaux de *leur trahison*, fait trancher la tête à tous ceux des habitants qui sont présumés y avoir eu quelque part. Ce fut une effroyable boucherie que cette exécution à froid de malheureux tombés sans armes entre les mains du vainqueur. Le massacre eut lieu devant la porte de la cathédrale : on voyait encore, il y a cinquante ans, au-dessous de cette porte, une grande pierre plate, monument druidique, suivant la tradition, qu'on appelait *la pierre au lait*, sur laquelle s'accomplit ce sanglant et funèbre holocauste. Telle fut la joie éprouvée par la population, lorsqu'en 1448 les Anglais évacuèrent pour toujours la province, que, pendant plus d'un siècle, en souvenir de leur expulsion, une grande procession se fit au Mans, le 6 mars de chaque année.

Nous n'insisterons pas davantage sur les vicissitudes diverses auxquelles la ville du Mans fut soumise à cette époque; ce serait reprendre le récit des événements que nous avons déjà racontés. Ce qu'il nous paraît surtout important de dire, c'est ce qui se rattache à la vie même de la cité, à l'origine de ses droits, au développement de ses libertés, à ses priviléges comme ville municipale. C'est un point auquel nous nous plaisons d'autant plus à nous attacher, que nous rencontrons ici un fait historique considérable, dont le Mans a le droit de tirer un légitime orgueil, et qui ne saurait désormais lui être contesté.

On est convenu jusqu'à ce jour d'attribuer aux communes de la Picardie, notamment à celles de Laon et d'Amiens, la gloire d'avoir les premières secoué le joug féodal qui pesait sur elles, et donné ainsi en s'affranchissant le signal de l'indépendance municipale en France; et c'est au commencement du XII[e] siècle, vers les années 1104 ou 1105, qu'est fixé le premier exemple de l'émancipation. Cependant c'est à la commune du Mans qu'appartient et que doit revenir l'honneur de cette grande et périlleuse initiative. Suivant un document historique dont l'autorité n'est pas attaquable, la ville du Mans posséda une commune libre dès l'an 1071, c'est-à-dire plus de trente ans avant les villes qui, jusqu'ici, sont considérées comme ayant fait le premier pas dans cette voie. Cette avance singulière de la ville du Mans s'explique sans peine par l'état particulier dans lequel se trouvait, à cette époque, une cité qui, dans un temps d'oppression générale, était encore plus opprimée que toutes les autres, parce que la tyrannie féodale qu'elle subissait avec le reste du pays se compliquait pour elle en ce moment de la domination anglo-normande, devenue d'autant plus dure que ceux qui y étaient soumis avaient à plusieurs reprises tenté, mais en vain, d'en secouer le joug. On comprend que, dans le temps où fermentait au sein des communes de

France l'esprit d'indépendance qui devait les émanciper toutes, il ait d'abord fait explosion dans celle où le mal sévissait le plus cruellement. Néanmoins il ne suffirait pas de quelque témoignage équivoque, étayé de probabilités ou de vraisemblances, pour que l'histoire admît un fait aussi considérable que celui qui tend à avancer de plus d'un tiers de siècle le premier exemple d'une commune libre au sein de la monarchie française : nous croyons donc devoir donner ici en son entier le texte original dans lequel l'existence de ce fait important est clairement attestée. Voici ce qu'on trouve rapporté dans les *Analecta* de Mabillon, dont nous reproduisons le récit textuellement.

« En ce temps, porte le texte, Guillaume, duc de Normandie, après avoir conquis le Maine, se transporta en Angleterre avec une grande armée de Franks, de Normands, de Manceaux et de Bretons; il vainquit les Anglais, et, à la mort d'Harold, il devint le maître de toute l'Angleterre. Comme il était occupé dans ce pays par les soins et les embarras de la conquête, les Manceaux profitent de ce moment pour secouer le joug de son autorité; et les nobles (*proceres Cenomanensium*), d'accord avec le peuple, font venir d'Italie un certain marquis Athon (Atho), que les traducteurs appellent Azon, marquis de Ligurie, avec sa femme Hersende et son fils Hugues (Hugo). Hersende était fille de l'illustre comte du Maine, Herbert, que l'on avait surnommé *Eveille-chien* (*Evigila canem*, parce que, très-matinal dans ses expéditions, il réveillait toujours le chien commis à la garde des troupeaux). Les Manceaux reconnaissent tous et proclament le jeune Hugues comte du Maine, et expulsent de la ville, des places fortes et de tout le pays, les garnisons et les Normands qui s'y trouvaient. Dans ces circonstances, l'évêque, craignant de paraître avoir trempé dans la sédition, quitta la ville et s'en retourna en Angleterre auprès du roi, qui le reçut avec distinction. Peu de temps après, toutefois, et avec la permission du roi, il revint au Mans, où ses propriétés étaient au pillage, et où il ne reprit possession de son siége épiscopal qu'après une très-grande résistance de ceux qui haïssaient en lui l'ami du roi d'Angleterre. Cependant, après avoir, soit par la force des armes, soit par la séduction, fait reconnaître les droits de Hugues dans toute la province, le marquis Athon ou Azon, qui connaissait la légèreté de caractère propre aux habitants du Maine (*levitas Cenomanensium*), qui considérait comme peu sûre leur fidélité envers lui, et qui d'ailleurs était à bout des ressources d'argent qu'il avait d'abord obtenues d'eux; dans une telle situation, Azon prend le parti de retourner en Italie; et, en partant, il laisse dans le Maine sa femme Hersende et son fils sous la protection de Geoffroi de Mayenne, seigneur puissant et renommé par son grand esprit (*Gaufredus de Meduana*.)

« Geoffroi de Mayenne, devenu ainsi le tuteur du fils et le protecteur de la femme d'Azon, se mit bientôt à chercher querelle aux citoyens, et à faire peser sur eux des exactions jusque-là inconnues; ceux-ci, poussés à bout, délibèrent entre eux, et recherchent par quels moyens ils pourront se garantir de ses excès, et, en se délivrant de son joug, éviter toute autre tyrannie. C'est alors que, formant une conjuration qu'ils appelaient du nom de *commune*, ils se lient entre eux par de mutuels secours, forcent Geoffroi de Mayenne lui-même, et les autres nobles du pays, d'entrer dans leur ligue, et leur font, bien malgré eux, jurer

tous les engagements de leur association. (*Factaque conspiratione, quam communionem vocabant, sese omnes pariter astringunt, et ipsum Goufridum, et cæteros ejusdem regionis proceres, quamvis invitos, sacramentis obligari compellunt.*)

« Dès lors l'audace des conjurés ne connaît plus de frein. Les attentats auxquels ils se livrent sont innombrables : on les voit condamner ceux-ci sans procédure régulière; crever les yeux de ceux-là pour les causes les plus frivoles, et, chose horrible à dire, faire pendre les gens pour la faute la plus légère; pousser enfin le crime et l'impiété jusqu'à guerroyer pendant le Carême et jusque durant la Semaine Sainte. A cette époque, un des barons du pays, Hugues de Sillé, avait particulièrement excité leur animadversion et leur colère en résistant à leurs décrets. Aussitôt ils envoient par tout le pays des émissaires qui excitent les populations contre Hugues de Sillé, et soulèvent contre lui les masses indignées; et déjà une armée, précédée de l'évêque et des prêtres de chaque paroisse, la croix et la bannière en tête, fond avec rage sur le château du baron. L'armée s'arrêta à peu de distance du château; non loin de là, campa aussi Geoffroi de Mayenne, qui s'était clandestinement glissé dans le camp des insurgés; et bientôt, à l'aide de messagers communiquant avec l'ennemi, il travailla par toutes sortes de moyens à paralyser les efforts des confédérés. Le lendemain matin, au point du jour, les gens du château, ayant fait une sortie, se mirent à narguer l'armée. Alors, et au moment où les nôtres, excités par cette alerte, se levaient en toute hâte et se préparaient à combattre, tout à coup une clameur s'élève dans le camp, où des hommes, dépêchés tout exprès, répandent le bruit que, par l'effet d'une trahison, la ville du Mans vient d'être livrée à l'ennemi. Aussitôt cette foule de paysans, moitié panique produite par cette fausse nouvelle, moitié peur de l'ennemi qu'elle avait devant elle, met bas les armes et s'enfuit. Dire combien, dans cette fuite, furent faits prisonniers, combien blessés, combien périrent dans les défilés des chemins étroits où ils s'égaraient et dans les torrents où d'eux-mêmes ils allaient se perdre, c'est ce qui n'entre point dans le plan de ce livre. Je ne parle pas davantage de tous ceux, tant nobles que vilains, qui, dispersés çà et là dans les champs, se laissèrent prendre comme de jeunes daims, non-seulement par les hommes armés, mais encore par les plus faibles femmes. Hélas! l'évêque lui-même, pris de la même manière, fut aussi mis en état d'arrestation. Toutefois, Hugues de Sillé, qui était bon et généreux, ne voulant point humilier le prélat, le traita avec égards et le renvoya sans rançon. La nouvelle de ces faits répandit le deuil et l'épouvante dans la ville du Mans, qui, au milieu de tant de perplexités et de secousses diverses, se portait çà et là, pareille à un vaisseau qui n'a plus de gouvernail.

« Cependant Geoffroi de Mayenne, qui se rendait compte de la défiance qu'il inspirait aux citoyens dont il se méfiait lui-même, renvoya le jeune Hugues à son père en Italie, et se retira dans son château de La Charte (La Charte-sur-le-Loir). Gersende, la mère du jeune Hugues, resta pourtant dans la ville. Désolée de l'absence de Geoffroi, avec lequel elle entretenait des rapports illégitimes; reconnaissant, d'un autre côté, combien il était difficile pour Geoffroi de regagner la faveur de ceux qu'il s'était aliénés par sa méchanceté, Gersende avisa aux moyens de lui livrer la ville. Donc, un certain dimanche, aidé de quelques

traîtres, Geoffroi pénétra, avec environ quatre-vingts hommes d'armes, dans l'un des forts voisins de la cathédrale, et se mit aussitôt à guerroyer contre les habitants. Ce que voyant, les bourgeois de la ville appellent à leur secours tous les barons de la contrée, et notamment Foulques, comte d'Anjou; on fait immédiatement le siége du fort dont Geoffroi s'était emparé, et on l'y tient bloqué. Cependant l'ennemi, ayant fait une sortie, met le feu pendant la nuit au faubourg Saint-Vincent, d'autres disent Saint-Audouin, s'empare de deux tours voisines du fort et de quelques maisons environnantes, et prend ainsi une position d'où il devient très-difficile de le déloger. Dans cette extrémité, les nôtres prennent à l'improviste le parti de mettre le feu à ces maisons, quoique attenantes à l'église, et forcent ainsi à la fuite ceux qui les occupaient, non sans se donner beaucoup de peine pour préserver de l'incendie les toits de l'église, tout voisins du feu. Une fois maîtres de ce point, ils attaquent le fort avec une nouvelle vigueur, à l'aide de traits, de machines de guerre de toutes sortes, et remplissent les assiégés d'une grande terreur.

« Sous le coup de cette impression, Geoffroi, qui avait des intelligences parmi les nôtres, sortit furtivement du fort, et, tout tremblant, n'échappa que par la fuite au danger qui le menaçait. Il n'avait quitté ses compagnons qu'en leur promettant du secours; eeux-ci, voyant que ce secours n'arrivait pas, cernés et bloqués dans leurs murailles, dont on ne laissait sortir personne, et sur lesquelles les machines de guerre ne cessaient de porter leurs coups, manquant de vivres et de munitions, enfin cédant à la nécessité, se rendent avec le fort au comte de Foulques. Cependant, vivement émus et instruits par ce qui venait de se passer, et dans un sentiment de sage prévoyance pour l'avenir, les bourgeois rasèrent la partie intérieure de la forteresse, qu'ils mirent de niveau avec les murs de la ville, ne laissant debout que les parties extérieures du fort utiles à la défense de la place. Dans le même temps, Guillaume, roi des Anglais, à la tête d'une armée innombrable, arriva dans le Maine, porta le siége devant Fresnay (*Castrum Fernlacum*), mettant tout à feu et à sang; mais, comme la garnison du château ne pouvait lui résister, elle s'empressa de faire la paix aux meilleures conditions possibles. Le château s'étant rendu, il en prit possession, y mit garnison, partit ensuite pour la ville, et d'abord vint camper sur les bords du fleuve de la Sarthe (*circa fluvium Sarthæ in loco qui Mantula dicitur*). Sur ces entrefaites, les principaux bourgeois de la ville se portent vers le camp du roi, et ont une conférence avec lui pour traiter de la paix, à la suite de quoi le roi s'étant engagé par serment à les amnistier entièrement de la trahison passée, comme aussi à respecter les anciennes coutumes de la ville et ses cours de justice, eux, de leur côté, se replacèrent pleinement, personnes et biens, sous sa puissance et sous son autorité[1]. »

Il est évident, par le récit qui précède, qu'à l'époque, d'ailleurs facile à préciser, à laquelle ces événements ont eu lieu, la ville du Mans s'est soustraite à toute obéissance et s'est affranchie de tout joug. Maintenant quel a été le caractère de ce mouvement? N'a-t-il été qu'un acte accidentel de violence brutale, une

1. *Vetera Analecta*, p. 307, 308 et 309 (Gesta pontificum Cenomanensium).

insurrection passagère entremêlée de sanglantes représailles contre les nobles et formant une sorte d'épisode anticipé de la Jacquerie? Tous les faits constatés ici repoussent cette interprétation, et montrent que la rébellion de la ville du Mans a amené pour celle-ci une situation analogue à celle des communes de France qui se révoltèrent et obtinrent des chartes d'affranchissement. 1° La ville du Mans était bien préparée à ce mouvement; car elle avait d'anciennes coutumes et même de certains tribunaux à elle (*consuetudines et justitias*), qui dataient vraisemblablement du temps où, n'étant soumise ni aux Romains ni aux Franks, elle avait fait partie de la république armoricaine (411). Le roi d'Angleterre, auquel elle se soumit, confirma toutefois ces coutumes et *justices locales*. 2° Tous les anciens textes du moyen âge, quand ils parlent de l'acte d'une ville factieuse et rebelle qui s'affranchit, s'expriment absolument dans les mêmes termes que l'on voit employés ici par le texte cité. *Conspiratio*, *conjuratio*, c'est ainsi que l'appellent les nobles, les clercs, et tous ceux qui blâment ou paraissent blâmer l'acte. *Communio*, c'est le nom que donnent à leur association les bourgeois affranchis qui se forment en commune indépendante. 3° Les bourgeois du Mans obtinrent-ils une charte à cette époque? on ne le sait. Cependant, de ce qu'elle n'est pas produite, on ne saurait conclure qu'elle n'existe pas, et moins encore qu'elle n'ait jamais existé. La probabilité est que, lorsque les barons et Geoffroi de Mayenne, dépositaire et représentant des droits du comte du Maine, ont été forcés, comme le dit le texte, *de jurer la commune*, une charte a été demandée par celle-ci et obtenue : ce serment écrit eût été à lui seul toute une charte de liberté. Enfin, alors même que les engagements imposés aux seigneurs par la commune et acceptés par ceux-ci n'auraient pas été consignés par écrit, ce qui est improbable, ils n'en auraient pas moins existé; c'est là le point historique important. 4° Combien de temps a duré la commune et le régime établi par elle? Quelle a été sa forme, son organisation? quels ont été ses agents? quelle a été la condition respective de la commune et des seigneurs avec lesquels elle continue à se trouver en contact, tantôt pour leur dicter ses lois, tantôt pour recevoir leur assistance? On est bien sûr à l'avance de ne trouver dans les anciennes chroniques aucune réponse directe à ces questions; mais le simple exposé des faits prouve que, pendant un temps assez long, la commune est demeurée maîtresse d'elle-même, ayant son régime propre, son administration à elle et son indépendance. D'abord, elle se livre à de terribles et longues représailles; elle frappe partout ses ennemis, même ceux qu'elle est obligée d'aller chercher au loin, témoin Hugues de Sillé, dont elle assiége le château. On voit, pendant que dure son administration, le jeune Hugues, fils du marquis Azon, retourner en Italie; Geoffroi de Mayenne se retirer à la Chartre, y résider; Gersende, la femme d'Azon, ourdir une trahison, qui ramène Geoffroi au Mans; le comte d'Anjou venir au secours des bourgeois qui l'appellent; les fortifications de la ville rasées par les citoyens; le retour du roi d'Angleterre, devant lequel tout cela s'évanouit. Il est impossible, en compulsant les dates diverses des événements les plus certains, de ne pas reconnaître à la commune ainsi constituée une durée de quatre ou cinq ans, c'est-à-dire de 1071 à 1074 ou 1075. Un historien moderne a commis une erreur en faisant cesser la commune au moment où, à cause de l'en-

treprise d'Hersende, les bourgeois appellent le comte d'Anjou à leur secours. Il est évident, au contraire, d'après le texte, que les seigneurs et le comte lui-même vinrent aider la commune et ne la détruisirent pas. Ce qui le prouve, c'est que, sans être rassurés par l'assistance efficace que leur avait prêtée le comte d'Anjou, les bourgeois et citoyens de la ville, dans un sentiment de prévoyance pour l'avenir (*sibi in futurum prœcaventes*), font raser les murs du fort, dont apparemment ils étaient les maîtres. Autre preuve : c'est qu'à l'arrivée du roi d'Angleterre, on le voit traiter tout d'abord avec les gens de la commune, et convenir d'une transaction qui lui ouvre les portes de la ville, à la condition qu'il n'exercera aucunes représailles pour le passé.

Il nous a semblé que l'éclaircissement d'un pareil fait historique méritait un développement de quelque étendue; il n'en est assurément aucun dans l'histoire dont la ville du Mans ait plus à s'enorgueillir. Toutes les luttes soutenues pour la liberté sont nobles et dignes de la reconnaissance des peuples; mais les plus méritoires sont les premières; car, n'ayant point de modèles, ce sont les plus difficiles. Elles demandent pour s'accomplir les trois choses de ce monde, dont la réunion est la plus rare dans les mêmes hommes : le génie, la résolution, le dévouement; le génie qui conçoit l'entreprise, l'audace qui la fait exécuter, le patriotisme qui s'y dévoue Ces traditions de l'histoire ne sont pas d'ailleurs de vains enseignements. Il est curieux de remarquer comment, dans tous les temps, ce sont toujours les mêmes peuples, et dans les mêmes pays, les mêmes provinces qui montrent leur esprit indépendant ou servile. On en pourrait citer mille exemples, empruntés aux annales de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, de l'Italie, etc. La province du Maine en est elle-même une preuve; elle fut la première à donner le signal de l'indépendance communale. Plus tard, dans tous les temps de crise nationale et de révolution, on la trouve à l'avant-garde pour la défense des droits et des libertés publiques.

Du XI[e] au XII[e] siècle, la commune du Mans vit sans doute bien des événements s'accomplir dans son sein; ses anciens usages, ses priviléges, ses droits, qu'elle avait su la première faire prévaloir, furent sans doute plus d'une fois solennellement reconnus, lorsque vint le temps où presque toutes les communes de France reçurent leur émancipation. Cependant l'histoire ne conserve aucune trace des premières chartes qui lui furent accordées; tout ce que l'on sait, c'est qu'elle était de fait en possession de toutes les libertés municipales dont jouissaient, à la fin du XV[e] siècle, les villes les plus favorisées, lorsqu'en 1481 parurent les lettres-patentes de Louis XI qui, sous quelques rapports, accroissaient ses priviléges, tandis que d'un autre côté elles restreignaient ses droits. « Considérant, disent les lettres-patentes, la grande et notable fondation de notre *ville* et *cité* du Mans, laquelle ville et cité, et tout notre pays et comté du Maine, depuis l'an 417 jusqu'en 1450, ont toujours été *une frontière de guerre*, et par l'espace de vingt-cinq ans occupés et violemment retenus et usurpés par les Anglais, pour lesquels vouloir expeller et débouter, les bourgeois et habitants de notre dite ville et cité firent certaine entreprise par laquelle et en très-grand doute et danger de leur vie, ils recouvrèrent sur lesdits Anglais notre dite ville et cité; mais aucun tems après par défaut de bonne garde et conduite, notredite

ville et cité furent par lesdits Auglais recours par lesdits gens de guerre, dont iceux Anglais firent décapiter plusieurs des bourgeois et habitants, prinrent leurs biens, etc.; » en conséquence, Louis XI confère aux habitants du Mans un certain nombre de priviléges qui peuvent se résumer ainsi : 1° Droit d'élire un maire pour trois ans, avec six pairs et six conseillers perpétuels; de remplacer chaque pair décédé par un conseiller et d'élire un nouveau conseiller ; de choisir le maire parmi les pairs, « pour gouverner doresnavant les négoces, besognes et affaires de ladite ville et cité du Mans; » lequel maire aura seulement tels gages que « lesdits habitants d'icelle ville du Mans lui ordonneront, et plus grands n'en pourra avoir ni demander » ; 2° « Ennoblissement desdits maire, pairs et conseillers, pour eux, leur lignée et postérité » née ou à naître en loyal mariage; 3° Droit indéfini de s'assembler, donné auxdits maire, pairs et conseillers, et habitants de la ville au nombre de vingt-quatre pour traiter des affaires municipales; 4° Obligation pour tous les habitants, quels qu'ils soient, de contribuer aux charges de la ville, nonobstant tous états, priviléges et exemptions quelconques; 5° Exemption du droit de franc-fief, c'est-à-dire du droit qu'en général étaient obligés de payer les roturiers pour être admis à posséder un fief; exemption aussi du ban et de l'arrière-ban pour tous les habitants; 6° Attribution aux maire et pairs du droit de police municipale et juridiction sur les bouchers, boulangers, poissonniers, meuniers, etc.; 7° Attribution aux maire et pairs de la connaissance des procès entre marchands.

Les lettres-patentes dont le préambule est si glorieux pour les Manceaux, augmentaient-elles les priviléges de la commune du Mans, ou les restreignaient-elles comme le déclare M. Cauvin? — Nous ne discuterons pas ce point : ce qui est certain, c'est que les bourgeois du Mans, qui peut-être dans cette charte virent moins les nobles qu'elle faisait que ceux qu'elle ne faisait pas, ne l'acceptèrent point, et adressèrent au roi une réclamation, qui suspendit pendant deux ans l'exécution de ses lettres-patentes. Celles-ci furent modifiées, suivant le vœu des habitants, par de nouvelles lettres du mois de juillet 1483, qui, entre autres corrections, établirent que la postérité des maire, pairs et conseillers, ne serait point ennoblie.

Cependant, depuis que le Maine avait été définitivement abandonné par les Anglais (1448), la ville du Mans avait enregistré dans ses annales une série de faits ou d'événements dont nous allons reprendre le récit pour le continuer jusqu'à nos jours. Les lettres-patentes accordées par Louis XI, et dont nous venons de parler, nous apprennent qu'en 1481 la ville était gouvernée par des échevins; mais il ne reste, antérieurement à cette époque, aucun vestige de leur administration, et les plus anciens recueils de la maison commune ne commencent même qu'en l'année 1553. Louis XI avait, du reste, une affection véritable pour les Manceaux et les bourgeois du Mans en particulier. En 1467 il visita leur ville, et y fit un séjour de plus d'un mois avant d'aller mettre le siége devant Alençon, qui s'était déclaré contre lui lors de la guerre du bien public. Charles VIII, son fils, marchant à la rencontre du duc d'Orléans et du comte de Dunois, ligués avec le duc de Bretagne, vint également au Mans en 1487, et sa veuve, Anne de Bretagne, y passa en 1499, lorsqu'elle se rendit auprès de son nouvel époux,

Louis XII, qui l'attendait à Paris. En 1551, Henri II établit au Mans un des siéges présidiaux dont il avait ordonné la création; il lui attribua la connaissance et juridiction des appels de la prévôté de cette ville, ainsi que des siéges royaux de Laval, Mayenne, La Ferté-Bernard, Sablé, Beaumont, Mamers, etc. Charles IX, par ses lettres-patentes du mois de janvier 1567, accorda, en outre, aux bourgeois et marchands du Mans l'autorisation d'élire un juge et deux consuls pour exercer la justice en matière de commerce.

Les doctrines du calvinisme, apportées en 1559 au Mans, comme nous l'avons dit ailleurs, y avaient fait beaucoup de prosélytes. Au premier apôtre du protestantisme, Henri Salvert, avait succédé Merlin, ami de Théodore de Bèze. Trois fois par semaine, cet ardent prédicateur haranguait le peuple sous les halles, tandis que ses amis, se pressant autour de lui, armés de piques, de pertuisanes, de hallebardes ou de bâtons ferrés, psalmodiaient les psaumes de David, récemment traduits en français par Clément Marot. C'était là « qu'il administrait le baptême et célébrait la cène. » Merlin ne se montrait jamais en public qu'avec une escorte de cinquante de ses sectateurs; il était le président du consistoire fondé au Mans par Salvert, le 1er janvier 1560, et le chef des seize ministres qu'on lui avait adjoints comme coopérateurs. En 1562, les religionnaires déjà nombreux réussirent par surprise à se saisir de l'autorité dans la ville du Mans; des soldats de Mamers et de Bellesme, calvinistes comme eux, les avaient secondés dans cette tentative; ils ne rencontrèrent au surplus aucune résistance, et l'évêque d'Angennes, suivi de plusieurs ecclésiastiques, put se retirer dans son château de Touvois qu'il ne manqua point de fortifier. Trois mois après (11 juillet), au seul bruit de l'approche du duc de Montpensier, gouverneur de la province, et des troupes royales qu'il commandait, les réformés, qui s'étaient portés à plus d'un excès, ne voyant, en outre, aucun homme considérable à leur tête, s'empressèrent d'évacuer la ville, où les catholiques entrèrent le lendemain, et exercèrent d'affreuses cruautés. Cinq cents hommes qu'avait armés l'évêque d'Angennes se firent remarquer surtout par des traits de la barbarie la plus raffinée et de la plus odieuse licence.

L'occupation du Mans par les catholiques prépara la ville à embrasser le parti de la Ligue; mais on ignore en quelle année les principaux meneurs y introduisirent leur domination. Tout ce qu'on sait positivement, c'est que dès 1577 les chanoines de la cathédrale avaient la garde du château. Le maréchal de Bois-Dauphin, lieutenant du duc de Mayenne, fit élever en 1586 un rempart au sud-est des murs de la ville. Le 21 janvier 1588, elle fut livrée aux troupes de la Ligue, conduites par le capitaine Lamotte-Serrant; De Fargis, qui tenait pour le roi, conserva le château jusqu'au jour où le maréchal de Bois-Dauphin l'obligea de capituler (11 février 1589). Cette même année, le duc de Mayenne se rendit au Mans, et on y fit, selon l'usage du temps, une procession solennelle, afin de déterminer le Seigneur à se déclarer contre les hérétiques. Quoique la place eût été mise en état de défense par Bois-Dauphin, son gouverneur, Henri IV n'en conçut pas moins l'espoir de s'en emparer promptement; il l'investit le 27 novembre; ses troupes emportèrent de vive force, le 28, le retranchement de la Couture; le 2 décembre, toute son artillerie étant en batterie, il commença de tirer sur les murs; aux pre-

mières volées de canon, la garnison perdit courage, et Bois-Dauphin, qui avait juré de s'ensevelir sous les ruines de la ville, vint humblement, accompagné de plus de cent gentilshommes et de deux mille gens de picd, implorer la clémence du roi. Henri IV demeura cinq jours au Mans, pendant lesquels sa présence seule put contenir la furie du soldat, et empêcher le pillage de la ville. Les ligueurs pourtant n'étaient pas complétement vaincus dans le Maine. Un de leurs capitaines, le fameux Lansac, fit en 1590 une démonstration contre le Mans; mais ses projets avaient été découverts et ses troupes essuyèrent une rude défaite. L'esprit de la cité changea bientôt d'une manière assez remarquable pour que les calvinistes pussent s'y croire en sûreté : en 1599, ils y construisirent même un temple dans les dehors de la paroisse de Saint-Ouen-des-Fossés; puis, comme cet édifice était trop petit pour contenir l'affluence de leurs coreligionnaires, ils en élevèrent un autre sur le terrain des arènes en Sainte-Croix.

L'année qui suivit la mort de Henri IV, une peste horrible ravagea le Mans; elle avait éclaté dès 1610, mais c'est surtout en 1611 que ses progrès, devenus effrayants, éveillèrent la sollicitude des magistrats et du clergé. Depuis longtemps, du reste, cette ville était le foyer d'une maladie contagieuse dont les germes mal étouffés se ranimaient soudain à certaines époques. En 1484, elle avait déjà pris un caractère très-alarmant, et les religieux de la Couture, pour s'y soustraire, s'étaient réfugiés eux-mêmes dans leur prieuré de Pezé; de 1583 à 1584, le fléau sévit avec une nouvelle force, et l'administration municipale établit, pour le soulagement des malheureux, un hôpital appelé *le Sanitas*. La peste, qui avait disparu à la fin de 1611, se déclara encore en 1625 avec une menaçante intensité. Elle se manifesta de nouveau de 1637 à 1638, et enfin, en 1662, elle se compliqua d'une disette pendant laquelle le pain noir valut jusqu'à cinq sous la livre.

Louis XIII, en 1614, visita le Mans, accompagné de sa mère, Marie de Médicis. Les habitants organisèrent, pour leur faire honneur, une garde bourgeoise forte de trois mille hommes. Ce corps d'élite déploya une si grande richesse d'équipement et une telle habileté dans l'exécution des manœuvres, que le roi, après l'avoir une fois passé en revue, voulut encore le lendemain assister aux mêmes exercices. Trois ans plus tard, le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, envoyé dans le Maine contre les princes mécontents de la cour, s'empara du Mans et en fit démolir le château (1617). Ramenés à l'obéissance par cette leçon sévère, les Manceaux saisirent bientôt l'occasion de donner au jeune roi une preuve de leur fidélité; ils appelèrent les troupes royales, lorsque Marie de Médicis se fut mise à la tête du parti des princes : Louis XIII demeura même quelques jours dans leurs murs, et y reçut les commissaires de la reine-mère, venus d'Angers pour lui offrir la paix. Les troubles de la Fronde s'arrêtèrent au pied des murs du Mans : le duc de Beaufort essaya vainement de prendre cette ville, où le marquis de Gesvres s'était enfermé avec des troupes pour y maintenir l'autorité du roi (1651). Tel fut, sous l'ancienne monarchie, le dernier fait militaire de l'histoire de la capitale du Maine.

Sous le règne de Louis XIII et de Louis XIV, plusieurs maisons religieuses furent fondées au Mans : entre autres, un couvent de Minimes (1623) et un cou-

vent de Dominicains (1642). Un hôpital général y fut créé par lettres-patentes du roi, du 12 octobre 1657. De 1686 à 1687, on aplanit les fossés ainsi que la levée établie en 1589 par le maréchal de Bois-Dauphin, et de nouvelles constructions, telles que le pont Ysoir ou Ysoard, les boucheries, la fontaine Saint-Pierre, l'abbaye de Saint-Vincent et l'établissement des Filles Repenties, achevèrent d'imprimer une physionomie plus marquée à la ville (1698-1701). Malheureusement un incendie terrible, dont la première étincelle était partie des Halles, détruisit, en 1714, tous les bâtiments qui s'étendaient depuis les Minimes jusqu'à l'hôtel de Courthardi. Mais l'évènement capital du règne de Louis XIV, pour la ville du Mans, fut la sédition populaire de 1675. La populace se souleva contre un avocat, du nom de Blondeau, accusé de vouloir y introduire le tarif ; elle enfonça la porte de sa maison, qui fut livrée au pillage. La troupe n'arriva qu'au moment où ces furieux, s'acharnant sur la maison elle-même, commençaient à la démolir. Les soldats firent feu, et la foule se dispersa aussitôt. Le roi tira une vengeance complète de cette révolte. Un tonnelier, nommé Jasmin, chef de la populace, fut pendu pour avoir brisé la porte de Blondeau à coups de hache et sonné le tocsin ; on se contenta d'envoyer l'un de ses compagnons aux galères. Quant aux habitants, on les contraignit de loger chez eux à discrétion, jusqu'à ce qu'il ne restât plus aucun ferment de discorde dans la ville, les soldats et officiers des régiments de la Couronne, d'Anjou et de Praslin, qui vinrent tour à tour s'y établir en garnison. Les archers de la maréchaussée de Poitou furent appelés à leur prêter main-forte à raison de vingt sous par jour, et enfin la ville fut condamnée, envers l'avocat Blondeau, à plus de trente mille livres de dommages-interêts.

A part quelques constructions d'utilité générale et la fondation de quelques établissements publics, nous n'avons rien à dire sur le règne Louis XV. Les Manceaux, tombés dans un repos profond, n'en sortirent que pour s'associer à l'immense mouvement qui, sous Louis XVI, poussa tous les esprits vers les réformes politiques. La réunion des Trois Ordres, au mois de mars 1789, pour l'élection des députés aux États-Généraux, ouvrit cette ère nouvelle, qui devait être marquée par de si grands événements. On nous permettra de passer sous silence les désordres, les excès et les soulèvements du peuple de la ville, auxquels les gens de la campagne prirent presque toujours une part active : ils eurent principalement pour cause la rareté des grains et la levée d'un contingent extraordinaire pour la défense du pays. En 1792, trois députés de la Convention nationale furent envoyés en mission dans le département de la Sarthe L'année suivante, l'armée vendéenne, commandée par Larochejaquelein, Stofflet et le prince de Talmont, s'empara du Mans, après avoir forcé tous les postes et les retranchements établis par les républicains aux abords de la ville ; quand elle y entra, le 10 décembre, à quatre heures du soir, elle la trouva silencieuse et déserte : les hommes, compromis par la résistance vigoureuse qu'ils avaient toujours opposée aux royalistes, s'étaient retirés avec le général Chabot et le conventionnel Garnier, ne laissant dans leurs foyers que des vieillards, des femmes et des enfants. Cependant, de l'avis même des chefs de l'armée vendéenne, la ville, ouverte de toutes parts, n'est pas tenable ; le 12, après un jour de repos, ils se disposent

donc à la quitter de bonne heure, lorsque les hussards de l'avant-garde de Westermann se montrent sur les hauteurs de Pont-Lève. Un premier succès enhardit d'abord les royalistes, qui repoussent les républicains et les obligent à rebrousser chemin; mais, refoulés bientôt eux-mêmes dans la ville, ils en défendent les principales avenues par des batteries de canon, et s'établissent dans les maisons de la grande place, transformées en autant de citadelles. L'action, commencée à quatre heures du soir, continue de part et d'autre avec acharnement jusqu'à minuit. Le 13, les généraux Marceau et Westermann, secondés par Kléber, qui est venu les rejoindre, renouvellent l'attaque; leurs canons, chargés tour à tour à boulet et à mitraille, balaient les rues et foudroient les maisons; on s'aborde, on se prend corps à corps, on se bat, comme la veille, avec une résolution héroïque. Enfin, les républicains l'emportent, et les Vendéens, dont les mouvements sont embarrassés par cette multitude de femmes et d'enfants qui les a suivis partout, se retirent dans un affreux désordre du côté de Laval. Mais le carnage ne finit pas avec le combat : les paysans, réunis aux républicains, frappent impitoyablement les fuyards. Le sang rougit la route du Mans à la Chartreuse, dit Renouard, et ruisselle dans les rues encombrées de femmes, de blessés, de cadavres, de bagages, de voitures et de caissons brisés C'en était fait de l'armée vendéenne, dont la destruction, commencée au Mans, devait bientôt s'achever dans les rues de la petite ville de Savenay.

En 1799, dans la nuit du 13 au 14 octobre, les chouans, sous les ordres du comte de Bourmont, envahirent aussi le chef-lieu de la Sarthe; ils l'abandonnèrent deux jours après. Le Consulat attribua à la seule ville du Mans la suprématie épiscopale sur les départements de la Sarthe et de la Mayenne, qu'elle avait partagée pendant plusieurs années avec Laval. En 1814, le duc d'Angoulême, revenant de la Vendée, passa par le Mans, où, l'année suivante, les chouans, commandés par les généraux d'Ambrugeac et Tranquille, firent leur entrée après le désastre de Waterloo. Deux mois plus tard, le troisième corps de l'armée prussienne venait occuper la ville, dans laquelle il ne tarda pas à commettre plusieurs actes de violence. Le préfet du département, M. Jules Pasquier, et l'ex-conventionnel Levasseur furent arrêtés par l'ordre du général prussien et conduits en Allemagne. L'unique crime de M. Pasquier était de n'avoir pas voulu obtempérer à toutes les réquisitions de l'ennemi; le roi Frédéric-Guillaume fit mettre cet administrateur en liberté.

L'ancienne capitale du Maine, où résidèrent toujours les comtes ou leurs délégués, a été successivement le centre de toutes les administrations établies dans la province. Henri II, en 1551, avait créé, au Mans, un siége présidial, avec pouvoir de connaître des sentences rendues par les baillis et sénéchaux du Maine : l'appel de ce présidial était porté au parlement de Paris; pendant un grand nombre d'années, il eut à rendre la justice concurremment avec la sénéchaussée et le prévôt de la ville ; mais, en 1734, il avait absorbé toute la juridiction civile et criminelle. En 1696, Louis XIV établit au Mans un contrôleur des revenus de la cité et, en 1790, un lieutenant-général de police qui prit place, à la maison commune, auprès du maire. Le Mans était enfin, avant la révolution, le siége d'un grenier à sel et d'une maîtrise des eaux et forêts. Au-

jourd'hui, par suite de la nouvelle organisation départementale, cette ville est demeurée ce qu'elle ne pouvait manquer d'être, le chef-lieu administratif et judiciaire des contrées dont elle est aussi le chef-lieu commercial et industriel. Du reste, il n'existe peut-être pas un seul département français dont le chef-lieu soit géographiquement placé à son centre avec autant d'exactitude que l'est le Mans au centre du département de la Sarthe. La population de la ville s'élève, d'après les calculs officiels les plus récents, à 22,383 habitants; celle de l'arrondissement à 168,321, et celle du département à 470,535. Les Manceaux font un commerce considérable, consistant principalement en blé, maïs, trèfle, luzerne, légumes, sel, bougie renommée, fer, cire blanche et jaune, vins et eaux-de-vie, plumes, volailles, bestiaux, porcs et moutons; ils exploitent des fabriques de dentelles et de toiles de lin, de papier et de savon vert, des marbreries, des filatures de laine, des tanneries, mégisseries et corroieries. Le blanchiment de la cire et la fabrication de la bougie furent, dit-on, introduits au Mans par de Hallai, en l'année 1600.

Il ne reste au Mans aucune trace matérielle des antiquités dont on a gardé le souvenir. La ville possédait autrefois un amphithéâtre romain, pouvant contenir sept à huit mille spectateurs, dont le nom (*les Arènes*), sert encore à désigner l'emplacement qu'il occupait. Elle avait aussi un établissement de bains antiques, auxquels l'eau arrivait par un aqueduc de sept kilomètres (*l'aqueduc des Fontenettes*). Les derniers vestiges du ciment romain ont disparu au commencement de ce siècle; mais on regrette peu *la vieille ville rouge*, quand on voit la ville jeune, brillante, pleine de sève et de vie, qui est venue prendre sa place, les beaux édifices qui s'élèvent de toutes parts, les quartiers nouveaux qui surgissent au sein de la cité, les élégantes villa qui l'entourent, ses églises, sa préfecture, sa bibliothèque, son musée, ses beaux hôtels publics, son théâtre, ses admirables établissements de bienfaisance. Parmi les monuments qui décorent la ville, il n'en est point assurément de plus grand et de plus majestueux que la cathédrale de Saint-Julien, dont la fondation se perd dans la nuit des premiers siècles chrétiens, et que l'on fait remonter jusqu'au temps du grand évêque auquel elle doit son nom, c'est-à-dire au IIIe siècle. Cet édifice gigantesque ne s'est pas, comme on le pense bien, élevé en un jour et tout d'une pièce. Les statues du portail de la nef sont un ouvrage du VIe siècle; elles offrent un des plus anciens modèles de la sculpture française. La voûte de la nef date du IXe siècle, de l'épiscopat d'Aldric, qui consacra la cathédrale à saint Julien (832); et, depuis ce temps, c'est sous la dénomination : *Sancti Juliani ecclesia major cenomanensis*, qu'il en est parlé dans tous les mémoires. Sans doute, elle existait depuis longtemps à l'époque de Guillaume-le-Roux, duc de Normandie, fils et successeur de Guillaume-le-Conquérant (1100); car ce farouche monarque, qui avait eu tant de peine à soumettre le Maine, regardait de mauvais œil et menaçait de ruine la tour de la cathédrale, qui, disait-il, semblait dominer la forteresse que lui-même avait fait élever pour dominer la ville. Heureusement l'évêque Hildebert refusa fermement, au prix de sa disgrâce et de sa liberté, d'abattre ou de raccourcir d'une coudée l'édifice chrétien dont il avait la garde. Quel que soit, du reste, son plus ou moins d'antiquité, on ne saurait contester sa beauté et sa magnificence.

Dominant par sa hauteur une cité placée elle-même sur un promontoire, elle s'offre de loin à tous les regards, et s'annonce tout d'abord comme la reine du lieu. On juge à son premier aspect qu'elle est et a été, pendant des siècles, le centre d'un grand établissement religieux. Cette tour, qu'on voit de si loin, a vu elle-même bien des événements, depuis ses quinze siècles d'existence; elle a vu bien des grandeurs tomber, bien des puissances se dissoudre, bien des révolutions s'accomplir, depuis ce duc Guillaume de Normandie, à qui elle portait ombrage, et qui voulait l'abattre parce qu'elle gênait sa fameuse citadelle, dont aujourd'hui il ne reste que poussière, jusqu'à ce roi d'Angleterre, Henri II, qui fut baptisé dans ses murs, et qui, la veille de sa mort, passait près d'elle en pauvre fugitif, poursuivi l'épée dans les reins par le roi Philippe-Auguste. Depuis le premier roi chrétien, Chlodwig, qui vint s'agenouiller sur ses autels, jusqu'à cet autre roi chrétien, Henri IV, qui, onze siècles plus tard, entra au Mans en conquérant, et bientôt après mourut sous le poignard d'un assassin, elle a vu s'éteindre trois races royales; elle a vu tomber ceux qui avaient renversé les rois; elle a vu le même jour flotter sous ses murs les drapeaux du présent et du passé, de l'ancien régime et de la révolution, et se mesurer ensemble la Vendée et la Convention, la Rochejaquelein et Stofflet, Marceau et Westermann. . Westermann, sous les coups duquel la Vendée expire, le 12 décembre 1793, et qui, trois mois après, le 5 avril 1794, tombe lui-même sous le couteau de Fouquier-Tinville... Elle a vu toutes ces choses, et sans doute elle en verra beaucoup d'autres encore, elle toujours stable et immobile sur sa base; car elle est le symbole de ce qui dure et reste immuable au milieu des choses qui changent et des hommes qui passent.

Parmi les personnages célèbres auxquels Le Mans peut se glorifier d'avoir donné le jour, nous citerons : ***Arnaud***, l'un de ses évêques (1060); ***Hildebert***, évêque après lui, et directeur de la fameuse école épiscopale du Mans; ***Lacroix du Maine***, le plus grand bibliophile de son temps (XVIe *siècle*); le savant et éloquent ***Louis Morin***, membre de l'Académie des sciences (1635); ***Cureau de la Chambre***, conseiller du roi, l'un des premiers membres de l'Académie française; ***François Louvard***, bénédictin, auteur de travaux importants, persécuté pour ses opinions religieuses et enfermé à la Bastille; le théologien ***Bernard Lamy***; le comte de ***Tressan***, qu'il suffit de nommer; et ***Jacques Véron de Forbonnais***, économiste célèbre, mort en 1800. Ceux de nos lecteurs qui trouveront trop succincte cette nomenclature des hommes célèbres du Mans, ne sauraient mieux faire, dans ce cas, que de se reporter à l'ouvrage remarquable que publie en ce moment même M. B. Haureau, sous le titre d'*Histoire littéraire du Maine*, et dont il a déjà paru un volume et demi. Ils y trouveront de nombreux articles biographiques pleins d'intérêt, et écrits avec autant de conscience que de goût.[1]

1. ***Trésor des Chartes***. — Mabillon, ***Vetera analecta***. — Le Corvaisier, ***Histoire des évêques du Maine***. — P. Renouard, ***Essais historiques sur le Maine***. — ***De l'Administration municipale dans la province du Maine***, par Cauvin. — ***Dictionnaire statistique de la Sarthe***, par R. Pesche. — ***Histoire littéraire du Maine***, par B. Haureau. — Richelet, ***Voyage pittoresque dans le département de la Sarthe***. — ***Notes statistiques*** dues à l'obligeante communication de M. Moreau de Jonnès. — ***Histoire de la Révolution dans le département de l'ancienne Bretagne***, par A. Duchâtellier, 6 volumes in-8°.

LA FERTÉ-BERNARD.

La Ferté, dont le nom, *Firmitas* ou *Feritas*, signifie forteresse en latin du Bas-Empire, a compté parmi ses seigneurs des personnages célèbres à différents titres dans l'histoire nationale : elle appartint d'abord aux comtes du Perche. Son premier seigneur, Avesgard, treutième évêque du Mans, vivait de 994 à 1035. Les discussions d'Avesgard avec Herbert, *Eveille-chien*, l'obligèrent deux fuis à se réfugier dans son château, où il mourut au retour d'un pèlerinage en Palestine. Il eut pour successeur Bernard Ier, qui donna son nom à la ville. Celui-ci signa, vers 1060, l'acte de fondation du prieuré de Ceton dans le Fertois, puis accompagna Guillaume-le-Conquérant en Angleterre. Robert Wace, dans son *roman du Rou*, cite le *sire de La Ferté* comme un de ceux qui *maint Englaiz unt acraventé*.

Un autre Bernard, IVe du nom, fondateur de l'abbaye de la Pelice sur les bords de l'Huisne, reçut dans son manoir Louis VII, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre, réunis pour poser les bases d'un traité qui fut signé à Montmirail le 6 janvier 1168. Il fallait que La Ferté-Bernard fût dès lors une place importante, car, onze années plus tard, on la désigna pour une entrevue de laquelle dépendait le sort de la chrétienté. Les querelles de Henri II avec Richard-Cœur-de-Lion, son fils, dont Philippe-Auguste avait embrassé le parti, suspendaient la réalisation d'une croisade projetée. Le pape Clément III intervint pour le rétablissement de la paix, et son légat, le cardinal d'Agnani, détermina les deux souverains à s'en rapporter à l'arbitrage des archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen et de Cantorbéry. Les rois de France et d'Angleterre, Richard-Cœur-de-Lion, le légat, les prélats, se trouvérent à La Ferté-Bernard, le jour de l'octave de la Pentecôte, l'an 1189, avec une nombreuse suite de chevaliers, de barons et de gens d'armes. Pendant les Rogations, le cardinal d'Agnani, corrompu par Henri II, menaça de mettre la France en interdit. Philippe-Auguste, indigné, rompit les conférences, et s'empara de La Ferté-Bernard, qui avait encore la glorieuse épithète de *non polluta*. Jusqu'à cette époque, les sires de La Ferté-Bernard n'avaient pas souffert qu'on bâtît auprès de leur forteresse, de peur d'en faciliter l'approche aux ennemis. Quelques maisons construites au nord-ouest du château en étaient séparées par un terrain vague, appelé la Lice, qui servait aux manœuvres et aux « monstres. » D'autres habitations s'échelonnaient à l'est, sur le coteau de Saint-Barthélemi, que traverse aujourd'hui la route royale de Paris à Nantes. A la fin du XIIe siècle, ce faubourg fut lié au manoir par la rue *du Bourg-Neuf*. Des bastions, des tours, des remparts de dix-huit pieds d'épaisseur, complétèrent les défenses de la ville, naturellement protégée par les nombreuses ramifications de l'Huisne. En même temps, les *manants* obtinrent l'autorisation de se constituer en commu-

nauté, et d'élire un capitaine, lieutenant du gouverneur, quatre échevins, un syndic, un greffier, deux gardes et un tambour.

Vers 1317, Bernard V, de La Ferté, vendit son domaine à Amauri de Craon. Pierre de Craon, petit-fils de l'acquéreur, encourut la peine de la confiscation pour avoir tenté d'assassiner le connétable de Clisson. L'amiral Jean de Vienne, chargé par Charles VI d'aller prendre possession de La Ferté-Bernard, chassa demi-nues de leur demeure Jeanne de Chatillon, femme du proscrit, et Marie sa fille unique. Le roi donna la terre de La Ferté à Louis de France, duc d'Orléans, et, après la mort de ce dernier, à Marie de Blois, veuve de Louis Ier d'Anjou, créancière du sire de Craon. Louis II d'Anjou devint, en 1411, premier baron de La Ferté-Bernard. Sous son fils, Louis III, les Anglais, conduits par Salisbury, assiégèrent La Ferté-Bernard; la place se défendit quatre mois, et ne se rendit que lorsqu'elle eut perdu tout espoir d'être secourue. Son brave gouverneur, Loũis d'Avaugour, détenu par les assiégeants au mépris de la capitulation, sauta dans l'Huisne par la fenêtre de sa prison, et se réfugia à Sablé (1424). L'année suivante, la ville fut reprise en un seul assaut par Ambroise de Loré.

C'était le temps où la lutte de la France contre la Grande-Bretagne allait devenir décisive : pendant l'une des courtes intermittences de la guerre, un combat en champ clos eut lieu à La Ferté-Bernard, en 1432, entre un gentilhomme fertois, dont le nom est resté inconnu, et un anglo-normand nommé Lepeintre. Guillaume de Vignoles, frère du chevalier La Hire, était l'un des juges du camp; ce fut Lepeintre qui succomba. Les Anglais firent des tentatives réitérées pour surprendre La Ferté-Bernard, même après la paix de 1444; ils trouvèrent constamment la population sous les armes. Suivant la tradition locale, ils allaient un jour pénétrer dans la ville par la porte du chemin d'Orléans, quand une statue de la Vierge, placée dans une niche, les mit en fuite en s'écriant : « Arrêtez, adversaires ! » Ces mots furent gravés sur une croix sculptée en relief dans la muraille. La porte d'Orléans a été abattue en 1823, mais on a conservé, sur son emplacement, une image de Notre-Dame; et l'on fait encore tous les ans, le dernier dimanche d'octobre, la procession instituée en commémoration du miracle. Tel était d'ailleurs le patriotisme des habitants, qu'ils pouvaient se passer d'une intervention surnaturelle. Louis XI les récompensa de leur dévouement, en confirmant par lettres-patentes, données à Tours le 19 décembre 1461, les priviléges qui leur avaient été accordés par les rois ses prédécesseurs. Il déclare que « la ville étant une des clefs du pays du Maine et des marches de Normandie, d'une grande résistance aux Anglais, c'est pour en réparer les fossés, murailles, boulevards et autres emparements, qu'il lui confirme ses priviléges, droits et exemptions. »

D'origine militaire, La Ferté-Bernard n'avait encore d'autres édifices religieux que des chapelles insuffisantes. Longtemps elle dépendit du bourg de Cherré, dont le curé est nommé, dans un titre de 1281, *rector Feritatis Bernardi*. Cependant la succursale avait été érigée en paroisse, le 8 avril 1367. Environ deux cents ans après, on jetait les fondements de l'église actuelle, précieux monument du gothique fleuri; commencée en 1553, elle fut achevée en 1576. « Elle a, » dit

Expilly, « la forme d'une cathédrale, et il y en a dans le royaume plus de soixante ayant ce titre qui ne sont pas aussi belles. » Les trois chapelles de l'abside sont décorées de clefs pendantes d'un merveilleux travail. De nombreux arcs-boutants soutiennent les galeries extérieures, et les paroles de l'antienne, *Salve, regina cœli*, se découpent sur les balustrades taillées en filigrane, au milieu des plus riches et des plus capricieuses arabesques. A l'époque où les Fertois témoignaient par cette construction de leur zèle pour la foi catholique, leurs seigneurs défendaient la religion nationale contre les envahissements de l'hérésie. La baronnie de la Ferté-Bernard était échue par héritage à la maison de Lorraine. Le marquisat de Mayenne, constitué en faveur de Claude de Lorraine, premier duc de Guise, comprenait les trois baronnies de Mayenne, de Sablé, et de La Ferté-Bernard. Tout puissants dans la contrée, les ducs de Guise, François et Henri le *Balafré*, entretenaient les habitants dans l'horreur du schisme, et enjoignaient aux gouverneurs de sévir contre les protestants. Lorsque l'armée calviniste, chassée du Mans le 11 juillet 1562, se retira en Normandie, un grand nombre de partisans de la réforme tombèrent sous les coups de la population fanatisée. Henri-le-Balafré céda le marquisat de Mayenne à son frère Charles de Lorraine. Pendant que ce chef de la Ligue disputait à Henri IV le chemin du trône, le gouverneur qu'il avait laissé à La Ferté-Bernard, Dragues de Comnènes, de la famille des empereurs d'Orient, soutenait avec une pareille énergie la cause de la Sainte-Union. Henri IV, en se rendant au Mans, que bloquait le maréchal de Biron, reconnaît La Ferté-Bernard; mais jugeant, avec raison, que le siége en serait long et difficile, il marche directement vers le chef-lieu de la province, et charge le prince de Conti d'investir la capitale du Fertois. Le 18 avril 1590, les troupes royales campent sur les coteaux voisins. Elles livrent successivement deux assauts à la place, le 6 et le 14 mai, et sont repoussées par les habitants, qui combattent sur la brèche avec la garnison. Pendant le siége, Dragues de Comnènes fit déguiser deux cents soldats en paysannes et leur ordonna de s'approcher, sous ce travestissement, d'un poste commandé par René de Bouillé, capitaine de cent hommes d'armes. Celui-ci se tenait sur la défensive; il devina le stratagème et reconduisit rudement dans la place les prétendues paysannes. « Le Manceau a été plus fin que le Grec, dit Henri IV en apprenant cette escarmouche; je l'ai toujours connu pour aussi avisé que valeureux. » C'est au déguisement imaginé par le *Grec*, qu'on attache l'origine de cette locution proverbiale : « Des agnelles de La Ferté, il n'en faut que deux pour étrangler un loup. » Comnènes, obligé enfin de se rendre, obtint une honorable capitulation de l'estime des assiégeants.

Durant les troubles de la minorité de Louis XIII, l'armée des princes, commandée par le duc de Beaufort, ravagea le Fertois, sans pouvoir s'emparer de la ville qu'occupait, pour le roi, Charles de Valois comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX. On s'entretient encore avec terreur dans le pays des violences exercées par les *Beauforts*. Le duc de Mayenne avait fait ériger la baronnie de La Ferté-Bernard en pairie, et l'avait donnée en dot à sa fille Catherine, qui épousa le duc de Nevers, le 23 septembre 1559. Leur fils, Charles de Gonzague, vendit la terre à Georges de Brancas, duc de Villars, lieutenant-général au duché de Normandie

(1627). Le duc, afin de se concilier ses nouveaux vassaux, donna des fonds pour la reconstruction de la rue du Bourgneuf ou rue Brûlée, entièrement détruite par un incendie, le 6 septembre 1624. Louis XIII vint aussi au secours des Fertois. Il s'en faut de beaucoup que la duchesse de Villars, née d'Estrées, dont la municipalité fertoise possède un portrait équestre, ait laissé d'aussi agréables souvenirs dans le pays. D'une humeur altière et cruelle, elle faisait jeter dans les oubliettes du château quiconque résistait à ses volontés. Elle aimait à faire à cheval le tour de la ville sur les murs d'enceinte, et montrait, dans le corps d'une femme, les inclinations d'un soldat. Le cardinal de Richelieu acheta, par décret sur le duc de Villars, la terre de La Ferté-Bernard, et obtint confirmation de la pairie par lettres-patentes du 13 janvier 1642. La baronnie-pairie resta dans cette famille jusqu'à la révolution. Un hôpital placé sous l'invocation de Saint-Julien existait, depuis un temps immémorial, dans le faubourg septentrional de La Ferté. Au mois de septembre 1787, un autre établissement de bienfaisance, un *bureau de charité*, fut créé par les soins d'un Richelieu, le duc de Fronsac, qui souscrivit, comme seigneur de la ville, une somme annuelle de trois cents francs, et établit, dans une salle de son château, un atelier pour les jeunes filles pauvres. M. Le Franc des Fontaines, abbé commendataire de la Pelice, s'engagea également à secourir l'institution naissante Pendant la cruelle disette de 1789, il fit venir du riz des villes voisines, et abandonna à la municipalité une créance de six mille livres.

Lorsque la féodalité fut renversée, le seigneur de la baronnie était Armand-Emmanuel du Plessis, duc de Richelieu, depuis duc et pair, et ministre des affaires étrangères et président du conseil sous le roi Louis XVIII. La Révolution fit de la Ferté-Bernard le chef-lieu d'un district et d'un tribunal civil, mais elle priva les habitants d'une branche de revenu considérable, en supprimant son grenier à sel. La Ferté-Bernard n'en accueillit pas moins avec enthousiasme les principes de 1789 et même ceux de 1793. Elle fournit deux détachements de gardes nationaux, habillés, armés et équipés, pour aller au-devant des Vendéens. En 1794, des bandes de chouans ayant paru dans le département de la Sarthe, les patriotes se retirèrent dans la ville dont on avait restauré les fortifications. Au mois d'avril de l'année suivante, une centaine de gardes nationaux, aidés d'un peloton de verdets d'infanterie et de quelques chasseurs à cheval, mirent en déroute un gros de huit cents chouans à l'extrémité du faubourg Saint-Barthelémi. Les royalistes, dans cette rencontre, perdirent douze morts et trente-sept prisonniers.

On a pu remarquer, dans le cours de cette histoire, la suite et la ténacité des opinions politiques des Fertois : armés successivement pour la patrie contre les Anglais, pour l'unité religieuse contre l'hérésie, pour l'unité royale contre la turbulence des grands, pour les idées révolutionnaires contre les partisans de l'ancien régime; en 1815 ils soutinrent l'Empire croulant, et leur cité reçut dans le département le sobriquet de l'*île d'Elbe;* pendant la Restauration, ils restèrent avec l'opposition libérale.

La Ferté-Bernard a perdu toute sa physionomie féodale et militaire; elle est aujourd'hui paisible et désarmée. Ses vieux remparts, répartis entre divers propriétaires, se sont métamorphosés en jardins; le boulevard qui la bordait est

devenu une belle promenade qu'on nomme le Mail ; le château est totalement détruit. Toutefois la ville possède, outre son église, quelques antiquités dignes de fixer les regards des archéologues. Tel est son hôtel de ville, flanqué d'élégantes tourelles; dans l'une des salles se trouve une bibliothèque publique, débris de celles des couvents et des châteaux du canton. Les halles, bâties en 1535, aux frais d'Antoinette de Bourbon, veuve de Claude de Lorraine, sont remarquables par leurs charpentes. Près de ce bâtiment sont plusieurs maisons à devantures sculptées, enjolivées de figures en bois, de sirènes, de saints, de personnages grotesques, bizarres échantillons de l'ornementation architecturale de nos pères. Il ne reste plus de traces d'un couvent de Récollets fondé par le duc de Mayenne, le 2 juin 1608, sur un coteau qui domine la route du Mans. L'antique abbaye de la Pelice, à un kilomètre au nord, n'est plus qu'une belle maison de campagne.

Le sol argileux ou argilo-calcaire du Fertois est l'un des plus fertiles du département de la Sarthe. Les céréales y rendent huit à dix pour un ; les prés de la vallée d'Huisne, baignés par six cours d'eau, donnent d'excellents fourrages. La vigne est rare et de médiocre qualité ; mais diverses variétés de pommiers produisent du cidre en abondance. On exporte pour Paris et le département d'Eure-et-Loir des bestiaux, des porcs, des volailles, du beurre, des œufs, du gibier et des fromages estimés. Des tanneries et chamoiseries, des fabriques et blanchisseries de toile, des chaussumeries et tuileries, sont la ressource industrielle de la contrée, plus agricole que manufacturière. On cite, au nombre des hommes remarquables de La Ferté-Bernard : *Jean Glapion*, provincial des cordeliers de la Gaule-Belgique, et archevêque de Tolède, mort à Valladolid, le 21 septembre 1522; *Antoine Le Roy*, qui publia en 1649 un précieux commentaire sur Rabelais, *Floretum philosophicum seu ludus mendocionus; Jean Verdier*, médecin, avocat au parlement de Paris, et auteur de quarante-deux ouvrages de médecine et de pédagogie ; *Charles Vérité*, procureur fiscal de la haute justice de Saint-Aubin, député extraordinaire aux États-Généraux de 1789, membre de l'Assemblée législative; *Boutroue*, membre de la Convention; et *Pierre-Louis Verdier*, chirurgien herniaire des hôpitaux de la marine royale, honorablement connu par son *Traité pratique des hernies*. Le plus célèbre des Fertois est *Robert-Garnier*, conseiller au Grand-Conseil sous Henri IV, né en 1534, mort au Mans le 15 août 1590 : ses tragédies avec des chœurs, *Porcie*, *Hippolyte*, *Cornélie*, *Marc-Antoine*, la *Troade*, *Antigone*, *Bradamante*, *Sédécias, ou les Juives*, ont jalonné la route que suivirent Corneille et Racine.[1]

1. *Archives de la ville.* — *Histoire manuscrite de La Ferté*; XVI[e] *siècle.* — Ch. Cauvin, *Géographie du diocèse du Maine*, et *Essai statistique sur l'arrondissement de Mamers.* — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe.* — Le Paige. — Le Corvaisier, *Histoire des évêque du Mans.* — Mabillon, *Annales ord. Bened.* — D'Achery et Baluze, *Spicilegium.* — Mathieu Pâris, *Grandes chroniques.* — Garnier, *Hist. de France.* — B. Hauréau, *Hist. litt. du Maine.* — *Moniteur* et *Gazette de France.*

MAMERS. — BEAUMONT-SUR-SARTHE.

Un temple consacré au dieu Mars donna son nom à Mamers, appelé dans les anciennes chartes *Mamerciæ*, *Mameres*, *Mamertum*, *Mori Fanum* et *Fanum Mamertis*. Au VIIe siècle, les habitants, déjà convertis par saint Rigomer, détruisirent les autels du dieu païen, à l'instigation de Lonégisile, ermite saxon, qui se fixa à l'endroit où l'on a bâti le bourg de Saint-Longis.

Le Sonnois (Saonnois, *Pagus Sagonensis*), dont dépendait Mamers, formait, sous la seconde race, une viguerie subordonnée au comté du Maine. Il avait été peuplé par les Saxons qui, chassés d'Angers vers la fin du Ve siècle, construisirent, au milieu des bois, la forteresse de Saosne. Une charte de Louis-le-Débonnaire qualifie Banzlèghe, comte du Mans, de *comes et Saxiæ patriæ marchio*. Les seigneurs du Saonnois abandonnèrent leur capitale primitive pour le bourg de Saint-Remi-du-Plain, et plus tard, pour la ville de Mamers. Robert Talvas II, de Montgommery, comte d'Alençon, baron de Saonnois, éleva à Mamers, en 1098, les forts de *Hupery*, de *Fossart*, du *Manoir*, de *Cinq-Ans*, et du *Châtelet-Perrein*, ainsi qu'un vaste château, dont on a récemment détruit les ruines en élargissant la rue du Fort. Comme l'écrivait l'évêque Odon à son neveu Robert de Normandie, la famille Talvas voulait se rendre invincible; en effet, Guillaume Talvas III, retiré au château de Mamers, y brava Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie; Robert de Dreux, frère de Louis-le-Jeune, tenta vainement de surprendre Mamers pour punir le baron du Saonnois d'avoir servi la cause de Geoffroi-le-Bel, comte d'Anjou et du Maine. Un peu plus tard, les troupes royales, à la faveur de la nuit, s'avancèrent jusque sous les murailles; mais une femme, nommée Bussi, entendit du bruit, se leva, et lança au hasard une pierre qui tua un capitaine ennemi; puis elle alla sonner la cloche d'alarme, et réveilla les défenseurs du château (1134-1149). Cet événement fut rappelé jusqu'en 1790, par une procession solennelle, le 25 avril de chaque année.

Les Anglais, en 1359, s'emparèrent de Mamers, qu'ils restituèrent l'année suivante, en vertu du traité de Brétigny. Les habitants se soumirent, en 1405, au connétable de Saint-Pol, combattant pour la faction des Bourguignons contre celle des Armagnacs, que soutenait Jean Ier, comte d'Alençon, baron du Saonnois. Les Anglais ayant envahi le Maine, Henri II assiégea Mamers, dont le comte de Salisbury fit raser les fortifications (1417-1428). Par acte du 20 mars 1477, François de Laval et Catherine d'Alençon, héritiers de la baronnie du Saonnois, donnèrent à perpétuité le château de Mamers à Théodore Viel, châtelain de Saosne, et à Catherine Boulard, sa femme, à la charge d'entretenir les prisons, et d'y garder les prisonniers qui y seraient mis par les officiers de la justice ba-

ronniale. Au mois de septembre 1543, Françoise d'Alençon, mariée à Charles de Bourbon, duc de Vendôme, obtint l'érection de la vicomté de Beaumont, du Saonnois, etc., en duché-pairie.

Le prédicateur Merlin, venu de La Rochelle au Mans, introduisit la religion réformée à Mamers (1560) ; mais il y fit peu de prosélytes, et les assemblées des protestants furent à plusieurs reprises dispersées par la violence. En 1590, Lansac, capitaine ligueur, après une inutile tentative pour prendre le Mans, se réfugia dans le château de Mamers avec quatre compagnies d'infanterie. Il y fut attaqué le 30 mars, à trois heures de l'après midi, par des gentilshommes alençonnais, que dirigeaient le baron d'Hertré, Pierre de Fontenay, et le sieur de la Resnière ; les quatre compagnies mirent bas les armes, après une action meurtrière, pendant laquelle une partie de la ville fut livrée aux flammes. Henri IV, petit-fils de Françoise d'Alençon, en réunissant le duché de Beaumont à la couronne, créa à Mamers un bailliage royal, qui relevait du siége présidial de La Flèche, et embrassait dans son ressort soixante-neuf paroisses. On établit à Mamers, en 1634, une maîtrise des eaux-et-forêts, et, en 1676, un grenier à sel. L'administration municipale se composait d'un maire, d'un lieutenant du maire, de deux échevins, de deux conseillers, un procureur du roi, un receveur, un contrôleur et un greffier. Ces officiers étaient renouvelés par élection triennale, et leurs charges, achetées par la ville, étaient possédées en titre d'offices.

En 1790, Mamers devint chef-lieu de district. Depuis 1800, c'est le siége de l'un des arrondissements du département de la Sarthe. Un décret du 6 octobre 1809 y a institué un tribunal de commerce, auquel est venu s'adjoindre, comme complément, un conseil de prud'hommes (décret du 4 mai 1812, et ordonnance du 27 mai 1820). La population de la ville est de 5,679 habitants, celle de l'arrondissement de 131,804. Mamers est triste, peu étendu, dépourvu d'intérêt archéologique, mais vivifié par des fabriques de toiles, de calicots, de boutons de nacre, de cotonnades et de bonneteries. La plupart des nombreux bestiaux qu'on engraisse aux environs, viennent du Poitou et sont destinés à la consommation de Paris. Des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, autorisées en 1634 par l'évêque diocésain, avaient bâti à Mamers un vaste couvent, où sont installés aujourd'hui les tribunaux, la sous-préfecture, la mairie, le collége, la bibliothèque, la prison et la caserne de gendarmerie : c'est le principal monument de la ville. Les halles, construites de 1817 à 1821, sont spacieuses, commodes, mais sans élégance et sans style. Les églises de Notre-Dame et de Saint-Nicolas ne peuvent être regardées que comme des chapelles. Jean-Baptiste Leperdrix, prêtre lazariste, et Louis Triger, contrôleur du grenier à sel, furent les fondateurs du collége de Mamers, par donation du 2 septembre 1733 ; la maison que cette institution occupait, cédée en 1824 aux frères de la Doctrine chrétienne, a reçu depuis 1830 l'école communale d'enseignement mutuel. Le collége actuel compte de nombreux élèves et de savants professeurs. Mamers possède, en outre, un hospice, dont l'origine remonte aux premiers barons du Saonnois. Cette ville a donné le jour à l'abbé *Yvon*, auteur de plusieurs articles remarquables dans la grande *Encyclopédie méthodique* et d'un livre intitulé : *La liberté de Conscience*.

La capitale du duché dans lequel était enclavé le Saonnois, Beaumont-sur-

Sarthe ou Le-Vicomte, n'est plus qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mamers : on y compte encore cependant près de 2,500 habitants. Cette ville eut pour premier seigneur Raoul, vicomte du Mans, mort vers 1061, dont les successeurs soutinrent des guerres sanglantes contre Guillaume-le-Conquérant. Beaumont fut pris et repris cinq fois, de 1070 à 1084; enfin le vicomte Hubert, dont le chroniqueur Orderic Vital a fait un pompeux éloge, força son puissant adversaire à lui accorder un accommodement. Dans le XI[e] siècle, Beaumont était le siége d'un doyenné; il y existait trois églises, Notre-Dame, Saint-André et Saint-Aubin-des-Vignes, dont l'évêque du Mans, Hildebert, confirma la possession au monastère de Marmoutiers. Mais la ville devait surtout son importance à sa position militaire, car elle couvrait le Mans du côté de la Normandie : aussi fut-elle maintes fois assiégée. Geoffroi d'Anjou la brûla en y poursuivant son gendre, le vicomte Rosselin (1135); elle fut prise, en 1189, par Philippe-Auguste; en 1412, par Artus, comte de Richemont, qui marchait au secours des Armagnacs; en 1417 et 1433, par les Anglais.

Le 11 juillet 1562, les calvinistes ayant évacué le Mans arrivèrent devant Beaumont, conduits par Lamothe-Tibergeau. « Ils rompirent les portes à coups d'artillerie, entrèrent le tambourin sonnant, enseignes déployées, tuèrent huit personnes, blessèrent et outragèrent grand nombre d'autres, brûlèrent l'église, fondirent les cloches, mirent le feu aux halles et à quelques maisons, pillèrent et emportèrent les biens des catholiques. » Après la prise du Mans, en 1589, Beaumont se soumit à Henri IV. Nous avons dit plus haut que ce prince avait réuni au domaine de l'État le duché-pairie de Beaumont. Agnès, sœur et héritière de Richard II, vicomte de Beaumont, avait, en 1253, apporté cette terre en dot à Louis de Brienne, fils de Jean, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople. Marie de Brienne transmit le vicomté à son mari, Guillaume Chamaillard, dont la fille unique épousa, le 20 octobre 1371, Pierre II, comte d'Alençon, du Perche et du Porhoët. Leur arrière-petite-fille, Françoise, obtint de François I[er], non-seulement que la terre de Beaumont serait érigée en duché-pairie, mais encore « que cette pairie serait transmissible à ses héritiers, tant hommes que femmes, quoique jadis les duchés et comtés de ce royaume fussent affectés aux masles seulement qui portaient les armes. » Henri IV, devenu roi, publia des lettres-patentes, les 13 avril 1590 et 31 décembre 1596, pour se réserver le duché de Beaumont; mais le parlement refusa de les enregistrer, en alléguant « que tout domaine particulier d'un prince qui parvient à la royauté est de plein droit réuni à la couronne. » Le roi céda, et rendit un édit dans ce sens, au mois de juillet 1607. Sous le règne de Louis XIV, le 25 mai 1701, René III de Froulé, comte de Tessé, reçut, en échange des terres qu'il possédait dans les parcs de Versailles et de Marly, les villes et domaines de Beaumont et Fresnay. Beaumont, en 1789, appartenait à cette famille, et avait, pour administrateurs, un maire, un commissaire, un procureur du roi et un greffier.

Les rues de Beaumont sont sinueuses et escarpées, comme celles de toutes les villes bâties en amphithéâtre; son église paroissiale se recommande aux antiquaires par quelques détails romans. La ville n'est point manufacturière, mais ses cinq foires sont l'entrepôt d'un commerce considérable de produits agricoles;

grains, bestiaux, laines, volailles, oies grasses, etc. Le collége de Beaumont est dû aux bienfaits de Hugues-le-Maître, curé de Beaumont (acte du 8 octobre 1664). Une école de filles, que dirigent cinq religieuses d'Évron, a remplacé la maison de Charité créée par délibération des magistrats, le 21 février 1779.[1]

SABLÉ.

Cette ville est placée à l'extrémité occidentale du département de la Sarthe, sur les confins de celui de la Mayenne, près du confluent des rivières de la Sarthe, de la Vaige et de l'Ervre. Elle n'a pour ainsi dire qu'une seule rue, d'un kilomètre de longueur, de l'est à l'ouest; mais ses quais, plantés de tilleuls, ses deux ponts de marbre, son château, les eaux qui la baignent, les sites riants qui l'environnent, captivent l'attention et charment tous ceux qui la visitent. Il est peu de villes dont le nom soit plus diversement orthographié dans les documents du moyen âge : on y lit indistinctement *Sabloilum*, *Sabololium*, *Sabuliacus*, *Sabulium*, *Sabronium*, *Sableium*, *Sablulium*, *Sablirus*, *Sabolium*, *Sabrolium*, *Sableillum*, *Saboleium*, *Sableyum*, *Sabulodium*, d'où l'on a fait dériver Sablé ou Sabeuil. Ce fut, dès le IVe siècle, une paroisse établie par saint Liboire, quatrième évêque du Mans. Saint Innocent, évêque de 513 à 559, en fit le siége d'un archiprêtré, que remplaça plus tard un archidiaconné. Par une charte de l'an 957, citée dans l'*Art de vérifier les dates*, Foulques II, comte d'Anjou, donna la terre de Sablé à son cinquième fils, Humbert-le-Veneur. Elle appartint successivement aux maisons d'Anjou, de Nevers, des Roches, de Craon, de Bretagne, d'Orléans, de France, d'Armagnac et de Lorraine. Le château, bâti sur un roc escarpé, était regardé comme imprenable. Deux fois, en 1069 et 1096, les évêques du Mans y firent transporter le trésor de l'église pour le mettre à l'abri du pillage. En 1135, Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou et du Maine, ravagea les environs de la ville, sans oser attaquer la forteresse. Elle fut prise toutefois, en 1173, par Maurice II, baron de Craon, commandant les troupes anglaises en l'absence de Henri II.

En 1326, par lettres datées du « moys de juignet, le lundi prochain emprès la Saint-Martin d'été, » Amauri III, seigneur de Craon et de Sablé, permet aux bourgeois et habitants, et *à leurs hers*, de « chacier et prendre dans ses garennes lièvres, connis et goupils... » La ville avait dès lors une administration communale, et l'on conserve à la mairie de Sablé un manuscrit contenant les biographies et généalogies de tous les officiers municipaux depuis le règne de Charles VI

1. Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. I, page 125, t. III, p. 136. — Th. Cauvin, *Statistique de l'arrondissement de Mamers*, in-12, p. 131, 17. — Le Paige, *Dictionnaire du Maine*. — Odolant Desnos, *Histoire des ducs d'Alençon*. — T. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, in-4°, 1845, p. 391 et 56. — Dom Briant, *Cenomania*, mss., petit in-f°, Bibl. du Mans, n° 226 bis. — Robert de Hesseln, *Dict. univ. de la France*, 1771.

jusqu'à celui de Henri IV. Pierre de Craon, le 11 mai 1392, céda la terre de Sablé à Jean IV, duc de Bretagne, pour *cinquante-huit cents francs d'or*. Cette vente venait d'être opérée, quand Charles VI, marchant contre le duc de Bretagne, envoya sommer le château de Sablé. Sur le refus du gouverneur, il se mit en route pour aller soumettre la place, et éprouva, en traversant la forêt du Mans, le 5 août, cet accès de démence furieuse qui faillit amener la ruine de l'État. Les Anglais devinrent bientôt maîtres de toute la province du Maine, à l'exception de Sablé, dont la garnison, commandée par Ambroise de Loré, les harcela constamment pendant toute la durée de la guerre (1417-1449).

Sablé était enclavé dans le marquisat de Mayenne, et François de Guise en était seigneur au commencement des guerres de religion; aussi les protestants y furent-ils impitoyablement poursuivis. Il paraît cependant qu'ils furent un moment maîtres de la ville, si l'on en croit cette inscription placée au bas des vitraux du chœur de l'église paroissiale :

1567.
Le treizième jour octobre,
Je pâti si grand opprobre
D'être rompu tout à net
Par l'huguenot infect,
Mais de cœur bon parfait.

A la fin de 1589, Henri IV vint recevoir la soumission des Sablésiens, et fut harangué à la porte de Bouère par Nicolas Chaloigne, curé de Notre-Dame. Les ligueurs reprirent la ville après le départ des troupes royales, et ce fut, dans le Maine, la dernière qui reconnut l'autorité du nouveau roi. Urbain de Laval, seigneur de Bois-Dauphin, maréchal de France, qui l'avait achetée au duc de Mayenne, en obtint l'érection en marquisat par lettres du 7 janvier 1602. Son second fils, Henri-Marie, fut baptisé dans l'église de Sablé par Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers, et tenu sur les fonts par Marie de Médicis, le 20 mars 1619. Le marquisat de Sablé fut, jusqu'en 1789, la propriété du président Maisons; d'Abel Servien, surintendant des finances; de J.-B. Colbert, ministre et secrétaire d'état, surintendant général des postes, et de ses descendants. Environ cinquante fiefs en relevaient. La justice y était rendue par un bailli, un procureur fiscal et un greffier. On y comptait cinq corporations : les avocats, ayant pour armes *d'argent à un bonnet carré de sable houpé d'or;* les notaires, *de gueules à une écritoire d'or, accompagnée de trois besants d'argent, deux en chef et un en pointe;* les cordonniers, selliers et bourreliers, *d'argent à une selle de gueules, accompagnée de deux souliers de sable;* les tessiers et sergiers, *d'azur à une navette d'or;* les tanneurs et corroyeurs, *de gueules à deux cornes de bœuf d'argent.*

Sablé, devenu chef-lieu de district en 1790, fut exposé aux incursions des chouans pendant toute la révolution. Coquereau, chef du district de Château-Gontier, écrivait aux Sablésiens, le 8 avril 1795 : « La religion, le roi ou la mort; paix et réunion : si vous faites aucune sortie pour enlever nos magasins, enfin, si vous quittez vos murs, nous verrons qui criera *vive la république* ou *le roi!* Nous sommes royalistes : la religion et le roi, c'est ce que veut celui qui s'appelle

Coquereau, chef. *Vive le roi Louis XVII! mort aux patauds!* » La guerre civile ne cessa qu'en 1800 dans le district de Sablé : les chouans y ont reparu en 1814 et 1832.

Chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Flèche, Sablé est à la fois florissant par l'industrie, l'agriculture et le commerce d'entrepôt. On y fabrique des gants, des chapeaux, des serges, des flanelles, des siamoises. On exploite aux environs de riches carrières de marbre. L'anthracite, extrait des mines de Sablé, sert à la combustion de la chaux, qu'on emploie avec succès pour l'amendement des terres du canton. La concession de ces mines a été obtenue, en 1825, par une société de propriétaires sablésiens. D'après un mémoire de M. Triger à l'Académie des sciences (avril 1833), elles donnent par an plus de 140,000 hectolitres d'anthracite pour la cuisson de 77,000 hectolitres de chaux. On évalue à six mille le nombre des bestiaux maigres qui se vendent aux herbagers de Normandie et du Maine, pendant la foire de Pâques, la plus importante des quatre foires de Sablé. Ce commerce qui, en 1747, produisait de vingt-cinq à trente mille francs, s'élève aujourd'hui à plus de sept cent mille. La population de Sablé est de 4,000 habitants; c'est la seule ville du département qui, sans être chef-lieu de sous-préfecture, possède un octroi municipal, dont le tarif a été approuvé par ordonnance du 31 octobre 1733. Une autre ordonnance du 16 juillet 1834 y a institué un commissaire de police. Urbain Grandier, curé de Loudun, est né à Rovère, près Sablé, où son père était notaire royal. [1]

MAYENNE.

JUBLAINS.

Mayenne, *Meduana*, capitale du Haut-Maine, était autrefois un gouvernement de place; il y avait une justice royale, une élection, une maîtrise particulière des eaux-et-forêts, une maréchaussée et un bureau des fermes. Quoique, d'après Expilly, la population ne s'élevât guère au delà de 3,680 habitants, en comprenant même dans ce nombre ceux du faubourg situé de l'autre côté de la Mayenne, la force de son château, construit sur un roc et regardé généralement comme imprenable, lui avait donné une grande importance. On y voyait une manufacture de toiles aussi renommées que celles de Laval, un collége, un hôpital et plusieurs communautés religieuses. Cette ville, aujourd'hui chef-lieu d'un arron-

1. Gilles Ménage, *Histoire de Sablé*, 1683, in-f°. — Le Corvaisier, *Hist. des évêques du Mans*, Paris, 1648, in-4°. — Orderic Vital, *Chroniques*, trad. par F. Guizot. — Hue de Miromesnil, *Mém. concern. la prov. du Maine*, Biblioth. du Mans, n° 205. — Pesche, *Dict. de la Sarthe*, t. IV, p. 706. — Th. Cauvin, *Statistique de l'arrond. de La Flèche*, 1831, in-12. — Vaysse, *Itinéraire descriptif de la France.* — *Gesta pontificum cenomanensium*, in-f°; Bibliot. du Mans, n° 224. — *Histoires* de Velley, de Thou, de d'Aubigné, de Daniel, etc.

dissement où l'on compte 161,785 habitants, en renferme elle-même près de 9,000; elle a un collége communal, un tribunal consulaire et une chambre consultative des manufactures. Ses toiles de lin jouissent toujours d'une réputation méritée; on y fabrique en outre des calicots et des coutils, et son commerce consiste en toiles blanches et écrues, en siamoises, mouchoirs dits de Chollet, et pantalons tout confectionnés qui s'expédient dans les colonies. La ville proprement dite s'étend, à droite, sur la pente de l'une des deux collines par lesquelles la rivière est bordée; ce quartier, mal percé et mal bâti, est d'un accès difficile, mais d'un aspect pittoresque; le vieux château domine le pont qu'on traverse, de la rive opposée, pour gravir ensuite l'escarpement de la rampe. On remarque sur la hauteur une terrasse plantée d'arbres, servant de promenade publique; la halle aux toiles; la maison commune, dont la façade occupe tout un côté d'une vaste place ornée d'une fontaine; et l'église paroissiale, petite, mais assez jolie. Le coteau de la rive gauche est en partie couvert par le faubourg, contenant un tiers au moins de la population et formant une paroisse séparée.

La fondation de Mayenne remonte certainement à une époque reculée, mais ses commencements sont très-obscurs. On ne connaît rien de bien positif sur son histoire avant le IXe siècle; on ignore même en quelle année le château fut bâti par Juhel, premier du nom, descendant de Foulques-Néra, comte d'Anjou, qui avait des prétentions sur le Maine. Quoi qu'il en soit, la ville s'appela dès lors Mayenne-la-Juhée ou la-Juhel, *Meduana Juchelli*. Le nom latin de ce seigneur varie, du reste, beaucoup dans les chartes et les chroniques : c'est tantôt *Juhellus* ou *Juchellus;* tantôt *Joshelus*, *Joshellus* et *Gihellus;* puis enfin *Judicael*, dont *Juhel* n'est que la contraction. La puissance des seigneurs de Mayenne devint sans doute en peu de temps considérable, puisque l'un d'eux, Geoffroy, épousa la fille de Hugues II, comte du Maine. Dès 1062, ce Geoffroy, qu'Orderic Vital qualifie de *fortissimus Cenomanorum*, se montra l'un des ennemis les plus acharnés de Guillaume, duc de Normandie; il retarda autant que possible la prise de possession de la province par les troupes normandes, et, après que Guillaume fut rentré vainqueur au Mans, il se retira dans son château de Mayenne, résolu à attendre les événements. Guillaume l'avait suivi de près : sans se laisser intimider par l'aspect menaçant de la forteresse, il l'investit aussitôt et voulut battre les murs en brèche; mais assise sur un roc hérissé de fortifications, et divisée au dedans en deux parties distinctes (*le grand* et *le petit château*), par un mur épais et un fossé profond, la citadelle de Geoffroy pouvait braver impunément toutes les atteintes des machines de guerre. Le siége traînait en longueur, les soldats perdaient courage, les privations faisaient éclater des murmures. Guillaume s'avisa d'une ruse : dociles à ses ordres, deux enfants sortirent en secret de son camp et se glissèrent jusqu'aux portes du château, dans lequel ils furent accueillis sans défiance pour jouer avec d'autres enfants de leur âge qui l'habitaient. La nuit venue, les deux jeunes espions mirent le feu aux magasins. A la vue des flammes, Guillaume commande l'assaut; ses soldats escaladent les remparts, et, au milieu du tumulte, enlèvent au fur et à mesure tous les postes que la garnison vient d'abandonner pour courir à l'incendie. Le lendemain Geoffroy capitula dans le petit château, où il avait eu le temps de se retirer avec quelques troupes.

Guillaume fut si satisfait de l'heureuse issue de cette tentative, laquelle, suivant un historien contemporain, lui semblait un triomphe sur la nature même, qu'il distribua tout le butin à ses soldats, ne se réservant que la gloire et les avantages de sa conquête (1063). La soumission de Geoffroy n'avait été, cependant, que temporaire; il harcela Guillaume et son fils Robert d'une opposition infatigable, ne cessant de combattre partout la domination étrangère, jusqu'à ce qu'enfin Azon de Ligurie eût vendu ses droits sur le Maine à son compétiteur Hélie de La Flèche (1088-1089).

Sous Juhel II, l'un des successeurs de Geoffroy, cent huit barons ou chevaliers réunis dans l'église Notre-Dame-de-Mayenne y prirent la croix des mains de Guillaume, évêque du Mans. Comme le Maine était, depuis sept ans, retombé sous le joug anglais, par voie d'héritage, les croisés adoptèrent le signe distinctif des seigneurs insulaires, c'est-à-dire une pièce d'étoffe rouge coupée d'une croix blanche qu'ils attachaient sur leurs habits. Le fils de Juhel, Geoffroi IV, fut proclamé chef de l'expédition, et Juhel, en présence de tous ces gentilshommes rassemblés, jura de défendre et de conserver fidèlement, en leur absence, tout ce qui appartenait aux compagnons d'armes de son fils (1158).

Pendant la lutte que le Maine soutint contre les Anglais, sous Charles VI, le nom de Mayenne figura honorablement dans les annales de la province. L'étendard du roi d'Angleterre flottait, il est vrai, sur les murs et sur le château : le comte de Salisbury s'en était rendu maître, par capitulation, après trois mois de siége et cinq assauts; mais l'honneur militaire de la ville avait trouvé une personnification glorieuse dans son ancien gouverneur, le capitaine Leporc, l'un des vainqueurs de la Brossinière. En 1424, après la funeste bataille de Verneuil, Leporc s'embusque avec deux cents hommes sur la route du Mans et y taille en pièces un détachement de l'armée de Salisbury; en 1431, il se joint au sire de Laval et l'aide à surprendre et mettre en déroute, entre Lassay et Ambrières, le capitaine anglais Venables, auquel le comte d'Arundel, furieux de cet échec, fait impitoyablement trancher la tête. Nous sommes en 1448 : les Anglais vont enfin être obligés d'évacuer le Maine. La garnison du Mans, forte de deux mille cinq cents hommes, se voyant pressée par les troupes de Charles VII, charge l'évêque de Glocester de négocier une capitulation; le roi lui permet de se retirer, moyennant la reddition de Mayenne, de Beaumont-le-Vicomte et autres places qu'ils occupent encore dans la province.

La seigneurie de Mayenne appartenait, à cette époque, aux ducs d'Anjou; ceux-ci la tenaient, par alliance, de Marie de Blois, dont les ancêtres l'avaient eux-mêmes reçue d'un arrière-petit-fils d'Alain d'Avaugour, gendre de Juhel III. René d'Anjou, dix-huitième seigneur de Mayenne, eut pour successeur Charles, son neveu, fils de Charles, comte du Maine (1480). Louis XI, héritier de la maison d'Anjou, donna Mayenne à Jean d'Armagnac (1483). Jean mourut en 1501, sans postérité; Louis, son frère, fut tué à la bataille de Cerisolles (1503), et le fief, avec la terre de Guise, fit alors retour à René II, duc de Lorraine, du chef de sa femme Yolande, fille de René d'Anjou. Ces deux seigneuries devinrent le partage de son cinquième fils, Claude de Lorraine, premier duc de Guise, créé marquis de Mayenne par François Ier, en 1544. A Claude succéda son fils aîné

François, dont le fils puîné fut Charles de Lorraine, élevé à la dignité de duc et pair, en 1573, le même qui, sous ce titre de duc de Mayenne, acquit plus tard une si redoutable influence et une si grande célébrité pendant les troubles de la Ligue.

Lorsque les calvinistes s'emparèrent du Mans, en 1562, un des principaux motifs qu'ils alléguèrent pour excuser cet attentat contre l'autorité royale, fut l'ordre intimé, disaient-ils, par François de Guise aux gouverneurs des trois places fortes qui lui appartenaient dans la province, Mayenne, La Ferté-Bernard et Sablé, d'égorger indistinctement tous leurs coreligionnaires. Les catholiques, en effet, ayant bientôt repris possession de la capitale du Maine, n'épargnèrent aucune de ces trois villes, où, soit projet arrêté de vengeance, soit ivresse du meurtre, ils massacrèrent par représailles plus de six cents calvinistes. En décembre 1589, au premier bruit de la reddition du Mans à Henri IV, Mayenne s'empressa de lui faire sa soumission; le roi s'y rendit dans le courant de ce même mois, en venant de Laval, et y fut entouré de tels témoignages d'affection et de confiance, qu'il laissa la garde du château aux habitants. Toutefois cette place ne rentra pas dès lors sous son obéissance. En 1590, le château résista bien assez de temps au capitaine Lansac, pour permettre à Hervé, gouverneur d'Alençon, de l'attaquer et de tailler ses troupes en pièces; mais, deux ans après, le marquis de Belle-Isle, autre chef ligueur, contraignit les habitants à capituler, et livra sa conquête au maréchal de Bois-Dauphin (1592). La ville et le château furent investis, au nom du roi, le 29 juillet de la même année, par le maréchal d'Aumont, qui ne réussit à s'en faire ouvrir les portes que le quinzième jour du mois suivant. Le duc de Mayenne, cependant, s'étant réconcilié avec Henri IV, en reçut le gouvernement de l'Ile-de-France, et mourut à Soissons, en 1611. Son fils unique, Henri, périt, sous Louis XIII, au siége de Montauban (1621). Comme il n'avait pas d'enfants, Mayenne échut à Catherine de Lorraine, sa sœur, épouse de Charles de Gonzague, duc de Nevers, et les deux duchés restèrent dans la même maison jusqu'en 1659, époque à laquelle Charles III de Gonzague, petit-fils de Catherine, vendit tous ses domaines de France au cardinal Mazarin.

Les derniers faits que nous trouvons à consigner dans l'histoire de la ville de Mayenne se rattachent aux souvenirs de la révolution. En novembre 1793, les Vendéens y pénétrèrent sans obstacle; les chefs se réunirent aussitôt en conseil de guerre. On délibéra s'il fallait se diriger sur Rennes, ou bien, à la sollicitation des Anglais, vers les côtes de Normandie; ou bien encore marcher sur Paris, afin d'y renverser Robespierre. Le second parti fut adopté. Larochejaquelein, au sortir de la ville, prit le chemin d'Ernée, et apercevant devant lui une division républicaine qui lui fermait le passage, il la mit en déroute par une ruse de guerre et une savante manœuvre. Les Vendéens revinrent à Mayenne, le 22 novembre; la garnison, composée de quatre-vingts hussards et de sept à huit cents patriotes de la Sarthe, évacua la place en bon ordre, sous la conduite de l'adjudant-général Lacroix. Celui-ci se retira tranquillement par le chemin de Sillé, emmenant avec lui deux pièces de canon. Larochejaquelein, auquel un prêtre de ces cantons avait persuadé que de Bais à Sillé la route était impraticable pour une armée nombreuse, se porta sur Laval, puis sur La Flèche et sur Angers, ce qui diféra

de vingt jours au moins sa tentative désespérée sur la ville du Mans. Quand le royalisme vendéen eut dégénéré dans le Maine en chouannerie, il n'y eut pas une commune située aux environs de Mayenne, aussi bien que de Laval, du Mans et de Sablé, où Jean Chouan, Puisaye, Geslin, Tristan-Lhermite et Caumartin n'eussent un refuge assuré, après quelque défaite, et des partisans tout prêts à les suivre dans de nouvelles expéditions.

Mayenne a donné le jour au savant docteur médecin et professeur en pharmacie *Jacques Barbeu du Bonlay*, né en 1709, auteur du *Botaniste français* et du recueil hebdomadaire *la Gazette d'Epidaure*. Le continuateur de Velly et de Villaret, *Jean-Jacques Garnier*, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'oratorien prédicateur *Mathieu Hubert*, sont nés tous les deux dans l'arrondissement, l'un au bourg de Gorron, l'autre à Châtillon-sur-Colmont.

A dix kilomètres de Mayenne est le bourg de Jublains, ou Jublent, autrefois *Noiodunum*, ou plutôt *Noiodun* (*dun*, en langue celtique, élévation, éminence), capitale des Diablintes, nation confédérée primitivement avec les Cénomans, auxquels ils furent réunis par les Romains. Quelques savants font dériver la dénomination actuelle de ce bourg de *Julii Balnea*, Bains de Jules César Mais une étymologie bien plus logique peut être prise dans le nom même du peuple qui l'habitait: *Diablent*, dont, par une aphérèse fort en usage, on a retranché la première lettre, *Iablent*, *Iublent*, *Jublent*, la coutume d'écrire Jublains étant d'ailleurs toute récente. Quoi qu'il en soit, Noiodunum figure encore, au ve siècle, dans les Tables de Peutinger, comme capitale des Diablintes : c'était, avec Vagoritum et Suindinum, l'une des trois *cités* de la province; c'est-à-dire qu'il y avait un sénat dont l'autorité s'étendait sur tous les *pagi* d'alentour, et qu'elle était administrée par un comte. Saint Thuribe, l'un des cinq successeurs de saint Julien à l'évêché du Mans, accomplit principalement sa mission évangélique à Noiodunum. La ville, à défaut d'évêché, eut bientôt une abbaye, car le testament de saint Hédouin mentionne un certain Agobert, abbé de Jublains, *Agobertus abbas Diablentis* (654). Les Normands ravagèrent Jublent, au IXe siècle, et les habitants se réfugièrent dans le château de Laval. Le nom de Jublains, écrit Jublent, se lit dans une carte du Maine dressée par ordre de Charles IX. La population du bourg est évaluée à près de 2,000 âmes; on y fait le commerce des grains, du chanvre et du lin, des fromages, des volailles et des bestiaux. Les antiquaires ont retrouvé l'enceinte carrée de la cité romaine. Une voie pavée, dont la direction est indiquée dans les Tables de Peutinger, les débris d'un aqueduc en pierre rougeâtre, et une forteresse en ruines flanquée de quatre tours, sont les seuls monuments qui attestent encore aujourd'hui le séjour des conquérants à Jublains. L'empereur Titus y avait fait construire un colysée et un temple à la Fortune[1].

1. Les *Commentaires* de César. — Les *Tables de Peutinger*, et la *Notice de l'Empire*. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. — *Dictionnaire des Gaules*, d'Expilly. — Le Paige, *Dictionnaire de la province et diocèse du Maine*. — P. Renouard, *Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine*. — *Annuaire du département de la Mayenne pour l'an* XII.

LAVAL.

L'époque de la fondation de Laval (*Laval-Guyon*, *Vallis-Guidonis*) est fort incertaine; c'était d'abord, à ce que prétend Adrien de Valois, un domaine royal appelé *Madvallis*, la bonne vallée, lequel fut donné par Sighebert aux moines de Soissons. Bodreau, l'un des commentateurs de la coutume du Maine, affirme, de son côté, que Valla, l'un des lieutenants de Charlemagne, y fit construire une forteresse destinée à repousser les courses des Bretons de l'Armorique. Le voisinage de la Bretagne, qui a eu une si grande influence sur les destinées de Laval, et sur les mœurs, l'esprit et le caractère de ses habitants, serait donc indirectement la cause même de sa fondation. Cette forteresse, après avoir résisté aux efforts des Bretons, ayant été renversée par le flot des invasions normandes, vers 840, fut relevée, dit-on, par Guy-Valla, comte du Maine, fils ou petit-fils de Valla. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* placent, il est vrai, l'origine de Laval postérieurement au IXe siècle; mais leur opinion, si imposante qu'elle soit, n'est point confirmée par l'examen des chroniques et des chartes du temps. Quoi qu'il en puisse être de ces conjectures, l'immense forêt de Concise, au milieu de laquelle le château de Laval était comme perdu, ne tarda pas à tomber sous la cognée; les vieux chênes, encore pleins des souvenirs du druidisme, servirent aux constructions de la ville naissante; et celle-ci fut enfermée dans une enceinte flanquée de tours, qui devint le refuge ordinaire des habitants des campagnes environnantes. La rivière de la Mayenne, coulant au pied du coteau, sur la pente duquel Laval commençait à s'élever, offrait d'ailleurs, à la nouvelle colonie, de précieuses ressources pour son approvisionnement et pour les besoins de son commerce. Un vaste étang et des marécages, répandus sur tout le territoire voisin, protégeaient les Lavallois contre les attaques du dehors, plus efficacement encore peut-être que les fortifications élevées par la main des hommes. Toutefois, les développements de leur cité furent lents : au commencement du XIIe siècle, elle n'avait point encore d'église paroissiale.

Le premier seigneur de Laval dont un document authentique nous démontre clairement l'existence est Geoffroy-Guy, qualifié de seigneur très-puissant dans une charte d'Avesgaud, évêque du Mans, *potentissimum virum Goufridum-Guidonem dominum* (1002). Son successeur et fils, selon toute probabilité, fut ce même Guy II qui rebâtit le château de Laval, fit construire les murs de la ville, la dota du prieuré de Saint-Martin, et eut quelques démêlés avec Robert, seigneur de Vitré; il mourut en 1067, laissant ses domaines à l'un de ses six enfants, Hamon, lequel s'associa à la fortune de Guillaume-le-Bâtard et le suivit avec son jeune fils en Angleterre. Ce dernier, Guy troisième du nom, obtint du Conquérant, en ré-

compense de ses services, la main de sa nièce Denyse, fille du comte de Mortain. Il resta probablement étranger à la guerre que ses vassaux firent aux habitants de Château-Gontier, avec lesquels il s'était pris de querelle (1085). Guy IV, son fils aîné, partit pour la croisade avec ses frères (1096), qu'il perdit ou laissa au delà des mers. De retour à Laval, il permit aux habitants, qui n'avaient point d'église dans l'enceinte de leurs murs, d'en élever une sur le mont Jupiter (1110). Guy prit part à presque toutes les guerres de son temps ; il fut l'allié de Foulques-le-jeune, comte d'Anjou, contre Henri Ier, roi d'Angleterre (1118) ; du vicomte de Thouars contre Geoffroy Plantagenet, successeur de Foulques-le-Jeune (1129) ; et de Robert de Vitré, son cousin, contre Conan-le-Gros, comte de Bretagne. Séduit cependant par la promesse de la vicomté de Rennes, que lui fit celui-ci, il finit par abandonner la cause de son malheureux parent.

Vint ensuite Gui, le cinquième seigneur de Laval de ce nom : *Ego Guido quintus dominus de Lavalle*, comme il s'intitule dans ses chartes (1146). Beau-frère de Henri, duc de Normandie et ensuite roi d'Angleterre, il fut nommé par ce prince régent des provinces d'Anjou et du Maine, lors de son avénement à la couronne (1152). En 1150, il avait fondé la célèbre abbaye de Clairmont pour des moines de l'ordre de Cîteaux. Son fils, Gui VI, célèbre par sa bravoure, fut l'un des capitaines les plus dévoués de Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, dont l'alliance lui attira quelques hostilités de la part d'André, seigneur de Vitré (1156-1197). C'était précisément vers ce temps qu'il abolissait le droit de main-morte établi par son père ; perverse coutume, *pravam consuetudinem*, comme il dit en propres termes. Son vif attachement pour le jeune Artus, duc de Bretagne, le porta à prendre les armes d'abord pour défendre ses droits, et, plus tard, pour venger sa mort, contre son oncle Jean-sans-Terre. Guionnet, fils de Gui VI, étant mort sans postérité, l'an 1213, sa sœur Emme épousa successivement Robert d'Alençon, Mathieu de Montmorenci, connétable de France et Jean de Choisi et de Toci, allié à la maison de Bourbon (1214-1231). A Gui VII, fils d'Emme et de Mathieu, commença la tige de la branche Laval-Montmorency ; ce seigneur, obéissant à l'appel du pape Urbain IV, se croisa contre Mainfroi, usurpateur du royaume de Sicile. En 1250, à la mort d'André de Vitré, dont il avait épousé la fille Philippette, il hérita de la baronnie de Vitré, de la vicomté de Rennes et de la terre de Marcilli ; acquisitions d'une valeur inappréciable, et qui permirent à ses descendants de s'immiscer profondément dans les affaires de la Bretagne, devenue en quelque sorte leur seconde patrie. Gui et Philippette eurent un fils, Gui VIII, lequel combattit sous les drapeaux de saint Louis et de Philippe-le-Hardi (1270-1285). Gui IX, fils et successeur de Gui VIII, réunit la terre de Laval, la baronnie de Vitré et la vicomté de Rennes (1295) ; il servit le roi de France dans toutes ses guerres jusqu'à la paix de 1320, et déploya le plus grand courage à la bataille de Mons-en-Puelle (1304).

L'histoire locale n'a presque point de part dans ces événemenrs qui embrassent plus de trois cents années. Encore le premier fait de quelque importance qu'elle ait à enregistrer, dans le XIVe siècle, lui est-il fourni par une femme étrangère au pays : en 1298, Gui IX épousa Béatrix de Gaure, comtesse de Faukemberg, en Flandre. Cette femme, douée d'un esprit supérieur, avait été élevée au milieu

des merveilles de l'industrie flamande : prévoyant combien ils pourraient être utiles à ses nouveaux vassaux, elle emmena à Laval quelques tisserands de Bruges : ceux-ci apprirent aux habitants de la ville et de la campagne à tirer parti du lin qui croissait sur leurs terres, à le tisser et à le blanchir. Telle fut l'origine de la manufacture de toiles, à laquelle Laval doit sa prospérité, sa richesse et ses développements, et qui de cette ville s'est propagée dans presque tout le bas Maine. Béatrix de Gaure mourut en 1316, regrettée de tous ses vassaux. Elle donna entre autres enfants à son mari : Gui X, qui lui succéda; Pierre de Laval, le fameux évêque de Rennes; et Foulques de Laval, tige des seigneurs de Retz.

Gui X parut au premier rang dans toutes les guerres de Philippe de Valois contre les Flamands. De retour dans ses terres, il n'hésita pas à prendre les armes pour soutenir les droits de Charles de Blois contre Jean de Montfort, quoique ce dernier prince fût son beau-frère. Il remporta plusieurs victoires sur les ennemis du comte de Blois; mais, vaincu à la célèbre bataille de La Roche-Derien, il y perdit la vie, le 18 juin 1347. Il eut pour successeurs son fils aîné, Gui XI, mort sans postérité, en 1348, et Jean, son second fils, qui prit le nom de Gui XII. Jean contribua à la défense de Rennes, assiégée par le duc de Lancaster (1356) et décida en grande partie par son courage la défaite des Anglais à Pontvalain (1370); il joua un rôle important dans les troubles de la Bretagne (1373), s'opposa hardiment à la réunion de ce duché à la couronne par Charles V, et plus tard, enfin, se distingua dans la guerre de Flandre (1381). Froissart lui attribue l'honneur d'avoir sauvé la vie à son beau-frère, Olivier de Clisson, au château de l'Hermine, comme nous l'avons raconté dans notre notice sur Vannes (1387). Gui ne laissa qu'une fille, Anne, mariée, en 1404, à Jean de Montfort, sire de Kergorlai, lequel abandonna son prénom pour prendre la dénomination de Gui XIII, puis mourut deux ans après dans l'île de Rhodes, à son retour de la Palestine (1412-1414). Son fils aîné, Gui XIV, un des plus vaillants capitaines du xve siècle, fut le premier comte de Laval; le jour même de son sacre, dans la cathédrale de Reims, où Gui avait escorté la pucelle d'Orléans, Charles VII érigea sa seigneurie en comté et lui donna dans ses lettres le titre de cousin (17 mai 1429).

Les sires de Laval avaient certes rendu d'assez grands services à la monarchie française pour mériter ces honneurs. Toujours prêts à courir, dans toutes les parties du royaume, au-devant de l'Anglais, qui redoutait leur cri de guerre : *Saint-Py Laval!* ils avaient fini par l'attirer chez eux. Dès l'année 1417, un des fils de Gui XIII, André de Laval, sire de Lohéac, et depuis amiral et maréchal de France, arma pour la défense de son pays, envahi par les généraux du roi d'Angleterre : le Maine était alors le théâtre de cette *forte et aspre guerre*, dont parle Juvénal des Ursins. En 1422, le duc d'Aumale, lieutenant du roi dans l'Anjou, la Touraine et le Maine, ayant appris que les Anglais, au nombre de deux mille cinq cents, devaient passer par le village de La Gravelle, entre Laval et Vitré, avec un grand nombre de prisonniers et un butin considérable, se rendit dans la première de ces villes pour y rassembler ses forces, et de là se porter à la rencontre des ennemis. Il était accompagné par Gui XIV, son frère, André de Lohéac, et Ambroise de Loré, seigneur de Coulonches; les deux petites armées se rencoutrèrent et se combattirent au village de La Brossinière·

La défaite de Anglais fut complète ; ils perdirent plus de sept cents hommes, et cent autres, parmi lesquels figuraient leurs principaux capitaines, furent faits prisonniers. Cependant les vaincus prirent bientôt leur revanche. Quelques années après, ils étaient maîtres du Mans, de Mayenne et de la plupart des places fortes de la province. Laval seul n'avait point succombé, grâce à l'énergie de la mère de Gui XIV, Anne de Laval ; voyant la ville menacée, elle avait convoqué tous les nobles obligés de pourvoir à sa garde, mais les efforts de ses défenseurs ne purent la sauver. Le 9 mars 1428, Talbot prit cette place par escalade, et, six jours après, força le château à se rendre par capitulation. L'année suivante, trois cents hommes, sous les ordres de quelques capitaines déterminés, se cachent dans le moulin de Belaillé, situé au bout du pont, près de l'une des portes de la ville ; puis, profitant du moment où l'on ouvre cette porte, ils se précipitent dans les rues, attaquent les Anglais, les massacrent ou les font prisonniers. Ceci se passait le 25 septembre, jour qui fut depuis consacré par une procession annuelle.

Anne de Laval, jusqu'à sa mort, qui arriva le 28 janvier 1466, partagea la dignité comtale avec son fils, sur lequel elle avait acquis un grand ascendant. C'était, comme Béatrix de Gaure, une femme d'un esprit supérieur Gui XIV se montra digne de son illustre mère, par ses hautes qualités, et son dévouement à la France. A l'époque de la guerre du Bien public, les princes confédérés ne purent l'attirer dans leur parti ; il conserva une fidélité inébranlable à Louis XI, et lui dépêcha même son fils aîné, le sire de Gaure, pour combattre sous la bannière royale (1426). Jamais, du reste, la maison de Laval n'avait été plus puissante, ni environnée d'un plus grand éclat. Veuf d'Isabeau, fille unique du duc de Bretagne, Jean-le-Bon (1443), Gui épousa cette même Françoise de Dinan (1450), dont le premier mari était mort si tragiquement dans le château de la Hardouinaie. Il réunit ainsi, par alliance, les baronnies de Châteaubriant, de Montafilant et de Beaumanoir, à la vicomté de Rennes et aux seigneuries de Laval, de Vitré, de La Guerche, de Montfort, de Gaël, etc. Le comté de Laval n'avait point, dans sa dépendance, moins de cent douze paroisses, comprenant cent cinquante hommages, quatre terres titrées et trente-six châtellenies. Ces domaines étaient pour ainsi dire disséminés dans toutes les parties du royaume : en France, en Bretagne, en Anjou, en Normandie, dans le Maine, la Picardie, la Flandre, le Hainaut et l'Artois. Gui XIV, en vertu des lettres-patentes de Charles VII, jouissait du même rang et des mêmes honneurs que les comtes d'Armagnac, de Foix et de Soissons. Au parlement assemblé à Vendôme, en 1458, pour juger le duc d'Alençon, il s'assit sur le banc même des princes du sang. Pendant la réunion des états de Bretagne à Vannes, en 1451, il avait, en sa qualité de seigneur de Vitré et de premier baron du duché, disputé la préséance au vicomte de Rohan : par une sorte de compromis, il fut convenu, comme on sait, que les deux puissants rivaux occuperaient alternativement la première place. Enfin, Gui XIV obtint, soit de Charles VII, soit de Louis XI, l'établissement d'une chambre des comptes de Laval ; haute prérogative dont jouissaient seulement les cinq ou six premières maisons de France. Cette cour était composée d'un juge ordinaire, de quatre auditeurs et d'un greffier.

Gui XV, issu du mariage de son père avec Isabeau de Bretagne, lui succéda

en 1486. Son union avec Catherine, fille de Jean-le-Bon, duc d'Alençon, en le rapprochant du trône, par *la proximité de lignage*, lui mérita toutes sortes de faveurs de Louis XI et de Charles VIII : le premier de ces monarques détacha le comté de Laval du comté du Maine pour le placer dans la mouvance immédiate de la couronne. Pendant la guerre de Bretagne, Gui XV reçut dans son château de Laval la visite de Charles VIII, qui y fit un assez long séjour : il introduisit lui-même les troupes du roi dans Vitré, par une poterne particulière. A sa mort, il laissa une partie de ses vastes domaines à son neveu, sire de La Roche-Bernard et petit-fils de Gui XIV et d'Isabeau de Bretagne (20 janvier 1501). Les services militaires de Gui XVI en Italie et surtout en Bretagne, province dont il eut le gouvernement général, le firent appeler par ses contemporains *le Grand Guion*. Un coup de pied de cheval, qu'il reçut dans sa terre de Gravelle en chassant au vol, mit fin à ses jours, le 30 mai 1531. De son premier mariage avec Anne de Montmorency, sœur du connétable, naquirent, entre autres enfants, Gui XVII, son successeur immédiat; François, mortellement blessé à la journée de la Bicoque; Catherine, mariée à Claude, sire de Rieux; et Anne, qui épousa François de La Trémoïlle, prince de Talmont. Charlotte, issue d'un troisième lit, fut unie à Gaspard de Coligny, amiral de France. Gui XVII, étant mort sans enfants, eut pour héritiers Gui XVIII, comte de Joigny, seigneur d'une figure repoussante et d'un esprit médiocre, et sa femme, Renée de Rieux, fille de Catherine et de Claude de Rieux, laquelle prit le nom de Guionne XVIII, et ne tarda pas à quitter son mari pour se retirer dans ses châteaux, où elle tint garnison pour la défense de sa personne. Nous ne pouvons raconter ici ni la détention de cette femme extraordinaire au château de Joigny, d'où elle s'échappa en 1557; ni la bulle d'excommunication lancée contre elle par le pape dans cette même année; ni sa conversion au protestantisme, dont elle devint l'un des plus énergiques soutiens; ni sa condamnation à mort (1567), par le parlement, pour avoir conspiré avec ses coreligionnaires l'enlèvement de Charles IX, pendant son voyage de Meaux à Paris. Heureusement, la tête de Guionne se trouvait à l'abri de la hache du bourreau; on se borna donc à attacher ses armes renversées à la queue d'un cheval, qui les traîna dans tous les carrefours de Paris. Retirée à Laval, elle y mourut quelque temps après sa condamnation, et fut enterrée dans l'église de Saint-Thugal (13 décembre 1567). Guionne laissa sa succession à son neveu, Paul de Coligny, connu sous le nom de Gui XIX, fils de François de Coligny, seigneur d'Andelot et petit-fils de Catherine de Laval. Élevé par son père et par l'illustre amiral, son oncle, dans la foi protestante, Paul de Coligny alla guerroyer en Saintonge, vers 1586, sous les ordres du prince de Condé. La mort de ses trois frères, enlevés sous ses yeux, dès le début de la campagne, le remplit, dit-on, d'une si profonde douleur, qu'il les suivit presque aussitôt au tombeau. Marié à Anne, fille de Christophe, marquis d'Alègre, il en eut un fils, Gui XXe du nom.

Cependant la nouvelle religion avait fait de nombreux prosélytes dans la cité catholique de Laval. En 1561, les protestants lavallois demandèrent un ministre à leurs coreligionnaires du Mans, et la nouvelle église réformée acquit rapidement une grande autorité sous la protection des Coligny. Gui XIX, par sa fermeté, sut d'ailleurs contenir ses ennemis, qui n'osèrent point attaquer le

siége de sa seigneurie. Laval échappa aux horreurs de la guerre et aux sanglantes exécutions de la Saint-Barthélemy. En 1589, Henri IV y séjourna une semaine, et y reçut le prince de Dombes et la noblesse de Bretagne, après la prise du Mans. Trois ans plus tard, la ville était au pouvoir d'Urbain de Laval de Bois-Dauphin, un des chefs du parti de la Ligue. D'un autre côté, les Anglais, ces alliés du Béarnais, ravageaient le bas Maine : les Lavallois, décidés à les combattre, sortirent de leurs murs et les rejoignirent à Port-Ringeart. Un grand nombre d'entre eux périrent dans ce combat, qui se termina à l'avantage des Anglais (1593). Quand le maréchal d'Aumont se présenta, l'année suivante, sous les murs de la ville, il n'éprouva aucune résistance : les habitants lui ouvrirent leurs portes, le 27 avril 1594, et, pour la seconde fois, se soumirent à l'autorité du roi.

Le rétablissement de la paix fut, comme on le pense bien, favorable au commerce des toiles ; il prit en quelques années un développement jusqu'alors inconnu à Laval. Au commencement du XVIIe siècle, des négociants de cette ville formèrent, avec leurs confrères de Vitré et de Saint-Malo, une société qui équipa deux navires à ses frais et les expédia, chargés de toiles, dans les Indes occidentales et orientales (1601). Un chirurgien de Laval, animé de l'esprit d'aventure et de découverte, partit avec ces bâtiments et passa dix années dans ces brûlants climats; il en revint, sinon avec une grande fortune, du moins riche d'observations de tous genres. Ce chirurgien était François Pyrard, qui fit imprimer à Paris, en 1613, la curieuse narration de son voyage. Du reste, la prospérité de la fabrique de toiles de Laval se soutint pendant tout le XVIIIe siècle ; le ministère pacifique du cardinal de Fleury donna encore un nouvel essor à cette industrie ; elle devint la source de fortunes si considérables, que l'ancienne simplicité de mœurs fit place aux vanités de l'ambition. Parmi les familles bourgeoises, beaucoup échangèrent leurs noms roturiers contre une charge honorifique ou contre une alliance nobiliaire. L'intérêt mercantile, excité par le gain, fit taire même dans le cœur des Lavallois la dévotion innée qui les avait portés à accueillir avec reconnaissance l'établissement de tous les ordres religieux dans leur ville : templiers, jacobins, cordeliers, capucins, chanoines réguliers de la congrégation de France, clairistes, ursulines, bénédictines, sœurs hospitalières, etc. Chaque fois que les jésuites firent quelque tentative pour s'établir à Laval, ils éprouvèrent une vive opposition de la part des habitants. Or, veut-on savoir d'où venait cet esprit d'hostilité, en apparence si inexplicable? Les Lavallois craignaient de rencontrer dans les supérieurs de la société des concurrents pour le commerce des toiles, qu'ils faisaient avec l'Espagne et l'Amérique méridionale.

Telles sont les vicissitudes des choses de ce monde, que l'illustre maison des Montfort-Laval touchait à son déclin, tandis que ses vassaux s'associaient, par l'industrie, aux progrès toujours croissants du tiers-état. Gui XX, élevé à Sédan par Anne d'Alègre, sa mère, loin des troubles et des dangers de la guerre civile, fit ses premières armes au siége de l'Écluse, sous les ordres du prince Maurice (1604). A la fin de cette année, il partit pour Rome, où, cédant aux exhortations du pape Paul V, il promit de renoncer à la religion protestante ; ce qu'il accomplit, en effet, à son retour en France, malgré l'opposition de sa mère. Cette abjuration ne lui porta pas bonheur. Étant allé guerroyer en Hongrie contre les

Turcs, il y fut tué obscurément l'année suivante, dans sa vingtième année, « sans qu'on sache comment ni en quelle occasion, » disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. En lui s'éteignit la ligne de Catherine de Laval, fille aînée de Gui XVI. Il eut pour successeur son plus proche héritier, Henri de la Trémoïlle, duc de Thouars et prince de Talmont, qui descendait d'Anne de Laval, sœur cadette de Catherine. Gui XXI assista successivement au siége de La Rochelle, pendant lequel il abjura le calvinisme, à l'attaque du Pas de Suze, et au siége de Corbie (1628-1636). Nous ne trouvons rien, dans les biographies de Gui XXII, de Gui XXIII, de Gui XXIV et de Gui XXV, qui vaille la peine d'être mentionné (1674-1741). Le petit-fils de ce dernier, Antoine-Philippe de la Trémoïlle, prince de Talmont, est surtout connu par sa fin tragique. Il avait rejoint l'armée vendéenne, à Saumur, vers le milieu de l'année 1793; son ardeur était si grande, qu'en moins de six mois il se trouva à soixante-huit combats; comme général de la cavalerie, il rendit les plus signalés services aux siens, et décida par sa valeur le succès de l'affaire de Dol.

Ce fut le prince de Talmont qui engagea les Vendéens, après le passage de la Loire, à se porter sur Laval, où il leur faisait espérer de grands secours. Ce devait être, leur avait-il dit, le foyer d'une seconde Vendée. Le 23 octobre 1793, l'armée royaliste arriva devant cette ville, où s'étaient réunis à la hâte, pour la défendre, cinq à six mille hommes des principaux districts dn département. L'attaque eut lieu à huit heures du matin ; la résistance, quoique énergique, n'arrêta pas longtemps les colonnes des assaillants; leur infanterie envahit en un moment tous les quartiers de la ville, tandis que la cavalerie, commandée par le prince de Talmont, dispersait et poursuivait les républicains. L'armée catholique, dont l'effectif s'élevait à trente mille hommes de pied, douze cents chevaux et cinquante-quatre pièces d'artillerie de divers calibres, servies par cent quatre-vingts canonniers, traînait à sa suite une multitude innombrable de femmes et d'enfants. Le 24, Westermann, sur la foi d'un rapport infidèle, se lance avec quatre mille Mayençais sur la route de Laval; il marche toute la nuit, pensant tomber seulement sur l'arrière-garde des royalistes; mais l'ennemi, embusqué à droite et à gauche, dans la lande de la Croix-Bataille, fait sur les Mayençais un feu roulant qui jette le désordre dans les rangs de ces braves soldats. Cédant au nombre, Westermann se replie sur Entrames, et occupe au delà de ce bourg deux hauteurs extrêmement importantes, que, par malheur, l'orgueilleuse incapacité du général Léchelle le force d'abandonner. Larochejaquelein court aussitôt à la rencontre des républicains; il se précipite sur eux avec furie. Ceux-ci, massés en une seule colonne par l'ineptie de leur chef, ne peuvent se déployer, s'ébranlent, tourbillonnent, et se confondent. La mêlée est affreuse. Vers la fin du jour, paraît Stofflet à la tête de quinze cents hommes d'élite; il se glisse derrière cette armée à demi vaincue et détermine sa défaite. Ce n'est plus alors qu'une effroyable déroute; aucun régiment ne peut se rallier; un corps tout entier met bas les armes, et une partie des fuyards se noie dans la Mayenne.

Les vainqueurs s'arrêtèrent dix jours à Laval. Le généralissime Larochejaquelein leur fit observer la plus sévère discipline. Les besoins de l'armée étaient cependant impérieux : il fallait y pourvoir ; le conseil de guerre des Vendéens ima-

gina de créer pour neuf cent mille livres tournois de *bons royaux hypothéqués sur le trésor royal et remboursables à la paix;* les Lavallois reçurent l'ordre d'échanger leurs marchandises contre ce papier. L'armée alors, approvisionnée de tout ce qui lui manquait, sans qu'on fût en droit de l'accuser d'aucune violence, put se diriger sur Mayenne. Malgré son audace, ses succès, et son habileté, Larochejaquelein, harcelé sur tous les points par Westermann, non moins infatigable que lui, revient sur ses pas au mois de décembre. Pressé en quelque sorte dans un cercle fatal de victoires inutiles qu'il lui est impossible de franchir, il s'empare une seconde fois de Laval, d'où le traître Danican s'est enfui, à son approche, avec la garnison forte de deux mille hommes. Le 27, il quitte de nouveau Laval pour marcher sur La Flèche et sur Angers; il s'y retire ensuite lorsque les républicains ont chassé les Vendéens du Mans, et en repart suivi seulement de quelques-uns de ses soldats échappés au carnage (décembre 1793). Le drapeau tricolore flotte bientôt à Laval, ainsi que dans les principales villes du Maine. Le prince de Talmont, profondément affligé de l'ingratitude des siens, qui lui refusent le commandement des débris de l'armée catholique, après le désastre du Mans et l'éloignement de Larochejaquelein, se décide aussi à les abandonner. Il se dirigeait du côté de Laval, errant de village en village, sous les vêtements d'un meunier, lorsqu'il fut arrêté par une patrouille de la garde nationale de Bazouges. Conduit d'abord à Fougères, puis à Rennes, et de là à Vitré, il fut traduit devant une commission militaire et condamné à mort: les commissaires de la convention ne pouvaient pardonner à ce *souverain du Maine et de la Normandie,* comme l'appelait Garnier de Saintes, sa prodigieuse influence sur les populations de ces provinces. Ce fut à Laval qu'il périt, le 28 janvier 1794, à l'âge de vingt-huit ans: on avait élevé l'échafaud en face de l'entrée principale du château des anciens comtes. Sa tête, portée au bout d'une pique à travers les rues de Laval, fut ensuite exposée sur une des portes de la ville.

Les Vendéens, cependant, refoulés hors du Maine, y laissèrent leur indomptable esprit d'opposition aux idées nouvelles. La levée de trois cent mille hommes, décrétée par la Convention, avait mis en fuite une multitude de jeunes paysans, qui s'étaient réfugiés dans les bois plutôt que de consentir à prendre les armes. Jean Chouan et ses trois frères, jadis contrebandiers très-redoutés de la gabelle, rallièrent ces bandes, auxquelles se joignirent bientôt d'anciens soldats de l'armée catholique. Puisaye les visita dans la forêt du Pertre, leur principale retraite, et en fit une sorte de confédération politique et militaire. La mort de Jean Chouan, qui fut tué dans une rencontre avec les soldats du poste républicain de la Gravelle, ne ralentit point les entreprises de ses intrépides compagnons. Hoche se rendit à Laval pour s'y concerter avec le général Aubert-Dubayet. Cet intrépide officier, au moyen d'une colonne mobile de quatre mille hommes, par laquelle il faisait continuellement balayer les routes de Château-Gontier, de La Flèche, de Sablé, de Mayenne et de Laval, réussit à tenir l'ennemi en échec. La capitulation du vicomte de Scépeaux termina, enfin, une guerre si longue et si désastreuse. Son armée ayant mis bas les armes, plus de deux mille fusils furent apportés et gardés en dépôt à Laval. Après le 18 fructidor, les chouans du Maine, fatigués de deux années consécutives de repos, exaspérés d'ailleurs par le renversement si

subit de toutes les espérances des royalistes, essayèrent d'un dernier effort contre le gouvernement directorial. Un de leurs chefs les plus actifs, le comte de Bourmont, battit à Louvernai, près de Laval, un détachement de garde nationale, renforcé de soixante grenadiers de ligne, qui s'était porté à sa rencontre. Moins heureux contre le général Chabot, il essuya ensuite une rude défaite à Meslay, dans le même arrondissement, et finit par faire sa soumission à Bonaparte.

Nous arrêterons ici le récit des événements, récit qui n'aurait plus d'ailleurs aucune importance, pour jeter un coup d'œil sur l'état ancien de la ville. Laval était la plus considérable cité du bas Maine, grâce à son commerce des toiles. C'était un gouvernement de place et le siége d'un présidial; il y avait, en outre, dans cette ville, une élection, un grenier à sel, une maîtrise particulière des eaux-et-forêts, un bureau des fermes, une maréchaussée, une juridiction des juges-consuls. Laval possédait un collége fondé par Henri II, et renfermait, en comptant les faubourgs, trois paroisses, deux collégiales (*Saint-Thugwal* et *Saint-Michel*), et, comme on l'a pu voir, un grand nombre de couvents, tant d'hommes que de femmes. L'Assemblée constituante, en l'érigeant en chef-lieu du département de la Mayenne, y établit un évêché, distrait du diocèse du Mans, et qui fut supprimé par Bonaparte. Laval a aujourd'hui un collége royal, une société d'agriculture, un hôpital et un hospice, une bibliothèque publique et un cabinet d'histoire naturelle et de minéralogie. Sa population dépasse le chiffre de 16,000 âmes: on évalue celle de l'arrondissement à 124,866, et celle du département à 361,392. La fabrication des toiles dites *de Laval*, du linge de table, des basins, siamoises et mouchoirs, constitue la principale branche de son industrie. Un marché très-fréquenté ouvre, tous les samedis, un large débouché à ces marchandises. Les habitants font aussi le commerce des fils et chaînes de lin, des vins et eaux-de-vie, du marbre, du bois, du fer, etc.

Laval est divisée par la Mayenne en deux parties inégales; deux ponts coupent la rivière : l'un, moderne et monumental, relie entre eux les nouveaux quartiers de la ville où l'on remarque d'assez beaux édifices, surtout l'hôtel de la préfecture; l'autre, fort ancien, fait partie de la vieille cité, beaucoup plus étendue que la nouvelle et d'un aspect tout différent; c'est encore le Laval du moyen âge avec ses rues tortueuses et étroites, ses toits élevés, couverts d'ardoises, ses maisons en colombage et surplombées. A cela près, la perspective qu'on découvre du vieux pont est assez riante. Sur le penchant du coteau, dont se forme l'une des rives, on aperçoit les restes de l'antique château de Laval, remarquables seulement par les souvenirs qu'ils évoquent. La ville ne possède aucun monument religieux dont l'architecture doive attirer l'attention des voyageurs. Malgré son importance industrielle, elle a généralement l'air pauvre; bien des années s'écouleront encore avant qu'elle soit complétement dégagée de ses vieilles idées et de ses vieilles habitudes.

Laval a donné le jour à plusieurs personnages célèbres ou distingués dans les sciences, les lettres et les arts : nous citerons *Guillaume Bigot*, regardé par Jules Scaliger comme le plus grand philosophe de son temps; il fut tour à tour médecin de François II, de Charles IX et de Henri III; *Jean Moreau*, auteur d'un manuscrit des évêques du Mans; *François Pyrard*, qui, en 1601, monta comme

chirurgien sur un des vaisseaux envoyés par les marchands de Laval aux Indes occidentales, et qui, à son retour, fit imprimer une relation de son voyage dédiée par lui à la reine-mère; *Daniel Touvri*, né en 1669, l'un des plus habiles médecins de son temps; *David Rivault de Fleurange*, précepteur du roi Louis XIII, auquel il adressa la dédicace de sa traduction des Œuvres d'Archimède; *Daniel* et *Paul Hay*, tous deux membres de l'Académie française dès son origine; *Barier*, graveur de Louis XV; ses ouvrages enrichirent aussi le cabinet de plusieurs souverains de l'Europe; *Henri-Charles Couasnier-Deslandes*, versé dans les langues grecque et hébraïque, dont l'éloge du duc de Sully balança avec celui de Thomas les suffrages de l'Académie française. N'oublions pas de dire qu'*Ambroise Paré*, créateur de la chirurgie en France, naquit au bourg d'Hersant, dans le voisinage d'un des faubourgs de Laval; et remarquons, en finissant, que le *cabinet des singularités* de Lecomte place également la naissance du grand peintre Eustache Lesueur aux environs de cette ville.[1]

MORTAGNE. — BELESME.

La contrée autrefois nommée *Saltus Perticus*, et connue encore aujourd'hui sous le nom de Perche, est un pays de bocage d'un aspect riant et pittoresque, qui, par la nature et l'inégalité de son sol, par le charme de ses petites vallées et la beauté de ses prairies fermées de halliers et de rideaux d'arbres, rappelle la Normandie à laquelle il touche. Il n'a pas plus d'une vingtaine de lieues dans tous les sens, et contient les sources de six rivières principales : l'Huisne, la Sarthe, l'Eure, l'Avre, l'Iton et le Loir, de dix-sept cours d'eau moins importants, et de plus de quarante ruisseaux qui l'arrosent et le fécondent; quatre forêts étendues, celles du Perche, de Belesme, de Reno et de Senonches, lui restent encore des bois qui le couvraient tout entier; mais, placé entre la riche Beauce et la grasse Normandie, à peu près privé d'industrie, et attaché à ses vieilles routines agricoles, il est loin de leur prospérité, et ne semble pas même aspirer à l'atteindre. Il est, comme on dit aujourd'hui, *en arrière* de deux siècles. Le Perche n'a jamais eu d'existence propre, politique ou nationale; ce n'était, à proprement parler, ni le nom d'une province, ni celui d'un peuple, mais le nom d'une vaste forêt dans laquelle les tribus voisines taillaient librement leurs limites. L'Huisne, qui la divisait en deux parties inégales, servait de frontière aux Carnutes et aux Hyemois; les uns s'étaient établis dans le sud et l'est, les autres, qui allaient jusqu'à Caen, dans le nord-ouest, et le pays que possédaient

1. Dom Morice, *Actes de Bretagne*. — Le Père du Paz, *Généalogie des maisons illustres de Bretagne*. — *L'Art de vérifier les dates*. — *Nouvelles Recherches sur la France*, tom II. — Le Paige, *Dictionnaire du Maine*. — Renouard, *Essais historiques et littéraires sur la province du Maine*. — A. Duchâtellier, *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*. — *Annuaires du département de la Mayenne*.

les derniers dans cette forêt avait reçu le nom de Corbonnais. Les Manceaux l'avaient un peu entamée au sud-ouest, et les Eburons dans la direction opposée, vers le nord-est. Les Romains, après leur conquête, respectèrent ces divisions, la hiérarchie ecclésiastique s'y conforma. Ainsi, l'*emplacement de l'ancienne forêt du Perche*, déjà en partie défrichée, appartenait, pour le nord, à la deuxième Lyonnaise et aux évêchés d'Évreux et de Seez; pour le sud-est, à la quatrième Lyonnaise et à l'évêché de Chartres; et pour le sud-ouest, à la troisième Lyonnaise et à l'évêché du Mans (environ vingt paroisses). Plus tard, lorsque la féodalité s'y constitua, le centre garda par excellence le nom de comté du Perche. Le nord-est devint le Thymerais-*au-Perche*, et la partie méridionale fut appelée, à une époque qui semble assez récente, Perche-Gouet, du nom d'un de ses seigneurs, mais sans que cette communauté de nom réponde à aucune dépendance, à aucune subordination politique; et maintenant encore, divisé en deux parties, le Perche appartient en même temps aux départements de l'Orne et d'Eure-et-Loir. Une seule fois il a failli ne s'appartenir qu'à lui-même et être enfin chez lui; cette fortune n'a pas été longue. La révolution en avait fait un département qui avait Mortagne pour capitale, Belesme, Nogent, Regmalard et Longny pour chefs-lieux d'arrondissements; mais la division actuelle a bientôt été substituée à cette délimitation.

Malgré la rareté des renseignements sur les antiquités du Perche, il y a lieu de croire que, dès les premiers siècles de notre ère, et sous la domination romaine, le *Saltus Perticus* était en partie défriché, et que de nombreuses peuplades y avaient choisi leurs demeures, puisque chaque commune, en effet, conserve quelque vestige de l'ancien culte national, quelque pierre fatidique, quelque fontaine sacrée indiquée encore aujourd'hui par la vénération des peuples. Aucune des trois villes qui y tiennent le premier rang n'existait probablement alors, mais d'autres y prospéraient, qui ont, depuis ce temps, complétement disparu, ou dont quelque hameau garde et désigne la place. C'était Corbon, l'ancienne capitale du pays, siége des états de la province, située sur l'Huisne, tout près du bourg de Mauves, à deux lieues sud de Mortagne, érigée en comté en 853; Montcacune, où l'on trouve des vestiges de l'occupation romaine, et qui, à une lieue au nord de Mortagne, n'en est peut-être que l'emplacement primitif; Rivray, à deux lieues à l'est de Nogent-le-Rotrou; Mézières, à une demi-lieue est de Tourouvre, et où l'on croit retrouver la trace de grands travaux métallurgiques; Marchainville, dont l'origine est peut-être postérieure, mais qui, au commencement du moyen âge, était une place importante. Ces villes commencèrent à déchoir du IIIe au Ve siècle, pendant que les invasions des Saxons désolaient le Perche qui partagea toujours le sort et les luttes des provinces armoricaines. Quelques-unes disparurent, au IXe siècle, sous la main des Normands, et d'autres attendirent pour périr les derniers coups que leur portèrent les Anglais.

Mortagne, Belesme et Nogent-le-Rotrou, nés on ne sait quand, mais probablement du IIIe au Ve siècle, profitèrent de l'abaissement des villes voisines, échappèrent comme par miracle, et peut-être grâce à leur peu d'importance, aux dévastations des barbares, ou se relevèrent promptement de leurs ruines; et lorsque,

après le gouvernement de quelques comtes obscurs, parmi lesquels deux noms seuls ont surnagé, ceux d'Agombert et d'Hervé, la famille des Rotrou prit possession du Perche, Mortagne était prête à en devenir la capitale. C'est ici, à parler vrai, que commence son histoire.

On ne connait rien de l'origine de Rotrou Ier ni des droits qu'il avait sur le Perche. On sait seulement qu'il en était comte, en 955, et qu'il possédait à ce titre Mortagne, Belesme et Nogent-le-Rotrou. Il suivit le parti du roi Lothaire contre Richard de Normandie, et perdit, dans sa guerre avec ce dernier, Belesme et le Belesmois (968). Le vainqueur donna sa conquête à un seigneur nommé Yves, ancien chef des arbalétriers de Louis-d'Outre-mer, qui avait favorisé son évasion lorsqu'il était prisonnier de ce roi, et auquel il avait déjà conféré les seigneuries d'Alençon, de Séez et de Domfront. Le Belesmois resta pendant cent quarante-cinq ans dans la famille d'Yves, et pendant tout ce temps fut séparé et rival du comté du Perche (968-1113). Cette période embrasse les règnes de six comtes du Perche et de dix seigneurs de Belesme, et, par une opposition que nous voulons noter, l'histoire nous représente les uns comme des seigneurs généralement bons, vertueux et magnanimes, tandis qu'elle peint les autres comme des hommes barbares, remuants, ambitieux et sanguinaires, sorte de brigands qui exercent pendant plus d'un siècle leurs ravages et leurs déprédations dans ce malheureux pays.

La généalogie des comtes de Mortagne, lesquels furent en même temps vicomtes de Châteaudun, est fort incertaine jusqu'au règne de Geoffroy II; l'opinion la plus générale est, toutefois, qu'à Rotrou Ier, mort entre 978 et 987, succéda son fils Geoffroy Ier (987-1005). Celui-ci refusa l'hommage à Robert, qui vint assiéger Mortagne, le prit, et le garda durant un espace de quarante ans C'est peut-être dans cette guerre que fut achevée la destruction de Corbon. Après Geoffroy Ier vient Geoffroy II, son fils, lequel ne fait peut-être qu'un seul avec lui (1005-1040). Geoffroy est excommunié par l'évêque de Chartres, pour avoir voulu élever les châteaux d'Iliers et de Galardon, comme une menace aux terres épiscopales, se reconcilie avec le prélat, probablement par l'entremise du roi Robert, et meurt assassiné. Rotrou II encourt également l'excommunication, à cause de ses ravages sur les terres de l'église de Chartres; c'est lui ou son prédécesseur qui abandonna l'ancien château construit sur le penchant de la colline, et en fit élever un autre plus fort et plus vaste sur le plateau et au centre de la ville : il n'en reste plus aujourd'hui que la motte à moitié écroulée (1040-1078). A Rotrou II succède Geoffroy III, prince aimable et pieux autant que brave (1078-1100). Les historiens ont soigneusement noté ses dons aux établissements religieux; il y en a quelques-uns qui ont de l'importance pour l'histoire de Mortagne. Il fonda, en 1090, dans le faubourg de Chartrage, hors des murs, la léproserie dans une des salles de laquelle se réunissaient les états de la province; il établit la Maison-Dieu ou hôpital, incendié sous Rotrou III, et qui, deux fois détruit, par le temps et la révolution, est remplacé par la sous-préfecture; il érigea en paroisse l'église de Saint-Malo, le plus vieux monument de Mortagne, et la plaça sous le patronage des moines de Saint-Denis de Nogent, ainsi que Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, ancienne chapelle du deuxième château.

Geoffroy III accompagna Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, et ce fut lui qui commença la longue et terrible guerre entre les seigneurs de Mortagne et de Belesme. Sentant sa mort approcher, tandis que son fils Rotrou était à la croisade, il confia l'administration de ses domaines à sa femme Béatrix, réunit ses vassaux autour de son lit, leur fit promettre de protéger sa veuve, de conserver les biens de son fils, et, rassuré par le témoignage de leur fidélité, il rendit le dernier soupir dans les sentiments de la plus vive piété. Après lui, nous trouvons Rotrou III, surnommé le Grand, lequel fut en effet le grand homme de cette famille (1100-1143); mais les luttes qu'il eut à soutenir contre le seigneur de Belesme, et la réunion définitive de cette ville au comté du Perche, nous obligent à rétrograder pour considérer un instant sa destinée et celle de ses maîtres.

Yves avait, comme nous l'avons dit, reçu le Belesmois de Richard de Normandie, et l'avait reçu à condition de lui faire hommage (968-980). Son histoire et celle de ses successeurs trouveront mieux leur place dans la notice consacrée à Alençon, le plus considérable de leurs fiefs, et nous ne noterons ici que les faits les plus importants, ceux qui se rapportent le plus directement à Belesme. Il y fonda, dans l'enceinte du vieux château, et sur la croupe d'un escarpement élevé, la chapelle de Saint-Santin, qui est encore consacrée au culte, et fit construire, dans une position plus avantageuse, le château fort de la ville. Cette citadelle, qui avait huit cents mètres de circonférence, et dans laquelle on entrait par trois portes, passait, dans le moyen âge, pour imprenable. Il n'en reste aujourd'hui qu'une porte. Après Yves, règne Guillaume Ier, son fils, surnommé Talvas (980-1031 ou 33). Guillaume fonda, en 1027, dans le château, la collégiale de Saint-Léonard, qui était la principale église de la ville, et ne relevait que de Rome; il mourut à Domfront, de douleur d'avoir perdu son fils dans ses guerres avec Robert de Normandie, et de rage d'avoir été vaincu par ce prince, auquel il avait demandé pardon, selon la coutume rigoureuse de ce temps, à genoux et portant sur son dos la selle d'un cheval de bataille. A Guillaume succédèrent ses deux fils : Robert Ier, qui ne fit que paraître (1033-34), et Guillaume Talvas, dont la férocité ligua contre lui tous ses vassaux et jusqu'à son fils Arnoult, et qui enfin, obligé de fuir, se retira chez Roger de Montgommery, comte d'Hyesme, auquel il donna sa fille Mabile et ses domaines (1034-1052). Arnoult n'eut jamais que le titre et non le pouvoir de seigneur de Belesme, et, poursuivi par les ennemis de son père, il alla mourir auprès de son oncle, Yves, évêque de Séez, qui lui succéda fort obscurément, malgré ses vertus (1052-1070). Mabile (1070-1082) prit possession de la seigneurie après lui : femme intelligente et cruelle, sorte de Frédégonde au petit pied, elle mourut assassinée pour avoir voulu se venger d'un ingrat (1070-1082). Roger, son mari, prince doux et juste, ne garda Belesme que quelques mois, et en investit, en 1083, Robert II, dit le Diable, le fils qu'il avait eu de Mabile (1083-1113).

Comme Rotrou III, son rival, Robert-le-Diable fut le baron le plus célèbre de sa famille; mais, bien différent du comte du Perche, s'il dut sa célébrité à son intelligence et à sa bravoure, il la dut aussi, et avant tout, à son caractère sanguinaire et aux vices qui en firent un objet de haine et de terreur pour tous ses voisins. Il n'est pas facile, au reste, de suivre cette existence si turbulente et si

pleine au milieu des intérêts compliqués et mobiles qui l'entraînaient. Ami d'enfance et compagnon de débauche de Robert, le fils de Guillaume-le-Conquérant, il prit part à sa révolte, et n'obtint sa grâce que par l'intercession de Roger, son père. Lorsque la mort du Conquérant mit aux prises les deux frères, Robert et Guillaume, il prit encore le parti du premier, qui fut vaincu, et il fut obligé une seconde fois de demander grâce. Robert de Normandie se crut alors trahi, fit arrêter Robert de Belesme à son débarquement en Normandie, marcha contre le Perche, remporta quelques avantages, et bientôt, ayant conclu la paix, délivra son prisonnier.

De retour dans ses domaines, Robert de Belesme, dévoré par l'ambition, irrité par sa captivité, et comme s'il eût voulu se venger sur ses voisins de son triple affront, répand partout la désolation et la guerre, dépouille ses quatre frères, et fait de ses trente-quatre forteresses autant de centres du plus audacieux brigandage. Bientôt il court au secours du duc de Normandie, attaqué par Guillaume, et déjoue les projets de ce dernier (1090). Des guerres sans intérêt, ou du moins étrangères à l'histoire de Belesme, remplissent les treize années qui suivent. Robert est souvent vaincu; mais, aussi habile dans les négociations que brave sur le champ de bataille, il trouve toujours le moyen de confondre ses intérêts avec ceux du duc de Normandie ou du roi d'Angleterre, et finit par triompher de ses ennemis. Henri I[er], son ancien ennemi, devenu roi d'Angleterre, veut s'en défaire à tout prix. Robert voit confisquer tous ses biens situés dans l'île, et n'échappe à la prison que par la fuite. A son retour en Normandie, il reprend la guerre avec Rotrou, comte du Perche. Rotrou III, déjà illustre parmi les barons de France, avait guerroyé avec éclat contre les Sarrasins d'Espagne; il avait pris la croix, s'était distingué en Palestine, et était revenu en 1100, après la prise de Jérusalem, prendre possession de son comté; enfin il avait épousé, en 1102, Mathilde d'Angleterre, fille de Henri I[er].

Robert échoua dans cette lutte; il remplit vainement le Perche de désolation et de carnage, et fut mis en fuite par son ennemi. Après la bataille de Tinchebray, le seigneur de Belesme attaqua de nouveau Rotrou, et, plus heureux cette fois, il le fit prisonnier; mais il fut, malgré sa haine, obligé de le relâcher, à la prière de Henri I[er], avec lequel il s'était réconcilié. Enfin arriva pour les deux rivaux la crise décisive. Dans la guerre que Louis-le-Gros avait alors avec l'Angleterre, et dont Guillaume Cliton était le prétexte, Robert suivait le parti de Guillaume, et Rotrou III commandait les troupes de son beau-père. Le comte du Perche, fait prisonnier dans un combat contre les Angevins, et livré par le comte d'Anjou, moyennant rançon, à Robert, semblait n'avoir plus qu'à mourir. Renfermé dans un cachot de la grosse tour du Mans, où il ne pouvait ni se coucher, ni se tenir debout, et réservé à de plus cruelles tortures, il subit tout avec courage et grandeur, et lorsqu'il apprit que l'évêque du Mans, chargé par lui de porter à sa mère ses dernières volontés, avait été retenu comme otage, il ordonna plein d'indignation que le prélat fût mis en liberté. Ses affaires cependant changèrent vite de face. Robert, au milieu de son triomphe, envoyé par Louis-le-Gros auprès de Henri I[er], fut, contre toute justice, retenu par ce prince : il allait mourir lentement dans les fers, tandis que Rotrou, délivré, était mis en posses-

sion de son fief. Le roi de France, en effet, avait abandonné le Belesmois au roi d'Angleterre; Henri prit Belesme et le donna à Rotrou son gendre après un siége de trois jours, soutenu avec vigueur par Guillaume Talvas III, fils de Robert, un moment son successeur, et dont le nom désormais n'appartient plus à notre sujet. Belesme, depuis ce temps, resta toujours réuni au comté du Perche.

A peine délivré de cette guerre, Rotrou fit les apprêts de son expédition en Espagne. C'est avant son départ, sans doute, que, pour indemniser les habitants de Mortagne des pertes qu'ils avaient subies dans sa guerre contre Robert, il les affranchit à perpétuité de la taille et des droits de lods et ventes; puis il alla pour la seconde fois combattre les Sarrasins. Il retourna deux fois encore en Espagne, et y acquit des biens immenses. Il était de retour dans ses domaines du Perche lorsque éclata une nouvelle guerre de succession en Angleterre (1135). Il prit parti pour Etienne, qui fut vaincu, et c'est à Mortagne que s'assemblèrent les hauts barons anglais, dans ce congrès d'où Geoffroy d'Anjou sortit roi d'Angleterre (1141). Rotrou reçut au siége de Rouen, en défendant ce prince, contre lequel il avait d'abord combattu, et au parti duquel il s'était ensuite rallié, une blessure qui le conduisit au tombeau (1143). Il avait, dans les dernières années de sa vie (1140), fondé cette abbaye de la Trappe, où l'illustre abbé de Rancé devait plus tard introduire une réforme si éclatante; et, bien des années avant (1109), il avait établi l'abbaye de Thiron, moins célèbre, mais distinguée encore parmi les institutions religieuses du royaume.

La grande époque, l'âge des héros est maintenant passé pour le Perche. Après la mort de Rotrou, Robert de France, le second mari de Mathilde d'Angleterre, gouverna un instant, comme tuteur du jeune Rotrou, le comté, dont il porta toujours le titre, et combattit, avec des succès divers, Guillaume III, le fils de Robert, qui ne se résignait pas facilement à la perte du Belesmois (1144-1191). Rotrou IV, beau-frère du roi Louis VII par sa femme Mathilde de Champagne, jouit d'un grand crédit à la cour de France, fonda dans le Perche la chartreuse de Val-Dieu, acheva la Trappe, et mourut avec son beau-père en Palestine. Geoffroy IV (1191-1202) et Thomas (1202-1217) servirent avec distinction la France contre l'Angleterre dans toutes les guerres de ce temps. Mathilde, la femme du premier, fonda après sa mort (1203) la collégiale de Toussaint, dans l'intérieur du château de Mortagne, et sur l'emplacement du tribunal actuel. Le dernier ne laissa point d'héritiers mâles; il eut pour successeur Guillaume, son grand-oncle, quatrième fils de Geoffroy IV, et évêque de Châlons, lequel n'est connu que par ses vertus (1217-1226). Enfin, nous trouvons une Helisende comtesse du Perche, dont l'origine est inconnue, mais qu'on suppose avoir été fille de Thomas, et qui règne conjointement avec son grand-oncle Guillaume (1217-1257). Cette Helisende, attachée à la personne de la reine Blanche, laisse à saint Louis, en mourant, son comté, qui est alors réuni à la couronne malgré les protestations des parents de l'évêque Guillaume.

Nous supprimons une liste fastidieuse de comtes apanagistes, qui demeurèrent pour la plupart tout à fait étrangers au comté. Le Perche fut donné en 1290, en même temps qu'Alençon, par Philippe-le-Bel à son frère Charles de Valois, et resta pendant près de deux siècles et demi au pouvoir de sa maison (1525). Il



fut alors réuni à la couronne, puis donné successivement à Henri d'Albret (1526), à Catherine de Médicis (1559), à François de Valois (1566), et au comte de Provence (1771). Tout cela n'est guère l'histoire du Perche ; revenons-y. Nous n'y trouvons à peu près, d'ailleurs, que des batailles et des prises de villes. Deux dates seulement nous rappellent des tentatives d'organisation civile. Le comte Pierre de France établit au Perche, en 1271, six sergenteries pour régulariser l'administration de la justice ; deux avaient leur siége à Mortagne, une à Belesme et une à Nogent-le-Rotrou. De 1367 à 1377, Robert obtint des grands jours pour son comté. Hors de là, c'est la guerre avec toutes ses désolations. En 1229, Pierre de Mauclerc, commis par saint Louis à la garde du Perche, veut faire de Belesme le boulevard de sa révolte. La reine Blanche marche contre lui ; malgré la rigueur de l'hiver, ses soldats montent à l'assaut, à la lueur de grands feux allumés pour les chauffer, et la place est prise à force de bravoure et d'opiniâtreté. Thibault de Champagne, allié des Anglais, prend Mortagne et ravage le Perche, en 1356 ; il garde la ville pendant dix-neuf ans, et ce n'est qu'en 1375 que Charles V en fait le siége et la reprend. En 1378, il en fait détruire les fortifications, qui sont rétablies par le comte Jean I[er] (1391-1409).

Jean I[er], en se mêlant à la faction du duc d'Orléans, attire la guerre dans le Perche (1412) ; Belesme investi à la fois par le maréchal de Longny, le connétable d'Albret, Louis, duc d'Anjou, et Antoine de Craon, ne chercha pas même à résister. Il se rendit à la condition d'appartenir au roi de France, mais Louis d'Anjou violant la capitulation garda la ville pour lui. Il ne la conserva pas, du reste, pendant longtemps, et le comte de Richemont la reprit, la même année. En 1417, les Anglais entrèrent dans le Perche ; ils ne devaient plus le quitter qu'en 1449, après trente-deux ans d'une occupation qui remplit la contrée de deuil et de carnage. Tout se soumet d'abord à eux sans résistance ; Mortagne et Belesme tombent en leur pouvoir. Warwick fait raser le vieux château dans cette dernière ville et réparer le nouveau. C'est probablement en 1422 que, battus par les ducs d'Aumale et d'Alençon, sous les murs de Mortagne, les Anglais perdent cette ville qu'ils reprennent bientôt, après la sanglante bataille de Verneuil (1424), et qu'ils gardent pendant vingt-cinq ans. Le jour de cette bataille est un des plus fameux et des plus funestes dans l'histoire du Perche, qui y perdit la plus grande partie de sa noblesse. Bien des noms célèbres jusque-là dans ses annales, disparaissent à ce moment. Enfin, après des combats sans fin et des ravages sans limites, les Anglais, vaincus, abandonnent le Perche et la France. En 1449, le comte Jean II reprend Mortagne, marche sur Belesme, que défendait Mathieu Got, et s'en empare après un siége où les ennemis se défendent avec désespoir.

Le Perche semble avoir joui, pendant plus d'un siècle, d'une paix dont il avait grand besoin ; mais les religionnaires, dont le nombre s'accroissait peu à peu dans ses campagnes, soulevèrent bientôt de nouveaux troubles, qui désolèrent le pays et eurent souvent Mortagne pour théâtre. La ville fut prise par eux, en 1562, les églises pillées et la collégiale de Toussaint à peu près détruite ; on sait quelles fureurs inspiraient ces guerres ; quelques jours après, elle fut prise encore par Coligny avec des horreurs nouvelles, et abandonnée bientôt pour retomber, en

1568, aux mains des huguenots, qui y mirent le feu après en avoir fait le sac. La Ligue fut mal accueillie dans le Perche; la noblesse se déclara en général pour le parti du roi, mais avec des succès divers. En mai 1589, le sire de Pecheray s'empara de Belesme par surprise; quelques jours après, Mayenne, qui venait d'Alençon, entre dans Mortagne et y laisse le vainqueur de Belesme. Cependant, au mois de juillet, quelques seigneurs Percherons quittent l'armée royale et viennent délivrer leur capitale; la défense est vive, Pecheray est blessé, et pendant que, retiré à Belesme, il est incapable de défendre la ville, Louis de Fontenay l'attaque, le prend dans son lit et s'empare de la place. Belesme resta désormais au roi; il n'en fut pas de même pour Mortagne qui passa vingt-deux fois en des mains différentes; nous supprimons ces détails. Nous ne pouvons cependant oublier de noter un fait à jamais mémorable. En 1593, Médavid était entré dans la ville avec quinze ou seize cents hommes sans éprouver de résistance; les habitants avaient fui devant lui; vingt-huit citoyens conçoivent l'espoir de lui tenir tête, ils se retirent dans Notre-Dame, ils soutiennent trois assauts et se retranchent dans la tour, en barricadant les portes; on veut les y poursuivre, les portes sont inébranlables; on canonne la tour, elle résiste; les héroïques Percherons se réfugient sur les voûtes, y font des trous et, de là, couverts et à l'abri, accablent leurs adversaires; on allume dans l'église de grands feux pour faire crouler les voûtes, ils profitent des flammes pour viser avec plus de justesse; enfin, vaincu par cet inconcevable héroïsme, et craignant que les troupes royales ne se rallient à leur tour, Médavid bat en retraite; il avait perdu soixante-huit hommes et cent étaient blessés.

La révolution fut peu sensible dans les villes du Perche; un certain François Lambardière, à Mortagne, se mit à la tête de la populace et s'arrogea pendant quelques jours une dictature qui finit à la potence (1789). La Montagne, plus tard, n'eut qu'un instant, et les modérés l'emportèrent bientôt. A Belesme, quelques émeutes effrayèrent les gens paisibles; cinq maisons furent saccagées, un prêtre massacré. La ville elle-même fut deux fois prise par les chouans, mais ils n'y commirent aucune violence. Mortagne devait, en 1789, envoyer des députés aux États-Généraux : Belesme protesta contre l'édit royal, renouvela ses prétentions à être capitale du Perche et gagna son procès; les trois ordres furent convoqués dans son sein. Cette ville avait antérieurement et, depuis, a souvent manifesté ses prétentions, mais avec moins de bonheur et avec tout aussi peu de justice. Elle rappela qu'en 1558, 1614, 1641, 1651, les états s'étaient tenus dans ses murs; mais des décisions formelles lui défendaient d'aspirer à la suprématie. Déjà dans les premières années du XIVe siècle, un arrêt déclarait Mortagne capitale du Perche, et plus tard Louis XIV avait rangé Belesme parmi les villes de troisième classe. Aujourd'hui la question est définitivement jugée, moins peut-être par la classification administrative, qui peut changer, que par l'importance relative des deux cités. Mortagne fait partie du département de l'Orne, et a une population de plus de 5,000 âmes : l'arrondissement dont elle est le chef-lieu en contient 125,050. Privée, si l'on excepte une église remarquable, des monuments antiques que le temps et les troubles ont fait disparaître, la ville renferme des édifices qui, s'ils ne l'ornent guère, concourent à sa prospérité par les établis-

sements utiles qu'ils abritent. Avant la révolution, elle envoyait dans les colonies trente-deux mille pièces de toiles, dont la fabrication faisait la partie la plus importante de son industrie; cette branche de commerce a bien déchu dans les dernières années. Ses tanneries font vivre encore quelques ouvriers, et livrent au commerce des basanes pour reliûre; mais les bestiaux et les grains forment aujourd'hui sa plus grande richesse. Belesme, chef-lieu de canton dans le même arrondissement, n'a pas plus de 3,413 habitants. Cette ville faisait marcher autrefois soixante à quatre-vingts métiers, pour fabriquer huit cents pièces d'étamine, qui représentaient une valeur de soixante à quatre-vingt mille francs. La révolution a aboli cette industrie, et son principal commerce consiste aujourd'hui en céréales, trèfle, merrain, chevaux et bestiaux.

Nous n'avons plus qu'à noter les hommes distingués qui ont illustré ces deux villes; ce sont, pour Mortagne : *Bar des Boulais*, notaire et auteur d'une histoire estimée du Perche (XVIe siècle); *Delestang*, qui fut sous-préfet de cet arrondissement et auquel on doit des travaux appréciés sur ses antiquités; le comte de *Puisaye*, d'une famille qui donna beaucoup de baillis au Perche, député aux États-Généraux et principal instigateur de l'affaire de Quiberon; pour Belesme et ses environs : *Goerrot*, médecin de François Ier; *Mathurin Cordier* (1479), grammairien distingué, qui fut professeur de Calvin; et *Bry de la Clergerie*, historien du Perche, auteur diffus mais utile. [1]

NOGENT-LE-ROTROU.

TOUR-GRISE-DE-VERNEUIL. — CHATEAUNEUF EN THIMERAIS. MONTMIRAIL.

Nogent-le-Rotrou, s'il faut en croire quelques renseignements bien incomplets, existait déjà sous la domination romaine; il occupait alors le sommet du coteau que dominent aujourd'hui les ruines de son vieux château, et dépendait peut-être de l'Hyesmois, soit que dans cet endroit cette province traversât la rivière d'Huysne, soit que la paroisse de Saint-Hilaire qui appartient à Nogent et qui est sur la rive droite du cours d'eau eût déterminé la situation politique de la ville. Elle fut sans doute saccagée par les Normands vers le IXe ou Xe siècle, et fut rebâtie ensuite dans la plaine qu'elle occupe. Il n'est pas facile de dire quels furent ses liens féodaux; il semble qu'aux Xe et XIe siècles elle dépendait du comté de Chartres, et qu'au XIIe elle en était affranchie.

1. Bry, *Histoire des pays et comtés de Perche et duché d'Alençon* — Fret, *Antiquités et Chroniques percheronnes* — Odolent-Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*. — Nous avons beaucoup profité, pour cette notice et pour la suivante, des renseignements que nous a communiqués, avec une complaisance inépuisable, M. Dallier, jeune écrivain percheron qui prépare depuis longtemps une histoire de son pays.

Geoffroy II fit reconstruire le château que les Normands n'avaient pas complétement détruit (1005 à 1030), et fonda hors de la ville le célèbre monastère de Saint-Denis (1031). Le bourg où il s'élevait jouissait du droit d'asile, et son église servait de sépulture aux comtes du Perche. L'abside seule de cette église subsiste encore, tout le reste a été détruit pendant la révolution. Les moines de Saint-Denis avaient, dans le bourg et dans tous leurs domaines, haute, basse et moyenne justice ; ils nommaient un bailli et possédaient le patronnage des trois cures de Nogent. Vers la fin du XI[e] siècle, ils eurent à soutenir une lutte contre les moines de Saint-Père de Chartres qui voulaient envahir leurs maisons, et Messieurs de Saint-Denis triomphèrent. Vers la même époque, le comte Rotrou IV fonda l'hôpital de Nogent ; quarante ans environ après (1135), la foudre tomba sur la ville et la réduisit en cendre : c'est alors qu'elle fut reconstruite par les soins de Rotrou et qu'elle prit le nom de ce comte.

Nogent, jusqu'aux guerres des Anglais, n'éveille par aucun fait intéressant l'attention de l'histoire. Nous n'épuiserons pas d'ailleurs la liste de ses seigneurs, trop longue et un peu confuse : nous noterons les faits principaux. Il paraît qu'à la mort de l'évêque Guillaume, comte du Perche, cette obscure Hélisende dont nous avons parlé ne fut pas mise en possession de Nogent ; il semble qu'il y ait eu un partage entre le roi de France Louis VIII et les parents qui réclamaient, et que Nogent fut abandonné en 1226 à Allard de Château-Gontier, qui tenait ses droits de sa grand'mère Béatrix, fille de Rotrou IV. La famille d'Allard garda Nogent jusqu'en 1270 ; cette seigneurie passa ensuite à la maison de Bretagne, sans qu'on sache trop en vertu de quels droits. En 1346, la mouvance de Nogent fut donnée par Philippe VI à Charles II, comte du Perche. Nogent releva alors de Belesme, et c'est à Belesme que Jeanne de Bretagne fit hommage ; après elle, la maison de Bar, puis celles d'Anjou, de Luxembourg, d'Armagnac, de Condé et de Béthune, touchèrent successivement les revenus d'une seigneurie à laquelle ils portaient sans doute peu d'intérêt.

Nogent, pendant deux siècles et demi, eut à souffrir de toutes les guerres qui désolèrent le pays : de 1358 à 1428, il fut pris trois fois par les Anglais ; les comtes d'Eu et de Saint-Pol les en chassèrent, en 1449, mais ils ne purent le garder et le brûlèrent en le quittant ; en 1525, pendant la captivité de François I[er], onze mille hommes d'armes l'ayant envahi, le livrèrent au pillage et exercèrent sur les citoyens de barbares violences. Lorsque les huguenots, en 1562, répandirent tant de terreur dans le Perche, ils se trouvèrent trop faibles à Nogent-le-Rotrou pour rien entreprendre, et la ville resta en paix ; elle se fortifia cependant et se prépara à la guerre. La précaution fut à peu près inutile, car elle n'empêcha pas les huguenots, quatre ans après, d'envahir Nogent, de le piller et de brûler l'église Saint-Jean. Le curé Bouilly, alors gouverneur du château, en confia la défense à un soldat aguerri nommé Ydron. Le huguenot Bonniver fit, en 1569, une vaine tentative sous les murs de la ville. Henri IV campait tout auprès, en 1576 ; il s'en éloigna, sur la prière des habitants, qui d'ailleurs lui étaient dévoués et avaient fait intercéder pour eux la princesse de Condé, dame de la ville. Enfin le sire de Pecheray fut, en 1590, repoussé par le comte de Soissons. Le nom de Nogent disparaît des annales, en même temps

que la guerre : à peine avons-nous besoin de noter qu'il fut érigé en duché-pairie (1652) sous le nom de Nogent-le-Béthune pour le fils puîné de Sully, puisque le brevet ne fut pas enregistré. La révolution n'y aurait pas été aperçue sans quelques dévastations et la destruction de quelques édifices intéressants. Le château pourtant fut épargné. Sully, en achetant la seigneurie (1624), avait voulu le réparer ; il en fut empêché par les criailleries des moines de Saint-Denis. En 1779, M. Grimot, comte d'Orsay, l'acheta de M. de l'Aubespine ; il émigra bientôt après, le château fut confisqué et deux fois vendu, d'abord à un ébéniste de Paris, qui tenta vainement de le restaurer, puis à un propriétaire qui voulut l'abattre pour tirer parti des décombres : mais la vieille demeure des comtes du Perche résista si bien, que, de guerre lasse, on l'épargna. Elle est aujourd'hui la propriété d'un homme intelligent, qui conserve avec soin cette précieuse relique, l'une des plus belles ruines féodales de la France.

Nogent, compris depuis la révolution dans le département d'Eure-et-Loir, est devenue la cité la plus importante du Perche ; elle renferme 7,000 habitants, et est le chef-lieu d'un arrondissement qui en compte 46,335 ; ses fabriques d'étamines et burats destinés à l'Espagne et au Brésil, de serges d'Agen, de breluches et droguets, occupent trois ou quatre cents ouvriers. La race depuis longtemps célèbre des chevaux percherons doit au haras établi à Nogent, en 1836, une amélioration déjà bien notable.

Finissons en citant les noms de quelques hommes distingués qui ont pris naissance dans la ville de Nogent. Ce sont *Rémy Belleau*, le poëte connu de la Pleïade ; *René Courtin*, historien du Perche, dans les phrases lourdes et emphatiques duquel on trouve, après tout, beaucoup de textes précieux ; et *Giroust*, conventionnel modéré, avocat et écrivain diffus.

Pour compléter cet aperçu rapide, nous n'avons plus qu'à décrire, ou plutôt qu'à noter trois petits bourgs qui ne mériteraient guère cette mention s'ils n'avaient été honorés du titre de capitales. Nous voulons parler de Tour-Grise-de-Verneuil, Châteauneuf et Montmirail. Tour-Grise, sur la rive gauche de l'Aure, et comprise aujourd'hui dans le département de l'Eure, était le chef-lieu des *Terres françaises*. La tour féodale qui a donné son nom au bourg regardait, de l'autre côté de l'eau, la ville normande de Verneuil, et surveillait l'ennemi comme une sentinelle avancée. Châteauneuf, situé à cinq lieues sud-est de Tour-Grise, se rapproche du pays chartrain. Cette bourgade, ancienne capitale du Thimerais et aujourd'hui chef-lieu de canton, n'a pas d'histoire ; elle contenait à peine un millier d'habitants vers la fin du dernier siècle, et depuis lors sa population n'a pas beaucoup augmenté. Montmirail, enfin, est la première des cinq baronnies du Perche-Gouet. Placé entre le Dunois et le grand Perche, ce pays resta longtemps indépendant sous des seigneurs particuliers dont la nomenclature n'aurait aucun intérêt. On ne sait guère d'ailleurs que leurs noms, et les événements qui ont agité leur petite capitale sont demeurés tout à fait inconnus.[1]

1. Bry, *Histoire des pays et comtés de Perche et duché d'Alençon.* — Fret, *Antiquités et Chroniques percheronnes.* — Odolent-Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon.*

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MŒURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

L'agriculture est en progrès, depuis 1808, dans les deux départements formés de la province du Maine. De grands terrains, sur lesquels il ne croissait autrefois que des ajoncs ou des herbes rares et de mauvaise qualité, ont été patiemment défrichés par les cultivateurs, qui bientôt ont trouvé dans d'excellentes récoltes la récompense de leurs efforts. L'usage funeste des jachères a été aussi, peu à peu, presque entièrement abandonné, et la découverte d'une marne grise et blanche, employée généralement comme engrais, a beaucoup augmenté la valeur agricole de quelques-uns des cantons les moins favorisés de la province.

La température du haut Maine (Sarthe), situé plus au midi que le bas Maine, y favorise nécessairement davantage les travaux de la terre ; le pays, entrecoupé de jolies vallées, de coteaux riants, doit à sa position, à la variété de son sol et de ses sites, la faculté de produire la plupart des végétaux connus. On sème dans les bonnes terres du froment, de l'avoine, de l'orge et du méteil; dans les médiocres ou sablonneuses, du seigle, du maïs, du sarrasin et des patates. Toutes ces récoltes, année commune, suffisent et dépassent même les besoins de la consommation locale. Les propriétés sont, d'ailleurs, extrêmement divisées ; il existe une quantité considérable de petites fermes, nommées *bordages*, *closeries* ou *petits lieux*. Chacune de ces exploitations rurales est, d'ordinaire, entourée d'une haie vive; circonstance qui, jointe à l'humidité habituelle du climat, ferait croire, avec assez de raison, que l'ancien système agricole des habitants roulait bien moins sur la culture des grains que sur l'éducation des bestiaux. Les prairies naturelles ne sont pas cependant très-multipliées ; mais on y supplée par des prairies artificielles. Le trèfle, dont le développement et la maturation sont dus à une heureuse alternative de temps humides et de temps secs, constitue l'une des principales branches du commerce de la Sarthe. La culture du chanvre y a pris également une grande importance : on le fait rouir dans le courant des rivières, où il acquiert de la force et une belle couleur. La vigne, surtout dans les cantons méridionaux du département, couvrait, avant la révolution, la majeure partie du territoire : on a conservé plusieurs de ces vignobles, et le champ où ils ont été remplacés, soit par le froment, soit par les légumineuses, en conserve aujourd'hui encore le nom de *Champ de la vigne*. Cette culture ne dédommage que faiblement des soins qu'on lui donne : les vins souffrent difficilement le transport, et gardent un goût de terroir. Il en est quelques-uns cependant, tels que les vins blancs de Château-du-Loir, d'Asnières et de Champagné, qui ont du prix pour les amateurs et une valeur réelle dans le commerce. Le cidre et le poiré

offrent, d'ailleurs, une ressource aussi abondante que saine et agréable; car aucun sol ne se prête peut-être davantage à la culture des arbres fruitiers. Les châtaigniers, entre autres, donnent des fruits d'une saveur et d'une grosseur singulière; ils fournissent un aliment précieux aux habitants pauvres des campagnes.

La bas Maine (Mayenne), contrée plus sauvage, plus accidentée, pleine à la fois d'étangs, de forêts, de bruyères et de rochers, présente des difficultés nombreuses à l'agriculture. On n'a pu y renoncer encore, ainsi que dans la Sarthe, à l'usage des jachères, quoique l'inégalité du sol elle-même favorise la végétation. Le pays produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin; et, en fait de légumineuses, toutes les plantes potagères. On rencontre quelques prairies assez belles le long de la Mayenne; mais les landes ont encore une vaste étendue, et les routes et chemins de traverse, les haies de clôture, les bois, etc., occupent un tiers au moins de la superficie du territoire. Les vignobles du bas Maine sont à peu près nuls; il n'en existe guère quo dans les enclaves du département dépendautes de l'Anjou. En revanche, les arbres fruitiers y sont aussi multipliés et d'un aussi bon rapport que dans la Sarthe.

Le haut ni le bas Maine ne possèdent aucune espèce d'animaux qui leur soit particulière. Les chevaux n'y ont qu'une taille médiocre, et celle des juments est en général plutôt petite que moyenne. La race chevaline commençait à s'améliorer dans la Sarthe, lorsque l'Assemblée constituante, par sa loi du 20 janvier 1790, supprima les haras entretenus aux frais de l'État. Cependant, depuis l'époque où M. Auvray écrivait sa *Statistique de la Sarthe*, le gouvernement s'est appliqué à réparer les fâcheuses conséquences de cette mesure irréfléchie; et, grâce aux encouragements donnés aux propriétaires, la race des chevaux s'est notablement perfectionnée. Par suite de ces efforts, trop exclusifs, l'éducation des mulets, il est vrai, a été négligée : on ne s'en occupe sérieusement que sur la rive gauche de la Loire; les ânes eux-mêmes sont presque rares dans le pays. Les bœufs dits *Manceaux*, doués d'une extrême douceur, sont d'espèce moyenne et de taille médiocre. On en attelle souvent jusqu'à quatre pour labourer les terres de quelque étendue, en ayant soin toutefois de mettre en tête deux ou trois chevaux. L'éducation des bêtes à laine était encore fort mal entendue, il n'y a pas longtemps, dans les parties haute et basse de la province; elle a fait des progrès remarquables, par les soins de plusieurs riches cultivateurs qui se sont procuré des béliers espagnols et des brebis cauchoises pour les croiser avec la race indigène. Ces troupeaux livrent au commerce d'excellentes toisons, longues, fines, fortes, soyeuses, surtout dans les cantons de Sillé, de Mamers, de Beaumont, du Mans et de La Ferté-Bernard; leur laine servait autrefois, comme le remarque M. Auvray, à la fabrication de « ces belles étamines connues, en Espagne, en Portugal et en Italie, sous la qualité de Véronès, du nom de MM Véron, négociants au Mans. »

Pour nous résumer sur l'état actuel de l'agriculture dans le Maine, voici quel est, dans les deux départements, le chiffre en hectolitres des diverses productions agricoles. Le département de la Sarthe produit 611,578 hectolitres de froment, 491,168 de méteil, 414,730 de seigle, 646,083 d'orge, 333,406 d'avoine, et 28,148 de mil ou de maïs. Le département de la Mayenne donne

746,340 hectolitres de froment, 139,307 de méteil, 326,892 de seigle, 221,962 d'orge, 317,393 d'avoine, et point de mil ou de maïs. L'industrie agricole de la Mayenne, tout en étant bien inférieure à celle de la Sarthe, rend à proportion plus de froment; mais les bestiaux et les troupeaux sont aussi un peu moins nombreux dans la Sarthe, quoique ce dernier département possède une plus grande quantité de pâturages.

On élève beaucoup de volaille dans le Maine; elle y est fine et délicate, comme on sait, et forme l'un des articles les plus considérables de son commerce. Les abeilles y sont bien moins multipliées que ne le feraient croire d'abord les avantages du sol et l'importance de la fabrication en cire blanche et en bougie. La campagne foisonne de gibier. Les rivières, telles que la Sarthe, l'Huisne et le Loir, fournissent à la pêche la carpe, le barbeau, le brochet, l'alose et la truite; les écrevisses abondent dans les ruisseaux. Parmi les animaux nuisibles, le loup est encore assez répandu : les guerres civiles avaient prodigieusement contribué à la propagation de l'espèce; les couleuvres et les salamandres, attirées par l'humidité, infestent également tous les lieux situés dans le voisinage des eaux.

Le sol du Maine renferme des trésors minéralogiques récemment explorés par M. Élie de Beaumont et par un ingénieur instruit à son école, le savant M. Triger. Déjà, en 1805, M. Rast-Desarmands, secrétaire général de la Sarthe, faisait observer, dans l'Annuaire de ce département, que des naturalistes du Mans, visitant la chaîne de montagnes du nord-ouest, ramification de celles de Cœvron, de Rochard et de Montaigu, y avaient découvert du cristal de roche, beaucoup de jaspe et de granit à gros cristaux, du feldspath rouge ressemblant au granit oriental, des roches grenatiques, du kaolin, de l'ophite, et plusieurs autres productions qu'on ne rencontre que dans les montagnes primitives. En fait de métaux, le pays n'a que des mines de fer, presque toutes limoneuses; dans la Mayenne, on le voit mêlé, sous la forme d'oxide, à tous les minéraux constitutifs du sol; dans la Sarthe, ce sont des mines de fer hématique et hépatique, ou bien en grains et attirable à l'aimant, sans compter celles de la commune de Rouez, qui résistent à son attraction, et que Buffon range dans la classe des mines dites *topées*. Il paraît qu'anciennement on exploitait aussi des mines d'argent dans la province, puisque l'article 420 de la coutume du Maine stipule que « la fortune d'or, trouvée en mine, appartient au roi, et la fortune d'argent, pareillement trouvée en mine, au comte vicomte de Beaumont, et baron. » Les départements de la Sarthe et de la Mayenne possèdent des tourbières, mais point de mines de houille; des carrières de grès, dont quelques roches énormes, notamment à Saint-Céneré, portent de visibles empreintes de coquilles; des carrières de pierre calcaire et meulière, d'ardoises grises et de marbre gris, rouge, noir, et noir veiné de blanc et de rouge, le plus estimé de tous; on cite ceux de Sablé, connus depuis longtemps, ceux de Louvernai et d'Argentré. Le Maine est riche, enfin, en marne, tuf et argile à poterie et à faïence.

Les diverses branches de l'industrie des deux départements de la Sarthe et de la Mayenne sont faciles à énumérer : elles consistent en manufactures de toiles à voiles, de toiles fines, de toiles écrues et de couleur pour les colonies; en fabriques de papiers, de calicots, de siamoises et mouchoirs, de linge de table, de cou-

vertures, d'étamines, de gants en peau et de bougie très-renommée; en verreries, tuileries, poteries, savonneries; en fours à chaux, en manufactures de blondes, filatures de coton; en teintureries, mégisseries, tanneries, forges, hauts-fourneaux, etc. Les spéculations et les transactions commerciales ont pour objet le bois, le fer, les pierres de taille, les ardoises, les marbres, la chaux, le verre, le papier, les toiles de lin et de coton, les plumes d'oie, les vins et eaux-de-vie, le cidre, les fruits, le miel, la cire, la bougie, les graines de trèfle et de luzerne, les laines, les volailles et les bestiaux.

Passons maintenant à la statistique agricole, industrielle et commerciale du Perche; elle diffère, sous trop de rapports, de celle du Maine, pour que nous ayons pu les confondre l'une et l'autre dans un même examen. Nous ferons ensuite, pour compléter ce tableau, le parallèle des mœurs, des usages et des antiquités de ces deux provinces. La contrée appelée le *Bocage percheron* est remarqnable par un sol montueux, coupé, inégal, qui forme un des points les plus élevés de l'intérieur de la France : quelques-unes des montagnes de ce territoire atteignent une hauteur de quatre cents à six cents mètres au-dessus du niveau de la mer. Tous les systèmes de stratification s'y rencontrent dans un espace de quelques lieues. Le terrain primitif contient des métaux, du béril, du quartz enfumé (émeraude de Limoges et diamant d'Alençon); tandis que, dans les formations postérieures, on remarque des marbres, des pétrifications, des impressions d'animaux ou de végétaux. Le fer est plus rare, quoiqu'on le rencontre fréquemment et sous les formes les plus variées; l'abondance des marnes ou carbonates calcaires offre de précieuses ressources à l'agricultúre; en outre, on a constaté l'existence de la houille et de la tourbe, sans toutefois en tirer parti. Le sol du Perche, quels qu'en soient d'ailleurs les éléments constitutifs, est favorable à tous les genres de cultures. Les diverses espèces de céréales, les prairies naturelles, les bois taillis, couvrent la plaine d'une riche végétation; sur les sommités et les parties stériles des montagnes granitiques, siliceuses ou calcaires, se développent de grands taillis et des futaies d'une rare magnificence. On ne se lasse pas d'admirer les forêts du Perche, les plus belles de la France, et peut-être même de l'Europe, pour la venue et la qualité des bois. Les champs sont plantés d'arbres fruitiers d'une nature vigoureuse; qui en dessinent les limites ou les coupent transversalement sur plusieurs lignes. Des clôtures entourent les portions de terres, appelées *pièces* ou *saisons*, et forment une espère de rempart impénétrable avec leur tissu puissant et serré de coudriers, d'ormes, de frênes, de charmes et de bouleaux. Protégées par ces haies vives, les moissons et les prairies n'ont rien à craindre de l'invasion des bêtes fauves.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, l'agronome anglais Arthur Young remarquait avec surprise l'état florissant de l'agriculture percheronne. Depuis ce temps, malgré les calamités de la guerre civile, elle a fait des progrès sensibles; l'intelligence des gens de la campagne a suppléé à leur défaut d'instruction : ils ont renoncé aux jachères, multiplié les prairies artificielles, et successivement adopté, quoique avec une répugnance instinctive, la plupart des nouveaux procédés de culture ou d'assolement. Les bœufs des cantons montueux, siliceux, granitiques, sont d'espèce moyenne, sobres, et taillés pour la charrue; ceux des riches

vallées de la Sarthe, de l'Orne, de la Touque et de l'Huisne, portent tous les signes d'une espèce supérieure, et participent des avantages de la race suisse et normande. Les moutons sont grands, hauts sur jambes, sans cornes, et revêtus d'une toison longue, rude et peu frisée, dégénérant chez quelques individus en *laine de chien*. Les chevaux, fort estimés du reste, appartiennent moins au Perche qu'au Maine et au Vendômois, d'où les Percherons les tirent à l'état de poulains; les ânes et les mulets, d'une race fort commune, ne se recommandent par aucune qualité particulière, et sont en général d'un assez pauvre aspect. Nous ne parlons ni de l'industrie, ni du commerce du Perche : à quelques différences près, ils ont pour objet les mêmes articles et les mêmes productions que dans le Maine.

L'habitant de la Sarthe et de la Mayenne n'a point de caractère bien tranché; ses qualités comme ses défauts ne lui sont point particuliers : on les retrouve à un degré plus ou moins développé dans les populations des provinces voisines. Il est généralement laborieux, modéré dans ses goûts, prudent, tenant à ses habitudes, routinier, lent à entreprendre, plus lent à exécuter, trop intéressé peut-être pour écouter toujours les mouvements de son âme naturellement généreuse, et craignant les innovations moins par attachement aux usages et aux croyances du passé, que par l'appréhension de voir troubler l'existence douce et apathique dans laquelle il se complaît. Nous ne parlons point de sa passion pour la chicane et pour les procès, défaut si bien reconnu qu'il était devenu proverbialement populaire. Les paysans, vêtus d'étoffes et de toiles du pays, s'habillent avec une simplicité qui n'est point sans goût ni sans quelque recherche : ce sont, pour les hommes, l'habit quelquefois, presque toujours la veste, le gilet, la culotte, les guêtres; pour les femmes, le petit bonnet rond, la jupe, le casaquin, le tablier, ordinairement de couleur écarlate, et les souliers plats. On ne peut donner le nom de patois au français légèrement corrompu et entremêlé de mots du terroir, qu'on parle dans les campagnes. Dans le bas Maine surtout, la prononciation allongée et traînante s'appesantit sur la diphthongue *au*, sur les *e* ouverts et sur les finales muettes, auxquelles on donne le son de la désinence *ent*.

Les Percherons, chose singulière, ont une individualité plus franche, plus distincte, plus articulée, quoiqu'ils appartiennent à un pays qui n'a jamais eu d'existence propre ni de caractère politique bien déterminé. L'esprit d'innovation a pénétré dans leurs maisons isolées, au fond de leurs bois, dans leurs champs et leurs prés, mais il ne les a point conquis : leurs vieilles mœurs, leurs habitudes, leur langage, leurs vertus, leurs vices et leurs défauts, se sont conservés : ils sont toujours hospitaliers, bons, charitables, crédules, superstitieux, amoureux du repos plutôt que du travail, railleurs et libres dans leurs propos jusqu'à la plus extrême licence. Cette liberté pourtant n'est point un effet de la corruption et s'allie même avec la rigidité des mœurs : si la fille d'un fermier succombe à la séduction, sa famille porte pendant deux ans le deuil de son honneur. La fermière, qu'on appelle *la maîtresse*, ne l'est guère que de nom : elle a pour son mari, à qui elle n'adresse jamais la parole sans l'appeler *mon maître*, une déférence extraordinaire; ce respect se porte même, par extension, sur tous les domestiques mâles de la ferme. Elle leur fait la cuisine et les sert à la table, devant laquelle ils sont assis côte à côte du maître, qui, comme un patriarche,

mange à la gamelle avec ses serviteurs. Quant à elle, la pauvre ménagère, elle se tient et mange debout pendant tout le repas ; c'est la même subordination hiérarchique de la femme vis-à-vis de l'homme que nous avons déjà observée dans la Basse-Bretagne. Le Percheron a pour chaussure de gros sabots en bois de hêtre ou de gros souliers ferrés, qui résistent au frottement comme ses mœurs. Il porte un habit tissu, ainsi que ses bas, avec une espèce de laine grasse mélangée, dont les deux tiers sont noirs et le reste blanc, ce qui lui a fait donner le nom d'*étain :* cette laine est filée, sous le manteau de son foyer domestique, par sa femme ou par sa fille, pendant les longues soirées d'hiver, travaillée sous ses yeux, et foulée dans le moulin à eau et à foulon, avec lequel il moud sa *monnoie*, c'est-à-dire la portion de grains nécessaire à la nourriture de sa famille pendant huit jours. S'il doit monter à cheval pour se rendre à quelque marché ou foire du voisinage, il emboîte ses pieds dans ses *gallicelles* ou guêtres de cuir, et ses jambes dans ses *houseaux*, espèce de bottes fortes sans pied, qui s'attachent avec deux courroies et deux boucles. Le costume des femmes est ordinairement fort simple ; mais, aux jours de foires, d'assemblées ou de noces, il prend un air coquet : il faut voir les jeunes filles avec leurs jupes de cotonnade peinte, leurs tabliers de mousseline, leurs grands bonnets de mousseline brodée, leurs bas de coton blanc et leurs petits souliers plats. Autrefois, les gens du pays faisaient usage d'une mulitude de mots qu'un étranger avait peine à comprendre; ainsi, ils disaient *uît* pour *œil; annuit* (hac nocte), au lieu *d'aujourd'hui*, reste de l'usage où étaient les Gaulois de compter par nuits et non par jours ; *fao*, au lieu de *fou; puchai* ou *pu fo*, pour *plus* et *davantage; fa* pour *foi;* mais ces expressions si bizarres sont beaucoup moins usitées, et les Percherons, par la prononciation surtout, tendent maintenant à se rapprocher de la langue commune de la France.

On trouve dans les superstitions, les coutumes et les pratiques religieuses du Maine et du Perche, des traces nombreuses et de bizarres réminiscences du culte des Celtes pour les arbres, les pierres et les fontaines. Que de vieux chênes, projetant leur ombre sur les carrefours des chemins, sont encore entourés de la vénération populaire ! les figures de madones et de saints ont remplacé les philactères qu'on suspendait à leurs branches, il y a deux ou trois mille ans. Dans le département de la Mayenne, on cite cinq ou six chapelles où sont enchâssés dans les murs, à côté de l'autel, des pieds entiers de chêne : la plus célèbre est celle de *Notre-Dame-du Chêne*, près de la forge d'Orthe, qui attire une affluence considérable de pèlerins. Les Percherons d'Eure-et-Loir ne vénèrent pas moins le vieux chêne de la Loupe, connu dans le pays sous le nom de *Chêne-de-la-Bonne-Vierge*. Dans la Sarthe, la Mayenne et l'Orne, rien de plus commun encore que les fontaines auxquelles on attribue des vertus miraculeuses pour la guérison de telles ou telles maladies : citons celle du bourg d'Izé, où l'on immerge les enfants ; celle d'Assé-le-Bérenger, lieu de pèlerinage très-fréquenté ; celle de Saint-Vincent-des-Prés, en Sonnois ; celle de Saint-Martin, entre le Mans et la Flèche, qui a donné son nom à ces villages, et celle de Jouvence, située près des ruines de l'ancienne Noiodunum ; nommons encore les fontaines de Saint-Germain et de Sainte-Géronne, près de Mortagne ; de Sainte-Anne, à

Fontaine-Simon, non loin de la Loupe; de Saint-Georges, à Souancé, et de Saint-Jean-Pierre-Fixte, l'une et l'autre dans les environs de Nogent-le-Rotrou. M. Joseph Fret, curé de Champs, nous apprend, dans ses *Antiquités Percheronnes*, « que ces dévotions singulières font déserter, chaque année, à des communes entières, leurs maisons et leurs travaux. » Les femmes du Perche plongent leurs enfants dans ces fontaines ou y trempent leurs langes et leurs chemises : quelquefois, à Saint-Jean-Pierre-Fixte, par exemple, on achète du propriétaire de la source le droit d'emporter, comme spécifique, une bouteille ou un baril de l'eau miraculeuse.

La coutume d'allumer des feux au solstice d'été, la veille de la Saint-Jean ou de la Saint-Pierre, s'est conservée longtemps dans le bas Maine et subsiste toujours parmi les habitants du Perche. Il serait trop long d'énumérer les autres superstitions d'origine druidique, communes aux deux provinces; telles que l'usage de mettre le feu à la mousse des arbres fruitiers, la veille de l'Épiphanie, pour en obtenir une récolte abondante de fruits; de la plantation du mal, à la porte de la personne à laquelle on veut donner quelque marque d'affection; enfin, de la recherche de l'herbe de Saint-Jean et de plusieurs autres plantes médicinales, à certains jours et à certaines heures déterminées. Il est pourtant, dans le Perche, une croyance superstitieuse, qu'on ne peut faire remonter au druidisme : c'est celle de la *laitice* ou de l'hermine, petit mammifère d'un blanc éclatant, dont les mouvements saccadés sont d'une rapidité extrême, et qui paraît et disparaît comme l'éclair au milieu des bocages pendant la nuit : les châtelaines des temps féodaux reviennent, affirment les paysans, sous la forme de ce petit animal, qui leur fournissait autrefois leur plus riche parure; et si, au milieu de la nuit, quelque homme est frappé de mort subite, sur un chemin ou dans une habitation, on ne peut douter, ajoutent-ils, qu'il n'ait été rencontré ou visité par la laitice.

Le Maine et le Perche sont trop près du pays Chartrain, ce foyer du druidisme, pour qu'ils ne soient pas riches en monuments élevés aux anciennes divinités de la Gaule. D'immenses forêts enveloppaient de leur ombre impénétrable et de leur profond mystère ces pierres et ces tables sacrées, qui maintenant sont perdues dans les plaines découvertes de ces contrées, comme des temples dont le temps et la main des hommes ont fait tomber la toiture. Tels sont les dolmens qu'on voit près des bourgs de Vouvray-sur-Huisne et de Torcé; ceux qui se dressent sur le bord du chemin conduisant de Connerré à Dollon, et entre les communes de Tresson et de Saint-Mars de Locquenay; ceux de Lavenai à Bessé, d'Aubigny, de Vaas, et ceux enfin des landes du Bruon et des Moirons. Les gens du pays donnent à ces tables, dont la plus considérable, longue de six mètres vingt-cinq centimètres, repose sur des blocs ou piliers de plus de quatre mètres de hauteur, le nom de *Pierres couvertes*. Il en existe deux autres sur les routes de Hambers et de Mayenne à Jublains, qu'on appelle *Chaires du Diable*, parce qu'elles portent l'empreinte grossière de la partie inférieure d'une figure d'homme, armé de griffes aux pieds et aux mains. On remarque une pierre-levée entre Tresson et Saint-Mars, une autre à Vilennes-sous-Lucé, une troisième à Saint-Germain-d'Arcé : la vaste lande située entre Oisé et Saint-Jean-de-la-Motte présente quel-

ques menhirs ou peulvens entourés d'un grand nombre de monolithes de moindre hauteur. On a conservé au Mans, près de l'entrée de la cathédrale, dans la grand'-rue, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, deux monuments druidiques auxquels on donnait le nom de *Pierres-au-lait.*

Si, poursuivant notre excursion, nous passons du Maine dans le Perche, nous ne trouvons pas moins de vingt-trois dolmens, menhirs ou peulvens, disséminés sur le sol de cette dernière province ou sur le territoire voisin de quelques communes du pays Chartrain. Entre Longny et Regmalard, dans le bois de la Pierre, est une table de forme ovale, en poudingue de silex, ayant cinq mètres de diamètre; une autre, de dimension gigantesque (elle a environ quatorze mètres de circonférence sur un mètre d'épaisseur), gît dans une prairie, près du confluent de l'Ozanne avec le Loir. Signalons encore les dolmens du hameau de Chambonneau, du château de la Brosse, appelés l'un la *Pierre couverclee*, l'autre le *Palet-de-Gargantua;* le menhir ou *Pierre-Procureuse* de la commune de Saint-Cyr-la-Rosière, dans le canton de Nocé, et le peulven élevé entre Châteaudun et Brou, qu'on appelle *Pierre-de-Merlise*, par corruption peut-être du nom de l'enchanteur Merlin.

Les restes de la civilisation et de la religion de l'ancienne Rome ne sont guère moins nombreux dans l'une et l'autre province. A Sougé est un camp qui communiquait avec Suindinum par une voie bien conservée, et dont on peut suivre la trace, pendant un espace de quinze kilomètres, depuis le pont de Braye jusqu'à Saint-Mars de Locquenay. Il y a dans la forêt de Lavardin des vestiges d'une autre voie romaine, par laquelle on allait de cette capitale des Cénomans à Noiodunum. On rencontre aussi, du Mans à La Ferté-Bernard, et de cette dernière ville à Belesme, des rochers taillés en forme d'escarpement, des camps ou *Châteaux-de-César*, encore entourés de leurs redoutes et de leurs fossés. L'amphithéâtre de Suindinum, l'aqueduc des Fontenelles, qu'on nomme aujourd'hui le *Chemin-des-Fées*, et celui d'Isac, qui tous les deux alimentaient ses fontaines et ses bains; les débris de murs ou de voûtes, les colonnes, les mosaïques, les tuiles à crochets, les poteries, les fragments d'urnes funéraires et cinéraires, les styles, les couteaux, les morceaux de lances ou de haches, les statuettes, les figures et les pyramides en bronze et en terre cuite, les médailles et les monnaies de différents modules et métaux, catalogués au nombre de plus de trois mille par M. Maulni; tous ces monuments, toutes ces ruines, tous ces objets d'art, découverts, recueillis ou conservés au Mans, à Jublains, à Saugé et en cent autres parties du Maine, attestent la présence, le génie et l'industrie des Romains.

Le sol du Perche présente à sa surface ou recèle dans son sein des vestiges et des témoignages aussi abondants et aussi précieux des établissements formés dans cette contrée par les conquérants de la Gaule celtique. On remarque dans la commune de Sainte-Ceronne un tronçon de la voie qui avait son point de départ à Condé-sur-Iton, et qui, en passant par Montcacune et Mortagne, sillonnait l'intérieur du pays; d'autres restes de routes romaines, trop nombreux pour être indiqués ici, ont été observés avec beaucoup de soin par M. Gabriel Vaugeois. L'existence des postes militaires, des forteresses, des camps fortifiés de la même

époque, est rappelée encore par les noms de *camp*, de *grand-camp*, de *castel*, de *châtel*, et de *châtelets*, si communs dans la nomenclature géographique du pays. La fontaine de la Herse ou de l'Amour, avec ses deux inscriptions latines, vaut la peine d'être visitée. Mais c'est surtout à Mézières et à Montcacune, dans les communes de Tourouvre et de Sainte-Ceronne que la terre renferme le plus d'antiquités. L'ancienne cité gauloise, appelée par les Romains *Mons Cacuna* (que les paysans prononcent encore Mons-Cacune), était située à une lieue au nord de Mortagne, dans le territoire formant aujourd'hui la commune de Sainte-Ceronne; on ne peut creuser le plateau sur lequel cette ville était assise et remuer son ancien champ de sépulture, sans y trouver des murs de fondation, des voûtes, des briques, tuiles ou poteries, des médailles ou des pièces d'argent à l'effigie des empereurs, depuis Auguste jusqu'à César-Hostilien, second fils de Trajanus-Décius, et des sarcophages en grès contenant des débris humains. La cité de *Mons-Cacuna*, cette *Herculanum* du Perche, fut détruite, à ce qu'on suppose, sous le règne de l'empereur Dioclétien, par des pirates saxons.

Les trois villes de la Sarthe, de la Mayenne et d'Eure-et-Loir, qui possèdent les églises gothiques les plus remarquables sont Le Mans, La Ferté-Bernard et Nogent-le-Rotrou; nous en avons indiqué les principales beautés dans nos notices historiques. Presque tous les châteaux féodaux du Maine, et surtout du Perche, ont été renversés depuis longtemps. Il reste pourtant d'intéressants débris des forteresses de Ballon, de La Ferté-Bernard, de Connetable, de Mayenne, de Lassay, de La Plesse, de La Ferrière-au-Val-Germond, de Gannes, etc. L'admirable château de Nogent-le-Rotrou est le seul de ces monuments qui ait complétement échappé à la destruction. Nous ne terminerons pas notre résumé sans parler de la ville de Corbon, quoiqu'il n'en existe plus aujourd'hui le plus petit vestige. On ne sait à quelle époque fut fondée cette cité, autrefois capitale du Perche avant Belesme et Mortagne, et qui donna d'abord son nom à ce pays et à ses habitants: *Regio Corbonensis*, *Corboniensis*, *comes Corbonensis* ou *Corboniensis*, comme disent les chroniqueurs contemporains en parlant du Perche, des Percherons et de leurs comtes. On y battait une monnaie portant ces mots pour inscription : *moneta Corbonensis* ou *Curbanno fit;* et *la calende du Corbonnois*, c'est-à-dire l'assemblée des trois ordres de la province, s'y réunissait tous les ans. Corbon fut détruite, en 1027, par le roi Robert; c'est, à présent, un obscur village, où l'on compte à peine quelques centaines d'habitants: on y voit une jolie église, bâtie dans le XIIIe siècle. Du reste, la contrée qui reçut depuis la dénomination de *pays du Corbonnois* ne formait qu'une très-faible partie du Perche. [1]

1. Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique.* — Bouteroue, *Recherches curieuses des monnaies de France.* — P. Renouard, *Essais historiques et littéraires sur la province du Maine.* — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe.* — Le Paige, *Dictionnaire de la province et du diocèse du Maine.* — Auvray, *Statistique du département de la Sarthe.* — René Courtin, *Histoire du Perche.* — Fret, *Antiquités et chroniques percheronnes.* — Dureau de La Malle, *Description du Bocage percheron.* — Gabriel Vaugeois, *Coup-d'œil sur quelques-unes des voies romaines qui traversent l'arrondissement de Mortagne.* — Patu-de-Saint-Vincent, *Vues pittoresques du Perche.* — *Annuaires de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne, et d'Eure-et-Loir.* — Peuchet et Chanlaire, *Statistique de la France.*



ANJOU.

ANJOU PROPREMENT DIT. — SAUMURAIS. — CRAONAIS. — VENDÉE.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Toute province a sa signification particulière. Celle de l'Anjou n'est ni dans l'influence d'un climat spécial, ni dans l'action d'une race exclusive; elle résulte du contact de plusieurs climats et de plusieurs races. L'ouest, le nord et le midi s'y rencontrent avec la diversité de leurs populations, s'y heurtent, s'y observent, s'y rapprochent et s'y fusionnent; c'est comme un carrefour jeté entre leurs extrémités géographiques. L'Anjou est devenu province en prenant à la fois sur le nord, sur l'ouest et sur le midi, et en composant agrégativement son territoire à leurs dépens.

Si on tire par Angers une ligne perpendiculaire à la Loire et qui, avec elle, coupe l'Anjou de manière à le distribuer dans quatre angles, on aura, avec la plus grande rigueur, le point de départ de son histoire. Le premier s'ouvre sur le nord, sur la Neustrie, sur l'Ile-de-France, sur Paris; le second, sur le midi, sur le monde essentiellement gallo-romain, sur l'Aquitaine et le Poitou, et, à travers le Poitou, sur la Gascogne; le troisième, sur l'ouest, sur la péninsule armoricaine, sur la Bretagne; le quatrième enfin, aussi à l'ouest, sur une contrée à part, qu'on appelle les Mauges ou la Vendée. On a ainsi quatre groupes divers de physionomie, de mœurs et presque de nature : l'un, laborieux, positif, plus sensé que brillant, reproduit le caractère du plateau central de la France, de la Bauce; l'autre, ardent, mobile, amateur de bruit et de nouveauté, s'anime, à la limite, du dernier souffle de l'esprit méridional; celui-là rude et âpre dans sa séve comme la Bretagne elle-même; celui-ci endormi d'un sommeil obscur entre les trois autres, et ne se réveillant quelquefois que pour défendre héroïquement contre la civilisation le droit qu'il se croit de dormir encore. L'Anjou est le produit de ces quatre éléments. Leurs divergences et leurs analogies, leur antagonisme et leur assimilation, sont le fonds de son histoire. Il est ainsi placé comme une articulation géographique qui relie l'ouest, le nord et le midi, comme le nœud qui les serre au profit de la même unité.

L'Anjou faisait partie, au moment de la conquête romaine, de la Gaule celtique. Ses habitants, qui, selon toute vraisemblance, étaient déjà des envahisseurs substitués ou du moins mêlés aux populations primitives, sont désignés,

à cette époque, sous le nom de *Andes*. César marqua l'Anjou au début de sa destinée de province, et en fit un de ses centres d'opération les plus importants, un quartier d'hiver et une station permanente pour ses légions. L'Armorique fut la partie rebelle de la Gaule; César se plaça à la pointe de la Loire et de la Maine, pour l'observer front à front et à la longueur de l'épée. On a dit que l'un des derniers efforts de résistance à la domination romaine avait été fait par l'Anjou; nous hasardons ici cette conjecture que ce fut plus spécialement par les Mauges. Dumnac, chef de l'insurrection, maître de la rive gauche de la Loire, alla, dans une première veine de succès, assiéger les Romains jusque dans Poitiers. Refoulé ensuite, poursuivi, battu, obligé de se réfugier sur la rive droite, par les ponts de Cé selon les uns, par Châlonnes selon les autres, il mène les débris de son armée se dissoudre et se perdre loin de leur primitif théâtre. N'est-ce pas là un mouvement analogue à l'insurrection de la Vendée en 1793? N'est-ce pas la même portée, le même cercle et, pour ainsi dire, le même génie? Maîtres de l'Anjou, les Romains le partagèrent entre l'Aquitaine et la Gaule lyonnaise: ce qui est au midi de la Loire fut attribué à la première de ces provinces, et à la seconde ce qui est au nord.

Au ve siècle, l'invasion barbare a succédé dans les Gaules à la conquête romaine. Les Visigoths occupent l'Aquitaine, et, dans l'Aquitaine, le midi de l'Anjou; une autre partie de l'Anjou s'est rattachée à la confédération des Armoriques; enfin, les Saxons d'Odoacre, dès cette époque précurseurs des Normands, sont venus par la Loire et se sont établis au centre, à Angers. Vers 467, les Franks, conduits par Childeric, viennent prendre possession de l'Anjou, d'où ils chassent les Saxons. Les Franks, dans cette position, menacent les Visigoths d'un côté et la Bretagne de l'autre. La lutte a lieu sous Chlodwig; les Visigoths sont refoulés vers l'Espagne; la Bretagne est domptée.

A partir de Chlodwig, l'Anjou peut être considéré comme province française. Le christianisme y a déjà établi sa puissance. Il s'y est introduit avec saint Florent (299), avec saint Maurille (397), avec d'autres apôtres moins illustres. Il y vient (529) avec saint Maur, disciple de saint Benoît, et y apporte de l'Orient le type le plus élevé et le plus puissant de la vie monastique. Le clergé adopte les Franks, et les adopte en Anjou surtout, pressé qu'il est plus vivement qu'ailleurs entre le midi, dont tout vent soulève des hérésies ou pis que cela même, et l'ouest plein des débris et des réminiscences du druidisme. Ici plus que nulle part, le diocèse prépare la province et s'identifie avec elle. L'Anjou flotte encore longtemps dans les partages héréditaires, tantôt réuni, tantôt scindé; tiraillé en sens contraire par les masses, au milieu et aux dépens desquelles il doit s'enfanter; par l'Aquitaine, qui survit aux Visigoths, duché quand elle n'est plus royaume, et royaume quand elle n'est plus duché; par la Bretagne, persistante et indestructible, toujours soumise et toujours révoltée, toujours dominée et toujours indépendante. Mais, dès ce moment, il contient et porte en lui le germe de sa future dignité.

L'invasion des Normands fut une crise particulièrement terrible pour l'Anjou. Ils firent leur première irruption dans la Loire en 838. Les pressentiments de Charlemagne avaient pourvu à la défense; c'étaient des hommes de son sang qui gardaient l'Anjou. C'était Thierry, son neveu, le fils de sa sœur Berthe et

de Milon, le frère de Roland. Le fléau passa, mais pour revenir. Il revint sous le règne de Charles-le-Chauve. On avait doublé la résistance. L'Anjou avait été divisé en deux comtés, l'un de *deçà Maine*, l'autre d'*outre Maine*, celui-là laissé à Thierry, celui-ci confié à Robert-le-Fort, fondateur de la race capétienne qui devait plus tard succéder à la race appauvrie de Charlemagne. La rivalité des deux familles commença ainsi dans l'Anjou; mais il ne fut donné ni à l'une ni à l'autre de prévaloir sur les Normands. Thierry fut brûlé vif, en 853, par les Normands maîtres d'Angers; Robert périt en 869 à Brissarthe, dans un combat contre Hastings. Les Normands s'établirent alors fortement sur la Loire jusqu'en 873, et l'Anjou faillit devenir la Normandie. Charles-le-Chauve dut faire un suprême effort pour les rejeter, non pas hors du royaume, mais au moins dans leurs barques. Pendant cette période de désolation la France et l'Anjou n'eurent pas seulement affaire aux Normands. Les Aquitains et les Bretons mirent à profit les circonstances, et triplèrent les calamités. L'Aquitaine, de nouveau réunie par Louis-le-Débonnaire, rompit de nouveau son lien, et s'agita dans toute la liberté, et il faut ajouter dans toute la stérilité, de sa scission. La Bretagne se fit royaume; Nominoë, Herispoë et Salomon III forcèrent Charles-le-Chauve de ratifier cette usurpation orgueilleuse. Le royaume de Bretagne, complice et souvent allié des Normands, s'éleva contre le royaume de France; il s'en fit céder une partie de l'Anjou, jusqu'à la Mayenne (851); il lui en prit peut-être davantage, il vint le menacer jusqu'à Vendôme.

Mais l'Anjou ne devait pas périr et la France encore moins. Au XII[e] siècle, l'un et l'autre sont sauvés de la tempête. Toutes ces races, qui viennent de se heurter avec tant de confusion et comme si le monde allait s'abîmer en elles et par elles, commencent à subir instinctivement la puissante influence de l'unité carlovingienne, et à en reproduire le type en détail dans les institutions de la féodalité. Nous retrouvons l'Anjou possédé par une vigoureuse dynastie de comtes, qui dure de 892 à 1204; qui commence à Ingelger, fils d'un simple forestier de la forêt de Nid de-Merle et héritier du Gâtinais par adoption; qui finit aux Plantagenets, rois d'Angleterre, en passant par le royaume de Jérusalem; et qui définitivement constitue l'Anjou et s'élève avec lui en le constituant.

La plus énergique personnification de cette dynastie est Foulques-Néra. Les comtes qui l'ont précédé, Ingelger (892), Foulques I[er] (913), Foulques II (938) et Geoffroy-Grisegonelle (958) ont été occupés à batailler avec les Normands, et à se maintenir contre les Bretons; ils se sont accrus, par alliance, de quelques fiefs épars en Touraine et dans l'Orléanais; ils se sont assis là où ils ont pu s'asseoir; ils ont réuni le comté d'*outre Maine* à celui de *deçà Maine*, par cession d'Eudes, fils de Robert; mais l'effort essentiel reste à faire. C'est Foulques-Néra qui le fera (987). L'Anjou demeure encore quelque chose de très-peu déterminé entre le nord, l'ouest, et le midi. Le nord et le midi se sont fractionnés dans leurs masses; le midi oppose à l'Anjou sa province sérieuse, tenace, politique et belliqueuse, le Poitou; au nord il a pour limite le Maine, terre vaine et vague, marche jetée entre ses provinces limitrophes plutôt que province elle-même, et le comté de Blois, élément plus actif et plus présomptueux, province inquiète, destinée qui se cherche et qui ne se trouve pas. L'Anjou manque de frontières

au milieu de tout cela; il faut qu'il s'en donne. Foulques-Néra est l'homme de cette tâche laborieuse dans son histoire. C'est un autre César, *alter Cæsar*, disent les chroniques; César mêlé de Louis XI, lion et renard, nature vraiment forte au total, capable de tenir tête avec supériorité, par la politique et par la guerre, à tout ce que son siècle et sa position peuvent lui offrir ou lui susciter d'adversaires.

La Bretagne a, depuis Charles-le-Chauve, la prétention de pousser ses limites jusque dans les faubourgs d'Angers, jusqu'à la tête de ses ponts, jusqu'à la Mayenne; Foulques, dans plusieurs engagements et surtout à la bataille de Conquereux (992), fait cruellement passer aux Bretons la fantaisie de venir regarder d'aussi près les comtes d'Anjou, et les refoule pour toujours au delà de Craon, de Pouancé et d'Ingrande. Le Poitou partage au moins avec l'Anjou le plateau de la rive gauche de la Loire, entre Saumur et les Mauges; Foulques s'étend de son côté jusqu'à Mauleuvrier, Passavant et Montreuil-Bellay. Le comté de Blois vient, sur la rive droite, jusqu'aux portes de Baugé, et possède Saumur et son territoire sur la rive gauche; Foulques le rejette derrière la ligne du Lude à Bourgueil sur une rive (1016), et lui enlève Saumur et le Saumurois sur l'autre (1025). Quant au Maine, il s'en sert d'abord contre les comtes de Blois, et le traite ensuite si rudement qu'il l'eût anéanti à son profit si la Bretagne ne s'en était mêlée (1029) Non-seulement Foulques-Néra détermine les frontières de l'Anjou, mais il les ferme par une formidable ceinture de châteaux et de villes qu'il arme et qu'il peuple, d'intérêts qu'il crée et rend solidaires de leur inviolabilité; non-seulement il s'approprie ce qui peut être considéré comme sa part légitime, mais il en prend assez sur ses voisins (la plus grande partie de la Touraine au comté de Blois, et Loudun, Moncontour et Mirebeau au Poitou), pour mettre à leurs risques et périls tous les événements et toutes les questions à venir.

Après Foulques-Néra (1040), l'Anjou est en possession de sa fortune. Heureux moyen terme, il a le secret d'unir le nord, l'ouest et le midi, et de résoudre leur antagonisme dans son unité: il en a fait l'expérience décisive en se constituant. S'arrêtera-t-il à ses premières frontières? Il est si petit encore, et la France est si grande! Qu'il s'étende donc et qu'il ne s'arrête pas! Qu'avec Geoffroy-Martel (1040-1060), il prenne définitivement la Touraine au comté de Blois, et ajoute la Saintonge à ce qu'il a déjà du Poitou; que son alliance soit recherchée en France et au dehors; qu'avec Foulques V (1109-1144), il hérite du Maine et qu'il soit appelé au royaume de Jérusalem; qu'avec Geoffroy III (1129), il fonde la dynastie des Plantagenets; que ses comtes s'élèvent jusqu'au trône d'Angleterre, et que de plus ils soient, à ce même moment, ducs de Normandie et de Bretagne, maîtres du Maine, de la Touraine, du Poitou, de l'Auvergne, du Périgord, de l'Angoumois, de la Saintonge, du Limousin, de la Guyenne et de la Gascogne!

Mais aux Plantagenets il est temps qu'on arrête l'Anjou; il s'est élevé si haut que l'orgueil lui cause des vertiges, qu'il ne se reconnaît plus, et qu'il menace la France. Il faut qu'il redescende, et qu'il soit ramené à son rang de province: rude besogne à accomplir, et dans laquelle les chances seront souvent balancées ou douteuses. Philippe-Auguste la commence en confisquant sur Jean-sans-Terre

l'Anjou et toutes les provinces franco-anglaises (1204). Ce n'est là que le premier et le moindre incident de la lutte. Philippe-Auguste réduit matériellement l'Anjou; mais le ressentiment de sa déchéance, l'orgueil de son extraordinaire fortune et l'esprit de la révolte, restent incarnés dans les Plantagenets, et entraînent l'Angleterre dans un duel implacable de trois siècles contre la France.

Que devient, après 1204, l'Anjou confisqué et réuni à la couronne? L'arbre envahisseur est suffisamment émondé, on peut le laisser fleurir encore. Louis IX, en 1246, le donne à Charles, l'un de ses frères, qui devient chef d'une seconde dynastie de comtes. Cette fois-ci l'Anjou s'épanchera du côté de l'Italie; il ouvrira le chemin que prendront plus tard les armées de la France. Charles Ier le mène à la conquête de Naples et de la Sicile. Ce Charles est *un homme noir, qui ne dort presque point*, au dire de Villani, *et qui ne rit jamais, qui parle peu et qui agit beaucoup*. C'est le gendre et l'héritier présomptif du comte de Provence. Il a ainsi une étape intermédiaire, un arsenal aux portes de l'Italie, une flotte dans la Méditerranée. L'Anjou domine bientôt à Naples par lui comme il a déjà dominé en Angleterre avec les Plantagenets, et il y brille d'un tel éclat que, dès la seconde génération, le sang de ses comtes s'est mêlé à celui de presque toutes les familles souveraines du continent. Cette dynastie s'absorbe vite, au reste, dans la gloire et les difficultés de sa conquête, et elle oublie l'Anjou. Charles II l'abandonne à Charles de Valois, son gendre (1290), dont le fils, Philippe VI, en opère le retour à la couronne en devenant roi de France (1328).

Une troisième dynastie commence en 1360. Le roi Jean érige l'Anjou en duché-pairie et le donne à Louis, son second fils. Mais ici la tâche de l'Anjou est remplie; il s'est tant répandu qu'il s'est épuisé. Sa nouvelle dynastie n'est qu'une dynastie de transition. La maison de Naples, première maison d'Anjou-Sicile, qui défaille en Italie, adopte, institue et appelle en vain cette dynastie, dite, à cause de cela même, seconde maison d'Anjou-Sicile, et veut, par elle, se retremper à sa source. L'Anjou a donné à l'Italie tout ce qu'il pouvait lui donner, et n'a plus rien à y faire. La Provence est tout ce que la seconde maison d'Anjou-Sicile recueille de l'héritage de la première. L'Anjou aspire au repos; on dirait qu'il rentre en lui-même et qu'il résorbe ses émanations. Sa dynastie napolitaine s'éteint (1442). Le duel des Plantagenets contre la France finit (1451), et ils vont bientôt finir eux-mêmes (1485). Qu'elle aille donc se reposer, cette glorieuse province, au sein de l'unité française, qu'elle a si puissamment élaborée et qui se réalise alors. Le dernier de ses ducs, René-le-Bon, René le poëte, René le peintre, va la bercer dans ses fantaisies d'artiste et dans sa molle insouciance afin qu'elle y arrive sans douleur et que Louis XI la prenne toute endormie (1434-1474).

L'Anjou réuni à la couronne n'en sera plus séparé. Il n'aura plus de dynastie, il n'aura que des ducs apanagistes, dont la plupart, au reste, s'élèveront encore sous son nom, et sembleront protégés par le prestige de son passé. Henri III, roi de France, d'abord roi de Pologne; François, son frère, un moment quasi roi des provinces belges; Philippe V, petit-fils de Louis XIV, roi d'Espagne; Louis XV et Louis XVIII commenceront par être ducs d'Anjou. « Il semble, « dit un historien, que quelque fatalité, ou plutôt la providence, qui dispose des « couronnes, se plaise à les mettre sur la tête des princes du nom d'Anjou. »

L'Anjou n'est pas seulement, dans l'histoire, un centre actif de son activité propre, c'est encore un théâtre que viennnent remplir et où se croisent les événements généraux les plus importants. Les guerres de la France et de l'Angleterre, sorties de l'Anjou, s'agitent autour de lui et le traversent dans tous les sens, le désolent, le peuplent de souvenirs et de ruines. Jusqu'à la fin de ces guerres, et au delà, l'histoire de l'excentrique Bretagne déborde souvent en Anjou. Les luttes religieuses du XVIe siècle y ont leur point d'intersection ; le protestantisme occupe Saumur et l'angle du midi sur la rive gauche de la Loire ; la ligue occupe l'angle breton et les Mauges ; le gouvernement, quelquefois aussi catholique que la ligue, et quelquefois assez politique pour s'en distinguer, s'interpose par l'angle du nord et occupe la rive droite. C'est dans l'Anjou que Catherine de Médicis et Charles IX viennent observer la disposition des esprits (1565-1571). Henri IV arrive au trône de France par Saumur, avant d'y arriver par Paris (1589). C'est à Angers que s'accomplit, plus tard, la pacification définitive, et que le dernier représentant de la Ligue, Mercœur, vient faire sa soumission (1598). Le fédéralisme aristocratique de la féodalité et la royauté, qui vont bientôt, sous Richelieu, se livrer leur dernier combat, se rencontrent d'abord en Anjou dans la personne de Marie de Médicis et de Louis XIII (1620). Enfin l'insurrection royaliste de 1793 a son foyer dans l'Anjou, c'est un des rares mais terribles réveils des Mauges ou de la Vendée.

L'Anjou, tel que l'a fait son histoire, est une province d'un génie pratique et moyen. Elle compte des savants, des poëtes, des hommes célèbres ; mais sa science est celle des faits bien plus que celle des causes : elle porte sur la philologie, sur la jurisprudence et, à son plus haut degré, sur la politique ; elle produit Gilles Ménage, Pierre Ayrault ou Chopin, Jean Bodin. Ce qu'on peut appeler son écart intellectuel ne la jette pas au delà de la philosophie critique de Volney. Sa poésie, représentée par Joachim Du Bellay, est élégante, mais de petite inspiration et même sans inspiration. Ses hommes célèbres sont des généraux de troisième ordre, des diplomates utiles, des magistrats et des fonctionnaires : les Brissac, les Vaubrun, les Turpin-Crissé, les Desjardins, les Baïf, les Du Bellay, etc. L'Anjou est un tempérament éclectique, comme il est une terre éclectique. Quant à l'originalité, c'est quelque chose d'à peu près négatif. Spirituel sans éclat, droit sans profondeur, efficace sans présomption, fécond, mais d'une fécondité égale, mesurée, disciplinée pour ainsi dire, il cherche à se confondre bien plus qu'à se distinguer, à se conformer bien plus qu'à trancher ambitieusement. L'Anjou a renoncé à toute initiative ; il reçoit les idées et il les accepte, il attend les événements et il les suit.

L'Anjou, au moment où la révolution de 1789 éclata, avait pour limites, le Maine au nord, le Poitou au midi, la Touraine à l'est, et la Bretagne à l'ouest. Il formait un gouvernement général dans lequel était enclavé et compris, comme gouvernement particulier ou sous-gouvernement distinct, Saumur et son territoire. Il ressortissait au parlement de Paris, et comptait quatre présidiaux, deux prévôtés et six siéges royaux. La justice y était rendue sous des sénéchaux qui étaient d'épée, et conformément à une coutume particulière rédigée en 1508. Il faisait partie de la généralité de Tours, et comptait six élections et six maîtrises

des eaux et forêts. Il constituait un diocèse qui relevait de l'archevêché de Tours. Depuis la révolution, la presque totalité de l'Anjou se trouve comprise dans le département de Maine-et-Loire, et pour quelques parties peu considérables dans les départements d'Indre-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

La Loire traverse l'Anjou de l'est à l'ouest, le coupe en deux parties à peu près égales, et reçoit, en le traversant, à droite, l'Authion d'une part, et la Sarthe, la Mayenne et le Loir réunis dans le même lit, et sous le nom commun de Maine un peu au-dessus d'Angers; à gauche, le Thouet et le Layon. L'Anjou compte encore de nombreux cours d'eau, mais pour la plupart peu importants. La Sarthe, la Mayenne, le Loir, l'Authion et le Thouet sont navigables. La Sarthe, la Mayenne et le Loir, plus considérables, sont surtout appelés à devenir des artères de premier ordre dans le système général des communications fluviales de la France. La superficie de l'Anjou a été évaluée à quatre cent cinquante-deux lieues carrées, et la population, d'après Herbin, s'élevait à 589,640 habitants, chiffre qu'atteindraient à peine, aujourd'hui, les portions réunies de son ancienne circonscription. Dans l'ensemble de ses aspects, l'Anjou ressemble beaucoup à la Touraine; il est plus accidenté, plus varié et plus viril; mais c'est le même climat sain et tempéré, la même richesse et la même exubérance de végétation.

La géologie de l'Anjou, dans les sections qu'elle offre, correspond exactement à la division quaternaire des éléments historiques que nous avons indiqués; la partie méridionale est calcaire; la partie nord repose sur une base combinée de silice et d'argile; la partie bretonne est granitique, schisteuse et siliceuse; les Mauges donnent un mélange d'argile, de granit et de schiste. Les deux premières sections sont sédimentaires, horizontales et régulièrement stratifiées dans leurs couches successives. Les deux autres sections, comme leur composition l'implique, sont le produit de révolutions qui ont redressé, contourné, et altéré les terrains aqueux par l'effort de leurs expansions plutoniques. La surface des uns se développe en lignes planes et continues; la surface des autres traduit en une série tourmentée de coteaux, de vallées, de gorges et de protubérances, les labeurs particuliers de leur formation.[1]

1. Bourdigné, *Annales de l'Anjau.* — Hiret, *Antiquités de l'Anjou.* — Ménage, *Histoirs de Soblé.* — Bodin, *Recherches sur Angers et le bos Anjou.* — Le même, *Recherches sur Soumur et le haut Anjau.* — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments.* — Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou sous le régime municipol.* — Le même, *Angers et le département de Maine-et-Loire de 1787 ó 1830.* — Moithez, *Recherches historiques sur Angers.* — Marchegay, *Archives de l'Anjou.* — Bineau, *Des Trovoux publics qui intéressent l'Anjou.* — De Beauregard, *Essoi de stotistique de Maine-et-Laire.* — Hesseln, *Dictiannaire universel de la France.* — Herbin, *Statistique de la France.*

ANGERS.

Il a été dit dans notre introduction de l'Anjou, que cette contrée, à l'époque de la conquête romaine, était habitée par les Andes ou Andégaves : César ne les appelle jamais que *Andes* ou *Andi*; Pline les nomme *Andegavi*, et Tacite écrit *Andecavi*. Cette dénomination avait incontestablement, dans la langue des nations kimriques, une signification aujourd'hui perdue pour nous. Nous la retrouvons dans la nomenclature géographique de plusieurs contrées de l'Orient et de l'Occident. Au temps de la république romaine, il existait encore en Italie un village appelé *Andes*, fameux par la naissance de Virgile; ce qui a donné lieu à l'ingénieuse supposition des Angevins, que ce village avait été fondé par leurs ancêtres celtiques, après l'expédition de Bellovèse, au delà des monts à laquelle les Andes prirent, en effet, une part glorieuse. Plus tard, ce même nom fut introduit en Espagne par les Suèves, dont le roi Andéca régna vers la fin du VIe siècle sur une partie de la péninsule ibérique. Enfin, le nom de *Andes* est encore porté aujourd'hui, de l'autre côté de l'Océan Atlantique, par la chaîne de montagnes la plus élevée du nouveau monde, lequel fut, comme on sait, originairement peuplé par des tribus d'origine asiatique, et probablement de la même race que les Kimris de la Gaule.

Quoi qu'il en soit, le pays des Andégaves était entouré, au nord, par les *Aulerci-Cenomani* (Manceaux); au sud, par les *Pictones* ou *Pictavi* (Poitevins); à l'est, par les *Turones*, *Turoni* ou *Turonii* (Tourangeaux); à l'ouest, par les *Namnetes* et les *Veneti* (Bretons). Le canton des Mauges (*Pagus Medalgicus*, *Meldocensis*, *Meldagiensis*), se trouvait alors compris dans la dépendance des Pictavi, et la tribu à laquelle il appartenait, était désignée sous le nom de *Medalgio*. On prétend même que César, irrité de la résistance indomptable qu'il avait rencontrée dans cette peuplade, la qualifia de *mala gens* (*mauvaises gens*), d'où l'on a fait dériver les Mauges. Notre intention, comme on le pense bien, n'est nullement de rapporter ici toutes les fables qui ont été débitées sur l'origine des Andes et sur la fondation d'Angers. L'annaliste angevin Bourdigné raconte, dans son style naïf, et avec le plus beau sang-froid, que l'Anjou portait primitivement le nom d'*Egada* (de *Aigues*, en langue celtique eaux); que des Egadiens ayant rendu visite à Sarron, troisième roi de la monarchie diluvienne des Gaules, obtinrent de ce monarque le privilége d'élever une ville, et que l'ayant bâtie « sur la profunde et navigable rivière de Mayenne, » ils lui donnèrent le nom de Andes (l'an du monde 2,000, et postérieurement au déluge 344 ans environ). Cette cité fut détruite. Après la ruine de Troie, « une bande de Troyéns, pour lors appelez Angions, » ajoute Bourdigné, « arrivèrent au pays d'Anjou et édifièrent de

HÔTEL DES DUCS D'ANJOU

I
de
ap
de
kir
dа
cid
ap
nie
cel
pri
en
sur
au
la
pe
les

Ce.
pa
et
Me
à l
mê
cet
les
po
la
nai
d'*E*
vis
de
fur
du
fut
lez

HÔTEL DES DUCS D'ANJOU.



nouveau la ville d'Angiers. » Nous ne nous arrêterons point davantage à toutes ces fantaisies, tous ces écarts d'une érudition indigeste et trop amie du merveilleux, afin d'aborder plus tôt, sinon encore l'histoire positive, du moins les conjectures basées sur des événements et des faits dignes de discussion.

Les Andes, en ces temps reculés, avaient-ils une capitale? Quel nom portait-elle; et quelles étaient sa situation géographique, sa population, ses ressources, son étendue? Toutes questions aussi curieuses que difficiles à résoudre. César, qui parle souvent des Andes dans plusieurs livres de ses *Commentaires*, ne mentionne jamais leur capitale. Pendant une de ses absences de la Gaule, ce peuple, déjà soumis à la république, ayant secoué le joug, Dumnac, son chef, brûla toutes les villes du *Pagus Andicavensis*, avant de marcher sur *Limonium*, métropole des Pictavi qui étaient demeurés fidèles aux Romains. Cette levée de boucliers se termina, comme on l'a vu dans l'introduction, par une défaite sanglante. Dumnac, battant en retraite devant la cavalerie de C. Fabius, lieutenant de César, perdit douze mille des siens à l'entrée du pont qu'il avait jeté sur la Loire afin d'entrer en Aquitaine, et suivi de quelques soldats échappés au carnage, se réfugia dans le pays des Carnutes, d'où la prompte arrivée de Fabius le contraignit bientôt à s'enfuir seul, errant et se cachant jusqu'aux extrêmes régions de la Gaule : *Dumnacus, suis finibus expulsus, errans latitansque, solus extremas Galliæ regiones petere coactus est.* Dès lors, les Andes passèrent définitivement sous la domination romaine. Les conquérants relevèrent quelques-unes des villes de cette nation, notamment celle qui occupait une partie de l'emplacement actuel d'Angers : César, ou plus probablement un de ses successeurs, lui imposa le nom de *Juliomagus;* preuve peut-être que c'était là le siége principal du peuple vaincu, et que la dénomination générique de *Andes*, fréquemment employée dans les *Commentaires*, s'appliquait aussi spécialement à la plus importante de leurs cités.

Dans cette hypothèse, *Andes* serait donc devenue *Juliomagus* [1] (*Magus*, dérivé du celtique, signifie, dit-on, dans cette langue, enceinte de ville, de bourg ou de château). La nouvelle capitale, au nom de laquelle on avait ajouté la désignation de *Andecavorum*, ne tarda point à obtenir les droits de bourgeoisie romaine : elle eut son enceinte fortifiée, un château, un capitole, bâti, comme à Rome, sur l'un des points culminants de la ville; plusieurs temples, un prétoire, un palais curial, des thermes, un aqueduc, un amphithéâtre situé à l'est, hors des murs d'enceinte, et que les habitants appelèrent *Growan* (en celte, arène ou sable), de même que les habitants de Nîmes et de quelques autres cités méridionales nommaient leur amphithéâtre *Arenæ*, les arènes. Les vestiges du Growan d'Angers (plus récemment le Grohan) ont subsisté jusqu'en 1802, époque à laquelle on les a détruits entièrement pour niveler le sol. Il existe encore quelques parties de la maçonnerie du capitole, encastrées dans les constructions modernes. Des fouilles, pratiquées à diverses reprises, ont amené, en outre, la découverte de quelques restes de l'ancien mur de la cité, du pavé en mosaïque d'une salle des Thermes, d'une quantité prodigieuse de débris de constructions romaines, parmi lesquels on distingua quelques *mensas*, de plusieurs tombeaux,

1. Ville Julienne πολις ιουλιομαγης, dit Ptolémée (*Géographie*, livre II).

d'une belle urne antique de porphyre, ornée de deux masques de Jupiter et conservée aujourd'hui au Musée, et d'un assez grand nombre de médailles, frappées surtout à l'effigie des empereurs Valérien, Gallien et Posthume (1757-1813). On ne sait à quelle date rapporter la construction de l'amphithéâtre ou Grohan; Bourdigné l'attribue hardiment à César, mais il faut lui laisser la responsabilité de pareilles licences. La Table de Peutinger nous apprend, du reste, que trois voies romaines avaient leur point de départ à Juliomagus; deux prenaient leur direction vers le haut pays, la troisième aboutissait à Combaristum, lieu d'étape des légions.

Les Andes, unis aux Turones, se soulevèrent sous l'empire de Tibère (an 21 après Jésus-Christ). Ce mouvement, que leur précipitation même et leur ardeur empêchèrent seules de réussir, fut assez sérieux pour que le lieutenant Acilius Aviola partit immédiatement de Lugdunum avec la cohorte qui s'y trouvait en garnison, et rejoignit les autres troupes romaines établies sur le territoire andécave, tandis qu'un corps de légionnaires, campé sur les bords du Rhin, se mettait en mouvement et marchait contre les Turones. La discipline des conquérants triompha encore une fois du vieil esprit d'indépendance de la Gaule; mais tous les ferments de révolte ne furent point alors étouffés, et Rome ne parvint à y consolider sa domination que sous Vespasien. Vers le milieu du ve siècle, nouvel effort des Andes, confédérés cette fois avec les Bretons. Ils prirent les armes contre l'empereur Valentinien III, et dans cette insurrection, où chaque peuple s'efforçait de reconquérir son antique nationalité, Juliomagus rejeta son nom romain, souvenir toujours présent de la conquête, pour adopter celui du peuple même, au milieu duquel, dit d'Anville, « elle tenait le premier rang. » *Andegavia*, *Andegavum*, fut substitué à Juliomagus sur toutes les cartes. Dans la notice des provinces de la Gaule, on lit *Civitas Andicavorum*; *Andecavis* ou *Andegavis* ne prévalut que plus tard au moyen âge : c'est de cette dernière dénomination que dérivent Angers et Angevin.

Déjà, trente-quatre années auparavant (412), les Romains, pour avoir raison des Bagaudes, alliés aux chrétiens et formant avec eux la confédération des Armoriques, s'étaient vus obligés d'appeler les Visigoths ariens dans l'Aquitaine. L'empereur Honorius avait même intégralement cédé cette province à leur roi Wallia, qui, de cette manière, avait rangé sous son obéissance toute la partie méridionale du *pagus andegavensis*. L'insurrection, comprimée par les Visigoths en Aquitaine, ne put être étouffée sur la rive droite de la Loire, non plus qu'au delà de ce fleuve; et vingt-deux cités des Gaules, au nombre desquelles se trouvait Juliomagus-Andicavorum, réussirent à se maintenir libres au milieu du triomphe des Barbares. C'est à cette époque qu'il faut rapporter, suivant un historien de l'Anjou, la construction des anciens murs à cordons de briques et sans briques, qui enfermaient l'espace de terrain qu'on appelle encore à Angers la cité.

Les habitants de Juliomagus, que Defensor, envoyé vers eux par Lidorius, évêque de Tours, avait convertis au christianisme, restèrent soumis à la suzeraineté nominale de l'empire, tout en se montrant jaloux du maintien de leur liberté, surtout en matière de foi religieuse. Ils firent même cause commune avec les Romains au bruit de l'approche d'Attila. Le péril une fois passé, ils se

séparèrent de nouveau de Rome et s'unirent plus étroitement avec les peuples de l'Armorique. Mais le flot des invasions barbares devait bientôt emporter cette faible barrière et rompre les liens qui unissaient les provinces de l'ouest. En 464, Ægidius, chef des troupes romaines, appelle au secours de l'empire Odoacre et ses Saxons, pour les opposer aux Franks, dont les hordes menacent le pays des Andégaves; il meurt avant l'arrivée d'Odoacre, laissant au comte Paul, un de ses lieutenants, le commandement de la métropole et des Andes. Celui-ci, contraint de livrer aux Saxons la ville et plusieurs îles de la Loire, se retire avec quelques troupes dans une de ces îles. Les Franks, cependant, se sont avancés au cœur de la Gaule : Childéric, leur roi, marche contre Odoacre et le refoule vers la Germanie; il s'empare d'Andégavia, pille et brûle une partie de la ville, et tue le comte Paul de sa propre main. Odoacre laisse passer l'orage qui avait frappé cette tête; il profite du moment où Childéric, occupé à guerroyer en Allemagne, ne peut lui opposer aucune résistance, pour ressaisir Angers. Cette fois, le Frank ne trouble point le Saxon; il lui accorde même la paix, au prix d'un corps de troupes auxiliaires. Après la mort d'Odoacre (495), Childéric reprend l'Anjou, et Chlodwig règne sur cette province, soit qu'il l'eût recueillie avec l'héritage de son père, soit qu'il l'eût soumise à ses armes. La ville d'Angers passe ensuite sous la domination de Clodomir, roi d'Orléans, et sous celle de Thierry, roi de Metz (524-534); elle se soustrait, plus tard, à l'autorité de Théodebert, fils de Thierry, pour se donner à son oncle Childebert, roi de Paris; puis elle appartient à Clotaire Ier, roi de Soissons; à Chilpéric Ier, son fils, et enfin à Clotaire II, son petit-fils, qui se la voit enlever par son oncle Gontran, roi de Bourgogne et d'Orléans (561-628).

Voilà donc l'Anjou et sa capitale violemment détachés de l'alliance de la Bretagne, qui conserve son indépendance, tandis qu'ils sont réunis à l'empire frank. Dès lors, les Angevins et les Bretons, quoique toujours attirés l'un vers l'autre par une sympathie dont nous retrouverons la manifestation aux époques les plus mémorables de leur histoire, eurent une fortune et des intérêts diamétralement opposés. Sous l'empire des rois mérovingiens ou carlovingins, comme sous le gouvernement de ses comtes et de ses ducs, Angers sera presque toujours en guerre avec l'Armorique. S'interposant entre cette province et le cœur de la monarchie, placée d'ailleurs sur les confins de l'Aquitaine, elle deviendra une des clefs de la France et méritera, par ses luttes continuelles contre l'invasion, le droit de porter dans ses armes le signe de cette dangereuse distinction; son blason, en effet, se composera, par allusion à sa situation géographique et politique, d'un *écu de gueules, la clef d'argent en pal, au chef d'azur, chargé de deux fleurs de lys d'or.*

Le christianisme, comme un arbre puissant, s'étendait peu à peu sur tout l'Anjou. Implanté dans la province sans avoir rencontré aucun obstacle, sans être arrosé du sang des martyrs, il voyait déjà s'élever à son ombre le siége épiscopal d'Angers. On ignore à quelle époque précise fut fondée, hors des murs, l'église de Saint-Pierre, la première cathédrale de cette ville, selon quelques auteurs. Bâtie dans le cimetière des Chrétiens, aujourd'hui la place du Ralliement, elle était le lieu ordinaire de leurs réunions, lorsque Childéric survint et la livra aux

flammes. On construisit aussi, au delà de l'enceinte de la cité, par les soins de Défensor, une petite église, que ce premier évêque d'Angers dédia à la Vierge; située près du Capitole, elle occupait une partie de l'emplacement sur lequel Saint-Maurice, la seconde cathédrale de la métropole de l'Anjou, a depuis été bâtie. Auxilius, saint Apothême, Fumère, Prosper et saint Maurille, sont regardés comme les cinq successeurs immédiats de Défensor; cependant l'époque à laquelle ils furent élus par les Angevins nous est tout à fait inconnue (370-437). C'est seulement à partir de Thalasius que nous sommes mieux renseignés. Quoique le christianisme eût fait de grands progrès dans le haut et le bas Anjou, il n'avait point encore pénétré dans les profondes solitudes des Mauges, où il existait, à Belle-Fontaine, un collége de druides. Avant d'être appelé à l'épiscopat par les Angevins, Maurille, disciple de saint Martin de Tours, fonda un monastère à Chalonnes, sur la rive gauche de la Loire, à quatre lieues au-dessus d'Angers (*Monasterium Colonetense*) : de là, la foi commença à se répandre dans les Mauges, et à y faire d'ardents prosélytes parmi ces hommes qui n'ont jamais pu croire médiocrement. Ce saint fit aussi construire, sous le chœur de l'église de Notre-Dame-hors-des-Murs, une crypte, dans laquelle son corps reposa jusqu'au IXᵉ siècle; ses restes, transportés alors à Saint-Maurice par Charles-le-Chauve, y devinrent l'objet de la dévotion populaire. Saint Maurille institua la fête de la Nativité de la Vierge, que, pour cette raison, on appelle en Anjou, et dans plusieurs provinces voisines, *Notre-Dame-de-l'Angevine*. Une abbaye, qui surpassa en magnificence tous les monuments religieux des deux siècles précédents, fut, en outre, fondée, près d'Angers, vers 554, par le roi Childebert. D'abord consacrée à saint Germain, évêque de Paris, elle changea bientôt de nom et prit celui de saint Aubin, évêque d'Angers, lorsque le corps de ce prélat y fut enterré. Des ecclésiastiques y vécurent pendant longtemps en communauté; mais, sous l'épiscopat de Néfingue, ils firent place aux bénédictins, qui rendirent l'abbaye de Saint-Aubin si célèbre. L'Anjou était devenu la seconde patrie de ces religieux, depuis que saint Maur, disciple de saint Benoît, y avait établi sur la Loire, à Glanfeuil (*Glonnofolium*), le premier monastère qu'ils aient possédé dans les Gaules.

La vie de Licinius, connu dans le calendrier romain sous le nom de saint Lézin, appartient à la fois à l'histoire civile et ecclésiastique d'Angers. Il naquit en 540, d'une famille alliée aux rois de la première race; c'était un homme de la plus belle figure, d'une rare aptitude pour les affaires, estimé comme soldat et encore plus pour ses vertus; mais méprisant le monde et préférant à ses honneurs et à ses richesses, la méditation et la retraite religieuses. Chilpéric, roi de Soissons, conféra à Licinius le gouvernement d'Angers avec le titre de comte. Le nouveau gouverneur n'avait accepté cette charge importante qu'afin d'avoir un prétexte pour s'éloigner de la cour; il ne tarda donc pas à envoyer sa démission au roi frank et à se retirer dans un monastère, où il prit les ordres sacrés. Le siége épiscopal d'Angers était alors occupé par Audouin, prélat d'un esprit débonnaire, de mœurs faciles et très-enclin au plaisir de la table. A sa mort, le clergé se réunit aux habitants de la ville et de la campagne pour proclamer saint Lézin évêque (595). Celui-ci, obligé de se rendre aux prières des Angevins, se

dédommagea de la grandeur qu'on lui imposait par l'exercice d'une charité sans bornes. « Le palais épiscopal d'Angers », dit un historien, « semblait changé en un vaste hospice, où tous les infortunés étaient bien venus et reçus selon leur rang et leur état ; souvent il les servait lui-même, et quelquefois on le voyait laver les pieds des pauvres voyageurs malades, qui arrivaient épuisés de fatigues. » L'admiration et la reconnaissance publique, quelques efforts qu'il fit d'ailleurs pour s'en défendre, lui attribuèrent, de son vivant, le don des miracles ; et cette confiance dans son intercession devint encore plus fervente, lorsque après sa mort on ensevelit sa dépouille mortelle dans l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste, bâtie par sa piété, sous les murs de la ville (605). Au bout de trente-cinq ans, on tira ses habits pontificaux de son cercueil, où ils étaient restés intacts, ainsi que son corps, et ils furent soigneusement conservés par le clergé de l'église Saint-Julien (autrefois Saint-Jean-Baptiste), qui, tous les ans, le jour de sa fête, les exposait à la vénération des fidèles. Cet usage a subsisté jusqu'à l'époque de la révolution. Licinius eut pour successeurs au gouvernement de l'Église, Magnobus, ou Mainbœuf, choisi par l'élection populaire, et au gouvernement de la cité, Théodulphe et Beppolen, nommés l'un et l'autre par Gontran, roi de Bourgogne. Magnobus était né à Angers, vers l'an 574, d'une des familles les plus considérables de cette ville ; le lieu où il naquit, d'après l'historien Hiret, correspond au terrain sur lequel on a depuis percé la rue de la Tannerie. Disciple de saint Lézin, Magnobus avait été chargé par lui d'aller chercher à Rome les reliques de saint Jean-Baptiste. Il ne fit pas un moins digne usage de son pouvoir et de ses revenus que son prédécesseur, et par ses fondations religieuses ou charitables, il donna une impulsion nouvelle à l'accroissement et à l'embellissement de sa ville natale.

La conquête de la Gaule par les Franks n'avait point fait déchoir Angers de sa suprématie politique, que nous lui verrons également conserver, à travers toutes les révolutions, parce qu'elle est le résultat de la nature même des choses. Bâtie en amphithéâtre, sur un coteau dont la pente, en descendant vers la rivière de Maine, s'adoucit assez pour y former un port à berges peu élevées et d'un accès facile ; ayant ainsi à ses pieds et, pour ainsi dire, à son service cette belle rivière, qui vient de naître du confluent de la Mayenne et de la Sarthe, et qui, à huit kilomètres au-dessous, va se jeter dans la Loire, elle pouvait, dès lors, communiquer à la fois par cette route fluviale avec l'Océan atlantique et les provinces centrales de la France. Angers, du IIIe au IXe siècle, paraît avoir été renfermée, comme nous l'avons déjà remarqué, dans les limites de *la cité*. Elle occupait l'espace borné actuellement par la rue de la Baudrière, au nord ; la place Neuve, au nord-ouest ; la place Sainte-Croix et la rue Toussaint, à l'est ; la Porte-Toussaint et le chemin de la Basse-Chalue, au midi ; et la rivière de la Maine, à l'ouest. Son enceinte murée avait probablement été construite au commencement du Ve siècle. On y avait ménagé quatre portes, lesquelles s'ouvraient sur la campagne ou sur la banlieue : c'était, à l'est, la porte de la Vieille-Chartre ; au sud, la porte des Champs ; à l'ouest, la porte de Fer ; et au nord, la porte Angevine, située au point d'intersection de la rue Baudrière et de la rue Saint-Laud. L'approche de cette dernière entrée était défendue

par le capitole. Le palais curial, résidence des évêques jusqu'au IXᵉ siècle, s'élevait sur cette roche escarpée, qui domine la Maine, et qui est aujourd'hui comprise dans l'enceinte occidentale du château. Le prétoire, l'amphithéâtre et les bains décoraient les faubourgs; là aussi étaient le cimetière des Chrétiens, les églises de Saint-Pierre, de Notre-Dame hors-les-murs, ou de Saint-Maurille, et les abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Jean-Baptiste A ces monuments religieux, l'évêque Magnobus, auquel les habitants d'Angers devaient la fondation de plusieurs hospices, ajouta le monastère de Saint-Saturnin: il le fit construire avec le consentement du roi Dagobert, le dota généreusement d'une partie de ses biens, et y reçut par la suite la sépulture (606-654). C'était tout un monde monastique qui surgissait, en quelque sorte, du sol aux portes de l'ancienne cité romaine. Un grand nombre de fidèles accouraient de tous les cantons de la province pour visiter les tombeaux des premiers évêques d'Angers : on construisit des maisons pour les recevoir, et, peu à peu, les églises furent entourées de petites colonies dont la réunion devait, plus tard, constituer, au delà des murs, et à l'orient, comme une ville nouvelle. Quelques groupes d'habitations commençaient aussi à poindre sur la rive droite de la Maine, puisque Grégoire de Tours nous apprend que, dès le VIᵉ siècle, un pont la reliait à la rive gauche : *Ad Andegavam urbem dirigit, Meduanæ torrentis expetens pontem*, dit-il en parlant de la défaite de la troupe d'Ébrachaire par les Bretons.

Les habitants d'une ville si importante ne pouvaient être étrangers à son administration. Elle possédait d'ailleurs, comme nous l'avons dit, un palais curial, un capitole, un temple, un prétoire, etc., monuments qui attestaient l'existence d'une municipalité romaine. On voit dans les formules angevines un modèle d'acte dont la date remonte à la quatrième année du règne de Childebert Iᵉʳ, et qui ne laisse aucun doute à ce sujet. Il y avait, en ce temps-là, à Angers (515), ainsi que le constate Raynouard, « une curie, une curie publique, un défenseur, un principal, des codes ou registres publics, et des gestes municipaux où l'on insinuait les actes. » Des médailles gallo-romaines de la cité angevine sont parvenues jusqu'à nous : elles portent l'image d'un cavalier ou d'un cheval libre, emblème de la liberté, avec les mots *Andec* et *Andecave*. Il existait enfin à Angers un hôtel des monnaies, comme le prouvent les tiers de sol d'or qui y furent frappés sous la première race des rois de France.

Ce fut pendant les deux années du gouvernement de Théodulphe que se consomma l'usurpation de l'Anjou par Gontran; les Angevins, malgré leur dévouement aux intérêts de Clotaire, furent obligés de subir la loi du lieutenant de ce nouveau maître. Son successeur, le comte ou duc Beppolen, dont la vie et la mort appartiennent plus à l'histoire de la Bretagne qu'à celle de l'Anjou, se rendit odieux aux peuples par ses exactions et ses violences. Après la victoire remportée par les Bretons sur les Angevins, les Manceaux, les Poitevins et les Tourangeaux que Chilpéric avait fait marcher contre Guérech, comte de Vannes, Beppolen avait été investi du commandement des troupes franques (578-579). Nommé ensuite comte d'Angers, puis comte de Rennes et de Nantes, il éprouve de la part des Rennais une résistance qu'il a beaucoup de peine à vaincre et qui coûte la vie à son fils (586). En 590, il reçoit l'ordre de se réunir

à Ébracaire pour repousser les incursions des Bretons; mais celui-ci, en se retirant avec ses troupes, laisse tout le poids de la guerre au comte d'Angers, qui, dans une rencontre où il déploie un grand courage, périt de la main de Guérech. Ébracaire, après quelques avantages, est défait aussi par les Bretons, et ses soldats se retirent en désordre vers Angers. Instruits de l'approche de ces bandes, dont ils redoutent les excès, les habitants courent à la hâte sur le pont de la Maine pour leur en disputer l'entrée; un combat s'y engage entre eux et les fuyards qu'ils repoussent, dispersent et dépouillent impitoyablement. A la même époque la peste et des tremblements de terre désolaient la capitale de l'Anjou.

Nous laissons à l'histoire générale le soin de raconter comment Raimfroy ou Raghenfrid, pour la part qu'il prit sur les champs de bataille à la ruine du parti de Plectrude, veuve de Pépin, et de Théodoald, son petit-fils, fut proclamé maire du palais du royaume de Neustrie. Sous le nom de Chilpéric, élevé au trône par sa politique, ce seigneur gouverna la France en roi plutôt qu'en ministre jusqu'au jour où il vit s'élever contre lui le jeune Charles, autre fils de Pépin (716). En moins de trois ans, toutes les forces de Raghenfrid furent anéanties dans une succession de combats, dont le dernier et le plus décisif eut lieu sur l'Aisne, près de Soissons. Chilpéric, sous la protection d'Eudes, duc d'Aquitaine, opéra sa retraite vers Orléans, tandis que Raghenfrid se retirait à Angers (716-720). L'ex-maire du palais ne désespéra pas cependant de ressaisir le pouvoir. Il gagna les deux fils de Drogo, le frère de Charles, s'unit à eux par un complot, et, soulevant les Angevins et les populations des contrées voisines, tenta de nouveau la fortune de la guerre. Son rival le refoula dans les murs d'Angers, où il vint l'assiéger en personne. La vigoureuse résistance de Raghenfrid ne put sauver la ville; lui-même fut pris par les assiégeants; mais Charles, voulant plutôt se concilier qu'abattre cet homme énergique, lui donna le gouvernement du comté d'Angers (724). Du reste, Raghenfrid fit cruellement et tyranniquement peser sur les Angevins l'âpre humeur de l'ambition vaincue. On peut juger de la violence de ses procédés par la manière dont il pourvut à la reconstruction de son palais sur les ruines du capitole. N'ayant ni l'argent, ni les matériaux nécessaires, dit une ancienne chronique, il s'empara des biens de la belle abbaye de Saint-Maur, en expulsa les moines et en ordonna la démolition; les matériaux, transportés à Angers par la Loire et par la Maine, servirent à construire le palais des comtes d'Anjou.

Nous ne voyons pas un homme médiocre parmi ces premiers gouverneurs d'Angers. En 768, Milon, comte du Maine, un des seigneurs les plus distingués de son siècle, reçoit ce bénéfice militaire de Charlemagne, en épousant sa sœur Berthe. Milon d'Angers, comme l'appellent les chroniqueurs contemporains, eut quatre fils, Roland, Thierry, Geoffroi, Baudoin; l'aîné lui succéda d'abord, à ce qu'on suppose, dans son gouvernement de l'Anjou (772). C'est ce même Roland dont la figure héroïque nous apparaît tout à coup, vers la fin du VIIIe siècle, à côté de Charlemagne, et qui périt à Roncevaux, en 778. Thierry fut, comme son père et son frère, investi du titre de comte d'Angers. A la tête de presque toute la noblesse de la province, il accompagna Louis-le-Débonnaire dans son

expédition contre Morvan, roi des Bretons. L'empereur s'était rendu à Angers avec son armée, et il y avait laissé sa femme Hermengarde, consumée par une fièvre dévorante. Cette princesse, dans l'espoir d'obtenir la guérison de sa maladie par l'intercession de saint Martin de Tours, se rendit souvent à pied en pèlerinage au sanctuaire de ce saint, situé hors de la ville. C'était une petite chapelle toute délabrée et prête à crouler; Hermengarde fit vœu de la changer en une magnifique église si la santé lui était rendue. Sans attendre, toutefois, les effets de la protection du saint, elle posa la première pierre de l'édifice, et pourvut par ses dons à son achèvement et à la dotation de son clergé. L'impératrice mourut le 30 octobre 818, et ses obsèques eurent lieu dans l'église cathédrale de Saint-Maurice, où elle fut inhumée. Après sa mort, on acheva l'église Saint-Martin, qui, agrandie par les comtes d'Anjou, devint plus tard leur sainte-chapelle; ce précieux échantillon de l'architecture carlovingienne servait, il y a quelques années, de magasin de bois. Louis-le-Débonnaire prit un triste plaisir à prolonger son séjour dans la ville où il venait d'éprouver une perte si cruelle. Il y assista, l'année suivante, à la fête des Rameaux, et cette solennité fut marquée par un incident dont la tradition locale a perpétué le souvenir, mais qui est contesté par quelques historiens. Théodulphe, évêque d'Orléans, convaincu d'avoir trempé dans la conspiration de Bernard, roi d'Italie, contre son oncle Louis-le-Débonnaire, était, vers 819, détenu, à Angers, dans la prison pratiquée au-dessus de la porte Angevine. Le jour de la fête des Rameaux, la procession, en revenant de l'église Saint-Michel, se dirigeait, selon l'usage, vers cette porte : au moment où la bannière et la croix la franchissent, une voix, pleine à la fois d'onction et de force, descend du haut de la prison; l'empereur s'arrête, surpris, ému de ces accents, et, se tournant vers le comte Thierry : « Quel est ce prisonnier? » lui demande-t-il. « C'est, » reprend Thierry, « Théodulphe, complice de Bernard, votre neveu. » L'évêque d'Orléans chantait, en effet, cet hymne sublime du *Gloria Laus*, qu'il avait, assure-t-on, composé au milieu des privations et des angoisses de la captivité. Louis-le-Débonnaire le fit aussitôt mettre en liberté. A dater de cette époque, la procession des Rameaux ne manqua jamais, chaque année, de s'arrêter en face de la herse : le célébrant frappait trois coups avec le bâton de la croix; aussitôt des musiciens, placés dans le cachot même longtemps habité par Théodulphe, entonnaient en chœur l'hymne auquel il avait été redevable de sa liberté. Le clergé de la cathédrale d'Angers est resté fidèle à cet usage jusque vers le milieu du dernier siècle, et aujourd'hui encore les distiques du *Gloria Laus* retentissent, le jour des Rameaux, sous les voûtes de presque toutes les églises de France.

La présence de Louis-le-Débonnaire dans ces contrées fut marquée par un bienfait plus durable que le souvenir de ses victoires sur les Bretons. Charlemagne avait conçu le projet et peut-être même commencé l'exécution, à ce qu'on suppose, d'une levée pour resserrer le lit de la Loire d'Angers à Orléans. Louis reprit la pensée ou l'œuvre de son père, et son fils, Pépin, roi d'Aquitaine, fut investi de la direction des travaux.

Mais une irruption plus redoutable que le débordement d'un fleuve et qu'aucune digue ne pouvait contenir menaçait l'Anjou : dès l'année 838, les Normands

avaient pénétré dans la Loire, et, trois années après, ils pillaient la ville de Nantes. Or, chaque fois que la capitale du comté nantais était frappée de quelque calamité générale, Angers ne tardait pas à en souffrir; c'était surtout par l'entremise de ces deux cités que se nouaient ou se dénouaient les rapports de l'Anjou avec la Bretagne. Cette dernière province venait se soustraire, par une nouvelle révolte, à la domination de la France. Après la mort de Louis-le-Débonnaire, et dans la première année du règne de Charles-le-Chauve, son fils, Nominoë prit le titre de roi de Bretagne (841). D'accord avec Lambert, comte de Nantes, il envahit les pays limitrophes : l'un se dirigea contre le Mans, l'autre poussa ses incursions jusqu'aux portes d'Angers. Le vieux comte Thierry rassembla ses forces pour repousser le Breton; mais celui-ci ne l'attendit pas, et, se retirant vers les Mauges, il pilla la riche abbaye de Saint-Florent de Glonne, et la livra aux flammes. Ces événements, que Bodin rapporte à l'année 840, se passèrent réellement, comme l'affirme dom Morice, en 844. La révolte de la Bretagne et les invasions des Normands déterminèrent Charles-le-Chauve à alléger le poids du gouvernement d'Anjou, devenu trop lourd pour les mains d'un vieillard : il divisa la province en deux parties, ou en comtés de deçà-Maine et d'outre-Maine; le premier, dont le siége était à Angers, resta au vieux Thierry; le second, ayant Séronne, aujourd'hui Châteauneuf, pour capitale, fut donné à Robert-l'Angevin (845). Ce fameux capitaine, tige de la dynastie des Capétiens, connu aussi sous le nom de Robert-le-Fort, était pourtant lui-même, par sa naissance, étranger à l'Anjou. Probablement d'origine saxonne, il avait conquis avec son épée et par ses services sa naturalisation dans le pays. Les glorieux succès de Robert contre les Normands et les Bretons, quelquefois alliés, plus souvent ennemis, lui méritèrent le titre de marquis de France. Jamais lieutenant plus dévoué et plus héroïque n'avait servi un roi plus lâche et plus incapable. Nous avons raconté comment il fut tué à Brissarthe en combattant les Normands (867). Le comte de deçà-Maine, Thierry, périt aussi par la main de ces Barbares. En 853, les Normands s'étaient emparés une seconde fois de Nantes, puis remontant la Loire jusqu'à la Maine, ils avaient envoyé une de leurs légères escadrilles sous les murs d'Angers. Thierry, averti de leur approche, ne se laisse point intimider, les repousse et les force même à rebrousser chemin; mais ils ne paraissent s'éloigner que pour surprendre la place par un retour offensif. Au bout de trois jours, ils reviennent effectivement, à l'improviste, n'éprouvent presque aucune résistance, et emportent la ville d'assaut. Les habitants sont massacrés, les maisons pillées et livrées aux flammes : quant au comte Thierry, alors âgé de plus de quatre-vingts ans, il est brûlé vif. L'année suivante, nouvelle descente et nouvel incendie de la part des pirates (854).

Charles-le-Chauve fit sans énergie, sans suite et sans succès, la guerre aux Bretons. Lors de sa seconde expédition, en 845, il prit, avec son armée, la route du Mans et d'Angers pour se porter en Bretagne. Nominoë, toujours heureux, au contraire, s'empara d'Angers en 849, et en ravagea les environs. Erispoë, son fils, dicta la paix à Charles-le-Chauve, dans cette même ville où ils s'étaient donné rendez-vous. Outre les comtés de Rennes et de Nantes, le roi frank lui céda Angers

et le haut Anjou (851). Salomon, l'assassin et le successeur d'Érispoë, obtint les mêmes avantages et les mêmes concessions du faible Charles. En 878, les deux princes s'unirent pour faire le siége d'Angers, où les Normands, las d'une vie errante, s'étaient cantonnés depuis quelque temps avec leurs femmes et leurs enfants; on leur avait abandonné, par impuissance, les îles de la Loire; c'eût été une plus grande faute de les laisser se fortifier sur la Maine. Les barques des Normands couvraient cette rivière depuis le pont jusqu'à l'île du Mont ou de Saint-Aubin. Salomon, campé sur la rive droite, et hors d'état d'agir contre la rive gauche par la rupture du pont, resta d'abord spectateur du siége. Charles enveloppait la ville à l'est, au sud et au nord, et la tenait bloquée; mais Hastings, le chef des Normands, en avait relevé et augmenté les fortifications. La résistance est opiniâtre, et les assiégeants commencent à souffrir de la disette, lorsque Salomon fait creuser, dit-on, un nouveau lit dans lequel il détourne la Maine. Hasting, voyant sa flottille à sec et la place cernée de tous les côtés, se croit perdu, et lui et les siens y eussent infailliblement trouvé un tombeau, si Charles-le-Chauve n'avait point consenti, moyennant une grosse somme d'argent, à les laisser sortir de la ville. Le rusé Normand avait promis de s'éloigner pour toujours de la France; arrivé à la Loire, il y reprit le cours de ses déprédations (873). Toutes les circonstances de ce siége mémorable sont-elles bien exactes, ou plutôt bien vraisemblables? Nous n'osons l'affirmer; tant il nous paraît difficile de croire, par exemple, que la rivière ait pu être refoulée dans un autre lit que celui qu'elle occupe à présent, entre le tertre Saint-Laurent et le tertre Saint-Maurice.

Eudes, fils de Robert-le-Fort, fut nommé, après la mort de son père, comte d'Outre-Maine (867). Il eut pour associé dans le commandement de la province, le jeune Ingelger, fils de Tertulle, sénéchal du Gatinais, et petit-fils de Torquat, forestier d'Anjou, seigneur originaire du comté de Rennes. Ingelger, appelé d'abord au gouvernement temporaire de l'Anjou de deçà-Maine par Charles-le-Chauve, en obtint ensuite la concession héréditaire de Louis-le-Bègue (874-879). Dès son origine, la famille des comtes ingelgeriens est extraordinairement favorisée par la fortune et commence l'incroyable série de ces acquisitions qui finirent par l'élever au rang des maisons souveraines les plus puissantes du monde. Ainsi, Louis-le-Bègue fait épouser à Ingelger, en 878, Adèle, fille et héritière de Geoffroi, premier comte du Gatinais; ainsi Eudes, en s'élevant au trône de France, donne à Foulques Ier, dit le Roux, comte de deçà-Maine, et fils d'Ingelger et d'Adèle, le comté d'outre-Maine (896). Les deux parties de l'Anjou, réunies dans une main habile, ne seront plus à l'avenir séparées. Foulques Ier les transmet à son fils, Foulques II, issu de son mariage avec Roscille, fille de Garnier, comte de Tours, laquelle lui a donné en dot les villes et châteaux de Loches et de La Haie. Foulques II, le Bon, fut le père de l'Anjou, dont il releva les villes et les villages, et qu'il rendit à la culture et à l'abondance. On connaît la lettre écrite par lui à Louis d'Outre-mer, et dans laquelle il lui disait « qu'un roi non lettré est un âne couronné. » Le roi de France s'était permis de rire en le voyant porter l'aumusse et chanter au lutrin, comme chanoine-trésorier héréditaire de l'église de Saint-Martin de Tours. Foulques-le-Bon fit construire une belle église,

à une petite distance de la Maine, pour recevoir l'image de Notre-Dame de la Ronce, ou du Ronceray, lieu de pèlerinage très-fréquenté par les habitants d'Angers; et il fonda, dans les dépendances de ce sanctuaire, bâties aussi par ses soins, une abbaye de bénédictines, ouverte seulement aux filles nobles de père et de mère, et dont l'abbesse fut dame de paroisse de la Doutre (*Ultrà-Meduanam*), c'est-à-dire de la partie de la ville d'Angers sise sur la rive droite de la Maine. Foulques II mourut à Tours, en 958, laissant l'Anjou à Geoffroi Ier, l'aîné de ses sept enfants.

Geoffroi Ier, surnommé Grise-Gonelle, de la couleur de sa casaque (*gonella*), se distingua par son courage lorsque Othon II, roi de Germanie, poussa ses incursions jusque dans les environs de Paris (778). Plus tard, il contribua à la défaite des Normands, près de Soissons. Lothaire, pour récompenser ses services, le gratifia de la charge de grand sénéchal de France, qui, vers le milieu du siècle suivant, devint héréditaire dans sa famille par concession de Louis-le-Gros. En conséquence de cette charge, on réservait aux comtes d'Anjou l'honneur de porter la bannière de France quand l'armée se mettait en campagne, de prendre à son départ le commandement de l'avant-garde, et à son retour celui de l'arrière-garde, de manière à faire toujours face à l'ennemi; de régler les dépenses du palais du roi, de signer les premiers ses chartes, de rendre justice à ses sujets, et même, en certains cas, de réformer les sentences des juges royaux.

Foulques III, dit Nerra, ou le Jérosolymitain, à cause de ses nombreux voyages dans la Terre-Sainte, succéda à Grise-Gonelle, son père (987). Il fit preuve tout d'abord d'une grande fermeté et d'une rare présence d'esprit en déjouant un complot formé par les quatre fils de Conan, comte de Rennes, son beau-frère, pour s'emparer d'Angers et du comté d'Outre-Maine, auxquels ils prétendaient avoir des droits du chef de leurs ancêtres. Il s'était rendu à Orléans, auprès de Hugues-Capet, qui avait convoqué dans cette ville tous les grands vassaux de la couronne : logé dans une chambre attenante à celle de Conan, le hasard lui permit de saisir, à travers une cloison de bois, le secret de la trahison méditée contre sa capitale. Sans perdre un instant, il demande ses chevaux et prend congé de ses barons, prétextant un voyage à Château-Landon; mais c'est à Angers qu'il court en toute hâte avec quelques serviteurs dévoués. Au bout de trois jours de marche, il arrive sous les murs de la ville, s'introduit dans le château sans se faire connaître, et, de là, donne l'ordre d'arrêter les traîtres avec lesquels Conan est d'intelligence, et prépare tout pour repousser les Bretons. Au jour fixé, les quatre fils du comte de Rennes traversent le pont de la Maine avec leurs troupes, et, se présentant à la Porte-Chapelière, font à leurs complices les signaux convenus. Alors Foulques-Nerra, qui était en embuscade, se montre tout à coup, et, par ce cri national : *Anjou! Anjou!* par ces mots terribles : *Ecache Breton!* il se fait connaître aux siens et les excite au carnage. Les quatre frères s'efforcent en vain de battre en retraite; l'issue du pont est barrée par les Angevins; deux des fils de Conan tombent morts, les deux autres sont pris. Foulques-Nerra retourne à Orléans, où il se montre sur le cheval de l'un des enfants de Conan. Celui-ci se plaint amèrement au roi, et lui demande justice. Hugues Capet ne peut blâmer Foulques-Nerra d'avoir usé du droit de

légitime défense; il se borne donc à lui ordonner de relâcher les enfants du comte. Les deux beaux-frères, réconciliés en apparence, se jurèrent au fond du cœur une haine mortelle A la première occasion, ils se déclarèrent la guerre, et, d'un commun accord, choisirent la lande de Conquéreux pour vider leurs différends par une action décisive : le comte d'Anjou, après une lutte acharnée, remporta la victoire et tua Conan de sa propre main (992).

Foulques-Nerra s'était déjà rendu redoutable à ses voisins par ses succès, lorsque Adalbert, comte de Périgord, lui donna, vers 999, la ville de Tours, qu'il avait conquise sur Eudes Ier, comte de Blois. Le comte d'Anjou comprit d'abord l'avantage d'une pareille possession, et toutes ses vues se portèrent de ce côté. Nous ne rapporterons point ses longues guerres avec Eudes, et ses travaux prodigieux pour réduire et maîtriser la ville de Tours. En 1016, il combattit Eudes dans la plaine de Pontlevoi, et dut la victoire à une charge ou *ralliement* qui fut exécutée au moment le plus critique par son fidèle allié, Herbert-Éveille-Chiens, comte du Maine. De là l'origine du cri de guerre *Rallié!* que les comtes ingelgeriens rendirent si redoutable à leurs ennemis. Les historiens rapportent à cette même époque l'établissement du sénéchal d'Anjou (1016). Grand par la guerre, Foulques-Nerra fut encore plus grand dans la paix. On peut douter si, pendant le cours de ses expéditions, il s'empara par ruse ou par force d'un plus grand nombre de villes, de bourgs, de châteaux, de monastères et d'églises qu'il n'eut la gloire d'en fonder. Quelques vices ternissaient cependant ces hautes qualités. Les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates* le représentent comme un homme violent et fourbe et un mauvais mari. D'après quelques écrivains, il fit brûler sa première femme, Adèle, sur un simple soupçon d'adultère; d'autres prétendent qu'elle périt dans un incendie, qui, l'an 1000, consuma en partie la ville d'Angers.

Geoffroy II, dit Martel, fils de Foulques-Nerra, lui succéda en 1040. Il avait fait l'apprentissage du gouvernement pendant les voyages de son père en Palestine : il ne fut, comme l'atteste son surnom, ni moins brave ni moins entreprenant que lui. Dès la première année de son administration, il réunit à Angers six cents chevaliers et quelques hommes de pied pour porter la guerre en Touraine; ce fut avec ces forces qu'il assiégea Tours et défit Thibault III à Saint-Martin-le-Beau. Après avoir obtenu de brillants succès sur les comtes de Blois et de Poitiers, il châtia la révolte d'un de ses vassaux, Guérin, sire de Craon : ce seigneur avait osé se soustraire à son autorité pour se donner au duc de Bretagne; ensuite il avait envahi les terres comtales, et s'était avancé jusqu'aux portes d'Angers. Guérin fut vaincu et tué dans un combat que lui livra le comte, entre la Maine et la Sarthe (1051). Geoffroy-Martel n'eut point d'enfants de ses trois femmes; il prit l'habit monastique dans le monastère de Saint-Nicolas d'Angers, où il mourut, le 14 novembre 1060. En lui s'éteignit la première branche de la seconde maison d'Anjou.

Geoffroi-Martel eut pour successeur Foulques IV, dit le Réchin ou le Querelleur, et Geoffroi III, surnommé le Barbu, nés tous deux d'Hermengarde, fille de Foulques-Nerra et de Geoffroi Ferreol, comte de Château-Landon ou du Gatinais. D'après les volontés dernières de leur oncle maternel, Foulques hérita de l'Anjou

et de la Saintonge et Geoffroi de la Touraine. Les deux frères vécurent d'abord en bonne intelligence; mais bientôt la discorde se mit entre eux, et les poussa à une guerre ouverte. Foulques-Réchin, secondé par Geoffroi de Preuilli et par trois autres seigneurs, prit son frère par trahison dans Angers, le 5 avril 1067. Geoffroi-le-Barbu, mis en liberté, à la demande du pape Alexandre II, com: at encore Foulques, est défait par lui près de Brissac, en 1068, et tombe une seconde fois en son pouvoir. Le comte d'Anjou le fait enfermer dans le château de Chinon où il reste jusqu'à la fin de ses jours. Nous verrons souvent par la suite ces guerres impies de frère à frère se renouveler entre les princes du sang d'Ingelger; c'est au mépris de tous les liens et de tous les devoirs de la famille qu'il faut principalement attribuer la ruine et l'extinction de cette illustre race.

La dureté du gouvernement de Foulques-Réchin souleva ses barons contre lui et faillit lui coûter cher; ils recherchèrent l'alliance de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, et, de son côté, le comte alarmé appela à son aide Hoël, duc de Bretagne. Grâce à l'intervention d'un cardinal et de quelques moines, tout s'arrangea sans effusion de sang. On sait comment sa quatrième femme, Bertrade, lui fut enlevée par Philippe Ier et monta sur le trône de France; en 1106, Foulques reçut à Angers ces deux personnes royales et les servit à table. Nous passons sous silence ses guerres avec les rois de France et d'Angleterre, pour parler de ses démêlés avec son propre fils Geoffroi, surnommé Martel: ayant voulu le déshériter, à l'instigation de Bertrade, sa marâtre, le jeune prince soutint énergiquement ses droits les armes à la main. Il prit les châteaux de Mazon et de Briolay, et fit une démonstration contre Angers (1003). Foulques, inquiet de ses progrès, s'accommoda avec lui et lui rendit ses bonnes grâces. Tous deux devaient se suivre de près au tombeau: le fils fut blessé mortellement en 1006, au siége de Candé; le père mourut en 1009, et reçut la sépulture dans le prieuré de Lévières, près d'Angers. Foulques V, dit le Jeune, servit Louis-le-Gros dans ses guerres contre le roi d'Angleterre, Henri Ier, et contre le comte d'Auvergne. Il unit pourtant son fils, Guillaume-Adelin, à Mathilde, fille du monarque anglais, mariage sur lequel il fondait de grandes espérances; les deux jeunes mariés périrent, comme on se le rappelle sans doute, avec le bâtiment qui les portait en Angleterre. En 1129, le comte d'Anjou passa dans la Terre-Sainte, où il obtint cette vaine royauté dont il porta le fardeau pendant les onze dernières années de sa vie (1131-1142). Sa fille Mathilde fut la seconde abbesse de l'abbaye de Fontevrault.

Il manquait une couronne royale à la grandeur de la maison d'Anjou: la fortune la posa sur sa tête; mais ce fut moins pour l'élever plus haut que pour l'écraser sous le poids de cette faveur suprême. Depuis le départ de son père pour la Palestine, Geoffroi V, surnommé le Bel, et plus communément *Plantagenet*, par allusion à la branche de genêt dont son bonnet était presque toujours orné, possédait l'Anjou et le Maine. Il fut constamment en guerre, soit avec le roi de France, son suzerain, soit avec ses voisins, soit avec ses parents, soit enfin avec ses grands vassaux ou la noblesse angevine, laquelle se plaignait amèrement de la violation de ses priviléges par le comte. Tant d'ennemis ne l'effrayèrent point, et il leur opposa le courage d'un soldat, l'habileté d'un capitaine et la ruse d'un

homme d'état. Girard de Bellai ayant fait des dégâts dans le territoire d'Angers et dans plusieurs parties de l'Anjou, il se saisit de sa personne et le tint longtemps étroitement captif après avoir pris et rasé son château de Montreuil. L'alliance de son frère René avec ses ennemis lui fournit un prétexte pour s'emparer de la Touraine. Il avait épousé Mathilde, veuve de l'empereur d'Allemagne Henri V, et fille de Henri Ier, roi d'Angleterre; femme hautaine qui ne pouvait pardonner à son mari d'être tout simplement seigneur de trois des plus belles provinces de la France. Après la mort de Henri Ier et l'usurpation du trône d'Angleterre par Étienne, comte de Boulogne, elle se concerta cependant avec Geoffroi Plantagenet pour réduire la Normandie à son obéissance; en se mariant, elle lui avait donné en dot la succession éventuelle de cette province. Geoffroi mourut en 1151, et fut inhumé dans la cathédrale du Mans. Il laissa deux fils, Henri et Geoffroi, celui-là d'un esprit aussi grand que son ambition, celui-ci, homme médiocre et ambitieux sans caractère; l'un héritant immédiatement de la Normandie, de l'Anjou et du Maine; l'autre seulement de Chinon, de Mirebeau et de Loudun, mais devant être investi de ces trois provinces à l'avénement de son frère à la couronne.

Henri II, par son mariage avec Éléonore d'Aquitaine, ajouta à ses États une grande partie de la France méridionale : les domaines de son frère, avec lequel il eut une guerre, et une partie des terres de ses voisins ou de ses ennemis grossirent encore ses immenses possessions; car, avide d'acquérir et peu délicat sur les moyens, il prenait tout ce qui se trouvait à sa portée ou à sa convenance. Ce n'était déjà plus un comté, ni un duché; c'était un royaume et presque un empire. En 1154, il devient encore roi d'Angleterre par la mort d'Étienne, et, en 1166, par l'union de son troisième fils, Geoffroi, avec Constance, fille de Conan IV, il prépara l'avénement d'un prince de son sang au trône de Bretagne. Une si haute fortune devait mettre le comble à ses vœux; elle le rendit le plus malheureux des hommes. Tout le monde sait qu'il mourut de chagrin à Chinon, le 6 juillet 1089, âgé seulement de cinquante-six ans. Juste retour des choses et des fautes de ce monde, ses enfants, Geoffroi, Henri et Richard lui firent la guerre comme lui-même l'avait faite à son frère. Ces deux derniers princes furent successivement ducs de Normandie et comtes d'Anjou et du Maine : le premier, Henri au court-mantel, en 1168, du vivant du roi son père; le second, Richard, à la mort de Henri II, dont il fut peut-être l'ennemi le plus impitoyable. Nous avons trop souvent parlé des débats de Jean-sans-Terre avec son neveu, le jeune Arthur Ier, duc de Bretagne, fils de Geoffroi, pour revenir sur ce sujet; nous ne nous en occuperons donc ici que pour l'envisager dans ses rapports avec l'Anjou. Jean, non content d'avoir frustré le jeune Arthur de ses droits sur la couronne d'Angleterre, voulait encore lui enlever la Normandie, la Touraine, le Poitou, l'Anjou et le Maine; mais toutes ces provinces, la Normandie exceptée, se déclarèrent pour le faible contre le fort. Cette union, au point de vue politique, eût porté, du reste, un coup funeste à la France; en plaçant la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, le Maine et la Touraine sous un même sceptre, elle aurait réveillé leurs vieilles sympathies, et elle en eût formé une confédération d'une puissance presque irrésistible. Jean servait la France

par son opposition, et la servit encore davantage, il faut bien le dire, par sa scélératesse. Guillaume Desroches, sénéchal d'Anjou, dévoué d'abord aux intérêts d'Arthur, prend possession d'Angers en son nom. Pour prévenir toute hésitation ou toute résistance, il fait entrer ses gens dans la ville sous l'habit de marchands; des capes fort amples et de larges capuchons dérobent leurs visages et leurs armes à la vue. Ce stratagème réussit pleinement, et le duc de Bretagne se trouva, sans coup férir, maître de la capitale de l'Anjou. L'abandon, le sacrifice peut-être d'Arthur par Philippe-Auguste et par Guillaume Desroches (dans cette circonstance particulière l'influence du sujet égala celle du roi), ruina bientôt la cause du jeune prince. En 1200, Jean-sans-Terre entra dans Angers en souverain irrité, et se fit donner cent cinquante otages pour garants de la fidélité des Angevins. Un meurtre, répétons-le encore une fois, dénoua ce drame. Il y eut progrès dans le sentiment impie qui avait toujours divisé les membres de la famille des comtes d'Anjou : on avait vu guerroyer le père contre le fils, le fils contre le père, le frère contre le frère. Jeans-sans-Terre alla plus loin; après avoir dépouillé son propre neveu, il l'assassina (3 avril 1203).

L'Anjou, comme toutes les terres du meurtrier, fut confisqué par Philippe-Auguste et réuni à la couronne. Jean, après un long intervalle, fit un effort désespéré pour ressaisir cette riche proie. En 1214, il entra dans l'Anjou, et occupa Angers sans rencontrer aucune résistance de la part des habitants; mais il échoua devant le château de la Roche-au-Moine, forteresse que Guillaume Desroches venait d'élever sur la rive droite de la Loire, à deux lieues au-dessous de la ville, et pour lui servir de boulevard. Le sénéchal d'Anjou était peut-être le seul seigneur de la province qui eût résisté aux séductions du roi d'Angleterre. Philippe-Auguste avait envoyé des troupes, sous les ordres de son fils Louis VIII, au secours des Angevins. Jean-sans-Terre, instruit de la jonction de ces forces avec un corps de quatre mille hommes, amené par Guillaume Desroches, lève précipitamment le siége de la Roche-au-Moine. Dans sa panique, il abandonne ses tentes, ses machines de guerre, ses équipages, ses munitions, etc.; la perte d'une bataille ne lui eût point coûté davantage. Avec Jean-sans-Terre s'éteignit la seconde maison comtale d'Anjou (1216).

L'Anjou paya cher la gloire de ses comtes ingelgériens. Un petit État souffre toujours cruellement lorsque ses dépenses, ses entreprises et ses développements, sont hors de toute proportion avec ses ressources naturelles; en vivant tout à l'extérieur, il n'existe plus pour lui-même, et la vie, le mouvement, la force, abandonnent le cœur appauvri pour refluer aux extrémités. Il est curieux, du reste, de constater les changements que cinq siècles avaient opérés dans la situation de la capitale de cette province. Au temps de Foulques-Nerra, une nouvelle enceinte, flanquée de tours et beaucoup plus étendue que la première, enfermait déjà la ville d'Angers. Ces fortifications furent démantelées par Louis, fils de Philippe-Auguste, après l'expulsion définitive de Jean-sans-Terre du territoire angevin. On bâtit, par l'ordre de Louis IX, un troisième mur très-élevé et défendu par un immense fossé (1228-1238); la Maine divisait cette enceinte en deux parties inégales, la ville de la rive droite considérablement augmentée, et la ville de la rive gauche ou la Doutre; quarante-trois tours, dont vingt-quatre

de deçà la rivière et dix-neuf de delà, entrecoupaient la ligne de fortification. Les portes d'Angers, appelées Toussaint, Saint-Aubin, Saint-Jean, Saint-Julien, Saint-Michel, Cupif, Saint-Nicolas et Lyonnaise, s'ouvraient, les six premières sur la rive droite, les deux dernières sur la rive gauche. Enfin, deux tours, placées comme des sentinelles à chacune des extrémités de la ligne fortifiée, supportaient les grosses chaînes qu'on tendait la nuit sur la rivière [1]. Les masses imposantes de ces quarante-trois tours, le château des comtes, le grand vaisseau de la cathédrale, les églises, les abbayes, les monastères avec leurs clochers, leurs flèches et leurs hautes toitures, multipliées à l'infini, tout cela formait un admirable coup d'œil. Un Anglais, Raoul de Diceto, qui visita Angers au milieu du XIIe siècle, en fut singulièrement frappé. Auprès du palais épiscopal, qui, depuis Ingelger, avait été la résidence des comtes d'Anjou, Louis IX et Philippe-Auguste firent construire un vaste château. L'ancienne cathédrale, détruite ou mutilée par les Normands, n'existait plus dès le Xe siècle : une nouvelle basilique, dédiée, comme la première, à saint Maurice, s'était élevée par les soins des évêques Ulger, Normand de Doué et Guillaume de Beaumont (1000-1240). Un des derniers comtes ingelgériens, Henri, dota la ville d'un superbe hôtel-Dieu qu'il fit bâtir sur la rive droite de la Maine; Étienne de Mathas, sénéchal d'Anjou, prit aussi une part généreuse à la fondation de cet établissement. Angers dut, en outre, à Henri II les pêcheries de la Mayenne, et la régularisation et l'accroissement de la levée de la Loire.

L'histoire ecclésiastique d'Angers, depuis la réunion dans ses murs, en 453, du premier concile de l'Anjou, ne présente pas un grand intérêt. Plusieurs conciles furent convoqués dans cette cité de 1062 à 1448; celui de 1062 condamna les doctrines de Bérenger, qui était archidiacre d'Angers, et qui avait trouvé beaucoup de partisans parmi les Angevins. Après la clôture du concile de Clermont, en 1096, le pape Urbain II visita cette ville, et, dans le siècle suivant, Calixte II y vint aussi et y consacra l'autel principal de l'église du Ronceray.

A Angers, comme dans tout l'Anjou, le clergé possédait d'immenses richesses; presque toutes les propriétés territoriales de la province lui appartenaient ou lui avaient appartenu. La noblesse angevine s'était, il est vrai, considérablement enrichie aux dépens des fondations religieuses; mais l'évêque Ulger avait déployé une persévérance infatigable pour tirer les biens ecclésiastiques des mains des laïques, et saint Bernard s'était empressé de lui écrire pour le féliciter de son zèle à cet égard (1140). Le droit de tierçage, si ruineux pour le peuple, était prélevé, comme en Bretagne, dans toutes les paroisses; il subsista jusqu'à l'époque où les Angevins intentèrent un procès à leurs pasteurs devant le parlement de Paris pour en obtenir la suppression; dans cette circonstance, Thibault-Levrault, juge d'Anjou, s'illustra en acceptant la procuration de ses concitoyens, et en se constituant personnellement l'adversaire de la corporation la plus puissante du monde. Le parlement supprima le droit de tierçage et le remplaça par un fouage de dix-huit deniers payables tous les ans (1398-1402). Le chapitre de l'église cathédrale d'Angers possédait presque toute l'ancienne partie de la ville appelée

1. Charles VI fit ajouter quelques travaux de défense aux fortifications d'Angers, en 1383.

la cité, et les belles terres seigneuriales de Plessis-Grammoire, de Foulques-Rechin, de Douces, de la Grezille, de Chemiré-sur-Sarthe, de Mouliherne, etc. Il avait la juridiction sur les paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Évroul. Quant à l'évêque d'Angers, ses revenus étaient encore plus considérables que ceux du chapitre : il menait un train de prince dans son palais épiscopal. Les seigneurs des baronnies de Chemillé, de Blou, de Gratte-Cuisse, de Briolay, de Beaumont, figuraient au nombre de ses vassaux ; il avait, de plus, la propriété de la terre de Chalonnes, et une juridiction fort étendue sur les domaines de l'évêché. Habituellement il résidait dans sa maison de plaisance de Ville-l'Évêque, située à trois lieues d'Angers, et qui a donné naissance au bourg de ce nom. Lorsque après son élection il prenait possession de sa ville épiscopale, il était porté dans un palanquin couvert de soie, par les seigneurs de Chemillé, de Blou, de Gratte-Cuisse et de Beaumont. C'était chose pitoyable, à l'occasion de cette fastueuse cérémonie, de voir les quatre barons s'emparer du palefroi de l'évêque, de son aiguière d'argent ou de sa coupe de vermeil, et disputer à ses domestiques les nappes, les restes du pain, et jusqu'aux pots et aux chaudières qni avaient servi à préparer le dîner de Sa Grandeur.

Le plus beau titre des évêques d'Angers est d'avoir été les protecteurs constants des études dans cette ville, où elles jetèrent un si grand éclat au moyen âge. L'origine de l'université angevine est fort ancienne, mais on ne connaît aucun titre authentique à l'aide duquel il soit possible de déterminer positivement la date de son érection. Dans une savante dissertation sur ses priviléges, Pocquet de Livonnière affirme, contre le sentiment de Ménage et de Ménard, qu'elle existait dès le XIe siècle. Un témoignage non équivoque vient à l'appui de cette opinion : en effet, on sait que Fulbert de Chartres fut prié par Hubert de Vendôme, promu, en 1010, au siége épiscopal d'Angers, de lui envoyer un de ses disciples auquel il pût confier la direction de son école et l'enseignement de la philosophie. Ce disciple, né en Anjou, se nommait Bernard ; il se qualifia de scolastique ou maître-école, et eut pour successeurs Sigo et Hildoin, deux autres élèves de Fulbert, que remplaça l'archidiacre Bérenger, sous lequel étudia saint Bruno, fondateur de la Chartreuse de Grenoble. Notre intention n'est point de donner ici la liste complète des chefs de l'université : citons seulement l'érudit et pieux Marbode ou Marbeuf ; l'éloquent prédicateur anglais, Geoffroi Babion ; le profond docteur en droit-canon, Ulger, depuis évêque ; et le doyen de la cathédrale, Mathieu, autrefois précepteur de Henri II, roi d'Angleterre, dont l'université angevine eut si souvent à enregistrer les bienfaits. Ce corps savant jouissait alors d'une immense renommée dans le monde ; Angers lui devait en partie son importance et ses richesses. Le désir de la visiter et de s'instruire attirait dans cette ville, comme nous l'apprend Herbert, successeur d'Ulger, dans une lettre adressée à Hilaire, professeur de l'académie d'Orléans, « tout ce qu'il y avait de clercs, de nobles et de riches, de glorieux et de puissants. »

En 1143, plusieurs docteurs d'Oxford, fuyant la tyrannie du roi Étienne, cherchèrent un asile à Angers où ils relevèrent leurs chaires de jurisprudence. Le personnel de l'université s'accrut, plus tard, par l'adjonction, dans toutes les branches de sciences, d'un assez grand nombre de professeurs de Paris, auxquels



la reine-régente, mère de Louis IX, avait refusé de donner satisfaction dans une querelle des écoliers avec les archers du prévôt (1229). C'est à cette année-là même que Ménage rapporte la création de l'université d'Angers, mais il tombe évidemment dans une grave erreur. La nouvelle colonie communiqua, d'ailleurs, aux études une activité plus soutenue, une impulsion plus forte, et Charles V, en récompense de ses services, gratifia le corps enseignant de priviléges considérables, étendus encore et développés, au commencement du xve siècle, par le duc d'Anjou, Louis II.

La division en quatre facultés de droits canonique et civil, de théologie, de médecine et des arts, remonte à l'épiscopat d'Hardouin de Bueil (1373), celle des écoliers en plusieurs *nations* doit être fixée vers l'époque à laquelle on conféra les dignités académiques, institution dont la date est regardée généralement comme incertaine, mais qu'on sait avoir été en vigueur sous l'épiscopat d'Ulger (1124). Pocquet de Livonnière attribue à ce prélat l'établissement des colléges réguliers, appelés d'abord prieurés ou hospices, dans lesquels les jeunes religieux des abbayes de la province et des diocèses voisins, qui venaient faire leurs cours à Angers, « vivoient en commun sous les yeux de plusieurs surveillauts, et pouvoient ainsi s'appliquer à l'étude sans danger de perdre l'esprit de leur état par le commerce du monde. » Les évêques s'attachèrent surtout à fonder ou à protéger ces hospices, dont les plus fameux furent les colléges de Fougère, de Bueil, de La Fromagerie et d'Anjou. Quant aux nations, on en compta dix jusqu'à 1383, elles furent ensuite réduites à six, savoir : d'Anjou, de Bretagne, du Maine, de Normandie, d'Aquitaine et de France. On aurait pu en compter sept, car des étudiants se rendaient à Angers de toutes les parties de l'Allemagne.

Quelques auteurs prétendent que les facultés de théologie, de médecine et des arts, ne furent créées que l'an 1432, par le pape Eugène IV, sur les instances du duc Louis III. Le fait peut certainement être révoqué en doute : dans tous les cas, l'enseignement du droit canon et du droit civil continua de prévaloir sur tous les autres. N'était-ce point cette science qui avait fait la fortune de l'université? N'y avait-on pas vu professer les plus habiles jurisconsultes : Gilles de Metz, Olivier de Bonac, Nicaise Blondel, Pierre Chopin, Mathieu Ferrant, Simon-le-Breton, Garnier de Scépeaux, Jean de la Bernichère, Guillaume Barclay, Marin Liberge, etc., parmi lesquels plusieurs étaient parvenus aux plus hautes dignités de l'Église, et dont le dernier, député en 1588 aux états de Blois, avait ensuite séduit Henri IV par ses discours et ses manières, lorsque ce prince était venu à Angers. N'était-ce point enfin dans la faculté de droit de cette ville qu'on puisait la connaissance des célèbres *formules angevines* ; ce Code civil de la province, conforme en tant de chefs avec le code Théodosien, dont les Angevins avaient introduit l'usage dans le royaume de Naples, et que saint Louis avait pris pour modèle de ses lois ?

Les priviléges de l'université d'Angers répondaient à son illustration, ainsi qu'aux talents éminents de ses professeurs. Les maîtres-école ou recteurs, docteurs-régents, licenciés, bacheliers, etc., étaient quittes de tous impôts, et même du service militaire, « hormis le cas où l'ennemi serait à moins de dix lieues de la ville. » Elle avait à ses ordres une multitude d'officiers et de suppôts :

un procureur général, un notaire général, un grand bedau licencié en droit, dont la fonction principale consistait à précéder le recteur, vêtu d'une robe longue; six bedaux généraux attachés aux six nations et quatre bedaux des facultés; deux bourgeois trésoriers, chargés d'avancer de l'argent aux écoliers, sans autres bénéfices que la jouissance des franchises universitaires; trois libraires-jurés, trois parcheminiers, un garde de librairie, et plusieurs messagers « qui alloient et venoient de la ville d'Angers ès autres villes et provinces, mêmes de Paris, pour la commodité de ceux de ladite université et officiers susdits. » Chaque nation avait, en outre, à sa tête un procureur qui la représentait, la garantissait de toute insulte, l'avertissait des règlements de l'école; et chaque docteur-régent ou professeur se faisait accompagner, dans les cérémonies, par un bedau à verge. Le recteur de l'université, le procureur général et le grand bedau étaient électifs; les quatre facultés et les six nations nommaient le premier de ces grands dignitaires. Dans les commencements, les professeurs n'ayant d'autre salaire que le peu d'argent que leur payaient les écoliers, avaient mené une vie humble et obscure; la munificence des rois et des évêques leur assura bientôt une position plus convenable. Au XVIe siècle l'écossais Guillaume Barclay déployait un faste extraordinaire: il ne sortait jamais, pour aller à la faculté, que vêtu d'une robe magnifique, ayant une grosse chaîne d'or au cou, et suivi de deux valets.

Jusqu'au traité de paix de 1259, le roi d'Angleterre, Henri III, prit le titre de comte d'Anjou et disputa cette province à la France. Louis VII, après la réduction d'Angers, avait confié la garde de la place à Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. L'alliance du prince breton avec les Anglais amena Louis IX en Anjou avec une armée considérable; il se présenta sous les murs d'Angers qui se hâta de lui ouvrir ses portes (1230). Le même roi, en 1246, donna ce comté et celui du Maine à son frère Charles Ier, comte de Provence, qui commença assez tristement la troisième maison d'Anjou. Ce prince conquit et garda pendant vingt ans les royaumes de Naples et de Sicile, causes de la ruine de ses sujets dont un grand nombre furent enveloppés dans le massacre des vêpres siciliennes (1266-1282). Nous n'avons rien à dire de Charles II, dit le Boiteux, son fils (1285), ni de Charles III, issu du mariage de Philippe-le-Hardi avec Isabelle d'Aragon, et mari de Marguerite, fille du dernier comte (1290); ni de Jean Ier, fils du roi Philippe de Valois et petit-fils de Charles III (1332). Ces comtes n'ont légué à l'histoire locale aucun souvenir intéressant. Depuis l'année 1297, l'Anjou était une comté-pairie: Louis Ier, deuxième fils du roi Jean Ier, obtint de son père, en 1360, son érection en duché-pairie. Adopté par la reine Jeanne, en 1380, il prit possession de la Provence et se consuma en vains efforts pour conquérir les royaumes de Naples et de Sicile; son corps, transporté de Bari à Angers, fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Maurice (1384). Louis II tenta, comme son père, la fortune de la guerre au delà des monts, et, comme lui, vit échouer toutes ses entreprises. De retour dans sa ville d'Angers, il y établit une chambre des comptes. En 1413, il donna quelques inquiétudes à la cour, en réunissant dans son palais le duc de Bretagne, le duc d'Orléans et le comte de Vendôme, comme s'il eût voulu former une alliance avec eux. Il mourut à Angers, en 1417, ayant eu

d'Yolande, fille de Jean Ier, roi d'Aragon, cinq enfants, dont les deux aînés héritèrent successivement de son duché d'Anjou et de ses principales possessions.

Cependant, ni l'Anjou ni sa capitale n'étaient restés étrangers aux guerres du XIVe et du XVe siècles. En 1341, Philippe de Valois assembla à Angers une armée de six mille hommes pour combattre Jean de Montfort, le concurrent de Charles de Blois à la couronne de Bretagne. Avec ces forces, le roi de France assiégea et prit Chantoceau. Le connétable Bertrand Du Guesclin, vers 1370, accourt en Anjou, s'arrête à Angers, traverse la Loire aux Ponts-de-Cé, et de là va porter les plus rudes coups aux Anglais. Plus tard, le duc de Clarence investit cette place et lui donne un assaut sans pouvoir l'emporter; la crainte de la voir tomber au pouvoir de l'ennemi détermine le maréchal de La Fayette à se porter à sa rencontre dans les plaines de Beaugé. Le glorieux succès que les armes françaises y obtiennent est la conséquence de ce mouvement. En 1444, les Anglais, sous les ordres de Sommerset, se présentent encore devant Angers, au nombre de six mille, et se logent à l'abbaye de Saint-Nicholas; mais ils en décampent presque aussitôt, à la fois alarmés et découragés par l'adresse d'un canonnier du château, qui, au milieu de la nuit, guidé par la lumière de la chambre où les officiers de l'armée anglaise sont tranquillement assis à table, leur envoie la balle d'un fauconneau, et frappe mortellement le sire de Froyfort, leur capitaine le plus renommé.

Ainsi, nous trouvons toujours les Anglais aux portes d'Angers, et nous ne voyons jamais un duc d'Anjou se présenter pour défendre la capitale de son comté. Ces princes, d'ailleurs actifs, entreprenants, braves, étaient devenus étrangers à l'Anjou; ils guerroyaient au loin pour atteindre cette triste chimère de la royauté d'Italie; sur les quatre ducs héréditaires de la troisième maison d'Anjou, deux, Louis Ier et Louis III, moururent au delà des monts. Ce dernier reçut pourtant à Angers le roi Charles VII, qui, par ses lettres patentes, lui donna le duché de Touraine (1442). Il mourut sans enfants, en 1434, et eut son frère pour héritier. Nous ne ferons point l'histoire de ce célèbre personnage, qu'on a appelé *le bon René*, et non pas *René-le-Bon*, parce que cette qualité tenait moins à la sensibilité de son cœur qu'à la faiblesse de son caractère. La fortune le combla de ses faveurs et de ses dons, mais il ne sut ni mériter les unes ni garder les autres (1420). Qualifié comte de Piémont, en venant au monde dans le château d'Angers (1408), ensuite comte de Guise, et, par son mariage avec Isabelle de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson (1431); appelé, à la mort de son grand-oncle Louis et de son beau-père Charles, à recueillir tant en son nom qu'en celui de sa femme les duchés de Lorraine et de Bar; plus tard, enfin, héritier, par la mort prématurée de son frère, du duché d'Anjou, du comté du Maine, du comté de Provence et du titre de roi de Naples et de Sicile (1434), le duc René semble destiné à relever la gloire de son pays et à exercer une grande influence sur les affaires de son temps; mais il est toujours au-dessous de sa position ou de sa fortune, toujours malheureux ou malhabile, toujours joué ou dépouillé. Il perd en quelques années Naples et la Sicile, après les avoir conquis (1447); il cède à son frère Charles le comté du Maine (1440); il se démet du duché de Lorraine en faveur de son fils unique Jean (1443); enfin, il se laisse

enlever le duché d'Anjou par Louis XI (1474), et s'il garde le comté de Provence, ce n'est qu'à la condition d'en disposer de manière à ce que cette belle province revienne presque aussitôt à la couronne.

Lorsque René eut perdu ou aliéné toutes ses acquisitions territoriales, il porta légèrement et gaiement sa mauvaise fortune, comme un homme fait pour une condition médiocre. C'était assurément par un violent effort sur lui-même, malgré la distinction naturelle de son esprit et la remarquable bravoure dont il avait fait preuve dans toutes les circonstances de sa vie, qu'il avait recherché les soucis et les peines de la royauté : son penchant, ses goûts, son caractère, le faisaient doucement incliner vers le repos, les rêveries et les plaisirs d'une existence molle, paisible et sans but. Après s'être occupé de politique et de guerre en artiste, il fit de la science et de l'art en gentilhomme; du reste, fort instruit pour un prince, connaissant presque toutes les langues depuis le latin jusqu'à l'hébreu, bon théologien, très-versé en jurisprudence, composant des chants d'église, élève de Van Eyck ou de Jean de Bruges, et fort bon peintre de l'école de transition, faisant des vers, des fabliaux, des romans, et s'appliquant surtout avec un soin minutieux à toutes les petites choses. On a de lui plusieurs ouvrages en prose ou en vers, et un traité sur les Tournois. Il n'existe plus à Angers, depuis longtemps, d'œuvres de son pinceau; celles des Cordeliers, de l'Ermitage de la Baumette, du manoir de Reculée et de Notre-Dame du Petit-Mont, ont disparu avec ces anciens monuments. Il a dû pourtant produire un grand nombre de tableaux. Sa passion pour le dessin et la peinture était telle, que, pendant ses tournées royales, il crayonnait souvent son portrait sur les murs des maisons où il s'arrêtait, et que, plus d'une fois, il lui arriva de se consoler d'un traité ruineux pour ses intérêts, en s'amusant à l'orner de mille embellissements, comme un objet d'art. Ainsi, il écrivit de sa propre main, en lettres d'or, « accompagnées de vignettes et de fleurons enluminés des plus belles couleurs, » l'acte de cession de la Provence. Grand amateur de spectacles, il en développa le goût chez les Angevins : c'est à Angers que fut joué, pour la première fois, en 1486, le mystère du poëte Jehan Michel. Le roi René aimait beaucoup les tournois, et il déployait une rare magnificence dans ces joûtes, ces passes d'armes, ces fêtes, où la galanterie jouait un si grand rôle. Celle de *l'emprise de la gueule du dragon* dura plusieurs semaines. Il établit à Angers, en 1448, l'ordre de chevalerie du *Croissant*, auquel il donna pour symbole un croissant d'or, et pour devise ces trois mots : *Loz en croissant*, croître en louanges. Il y avait là une application facile à saisir, et qui a dû faire sourire Louis XI.

René aimait beaucoup la ville d'Angers. Il faut dire à l'honneur de ce prince qu'il avait fort à cœur le bonheur de ses sujets, et qu'il s'en occupa toujours au milieu de cette vie un peu trop désœuvrée, qui avait pour lui tant de charmes. Ceci nous explique pourquoi sa mémoire est encore si chère aux Angevins. Il ne fut pas seulement le patron éclairé de la science, de la littérature et des beaux-arts; il prit part aux travaux disciplinaires du concile qui se réunit à Angers, en 1448, sous la présidence de Jean Bernard, archevêque de Tours. En 1462, il convoqua dans cette ville, sous le nom de *Grands Jours*, une assemblée provinciale, composée de la noblesse, du clergé et du tiers-état, pour la révision

de la coutume d'Anjou. Le droit coutumier de la province subit alors de nombreuses réformes[1]. Il prenait un grand intérêt à l'horticulture et à l'agriculture, et, par ses encouragements, il en hâta les progrès : l'Anjou lui doit le raisin muscat, les roses de Provins et les œillets de Provence. René fit bâtir une chapelle, dédiée à saint Bernardin, dans le couvent des Cordeliers d'Angers, et reconstruire le chœur de l'église de Saint-Martin. Il fonda aussi, dans ses environs, le bel ermitage de la Beaumette, pour procurer quelques distractions et quelque soulagement à sa première femme, Isabelle de Lorraine, frappée d'une maladie de langueur et qu'il aimait tendrement. On voyait autrefois, à Angers, un grand nombre de maisons dont la façade était décorée d'écussons aux armes du bon roi René ; il les avait fait toutes réparer ou rebâtir à ses frais par le sentiment de généreuse humanité qui le portait à s'occuper de l'entretien ou de la reconstruction des habitations des familles pauvres ou peu aisées.

Louis XI était le neveu de René par sa mère, Marie, fille du duc d'Anjou Louis II et femme de Charles VII. Depuis longtemps il enviait la riche succession de son oncle maternel ; mais il lui fallait un prétexte pour réunir l'Anjou, le Maine et la Provence à la couronne. René n'eut garde de le lui donner. A l'époque de la ligue du Bien public, ce prince refusa de s'associer aux seigneurs révoltés ; son fils Jean d'Anjou, duc de Calabre, se déclara, au contraire, contre le roi. Louis XI se rendit en personne à Angers en 1464, pour s'assurer des bonnes dispositions des Angevins ; il les trouva pleins d'un zèle qui, bientôt après, leur inspira la pensée d'intercepter la marche du duc de Bretagne, alors en route pour rejoindre les seigneurs ligués ; mais René n'approuvant point ce dessein s'opposa à son exécution. Son fils, Jean d'Anjou, montra, dans les rangs de la ligue du Bien public, un esprit de conciliation dont Louis XI lui sut beaucoup de gré ; il eut, par son crédit, une grande part à la conclusion des traités de Conflans et de Saint-Maur-les-Fossés. Le roi crut devoir le payer de retour en lui donnant des hommes et de l'argent pour soutenir ses droits au royaume d'Aragon. La mort frappa le duc de Calabre au milieu de cette entreprise (1470) ; son fils aîné ne lui survécut pas longtemps et son second fils mourut trois ans après. D'un autre côté, la fameuse Marguerite, fille de René et femme de Henri VI, roi d'Angleterre, avait perdu tout à la fois son mari, son enfant et la couronne. Le vieux duc d'Anjou se trouvant sans alliés, sans appui et sans héritier mâle en ligne directe, Louis XI, de crainte que la succession de son oncle ne lui échappât, résolut de s'en emparer par voie de confiscation ; il eut le triste courage de déférer le roi René au parlement de Paris, « comme suspect d'intelligence avec ses ennemis. » L'accusation était si absurde qu'elle ne put être accueillie même par la complaisance parlementaire. Alors le roi, pour couper au plus court, se transporte à Angers, ordonne au gouverneur du château de lui en ouvrir les portes et en confie la garde à Guillaume de Corizay (1474). René apprit à son château de Beaugé, où il était en ce temps-là, l'occupation d'Angers et la confiscation de l'Anjou. Douloureusement affecté, il se retira à

1. En 1508, Louis XII convoqua dans le même but une autre assemblée des états à Angers. La coutume réformée d'Anjou fut publiée le 6 octobre de cette année.

Aix où il mourut six ans après (10 juillet 1480); son corps fut porlé à Angers, conformément à sa volonté dernière, et inhumé dans l'église de Saint-Maurice, près de sa femme Isabelle de Lorraine. Le même caveau reçut la dépouille mortelle de la reine Marguerite, sa fille, en 1482.

Dans l'année même où Louis XI mit si violemment la main sur Angers, il l'érigea en commune; la prise de possession de la ville et la concession de la charte communale portent l'une et l'autre la date de 1474. Il s'était établi, à ce qu'il paraît, une secrète sympathie entre les habitants d'Angers et le roi. Celui-ci n'avait pas une grande confiance dans les bonnes dispositions des nobles de l'Anjou, et la création d'une municipalité à Angers fut, probablement à leur égard, une esure de défiance : d'une part, Louis XI fortifiait et élevait la bourgeoisie, de l'autre part, il affaiblissait et amoindrissait la noblesse. L'établissement d'une garnison de cinq mille hommes dans la ville et le château d'Angers aurait servi moins efficacement la politique du roi. Ce qu'il y a d'extraordinaire dans cet affranchissement, c'est qu'on y arrive sans transition : la veille on était en plein dans l'arbitraire, le régime du bon plaisir, la prédominance du privilége; le lendemain, la bourgeoisie se trouve d'un seul coup constituée en corps politique nommant ses magistrats, investie du droit de justice, s'administrant et se gardant elle-même. A l'époque de l'introduction du régime féodal, les dernières traces de l'ancienne municipalité romaine avaient complétement disparu. La révolution communale, qui, plus tard, remua si profondément la France, n'arriva point jusqu'à Angers. Si au moyen âge il existait dans cette ville des magistrats municipaux, ils furent toujours dans la dépendance des souverains de l'Anjou et subordonnés à ses officiers. Il n'y avait donc point de commune ni d'hôtel de ville; les plus notables bourgeois, sur la convocation des hommes du comte, se réunissaient dans une chambre de la Porte-Chapelière.

Louis XI, dans le préambule de ses lettres-patentes, nous fait connaître le motif de sa libéralité envers les habitants d'Angers; il voulait, disait-il, les récompenser des preuves de fidélité qu'ils avaient données à la couronne pendant la ligue du Bien public. Voilà pourquoi il établit une municipalité composée d'un maire, qui remplit aussi la charge de capitaine général, de dix-huit échevins, de trente-six conseillers, d'un procureur et d'un secrétaire-greffier, formant un total de cinquante-sept personnes; voilà pourquoi il accorde la noblesse et même le droit de s'élever à l'ordre de chevalerie aux citoyens qui seraient investis de fonctions municipales, ainsi qu'à leurs enfants « nés ou à naître »; voilà pourquoi il concède, en outre, aux bourgeois possédant en biens meubles et immeubles la valeur de mille livres tournois, la faculté à perpétuité d'acquérir des fiefs « et autres choses nobles », et à tous les habitants indistinctement l'exemption d'ost, de chevauchée, du ban et de l'arrière-ban, sauf le cas où le roi commanderait l'armée en personne. La charte ne borne pas la jouissance de ces avantages aux limites de la ville : elle en étend l'application aux habitants des faubourgs de la Quinte et des Ponts-de-Cé. Le roi nomme à vie les premiers membres de la municipalité; mais, au fur et à mesure des extinctions, les officiers municipaux redeviennent électifs, et les nominations se font tous les trois ans. A l'approche du retour périodique des élections les paroisses étaient averties au prône par

un mandement du maire : l'assemblée générale se constituait et procédait par *bulletin secret* au choix de son successeur et à celui des échevins. Lorsque ces magistrats se rendaient à la maison commune, pour y prêter serment et y recevoir le sceau de la ville, on leur présentait une paire de gants blancs et un bouquet de violettes. Le corps municipal se réunissait en tous temps, et partout où il le jugeait convenable, sans l'intervention ni la présence d'aucun officier du roi : il faisait des règlements pour l'administration de la cité, des faubourgs et des Ponts-de-Cé ; tout ce qui concernait la police des arts et métiers et celle des poids et mesures était dans ses attributions judiciaires, pourvu que les causes appelées à son tribunal n'emportassent point la peine de mort. A la municipalité appartenait aussi le pouvoir d'établir et de déterminer les droits d'octroi sur les marchandises et les objets de consommation, sous la condition néanmoins de veiller à l'entretien et à la réparation des fortifications ; c'était à elle enfin, qu'au lieu et place des anciens capitaines d'Angers, était confiée la garde des clefs, des portes et des chaînes de la ville. Le maire, succédant en cela aux comtes et aux ducs, était conservateur des priviléges de l'université. Les habitants, assujettis indistinctement au service du guet ou garde-porte, ne devaient plus faire *montre* que devant le maire et les échevins, substitués, sous ce rapport, au sénéchal d'Anjou. En dernier lieu, et en ce qui touchait la liberté individuelle, aucun membre du corps municipal, ni aucun citoyen d'Angers ne pouvait être arrêté « que par mandement exprès du roi et dans des cas qui intéresseraient sa personne. »

Il ne manquait à la nouvelle municipalité, si libéralement et si largement constituée, qu'une maison-commune ; elle se réunit encore pendant une quinzaine d'années dans le local de la Porte-Chapelière ; le roi lui fit don alors, moyennant une redevance féodale peu onéreuse, d'une maison et d'un jardin situés près du tertre Saint-Michel. Un hôtel de ville y fut construit, en 1489, et ce bâtiment, fort remarquable pour le temps, subsista jusqu'au XVIe siècle.

Pendant son séjour dans la capitale de l'Anjou, Louis XI visita en dévot pèlerin la petite chapelle de Notre-Dame de Béhuart, pittoresquement située dans une des îles les plus verdoyantes de la Loire, sur un rocher de schiste. Au temps de sa jeunesse, la madone de Béhuart l'avait tiré de l'Adour, où il était tombé et avait failli se noyer. Louis, en mémoire de ce service, fit agrandir le sanctuaire de Notre-Dame, qui est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage très-fréquenté. On conservait, à la même époque, dans une église d'Angers, un objet sacré pour lequel ce prince superstitieux avait une grande dévotion et une terreur secrète : nous faisons allusion à la croix de Saint-Laud, précieuse relique composée de quatre morceaux de la vraie croix. Louis XI partageait la croyance commune qu'on ne pouvait se parjurer sur cette croix sans être frappé de mort dans l'année. Il se connaissait donc trop bien pour se soumettre à cette dangereuse épreuve, mais il la faisait volontiers subir à ses ennemis. La mort de son frère, le duc de Guienne, n'avait pas eu, disait-il, d'autre cause, et certes il en savait plus que personne à ce sujet En 1470, la croix de Saint-Laud fut, par son ordre, transportée à Nantes, pour y recevoir le serment de fidélité du duc de Bretagne ; en 1474, il obligea Collas-le-Rendu et son fils à jurer, sur la

même croix, qu'ils ne livreraient pas la ville d'Amiens au duc de Bourgogne. Cette tradition populaire sur le parjure nous rappelle l'histoire du fameux cardinal La Balue, digne conseiller de Louis XI. L'évêché d'Angers était une des nombreuses dignités ecclésiastiques qu'il avait obtenues de la faveur du roi. Après sa trahison, le château d'Angers fut, à ce qu'on prétend, une des prisons où, enfermé dans une cage de fer, il subit sa longue captivité.

Depuis la réunion définitive de l'Anjou à la couronne, cette province ne forma plus qu'un apanage réservé aux fils puînés du roi. C'est ainsi que Charles VIII en eut d'abord la jouissance, du vivant de Louis XI. François Ier le donna à sa mère, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, sans le constituer toutefois en apanage. Les quatre fils de Henri II portèrent ensuite, l'un après l'autre, le titre de ducs d'Anjou; le duché passa aux fils puînés de la maison de Bourbon, et appartint à Jean-Baptiste Gaston, troisième fils de Henri IV, plus connu sous le titre de duc d'Orléans. Le premier prince de cette maison qui ait été duc apanagiste d'Anjou, fut un fils de Louis XIII, Philippe, plus tard duc d'Orléans. Depuis il eut pour successeurs sept titulaires, dont quatre moururent en bas âge, et dont le plus célèbre, second fils de Louis, dauphin de France, et petit-fils de Louis XIV, régna en Espagne sous le nom de Philippe V.

Les affaires de Bretagne conduisirent Charles VIII en Anjou, et il visita la ville d'Angers, le 26 avril 1487. On lui présenta le poëte-médecin Jehan Michel, auteur du mystère de la Passion, récemment joué avec beaucoup de succès devant les Angevins. Jehan Michel, attaché à la personne du roi en qualité de médecin, le suivit dans son expédition d'Italie, et fut au retour gratifié d'une charge de conseiller au parlement de Paris. Pendant le séjour de Charles VIII à Angers, le chapitre de Saint-Maurice n'oublia pas qu'en vertu du seul titre de roi de France, il était de droit chanoine de la cathédrale; aussi, dans une délibération, enregistrée le jour même de l'entrée de ce prince, le chapitre décida-t-il qu'on lui ferait la distribution d'un pain et de cinq sols par jour allouée aux chanoines. Deux ans après, la duchesse de Bretagne ayant pleinement adhéré au traité de Francfort, la paix fut publiée à Angers, à Rennes, à Nantes, à Brest, par Champagne roi d'armes de France et par Bourgogne roi d'armes du roi des Romains; tant il est vrai que l'Anjou ne pouvait rester étranger à rien de ce qui intéressait le duché de Bretagne (1489). Angers reçut encore, à la fin du XVe siècle, la visite d'un roi de France; Louis XII, en 1498, y vint de Chinon, accompagné de César Borgia, duc de Valentinois. L'ambassadeur du pape déploya un faste insolent; il descendit au *Logis Barrault*, le plus riche hôtel de la ville. Le maire et les échevins firent présent à Louis XII de deux cents barriques de vin et d'une aiguière en vermeil.

Cependant les priviléges attachés à la municipalité d'Angers par Louis XI avaient profondément blessé l'orgueil de la vieille noblesse. Ses intérêts les plus chers se trouvaient compromis, d'ailleurs, par cet avénement d'une foule de roturiers avec lesquels elle ne pouvait se résoudre à contracter alliance. Le peuple sur qui pesaient les impôts dont on déchargeait les nouveaux nobles, et auquel ne profitaient pas en retour les bénéfices de la municipalité, commença d'élever, sous le règne suivant, des plaintes et des réclamations que les nobles de race

appuyèrent avec empressement. Charles VIII prêta une oreille favorable à toutes ces récriminations, et réorganisa la mairie d'Angers, sans oser néanmoins toucher au privilége de noblesse. L'envahissement des ennoblis et le préjudice causé au domaine eurent dès lors un remède assuré par la réduction des officiers municipaux au nombre de neuf, savoir : un maire, quatre échevins, un procureur, un clerc, un receveur et quatre sergents nommés par le maire et les échevins. L'évêque d'Angers, le doyen de la cathédrale, l'université, les abbés de Saint-Aubin, de Saint-Nicolas et de Saint-Serge, l'abbesse de Ronceray et le chapitre royal de Saint-Martin, voulurent également disputer au maire et aux échevins la garde des clefs et la police de la ville, ainsi que l'entretien des fortifications et *emparements;* mais des lettres-patentes, données à Orléans, le 30 août 1489, maintinrent les magistrats en possession de ces priviléges qui furent d'ailleurs confirmés par Louis XII.

Nous avons dit que François Ier avait donné le duché d'Anjou à sa mère, Louise de Savoie. Cette princesse vint en prendre possession en 1518, et établit sa résidence habituelle au château d'Angers, dont elle habitait le donjon si pittoresque pendant une partie de la belle saison. Louise de Savoie aimait les érudits, les artistes et les gens de lettres. Elle institua, sous le nom de *Grands Jours*, un tribunal d'appel à Angers, qui embrassait dans son ressort les tribunaux inférieurs de la province, et fit elle même le choix des officiers de cette cour, parmi les hommes les plus savants et les plus intègres. Ce fut en son honneur que Jean Bourdigné entreprit d'écrire les annales et chroniques d'Anjou, dont elle agréa la dédicace. François Ier, cédant aux instances de sa mère, la rejoignit à Angers dans le mois de juin ; il était accompagné de la reine, sa femme, et de sa sœur, la duchesse d'Alençon. La municipalité lui fit une réception magnifique, et le peuple manifesta la plus vive allégresse. Le restaurateur des lettres ne reçut pas un accueil moins empressé de l'université, et promit de respecter tous les priviléges qui avaient été concédés à cet illustre corps par les rois ses prédécesseurs. Il quitta quelques jours après Angers, et bientôt aussi la province, ayant hâte de s'éloigner d'un pays où la peste avait commencé à sévir au milieu du mois d'août.

L'Anjou fut une des contrées de la France où éclata la première étincelle des guerres de religion. Déjà, dès avant 1560, les doctrines du calvinisme s'étaient propagées dans la province ; elles y avaient recruté de nombreux partisans, soit dans la noblesse et dans la magistrature, soit dans la classe des bourgeois et des marchands, et jusque parmi le peuple que son ignorance semblait devoir prémunir contre les séductions des idées nouvelles. Un Angevin, nommé Jean Grandin, venait de publier à Paris un livre de conférences avec les ministres de Genève, touchant divers passages de l'écriture-sainte ; et un habitant d'Angers, René Poyet, le fils du célèbre chancelier, avait été brûlé vif à Saumur, en 1552, comme partisan déclaré de la réforme. Le présidial d'Angers, créé cette année-là même par Henri II, fut donc appelé, tout d'abord, à sévir contre les hérétiques. Le journal de Louvet nous apprend qu'une *grande mortalité* régna à cette époque dans la ville ; plusieurs martyrs du protestantisme y expièrent en effet leur constance, les uns sur des brasiers ardents, les autres dans des chaudières bouillantes, supplice fort en usage dans la province. A l'ouverture des états provin-

ciaux, convoqués à Angers le 13 octobre, l'explosion des sentiments qui agitaient secrètement tous les esprits fut aussi prompte que violente. Charles du Lys, interprète hardi des calvinistes, annonça que la majeure partie de la noblesse « voulait vivre et mourir pour le roi et lui obéir, » mais qu'elle protestait aussi « vouloir vivre selon les commandements de Dieu et non selon la tradition des « hommes. » Cette conclusion déchaîna une tempête. Dans la séance du soir, où tous les gentilshommes s'étaient rendus en armes, Louis Marquis, bachelier ès-lois, se prétendit autorisé par cinq cents d'entre eux à désavouer Charles du Lys. Un tumulte affreux suivit ces paroles. Les novateurs, qui étaient trois cents environ, attachant aussitôt leurs mouchoirs à leurs chapeaux, en signe de ralliement, tirèrent quelques coups de pistolet sur les catholiques. Le prévôt, pour soustraire Louis Marquis à leur fureur, se vit obligé de le conduire en prison, et plusieurs membres de l'assemblée reçurent des contusions ou des blessures graves.

Le gouvernement déploya une grande sévérité contre les auteurs de cette émeute qu'on appela *la Journée des Mouchoirs*. Un gentilhomme, convaincu de s'être montré en armes à chacune des séances, paya ce délit de sa tête, et plusieurs membres du Tiers qui avaient assisté au prêche des huguenots furent envoyés à la potence. Mais le calvinisme avait fait des progrès trop sérieux parmi les Angevins : il ne devait point reculer devant ces rigueurs. Un chanoine de la cathédrale, dévoué sans doute, au fond du cœur, à la cause de la réforme, favorisa un coup de main que les protestants de Beaugé, de Beaufort, de Châteaugontier, de Craon et de Saumur, réunis à ceux d'Angers, tentèrent sur la ville dans la nuit du 4 avril 1561 : maîtres des maisons canoniales, du palais épiscopal et des portes, ils en parcoururent le lendemain tous les quartiers, ayant à leur tête plusieurs gentilshommes. Le sac des églises et des couvents ne se fit point attendre ; les statues des saints furent mutilées et jetées dans la rivière : on ne sait même où se seraient arrêtées ces profanations, si Théodore de Bèze n'eût exhorté les chefs calvinistes, dans un sermon qu'il prononça aux Augustins, à ne point tolérer désormais de pareilles violences.

En 1562, les réformés occupaient encore Angers ; mais les catholiques, approvisionnés secrètement de munitions par un homme de leur parti, se maintenaient toujours dans le château. Cet homme, nommé François Rigault, ne borna point là ses services : il réussit, à la faveur de la nuit, à introduire le capitaine Puygaillard dans le château avec un renfort de troupes. Le lendemain, 5 mai, la garnison fit une sortie, surprit tous les postes et chassa les calvinistes au delà des ponts ou les jeta dans la Maine ; Rigault, pour prix de son dévouement, obtint le privilége de porter les armes de la ville. Angers devint bientôt un théâtre affreux de vengeances privées et d'assassinats judiciaires. Le duc de Montpensier, gouverneur de l'Anjou, se rend dans cette capitale de la province, et y fait traduire devant les tribunaux tous les calvinistes qui n'ont point péri les armes à la main. On les pend avec symétrie aux potences permanentes dressées sur les places du Pilori, de Sainte-Croix, de la Trinité et de la porte Chapelière, et un édit royal, publié à son de trompe, met les protestants hors la loi et autorise les catholiques à courir sus : deux cent quarante-quatre seulement échappent à la mort par la fuite, et survivent à la ruine de leur parti.

Il serait trop long et surtout trop pénible de raconter toutes les péripéties de ce drame sanglant. L'édit de pacification de 1563 maintint la proscription du culte réformé à Angers; il ne toléra que l'existence d'un seul prêche à Beaugé pour tous les calvinistes de l'Anjou. Le retour des protestants angevins dans leurs foyers fut suivi de jours de deuil. Vers le milieu du mois de juin, les premiers symptômes d'une maladie contagieuse se déclarèrent à Angers; l'alarme et la mortalité furent si grandes, que les tribunaux se réfugièrent dans le château de Villevêque. Un mal beaucoup plus grave désolait d'ailleurs la ville depuis le commencement des troubles; jamais la corruption des mœurs publiques n'avait été si profonde ni ne s'était montrée au grand jour avec autant d'assurance. Le clergé angevin, que plusieurs conciles s'étaient efforcés inutilement de ramener à l'observance de la discipline, se laissait aller surtout à des écarts déplorables. On en eut un exemple terrible dans l'aventure du chanoine Pierre Fréteau, cruellement mutilé par une de ses maîtresses, la belle Agnès, dont il avait irrité la jalousie (1564). Agnès expia son crime sur le bûcher, et longtemps on a vu figurer sur la place du supplice une colonne haute de vingt pieds, surmontée d'une statue allégorique, à laquelle le peuple, oublieux de son origine, avait pris l'habitude de rendre les mêmes honneurs qu'aux images des saints. Au milieu de ce déchaînement des passions, la ville d'Angers est dotée d'une institution précieuse pour son commerce. Charles IX lui accorde, en 1565, un tribunal consulaire, sur le modèle de celui qu'il vient de créer à Paris. Dans cette même année, le jeune roi visite Angers, où l'attendent le duc d'Anjou et Catherine de Médicis. Il y revint encore en 1570. Charles IX, déterminé à faire la paix avec les protestants toujours redoutables malgré les défaites de Jarnac et de Moncontour, arriva de Brissac à Angers. Il était, cette fois, accompagné du duc d'Anjou. Lorsque l'illustre Pierre Ayrault, lieutenant-criminel et échevin perpétuel de la ville, complimenta ce prince, il lui fit un tableau énergique de tous les malheurs du temps, et lui adressa ces fermes paroles : « Monseigneur, on peut dire, ou peu s'en faut, qu'il n'y a plus de justice en ce royaume, et qu'elle en est bannie, comme si on luy avoit fait son procès à elle-même. »

Charles IX ne demeura qu'un jour dans le château d'Angers, où il avait établi sa résidence (du 7 au 8 janvier); il y reçut, au milieu des fêtes célébrées pour le mariage de la sœur du duc de Guise avec le duc de Montpensier, les députés des calvinistes chargés de poser les préliminaires de la paix qui fut signée sept mois après à Saint-Germain. Deux ans nous séparent encore de la Saint-Barthélemy. Dans cet intervalle, Charles IX entreprit un nouveau voyage en Anjou (1571). Il s'arrêta à Bourgueil, où fut assassiné en plein jour le confident de son frère, Georges de Villequier, coupable, dit-on, d'avoir trahi le secret du roi. Quel était ce secret? La pensée peut-être qui couvait l'attentat du 24 au 25 août 1572. Dans ce cas, le plan de la Saint-Barthélemy aurait été conçu en Anjou et non pas en Gascogne. Quoi qu'il en soit, un jour avant les massacres de Paris, dans la nuit du 23 au 24, le duc de Guise écrivit au gouverneur d'Angers, Louis Thomasseau de Cursay, de mettre à mort tous les hérétiques d'Angers. Cursay lui fit une noble réponse dans laquelle il refusait péremptoirement d'exécuter ses ordres; mais déjà l'épouvante régnait à Saumur; le

farouche Montsoreau y présidait aux vengeances de la cour. Sa mission une fois accomplie, Montsoreau marche sur Angers; il y tue plusieurs calvinistes à coups de pistolet ou de poignard, et ameute la populace dont le concours l'eût aidé infailliblement à noyer dans un torrent de sang la capitale de l'Anjou, sans l'intervention des magistrats et la modération inspirée aux catholiques eux-mêmes par la généreuse fermeté de Cursay. Cette conduite eut, du reste, des imitateurs dans le haut et le bas pays; la loyauté angevine s'indigna de ce qu'on osait lui demander dans de pareilles circonstances, et ce fut en vain que le duc d'Anjou, lui-même, sollicita le savant professeur François Bauduin, l'une des lumières de l'université d'Angers, d'écrire la justification des massacres de la Saint-Barthélemy. Un autre savant, le bibliographe Gabriel Naudé, de Paris, fut plus tard moins scrupuleux.

Après la mort de Charles IX, Henri III donna son ancien apanage à François, son frère, duc d'Alençon, afin de le détacher du parti des malcontents unis aux calvinistes. Ceux-ci, en s'appuyant sur eux, avaient effectivement acquis assez d'influence dans l'Anjou, vers les premiers mois de 1576, pour dominer à Beaufort, Bourgueil et Saumur, et le roi de Navarre avait essayé même de surprendre la ville d'Angers. Un des premiers actes du duc d'Alençon fut de confier le gouvernement de son nouvel apanage à l'un de ses favoris, Bussy d'Amboise. La province entière gémit bientôt sous l'oppression la plus odieuse. Les habitants les plus riches, protestants ou catholiques, victimes des exactions et des violences de Bussy, n'échappèrent à la mort ou au pillage qu'en cherchant un refuge à Nantes. La misère fut surtout excessive à Angers, et l'argent y devint si rare que les marchands les plus accrédités imaginèrent une monnaie de parchemin sur laquelle était gravée l'empreinte du poinçon avec lequel ils marquaient leur vaisselle d'étain. Le 22 octobre, les états provinciaux se réunirent dans cette ville pour nommer des députés aux états-généraux convoqués à Blois. Parmi les plus illustres membres de l'assemblée générale de la nation, on distingua alors le savant publiciste Jean Bodin, citoyen d'Angers, issu d'une très-ancienne famille de l'Anjou, et député de la province de Vermandois. Ce fut lui qui, devenu président du Tiers, fit arrêter par les états, malgré les conciliabules tenus contre la paix du royaume par les partisans des Guise, « que Sa Majesté serait suppliée de ramener ses sujets à l'unité catholique, mais sans employer la force ni les armes. »

En 1578, le duc d'Alençon vint se mettre en possession de son duché d'Anjou. L'évêque Gabriel Bouveri, qui avait été son précepteur, lui offrit un dîner splendide dans la grande salle du capitole. Les courtisans du duc, trouvant mauvais sans doute qu'un simple prélat eût adressé pareille invitation à un prince, feignirent tout à coup de se quereller et jetèrent les plats avec la vaisselle par les fenêtres. L'année d'après, Bussy tomba dans une embûche, sous les coups de Montsoreau dont il avait séduit la femme. On lui donna pour successeur le comte de Cossé-Brissac, dévoué aux intérêts de la Ligue. Le nouveau gouverneur ôta le commandement de la ville et du château au capitaine Michel Borrouge du Hallot, et en confia la garde à un officier normand appelé Boucaulles. Vers ce même temps, Henri III, effrayé des progrès du duc de Guise, renoua secrè-

tement avec les partisans du roi de Navarre. Les deux princes tentèrent inutilement d'enlever Angers au moyen d'une surprise. Henri III s'adressa au capitaine Du Hallot, auquel le Béarnais adjoignit deux de ses créatures, Léon de Fresne et Louis Boucherot de Rochemorte. Ces trois hommes s'emparèrent d'abord du château ; mais ils en furent presque aussitôt dépossédés par les habitants. Rochemorte périt sur les créneaux ; Léon de Fresne succomba également. Du Hallot, désavoué par Henri III, fut rompu vif sur la place du Pilori (1585). Tout était donc fini, lorsque le prince de Condé, qui s'était mis en route avec sa petite armée, à la première nouvelle de l'occupation du château par les conjurés, arriva sous les murs d'Angers pour hâter la réduction de la ville. Ses troupes s'emparèrent sans trop de peines des faubourgs de Bressigny et de la Madeleine ; mais le lendemain, ayant échoué dans une seconde tentative et voyant tout le pays se soulever contre eux, les huguenots se retirèrent précipitamment. L'armée protestante, composée d'environ quatre mille combattants presque tous gentilshommes, n'échappa à une destruction complète qu'en se dispersant et en s'éparpillant dans la campagne par petites bandes.

Le comte de Cossé-Brissac assista aux seconds états-généraux convoqués à Blois en 1588. De retour à Angers, il le poussa ouvertement à la révolte : les habitants, se déclarant pour la Ligue, tendirent des chaînes et se barricadèrent dans leurs rues ; le château seul reconnut l'autorité du roi, grâce à l'incorruptible loyauté de son commandant, Donadieu de Pichery. Le maréchal d'Aumont, envoyé à Angers avec des troupes par Henri III, le fait rudement rentrer sous l'obéissance de la couronne ; il exile les principaux ligueurs, destitue les magistrats suspects, les emprisonne, les condamne à des taxes énormes, et frappe en outre sur la ville d'abord une contribution de guerre de vingt-six mille écus, ensuite une autre de cent mille. Henri III, pourtant, ne se croit pas encore sûr des Angevins : il veut leur imposer pour gouverneur Loignac, un des meurtriers du duc de Guise ; bientôt il le révoque, sur leurs instantes réclamations, et leur envoie la Rochepot. Le 5 août 1589, à la nouvelle de l'assassinat du roi par Jacques Clément, les habitants prennent encore les armes ; on ferme le palais, les Ligueurs relèvent la tête et renouvellent le serment de l'Union ; les membres du présidial se réfugient à Châteaugontier plutôt que de prêter serment à un roi hérétique.

La Rochepot ne se maintenait donc à Angers qu'avec de grands efforts. Mais l'heureux succès de ses expéditions contre les petites villes de Beaupréau et de Chalonnes, et la prise de Châteaugontier, du Mans et de Laval par Henri IV, changèrent bientôt la face des affaires. Le roi fortifia encore son parti en accordant aux habitants de la métropole angevine, bannis de ses murs, la permission de revenir dans leurs foyers (1590). Les ligueurs d'Angers comptaient encore, il est vrai, sur les secours de la Bretagne, à laquelle une communauté d'intérêts et de sentiments attachait alors l'Anjou comme au temps de la confédération des Armoriques. Mais Mercœur fit une pointe hardie en Anjou, et sa victoire de Craon eut peu d'influence sur la situation générale de la province (1592). Le duc de Mercœur ne tarda pas à reconnaître lui-même qu'il devait renoncer à l'orgueilleux espoir de placer sur sa tête la couronne ducale de Bre-

tagne. Des conférences pour la paix ouvertes en premier lieu à Ancenis, puis transférées dans la capitale de l'Anjou (1596-1597), aboutirent à une trêve dont la durée devait s'étendre du 17 octobre 1597 au 1er janvier 1598. Il ne restait plus aucune place à la Ligue dans toute la province, lorsque Henri IV arriva, le 7 mars, à Angers, au commencement de cette année. Mercœur, attaqué en Bretagne par Cossé-Brissac, rallié depuis peu à la cause royale, s'effraya de son isolement et députa la duchesse sa femme vers le roi, afin d'obtenir son pardon. Les conditions de Henri furent d'abord assez dures, il n'avait encore vu que les envoyés de la duchesse : celle-ci, s'étant présentée dans sa litière aux portes de la cité angevine, en avait été rudement repoussée par les bourgeois. Gabrielle d'Estrées, méditant le mariage de son fils César avec la fille de la duchesse, alla la trouver aux Ponts-de-Cé; et les deux femmes, rapprochées par un commun intérêt, firent leur entrée à Angers dans la même litière. Le roi, persuadé d'un côté par les désirs de sa maîtresse, séduit de l'autre par les grâces de la spirituelle duchesse de Mercœur, consentit, malgré les sages remontrances de Sully, à négocier une soumission qu'il était désormais impossible au duc de différer davantage[1]. Il faut lire dans les *Mémoires* de Sully toute cette affaire si curieuse, où le cœur du roi est mis à nu par son ministre, de la manière à la fois la plus naïve et la plus noble. Les fiançailles de César de Vendôme avec Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, furent célébrées dans le château et suivies des fêtes les plus brillantes. Henri IV ne partit d'Angers que le 12 du mois d'avril, après avoir scrupuleusement accompli toutes les pratiques religieuses que lui imposait son titre de roi très-chrétien.

L'existence politique d'Angers s'arrête ici · elle défaille en quelque sorte avec le siècle. De la fin du règne de Henri IV à celui de Louis XIII, pas un épisode bien significatif à noter dans son histoire. En 1619, Marie de Médicis, qu'une réconciliation éphémère a rapprochée du jeune roi, vient prendre possession du gouvernement d'Anjou, et fait son entrée, le 16 octobre, à Angers, « au milieu des arcs-de-triomphe »; six mille bourgeois en armes s'étaient portés à sa rencontre pour lui faire honneur. Louis XIII s'alarme bientôt de l'absence de sa mère; le favori de Luynes entretient et excite ses soupçons; les princes ont d'ailleurs rejoint séparément Marie de Médicis, à laquelle ils conseillent de se défendre. Le roi, pour rompre leurs mesures, s'avance vers l'Anjou où la reine a réuni une armée : désirant faire bonne contenance, elle essaie une promenade militaire du côté de La Flèche; presque tous ses partisans l'abandonnent en chemin, et elle se voit réduite à battre précipitamment en retraite sur Angers. L'archevêque de Sens Duperron, le président Jeannin, les ducs de Montbason et de Bellegarde, lui apportent des propositions de paix : elle les accepte; mais, avant qu'on ait pu en discuter les articles, Louis XIII, arrivé en vue du Pont-de-Cé, fait une reconnaissance jusqu'aux portes de la place, où ses troupes entrent pêle-mêle avec celles de la reine, qui ont reculé dès le premier choc. Marie de Médicis, enfermée dans Angers, ne pouvant plus chercher un refuge en Poitou depuis la prise du Pont-de-Cé, n'a plus d'autre ressource que de mettre bas les

1. C'est au château de Briolay, situé à dix kilomètres d'Angers, que le duc de Mercœur fut reçu en grâce par Henri IV.

armes; elle dépêche ses ministres vers les plénipotentiaires du roi, et la paix est signée à Brissac (août 1620). On prétend que quelques brouillons avaient conseillé à la reine de désarmer Angers et de piller la ville, pour se frayer ensuite un passage à travers la Loire jusqu'à Angoulême; elle en fut détournée par l'évêque de Luçon, Richelieu, et surtout par la courageuse fermeté du père Joseph, qui la rendit responsable de tous ces désordres devant Dieu.

Il y avait, à Angers, on le voit, un esprit d'opposition qui se manifestait dans toutes les circonstances, et qu'à la première vue il semble difficile de concilier avec la mollesse angevine devenue depuis longtemps proverbiale (*molles, faciles Andegavi*). Aux états-généraux de 1614, le tiers-état de l'Anjou avait été représenté par Étienne du Mesnil, ancien maire d'Angers, et par François Lasnier, lieutenant-général civil de cette même ville; ce dernier s'était honoré par un langage d'une élévation et d'une hardiesse extraordinaires, et dans lequel il y avait comme un pressentiment de la révolution de 1789. « La France est notre commune mère, qui nous a tous alaités, » avait-il dit en s'adressant à la noblesse; « messieurs de l'Église ont eu la bénédiction de Jacob et de Rebecca, et ont obtenu et emporté le droit d'aluesse; vous en êtes messieurs les puînés, et nous en sommes les cadets. Traitez-nous comme vos frères cadets et comme étant de la même maison, et nous vous honorerons et aimerons. *Souventesfois les cadets ont relevé l'honneur des maisons que les aînés avoient ruinées.* » Ces belles paroles furent dénoncées au roi comme une insulte, par une députation du corps de la noblesse.

A l'époque de la Fronde, les habitants d'Angers se montrèrent tout d'abord hostiles au cardinal Mazarin. Le maréchal de Maillé-Brezé, qui était alors gouverneur du Saumurois et de l'Anjou, ordonna au maire de lui envoyer les clefs de la ville; sur son refus, il y fit entrer des troupes qui se livrèrent aux plus déplorables excès. Le maréchal, honteux et chagrin de ces rigueurs que Gilles Ménage lui reproche avec amertume, dans la Vie de son père Guillaume Ménage, ne tarda point à donner sa démission; il fut remplacé, en 1649, par le duc de Rohan-Chabot, auquel la municipalité, sachant bien qu'il était au fond du cœur pour le parti des princes, fit une réception des plus cordiales (1650). Le duc se déclara bientôt, en effet, contre la cour; et l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, l'un des fils du célèbre Antoine Arnauld, ayant voulu apaiser les troubles, vit se fermer devant lui les portes de la ville. Les maréchaux d'Hocquincourt et de La Meilleraye se présentèrent enfin sous les murs de la place; Rohan ne put leur opposer une longue résistance, et se rendit sans avoir éprouvé de pertes considérables (1652). C'est au château d'Angers, qu'après son arrestation à Nantes, le surintendant des finances, Fouquet, fut conduit par « le sieur d'Artagnan, sous-lieutenant des mousquetaires à cheval, » ainsi qu'il est dit dans la lettre de Louis XIV aux officiers municipaux de la ville (septembre 1661). Vingt-huit ans après, Angers vit arriver dans ses murs un homme tombé de bien plus haut encore. Jacques II, chassé d'Angleterre, y vint, le 2 mars 1689, et le lendemain prit le bateau qui devait le conduire en Bretagne, où l'attendait la flotte mise à sa disposition par Louis XIV; au retour de sa malheureuse expédition d'Irlande, ce prince repassa par Angers, le 15 janvier 1692, et, la même année,

s'y rendit une troisième fois encore, allant à Brest recevoir les débris de ses régiments ainsi que les émigrés irlandais auxquels Guillaume III avait permis de s'embarquer pour la France.

Le mouvement religieux que la réaction contre le protestantisme avait déterminé en Anjou, dès le commencement du XVIIe siècle, fut particulièrement remarquable dans la ville d'Angers. Du règne de Louis XIII à la fin de celui de Louis XIV, il ne s'y éleva pas moins de quatorze monastères, communautés ecclésiastiques ou pieux établissements de bienfaisance : Minimes, Ursulines, Oratoriens, Dames du Calvaire, Carmélites, Visitandines, Récollets, Communauté de la Croix, Missionnaires, Petits-Pères, Maison de refuge, Séminaire, Bon Pasteur, Maison de la Providence (1617-1750). On reconstruisit, en outre, Saint-Nicolas, Saint-Serge et Saint-Aubin, les trois abbayes de l'ordre de Saint-Benoît situées dans la ville même.

Colbert essaya de pousser la métropole angevine dans les voies de l'industrie et du commerce; il voulut intéresser les habitants aux opérations des négociants de Nantes, par l'intermédiaire de la compagnie des Indes orientales. Grâce à quelques étrangers dont il favorisa ou provoqua les efforts, plusieurs manufactures et fabriques furent introduites à Angers; cette ville dut l'industrie des toiles peintes et imprimées aux frères Thomas et François Danton (1752), et celle des toiles à voiles à MM. Bonnaire et Loizillon, dont l'établissement occupa bientôt deux cents métiers, et acquit une si haute importance qu'il reçut la qualification de manufacture royale (1757). Un fait curieux témoigne d'ailleurs d'un progrès remarquable dans les mœurs industrielles : dès 1686, il existait une association des négociants d'Angers avec ceux d'Orléans, pour « assurer la navigation libre de la Loire et des rivières qui s'y jettent. » Le commerce prit peu à peu un tel accroissement, que les quatre foires franches accordées par Louis XI n'étant plus suffisantes, il en fut créé huit autres, dont on fixa le terme au deuxième mardi des mois qui n'était occupé par aucune des quatre foires primitives. En 1740, il y avait dans la capitale de l'Anjou environ soixante-cinq communautés d'arts et métiers.

Les institutions municipales, auxquelles les habitants d'Angers devaient aussi en grande partie ce mouvement industriel et commercial, n'avaient pas été moins favorables à l'assainissement et à la décoration de la ville. Du XVe siècle jusqu'aux premières années du XVIIIe, nous voyons la mairie relever les fortifications d'Angers sur les plans de Philibert Delorme, et en dégager les abords en faisant raser les ouvrages avancés; faciliter les communications par le percement de nouvelles portes, ouvrir des rues nouvelles, élargir les anciennes, exhausser le sol, le paver, et garantir ainsi les bas quartiers des inondations périodiques par lesquelles ils étaient en quelque sorte submergés. La ville doit encore à ses magistrats, ou à leurs familles ennoblies, ses édifices les plus curieux sous le rapport de l'art, tels que la maison commune, à laquelle fut ajouté, en 1684, un grand corps de bâtiment; le logis Barrault, ainsi nommé du nom de son propriétaire, Olivier Barrault, trois fois maire d'Angers; l'hôtel d'Anjou ou du Figuier, les logis Lasnier et Louet, et l'hôtel de Lanereau, tous quatre élevés également par des familles nobles d'origine municipale. La com-

mune avait toujours montré une profonde sollicitude pour les souffrances des classes pauvres. Elle augmenta les revenus de l'Hôtel-Dieu par son intelligente administration, réunit à l'ancienne aumônerie des *Renfermés* les bâtiments et les dotations de plusieurs autres aumôneries, ainsi que les rentes appartenant aux ladreries de la Madeleine et de Saint-Lazare, acquit de l'université le collége de la Fromagerie, et en fit une annexe de l'hôpital général, ou hôpital Ayrault, lequel fut réorganisé, en 1672, par lettres-patentes de Louis XIV, sous le nom d'hospice général de la Charité. Ne négligeant enfin, dans sa sollicitude et sa prévoyance, rien de ce qui concernait l'instruction, la sûreté et la richesse publiques, elle divisa la ville en dix-sept quartiers, dont elle confia la surveillance à quatre bourgeois, demanda au roi, en 1684, des lettres-patentes pour la création de l'académie royale d'Angers, fonda le nouveau collége des Oratoriens (1690), et racheta du chapitre de Saint-Laud le droit du dixième sur toutes les espèces d'or et d'argent fabriquées à l'hôtel des Monnaies d'Angers, qui leur avait été concédé par Geoffroy-Martel, sans pouvoir toutefois relever cet établissement de l'état de déchéance où il était tombé depuis longtemps.

Tandis que la municipalité s'acquittait ainsi de ses devoirs avec un soin tout paternel et une persévérance infatigable[1], la royauté, toujours besogneuse et avide d'argent, cherchait à lui ravir ses droits, au moyen de quelques mesures fiscales. Dépouillée, en 1661, du privilége de noblesse, par l'édit qui l'abolissait partout où il existait dans le royaume, la mairie angevine se vit trois ans après réintégrée dans cette prérogative; mais ce fut en faveur du maire seulement que deux élections successives auraient porté à ces fonctions, et à la condition pour lui de vivre *noblement*. Louis XIV, en 1692, ayant substitué aux mairies électives des charges en titre d'offices héréditaires, fixa les gages du maire d'Angers à deux mille livres. Sous Louis XV, le prix de la mairie d'Angers monta jusqu'à cent dix mille livres, et l'on créa deux maires, appelés alternatifs, parce que chacun d'eux en exerçait tour à tour les fonctions. La vente de tous les offices produisit la somme de sept cent quatre-vingt-seize mille livres : ils furent supprimés, en 1724, malgré l'édit *perpétuel et irrévocable* qui les déclarait héréditaires, et le gouvernement les remboursa en rentes au denier cinquante. Avant la révolution, et depuis 1773, la mairie était redevenue élective au deuxième degré : en ce sens que, pour les places de maire, de lieutenant de maire, d'échevins au nombre de trois et de conseiller perpétuel, les corps et paroisses avaient le droit de présenter trois candidats au prince apanagiste du duché d'Anjou, lequel en nommait un à chacune de ces fonctions.

Dans le laps de temps qui s'est écoulé depuis la création de la municipalité jusqu'à la période où nous sommes parvenus, on a remarqué sans doute que l'Université d'Angers ne s'est jamais mêlée directement à l'histoire politique ou religieuse de la ville. Absorbé par les travaux de l'enseignement, cet illustre corps, dont les priviléges furent successivement confirmés par tous les rois de France, ne s'éloigna jamais de ses paisibles habitudes. Malheureusement cet esprit d'ordre et

1. Bodin, dans ses recherches sur le bas Anjou, donne la liste des maires d'Angers, où nous voyons figurer plusieurs magistrats illustres : Pierre Ayrault, Martineau, Cupif, Sourreau de l'Epinaye, Gabriel Dupineau, qui mérita la belle qualification de Père du peuple, etc., etc.

de réserve n'avait pas pénétré dans la classe des étudiants qui fréquentaient les quatre facultés : une telle corruption s'était déjà introduite parmi eux vers la fin du xv[e] siècle, que les chefs de l'Université réclamèrent de Louis XI, en 1478, un frein contre l'insubordination et la licence de leurs auditeurs. Ce prince rendit aussitôt une ordonnance, dans laquelle défense fut faite aux écoliers, de quelque état ou condition qu'ils fussent, « de porter des armes de jour ou de nuit, » et surtout de se servir « d'exécrables, vilains, détestables et inhumains jurements, » sous peine des châtiments les plus terribles, gradués suivant l'importance du délit, et en ayant égard à la récidive, savoir : la prison, le fouet, le bannissement, les oreilles coupées, la potence, la langue percée d'un fer rouge. Cette indiscipline n'en persista pas moins, malgré l'ordonnance de Louis XI : le port de l'épée, que l'on ne put absolument interdire aux écoliers, fut pour eux une occasion constante de disputes et de désordres. Il faut lire dans la dissertation de Pocquet de Livonière sur l'Université d'Angers, quels étaient sous Louis XIV les mœurs et le caractère des étudiants. Nul, dans la ville, ne pouvait se croire à l'abri de leurs insultes ; c'étaient des rixes sanglantes pendant le jour, des scènes de débauche pendant la nuit. La dévotion et les pratiques de la piété s'alliaient à tous ces scandales. Chaque nation avait sa fête qu'elle célébrait avec pompe, en la coupant d'intermèdes qui se passaient au cabaret. La brillante procession du sacre, surtout, donnait lieu à toutes sortes d'extravagances de la part de cette turbulente jeunesse. Placés comme musiciens à la tête du cortége, les écoliers s'arrêtaient devant tous les balcons où ils apercevaient de jolies femmes, et, forçant à chaque instant la procession à suspendre sa marche, les saluaient « avec des airs profanes, comme s'il avait été question de faire des sacrifices à Vénus. »

L'histoire d'Angers, sous Louis XV et Louis XVI, se borne, y compris les quelques faits que nous avons exposés déjà et qui empiètent sur cette époque, à des détails d'un intérêt purement administratif ou biographique : tels que l'exil auquel la cour condamna l'évêque Poncet de la Rivière, en punition de la hardiesse de ses jugements sur le régent dont il avait été contraint de prononcer l'oraison funèbre ; la fondation de la maison de retraite pour des prêtres âgés, celle de l'hospice des enfants trouvés et des incurables (1734-1778) ; la construction de l'Académie de manége, qui ne coûta pas à la commune moins de quatre cent mille livres (1753) ; l'établissement d'une école des frères de la doctrine chrétienne par l'évêque Jean de Vaugirault ; l'érection de la bourse de commerce et l'augmentation du nombre des juges consulaires portés de trois à cinq (1741-1755). Un arrêt du conseil royal concéda, en 1757, à l'administration municipale la propriété des fossés, des murs et des fortifications de la ville.

Angers, par sa situation géographique, joua un grand rôle dans les guerres civiles de l'ouest et devint un des centres les plus importants des opérations des armées républicaines contre les royalistes des départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Dès les premiers troubles de la révolution, le voisinage de la Bretagne mit cette ville en contact avec l'esprit de résistance et d'innovation, qui commençait à agiter profondément les peuples. Les Angevins suivirent, avec un intérêt toujours croissant, les diverses péripéties de la lutte des Bretons d'abord

contre le despotisme de la cour et ensuite contre les prétentions des classes privilégiées. La communauté de sentiments et d'intérêts, qui, à toutes les époques de grandes crises, avait rapproché les populations de l'une et l'autre provinces, fit alors battre de nouveau tous les cœurs. Les membres de la basoche d'Angers, les étudiants en droit et en médecine, et bientôt tous les jeunes gens de la ville, protestèrent, dans une adresse énergique, contre les attentats commis par l'ordre de la noblesse pendant la réunion des états à Rennes, et offrirent aux patriotes bretons le secours de leurs bras. Deux députés, Choudieu et Pérard, représentèrent les habitants d'Angers à la fameuse fédération de Pontivy. Par cette association, « les jeunes citoyens français, habitant les provinces de Bretagne et d'Anjou, » comme le porte l'acte fédératif, « s'engagèrent à ne reconnaître entre eux, malgré la nouvelle division des provinces, qu'une immense famille de frères, toujours réunis sous l'étendard de la liberté » (20 mars 1790) : sentiments généreux, sans doute, mais dont les tendances eussent été peut-être dangereuses pour le repos de la France et pour le maintien de son unité politique.

Cependant les événements marchaient avec une grande rapidité. Le 6 octobre 1787, les députés du roi et ceux de la généralité de Tours se réunirent dans une salle de l'hôtel de ville d'Angers, sous la présidence du duc de Praslin; ils étaient au nombre de vingt-deux et représentaient les trois provinces d'Anjou, du Maine et de Touraine. On leur sut gré de leurs bonnes intentions, qui, du reste, n'eurent aucun résultat. Les élections pour les états-généraux furent terminées vers la fin du mois de mars 1789 : parmi les députés du Tiers, nommés par la sénéchaussée d'Angers, nous trouvons Chasseboeuf-Volney et Laréveillère-Lépeaux.

Le clergé angevin se déclara unanimement contre la constitution civile qu'on voulait lui imposer: il suivit en cela l'exemple de l'évêque d'Angers, M. de Lorry, dont la déchéance fut prononcée; le 6 février 1791, l'assemblée électorale de Maine-et-Loire remplaça ce prélat par M. Hugues Pelletier, prêtre du diocèse. Au nombre des ecclésiastiques dissidents, on avait remarqué le curé de Saint-Laud, Étienne-Marie Bernier; il se réfugia dans les rangs de l'armée vendéenne et ne tarda pas à y exercer une influence considérable. Angers, érigé en chef-lieu du département formé de l'ancien Anjou, fut ensanglanté de bonne heure par les dissensions civiles. Deux mille ouvriers, employés dans les ardoisières, et connus sous le nom collectif de *Perreyeurs*, s'insurgèrent pour avoir justice des accapareurs de grains, commirent quelques désordres, et dirigèrent ensuite contre la porte Saint-Michel une attaque mal combinée que repoussèrent les gardes nationaux Berthe et Soland, aidés seulement par six de leurs camarades. Après quelque hésitation, une partie de la milice angevine se joignit au régiment de Royal-Picardie, alors en garnison à Angers, pour marcher contre les insurgés réunis dans le Champ-de-Mars. Cinquante à soixante perreyeurs furent tués ou blessés dans cette rencontre; leur chef et deux prisonniers, pris les armes à la main, périrent par la potence (septembre 1790). Tandis que la guerre civile éclatait ainsi dans la cité d'Angers, l'invasion étrangère menaçait la France. Le département fournit successivement à nos armées trois bataillons de braves, outre la compagnie franche de Beaugé; et avec ces soldats citoyens partirent les Beaurepaire, les Lemoine, les Girard, les Delaage, qui, tous quatre, s'élevèrent au grade d'officiers généraux.

Les Angevins, naturellement enclins à la modération et à la douceur, répugnaient aux principes et aux mesures extrêmes. Cet esprit parut tout d'abord dans les tendances politiques du directoire du département et dans l'établissement du *club de l'Est*, ou des *Amis de la Constitution*, auxquels se rallièrent les hommes les plus considérables de la ville. Le *club de l'Ouest*, ou des *Amis de l'égalité*, appelé aussi le *club des Bonnets*, parce que la plupart de ses membres appartenaient à la dernière classe du peuple, comprit mieux les tristes nécessités de cette situation tout exceptionnelle et annula ou absorba bientôt le club des modérés. C'était, sur une échelle infiniment réduite, la défaite de la Gironde par la Montagne. Dès le commencement du mois de novembre 1792, des attroupements nocturnes se formèrent dans les districts de Vihiers, de Cholet et de Saint-Florent. Les rassemblements devinrent, en peu de temps, des armées bien pourvues d'artillerie, qui tinrent la campagne, assiégèrent les villes ou livrèrent des combats. On fit marcher contre eux la milice angevine qui, à la suite du désastre de Pont-Barré, perdit plus de cinq cents hommes, tous pères de famille. Deux représentants du peuple, commissaires de la Convention nationale dans les départements de l'ouest, Hentz et Francastel, se concertèrent avec la commune et le directoire pour assurer la défense de la ville, qui fut mise en état de siége, et pour arrêter au dehors les progrès de l'insurrection.

Après la prise de Saumur, les Vendéens se dirigèrent sur Angers. Le général Barbazan se trouvait à ses portes avec quatre mille hommes; et les habitants étaient disposés à faire une défense vigoureuse. Par une résolution inexplicable, on n'en ordonna pas moins l'évacuation de la place avant même que l'ennemi se fût montré. Le 24 juin 1793, les Vendéens y entrèrent; on distinguait dans leurs rangs ce même abbé de Folleville, prétendu évêque d'Agra, qui, l'année suivante, fut fusillé à Angers (5 janvier 1794). Les républicains reprirent la ville, comme ils l'avaient perdue, sans combat. Le comte de Ruillé, qui avait contribué à la préserver du pillage, en acceptant les fonctions de maire pendant l'occupation vendéenne, paya ce dévouement de sa tête (2 janvier 1794). Cependant, vers les premiers jours de juillet, les conventionnels Tallien, Bourbotte et Choudieu, député de Maine-et-Loire, tous trois membres du comité de surveillance des armées de l'Ouest, s'étaient rendus à Angers pour y organiser la terreur : ils confièrent à un comité révolutionnaire le soin de veiller à la sûreté publique, et investirent une commission militaire des pouvoirs les plus amples pour procéder au châtiment de tous les traîtres (8 et 10 juillet 1793). Quelques mois après, Choudieu et Bourbotte, auxquels s'était réuni le représentant Richard, prononcèrent la destitution du directoire départemental, en lançant contre ses membres une accusation de fédéralisme. D'un autre côté, Francastel et son nouveau collègue Esnue-Lavallée, déclarèrent que si Angers ouvrait encore ses portes aux Vendéens, il serait traité en ville rebelle, rasé et incendié. Les habitants n'avaient pas besoin d'être placés sous le coup d'une telle menace pour se défendre : ils le prouvèrent en se réunissant à la garnison, sous les yeux même des commissaires de la Convention, pour repousser les royalistes, le 3 et le 4 décembre 1793. Quatre attaques, dirigées contre les portes Cupif, Saint-Michel et Saint-Aubin, échouèrent cette fois complétement : les Vendéens,

affaiblis déja par la faim et les souffrances, ne purent se résoudre à donner un assaut général et se retirèrent dans un affreux désordre. Westermann, arrivé trop tard avec l'armée de Mayence pour combattre les assiégeants, sous les murs de la place, les poursuivit et leur tua beaucoup de monde.

La terreur n'a été nulle part plus impitoyable qu'à Angers, parce que nulle part peut-être la lutte ne fut plus acharnée. Les prisons, le château, le petit séminaire, le calvaire, les Ursulines, l'église de la Fidélité et la cathédrale même, regorgeaient de suspects, de prêtres, de religieuses et de prisonniers vendéens. La commission militaire faisait amener devant elle les détenus par fournées, ou se transportait pour les juger dans les lieux de détention. La guillotine, en permanence sur la place du Ralliement, ne frappait pas assez vite : pourtant, en un seul jour, elle fit tomber cent cinq têtes ; c'était ordinairement par des fusillades qu'on se débarrassait des victimes envoyées par troupes à la mort. Les condamnés marchaient, deux à deux, entre un double rang de soldats ; une musique bruyante jouait les airs de *Ça ira* et de la *Carmagnole* pour étouffer les plaintes ; enfin, un des membres de la commission militaire assistait à la fusillade, qui s'accomplissait presque toujours dans un champ situé près de la haie des Bons-Hommes, auquel on a donné le nom de *Champ des Martyrs*. Douze cents prisonniers vendéens, enfermés à Saint-Maurice, n'en sortirent que pour être fusillés en une seule fois dans la plaine de Saint-Gemmes. De nombreuses exécutions de prisonniers de guerre ensanglantèrent aussi les Ponts-de-Cé. On embarqua sur la Mayenne soixante-un prêtres du département de la Nièvre, et on les transporta à Nantes, où ils périrent dans les bateaux à soupape de la Loire. Toutefois, la commission militaire renvoya devant un autre tribunal les accusés les plus illustres qui lui furent livrés : MM. L. de Dieusie, ancien député de Maine-et-Loire à l'Assemblée constituante et président du directoire ; Couraudin-Delanoue et J.-B. Laréveillère, ex-conseillers au présidial d'Angers, et depuis, l'un président du district, l'autre du tribunal criminel; L.-E. Brevet, ex-constituant, et J.-F.-A. Tessié Ducloseau, médecin, tous deux membres du conseil général, furent conduits à Paris par l'ordre des juges d'Angers. Le tribunal révolutionnaire les condamna à mort, « comme fédéralistes, » le 15 avril 1794.

Le représentant Bézard fut envoyé dans l'Ouest, après la révolution du 9 thermidor. Il se fit aimer des habitants d'Angers par sa douceur, et acquit des droits à leur reconnaissance en les autorisant, pendant une disette cruelle, à faire dans les districts environnants de fortes réquisitions de blé (1795). Ses collègues, Dornier, Morisseau, et Delaunay, député du département, eurent la gloire de pacifier la Vendée : le 4 mars 1795, ils annoncèrent à la municipalité qu'ils avaient conclu un accommodement avec Stofflet et Charette. Une nouvelle famine menaça bientôt Angers, où l'on ne comptait pas moins de quinze mille habitants réduits à la misère : le comité de salut public et celui des finances, ne voulant pas laisser périr une ville qui était « l'arsenal et le magasin commun de trois armées, » lui accorda un secours de cinq millions. Dans la première année du Directoire, qui compta parmi ses cinq directeurs un député de Maine-et-Loire, Laréveillère-Lépeaux, la guerre civile éclata de nouveau. Hoche déjoua les projets des deux chefs vendéens par la promptitude de ses mouvements, et

les fit prisonniers. Stofflet fut fusillé à Angers dans le Champ-de-Mars, avec ses aides de camp Desvaraines et Lichtenheim, et Charette périt de la même manière à Nantes. En 1799, les succès obtenus par les chouans dans plusieurs districts de la Sarthe, du Morbihan et de la Loire-Inférieure, firent mettre encore le chef-lieu de Maine-et-Loire en état de siége; il ne fut toutefois l'objet d'aucune entreprise sérieuse de la part des royalistes. Pendant le consulat, l'école centrale fit place au lycée, érigé depuis en collége royal. L'ancien curé de Saint-Laud, l'abbé Bernier, qui s'était rallié au gouvernement de Bonaparte, et avait puissamment contribué à la pacification de la Vendée, assista, comme évêque d'Orléans, à l'installation de M. Montault, le nouvel évêque d'Angers.

La tranquillité du département fut profonde sous la domination impériale. Le 11 août 1808, Napoléon et l'impératrice Joséphine s'arrêtèrent un moment à Angers, pendant leur voyage de Nantes à Saumur. L'empereur, à la demande du maire, M. de La Besnardière, confirma l'autorisation que, l'année précédente, il avait accordée à la municipalité de démolir les anciennes fortifications de la ville, dont les créneaux et les tours tombaient en ruines. Le duc d'Angoulême visita Angers en 1814, et le duc de Bourbon s'y rendit, l'année suivante, pour prendre le commandement des départements de l'Ouest; il se le vit presque aussitôt enlever par le général Lamarque. Celui-ci, avec la coopération des généraux Delaage, Travot et Corbineau, obligea le duc de Bourbon à s'embarquer pour l'Angleterre, et par l'heureux résultat des combats de Thouars et de la Roche-Servière, contraignit les généraux royalistes Auguste de La Rochejaquelein et Sapinaud à lui demander la paix qui fut signée à Cholet, le 26 juin 1815. Après le désastre de Waterloo, le général Thielman, à la tête d'un corps de cinq mille Prussiens, prit possession de la ville d'Angers, à laquelle il imposa d'énormes sacrifices. Pour punir M. de Wismes, préfet du département, nommé par le roi le 12 juillet 1815, de sa résistance aux actes de l'autorité militaire, le commandant prussien le fit secrètement saisir; ce magistrat ne fut rendu à la liberté et à ses administrés qu'en vertu de la convention du 4 septembre 1815. Pendant les vingt années de la restauration, nous n'avons à noter que le passage de la duchesse d'Angoulême à Angers, où elle assista à l'inauguration de la nouvelle Maison-Commune (1823), et l'enthousiasme extraordinaire avec lequel les habitants de cette ville accueillirent, en 1830, MM. Guilhem et d'Andigné, représentants de Maine-et-Loire et signataires de l'adresse des deux cent vingt-un. L'ovation préparée aux deux honorables députés faillit occasionner les troubles les plus sanglants, par la résistance de M. le préfet Barthélemy et de M. le colonel Cadoudal aux désirs de la population angevine.

Angers était le siége d'une sénéchaussée et d'un présidial, d'une prévôté royale, d'une prévôté générale de la maréchaussée, d'un tribunal d'élection, d'un bailliage, d'une juridiction consulaire, et de deux commanderies de l'ordre de Malte, celle du Temple et celle de l'Hôpital, appartenant l'une et l'autre à la langue de France et au grand prieuré d'Aquitaine. Il y avait, en outre, dans cette ville une maîtrise particulière des eaux et forêts, un bureau général de tabac, un grenier à sel, une juridiction des traites foraines, un bureau pour les droits d'aides et un autre bureau pour les droits des cinq grosses fermes. Nous avons parlé de son

évêché, de son université, de son collége, de son académie des Belles-Lettres et de son école royale d'équitation. Angers renfermait, en comprenant les faubourgs, seize paroisses, toutes exemptes de tailles, hormis une seule ; ce qui lui avait valu le nom de *ville franche*. On y comptait neuf chapitres et seize commnnautés religieuses. Le commerce était alors presque nul à Angers; ses établissements industriels se bornaient à deux manufactures de toiles à voiles, une de toiles peintes, une raffinerie de sucre et une petite fabrique de bas de fil. Dès qu'un marchand ou même un artisan avait amassé quelque fortune, il s'empressait de renoncer à son état pour entrer dans la classe de la bourgeoisie. Le travail pouvait être accepté comme une nécessité, mais il ne donnait droit à aucun honneur ; bref, la considération d'une famille était d'autant plus grande, qu'il y avait plus de temps que ses membres vivaient *sans rien faire*. Les charges municipales donnaient la noblesse, l'oisiveté la consacrait. On prétend même que certains ennoblis, voulant dissimuler leur origine roturière, avaient arraché plusieurs feuillets du registre où se trouvaient écrits les noms de leurs ancêtres.

La révolution a complétement modifié l'aspect de la ville, en bordant la rivière d'une ligne de quais, et en ouvrant des rues nouvelles sur les vastes enclos de la Fidélité, des Ursulines, de l'Oratoire et des Cordeliers. Les Angevins sont toujours, il est vrai, aussi soumis au préjugé nobiliaire, qu'ils l'étaient sous l'ancien régime, et, en général, chaque classe des habitants de la ville reste isolée dans sa sphère, ou bien n'en sort que rarement ; mais, du moins, le travailleur n'y a plus honte du travail, comme autrefois, et n'envie plus autant que le faisaient ses pères l'avantage de *vivre noblement*. L'industrie angevine est loin encore, toutefois, d'avoir acquis le développement qu'elle peut prendre ; quelques manufactures de toiles et d'indiennes, quelques filatures de laine et de coton suffisent à l'activité des habitants ; la seule exploitation qui ait de l'importance est celle des riches ardoisières situées aux environs de la ville. Le commerce, beaucoup plus considérable, consiste en toiles à voiles, chanvres, étoupes, mercerie, grains, légumes, fruits, confitures sèches, miel, cire, bougie, vins blancs très-estimés, chevaux et bestiaux. Chef-lieu de préfecture, siége d'un évêché et d'une cour royale d'où ressortissent les trois départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, Angers, tout en n'étant qu'une ville de troisième ordre, exerce encore aujourd'hui une action presque aussi étendue que lorsqu'elle représentait une province. On y trouve une bourse, une chambre des manufactures, un dépôt d'étalons, une institution de sourds-muets, une académie des belles-lettres, un jardin des plantes, un cabinet d'histoire naturelle, une bibliothèque publique et un musée : l'école des arts et métiers, le collége royal, l'école de médecine secondaire, l'académie universitaire et le cours de botanique, dédommagent la ville de la perte de son ancienne Université. La bibliothèque, formée des livres épars pris dans les abbayes de Saint-Aubin, de Saint-Nicolas, de Saint-Serge et de Lévières, belles collections pillées et à moitié détruites pendant le siége de 1793, se composait encore de cinquante mille volumes à l'époque où fut créée l'école centrale ; elle est réduite actuellement à vingt-quatre mille imprimés et cinq cents manuscrits. Le musée s'est enrichi d'une magnifique collection formée par les copies en plâtre de presque tous les chefs-d'œuvre dus au ciseau de Jean-

Pierre David, qui lui en a fait hommage. La population d'Angers, dont le chiffre atteignait, dit-on, 50,000 âmes avant la révocation de l'édit de Nantes, n'était plus, en 1726, suivant Boulainvilliers, que de 36,000; descendue à 30,000 en 1789, elle est remontée depuis à 36,531. L'arrondissement contient 144,793 habitants, et le département 488,472.

Angers s'élève en amphithéâtre sur le penchant d'une colline; la Maine le divise en deux parties bien distinctes : à gauche, la vieille cité, que circonscrivent et dominent la cathédrale et le château, et dont les accroissements successifs ont fini par former une ville principale, centre de la richesse et du commerce, quartier des magasins de luxe, des habitations aristocratiques ou bourgeoises; à droite, la Doutre, ou quartier d'outre-Maine, bâti sur la rive droite de la Mayenne, centre populaire, ville du bruit et du travail. Ce n'est, du reste, qu'en pénétrant dans la partie haute, dans ces rues escarpées, étroites et sombres, bordées de vieilles maisons en pans de bois, plaquées d'ardoises sur les façades, ou bien entièrement construites, comme les anciennes fortifications, en pierres d'ardoises, qu'on peut comprendre maintenant pourquoi Angers était appelé *la ville noire :* dans toutes les autres parties, on dirait plutôt *la ville blanche*, car les maisons y sont bâties sur un plan régulier, avec beaucoup d'élégance et en fort belle pierre de taille. Les Angevins sont très-fiers de leurs boulevards : cette promenade, pratiquée sur l'emplacement des fossés et des murailles, embrasse sans interruption dans sa vaste ceinture la Doutre, la ville et la cité proprement dite, que relient ensemble deux ponts jetés sur la Maine, l'un en fonte, l'autre en fil de fer. Plusieurs églises ont été démolies pendant ou depuis la révolution, telles que Saint-Pierre, Saint-Mainbœuf, Saint-Maurille, Sainte-Croix, Saint-Michel-le-Palud, Saint-Aubin, etc.; il reste de l'église de Saint-Aubin une tour qu'on peut apercevoir à une distance de quarante kilomètres, ainsi que les flèches hardies de la cathédrale, admirable édifice gothique construit sur une éminence. Les autres monuments d'Angers sont le château, qui se dresse sur un roc, du côté de la Mayenne, à plus de trente mètres au-dessus de cette rivière; les églises de la Trinité et de Saint-Serge, bâties au milieu du XIe siècle; l'hôtel gothique d'Anjou; le superbe bâtiment occupé autrefois par l'école d'équitation, et le Logis-Barrault, dont l'immense local est réservé à la bibliothèque, au cabinet d'histoire naturelle et au musée. On remarque enfin, à Angers, le Champ-de-Mars, presque aussi vaste que celui de Paris, et les promenades du Mail, de la Lice, de la Turcie et du Bout-du-Monde.

La biographie angevine, particulièrement en ce qui concerne la ville d'Angers, est d'une grande richesse. La théologie surtout, la science du droit, la médecine, les lettres et les arts fournissent de nombreux sujets à cette curieuse nomenclature, dans laquelle on ne compte que trois hommes de guerre et un marin, savoir : au moyen âge, *Charles d'Espagne de la Cerda*, nommé connétable de France par le roi Jean en 1350; dans les temps modernes, *Henri-François des Erbiers, marquis de Letanduère*, chef d'escadre, au XVIIIe siècle; le général *Jacques Desjardins;* et le colonel *Gilbert Gaultier*, son aide de camp. La ville d'Angers a donné à l'église et à la théologie, le cardinal Geoffroy, qui vivait dans le XIe siècle; *Jean le Masson*, premier ministre à Paris de la religion réformée;

Jean Fronteau, auquel on doit un abrégé de la philosophie de Saint-Thomas; *François Babin*, rédacteur des Conférences d'Angers; *Louis de Carrières*, connu par un commentaire sur tous les livres de la Bible; et *Gatien de Galizon*, compilateur d'un recueil latin des lettres des Papes. Parmi les jurisconsultes, publicistes ou avocats, nous citerons *Pierre Ayrault*, célèbre par son traité *De jure patrio; Jean Bodin*, à qui son livre de *la République* fit une réputation européenne; *Gabriel Dupineau*, l'un des commentateurs de *la Coutume d'Anjou; Julien Peleus*, historiographe de Henri IV; *François Delaunay*, commentateur des Institutes coutumières d'Antoine Loysel; *René de la Bigottière, sieur de Perchambault*, rédacteur de la *Coutume de Bretagne; Claude Pocquet de Livonnière*, avocat, fondateur de l'Académie d'Angers; le constituant *Brevet de Beaujour*, ancien avocat du roi dans cette ville; *J. Delaunay* aîné, avocat, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, mort sur l'échafaud révolutionnaire; et *Pierre-Marie Delaunay*, son frère, député à la Convention et au conseil des Cinq-Cents. Au nombre des hommes que les sciences, les lettres et les arts doivent à Angers, distinguons *François Bernier*, le fameux voyageur; *Jean-François Mirault*, docteur en chirurgie; les deux *Bourdigné*, l'un poëte, l'autre historien; *Gilles Ménage*, qu'il suffit de nommer; *François Guyet*, le plus savant des Angevins; *Jeanne* et *Marie Ayrault*, filles du lieutenant-criminel, qui, toutes deux, cultivèrent la littérature; *Nicolas Petrineau Des-Noulis*, historien des comtes d'Anjou; le curé *Claude Robin*, auteur de l'ouvrage intitulé *le Montglonne; Louis Damours*, auteur des *Lettres de Ninon de Lenclos; Gabriel-Éléonore Merlet de la Boulaye*, fondateur du Jardin des Plantes d'Angers; le graveur *Jean Boivin*; les architectes *Bardoult* et *Jean de Lespine*, et *Pierre-Jean David*, le plus grand sculpteur de notre temps. David, à une époque où il était encore très-jeune, pauvre et inconnu, fut gratifié, à titre d'encouragement, d'une pension de six cents livres par le conseil municipal d'Angers. Nous nous plaisons à rappeler cette circonstance, qui n'honore pas moins la ville que l'artiste qui en fut l'objet. [1]

1. *Commentaires* de César. — *Recueil des historiens de la France.* — *L'Art de vérifier les dates.* — *Spicilège* d'Achery. — D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule.* — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tomes VIII, XIII, XVII et XIX. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois.* — *Mémoires* de Sully. — De Thou, *Histoire de son temps.* — *Mémoires de la Ligue.* — Dom Morice et dom Lobineau, *Histoires de Bretagne.* — John Lingard, *History of England.* — Buchez, *Histoire parlementaire de la révolution française.* — Legros, *Correspondance inédite du comité de salut public.* — Duchâtellier, *Histoire de la révolution française en Bretagne.* — Camille Mellinet, *La commune de Nantes.* — Ménage, *Histoire de Sablé.* — *Priviléges de l'université d'Angers*, et *Dissertation sur son ancienneté*, par Pocquet de Livonnière. — Pean de la Thuilerie, *Description de la ville d'Angers* et *Calendrier d'Anjou.* — Molthey, *Recherches historiques sur Angers.* — De Villeneuve Bargemont, *Vie de René d'Anjou* — Bodin, *Recherches historiques sur Angers et ses monuments.* — Godard-Faultrier, *L'Anjou et ses monuments.* — Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou sous le régime municipal.* — Le même, *Angers et le département de Maine-et-Loire*, de 1787 à 1830. — Marchegay, *Archives de l'Anjou.* — Ravaisson, *Rapports sur les bibliothèques des départements de l'Ouest.* — Boulainvilliers, *Etat de la France.* — *Dictionnaire* d'Expilly.

BEAUFORT. — BAUGÉ.

Beaufort et Baugé occupent, à l'est d'Angers, le plateau compris entre la Loire et le Loir, l'ancien comté de *deçà Maine*, la région essentielle et primitive de l'Anjou, la partie principale de l'angle tourné vers Paris; ils en sont la double clef et le double centre.

Beaufort peut être considéré, bien qu'on en ignore l'origine précise, comme l'une des plus anciennes villes de l'Anjou. A l'époque à laquelle elle fut fondée, par la pensée même de sa fondation, et longtemps après, elle s'est trouvé placée dans la vallée de la Loire, à la limite de la terre et de l'eau. La Loire et ses affluents dans la primitive liberté de leur cours s'épanchaient jusque-là. Beaufort était l'entrepôt de la contrée sur le fleuve. La route d'Angers à Saumur et à Tours passait aussi par là; Beaufort était la sentinelle préposée à sa garde. La levée, dont on fait remonter l'idée jusqu'à Charlemagne, lentement exécutée par l'effort de plusieurs siècles, a changé ces conditions; en resserrant les eaux au midi, elle a relégué aujourd'hui Beaufort à une lieue du lit actuel de la Loire, et lui a enlevé la route qui le traversait.

Il ne paraît pas que Beaufort ait eu, jusqu'au XIVe siècle, d'autres seigneurs directs que les comtes d'Anjou; on peut croire qu'en raison de sa position, à la fois importante et voisine d'Angers, ils tinrent à l'occuper eux-mêmes. En 1340, Philippe de Valois l'érigea en comté et le donna à Guillaume Roger, frère du pape Clément VI et père du pape Grégoire XI, dont la postérité le conserva longtemps. Beaufort revint ensuite aux ducs d'Anjou, et fut engagé au profit de Jean Ier, duc de Bretagne, pour garantie de la dot d'Yolande d'Anjou, qu'il avait épousée. René le racheta en 1469, et le constitua en douaire au profit de Jeanne de Laval, sa seconde femme. Après la mort de Jeanne, Beaufort revint à la couronne, dont il fut encore quelquefois détaché à des conditions diverses, mais accidentellement et par des exceptions de courte durée Beaufort avait un château construit sur une éminence, et si admirablement placé que son horizon embrassait Saumur, Angers et les quinze lieues de pays situées entre ces deux villes. Ce château était la résidence des comtes de Beaufort. René l'habita souvent. Jeanne de Laval y vécut dix-huit ans, et y mourut en 1498. Aujourd'hui, il n'en reste plus que des ruines que la commune loue, et qui sont occupées par de pauvres familles. Il a été démoli en partie, avant la révolution.

Beaufort a été plusieurs fois occupé par les Anglais En 1213, après la confiscation de l'Anjou par Philippe-Auguste, Jean-Sans-Terre s'en rendit maître. En 1370, les bandes de Canolle en firent un de leurs quartiers; ce fut Duguesclin qui les en chassa, après un engagement assez vif qui eut lieu dans la vallée où les Anglais furent surpris et assez rudement battus. En 1420, le duc de Clarence

vint s'y établir, après avoir échoué dans le siége d'Angers, et y resta plusieurs mois. Pendant les guerres religieuses du XVIe siècle, Beaufort fut le point où se donnèrent rendez-vous et où se rallièrent les protestants des provinces du Nord, pour de là passer la Loire et se joindre à la masse de leurs coreligionnaires armés qui occupaient le midi de l'Anjou et le Poitou (1568). En 1793, cette ville se trouva sur le chemin de l'armée vendéenne, qui l'occupa.

La municipalité de Beaufort fut de bonne heure l'une des plus fortement constituées de l'Anjou. On peut en faire remonter l'origine au XIVe siècle; ses éléments ne furent toutefois définitivement régularisés qu'au XVIe. Le registre officiel des délibérations municipales ne date que de 1594. Henri IV, en 1599, voulut avoir l'avis de *la congrégation des manants de Beaufort*, au sujet de l'établissement d'un couvent de récollets dans leur ville. Le personnel des officiers municipaux se composait, en 1761, d'un maire, de deux échevins, d'un procureur syndic et de sept avocats procureurs. Beaufort a perdu son ancienne juridiction des eaux et forêts; mais quoique un peu déchue de son importance administrative, elle est toujours le grand marché agricole de la contrée, et renferme 6,000 habitants. En 1842, on a élevé solennellement, sur une de ses places, la statue de Jeanne de Laval, dont les bienfaits ont laissé des souvenirs vivants et toute une tradition de reconnaissance dans la population.

Autour de Beaufort se groupent un certain nombre de communes, les plus riches de France peut-être, et qu'on a longtemps appelées ses *Fillettes*. En 1834, quinze d'entre elles possédaient, à l'état de communs, pour plus de sept millions de fertiles pâturages, dont on a aliéné depuis une partie. La constitution de ces communs forme un des points les plus curieux de l'histoire à la fois féodale et industrielle de l'Anjou. Terrains conquis par la levée aux dépens de la Loire et de ses affluents, ils furent abandonnés aux populations en compensation des corvées qu'on imposa pour leur conquête même; et, depuis, possédés à peu près en franchise, ils ont été la source de la prospérité agricole de la contrée. Les *Fillettes* de Beaufort, celles particulièrement qui touchent à la levée et qui se développent presque sans solution de continuité de manière à n'être bientôt qu'un faubourg indivis entre Angers et Saumur, sont aujourd'hui grandes comme leur mère. Le voyageur qui passe sur la route et dont l'œil peut plonger au sein de ce petit pays, y saisit, sous un aspect unique le mieux encadré et le plus attrayant, le développement de la richesse moyenne : aspect sans châteaux, mais sans chaumières; dépourvu de grands contrastes, mais vert, fleuri, lustré; aspect moderne et comfortable, type bourgeois si l'on veut, mais où le travail et l'aisance de tous chantent un hymne quotidien qui vaut les rêves champêtres et toutes les idéalités pastorales de l'antiquité.

Baugé s'élève au centre du plateau. Sa première fondation est due à Foulques-Néra (987-1040). C'est une des vingt ou vingt-cinq villes stratégiques dont il hérissa ses frontières, porte destinée par lui à s'ouvrir sur le comté de Blois pour l'attaque, et à se fermer contre lui pour la protection de l'Anjou. Baugé se divise aujourd'hui en deux parties : l'une, située sur le Coisnon et au sein même de sa gracieuse vallée, qui est la ville proprement dite; l'autre, à dix

minutes de là, snr la côte, qu'on appelle Baugé-le-Vieil, et qui n'est qu'un village. Le château de Foulques, dont il ne reste plus rien, avait été construit à Baugé-le-Vieil. La population s'en éloigna, sous René, pour se porter là où elle est aujourd'hui (1434-1474). René avait pris en affection particulière le Coisnon et sa vallée. Il s'y fit élever un château, qui a été le centre du nouveau Baugé. Ce château existe encore aujourd'hui. René, qui l'habita souvent, y vivait en précurseur bénévole de la renaissance, faisant de l'art comme un duc et de la politique comme un artiste, s'occupant de cultiver les roses de Provins ou d'enluminer quelque importante bagatelle, quand Louis XI vint mettre la main sur Angers sans qu'il l'eût deviné, et lui prendre l'Anjou sans qu'il fit rien pour le retenir (1474).

Baugé ne fut point, à proprement parler, inféodé avant la réunion de l'Anjou à la couronne. Richard Cœur-de-Lion le donna à Geoffroy, son frère, évêque de Lincoln, mais à titre viager (1188). Guillaume Desroches, qui, dans l'intervalle de la première dynastie des comtes d'Anjou à la seconde, gouverna la province comme sénéchal et au nom du roi, reçut Baugé de Philippe-Auguste ponr le posséder à titre provisoire (1206). Marguerite de Provence, veuve de Louis IX, eut ensuite assignation d'un revenu de vingt mille livres à prendre pour partie sur Baugé. Ces cas exceptés, il ne paraît pas que Baugé ait été distrait de la possession directe des comtes d'Anjou. Après la réunion de la province à l'État, Louis XI donna Baugé à Pierre de Rohan, maréchal de Gié, en échange de la vicomté de Vire. De nouvelles stipulations, intervenues sous Charles VIII (1513), permirent le rachat que ne s'était pas réservé Louis XI; et, en 1515, Charles d'Alençon, avec le consentement du roi, racheta Baugé, qui se maintint depuis dans sa descendance, en passant dans diverses familles par les femmes.

En 1421, une bataille importante fut livrée aux Anglais, à la porte de Baugé. Le duc de Clarence occupait Beaufort. Il avait échoué dans le siége d'Angers; mais il ne cessait pas de menacer cette ville, dont la prise, selon la remarque de Villaret, aurait ouvert à l'ennemi l'entrée du Poitou, et aurait contraint le Dauphin de se réfugier aux dernières extrémités de la France méridionale. Le maréchal de Lafayette s'avança pour chasser les Anglais de l'inquiétante position qu'ils avaient prise. Il était déjà à Baugé, quand le duc de Clarence fut averti de sa marche. « Ce qu'apprenant, » dit Bourdigné, « le duc de Clarence saillit hors de la table, et laissa le boire et le manger, disant : — Aux armes! seigneurs, allons courir sus ces ribaulx. » La cavalerie anglaise courut en effet vers Baugé, et eut la présomption d'y arriver seule et sans se faire appuyer d'aucun corps d'infanterie. « Quand les deux armées se apperçurent, » dit encore Bourdigné, « avecque grant bruyt et tumulte, ils laissèrent courir lung contre l'autre, et le premier qui desrangea du costé des Anglois fut le duc de Clarence; et contre lui s'adressa de Fontaines, et choquèrent si rudement l'ung contre l'autre, que le duc de Clarence fut porté par terre qui oncques puis n'en releva, et furent là déconfits les Anglois et perdue grant partie de la noblesse et chevalerie d'Angleterre. » Cette victoire eut les effets qu'on en avait espérés; les Anglais abandonnèrent Beaufort et les parties de l'Anjou qu'ils occupaient, et se retirèrent immédiatement en Normandie. L'endroit où fut livrée la bataille de Baugé s'appelle aujourd'hui encore le *Champ de*

bataille. Les habitants font voir une pierre, non loin de là, sur laquelle ils croient reconnaître l'empreinte des pieds du cheval d'un général anglais qui aurait pris la fuite dans cette direction. Baugé, qui semble être resté en dehors des guerres religieuses du XVI[e] siècle, fut assigné comme prêche aux protestants de l'Anjou par l'édit d'Amboise de 1563.

Anne de Melun, cette fille du prince d'Épinay, célèbre par sa beauté, plus célèbre encore par son dedain pour les triomphes de la vanité et du monde auxquels sa beauté pouvait prétendre, fait époque dans l'histoire de Baugé. C'est là que, fuyant le monde et cédant aux ardeurs d'une vocation extraordinaire, après s'être essayée quelque temps, dans un couvent de Saumur, aux pratiques de la piété contemplative, après en être sortie pour chercher ailleurs une vie de charité plus active et plus efficace; c'est là qu'elle vint réaliser enfin son idéal, par la fondation d'un hôpital (1650), aux soins duquel elle se consacra de sa personne, qu'elle dota avec sa fortune, et qui a longtemps été l'un des plus considérables et des mieux tenus de toute la contrée. La fondation de cet établissement n'est pas le seul bienfait que la ville de Baugé doive à Anne de Melun. Pendant la Fronde (1652), un soldat, appartenant à un régiment de lansquenets, de passage à Baugé, fut assassiné par un habitant; ses camarades, par représailles, voulaient mettre la ville à feu et à sang, et déjà ils étaient à l'œuvre, l'épée et la torche à la main. Anne de Melun, dont l'humilité avait jusqu'alors scrupuleusement dissimulé son illustre rang, et qu'on ne connaissait que sous le nom de sœur de La Haie, sortit de sa retraite, vint intercéder auprès des chefs, se fit connaître et obtint, surtout par cette révélation, le salut de la ville qu'elle avait adoptée. Anne de Melun vécut trente ans à l'hôpital de Baugé, et y est morte. Les événements de la révolution ayant ramené la guerre civile dans le pays, Beaugé fut occupé ou plutôt simplement traversé par les Vendéens, en 1793.

Baugé, ancien chef-lieu d'élection, est aujourd'hui le siége d'une sous-préfecture; on y compte environ 3,000 âmes, et l'arrondissement en renferme 80,500. Cette ville doit son hospice des incurables à une autre femme moins célèbre qu'Anne de Melun, mais non moins charitable, à Anne Hardouin de la Girouardière (1784). Anne de la Girouardière a non-seulement laissé sa fortune à l'hospice, mais, comme Anne de Melun, qui paraît avoir été son modèle, elle s'est consacrée jusqu'à la fin de sa vie aux soins de cet établissement.

Beaufort et Baugé ont donné le jour à quelques hommes d'une certaine notabilité. *Jean Colin*, qui a donné la première traduction française d'Hérodien, *Tarin*, auteur de divers ouvrages et recteur de l'académie de Paris au XVII[e] siècle, et le jésuite et prédicateur *Jacques Giroust*, sont nés tous les trois à Beaufort. Baugé a donné le jour à *Le Masle*, auteur de quelques mauvaises poésies et notamment d'un chant d'allégresse sur la mort de Coligny, à *Gouz de la Boulaye*, voyageur célèbre, et à *Le Maignan*, député à l'Assemblée constituante.[1]

1. Bourdigné, *Annales de l'Anjou*. — Bodin, *Recherches sur Angers et le bas Anjou*. — Le même, *Recherches sur Saumur et le haut Anjou*. — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*. — Marchegay, *Archives d'Anjou*.

LA FLÈCHE.

La Flèche est située sur le Loir, vers le point où l'Anjou, le Maine et la Touraine, se rencontrent et se touchent. Dans la distribution géographique d'une population quelconque tout groupe représente une fonction : dans la France, ainsi que nous l'avons dit, l'Anjou représente un effort ou un essai d'unité entre le nord, l'ouest et le midi. Or La Flèche est pour l'Anjou quelque chose d'analogue à ce qu'est l'Anjou pour la France. C'est un des liens par lesquels la province se rattache ses éléments secondaires. L'agrégation se fait par Saumur, du côté du Poitou et de la Touraine méridionale; par Châteaugontier, du côté de la Bretagne et du bas Maine; par Saint-Florent autrefois, et par Cholet aujourd'hui, du côté de la Vendée. Elle se fait par La Flèche, du côté du haut Maine et de la Touraine septentrionale. Toutes ces villes, et La Flèche spécialement, sont des villes de nature et de physionomie mixtes, qui préparent par des fusions locales et diverses l'unité morale et territoriale qu'Angers réalise dans son dernier état.

On ignore l'origine de La Flèche. Oderic Vital, qui vivait au XI[e] siècle, est un des premiers écrivains qui en ait fait mention. On ne sait pas mieux l'étymologie de son nom que son origine. Oderic Vital l'appelle *Flechiæ castrum*, et d'autres historiens la nomment *Fissa*, *Fisca*, *Fixa*. Cette diversité d'appellations a donné lieu à deux explications : d'après l'une, La Flèche tirerait son nom de la flèche, particulièrement élevée et élégante, d'une de ses églises, à l'époque de sa construction; d'après l'autre, elle le devrait à ce fait, que la ville primitive aurait été établie sur pilotis, d'où seraient venues les désignations de *Fixa*, *Fisa*, etc. *Fiches* en français, *Fliches* en mauvaise prononciation, et *Flèche*, en dernier lieu.

Dans le XI[e] siècle, puisque telle est la date la plus reculée d'où l'on puisse faire partir son histoire, La Flèche avait un château non-seulement remarquable par sa force, mais encore par le caractère inusité de sa position. Tous les châteaux, à cette époque, étaient placés sur des points élevés; celui de La Flèche, au contraire, se trouvait dans la vallée du Loir, dans le Loir même si on peut le dire. Il était établi sur des arches qui coupaient la rivière comme un pont. A droite et à gauche, en faisant dériver le Loir par des canaux artificiels, on l'avait flanqué de deux îles que la population habitait et qui constituèrent la ville à son début. Cet ensemble formait un système de fortification hydraulique très-original alors, mais aussi très-efficace.

La Flèche avait en même temps des seigneurs fort puissants déjà, mais dont la filiation est inconnue : ce sont Lancelin de Beaugenci, vers 1050, Jean, fils de Lancelin, vers 1060, et Hélie, fils de Jean, vers 1100. On sait peu de chose de Lancelin. Jean est célèbre dans l'histoire de l'Anjou par ses libéralités, on pourrait

dire par ses prodigalités en faveur du clergé et des couvents. L'abbaye de Saint-Aubin d'Angers s'enrichit des dons qu'il lui fit. « Comme il nous importe, » lit-on dans un des actes rédigés par les moines, « *d'éviter l'oubli des choses utiles*, il est bon de conserver par écrit tout ce qui peut servir aux générations futures; aussi nous écrivons ce qu'un homme noble et de haute valeur, nommé Jean de La Flèche, a donné à Dieu, à saint Aubin et à ses religieux, espérant que ses péchés pourraient lui être remis pour une aussi bonne œuvre; car il n'exigea des moines ni or ni argent, mais tout ce qu'il leur donna leur fut donné pour le salut de son âme. » On peut penser que ce ne fut pas à bon marché que Jean de La Flèche obtint l'honneur de voir célébrer aussi magnifiquement sa générosité. La plus grande partie de sa fortune y passa. Un de ses héritiers cria à la spoliation, et l'abbaye fut obligée d'entrer en composition, ce qui ne lui coûta, du reste, que dix livres deux deniers, une oie et une mesure d'avoine. Hélie ne fut pas seulement seigneur de La Flèche; il devint encore comte du Maine, non par hérédité, bien qu'il fût neveu du comte Hugues II, mais par la cession qu'il obtint d'un de ses cousins, héritier avant lui, moyennant dix-huit mille livres de sous mançais. Hélie eut à guerroyer contre Guillaume-le-Conquérant et contre Guillaume-le-Roux, qui élevaient des prétentions sur le Maine, et contre Foulques-Réchin, dont il s'était déclaré l'adversaire au profit de Geoffroi-le-Barbu. Sa vie fut remplie de beaucoup de labeurs et traversée de beaucoup de vicissitudes que nous n'avons point à raconter; nous devons dire seulement que, dans le cours de ses démêlés avec Foulques-Réchin, vers 1090, La Flèche fut assiégée, prise et pillée par le comte d'Anjou. C'est Hélie qui construisit ou qui restaura l'église de Saint-Thomas, dont la flèche aurait donné à la ville le nom qu'elle porte.

Foulques V, comte d'Anjou, avait épousé Éremburge, fille d'Hélie. Il hérita à la fois de La Flèche et du Maine, après la mort de son beau-père (1110). La Flèche resta dans la possession directe des comtes d'Anjou jusqu'à Richard-Cœur-de-Lion. Après lui, on la trouve transmise aux vicomtes de Beaumont et possédée par eux. Comment s'est accomplie cette mutation? On l'ignore. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'arrêt de confiscation dont fut frappé Jean-sans-Terre, en 1203, n'atteignit pas La Flèche, qui alors avait cessé d'appartenir aux comtes d'Anjou. En 1230, Louis IX passa par cette ville à la tête de la nombreuse armée qu'il menait en Bretagne pour réduire Pierre Mauclerc. Il y fut rejoint par Jean de Brienne, ex-roi de Jérusalem, qui lui avait offert ses services. En quittant La Flèche Louis IX et son armée allèrent mettre le siége devant Ancenis, qui tomba en leur pouvoir.

La maison de Beaumont, proprement dite, ne posséda La Flèche que jusqu'en 1236. Le mariage d'Agnès de Beaumont avec Louis de Brienne, l'un des fils de l'ex-roi de Jérusalem, fit, à cette époque, entrer la ville et ses dépendances dans la maison de Brienne, d'où elles passèrent de la même manière dans celle de Chamaillard, après 1362, et dans celle d'Alençon, après 1391. Cette maison d'Alençon, qui devient ici propriétaire de La Flèche et réunit en même temps tout ce que les vicomtes de Beaumont avaient possédé en Anjou, Châteaugontier, Segré et Pouancé notamment, est la branche royale des ducs d'Alençon, qui

commence, en 1293, dans la personne de Charles, frère de Philippe-le-Bel.

Sous les ducs d'Alençon (1391-1513), l'histoire de La Flèche, très-stérile jusque-là, commence à compter avec un peu plus d'abondance les souvenirs et les événements. En 1412, Louis II, duc d'Anjou, fit la guerre à Jean II, duc d'Alençon, et ravagea ses terres dans l'Anjou et dans le Maine; bien qu'on ne le sache pas positivement, on peut penser que La Flèche et son territoire eurent leur part de ravages à subir dans cette circonstance. Cet incident se termina par le mariage de Yolande, fille de Louis II, avec René, fils de Jean II. On croit que le château de La Flèche fut assiégé et pris par les Anglais, au commencement du xve siècle, et on attribue à ce fait l'état de ruine dans lequel on l'a vu depuis, et dont il n'a pas été relevé. Il est vraisemblable, en effet, que les Anglais occupaient La Flèche, avant la bataille de Baugé, comme ils occupaient Beaufort et plusieurs autres places dans l'Anjou. Ce fut par La Flèche qu'ils opérèrent leur retraite, en 1421, après cette bataille. « Hâtivement délogèrent et tirèrent vers La Flèche, » dit Bourdigné, « et passèrent la rivière de Loir sur un pont de bateaux qu'ils firent en grande hâte; puis, prenant chacun une croix blanche, feignant d'être Français, pillèrent le pays du Maine et entrèrent en Normandie. » En 1431, dans la querelle qui s'éleva entre le duc d'Alençon et le duc de Bretagne pour le paiement du reliquat de la dot de Marie de Bretagne, mère du premier, le chancelier breton Malestroit, enlevé et fait prisonnier, fut amené et gardé, pendant quelque temps, à La Flèche. La conspiration tramée par le duc d'Alençon contre Charles VII, au profit des Anglais et avec leur secours, s'organisa à La Flèche. C'est là qu'eurent lieu, en 1452, les négociations et les pourparlers entre Jean II et les agents de l'Angleterre. La Flèche et tous les biens du duc d'Alençon furent confisqués par l'arrêt qui le condamna. Louis XI les lui rendit par lettres de réhabilitation (1461); il mit seulement dans quelques villes, au nombre desquelles on a tout lieu de croire que se trouve La Flèche, des officiers et des gardes en son propre nom. Quand René, fils de Jean II, soupçonné d'intelligence avec le duc de Bretagne et de projets séditieux, fut arrêté par ordre de Louis XI, il habitait La Flèche, et ce fut là qu'on s'assura de sa personne (1480).

En 1513, La Flèche passa de la maison d'Alençon dans celle de Bourbon. Françoise d'Alençon, tante et héritière du dernier duc, Charles IV, accomplit cette mutation en épousant en secondes noces Charles de Bourbon, duc de Vendôme. C'est de cette époque que date la plus grande importance historique de La Flèche. En 1540, Françoise d'Alençon y fit construire un nouveau château qui remplaça l'ancien, et où elle mourut après l'avoir quelque temps habité (1548). Antoine de Bourbon, fils de Charles et de Françoise, épousa Jeanne d'Albret, et fut père de Henri IV. Au moment où Jeanne d'Albret devint enceinte, elle était à La Flèche. C'est donc dans cette ville que Henri IV a été conçu. Devenu roi, Henri IV n'oublia pas qu'il avait été seigneur de La Flèche, et il combla de bienfaits cet ancien patrimoine de sa famille. Il y créa un siége présidial et une prévôté royale (1595). « Voulons, » est-il dit à cet égard dans les lettres de création, « décorer de titres et qualités d'honneur notre ville de La Flèche, sise en pays fertile, accompagnée de grandes facilités, et sur un grand et fertile passage de nos provinces de Bretagne, Touraine, Anjou, Maine, et notre bonne ville de Paris;

reconnaissant davantage que nos très-honorés pères, roi et reine de Navarre, dame de Vendôme, et nous après eux, à leur imitation, aurions voulu honorer le lieu de notre demeure, n'en ayant aucun autre dans notre duché de Beaumont qui soit bâti et accompagné de telles commodités, etc. » Il fit achever les travaux de réparation des fortifications de la ville, entrepris en 1593. Il institua quatre foires franches (1599), organisa le corps municipal, ou lui donna au moins une constitution plus régulière (1615), et enfin fonda le collége auquel La Flèche doit sa position, sa célébrité et ses modernes développements (1603).

La Flèche avait été engagée ou donnée à Fouquet de la Varenne, complaisant serviteur des faiblesses de Henri IV. Fouquet, qui en fut le seigneur à cette époque, s'en fit activement le patron auprès de son maître, et eut une part de sollicitation efficace dans toutes les mesures qui furent prises. Il contribua surtout à l'établissement du collége. L'académie protestante que Duplessis-Mornay avait instituée à Saumur, et qui y était florissante, faisait naturellement naître dans les esprits catholiques une pensée de concurrence et un désir d'antagonisme. Les jésuites employèrent Fouquet auprès de Henri IV, non-seulement pour faire accepter cette idée et ce désir en principe, mais pour se faire rappeler en France, d'où ils avaient été exclus après la tentative de Jean Châtel, et pour devenir les bénéficiaires et les agents de l'institution qu'il s'agissait de créer. Fouquet réussit. Le collége fut fondé, et livré aux jésuites qu'on avait rappelés. Henri IV leur donna le château construit par Françoise d'Alençon, après l'avoir fait approprier et augmenter en vue de sa destination nouvelle ; il attribua une somme de cent mille écus, prise sur son épargne, aux premières dépenses de l'établissement, et pourvut à son budget normal par de larges dotations, qui s'accrurent encore après lui et sous ses successeurs. Les habitants de La Flèche voulurent participer à la fondation du collége, et s'imposèrent pour cette fin une contribution de six mille livres.

Si la mort n'eût point si tôt frappé Henri IV, le collége de La Flèche aurait été érigé en université. Les jésuites seraient parvenus à se constituer et à se faire admettre sur le même pied que les protestants de Saumur. Le plan d'une nouvelle organisation était déjà arrêté. La Flèche devait recevoir quatre professeurs de droit et quatre de médecine. Depuis 1608 le haut enseignement théologique, en principe sinon en fait, faisait partie du programme du collége. De Glasse, ambassadeur du roi d'Écosse à Paris, avait affecté en mourant une somme de trente mille livres pour la création, en France, d'un séminaire à l'usage des Écossais catholiques. Or Henri IV avait attribué ce legs aux jésuites de La Flèche, et le séminaire devait s'ouvrir dans leur établissement et être une de ses dépendances.

Henri IV avait exprimé l'intention qu'après sa mort son cœur fût déposé à La Flèche, dans l'église du collége. Quand donc, en 1610, cet événement se réalisa, Fouquet de la Varenne réclama auprès de Marie de Médicis l'exécution des volontés du roi. Le cœur de Henri IV, enfermé dans une boîte d'argent, fut remis par le prince de Conti au recteur des Jésuites de la maison de Saint Louis de Paris, où il resta plusieurs jours exposé sur le grand autel. Quand les préparatifs de la translation furent terminés, vingt jésuites, accompagnés du duc de Montbazon et de quelques autres personnes de la cour, se mirent



en route pour l'Anjou, non à pied, suivant la remarque d'un historien, mais dans de bons carrosses. On partit à la pointe du jour, de peur qu'il ne se fît dans le peuple quelque sédition contre les jésuites, qu'on accusait hautement d'être les complices et les instigateurs de Ravaillac. Les Parisiens ne purent ainsi voir partir le cortége funèbre, « encore bien, » disent les relations contemporaines, « que les laquais des seigneurs qui s'y trouvaient prissent soin de racler de porte en porte pour avertir un chacun. »

Sur toute la route de Paris à La Flèche le cœur du roi fut l'objet de toutes sortes d'honneurs civils et religieux. Son arrivée dans cette dernière ville donna lieu à une très-vive altercation entre le curé de la paroisse de Saint-Thomas et les jésuites du collége. Le curé prétendit que c'était à lui qu'il appartenait de recevoir le cœur, et que les jésuites ne l'auraient qu'après qu'il aurait dûment passé par son église. Les jésuites, au contraire, prétendirent qu'ils avaient le droit de le recevoir directement et que le curé de Saint-Thomas n'avait pas à se mêler dans cette cérémonie. Fouquet de la Varenne intervint et imposa au curé et aux jésuites une transaction d'après laquelle les uns et les autres devaient aller sur deux rangs parallèles au-devant du cortége, le conduire à l'église, et de là au collége dans des conditions rigoureuses d'*ex æquo*. C'est, en effet, ce qui eut lieu et ce qui amena le petit scandale que voici : le recteur des jésuites, qui marchait à côté du curé de Saint-Thomas, lui dit en entrant dans la ville : « *Bos non arat cum asino* (un bœuf ne s'attèle pas avec un âne). » Le curé répliqua vertement : « Je pourrais vous répondre en latin, mais je veux que tout le monde entende ma réponse. La voici : *Un âne comme moi vaut mieux qu'un bœuf écorné comme toi.* » Pour entendre ce mot de bœuf écorné, il faut se rappeler, suivant Burbure, que le bonnet de jésuite avait primitivement quatre cornes, et que depuis la tentative et le procès de Jean Châtel, dans lequel les jésuites furent impliqués, ce bonnet avait été réduit à trois cornes.

Depuis Henri IV jusqu'à la révolution, l'histoire de La Flèche passe et s'absorbe pour ainsi dire dans celle de son collége. Les faits à mentionner hors de là sont au moins peu nombreux et peu notables. En 1620, cette ville fut prise, occupée un moment par Marie de Médicis, en guerre avec son fils, puis abandonnée à l'approche de l'armée royale. Le cœur de la même Marie de Médicis, morte en exil, fut, ramené en 1643, à La Flèche et placé à côté de celui de Henri IV. En 1771, on construisit une nouvelle maison-commune, qui, bien qu'inachevée, forme un des édifices remarquables de la ville. Enfin, la seigneurie de La Flèche passa, par mariage, dans la maison de Choiseul-Praslin à la quatrième ou cinquième génération de la postérité de Fouquet de la Varenne, et elle y demeura jusqu'à la révolution. Voilà tout ce qu'on peut dire.

Quant au collége, il brilla d'un véritable éclat. Descartes, le chancelier Voisin, le prince Eugène de Savoie, l'avocat-général Séguier, et Pasquier, conseiller au parlement de Paris, connu pour la part active qu'il eut à l'expulsion des jésuites, y firent leurs études. Brumoi, auteur d'une traduction du théâtre des Grecs, Desfontaines, rédacteur du *Journal des Savants*, Fréron, l'ennemi personnel de Voltaire, et Gresset, auteur du poëme de *Vert-Vert*, y professèrent successivement.

Les jésuites furent expulsés de France en 1762. Le régime du collége changea. En 1764, il fut érigé en école militaire où devaient être reçus les enfants des gentilshommes blessés ou morts à l'armée. Cette organisation dura jusqu'en 1775. Pendant cette période, les élèves qu'on peut citer, parmi ceux qui sortirent de l'école, furent Dupetit-Thouars, mort à Aboukir, et le général Hedouville entre autres. En 1776, l'école militaire de La Flèche fut supprimée; le collége fut rétabli et confié à la congrégation de la Doctrine chrétienne qui y enseigna jusqu'à la révolution, mais avec infiniment moins de succès que ne l'avaient fait avant elle les jésuites.

La ville de La Flèche fut deux fois prise par les Vendéens, en 1793, le 1er octobre, sans qu'on se fût préparé à une défense et sans qu'on se défendit, et le 17 du même mois, après une vigoureuse résistance de la garde nationale qui ne dut son désavantage qu'à son infériorité numérique. Le 28 septembre de la même année le cœur de Henri IV, celui de Marie de Médicis et les restes de Fouquet de la Varenne avaient été arrachés de l'église du collége par le peuple, apportés sur la place publique et brûlés en présence du conventionnel Thirion. La haine des mauvais souvenirs était telle qu'elle ne savait plus distinguer les grands souvenirs pour les respecter, ou pour les épargner au moins dans le déchaînement de ses colères!

L'essai fait à La Flèche d'une école militaire, en 1764, a été repris sous l'empire et continué sous la restauration. Aujourd'hui La Flèche est un collége royal militaire, institution préparatoire où sont admis, comme boursiers, dans une large proportion, les enfants des officiers pauvres ou tués à la guerre.

La Flèche est, après Angers, la ville de l'Anjou qui compte le plus d'hommes remarquables. Le jurisconsulte *Chopin*, le *P. Martenne*, *Lazare Baïf*, littérateur et diplomate; *Joseph Sauveur*, mathématicien très-distingué; l'astronome *Picard*, membre de l'Académie des sciences; *Menou de Turbilly*, agronome et premier créateur des sociétés d'agriculture en France; et, parmi les contemporains, M. *Théophile Thoré*, littérateur spirituel et publiciste distingué, sont nés à La Flèche ou dans les environs.

La Flèche n'est pas riche en monuments; quand on a vu ce qui reste des débris de son château et les édifices de son collége, on a vu à peu près tout ce qui mérite quelque attention. L'aspect de la ville est celui d'une tranquillité élégante, aisée et satisfaite d'elle-même; les environs en sont charmants. C'est là, au château d'Yvandeau, que David Hume a composé une partie des ouvrages qui l'ont rendu célèbre. La ville était le chef-lieu d'une élection avant la révolution; c'est aujourd'hui le chef-lieu d'un des arrondissements du département de la Sarthe. Son commerce consiste en poulardes dites du Mans, en grains et en fruits cuits. La Flèche a 8,000 habitants et l'arrondissement 100,400.[1]

1. Bourdigné, *Annales de l'Anjou*. — Hiret, *Antiquités d'Anjou*. — Marchegay, *Archives d'Anjou*. — Godard Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*. — Bodin, *Angers et le bas Anjou*. — Le même, *Saumur et le haut Anjou*. — Marchant de Burbure, *Essais historiques sur La Flèche*. — Ménage, *Histoire de Sablé*.

CHATEAUGONTIER.

CHATEAUNEUF. — DURTAL.

Châteaugontier, Châteauneuf et Durtal se partagent la garde et la surveillance des vallées de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir. Les trois rivières, au-dessus d'Angers, et avant d'y avoir réuni leurs eaux dans le même lit, forment une espèce de trident dont les trois villes offrent, offensivement et défensivement, comme la triple pointe ou la triple fourche.

Châteaugontier date de Foulques-Néra. Le lieu qu'occupe la ville ne réunissait avant lui que quelques familles de serfs et quelques huttes grossières. C'était une simple métairie, du nom de *Basilica*, dont on a fait en français Bazoche ou Bazouge, appartenant à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers. Foulques en obtint la cession, pour partie au moins, en échange d'autres terres qu'il abandonna à l'abbaye, et y fit élever un château qu'il appela *Castrum Gontieri* (1037). Ce fut là le commencement de la ville. Châteaugontier fut concédé par Foulques-Néra à Renaud, l'un de ses chevaliers, dont la postérité ne s'est éteinte qu'au XIVe siècle. Cette longue famille est restée sans célébrité. Renaud, son fondateur, partisan de Foulques-Rechin, et tué dans une émeute à Angers par les partisans de Geoffroy-le-Barbu (1066), Renaud II, son fils, qui prit part à la première croisade (1096), et Alard IV, qui fonda un hôpital à Châteaugontier (1206), sont les seuls de ses membres qui puissent donner lieu à une mention. Après ses premiers seigneurs, Châteaugontier a éprouvé diverses mutations auxquelles ne se rattache aucun souvenir de quelque intérêt. En 1431, il appartenait à Louis d'Amboise, sur lequel il fut saisi par Charles VII, qui le réunit à la couronne. En 1472, Philippe de Commines le reçut en don viager de Louis XI. Enfin, en 1656, il passa par engagement à Nicolas de Bailleul, président du parlement de Paris, et fut ensuite, en sa faveur, érigé en marquisat, de baronnie qu'il avait été jusqu'alors. Sous les comtes d'Anjou, les seigneurs de Châteaugontier portaient le titre de connétables de la province.

En 1066, Châteaugontier fut assiégé et pris par Conan II, duc de Bretagne, qui précisément mourut en faisant son entrée dans la ville. Conan était sur le point de porter la guerre en Normandie, et d'attaquer Guillaume-le-Conquérant au milieu des préparatifs qu'il faisait pour son expédition d'Angleterre. Un gentilhomme, vassal à la fois des deux ducs et attaché au service personnel de Conan, offrit à Guillaume de le débarrasser de son ennemi, ou tout au moins eut la pensée officieuse de rendre ce service au duc de Normandie. Il empoisonna les gants du duc de Bretagne, son cor, la bride de son cheval, et Conan, le jour où il entra dans Châteaugontier, saisi par la violence du poison, en portant la bride

de son cheval à la bouche, expira presque immédiatement. Pendant le moyen âge et jusqu'à la révolution, Châteaugontier a été une ville toute cléricale. Quatre conciles provinciaux s'y sont réunis, en 1231, 1254, 1268 et 1336. Un collége, fondé par son clergé et placé sous son influence, a eu, pendant longtemps, une certaine célébrité dans la contrée. L'abbé Bernier, connu dans les événements de la Vendée sous le nom de curé de Saint-Laud, depuis évêque d'Orléans, et l'un des négociateurs du concordat, y fit ses études. Châteaugoutier eut à souffrir assez cruellement des guerres de la Ligue; il fut plusieurs fois pris, repris et occupé par les partis opposés. En 1593, notamment, Bois-Dauphin en fit raser les faubourgs, sans épargner un couvent, une église et un hospice qui s'y trouvaient, afin que l'armée royaliste ne pût pas venir s'y établir pour l'assiéger. Par un édit de 1639, Louis XIII créa un présidial à Châteaugontier. Un autre édit, rendu sous Louis XIV (1692), organisa le corps municipal. Cette ville tomba, en 1793, au pouvoir de l'armée vendéenne, qui ne fit qu'y passer, mais qui y signala tristement son passage en faisant fusiller ou massacrer quelques-uns des hommes les plus influents de l'opinion révolutionnaire.

Châteaugontier s'élève en amphithéâtre sur les bords de la Mayenne. L'apparence de la ville est très-belle, la réalité vaut moins; sa principale église, construite sur un monticule, domine la rivière de cent pieds, et laisse voir de loin la flèche de son clocher s'élançant à l'horizon. Cette église date du xe siècle, et, malgré les changements et les réparations qu'elle a subis à diverses époques, elle offre encore un type de son architecture primitive très-curieux à étudier. Du château de Foulques il ne reste plus que quelques ruines. Avant 1789, la ville de Châteaugontier était le siége d'une élection; aujourd'hui, elle est le chef-lieu d'un des arrondissements du département de la Mayenne. Du reste, elle conserve le cachet de son passé, dévote toujours, et lentement renouvelée, soit dans ses mœurs, soit dans ses constructions. On y compte de 6 à 7,000 habitants, et l'arrondissement, dont elle est le centre administratif, en renferme 74,741.

Si d'Angers on remonte la Sarthe jusqu'à une distance de quatre ou cinq lieues, on rencontre un bourg d'un aspect morne. Ce bourg s'appelle Châteauneuf; c'est le moins ambitieux de tous les chefs-lieux de canton. Dans d'autres temps, ce fut une des métropoles de l'Anjou, l'*ex æquo* hiérarchique d'Angers. Qui pourrait s'en douter en le traversant aujourd'hui? Le comté d'*Outre-Maine* a existé là, compris et comme retranché dans les fourches de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir. Châteauneuf, alors appelé *Seronne*, en était la capitale. C'est autour de ce point qu'eut lieu la lutte de Robert-le-Fort contre les Normands et les Bretons; c'est non loin de là, à la distance d'une lieue, que Robert fut tué en assiégeant Hastings et une troupe de Normands dans l'église de Brissarthe (869); c'est, enfin, à Châteauneuf que le corps de Robert, ramené de Brissarthe, reçut la sépulture : de telle sorte que cette ville, si petite et si obscure, peut se vanter d'avoir reçu la dépouille du fondateur de la race capétienne et de tenir le premier anneau de cette chaîne dynastique qui est venue jusqu'à nous.

L'importance de Châteauneuf n'a été que d'un jour. La restitution du comté d'*Outre-Maine* à l'unité provinciale, dont il n'avait été qu'un démembrement de

circonstance, a fait retomber cette ville au rang modeste qu'elle n'a plus quitté depuis. Sa population est tout au plus aujourd'hui de 1,200 habitants. Geoffroy Plantagenet, pendant sa guerre contre Robert de Sablé, en fit reconstruire le château (1131) C'est à partir de cette époque et en raison de ce fait que la ville prit le nom de Châteauneuf et qu'elle abandonna celui de Seronne. Châteauneuf fut donné par Philippe-Auguste à Guillaume Desroches, duquel il passa, par mariage et successivement, aux Craon, aux Sully, aux La Trémouille, etc.

Durtal, sur la rive droite du Loir, est, comme Châteaugontier, une fondation de Foulques-Néra. Geoffroy-Martel, fils de Foulques, le donna à un de ses hommes d'armes, nommé Hubert, dont la famille des La Suze-Champagne, longtemps propriétaire de cette ville, tire son origine. Des La Suze-Champagne, Durtal est passé dans un grand nombre de mains, par vente ou autrement; il a appartenu, entre autres, à François de Scépeaux la Vieilleville, en faveur duquel il fut érigé en comté (1564), au maréchal de Schomberg, et à la famille de Larochefoucauld-Liancourt en dernier lieu.

Durtal n'a de remarquable que son château, qui élève au-dessus de la verdoyante vallée du Loir ses donjons noirs et vieux, et qui domine le bourg de la manière la plus pittoresque. Ce château a été successivement réparé et augmenté; la main de plusieurs siècles et de diverses architectures se reconnaît dans ses constructions. Il a donné, sous François de La Vieilleville, l'hospitalité à deux rois, Henri II et Charles IX. Henri II y reçut, pendant son séjour (1550), les ambassadeurs anglais, qui apportaient la ratification du traité de reddition de Boulogne. Charles IX y resta près d'un mois (1571), chassant dans la forêt de Chambiers, et échappant du mieux qu'il pouvait à cette langueur maladive dont il était marqué comme du sceau d'une prédestination sinistre. Pendant que Charles IX était à Durtal, La Vieilleville mourut empoisonné. Le maréchal se trouvait plus que jamais en possession d'un grand crédit dans l'esprit du roi; l'envie fut-elle l'obscur et perfide écueil où se brisa sa vie? Il avait de la loyauté et de la générosité: Catherine de Médicis craignit-elle de rencontrer en lui un homme qui ne serait ni un ennemi qu'elle pourrait perdre, ni un instrument dont il lui serait possible de se servir? Quoi qu'il en ait été, l'intention et les auteurs du crime sont restés inconnus. Le château de Durtal a été vendu et sert aujourd'hui d'habitation à plusieurs familles qui s'en partagent la propriété ou la jouissance. La ville est un chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire; la route de Paris à Nantes par le Mans passe au milieu. Sa population est de 3,407 habitants.

Le pays qui s'étend du Loir à la Mayenne, complexe et en même temps peu tranché dans ses caractères, est une contrée de transition entre l'Anjou français et l'Anjou breton. Durtal est encore dans l'Anjou français; on entre dans l'Anjou breton à Châteaugontier. Nous n'avons rien à dire sur le commerce de Châteauneuf et de Durtal; celui de Châteaugontier a principalement pour objet les fils de lin et les bois. Cette ville a quelques manufactures de toiles, de coutils et de flanelle. Le jurisconsulte *Mathieu Pinault*, jésuite, oratorien ensuite, puis avocat, et enfin premier président du parlement de Tournay; *Pean de La Thuilerie*, auteur d'une *Description d'Angers*, et l'abbé *Bernier*, dont nous avons déjà

eu plusieurs fois l'occasion de parler, sont nés à Châteaugontier ou dans ses environs. *Jacques Boujou*, jurisconsulte et poëte, maître des requêtes et chef du conseil de Catherine de Médicis, reçut le jour à Châteauneuf. *Guillaume Filastre*, savant helléniste et cardinal, et *François Errault*, garde des sceaux en 1543, naquirent tous deux à Durtal. [1]

CRAON. — SEGRÉ.

POUANCÉ. — INGRANDES.

Ici nous sommes complétement dans la partie bretonne de l'Anjou; nous y sommes à Craon et à Segré, nous y sommes plus encore à Pouancé et à Ingrandes, sur ce sommet de granit qui se dresse de la Manche à la Loire comme un retranchement et comme une barrière à l'entrée du vieux monde celtique. Cette contrée, longtemps flottante et disputée entre les débordements de la Bretagne et les développements de l'Anjou, n'a eu ses frontières définitivement fixées qu'à partir de Foulques-Néra (992).

Craon est situé sur l'Oudon. C'est une ville très-ancienne et qui date au moins du IVe siècle; il en est fait mention dans Grégoire de Tours, sous le nom de *Cronium* ou *Cronio*. Au IXe siècle, elle fut un instant la capitale d'un petit territoire indépendant. Lambert, chassé de sa ville et de son comté de Nantes par Nominoë, vint se réfugier à Craon (840). Cette ville appartenait alors à une abbaye de Nantes. Lambert s'y établit, y éleva un château et s'y maintint, jusqu'à sa mort, souverain de fait de toute la portion de pays située de Craon à la Loire. Foulques-Néra fit de Craon une baronnie puissante, et la donna à Lisois, l'un de ses hommes d'armes et son parent. Guérin, fils de Lisois et seigneur de Craon après lui, se révolta contre Geoffroy-Martel, soutenu en cela et excité par Conan II, duc de Bretagne. Il commença par refuser l'hommage au comte d'Anjou; celui-ci réunit à Angers un tribunal de barons, et cita devant lui son vassal rebelle. Guérin n'y vint pas. Quoique absent, il fut déclaré félon et sa baronnie confisquée. « Ce jugement, rendu vers 1050, » dit Bodin, « est considéré par les jurisconsultes comme l'origine de l'usage qui s'introduisit depuis de condamner les accusés absents, lorsqu'ils avaient été légalement appelés. » La résistance de Guérin, ainsi que nous l'avons raconté ailleurs, lui porta malheur; il fut tué dans un combat par Robert de Nevers, neveu d'Agnès de Bourgogne, femme de Geoffroi Martel. Robert de Nevers alors fut mis en possession de la baronnie

1. Bodin, *Recherches sur Angers et le bas Anjou.* — Idem, *Recherches sur Saumur et le haut Anjou.* — Godard-Faultrier, *L'Anjou et ses monuments.* — Bourdigné, *Annales de l'Anjou.* — Hiret, *Antiquités d'Anjou.* — Ménage, *Histoire de Sablé.* — Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou sous le régime municipal.* — Idem, *Angers et le département de Maine-et-Loire, de 1787 à 1830.* — Marchegay, *Archives d'Anjou.*

de Craon. Robert de Vitré, gendre de Guérin, son allié dans sa révolte et son héritier, mourut au moment de reprendre et de continuer la guerre, et sa mort donna ouverture à une solution qui termina tout. Robert de Nevers était veuf; il se maria avec Berthe de Craon, fille de Guérin et veuve de Robert de Vitré. Il avait un fils de son précédent mariage; il lui fit épouser une fille qu'avait Berthe elle-même. La famille des Craon, coupée par le pied dans Guérin, repoussa ainsi dans Robert de Nevers et dans son fils. Elle se continua après eux, et fleurit en branche directe jusqu'en 1394, et, dans les branches collatérales, un siècle de plus environ. Isabeau de Craon, le dernier rejeton de la branche directe, fit passer, par son mariage, la baronnie de Craon aux Sully, par lesquels elle fut transmise, de la même manière, aux La Trémouille; puis, par La Trémouille, de la même manière encore, à Henri de Bourbon, prince de Condé (1586); puis, à Louis de Longny, par vente (1620); puis, enfin, aux Laforêt d'Armaillé. La baronnie de Craon avait juridiction sur quarante paroisses; ses seigneurs prenaient le titre de premiers barons et sénéchaux de l'Anjou.

Les Craon ont joué un rôle important dans l'Anjou. quelques-uns même ont obtenu une célébrité qui est sortie de la sphère de leur province. Le plus connu est Pierre de Craon, voleur et dissipateur du trésor que Louis Ier, duc d'Anjou, destinait à son expédition d'Italie (1384), auteur du guet-apens dont Olivier de Clisson faillit être la victime (1392), bandit auquel vint très-bizarrement la pensée de demander pour les condamnés à mort l'assistance d'un confesseur, à leurs derniers moments, ce qui ne se faisait pas avant lui, et ce qui, grâce à lui, se fit toujours par la suite. Un autre Craon, père de celui-ci, prisonnier à la bataille de Poitiers, fut au nombre des otages retenus en Angleterre après le traité de Brétigny (1360), et intervint, plus tard, comme négociateur, au traité de Guerande, conclu entre les Blois et les Montfort (1365). Antoine de Craon, fils de Pierre, du parti de Bourgogne, fut soupçonné d'être l'un des assassins du duc d'Orléans (1407). Un autre encore, capitaine de quelque habileté, fit la guerre en Lorraine sous Louis XI, et fut gouverneur des deux Bourgognes après la mort de Charles-le-Téméraire.

Parmi les villes de l'ouest, Craon est l'une de celles qui ont tenu, jusqu'à la fin et à outrance, pour la Ligue. Le prince de Conti et le duc de Montpensier vinrent l'assiéger en 1592. Le siége fut mené avec lenteur; le duc de Mercœur eut le temps d'arriver de Nantes au secours de la place, et, grâce à l'imprévoyance des chefs de l'armée royaliste, il put aux portes de Craon leur livrer une bataille dans laquelle il les défit complétement. A la suite de cette bataille, les cadavres des morts auxquels on n'avait pas donné la sépulture occasionnèrent une peste qui, par ses ravages, produisit bientôt elle-même une horrible famine.

Craon avait un château très-fort et de bonnes murailles; Henri IV les fit raser et démolir, en 1604. Un nouveau château y a été construit, à la fin du XVIIIe siècle; c'est un des plus beaux et des plus considérables de la contrée. Craon, aujourd'hui compris dans le département de la Mayenne, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteaugontier; il compte 4,000 habitants.

Au-dessous de Craon et situé aussi sur l'Oudon, se trouve Segré, dont on

ignore l'origine, ville obscure et peu importante dans le passé, chef-lieu d'un des arrondissements de Maine-et-Loire, et se développant avec peine à la faveur de la position inattendue que lui a faite la nouvelle division territoriale et administrative de la France. On en évalue la population à 1,500 habitants; celle de l'arrondissement est d'environ 59,000 âmes.

Segré a fait partie du douaire de Bérangère, femme de Richard-Cœur-de-Lion (1199); ensuite il a formé l'une des annexes les plus constantes de la seigneurie de Craon. En 1066, il fut pris par Conan II, duc de Bretagne, et en 1422, par les Anglais. A cette dernière époque, Segré avait un château; les Anglais le détruisirent; ils mirent la ville à contribution, retinrent ses principaux habitants comme otages, et firent sur les troupeaux et tout le bétail de son territoire une véritable et complète razzia. De Segré, les Anglais se dirigèrent du côté du Maine. Le comte d'Aumale les atteignit à la Brossinière et les battit Tous furent tués ou pris, une centaine excepté. Jean de La Pouille, qui les commandait, fut fait prisonnier lui-même. Cet avantage rendit à Segré ses otages et tout le butin que les Anglais lui avaient enlevé. Pendant les guerres de religion, les ligueurs de l'ouest occcupèrent Segré et reconstruisirent son château (1591). Après la pacification, Henri IV fit démolir cette forteresse; il n'en reste plus que quelques ruines insignifiantes.

Pouancé est situé à l'angle que forment les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, sur les étangs où la Verzée, l'un des affluents de l'Oudon, prend naissance. Ménage fait dériver son nom de *Pudentiacum;* d'autres lui donnent l'étymologie plus ambitieuse de *Potentia Cæsaris*, et prétendent que Pouancé fut un des postes importants du conquérant des Gaules dans ses opérations contre les peuples de l'Armorique. Ce qu'il y a de certain, c'est que si l'origine de Pouancé est antérieure à Foulques-Néra, cette ville fut au moins restaurée par lui comme l'un des points les plus importants du son système de défense de l'Anjou. Les ruines qu'elle offre encore aujourd'hui offrent un type curieux de la fortification et de la castramétation féodales.

La position de Pouancé à l'extrême frontière, dut souvent l'exposer aux attaques des Bretons. Conan II l'assiégea et força le seigneur qui l'occupait pour les comtes d'Anjou, à lui rendre hommage (1065). Lors de la guerre qui éclata entre Charles V et la Bretagne, à la fin du règne de ce prince, Jean V s'empara de Pouancé (1379) et le garda jusqu'en 1381. Plus tard, à l'occasion de la querelle du duc d'Alençon avec le duc de Bretagne, en 1431, Pouancé fut assiégé par celui-ci. La paix intervint avant la fin du siége. En 1443, Pouancé subit un nouveau siége dirigé par le duc de Sommerset qui, au bout de deux mois, fut obligé de le lever. Les seigneurs angevins qui ont possédé Pouancé et les seigneurs bretons qui ont possédé la Guerche, se confondent, si loin qu'on puisse remonter, et les deux fiefs, quoique de mouvance différente, n'ont pas cessé, jusqu'à la révolution, d'être réunis dans les mêmes mains. La maison primitive de la Guerche-Pouancé a duré jusque vers la fin du XIIIe siècle; la Guerche et Pouancé passèrent par mariage, à cette époque, dans celle des vicomtes de



Beaumont, puis dans celle des Chamaillard, puis à la branche royale d'Alençon. En 1561, Anne d'Alençon, marquise de Montferrat, vendit Pouancé et ses dépendances à Charles de Cossé, duc de Brissac, dans la famille duquel ils sont restés jusqu'à la révolution. En 1652 Louis de Cossé créa un haut-fourneau qui fut alors regardé dans la contrée comme un phénomène. Baronnie autrefois, Pouancé est maintenant un chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire ; sa population s'élève à environ 3,000 habitants.

Ingrandes tire son nom de *ingressus Andium*, entrée des Andes, entrée de l'Anjou. Cette ville est sur la Loire. On croit qu'après la bataille de Conquereux (992), Foulques-Néra et Conan Ier établirent en ce lieu la limite de l'Anjou et de la Bretagne, et jusque vers la fin du siècle dernier, on a pu voir, au milieu de la ville, une grosse pierre qui marquait en effet la séparation entre les deux provinces. Ingrandes se trouvait ainsi moitié en Bretagne et moitié en Anjou ; elle est encore partagée aujourd'hui entre le diocèse de Nantes et celui d'Angers.

La ville a dû, sinon son origine, au moins ses développements, à un prieuré qui y fut fondé, en 1095, par Orri du Louroux-Bottereau. Elle a eu d'abord des seigneurs particuliers ; puis elle est passée dans la maison de Craon et de là dans celle de Laval. Gilles de Retz, l'un des membres de cette dernière maison, la vendit, en 1437, au duc de Bretagne qui en fit hommage au duc d'Anjou, et qui la laissa à l'un de ses bâtards, à la postérité duquel elle appartenait encore au XVIIIe siècle. Nous venons de nommer Gilles de Retz ; tout le monde sait son point de départ, l'infamante série de ses chutes, et sa fin. Nous avons raconté, dans la notice sur Nantes, l'horrible histoire de ses débordements, de ses folies, et de ses crimes. Gilles de Retz a non-seulement été seigneur d'Ingrandes, mais il a eu non loin de là l'une de ses résidences de prédilection. Quand on va d'Angers à Nantes, avant d'arriver à Ingrandes, on traverse un petit bourg du nom de Chantocé, et l'on y remarque des ruines d'un aspect particulièrement aride, triste et flétri : ces ruines sont celles d'un château que Gilles de Retz habita souvent et où furent retrouvés les cadavres de quarante de ses victimes. « Par les pièces du procès, lit-on dans l'*Histoire de Bretagne* de dom Lobineau, le nombre des enfants qu'il sacrifia dans ses châteaux de Chantocé et de Machecoul se montait à près de cent, sans compter ceux qu'il avait fait mourir à Nantes, à Vannes et ailleurs. » Ce n'est pas seulement, du reste, par cet épouvantable drame que le souvenir d'Ingrandes se rattache à l'histoire : les comtes d'Anjou y possédèrent longtemps une forteresse élevée par leurs soins (1119) pour la sûreté de la province et qu'on appelait *la bastille d'Ingrandes*. Le bourg fait aujourd'hui partie du département de Maine-et-Loire ; on y compte 1,500 habitants.

Craon a un commerce assez important de grains et de bestiaux. Il y a dans les environs de Segré plusieurs carrières d'ardoises, mais elles sont beaucoup moins considérables que celles d'Angers. L'usine métallurgique de Pouancé est encore aujourd'hui la seule que possède l'Anjou. On a établi récemment des verreries à Ingrandes. Craon a vu naître deux prédicateurs célèbres, *Antoine Cohon* et *Bernard Guyard*: l'un, évêque de Nîmes, prononça l'oraison funèbre de Louis XIII ; l'autre, moine de l'ordre de Saint-Dominique, se fit connaître par quelques

ouvrages de théologie. Cette petite ville a eu, en outre, l'honneur de donner le jour, en 1757, à l'illustre auteur du *Voyage en Syrie* et des *Ruines*, *Constantin-François Chassebœuf*, plus connu sous le nom de *Volney*, qui n'est que la traduction en arabe de son nom de famille. *Urbain Robinet*, grand vicaire de Paris au milieu du XVIII[e] siècle et auteur de diverses dissertations canoniques, est né à Ingrandes.[1]

SAINT-FLORENT. — BEAUPRÉAU.

Saint-Florent et Beaupréau sont situés sur la rive gauche de la Loire, au-dessous d'Angers, dans un pays qui s'est appelé les Mauges, qu'on nomme aujourd'hui la Vendée, et qui, sous l'une et l'autre dénomination, n'a pas cessé d'avoir un cachet de curieuse et profonde originalité.

Saint-Florent s'élève d'une manière très-pittoresque au bord du fleuve, sur un monticule escarpé appelé le Montglonne. Cette ville a la prétention d'avoir été le premier poste occupé dans l'Anjou par la propagande chrétienne. Ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que son origine remonte au commencement du IV[e] siècle. A cette époque (299), un chrétien bavarois, soldat dans les armées romaines, fuyant les persécutions de Dioclétien, vint se réfugier au Montglonne. Il était à la veille d'être sacrifié comme martyr : pendant le sommeil de ses gardes, un ange brisa ses liens et lui apprit que la volonté de Dieu était qu'il allât dans les Gaules porter sa croyance. Il traversa le Rhône dans une barque qu'il trouva échouée et vermoulue sur la rive, et il le traversa sans péril. Il se rendit à Tours; l'évêque saint Martin, instruit par une révélation d'en haut de son arrivée dans les Gaules, le distingua, au milieu de la foule, dans une église et lui donna sa bénédiction. Le pieux missionnaire descendit la Loire jusqu'au Montglonne, où l'ange qui l'avait délivré et conduit lui apparut de nouveau pour lui dire de s'arrêter dans cette solitude; il s'y fixa, en effet, dans une grotte qu'habitaient des serpents, après les avoir conjurés par une fervente prière. Ce Bavarois fugitif, ce soldat persécuté, ce chrétien plein de foi, c'était saint Florent. Il vécut jusqu'à l'âge de cent vingt-trois ans, en communication fréquente avec saint Martin de Tours qui le consacra prêtre, et gagnant partout les esprits au christianisme, par la puissance de ses prédications, de ses exemples et de ses nombreux miracles. Voilà le fait et en même temps la légende auxquels se rattache l'origine de la ville de Saint-Florent.

1. Bodin, *Recherches sur Angers et le bas Anjou.* — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments.* — De Beauregard, *Essai de statistique du département de Maine-et-Loire.* — Ménage, *Histoire de Sablé.* — Marchegay, *Archives d'Anjou.* — De Preaulx, *Notice sur Pouancé et la Guerche.* — Guépin, *Histoire de Nantes.* — Ogée, *Dictionnaire historique.* — Dom Morice et dom Lobineau, *Histoires de Bretagne.*

Quelques solitaires pour continuer l'œuvre de Florent, un oratoire pour prier, quelques cabanes de paysans convertis, telle fut la ville jusqu'au VIIIe siècle. Charlemagne, qui en fut comme le second fondateur, y fit construire un monastère et élever une église; il dota, en outre, les moines, et leur donna la puissance suffisante pour agir largement sur ce difficile et stationnaire pays des Mauges, dont leur prosélytisme avait entrepris la conquête. Les moyens d'action devaient être en rapport avec cette tâche laborieuse. On dit que César avait désespéré de soumettre et de transformer les Mauges, et qu'il les avait délaissées en les circonscrivant comme une race intraitable, *mala gens*, d'où leur serait venu, ainsi que nous l'avons indiqué déjà, leur nom de Mauges. Les évêques chrétiens n'en attendaient pas beaucoup plus sans doute que César, car les Mauges flottaient entre les diocèses de Poitiers, de Nantes et d'Angers, abandonnés à l'apostolat aventureux de quelques enfants perdus de l'Église. Charlemagne, qui avait la force comme César et qui avait plus que les évêques la notion de l'influence dont ils étaient les dépositaires, ne désespéra pas de ce pays, ou ne voulut pas qu'on pût dire qu'il avait abdiqué devant sa résistance. Il favorisa donc les moines et la ville de Saint-Florent comme le foyer qui devait envahir les Mauges pour les civiliser; et c'est de là, on peut le dire, que, sous ses auspices, l'idée chrétienne a pénétré dans cette contrée, où elle a fini par s'implanter si profondément.

Les évêques de Poitiers, de Nantes et d'Angers, insoucieux jusque-là des Mauges et de Saint-Florent, changèrent bientôt de disposition, du moment où le doigt de Charlemagne eut marqué ces points comme quelque chose qui n'était à négliger ni pour l'État ni pour l'Église. Il y eut compétition : tout le monde les avait dédaignés, ou à peu près, tout le monde les réclama. Louis-le-Débonnaire (834) et Charles-le-Chauve (849), appelés à résoudre la question, pour ne mécontenter aucun des prétendants, décidèrent que les Mauges et Saint-Florent n'appartiendraient à personne, si ce n'est aux moines eux-mêmes qui les avaient défrichés et conquis. Saint-Florent fut ainsi érigé en une espèce de petite république monastique, entre trois diocèses, et ne relevant d'aucun. Les moines exercèrent sur leur territoire la juridiction temporelle et ecclésiastique; ils furent eux-mêmes seigneurs et évêques, et réunirent les doubles profits que donnait une telle position. Cet état de choses s'est à peu près maintenu jusqu'à la révolution. Les évêques d'Angers élevèrent quelquefois des difficultés, quelquefois les moines firent des concessions et transigèrent, notamment, en 1672, avec l'évêque d'Angers, Arnauld; mais, au fond et pour le plus gros, leur privilége persista jusqu'à la fin. Il s'étendait alors sur neuf paroisses.

Les moines et la ville de Saint-Florent furent plus d'une fois cruellement troublés dans la destinée que leur avait assignée Charlemagne. En 844, Nominoë, duc de Bretagne, dans le cours de ses guerres avec Charles-le-Chauve, incendia l'abbaye de Saint-Florent. Charles la fit reconstruire, et les moines, qui s'en étaient échappés à temps avec les reliques de leur fondateur, purent y rentrer. Plus tard, les Normands mirent de nouveau les moines en fuite, avec la châsse de saint Florent, par la terreur de leurs dévastations. L'abbaye fut brûlée de nouveau, et il n'en resta pas pierre sur pierre (854). Les Normands s'établirent dans la Loire, sur ses rives et dans ses îles; principalement dans une île située

au pied du Montglonne, qui devint un de leurs repaires habituels, et qu'on appelle encore aujourd'hui l'*Ile Batailleuse*. Les moines, d'abord retirés dans les terres pour laisser passer le fléau, durent renoncer à l'espoir de venir relever les ruines de leur abbaye. L'hospitalité leur fut offerte dans un couvent de Bourgogne, à Tournay, et ils s'y rendirent. Quand les temps calmes revinrent, après la paix conclue avec les Normands, ils pensèrent à ramener au Montglonne les reliques de saint Florent. Les moines furent laissés libres; mais le couvent qui les avait accueillis refusa de leur rendre le saint. Ils revinrent seuls et désolés; ils n'eurent pas la puissance de réparer le monastère, et se dispersèrent sans doute, ou vécurent en ermites obscurs. Les reliques de saint Florent revinrent cependant en Anjou, à Saumur, comme on le verra dans la notice sur cette ville, mais non pas au Montglonne.

Il y a solution de continuité dans l'histoire et, pour ainsi dire, dans l'existence de Saint-Florent jusqu'en 1025. A cette époque, une colonie de moines du couvent de Saint-Florent de Saumur y est ramenée par Foulques-Néra, et vient y renouer la chaîne rompue des développements de l'abbaye, et de la ville qui n'est rien sans elle. Le Montglonne ne se relève pourtant qu'à moitié : on lui rend ses moines avec toutes leurs prérogatives positives, mais on ne lui rend pas sa suprématie, et il n'est plus qu'un prieuré conventuel. Vers le même temps, Foulques-Néra, au grand déplaisir des moines, très-inquiets de l'arrivée d'un pareil voisin, fit élever à Saint-Florent un château-fort pour la défense de la province du côté de la Bretagne, dont les ducs avaient, à plusieurs reprises, élevé sur ce point des prétentions ou essayé des empiétements. Après Foulques-Néra, il ne se passe plus rien de notable à Saint-Florent. L'idée chrétienne a conquis les Mauges; elle les possède, suivant leur nature, avec sûreté, mais avec obscurité. Jusqu'à la révolution, la seule circonstance digne de remarque, c'est que le cardinal de Richelieu voulut bâtir à Saint-Florent, lit-on dans Robin, une nouvelle ville à proximité de la Bretagne, et qu'il projetait d'y ériger un diocèse qui aurait compris le pays de Mauges et de Tiffauges jusqu'à Châtillon.

Les Mauges n'en étaient encore qu'aux croisades, lorsque après 1789 la guerre civile éclata dans l'Ouest. Le district de Saint-Florent fut le premier dans la Vendée à prendre les armes. C'est là que s'organisa la première bande, et c'est de là que partit Cathelineau, bientôt généralissime de l'insurrection, pour se répandre dans l'Anjou, pour aller victorieux jusqu'à Thouars, pour s'emparer ensuite de Saumur, et venir mourir à Nantes, résumant comme un symbole, de son point de départ à sa fin, les chances de son parti, et décrivant comme le cercle au delà duquel sa fortune devait décroître et cesser. La Vendée avait commencé, le 10 mars 1793, à Saint-Florent : sept mois plus tard, le 18 octobre, après la meurtrière bataille de Cholet, l'armée vendéenne tout entière se rallia dans cette première ville pour y passer la Loire, vaincue, poursuivie, obligée de chercher un refuge sur la rive droite, chassée enfin des Mauges, insurrection catholique, par cette porte-là même qui avait donné accès dans les Mauges à l'idée catholique. Ce fut là que, par une inspiration de mémorable clémence, à ce moment d'implacable lutte, Bonchamp, blessé et mourant, fit accorder la vie à cinq mille prisonniers républicains qu'on se disposait à faire périr en les mitraillant. Un

monument élevé, sous la restauration, à la mémoire du général vendéen, dans l'église de Saint-Florent, et qui est l'une des plus brillantes et des plus heureuses œuvres de David (d'Angers), consacre ce souvenir par lequel Bonchamp s'absout de la guerre civile devant l'humanité, sinon devant la politique. Saint-Florent, dont l'abbaye a été détruite pendant la révolution, qui n'a plus de moines et qui n'a plus de Mauges à convertir, n'est aujourd'hui qu'une petite ville d'une physionomie pittoresque, qu'un des chefs-lieux de canton les moins considérables de Maine-et-Loire. Sa population, composée en grande partie de propriétaires et de mariniers, ne dépasse pas 2,000 âmes.

La féodalité avait, comme l'idée catholique, son œuvre à faire dans les Mauges : elle y vint avec son appareil habituel. Elle ne s'y établit pas sans luttes, on peut le présumer, mais enfin elle s'y établit en étreignant cette récalcitrante contrée dans un réseau de châteaux-forts et de manoirs impénétrables. Beaupréau (*Bellum pratum*) fut un des points épars qu'elle occupa, le plus central et à peu près le plus important. La plus ancienne mention dont cette ville soit l'objet ne remonte pas au delà du XIe siècle. Jusqu'en 1554, elle a rang de baronnie; elle appartient à des seigneurs propres, qui portent son nom, aux Desroches, aux La Haye-Panavant, et aux Montespedon. En 1554, Philippine de Montespedon, veuve du maréchal de Montjean, porta Beaupréau à Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, par un second mariage qu'elle contracta avec lui. A cette époque, Beaupréau fut érigé en marquisat en faveur de Charles de Bourbon, puis bientôt en duché-pairie (1562). En 1565, pendant le voyage qu'ils entreprirent dans l'ouest, Charles IX et sa mère firent une station à Beaupréau, où ils furent magnifiquement reçus par le prince de La Roche-sur-Yon, qui avait été précepteur du roi, et par Philippine de Montespedon, première dame d'honneur de Catherine de Médicis. Charles de Bourbon et sa femme moururent sans enfants; Beaupréau passa alors aux Scepeaux, leurs plus proches héritiers. Cette terre appartint ensuite successivement à Henri de Gondi, duc de Retz, par mariage avec Jeanne de Scepeaux; puis à Louis de Cossé-Brissac, maréchal de France, par mariage aussi avec Catherine de Gondi, cette jolie cousine du fameux cardinal de Retz, « qui avait, » dit-il dans ses Mémoires, « le teint du plus grand éclat, des lis et des roses en abondance, la bouche très-belle, les plus beaux yeux du monde, qui n'étaient jamais si beaux que quand ils mouraient, etc., » avec laquelle il commença, dans le château de Beaupréau même, peut-être sa première intrigue amoureuse, et qu'il fut sur le point d'enlever en Hollande; puis encore au maréchal de Villeroy, par mariage avec Marguerite de Cossé, d'où il est revenu, en dernier lieu et par vente, à la famille de Scepeaux.

Beaupréau fut occupé par la Ligue et repris sur elle, en 1590, par La Rochepot. Le 24 avril 1793, l'insurrection vendéenne y livra une bataille furieuse aux troupes républicaines, la première où elle se soit présentée toutes ses divisions réunies et en rase campagne, et y remporta une de ses plus célèbres victoires. En 1804, quand plusieurs écoles des arts et métiers furent instituées, Beaupréau, devenu chef-lieu d'arrondissement, eut l'avantage d'en recevoir une. Cet établissement, que Napoléon, dans une pensée à la fois réparatrice et civilisatrice,

avait voulu placer au centre de la Vendée, dut être, en 1815, pendant les cent-jours, et à cause de la nouvelle insurrection vendéenne, transféré à Angers, où il est resté depuis. Beaupréau compte à peine 3,000 âmes. Son vieux château, incendié pendant la guerre civile et réparé depuis, s'élève sur une colline, au-dessus de la ville; il n'offre rien de remarquable. Beaupréau est le chef-lieu d'un arrondissement qui compte 110,000 habitants.

Saint-Florent n'a aucun commerce qu'on puisse citer. Beaupréau a quelques filatures de laine et quelques teintureries qui sont des extensions et des dépendances de la fabrique de Cholet. Il s'y fait aussi, et dans quelques petites villes des environs, plus qu'à Beaupréau même, un commerce de bestiaux de première importance. *Claude Robin*, auteur d'une histoire du Montglonne, est né à Saint-Florent, et *Joachim du Bellay*, poëte et archevêque de Bordeaux, à quelques lieues de Saint-Florent, à Liré.[1]

CHOLET.

Cholet, qui est devenu une ville importante dans l'Ouest, n'était rien avant les temps modernes. Petite bourgade, baronnie de troisième ou de quatrième ordre, dépendant ordinairement des seigneuries voisines, étape perdue aux extrémités de la Vendée, fondée, croit-on, dans le XII[e] siècle, par une famille éteinte depuis, qui lui aurait donné son nom ou qui en aurait reçu le sien, et dont Jean de Cholet, chanoine de Beauvais, cardinal, légat du pape et fondateur testamentaire du collége des Cholets de Paris, serait un rejeton plus ou moins authentique; possédée, au XV[e] siècle, par Antoinette de Magnelays, maîtresse de Charles VII, laquelle épousa André de Villequier, resta veuve, et devint la maîtresse de François II, duc de Bretagne, dont elle eut un fils qui fut son héritier; ensuite obscurément transmise aux Montalais, aux Montjean, à Guy des Paux, à René Barjot, à François Broon, et, en dernier lieu, à Colbert de Maulevrier, frère du ministre. Si Cholet n'avait jamais été que cela, son histoire serait, comme on le voit, très-courte à faire et moins intéressante encore à lire.

Mais Cholet a grandi tout à coup, s'est transformé dans l'intervalle qui a séparé la féodalité de la révolution, et voici qu'à un moment donné il apparaît ville industrielle, là où l'industrie ne s'était jamais vue; centre de population agglomérée, dans un pays où, à l'heure qu'il est, aucun centre de population n'a pu encore se développer un peu largement; oasis manufacturier au milieu de campagnes barbares et de terres en friche; grande fabrique et grand marché,

1. Claude Robin, *le Montglonne*. — L'abbé Fleury, *Histoire ecclésiastique*. — Bodin, *Recherches sur Angers et le bas Anjou*. — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*. — Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou de 1787 à 1830*. — Crétineau-Joli, *Histoire de la Vendée militaire*.

sans fleuve navigable et presque sans routes pour s'approvisionner de matières premières et pour écouler ses produits; métropole de travail et d'initiative non-seulement dans les Mauges mais dans l'Ouest tout entier, où les villes plus anciennes, plus populeuses, plus riches et d'une position plus favorisée sont restées languissantes, et se trouvent en arrière. Cholet a-t-il pu se faire ainsi tout seul? Non. Quel souffle créateur l'a donc aussi extraordinairement fécondé? quelle impulsion lui est venue? quelle main l'a élevé d'une manière si inespérée, comme un contraste et comme un modèle au-dessus de tout ce qui l'entoure? L'origine véritable, sérieuse, intéressante de Cholet est renfermée dans cette question, qu'aucun des historiens de l'Anjou ne s'est posée jusqu'à présent. Nous croyons, quant à nous, que Cholet, avec son industrie et son importance moderne, descend en droite ligne de Colbert, et qu'il se rattache, d'une manière particulièrement intime, à cette pensée puissante qui créa les manufactures en France.

En 1664, Cholet n'était rien encore. Des maîtres des requêtes, sortes de *missi dominici*, furent à cette époque envoyés dans les provinces pour les étudier et pour dresser un état de leur situation. Le rapport fait sur l'Anjou avec beaucoup de soin mentionne, à l'article spécialement consacré au commerce, Angers « où le négoce et les manufactures languissent; » Saumur, « assez florissant; » La Flèche, « à qui tout son commerce et ses manufactures rapportent moins d'honneur et de profit que ses écoliers; » Châteaugontier, « qui a commerce et manufactures de toiles et grand marché de fil; » Baugé, même, Montreuil-Bellay et Beaufort. De Cholet, il n'en est pas question. En 1699, un nouveau rapport est fait sur l'Anjou, par M. de Miromesnil, intendant de la province. « Il se fait à Cholet, dit ce nouveau document, un grand trafic de toile qu'on transporte dans le Poitou, dans le Limousin, à La Rochelle et à Bordeaux. Ces toiles se transportent aussi à Paris où il s'en consomme beaucoup. On y a fabriqué, durant la guerre, quantité de toiles rayées; on en fait un grand débit. » Nous voilà évidemment à l'origine de Cholet. C'est dans la période de trente-cinq ans, qui sépare 1664 de 1699, c'est entre le silence du premier rapport sur l'Anjou et la mention considérable du second, que l'industrie s'y est introduite et y a eu son avénement.

Or, que s'est-il passé dans cet intervalle, qui permette de rattacher Cholet à Colbert comme l'effet à sa cause? Entre toutes les provinces de France, l'Anjou a été l'objet particulièrement constant de la sollicitude de ce grand ministre. Il a voulu plus qu'ailleurs y ouvrir les sources de la richesse industielle, soit en associant Angers au mouvement du port de Nantes, soit en développant les manufactures dans une province si admirablement située entre le Nord et le Midi, sur la Loire et sur tous ses affluents navigables ou pouvant le devenir[1]. Son attention, ses relations, on pourrait dire sa prédilection, ont tellement été tournées de ce côté, que c'est un de ses frères qui est venu dans l'Anjou au commencement de son ministère et qui a fait le premier des deux rapports que nous avons cités; qu'un autre de ses frères s'est allié à une famille angevine, aux Bautru-Serrant, et qu'il

1. Voyez les *Archives d'Anjou*, par Marchegay, page 101 et suivantes; et *Angers et l'Anjou sous le régime municipal*, par Blordier-Langlois, page 187.

est devenu propriétaire de la seigneurie de Mauleuvrier en l'achetant, et plus tard de Cholet lui-même érigé en sa faveur, de baronnie qu'il était, en marquisat (1677). Ne voit-on pas dans ces divers faits comme le degré par lequel l'initiative de Colbert est descendue de sa sphère générale au fait particulier dont il s'agit? Il se trouve que, sur une propriété de sa famille, un phénomène est éclos, comme il avait la puissance d'en faire éclore partout, comme il a voulu en produire à Angers et dans l'Anjou; est-ce qu'il y a une question à se poser sur l'influence à laquelle il faut attribuer ce phénomène?

Cholet descend donc bien de Colbert et peut, en toute sécurité, se glorifier d'une pareille filiation. C'est là que, dans la personne du ministre de Louis XIV, l'esprit moderne s'est trouvé mis en présence des Mauges, et qu'il a réalisé ce foyer nouveau dont Richelieu avait eu la pensée et le désir. Charlemagne avait réuni des moines à Saint-Florent, la féodalité des hommes d'armes à Beaupréau; Colbert a appelé des tisserands à Cholet, missionnaires et civilisateurs d'un autre genre!

Jusqu'à la révolution, Cholet et son industrie furent en voie non interrompue de prospérité et d'accroissement; mais, à cette époque, l'un et l'autre eurent à subir des épreuves terribles. Le 10 mars 1793, les métiers se virent désertés pour la guerre civile, et la fabrication fut arrêtée. Le 15 mars, Cholet fut pris et occupé par l'insurrection, qui en fit le centre de ses opérations et, pour ainsi dire, son quartier général. Le 17 octobre, l'armée républicaine livra devant Cholet, ou plutôt à Cholet même, une sanglante bataille à l'armée vendéenne; bataille qui dura deux jours, avant d'avoir épuisé l'ardeur acharnée des combattants, où l'armée républicaine resta victorieuse, et dont l'issue désastreuse pour l'armée vendéenne la décida à passer sur la rive droite de la Loire. Cholet tomba au pouvoir des républicains, et, suspect de beaucoup de sympathies pour les Vendéens ou tout au moins de quelque mollesse pour la cause révolutionnaire, il ne fut pas épargné. L'incendie et la dévastation firent passer la ville à l'état de ruine. Le 18 mars 1794, Cholet, menacé de nouveau par les Vendéens revenus sur la rive gauche, fut abandonné par la garnison républicaine qui s'y trouvait, après destruction préalable par le fer ou par le feu de tout ce qui pouvait servir aux assiégeants comme position ou comme approvisionnements. Est-il possible que, dans l'espace d'un an et quelques jours, une ville soit assaillie par plus de calamités, frappée à coups plus redoublés, étouffée sous une étreinte plus cruelle et plus incessante? Cholet et son industrie, on peut le dire, étaient anéantis.

Cependant, dès que les temps devinrent meilleurs et que la tranquillité fut rétablie, on vit les débris de Cholet et de sa fabrique se rapprocher, renaître, grandir et s'étendre bientôt, comme si la sérénité du ciel n'avait jamais été troublée pour eux par des jours d'orage. Cholet ressuscita, après la guerre civile, comme Saint-Florent était ressuscité, après les Normands, pour reprendre son œuvre inachevée. Napoléon, qui, comme Charlemagne et comme Colbert, a marqué la Vendée de son sceau civilisateur, en y créant lui-même une ville comme ils y en avaient fondé avant lui, Napoléon vint en aide à Cholet, et prit son industrie sous sa protection spéciale. Non seulement il l'encouragea dans ses progrès, mais il soutint sa fabrique en lui prêtant à certains moments, sur

sa liste civile, l'argent qui lui manquait. L'empire, malgré ses continuelles guerres, fut une époque favorable pour Cholet, pendant laquelle son industrie se perfectionna, si elle ne s'étendit point. « Si l'on m'eût laissé le temps, » a dit Napoléon, « bientôt il n'y aurait plus eu de métiers en France, tous eussent été des arts. » Cholet fut particulièrement poussé dans cette voie.

Depuis l'empire jusqu'à ce jour, Cholet a poursuivi son œuvre sans incidents, un moment troublé par l'insurrection vendéenne de 1815, dont le drame, cette fois, s'accomplit rigoureusement hors de lui, dans le Poitou plutôt que dans l'Anjou, mais assez près encore pour qu'il soit au moins le lieu où vienne se négocier et se signer le traité de pacification; ému et un peu arrêté, comme toutes les villes industrielles, par la révolution de 1830; subissant le contre-coup des événements généraux, aux diverses époques, sans en être directement atteint; plus ou moins actif selon les circonstances, mais entraînant constamment et chaque jour un peu plus la terre, les hommes, l'argent et les forces de la Vendée dans son mouvement; agrandissant son cercle et faisant naître, par les bienfaits de son contact, là une filature, ailleurs une teinturerie, ailleurs encore une blanchisserie, comme au moyen âge on voyait s'élever des églises, des couvents, des ermitages; fidèle, en un mot, à la consigne de son fondateur. Cholet souffre aujourd'hui, les débouchés lui manquent. Son commerce d'exportation, qui se faisait pour la plus grande partie avec l'Espagne et avec les colonies espagnoles de l'Amérique, est infiniment réduit par l'état de désastreuse agitation devenu le régime habituel de ces pays. Cholet cependant ne déchoit pas. Sa fabrique tient toujours le sceptre de la contrée : reine dans l'Ouest, depuis la Normandie jusqu'aux Pyrénées, reine vraiment glorieuse et méritante, qui ne doit rien au hasard de sa position et de ses antécédents, mais tout au travail et à une volonté persévérante.

Cholet n'est qu'un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaupréau, mais c'est un chef-lieu de canton qui compte 10,000 âmes. Son industrie occupe dans les campagnes, en travailleurs de tout sexe et de tout âge, cinq ou six fois la valeur de sa population agglomérée. Les produits annuels de sa fabrication en tissus de fil, de coton et de laine, coutils, toiles à linge, mouchoirs, flanelles, etc., sont estimés à vingt millions. La ville est traversée par la Moine, petite rivière d'une fort riante vallée. Cholet a eu autrefois un château, des couvents, des églises; tout cela a disparu ou n'offre plus rien de remarquable. Ses seuls monuments dignes aujourd'hui d'attention, ce sont ses manufactures.[1]

1 Boulainvilliers, *Etat de la France*. — De Beauregard, *Essai de statistique du département de Maine-et-Loire*. — Marchegay, *Archives d'Anjou*. — Bodin, *Recherches sur Angers et le bas Anjou*. — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*. — Blordier-Langlois, *Angers et l'Anjou sous le régime municipal*. — Le même, *Angers et le département de Maine-et-Loire, de 1787 à 1830*. — Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*.

CHALONNES. — ROCHEFORT. — LES PONTS-DE-CÉ.

Ces trois villes peuvent être considérées comme représentant avec ses caractères particuliers le littoral de la Loire et les éléments divers qui sont venus s'y beurter, puis s'y confondre, la race indigène, les Saxons d'Odoacre et les Normands particulièrement.

Chalonnes, *Colonna*, située au point où le Layon se jette dans la Loire, passe pour une ville très-ancienne dans l'Anjou; on la croit antérieure au VIe siècle, et même d'origine gauloise. Un Italien, Maurille, qui devint évêque d'Angers, apporta le premier la foi chrétienne à Chalonnes où il bâtit une église et un couvent (397). Un autre évêque d'Angers, saint Mainbœuf, qui a écrit la vie de Maurille, passa plus tard aussi par l'apostolat de Chalonnes, et dirigea pendant quelque temps le couvent qui en était le foyer. Chalonnes fut rebelle, au moins sous quelques rapports, à la propagande chrétienne. « On voit, vers le haut du clocher de Saint-Maurille, dit à ce sujet Bodin, une petite tourelle en forme de chaire à prêcher. C'était là que les moines annonçaient l'Évangile aux habitants de Chalonnes, avant qu'ils fussent définitivement convertis. Tant que l'orateur se renfermait dans la morale et dans les dogmes, on l'écoutait avec docilité, mais la multitude se dissipait dès qu'il en venait à l'obligation de payer la dîme. Ce manége s'étant souvent renouvelé, les moines, las d'y perdre leur éloquence, admirent enfin les Chalonnais aux pratiques de la religion, en les affranchissant de ce tribut ecclésiastique; mais ils crurent les punir en leur donnant le sobriquet de *non-croyants*. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Chalonnais jouirent pleinement et sans contradiction de leur exemption jusqu'au milieu du XVIIe siècle. » En 1096, Chalonnes fut donné, par Foulques-Réchin, à l'évêché d'Angers, dont il est resté la propriété jusqu'à la révolution.

A toutes les époques, Chalonnes a dû souffrir des invasions et des guerres dont l'Anjou a été le théâtre. On peut affirmer, bien qu'on ne le sache pas à la lettre, qu'il a été deux ou trois fois dévasté par les Normands ou par les Bretons. Il possédait autrefois un château-fort, construit sur un rocher élevé; ce château fut une des rares positions de l'Anjou qui échappèrent aux Anglais pendant les guerres du XIVe et du XVe siècle. Au temps de la Ligue il fut pris et occupé par le duc de Mercœur, puis repris par Larochepot et démoli; il n'en reste aujourd'hui que quelques ruines peu considérables. En 1793, Chalonnes fut la première ville dont les insurgés vendéens de Saint-Florent s'emparèrent sous la conduite de Cathelineau. Les habitants furent atteints d'une terreur panique et n'opposèrent aucune résistance. La population de Chalonnes ne dépasse pas 5,000 âmes; elle est active et commerçante. Les produits qu'elle exploite principalement sont les vins ignorés, mais délicieux, des coteaux du Layon, la chaux dont elle approvisionne

toute la basse Loire, et la houille, dont son sol renferme d'importants gisements recherchés avec avidité sur tous les points depuis une douzaine d'années, et en pleine valeur sur quelques-uns depuis longtemps. Expilly dit que Chalonnes est la ville « où il se fait la plus grande provision de vipères que l'on envoie de tous côtés pour la composition des remèdes. » Nous ignorons si, depuis l'époque à laquelle écrivait Explily, Chalonnes a conservé cette curieuse branche d'industrie. La rive gauche de la Loire où est située Chalonnes, a été rattachée à la rive droite par un pont suspendu récemment construit, circonstance très-intéressante pour les développements que cette ville est appelée à prendre.

Rochefort, petit bourg obscur et tranquillement assis dans la vallée de la Loire, à deux lieues au-dessus de Chalonnes, a été autrefois une position presque formidable et a joué un rôle particulièrement dramatique dans l'histoire de l'Anjou. Il s'élevait sous trois noms et sous trois formes au sommet de trois rochers distincts, mais reliés entre eux de manière à offrir les avantages d'une résistance triple ou isolée selon les circonstances : sur le rocher de l'est, une forteresse proprement appelée Rochefort; sur le rocher du milieu, une ville fortifiée, dite Saint-Symphorien et communiquant par un pont avec Rochefort; sur le rocher de l'ouest, enfin, un château-fort appelé le château de Dieusie, s'offrant, comme l'avant-poste, ou comme le dernier retranchement de cette formidable citadelle.

Il n'est pas fait mention de Rochefort avant le XIe siècle. Foulques-Réchin le donna à cette époque à Abbon de Briolay, marié à Agnès de Montjean. L'un des petits-fils d'Abbon, Payen de Briolay, qui prit le nom de Payen de Rochefort, sénéchal d'Anjou sous Richard-Cœur-de-Lion, occupait cette position quand survint la querelle de Jean-sans-Terre et d'Arthur; il s'en servit au profit de Jean-sans-Terre pour répandre dans le pays la terreur et la dévastation. Guillaume Desroches, sénéchal d'Anjou pour le roi de France, après la mort d'Arthur, fit élever sur la rive droite de la Loire, en face de Rochefort, afin de contenir et de réprimer ce Payen de Rochefort, un château qu'on appela la Roche-au-Moine, et qui eut alors aussi quelque célébrité. Il n'existe plus aujourd'hui, et on a construit sur son emplacement un des plus beaux châteaux de France, le château de Serrant. Pendant les guerres du XIVe et du XVe siècle, le château de Dieusie fut ruiné et ne se releva pas.

En 1562, un calviniste ardent, Hercule Saint-Aignan Desmarais, chassé d'Angers, se jeta à l'improviste dans Rochefort avec une poignée de ses coreligionnaires et s'en rendit maître. Le duc de Montpensier vint l'assiéger. Desmarais, pressé, fit une fausse capitulation, qu'il n'exécuta pas, bien qu'il eût donné un de ses enfants comme otage; il en profita seulement pour se fortifier. On vint de nouveau l'assiéger, et le siége fut poussé suivant toutes les règles de l'art militaire. Une brèche fut ouverte et un premier assaut livré, mais sans succès. On monta une seconde fois à l'assaut, et bien que le nombre se trouvât du côté des catholiques, le terrain ne fut abandonné que pas à pas et chèrement vendu; les calvinistes succombèrent enfin et Desmarais fut pris se battant avec un courage de lion. Dans l'intervalle des deux assauts, on l'avait vu, du haut

des murailles, appeler un de ses parents qui était parmi les assiégeants, lui recommander son plus jeune enfant et le lui descendre dans un panier. Il fut amené à Angers, et là condamné à être rompu vif. Après l'exécution, on porta son corps à Rochefort où il resta exposé.

Quelques années plus tard, Rochefort se trouva au pouvoir de la Ligue dans la personne d'un Saint-Offange, moins catholique convaincu que partisan avide, profitant des circonstances pour s'enrichir, coupant les communications, pillant ce qui pouvait être pillé, enlevant les personnes pour les mettre à rançon, inquiétant Angers jusque dans ses faubourgs, et la vallée jusqu'à Saint-Mathurin, mais brave et résolu, à toute épreuve, et déjouant avec bonheur les mesures prises contre lui. Une armée de quatre mille hommes, pourvue d'un matériel proportionné, vint l'assiéger, en 1592, sous le commandement du maréchal d'Aumont lui-même. Saint-Offange fit tant, il démoralisa si bien les assiégeants par la soudaineté et la vigueur de ses sorties, il employa si activement les nuits à réparer les dommages faits pendant le jour aux fortifications, que les royalistes échouèrent. Le duc de Mercœur, averti, put lui envoyer des secours, et le maréchal d'Aumont se vit obligé de se retirer après deux mois d'efforts inutiles. Saint-Offange tint ainsi dans Rochefort jusqu'au traité de pacification conclu entre Henri IV et le duc de Mercœur, auquel il figura comme agent du duc, et qui lui fut commun avec lui (1598). Rochefort fut alors démoli, comme beaucoup d'autres places de l'Ouest, mais plus absolument et avec plus de solennité qu'aucune autre. La démolition dura dix mois; elle s'accomplit sous l'inspection des magistrats de la municipalité angevine. Rien ne fut épargné, pas plus les maisons particulières que les fortifications, et tout ce qui resta de cette position redoutable fut un pan de mur qui subsiste encore, et s'élève, comme un terme colossal, au milieu de la solitude des trois rochers. Sa population descendit dans la vallée où elle est aujourd'hui; on indemnisa les La Trémouille, à qui appartenait alors Rochefort, et tout fut dit de cette ville, humble et ignorée depuis, autant qu'elle a été fameuse pendant trois ou quatre siècles.

Les ponts de Cé sont à la hauteur d'Angers, au-dessus du confluent de la Loire et de la Maine. On n'est pas d'accord sur leur origine; quelques-uns les font remonter jusqu'à César, et rattachent le nom de Ponts-de-Cé à l'étymologie de *Pontes Cæsaris*. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Romains ont eu tout à côté des Ponts-de-Cé, dans l'angle formé par la Loire et la Maine, une station importante, un camp fortifié, très-connu des antiquaires sous la désignation de camp de Frémur, et qui était une de leurs principales positions dans l'Ouest. Il n'y aurait donc rien que de très-vraisemblable à supposer que César aurait jeté là un pont pour assurer ses communications. Quoi qu'il en soit de leur origine, les ponts de Cé sont au moins très-anciens, et ont été longtemps le seul passage établi sur la Loire entre Blois et Nantes.

Il ne paraît pas que les Ponts-de-Cé aient jamais été inféodés. L'abbaye de Fontevrault y exerça, par concession de Henri II Plantagenet, les droits de justice, prérogative qui lui fut rachetée en 1293 par Charles de Valois. La même abbaye et l'évêché d'Angers eurent aussi les péages et se partagèrent le pont

pour en faire la perception. Mais, comme poste militaire, les Ponts-de-Cé furent toujours directement occupés par les comtes et ducs d'Anjou, qui comprirent trop justement, sans doute, qu'ils étaient la clef d'Angers, pour ne pas s'en réserver la garde.

A toutes les époques de nos guerres ou de nos agitations civiles, les Ponts-de-Cé ont été convoités, attaqués, pris, repris, et disputés avec une continuité et une prédilection qu'expliquent leurs avantages comme lien stratégique des deux rives de la Loire. En 1369, pour ne pas remonter plus haut, et pour ne citer que les faits les plus importants, les Anglais s'en emparèrent et y restèrent jusqu'après la bataille de Pontvallain. Des troupes de la même nation essayèrent encore de s'en rendre maîtres, en 1438, pour pénétrer dans les provinces du midi, jusque-là fidèles à Charles VII; elles furent vigoureusement repoussées par la garnison angevine qui en avait la garde. En 1562, un parti de calvinistes, conduit par Desmarais, que nous connaissons déjà, se jeta dans les Ponts-de-Cé et prit le château d'où il fut, vingt-quatre heures après, chassé par les catholiques à la suite d'un combat corps à corps, dans lequel la plupart des calvinistes furent massacrés ou précipités dans la Loire. Ce fut de là que Desmarais et quelques-uns des siens, échappés à force d'intrépidité, allèrent s'emparer de Rochefort, où nous les avons vus soutenir un siége courageusement désespéré. Dans le siècle suivant, la petite armée de Marie de Médicis, en querelle avec Louis XIII, maîtresse des Ponts-de-Cé et retranchée en avant sur la rive droite de la Loire, fut défaite par l'armée royale, au pouvoir de laquelle tombèrent les Ponts-de-Cé du même coup (1620). La Fronde à son tour les occupa un moment. Enfin, en 1793, les Vendéens s'en saisirent et coupèrent une arche pour mieux s'y maintenir; mais ils en furent expulsés, deux jours après, par les républicains à la suite d'un engagement acharné dans lequel périrent plus de cinq cents hommes.

Les Ponts-de-Cé ont longtemps été considérés comme une merveille. Le développement en est énorme en effet. Ils se composent de quatre ponts, formant cent neuf arches et ayant (les îles qu'ils traversent comprises) une longueur de trois kilomètres. Ils ont souvent été ruinés ou endommagés par la Loire, puis reconstruits ou réparés. Aujourd'hui ils tombent de vétusté dans plusieurs de leurs parties, et interceptent la navigation à l'époque des grandes eaux par l'étroitesse et l'insuffisante élévation de leurs arches. Il est question de les démolir et de les remplacer par un pont complétement neuf. Le gouvernement s'occupe de ce projet.

La population qui habite les Ponts-de-Cé est fort curieusement distribuée, entre les deux rives de la Loire, dans les îles qu'enveloppent ses circonvolutions et ses sinuosités, comme Venise au milieu de ses lagunes; à cela près que c'est trois mille âmes au lieu de cent mille, d'assez misérables maisons au lieu de somptueux palais, de pauvres mariniers au lieu de l'aristocratie du Livre d'Or. Le château qui servait autrefois à la garde du pont, s'élève dans l'île la plus voisine de la rive droite. Tel qu'on le voit aujourd'hui il est du XVe siècle, époque à laquelle il fut sans doute rebâti. René, duc d'Anjou, habita quelquefois les Ponts-de-Cé; c'était une des résidences qu'il aimait. Quelques-uns de ses écrits sont datés de là. On a parlé des *noyades* de Nantes, à une époque récente; les Ponts-de-Cé ont

eu les leurs avant cette ville, dans un genre différent mais fort caractéristique. C'était en 1570, après la *paix boiteuse*, intervenue entre la cour et les protestants. L'armée catholique de Charles IX refluait du Midi au Nord en passant par les Ponts-de-Cé. Elle traînait à sa suite une telle quantité de filles de mauvaise vie qu'elles étaient presque devenues un embarras. Strozzi, l'un de ses chefs, trouva commode et peut-être plaisant de s'en alléger en les jetant à l'eau. « Il fit jeter d'un coup, » dit Brantôme, « du haut en bas, plus de huit cents pauvres créatures qui, piteusement criant à l'aide, furent toutes noyées par trop grande cruauté, laquelle ne fut jamais trouvée belle des nobles cœurs et même des dames de la cour qui l'en aborrèrent étrangement et l'avisèrent longtemps de travers. »

Nous avons dit quel est le commerce de Chalonnes; Rochefort et les Ponts-de-Cé n'en ont pas de spécial et que nous croyions devoir mentionner. *René Benoist*, confesseur de Marie Stuart, veuve de François II; partisan et confesseur de Henri IV ensuite, qu'il défendit contre le pape, quoique hérétique, et à la conversion duquel il eut une part considérable; curé de Saint-Eustache de Paris, surnommé alors le pape des halles et auteur de divers écrits, est né à Chalonnes en 1521. *Avril de Laroche*, et *Jacques Boutreux*, tous deux écrivains et poëtes, sont nés aux Ponts-de-Cé. [1]

SAUMUR.

Saumur est situé au pied du plateau, ou du double plateau si l'on veut, compris entre le Layon et la Vienne, entre les Mauges et la Touraine, dans la partie aquitaine et méridionale de l'Anjou, au confluent du Thouet et de la Loire aujourd'hui, au confluent du Thouet et de la Vienne autrefois, quand la Vienne conservait encore dans la vallée, jusqu'au delà de Saumur, l'individualité de son cours, et avant que la levée eût rejeté la Loire dans le même lit.

La position qu'occupe Saumur a dû être de tout temps naturellement indiquée comme tête du pays; aussi la tradition est-elle que deux villes gauloises ou romaines ont existé là, l'une au-dessous de Saumur, sur la rive gauche du Thouet, l'autre au-dessus, dans la vallée même du Thouet; et les débris nombreux que recèle la terre et que chaque fouille met au jour çà et là témoignent en faveur de la vraisemblance de cette tradition. Quant à Saumur, son origine ne paraît pas pouvoir être reportée plus haut que le IVe siècle. Prise à cette époque, la ville, si on peut déjà l'appeler de ce nom, n'en était encore qu'à ses rudiments les plus grossiers et les plus primitifs. Sa population était logée dans des grottes

1. *Œuvres* de Brantôme, tome IV. — Bodin, *Recherches sur Angers et le bas Anjou.* — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses monuments.* — Blordier Langlois, *Angers et l'Anjou sous le régime municipal.* — Le même, *Angers et le département de Maine-et-Loire, de 1787 à 1830.* — Cretineau Joly, *Histoire de la Vendée militaire.*

creusées comme des boulins dans la pierre tendre de l'escarpement qu'offre le plateau, à l'est de Saumur, du côté de la vallée; grottes dont on voit encore les pareilles, ou qu'on voit elles-mêmes, peut-être, en sortant par la route qui conduit à Poitiers, et qui continuent d'être fort pittoresquement habitées. Saumur s'appelait alors Mur, *Murus*, parce qu'en effet, le coteau et ses grottes avaient assez l'aspect d'un mur de colombier. Tel a été l'humble début de cette ville, aujourd'hui l'une des plus coquettes de la Loire.

Pendant la première et obscure période de son existence, Saumur suivit la condition de l'Aquitaine, dans laquelle son territoire était compris, passant des Romains aux Visigoths, des Visigoths aux rois de France, puis, par inféodation, de Dagobert à des ducs héréditaires jusqu'à Pépin.

Au VIIIe siècle, à la suite de longues et rudes guerres, l'Aquitaine fut réunie au royaume par Pépin. Au retour d'une de ses expéditions, vers 747, Pépin passa à Saumur; il apprécia sans doute les avantages de cette position. Il y fit bâtir une église. On peut croire que ce fut lui qui y fit aussi construire un château, le premier qu'ait eu Saumur. L'église fut dédiée à saint Jean, et le château s'appela le Tronc, *Truncus*, à cause de la ressemblance que ses hautes tours offraient, de loin, avec un colossal tronc d'arbre. Les habitants étaient toujours dans leurs grottes. Les premières maisons qui furent élevées, à côté de l'église, sur la pente adoucie que présentait le plateau en descendant vers la rivière, furent distinguées des grottes sous le nom spécial de *Johannis villa*.

Au IXe siècle, Saumur eut à subir, comme toutes les villes de la Loire, le fléau de l'invasion normande. Sa population, très-faible encore sans doute, se retira en masse dans les terres, et se réfugia là où il lui fut permis de se croire en sûreté, à Doué surtout, qui était alors la ville importante de la contrée.

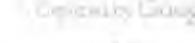
Dans la dernière partie du Xe siècle, nous retrouvons Saumur plus que restauré. Sa population lui est revenue avec accroissement; les grottes sont occupées de nouveau, et la *Johannis villa* s'est étendue jusqu'aux rives du fleuve. Elle devient la véritable ville, et s'appelle *Saulmeur*, *Saumeur*, c'est-à-dire *sous le mur*, d'où le nom actuel de Saumur. Le château est réparé et augmenté; une enceinte fortifiée renferme et couronne la partie élevée de la ville. Nous sommes, à cette époque, en plein régime féodal, et Saumur appartient aux comtes de Blois.

A quelles circonstances Saumur doit-il sa résurrection et ses développements nouveaux? Nous avons vu les moines de Saint-Florent du Montglonne, se réfugier à Tournus avec les reliques de leur patron. Ces reliques ont été déloyalement retenues, et les moines n'ont pu les ramener dans l'Anjou; elles doivent y revenir cependant. Absalon, un novice du Montglonne, qui n'a point accompagné les religieux de son ordre en Bourgogne, se dévoue, dans le secret de sa conscience, à la difficile entreprise de les rendre à la terre à laquelle elles appartiennent. Il va à Tournus, simulant des infirmités qu'il n'a pas, boiteux, manchot, contrefait, et, plus que tout cela, armé de ruse et d'astuce. Il se présente au couvent qui retient le saint de l'Anjou; il s'y fait admettre, y prend ses degrés, y gagne l'amitié et la confiance de tous par vingt-cinq ans de profonde dissimulation, et arrive enfin à se faire nommer sacristain. Le voilà gardien des reliques. Il n'a plus qu'une occasion opportune à attendre; il la fait naître à un jour

fêté par le couvent, en grisant les moines. Quand la nuit est venue et que tout le monde dort de sommeil et d'ivresse, Absalon quitte son masque, brise la châsse où sont les reliques, les charge sur ses épaules, et se met avec saint Florent en route pour l'Anjou. Après avoir erré quelque temps sur les bords de la Loire, Absalon vint à Saumur; les grottes étaient vides depuis le passage des Normands, et le plateau désert. Il s'établit là, et apprit que Thibault-le-Tricheur, comte de Blois, était à Doué; il se rendit auprès de lui et lui raconta son aventure. Thibault fit bon accueil à Absalon; mais, en homme prudent, il voulut vérifier l'authenticité de la relique. Il envoya finement un de ses officiers à Tournus demander pour le comte de Blois, comme une faveur insigne dont il tiendrait bon souvenir au couvent, une petite portion des reliques de saint Florent. Les moines avouèrent avec douleur qu'ils n'avaient plus le saint. Dès lors, Thibault se constitua le protecteur de la relique, et Saumur fut le lieu choisi pour l'inaugurer définitivement (948). Il y eut émulation de dons et d'offrandes; avec leur produit on construisit une église. Thibault fit élever à côté un couvent dans lequel des moines se réunirent. On vivait toujours dans la terreur des Normands : on abrita l'église et le couvent derrière le château du Trone, attenant à ses murs et communiquant même avec lui. Les anciens habitants de Saumur revinrent alors de Doué et d'ailleurs. Le saint se remit à faire des miracles comme au Montglonne, comme à Tournus; sa grande réputation et les produits de son voisinage attirèrent de nouveaux habitants. Les comtes de Blois favorisèrent cette renaissance de Saumur. Eudes Ier surtout, second fils et second successeur de Thibault, en fort mauvaise intelligence avec le comte d'Anjou, Foulques-Néra, s'appliqua à en faire une position importante contre lui (1004-1025).

En 1025, Foulques-Néra s'empara de Saumur. Cette ville était alors inféodée au Normand Geldouin, rude jouteur, que les Angevins appelaient le *diable de Saumur*. Eudes était en train de faire le siége de Montbudel, place que Foulques-Néra s'était appropriée dans la Touraine, et il avait eu la malencontreuse pensée de rappeler Geldouin et une partie de ses hommes d'armes. Foulques, parti d'Angers pour aller au secours de Montbudel, eut avis du fait, et, au lieu de continuer sa route, il se dirigea du côté de Saumur, qu'il vint surprendre. La ville fut emportée sans difficulté; mais il restait le château où s'étaient réfugiés les moines de Saint-Florent et les habitants de Saumur. Foulques se mit en mesure de livrer assaut. Dans le château on délibéra. Les moines ouvrirent une opinion fort curieuse et qui fut adoptée; ils proposèrent de confier la défense du château aux reliques de saint Doucelin, qui avaient une vogue très-populaire dans ce moment-là. La châsse qui les contenait fut amenée en effet. On la plaça derrière la porte attaquée, on l'entoura de cierges comme de mystiques gardiens, et tout le monde se retira à l'extrémité opposée. Foulques enfonça la porte; il vit les reliques du saint, il se félicita sans doute de n'avoir pas d'autres adversaires et passa outre. Le château fut ainsi pris et saint Doucelin vaincu sans combat.

Le comte de Blois voulut reprendre Saumur; il l'assiégea deux fois sans réussir. Enfin, une transaction intervint : Montbudel, qui s'était bien défendu, fut abandonné et démoli, et Foulques conserva Saumur et son territoire, qui



furent ainsi réunis à l'Anjou. Foulques, maître de Saumur, éloigna du château les moines de Saint-Florent, suspects de sympathies pour le comte de Blois. Il les fit partir, eux et leurs reliques, pour Angers, où il leur promit un établissement convenable et plus riche que celui qu'ils quittaient. Mais il se fit un miracle sur la Loire ; la barque qui portait la châsse de saint Florent s'arrêta tout à coup au milieu du courant et refusa de descendre, quelques efforts qu'on fît. Les moines l'envoyèrent dire à Foulques, et le supplièrent de leur permettre de ne pas moins de rester à Saumur. Le comte maugréa un peu, traita le saint de *rustre et de mal élevé*, puis permit aux moines de rester à Saumur, non pas où ils étaient, mais sur la rive gauche du Thouet, où ils fondèrent un établissement nouveau, et ne les dota pas moins très-magnifiquement. C'est à ce moment qu'il repeupla le Montglonne en y envoyant une colonie prise parmi eux. Foulques donna Saumur à Geoffroy-Martel, son fils et son héritier, qui eut ainsi la charge de le garder. Il arrêta aussi les plans d'un nouveau château qui fut commencé de son vivant, ou tout au moins peu de temps après sa mort, continué avec ou sans modifications jusque vers le milieu du XIIIe siècle, et qui s'appela le Donjon.

Depuis Foulques-Néra jusqu'au XIIe siècle, l'histoire de Saumur compte peu d'événements qu'on puisse citer si ce n'est que la ville fut prise une fois par Foulques-Réchin (1067), quand, après la mort de Geoffroy Martel, et le partage de ses États en deux lots, il attaqua Geoffroy-le-Barbu pour le déposséder à son profit ; et une autre fois prise encore, fort maltraitée et presque incendiée par le comte de Poitiers (1069), en guerre avec Foulques-Réchin devenu maître, par la dépossession de son frère, de l'héritage tout entier de Geoffroy-Martel. Mais, s'il n'y a pas d'événements, il y a toute une révolution latente qui s'accomplit à cette époque et dans cet intervalle. La bourgeoisie se forme et se constitue. Cette révolution, générale en France, a plus d'intensité et de précocité peut-être à Saumur que dans beaucoup d'autres villes ; à Saumur qui se trouve à la limite du comte de Blois, du Poitou et de l'Anjou, comme un entrepôt et un marché commun aux trois provinces, et que sa position sur la Loire convie si magnifiquement au commerce. Le premier fait important par lequel la bourgeoisie témoigne déjà de sa puissance à Saumur est la construction d'un pont en bois sur la Loire, destiné à établir une communication permanente entre les deux rives. Ce fait remonte à 1160 ou environ. Il fut le sujet d'un débat très-vif entre les moines de Saint-Florent et les bourgeois. Les moines étaient investis d'un droit de péage et prétendaient que les communications ne pouvaient avoir lieu, sans atteinte à leur privilége, autrement que par le bac qu'ils entretenaient sur le fleuve. Les bourgeois se plaignaient de l'obstacle apporté à la civilisation par le privilége du couvent. Henri II Plantagenet vint à Saumur ; la question lui fut déférée, et il l'examina avec tout le soin possible. Il décida que le pont serait livré aux moines, mais à la condition, par eux, de rembourser aux bourgeois le prix qu'il avait coûté, de l'entretenir et de substituer, chaque année, une arche en pierre à une arche en bois, jusqu'à sa complète transformation. De plus, il dispensa de tout droit les habitants de Saumur, eux et leurs marchandises, pour les récompenser d'avoir eu l'initiative d'un travail si utile. Les moines ne furent pas satisfaits, mais ils durent se résigner (1162).

Dans la guerre qui eut lieu, au commencement du XIIIe siècle, entre Jean-sans-Terre et Philippe-Auguste, Saumur fut plusieurs fois occupé par les partis opposés. Louis IX y vint avec toute sa cour en 1241. Pendant le séjour qu'il y fit, il institua son frère Alphonse, chevalier, lui donna le Poitou et l'Auvergne, puis le maria avec Jeanne, fille du comte de Toulouse. Ces circonstances furent l'occasion de plusieurs fêtes, d'une mémorable surtout qui fut appelée la *nompareille* à cause de sa magnificence. « Le roi tint une grant court et maison ouverte à Saulmeur, en Anjou, dit Joinville qui y était, et vous certifie que ce fut la nompareille chose que je visse oncques, et la mieux aournée et apprêtée. » Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, assista à ces fêtes et y fit sa paix avec le roi. Dans la dernière partie du XIIIe siècle, quatre conciles furent tenus à Saumur, l'un en 1255, l'autre en 1276, les deux autres en 1294. Il ne se traita rien que de secondaire dans ces conciles. En 1369 les Anglais essayèrent de s'emparer de Saumur qui les repoussa, et Du Guesclin, dans sa glorieuse lutte contre eux, fit de cette ville l'un de ses points d'appui les plus sûrs. Sous Charles VI et sous Charles VII, Saumur ne tint pas moins fermement. Charles VII, pendant qu'il était retranché dans les provinces d'outre-Loire, y vint plusieurs fois avec sa cour, avec Agnès Sorel, y donnant des fêtes et y séjournant avec prédilection. En 1425, Jean V, duc de Bretagne, partisan des Anglais jusque là, y fit sa paix avec lui, comme Mauclerc l'avait faite avec Louis IX. René, duc d'Anjou, affectionna Saumur comme résidence, et cette ville fut une des quatre ou cinq entre lesquelles il se partageait ordinairement. En 1447, il y tint un grand tournoi, dit *emprise de la joyeuse garde*, auquel assistèrent les membres les plus illustres de la noblesse d'alors. Yolande d'Aragon, sa mère, passa les dernières années de sa vie au château de Saumur et y mourut (1443).

Louis XI avait quatre lieux de pèlerinage dans l'Anjou, ce qui lui fournissait quatre prétextes pour venir à son aise convoiter cette province et préparer par ses intrigues la prise de possession ouverte qu'il en méditait. De ses quatre stations dévotes, Notre-Dame-de-Nantilly, à Saumur, ne fut pas celle qu'il visita le moins fréquemment. Il prit sous sa protection sa petite église, la fit agrandir, et s'y réserva un oratoire particulier qu'on y voit encore en partie; entre autres dons, il lui fit présent de plusieurs statues d'argent et d'or. Notre-Dame-de-Nantilly était déjà fort à la mode depuis quelque temps, elle le devint encore plus sous de tels auspices.

Le règne de Louis XI fut signalé, pour Saumur, par un incident qui agita curieusement les esprits à cette époque. Tout le monde croyait les reliques de saint Florent incontestablement fixées sur les bords du Thouet, après leurs nombreuses aventures, et tout le monde venait les honorer là, depuis plusieurs siècles, avec une foi pleine de sécurité. Or, il se trouva qu'une église de Roye en Picardie s'en prétendait dépositaire. En 1475, Louis XI, occupé à réduire le connétable de Saint-Pol, eut connaissance de cette prétention et du conflit qu'elle soulevait. Il voulut savoir à quoi s'en tenir avec certitude. Le chapitre de l'église picarde produisit des documents destinés à établir que les reliques de saint Florent avaient été enlevées de Saumur en 1035, et apportées à Roye par un comte de Vermandois. Le fait resta environné de doute et d'obscurité; cependant Louis XI,

l'acceptant comme constant, résolut de rendre à l'abbaye de Saumur les reliques de son saint, à la condition que le saint lui-même et pour son compte accéderait à cette restitution. Afin de se fixer à cet égard, il imagina de faire mettre le feu aux quatre coins de Roye, priant saint Florent de préserver la ville ou tout au moins l'église s'il était opposé au déplacement, et de vouloir bien manifester ainsi sa volonté. Tout brûla, la ville et l'église; Louis XI fut dès lors édifié, et la relique fut solennellement transférée de Roye à Saumur, « où le peuple, » dit Bodin, « se montra tout ébahi de voir arriver de si loin un saint qu'il avait toujours cru si près de lui. » Les moines de Saumur, qui n'avaient pas cessé de se dire possesseurs de la relique, et qui en avaient en effet constamment offert une, vraie ou fausse, à la dévotion des fidèles, en eurent par là deux pour une. C'était une espèce de difficulté. On la leva très-ingénieusement en mêlant ce qui était venu de Roye avec ce qu'on avait à Saumur, et on renferma le tout dans une même châsse, dont Louis XI voulut faire les frais. L'incident ne se termina pas là; il y eut comme un second acte à ce petit drame. Roye, plus tard, après la mort de Louis XI, réclama devant la justice. On plaida; les tribunaux prononcèrent. Le parlement de Paris rendit plusieurs arrêts favorables à Roye. L'abbaye de Saumur opposa une résistance matérielle aux gens de justice, et les décisions ne purent être exécutées contre elle. De guerre lasse enfin on transigea; on partagea par moitié les reliques précédemment confondues (1495).

Le siècle de la réforme religieuse est la grande époque historique de Saumur. Les idées nouvelles y furent promptement et vivement accueillies. La bourgeoisie de Saumur, arrivée à un état très-développé de richesse, de commerce actif, de liberté municipale, et suivant en cela l'impulsion générale de la bourgeoisie, se montra favorable au calvinisme. Elle eut même une raison de plus pour entrer dans ses voies; l'abbaye de Saint Florent et celle de Fontevrault pesaient sur elle de deux côtés, retenaient son essor, et, avec leurs priviléges, la pressaient comme dans un étau pour en exprimer la substance à leur profit. Le protestantisme était donc pour Saumur spécialement une doctrine et un effort d'affranchissement.

Quand les partis en arrivèrent à un état de lutte matérielle, Saumur prit fait et cause pour la religion réformée. Les églises furent pillées et dévastées; les représailles passionnées de la population frappèrent surtout l'abbaye de Saint-Florent. En 1565 Charles IX et Catherine de Médicis vinrent en Anjou; Saumur était occupé par le prince de Condé et par ses troupes protestantes; le roi et sa mère ne purent y entrer, et passèrent outre. Plus tard Saumur fut enlevé au prince de Condé par le duc de Montpensier. Il subit ainsi les vicissitudes de la lutte, mais il resta invariable dans son esprit et dans ses sympathies. La Saint-Barthélemy passa par Saumur, et n'y éteignit pas plus qu'ailleurs le protestantisme dans le sang qu'elle y fit cependant abondamment couler. Quelque temps après ce massacre, Henri de Navarre, échappé de Paris et fuyant, vint se réfugier à Saumur, où il fut reçu avec empressement, et où il abjura la religion que Charles IX lui avait imposée, en lui disant : « La messe ou la mort (1576). »

En 1589, par le traité conclu entre Henri III et Henri de Navarre, Saumur fut cédé à celui-ci comme place de sûreté et comme passage sur la Loire. Ainsi

cette ville a été, en quelque sorte, pour le futur roi la première marche du trône de France. Henri de Navarre confia la garde de Saumur, et en maintint le gouvernement quand il fut devenu roi, à Duplessis-Mornay, un de ses fidèles amis, l'une des figures les plus élevées et les plus expressives du protestantisme, ayant la distinction d'un gentilhomme et l'étant de naissance, l'austérité d'un plébéien, la science et la forme des plus lettrés de son temps, le courage d'un soldat et l'habileté d'un capitaine à la guerre, le zèle d'un apôtre pour sa religion et la mesure d'esprit d'un homme politique. Duplessis-Mornay a exercé une immense influence sur Saumur et sur son développement. Les catholiques l'appelaient *le pape des huguenots*. Sous son gouvernement Saumur en devint naturellement la métropole, autant qu'il pouvait en être le pape. Il y fit construire à ses frais un temple pour l'exercice du culte réformé. Il y fonda une académie protestante, qui a été célèbre non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, et à laquelle furent attachés comme professeurs les hommes les plus distingués du dedans et du dehors, et qui fut un foyer puissant de haut enseignement destiné à la jeunesse de la nouvelle religion. Tanneguy Lefèvre, père de madame Dacier, figura au nombre des professeurs. Madame Dacier se rattache ainsi à Saumur, où elle est née en 1654. Les établissements de Duplessis, son influence et son administration, donnèrent une grande importance à la ville, et y attirèrent de toutes parts les familles protestantes. Catherine de Navarre, sœur de Henri IV, tant que l'avénement de son frère fut contesté par la Ligue, fixa sa résidence à Saumur. En 1596, les protestants y tinrent un synode national sous la direction et sous les auspices de Duplessis-Mornay. Bodin estime que la population de la ville s'éleva rapidement, et qu'elle atteignit jusqu'à 25,000 âmes. Le château fut réparé par Duplessis, qui l'habitait, et reçut de lui ses dernières augmentations et les compléments importants qui l'ont mis à peu de chose près dans l'état où il est encore (1589-1610).

La mort de Henri IV émut vivement les protestants. En 1611 ils tinrent à Saumur une assemblée générale, où toutes les provinces envoyèrent des députés, parmi lesquels figuraient les ducs de Bouillon, de Sully, de Rohan, etc. Duplessis en fut le président. L'assemblée dura quatre mois, pendant lesquels Saumur offrit l'aspect et l'animation d'une capitale. Elle n'eut pas le caractère de gravité et de fécondité auquel les protestants s'étaient attendus; les catholiques eurent texte à satires et à pamphlets, et ils en publièrent. Si l'assemblée fut languissante et stérile, la polémique, du moins, fut très-nourrie et très-ardente. Duplessis, irrité et mis à bout, intervint et répondit aux catholiques par la publication in-folio d'une histoire de la papauté, sous ce titre : *Le Mystère d'iniquité*, qu'il écrivit en français et en latin à la fois, qui sortit des presses de Saumur pour circuler dans toute l'Europe protestante, sous l'autorité alors immense du nom de son auteur, et qui fut l'objet de trois ou quatre traductions en langues étrangères. Enfin, l'assemblée se sépara sans avoir exprimé autre chose que des inquiétudes générales, des mécontentements individuels et des rivalités de personnes. Le résultat en fut plus nuisible qu'utile aux protestants.

Duplessis-Mornay conserva, sous le nouveau règne, le gouvernement de Saumur

jusqu'en 1621; à cette époque, on le lui enleva. La querelle des protestants et des catholiques était vidée; on devait le croire au moins, et le moment était venu pour les uns et pour les autres d'apprendre à subir, sans conditions, l'action d'un pouvoir qui avait su les traiter avec justice. La position de Duplessis était anormale; on aurait pu la ménager en considération de l'homme peut-être, on ne le fit pas. On offrit à Duplessis des compensations, le bâton de maréchal de France et cent mille écus; il refusa avec hauteur, et, profondément blessé de la défiance dont il était l'objet, il se retira au fond du Poitou, dans une de ses terres, où il mourut deux ans après. Au temps de la Fronde, Saumur resta fidèle au roi. Mazarin et toute la cour y vinrent, en 1652, pour agir contre Angers, un moment révolté. Turenne, abandonnant la Fronde, y rejoignit la cour et y fit sa réconciliation avec elle.

La révocation de l'édit de Nantes frappa terriblement Saumur (1685). C'est la plus grande calamité dont cette ville ait été atteinte dans tout le cours de son histoire. Les protestants émigrèrent en masse; la population tomba à six mille âmes, c'est-à-dire qu'elle diminua dans la proportion des deux tiers, et les deux tiers qui disparurent renfermaient la partie prépondérante par ses lumières, son activité, son industrie et ses richesses. L'édifice de prospérité élevé par Duplessis-Mornay croula complétement.

La ville de Saumur passa, par cet événement, à un état de tristesse, de vide et de silence qui dura jusqu'à 1763. A cette époque, il y vint en garnison un régiment de carabiniers, corps d'élite formé sous les auspices de Louis XIV, qui avait voulu en être le premier maître-de-camp, qui en avait donné le commandement au duc du Maine, son fils naturel, et qui l'avait décoré de son ambitieuse devise : *Nec pluribus impar*. Ce corps était recruté dans tous les régiments de cavalerie et composé des plus beaux hommes de l'armée et de ses officiers les plus distingués. Dans l'état où était Saumur, ce fut toute une révolution, et une révolution importante, que l'arrivée de ce régiment. Cette ville lui doit sa physionomie actuelle. Les maris furent plus que retenus, les femmes le furent aussi d'abord; mais elles persévérèrent moins, et le point de contact entre les carabiniers et la bourgeoisie saumuroise s'établit par elles. Les carabiniers se mirent à jouer la comédie; on alla les voir. Ils donnèrent des fêtes, on leur en rendit; peu à peu l'union devint parfaite, et on se félicita de posséder le régiment. Les carabiniers restèrent à Saumur jusqu'à la révolution. Ils y construisirent un très-beau quartier pour se loger. Une école d'équitation, à laquelle furent envoyés des officiers de tous les corps, où vinrent comme amateurs un grand nombre de jeunes gens des familles riches, et qui fut le premier germe de la grande école de cavalerie que possède Saumur, fut créée et organisée dans le régiment. L'école d'équitation et le régiment formèrent ainsi une institution déjà remarquable. Joseph II, empereur d'Autriche et frère de Marie-Antoinette, la visita en 1777. Pendant les vingt-cinq ans que Saumur eut le régiment de carabiniers, sa population monta de six mille à dix mille; son commerce reprit de l'activité dans la même proportion; son aspect se releva; la ville éteinte de 1685 se mit tout entière et sous toutes les formes en mouvement pour devenir la ville bruyante, brillante, régénérée, peu dévote, très-mondaine et très-coquette d'aujourd'hui.

En 1793, Saumur fut assiégé, pris après un combat très-opiniâtre, et occupé par l'armée vendéenne. L'armée républicaine qui le défendit comptait parmi ses chefs Coustard, Menou, depuis gouverneur de l'Égypte, et Berthier, devenu, sous l'empire, prince de Neuchâtel et de Wagram. L'armée vendéenne ne garda Saumur que huit jours, et, exclusivement propre à la guerre irrégulière qu'elle faisait, elle l'abandonna d'elle-même. En 1808, Napoléon passa par Saumur. Le corps municipal fut à sa rencontre, lui offrit les clefs de la ville sur la route et le pria d'entrer : « Je ne puis m'arrêter, » dit sèchement Napoléon, qui venait d'apprendre à Nantes la capitulation de Baylen. Il y eut une impression de désappointement dont Napoléon s'aperçut, et qu'il tint à modifier. « Combien la ville a-t-elle d'habitants? » reprit-il. — « Douze mille, » dit le maire. — « Et cinquante mille aujourd'hui venus des environs pour vous voir, » ajouta un adjoint. — « J'entrerai, » dit l'empereur. Il entra en effet, mais pour quelques heures seulement, et le temps tout juste de recevoir les autorités de la ville et des communes de l'arrondissement.

Les événements de la révolution avaient enlevé à Saumur le régiment de carabiniers et l'école d'équitation; la restauration, en 1814, lui rendit l'école de cavalerie que l'empire avait fondée à Saint-Germain-en-Laye, et qui est devenue une des plus belles institutions militaires de l'Europe. Saumur faillit perdre cet établissement, en 1823, à cause de l'esprit trop peu royaliste qu'on croyait voir parmi ses élèves, et des menées qu'on crut y découvrir. L'école fut transférée à Versailles alors; mais, en 1824, elle fut rétablie à Saumur, et organisée conformément à une ordonnance du 10 mars 1825, et sur des bases qui n'ont guère varié depuis. La tentative de Berton est le fait le plus considérable de l'histoire contemporaine de Saumur. Cet officier général, qui voulait faire de cette ville le centre et le foyer d'une conspiration qu'il avait organisée dans les départements de l'Ouest, vint échouer, en 1822, à l'entrée de ses faubourgs. Il y avait des sympathies et des complices; mais il ne put entrer dans la ville. Le protestantisme, dont la révocation de l'édit n'avait pas laissé subsister la plus légère trace, a fait sa réapparition à Saumur; un temple, destiné à desservir la contrée, y a été rétabli et inauguré en 1842.

Saumur est en voie d'accroissement. La population de l'arrondissement dont il est le siége administratif s'élève à plus de 94,000 âmes; sur ce nombre, 15,000 environ appartiennent au chef-lieu. La ville couvre de ses constructions tout l'angle compris entre la Loire et le Thouet, depuis le sommet du coteau jusqu'à sa plus basse dépression. En haut, on voit toujours les primitives grottes de Mur qui n'ont pas cessé d'être habitées; à mi-pente, on retrouve la cité du moyen âge; en bas se développe la ville moderne. Saumur communique avec la rive droite de la Loire par un pont monumental, qui a remplacé l'ancien pont des bourgeois et des moines, entrepris en 1770, et dont l'établissement a coûté un million sept cent mille francs, et avec le plateau de la rive gauche, par un pont d'une remarquable construction aussi, jeté sur le Thouet. Le château, qui domine complétement la ville, dans la position où l'a fondé Pépin, où Foulques-Néra l'a transformé, et où l'a augmenté Duplessis-Mornay, n'a de très-remarquable que son point de vue, qui embrasse la vallée de la Loire, et

qui est l'un des plus admirables qu'on puisse rencontrer. En regard du château, au delà de la ville, sur la rive gauche du Thouet, s'élève encore une partie de l'abbaye de Saint-Florent, laquelle a été, sous l'empire, une résidence sénatoriale. L'école de cavalerie forme un ensemble imposant de constructions non moins bien entendues pour leur destination qu'élégamment exécutées pour l'effet architectonique; elle est assise dans la ville entre ces deux extrémités du tableau général qu'offre le développement de Saumur. L'une des églises, celle de Saint-Pierre, mérite d'être citée : c'est une construction dont on ignore l'origine précise, mais qu'on peut faire remonter au moins au XIIe siècle. Son portail primitif s'est écroulé au XVIIe siècle; il a été remplacé par un portail nouveau, considéré comme un morceau d'architecture très-régulier en lui-même, mais dont le caractère moderne fait un contraste singulier avec le reste de l'édifice. Sur les quais, on voit un hôtel de ville crénelé, du XVe siècle, et l'hôpital, construction plus récente, et dont l'église est couronnée par un dôme remarquable. Ce dernier édifice se rattache à quelques souvenirs d'un certain intérêt. Ce fut autrefois une église consacrée à Notre-Dame-des-Ardilliers, qui succéda, au XVIe et au XVIIe siècles, à la vogue de pèlerinages de Saint-Florent et de Notre-Dame-de-Nantilly. Le cardinal de Richelieu y vint sous prétexte de piété, mais plus vraisemblablement pour observer les réformés. Il ajouta une chapelle latérale à l'église, et lui fit quelques dons (1634). Abel Servien, ministre d'état sous Louis XIV, construisit une autre chapelle parallèle, et éleva le dôme avec le produit, dit-on, d'un pot-de-vin qu'il avait reçu des fermiers généraux comme surintendant des finances (1654). L'église était alors desservie par les oratoriens. Madame de Montespan eut, plus tard, dans ses dépendances une retraite appelée le *Jagueneau*. Saumur est entouré de digues, comme d'une enceinte, afin de se protéger contre les crues du Thouet et de la Loire. Les digues ont souvent rompu sous l'effort des crues, et Saumur a subi de nombreuses inondations. La plus célèbre et la plus désastreuse dont on se souvienne est de 1615; elle a conservé le nom de *Déluge de Saumur*. La plus récente, qui a été très-grave aussi, est de 1842. Le dessus des digues forme une promenade où, les jours de fête, la population se répand pittoresquement, comme une guirlande mobile, autour de Saumur.

Saumur est une ville inquiète et exigente. Elle a voulu être le chef-lieu d'un département spécial; elle a voulu au moins être, avec Angers, le chef-lieu alternatif du département de Maine-et-Loire; cette prétention, discutée au commencement de la révolution par l'autorité administrative, fut définitivement repoussée. La révocation de l'édit de Nantes, en faisant déchoir les Saumurois de la position que des circonstances, exceptionnelles en partie, leur avaient créée, a laissé dans leur esprit un fonds sensible encore de ressentiment et de regrets. Mais l'avenir de Saumur n'est pas dans la résurrection de son importance administrative et politique. Son école de cavalerie en fait une ville de luxe et de consommation. Sa position la rend l'agence commerciale sur la Loire de tout le plateau qui s'étend derrière elle dans l'Anjou et jusque dans le Poitou, plateau riche de produits agricoles variés, de céréales surtout, et de vins dont la réputation doit grandir, parce que leur valeur réelle le comporte, et au sein duquel

il pénètre par le Thouet, navigable jusqu'à Montreuil-Bellay, et pour la Dive canalisée jusqu'à Moncontour. Ce sont là les bases vraies et hors de toute contestation qui doivent soutenir le développement de Saumur et contenter sa juste ambition.

Saumur fait un commerce considérable en grains, vins, eaux-de-vie, lin, chanvre, etc. On y fabrique une grande quantité de chapelets et divers petits objets de fantaise en émail très-renommés. Cette ville n'a pas produit de célébrités, du moins en proportion de son importance. Nous avons vu que madame *Dacier* y prit naissance; il y faut ajouter *Urbain Lefort*, carme, auteur de plusieurs ouvrages de théologie et de droit canon; *Claude Mesnard*, à qui l'on doit une histoire manuscrite de l'Anjou et une *Vie de Du Guesclin; Dom Plancher*, bénédictin, auteur de l'*Histoire de Bourgogne; Bodin*, l'historien de Saumur; *F. Bodin*, son fils, député et journaliste sous la restauration; et *Aristide Dupetit-Thouars*, né dans une commune très-voisine, et mort glorieusement à la bataille d'Aboukir.[1]

DOUÉ.

MONTREUIL-BELLAY. — BRISSAC. — MONTSOREAU. — FONTEVRAULT.

Doué, Montreuil, Brissac, Montsoreau et Fontevrault, occupent les points divers du territoire dont Saumur est la tête, et qui, du nom de cette ville, a éte appelé le Saumurois.

On fait remonter l'origine de Doué aux temps celtiques. Son nom vient de *Theotradum*, à cause d'une fontaine qu'on y voit encore, qui aurait été autrefois une fontaine consacrée dans les Gaules, et dont les eaux auraient formé là un ruisseau appelé par les Romains *Gué de Dieu*. Doué a été, avant Saumur et jusqu'au x[e] siècle, la cité importante de la contrée. Pendant la longue crise de l'invasion barbare, cette ville se trouva au carrefour des races et des climats. Ce fut là que les Visigoths, maîtres de tout le midi de la France jusqu'à la Loire, vinrent observer le nord et écouter ses bruits menaçants. Leurs rois eurent à Doué une résidence, où ils se tenaient souvent. Après l'expulsion des Visigoths, Doué ne déchut pas. Les rois franks y vinrent à leur tour pour surveiller le midi On cite Dagobert comme ayant particulièrement affectionné le séjour de Doué. L'ancienne résidence des rois visigoths prit à cause de lui le nom de *Dagoberderie* ou *Goberderie*, que son emplacement conserve encore aujourd'hui. Dagobert a été le fon-

1. Joinville, *Mémoires*. — Bourneau, *Déluge de Saumur*. — Bourdigné, *Annales d'Anjou*. — Hiret, *Antiquités d'Anjou*. — Ménage, *Histoire de Sablé*. — Bodin, *Recherches sur Saumur et le haut Anjou*. — Godard-Faultrier, *l'Anjou et ses Monuments*. — Blordier Langlois, *Angers et l'Anjou sous le régime municipal*. — Le même, *Angers et le département de Maine-et-Loire de 1787 à 1830*. — Marchegay, *Archives de l'Anjou*.

dateur de l'église de Saint-Denis de Doué, et de deux ou trois autres dans les environs. Cette ville redevint sous les ducs d'Aquitaine ce qu'elle avait été sous les rois visigoths. Pépin-le-Bref y établit son camp, au début de sa lutte contre Waïffre, et y conclut avec lui un traité dont l'effet fut de courte durée (760). Louis-le-Débonnaire était à Doué et y tenait une assemblée des états-généraux de l'Aquitaine quand il apprit la mort de Charlemagne (814). Pendant les discordes qui s'élevèrent entre Louis-le-Débonnaire et son fils, Doué conserva son rang et son rôle. Pépin, en 832, contraint par son père de quitter l'Aquitaine, se retira d'abord à Doué avec sa femme et ses enfants.

A partir du xe siècle, Doué est comme frappé de déchéance; Saumur s'élève et prend sa place. S'il en est question encore, c'est à de rares intervalles et pour des faits très-secondaires. Doué, qui a été la frontière de l'Aquitaine, n'est plus même la frontière de l'Anjou. Ce ne sera désormais qu'une étape comprise dans la zone intérieure de la province, et dont l'histoire ne s'occupera plus.

Doué a d'abord appartenu à une famille qui portait son nom. Après quelques générations, cette famille s'est fondue, par mariage, dans celle de l'Ile-Bouchard, qui a été ainsi, en second lieu, propriétaire de Doué. Les La Trémouille, par le mariage de l'un d'eux avec Catherine de l'Ile-Bouchard, ont, plus tard, réuni Doué à leurs domaines. A l'époque de la révolution, cette seigneurie appartenait à Foulon, un moment ministre de Louis XVI, et l'une des premières victimes de l'effervescence populaire. Doué avait alors titre et rang de baronnie. La ville, depuis longtemps, était administrée par un corps municipal. On voit par l'acte de fondation de son hôpital, en 1229, que, dès cette époque, sa bourgeoisie, non encore sans doute régulièrement constituée, participait déjà à l'administration des affaires communales. Le comptable de cet établissement devait être nommé par le seigneur, le chapitre de Saint-Denis, et les bourgeois, dont quatre avaient mission de surveiller ses opérations et de recevoir ses comptes.

Doué eut un château au temps de la féodalité. Geoffroy III, dit Plantagenet, le démolit à la suite de quelques démêlés avec les seigneurs de la ville. Nous ne parlerons point ici de l'amphithéâtre construit par les Visigoths, nous réservant de décrire ce monument dans notre résumé sur la province. Doué est un chef-lieu de canton, dont la population ne dépasse pas 3,115 habitants.

Montreuil (*monasteriolum*), petite ville située sur le Thouet, existait antérieurement à Foulques-Néra qui la fit fortifier. Son château, qu'on voit encore plus ou moins transformé par les réparations qu'il a subies, fut longtemps l'un des plus forts et des plus sûrs de la province. Les premiers seigneurs de Montreuil furent les Berlay ou les Bellay, auxquels la ville a dû son second nom. Cette illustre famille, outre Joachim Dubellay, poëte célèbre du xvie siècle, a produit un grand nombre d'hommes distingués dans la politique, la guerre, l'église et les lettres. Après les Bellay, Montreuil fut successivement possédé par les maisons de Melun, d'Harcourt, de Longueville, le maréchal de la Meilleraye et les Cossé.

Montreuil et son château ont été assiégés à plusieurs reprises. Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, vint y attaquer un seigneur de la famille du Bellay, en

révolte contre son autorité, et en fit deux fois le siége. La première fois il prit la forteresse et admit son vassal à résipiscence. La seconde fois le château tint si fermement qu'on ne put le réduire que par la famine, après un an selon les uns ou même après trois ans selon d'autres; Geoffroy en fit démanteler les fortifications, qui depuis n'ont jamais été complétement relevées (1150). Philippe-Auguste, pendant ses guerres contre Jean-sans-Terre, assiégea et prit Montreuil qui tenait pour ce dernier (1203). Enfin, Louis VIII, marchant contre la ligue anglaise des seigneurs poitevins, en fit aussi le siége et s'en rendit maître en 1223. Ce fut dans cette ville qu'il traita avec la ligue poitevine et reçut d'elle des otages comme garantie de sa soumission. Trois siècles plus tard, en 1568, nous voyons Montreuil au pouvoir de l'armée des protestants qui s'y établirent sur la rive gauche et y restèrent trois semaines pendant lesquelles l'hiver et la rareté des subsistances leur firent perdre un grand nombre de soldats. Jusqu'à la révolution Montreuil fut un chef-lieu d'élection. La ville était administrée par un corps municipal. Chef-lieu de canton aujourd'hui, sa population est de 2,000 habitants.

Brissac, plus anciennement *Brochessac*, très-petite ville située à peu près à moitié chemin entre Angers et Doué et où l'on compte à peine 1,000 habitants, n'a de remarquable que son château, l'un des plus imposants de l'Anjou, et doit la célébrité de son nom à l'illustration de ses seigneurs, les Cossé-Brissac, qui en firent l'acquisition au commencement du XVI[e] siècle. Cependant c'est à Brissac, qu'en 1067, Foulques-Réchin battit l'armée de son frère Geoffroy-le-Barbu et le fit prisonnier, et que s'opéra, en 1620, la réconciliation de Louis XIII avec Marie de Médicis. L'entrevue de la mère et du fils eut lieu dans le château de Brissac. On y montre encore la tapisserie derrière laquelle s'était cachée la reine-mère pour s'assurer des dispositions du roi avant de se livrer.

Fontevrault ne date que de la fin du XI[e] siècle, et doit son origine à Robert d'Arbrissel, célèbre prêtre breton, orateur éloquent, nature expansive, esprit enthousiaste, cœur plein de témérités et de désirs, et qui représente, dans le développement du christianisme, une nuance particulière et fort originale. Cet homme extraordinaire conçut la pensée de lever l'espèce d'interdiction dont les pères de l'Église et la plupart des conciles avaient frappé la femme; d'opérer un rapprochement entre elle et le christianisme, et de mettre l'influence et la séduction de son caractère au service de la religion. Robert d'Arbrissel fit cette tentative en poëte et en apôtre. Après avoir beaucoup rêvé, beaucoup prêché, beaucoup converti, après avoir réuni des éléments et fait un premier essai ailleurs, il vint à Fontevrault et y réalisa définitivement l'idée dont il poursuivait depuis longtemps l'exécution (1100). Le lieu, d'un aspect austère, d'un horizon borné, d'une végétation mélancolique ou aride, perdu entre la Touraine et l'Anjou, et, sous tous les rapports, dans un isolement parfait, était admirablement approprié à ce qu'il en voulait faire. Il y fonda un couvent, type nouveau réunissant dans la même enceinte et sous la même règle les hommes et les femmes, et contre-pied du monde ordinaire, espèce de chevalerie monastique, attribuant l'autorité suprême à la femme, le gouvernement du couvent à une abbesse.

On peut dire que Fontevrault fut un monastère aristocratique par les faveurs et les patronages dont il fut entouré, et qu'il conserva ce caractère jusqu'à la fin par son personnel et surtout par ses abbesses. Les Plantagenets, comtes d'Anjou et rois d'Angleterre, l'enrichirent et le protégèrent de leur vivant et voulurent y avoir leur sépulture après leur mort. Henri II et sa femme Éléonore de Guyenne, Richard-Cœur-de-Lion, Jean-sans-Terre et sa femme Isabeau d'Angoulême, Henri III et d'autres membres de cette royale famille, ont été enterrés dans l'église ou lui ont légué quelque partie de leur dépouille mortelle. Bertrade, femme divorcée de Foulques-Réchin et mariée après son divorce à Philippe Ier, roi de France, se fit recevoir religieuse à Fontevrault. Quatorze des abbesses qui ont dirigé le couvent avaient rang de princesses, et parmi elles plusieurs étaient de sang royal. Mesdames de France, filles de Louis XV, y furent élevées. Aujourd'hui la grande fondation de Robert d'Arbrissel et le Saint-Denis des Plantagenets n'est plus qu'une maison centrale de détention. La ville n'a aucune importance par elle-même; on y compte environ 1,500 habitants, non compris les détenus.

Le nom de Montsoreau ne représente plus qu'une ruine imposante sur le bord de la Loire, et un souvenir particulièrement sinistre dans l'histoire d'Anjou. La ruine se voit à deux lieues au-dessus de Saumur; ce sont les restes d'un ancien château construit au XVe siècle. Le souvenir sinistre est celui de la Saint-Barthélemy dont le seigneur de Montsoreau fut l'atroce exécuteur dans l'Anjou. Puygaillard, un autre acteur de ce drame de sang, lui écrivait de Paris : « Le roi a fait une grande exécution à l'encontre des huguenots. Je n'ai pas voulu faillir vous le faire entendre; la volonté de S. M. est que l'on en fasse de même partout où l'on en trouvera, et si vous désirez faire service qui soit agréable à S. M. il faut que vous vous en alliez à Saumur et à Angers, et tout ce que vous y trouverez desdits huguenots les faire mourir. *Je suis bien marri que ne puis pas être par-delà pour vous aider à exécuter cela.* » Le seigneur de Montsoreau s'en acquitta de manière à prouver au roi qu'aucun autre n'était plus digne que lui de cette épouvantable mission. La petite bourgade de Montsoreau a une population de 1,000 à 1,200 âmes.

Quelques hommes d'une certaine notabilité sont nés dans les villes dont nous venons de parler. Ce sont : pour Doué, *Normand*, évêque d'Angers, en 1146; *Vincent Marsolle*, général de l'ordre des Bénédictins, en 1672; *Jean-Pierre Gallais*, engagé dans les ordres ecclésiastiques avant la révolution, et, de 1789 à 1800, écrivain royaliste et ardent pamphlétaire; pour Brissac, *Charles Reyneau*, oratorien et membre de l'Académie des sciences, et pour Montreuil ou ses environs, *saint Hilaire*, évêque de Poitiers, et *Remi Moreau*, doyen de la faculté de médecine de Paris en 1630, et auteur de plusieurs ouvrages. [1]

1. L'abbé Fleury, *Histoire ecclésiastique*. — Marchegay. — Bodin, *Recherches sur l'Anjou*. — Godard-Faultrier.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — MŒURS. — ANTIQUITÉS.

Le sol de l'Anjou offre une très-grande variété de productions : les céréales, les bois, les bestiaux et les vins, forment les principaux éléments de sa richesse agricole. Les vignobles sont particulièrement concentrés dans les terres calcaires de la rive gauche de la Loire, dans le Saumurois, bien qu'ailleurs et çà et là on trouve, dans des conditions assez générales, la vigne à l'état de culture et de produit. Les vallées de la Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, du Loir et de l'Authion, et toute la Vendée plus qu'elles encore, élèvent et fournissent des bestiaux. C'est principalement du côté de la Bretagne et du bas Maine qu'on rencontre les plus belles forêts de la province. Les céréales viennent partout : les seigles et les blés noirs dans les terres arides et pierreuses qui s'étendent à l'ouest d'Angers ; les froments, dans les terres plus substantielles qui sont à l'est. Parmi les productions secondaires mais caractéristiques de l'Anjou, il faut mentionner encore les chanvres, et les plantes ou arbres de jardin. Les chanvres sont cultivés dans les îles de la Loire et sur ses rives, particulièrement derrière la levée, entre Saumur et Beaufort, où ils atteignent une hauteur de sept à huit pieds. Les plantes ou arbres de jardin sont produits par des pépinières et par des établissements horticoles qui n'occupent pas moins de huit mille hectares, et dont la plupart sont situés aux environs d'Angers. Ces deux branches d'industrie sont très-florissantes dans l'Anjou et constituent, à son profit et à son honneur, une double supériorité. Les méthodes et les procédés de culture suivis dans la province sont plus ou moins avancés selon les lieux. Dans toute la partie qui se trouve à l'est d'Angers, dans le Saumurois et sur la rive droite de la Loire, l'agriculture est depuis longtemps en actif progrès et au pas du mouvement général ; dans toute la partie qui est à l'ouest, dans la Vendée et vers la Bretagne, elle marche et se perfectionne avec plus de lenteur. Là, les terres, il y a peu de temps encore, après avoir donné une récolte, étaient complétement abandonnées pendant quatre ans, six ans, et même plus, et se couvraient à loisir de ronces et de genêts avant qu'on ne leur confiât une nouvelle semence. On se dégage chaque jour davantage de cette barbarie ; mais il s'en faut de beaucoup qu'on ait atteint partout le niveau commun des perfectionnements acquis. Les propriétés sont exploitées généralement en colonnage partiaire dans l'Anjou. La plus grande somme d'activité s'y porte vers le travail agricole ; les terres incultes et à l'état de landes ne forment pas au delà du vingt-huitième de la superficie totale de la province.

L'industrie n'a pas dans l'Anjou les développements et l'importance qu'elle aurait pu y prendre ; les bras et les capitaux ne s'y appliquent qu'avec mollesse et indécision. Depuis l'introduction des manufactures, diverses fabrications ont été essayées, ont réussi un moment, puis ont dépéri. Le Lude a eu des éta-

mines, Châteaugontier des toiles, Angers successivement un peu de tout, et rien ou presque rien ne s'est maintenu et n'a pu suivre sa destinée jusqu'au bout. Cholet et quelques fabriques de toiles à voiles, éparses autour d'Angers, font seuls exception et représentent, sans rivalités dignes de mention, l'industrie manufacturière dans l'Anjou.

Le sol de la province renferme du schiste ardoisier, de la houille, du grès, du granit, de la chaux, de la pierre coquillière et des marbres; plusieurs de ces éléments géologiques sont l'objet d'exploitations considérables. En première ligne, il faut citer l'industrie ardoisière, qui a son principal siége auprès d'Angers; elle n'occupe pas moins de trois mille ouvriers, et ses produits ont une valeur de 2,000,000 francs par an. Ses chances et ses profits varient, du reste, suivant la qualité des couches de schiste qu'on rencontre, et dont l'inégalité est telle que sur trente ou quarante carrières ouvertes, il y en a cinq ou six tout au plus qui soient dans un état réel de prospérité. Il faut citer ensuite l'industrie houillère, laquelle exploite les gisements découverts sur la rive gauche et la rive droite de la Loire, au-dessous d'Angers. La première concession de ce genre remonte à l'année 1737. Les houilles de l'Anjou ne sont pas d'une qualité supérieure; leurs blocs s'égrènent facilement et tombent en poussière de charbon; on les consomme dans la province. L'industrie qui en fait principalement usage, et qui doit être citée encore, est celle des fours à chaux, très-nombreux, et dont les produits ont une véritable importance. L'industrie métallurgique est représentée par le haut-fourneau de Pouancé, qui s'alimente de minerai plutôt dans la Bretagne que dans l'Anjou, bien que cette dernière province ne soit pas dépourvue de quelques gîtes abondants. N'oublions pas enfin les poteries, les tuileries, et quelques carrières de pierres à bâtir, de granit et de marbres verts.

Le commerce de l'Anjou alimente de bestiaux une partie de la consommation de Paris en concurrence avec la Normandie; il écoule dans les provinces environnantes l'excédant considérable de ses grains et de ses vins. Des exportations de farines et de vins, de vins de Saumur *champanisés* principalement, ont été entreprises depuis une dixaine d'années. Les chanvres angevins, à l'état de matière première, se vendent et sont employés sur divers points de la France, à la fabrication des toiles ou à la confection des cordages. Les produits horticoles de la province s'expédient dans tous les départements intérieurs, et même dans les pays étrangers, en Hollande, en Angleterre et jusqu'en Amérique. La fabrique de Cholet, par l'importance de ses débouchés, donne lieu non-seulement à une branche de commerce particulière à l'Anjou, mais, on peut le dire, à une branche du commerce national. Les toiles de chanvre qu'on fabrique à Angers et dans les environs sont en très-grande partie achetées par le gouvernement pour servir à la voilure des navires. La seule des industries du sol dont les produits ne soient pas absorbés par la consommation locale sont les carrières d'ardoises.

Les habitants de l'Anjou n'ont pas d'idiome particulier; le peuple y parle, comme partout, un français plus ou moins altéré, plus ou moins nuancé, mais reconnaissable et intelligible autant qu'en quelque province que ce soit. Les mœurs n'ont rien d'essentiellement original; par beaucoup de points, elles se confondent avec celles des provinces qui les environnent; ici avec celles du Maine ou de la Tou-

raine, ailleurs avec celles de la Bretagne. Angers, le Saumurois et la Vendée, sont les seules parties de l'Anjou où les mœurs aient un cachet particulier. Angers les représente dans leur expression collective, dans la fusion historique qui s'est faite de leurs éléments primitifs; leur originalité, si on peut le dire, est de n'en point avoir et de n'en pas chercher. Le Saumurois est une petite Gascogne dans l'Anjou, Saumur un Bordeaux au petit pied sur la Loire; on rencontre là de la vivacité, du luxe, de la présomption, de la mobilité et de la spontanéité, presque autant que dans le Midi, plus assurément qu'il n'y en a dans le reste de la province. La Vendée est la contrée qui offre les traits de mœurs les plus curieux à étudier. C'est une espèce d'empreinte opiniâtre dans laquelle on reconnaît toutes les influences morales, et où elles se sont mêlées sans s'effacer les unes les autres. Quelques traditions druidiques subsistent à côté des pratiques religieuses du catholicisme, des vestiges du culte des arbres et des fontaines s'y retrouvent encore; par exemple, un chêne, dit chêne du *Rognon*, dont on peut estimer l'âge à deux mille ans, d'après sa grosseur et sa vétusté, existe entre Chalonnes et Beaupréau, et est l'objet d'une vénération générale dans le pays. Ce chêne a trente pieds de circonférence; toute sa partie supérieure est morte et détruite. Quant aux Vendéens, leur caractère ressort suffisamment de leur histoire. C'est une race intéressée, attachée au sol, amoureuse de la *coutume* parce qu'elle est stationnaire, courageuse sans poésie, laborieuse sans initiative, ayant, dit M Guépin (de Nantes), la tête large, ronde, plate sur le sommet, et dépourvue des signes auxquels les physiologistes reconnaissent l'idéalité.

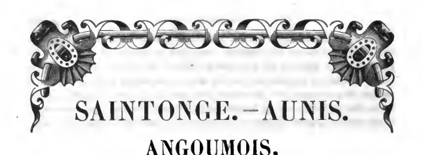
L'archéologie de l'Anjou est riche en monuments de toutes les époques. La rive gauche de la Loire, depuis Saumur jusqu'à Chalonnes, offre de nombreux débris celtiques. Parmi les dolmens les plus remarquables, nous citerons surtout celui qu'on voit auprès de la première de ces villes et qui se compose de quinze pierres ou blocs. Les peulvens sont très-communs dans la province, principalement derrière Saint-Maur, à moitié chemin de Saumur et des Ponts-de-Cé. On voit des tombelles à Doué, à Montreuil-Bellay, à Vihiers, à Montrevault, dans la Vendée, etc.; deux cromlechs, détruits seulement depuis quelques années, ont longtemps existé, l'un auprès de la capitale du Saumurois, l'autre dans les environs de Baugé. Les Romains n'ont pas laissé dans l'ancien pays des Andes de moins nombreux vestiges de leur conquête et de leur occupation. Nous avons parlé de l'amphithéâtre d'Angers et des antiquités qui y ont été découvertes en remuant le sol; mais le camp de Fremur est le monument le plus curieux de cette époque. Ce camp, formé en triangle, au confluent de la Loire et de la Maine, était fermé à sa base par une levée qui s'étendait d'une rivière à l'autre et dont la plus grande partie existe encore; il avait treize mille mètres de tour. Les fouilles qui ont été faites sur ce point ont mis au jour une véritable mine de médailles et de débris de toutes sortes. Des fouilles semblables, faites aux environs de Saumur et à côté de Beaupréau, sans doute dans des lieux où les Romains avaient eu également des camps et des stations, ont été fécondes en découvertes du même genre. L'amphithéâtre de Doué appartient à l'époque de l'invasion barbare. « Cet amphithéâtre, » dit Bodin, « est creusé dans le roc tendre formé par un grand banc de pierres coquillières, sur lequel



la ville de Doué est placée. L'arène a, dans ses plus grandes dimensions, environ trente-cinq mètres de longueur, vingt-huit de largeur et sept à huit de profondeur. Le plan est un polygone irrégulier. Du côté de l'orient, il y a treize gradins, et dix-huit du côté du nord; mais ils sont si étroits qu'on ne sait pas trop comment les spectateurs pouvaient s'y placer, la plupart n'ayant qu'un tiers de mètre tant en hauteur qu'en largeur. Plusieurs des rangs supérieurs sont en pierres rapportées et posées avec mortier à chaux et à sable. Je crois que ces derniers ont été faits vers la fin du XVI[e] ou au commencement du XVII[e] siècle. Ce qu'il y a de plus remarquable dans la taille de cette roche coquillière est une vaste galerie destinée à mettre le peuple à couvert, lorsque la pluie interrompait les jeux. Elle est, comme dans les amphithéâtres antiques, pratiquée sous les gradins; mais, en quelques endroits, on a laissé si peu d'épaisseur pour leur support, qu'on a peine à concevoir comment ils ne se sont pas écroulés sous le poids des spectateurs. » Juste-Lipse, dans son livre des Amphithéâtres, a donné de ce bizarre monument une description infiniment embellie et flattée. Duchesne, dans les *Antiquités des villes de France*, parle, d'après Juste-Lipse, de ces « voûtes et grottes souterraines, *fort artistement élabourées.* » L'amphithéâtre de Doué a été longtemps attribué aux Romains; aujourd'hui, on le fait généralement remonter aux Visigoths, qui, ayant trouvé là une carrière de pierre, l'auraient appropriée à leur usage et transformée en amphithéâtre. L'église de Savennières, à quelques lieues d'Angers, est une construction du V[e] siècle, d'un haut intérêt archéologique, et dont le type originaire s'est conservé et se retrouve sous les réparations qu'on y a faites à des époques moins éloignées. On croit que cette église a d'abord été un temple païen; l'axe de sa nef est du midi au nord, au lieu d'être de l'ouest à l'est comme dans les églises du moyen âge.

L'époque carlovingienne compte aussi dans l'Anjou un monument très-précieux et conservé dans ses parties essentielles, c'est l'église Saint-Martin d'Angers qui sert aujourd'hui de magasin de bois. Le palais archiépiscopal d'Angers est à peu près de la même époque. L'église cathédrale, construite de 1040 à 1240, édifice remarquable par l'élégance de sa forme en croix latine parfaite, par la hardiesse de ses voûtes, par les sculptures de son portail et par l'élan de ses flèches, caractérise le style, où les austérités religieuses de l'ogive se combinent avec la grâce mondaine du plein cintre, et où le ciel et la terre se rencontrent, en faisant pour ainsi dire chacun la moitié du chemin. Il faut chercher les principaux types des constructions féodales dans le château d'Angers, qui date du règne de saint Louis, et dans ce qui reste de divers autres châteaux fondés vers le même temps, tels que ceux de Pouancé et de Montreuil-Bellay. [1]

1. Juste-Lipse. — Hiret, *Antiquités d'Anjou.* — Duchesne, *Antiquités des villes de France.* — De Beauregard, *Statistique du département de Maine et Loire.* — Marchegay, *Archives d'Anjou.* — Bodin, *Saumur et le haut Anjau.* — Le même, *Angers et le bas Anjou.* — Godard-Faultier, *l'Anjou et ses monuments.* — Guepin, *Histoire de Nantes.*



SAINTONGE.—AUNIS.

ANGOUMOIS.

HAUTE SAINTONGE. — BROUAGEAIS. — ILE D'ARVERT. — BASSE SAINTONGE.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Ici le souffle et les bruits de l'Océan Atlantique viennent jusqu'à nous. A l'horizon, s'étendent au loin les flots orageux de ce golfe de Gascogne, auquel les marins du pays d'Aunis donnent le nom de *mer sauvage*, et dont nous avons déjà exploré toute la partie de la côte située entre l'embouchure de la Bidassoa et celle de la Garonne. Des trois provinces que nous allons décrire, deux sont en effet, la continuation de cette grande frontière maritime qui commence à Saint-Jean-de-Luz et se termine au cap du Finistère.

La Saintonge (*Santonensis Tractus*) était bornée, au nord, par le Poitou et l'Aunis; à l'est, par l'Angoumois; au sud, par la Guienne; à l'ouest, par l'Océan. On la divisait en haut et en bas pays, et c'était à la première de ces subdivisions territoriales qu'appartenaient le Brouageais et l'Ile d'Arvert. L'Aunis (*Tractus Alnetensis*) présentait une espèce de triangle dont le côté occidental plongeait dans la mer, tandis que le Poitou et la Saintonge l'entouraient au nord et au midi. L'Angoumois (*Engolismensis Tractus*) avait pour limites, au levant d'été et au septentrion, le Poitou; au levant d'hiver, le Périgord; au midi et au couchant, la Saintonge. On évaluait la superficie totale des trois provinces à cinq cent quatre-vingt-quatorze lieues carrées. Sur ce nombre, la Saintonge comptait pour deux cent soixante-douze; l'Angoumois pour deux cent quarante-six; l'Aunis pour soixante-seize seulement. Deux gouvernements généraux militaires, formés des trois contrées, s'en partageaient inégalement le territoire Le plus étendu se composait de la Saintonge et de l'Angoumois; le moins considérable de l'Aunis, du Brouageais, démembrement de la Saintonge, et des Iles de Rhé, d'Oléron et d'Aix. La nouvelle division territoriale de la France, par un retour à l'ancienne délimitation géographique, a fait de l'Angoumois le département de la Charente, et a réuni la Saintonge et l'Aunis avec les Iles de Rhé, d'Aix et d'Oléron dans le département de la Charente-Inférieure. Cependant quelques cantons de l'Angoumois et de l'Aunis sont restés en dehors des deux Charentes et se trouvent aujourd'hui enclavés dans la Dordogne et dans les Deux-Sèvres.

Le territoire qu'occupaient au nord l'Aunis, et, au midi, la Saintonge, est borné d'un côté par l'embouchure marécageuse de la Sèvre, et de l'autre côté par le magnifique bassin de la Gironde. Deux rivières l'arrosent et se jettent à l'ouest dans l'Océan : ce sont la Seudre et la Charente (*Canentelus*, *Carantonus* ou *Carantanius*), laquelle a pour affluents la Seugre et la Boutonne. La Charente divise la Saintonge en deux parties, l'une au midi et l'autre au nord ; son embouchure, large d'environ deux kilomètres, est obstruée par des bancs de sable à travers lesquels les courants ont ouvert un grand nombre de canaux. Parmi ces passes, pour la plupart étroites et peu profondes, beaucoup ne sont accessibles, même pendant la haute mer, qu'à des bâtiments d'un faible tonnage. A quelques lieues de la côte, en remontant le fleuve, est le port militaire de Rochefort : les bâtiments de guerre n'en sortent pas entièrement armés ; ils complètent leur équipement dans la rade d'Aix. La Sèvre, la Boutonne et la Seudre sont navigables.

D'après M. Fleuriau de Bellevue, les quatre zones principales de roches dont se compose le sol de la Charente-Inférieure, sont le produit de formations différentes : le calcaire jurassique en constitue les six vingtièmes, le terrain de craie les onze vingtièmes : celui-là dominant dans les territoires de l'Ile de Rhé, de la Rochelle, de Surgères, de Saint-Jean-d'Angely, de Matha ; celui commençant au bourg d'Yves, au nord de Rochefort, et se prolongeant par Saint-Savinien, Brisambourg, Burie et les collines de Mirambeau et de Montguyon, jusqu'à la Gironde. Au pied des coteaux de Mirambeau, de Montendre, de Montlieu et de Montguyon, on remarque, dans la proportion d'un vingtième de la superficie générale du département, un terrain tertiaire, formé de marnes argileuses, de sables et de grès mêlés de lignite. Deux autres vingtièmes, de nature analogue aux formations précédentes, sont entièrement recouverts par les couches d'argile marine, que l'Océan a déposées sur le littoral. A l'est de la Charente-Inférieure, règnent des collines dont les ondulations ne s'élèvent guère au-dessus du niveau commun du sol, et entre lesquelles se dessinent de fertiles vallées et de belles prairies ; à l'ouest, des côtes basses et plates, « tantôt marécageuses, tantôt sablonneuses et souvent insalubres, » se dirigent vers la mer et opposent leurs flancs crayeux à son action envahissante. Tout dans la physionomie, la nature et les productions de cette contrée, se ressent, du reste, de l'invasion des eaux : les plus gras pâturages, les plaines où croissent les plus beaux froments et les vignobles les plus productifs, sont des terres d'alluvions maritimes ou fluviales. On appelait autrefois la Saintonge *la Perle de la couronne de France ;* et elle en était, sans contredit, un des fleurons les plus précieux. On ne se lasse pas de parcourir les bords de la Charente, le *plus beau ruisseau du royaume*, selon Henri IV, qui avait beaucoup voyagé et beaucoup vu ; on aime toujours l'admirable spectacle que présentent les deux rives du fleuve, avec leurs innombrables paysages si doucement et si gracieusement variés et leurs prairies vertes et unies, enchâssés, comme des émeraudes, dans une riche bordure de coteaux, de vignobles et de bois. Le caractère distinctif du climat est l'instabilité, surtout dans les campagnes du littoral. Mais la proximité de la mer, cause de la fréquence des fluctuations atmosphériques, en tempère aussi les rigueurs. Elle donne aux récoltes une précocité remarquable dans les Iles de Rhé et d'Oléron et jusque sur la lisière de la

côte; les îles ont sous ce rapport une avance de huit jours sur le littoral, qui a lui-même une avance égale sur les pays du centre.

Les îles de Rhé, d'Oléron et d'Aix, plusieurs îlots et des bancs de sables protégent les ports et les mouillages de la côte sans entraver la navigation. Les eaux du Pertuis d'Antioche, petit bras de mer, se pressent entre les îles de Rhé et d'Oléron qui sont séparées de la terre ferme, celle-là par le Pertuis-Breton, celle ci par la passe de Maumusson. L'île d'Aix, comme nous venons de le dire, garde l'entrée de la Charente. On ne peut douter que les formidables rochers qui défendent ces terres isolées au milieu des flots et qui projettent leurs ramifications souterraines au loin dans la mer, au-dessus de laquelle on les voit çà et là surgir abruptement, n'aient été originairement les limites extrêmes de l'ancien monde. Cette forte structure est évidemment la charpente extérieure, non point de quelques faibles îles, mais d'un continent; une révolution physique l'a détachée, avec les terres insulaires à laquelle elle sert encore de rempart, du rivage primitif de la Gaule. Selon quelques-uns, cette grande révolution serait le résultat d'une éruption volcanique, dont le gouffre de Chéverache, qui subsiste encore au milieu du Pertuis-Breton, aurait été le foyer; d'après quelques autres, elle serait simplement l'effet de l'action dissolvante de l'Océan, à laquelle la pierre la plus dure ne peut résister, et qui chaque année détache de la côte « des tranches de rochers de près d'un mètre d'épaisseur. » On cite, à l'appui de cette dernière opinion, la parfaite analogie de la direction des îles de l'Océan, du sud-ouest au nord-ouest, avec celles des chaînes de collines, des vallées et des principales rivières du continent; et le lent et graduel élargissement, depuis le XIVe siècle, de la passe de Maumusson, si redoutée pour ses remoux ou tournoiements d'eau et pour le sombre et sinistre bruissement de ses courants et de ses vagues.

Quoi qu'il en soit, si la nuit des temps enveloppe de ses ténèbres les premières irruptions de la mer sur cette partie du vieux monde, il en est trois, plus récentes, dont on a gardé le souvenir. La première inonda les campagnes de Marans, et, élargissant prodigieusement l'embouchure de la Sèvre, la transforma en un vaste golfe; la seconde, espèce de lac, interposé entre la Saintonge et l'Aunis, mit sous les eaux tout le pays qui s'étend du promontoire de Chatelaillon à Tonnay-Boutonne; la troisième s'était fait un lit immense dans l'espace compris entre Soubise et Marennes, l'embouchure de la Charente et celle de la Seudre, et baignant entièrement les pieds du coteau de Brouage, alimentait un canal assez profond pour porter des bâtiments de quarante tonneaux. Les parties du sol qui, par leur exhaussement, surnagèrent au-dessus de ces petites mers, reçurent la dénomination d'*îles*, qu'elles ont conservée après la retraite ou la disparution des eaux; de là les noms d'îles de Marennes, d'Arvert, de Marans, de Charron, de Tangon, etc., et qu'on donne encore aujourd'hui à de simples coteaux situés dans les terres marécageuses du littoral, soit au midi et au nord de l'Aunis, soit dans les plaines de Brouage et sur les bords de la Seudre. Ce furent des éruptions de l'Océan qui, au XIIe siècle, détruisirent en partie la ville et le port de Chatelaillon, si importants alors : sept tours en ruines, échappées à la submersion de cette ancienne cité, tombèrent aussi sous le choc de la tempête,

trois cents ans après, pendant l'hiver de 1709. La petite ville de Montmeillan, placée à mi-chemin de Chatelaillon et de l'Ile d'Aix, a eu le même sort. Enfin la chapelle de Saint-Jean de Sablé s'est affaissée également sous les vagues depuis la fin du XVIIe siècle.

Mais la mer est un grand ouvrier qui, dans le temps même où il détruit d'un côté édifie de l'autre avec les débris du sol que son travail continuel a changé en limon ou en sable. Les atterrissements formés par l'Océan ont envahi peu à peu les bassins des mers intérieures de la Saintonge et de l'Aunis et produit les grandes plaines de marais si multipliées sur le littoral et dont le voisinage est souvent si dangereux. Aux éléments dissous des falaises, le flux de l'Océan ajoute encore les vases que lui apportent les rivières : de là les couches épaises de terres fangeuses entassées sur les rivages et dans les rades de la côte et connues des gens du pays sous le nom de *laisses;* de là les alluvions qui obstruent ou barrent l'embouchure de la Sèvre, de la Charente et de la Seudre. Les dunes de sables, dont les masses mobiles s'avancent toujours dans la direction de l'est, menacent principalement le revers méridional de l'Ile d'Oléron et la partie de la côte d'Arvert située entre la Seudre et la Gironde. Dès le siècle dernier, l'église et quelques maisons de Saint-Trojan-d'Oléron, avaient disparu sous ces *puechs*, ou collines de sables, qui souvent n'ont pas moins de vingt-cinq ou trente mètres de hauteur. En 1698, en levant le plan de la côte d'Arvert, on découvrit les faîtes des habitations de plusieurs villages et les branches supérieures de bois de haute futaie ensevelis par les dunes. D'après la tradition locale, une petite ville appelée Anchoanne, gît aussi sous les sables de la côte de Maumusson.

L'action des eaux se manifeste d'une manière non moins saisissante dans la configuration géographique de l'Angoumois, évidemment travaillé et façonné par les courants marins. Le calcaire est la base principale du territoire de la Charente, généralement sec, aride et brûlant; quelques parties présentent cependant des bancs considérables d'argile et de silice. Une immense couche de terre végétale, mélangée d'argile et reposant sur un tuf formé de pierres granitiques, s'étend sur l'arrondissement de Confolens : le sol lourd et compacte retient les eaux pluviales qui y formaient encore, en 1836, soixante-deux élangs, parmi lesquels on en comptait sept d'une étendue considérable : ceux de *la Courrière*, de *Sérail*, des *Champs*, de *Malambeau*, des *Sèches*, de *Brigueil* et des *Escures*. On trouve des débris de coquillages et de corps marins dans les couches horizontales ou verticales des collines de l'Angoumois, pour la plupart assez peu élevées. La plaine de Barbezieux surtout est riche en coquilles fossiles, cornes d'ammon, peignes, oursins, etc. Le climat du département est sain et tempéré; mais il se refroidit dans l'arrondissement de Confolens; ce qu'on explique par l'influence particulière de sa constitution géologique et des marais répandus à sa surface. A part le pays de landes et de bruyères, relégué aux limites de la Charente, du côté de la Haute-Vienne, cette contrée est boisée, propre à tous les genres de cultures et particulièrement riche en vignobles.

Un nombre infini de ruisseaux arrosent l'Angoumois et se perdent dans la Charente, la Tardouère, le Bandia, la Touvre et le Né, ses principales rivières. La Charente a sa source dans le département limitrophe de la Haute-Vienne,

d'où elle marche, à l'est, jusqu'à Civray, s'y replie sur elle-même, descend vers le nord, passe par Ruffec et Mansle, coule au pied de la montagne sur laquelle Angoulême est bâtie, et, changeant encore de direction, prend, à l'ouest, la route de Jarnac, de Cognac, de Saintes, de Tonnay, de Rochefort et de Soubise, pour aller se jeter dans l'Océan. Cette rivière, dont on a aplani la pente trop rapide, au moyen d'une suite d'écluses, est navigable jusqu'à l'ancienne capitale de l'Angoumois, mais le flux et le reflux de la mer ne se font pas sentir au delà de Saintes. Nous avons déjà parlé de la riante et gracieuse beauté des bords de la Charente. La Tardouère et le Bandia, enflés par les grandes crues, arrivent de la Haute-Vienne et de la Dordogne, dans l'arrondissement d'Angoulême, où elles décroissent rapidement et finissent par disparaître dans quelques-uns des gouffres souterrains si nombreux aux environs de La Rochefoucauld. A deux lieues de là elles jaillissent de nouveau du sol, à ce qu'on suppose, sous la forme d'une belle fontaine, pour donner naissance à la Touvre, petite rivière dont les eaux limpides, froides en été, chaudes en hiver, et assez profondes pour porter bateau, se jettent dans la Charente, après un cours d'environ huit kilomètres.

Une lecture attentive des historiens et des géographes de l'antiquité démontre jusqu'à l'évidence que la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois constituèrent originairement une contrée d'un caractère homogène, habitée par un seul et même peuple connu sous le nom générique de *Santones*. Quelques auteurs placent, il est vrai, sur le territoire d'Angoulême, un autre peuple appelé *Agesinates;* mais Pline, dans la mention qu'il en fait, le comprend parmi les *Pictavi*; et il est probable, en effet, que loin d'occuper l'Angoumois, les *Agesinates* se trouvaient établis dans la partie occidentale du Poitou. Quant à l'Aunis, ce ne fut longtemps, même après César, comme on peut s'en assurer en jetant les yeux sur un des exemplaires de la carte de Peutinger, qu'une petite langue de terre, au nord de la Charente, une sorte de péninsule dont l'extrémité se prolongeait vers le golfe d'Aquitaine. Dans cette contrée marécageuse, vivait une population obscure et misérable. Il est fort difficile de préciser quelle a dû être la délimitation primitive du territoire des Santones. Du temps de César, le nom de ce peuple était la dénomination générale de toutes les tribus celtiques répandues sur la rive droite de la Garonne, depuis l'Océan jusqu'auprès de Toulouse. L'Océan donc à l'ouest et la Gironde au sud baignaient cette vaste région, dont la limite septentrionale paraît avoir été, à cette époque et postérieurement, le long bras de mer par lequel était submergé le bassin actuel de la Sèvre. La frontière orientale, toute de convention d'abord, ne fut nettement déterminée qu'à la fin du IVe siècle, lorsque l'empereur Honorius eut divisé la Gaule en sept provinces. Les Santones, qui déjà confinaient au nord avec les *Pictavi*, eurent alors pour frontière, à l'est, le territoire de ce même peuple, ainsi que celui des *Petrocorii*, et des *Ecolismenses*.

Les Santones, peuple d'origine gallique, ne figurent pour la première fois dans l'histoire, avec certitude, qu'un demi-siècle environ avant Jésus-Christ. Ils prirent part, sans doute, à la grande invasion des Celtes en Espagne, ainsi qu'à

l'expédition de Bellovèse en Italie, où, s'il faut en croire une ancienne tradition, ils fondèrent *Mediolanum* (Milan), nom qui était aussi celui de leur capitale dans les Gaules. Dans l'intervalle de ces deux émigrations, la nation des Galls, refoulée par les Kimris, dont les hordes s'étaient emparées violemment du nord et de l'ouest des Gaules, se retira « derrière la grande chaîne de montagnes qui se prolonge diagonalement des Vosges à l'Auvergne. » Maîtres de tout le pays d'où ils avaient chassé les Santones, les Kimris ne tardèrent point à prendre le nom de ce peuple; ils conservèrent *Mediolanum* pour métropole; ils lièrent quelques relations avec les tributs de l'est et du midi que le commerce avait mises elles-mêmes en rapport avec les habitants de Marseille, et eurent sur l'Océan un port très-fréquenté par les marchands, *Portus Santonum*, sur la position duquel aucun historien, aucun géographe n'est tombé d'accord.

Jules César préserva deux fois des invasions le territoire des Santones, menacé d'abord par les Helvétiens et ensuite par les Teutons. Malgré ce double service, les Santones se montrèrent toujours hostiles au conquérant de la Gaule. Ils s'unirent aux peuples de l'Armorique soulevés contre César. Celui-ci les vainquit et les obligea à lui livrer une partie de leurs vaisseaux pour combattre les Venètes. Six ans après, ils fournirent à Vercingétorix un contingent de douze mille hommes et succombèrent à Alésia avec l'indépendance gauloise. Sous l'empereur Auguste, ils se révoltèrent, et, malgré une défaite sanglante que leur fit essuyer Messala Corvinus, non loin de l'Océan, la mauvaise fortune de leurs armes ne les empêcha point de renouveler plusieurs fois ces insurrections qui furent toujours étouffées. Auguste ayant détaché leur territoire de la Celtique, à laquelle il avait donné le nom de Lyonnaise, l'enclava dans l'Aquitaine.

L'an 250 de notre ère, saint Eutrope, regardé comme le premier évêque des Saintongeois, subit le martyre près de Mediolanum. Les habitants de la Saintonge et de l'Angoumois n'embrassèrent, au reste, de gré ou de force, la religion nouvelle, que sous l'empire de Constantin (329-337). A la fin du IVᵉ siècle, l'existence d'Angoulême (*Inculisma*) nous est révélée par quelques vers d'Ausonne, retiré du consulat et de la préfecture des Gaules dans sa villa de *Pagus Noverus*, située selon toute apparence près de Saint-Jean-d'Angely, en Saintonge, dans la paroisse des Nouillers (*Noralarii*). Le territoire des Santones avait été, dès cette époque, compris par l'empereur Valentinien dans l'Aquitaine seconde. Quelques années après, une première invasion de Visigoths et de Saxons eut lieu dans les deux Aquitaines; et Nammatius, général romain, cantonné dans l'île d'Oléron, d'où il surveillait tout le pays d'alentour, eut plus d'une lutte à soutenir particulièrement contre ces pirates, ainsi que nous l'apprend une lettre de Sidoine-Apollinaire. En 419, l'Angoumois et la Saintonge passèrent sous la domination des Visigoths. Les Franks les dépossédèrent de ces deux provinces, en 507, et Chlodwig, vainqueur à Vouglé, poursuivit jusqu'aux monts Pyrénées les débris de l'armée d'Alaric, en parcourant la voie romaine qui, de Poitiers, conduisait à la métropole des Santones et aboutissait à Bordeaux. Une circonstance qu'il importe ici de remarquer, c'est que, depuis les premières courses de la horde franke dans les Gaules (379), Angoulême, capitale du *Pagus Engolismensis*, était un siége épiscopal, occupé, dit Grégoire de Tours, par Dyna-

mius. L'Angoumois avait en son apôtre, saint Auzonne, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme le poëte. Suivant Pasquier, Chlodwig donna le gouvernement de l'Angoumois à un comte. La garde de la Saintonge fut aussi confiée, très-probablement, vers ce même temps, à un officier revêtu d'un titre pareil; mais ce n'est guère qu'à la fin du VIe siècle que le nom de l'un d'eux, Waddon, apparaît pour la première fois dans l'histoire.

La Saintonge, en 511, tomba sous le sceptre de Chlodomir, roi d'Orléans, et, treize ans après, échut à Chlotaire, roi de Soissons; Charibert, roi de Paris, et Sighebert, roi de Metz, tous deux fils de Chlotaire, eurent ensuite, le premier la Saintonge et l'Aunis, le second l'Angoumois (561). La succession de Charibert, mort sans postérité, fit éclater une guerre terrible. Chilpérik, qui régnait à Soissons, enleva l'Angoumois à Sighebert; mais celui-ci s'en remit bientôt en possession par le gain d'une grande bataille dans laquelle périt Théodebert, l'un des fils de Chilpérik (567). Gontran, roi de Bourgogne, réunit, cette même année, la Saintonge à ses États; il nous semble difficile d'admettre qu'il se soit également emparé de l'Angoumois, puisque son neveu, Childebert II, fils de Sighebert, l'aida à reconquérir l'Aquitaine dont il avait été dépouillé par Chilpérik, au commencement de la lutte de Brunehaut contre Frédégonde. Au milieu de ces divisions de famille, l'aventurier Gondebaud se fit proclamer roi dans plusieurs provinces, parmi lesquelles figuraient la Saintonge et l'Angoumois (585). Après sa chute, l'un de ses plus zélés partisans, le comte de Saintes, Waddon, se réfugia auprès de Brunehaut, afin d'échapper à la vengeance de Gontran. En 628, la Saintonge et l'Angoumois furent compris dans la principauté, relevant directement de la couronne, dont le prince Charibert fut investi par son père le roi Dagobert, maître de la monarchie franque. Tout ce territoire fit retour au domaine royal, à la mort de Charibert (631); mais ses deux fils, Boggis et Bertram, continuèrent d'administrer le comté de Saintonge, sous la dépendance pourtant du duc frank auquel avait été donné le gouvernement de l'Aquitaine. A la fin du VIIe siècle, Eudes, fils de Boggis, profitant de l'aversion que les peuples de la Gaule méridionale avaient toujours eue pour la race conquérante qui dominait au nord de la Loire, s'y saisit de l'autorité souveraine, tandis que l'Austrasien Pépin d'Héristal usurpait d'une autre part la royauté mérovingienne sur les princes de son sang (691). Charles-Martel, fils de Pépin, franchit la Loire, en 731, vainquit et poursuivit Eudes jusqu'en Gascogne. A peine l'Austrasien s'était-il retiré sur les terres de France, qu'Eudes reçut le choc de l'invasion d'Abd-el-Rahman. L'émir traversa la Garonne, envahit la Saintonge et l'Angoumois, et s'avança jusque dans les plaines situées entre Tours et Poitiers, où les Aquitains et les Franks réunis sous les ordres d'Eudes et de Charles, rompirent et dispersèrent cette terrible avalanche, qui, descendue des Pyrénées, avait d'abord tout emporté devant elle. Nous ne reviendrons point sur les diverses péripéties de la rivalité des ducs d'Aquitaine et des rois franks. Les Angoumoisins, fatigués d'une lutte sans issue, assassinèrent Waïffre, et déclarant qu'ils *n'avaient point guerre aux Franks*, refusèrent de prendre les armes, quand Hunalde sortit de sa retraite de l'île de Rhé pour tenter une dernière fois de relever la fortune de sa famille. Ce peuple avait d'autant plus besoin de repos qu'il se voyait continuellement exposé aux surprises et aux atta-

ques des Sarrasins dont il était resté de nombreux détachements dans les parties boisées et montueuses de son territoire. Dans la dernière bataille livrée par les Aquitains aux débris de l'armée d'Abd-el-Rahman, se distinguèrent surtout trois familles originaires de l'Angoumois : les Achards, les Tisons et les Volsins. Charlemagne, pendant son séjour dans cette province, reçut l'hommage de tous les seigneurs du pays, qu'il dota de plusieurs établissements religieux. Il réunit ensuite une armée à Angoulême, pour marcher contre l'émir de Cordoue; ce fut au retour de cette malheureuse campagne, que, soupçonnant la foi des gouverneurs gallo-romains de l'Aquitaine, il les remplaça tous par des comtes de race franque (778).

La Saintonge et l'Angoumois passèrent sous le sceptre de Pépin, fils de Louis-le-Débonnaire. Le nouveau roi d'Aquitaine institua, en 839, Landry, comte de Saintes, et Turpion, comte d'Angoulême. Dès l'année 844, les Danois et les Normands ayant pénétré dans la Charente, la remontèrent jusqu'à l'ancienne Mediolanum, et de là se répandirent dans la Saintonge et l'Angoumois. Le comte Landry s'efface complétement au milieu de ces désordres, tandis que Turpion défend ses terres vaillamment contre les hommes du Nord et succombe enfin dans un combat singulier avec un de leurs chefs (octobre 843). Trois ans après, une querelle éclate entre Landry et Emenon, frère et successeur de Turpion, à propos du château de Boutteville, situé sur la frontière des deux comtés. Emenon tue Landry dans une bataille, mais blessé lui-même grièvement, il meurt à Rancogne, le 22 juin 866. Wulgrin, son parent, lui succède. Toute l'histoire des comtes héréditaires d'Angoulême ne se compose, de 866 à 1140, que d'une série de petites guerres contre les ducs d'Aquitaine, les comtes de la Marche, les comtes de Saintes, les seigneurs d'Archiac et de Boutteville, interrompues de temps à autre par des voyages ou des expéditions en Palestine. Le fait dominant dans leur politique nous paraît être le mariage de Geoffroy, surnommé Taillefer (*sector ferri*), ainsi que son prédécesseur Guillaume Ier qui avait pourfendu un chef normand d'un coup d'épée, avec Pétronille d'Archiac et de Bouteville, la plus riche héritière de la Saintonge et de l'Angoumois (1132-1148).

Vers le milieu du xe siècle, Guillaume Tête-d'Étoupe, comte de Poitiers, ayant relevé le duché héréditaire d'Aquitaine, l'Angoumois et la Saintonge se trouvèrent enclavés dans cet État. Guillaume-le-Grand, son petit-fils, inféoda le château de Blaye, ainsi que plusieurs domaines dans l'Aunis, à Guillaume II, comte d'Angoulême; il conféra de la même manière la ville de Saintes et son territoire, à Foulques-Néra, comte d'Anjou. Cependant Foulques ne se qualifia jamais comte de Saintes; mais son fils Geoffroy Martel manifesta des prétentions à ce titre. Il profita habilement des avantages que lui donnait son union avec la veuve de Guillaume-le-Grand, Agnès de Bourgogne, pour affaiblir l'autorité du nouveau duc, Guillaume IV, surnommé le Gros, et établir la sienne dans le pays, depuis la Sèvre jusqu'à la Gironde (1047). Foulques-Réchin et Geoffroy-le-Barbu continuant la querelle des maisons d'Angers et de Poitiers, réussirent même à se faire céder en 1061 le comté de Saintonge, par le duc Guy-Geoffroy, auquel succéda, encore adolescent, Guillaume dit le Jeune, et non *le Vieux*, comme l'ont surnommé à tort quelques historiens (2087). Celui-ci eut tout d'abord à se défendre contre les barons aquitains, contempteurs de son extrême jeunesse ;

entre autres le comte d'Angoulême Wulgrin II, et Ebles, seigneur de Chatelaillon en Aunis. Il mourut en 1127, considéré et redouté de tous ses voisins. Guillaume VIII, dès son avénement, déclara la guerre à Isambert, successeur d'Ebles, et qu'il dépouilla de tous ses domaines dans le pays d'Aunis (1127-1131). Aussi dévot que son père l'avait été peu, il subit l'influence du fougeux évêque d'Augoulême, Girard, et par ses conseils entraîna tout le midi de la Gaule dans le parti de l'anti-pape Anaclet contre Innocent II. Guillaume VIII fut le père de cette fameuse princesse Éléonore qui réunit, pendant quinze ans, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, le Limousin, la Marche, l'Auvergne, le Périgord, le Bordelais, l'Agénois et la Gascogne, à la monarchie française, par son mariage avec Louis-le-Jeune (1137). Un des premiers actes importants de souveraineté faits par le roi de France dans les États de sa femme, fut la restitution des fiefs de l'Aunis aux deux neveux d'Isambert, Èbles et Geoffroy, « sauf la forteresse de Chatelaillon, et la moitié des revenus du bourg de La Rochelle» (1146). Éléonore, nature toute méridionale, alliant la légèreté du caractère à la supériorité de l'esprit, et d'ailleurs profondément dégoûtée de la cour, où Louis lui imposait les pratiques d'une dévotion outrée, se dérobait souvent à cette ennuyeuse contrainte pour vivre au milieu des Saintongeois ses sujets. Elle aimait surtout le séjour de l'île d'Oléron. La vue et le mouvement de l'Océan l'avaient familiarisée avec les choses de la mer et les intérêts du commerce : elle s'honora par l'abolition sur toutes ses terres de ce droit de bris, d'aubaine ou d'épave, que les seigneurs et les habitants de la côte exerçaient si cruellement sur les malheureux naufragés; elle s'illustra par la rédaction du code maritime, connu sous le titre de *Rôles* et de *Lois d'Oléron* ou de *Layron*, qui devint le droit commun de la navigation sur l'Océan, la mer Baltique et la Méditerranée. Ce n'est certes pas une médiocre gloire pour l'Aunis et la Saintonge, d'avoir partagé avec cette femme extraordinaire l'honneur de donner au monde moderne sa première législation maritime (1150-1152).

S'il faut en croire Boulainvillers, Éléonore se retira, après son divorce avec le roi de France, dans un monastère de Saintes; au dire de la plupart des historiens, elle alla, non sans obstacles, de Beaugenci à Blois, Tours et Poitiers, où elle épousa Henri Plantagenet, duc de Normandie et comte d'Anjou (1152). Cette funeste union, que nous avons rappelée tant de fois, parce qu'elle se lie étroitement à l'histoire de la monarchie et à celle de ses provinces les plus importantes, eut une influence considérable sur les destinées de l'Aunis et de la Saintonge. A l'avénement de Henri II au trône d'Angleterre, ces contrées passent sous la domination d'une puissance hostile à la monarchie française. Dès lors le port de La Rochelle et celui de Royan deviennent le rendez-vous ordinaire des flottes anglaises, lorsqu'elles transportent des armées sur les côtes de l'Aunis et de la Saintonge, pour de là s'avancer jusqu'au cœur du royaume. L'invasion étrangère s'accoutume à suivre cette route, d'ailleurs plus rapprochée des possessions méridionales de l'Angleterre et plus éloignée de la capitale des rois de France. On pouvait alors partager les populations du territoire situé entre la Sèvre et la Gironde, en deux catégories diverses d'origine et d'intérêt, mais unies par un sentiment jaloux de leur indépendance et de leur liberté. Les fertiles plaines de

la Saintonge méridionale étaient habitées, sans mélange d'autres races, par les descendants des anciens Santones qui se livraient exclusivement aux travaux agricoles, si favorables à la conservation des anciens usages et des vieilles traditions. Tout au contraire, à l'ouest, dans le voisinage des îles et des ports de la côte, on trouvait un peuple presque entièrement étranger au sol par sa naissance, inquiet, mobile, et préférant les chances aventureuses du commerce et de la navigation aux tranquilles habitudes de la vie champêtre et agricole.

Le joug anglo-normand fut si lourd, que plus d'une fois les habitants de la Saintonge tentèrent de le briser. Sous le règne de Henri II, le gouvernement tyrannique de ses officiers publics et les exactions de ses agents fiscaux firent éclater une première insurrection en 1168 : le roi d'Angleterre s'en vengea par la destruction des châteaux de ses barons révoltés, par des supplices et de fortes rançons. Les démêlés de Henri II avec sa femme Eléonore, qui secrètement encourageait ses fils à la révolte, et l'emprisonnement de cette princesse, devinrent le signal d'un mouvement plus formidable. Toute l'Aquitaine prit les armes, et la Saintonge méridionale suivit cet exemple, entraînée par Geoffroi de Rancon, seigneur de Taillebourg. Un des fils de Henri, Richard duc d'Aquitaine, se mit à la tête des mécontents; mais, poursuivi, assiégé de ville en ville par son père, il obtint son pardon, en trahissant les Saintongeois, et en tournant son épée contre eux (1174-1179). Une troisième ligue nationale, qui prit pour chef Henri au Court-Mantel, frère de Richard, n'eut pas plus de succès, et se termina par une nouvelle défection (1180). Les Saintongeois, cependant, ne se laissèrent point décourager : nous les voyons se mêler encore à la guerre de Henri et de Geoffroi contre leur frère Richard (1183-1186), et à la dernière révolte de celui-ci contre son père (1186-1189).

Richard, appelé au trône d'Angleterre, donna le gouvernement de l'Aquitaine à son beau-frère, Henri de Brunswick, depuis empereur d'Allemagne, sous le nom d'Othon IV, et, l'année suivante, s'embarqua pour la Palestine (1189-1190). La sage administration du prince allemand rendit quelque repos au pays d'entre Sèvre et Gironde. A son retour, Richard-Cœur-de-Lion eut à combattre les barons de la haute Saintonge, soulevés encore par le seigneur de Taillebourg, qui comptait sur l'appui d'Aimar, vicomte d'Angoulême, son allié, et sur la protection de Philippe-Auguste. Ce n'était pas la première fois que l'Angoumois se liguait avec les ennemis du roi d'Angleterre. Le comte d'Angoulême, Guillaume IV, avait pris une part active, d'abord en 1168, et ensuite en 1175, aux guerres des grands vassaux d'Aquitaine, du comte de la Marche et des vicomtes de Limoges, de Ventadour et de Chabannais, contre Henri II. Enveloppé dans la défaite des confédérés, à l'une et à l'autre époque, il avait fini par tomber avec son fils entre les mains de Richard, alors simple duc d'Aquitaine. Wulgrin III, fils et successeur de Guillaume, n'ayant point eu d'enfant mâle, l'Angoumois fut partagé entre sa fille Mathilde et ses deux oncles Guillaume et Aimar Taillefer (1181). C'est ce dernier seigneur qui s'unit à Geoffroi de Rancon, en 1194, contre Richard-Cœur-de-Lion. Le roi d'Angleterre, en une seule campagne, prit Taillebourg et Angoulême, les deux principales places fortes de ses ennemis. Huit ou dix mois après la réduction de ces villes, il apprit que Philippe-Auguste s'avançait

pour le combattre. Les deux armées se rencontrèrent près du Petit-Niort, bourg situé au sud de Mirambeau; mais au moment de l'attaque, le roi de France reconnut qu'il ne pouvait plus compter sur ses vassaux de la province de Champagne séduits par l'or de Richard. Il se hâta donc d'offrir à ce monarque une trêve, dont la durée fut fixée d'un commun accord à dix années (1195).

En montant sur le trône, Richard avait rendu la liberté à la reine Éléonore qui, depuis quinze ans, était enfermée dans le château de Salisbury. Il s'était rappelé avec reconnaissance que sa mère, en 1168, l'avait investi du duché d'Aquitaine. Après la mort de Richard, Éléonore rentra dans la possession de ses domaines paternels; elle les administra avec beaucoup de sagesse et eut une bonne part à l'établissement ou à la consolidation du régime communal dans la Saintonge et l'Aunis. La Rochelle lui dut la première concession des libertés dans lesquelles elle puisa sa prospérité, sa grandeur et son énergie. Éléonore ne put prévenir la ruine du dernier de ses enfants. Une des fautes les plus graves de Jean-sans-Terre, fut de contraindre le vieil Aimar Taillefer, vicomte d'Angoulême, à lui donner la main de sa fille Isabelle, son unique héritière, qui était fiancée à Hugues de Lusignan, comte de la Marche. Hugues devint l'instigateur le plus ardent de la ligue qui se forma dans le Midi pour la défense des droits d'Arthur de Bretagne, dépouillé par le roi son oncle. L'arrêt de confiscation dont le meurtrier du jeune duc fut bientôt frappé, s'accomplit sans obstacle dans la haute Saintonge; mais il n'en fut pas de même pour le littoral, qui, comme l'Aunis, resta fidèle au roi d'Angleterre. Philippe-Auguste se présenta sans succès devant les portes closes de La Rochelle (1200-1204). Un descendant des anciens seigneurs de cette ville, Savary de Mauléon, contribua beaucoup par son crédit à retenir une partie des peuples des deux provinces sous l'obéissance de Jean. Vers la fin de l'année 1206, le roi d'Angleterre aborda à La Rochelle avec une grande armée, et ne fut pas moins bien accueilli dans la basse que dans la haute Saintonge, déjà fatiguées de la domination française. Il s'avança jusqu'au cœur du Poitou, presque sans coup férir; mais à la nouvelle de l'arrivée de Philippe-Auguste, il revint précipitamment sur ses pas, aiguillonné par une terreur panique. En 1214, il débarque de nouveau à La Rochelle, est reçu tout d'abord dans ses anciens domaines avec le même empressement que la première fois, et, en définitive, échoue encore contre la fortune du roi de France, qui, au retour de Bouvines, l'oblige à regagner sa flotte et lui vend au poids de l'or une trêve de cinq ans.

En 1216, Henri III, fils de Jean et d'Isabelle, hérita de la couronne d'Angleterre; l'année suivante sa mère convola en secondes noces avec Hugues de Lusignan, dans la maison duquel elle porta le comté d'Angoulême. Louis VIII, en 1224, s'empara de Saint-Jean-d'Angely et de la capitale de l'Aunis. Savary de Mauléon et Hugues de Lusignan jouèrent un rôle important dans ces guerres de la France et de l'Angleterre, attirés, tantôt sous la bannière des lys, tantôt sous celle de Saint-Georges, l'un par la promesse de la cession de Saintes, l'autre par l'espoir de rentrer dans la possession de La Rochelle (1219-1227). Une puissante coalition, dont le but était de refouler les Français au delà de la Loire, fut rompue par l'énergique résolution de la reine Blanche (1227). En 1241, Hugues de Lusignan, à l'instigation de sa femme, Isabelle d'Angoulême, se ligua avec Henri III contre Louis IX.

Le roi de France accourut en Saintonge, où il anéantit l'armée anglo-angoumoisine, sous les murs de Taillebourg et de Saintes. C'en eût été fait de la puissance des Anglais dans l'Aquitaine, si saint Louis, par des scrupules inexplicables, n'avait abandonné à Henri III le duché de Guienne avec le sud de la Saintonge, c'est-à-dire le pays compris entre la Charente et la Gironde, en se réservant toutefois le droit de haute juridiction sur le territoire cédé (1259). A dater de ce partage, la province eut deux capitales : Saintes pour le territoire anglais, Saint-Jean-d'Angely pour la partie française. Quelques rixes sanglantes des mariniers normands avec les matelots anglais, sur les côtes de la Saintonge et de l'Aunis, amenèrent la rupture de la paix dont l'Aquitaine jouissait depuis cinquante ans. Philippe-le-Bel usa d'une indigne supercherie pour dépouiller Édouard Ier de la Guienne et de la Saintonge; puis, après quelques années d'occupation, il consentit à les lui rendre (1293-1303). Ce fut dans un oratoire caché sous les ombres épaisses de la forêt d'Essouvert, près de Saint-Jean-d'Angely, que le roi de France eut avec Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, la secrète entrevue dans laquelle ils s'engagèrent réciproquement, l'un à élever le prélat à la papauté, l'autre à se faire l'instrument des volontés du monarque. La destruction de l'ordre des templiers fut la conséquence et la ratification de ce pacte odieux (1305).

Dans l'Angoumois, la politique envahissante de Philippe-le-Bel eut un plein succès. Depuis la mort d'Hugues de Lusignan, dixième du nom, et de sa femme, la comtesse-reine Isabelle (1245-1249), leurs successeurs, Hugues XI et Hugues XII, avaient gouverné les deux comtés sans éclat (1249-1282). Hugues XIII engagea la province de la Marche à Philippe-le-Bel pour une forte somme d'argent (1301), et, quelques années après, mourut sans enfants, en assurant par ses dispositions dernières plusieurs avantages au roi de France (1303). Tous les concurrents furent écartés, sous divers prétextes, par Philippe qui, se faisant la part du lion, réunit ces deux comtés à la couronne. A partir de cette époque l'Angoumois n'eut plus que des comtes titulaires ou apanagistes, tels que Jeanne de Navarre, nièce de Charles-le-Bel; Charles d'Espagne, favori de Jean-le-Bon; le duc de Berry, frère de Charles V; enfin le duc d'Orléans, second fils de ce dernier prince, qui transmit le comté à Jean et Charles d'Orléans (1322-1496).

Les guerres des XIVe et XVe siècles eurent, dans la Saintonge et l'Aunis, un caractère particulier d'acharnement : nous ne pouvons en raconter tous les événements ni toutes les vicissitudes. Elles commencent en 1326, par l'irruption des bandes d'aventuriers anglo-gascons connus sous le nom de *bâtards*, et se prolongent jusqu'en 1452. Il y a bien des temps d'arrêt plus ou moins longs, auxquels on donne les noms de trêves ou de paix, mais on ne se repose guère que pour reprendre haleine et pour se préparer à de nouvelles hostilités. Une foule de personnages illustres se rencontrent sur le sol ou sur les côtes de l'Aunis et de la Saintonge, assiégent ses villes ou ses ports, et s'en disputent la possession : ce sont les rois de France Jean Ier et Charles VII, les rois d'Angleterre Édouard Ier et Richard II; tous les princes de leur sang, les ducs de Bourbon, de Bourgogne et de Berry, le prince Noir, duc d'Aquitaine, le comte de Lancaster, et Jean comte de Pembroke; ce sont enfin le roi de Castille, Jean, allié maritime de la France, Duguesclin, Olivier de Clisson, les maréchaux de

Boucicaut et de Sancerre, le captal de Buch, le comte de Derby, Arundel, Robert Knolles et Chandos (1326-1453). Le roi Jean, par le fatal traité de Brétigny, céda aux Anglais, en 1360, tout le pays *de-çà et de là la Charente*. Reconquis par la politique de Charles V et l'épée de Du Guesclin (1371), ce territoire se maintint presque tout entier sous la domination de la France pendant les mauvais jours du règne de Charles VI. Après la bataille d'Azincourt, le dauphin Charles se retira à La Rochelle, et la Saintonge fut du petit nombre des provinces sur lesquelles reposèrent alors les bases chancelantes de la monarchie (1422). Quant à l'Angoumois, tombé au pouvoir des Anglais durant la captivité du roi Jean, et cédé aussi à Édouard III par le traité de Brétigny, sa capitale devint le séjour ordinaire du prince Noir. Le comté, rendu bientôt à la France (1371), lui fut encore vivement disputé sous le règne suivant. Charles VII eut la gloire de réunir définitivement les belles contrées de l'ouest à la couronne[1] (1433-1452).

Une tentative des Anglais sur La Rochelle, en 1462, attira Louis XI dans cette ville. Lorsque le rusé monarque céda la Guienne, l'Aunis et la Saintonge à Charles de Valois, il eut une entrevue avec lui, entre Charron et Marans, sur la rivière de la Sèvre. La paix, jurée avec de grandes démonstrations d'amitié de part et d'autre, fut presque aussitôt violée : Louis revint dans l'Aunis, suivi d'un corps de troupes bien pourvu d'artillerie pour remettre ces provinces sous sa main; et le duc, empoisonné par l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, peut-être à l'instigation de son frère, se retira mourant à Bordeaux (1472). Dans ces circonstances délicates, le roi prodigua ses caresses à la bourgeoisie, dont il voulait gagner l'affection, et s'empressa de confirmer ou d'étendre les priviléges et les libertés communales de La Rochelle, de Saintes et de Saint-Jean-d'Angely. En 1487, Charles VIII et madame de Beaujeu, sa sœur, entrèrent dans la Saintonge avec une armée, pour avoir raison de la révolte de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et du seigneur de Pons. La soumission de ces puissants barons, intimidés par les progrès rapides des armes du roi, ne se fit pas longtemps attendre. Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, avait épousé, dans le mois de février de la même année, Louise, fille aînée de Philippe, duc de Savoie. De ce mariage naquit, dans le château de Cognac, François par la suite roi de France (1494).

Le règne de François I[er] fut marqué par l'établissement de l'impôt de la gabelle dans les pays maritimes de l'ouest (1542). C'était une charge ruineuse pour les peuples. Le roi avait déjà visité La Rochelle, en 1518, accompagné de sa mère, Louise de Savoie ; il y revint, en 1542, pour réprimer, de sa personne, la résistance des populations du littoral à l'impôt de la gabelle. Quelques rixes avaient éclaté entre les habitants et les troupes réunies à La Rochelle. Le roi pardonna tout et retira la garnison de la ville. François I[er] n'oublia jamais qu'il avait été comte d'Angoulême avant d'être roi de France : il fit exécuter d'importants travaux pour améliorer la navigation de la Charente, et accorda le droit

1. En 1428, Charles VII s'était engagé à livrer à Jacques, roi d'Écosse, le comté de Saintonge et la châtellenie de Rochefort, en échange d'un corps de six mille archers. La Saintonge fut érigée, à cette occasion, en duché-pairie. Mais quoique le roi d'Écosse eût accompli les conditions du traité, il ne put jamais en obtenir l'exécution de la part du roi de France.

d'université à la capitale de l'Angoumois. Dès son avénement au trône (1515), il avait érigé le comté d'Angoulême en duché-pairie, en faveur de sa mère, Louise de Savoie à laquelle il confia deux fois la régence du royaume (1515-1525). Après la mort de cette princesse, François Ier réunit le duché d'Angoulême à la couronne (1531).

La Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois, où le calvinisme devait jeter des racines si profondes, n'embrassèrent cependant qu'assez tard les idées nouvelles. Quelques tentatives de schisme, faites dans ces trois provinces, dataient, il est vrai, du règne de François Ier; mais la réforme n'y avait encore, en 1548, qu'une existence très-obscure, lorsque, cette année-là même, éclata dans les environs de Jonzac une terrible émeute populaire, occasionnée par l'impôt de la gabelle. Puymoreau, gentilhomme du pays, se mit à la tête des insurgés, dont le nombre s'accrut successivement jusqu'à seize mille hommes. Proclamé par eux *couronnal* de Saintonge, il marcha sur Saintes, qui n'osa lui opposer de résistance, et investit la forteresse de Taillebourg où s'étaient réfugiés quelques gabeleurs. Le siége ayant échoué, il se replia sur Cognac et s'y renforça de toutes les bandes d'insurgés formées dans l'Angoumois, le Périgord, l'Agénais et le Bordelais; son armée, qui s'éleva rapidement à plus de cinquante mille hommes, le rendit, pendant quelque temps, maître de la Guienne. On sait à quels excès de barbarie atroce et raffinée se porta le vieux connétable, Anne de Montmorency, chargé des vengeances de la cour. Le sang coula à flots dans la Saintonge et l'Angoumois : des condamnations en masse, prononcées arbitrairement, suivirent le supplice de Puymoreau. Toutes les cités convaincues d'avoir favorisé la rébellion, ou simplement d'y avoir applaudi, se virent dépouiller de leurs priviléges : « les hôtels-de-ville furent ruinés, les cloches brisées, les chartes de communes brûlées et lacérées. » La conduite impitoyable du connétable fut un peu tardivement désapprouvée par Henri II, qui supprima, l'année suivante, dans toute la partie maritime de l'Aquitaine, les greniers à sel, *comme incommodes* à la chose publique, et rendit aux villes leurs institutions municipales (1549).

Sous le règne de François II, la fortune prodigieuse de la maison de Lorraine excita dans les trois provinces un sourd mécontentement. Le héros de la conjuration d'Amboise, La Renaudie, était, selon Mézerai, un gentilhomme angoumoisin. Cette disposition des esprits contribua beaucoup à propager les doctrines du calvinisme. Bientôt les religionnaires se crurent assez forts pour faire justice des *superstitions romaines*; c'est ainsi que furent pillées et profanées les églises de Saintes, de Barbezieux, de La Rochelle, de Saint-Jean-d'Angely, d'Angoulême et de Cognac. Tandis que l'armée catholique se mettait en campagne pour réprimer ces troubles, la promesse d'une amnistie, publiée à propos, semait la défection dans les rangs des insurgés. Deux des chefs les plus renommés du parti protestant, le comte de Larochefoucauld et le baron de Duras, furent abandonnés de presque toutes leurs troupes, à la suite de quelques revers; avant la fin de l'année 1562, le duc de Montpensier, gouverneur général des provinces maritimes d'Aquitaine, occupa la totalité du pays situé au sud de la Charente. Ces succès rapides avaient enflé l'orgueil de Catherine de Médicis et de Charles IX; l'un et l'autre cependant inclinèrent vers la modération, après l'assassinat de François de Guise par

Poltrot, gentilhomme de l'Angoumois; et le 19 mars 1563, parut l'édit d'Amboise qui reproduisait les principaux articles des garanties accordées aux protestants par l'édit de janvier 1562. Les défiances contre les calvinistes n'en persistaient pas moins dans le cœur de Charles IX. Au retour de son voyage dans le midi du royaume, il ne répondit au gracieux accueil que lui firent les magistrats et les habitants de La Rochelle qu'avec une très-grande réserve, et la plus froide hauteur (1564).

La présence du prince de Condé et de l'amiral de Coligny au milieu des protestants de l'Ouest, donna une nouvelle énergie aux passions religieuses (1566-1568). Des armées s'organisèrent dans la Saintonge et l'Angoumois, sous le commandement de Larochefoucauld, de Bussey et de Lanoue; et Condé équipa une flotte, pour croiser en vue des côtes et protéger les ports de l'Océan. La défaite de Jarnac put seule arrêter les progrès des calvinistes; celle de Moncontour eût amené la ruine de leur parti, sans l'héroïque défense de Saint-Jean-d'Angely. La lutte reprise et continuée, avec des vicissitudes diverses, dans l'Angoumois, au nord de la Charente, dans la Saintonge du sud et sur la lisière orientale de cette province, se termina, en définitive, à l'avantage des confédérés. Charles IX fut encore une fois réduit à offrir et signer la paix (1569-1570). Après les horreurs de la Saint-Barthélemy, dont le récit avait exalté au plus haut point le fanatisme et le courage des protestants, les Rochellais tinrent pendant cinq mois l'armée royale en échec, virent tirer contre eux, sans sourciller, trente-quatre mille coups de canon, et obtinrent une capitulation si honorable, que le duc d'Anjou, le chef des assiégeants, n'eut pas même la permission d'entrer dans leurs murs (1573). La cour n'ayant pu réduire La Rochelle par la force, essaya vainement de s'en emparer au moyen d'une intrigue; cette tentative provoqua dans les trois provinces un nouveau mouvement insurrectionnel. Henri III ne put l'apaiser qu'en accordant, en 1576, des conditions si avantageuses aux calvinistes, qu'elles firent concevoir à leurs ennemis l'idée de la Sainte-Union.

La Ligue s'organisa dans la Saintonge et l'Angoumois, sous les auspices de la Trimouille, duc de Thouars. Les catholiques coururent encore aux armes, et, plus heureux cette fois, obtinrent de nombreux avantages sur terre et sur mer contre les calvinistes. Mais Henri III en était venu au point de redouter dans le succès de ses armes le triomphe de la maison de Lorraine; il se hâta d'imposer aux deux partis (1577) une paix si peu durable, qu'il fallut en renouveler les principales dispositions dans les années 1579 et 1580, par les traités de Nérac et de Fleix. En 1582, on reprit encore les hostilités de part et d'autre; mais la guerre ne fut plus poussée avec la même vigueur. Ni Agrippa d'Aubigné, investi du commandement général, ni René de Rohan, capitaine d'une rare habileté, ne purent complétement relever le courage des religionnaires, abattu par les résultats désastreux de la tentative du prince de Condé sur Angers. L'armée catholique du duc de Mayenne, qui pouvait facilement écraser les débris de la confédération protestante, ne sut point tirer parti de ses avantages (1585). Elle s'en retourna, comme elle était venue, sans avoir rien tenté, ni rien fait. Le retour du prince de Condé des côtes de l'Angleterre, avec de l'argent et quelques vaisseaux, ne rétablit point encore les affaires de son parti. En 1586, le roi de Navarre, trop

faible pour tenir la campagne en Gascogne contre Mayenne et le maréchal de Matignon, se retira dans l'Aunis, peu de temps après la ruine du port de Brouage par une escadre sortie de La Rochelle. Une entrevue de Catherine de Médicis avec le roi de Navarre, à Saint-Brice en Angoumois, n'ayant point rendu la paix à l'Ouest, le Béarnais s'empara, l'année suivante, des villes de Saint-Maixent, de Fontenay et de Mauléon (1586-1587). Instruits de l'approche de l'armée royale, sous les ordres de Joyeuse, Henri et le prince de Condé réunirent tous les hommes de guerre de la Saintonge, de l'Aunis, de l'Angoumois et du Poitou; ce fut avec cette armée qu'ils remportèrent la victoire de Coutras, sur la frontière occidentale du Périgord, à quelques lieues des plaines de Jarnac (1587). Le 5 mars 1588, le prince de Condé mourut empoisonné à Saint-Jean-d'Angely. Le roi de Navarre punit les assassins, avant de s'éloigner des provinces de l'ouest pour suivre la carrière glorieuse qui le conduisit au trône. Tandis que Henri IV guerroyait au loin, le duc d'Épernon soumettait à son autorité les dernières places de la Ligue dans la Saintonge, et comprimait dans l'Angoumois une nouvelle insurrection populaire contre l'impôt de la gabelle (1593-1594). Cependant l'esprit ligueur n'avait point été complétement étouffé dans cette dernière province. Un bruit sourd ne tarda pas à y circuler, que l'intention du nouveau roi était de sacrifier aux intérêts du calvinisme ceux de la religion catholique. L'ancien fanatisme se réveilla, et Henri IV tomba sous le poignard de François Ravaillac, natif d'Angoulême (1610).

Sous Louis XIII, le duc de Rohan et le prince de Soubise soulevèrent la Saintonge, l'Aunis et l'Angoumois, contre la reine-mère Marie de Médicis, à la nouvelle de l'union projetée du jeune roi avec l'Infante Anne d'Autriche. Le duc d'Épernon, accouru à Cognac, ne put arrêter cette insurrection. Ce fut principalement dans l'Angoumois que s'opérèrent les mouvements de l'armée royale, commandée par le maréchal de Bois-Dauphin, à qui le prince de Condé, chef des insurgés, disputa avec succès les passages de la Charente. Telle était la situation des provinces de l'ouest, lorsque Louis XIII les traversa pour aller au-devant de sa fiancée, Anne d'Autriche (1615). Quatre ans après, Marie de Médicis arrivait en fugitive dans l'Angoumois, où, malgré l'hiver, le duc d'Épernon s'était porté, pour l'attendre, à marches forcées, suivi d'un fort détachement (1619). La reine-mère se rendit à Angoulême ; elle y reçut bientôt la visite de Richelieu, qui réussit à la réconcilier avec son fils. A l'époque du dernier siége de La Rochelle, les protestants angoumoisins s'imposèrent secrètement les plus grands sacrifices en hommes et en argent, pour assurer le triomphe de leurs co-religionnaires. Nous nous bornons à rappeler ici ce fameux siége de la capitale de l'Aunis, pendant lequel le génie du cardinal de Richelieu se montra encore plus grand que l'héroïsme des Rochellais. Louis XIII voulut prendre possession, en personne, de la conquête faite par son ministre. Jusqu'à l'arrivée du roi et du cardinal, Charles de Valois avait dirigé les opérations du siége. Ce prince, fils naturel de Charles IX et de Marie Tronchet, avait été nommé duc d'Angoulême, en 1619. Après sa mort, le duché passa à son second fils, Charles de Valois, et à sa petite-fille, Marie-Françoise de Valois, qui n'eut point d'enfants de son mariage avec Louis de Lorraine, duc de Joyeuse. On sait que, de notre temps, le titre de duc d'Angoulême a été porté par Louis-Antoine, fils aîné du comte d'Artois, depuis Charles X.

La guerre de la Fronde, grâce à l'influence et aux intrigues du duc de Larochefoucauld, eut dans l'Angoumois un caractère plus sérieux que partout ailleurs. Le prince de Condé, maître de tout le littoral de la Charente, mit le siége devant Cognac, et éprouva, sous ses murs, une sanglante défaite (1651). Vers la fin du règne de Louis XIV, les déplorables suites de la révocation de l'édit de Nantes, combinées avec les désastreux résultats de la guerre de succession, ruinèrent le commerce de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis. Les Anglais dirigèrent, en 1695, une attaque contre l'île de Rhé et y lancèrent quelques bombes. Toutes les relations commerciales avaient cessé, une misère affreuse désolait le pays. En 1755, les habitants de la côte repoussèrent glorieusement une flotte anglaise, qui avait pénétré dans le perthuis d'Antioche. Sous le règne de Louis XVI, les Rochellais prirent une part active à la guerre de l'indépendance américaine : de 1778 à 1783, leurs corsaires firent sur les Anglais pour plus de onze cent mille livres de prises.

La révolution de 1789 excita un enthousiasme extraordinaire dans la Saintonge et dans l'Aunis. Toute rivalité entre Saintes et La Rochelle, au sujet de la prééminence départementale, s'effaça bientôt devant la grandeur des circonstances. Dans une lettre datée d'Angoulême, le 20 mai 1793, les conventionnels Guimberteau et Bernard se félicitent des dispositions patriotiques des deux Charentes : ces départements, comme il nous l'apprennent, avaient mis sur pied un contingent de vingt mille hommes. Quatre autres représentants du peuple, envoyés en mission dans les départements maritimes, Nion, Trullard, Garnier de Saintes et Mazade, résidaient à La Rochelle. Ils y organisèrent le régime de la terreur, qui dans cette ville eut ses journées de septembre (1793). Sous l'empire, la flotte française fut incendiée par les Anglais devant l'île d'Aix (1809), et personne n'a oublié que c'est dans la rade de Rochefort que Napoléon s'embarqua, en 1815, sur *le Bellérophon*.

Nous avons dit que, d'une part, la Saintonge et l'Angoumois, et de l'autre, l'Aunis, le Brouageais et les îles de Rhé, d'Oléron et d'Aix, formaient deux gouvernements-généraux militaires. L'Aunis et l'Angoumois ressortissaient au parlement de Paris, et la Saintonge au parlement de Bordeaux. Ces trois pays jouissaient chacun d'une coutume particulière : celle de l'Aunis avait été rédigée en 1614. L'administration financière de la Saintonge se composait de trois élections ; il y en avait une dans l'Aunis et une autre dans l'Angoumois; toutes relevaient de la généralité de La Rochelle. L'Aunis comptait, avant la révolution, 150,960 habitants; la Saintonge, 227,409; et l'Angoumois 212,498. Aujourd'hui le département de la Charente en renferme 367,893, et celui de la Charente-Inférieure 460,245. La population des trois provinces, qui n'était, sous l'ancienne monarchie, que de 590,867 habitants, s'est donc élevée dans les deux Charentes à 828,138. [1]

1. *Commentaires* de César. — *Table* de Peutinger. — D'Anville, *Notice sur l'ancienne Gaule.* — *L'Art de vérifier les dates.* — *Histoire de la Gaule*, par M. Amédée Thierry. — *Histoire de La Rochelle*, par le père Arcère. — Massion, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis.* — *Histoire de La Rochelle*, par Dupont. — Fleuriau de Bellevue, *Etat physique du département de la Charente-Inférieure.* — P. Lacombe, *Annuaire de la Charente* pour l'année 1836. — Marvaud, *Etudes historiques sur l'Angoumois.* — Legros, *Correspondance inédite du comité de salut public.* — Herbin, *Statistique de la France.* — Boulainvilliers, *Etat de la France et de ses colonies.*

SAINTES.

s
e
a
e
,
s
u
r

id
se
'y
, il
é-
pe
nt
lle
ii,
te-

nt
rre
eur
ps,
gi-
illa



SAINTES.

Saintes, ville d'origine gallique, située sur une montagne au pied de laquelle coule la Charente, était la capitale des *Santones*, et s'appelait *Mediolanum*. Ce nom, qui est aussi celui de Milan, a donné lieu de croire à quelques historiens que la colonie celtique de Lombardie, par laquelle fut fondée cette dernière ville, était autochtone de Saintonge. Après la conquête des Gaules, les Romains firent descendre Mediolanum du haut de la montagne, sur les bords de la Charente. Parmi les passages que ces conquérants de la Gaule s'étaient frayés à travers les forêts, une route reliait Bordeaux à Lyon, par-dessns la chaîne des Cévennes, et de Bordeaux passant par Blaye, Talmont, Didone, Médis, allait rejoindre Saintes et la station militaire de Novioregum, le *portus Santonum*, que les géographes ont placé tantôt à Royan, tantôt à l'île d'Oléron, tantôt à l'embouchure de la Seudre, et enfin à Saint-Romain-de-Benet. Les mines trouvées auprès du village de Toulon semblent légitimer cette hypothèse. Ce fut pendant l'administration romaine que Mediolanum se couvrit de monuments, de temples, de cirques, de thermes, de naumachies et d'hypogées; elle eut aussi un capitole, élevé sur une colline, lequel servit de citadelle à la garnison romaine. Ce fut alors que la ville, quittant son nom celtique, en adopta un autre, dérivé de celui du peuple qui l'avait pour métropole, *Santones*, dont on a fait Saintes. Pour flatter Tibère, elle éleva à Germanicus un arc de triomphe, qui subsiste encore.

La fusion des deux races indigène et latine était à peu près consommée, quand l'Évangile pénétra dans les Gaules. Saint Eutrope entra nn jour à Saintes; il se mit à prêcher, et fut chassé à coups de bâton. Il se retira sur une colline, et s'y construisit une cabane de feuillage. Ses discours avaient touché quelques âmes; il baptisa bientôt une néophyte qui se nommait Eustelle, fille du légat du propréteur. Le légat, irrité de cette conversion, fit assassiner l'apôtre par une troupe de bouchers. Eustelle recueillit le corps de saint Eutrope et l'ensevelit pieusement sous la cabane de feuillage; elle voulut qu'après sa mort sa dépouille mortelle reposât auprès des reliques du martyr (an 250 après Jésus-Christ). Aujourd'hui, la jeune fille qui désire se marier va jeter une épingle dans la fontaine de Sainte-Eustelle.

Cependant le christianisme envahissait lentement les intelligences. Ce fut durant cette révolution religieuse que la littérature païenne, éteinte sur la vieille terre classique, se ralluma dans les Gaules. La Saintonge peut réclamer l'honneur d'avoir donné, sinon la vie, du moins l'hospitalité au plus grand poëte du temps, Ausone, qui vint mourir, en murmurant les derniers échos de la poésie virgilienne, aux portes mêmes de Saintes, sur les bords de la Charente, dans sa villa de Pagus Noverus.



Lorsque les peuplades teutoniques firent irruption dans les Gaules, au commencement du IVe siècle, les habitants de Saintes, pour les repousser, élevèrent une enceinte de murs qui n'avait qu'une porte, *Porta Aquaria*, maintenant la porte d'Aiguière. Les Visigoths, maîtres de la Saintonge, y substituèrent entièrement leur autorité à la domination romaine. Les conquérants ariens et barbares ne pouvaient s'assimiler aisément la population orthodoxe et déjà civilisée. De ce moment, l'histoire prend un caractère exclusivement religieux; l'épiscopat devient la protestation vivante des vaincus contre les vainqueurs : la chronique n'a plus que des monographies d'évêques à raconter, comme celle de Vaise, de saint Trojan, de cénobites qui aspirent et arrivent à l'apothéose chrétienne. Même après la bataille de Vouglé et la superposition de la race franque à la race visigothe, c'est encore un évêque de Saintes, Pallade, qui occupe la première place dans les chroniques de l'époque. Il fonde une église en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, et une autre en l'honneur de saint Eutrope, dont il enchâsse les restes dans un magnifique reliquaire (587-596). Malgré les luttes politiques contre les rois franks, Pallade fut canonisé, et sa châsse eut longtemps le don des miracles. La Saintonge, toujours soumise, ne se réveillait, du reste, que pour soutenir les derniers conquérants : elle défendit ainsi contre les Franks les débris de la dynastie mérovingienne, et succomba dans la lutte. Pépin, en 768, s'empara de la ville de Saintes, où la famille de Waïfre s'était réfugiée : il respecta la mère, la sœur et les nièces du prince aquitain, mais il fit pendre son oncle Ramestang. Charlemagne, en passant par Saintes, y jeta les fondements de l'église épiscopale de Saint-Pierre. Après la mort de cet empereur, le pays, ouvert aux déprédations des Normands, fut ravagé à deux reprises. La première fois, en 845, ces corsaires furent éloignés à prix d'argent; les payer, c'était les rappeler : ils revinrent, en effet, en 865, pillèrent et incendièrent la ville et l'église de Saintes.

La Saintonge, en 950, fut incorporée au duché d'Aquitaine, fondé par Guillaume-Tête-d'Étoupes. C'est pendant cette période que Foulques-Néra, maître de l'Anjou et de la Saintonge, dont il tenait l'investiture du duc de Guyenne, voulut réunir le Maine à son duché, et emprisonna par trahison le comte du Maine, Herbert-Éveille-Chien, dans le capitole de Saintes, où il mourut après deux ans de captivité (1030-1032). En 1061, la défaite de Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine, à la bataille de Chef-Boutonne, l'obligea à restituer à Foulques-Réchin, comte d'Anjou, la ville et le territoire de Saintes, qui avaient été réunis au domaine ducal après la mort de Geoffroy-Martel (1060).

Au milieu de ces luttes féodales, le comte d'Anjou Geoffroy-Martel et Agnès de Bourgogne avaient fondé à Saintes, sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Palais, une abbaye de femmes, à laquelle ils firent don de vastes domaines et accordèrent de magnifiques priviléges, entre autres une viguerie, c'est-à-dire le droit de juger tout homicide, vol, rapt, incendie ou autre méfait (1047). L'histoire de Saintes n'est plus désormais que l'histoire de cette abbaye; des procès, des duels judiciaires des abbesses Florence, Sibylle et Agnès Barbezieux pour défendre leurs possessions contre les envahissements de leurs voisins. Pendant un de ces nombreux conflits que la délimitation incertaine des propriétés

soulevait entre l'abbesse de Saintes et les autres fiefs, Agnès de Barbezieux s'adressa à Guillaume de Mauzé, un des barons de la Saintonge, et le prit pour arbitre : tous deux s'étaient rendus auprès de Pont-l'Abbé pour faire arpenter un champ. La lande était déserte, l'abbesse était belle, le baron la renversa sur l'herbe. Une pareille violence au vœu de chasteté nécessitait un pèlerinage : Guillaume de Mauzé le fit en Palestine (1147). Cent ans après, un bref du pape ajoutait aux biens de l'abbaye d'autres domaines. Dans la première charte, il n'avait été fait mention que d'églises; le bref citait des villages; autour des églises, les maisons s'étaient groupées.

C'est à cette époque de reconstitution générale que Pierre de Confolens, évêque de Saintes, releva l'église épiscopale qui avait été renversée par les Normands (1117-1127). Elle fut inaugurée, en 1186, par Henri de Soliac, archevêque de Bourges et patriarche d'Aquitaine. La poésie renaît avec l'architecture; elle erre de poterne en poterne, la guitare sur l'épaule. La Saintonge a sa voix dans ce concert; elle a ses poëtes amants et chevaliers, Bertrand de Born, Savary de Mauléon, le Vavasseur de Barbezieux et le sire de Pons.

Dans le XII[e] siècle, le mariage d'Éléonore d'Aquitaine avec Henri, duc de Normandie et depuis roi d'Angleterre, fit passer la ville de Saintes sous la domination des Plantagenets. Henri était un prince dont la capacité était aussi grande que son ambition : il devait en partie son aptitude merveilleuse pour les affaires à Pierre de Saintes, l'homme le plus savant de son temps. A peine la Saintonge fut-elle en son pouvoir que ses enfants la lui disputèrent, l'épée à la main. En 1174, Richard, duc d'Aquitaine, en révolte ouverte contre son père, s'enferme dans Saintes; Henri II, avec ses balistes et ses machines de guerre, bat aussitôt en brèche les tours, les murs de la ville et jusqu'à son église épiscopale, transformée en citadelle. Richard, craignant de tomber avec la place au pouvoir des assiégeants, la quitte et se réfugie précipitamment dans le château de Taillebourg (1174). Jean-sans-Terre, en 1204, donne Saintes, avec Niort et Saumur, à titre de douaire, à sa femme Isabelle d'Angoulême; dix ans après, il cède la première de ces villes à Hugues-le-Brun, comte de la Marche (1214).

C'est ce même Hugues-le-Brun qui, poussé par sa femme Isabelle, veuve de Jean-sans-Terre, se ligua avec Henri III contre la France. Après avoir été battue au pont de Taillebourg par Louis IX, l'armée anglaise se retira en désordre sous les murs de Saintes; elle y fut défaite de nouveau et obligée de se jeter dans la ville. Henri III y demeurait dans une entière sécurité, lorsqu'il apprit la défection du comte de la Marche qui était allé se remettre à la miséricorde du roi de France. Il se sauva au milieu d'un repas, incendia la ville, et courut s'enfermer dans les murs de Blaye (juillet 1242). Saint Louis, maître de toute la province, fit reconstruire les murailles de Saintes. Cependant, comme il avait des scrupules sur la légitimité de sa conquête, il rendit à l'Angleterre toute la portion de la Saintonge qui est située au nord de la Charente.

La Saintonge anglaise, pressurée à la suite de ce partage par le sénéchal Arnauld Calculi, adressa des remontrances au roi d'Angleterre. Calculi, disait la pétition, tient journellement et clandestinement ses audiences au bourg de Nancras. Ces audiences secrètes sont si fréquentes, qu'elles ont totalement anéanti le bail-

liage du roi notre seigneur, et même les grandes assises du château de Saintes, les plus célèbres et les plus belles de tout le diocèse de Saintonge, par l'affluence des barons, abbés et bourgeois qui, pendant quatre ou cinq jours, y venaient de toutes parts. La pétition entra dans les archives de la Tour de Londres et y demeura ensevelie. Ces exactions, ces dénis de justice soulevaient les haines, de la bourgeoisie contre la domination de l'Angleterre. Le parti religieux se mit à la tête de la résistance. Agnès de Rochechouart, abbesse de Saintes, secoua la première le joug de l'oppression.

La guerre éclata entre Édouard et Charles-le-Bel. Les bâtards, Condottieri de Saintonge, au service de l'Angleterre, s'emparèrent de Saintes par surprise et ne s'éloignèrent que lorsqu'ils eurent livré au pillage et aux flammes l'abbaye de Notre-Dame (1326). Après une courte paix, les hostilités recommencèrent. Le comte d'Alençon reprit la ville de Saintes et détruisit le capitole (1330); mais la paix ayant été signée, Édouard écrivit à son connétable de Guyenne de relever les murs, tours, ponts-levis et autres fortifications de la citadelle, et de prendre l'argent dont il aurait besoin pour ces constructions sur la recette de son bailliage. Nous ne reviendrons point sur les diverses vicissitudes qui alternativement firent passer la Saintonge sous la domination de la France et sous celle de l'Angleterre depuis le roi Jean jusqu'à Louis XI. Toute cette partie de l'histoire de Saintes a été racontée dans notre introduction.

L'instabilité continuelle du pouvoir, qui se déplaçait et se remplaçait dans la Saintonge, imposa aux habitants des villes la nécessité de pourvoir à leur administration et à leur défense. Dès le XIIe siècle, les franchises municipales existaient en Saintonge. En 1183, la reine Éléonore confirme la commune de Saintes, administrée par un conseil de jurés et un conseil de soixante-quatre notables. Le régime municipal était modifié en 1338. Le collége se composait de vingt-cinq échevins, parmi lesquels deux jurés étaient revêtus des principales fonctions exécutives et judiciaires. Ils assemblaient le conseil, avaient la police de la ville, et commandaient la milice bourgeoise. Ces deux jurés furent ensuite remplacés par un maire, qui se nommait capitaine de la ville; il était élu directement par les échevins et par les pairs, et devait prêter serment entre les mains du lieutenant du roi ou du sénéchal de province. Ses fonctions étaient annuelles. Le corps de ville se composait ainsi du maire, des échevins et des pairs. L'office d'échevin était à vie, néanmoins les titulaires pouvaient résilier leurs fonctions. Les pairs, dit Armand Maichin, avaient voix délibérative comme les échevins, mais n'avaient pas le privilége de noblesse. La pairie était une candidature à l'échevinage. On pourvoyait aux vacances par élection. Dans certaines circonstances, le clergé, les officiers du présidial et même les bourgeois et manants étaient appelés au conseil de la commune. Les délibérations du corps municipal étaient secrètes : on convoquait les pairs et les échevins au son de la cloche. La commune de Saintes a un caractère de parenté avec les communes de Rouen et de Toulouse, lequel indique une origine anglaise. A Saintes, le pouvoir épiscopal était excessivement limité. Un évêque, Louis de Rochechouart, ayant été condamné à une amende, fut décrété de prise de corps et incarcéré jusqu'à ce qu'il eût déposé son amende entre les mains du fisc. Un pareil exemple démontre la faiblesse du pouvoir reli-

gieux. On ne remarque pas de conflits entre les magistrats urbains et les officiers royaux, dont les attributions étaient restreintes. Aussi cette ville tenait-elle à être annexée au domaine de la couronne. Les guerres forcèrent les habitants à se défendre; le maire était le capitaine de cette milice locale. L'habitude des armes rendit la bourgeoisie redoutable. Les rois de France et d'Angleterre eurent successivement intérêt à la ménager, et, pour se l'attacher, à étendre ses priviléges.

Sous le règne des successeurs de Charles VII, Saintes, désormais et définitivement incorporée à la couronne, put développer paisiblement son commerce et son industrie. Mais les mesures fiscales de François I[er], qui avait besoin de combler le déficit toujours croissant de ses finances, soulevèrent une Jacquerie dans les campagnes de la Saintonge. On peut juger du haut prix du sel par un seul exemple : les femmes de mauvaise vie se faisaient payer leurs faveurs avec du sel au lieu d'argent. En 1548, les laboureurs s'assemblèrent et donnèrent la chasse aux gabeleurs. Les seigneurs furent obligés de s'enfuir dans leurs châteaux. Cette armée de paysans, grossie par les insurgés de Marennes, de La Tremblade et de la côte d'Arvert, s'empara de Saintes, brisa les portes des prisons et donna la liberté aux sauniers qui faisaient la contrebande du sel. Partout les registres des gabelles étaient brûlés, et les gabeleurs pendus. L'insurrection avait pénétré jusque dans les murs de Bordeaux, lorsque le connétable de Montmorency la comprima avec un luxe incroyable de férocité. La ville de Saintes échappa cependant aux vengeances du connétable, grâce à l'intervention de l'évêque et au caractère bienveillant et chevaleresque du gouverneur, le comte de Vieilleville. L'évêque de Saintes était alors Charles de Bourbon, qui devint le roi de la Ligue, sous le nom de Charles X.

Déjà la réforme avait fait son apparition dans la Saintonge; d'abord froidement accueillie, elle dut trouver dans la souffrance des populations, dans leur pénurie, une sorte de connivence qui contribuait puissamment à détacher les âmes de l'église. En secouant l'autorité politique, les esprits s'habituaient à secouer l'autorité religieuse. Bientôt le calvinisme fut assez fort pour faire décréter et respecter la liberté de conscience. Il s'arma et s'organisa. A Saintes, il signala sa puissance en dévastant les églises de Saint-Pierre et de Saint-Eutrope (1562). Les soldats calvinistes s'habillaient de blanc; les soldats catholiques s'habillaient de rouge. Ces luttes sociales, ces révolutions religieuses émancipaient les intelligences, les acheminaient vers l'inconnu. Au nombre de ces hardis explorateurs, qui s'enfonçaient souvent par l'empirisme, l'alchimie ou l'astrologie, dans de ténébreuses inventions, la ville de Saintes peut revendiquer Bernard de Palissy. C'est dans cette ville que ce célèbre potier, ce grand artiste, né dans les rangs du peuple, fabriqua les assiettes, les plats, les aiguières, recouverts d'émail, ornés de figurines, de fruits et d'animaux. Écrivain, botaniste, médecin, arpenteur, ingénieur, dessinateur, il épuisait, comme les grands artistes ses contemporains la série de toutes les connaissances humaines. Il appartenait à la religion réformée. Sa gloire le protégea contre les réactions catholiques. Il reçut même l'hospitalité royale à la fabrique des Tuileries.

La Saintonge était le poste avancé du calvinisme. La Rochelle et Saint-Jean d'Angely étaient les villes fortifiées sur les frontières des deux cultes, et l'on

pourrait dire des deux nationalités, car au XVIe siècle la fusion du nord et du midi était loin d'être consommée. La Saintonge avait trois routes pour se mettre en communication avec les protestants de Guyenne et du Languedoc. Par Saintes, par Cognac, La Rochelle pouvait atteindre l'Agenais, elle pouvait tourner Saintes, traverser la Charente à Tonnay ou à Rochefort, gagner Saujon et gagner Blaye en suivant la rive gauche de la Gironde, ou bien encore s'embarquer à Royan et remonter le fleuve ; mais ce ne pouvait être là une route stratégique. Ce fut cependant par Royan que La Rochelle tendit la main pour la dernière fois à ses coreligionnaires du midi. Cette communication coupée, La Rochelle succomba.

Les deux partis, catholique et protestant, devaient donc attribuer une grande importance à la possession de Saintes ; ils prirent et reprirent cette ville, qui moins démocratique, moins riche, moins turbulente que les villes ou les bourgades maritimes, conserva toujours une position mixte entre les deux croyances. Heureusement administrée par le sénéchal Guitard, elle avait moins que les autres villes, des motifs de mécontentement contre le principe d'autorité. L'armée calviniste, dirigée par Soubise, vint mettre le siége, au mois de juillet 1570, devant la ville de Saintes. La garnison catholique était alors commandée par Tournecoupe et Coconas. La place fut vigoureusement canonnée ; toutes les opérations du siége furent confiées au célèbre ingénieur italien Scipion Vergano. Après une courageuse résistance, la garnison catholique fut obligée de capituler; aux termes de la capitulation, elle devait se retirer à Saint-Jean d'Angely avec armes et bagages. Mais ces conventions furent violées. Les pillards se jetèrent sur les bagages, sur les femmes catholiques, qui suivaient l'arrière-garde. L'intervention du chef de l'armée huguenote, qui tua plusieurs mutins, ne put arrêter complétement ces actes de brigandage. A la paix de Saint-Germain, Saintes rentra sous la domination du roi. En 1577, c'était la seule ville de toute la Saintonge qui fût au pouvoir des catholiques ; depuis elle assista et ne participa plus aux guerres de religion. Le courant des événements ne passa plus qu'aux pieds de ses murs. Elle répara ses églises. Le galant évêque, Nicolas de La Courbe, au sortir de ses amoureuses conférences avec Françoise de Larochefoucauld, abbesse de Notre-Dame, fait restaurer, en 1582, la cathédrale de Saint-Pierre qui avait été détruite par les huguenots. La ville de Saintes se hâta de reconnaître la légitimité d'Henri IV ; pour prix de sa loyauté et de sa fidélité à la couronne, elle réclama et obtint la confirmation de ses libertés municipales. Au mois de mai 1598, Henri IV confirma par lettres-patentes les beaux et grands priviléges, pouvoirs, juridictions, franchises, libertés, exemptions octroyés par ses prédécesseurs aux maires, pairs, échevins, bourgeois, manants et habitants de la ville, cité et faubourg de Saintes. Au mois de novembre 1612, le roi Louis XIII renouvelle les mêmes garanties ; mais déjà les priviléges sont attaqués par les gouverneurs. La garde des clefs de la ville, qui était réservée à la commune, fut longuement disputée par le maire et le gouverneur d'Epernon. Cependant un arrêt du Conseil d'État fit restituer les clefs au pouvoir municipal.

Lorsque Louis XIII se rendit dans le Béarn, il passa par Saintes ; la bourgeoisie se mit sous les armes, on fit passer sous des arcs de triomphe le triste et morne pupille de Richelieu. Toute indépendance provinciale, communale,

féodale, avait été brisée sous la rude compression du cardinal. Déjà, en 1613, la nomination du maire de Saintes appartenait au lieutenant du gouverneur. En 1655, Louis XIV supprime une partie des priviléges : le droit de noblesse et l'exemption du droit d'aides; enfin, en 1692, la charge de maire est rendue perpétuelle et héréditaire. Sous la domination monarchique, la ville de Saintes ne fit plus que décliner et descendre successivement les degrés de sa longue déchéance. En 1648, son évêché fut démembré; un évêque établi à La Rochelle enleva un tiers des paroisses soumises à la juridiction épiscopale de Saintes. Durant le XVIII[e] siècle, cette ville tombe dans l'obscurité; le gouvernement, l'intendance de la province sont installés à La Rochelle. Cependant, en 1718, la royauté revient à des idées plus libérales pour la commune de Saintes : la mairie perpétuelle est supprimée, l'élection est rétablie; mais cette concession est bientôt retirée. Sept années après, le roi choisit le maire parmi des candidats élus. Au moment de la révolution, le corps municipal se trouvait composé d'un maire, d'un lieutenant du maire, de quatre échevins, de deux assesseurs et d'un lieutenant de police. Le calvinisme comprimé, la Saintonge eut la triste gloire de donner deux maîtresses à Louis XIV, madame de Montespan et la marquise de Maintenon; cette dernière était fille de l'historien et capitaine d'Aubigné : elle fit sabrer par des dragons les hommes que son aïeul avait défendus de son épée.

Vers le milieu du siècle dernier se trouvait à Saintes un jeune officier, nommé Pierre Buffière, qui sortait d'une maison de correction tenue par l'abbé Choppart. « Je n'ai pas voulu, » écrivait le père du jeune officier, « qu'un nom habillé de quelque lustre fût traîné sur les bancs d'une maison de correction, j'ai fait inscrire, sous le nom de Pierre Buffière, ce monsieur qui a récalcitré, pleuré, ratiociné en pure perte, et je lui ai dit de gagner mon nom et que je lui rendrai qu'à bon escient. » Pierre Buffière était donc en garnison à Saintes pour gagner son nom. Le régiment était commandé par le marquis de Lambert. Or, le jeune officier s'éprit d'une belle passion pour la jolie fille d'un archer de laquelle le marquis était aussi amoureux. Celui-ci regarda une rivalité comme une infraction de discipline. Le père de Pierre Buffière écrivait à ce propos : « C'est un drôle qui a toute l'intrigue du diable et de l'esprit comme un démon; le marquis de Lambert me disait l'autre jour qu'il avait partagé la ville et la province entre la raison et lui, et que, malgré son caractère odieux, il aurait trouvé dans la ville vingt mille livres qui n'y sont pas. » Pour débarrasser le colonel de toute concurrence d'amour, le père de Pierre Buffière envoya son fils porter une lettre de recommandation au maréchal de Senneterre, gouverneur de la province. Cette lettre était une lettre de cachet, que le jeune officier remit, dans toute l'ingénuité de son âme, au gouverneur qui le fit arrêter et incarcérer dans la citadelle de Rhé. Depuis ce jour la vie de Pierre Buffière ne fut qu'une longue promenade de prison en prison; mais un jour, le jeune officier de la garnison de Saintes se trouva avoir reconquis son nom, et ce nom se trouva avoir été le plus glorieux de l'éloquence, de la liberté, de la démocratie Pierre Buffière était Mirabeau.

Lorsque la nouvelle division territoriale succéda aux anciennes provinces, la ville de Saintes devint le chef-lieu de la Charente-Inférieure; mais un décret de

1810 transporta la préfecture à La Rochelle. La ville et l'arrondissement de Saintes ont donné le jour à des hommes éminents : le conventionnel *Bernard*, les deux députés *Echasseriau*, et dans ces derniers temps à MM. *Dufaure*, *Hervé*, *Moreau* et *Chaudruc de Crazannes*. La population de Saintes s'élève à 9,519 habitants; l'arrondissement en compte 105,033, et le département 460,245. Les principaux établissements industriels de cette ville sont des distilleries d'eau-de-vie dite de Cognac, des fabriques d'étamines et de faïence commune, des tanneries et des mégisseries; le commerce a pour objets les grains, le maïs, les bois de construction, le merrain, les laines, les bestiaux et les eaux-de-vie.[1]

MARENNES. — BROUAGE.

Marennes n'était encore, au XIIe siècle, qu'une simple terre relevant de l'abbaye de Saintes. A mesure que la fabrication du sel attira une population plus nombreuse sur la rive droite de la Seudre, ce lieu devint un bailliage qui passa, sous Charles VI, de la maison de Lusignan dans la maison de France. Annexé plus tard à la commune de La Rochelle, ce bourg obtint des franchises et contracta des habitudes d'indépendance. Ses habitants prirent part, sous Henri II, à l'insurrection contre la gabelle, si cruellement comprimée par le maréchal de Montmorency (1548), et bientôt après se convertirent au protestantisme.

La position de la petite ville de Marennes, entourée de marais coupés de canaux et de fossés, semblait la mettre à l'abri des attaques. Cependant les digues ou ponts qui conduisaient à la place furent forcés à deux reprises par les troupes catholiques; une première fois à Saint-Sorlin par Vidaillan, qui rejeta les huguenots dans les marais, où ils périrent presque tous fusillés; une seconde fois à Saint-Just par Puytaillé, qui tourna les barricades élevées par les habitants, et, après un engagement meurtrier, les mit en pleine déroute (1568-1570).

Dans le XVIIIe siècle, Marennes se livrait exclusivement au commerce des sels et des huîtres. Elle comptait dans son sein de riches armateurs, des banquiers et des commerçants, entre autres les frères Gaures, qui possédaient plusieurs navires de long cours. C'était le chef-lieu d'une élection et le siége de l'amirauté de Brouage; les jésuites et les récollets y avaient des maisons. La population de Marennes, aujourd'hui l'un des cinq chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Charente-Inférieure, est de 4,410 habitants; l'arrondissement en renferme 50,808. Son commerce consiste en sel, huîtres vertes renommées, graine de moutarde, fèves de marais, eaux-de-vie, vins rouges et blancs de bonne qualité.

1. Le *Gallia Christiana*. — Grégoire de Tours. — *Chroniques* de Froissard. — Armand Maichin, *Histoire de Poitou*. — Élie Vinet, *Antiquités de Saintes*. — *Grande histoire* de De Thou. — L'auteur de cette notice est particulièrement redevable pour son travail à l'*Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, écrite par M. D. Massiou avec une patience de bénédictin et une curiosité toute patriotique pour les moindres détails.

L'équipage du vaisseau *le Vengeur*, si fameux par la part qu'il prit à la glorieuse bataille du 13 prairial an II, avait été recruté sur les rives de la Seudre.

Sur une plaine que le flot recouvrait deux fois par jour, tout près d'un canal qui prolongeait la route de la mer au milieu des marais salants, les navires qui allaient charger le sel déposaient sur le bord du canal les cailloux et les graviers de lestage. Peu à peu, ces amas s'élevèrent au-dessus du niveau des marais. Quelques colonies de matelots, de pêcheurs, de sauniers, vinrent se hasarder sur ces dépôts, qui avaient quatre-vingts pas de longueur. Telle fut l'origine de la ville de Brouage, qui devint dans la suite une des premières places fortes de l'ouest. Charles VIII, qui comprenait l'importance maritime de cette ville assise entre la Charente et la Seudre, voulut la fortifier. La Rochelle s'y opposa par esprit de rivalité (1495).

Après le combat de Saint-Sorlin que nous avons mentionné dans la notice précédente, Puytaillé s'empara de Brouage qu'il livra ensuite à son seigneur Jacques de Pons (1568). Celui-ci l'entoura d'une palissade de pieux et lui donna le nom de *Jacqueville* qu'elle ne garda pas longtemps. Le capitaine huguenot René de Pontivy assiégea cette place, défendue par Coconas et fortifiée de nouveau par l'ingénieur Bellarmat Befano. Le vice-amiral Sore vint bloquer le canal avec la flotte rochellaise. Les opérations du siége furent dirigées par Scipion Vergano. Après une résistance désespérée, le capitaine Coconas capitula et se retira à Saintes (1570). En 1577, le duc de Mayenne mit le siége devant Brouage. Le prince de Condé, qui d'abord, par un compromis, ensuite de vive force, était parvenu à déposséder de cette place le baron de Mirambeau, héritier de la maison de Pons, en avait confié la garde au capitaine Manducage (1576-1577). Les lieutenants de Mayenne étaient Puyguillard et le colonel Strozzi. Le duc établit son quartier général à la Guillotière. Plusieurs mois après l'investissement de la ville, la tranchée fut ouverte, et une batterie de cinq canons foudroya la place en même temps que le bastion du Pas-de-Loup, ainsi nommé parce qu'autrefois les loups s'introduisaient par là dans les murs de Brouage. Les assiégés, quoique exténués de fatigue, déployèrent tant de bravoure et de constance, que le duc se vit réduit à leur accorder une capitulation honorable. La garnison sortit avec armes et bagages, tambour battant, enseignes déployées. Un parti de huguenots ne tarda point à se présenter devant la place; mais Sainte-Mesmes qui les commandait fut obligé de se retirer.

Après la prise de La Rochelle, le cardinal de Richelieu fit fortifier Brouage à grands frais par l'ingénieur d'Argencourt, afin d'y transporter l'artillerie et les munitions enlevées à toutes les places démantelées de la Saintonge et de l'Aunis. On sculpta partout ses armoiries et il prit le titre de lieutenant général de Brouage (1628). A l'époque de la Fronde, le comte du Daugnion occupait cette forteresse avec quatre cents bandits qui pillaient les environs; une flotte de quatorze vaisseaux et de sept galères fermait l'entrée du canal. Dans cette position, le comte traitait avec l'Espagne et l'Angleterre. Le cardinal Mazarin acheta sa soumission au prix d'un bâton de maréchal et de cinq cent mille écus (1652-1653). C'est à Brouage que, pendant la jeunesse de Louis XIV, fut exilée la belle Mancini;

« Vous pleurez, sire, » dit-elle au roi, avant de partir; « vous êtes tout-puissant et je pars. »

Aujourd'hui Brouage a encore une garnison, mais n'a plus d'habitants; les fièvres endémiques et mortelles que les exhalaisons de ces marais promènent dans l'atmosphère, ont dispersé les anciens vassaux des sires de Pons; les maisons sont abandonnées, l'herbe croît dans les salles basses, les arbres sortent par les toitures, et s'inclinent, tordus par les vents, sur un vaste amas de ruines. [1]

JONZAC. — PONS. — LA TREMBLADE.

La petite ville de Jonzac, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture dans le département de la Charente-Inférieure, a peu d'événements à revendiquer dans les drames historiques de la Saintonge : les guerres des deux couronnes et les guerres des deux croyances. Ce fut aux environs de Jonzac que les *Pitaux* s'insurgèrent contre les *Gabelous* (1548); ce fut encore dans cette ville, où était cantonné le régiment d'Asnières, que se rassemblèrent les armées huguenotes, et que le célèbre d'Aubigné, seigneur de Brie, fit ses premières armes (1570).

Non loin de là, sous les murs de Montendre, eut lieu, dans le XVe siècle, un duel en champ clos, entre dix-sept chevaliers français, ayant à leur tête le seigneur de Barbazan, et dix-sept chevaliers anglais, commandés par le seigneur de Scales : « Et feut la journée prise au dix-neuvième jour de may, » dit un vieux chroniqueur, « auquel jour comparurent les parties bien ordonnées, et le matin, bien dévotement, ouïrent messe et s'adonnèrent en grande dévotion, et reçurent chacun le pieux corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et grandement les exhorta ledit seigneur de Barbazan de bien faire et de garder leur honneur, et quant aux Anglais que ils firent on ne sait pas bien, mais aucuns dient qu'en leur habillant ils beuvoient et mangeoyent très-bien. » La victoire demeura aux chevaliers de France : ils eurent tout l'honneur de la journée, au dire des seigneurs de Harpedanne et de Duras, juges du camp (1402).

Le territoire de Jonzac, arrosé par la Seugne, produit beaucoup de grains et du vin en abondance; ce qui constitue, avec les bestiaux et la volaille, les principaux articles de son commerce. Des distilleries d'eaux-de-vie supérieures, des fabriques de serges, calmouks, etc., auxquelles les foires de Bordeaux et de Beaucaire ouvrent un débouché, alimentent l'industrie des habitants. La population de la ville ne s'élève guère au delà de 2,500 âmes; l'arrondissement en compte 83,332.

La maison de Pons était une des plus anciennes et des plus illustres de France; elle descendait des ducs d'Aquitaine. Les sires de Pons participaient à la souve-

1. Le Père Arcère, *Histoire de La Rochelle.* — Massiou, *Histoire de la Saintonge.*

raineté; ils étaient barons du royaume, et conséquemment feudataires immédiats de la couronne; ils jouissaient des droits régaliens, faisaient la guerre, signaient des traités, commandaient les troupes levées dans leurs domaines, équipées à leurs frais, et recevaient des rois de France le titre de cousins. Cette baronnie, qui portait *d'argent à la face bandée d'or*, possédait en toute souveraineté plus de soixante villes et bourgs, plus de six cents paroisses ou terres seigneuriales. Elle comprenait cinquante-deux paroisses, et avait dans sa mouvance deux cent cinquante fiefs nobles. Ces immenses domaines se seraient encore accrus, par héritage, des comtés de la Marche et d'Angoulême, de la baronnie de Lusignan et de la seigneurie de Fougères en Bretagne, si Charles-le-Bel n'eût contraint le sire de Pons à lui en faire donation. Pour rendre hommage au roi de France, le sire de Pons se présentait devant lui, armé de toutes pièces et la visière baissée : « Sire, je viens à vous pour vous faire hommage de ma terre et vous prier de me maintenir en la jouissance de mes privilèges. » Le roi, après avoir reçu l'hommage du sire de Pons, lui donnait l'épée qu'il portait ce jour-là.

Le château de Pons, bâti sur une éminence qui domine la Seugne, souffrit beaucoup dès le XII[e] siècle, des guerres de l'Aquitaine : pris et repris par les Anglais et les Français, il fut enfin rasé par Richard-Cœur-de-Lion, en 1179; mais ses puissants maîtres ne tardèrent pas à en relever les murs. En 1370, un des seigneurs, nommé Bernard, s'étant rallié aux fleurs-de-lys, ne put entraîner sa femme et ses vassaux dans sa défection, et fut contraint d'abandonner la ville. Pendant les guerres du XVI[e] siècle, les sires de Pons se rattachèrent à la cause catholique; Coligny, en 1560, assiégea et emporta la place d'assaut. Dès lors, ayant changé de maître, Pons ouvrit tour à tour ses portes aux soldats de la Ligue et à ceux du prince de Condé. Cette ville, cependant, finit par être le quartier général de Henri IV, qui, allant guerroyer en Saintonge, y laissa même sa maîtresse, la belle Corisande. Sous Louis XIV, la baronnie de Pons passa dans la maison de Lorraine.

Pons n'est aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saintes; il ne reste plus du château de la Sirauté que le donjon, grosse tour carrée servant de prison; la ville s'étend dans un vallon riant, sur la rive gauche de la Seugne; on évalue sa population à 4,294 habitants. Une des fêtes les plus curieuses du moyen âge, celle des Coqs, y avait pris naissance; elle se célébrait tous les ans le lundi de Pâques.

La Tremblade est une ville relativement moderne ; son importance, sa prospérité, doivent dater de la pleine soumission du calvinisme. On pourrait la considérer comme une colonie d'Arvert; elle s'est agrandie, peuplée par les émigrations de ce dernier bourg, qui vint chercher un port et un centre d'affaires commerciales plus près des rives de la Seudre. Les maisons de La Tremblade, presque toutes bâties à la fin de la renaissance, indiquent, par le caractère de l'architecture, par les séculaires jardins plantés d'arbousiers et de genets d'Espagne, le séjour d'une riche et puissante bourgeoisie. C'était le port le plus considérable de la province, avant l'établissement de Rochefort; les vaisseaux de ligne y étaient armés.

La prospérité du port de la Tremblade fut subitement arrêtée par l'édit de Nantes. Néanmoins, au XVIII[e] siècle, il s'y faisait un commerce assez considérable de sel et d'eau-de-vie. Fénelon fut envoyé à la Tremblade et sur la côte d'Arvert pour y travailler à la conversion des protestants. Tous les biographes ont longtemps célébré la charité, la mansuétude évangélique de ce prélat dans ses missions de Saintonge : on peut se former une plus juste idée du caractère véritable de son apostolat en parcourant les lettres mêmes qu'il adressait au marquis de Seignelay, pour exhorter le gouvernement à établir une surveillance plus active dans les passes par lesquelles les protestants s'efforçaient d'échapper aux mesures coërcitives de l'intendant. Aux séductions matérielles dont il ne lui répugnait point assez de se servir, Fénelon ajoutait une comédie indigne de la droiture de son esprit : il traînait à sa suite un pasteur acheté ou converti, qui était chargé de discuter en public devant ses coreligionnaires, et, à la suite de ces discussions de se confesser toujours battu. On compte 4,500 habitants à La Tremblade, qui fait le commerce des huîtres vertes.[1]

BARBEZIEUX.

A neuf lieues de Saintes, et à l'extrémité orientale de la Saintonge, dans un excellent pays agricole, où se fait en outre un assez grand commerce, s'élève, sur le penchant d'une colline, la jolie petite ville de Barbezieux (*Barbisellum*), défendue autrefois par une bonne ceinture de murailles et un château-fort. On y voyait deux maisons religieuses : un couvent de Cordeliers et un prieuré de l'ordre de Cluny. Le commerce du pays roulait principalement sur les grosses toiles, qu'on y fabriquait en abondance, et qui avaient un facile débouché tant en France qu'en Angleterre. Depuis la révolution, Barbezieux est un des quatre chefs-lieux de sous-préfecture du département de la Charente. Sa population, évaluée sous l'ancien régime à 1,200 habitants, dépasse aujourd'hui 3,000 âmes; l'arrondissement en compte 56,077. Ses toiles sont toujours renommées, et l'on trouve dans les environs des tanneries considérables. Ces deux industries alimentent le commerce, dont les autres articles les plus importants consistent en grains, truffes, volailles et bestiaux.

Nous ne savons rien sur l'origine de Barbezieux ni sur la fondation du château au pied duquel on bâtit insensiblement cette petite ville, comme un nid à l'ombre d'un roc. Longtemps avant le XII[e] siècle, il y avait eu sans nul doute un village ou une bourgade du même non ; ce domaine appartenait à une ancienne famille seigneuriale très-considérée dans le pays, sinon fort riche. Agnès, dame de la maison de Barbezieux, était abbesse du célèbre monastère de Sainte-Marie à Saintes, dès l'année 1153; les bourgs, les villages, les domaines, les terres et les bois de l'abbaye, espèce de principauté monastique, se comptaient par centaines

1. Maichin, *Histoire de la Saintonge*. — Massiou, *Histoire la Saintonge et de l'Aunis*.

et s'étendaient dans toute la Saintonge et jusque dans l'île d'Oléron ; mais presque tous ces biens avaient été usurpés sur les bénédictines de Sainte-Marie, lorsqu'Agnès prit la crosse abbatiale. La nouvelle abbesse s'attaqua à tous les usurpateurs, triompha de leur résistance par sa rare habileté, et leur imposa des restitutions ou des transactions également avantageuses pour le monastère, qui, sous sa direction spirituelle s'éleva au plus haut point de prospérité. Ce fut elle aussi qui racheta et rendit à l'abbaye le privilége de la fabrication des monnaies, pour tout l'évêché de Saintonge, qu'elle tenait de la libéralité de son fondateur, le comte d'Anjou Geoffroy-Martel. Agnès mourut en 1182. Vers la fin de sa longue et active carrière, vivait Richard de Barbezieux, poëte et chevalier d'armes renommé, qui tout au contraire de l'abbesse de Saintes, ne songeait guère à agrandir ses domaines, assez médiocres, puisque l'auteur de sa vie le qualifie de *pauvre Vavasseur*. Le châtelain de Barbezieux ne fut assurément pas de son temps la terreur du pays ; mais ses tensons écrits en dialecte roman-provençal, l'entourèrent d'un éclat bien supérieur à celui des armes. Rien de plus curieux que l'histoire des vicissitudes de sa passion amoureuse pour la femme du seigneur de Tonnay-Charente. Elle exerçait une sorte de fascination sur lui par les charmes incomparables de son esprit et de sa personne, et il tremblait sous son regard, « comme le poussin sous les serres du milan. » Ayant eu le malheur d'encourir sa disgrâce, il alla vivre pendant deux ans dans une cabane, perdue au fond d'une forêt; et il y serait mort, si, par compassion pour son martyre, il ne s'était trouvé cent dames et cent chevaliers « s'aimant par amour, » pour aller demander sa grâce à madame de Tonnay-Charente. Elle avait déclaré qu'elle ne se laisserait pas toucher à moins ; encore fallut-il que les cent chevaliers et les cent dames *vinssent la prier à genoux et les mains jointes*. Tiberge, femme d'un autre seigneur de Barbezieux, qui paraît avoir réuni à ce domaine les terres de Chasles et de Montansier, inspira à la même époque un vif amour au fameux troubadour Bertrand de Born, seigneur de Hautefort (1182-1104).

L'histoire de la ville de Barbezieux peut se résumer en quelques mots. Henri III se replia sur cette place, après la défaite de son armée à Taillebourg (1242). L'année suivante nous voyons Itier de Barbezieux désigné par Louis IX, comme un des plaiges de la trève conclue entre lui et le roi d'Angleterre (1243). Par le traité de 1259, la ville et le territoire de Barbezieux passèrent sous la domination de Henri III. Après un silence de trois siècles, nous retrouvons le nom de cette ville mentionné par les historiens à propos de l'insurrection des Pitaux. Barbezieux appartenait alors à Charles de La Rochefoucauld, qui s'efforça de la maintenir sous l'autorité du roi et y recueillit la compagnie d'ordonnance d'Henri d'Albret, gouverneur d'Aquitaine, après sa défaite par les insurgés ; mais ceux-ci ne tardèrent pas à se rendre maîtres de Barbezieux, et ce fut dans cette ville qu'ils se donnèrent pour chef Puymoreau, châtelain du pays, et le proclamèrent *couronnal* de Saintonge. En 1562, les protestants pillèrent la vieille basilique dédiée à saint Matthieu, et mirent en pièces le chef de cet apôtre, pieusement conservé dans un reliquaire. Après sa défaite par Burie, lieutenant général du duc de Montpensier, le baron de Duras se replia sur Barbezieux, d'où il se dirigea

vers Saintes (1562). Louis XIII, lors de son voyage à Bordeaux, passa par Barbezieux, où il fut reçu par le lieutenant général baron d'Ambleville, qui était allé au devant du roi avec un corps de cavalerie (1615).

En 1789, la juridiction de Barbezieux s'étendait sur vingt-cinq paroisses. Cette seigneurie avait passé de la maison de La Rochefoucauld dans celle de Louvois. A part le troubadour Richard de Barbezieux dont nous venons de parler, cette ville a vu naître *Élie Vinet*, l'auteur des *Antiquités de Saintes et de Bordeaux*, et d'un livre très-savant sur Ausonne, Solin et Pomponius-Mela.[1]

ROYAN.

L'existence de Royan (*Ruaunt* au moyen âge) nous est révélée dès le commencement du ve siècle par un passage de Grégoire de Tours. Il s'agissait de l'usurpation commise sur l'église catholique de Royan par les Wisigoths ariens, maîtres de la Saintonge et de l'Aunis. Les réclamations des opprimés furent vives et pressantes, et il s'ensuivit une longue querelle entre les deux cultes. Les annales de la Saintonge ne nous apprennent rien de plus sur Royan, jusqu'au XIIIe siècle. Tout ce que nous savons, c'est que ce port était le plus considérable de toute la côte d'Arvert, après celui de Brouage.

Lorsque l'altière Isabelle, femme de Hugues-le-Brun, eut appelé en Saintonge Richard III, roi d'Angleterre, son fils du premier lit, celui-ci vint débarquer à Royan avec la reine sa femme, le comte Richard, sept comtes et trois cents chevaliers. Il apportait trente tonnes d'argent. Sa mère Isabelle l'attendait sur le rivage ; elle le baisa et lui dit : « Beau cher fils, vous êtes de bonne nature, qui venez secourir votre mère et vos frères, que les fils de Blanche d'Espagne veulent trop méchamment défouler et tenir sous les pieds. » On connaît le résultat de cette invasion. Le roi d'Angleterre, battu à Taillebourg par saint Louis, repoussé, enfermé, dans la ville de Saintes, fut obligé, par la défection de Hugues-le-Brun, de se sauver et d'aller précipitamment se renfermer dans les murs de Blaye (1241). Il paraîtrait que Louis XI attachait une certaine importance à la châtellenie de Royan qui commande l'embouchure de la Gironde, car il donna la possession de Rochefort à Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, en échange des terres de Royan et de Mornac.

Ceux qui passent aujourd'hui devant la maison de ville ne se doutent pas qu'il y avait là autrefois un riche prieuré. Dans le XVIe siècle, le prieur se nommait Pierre Bourdeille. Ce fut l'historien de toutes les galanteries, de toutes les amours de la Renaissance. Sa plume licencieuse nous a laissé le plus curieux monument des mœurs et de la dépravation de l'époque. Le prieur se nommait Pierre Bourdeille, l'écrivain se nomma Pierre Brantôme, et la gloire est restée à ce dernier nom.

1. Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*. — Raynouard, *Poésies originales des troubadours*. — Millot, *Histoire littéraire des troubadours*.

Après avoir joué un rôle insignifiant dans les premières guerres de religion, Royan fut assiégé par Louis XIII, en 1622. Le baron de Saint-Senrin s'était emparé du donjon bâti sur la falaise; il fit entourer d'un fossé la ville, qui n'avait alors d'autre jetée pour abriter son port qu'une rangée de pieux. Vainqueur à Rié, Louis XIII envoya le duc d'Épernon soumettre Royan. Celui-ci tenta d'abord de séduire la garnison; mais Poyanne, qui venait de l'île d'Argentan avec la flotte de Soubise, fit crier dans la ville : *Vive Soubise!* et, d'un coup de pistolet, cassa la tête à La Renaudie, lieutenant de Saint-Seurin, pendant qu'il parlementait sur la muraille. Le roi vint bientôt activer, par sa présence, les travaux du siége. Au bout de six jours de tranchée ouverte, l'armée voulut tenter un assaut : elle parvint jusqu'à la pointe du bastion; mais les assiégés firent sauter une mine et repoussèrent les assaillants. La garnison n'ayant plus que dix livres de poudre, et trop faible d'ailleurs pour se défendre, demanda à capituler et obtint la vie sauve. Favas, commandant de la flotte rochellaise, mouillée devant la place, refusa de recevoir à bord ses coreligionnaires qu'il accusait de lâcheté; il fallut que Louis XIII leur fournît des navires et des vivres (1622).

Le roi laissa à Royan une garnison et un gouverneur nommé Drouet, gentilhomme de Picardie. Favas s'était emparé de la tour de Cordouan, et levait des contributions sur toute la côte. Il avait à Saint-Palais un agent pour s'entretenir avec La Rochelle et pour lui procurer des vivres. Drouet s'empara de cet agent; et Favas, réduit à se nourrir de coquillages, fut obligé de se rendre. Ainsi finit cette guerre pour la possession d'un point très-important, puisqu'il reliait Bordeaux, Bergerac, le Béarn et le Médoc à La Rochelle, qui était la véritable place forte du protestantisme.

Dès lors, la petite ville de Royan rentra dans l'obscurité d'où elle n'est plus sortie. Au XVIIIe siècle elle avait une importante pêcherie de sardines. La pêche occupait, sur toute la côte, vingt mille personnes. Son produit s'élevait à quatre ou cinq millions. Séquestrée du reste de la France pendant une grande partie de l'année, cette petite ville, où résidait une brigade de douaniers et une corporation de vingt pilotes, n'eut, dans les premières années de la restauration, de rapports avec le royaume que par le passage régulier des forçats qui descendaient la rivière sur des gabares pour se rendre à Rochefort. Mais elle devait grandir bientôt par ses bains de mer établis en 1824. Il est curieux d'examiner les lois qui président à l'accroissement d'une ville moderne. D'abord les rues furent pavées. On n'avait point de places publiques; on abattit une maison, et l'on eut une place. On n'avait point de promenade; on planta des tamaris dans un champ, et l'on eut une promenade. Comme on n'avait point de mairie, on acheta une grande maison, on posa sur la porte un drapeau tricolore, et l'on écrivit sur un écusson : Hôtel de Ville. On obtint du préfet quatre gendarmes. Un ancien officier reçut le titre et les attributions de commissaire de police. Un service permanent de bateaux à vapeur s'établit de Bordeaux à Royan. La route de Rochefort fut refaite, et une diligence y roula tous les jours. On bâtit une nouvelle chapelle, et l'on mit une cloche de plus au clocher. Les protestants, par esprit de rivalité, restaurèrent leur temple et y mirent des orgues.

Au midi de Royan se trouve le village de Mèchez; les habitants se logent dans

des grottes creusées sur une falaise tournée au couchant, à quarante pieds au-dessus de la mer. Pour circuler d'un trou à un autre, il n'y a qu'un sentier sans balustrade du côté de l'abîme. On voyait là autrefois plusieurs ménages et même un temple protestant. Mais peu à peu, ces habitations furent abandonnées. Sur les rares esplanades des trous verdissent quelques brins de fenouil et de christe-marine. Les pauvres habitants de ces réduits y ont semé quelques giroflées et planté quelques tamaris; leur fleur, d'un rose pâle, parfume seule de sa triste odeur ces tristes existences de mendiants et de pêcheurs, qui n'ont d'autre industrie que la pêche des crevettes.

C'est sous ces rochers que les Français brûlèrent le vaisseau à trois ponts le *Régulus*, pour ne pas le rendre à la flottille anglaise qui bloquait l'entrée de la rivière. L'incendie dura trois jours. Les Anglais firent alors une descente sur toute la côte de Royan, s'emparèrent des forts abandonnés, les incendièrent, et jetèrent les canons à la mer.

A l'ouest de Royan s'élève la tour de Cordouan. C'était autrefois une des merveilles du monde; le soir, à l'heure du crépuscule, on la voit s'allumer à l'horizon, comme un candélabre posé de main d'homme sur l'écume des brisants. A mer haute, la porte est submergée. Depuis bientôt trois siècles, elle tourne aux quatre vents sa face éclairée, et assiste aux naufrages des navires qui viennent se briser à ses pieds. Précieux monument de la renaissance, construit par Louis de Foix, architecte de l'Escurial, la tour de Cordouan n'est plus actuellement qu'un phare de premier ordre. Pendant les longues et sombres nuits de l'hiver, les vols de canards et d'oies sauvages, égarés dans les brumes de la mer, viennent tournoyer et s'abattre sur le phare.

Royan, chef-lieu de canton situé dans l'arrondissement de Marennes, a 2,761 habitants qui font le commerce des grains, des sels blancs, des vins et des eaux-de-vie. [1]

SAINT-JEAN-D'ANGELY. — TAILLEBOURG.

Il y avait, sous la race mérovingienne, une ferme royale nommée Angéri (*Angeriacum*); elle était située au milieu des forêts dans une plaine arrosée par la Boutonne. Pépin, roi d'Aquitaine, bâtit auprès de sa résidence un monastère, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Une légende avait fait passer la tête du précurseur de Jésus dans l'abbaye de Saint-Jean; cette relique attirait une grande vénération, de nombreux présents et de grands priviléges. L'abbaye fut détruite par les Normands, sous Charles-le-Chauve, et relevée par Guillaume Tête-d'Étoupes. La piété, la terreur religieuse, l'intelligence véritable des besoins de la civilisation, étendirent l'influence de ce monastère. Un autre duc d'Aquitaine, Guillaume Aigret, par une charte du XIe siècle, accorda à l'abbé de Saint-Jean

1. *Actes* de Rymer. — Maichin, *Histoire de Saintonge*. — Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*.

une juridiction absolue sur tout le bourg, le droit d'armer ses vassaux pour la défense de son église, d'avoir une escorte et d'autoriser les transactions civiles. Il lui reconnut, en outre, le droit d'asile qui appelait les serfs accusés à venir se mettre sous la tutelle des moines (1048).

Grâce à cette protection efficace, à la justice intelligente et libérale des moines, au numéraire que leurs immenses domaines attiraient dans leur coffre et faisaient refluer au dehors, la population de la ville, dont le monastère avait été le noyau, s'accrut insensiblement, et sa commune fut inscrite parmi les premières et les plus importantes du moyen âge. En 1204, Philippe-Auguste permit aux habitants d'adopter la charte communale de Rouen. Il y transféra la sénéchaussée ou le siége principal de la justice, qui auparavant existait à Saintes. Ce fut aux portes de Saint-Jean-d'Angely, dans l'oratoire de la Fayole, enseveli au fond de la vaste et ténébreuse forêt d'Essouvert, qu'arrivèrent, vers la nuit tombante, à un mystérieux rendez-vous, du nord, un roi de France, du midi, un archevêque de Bordeaux. Là, dans une entrevue qu'aucune oreille n'a entendue, qu'aucune histoire n'a écrite, fut conclu un pacte entre les deux ennemies du moyen âge, entre la tiare et la couronne. La papauté fut vendue, inféodée à la France, et déportée de Rome à Avignon. Ce roi était Philippe-le-Bel; ce prélat, Bertrand de Goth (1305).

Comme tous les ports, tous les bourgs, tous les châteaux de la Saintonge, la ville de Saint-Jean fut alternativement prise par les armées anglaises et françaises. Après la bataille de Crécy, le comte de Derby vint mettre le siége devant cette place, dégarnie de soldats, mais vaillamment défendue par la bourgeoisie; le maire Guillaume de Rian n'ouvrit les portes de la ville que lorsqu'elles furent démantelées par le canon. Le vainqueur rendit hommage à tant de bravoure, en saccageant, pillant, rançonnant et égorgeant cette héroïque bourgeoisie (1346). Don Carlos de Cerda, connétable de France, la reprit par famine (1351). Occupée de nouveau par les Anglais, après les désastres de la bataille de Poitiers, elle fut recouvrée par le sire de Pons, grâce à la défection des habitants, qui forcèrent les Anglais à ouvrir les portes (1360-1371). La monarchie récompensa cette fidélité par une confirmation et une extension de priviléges : tous les maires et tous les échevins étaient ennoblis. Cependant Charles VII restitua à la ville de Saintes la sénéchaussée, que Philippe-Auguste avait transportée à Saint-Jean-d'Angely. Cette dernière ville n'eut plus qu'une justice prévôtale. Les états provinciaux furent tenus à Saint-Jean-d'Angely, en 1523, pour rédiger la coutume qui devint la législation civile de toute la province de Saintonge, à l'exclusion de la ville de Saintes.

La réforme fut rapidement accueillie et propagée à Saint-Jean-d'Angely : les moines de ce monastère, qui avaient en quelque sorte fondé la ville, se convertirent les premiers aux nouvelles doctrines (1553). A l'exemple et à l'instigation de leur abbé Chabot de Jarnac, ils déposèrent le froc; ils le reprirent plus tard, et, par cette nouvelle abjuration, excitèrent les vengeances des protestants, qui vinrent, sous la conduite du maire Arnaud Rolland, procéder à la dévastation de l'abbaye. Les riches reliquaires furent brisés, les reliques, les stalles, les ornements d'églises, les livres de cette riche bibliothèque jetés dans un feu allumé

sur l'herbe du cimetière, les statues des saints brisées, les celliers vidés, et les vins distribués aux ouvriers de cette dévastation (1562).

Après la tragédie d'Amboise, il fut tenu un sinode à Saint-Jean-d'Angely. Cette réunion des principaux réformés de la Saintonge était présidée par le ministre Léopard. L'assemblée décida que, d'après les textes des saintes Écritures, les protestants pouvaient secouer l'autorité des souverains qui persécutaient leurs croyances. Quelque temps après, Saint-Jean-d'Angely fut pris par les catholiques, qui pillèrent les maisons des protestants, firent ceux-ci prisonniers, se portèrent aux plus grand excès, et réintégrèrent Chabot de Jarnac dans l'abbaye (1562). Les moines n'avaient pas eu le temps de s'installer dans leur monastère que Boucard, capitaine huguenot, reprit la ville de Saint-Jean-d'Angely, pilla les maisons des catholiques, les fit prisonniers, livra leurs femmes et leurs filles à ses soldats, chassa les moines et entassa quelques ruines de plus sur les ruines de l'abbaye (1568).

Ici commence le martyrologe de cette courageuse cité, qui fut vaincue avec La Rochelle, la ville sainte du calvinisme, et qui s'est deux fois offerte en holocauste aux armées royales. Les opérations du premier siége furent dirigées par le maréchal de Vieilleville, en 1569. Charles IX, le duc d'Anjou, Catherine de Médicis et toute la cour y assistèrent; le roi avait établi son quartier général au château de Landes. La garnison était commandée par le capitaine Armand de Piles, un de ces caractères fermes et inflexibles forgés au feu des guerres civiles. La ville, située au fond d'une vallée, est dominée de toutes parts par des collines en pente douce qui alors venaient mourir au pied des remparts. Les assiégeants établirent une batterie de huit canons dans des vignes appelées les Justices, et une autre batterie de six coulevrines à la fontaine de Coi. Les murailles croulèrent sous les boulets; un assaut fut livré et repoussé. A la place de leurs murs, enlevés par les volées de coups de canon, les assiégés élevaient des barricades. Les femmes, les bourgeois allaient sous la mitraille relever les remparts et mouraient en invoquant le Dieu fort. Le maréchal Sébastien de Luxembourg raillait dans la tranchée les hymnes funéraires des huguenots; mais au moment où il pointait lui-même un canon contre la ville, une balle d'arquebuse vint le frapper au milieu du front; sa tête retomba sur la culasse. Pendant que les femmes de Saint-Jean-d'Angely, éplorées et enthousiastes, debout sur les débris foudroyés et fumants de leurs remparts mouraient comme des martyres, l'Italienne Médicis donnait des fêtes à cette cour voluptueuse, au sérail de jeunes filles qu'elle traînait avec elle pour enchaîner à sa politique les gentilshommes du royaume. A l'horizon grondait le tonnerre sourd de l'artillerie, tandis qu'au château de Landes, on entendait le son de la viole et des flûtes; toute cette jeunesse licencieuse en pourpoints et en robes de velours dansait la cassandre. Enfin la garnison protestante rendit à l'armée royale la place, ouverte de tous les côtés, et se retira enseignes déployées. Malgré la capitulation, elle fut pillée à sa sortie de Saint-Jean par l'escorte du baron de Biron.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, mortellement blessé au siége de Rouen, s'était fait transporter à Saint-Jean-d'Angely, où il avait bientôt expiré (1562). Un autre prince, Henri de Condé mourut dans cette ville le 5 mars 1588. Ce pauvre prince, écrivait Henri IV à la belle Corisande, « ayant couru la bague, soupa, se

portant bien. A minuit lui prit un vomissement violent qui dura jusqu'au matin. Tout le vendredi il demeura au lit; le soir il soupa, et, ayant bien dormi, il se leva de sa chaise, se mit à promener par la chambre, devisant avec l'un et l'autre. Tout à coup il dit : *baillez-moi ma chaise*, je sens une grande foiblesse. Il ne fut assis qu'il perdit la parole, et, soudain après, il rendit l'âme assis. Les marques du poison sortirent soudain. » Le chef du parti protestant avait été, dit-on, empoisonné par sa propre femme, Charlotte de La Trémouille. Charlotte avait deux complices, son page, Permillac de Belcastel, et son intendant, Brillaud. Le page se sauva, Brillaud fut tiré à quatre chevaux sur la place de l'Orme. Charlotte, poursuivie, condamnée à mort, retourna au catholicisme, et obtint, quelques années plus tard, la réhabilitation de sa mémoire et la suppression de toutes les pièces de cette longue et mystérieuse procédure.

Saint-Jean-d'Angely fut assiégé une seconde fois en 1621, par Louis XIII, accompagné du maréchal général Lesdiguières, qui avait abandonné la cause protestante, du connétable de Luynes, des maréchaux Praslin, Créqui et Bassompierre. Le siége fut long et meurtrier. Au lieu d'une simple enceinte environnée d'un fossé, le maréchal Vieilleville avait fait élever des bastions et des redoutes. Pour les défendre, Benjamin de Rohan disposait d'une garnison de douze cents hommes. Mais son frère, le duc de Rohan, lui avait laissé pour lieutenant Hautefontaine, âme énergique qui passa tout entière dans l'âme de la garnison. Les feux croisés de la tranchée balayèrent tous les remparts. Hautefontaine fut tué. Les femmes se montrèrent dignes de leurs mères. Le cardinal de Lorraine montait à l'assaut des murs défendus en partie par des femmes. Après vingt-cinq jours de tranchée ouverte, la garnison décimée, affamée, capitula et n'obtint que la vie sauve. Le sieur de Modène, grand prévôt du royaume, vint prendre possession de la place. La ville de Saint-Jean fut démantelée, la commune abolie, les chartes de Philippe-Auguste, confirmées par tant de rois, furent déchirées. Violence maladroite qui donna à Montauban et à La Rochelle la mesure de la justice royale. Louis XIII voulut retirer à cette glorieuse cité, non-seulement ses priviléges, mais encore son nom. Il lui laissa en partant celui de *Bourg-Louis*. Les rois peuvent détruire les villes, semer le sel sur leurs ruines, mais ils ne peuvent changer un nom. Ainsi ruinée, Saint-Jean ne contenait plus, cent ans après, qu'une population misérable qui vivait des aumônes de l'abbaye.

A l'époque de la féodalité, Taillebourg était une position naturellement choisie pour y construire une château-fort. Il y avait là un rocher escarpé et la Charente. Le premier seigneur de Taillebourg qui paraît sur le théâtre du moyen âge est Geoffroy de Rancon qui fut deux fois assiégé par Richard Cœur-de-Lion, et vit ses tours rasées au niveau du sol (1179 et 1187). C'est dans son château, d'après quelques chroniqueurs, et non pas à Bordeaux, comme l'affirment la plupart des historiens, que furent célébrées les noces de Louis-le-Jeune et d'Éléonore de Guyenne (1137). Geoffroy de Rancon accompagna le roi et la reine en Palestine; il portait l'oriflamme de Saint-Denis à Laodicée, lorsque pour obéir aux caprices de la reine, dont il était, dit-on, secrètement amoureux, il abandonna des défilés de Phrygie, mouvement qui faillit causer la perte de l'armée.

Après la rébellion du comte de la Marche, saint Louis vint à Taillebourg au-devant de Richard III. Geoffroy de Rancon, fils du croisé, abandonna la cause des Anglais et ouvrit à saint Louis les portes de son château. Ce seigneur se présenta au roi les cheveux en désordre et la barbe longue, il fléchit le genou, mit ses mains jointes entre celles du monarque; il lui prêta foi et hommage pour sa seigneurie de Taillebourg, et lui promit le secours de sa lance, comme son homme lige et son vassal. Il avait juré par les saints de laisser croître sa barbe et ses cheveux jusqu'à ce qu'il fût vengé d'une injure que lui avait faite le comte de la Marche. Louis, à la tête de quelques chevaliers seulement, chargea les Anglais sur le pont de Taillebourg et fit rétrograder toute l'armée ennemie dans les vignes qui bordent la Charente. Les Anglais demandèrent une trêve. C'était un dimanche, jour de Sainte-Madeleine; le pieux roi la leur accorda. Le lendemain, toutes les tentes des ennemis étaient levées. L'armée anglaise s'était repliée sous les murs de Saintes. Le comte de la Marche vint implorer à genoux la miséricorde de saint Louis. Alors quand il vit son rival humilié, Geoffroy de Rancon demanda des ciseaux et, en présence du roi, fit couper sa barbe et ses cheveux. Sa vengeance était consommée (1242).

Le château de Taillebourg fut pris dans les longues guerres des deux couronnes, d'abord par le comte de Derby, qui massacra toute la garnison, ensuite par le duc de Bourbon, qui enleva d'assaut le pont à l'aide des arbalétriers genevois (1346-1385). En 1410, la seigneurie de Taillebourg fut réunie au domaine royal par Charles VII. L'incorporation de Taillebourg au domaine de la couronne n'empêcha pas les trois frères Plusqualet de s'y enfermer avec une compagnie de détrousseurs qui exerçaient leurs brigandages dans toute la contrée. Charles VII vint assiéger les trois frères, en 1441, et les envoya prisonniers à La Rochelle, après les avoir déclarés traîtres, rebelles, déchus de tous leurs titres, de toutes leurs propriétés. Il abandonna l'année suivante le château de Taillebourg à Prégent de Coëtivy.

Dans les premières insurrections du calvinisme, le sieur de Romegoux s'empara du château, par escalade, avec dix-huit gendarmes, à l'aide de poignards plantés dans les interstices des murailles. Ce fut du haut de ce rocher que ce hardi aventurier méditait ses prouesses fabuleuses, et partait, une fois avec trente-cinq hommes pour aller piller en plein jour le couvent des Chartreux de Bordeaux; une autre fois pour aller surprendre la ville de Tonnay-Charente et s'emparer de la flotte catholique; une autre fois pour escalader les murailles de Saintes pendant la nuit, saisir le gouverneur Combaudière dans son lit, le faire charger sur les épaules d'un soldat, et l'emmener prisonnier de guerre dans son château de Taillebourg. Rien ne paraissait impossible au gentilhomme de Saintonge. Il voulut aller enlever Charles IX au château de Landes. Mais il ne put trouver un compagnon assez hardi pour tenter l'aventure. Romegoux désespéré alla sur les murs du château de Douhet, et tua, d'un coup d'arquebuse, le meilleur capitaine catholique, Larivière Puytaillé, qui se rendait de Saint-Jean-d'Angely à Saintes (1562-1570).

A Romegoux, succéda Charlotte de la Trémouille, qui, enfermée au château de Taillebourg, entretenait malgré la sévère Jeanne de Montmorency, sa mère,

une correspondance avec le prince de Condé; Charlotte trahissait les catholiques que le maréchal de Matignon avait envoyés au secours de Jeanne de Montmorency et introduisait des soldats huguenots dans le château. Elle finit par épouser le prince de Condé qu'elle empoisonna plus tard, à ce qu'on assure, après avoir embrassé la cause de la réforme avec son frère, Claude de La Trémouille.

Pendant les troubles de la Fronde, le grand Condé s'empara de Taillebourg (1651); mais à la paix cette ville, écrasée par les garnisaires que le roi envoya dans la Saintonge, vit sa prospérité décroître et ses habitants émigrer. La population de Saint-Jean-d'Angely s'élève à 5,855 habitants; elle fait le commerce des bois de construction et des eaux-de-vie. Saint-Jean-d'Angely est le chef-lieu du sixième arrondissement de la Charente-Inférieure, lequel contient environ 82,000 âmes. On en compte 1,083 à Taillebourg, dont le faubourg a été détruit en 1840, par l'explosion de la poudrière établie sur la Boutonne.[1]

LA ROCHELLE.

La Rochelle, par sa situation au fond d'une anse du golfe de Gascogne, dont l'abord est protégé par les îles de Rhé et d'Oléron, qui forment des rades sûres, semble destinée à être une grande ville de commerce maritime. Trois passes y conduisent : le pertuis Breton, le pertuis d'Antioche et la passe de Maumusson. Quelques historiens, entre autres dom Bouquet, voulant lui assigner une origine antique, ont prétendu que c'était le *Portus Santonum* de Ptolémée, assertion complétement dénuée de preuves. Quant à son origine, il paraît impossible de la rapporter à une date antérieure au IXe siècle : La Rochelle, fut fondée, à cette époque, par de pauvres pêcheurs et des serfs fugitifs qui vinrent s'établir au fond du golfe sur une roche à l'abri des envahissements de la mer. La ville doit son nom à cette roche, *Rupella*, dont on a fait La Rochelle. Sa population demi-sauvage, habitant des huttes creusées dans le roc et couvertes de gazon, s'accrut, dit-on, par l'arrivée d'une colonie de coliberts du Poitou qui s'y fixèrent, afin de se livrer à la pêche et à la navigation. Le premier acte qui fasse mention de La Rochelle est daté de 961. Guillaume-Tête-d'Étoupes, duc d'Aquitaine, parle du droit d'ancrage et de lestage dans tous les ports de Saintonge, depuis Blaye jusqu'à La Rochelle; *à Blavia ad Rupellam usque*. Au milieu du XIe siècle, ce n'était encore qu'une bourgade dépendant de la baronnie de Châtelaillon (*Castrum Allionis*), dont les seigneurs y avaient probablement fait construire un château. En 1126, Châtelaillon fut pris et saccagé deux fois par les ducs d'Aquitaine; les habitants, accablés par la guerre et des vexations de tout genre, voyant leur commerce anéanti, cherchèrent un refuge à La Rochelle, qui dès lors prit un rapide

1. *Mémoires* du maréchal de Vieilleville. — *Mémoires* de Castelnau. — D'Aubigné, *Histoire universelle*. — Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*. — Maichin, *Histoire de la Saintonge*.

accroissement. Èble de Mauléon et Geoffroy de Rochefort, héritiers en commun du bourg et du territoire, abandonnèrent aux nouveaux habitants un terrain situé entre la ville et le port, et connu sous le nom *de Champ de Lyre* (1152), où s'éleva, bientôt après, l'église de Saint-Barthélemy, l'ancienne église paroissiale de Sainte-Marie de Conques ne suffisant plus pour contenir la population.

Les Rochellais, exclusivement occupés de leurs intérêts maritimes, restèrent indifférents, pendant de longues années, aux événements qui se passaient autour d'eux. Aussi leur ville ne fit-elle que prospérer durant toute la période des guerres de Henri II Plantagenet et de Richard-Cœur-de-Lion. A la mort de ce dernier prince, Éléonore d'Aquitaine, ayant repris la souveraineté directe de ses domaines paternels, confirma par une charte datée de Niort, l'an de grâce 1199, l'établissement de la commune de La Rochelle; on n'en connaît pas au juste les règlements. D'après les statuts du corps de-ville, rédigés au moins un siècle plus tard, la commune se composait d'un maire, chef suprême, de vingt-quatre conseillers ou échevins, et de soixante-quinze notables ou pairs; elle avait droit de juridiction sur tous les habitants de la ville et de la banlieue, hors certains cas graves, réservés aux justices royales et appelés *cas royaux*. Les expéditions commerciales et maritimes de La Rochelle avaient acquis déjà une grande importance; elles s'étendaient jusque dans le Levant.

Lorsqu'après le meurtre d'Arthur de Bretagne, suivi de la confiscation des domaines de Jean-sans-Terre, Philippe-Auguste envahit le Poitou, pour exécuter la sentence rendue à son profit, les Rochellais attachés au parti du roi Jean, par reconnaissance et par intérêt, refusèrent d'ouvrir leurs portes au roi de France; ils soutinrent un siége d'une année contre ses hommes d'armes et les contraignirent à se retirer. La Rochelle continua donc d'appartenir à l'Angleterre. C'est là que Jean débarqua et se remit en mer, quand il essaya deux fois de reconquérir ses domaines. Cependant La Rochelle se détachait peu à peu du parti anglais : elle fut attaquée, en 1224, par Louis VIII, qui venait compléter la soumission des rives de la Charente, et l'abandon dans lequel Henri III laissa les habitants acheva de refroidir leurs sympathies pour ce prince. Toutefois la résistance qu'ils opposèrent au roi de France ne fut pas sans gloire. Savary de Mauléon s'était enfermé dans leurs murs, avec trois cents chevaliers et un grand nombre de sergents. Secondé par les bourgeois, il repoussa les assauts de l'ennemi; mais la place était mal approvisionnée; Henri, au lieu de faire parvenir des secours aux Rochellais, leur envoya, dit-on, des coffres remplis de pierres. La ville se rendit le 3 août; le siége avait duré dix-huit jours. Louis VIII, étant entré dans La Rochelle, reçut le serment de fidélité de la commune et confirma ses privilèges : dès lors les habitants se rallièrent franchement à la monarchie française. Ils jouirent ensuite d'une paix qui dura quelques années et ne fut interrompue, en 1224, que par de courtes hostilités auxquelles la victoire de Taillebourg mit bientôt fin. Cette nouvelle période ouvrit pour eux une ère de grande prospérité pendant laquelle leur ville devint l'entrepôt de tout le commerce de l'Aquitaine. Il paraît que les Juifs s'y étaient multipliés, malgré la rigueur des édits; car, en 1291, l'animadversion publique se souleva contre eux avec tant de force, que le conseil de la commune crut devoir les chasser en masse.

Deux ans après, une querelle survenue entre des matelots anglais et des matelots normands ayant rallumé la guerre, les corsaires anglais insultèrent La Rochelle, dont le territoire fut envahi et ravagé. Sous Philippe de Valois et le roi Jean, les Rochellais prirent une part active à toutes les guerres qui eurent lieu entre la France et l'Angleterre. Leur douleur fut grande, lorsqu'ils apprirent que, par le traité de Brétigny leur ville avait été cédée à Édouard III. Il fallut un ordre du roi pour les décider à obéir, et encore ne le firent-ils qu'en disant : « Nous serons et obéirons aux Anglais des lèvres, mais les cœurs ne s'en mouvront » (1360). C'est qu'alors les Rochellais étaient devenus Français par le cœur et ne voyaient plus dans les Anglais que des adversaires acharnés. En vain Édouard essaya-t-il de les gagner, en confirmant les anciennes franchises de la commune et en leur accordant plusieurs autres priviléges ; vainement autorisa-t-il les Espagnols, avec lesquels les Rochellais faisaient un grand commerce, à y venir trafiquer librement : toutes ces séductions échouèrent contre l'inébranlable attachement que les Rochellais avaient voué à la France. Ils en donnèrent bientôt la preuve, en demeurant simples spectateurs de la bataille navale qui eut lieu devant La Rochelle entre la flotte anglaise commandée par le comte de Pembroke et la flotte du roi de Castille, Henri de Transtamarre, allié de la France (1371). Leur prétexte, pour refuser toute assistance aux Anglais, fut « qu'ils n'étaient point exercés à combattre sur mer, surtout contre des Espagnols, et qu'ils avaient leur ville à garder. » La lutte dura deux jours; Pembroke vaincu fut fait prisonnier : grand bonheur pour La Rochelle, car il avait l'ordre d'emmener de l'autre côté du détroit les principaux bourgeois, et de remplacer la population par une colonie anglaise, comme à Calais.

Cette même année, le sénéchal du roi d'Angleterre, Jean d'Évreux, étant allé au secours de Poitiers, attaqué par Duguesclin, laissa la garde du château à un simple écuyer nommé Philippe Mansel : le maire de La Rochelle, Jean Chauldrier, résolut de saisir cette occasion pour chasser les Anglais. Après s'être assuré du concours des plus notables de la bourgeoisie, il invite Mansel à dîner; pendant le repas on lui apporte une lettre scellée du grand sceau d'Angleterre. Mansel ne savait pas lire, mais le sceau qu'il reconnut très-bien lui inspira une entière confiance. Chauldrier feignit d'avoir reçu du roi Édouard une missive qui enjoignait de faire le lendemain une revue de la garnison et des bourgeois. Le lendemain donc, Mansel sort du château avec ses hommes d'armes; mais à peine a-t-il franchi le pont-levis, que les Rochellais embusqués se précipitent, lui ferment la retraite et le font prisonnier. Du Guesclin était alors à Poitiers; instruit de cette surprise, il marcha sur La Rochelle. La place pourtant ne lui fut remise que sous trois conditions : le château devait être rasé, la ville incorporée au domaine royal sans pouvoir jamais en être aliénée, et le droit de battre monnaie rendu aux habitants. A ces priviléges Charles V ajouta l'exemption de toute redevance, la promesse de ne lever aucun impôt sans leur consentement, et la prérogative de noblesse conférée au maire ainsi qu'à ses successeurs. Le corps des arbalétriers rochellais fut rétabli, et les châteaux de Benon et de Rochefort, ainsi que le bailliage de Marennes, ajoutés au ressort du gouvernement de La Rochelle. Malgré leur sincère affection pour la France, les Rochellais jaloux de leur indépendance désiraient,

avant tout, conserver leurs franchises et accroître leurs libertés. Ils en obtinrent la confirmation de Charles VI, et se montrèrent au surplus dignes de toutes ces faveurs en repoussant, sous le règne de ce prince, toutes les attaques des Anglais, dans le pays d'Aunis, et en prenant part à toutes les entreprises, soit sur terre, soit sur mer, qui avaient pour but de les chasser du royaume. Le rétablissement de la paix, en 1402, permit aux navigateurs de l'Aunis et des autres provinces maritimes d'entreprendre des expéditions lointaines. La plus remarquable fut celle de Jean de Bethencourt, gentilhomme normand; étant parti cette même année du port de La Rochelle, avec deux navires, il aborda aux Iles Canaries et les soumit en partie.

Lorsque la bataille d'Azincourt eut replongé la France dans de nouveaux malheurs, on vit les Rochellais se signaler encore par leurs exploits et contribuer à la défense du royaume. Leurs escadres surtout se distinguèrent dans différentes occasions. En 1457, quelques vaisseaux détachés d'une flotte anglaise en station vers l'embouchure de la Loire, se dirigèrent vers La Rochelle, et mouillèrent en rade de La Palisse. Les Rochellais ayant armé sur-le-champ plusieurs navires, vinrent offrir le combat aux Anglais; la tempête qui dispersa les deux escadres y mit fin. Les Anglais purent s'échapper, mais les Rochellais furent jetés sur les brisants du promontoire de la Repentie et y perdirent leur plus grosse nef.

L'engagement pris par Charles V envers les Rochellais de ne jamais aliéner leur ville du domaine de la couronne, fut violé par Louis XI qui la comprit dans la donation du duché de Guienne et du comté de Saintonge, faite à son frère, Charles de Valois. Celui-ci s'intitula seigneur de La Rochelle, au grand mécontentement et déplaisir des habitants. Il ne fallut pas moins qu'un ordre du roi pour les contraindre à recevoir les commissaires de Charles. Encore ne les reçurent-ils qu'après que ces commissaires eurent pris, au nom du prince, l'engagement de garder les privilèges et les statuts de la commune. Cependant lorsque Louis XI voulut ressaisir l'héritage de son frère mourant, les Rochellais hésitèrent à se soumettre; le roi fut obligé de révoquer le don qu'il avait fait de leur ville. A son entrée, il prêta, à deux genoux, une main sur un crucifix, l'autre sur les saints Évangiles, le serment de maintenir les franchises municipales; avant de quitter La Rochelle, il permit, par lettres patentes, aux navigateurs étrangers de venir y trafiquer, même en temps de guerre, avec les marchands, et à ceux-ci de commercer également avec les pays ennemis. La Rochelle demeura en paix sous le règne des deux successeurs de Louis XI. Seulement en 1595, Charles VIII ayant formé le projet de fortifier Brouage et d'y entretenir un certain nombre de vaisseaux, les Rochellais qui craignaient de voir s'élever près d'eux un port rival, s'opposèrent si vivement à ce dessein qu'il fut abandonné. Leur jalousie contre Brouage se montrait déjà, tout en se couvrant du voile de l'intérêt public.

Le règne de François Ier était destiné à apporter des modifications considérables dans la constitution de la commune de La Rochelle. Le gouverneur, Chabot de Jarnac, homme d'une nature malveillante, profita de quelques mouvements séditieux provoqués par un impôt communal, pour amener le roi à publier, au mois de janvier 1530, des lettes-patentes qui rendaient l'ancienne mairie perpétuelle, et supprimaient les soixante quinze pairs, en maintenant seulement les

vingt-quatre échevins. Jarnac était nommé maire perpétuel. Le ressentiment des Rochellais fut vif; il augmenta encore par l'extension de la gabelle aux pays maritimes de l'ouest (1542). Les troubles devinrent même si violents, que le roi envoya des troupes pour les apaiser. La Rochelle ferma ses portes aux troupes royales. Tavannes réussit pourtant à s'introduire dans la ville, dont il désarma les habitants. François Ier arriva bientôt avec une nombreuse cour et un régiment de lansquenets. Il refusa tous les honneurs qu'on voulait lui rendre. Mais au moment de punir, un sentiment de pitié entra dans son cœur, et il fit grâce aux coupables. Henri II supprima la mairie perpétuelle, et rendit à la commune ses anciens priviléges. Satisfaits de ces concessions, les Rochellais ne prirent aucune part au soulèvement populaire de la Saintonge, occasionné par l'impôt vexatoire de la gabelle. Cet impôt ne tarda pas, du reste, à être aboli, par lettres-patentes, datés d'Amiens (1549); remplacé alors par l'ancien droit du quart et demi sur le prix du sel, il cessa lui-même d'être perçu, en 1553, moyennant le don qui fut fait au roi d'une somme d'un million cent quatre-vingt-quatorze mille livres.

Des événements plus graves allaient bouleverser La Rochelle; la réforme née en Allemagne s'était propagée jusque sur les bords de l'Océan et sur les rives de la Charente. Elle paraît s'être introduite dans la ville avant l'année 1534, car l'on voit, dès cette époque, une servante rochellaise, Marie Gaborit, condamnée au bûcher par le sénéchal de Fontenay-le-Comte, pour avoir provoqué à un combat de doctrine un religieux de Saint-François. En 1552, un siége présidial composé de sept conseillers et d'un greffier, fut établi dans la ville. Il avait le droit de juridiction sur tout le pays d'Aunis et le gouvernement de La Rochelle. Les premières rigueurs de ce tribunal tombèrent sur les disciples de Calvin. Peu de temps après son installation, deux bourgeois rochellais, Pierre Constantin et Mathias Couraud, convaincus d'hérésie, furent brûlés vifs devant la grande porte de Notre-Dame, après avoir eu la langue coupée. Un troisième, Lucas Manseau, fut seulement battu de verges et banni du royaume. Le président du présidial, Claude d'Angliers, qui assista à ces exécutions, fut si frappé de la résignation des patients, qu'il embrassa, dit-on, le calvinisme.

Tandis que le gouverneur de la ville, Louis d'Estissac, se rendait odieux aux Rochellais par ses manières dures et impérieuses, les Anglais faisaient des préparatifs pour opérer une descente sur les côtes de l'Aunis. Henri II résolut de construire à La Rochelle une citadelle qui devait embrasser une partie du quartier du Pérot, mais D'Estissac mit une rigueur si grande dans l'exécution de ce projet, que la cour, craignant le renouvellement des troubles, fit cesser les travaux. Telle était la situation des esprits (1557), lorsque le ministre Richer, revenant du Brésil où il avait accompagné Villegagnon, s'arrêta à La Rochelle. Le succès de ses prédications fut considérable. Il établit dans la ville un consistoire composé d'un pasteur et de quatre anciens auxquels furent bientôt adjoints deux diacres, un greffier et un receveur : aussi les partisans des nouvelles doctrines augmentèrent-ils rapidement.

Pendant le séjour qu'en 1558 Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et sa femme Jeanne d'Albret, firent à La Rochelle, un prêtre apostat de leur suite, nommé David, ne craignit pas de monter en chaire publiquement, sans surplis, et de

prêcher pour la première fois les dogmes de Calvin dans l'église de Saint-Barthélemy. On représenta ensuite devant le roi et la reine de Navarre un mystère rempli d'allusions religieuses, qui produisirent une impression beaucoup plus grande encore sur les auditeurs. Charles IX venait de monter sur le trône, et le parti calviniste, intimidé d'abord par la malheureuse issue de la conjuration d'Amboise, commençait à relever la tête. L'édit de janvier 1562, en leur accordant le libre exercice de leur culte, acheva de les rassurer. Les réformateurs rochellais, devenus plus hardis, sortirent de leur retraite, et redoublèrent de zèle pour les conversions. Parmi les nouveaux prosélytes se trouvait le baron de Jarnac, gouverneur de l'Aunis. Pendant quelque temps les deux cultes se partagèrent les églises de Saint-Barthélemy et de Saint-Sauveur. Cette innovation et cet accord durèrent peu. Le massacre de Vassy irrita les protestants, que Jarnac et le maire, tout calvinistes qu'ils étaient, avaient beaucoup de peine à contenir. Ils rétablirent l'exercice de leur religion dans l'enceinte de la ville, et, le 1er mai 1562, célébrèrent la cène avec beaucoup de pompe dans la place de la Bourserie. Le peuple excité par ce spectacle, se précipita vers l'église Notre-Dame, où il renversa les autels et brisa les images; la chapelle des Dominicains fut également pillée. Le comte de Larochefoucauld, l'un des principaux adhérents du prince de Condé, fit une tentative inutile pour se rendre maître de La Rochelle; le duc de Montpensier, qui commandait au nom du roi, fut plus heureux et s'en empara à l'aide d'une surprise. Une fois maître de la place, le duc y rétablit le culte catholique, et défendit l'exercice du prêche : les ministres étaient bannis, le maire révoqué (13 novembre 1562). On alla même, dit-on, dans un conseil assemblé sous sa présidence, jusqu'à proposer de ruiner la ville afin d'enlever tout asile aux protestants.

A peine le duc eut-il quitté La Rochelle, que les calvinistes se plaignirent au roi de ce qu'on les empêchait de jouir du bénéfice de l'édit de janvier. Leurs instances furent si vives, qu'ils obtinrent la liberté de conscience et le retour de leurs ministres, à l'exception d'un seul, Ambroise Faget, le plus ardent et le plus fougueux de tous. Une nouvelle tentative des partisans du prince de Condé, pour se mettre en possession de la ville, échoua par la fermeté du vice-maire, Guillaume Pineau. Mais bientôt les dissensions éclatèrent dans La Rochelle, les esprits étaient divisés en deux grands partis : les *politiques* voulaient la paix pour le maintien de la confédération et demandaient la plus grande retenue dans tous les cas où l'autorité était intéressée; au contraire, les *zélés*, ne s'occupant que des intérêts de la religion, mettaient toujours en avant la liberté courageuse et la force d'âme nécessaire au chrétien. Les troubles qui avaient accompagné l'élection d'un nouveau maire, augmentèrent tellement, à la suite de la déclaration du 4 août 1564, par laquelle étaient considérablement diminués les avantages accordés aux protestants, dans l'édit du 19 mars 1563, que le roi Charles IX résolut de visiter La Rochelle afin de calmer une si dangereuse fermentation. Il existait dans cette ville un usage fort curieux à chaque entrée du souverain : on tendait en travers de la porte un cordon de soie comme pour lui barrer le chemin; il ne pouvait passer outre qu'après avoir confirmé les priviléges de la commune. Charles refusa de s'y conformer, et le connétable de Montmo-

rency fit sauter le cordon avec son épée. Le séjour du roi ne se prolongea pas, du reste, au delà de quatre jours, et il dédaigna de se mêler à aucune des fêtes qu'on avait préparées pour le recevoir.

Les Rochellais, calvinistes par conviction, mais ennemis de toute domination étrangère, prétendaient conserver leur indépendance, sans faire à leurs nouvelles sympathies religieuses le sacrifice de leurs vieilles libertés municipales. Fiers de leur position avantageuse sur l'Océan, de l'importance et de l'étendue de leur commerce, ils aspiraient de plus en plus à se créer une existence à part dans l'État, à faire de leur ville une sorte de république. Les événements ne leur permirent pas de conserver cette espèce de neutralité; la présence du roi n'avait fait que suspendre les dissensions intestines; elles recommencèrent bientôt, toujours au sujet des élections. Enfin, en 1567, François Pontard, l'un des partisans les plus zélés de la réforme, ayant été nommé maire, résolut de livrer la ville au prince de Condé, chef des protestants. La cour l'y aida par une concession dangereuse. Le roi manquant d'argent pour payer les gens de guerre, accepta l'offre des Rochellais de se garder eux-mêmes. La réussite des desseins de Pontard fut alors assurée. Le 9 janvier 1568 vit éclater une sédition qu'il avait dirigée; la populace prévenue contre les catholiques se rua sur eux, et le 23 janvier, Sainte-Hermine, seigneur de La Laigne en Aunis, vint prendre possession de La Rochelle, en qualité de lieutenant du prince de Condé. A cette nouvelle, la cour chargea Montluc de reprendre la ville. Mal secondé, dépourvu d'argent et d'artillerie, le maréchal ne put réussir dans le projet dont l'exécution lui était confiée. La paix, conclue à Longjumeau le 23 mars, arrêta les hostilités et rétablit pour un instant l'autorité royale à La Rochelle. Le gouverneur Jarnac, rentré dans la ville, en chassa Pontard et Sainte-Hermine. Mais un nouveau maire, Jean Salbert, fut élu et sa nomination ratifiée par le roi, malgré les efforts de Jarnac.

Les expéditions maritimes, suspendues pendant la guerre, reprirent leur essor avec la paix. Une d'entre elles mérite d'être citée. Les Espagnols, maîtres de la Floride, avaient exercé les plus affreuses cruautés contre une colonie de Français protestants qui s'y étaient établis. Un gentilhomme gascon, Dominique de Gourgues, forma le projet de venger ses compatriotes. Il vend son patrimoine, équipe dans le port de La Rochelle trois navires sur lesquels il fait embarquer deux cents soldats d'élite et environ quatre-vingts matelots. Avec ces faibles forces cet intrépide capitaine descend sur les côtes de la Floride, surprend les Espagnols, les disperse ou les massacre; puis, attachant leurs cadavres aux mêmes arbres auxquels ils avaient pendu les Français, met cette laconique inscription au-dessus de leurs têtes : *Je ne fais ceci ni comme Espagnols, mais comme traîtres, voleurs et meurtriers.* Dominique de Gourgues revint ensuite à La Rochelle, où il fut reçu avec des transports d'enthousiasme par les habitants (1568).

Le conseil de La Rochelle se constituait de plus en plus en état de rébellion. Il refusait de reconnaître l'autorité du gouverneur Chabot de Jarnac, de rétablir dans leurs charges les officiers royaux déportés par Pontard et Sainte-Hermine, et enfin il s'emparait des deniers de la couronne pour construire des forts et des vaisseaux. La cour, qui attachait beaucoup d'importance à l'occupation de cette place dont le port permettait aux protestants de recevoir des renforts de l'étranger,

ordonna au maréchal de Vieilleville d'y mettre garnison. Les Rochellais invoquèrent leur vieux privilége de le garder seuls, et négocièrent avec le maréchal, auquel ils ne voulurent point ouvrir leurs portes. Lorsque de nouvelles hostilités devinrent inévitables, le prince de Condé et l'amiral de Coligny choisirent La Rochelle pour en faire leur principale place d'armes. Ils s'y rendirent ainsi que la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, qui y vint accompagnée de son fils Henri (1568). Les Rochellais, malgré de vives résistances dans le conseil, se décidèrent à la guerre. On fit des amas d'armes considérables, on répara les fortifications, on équipa une escadre composée de neuf vaisseaux et de quelques bâtiments légers. Le prince de Condé conclut un traité avec Élisabeth, reine d'Angleterre, qui lui envoya des secours en argent, en artillerie et en munitions de guerre. Les bandes rochellaises se répandirent dans les campagnes, rasant les monastères, mettant tout à feu et à sang. Cette ardeur fut un peu amortie par la perte de la bataille de Jarnac, et la mort du prince de Condé (1569); mais La Rochelle n'en demeura pas moins le centre de la ligue protestante. La reine de Navarre y résidait et échauffait tous les esprits. Après la bataille de Moncontour, les royalistes, profitant de leurs avantages, attaquèrent la ville, qui se trouvait resserrée de toutes parts : Lanoue la délivra par un hardi coup de main (1570).

Cependant la flotte rochellaise continuait ses expéditions; elle faisait une descente heureuse dans l'île d'Oléron, puis, donnant la chasse aux galères du baron de La Garde, elle le forçait de se réfugier dans la Gironde. Après cet exploit, l'escadre vint bloquer la ville de Brouage, qui déjà, assiégée par terre, se rendit au bout de huit jours (1570). Les succès des protestants provoquèrent, cette même année, la publication de l'édit de pacification, daté de Saint-Germain-en-Laye et enregistré au parlement le 10 août. La cour leur accorda quatre villes de sûreté : La Rochelle, Cognac, La Charité et Montauban. On célébra la paix à La Rochelle avec une grande pompe. La reine de Navarre y tenait alors une brillante cour : autour d'elle se groupaient les principaux chefs des protestants, toujours en garde contre la trahison et toujours prêts à tirer l'épée. Au mois d'avril 1571, les réformés tinrent à La Rochelle, avec la permission du roi, un synode national auquel assistèrent l'amiral de Coligny, Jeanne d'Albret, Henri de Navarre et son cousin Henri de Condé, fils de l'illustre prince de ce nom qui avait été tué à Jarnac. Ce synode fut présidé par Théodore de Bèze. Vers le même temps, l'amiral de Coligny se maria à La Rochelle avec Jacqueline d'Entremont, tandis que sa fille, Louise de Châtillon, y épousait le sire de Téligny. Ce fut aussi de cette ville que, vaincu par les instances du roi, l'amiral se décida enfin à partir pour Paris où il devait être enveloppé, avec son gendre Téligny, dans le massacre des protestants.

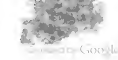
Les Rochellais s'étaient toujours tenus sur leurs gardes; leur défiance était excitée par les préparatifs de la cour, qui réunissait à Brouage des forces considérables sous les ordres du baron de la Garde et de Strozzi. Ce dernier avait reçu un paquet cacheté, avec l'ordre formel de ne l'ouvrir que le vingt-quatrième jour d'août. « Je vous advertis, lui disait la reine, que ce jourduy, 24 août, l'admiral et tous les huguenots qui estoyent icy avec luy ont été tués (1572). Partant advisez diligemment à vous rendre maître de La Rochelle, et faites aux hugue-

nots qui vous tomberont en mains, le même que nous avons fait à ceux-cy. » Mais La Rochelle veillait à sa propre conservation : le 1er septembre on commença à faire le dénombrement des habitants, qui furent partagés en huit compagnies, sans compter la colonnelle, composée des personnes les plus distinguées et des membres du conseil de ville. On forma aussi une compagnie de cavalerie, destinée à battre la campagne et à favoriser l'entrée des convois. On leva en outre huit compagnies d'infanterie, auxquelles se joignirent deux cents volontaires. Enfin, on s'occupa d'approvisionner la place, dans la prévision d'un siége Bientôt on vit arriver, de toutes les parties de la France, les fugitifs de la Saint-Barthélemy; des députés de la cour et du maréchal de Biron, gouverneur de l'Aunis, se rendirent sur ces entrefaites à La Rochelle. Le roi, craignant l'explosion des craintes des Rochellais, les exhortait *à écouter la voix du devoir*. Les Rochellais, d'un autre côté, suppliaient le roi de leur laisser le libre exercice de leur religion et d'étendre cette faveur à tout le royaume : ils se refusaient, disaient-ils, à faire remonter au roi la responsabilité de *la lâche entreprise et barbare exécution dont l'antiquité n'avait jamais ouï la pareille et dont la postérité ne pourrait ouïr parler qu'avec horreur*.

Biron s'avançait toujours vers La Rochelle, tout en protestant de ses intentions pacifiques, mais avec l'intention bien arrêtée de s'en rendre maître. Une députation lui fut envoyée; on ne pouvait, disait-on, le recevoir, s'il ne faisait retirer la flotte de Brouage et s'il ne renvoyait les soldats qui venaient journellement insulter les portes. On protestait d'ailleurs d'une fidélité inviolable au roi. Le baron de La Garde surtout était l'objet de l'animadversion publique. Ces négociations, auxquelles Lanoue prit une part active en se portant intermédiaire entre le roi et la ville, durèrent jusqu'au mois de décembre 1572; on n'en poussait pas moins activement les travaux des fortifications.

Déjà quelques actes d'hostilités avaient éclaté au milieu de ces pourparlers. D'un côté les royalistes arrêtaient les navires destinés pour La Rochelle, de l'autre les Rochellais tentaient de s'emparer de l'île de Rhé; ils échouèrent, mais ils surprirent une galère montée par le comte de Fiesque. Les offres d'accommodement étant définitivement repoussées de part et d'autre, Biron fit avancer des troupes et le siége commença. Ce ne fut d'abord qu'un simple blocus, les assiégeants n'ayant pas des forces suffisantes. La ville fut investie par mer aussi bien que par terre. Pour fermer les passages, on construisit deux forts à l'entrée du chenal, puis on établit une redoute à Chef de Baie, dans le but de foudroyer les vaisseaux ennemis qui rangeraient la moitié de la côte. On coula à moitié, en face de l'ouverture du port, un gros bâtiment démâté qui devait servir de citadelle flottante. Une tentative des assiégés pour brûler ce navire échoua. Le duc d'Anjou, qui venait prendre le commandement du siége, arriva au camp, le 12 février 1573, avec de nouvelles troupes. Lanoue avait été nommé commandant en chef des forces rochellaises, et le comte de Montgomery, envoyé en Angleterre pour demander des secours à la reine Élisabeth; deux nouveaux députés furent expédiés pour presser l'arrivée de ces secours.

La présence du duc d'Anjou, qui jouissait alors d'une grande réputation militaire, alarma les assiégés. A la prière de Lanoue, des négociations furent



entamées, puis rompues. On reprit les armes. Les assauts et les combats furent nombreux; c'était l'acharnement de la haine et la fureur de la vengeance. Le duc d'Aumale, encore couvert du sang de la Saint-Barthélemy, fut tué à l'une des attaques. Les troupes du duc d'Anjou n'étaient pas, du reste, assez considérables pour une semblable entreprise; il avait en outre, dans son camp, le roi de Navarre, le prince de Condé, le vicomte de Turenne et plus de quatre cents princes et gentilshommes convertis par la crainte, et dont la coopération ne pouvait être sincère. Son armée était d'ailleurs découragée par la résistance héroïque contre laquelle tous ses efforts venaient successivement se briser. En vain ramenait-il ses soldats à l'assaut, secondé par la valeur intrépide des ducs de Guise et de Lorraine et du bâtard d'Angoulême; en vain, le roi de Navarre et le prince de Condé, entraînés par cet exemple, se mêlaient-ils aux assiégeants : ceux-ci, succombant de lassitude et de découragement, ne pouvaient jamais atteindre le haut du boulevard sur lequel les Rochellais les attendaient, au milieu d'un amas de ruines, avec une résolution sans égale. Les femmes elles-mêmes, en très-grand nombre, combattaient vaillamment sur les brèches, « armées des haches et des hallebardes de leurs maris morts ou blessés. » Pendant une de ces attaques, qui ne dura pas moins de cinq heures, l'artillerie du duc tira huit cents coups de canon contre la place. Souvent l'explosion des mines faisait trembler le sol et crouler les remparts; mais jamais elle n'ébranlait le courage des Rochellais, toujours prêts à faire face à tous leurs ennemis et à tous les dangers. Malheureusement, la ville, triomphante au dehors, était loin d'être à l'intérieur dans une situation satisfaisante : des intrigues, des jalousies, et surtout les continuelles déclamations des ministres contre la modération de Lanoue, avaient forcé ce grand capitaine à quitter son commandement et à se retirer de La Rochelle. La famine commençait à se faire sentir. Montgomery, après de longs délais, était parvenu à équiper, avec les seules ressources des huguenots réfugiés en Angleterre, une flotte de cinquante-trois vaisseaux dont quarante armés en guerre. Il parut en vue du port, le 17 avril; trop faible pour lutter contre l'escadre royale et abandonné par le gros de son armée, il fut forcé de se retirer, en quittant son propre vaisseau qui coulait bas; cette retraite désespéra les assiégés, dont le feu se ralentit par suite du manque de munitions. Cinq vaisseaux, expédiés d'Angleterre par Montgomery, ne purent entrer à La Rochelle. Un pilote, nommé Arnauld du Halde, fut plus heureux; il se glissa dans le port en trompant la surveillance des catholiques avec une barque de trente-cinq tonneaux chargée de poudre.

Ce fut pendant ce siége que le duc d'Anjou reçut la nouvelle de son élection au trône de Pologne. Honteux de son peu de succès, excité par sa nouvelle dignité, il voulait tenter de nouveaux efforts, lorsqu'une capitulation vint le tirer d'embarras On avait offert aux protestants la liberté de conscience avec l'exercice public de leur culte dans les trois villes de La Rochelle, Nîmes et Montauban. Cette capitulation, signée par le duc, reçut, peu de temps après, la sanction royale. Les seigneurs catholiques se montrèrent tous impatients de voir la ville qui s'était signalée par une défense si héroïque; le duc d'Anjou et les ambassadeurs polonais voulurent aussi la visiter. Le siége, commencé au mois de décembre 1572, s'était prolongé jusqu'au 27 juin 1573. Il avait coûté au roi des

sommes énormes, et la moitié de son armée y avait péri. Vingt-deux mille soldats et plus de soixante capitaines, parmi lesquels on citait le duc d'Aumale, le marquis de Pompadour, Clermont-Tallard, Causseins, Scipion-Vergano et les deux Goas, avaient été tués du côté des assiégeants. On n'avait point tiré moins de trente-quatre mille coups de canon contre la place.

Le traité de La Rochelle n'était au fond qu'un leurre; la cour n'en poursuivit pas moins sourdement son projet de se rendre maîtresse de la place. Un complot, connu sous le nom du *Cœur navré*, fut tramé dans ce but par Catherine de Médicis; il échoua, et donna lieu à de sanglantes exécutions. Lanoue revint alors à La Rochelle, mais cette fois avec des pensées de guerre; il avait acquis la conviction que les protestants ne pouvaient plus se fier au parti qui dominait dans les conseils du roi. Le brave capitaine n'eut pas de peine à entraîner les Rochellais; à son instigation, ils rentrèrent dans la coalition des villes protestantes (1574). Lanoue fut nommé généralissime. On releva les fortifications, et les hostilités commencèrent sur mer, par la capture des deux navires d'un pirate italien, ennemi personnel des huguenots.

Catherine de Médicis ne se tint pas pour battue. Elle envoya à La Rochelle une des plus belles femmes de la cour, Jeanne d'Anglure, dame de Bonneval, avec la mission secrète de séduire Lanoue. Tout fut inutile, Lanoue était inébranlable. Il fit fortifier Brouage, l'île de Rhé et l'île d'Oléron; et l'on équipa une flotte avec tant de célérité, qu'en moins de cinq semaines soixante-dix navires étaient en état de prendre la mer. Le duc de Montpensier s'avançait pour combattre les protestants, lorsque la nouvelle de la mort du roi suspendit les hostilités. On conclut une trève. Un second complot, à la tête duquel était le maire, Guillaume Térier, avait été ourdi dans le but de livrer les portes de la ville aux catholiques. Ce complot fut découvert. Lanoue revint en toute hâte à La Rochelle, et la guerre continua au milieu de négociations sans résultats. L'île de Rhé ayant été prise par un lieutenant du comte du Lude, gouverneur du Poitou, les Rochellais parvinrent à la ressaisir (1575). Un cinquième traité de paix, connu sous le nom de *paix de Monsieur*, fut signé peu après à Chatenay en Gatinais. L'exercice du culte réformé fut rétabli dans tout le royaume, et la mémoire de Coligny réhabilitée. On publia la paix à La Rochelle sur la place du château, en présence du peuple, « trompettes et tambours sonnants, avec feux de joie, artillerie tirée, escopèterie de l'infanterie, et très-grande allégresse. » Le roi de Navarre, qui s'était échappé de Paris, voulut être reçu dans cette ville, mais les Rochellais, jaloux de leur indépendance, et craignant pour leurs libertés, étaient peu pressés d'accueillir un pareil hôte. Ils lui ouvrirent cependant leurs portes. Ce prince fit son entrée à La Rochelle le 28 juin 1576; toute la population était sous les armes, moins pour lui rendre honneur que pour prévenir les tentatives des gentilshommes de sa suite. Henri y abjura de nouveau la religion catholique. Le prince de Condé se présenta aussi devant les ponts-levis de la place. On balança longtemps à les abaisser devant lui. Fatigué de ces délibérations sans fin, et trop impatient pour en attendre le résultat, le prince débarqua dans le port, et se rendant à l'échevinage où était réuni le conseil de la commune, il se plaignit amèrement de ces défiances. Il accusa même le maire et plusieurs citoyens d'être les agents secrets

de la Ligue. Ce discours produisit une si mauvaise impression qu'après un court séjour dans la ville, Condé se retira à Saint-Jean d'Angely. Ni ses exhortations ni celles du roi de Navarre ne purent pousser les Rochellais à la guerre, quoique les Ligueurs eussent de nouveau compromis la paix par quelques actes d'agression. Lanoue survint, et sa présence, sa voix, sa résolution héroïque, entraînèrent tous les esprits. Les Rochellais, en reprenant les armes, stipulèrent que les priviléges et les immunités de leur commune seraient inviolables et que le conseil particulier, chargé du gouvernement de La Rochelle et de sa banlieue, ne pourrait être composé que de citoyens de la ville (1577).

Le duc de Mayenne, maître des deux rives de la Charente et des châteaux de Rochefort et de Marans, s'avança sur La Rochelle où régnait la plus grande confusion. Cependant il se retira bientôt en Poitou avec son armée, soit qu'il eût été rebuté par la résistance désespérée du petit village de la Fond, soit qu'il eût été arrêté par l'ouverture des conférences de Bergerac. A peine délivrée de cette crainte, La Rochelle fut menacée d'un autre danger : l'escadre royale, forte de seize vaisseaux, sortit de Bordeaux sous les ordres de Lansac, et parut dans le pertuis d'Antioche. A cette vue, tout le monde voulut s'embarquer pour concourir à la défense de la patrie. Le soir même, l'amiral rochellais, Clermont d'Amboise, sans attendre le reste de ses forces, s'avança à Chef de Baie avec six vaisseaux, au-devant de l'ennemi. Le prince de Condé et le maire, Pierre Bobineau, employèrent toute la nuit à embarquer de l'artillerie et des munitions, et le lendemain quatorze vaisseaux bien armés se déployèrent à Chef de Baie, montés par seize cents soldats d'élite et par cent gentilshommes. Lansac, qui voulait tenter un coup de main sur l'île de Rhé, n'ayant pas réussi, se retira sans accepter le combat. Le principal événement de la guerre fut le siége de Brouage par le duc de Mayenne. L'escadre rochellaise ravitailla plusieurs fois la place, sans pouvoir en prévenir la capitulation (16 août 1577). Peu de temps après, la paix fut signée à Poitiers, le 28 septembre. Elle ne dura pas longtemps. Les Rochellais furent rejetés dans de nouvelles hostilités; mais, fidèles à la ligne de conduite qu'ils s'étaient tracée, ils s'appliquèrent surtout à demeurer indépendants. Ils avaient formé un autre dessein dans l'intérêt de leur prééminence maritime et commerciale. Le port de Brouage, ce boulevard de la Ligue en Saintonge, ce refuge habituel de ses vaisseaux, excitait depuis longtemps leur jalousie. Ils résolurent de le ruiner, afin de « rappeler à leur port, qui n'était que de barre, les navires qui « cherchaient Brouage, alors estimé le second hâvre de France. » Après plusieurs tentatives inutiles pour s'emparer de la ville, les Rochellais réussirent en 1586, malgré la résistance du gouverneur de Saint-Luc, à couler dans l'endroit le plus resserré du golfe, vingt bâtiments remplis de sable et de caillou.

Les états-généraux du royaume ayant été convoqués à Blois en 1588, le roi de Navarre réunit à La Rochelle une assemblée générale des églises réformées. Cette assemblée, qui tint ses séances pendant un mois entier, adressa au roi Henri III *une remontrance et requête très-humble, au nom des Français exilés pour la religion.* Après la mort de Henri III, La Rochelle devint le plus ferme appui du Béarnais. Une escadre rochellaise aida le maréchal de Matignon à faire le siége de Blaye. Mais la nouvelle de l'abjuration de ce prince excita de profonds regrets parmi les

Rochellais. Henri IV eut beaucoup de peine à leur faire accepter l'Édit de Nantes. Il fallut de longues négociations pour obtenir leur adhésion ; le roi écrivit lui-même aux ministres Dumont, Lhoumeau et Merlin (7 mars 1599). Ce ne fut toutefois que le 8 août suivant, que l'édit fut publié à La Rochelle. On rendit l'église de Sainte-Marguerite au culte catholique, non sans une violente opposition de la part de la multitude. Il était facile de voir que la paix n'avait point amorti le vieil esprit républicain des Rochellais. Bientôt on en eut une nouvelle preuve. Lorsqu'en 1602, Henri IV établit l'impôt d'un sou pour livre sur toutes les denrées consommées dans les villes et bourgs, la fermentation fut si grande à La Rochelle, que le roi fut obligé d'y envoyer Sully et de retirer son édit.

La mort de Henri IV remit tout en question. Il y eut, en 1612, à La Rochelle, une assemblée de toutes les villes protestantes des provinces voisines. Cette assemblée, que la régente Marie de Médicis essaya en vain de dissoudre, décida, malgré les efforts de Rohan, qu'on devait se contenter de la déclaration du roi portant l'oubli du passé et la confirmation de l'Édit de Nantes. Cette sage résolution dura peu. Effrayés du mariage du roi avec une princesse espagnole, les Rochellais consentirent à seconder les projets du prince de Condé, alors en guerre avec la cour. Mais toujours jaloux de leurs vieilles libertés, ils ne s'engagèrent qu'à la condition qu'elles seraient respectées par le prince. La paix fut conclue peu de temps après à Loudun (10 février 1616). Les Rochellais se prirent de querelle avec le duc d'Épernon, gouverneur de l'Aunis, qui s'opposait à ce qu'ils missent garnison dans le château de Rochefort et dans quelques autres places voisines. On en vint aux armes, et il fallut l'intervention de la cour pour faire cesser ce différend. Du reste, les protestants étaient toujours inquiets et toujours agités. Une assemblée extraordinaire des églises réformées fut de nouveau convoquée à La Rochelle, pour le 26 novembre 1620. Le roi fit défense à cette assemblée de se réunir : on n'en tint aucun compte. *A présent que votre charge est remplie, vous partirez quand il vous plaira*, dit le maire à l'exempt chargé de lui notifier cette défense. L'assemblée ne se borna pas à usurper, en quelque sorte, par ses résolutions téméraires, les prérogatives du pouvoir souverain; elle publia une espèce de constitution dans laquelle il n'était nullement question du roi (1621). Louis XIII, irrité, se dirigea vers l'Aunis avec une armée. La Rochelle ne tarda pas à se trouver bloquée par le duc d'Épernon, tandis que l'escadre du duc de Guise, gouverneur de Provence, l'attaquait du côté de la mer. Les Rochellais donnèrent le commandement de leur flotte à Guiton, un de leurs meilleurs marins. Plusieurs rencontres eurent lieu entre les deux escadres. Dans l'une d'elles, le duc de Guise, assailli par deux brûlots, faillit périr. Toutefois, la position de la capitale de l'Aunis devenait chaque jour plus critique : Saint-Jean-d'Angely, qu'on appelait *le boulevard de La Rochelle*, avait été pris par le roi ; on élevait le Fort-Louis, forteresse redoutable entre le port et Chef de Baie ; et la flotte rochellaise, malgré l'habileté de Guiton, s'était retirée devant l'armée navale du duc de Guise. Bref, le dernier rempart du protestantisme était serré de très-près, lorsque des considérations d'un ordre général déterminèrent la cour à signer la paix de Montpellier (1622).

Ni les républicains de La Rochelle, ni le gouvernement du roi, ne pouvaient

vivre longtemps en bonne harmonie. Quoique la cour, par le traité de Montpellier, se fût engagée à raser le Fort-Louis, elle continua d'occuper ce poste menaçant, malgré les vives réclamations des Rochellais. Le temps était venu où le généreux esprit de liberté et de résistance de ce peuple allait se briser contre un génie d'une puissance irrésistible. Le ministre cardinal de Richelieu, qui voulait constituer l'unité monarchique et territoriale de la France, ne pouvait s'arranger du partage de la souveraineté avec une république de marchands. Les désastres de la guerre de 1625 préparèrent la ruine de La Rochelle. Sa flotte, commandée par Guiton, soutint un combat désespéré à Chef de Baie, contre les escadres de la France et de la Hollande, réunies sous les ordres du duc de Montmorency. Elle y fut presque entièrement détruite (15 et 16 septembre). Les îles d'Oléron et de Rhé ne tardèrent pas à tomber au pouvoir du roi, et les Rochellais furent contraints d'accepter les dures conditions du traité de Paris. Ils se résignèrent à rester, en quelque sorte, sous le canon du Fort-Louis, à raser le Fort-Taston, récemment construit, à supprimer le conseil des quarante-huit, à recevoir un commissaire du roi dans leur ville, et à n'avoir plus de vaisseaux armés en guerre (5 février 1526). Les Rochellais ressaisirent les armes l'année suivante, comptant sur l'appui de l'Angleterre. A peine Buckingham eut-il entrepris le siége de l'île de Rhé, qu'ils se hâtèrent de lui fournir des vivres; c'était une grande faute, et Richelieu en profita avec sa décision ordinaire. Il rassembla des troupes et des navires pour aller au secours des points attaqués, et accomplir enfin ses projets sur La Rochelle. Le siége de la ville commença au mois d'août 1627, et le roi arriva au camp le 12 octobre. Les premières opérations furent dirigées dans le but de dégager l'île de Rhé, courageusement défendue par le gouverneur Toiras; on y parvint, et au mois de novembre, Buckingham, désespérant de s'emparer de la citadelle de Saint-Martin qui venait d'être ravitaillée, ramena la flotte en Angleterre. Il avait perdu, dans cette entreprise, six mille huit cents hommes, la presque totalité de sa petite armée.

Richelieu fut libre de tourner tous ses efforts vers la soumission des Rochellais. Il s'était logé dans une maison isolée, au pont de la Pierre, sur le rivage de la mer; Louis XIII avait établi son quartier général au bourg d'Aytré. Les forces de l'armée royale se trouvèrent bientôt portées à trente mille combattants, sans compter les équipages de près de deux cents bâtiments de guerre de toute grandeur, qui, échoués sur le rivage ou rangés, au large, en ligne de bataille, défendaient les abords de la côte et barraient toutes les passes de la mer. Pour mieux couper les communications des assiégés avec l'intérieur, on entoura la place d'une ligne de contrevallation, qui occupait un espace de douze kilomètres, et qui était flanquée de onze forts et de dix-huit redoutes. Ces formidables dispositions ne purent encore contenter le génie et l'impatience de Richelieu : prévoyant le prochain retour des Anglais, avec lesquels les Rochellais avaient fait un traité d'alliance, il conçut le projet gigantesque de fermer le port par une digue. Un ingénieur italien, Pompeio Targone, envoyé par le pape, fut chargé le premier de ce travail; il échoua. On en confia l'exécution à Clément Metzeau, de Dreux, célèbre architecte, et à Jean Thiriau, maître maçon de

Paris. La digue fut commencée le 30 novembre 1627. Aucun obstacle n'arrêta les assiégeants; la destruction de leurs ouvrages par de furieuses tempêtes, ne les découragea point; et La Rochelle, bloquée de toutes parts, fut réduite enfin à la disette. Elle s'était d'ailleurs imprudemment épuisée pour approvisionner les troupes de Buckingham pendant le siége de Saint-Martin de Rhé. Les Rochellais avaient été témoins, sans que leur courage en fléchît, de tous ces préparatifs. A l'anniversaire de Pâques, époque ordinaire des élections communales, ils avaient nommé Guiton, maire de la ville; c'était investir cet homme inflexible d'une sorte de dictature (1628). Au moment de son installation, Guiton jeta son poignard sur la table, en menaçant d'en frapper tout bourgeois assez faible pour parler de capitulation. Quelques mois après, au commencement de mai, une flotte anglaise, sous les ordres du comte de Denbigh, se présentait en vain devant l'île de Rhé; elle ne put franchir la digue, et le 18 elle remit à la voile pour l'Angleterre. Son départ fut un coup terrible pour les Rochellais décimés par la famine. On montrait au maire Guiton un citoyen expirant de faim : *C'est assez qu'il reste un homme pour fermer les portes*, dit-il froidement. Une nouvelle flotte anglaise, commandée par lord Lindsay, parut en vue de La Rochelle le 28 septembre 1628; elle ne réussit pas mieux dans ses efforts pour incendier les vaisseaux français et pour forcer le passage de la digue. Il n'y avait plus d'espoir ni de chance de salut pour les Rochellais. Une trêve de quinze jours leur permit d'entrer en pourparler avec Richelieu, dont ils avaient jusque-là repoussé obstinément les propositions. Le cardinal leur fit comprendre qu'il ne leur appartenait plus de rien stipuler; toutefois, par une capitulation, rédigée sous forme de lettres de pardon, il leur accorda une amnistie complète et la liberté du culte (28 octobre). C'était bien sa conquête à lui. Le roi, en partant, le 10 février, pour Paris, et en faisant une absence de deux mois, lui avait laissé tous les soins du siége : il avait pris le titre de *lieutenant-général des armées du roi dans les provinces de l'ouest*. Chaque jour, le duc d'Angoulême, le duc d'Épernon et les maréchaux de Bassompière et de Schomberg étaient venus prendre ses ordres; entouré des évêques de Maillezais, de Mende, de Nîmes, et d'un grand nombre de prêtres et de moines, il en avait fait des ingénieurs, des intendants, des comptables ou des munitionnaires capables et dévoués. Ce fut donc avec un juste orgueil qu'il prit possession de La Rochelle, le 30 octobre, et que le lendemain, 1er novembre, jour de l'entrée du roi, il y célébra la messe dans l'église de Sainte-Marguerite.

La famine avait pesé si longuement et si cruellement sur les Rochellais, que la ville ressemblait à un vaste sépulcre. Un père s'était ouvert les veines pour nourrir son enfant; une femme avait dévoré les chairs de ses bras avant d'expirer; une autre avait mangé sa propre fille. La population se trouvait réduite de vingt-sept mille à cinq mille habitants. Les places, les rues, les maisons étaient encombrées de cadavres. Louis XIII s'empressa de faire distribuer dix mille rations de pain aux Rochellais. Après ce premier mouvement de pitié, la justice et la politique royale frappèrent impitoyablement la ville dans ses priviléges les plus chers. La municipalité fut supprimée, et l'on réunit ses biens immeubles au domaine de la couronne. On ne laissa subsister que les juges consuls (18 no-

vembre). Les fortifications furent rasées, et tout, au dehors comme à l'intérieur, prit l'aspect de la désolation. Le maire Guiton, frappé d'exil, reprit son métier de marin. C'était une nature fortement trempée, et telle qu'il en fallait pour lutter contre Richelieu.

A partir de cette époque, La Rochelle n'eut plus d'existence politique. Ce fut une simple ville de commerce. Les colonies françaises commençaient à prendre de l'extension. Les Rochellais y envoyèrent leurs vaisseaux, qui rapportèrent les pelleteries du Canada, les morues de Terre-Neuve, et les riches produits des Indes. Ce peuple était toujours l'objet des défiances de la cour; elle craignait que ses navigateurs n'introduisissent la réforme dans ces contrées. Une bulle du pape Innocent X, datée du 2 mai 1648, et confirmée par lettres royales du mois d'août suivant, transféra à La Rochelle l'évêché de Maillezais, érigé en 1317, mais dont le siége avait été ruiné pendant les guerres de religion. Le nouvel évêché fut formé aux dépens de celui de Saintes, dont on détacha l'Aunis et l'Ile de Rhé. Pendant les guerres de la Fronde, La Rochelle se déclara pour le roi et aida ses troupes à chasser le comte du Daugnion, qui, en sa qualité de gouverneur de la province, s'était emparé sans peine des tours de la ville et s'y était fortifié (1651). La participation de ce seigneur aux troubles, et son alliance avec Philippe IV, attirèrent une flotte espagnole dans le Perthuis d'Antioche; le grand amiral César, duc de Vendôme, la combattit et l'obligea à se retirer (1623). Aucun événement important ne se passa dans cette ville sous le règne de Louis XIV jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Dès l'année 1663, les églises réformées de l'Aunis, qui étaient au nombre de treize, avaient été réduites à quatre : celles de La Rochelle, de Saint-Martin de Rhé, de Marans et de Mauzé. Quelques années après, une mesure arbitraire, inspirée par l'esprit d'intolérance, forçait trois cents pauvres familles rochellaises à s'expatrier (1667). La révocation de l'édit de Nantes fit perdre à la capitale de l'Aunis plus de trois mille habitants. On avait d'abord envoyé à La Rochelle l'abbé François Salignac de La Mothe-Fénelon, l'abbé Fleury, et quelques autres prêtres du diocèse de Paris, pour convertir les protestants aunisiens (1685); mais on trouva qu'ils remplissaient cet apostolat avec trop d'humanité et de douceur, et ils furent bientôt rappelés. L'intendant Demuin, comptant beaucoup plus sur la crainte et la violence, fit venir à La Rochelle quatre compagnies de dragous qu'il logea chez les soldats calvinistes.

Depuis la démolition des murailles, par Richelieu, La Rochelle était une ville ouverte. Louis XIV, alarmé des tentatives des Anglais et des Hollandais pour faire une descente sur les côtes de France, donna l'ordre d'y construire de nouvelles fortifications (1689). Elles s'élevèrent d'abord sous la direction de l'ingénieur Ferri, ensuite sous celle de Vauban, qui traça l'enceinte actuelle de la ville, beaucoup plus étendue que l'ancienne. Deux expéditions sortirent du port de La Rochelle, vers cette époque, et accrurent encore son illustration militaire; ce fut, d'une part, celle du capitaine d'Iberville, chargé d'aller à la découverte des bouches du Mississipi, d'autre part, celle de l'escadre avec laquelle René Duguay-Trouin s'empara de Rio-Janeiro. Louis XIV, en 1694, avait rendu à La Rochelle son corps de ville, composé d'un maire, au choix du roi, de quatre échevins, d'un procureur du roi, d'un greffier, de douze assesseurs et de douze

notables; une déclaration du 5 février 1718 donna une nouvelle forme à ce conseil et rendit à la ville l'élection de son maire. Cependant les revers essuyés par la France, à la fin du XVII° siècle, avaient cruellement réagi sur ce port; les armateurs étaient découragés, le goût des courses maritimes se perdait de jour en jour. Il ne fallut rien moins que l'odieuse violation du traité d'Aix-la-Chapelle par les Anglais, pour arracher les habitants de La Rochelle à leur apathie; ils se levèrent spontanément, ainsi que ceux de Rochefort, afin de tenir tête à une flotte de cette nation, forte de dix-sept gros vaisseaux, neuf frégates, deux galiotes à bombes, plusieurs brûlots et soixante-seize bâtiments de transport, qui, le 23 septembre 1757, était entrée dans le Pertuis d'Antioche. Leur énergique résistance déconcerta à tel point l'ennemi, qu'il se retira après vingt jours d'opérations infructueuses. Une collision sanglante eut même lieu à l'entrée de la rivière de Rochefort et au fort de Fouras, où les Anglais furent mis dans une complète déroute. Ils ne réussirent pas mieux dans une dernière tentative de débarquement sur la côte d'Aunis, et regagnèrent précipitamment leurs vaisseaux. La guerre de l'indépendance américaine vint fournir aux Rochellais de nouvelles occasions de se signaler : on a vu dans notre introduction que, de 1778 à 1783, les corsaires de ce port avaient fait sur les Anglais pour plus de onze cent mille livres de prises.

Les Rochellais embrassèrent avec enthousiasme les principes de 1789; le régime de la Terreur fut introduit dans leur ville par un nommé Parent, ouvrier horloger, venu de Paris, qui se fit affilier au club des Amis de la Constitution et le soumit à son influence. Le peuple excité massacra, dans un jour de fureur, quatre ecclésiastiques que l'on transférait à l'île d'Oléron. La guerre de Vendée vint ajouter à ces horreurs. La garde nationale rochellaise entra en campagne, conduite par le général Marcé, qui avait en tout trois mille hommes sous ses ordres. Cette petite armée, victorieuse près de Chantonay, le 17 mars 1793, fut battue, le 19, au delà du pont de Saint-Fulgent, par une poignée de Vendéens dont la plupart n'avaient que des fourches et des bâtons, et s'enfuit à la débandade jusqu'à La Rochelle. Les commissaires de la Convention Trullard, Nion, Carra et Anguis, firent arrêter aussitôt le général Marcé et destituèrent le lieutenant-général Verteuil, commandant de la place. La Rochelle, mal approvisionnée, fut bientôt menacée de la famine et devint le quartier général d'une armée, connue sous le nom d'armée de La Rochelle, aux ordres du général Canclaux. La tranquillité étant rétablie, les corsaires rochellais se distinguèrent de nouveau par leurs exploits; l'un d'entre eux surtout, le capitaine Giscard, fit des prises nombreuses. Sous l'empire, leur ardeur se ralentit, et la présence de la flotte anglaise, qui vint bloquer toutes les passes après avoir incendié l'escadre française devant l'île d'Aix, acheva de ruiner la navigation. L'empereur vint cependant visiter la ville deux fois; il y transféra le chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, auparavant établi à Saintes, et fit achever un bassin à flot, commencé en 1770, lequel fut livré à la chambre de commerce le 24 décembre 1808. En 1815, lorsque Louis XVIII, surpris par le retour imprévu de l'île d'Elbe, ne savait à quel parti se résoudre, le baron de Vitrolles lui proposa de se retirer à La Rochelle, poste facile à défendre, placé entre la Loire et la

Garonne, et où l'on était maître de la mer, qui, en cas de revers, devait offrir une retraite sûre. Ce projet ne fut pas adopté.

Depuis la Restauration, La Rochelle cherche dans le commerce un dédommagement aux pertes qu'elle a éprouvées. Elle est bien déchue de son importance d'autrefois; pourtant elle commence à se relever. Ses négociants n'expédient plus fréquemment, comme par le passé, des navires vers les colonies d'Amérique; mais ils reçoivent de Norwége des chargements considérables de bois de construction, et chaque année voit s'accroître le nombre des pêcheurs rochellais qui se dirigent vers le banc de Terre-Neuve. On a même été obligé de creuser en dehors des remparts, sur l'emplacement des anciens fossés, un nouveau bassin à flot spécialement destiné aux terreneuvriers; il a été ouvert en 1844. Le port est protégé par une jetée qui dépasse les débris de l'ancienne digue de Richelieu, dont on voit encore les restes à marée basse.

Si vous regardez la ville en venant de la mer, les deux premiers objets qui frappent votre vue sont les tours de la Chaîne et de Saint-Nicolas par lesquelles est défendue l'entrée du port. Ces deux tours, achevées en 1418, ont été construites avec les débris de l'ancien château. Un peu sur la gauche, vous apercevez la tour de la Lanterne que termine une pointe octogonale; puis, sur un plan plus éloigné, la tour de l'Horloge. Le port de La Rochelle a cela de singulier, qu'il est divisé en trois parties : l'avant-port, le havre et le bassin. L'avant-port, s'étend assez loin vers la mer; il est formé d'un côté par la jetée dont nous avons parlé, de l'autre par une esplanade servant de chantier de construction. Le hâvre, que l'on vient d'entourer de quais magnifiques, est de forme allongée; malheureusement les vaisseaux n'y peuvent pénétrer qu'avec le flot, et le jusant les laisse à sec sur la vase. Le bassin communique avec le hâvre par un canal, sur lequel se trouve un joli pont suspendu qui se brise dans le milieu, lorsque les mouvements du port l'exigent. C'est un parallélogramme de cent quarante mètres de long, sur cent dix de large; des bâtiments de quatre cents tonneaux peuvent y entrer et y rester à flot.

Quoique grande et bien bâtie, La Rochelle a un aspect triste et sévère; ses rues sont droites et larges; quelques-unes, garnies de portiques, permettent de s'y promener en tout temps. Le monument le plus remarquable par son architecture est l'hôtel de ville, qui date de la renaissance. Il faut aussi citer la place d'armes et l'établissement des bains construit, en 1826, à l'extrémité du Mail, sur le bord de la mer. Les fondations religieuses étaient nombreuses à La Rochelle, avant les guerres de la réforme, les deux ordres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem y avaient des commanderies; on y voyait en outre des Augustins, des Dominicains et des Carmes. Les paroisses étaient au nombre de cinq : Notre-Dame-de-la-Conque, Saint-Barthélemy, Saint-Sauveur, Saint-Jean-du-Pérot et Saint-Nicolas; elles furent réduites à trois après le siége de 1628.

Sous l'ancienne monarchie, La Rochelle était le siége d'une généralité composée de cinq élections : celles de La Rochelle, de Saintes, de Cognac, de Saint-Jean-d'Angely et de Marennes; c'est encore, aujourd'hui, le chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, titre qui lui a été longtemps disputé par Saintes. Le département compte 460,245 habitants, et l'arrondissement 82,076; la ville en

renferme 13,822. Ses principaux établissements littéraires et scientifiques sont l'académie, fondée en 1732, une bibliothèque de 30,000 volumes, un cabinet d'histoire naturelle, et un collége royal. Les Rochellais, en dehors de leurs transactions avec la Norwége et de leur pêcherie de Terre-Neuve, font un commerce considérable d'eaux-de-vie, de vins, de sels, de fers, de denrées coloniales, d'huiles, de beurre et de salaisons; ils exploitent des verreries, des fabriques de faïence, des raffineries de sucre et des filatures de coton. Le port de La Rochelle, en 1843, a reçu cent dix bâtiments, dont soixante-six français et quarante-quatre étrangers, jaugeant treize mille six cent quarante tonneaux; cette même année, deux navires seulement en sont sortis pour les colonies françaises. Quarante-six bâtiments rochellais étaient, à cette époque, employés à la pêche de la morue, et la marine marchande de cette ville comptait cent vingt-neuf navires, jaugeant six mille cinq cent quatorze tonneaux.

Plusieurs personnages illustres sont nés à La Rochelle: *Tallemant des Réaux*, l'auteur des historiettes; son frère, l'abbé *Tallemant;* le célèbre physicien *Réaumur;* le président *Dupaty* et son fils *Emmanuel Dupaty*, l'un des membres de l'Académie française; *Valin*, le commentateur de la Coutume de La Rochelle et de l'Ordonnance de la marine; *Bompland*, le naturaliste retenu si longtemps dans l'intérieur de l'Amérique par les ordres du docteur Francia; et enfin l'amiral *Duperré*, l'une des gloires de notre marine actuelle. [1]

ROCHEFORT.

Il est à remarquer que des cinq grands ports militaires de la France, Brest, Toulon, Cherbourg, Lorient et Rochefort, aucun n'a joué un rôle considérable, soit dans les annales de l'empire romain, soit dans celles du moyen âge. Leur importance maritime, bien loin d'avoir été appréciée par les anciens, ne remonte guère qu'au XVIIe siècle. On n'y voyait auparavant qu'un manoir féodal, assis au bord de la Charente, et au pied duquel s'étendait un village. On ne connaît pas l'époque de la fondation de ce château, dont le nom apparaît pour la première fois dans l'histoire en 1047. Les châtelains étaient au nombre des seigneurs les plus influents de la Saintonge: toutefois il est inutile de citer ici leurs noms, qui ne se rattachent à aucun événement important de notre histoire générale. En 1301, Philippe-le-Bel appréciant tous les avantages de la position du château de Rochefort, dans un coude de la Charente, à peu de distance de son embouchure,

1. *Histoire de La Rochelle et du pays d'Aunis*, par Arcère. — Massiou, *Histoire de la Saintonge.* — La Popelinière, *l'Amiral de France* — *Histoire de La Rochelle*, par Dupont. — Bazin, *Histoire de Louis XIII.* — *Mémoires de la Ligue.* — *Mémoires* de Sourdis. — *Mémoires* de Duguay-Trouin. — *Mémoire de Pontis.* — *Mémoires de Richelieu.* — *Mercure de France*, année 1628. — Legros, *Correspondance inédite du comité de Salut public.* — Henri Martin, *Histoire de France.* — Charles de Vaulabelle, *Histoire des deux restaurations.* — *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année* 1843.

le réunit au domaine royal. C'était alors une puissante châtellenie, avec forêts et garennes; son maître jouissait du droit de haute et basse justice, et percevait certains péages sur les bateaux chargés qui descendaient ou remontaient la rivière. En 1356, nous trouvons Rochefort dans les mains d'une garnison anglaise, qui, de ce poste, entravait la navigation de la Charente. Les Rochellais résolurent de les en chasser. Tandis qu'un corps d'arbalétriers, sous la conduite du sénéchal de Saintonge, Guichard d'Angles, investissait le château par terre, neuf galères, aux ordres du capitaine François Prilleux, sorties du port de La Rochelle, remontèrent la Charente et vinrent bloquer la place du côté de la rivière. La garnison, attaquée vers la fin du mois d'août, se rendit le 5 septembre. Le domaine de Rochefort devint alors la propriété de Guichard d'Angles, à qui le roi Jean le donna en récompense de sa fidélité. Il fut ensuite attribué au roi d'Angleterre, Édouard III, par les commissaires chargés de l'exécution du traité de Brétigny (1361), et fit enfin retour à la couronne, lorsque Charles V eut confisqué les domaines du prince de Galles (1370). Le roi de France avait déjà pris les devants, en 1364; une déclaration, datée de cette année, réunissait la châtellenie de Rochefort au domaine royal; une autre déclaration de Charles V l'incorpora au territoire de La Rochelle et la mit sous la juridiction du gouverneur de cette ville.

Aucun événement important n'eut lieu dans la châtellenie de Rochefort depuis sa prise par Guichard d'Angles, à la tête des Rochellais, jusqu'à l'époque où les guerres de religion ensanglantèrent de nouveau les rives de la Charente. Il avait passé successivement dans les mains de différents propriétaires, au nombre desquels nous devons citer Jacques Ier, roi d'Écosse. Jacques s'était obligé, par un traité du mois de novembre 1428, à fournir à la France un secours de 6,000 hommes d'armes. En échange, Charles VII avait promis de lui livrer le comté de Saintonge avec la châtellenie de Rochefort. Ce traité demeura comme non avenu, et la capitainerie du château fut confiée, en 1431, à Prégent de Coëtivy, amiral de France, chambellan et conseiller du roi. Cependant, en 1467, Jacques II, successeur de Jacques Ier, demanda l'exécution du traité conclu au mois de novembre 1428; mais Louis XI sut toujours éluder ces réclamations.

Lorsque les guerres de religion éclatèrent en Saintonge, Rochefort appartenait à M. de Soubise, qui était dans le parti de la Réforme. Il y mit une garnison sous les ordres du capitaine Mesnil, son parent. Le baron de La Garde, général des galères de France, qui était arrivé de Marseille, en 1569, avec quelques galères, dont cinq l'avaient suivi à l'embouchure de la Charente, s'était retiré à Brouage, après une tentative inutile sur Tonnay-Charente. De concert avec Larivière-Puytaillé, gouverneur de Brouage, il forma une entreprise sur Rochefort. Puytaillé se présenta devant le château pendant que le baron de La Garde, remontant la Charente, venait mouiller vis-à-vis de la place et la battait de son artillerie. La Noue était alors à La Rochelle : aux premières nouvelles de ce mouvement, il partit avec quelques compagnies. Sans perdre de temps, il traversa un vaste marécage qui défendait l'approche de Rochefort, et dont le passage ne fut presque pas disputé. Il tomba à l'improviste sur les assiégeants; ceux-ci décampèrent à l'instant et levèrent le siége. Depuis, et pendant tout le cours de cette guerre funeste, Rochefort, pris et repris, se trouva alternativement au pouvoir des deux partis.

En 1594, la paix étant rétablie, Henri IV le donna, par lettres-patentes, à Adrien de Loseré, son premier valet de chambre, dont les héritiers en demeurèrent maîtres jusqu'au règne de Louis XIV. Enfin, pour dernier épisode de sa vie de château, les Rochellais s'en emparèrent pendant les troubles de la minorité de Louis XIII, et y mirent garnison, ce qui excita grandement la colère du duc d'Épernon, gouverneur de la province. Ce fut en vain qu'il somma le commandant de se rendre; celui-ci refusa de l écouter, disant qu'il n'avait d'ordres à recevoir que du maire de La Rochelle.

Lorsque Colbert, à qui la marine française doit tant de grandes créations, eut formé le projet de doter la France d'un second port militaire sur l'Océan, le conseil du roi fut d'avis de fixer ce nouvel établissement à l'embouchure de la Seudre. Le lieu paraissait favorable, et déjà des escadres y avaient été armées. Ce projet fut abandonné à cause du peu de profondeur de la rivière, qui ne pouvait porter des vaisseaux de plus de quarante canons; d'ailleurs le mouillage était incommode, et les passes, embarrassées par des rochers et des sables mouvants, présentaient quelque danger. De là, l'attention de Colbert s'arrêta successivement sur Brouage et sur Soubise, mais pour renoncer presque aussitôt à l'un et à l'autre. Il se décida ensuite pour la petite ville de Tonnay-Charente. On se mit à l'œuvre, on traça les plans, et, dès le 12 juillet 1664, les vaisseaux du roi entrèrent dans la rivière. Les embarquements et les débarquements s'y faisaient déjà, la marine commençait à y être florissante; M. d'Apremont y avait même désarmé une escadre de onze vaisseaux, lorsque de nouveaux obstacles vinrent encore modifier les idées du ministre. Le 10 décembre 1665, son cousin Du Terron, intendant de l'Aunis, se transporta à Rochefort, accompagné du chevalier de Clerville et de plusieurs autres ingénieurs. Après avoir examiné le pays avec attention, ils se déterminèrent à y fonder un arsenal. Rochefort, à cette époque, appartenait au sieur de La Cheusse, gentilhomme de La Rochelle, qui avait épousé la petite-fille d'Adrien de Loseré. Colbert Du Terrou, ayant appris que ce domaine avait été aliéné de la couronne, sachant d'ailleurs que de La Cheusse était calviniste, se mit, dès 1666, en possession de sa propriété.

Le roi étant ainsi devenu maître de Rochefort, les travaux furent commencés, au mois de mai 1666, et poussés avec la plus grande activité. Le 15 novembre de la même année, le duc de Beaufort, à la tête d'une armée navale de quarante vaisseaux, remontait la Charente et venait désarmer à Rochefort et à Tonnay. Le plan de la nouvelle ville avait été dressé d'après celui de Bordeaux, par le chevalier de Clerville; l'architecte Blondel fut chargé de la conduite des bâtiments. On jeta les fondements de la corderie, des forges et du grand magasin, tandis que sur les nouveaux chantiers de construction s'élevaient un gros vaisseau et deux galiotes. La France comptait désormais un grand port de plus. Toutefois, Rochefort ne présenta point, dès son origine, un ensemble imposant. Il était impossible de faire face aux frais qu'exigeaient tant d'entreprises simultanées. Les constructions furent en partie élevées à la hâte, selon les besoins du moment, et non pas d'après un plan conçu à l'avance. L'arsenal, qui s'étend le long de la rive droite de la Charente, sur un développement de deux mille deux cents mètres, fut composé de trois grandes divisions, que l'on remarque encore aujourd'hui. La première, par-

tant de l'avant-garde, est séparée de la ville par le chenal de la Cloche sur lequel s'élevait alors une porte d'entrée; la seconde, comprenant l'ancien château devenu la résidence du commandant et des ingénieurs de la marine, s'étendait jusqu'au port marchand; la troisième, tout à fait isolée des deux autres, devait son existence au rocher dans lequel on avait creusé le bassin de radoub, auquel on donna le nom de la Vieille-Forme, lorsque, plus tard, il en fut établi deux autres.

Malgré des obstacles de tout genre, la nouvelle ville grandit promptement. En 1673, on y comptait 20,000 habitants, et dès 1670 tous les vaisseaux, dont une partie allait hiverner à Tonnay-Charente, se trouvèrent réunis dans le port de Rochefort. Un seul fait suffira pour faire juger de l'accroissement rapide qu'avait pris l'arsenal. En 1671, cinq ans après sa fondation, on y construisit treize vaisseaux, une galère et plusieurs brigantins; on y arma, en outre, trente-un navires. La croissante importance de ce port n'échappa point aux ennemis de la France. Le 14 juillet 1674, Tromp se présenta sur les côtes de l'Aunis, à la tête de soixante-quinze bâtiments de guerre. On avait été prévenu de son arrivée; des préparatifs étaient faits pour le recevoir. Colbert Du Terron, que l'état de sa santé forçait de quitter l'intendance de l'Aunis, avait différé son départ pour les surveiller. Jusque là, la ville n'avait point de fortifications. Colbert et son fils Seignelay craignaient d'y donner accès à Louvois, qui aurait pris ce prétexte pour y mettre garnison. On entoura Rochefort d'un rempart de terre; on retrancha Fouras, le fort Chapus; on éleva, à l'embouchure de la Charente, le fort de la Pointe, vis-à-vis du port des Barques, et, sur la rivière au Vergeroux, le fort Terron. Quant à la rade, l'accès en était difficile. Aux approches se trouve l'île de Rhé, tout environnée de roches et de fortifications. La citadelle de Saint-Martin avec ses six bastions, les redoutes de Samblanceaux et du Martrai, et le fort de la Prée, placés de distance en distance, combinés avec les fortifications de la Grande Terre et avec le rocher de Lavardin, qui se trouvent au milieu, rendent le perthuis Bretou presque impraticable. Le perthuis d'Antioche ne l'est pas moins : il faut ranger la côte d'Oléron, toute hérissée de bancs et de rochers, essuyer le feu des batteries, disposées le long de la côte, et passer sous le château de l'Ile d'Aix. De plus, l'entrée de la Charente avait été fermée par des estacades. Tromp, arrêté par tous ces obstacles, abandonna son entreprise; en se retirant, il débarqua à Belle-Isle, d'où il fut chassé par le marquis de Coëtlogon, et alla se venger sur Noirmoutiers qu'il mit à contribution.

L'année suivante, on s'occupa de fortifier Rochefort, sous la direction du chevalier de Clerville. Ces fortifications, commencées le 25 avril 1675, enveloppent la ville, depuis la rivière, près de la Vieille-Forme, jusqu'un peu au delà de la porte Martron. Cette porte, ainsi que celles de La Rochelle et de la Charente, fut construite en 1676. Demui, qui avait succédé à Colbert du Terron dans l'intendance de l'Aunis, fut disgracié à cause de ces fortifications, entreprises, nous l'avons dit, contre la volonté de Colbert et de Seignelay. Il fut remplacé par Arnou, qui fit creuser les nouvelles formes. Les armements et la construction des navires étaient poussés avec la plus grande activité. Chaque année, plusieurs vaisseaux quittaient leurs cales pour se plonger dans la Charente et augmenter ainsi les forces navales de la France; chaque année, de nombreuses escadres armées à Ro-

chefort se répandaient dans l'Océan pour aller protéger nos colonies ou rejoindre nos flottes victorieuses. En 1684, on songea pourtant à abandonner Rochefort, dont la position présentait de nombreux inconvénients. On voulait transporter le nouvel établissement au Vergeroux. Le port, placé plus avant dans les terres, eût été à une moindre distance de l'embouchure de la Charente, très-profonde en cet endroit. On n'y rencontre aucun des écueils qui existent en la remontant, depuis le fort Lupin jusqu'à Rochefort. Les vaisseaux en seraient sortis sans avoir besoin d'être remorqués. A toutes ces facilités il faut ajouter le précieux avantage d'un air pur. Les fonds étaient faits pour y creuser une forme, lorsque l'intendant Arnou, zélé partisan de la maison de Colbert, fit entendre au marquis de Seignelay que ce serait ternir la mémoire de son père et celle de Colbert du Terron, qui avaient présidé à la fondation de Rochefort. Seignelay céda à cette considération et révoqua ses ordres. Vauban fit alors un nouveau plan pour les fortifications de la ville. Il voulait faire disparaître l'irrégularité de l'enceinte en la poussant au delà de la rivière, jusque dans la prairie du Rhône. Ce projet ne fut pas adopté.

L'histoire de Rochefort est tout entière dans celle de son arsenal, qui, de tout temps, a ressenti l'influence des vicissitudes de la marine militaire. Sous le règne de Louis XIV, les armements furent considérables jusqu'en 1700; mais les grandes flottes ayant été abandonnées, pendant la guerre de la succession d'Espagne, et remplacées par des escadres, le nombre des vaisseaux dut décroître et l'activité de l'arsenal diminuer. Les annales de la ville ne présentent presque plus aucun intérêt; la seule circonstance caractéristique dont nous ayons à parler, est la fondation d'un couvent de capucins appelés par Demui pour combattre les tendances protestantes de la population. Pendant la régence du duc d'Orléans et le ministère du cardinal de Fleury, la marine française fut tout à fait abandonnée. Rochefort put, néanmoins, revendiquer sa part dans les faits d'armes de la guerre de 1755; le vainqueur de Byng, l'amiral La Galissonnière, était né dans cette ville. De nombreux désastres accablèrent bientôt la France; et l'Angleterre, profitant de la dispersion de nos escadres, résolut de frapper un grand coup sur nos côtes, en pillant et brûlant Rochefort. Sir Édouard Hawke appareilla à la tête d'une flotte de dix-sept vaisseaux et neuf frégates, suivie de navires de transport chargés de troupes. Le 20 septembre 1757, il parut à l'entrée du perthuis d'Antioche; repoussé par les vents, il entra le lendemain dans la rade des Basques; le 23, son avant-garde, conduite par le vaisseau *le Magnanime*, s'avança vers l'île d'Aix, dont le fort se rendit après une belle défense. Mais là s'arrêtèrent les succès de l'ennemi. Le marquis de Langeron, commandant la marine à Rochefort, était parvenu à mettre les abords de la ville en état de défense. L'amiral anglais essaya en vain de bombarder les forts; ses galiottes ne purent approcher suffisamment, et, le 1er octobre, il disparut avec sa flotte.

Bien que Rochefort fût le troisième port militaire de la France, il ne pouvait lutter contre Brest et Toulon, par suite du désavantage de sa position, et de la difficulté qu'on éprouvait à y armer les vaisseaux. Le gouvernement ne le négligea point, pendant la guerre de l'indépendance américaine; mais il n'en sortit aucune de ces flottes qui portaient au loin notre pavillon et nos braves amiraux.

La Révolution y fut accueillie avec joie par le peuple, qui sut se garder également de la trahison qui souilla Toulon et des sanglants désordres dont Brest fut le théâtre. Durant tout le cours des guerres de la République, de nombreuses divisions navales furent armées à Rochefort. C'est de la rade de l'Ile d'Aix que partit, en 1796, une escadre aux ordres du contre-amiral Sercey, composée de quatre frégates et de deux corvettes. Cette escadre se dirigea vers les mers des Indes, pour porter deux commissaires civils, ainsi que des troupes, aux Iles de France et de Bourbon, et se couvrit de gloire dans plusieurs rencontres. Lorsque le Directoire eut résolu d'effectuer un débarquement en Irlande, des forces anglaises vinrent bloquer la rade de l'Ile d'Aix, où se trouvait réunie une escadre de sept vaisseaux, aux ordres de l'amiral Richery, destinée à faire partie du corps expéditionnaire. Richery parvint à tromper la surveillance de l'ennemi et rejoignit l'armée à Brest, au moment où elle se disposait à appareiller.

Au commencement de l'empire, le port de Rochefort contenait dix vaisseaux : une partie de ces forces, détachée sous le commandement de l'amiral Missiessy, reçut l'ordre de ravitailler les Antilles françaises, et de tenter un coup de main contre les possessions anglaises. Cette expédition, conduite avec autant de talent que de bonheur, réussit complétement ; et l'escadre de Missiessy, chargée de prisonniers et de riches dépouilles, regagna la rade de l'Ile d'Aix sans avoir à regretter la perte d'aucun de ses bâtiments (1805). Lallemand ayant remplacé Missiessy dans son commandement, prit de nouveau la mer et fut si heureux dans ses courses, qu'au bout de six mois de croisière il revint à Rochefort après avoir fait éprouver aux Anglais des pertes évaluées à plus de huit millions. L'adresse avec laquelle il sut échapper aux forces supérieures qui le poursuivaient, valut à son escadre le nom d'*escadre invisible*. Bientôt cependant la marine française, abattue par le désastre de Trafalgar, cessa de lutter avec énergie. On n'en continua pas moins, il est vrai de construire de nombreux vaisseaux ; mais on manquait d'un personnel suffisant pour les armer. Les Anglais croisaient devant toutes les rades et s'opposaient à la sortie de nos flottes.

En 1809, une escadre de onze navires était mouillée en rade de l'Ile d'Aix : les Anglais résolurent de la détruire. Ils avaient sur la rade des Basques, à l'entrée du perthuis d'Antioche, une armée navale composée de soixante voiles, à laquelle vint se joindre, le 10 avril, un convoi de seize brûlots. L'amiral Lallemand, commandant de l'escadre française, ayant remarqué que différents mouvements dans les forces ennemies annonçaient une attaque, prit les mesures nécessaires pour la repousser. Gêné par le peu de largeur de la rade et par le voisinage de bancs de roches et de hauts fonds qui ne donnaient à ses vaisseaux que peu d'espace pour chasser, il défendit l'entrée de la rade au moyen d'une estacade de 800 toises de long, ne laissant qu'un chenal étroit, resserré encore par les rescifs de l'Ile d'Aix. L'ennemi fit ses préparatifs dans la soirée du 11 ; les circonstances étaient favorables ; le vent et la marée portaient ses brûlots en plein sur les vaisseaux français. Les premiers qu'il lança échouèrent cependant contre la vigueur de l'estacade ; il eut alors recours à de plus forts navires, dont le choc parvint à la briser. Les vaisseaux français, embarrassés dans leurs mouvements,

ne purent tourner leurs batteries contre les assaillants, et plusieurs furent contraints, pour échapper au feu qui les dévorait, de filer leurs câbles et d'aller s'échouer. Au lever du jour, neuf vaisseaux français se trouvaient gisant à la côte, couchés sur les rochers ou plongés dans la vase. Plusieurs parvinrent à se rafflouer, et à gagner l'embouchure de la Charente; deux autres furent forcés de s'incendier pour échapper à l'ennemi. Un conseil de guerre fut convoqué à Rochefort pour examiner la conduite des capitaines dont les vaisseaux avaient été pris ou brûlés. Le commandant du *Calcutta*, convaincu d'avoir abandonné son vaisseau devant l'ennemi, fut condamné à la peine de mort et fusillé sur l'avant de *l'Océan*.

Cette catastrophe fit songer à prendre quelques précautions pour la sûreté de l'arsenal, que ne protégeait aucun rempart du côté de la Charente. En 1811, on commença à élever dans la prairie du Rhône des retranchements précédés de fossés. Ces retranchements, qui, vers l'Est, correspondaient aux murs de la ville, auraient enveloppé la fosse aux mâts et seraient venus se terminer à l'autre extrémité, vis-à-vis de l'avant-garde, défendant ainsi tout l'arsenal : c'était le projet de Vauban. Les maladies causèrent la suspension des travaux; mais, lorsque après les désastres de 1814, les Anglais se furent répandus jusque sur les bords de la Gironde, on entreprit quelques travaux de défense. On établit, sur la droite de la route de La Rochelle, une redoute dont les feux devaient se croiser avec ceux du Vergeroux; des vaisseaux mouillés en aval et en amont du port devaient le couvrir de leurs batteries. Ces préparatifs furent inutiles, la ville n'ayant pas été attaquée.

Napoléon, dans tout l'éclat de sa prodigieuse fortune, avait visité Rochefort : c'est dans cette ville que s'écoulèrent les dernières heures de son séjour en France. Il y arriva, le 3 juillet 1815, et y fut reçu avec enthousiasme. Deux frégates, *la Saale* et *la Méduse*, avaient été mises à sa disposition par le gouvernement provisoire. Il hésita longtemps sur le parti qu'il devait prendre et donna ainsi à la croisière anglaise le temps de doubler le nombre de ses bâtiments et de se rapprocher. Dans un conseil d'anciens marins et d'officiers supérieurs, réuni à l'hôtel de la Préfecture, conformément au désir de l'empereur, divers plans furent proposés pour son évasion. Le général Lallemant, chargé d'aller sonder les intentions du capitaine Baudin, qui commandait à l'embouchure de la Gironde la corvette *la Bayadère*, revint avec l'assurance du plus entier dévouement. Des officiers de la marine de Rochefort offrirent de former l'équipage d'un petit navire danois appartenant au beau-père de l'un d'eux, le lieutenant Besson, et de transporter Napoléon aux États-Unis. Sur ces entrefaites, le gouvernement provisoire avait envoyé au préfet maritime l'ordre de presser l'embarquement de l'empereur. Le 8 juillet, à la suite d'un entretien avec le général Becker, chargé de l'accompagner, Napoléon se rendit à Fouras et de là à bord de *la Saale*. Mais la sortie n'était plus libre. *Le Bellérophon* était venu mouiller dans la rade des Basques. Une négociation s'entama avec le commandant de la croisière anglaise, par l'intermédiaire du comte de Las Cases et du duc de Rovigo. Le capitaine Maitland répondit que, vu la gravité tout exceptionnelle des circonstances, il allait sur l'heure s'en référer à son amiral, qui était devant La Rochelle. Pendant

ce temps, le capitaine Poné, commandant de *la Méduse*, vint proposer à l'empereur d'attaquer *le Bellérophon* avec sa frégate, tandis que *la Saale* prendrait le large et ferait voile pour l'Amérique. Le refus du capitaine Philibert, commandant de *la Saale*, fit échouer ce projet. Ce fut le 13 juillet que l'empereur, se décidant à demander l'hospitalité de l'Angleterre, accepta l'offre que lui avait faite le capitaine Maitland de le prendre à son bord. Tout le monde connaît la lettre qu'il écrivit au prince régent. Le 15, il dit un éternel adieu à la terre de France, et s'embarqua sur *le Bellérophon;* le gouvernement royal était déjà installé à Rochefort, et le pavillon blanc flottait sur tous les forts de la rade, lors du départ de l'empereur. La restauration ne rendit pas beaucoup d'activité aux opérations du port. Nous nous bornerons à rappeler le départ de *la Méduse*, cette frégate qui n'avait pu contribuer à sauver la liberté de l'empereur, et qui, confiée au commandement d'un émigré, M. de Chaumareix, officier inepte, périt sur les côtes d'Afrique.

Rochefort est aujourd'hui l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de la Charente-Inférieure et le siége d'une préfecture maritime; sa population s'élève à 15,911 habitants, celle de l'arrondissement à 57,233. C'est une ville toute moderne, dont les rues larges et bien pavées se coupent à angle droit. Les trois principales, plantées de deux rangs d'acacias et de peupliers d'Italie, forment, avec les remparts également garnis d'arbres, une promenade agréable. Le monument le plus remarquable est le nouvel hôpital, construit hors des murs, à l'ouest de la ville : il est composé de quatre corps de bâtiments, réunis par un pavillon central surmonté d'une coupole élégante, une vaste cour le précède ; sur les côtés règnent des promenades plantées de tilleuls et de platanes, terminées par un jardin spacieux. Quant au port, que nous avons décrit dans le cours de cette notice, il n'a subi dans son ensemble aucun grand changement ; mais il a reçu d'importantes améliorations, dues surtout à M. Hubert, ingénieur des constructions navales, mort en 1845, et que Rochefort a adopté au nombre de ses enfants, bien qu'il soit né dans le département de l'Aisne. Un moulin, dont les ailes sont mises en mouvement par le vent, a remplacé l'ancienne machine à vider le bassin de radoub, qui exigeait l'emploi de soixante bœufs pour la mouvoir ; un autre moulin, destiné à scier les bordages, a été établi, également par les soins de M. Hubert, qui n'a laissé aucune des parties du service confié à sa direction, sans y apporter quelque perfectionnement notable.

Rochefort, dont le commerce diffère peu de celui de La Rochelle, est surtout un port de construction. Onze cales alignées le long de la Charente, reçoivent les vaisseaux qui, une fois achevés, vont dans les ports de Brest ou de Toulon recevoir un armement plus complet. Le bagne, créé en 1777, peut contenir de douze à treize cents forçats. Le funeste événement arrivé, en 1809, à l'escadre de l'amiral Lallemand, avait fait comprendre la nécessité de mieux protéger l'accès de la rade. L'empereur, afin de prévenir un second désastre du même genre, ordonna d'élever un fort sur le banc Boyard, situé entre l'île d'Oléron et l'île d'Aix. On avait déjà fait des travaux considérables pour jeter les fondements de ce fort, mais ils furent suspendus au retour des Bourbons. Cependant, l'importance bien reconnue de ce moyen de défense l'a emporté, et un crédit d'un million a été voté, en 1840.


BIBLIOTECA LUCCHESI PALLI


BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EM.
NAPOLI



Il est probable que, d'ici à quelques années, Rochefort, que l'absence de protection contre les entreprises de l'ennemi avait laissé dans une espèce d'abandon et de défaveur, depuis une vingtaine d'années, aura retrouvé, grâce à l'achèvement du fort Boyard, les avantages que lui donne sa position au fond du golfe de Gascogne.

L'origine toute moderne de cette ville ne lui permet pas de compter beaucoup d'illustrations : toutefois, au nom de l'amiral *La Galissonnière*, déjà cité, il faut joindre celui de l'amiral *Latouche-Treville*, qui a eu le bonheur de voir fuir trois fois Nelson devant lui. Les peintres *Gaulfier* et *Audebert*, et les naturalistes *Quoy* et *Gaymard* sont aussi nés à Rochefort.[1]

ANGOULÊME.

L'origine de la ville d'Angoulême, qui s'élève sur un plateau, au pied duquel coule la Charente, paraît être fort ancienne, quoique nous ne soyons nullement disposés à adopter les fables que débite Thevet au sujet de sa fondation. Selon toute probabilité, l'existence de cette ville est restée inconnue aux anciens géographes; elle ne nous est révélée que vers la fin du IV[e] siècle, par le poëte Ausonne : il en parle, dans la quinzième de ses épîtres, comme d'un lieu écarté et solitaire, *Derium ac solum locum*. Élie Vinet, rétablissant le texte d'Ausonne, a écrit ainsi le nom latin d'Angoulême : *Icolisna* ou *Iculisna* : dans l'*Art de vérifier les dates*, on lit *Inculisma*. Cette orthographe changea insensiblement, et l'on écrivit tour à tour *Engolisma*, *Eccolisma*, *Engolesma*, *Engolima*, *Angolia*, *Engolessima;* variation qui ne tarda point à passer dans le langage vulgaire : *Icolisme*, *Escolesme*, *Engolesme*.

Sous l'empereur Honorius, Angoulême figurait dans la notice des Gaules sous le nom de *civitas Eccolismensium ;* elle fut, en 419, cédée avec la deuxième Aquitaine aux Visigoths. Après sa victoire de Vouglé, Chlodwig ayant envahi l'Angoumois, mit le siége devant la capitale de la province où s'étaient réfugiés quelques bataillons épars de l'armée des Visigoths. La légende prétend que les murs s'écroulèrent devant les troupes du fier Sicambre récemment converti au christianisme, comme autrefois les remparts de Jéricho devant celles de Josué. D'après une autre tradition populaire, à laquelle nous reconnaissons du moins le mérite de ne point exiger une foi robuste pour y croire, Chlodwig se serait cassé une jambe en montant à l'assaut : événement dont le souvenir s'est perpétué jus-

1. Les différentes histoires de la marine française — *Histoire de Rochefort*, par le père Théodore de Bluls. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Rochefort*, par Thomas. — Arcère, *Histoire de La Rochelle et de l'Aunis.* — Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis.* — Gaulbier, *Statistique de la Charente-Inférieure.* — *Rapport sur le matériel de la marine*, par le baron Tupinier. — Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène.* — *Histoire des deux Restaurations.*

qu'à nos jours parmi les habitants qui, selon Marvaud, « montraient encore, il n'y a pas longtemps, près de la promenade du parc, un endroit des remparts appelé *Pas de Clovis*, et sur un des bastions, à gauche de la même place, une jambe grossièrement sculptée. » Quoi qu'il en puisse être, le chef frank dut s'établir fortement dans sa nouvelle conquête, car il y fit garder en dépôt, pendant plusieurs mois, les trésors d'Alaric enlevés à Toulouse ; il confia le gouvernement de la cité à un comte et substitua Aptonius, son propre chapelain, à l'évêque Arien nommé Lupicinus. Celui-ci avait été le troisième évêque d'Angoulême : on ne lui sait d'autres prédécesseurs que saint Ausonne, martyr, et apôtre de l'Angoumois, et Dynamius mentionné par Grégoire de Tours (379). Ce fut, du reste, sous l'épiscopat d'Aptonius qu'un pieux anachorète, dont la mémoire est encore chère aux Angoumoisins, et qui a laissé son nom à l'un des faubourgs d'Angoulême, Éparche, appelé depuis saint Cybard, vint dans cette ville, dit Corlieu, « et s'accommodant d'une chapelle qu'il trouva bastie soubs les murs, s'y retira avecques quelques moynes » (515). Les mémoires de la vie de saint Cybard nous apprennent que Charibert, roi de Paris, se rendit aussi à Angoulême, vers la fin de son règne, et y assista à la dédicace, faite par l'évêque saint Germain, de la cathédrale de Saint-Pierre, dont Chlodwig avait jeté les fondements. Tout ce que nous avons pu découvrir, ensuite, sur la capitale de l'Angoumois, pendant la période mérovingienne, c'est qu'en 567, Théodebert, fils de Chilpéric, fut défait et tué, aux environs, dans une sanglante bataille, livrée contre les troupes de son oncle Sighebert, et que, dix-huit ans après, l'évêque et les habitants embrassèrent ouvertement le parti de l'aventurier Gondebaud (585).

Au milieu du VIIIe siècle, Angoulême joua un rôle important dans la longue lutte des ducs d'Aquitaine contre la famille austrasienne, dont le chef avait usurpé la monarchie franke. Waïffer y soutint, en 765, un siége opiniâtre contre Pépin-le-Bref, qui réussit à s'en emparer et fit raser toutes les fortifications. Ce fut à Angoulême que Charlemagne, en 778, rassembla l'armée qu'il devait conduire en Espagne contre l'émir Abd-el-Rahman ; il s'y arrêta, au retour de cette expédition, et fonda, soit dans la ville, soit dans le voisinage, plusieurs églises ou maisons religieuses, entre autres l'église de Châteauneuf et les abbayes de Baignes, de Charroux, et même, ajoute-t-on, celle de Saint-Cybard.

Angoulême ne tarda point à redevenir florissante ; Louis-le-Débonnaire y fit frapper de la monnaie à l'effigie de Charles-le-Chauve, un de ses fils (832). Cette prospérité attira bientôt les Normands : la ville fut saccagée, la cathédrale détruite (845). Charles-le-Chauve, afin de les repousser, dispensa l'administration du pays à plusieurs grands officiers de la couronne, au nombre desquels figure l'un des trois premiers comtes connus d'Angoulême, Wulgrin Ier, qui s'acquitta glorieusement de cette tâche difficile. Wulgrin, après avoir, suivant l'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, rebâti en quelque sorte la cité et relevé ses murailles, mourut en 886, et fut enseveli dans la nouvelle église de Saint-Cybard, construite par l'évêque Olyba. Corlieu, s'appuyant sur la pancarte de Charroux, prétend que ce fut Aldoin qui rebâtit Angoulême, « et la rendit si forte que ce fut dès lors le propugnacle et seur refuge de tous les peuples de par deçà. » La vérité, sans aucun doute, est qu'Aldoin acheva l'œuvre

de son père, et mit cette place en état de résister aux Normands, dont les courses avaient recommencé.

L'histoire de la ville d'Angoulême ne présente pas cet enchaînement fort et serré des faits que nous avons souvent remarqué ailleurs. D'une part, la commune ne s'y est constituée que dans le XIVe siècle, et n'y a joué qu'un rôle très-secondaire; de l'autre part, presque tous les comtes héréditaires ou apanagistes de l'Angoumois ont préféré le séjour des châteaux de Boutteville et de Cognac à celui de la capitale de la province. Les annales d'Angoulême se composent donc, au moyen âge surtout, d'événements sans suite, mais non pas sans intérêt. Nous ne trouvons dans les chroniques du XIe siècle que le récit d'un duel judiciaire entre le champion du comte Guillaume II et celui d'une magicienne accusée de l'avoir *envoûté* ou plutôt empoisonné, à l'instigation de sa bru Alauzie, fille de Sanche, duc de Gascogne. L'île de Saint-Pierre, située sous les remparts de la ville, fut le théâtre du combat; les Angoumoisins, du haut de leurs murailles, où ils étaient accourus en foule, furent témoins de ce spectacle extraordinaire. Le champion de la magicienne ayant succombé, on la condamna à mort. Mais Guillaume II, dont « la poison avoit desja saisy le cœur, » dit Corlieu, mourut bientôt après. Il fut enterré devant le grand autel de l'abbaye de Saint-Cybard, sépulture ordinaire des comtes d'Angoulême (1028). Par son testament, il déclara les enfants issus du mariage de son fils Ardoin avec Alauzie incapables d'hériter de leur père, qui eut, en effet, pour successeur son frère Geoffroi. Nous n'avons rien à dire des comtes Foulques et Guillaume III, si ce n'est que ce dernier se retira dans l'abbaye de Saint-Cybard, où le dégoût de la vie monastique ne tarda point à le gagner et à lui faire prendre la croix. Il mourut en allant à la Terre-Sainte (1048-1120). Guillaume IV, au commencement de son administration, eut de violents démêlés avec l'évêque d'Angoulême, au sujet de quelques biens dont il lui contestait la jouissance. Il se ligua ensuite avec les principaux barons de l'Aquitaine contre Henri II roi d'Angleterre. La défaite de l'armée des seigneurs coalisés, entre Boutteville et Saint-Mégrin, par le duc Richard, fils de Henri, obligea le comte d'Angoulême à se réfugier dans sa capitale. S'il faut en croire Benoît de Peterborough, le prince anglais ne tarda pas à l'y poursuivre et à se rendre maître de la ville, où, du même coup, il fit prisonnier Guillaume et son fils Wulgrin (1176). L'alliance du comte Aymar avec Philippe-Auguste attira de nouveau Richard-Cœur-de-Lion sous les murs d'Angoulême. Cette fois encore, le roi d'Angleterre emporta la place d'assaut, et y mit tout à feu et à sang (1194). Six ans plus tard, Jean-sans-Terre, d'après la chronique de Flandre, enlevait dans cette cité la fille du comte Aymar, Isabelle d'Angoulême, au milieu des préparatifs de son mariage avec Hugues de Lusignan, comte de la Marche, et y forçait l'évêque Robert de Montron à l'unir lui-même avec la comtesse (1200). Enfin, ce fut à Angoulême que Hugues de Lusignan convoqua à ses noces toute la noblesse de la province, lorsque, son ancien amour venant à se raviver, il épousa la comtesse reine, Isabelle, après la mort de son premier mari (1217).

Au plus fort des agitations de la politique et de la guerre, la ville d'Angoulême s'était embellie. Vers le commencement du XIIe siècle, la cathédrale de Saint-Pierre sortit de ses ruines, grâce à la générosité d'un prêtre de cette église,

Ithier-Archambaud, qui la reconstruisit de fond en comble, à l'exception du frontispice. L'évêque Gérard y ajouta le grand clocher, et fit élever le palais épiscopal. Guillaume II avait aussi fait bâtir un palais pour la demeure des comtes, duquel on voyait encore quelques restes du temps de Corlieu. Hugues XI pava les rues d'Angoulême, et, depuis la ville jusqu'au port de Basseaulx sur la Charente, établit une chaussée ayant une demi-lieue de longueur à peu près. Il dota, en outre, Angoulême de deux couvents, l'un de Cordeliers, l'autre de Jacobins (1260-1282). Jeanne de Fougère, sa veuve, enferma dans l'enceinte de la cité le bourg Saint-Martial du côté des champs. Du reste, l'administration des comtes de la maison de Taillefer et de Lusignan profita non-seulement à la capitale de l'Angoumois, mais encore à la province tout entière; ce fut par leurs soins qu'une partie de la Charente devint propre à la navigation, « au moyen d'ouvertures pratiquées dans les digues des moulins. »

Après la mort de Guy, dernier comte héréditaire de l'Angoumois (1307), Philippe-le-Bel se rendit à Angoulême, afin de prendre possession du pays. Une de ses petites filles, Jeanne de Navarre, mariée au comte d'Évreux, et apanagée de l'Angoumois, résida aussi dans cette ville, où elle fut inhumée en 1328, dans l'église du couvent des Cordeliers. Pendant la guerre de Philippe de Valois et d'Édouard d'Angleterre, le comte de Derby marcha de Bordeaux sur Angoulême, avec trois mille chevaux et deux mille fantassins; les habitants, quoique pris au dépourvu, lui opposèrent cependant une assez longue résistance; n'espérant plus de secours, ils ouvrirent enfin leurs portes à l'ennemi, et le comte leur imposa une garnison commandée par Jean de Norwich. L'année suivante, le fils aîné de Philippe-de-Valois, Jean, duc de Normandie, vint camper sous les murs de la place à la tête de cent mille hommes. Froissart s'est complu à raconter toutes les circonstances de ce siége, qui fut fort long. Le duc de Normandie n'ayant pu emporter la ville d'assaut, la tenait étroitement bloquée. Jean de Norwich ne se flattait plus de voir arriver les secours promis par le comte de Derby : il se regardait comme perdu, lorsqu'il s'avisa d'un curieux moyen pour se tirer d'affaire. La veille de la fête de l'Annonciation, il fait appeler le duc au pied des remparts et lui propose une espèce de trêve de Dieu pour la journée du lendemain. Le prince, avec sa générosité chevaleresque, consent à tout. Mais quel est son étonnement, quand, le jour suivant, il voit Jean de Norwich sortir suivi de tous les siens, et traverser les rangs de l'armée française, qui s'ouvre devant cette troupe d'hommes intrépides. Le duc avait été joué par les Anglais, et il pouvait prendre sur eux une cruelle revanche ; il n'en fit rien, toutefois, bien que ses chevaliers le priassent de donner le signal du combat. « Laissez-les aller, de par Dieu, quel part qu'ils voudront, » s'écria-t-il ; « je leur tiendrai ce que je leur ai promis. »

Les Anglais ne recouvrèrent Angoulême qu'en vertu du traité de Brétigny. La patriotique résistance des habitants à l'exécution des ordres du roi, en ce qui touchait la cession de leur ville, ne put la préserver du joug étranger. Des lettres particulières de jussion la réduisirent à l'obéissance. Jean Chandos y fit son entrée, en qualité de gouverneur, le 26 octobre 1361. Angoulême devint alors le séjour de prédilection du prince de Galles, qui bientôt y fut visité par deux rois détrônés, Pierre de Lusignan et Pierre de Castille, venus tous deux en suppliants

à sa cour. En 1366 il y réunit les états d'Aquitaine, et cette assemblée établit un fouage, dont la perception fut vivement combattue par la municipalité angoumoisine. Il y tenait encore sa cour, en 1371, lorsque Charles V prononça la confiscation de toutes les provinces continentales de l'Angleterre; le prince de Galles, se voyant menacé par l'armée française, quitta précipitamment Angoulême, où Froissart raconte que le connétable Du Guesclin entra la même année. D'autres historiens affirment que la ville ne fut point occupée par les Français; elle paraît, en effet, n'avoir dû sa délivrance qu'à elle-même. Chandos, obligé de s'en éloigner pour tenir la campagne, n'y rentra plus : à son retour, les habitants refusèrent de lui ouvrir leurs portes et chassèrent la garnison anglaise. Charles V réunit alors Angoulême à la couronne (1373).

Nous trouvons, jusque dans le moyen âge, des traces du municipe établi par les Romains à Angoulême. A partir de 1028, ses seigneurs héréditaires prennent indifféremment le titre de *comtes* ou de *consuls ;* devons-nous en conclure qu'ils avaient réuni à leur pouvoir féodal la première magistrature populaire de la cité? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un historien du XII[e] siècle, en parlant du gouvernement des comtes, le qualifie souvent de *consulat*. Une charte de l'abbaye de Saint-Cybard, faite du temps de l'évêque Guillaume, intitule son frère Foulques *consul du consulat d'Angoulême;* et une donation de Geoffroi de Rancogne, datée du règne de Louis-le-Jeune, parle dans les mêmes termes de Guillaume Taillefer (1147). Rien de plus commun, dans les chartes du siècle suivant, que de voir les habitants d'Angoulême prendre la qualification de *cives* (citoyens). Enfin, Corlieu nous apprend que la reine Isabelle ayant visité Angoulême, en 1218, ce fut le *maire* de la ville, nommé Hélie d'Aurifant, qui eut l'honneur de lui en présenter les clefs.

La constitution de la bourgeoisie d'Angoulême en corporation municipale (*universitas*), ne date, toutefois, que de la charte ou grâce (*gratia*) qui lui fut accordée par le roi Jean, en 1354. Dès lors, la ville eut une vie politique : placée immédiatement sous la dépendance de la couronne, dont elle ne devait plus être séparée, elle pourvut à son administration et disposa de ses revenus et de sa milice. Ce n'était encore là qu'une organisation incomplète. Charles V, pour récompenser les Angoumoisins de leur patriotisme, reconstitua leur municipalité sur le modèle des communes de Rouen et de Saint-Jean-d'Angely. Le corps de ville fut composé d'un maire, de deux échevins, de douze conseillers, et de quatre-vingt-cinq *pers*, qui furent exemptés de toute participation aux charges publiques. Une fois tous les quinze jours, les cent membres de la municipalité tenaient leur *mezée*, ou assemblée générale; aucun d'eux ne pouvait se dispenser d'assister à cette réunion, ni s'en absenter pendant la discussion des affaires, sans encourir une amende de deux à cinq sous. Un grand bâtiment, situé à peu de distance de la place du Palet, vers l'ouest, et dont il ne reste plus aucun vestige aujourd'hui, était le lieu ordinaire des assemblées du corps de ville. Charles V confirma tous les priviléges de la commune ou lui en concéda de nouveaux : tels que les franchises de la banlieue, la connaissance des affaires criminelles, la police intérieure, la liberté des mariages et des testaments, et le droit de contraindre les seigneurs et les hommes de leurs fiefs, dans un rayon de neuf lieues autour de la

cité, « au guet, garde et réparation de murailles. » Parmi les charges municipales, il en était vingt-cinq, qui, d'après un ancien usage, sanctionné par Louis XII, conférait la noblesse aux titulaires. Cet avantage ne fut plus concédé par la suite qu'au maire de la ville après trois années d'exercice. Nous ne parlons point des anciens statuts communaux, quoiqu'ils contiennent des règlements de discipline et de police fort curieux : « Si une femme est convaincue d'être chicaneuse et médisante, » y lit-on, « elle sera liée par une corde sous les bras, et plongée trois fois dans l'eau. »

Aucun des comtes apanagistes d'Angoulême, du sang des Valois, n'a laissé une mémoire plus populaire que Jean d'Orléans, surnommé *le Bon*, second fils de ce duc d'Orléans dont la fin tragique attira de si grands malheurs sur la France. Donné en otage aux Anglais par son frère Charles d'Orléans, lorsque celui-ci en obtint des secours pour tirer vengeance des meurtriers de son père (1412), le jeune prince fut emmené en Angleterre et y resta jusqu'en 1444. Délivré enfin de sa longue captivité, Jean revint dans l'Angoumois et, par une entrée solennelle, reprit possession de sa capitale. Il se vengea noblement de ses malheurs en servant avec distinction sous les drapeaux de Charles VII, qui, à deux reprises différentes, conduisit ses troupes dans cette province pour en chasser les Anglais (1445-1452). C'était un homme de bien, de manières simples et affables. Le roi averti par lui que les exactions du fisc royal faisaient déserter Angoulême, exempta cette ville de tout impôt. Jean, pendant ses promenades, aimait à s'entretenir dans les champs avec les laboureurs, à soulager les malheureux qu'il rencontrait sur sa route et à recueillir même dans son château les pauvres souffrants ou malades. Tous les jours, il se rendait au collége de la ville pour surveiller les études de son fils Charles qui y recevait la même instruction que les autres jeunes gens de son âge. Le comte Jean mourut à Cognac, en 1476 ; mais son corps fut inhumé dans la cathédrale d'Angoulême. Il avait écrit un livre de morale intitulé : *Caton moralisé*, qui longtemps resta suspendu au-dessus de son tomb .

C'est de son fils Charles d'Orléans, né en 1459 et mort en 1496, que naquirent François, depuis roi de France, et Marguerite par la suite reine de Navarre. Pendant la minorité de ces deux enfants réservés à de si brillantes destinées, l'histoire s'éloigne d'Angoulême et se transporte au château de Cognac, résidence ordinaire de leur mère, la comtesse Louise de Savoie. François Ier, angoumoisin de cœur, d'esprit et de caractère, érigea le comté d'Angoulême en duché, à la demande de cette princesse, si célèbre dans notre histoire par sa double régence (1516) ; il accorda, en outre, à la capitale de la province l'exemption du ban et le droit d'université (1518). Au commencement du XVIe siècle, la peste avait exercé de cruels ravages à Angoulême (1502) ; ce fut sans doute dans le but de repeupler la cité à moitié déserte et de ranimer son industrie, que François Ier y établit plusieurs foires et marchés. En 1526, après sa captivité en Espagne, le roi séjourna à Angoulême, dont il visita et fit réparer les fortifications. Les Angoumoisins allèrent à sa rencontre avec leur maire, Laurent-Journeau, qui, chargé de la garde des clefs, comme capitaine de la ville, les offrit à François Ier L'année suivante, Jean Calvin, jeune prêtre dont le nom encore inconnu devait

rayonner bientôt d'une si grande illustration, se retira dans la capitale de l'Angoumois. Déjà en butte aux persécutions, il se faisait appeler *Heppeville* ou *Deparcan*, et vivait du produit de ses leçons de langue grecque Calvin séjourna, dit-on, pendant trois ans à Angoulême, et y termina son livre de l'*Institution chrétienne*. Louis Dutillet, chanoine et curé de Claix, qui lui avait offert un asile dans sa maison, fut un de ses premiers disciples. La réforme fit de rapides progrès dans la province, où des églises protestantes se formèrent à Angoulême, Larochefoucauld, Jarnac, Châteauneuf, Segonzac, Verteuil, Chalais, etc. Lorsque l'insurrection des Pitaux, contre les receveurs de la gabelle, s'étendit de la Saintonge dans l'Angoumois, Saint-Severin, gentilhomme du pays, saisit quelques-uns des révoltés et les conduisit dans les prisons de la capitale; mais ils en furent tirés par une multitude de plus de vingt mille hommes en armes qui accoururent à Angoulême pour réclamer les prisonniers (1548).

Cette ville était alors une des plus fortes places du royaume. Du côté de la porte tournée vers la Rochelle, la montagne, d'une raideur inaccessible, était défendue par une grande et large plate-forme « bien parapetée de tous côtés. » Une double ligne de murs, revêtus de leurs fausses-brayes, garantissait les points les plus faibles; du côté de la porte ou de la plaine de Limoges, une triple muraille protégeait la place. On divisait Angoulême en deux parties: la première, appelée la Cité, était bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Iculisma et occupait tout le plateau depuis Beaulieu jusqu'au château et au châtelet; la seconde, la Ville nouvelle, se développait, au levant, en deçà de la porte Périgorge. L'une et l'autre étaient entourées d'une enceinte murée, dont les constructions les plus anciennes appartenaient à l'époque romaine, comme on le voit encore de notre temps par quelques fragments des remparts du nord. Le château communiquait par un passage souterrain avec les vieilles tours du châtelet (*castellum*), que le temps a épargnées, et qui sont aujourd'hui converties en prison.

Les protestants, dès l'année 1562, tenaient librement leurs assemblées à Angoulême et donnaient à la cour des craintes sérieuses sur la conservation de cette place importante. Après le massacre de Vassy, le duc de Guise envoya, à Hubert de Larochefoucauld, seigneur de Marthon, l'ordre d'occuper la ville et le château d'Angoulême, tandis que son oncle paternel, le comte de Larochefoucauld, gouverneur de la province, marchait vers Orléans, dont les huguenots s'étaient emparés. Hubert, vigoureusement attaqué par le maire Jean Ponte et par les habitants, échoua dans cette tentative, dont le résultat fut de livrer Angoulême aux calvinistes. Ceux-ci chassèrent de la ville les principaux catholiques et, désarmant le reste, se portèrent à tous les excès. Les églises, la belle cathédrale surtout, furent dévastées; pas un autel, pas une statue ne restèrent debout. Ces furieux, après avoir brisé le magnifique tombeau du comte Jean-le-Bon, tirèrent le cadavre de son cercueil et le mirent en pièces. De son côté, Larochefoucauld-Marthon ravageait les campagnes environnantes, et pillait les châteaux des familles connues par leur sympathie pour les idées nouvelles. A la nouvelle de la prise de Poitiers par les catholiques, les habitants d'Angoulême ouvrirent leurs portes à Louis-Prevôt de Sansac. Larochefoucauld arriva le lendemain, et se concerta avec ce capitaine pour exercer de sanglantes représailles sur les vaincus et se débarras-

ser, du même coup, de tous leurs ennemis personnels. Ces scènes de meurtre et de vengeance se reproduisirent, du reste, dans toutes les villes de l'Angoumois. Cette province était une de celles vers lesquelles le courant des événements portait les chefs et les armées des deux partis. Catherine de Médicis, en revenant de Bayonne, s'arrêta à Angoulême (août 1565). Le roi et la reine de Navarre, le jeune Henri de Béarn, le prince de Condé, l'amiral de Coligny et D'Andelot, furent aussi successivement attirés sur le sol angoumoisin, où les meilleures troupes des deux partis se combattirent dans les plaines de Jarnac.

Au mois de novembre 1568, Montgoméry et D'Andelot mirent le siége devant Angoulême. Ils canonnèrent d'abord les murs du côté du parc, et, s'élançant sur la brèche, s'efforcèrent de s'ouvrir un passage, l'épée à la main; repoussés avec perte par le marquis de Mézières, La Châtaigneraie, D'Argence et Labergemont, bâtard de Ruffec, qui avaient environ quatre cents hommes sous leurs ordres, les protestants dirigèrent leurs feux du côté de l'abbaye de Sainte-Claire, où ils ne réussirent pas mieux. Selon toutes les apparences, ils auraient définitivement échoué, si le peuple saisi d'une crainte panique n'eût forcé la garnison à capituler. Coligny assista à la reddition de la place. Faut-il accuser ce grand homme d'avoir toléré les actes de barbarie qui suivirent la prise d'Angoulême, ou devons-nous en rejeter la responsabilité sur les autres chefs du parti huguenot? On pendit à un arbre le gardien des Cordeliers, Michel Grellet; et ce moine, s'il faut en croire un auteur contemporain, prédit à l'amiral de Coligny les principales circonstances de sa fin tragique. Pierre Bonneau, docteur en théologie, eut le même sort que le gardien des Cordeliers. Le lieutenant-général, Jean Arnauld, périt au milieu des tortures les plus cruelles, et la veuve du lieutenant-criminel d'Angoulême fut attachée à la queue d'un cheval et traînée dans les rues. Au mois d'octobre suivant, la présence du roi de Navarre et du prince de Condé rendit quelque calme à la ville. Les vengeances, les meurtres et les profanations reprirent ensuite leur cours avec un redoublement de rage. Une partie des voûtes de la cathédrale, des pans entiers de murs et le plus beau de ses deux clochers s'écroulèrent sous la pioche et le marteau des calvinistes.

En 1569, le comte de Montgoméry, échappé au désastre de Jarnac, s'enferma dans Angoulême et prit part à la défense de cette ville, lorsque l'armée victorieuse du duc d'Anjou tenta inutilement de s'en emparer. La paix fit rentrer la capitale de la province sous l'autorité de la couronne. En 1576, Henri III donna Angoulême au prince de Condé comme place de sûreté. Le duc de Montpensier, envoyé du roi, ne put toutefois s'y faire admettre ni en obtenir la remise du gouverneur Philippe de Volvire, baron de Ruffec, catholique zélé. C'est ce même seigneur qui réclama le corps du meurtrier de l'amiral de Coligny, et ordonna de l'inhumer dans la ville : Besme, arrêté près de Jarnac par un détachement de la garnison protestante de Boutteville, était mort peu de temps après, en tentant de s'évader, sous les coups de quelques hommes apostés par le capitaine de ce château. Nous ne raconterons point la petite guerre que le duc d'Épernon soutint à Angoulême contre les officiers de Henri III, qui après avoir donné à son ancien favori le gouvernement de la province, avait voulu le lui enlever presque aussitôt pour complaire au duc de Guise. Les habitants, à l'instigation du consul

Normand, se déclarèrent contre le duc : cerné dans un appartement du château, d'Épernon s'y défendit si longtemps et si bien qu'il força les assaillants à se retirer. Le consul Normand, son frère, et quelques hommes furent tués dans cette échauffourée.

Peut-être pourrait-on avec justice regarder l'assassinat de Henri IV, par François Ravaillac, natif d'Angoulême, comme le plus grand et le dernier de tous les attentats des ambitieux fauteurs de la Ligue. « Prenez garde que je ne vous nomme. » disait l'assassin à quelques personnes de la plus haute condition, qui le pressaient un peu trop vivement de questions. Ravaillac avait ouvert dans sa ville natale une école, où se réunissaient quatre-vingts écoliers, dont il recevait pour tout salaire un peu de blé, de viande et de lard. Pendant l'hiver de l'année 1609, nous le voyons enfermé pour dettes dans la prison d'Angoulême; il y est poursuivi par des visions auxquelles se mêle déjà confusément une pensée de meurtre, et qu'il communique à des frères Cordeliers de la ville. Vers la fin de la même année, il part pour Paris, pourvu « d'un petit couteau où étaient gravés un cœur et une croix; » mais moins, cette première fois, avec la pensée d'assassiner le roi que pour le voir et le détourner de persécuter l'Église et de « faire la guerre au pape » (1609). De retour à Angoulême, une préoccupation fatale continue de tourner toutes ses pensées vers Paris. Il reprend, vers Pâques, la route de la capitale, y arrive après huit jours de marche, et dérobe sur la table d'une hôtellerie le couteau avec lequel il frappe Henri IV, quelques semaines plus tard (14 mai 1610). Nous n'en dirons pas davantage. On trouva dans les poches de l'assassin des « vers de consolation pour un condamné à mort », composés par un bourgeois d'Angoulême, dont il refusa obstinément de révéler le nom. Il n'est pas impossible que ce bourgeois inconnu ait été un des agents intermédiaires des grands personnages de la cour sur lesquels pesèrent si gravement alors les soupçons de tous les honnêtes gens.

Pendant la régence de Marie de Médicis, Louis XIII passa par Angoulême, en 1615, allant à Bordeaux au-devant d'Anne d'Autriche sa fiancée; il y repassa, l'année suivante, avec la reine, pour retourner à Paris. Lorsque Marie de Médicis eut quitté le château de Blois, en fugitive (1619), le duc d'Épernon vint l'attendre dans la capitale de l'Angoumois; Richelieu y fut bientôt envoyé par le roi, qu'il réussit, à force d'intrigues et de promesses, à réconcilier avec sa mère : accommodement dont le traité d'Angers, conclu en 1620, ne fut que la ratification. Anne d'Autriche, devenue régente, fit élargir le marquis de Châteauneuf, enfermé au château d'Angoulême par ordre du cardinal de Richelieu (1643). Louis XIV visita la ville, en 1650, accompagné de sa mère, qui, dans plusieurs entrevues avec Guez de Balzac, engagea cet illustre écrivain à user de son influence pour détourner ses concitoyens d'embrasser le parti de la Fronde. Dès le commencement des troubles, les habitants d'Angoulême se déclarèrent, en effet, pour le jeune roi, et chargèrent une députation d'aller à Poitiers lui porter l'assurance de leur dévouement. Vers la fin du XVIIe siècle, cette ville leva et équipa un régiment d'infanterie, composé de quinze compagnies, et l'offrit à Louis XIV. Depuis cette époque, nous ne connaissons d'autre circonstance importante dans l'histoire de la cité d'Angoulême, que la crise commerciale à

laquelle elle fut livrée sous le règne de Louis XV. En 1770, un grand nombre de débiteurs, suivant l'exemple de quelques banqueroutiers, dénoncèrent leurs créanciers aux tribunaux, comme coupables d'usure, et jetèrent dans les affaires une perturbation qui s'étendit à toute la province. La magistrature, cédant à ses vieux préjugés contre le prêt usuraire, accueillit avec faveur des plaintes qu'elle aurait dû repousser comme entachées de fraude. L'intervention de Turgot, alors intendant du Limousin, put seule, ainsi que nous l'apprend l'auteur de sa biographie, préserver le commerce angoumoisin d'une ruine complète.

Pendant la révolution, le régime de la terreur trouva d'énergiques adversaires dans les membres de la municipalité, presque tous dévoués au parti de la Gironde. Le conseil de la commune adressa une lettre pressante aux directeurs du département pour qu'ils missent en liberté les suspects que le comité de sûreté générale avait fait incarcérer dans la tour du château. Sur le refus du directoire départemental d'obtempérer à cette invitation, les officiers municipaux procédèrent, de leur propre autorité, à l'élargissement des prévenus. Alors le directoire cita devant lui la municipalité; mais le maire Resnier déclina, au nom de ses collègues, la compétence de ce corps administratif. Traduits pour ce fait à la barre de la Convention, six des magistrats municipaux angoumoisins furent destitués; quant au maire et au procureur général Souschet, l'article 6 du décret de cette assemblée, en date du 26 août 1793, les autorisa à retourner dans leurs foyers.

Placée, comme nous l'avons déjà dit, sur une éminence, Angoulême est dans une situation des plus pittoresques ; du haut de la promenade en terrasse, pratiquée sur l'emplacement des anciennes murailles, l'œil embrasse une perspective magnifique : fraîches prairies, riches vignobles, roches agrestes et escarpées, vastes forêts, plaine immense que traversent les routes de Paris et de Bordeaux, et enfin et surtout cette belle rivière de Charente, qui, d'un tiers moins large, en passant sous le plateau de la ville, que ne l'est la Seine à Paris, l'emporte du moins sur celle-ci par l'admirable transparence de ses eaux. Angoulême, avant la révolution, était le chef-lieu d'un gouvernement particulier militaire, compris dans le gouvernement général de Saintonge et Angoumois : il y avait un siége épiscopal suffragant de l'archevêché de Bordeaux, une sénéchaussée, un présidial ressortissant au parlement de Paris, une prévôté royale, une élection, une maîtrise des eaux-et-forêts, et un bureau des cinq grosses fermes ; on y comptait douze paroisses, plusieurs communautés religieuses, Cordeliers, Jacobins, Minimes, Capucins, Ursulines, Carmélites, sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu, et deux abbayes, Saint-Auzonne et Saint-Cybard, toutes deux de l'ordre de Saint-Benoît. La ville capitale de l'Angoumois est aujourd'hui le chef-lieu du département de la Charente; son évêché a été conservé : elle possède une bibliothèque publique assez précieuse, un cabinet d'histoire naturelle, de physique et de chimie, une chambre consultative des manufactures, une société d'agriculture, arts et commerce, un collége communal et plusieurs hôpitaux. Le plus remarquable de ses monuments est la cathédrale, édifice à coupoles d'une grande originalité, sur la façade duquel un artiste obscur du moyen âge a ébauché avec son ciseau quelques-unes des grandes scènes sur lesquelles, deux siècles plus tard, le Dante devait répandre toutes les magnificences de son génie. Depuis cinquante ans, la population de la ville, dont le

chiffre atteint actuellement près de 17,000 âmes, a presque doublé et a donné à son industrie et à son commerce un développement extraordinaire. Les principaux établissements industriels d'Angoulême, à part ses papeteries qui jouissent d'une réputation européenne, sont des distilleries d'eau-de-vie dite de Cognac, des blanchisseries de cire, des maroquineries, des manufactures d'armes; on trouve, en outre, aux environs, des forges et des fonderies de canons. Quant au commerce, il consiste en grains, vins, eaux-de-vie, chanvres, lins, truffes, épiceries, savons, sels, bouchons de liége et liége en planche, bois de merrain, fer, cuivre, etc. L'arrondissement renferme 132,323 habitants, et le département 367,893.

La biographie d'Angoulême offre quelques noms illustres : nous citerons en première ligne *Marguerite de Valois*, sœur de François Ier, si connue par son esprit et sa beauté, et *Jean-Louis Guez de Balzac*, le restaurateur de la prose française. *Jean Faber*, jurisconsulte du XIVe siècle; *André Thevet*, aumônier de Catherine de Médicis et auteur d'une biographie écrite dans le goût du temps, c'est-à-dire sans critique ni philosophie; les deux *Saint-Gelais;* l'ingénieur militaire *Marc-René, marquis de Montalembert*, et plusieurs membres de la noble famille des *Boutillier*, qui a laissé de glorieux souvenirs dans l'église, les affaires publiques et la magistrature, sont également nés à Angoulême. [1]

RUFFEC. — CONFOLENS.

La ville de Ruffec est située à peu de distance de la Charente, sur la route royale de Paris à Bayonne; elle fait un grand commerce de grains, et se trouve l'entrepôt naturel de l'Angoumois avec le Poitou, sur les confins desquels elle est placée. Au pied de l'ancien château, dont il ne reste plus que le terre-plain, l'on voit une fontaine magnifique. Cette fontaine, autrefois très-poissonneuse, n'est autre chose que le déversoir d'immenses bassins souterrains, destinés à recevoir les eaux de la Péruse, rivière qui s'engloutit à environ quatre kilomètres au nord-ouest de la ville. Ruffec renferme environ 3,000 habitants; c'est le chef-lieu d'un arrondissement dans lequel on compte près de 59,000 âmes.

Nous ne savons à quelle époque la terre de Ruffec fut érigée en baronnie : il paraît que, dès le commencement du XIe siècle, c'était déjà l'une des seigneuries les plus importantes de l'Angoumois, lorsque le duc de Guienne la donna à son ami

1. *Les poésies* d'Ausonne. — *Grégoire de Tours.* — *Gallia Christiana.* — *Cartulaire de Saint-Cybard*, pièce 158 et pièce 159. — *Archives du Royaume: Trésor des Chartres*, rég. LXXII, pièce IX, XXXVII, et rég. CIV, pièce CCCV. — *L'Art de vérifier les Dates.* — *Dictionnaire des Gaules*, d'Expilly. — François Corlieu, *Recueil en forme d'histoire de ce qui se trouve par escrit de la ville et des comtes d'Angoulême.* — *Annales des Frères-Mineurs*, publiées à Toulouse en 1680. — Munier, *Observations sur l'Angoumois.* — Marvaud, *Études historiques sur l'Angoumois.* — E. Castaigne, *Notice sur la cathédrale d'Angoulême.* — *Chroniques* de Froissart. — D'Aubigné, *Histoire universelle.* — *Mémoires* de Larochefoucauld. — Bazin, *Histoire de Louis XIII.* — *Vie de M. Turgot*, Londres, 1786.

Guillaume II Taillefer, comte d'Angoulême; celui-ci s'en dessaisit, vers 991, pour en investir un de ses parents. Les seigneurs de cette famille portèrent le nom de Ruffec, de père en fils, et furent vassaux des Taillefer d'Angoulême; la ville, fortifiée par leurs soins, fut entourée de murailles.

Le souvenir historique le plus intéressant qui se rattache à Ruffec, sous la domination de ses premiers seigneurs féodaux, est celui des trois conciles qu'on y a tenus (1258-1304-1327). Cette terre passa, par mariage, au XIVe siècle, dans la maison de Volvire. En 1562, nous trouvons un seigneur de la même famille, Philippe, baron de Ruffec, lequel exerça de cruels sévices sur les gens de ses domaines pour avoir accueilli chez eux quelques calvinistes fugitifs. Les huguenots s'emparèrent de Ruffec, où ils avaient beaucoup de prosélytes; mais le duc d'Anjou reprit cette ville en 1589, et y massacra cinquante soldats protestants. La révocation de l'édit de Nantes amena la destruction de l'église réformée de Ruffec. Quelques années après, en 1690, elle fut dotée d'un hospice par Martial Rousseau de Fréneau.

L'histoire des diverses transformations de la baronnie de Ruffec, depuis le XVIe siècle, n'offre rien de bien intéressant. Érigée en marquisat par Henri III, en faveur d'Anne de Daillon, veuve de Volvire (1588), elle passa successivement dans les maisons de l'Aubépine-d'Auterive, de Saint-Simon et de Valentinois. En 1763, elle fut cédée à la famille de Broglie, qui n'en a conservé qu'une fort belle forêt. Du reste, la ville de Ruffec n'a rien de remarquable que la façade romane de son église, dont la construction date de la seconde moitié du XIIe siècle, époque du *roman fleuri* en Angoumois.

La ville de Confolens, bâtie dans un site pittoresque, et dominée par les ruines du *Château-Vieux*, masse imposante de granit qui semble encore braver les siècles, tire son nom de sa position au confluent de la Goire et de la Vienne. On y traverse cette dernière rivière sur un pont à arcs ogivés, construit, à ce qu'on croit, dans la première moitié du XVIe siècle. Les Romains avaient dirigé, à travers l'enceinte de Confolens, une voie dont on découvre des restes à Brillac. L'ancienne cité n'était qu'un réseau de rues sombres et étroites, bordées de maisons presque toutes en bois; mais d'importantes améliorations ont, depuis quelques années, singulièrement modifié son aspect. La distance où se trouve Confolens de Poitiers, de Limoges et d'Angoulême, en fait comme la capitale d'une contrée particulière, vers laquelle gravitent des intérêts commerciaux auxquels lle sera redevable un jour d'une grande prospérité. La ville renferme déjà près de 3,000 habitants et se livre à un commerce très-actif et très-étendu en bois de construction, merrains, cuirs tannés, bœufs gras et autres bestiaux; le quatrième arrondissement, dont elle est le chef-lieu dans le département de la Charente, en compte 68,511. L'église la plus antique et la plus curieuse de Confolens, qui en possédait autrefois plusieurs, est celle de Saint-Barthélemy, bâtie en granit, comme la plupart des édifices du pays : sa fondation remonte au XIe siècle.

La seigneurie de Confolens figure dans l'histoire, dès la même époque, comme l'une des plus considérables de l'Angoumois; le premier document dont nous ayons connaissance sur cette ville et son territoire, est la donation qui en fut faite

par le duc de Guyenne à Guillaume II, comte d'Angoulême. Il paraît que celui-ci y renonça, puisque nous trouvons bientôt un sire de Châteauvieux, baron de Confolens, dont le fils, mort en 1091, abbé de Lesterps, sous le nom de saint Gautier, habita longtemps une grotte qu'on voit encore aujourd'hui aux flancs de la colline sur laquelle s'élève le château. L'année même de la mort de saint Gautier, périt, en combattant sous les murs de cette forteresse qu'il assiégeait, Boson III, comte de La Marche. Les ducs de Guyenne ne tardèrent pas cependant à regretter la possession de Confolens : l'un d'eux, Guillaume IX, prêta main-forte à Adhémar de Larochefoucauld pour s'en emparer ; mais la ville et le château furent repris par Wulgrin II, comte d'Angoulême, qui les remit probablement à Robert le Bourguignon, son parent, fiancé, en 1126, à l'héritière de cette baronnie. Confolens, après avoir passé de la maison de Chabannais dans celle de Thouars, fut, au milieu du xvᵉ siècle, apportée en dot, par Catherine de Thouars, à Jean de Vendôme. En 1604 apparaît de nouveau un sire de Châteauvieux, baron de Confolens, chevalier des ordres du roi; Henri IV érige, en sa faveur, cette terre en comté. Le comté de Confolens est transmis ensuite, vers la fin du xviiᵉ siècle, à Charles-Emmanuel, fils puîné du duc de la Vieuville; enfin, en 1786, le comte de Nieuil en fait l'acquisition.

Confolens a joué un rôle assez important dans les guerres de religion du xviᵉ siècle. Les protestants chassés de Limoges se réfugièrent dans cette ville, en 1562. Brissac, chef catholique, y détruisit, au mois de septembre 1568, un nombreux détachement de troupes calvinistes. Dès qu'il fut parti, les huguenots entrèrent dans la place, et s'y laissèrent encore surprendre par le duc de Montpensier, que rejoignit bientôt le duc d'Anjou (1569). Après la bataille de Jarnac, une partie de l'armée confédérée se réunit à Confolens, d'où elle marcha sur Chabannais qu'elle emporta d'assaut. Ce fut aussi, près de Confolens, dans le village de Saint-Germain, que se rassemblèrent, en 1597, plusieurs gentilshommes de l'Angoumois, dans le but de s'opposer à une dernière tentative des ligueurs du Limousin. Les seules circonstances dignes d'intérêt que nous présente, depuis lors, l'histoire de cette cité, sont le séjour qu'y fit, en 1619, le duc d'Épernon, avec son fils, archevêque de Toulouse, pour y attendre Marie de Médicis, échappée du château de Blois; la naissance du savant bénédictin *Rivet de la Grange*, auteur de l'*Histoire littéraire de la France* (1687), et la fondation de l'hôpital par Jacques Duclos, curé de l'une des paroisses de la ville (1690).

Nous donnerons, en terminant, quelques détails sur la commune de Confolens. Son existence datait d'une époque très-reculée, et le corps administratif portait le nom de consulat. Faut-il chercher son origine dans un municipe romain? Était-ce une concession seigneuriale, ou bien le résultat d'une organisation spontanée? Quoi qu'il en puisse être, le consulat fut supprimé par l'édit de 1764; nous savons pourtant que la ville s'administrait elle-même postérieurement à la création des charges en titre d'office (novembre 1771). Confolens avait trois tours dans ses armoiries : *Confolens aux trois tours*, lit-on dans les anciens titres, nom que la vieille cité devait aux trois tours *placées* sur le pont de la Vienne. [1]

1. Labbe, xi, 775 et 1773. — Hardouin, vii, 501 et 1535 — Corlieu. — L'abbé Expilly.

COGNAC. — JARNAC.

Cognac, *Coniacum*, est bâti dans une position délicieuse, sur la rive gauche de la Charente. Une localité aussi favorisée dut être habitée de bonne heure : aussi la reconnaît-on pour être *Condate*, station sur la voie romaine de *Lugdunum*, Lyon, au *Mediolanum* des *Santones*, Saintes. Un de ses premiers seigneurs, Ithier de Cognac, résista à Vulgrin II, comte d'Angoulême, et ce fut près de cette ville que Foulques-Taillefer défit, vers 1050, Guillaume-le-Hardi, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, qui était venu pour faire le dégât sur ses terres. Cognac, compris d'abord dans la Saintonge, ne fut réuni à l'Angoumois que dans le XII[e] siècle. Au moyen âge, plusieurs conciles provinciaux y furent tenus par l'archevêque de Bordeaux et par ses suffragants (1238-1254 et 1262). Dans la première et la seconde de ces assemblées, on s'occupa principalement de la discipline ecclésiastique ; il y fut défendu aux prêtres de se livrer à l'esprit de chicane et d'avoir chez eux des femmes suspectes. Le dernier concile fit sept canons, dont les plus importants nous donnent quelques détails curieux sur les excommunications alors très-fréquentes : il y est dit que les seigneurs devront livrer les biens de ceux de leurs vassaux qui auront encouru les censures de l'église.

La seigneurie de Cognac appartenait, au XIII[e] siècle, à Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, mari d'Isabelle Taillefer, la *comtesse-reine*. Elle passa ensuite à Gui de Lusignan, un de leurs enfants, qui vécut longtemps à la cour d'Angleterre, auprès du roi Henri III, son frère utérin. On sait comment Gui ou Guiart, en faisant disparaître le testament de son frère Hugues XIII, mort en 1303, et en livrant les châteaux de Cognac et de Merpins aux Anglais, fournit un prétexte à Philippe-le-Bel pour confisquer à son profit les domaines des Lusignan-la-Marche. La domination de cette illustre maison sur Cognac est rappelée aujourd'hui par une rue qui porte le nom de *Lusignan* et par une tour, encore existante, sur laquelle on voit une sculpture grossière de la *Mer-lusine*, femme à queue de serpent ou de poisson, emblème de la race teifulienne.

L'Angoumois, avec les seigneuries de Cognac et de Jarnac, fut concédé par le roi Jean à son favori, Charles d'Espagne de la Cerda, et ce prince habita plus souvent le château de Cognac que celui d'Angoulême. Plus tard, le prince Noir, tout en faisant sa capitale de Bordeaux, résida néanmoins une grande partie de l'année sur les bords de la Charente, partageant son temps entre Angoulême et Cognac. Il prenait un vif intérêt à cette dernière ville où il établit, en 1369, un juge-prévôt et un sénéchal. Lorsque l'opposition des seigneurs aquitains à l'établissement de l'impôt du *fouage* amena la grande levée de boucliers de 1372 contre la domination anglaise, le prince de Galles, étonné d'abord des succès des Français et exaspéré ensuite par de nombreuses défections, se réfugia à Cognac, comme dans une place où il ne pouvait être surpris, et ce fut de là qu'il se porta sur Limoges, ville qui avait déjà secoué le joug étranger. Cognac, où Édouard

revint après cette sanglante expédition, resta quatre ans encore sous la domination anglaise; ce ne fut qu'en 1377, après un long siége, que le duc de Berry réussit à s'en emparer.

Le comte Jean d'Orléans, de retour de sa longue captivité en Angleterre, habita tantôt à Angoulême, tantôt à Cognac. Ce prince était bon justicier : un homme de sa maison ayant maltraité un marchand cognacais, il punit lui-même le délinquant d'une manière sévère. Jean bâtit à Cognac une chapelle pour les lépreux, qui s'y trouvaient alors en grand nombre; il y mourut, en 1467. Son fils et successeur, Charles d'Orléans, fit de Cognac sa résidence la plus habituelle. Louise de Savoie, épouse de ce prince, fut surprise par les douleurs de l'enfantement, le 12 septembre 1494, au retour d'une promenade. Elle donna le jour, près du Petit parc, au pied d'un orme, à un fils qui fut depuis le roi François Ier. Cet arbre est mort de vétusté, mais un de ses rejetons, qui l'a remplacé et qu'on appelle l'*Oumtill*, perpétue encore, dans la mémoire du peuple, le souvenir de la naissance du restaurateur des lettres. Charles d'Orléans ne survécut pas longtemps à la naissance de ce fils, car il mourut en 1495, très-regretté de ses vassaux. Comme on imputa sa fin à une diète trop sévère, que lui avait ordonnée son médecin, celui-ci fut obligé de s'enfuir pour se soustraire à la mort dont le menaçait l'indignation populaire.

Louise de Savoie continua à résider dans le château de Cognac. La cour de cette princesse était alors très-célèbre, non pas tant par sa magnificence, que par l'esprit des personnes qui la formaient. Le jeune François d'Angoulême avait une sœur un peu plus âgée que lui, Marguerite d'Angoulême, belle, savante et spirituelle, qui épousa d'abord Charles IV, duc d'Alençon, et devint ensuite reine de Navarre, par son mariage avec Jean d'Albret. C'est à elle qu'on doit les *Nouvelles de la reine de Navarre*, qu'on lit toujours avec plaisir malgré la liberté du style, poussée jusqu'à la licence, et que ne comporte plus la politesse raffinée de notre siècle. Là se trouvaient Octavien de Saint-Gelais, dont nous aurons encore occasion de parler; Melin de Saint-Gelais, qu'on a surnommé l'*Ovide français*; Goufier de Boisy, Bonnivet, Prévost de Lansac, vaillant homme de guerre et bel esprit; et tant d'autres encore qui jetèrent un véritable éclat sur cette réunion, que nulle autre n'égalait alors en France. A l'avénement de François Ier, Louise de Savoie ne quitta point encore sa résidence de Cognac. Mère du roi de France et de la reine de Navarre, cette princesse recevait parfois le titre qu'on ne donne ordinairement qu'à l'épouse d'un prince couronné. A peu de distance de la ville est un chemin où elle aimait à se promener et qu'on désigne sous le nom de *Chemin de la reine*. Là, probablement, elle aura plus d'une fois songé à se venger de l'indifférence du connétable de Bourbon, vengeance qui fit tant de mal à la France, puisqu'elle fut cause de la désastreuse journée de Pavie!

A son retour de la captivité de Madrid, François Ier se rendit à Cognac où il passa plus d'un mois. La vue des lieux, théâtre des jeux de son enfance, dut aider à adoucir ses chagrins. La tendresse ou plutôt la politique de sa mère avait, d'ailleurs, pourvu à ses plaisirs : ce fut à Cognac que Louise de Savoie fit connaître à son fils la belle duchesse d'Étampes. Le roi y trouva, en outre, une diversion plus sérieuse à ses longs ennuis. Là, il reçut d'abord les envoyés de Charles-Quint,

venus tout exprès pour le sommer d'exécuter les clauses du traité par lequel il avait été rendu à la liberté; et ensuite les ambassadeurs de plusieurs souverains, qui lui proposèrent de former une ligue contre la maison d'Autriche (1526).

Malgré l'élévation d'un de leurs compatriotes sur le trône de France, les habitants de Cognac prirent une part très-active à la révolte qui, sous ce règne, éclata contre la gabelle (1542). Les insurgés ayant rencontré, près de la ville, Bouchoneau, directeur général de la gabelle en Guienne, le précipitèrent dans la rivière et l'y firent noyer en s'écriant : *Vá méchant gabeloux, vá saler les poissons de la Charente!* On réprima cette révolte d'une manière sévère.

Cognac, où le protestantisme s'était introduit de bonne heure, devint un des boulevards des calvinistes pendant les guerres de religion. En effet, si en 1551 cette place fut inutilement assiégée par le prince Louis de Condé, qui ne put s'emparer que de ses faubourgs, elle tomba bientôt entre les mains des novateurs. Crussol d'Acier la défendit contre le duc d'Anjou, après la bataille de Jarnac. Le lendemain de la défaite des siens, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, se rendit à Cognac, avec les principaux officiers protestants qui avaient échappé à ce désastre, et elle leur présenta son fils, le prince de Béarn, et son neveu, le jeune Henri de Condé, en leur disant : « Voici, mes amis, deux nouveaux chefs que Dieu vous donne, et deux orphelins qui se placent sous votre garde ». En 1570, Cognac fut une des places de sûreté que Charles IX accorda aux protestants; Condé se fit donner ensuite cette ville, en échange de Péronne; et les ligueurs, en 1593, tentèrent inutilement de s'en rendre maîtres.

Sous le règne de Louis XIV, au commencement des troubles de la Fronde, la guerre civile conduisit encore un Condé, Louis II, héritier des princes dont nous venons de parler, sous les murs de Cognac. Il avait résolu d'assiéger la ville où s'était retiré l'un de ses partisans secrets, le comte de Jonzac, lieutenant du roi en Saintonge. Mais, suspect à la cour, le comte fut remplacé par le maréchal de camp de Bellefond, et lorsque le duc de La Rochefoucauld se présenta devant la place, à la tête de deux cents chevaux, il trouva le maire, Cyvadier, les habitants, le capitaine des Fontenelles et la garnison parfaitement préparés à le recevoir. Le siége fut long, la résistance énergique et habile. Condé, qui avait rejoint les confédérés sous les murs de Cognac, eut bientôt sur les bras l'armée royale, commandée par le comte d'Harcourt. Dans une sortie que firent les assiégés, *chemises hors des chausses*, afin de mieux se reconnaître, les assaillants pris entre deux feux s'enfuirent à la débandade, laissant une foule de morts dans les retranchements. Le prince, tout meurtri de cet échec, se vit contraint de lever le siége (1651). Beaucoup plus tard, lors de la révocation de l'édit de Nantes, Cognac et Jarnac, qui s'étaient élevés à une haute prospérité, souffrirent encore plus des excès de l'intolérance que des maux de la guerre : de nombreuses familles protestantes de ces deux villes les abandonnèrent pour se retirer en Hollande et en Angleterre.

L'érection de Cognac en commune remonte à une époque très-éloignée. Charles d'Espagne, qui habita longtemps le château de cette ville, conféra à ses habitants le droit de lui présenter des candidats pour la place de maire. Louise de Savoie leur permit, en mai 1532, d'élire un corps municipal, composé d'un

maire, de douze échevins et de douze conseillers. Henri III et Louis XIII confirmèrent ces privilèges; ce dernier roi, étant à Poitiers, en décembre 1551, accorda même la noblesse aux maires de Cognac. Avant la révolution de 1789, il y avait dans cette ville une aumônerie de Saint Jacques, des bénédictines, des récollets et des cordeliers, fondés par la maison de Lusignan. On y comptait aussi deux paroisses, dont une seule a été conservée. Cognac a produit, outre François Iᵉʳ, plusieurs hommes remarquables. Nous citerons *Octavien de Saint-Gelais*, évêque d'Angoulême et poëte distingué; le poëte *Juvresac*, auteur d'*Aristarque et Nicandre*, lequel se mêla à la polémique furibonde de Balzac et du père Goulu; *Favereau*, autre poëte, qui publia un poëme sur la prise de La Rochelle par Louis XIII; l'abbé de *Villiers*, né en 1648, poëte et prédicateur distingué, auquel on doit l'*Art de prêcher* et plusieurs autres ouvrages de littérature ou de piété qu'il ne fit point paraître sous son nom; *Louis Prévost de Lansac*, né en 1486, capitaine distingué, compagnon d'armes de François Iᵉʳ, dans les guerres d'Italie; et enfin, en dernier lieu, le général *Daniaud-du-Pérut*, qui se fit, parmi les Vendéens, une grande réputation de bravoure et de loyauté.

Aujourd'hui, Cognac, l'un des quatre chefs-lieux d'arrondissement de la Charente, a un tribunal civil et un tribunal de commerce. L'arrondissement renferme 52,301 habitants, dont 4,000 environ appartiennent à Cognac. Cette ville, traversée par une route royale, est dotée de douze foires ordinaires, dont une se tient chaque mois; de deux grandes foires, qui ont lieu en mai et en novembre, et d'excellents marchés hebdomadaires. C'est peut-être la seule localité de la France, qui, avec une si faible population, se trouve être l'entrepôt d'une aussi grande masse de valeurs en produits du sol, représentant un bon nombre de millions. Là, en effet, est le centre du commerce des eaux-de-vie des deux Charentes, et, parmi ces eaux-de-vie, celles dites de *Cognac* sont les premières du monde et s'écoulent dans les deux hémisphères.

Ce n'est pas à dire, pourtant, que la banlieue de la ville de Cognac fournisse les meilleurs spiritueux; on les tire d'un territoire particulier qui s'étend de la Charente dans la Charente-Inférieure et qu'on appelle la *Champagne de Cognac.* Le trafic de ces liquides a fait établir de nouvelles maisons de commerce, dont plusieurs sont d'origine étrangère; par exemple, les Martell viennent d'Angleterre, et la famille Hennessy est originaire d'Irlande: elle descend même des anciens rois de cette île. Riches à millions, ces spéculateurs ont bâti, pour leur habitation, dans la petite ville, centre de leur industrie, des hôtels qui seraient remarqués dans les beaux quartiers de Paris. Du reste, à Cognac on ne parle qu'eau-de-vie, on s'occupe uniquement de ce commerce et de tout ce qui s'y rapporte; en se promenant dans les rues, on en respire les exhalaisons dont l'action continue à noircir tout l'extérieur des maisons. Cognac n'offre pas seulement des constructions particulières, dignes d'une grande cité; elle possède une société, peu nombreuse, il est vrai, mais très-brillante: aussi, en hiver, les fêtes qu'on y donne appellent-elles l'élite des villes et des campagnes, à vingt lieues à la ronde; on a peine à s'imaginer, quand on se trouve alors dans les salons de l'aristocratie cognacaise, qu'on est si éloigné de Paris et dans une toute petite localité. Les rues de l'intérieur de la ville sont, en général, tortueuses et peu larges; les

édifices publics n'offrent rien que de fort ordinaire. Seulement l'église, de construction romane, est ornementée de quelques figures grotesques, et l'on voit dans la grande salle de l'hôtel de ville le buste en bronze de François Ier. Il ne reste plus que quelques restes du château, où les comtes d'Angoulême tenaient leur cour. Près de là est le Petit parc, qui forme un lieu de promenade très-agréable et très-fréquenté.

Une lettre écrite, au XVIe siècle, par Étienne Pasquier et insérée dans ses *Recherches sur la France*, donne une idée si exacte de l'agrément et des ressources qu'offrent Cognac et son territoire, que nous croyons devoir en donner ici un extrait. « Je suis enfin arrivé à Cougnac, » dit-il, « je veux dire en un païs de promission. Il ne faut pas qu'on me solemnise notre Tourraine, pour le jardin de la France, il n'est pas en rien comparable à cestuy; ou, s'il est jardin, cestuy est un paradis terrestre. Je ne vy jamais telle abondance de bons fruicts; grosses poires, auberges, muscats, pommes, poires, pesches, melons, les plus sucrins que j'aye jamais mangé. Je vous ajousterai saffran et truffes; avec cela bonne chair, bon pain, bonnes eaux le possible, et qui est une seconde ame de nous, bons vins, tant blancs que clairets, qui donnent à l'estomach, non à la teste, grosses carpes, brochets et truites en abondance. Cette grande rivière incognue, qui passait au travers de l'ancien paradis terrestre, s'est transformée en celle de la Charente, laquelle, depuis la ville d'Angoulesme jusqu'à Saint-Savinien, où elle va fondre en mer, qui disent quarante-cinq lieues, est bordée de prez; et pour n'estre malgisante, comme nostre Loire, jamais ne se deborde que pour le profit du pays, ainsi que le Nil en Égypte, et pour abreuver ces prairies quand elles se trouvent altérées... Vous penserez, par aventure, que je me truffe; or, afin de ne rendre point votre penser vain, je vous envoie un pacquet de truffes, qui est le présent d'un mien bois, que je vous prie de recevoir de tel cœur qu'il vous est envoyé. Adieu. »

Jarnac, *Jarnacum*, se rattache tout naturellement, et par ses souvenirs historiques, à Cognac dont il est en quelque sorte la succursale, pour le commerce des eaux-de-vie. Cette localité, située sur la rive droite de la Charente, qui en cet endroit coule très-large et très-profonde, est à trois lieues de Cognac et à six lieues d'Angoulême. La seigneurie de Jarnac a appartenu successivement aux familles Taillefer, de Lusignan, d'Espagne-la-Cerda, et de Craon. Elle entra, en 1397, dans la maison de Chabot, l'une des plus anciennes et des plus illustres du Poitou, par le mariage de Louis Chabot avec Marie de Craon; elle lui est demeurée jusqu'à la révolution de 1789.

A la mort de Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, Geoffroy de Lusignan, l'un des fils qu'il avait eus d'Isabelle Taillefer, la comtesse-reine, obtint, pour son partage, Jarnac et Châteauneuf et plusieurs seigneuries en Poitou. L'histoire nous fait connaître les vexations que, vers 1470, l'un des seigneurs de Jarnac, Louis Chabot, fit éprouver à ses vassaux. Moins d'un siècle après, une partie des habitants de cette ville se convertissait au protestantisme et devenait un des points d'appui de la nouvelle secte religieuse.

Deux faits retentissants ont donné de la célébrité au nom de Jarnac. Le pre-

mier en date est le duel qui eut lieu, le 10 juillet 1547, devant le roi Henri II et toute sa cour, entre Gui Chabot, seigneur de Monlieu et fils du seigneur de Jarnac, et François de Vivone, seigneur de la Châteigneraie. Nous nous réservons d'en parler dans notre notice sur la ville de Saint-Germain-en-Laye, où fut livré ce combat singulier. La Châteigneraie, frappé à l'improviste de deux coups d'estramaçon sur le jarret gauche, ne voulut point survivre à sa défaite. Depuis, on a donné le nom de *coup de Jarnac*, non pas à toute attaque vive et inopinée, comme celle qui accompagna la blessure de La Châteigneraie, mais à tout fait inattendu quelconque pouvant être considéré comme une trahison ou une perfidie. Ainsi l'opinion publique juge quelquefois certaines actions humaines plus sévèrement qu'elle ne le devrait. Néanmoins, on a dit aussi que le coup porté par Gui Chabot n'était pas de bonne guerre, suivant les usages admis alors pour les combats singuliers. L'autre fait historique auquel se rattache le nom de Jarnac, est la bataille qui fut livrée près de cette petite ville, mais plus près encore de Bussac, entre les catholiques et les protestants, le 13 mars 1569. Le duc d'Anjou, depuis Henri III, y défit le prince de Condé, qui après s'être rendu prisonnier à d'Argence, son ancien ami et frère d'armes, reçut la mort d'un coup de pistolet tiré par Montesquiou, capitaine de la garde suisse, *moins guerrier qu'assassin*, selon la belle expression de Voltaire. Henri avait été au combat, déjà blessé, et la harangue qu'il adressa aux siens avant de se jeter au plus fort du danger, fut celle d'un chef intrépide. On avait placé sur le lieu où périt ce héros, une petite pyramide destinée à rappeler sa mort; renversée pendant le cours de notre grande révolution, elle a été relevée depuis, et on l'aperçoit dans la plaine en suivant la route qui va d'Angoulême à Cognac.

Le château-fort de Jarnac, bâti originairement par Wardrade, un des premiers seigneurs de la ville, fut détruit en entier après la bataille de 1569. Mais, non loin de là, une élégante construction, destinée à servir de résidence seigneuriale, avait été élevée, dès 1467, par les soins de René Chabot. Un parc magnifique bien planté y était attenant et se trouvait bordé, d'un côté, par la Charente, dont plusieurs bras le parcouraient et formaient des îles dans son intérieur. Depuis la révolution de 1789, château, enclôture, plantations, tout a disparu, et en leur lieu et place on ne voit plus que de vastes et fertiles prairies. La ville de Jarnac, aujourd'hui chef-lieu de canton de 1,500 à 2,000 habitants, se trouve sur la ligne de parcours d'une route royale. Elle est très-commerçante, surtout en eaux-de-vie, et, comme Cognac, elle a le privilége de douze foires ordinaires, une chaque mois, et de deux grandes foires, en mai et septembre. On fabrique aussi à Jarnac une sorte de moutarde rouge très-estimée. N'oublions pas son beau pont en fil de fer, le premier de tous ceux qui ont été entrepris dans la contrée d'entre Loire et Garonne; il a été construit par M. Quénot, auteur d'une bonne statistique du département de la Charente. [1]

1. Estienne Pasquier, *Recherches sur la France*. — *Mémoires de Larochefoucauld*. — *Vie du prince de Condé*, publiée à Cologne en 1693. — Les autorités déjà citées pour Angoulême, et les notes personnelles et manuscrites de l'auteur.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE. — MŒURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

Le pays arrosé par la Charente, la Sèvre et la Boutonne a toujours été compté au nombre de nos provinces les plus fertiles : si la France était un œuf, dit un ancien proverbe, « Xaintonge en seroit l'moyeuf. » Quoique le sol, de cette contrée soit généralement crayeux et sablonneux, il n'en est pas moins susceptible de recevoir tous les genres de culture. Une sorte d'algue, appelée *sart*, *varech* ou *goëmon*, employée comme engrais depuis longtemps par les populations de la côte et des Iles, a, d'ailleurs, contribué puissamment à l'améliorer. Les terres grasses du bassin de la Sèvre et les magnifiques pâturages des vallées de la Charente, sont d'une fertilité et d'une richesse inappréciables. Les campagnes riveraines, bien loin de souffrir des débordements périodiques de ce fleuve et de ses affluents, en reçoivent un limon nourricier, qui les répare et les fortifie, comme les alluvions du Nil fécondent et nourrissent la terre d'Égypte. D'un autre côté, les dépôts, *laisses* ou *relais de mer*, si propres au développement de la végétation, ne forment pas moins de la sixième partie du territoire général. Enfin les marais pestilentiels qui pendant longtemps couvrirent la lisière maritime des deux provinces, ont disparu depuis le XVIIIe siècle, et la vie surabonde aujourd'hui dans les lieux d'où s'exhalait un souffle de mort.

L'agriculture, favorisée par ces heureuses circonstances locales, a fait depnis cinquante ans de rapides progrès. Les dnnes de sable, quelques marais, et les landes de l'arrondissement de Jonzac existent encore, sans doute ; mais combien d'autres terrains, tout aussi improductifs, ont été successivement défrichés. On récolte des luzernes, des sainfoins, des trèfles, des colzas, des pommes de terre et des betteraves, dans un grand nombre de cantons où cette culture était jadis complétement ignorée. Les laboureurs élèvent, en outre, plus de gros bétail, principalement dans les marais supérieurs de Brouage ; ils apprécient bien davantage la méthode des assolements, les prairies artificielles et les plantes sarclaires.

La prodigieuse extension de la culture de la vigne est une des causes les plus actives du déboisement de l'Aunis et de la Saintonge, où l'on ne trouve plus que cinq forêts de quelque étendue et presque point de hautes futaies. L'origine de cette industrie nous reporte aux premiers siècles de la Gaule. C'est à l'occupation romaine, par exemple, que le vigneron Saintongeois et Aunisien est redevable de l'introduction de la méthode des *ceps hautains*, c'est-à-dire appuyés à des arbres, des palissades ou des échalas. Les Romains faisaient un très-grand cas des vignes *blanches* et *vermeilles* de l'Aunis ; Ausone parle de l'excellence du vin de la Saintonge, *nostri gloria vini*. Au moyen âge, on l'estimait tellement encore qne des flottes entières de vaisseaux marchands étaient employées à le transporter dans les contrées septentrionales de l'Europe. De notre temps, la concurrence

redoutable que lui font les vins du Midi, a porté quelque atteinte à la prospérité de cette branche de production saintongeoise. Cependant le département de la Charente-Inférieure contient environ 111,682 hectares de vignes donnant, année moyenne, 1,974,400 hectolitres de vin : les indigènes en consomment à peu près 800,000 hectolitres et en distillent une égale quantité. Les vins les plus estimés sont ceux que fournissent les vignobles situés sur la rive droite de la Charente. Dans les arrondissements de Saintes, de La Rochelle et de Saint-Jean-d'Angely, ainsi que dans les îles de Rhé et d'Oléron, tous les propriétaires un peu aisés ont chez eux un alambic pour convertir une partie de leur récolte en eaux-de-vie, auxquelles on donne le nom de Cognac. Le vignoble de la Charente-Inférieure est, d'ailleurs, un des trois premiers vignobles de France : ceux de la Gironde et de l'Hérault sont beaucoup moins considérables.

Le sol de la Saintonge et de l'Aunis est très-propre à la culture du blé. César parle des plaines découvertes et fromenteuses des Santones : *locis patentibus maximèque frumentariis*, dit-il, à propos de la guerre des Helvètes. Le *fin minot de Bagnaux* a conservé sa vieille réputation comme farine de première qualité, et il est toujours l'objet d'un grand commerce d'exportation. On le tire principalement des grains récoltés sur les terres grasses de la Sèvre et les marais desséchés de l'Aunis. Outre le raisin et le froment, la Charente-Inférieure produit du maïs, du sarrasin, de l'avoine, de bons fruits, et surtout d'excellents légumes, entre autres, les fèves de Marennes; on y recueille également de la graine de moutarde et de colza, du safran, du chanvre, du lin, du trèfle, de la luzerne et du sainfoin. Parmi les plantes qui croissent dans les marécages et dans les îles, nous citerons l'absinthe santonique et la criste-marine ou fenouil marin, dont les Romains faisaient usage dans leurs banquets. Les essences qu'on voit dans les forêts sont le chêne dur, le hêtre et le sapin; mais on y rencontre cet arbre résineux beaucoup moins fréquemment que dans le nord de la France. L'élève des bestiaux se trouve naturellement restreint par la prédominance de l'industrie vinicole; pourtant l'espèce ovine, grâce à des croisements bien entendus, s'est singulièrement améliorée. Les chevaux de la Saintonge et de l'Aunis ainsi que ceux de l'Angoumois sont de bonne race. Les marais et la campagne foisonnent de gibier : cailles, faisans, perdrix, bécasses, oiseaux aquatiques, etc. Les rivières, non moins riches que la mer, approvisionnent les marchés de carpes, brochets, perches, truites d'une grosseur extraordinaire et d'un goût délicieux. Au XVIIIe siècle, les *patagaux* (moules), qu'on pêchait dans la Charente, contenaient parfois des perles aussi remarquables, assure-t-on, que celles du Levant. Les côtes de Royan, de Rhé et d'Oléron sont semées de pierres dures, d'un poli supérieur à celles d'Alençon. Enfin la Charente-Inférieure renferme des carrières de plâtre et de pierre de taille, de la marne, de la tourbe, quelques terrains métallifères et plusieurs sources minérales.

Les salines et les pêcheries sont au nombre des principales ressources de cette contrée. Des marais salants qui bordent la côte et traversent les îles d'Oléron, on retire une immense quantité de sel, réputé le meilleur de l'Europe pour la conservation de la viande et du poisson. Une infinité de canaux, servant au dessèchement des marais d'eau douce et à l'introduction des eaux marines,

coupent les rives plates et basses de la Charente dans son cours inférieur ; la mer y dépose un sel très-fin, dont les besoins croissants de la table, de la navigation et de l'industrie augmentent tous les jours le prix. La fabrication de ce précieux ingrédient remonte, du reste, à une époque très-reculée : elle occupait, aux VIIe et VIIIe siècles, les habitants de Marennes et de l'île de Rhé, et donnait lieu à un commerce considérable qui ne se ralentit point dans le moyen âge, comme nous l'apprend Charles le Bouvier, héraut d'armes de Charles VII. Dans le siècle dernier, l'exploitation du sel de Bretagne, moins pur mais aussi beaucoup moins cher, porta un coup sensible aux propriétaires des salines aunisiennes et saintongeoises. Ils en transformèrent alors une partie en pâturages ou *marais gats*. De célèbres pêcheries existaient autrefois sur la côte sablonneuse de Royan, dont les sardines étaient les hôtes ordinaires et d'où elles se sont éloignées depuis. Celles des moules situées à l'embouchure de la Sèvre, sur la côte marécageuse de Charron à Esnandes, continuent d'être en pleine activité ; d'immenses quantités de ces coquillages y vivent et s'y engraissent, dans des parcs composés de claies soutenues par des pieux, qu'on appelle *bouchaux*. Cet établissement unique au monde peut-être, mais certainement aussi productif que celui où se fabriquent en quelque sorte les huîtres exquises de Marennes, jouit cependant d'une moins grande célébrité. Au sud de la Charente, sur les rives limoneuses du canal de la Seudre, dans un espace de neuf mille cinq cents mètres de long sur cent cinquante de large, s'étendent cinq mille *claies* ou parcs à huîtres, merveilleusement disposés pour que ces mollusques, « élevés dès leur enfance », s'y développent, verdissent et acquièrent, au bout de quatre ou cinq ans, la saveur qui, dans le siècle d'Ausone, les faisait déjà rechercher pour la table des riches. C'est de Marennes qu'on expédie les huîtres dans l'intérieur de la France et même à l'étranger : voilà pourquoi elles portent le nom de cette ville.

Les débouchés ouverts aux produits indigènes par la Sèvre, la Boutonne et la Charente, ainsi que la sûreté, la commodité des rades et des ports, font des deux provinces un pays éminemment propre aux entreprises maritimes et commerciales. Leur industrie, à part les pêcheries, les salines, les distilleries d'eau-de-vie, les parcs à huîtres, consiste en fabriques de grosses étoffes de laine, bonneteries, mégisseries, manufactures de porcelaine et de faïence, poteries fines, creusets de grès, vinaigreries, raffineries de sucre, merrains et bois pour la marine. Les eaux-de-vie et les vinaigres, le sel gris et le sel blanc, les grains, le chanvre, le lin, les légumes secs, le beurre, les huiles, les épiceries et les denrées coloniales, les futailles et les bouteilles, constituent les principaux articles des transactions mercantiles. Les habitants du littoral font aussi des armements pour la pêche de la morue.

L'Angoumois, cette prolongation continentale de l'Aunis et de la Saintonge, était, autrefois, couvert d'immenses forêts dont celles de la *Braconne* et du *Bois-Blanc* et les bosquets de la grande et de la petite garenne d'Angoulême ont été pendant longtemps les plus remarquables débris. Les vieilles chartes ont conservé le souvenir de la glandée, qu'on y faisait jadis et qui servait même, dans les actes publics, à désigner une saison de l'année, la saison de l'*aglantage*. Au commencement du XVIIIe siècle, on n'avait encore défriché qu'une

très-faible partie de ces forêts pour les convertir en terres labourables. Les propriétaires se virent enfin réduits à la nécessité de les vendre; les hautes futaies tombèrent sous les coups de la hache, et le sol commença dès-lors à produire assez de grains pour la consommation des habitants. Le département de la Charente, ne présente que des côtes et des coteaux plus ou moins élevés et d'une pente accessible à la culture. Quelques terrains pierreux n'ont qu'une légère couche de terre végétale recouvrant des bancs de graviers d'inégale profondeur. Les deux bassins secondaires, situés dans la partie nord-est de l'arrondissement de Confolens, offrent un tout autre aspect que l'Angoumois proprement dit; la vigne aime peu ce sol granitique, et le maïs n'y balance point ses longues étamines en panache. Le versant des bassins de la Lizonne et de la Dronne, limite du département au sud et au sud-ouest, rappelle les belles et riches contrées de la Saintonge. On recueille aujourd'hui dans le département de la Charente beaucoup de froment, du seigle, du sarrasin, du maïs, de l'orge, de l'avoine, du safran, du chanvre et du lin assez médiocres, de la navette et du colza. Les vignes sont d'un grand rapport. Tous les propriétaires de vignobles fabriquent des eaux-de-vie : la meilleure est celle qu'on distille du vin que donne un raisin blanc appelé *la Folle Blanche*.

Les truffes contribuent au si pour un chiffre très-élevé à la richesse du pays : c'est surtout dans les vignes, ou bien dans le voisinage des chênes, des genévriers, de l'épine noire, des noisetiers et des charmes, qu'on découvre ce tubercule. Le département a peu de pâturages et par conséquent peu de bestiaux. En revanche, le gibier y abonde, de même que le poisson d'étang et de rivière. Cela est surtout vrai des bords de la Touvre, dont nos ancêtres disaient qu'elle était *lardée d'anguilles, bordée d'écrevisses, pavée de truites et couverte de cygnes*. Les cultivateurs angoumois engraissent généralement des porcs et de la volaille, et se livrent à l'éducation des abeilles. Il existe près d'Étagnac, commune de l'arrondissement de Confolens, des mines d'antimoine, et à Menet, près de Montbron, dans l'arrondissement d'Angoulême, une mine d'antimoine argentifère. Tout nous porte à croire que le canton d'Alloue possédait autrefois des mines d'argent; on y a découvert plusieurs galeries et des puits, indice certain que dans les siècles passés la terre y a été soigneusement fouillée. Le sol de l'Angoumois recèle également des mines de fer : les plus importantes sont celles des Adjets, de Tairzé-Aizie, de Marthon, de Sers, de Charment et de Nieuil; on y trouve deux sources minérales : les eaux ferrugineuses de Condéon ou *la Font-Rouillée*, et les eaux d'Availles que le défaut de communications a fait abandonner, malgré leurs excellentes propriétés médicales. Le commerce de la Charente ne diffère presque point de celui de la Charente-Inférieure : nous ajouterons seulement à la nomenclature de ses établissements industriels, des tanneries, des usines où l'on travaille le fer et le cuivre: des poudrières, des fonderies de canons en fer pour la marine, et surtout ces vastes manufactures d'où sort l'un des plus beaux papiers de l'Europe, dû à la limpidité sans égale des eaux de la Touvre, de la Charrau et de la Bohème. Les noix, les châtaignes, le savon, la manganèse, les truffes, les dindes et pâtés truffés ajoutent aussi de nouveaux articles au développement et à l'activité de son commerce.

A quelques exceptions près, les habitants de la Saintonge, de l'Aunis et de l'Angoumois présentent les mêmes caractères physiques et une frappante analogie morale. On reconnalt surtout, en les comparant les uns aux autres, qu'ils ont dû avoir une commune origine et qu'ils forment un peuple homogène, sous diverses dénominations géographiques. La ligne de démarcation tracée entre les deux grandes parties de cette contrée est purement fictive. Que le voyageur, par exemple, se dirige de l'Angoumois vers le Périgord, il ne trouvera plus, au delà de la frontière, le même langage, la même race, ni les mêmes mœurs; mais qu'il descende, au contraire, de la première de ces provinces dans la Saintonge, en suivant la pente naturelle de la Charente, et rien dans la physionomie du peuple, dans la langue, les coutumes locales et les habitudes domestiques, ne l'avertira qu'il a passé d'une contrée dans une autre. Les hommes du beau pays compris entre la mer et le Limousin sont, en général, grands et robustes; la culture même de la vigne, quoi qu'on en ait pu dire, ne fait nullement perdre aux paysans le commun avantage de la taille; il suffit, pour s'en convaincre, de voir, entre Segonzac et Cognac, la haute stature des vignerons de *la Champagne*. Quant au caractère moral de ces populations, on retrouve chez elles la pétulance et la légèreté qu'on reproche à la race méridionale, mais moins vives et, pour ainsi dire, tempérées par la réflexion. Partout se montrent une intelligence active et distinguée, bien que répugnant peut-être à une trop forte application, soit dans les sciences, soit dans les lettres; l'ambition d'arriver à la fortune et de réussir dans le monde, combattue par une nonchalance qui dégénère quelquefois en paresse; une rare aptitude cependant pour les affaires maritimes, agricoles et industrielles; le goût très-vif des plaisirs et des jouissances matérielles se conciliant avec une tempérance telle que, dans le département de la Charente, où les vins et les eaux-de-vie abondent, on n'en connalt point l'abus; enfin, des mœurs hospitalières, et un caractère sociable et doux, à part toutefois le littoral de la Saintonge, où l'on remarque encore dans les habitudes cette rudesse que donne la fréquentation de la mer. Rien de bien tranché, du reste, dans les opinions politiques des Saintongeois et des Angoumoisins; esprits plutôt inquiets qu'indépendants, et moins hostiles au pouvoir que rebelles à l'impôt. Les habitants du nord-ouest de la Charente, dont Confolens est le chef-lieu administratif, constituent seules une exception remarquable à cette homogénéité morale : ils ressemblent, par beaucoup de côtés, à la race limousine avec laquelle ils confinent, et se sentent attirés vers elle autant par leurs intérêts que par leurs sympathies. Souvent on entend les Confolentais dire : *aller en Angoumois; — on fait de telle manière en Angoumois;* comme s'ils parlaient d'un pays étranger.

Les superstitions populaires ont beaucoup d'empire sur les Saintongeois, vers le haut pays surtout. Ils croient à l'existence et au pouvoir des loups-garoux et des fées; celles-ci ne se montrent guère, selon eux, que sous la figure de vieilles femmes et qu'à la pâle lumière de la lune, qui relève encore la blancheur éblouissante de leurs robes; on les rencontre près des fontaines et sur les bords de la Charente, presque toujours au nombre de trois, comme les sorcières de Macbeth. Mêmes préjugés et mêmes terreurs dans la Charente. Une singulière croyance s'est conservée parmi les populations de quelques cantons. Le vieux connétable de

Montmorency, à l'époque de l'insurrection des Pitaux, fit jeter au fond des rivières les cloches des paroisses insurgées : ces cloches, disent les paysans, sont tellement ancrées sous les eaux qu'il a été impossible de les en tirer, et elles y ont si bien gardé le souvenir des solennités de l'Église, que souvent on les entend sonner les jours des grandes fêtes. Les paysans de l'Anjou, remarquons-le en passant, attribuent le même prodige aux cloches de l'ancienne Herbauge, englouties dans le lac de Grandlieu avec les habitants de cette ville impie.

Dans tous les districts de la Saintonge, où le français ne domine point exclusivement, c'est de l'idiôme national, et non pas du roman, que sont dérivés les divers patois du pays. Les limites qui séparent les provinces de la langue *d'oc* de celles de la langue *d'oyl*, commencent au département de la Charente : elles sont indiquées par une ligne de démarcation qui ondule du sud au nord et oblique légèrement vers le nord-est; et, chose remarquable, le changement d'idiôme, d'un côté à l'autre de la ligne, correspond presque toujours à une différence marquée dans les idées, les costumes, les mœurs et les habitudes. D'origine lémovique et prêtrocoricnne, les habitants de la partie est et nord-est de l'Angoumois se servent des dialectes du Limousin et du Périgord; ceux du nord-ouest parlent la langue commune de la France, souvent avec une pureté surprenante.

Les révolutions ont amené la ruine de la plupart des monuments druidiques des deux Charentes. Nous ne connaissons, dans la Saintonge, que les dolmens de Civrac, Saint-Fort, Saint-Brice, la Jarne, Charras, Ardillières, la Sausaye, Montguyon, Beaugeay et la Vallée. Un autre existe près de Dolus, dans l'île d'Oléron : les paysans l'appellent la *Galloche* ou la *Cuiller de Gargantua*. Mille idées absurdes circulent sur ces masses de pierres. Les gens du pays s'imaginent qu'elles recèlent le *veau* d'or, et plus d'une fois on les a surpris fouillant le sol pour en tirer ce trésor imaginaire. Le peulven de Ménac près de Pons et celui du lieu appelé les Quatre-Chemins présentent quelque intérêt. Les Saintongeois et les Aunisiens donnent aux *tumuli* le nom de *chirons* ou de *terriers :* on en voit plusieurs sur le littoral, près de Mornac, Brouage, Marennes; et, dans l'intérieur, à Thénac, Archiac, Luchat, Thaims, Peu-Volant, Écurat et Saint-Saturnin de Séchaud. La tombelle la plus remarquable de l'Aunis, élevée entre Nouaille et Courcon, se compose de trois monticules de pierres, appelés *buttes des Moindreaux*, et dont le principal a dix-sept mètres de largeur et soixante-huit de longueur. A quatre kilomètres au sud-est de Saintes, dans l'île de Courcy, est un tumulus non moins considérable, le *peu de la Fade*, ou la *montagne de la Fée* (Podium de Fâda). L'Angoumois a aussi ses tombelles; les deux plus grandes sont : la *Motte à Pelgeaud*, près de Cognac; et, non loin de Sainte-Sévère, une autre butte, probablement d'origine romaine.

Le capitole de la ville de Saintes a disparu, mais le temps n'a pas entièrement détruit son arc de Germanicus, ses thermes et son amphithéâtre. L'enceinte fortifiée du village de Toulon (*Novioregum*), nommée par les habitants le *camp de César* ou les *murs sarrasins;* les piles ou pyramides de Pyrelonge et d'Ebeon; des vestiges de construction dans l'île de Courcoury et à Archingeay; des débris de voies anciennes, des fragments de culptures conservés dans le musée de Saintes, et de nombreuses médailles tirées du sol, forment, avec ces monnaies, le catalogue des

antiquités gallo-romaines de la Saintonge. Parmi les dix-sept camps ou stations militaires de la même époque jalonnés dans l'Angoumois, on distingue surtout l'immense enceinte fortifiée de Sainte-Sévère, près de Cognac, où on a découvert des morceaux de casques, des haches et des flèches; le camp de Merpins (*Marepictum*), situé dans les environs de la même ville, curieux par ses fondements antiques; et le retranchement de la *Fosse-au-Comte*, qui autrefois s'étendait depuis le château de Vibrac jusqu'à la ville de Montagnac. Les voûtes souterraines de Chassenon (*Cassinomagus*), et les fragments des anciens remparts d'Angoulême sont également de construction romaine. On rencontre, en outre, des restes assez bien conservés des trois grandes voies antiques qui sillonnaient la province de l'est à l'ouest.

Nous glisserons rapidement sur l'archéologie des temps modernes. Les ruines des donjons de Brou, de Tonnay-Boutonne et de Pons appartiennent à l'architecture romane; celles des châteaux de Taillebourg, de Boutteville, de Cognac et de Chabannais, sont de la période ogivale. Le château de Crazannes, bâti sur la rive gauche de la Charente, entre Taillebourg et Saint-Savinien, l'hôtel de ville de La Rochelle, méritent d'être classés au nombre des plus beaux monuments militaires et civils du XIV[e] et du XV[e] siècles. Citons encore le manoir de la Roche-Courbon, bel échantillon du style de la renaissance. Mais ces donjons, ces citadelles et ces manoirs le cèdent en intérêt, en grandeur et en magnificence à l'ancienne demeure des Larochefoucauld. La vieille tour qui flanque l'entrée de ce château a été, dit-on, construite sous le règne de Charlemagne : entre les tourelles du XIV[e] siècle, l'architecte Antoine Fontan a fait élever, vers 1527, le château de la Renaissance. C'est un morceau d'une beauté, d'une grâce et d'une richesse admirables. La crypte romane de Saint-Eutrope et le magnifique portail de l'église de Saint-Pierre à Saintes, « grande ogive, formée de plusieurs voutes en retrait, » sont fort estimés des antiquaires. Le style roman tertiaire, ou de transition, se montre sous un aspect intéressant dans plusieurs autres églises de la Charente-Inférieure, telles que celles d'Ars, de la Vallée, d'Esnandes et de la Jarne. Quant au petit nombre d'églises remarquables de la Charente, celle de Châteauneuf, pleine de détails précieux qui rappellent l'époque de Charlemagne, son fondateur; celle de Confolens, dont la façade est en roman fleuri; et celle de Cognac, œuvre de style lombard, méritent surtout d'être mentionnées. Le plus beau monument religieux de l'ancien Angoumois était l'abbaye de la Couronne, fondée près du petit bourg de Saint-Jean de la Palud, en 1118, par Lambert, depuis évêque d'Angoulême. C'est à peine s'il reste aujourd'hui quelques débris de ce superbe édifice. [1]

1. *Les Poésies* d'Ausone. — Alani medici, *Tractatus de Santonum regione.* — Louvet, *Histoire d'Aquitaine.* — *Mémoire pour servir à l'histoire de Rochefort*, par Thomas. — Boulainvilliers, *État de la France.* — Fleuriau de Bellevue, *État physique du territoire de la Charente-Inférieure.* — Le Terme, *Notice sur l'arrondissement de Marennes.* — Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis.* — P. Lacombe, *Annuaire de la Charente pour l'année* 1836. — Marvaud, *Études sur l'Angoumois.* — Notes particulières de M. Michon, sur l'Angoumois. — Notes sur l'Aunis, communiquées par M. le docteur Félix Letellier.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE

DES

PROVINCES ET VILLES

CONTENUES DANS LE TOME TROISIÈME.

CHAMPAGNE.

CHAMPAGNE PROPREMENT DITE. — PERTHOIS.
RÉTHÉLOIS. — BRIE CHAMPENOISE. — BASSIGNY. — VALLAGE.
SÉNONAIS. — RÉMOIS.

FLANDRE.

FLANDRE WALLONNE. — FLANDRE FLAMINGANTE. — HAINAUT. — CAMBRÉSIS.

ARTOIS.

ARTOIS PROPREMENT DIT. — TERNOIS.

Pages.

MAINE. — PERCHE.

SONNOIS. — FERTOIS. — BEULONNAIS. — CHARNIE.
CHAMPAGNE. — CORBONNOIS. — BELLESMOIS. — RESSORT DE NOGENT-LE-ROTROU.
TERRES FRANÇAISES. — THYMERAIS.

ANJOU.

ANJOU PROPREMENT DIT. — SAUMURAIS. — CRAONAIS. — VENDÉE.

SAINTONGE. — AUNIS. — ANGOUMOIS.

HAUTE-SAINTONGE. — BROUAGEAIS. — ILE D'ARVERT. — BASSE-SAINTONGE.

ERRATA.

Page 2, ligne 7, au lieu de *sûre*, lisez : *persuadée*.
Page 36, ligne 23, au lieu de *Saint-Albin*, lisez : *Saint-Aubin*.
Page 36, ligne 40, au lieu de *pendant la Révolution*, lisez : *pendant les guerres de la Révolution*.
Page 37, ligne 1, au lieu de *capitale*, lisez : *la place de commerce la plus importante*, etc.
Page 39, ligne 42, au lieu de *le nombre de monastères*, lisez : *des monastères*.
Page 40, ligne 44, au lieu de *d'Aubercourt*, lisez : *d'Auberticourt*.
Page 40, ligne 45, au lieu de *le dauphin son agent*, lisez : *le dauphin régent*.
Page 87, ligne 38, au lieu de *Tendola*, lisez : *Teudola*.
Page 87, ligne 39, au lieu de *Hildegaine*, lisez : *Hildegaire*.
Page 88, ligne 42, au lieu de *Essones*, lisez : *Essommes*.
Page 90, ligne 19, au lieu de *ses murs*, lisez : *leurs murs*.
Page 191, ligne 1, au lieu de *celle de ses*, lisez : *celle de leurs*.
Page 221, ligne 36, au lieu de *Grélée*, lisez : *Gièlée*.
Page 286, ligne 4, au lieu de *imporant*, lisez : *important*.
Page 292, ligne 25 au lieu de *feudataire de la ville*, lisez : *seigneur faudataire*.
Page 300, ligne 27, au lieu de *ne l'arrêtera*, lisez : *ne l'arrête*.
Page 302, ligne 18, au lieu de *Roger*, lisez : *Royer*.
Page 303, ligne 35, après de *sa ville*, ajoutez : *natale*.
Page 365, ligne 17, au lieu de *plus*, lisez : *moins étendue*.
Page 373, ligne 12, au lieu de *Il avoit alors*, lisez : *Il y avoit alors*.
Page 411, ligne 3, au lieu de *il s'était pris de querelle*, lisez : *ils s'étaient pris de querelle*.
Page 411, ligne 17, au lieu de *la célèbre abbaye de Clairmont*, lisez : *la riche abbaye de Clairmont*.
Page 438, ligne 28, au lieu de *Carboniensis*, lisez : *Corbonienses*.
Page 453, ligne 14, au lieu de *éleré*, lisez : *porté*.
Page 489, ligne 35, au lieu de *Canolle*, lisez : *Knolles*.
Page 526, ligne 29, après ce mot *l'édit*, ajoutez : *de Nantes*.

